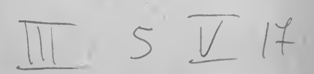



BLIOTECA LUCCHESI-PALLI
III.ª SALA
SCAFFALE 5
PLUTEO V
N° CATENA 17


· BIBLIOTECA ·
· LVCCHESI · PALLI ·



HISTOIRE

DES

VILLES DE FRANCE

TOME QUATRIÈME

IMPRIMERIE DE H. FOURNIER ET Ce
RUE SAINT-BENOIT, 7



HISTOIRE DES VILLES DE FRANCE

Publiée par Furne, Perrotin, Fournier.

Chalons sur Marne. | Rheims. | Chaumont.

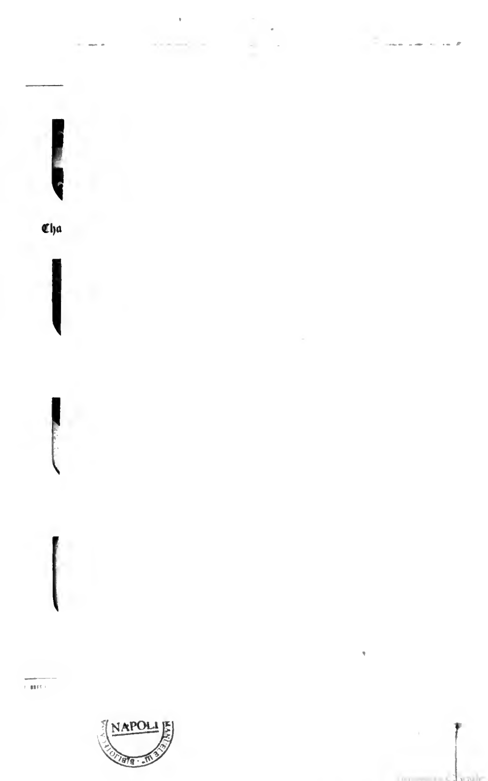
Langres. | Nancy. | Toul.

Luneville. | Bar-le-Duc. | Verdun.

Metz. | Strasbourg. | Colmar.

E. BRETIÈRE, SC. — (COLLÈGE HÉRALDIQUE.) — ERNEST MEYER, 18[illegible]




Cha



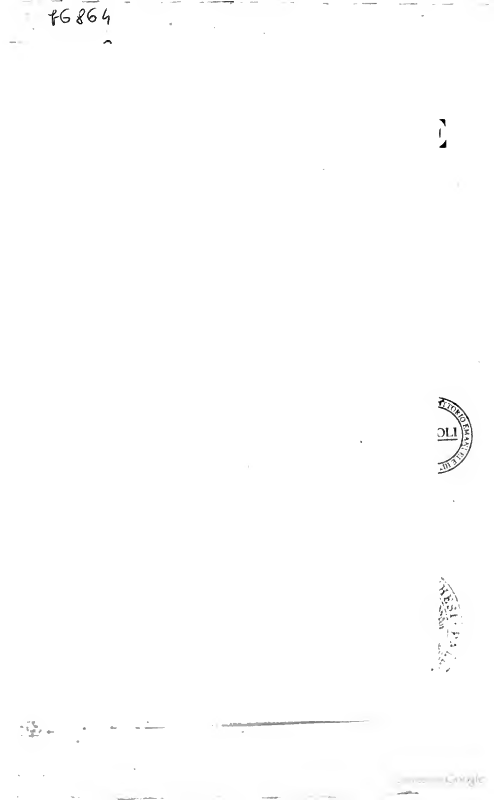
HISTOIRE DES VILLES DE FRANCE

Publiée par Furne, Perrotin, Fournier.

Lyon.	Grenoble.	Vienne.
Valence.	Avignon.	Digne.
Gap.	Privas.	Le Puy.
Montbrison.	Nevers.	Moulins.

(COLLÈGE HÉRALDIQUE.)





OLI



HISTOIRE

DES

VILLES DE FRANCE

AVEC UNE INTRODUCTION GÉNÉRALE POUR CHAQUE

PROVINCE

PAR

M. ARISTIDE GUILBERT

ET UNE SOCIÉTÉ

DE MEMBRES DE L'INSTITUT, DE SAVANTS, DE MAGISTRATS, D'ADMINISTRATEURS
ET D'OFFICIERS-GÉNÉRAUX DES ARMÉES DE TERRE ET DE MER



PARIS
FURNE ET Cie — PERROTIN — H. FOURNIER

M DCCC XLV



DAUPHINÉ.

GRAISIVAUDAN. — ROYANEZ. — CHAMPSAUR. — BRIANÇONNOIS. — EMBRUNOIS. — GAPENÇOIS. — LES BARONIES. — VIENNOIS. — VALENTINOIS. — TRICASTINOIS. — DIOIS.

DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE. — HISTOIRE GÉNÉRALE.



Le Dauphiné (*Delphinatus*), une de nos provinces limitrophes, s'étend à l'extrémité orientale de la France, dont il est en quelque sorte la lisière. Borné au sud par la Provence, à l'est et au nord-est par le Piémont et la Savoie, il a le Rhône pour limite au nord et à l'ouest. Le Dauphiné forme un vaste triangle qui embrasse les départements de l'Isère et de la Drôme, et une grande partie de celui des Hautes-Alpes. Il a environ quarante-deux lieues de long sur trente-quatre de large; on en peut évaluer la superficie à six cent soixante lieues carrées. Cette province, dont Grenoble est la capitale, se divise en haut et en bas Dauphiné. Le premier comprend tout le pays situé, à l'est, dans les hautes montagnes des

Alpes, c'est-à-dire le Graisivaudan, le Royanez, le Champsaur, le Briançonnois, l'Embrunois, le Gapençois et les Baronies; le second, formé de la partie occidentale de la province, renferme le Viennois, le haut et le bas Valentinois, le Tricastinois et le Diois. Le sol du Dauphiné est généralement d'une nature très-variée ; dans les vallées des arrondissements de Grenoble et de Saint-Marcellin, il se compose d'une terre argileuse et sablonneuse mélangée de calcaire, et il est d'une fertilité remarquable. La vallée du Graisivaudan, qui s'étend aux portes de la première de ces villes, est, sans contredit, une des plus riches et des plus belles qui soient en France; mais les autres parties du Dauphiné, surtout les vastes plaines et les coteaux que l'on rencontre dans les arrondissements de Vienne et de la Tour-du-Pin, offrent presque partout un terrain maigre, aride et sablonneux.

La température du Dauphiné ne présente pas moins de variété. Dans la partie montagneuse de cette province, on ne connaît guère que deux saisons, l'été et l'hiver; les froids y sont longs et rigoureux; il est certaines vallées qui demeurent sept à huit mois ensevelies sous la neige; mais l'été, en revanche, y est très-chaud et marqué par de fréquents orages : il y tombe chaque année environ dix-huit pouces d'eau. Le climat du Dauphiné est pur et sain, mais généralement plus froid que tempéré, et l'air y est plutôt humide que sec. Les cantons situés sur les bords du Rhône, sont les seuls où l'on éprouve d'une manière bien sensible l'influence de la latitude méridionale sous laquelle le pays est situé; l'été y est ordinairement très-chaud, et la végétation, d'une richesse remarquable. Les vents qui règnent le plus fréquemment dans cette province sont ceux du nord et du sud, et ceux de l'est et de l'ouest.

Le Dauphiné est coupé, dans presque toute son étendue, par de hautes montagnes qui font partie des Alpes françaises, ou qui en sont des ramifications. Les chaînes les plus considérables se dirigent, en général, du nord au sud, et semblent s'abaisser graduellement en courant vers le midi; leur pente incline ordinairement de l'est à l'ouest; elles s'élèvent par degrés en s'avançant vers l'orient, et apparaissent de loin, à l'horizon, les unes au-dessus des autres, comme les gradins d'un amphithéâtre immense. C'est entre Grenoble et Briançon que les Alpes françaises atteignent les proportions les plus colossales; elles séparent le bassin de la Durance de celui de l'Isère. C'est là que le Pelvoux dresse au-dessus des nuages son front couvert de glaces éternelles. Ce mont formidable, qui s'élève à quatre mille trois cents mètres au-dessus du niveau de la mer, égale presque, en hauteur, les plus hauts sommets des Alpes suisses; il domine, comme un superbe géant, toute une vaste mer de glaciers, hérissée de pics neigeux, coupée de précipices effroyables où règne une éternelle tempête, où les éclats de la foudre se mêlent au fracas des avalanches qui se détachent incessamment des hautes cimes, et roulent en bondissant dans de sombres abîmes dont l'œil n'ose sonder la profondeur. A quelques lieues au sud du Pelvoux, c'est l'Olan, qui n'a pas moins de quatre mille deux cent quatorze mètres d'élévation, et dont les crêtes secondaires s'embranchent avec celles de ce mont gigantesque. De ces deux points élevés partent de nombreuses chaînes qui courent et rayonnent, pour ainsi dire, dans toutes les directions. La plus haute, fuyant vers le nord, s'abaisse au col de la Grave, où la Durance prend sa source parmi les glaciers, et va se joindre aux

Alpes de la Savoie et du Piémont. Deux autres chaînes longent et ceignent le bassin du Drac; celle qui est au midi de l'autre, après avoir formé le dôme de l'Obiou et les hautes cimes du Toussière, s'en va, par une pente graduelle, mourir au bord du Rhône.

Des flancs de ces montagnes jaillissent une infinité de rivières, de torrents et de ruisseaux, qui, se dispersant dans les vallées et les plaines, vont y répandre au loin la fertilité et la fraîcheur. Il est en France peu de pays qui soient arrosés d'un plus grand nombre de rivières que le Dauphiné. Les principales sont le Rhône, l'Isère, la Durance, le Guiers, dont le cours, depuis le XIVe siècle, dessine une partie de la frontière du côté de la Savoie; le Drac, la Romanche, la Drôme, qui prend sa source aux environs de Die et forme, dans la vallée à laquelle elle a donné son nom, deux lacs séparés l'un de l'autre par une chaussée naturelle. Outre les rivières que nous venons de citer, il en est beaucoup d'autres moins considérables, telles que la Bourne, la Galaure, la Sez, l'Ouvèze, la Tholorène, la Meauge, la Bourbre, l'Aigues, etc.; mais, de tous ces cours d'eau, deux seulement, le Rhône et l'Isère, sont navigables.

A l'époque où les Romains envahirent les Gaules, le Dauphiné était habité par deux nations puissantes, les Allobroges et les Voconces (*Vocontii*) : les premiers occupaient le territoire situé entre le Rhône et l'Isère jusqu'aux Alpes, et Vienne était leur capitale; les seconds tenaient tout le pays qui s'étend entre l'Isère et la Durance, le Rhône et les Alpes. Ils possédaient dix-neuf villes, dont Luc, Die, Vaison et Grenoble, alors appelé *Cularo*, étaient les principales. Ces deux nations comprenaient plusieurs autres petits peuples, tels que les Cavares, les Ségalauniens (*Segalauni*), les Vulgientes, les Tricastins, les Mimènes, etc. Les Ségalauniens occupaient les bords du Rhône, depuis la rive droite de l'Isère jusqu'au Roubion. Ils avaient pour villes principales Chabeuil (*Cerebelliaca*) et Montélimart, et pour capitale Valence; Apt était la métropole des Vulgientes. Les Tricastins habitaient entre le Roubion et l'Aigues, sur les bords du Rhône, au-dessous des Ségalauniens; leur ville principale était *Neomagus*, qui prit depuis le nom d'*Augusta Tricastinorum* (Saint-Paul-Trois-Châteaux). Ce fut sur le territoire de ce peuple qu'Annibal, après avoir traversé le Rhône, passa pour arriver aux Alpes, lors de sa fameuse expédition d'Italie. On comptait encore dans le Dauphiné, à l'époque dont nous parlons, un peuple d'origine celtique, les Tricoriens (*Tricorii*), qui habitaient le territoire de Gap (*Vapincum*), et deux peuplades d'origine grecque, les Caturiges (*Caturi*), dont Embrun (*Ebrodunum*) était la métropole, et les *Brigiani*, qui avaient pour capitale Briançon (*Brigantio*).

Les Allobroges étaient renommés par leur courage entre tous les peuples des Gaules, et ils en avaient reçu, d'un consentement unanime, le nom glorieux de *Gessates*, c'est-à-dire vaillants. Leur ardeur belliqueuse les entraîna dans toutes les entreprises que les Gaulois tentèrent au delà des Alpes. Ils firent partie de l'expédition de Bellovèze et d'Elitovius. Plus tard, ils suivirent Brennus en Italie. Dans la première guerre punique, ils combattirent contre les Romains sous les drapeaux de Carthage, qui avait réclamé le secours de leurs armes. Sous le consulat de M. Æmilius Lepidus et de M. Oblitus Malleolus, les Romains ayant voulu chasser les Sennonais de leur pays, les Allobroges envoyèrent au secours de ces

derniers une armée formidable qui descendit en Piémont par le Mont-Genèvre et le Mont-Cenis, fondit sur l'Italie comme un torrent impétueux, y porta le ravage et la remplit d'épouvante. Cette terrible expédition eut lieu l'an 529 de Rome sous le consulat de C. Attilius Regulus et de Lucius Æmilius Paulus; mais, après plusieurs victoires remportées sur les Romains, ils furent enfin taillés en pièces, et leurs deux princes, Congolitan et Aneroëst, périrent dans le combat.

Trois ans après, Britomar, leur successeur, voulant venger leur mort et en même temps secourir les Insubres, alors pressés par les Romains, passa en Italie, à la tête d'une armée de trente mille hommes; mais il fut également défait et tué, et sa mort porta un coup terrible à la puissance des Allobroges. Une année après cette défaite, les consuls C. Quintus Flaminius et Pub. Furius franchirent les Alpes maritimes, et pénétrèrent dans leur pays où ils exercèrent de cruelles représailles. L'issue malheureuse de tant d'expéditions ne put, toutefois, abattre le courage de ce peuple belliqueux ni calmer son humeur entreprenante; aussi, Annibal, à son passage dans les Gaules, en tira-t-il de puissants secours. Lorsque ce général traversa leur pays pour se rendre en Italie, les Allobroges accoururent en foule sous ses drapeaux et le suivirent au delà des Alpes; ils se distinguèrent, entre toutes les troupes auxiliaires des Carthaginois, par leur valeur et leur intrépidité. A la bataille de Cannes, ils demandèrent à combattre au premier rang, ce qui leur fut accordé; armés de leurs longues et larges épées, il se présentèrent au combat, le corps nu jusqu'à la ceinture, et y firent des prodiges de valeur.

Ce ne fut pas, au reste, la seule fois qu'on vit les Allobroges, dans leur haine contre les Romains, s'unir anx ennemis de ce peuple. C'est ainsi que, plus tard, ils secoururent Tautamal, roi des Saliens, dans la guerre qu'il eut à soutenir contre les armées romaines. Lorsque ce monarque eut été chassé de ses États, ce fut encore dans leur pays qu'il trouva un asile; tel fut le principal grief qui attira de nouveau sur eux la vengeance des Romains. Le soin de cette nouvelle guerre fut confié à C. Domitius OEnobarbus, aïeul de l'empereur Néron. Les Allobroges, dans leur ardeur belliqueuse, n'attendirent pas, du reste, que ce général eût pénétré dans leur pays; ils marchèrent à sa rencontre avec résolution, mais en désordre. Les deux armées se rencontrèrent au confluent du Rhône et de la Sorgue, non loin d'une ville que les historiens grecs et latins nomment *Vindalie*, et dont il ne reste plus aujourd'hui le moindre vestige. Les Allobroges combattirent avec leur valeur accoutumée, mais ils furent défaits; les Romains furent redevables du succès de cette journée aux éléphants qui étaient dans leur armée, lesquels jetèrent du désordre dans la cavalerie gauloise : les chevaux, effrayés à l'aspect de ces animaux formidables, n'obéirent plus au frein et emportèrent leurs cavaliers loin du champ de bataille. Vingt mille Allobroges périrent dans ce combat, les Romains firent, en outre, trois mille prisonniers et un butin considérable : cette victoire les rendit maîtres de tout le plat pays situé entre le Rhône et les Alpes, et les Allobroges furent contraints de se soumettre. Mais une année s'était écoulée à peine que, lassés du joug des Romains, ils tentèrent de le briser. Traitant secrètement avec Bituitus, roi d'Auvergne, ils mirent dans leurs intérêts ce prince, qui se voyait également menacé par les envahissements de la puissance romaine.

Bituitus passa le Rhône avec une armée de cent quatre-vingt mille hommes,

et grâce à ce secours, les Allobroges eurent bientôt recouvré ce qu'ils avaient perdu dans la campagne précédente ; les Romains, ne pouvant tenir contre des forces si considérables, se virent obligés d'abandonner leur conquête. C. Fabius Maximus, qui avait succédé à Domitius dans le gouvernement de l'Allobrogie, les rallia de toutes parts et se vit ainsi, en peu de temps, à la tête de trente mille hommes de troupes aguerries ; avec ces forces, il alla établir son camp au-dessus de Valence, au confluent du Rhône et de l'Isère, et il s'y retrancha, résolu d'y attendre l'ennemi. Bituitus, se reposant sur la supériorité numérique de ses soldats, crut qu'il lui serait facile de venir à bout d'une armée qui, disait-il, « suffirait à peine pour faire curée aux chiens de la sienne. » Fabius, profita de la confiance aveugle du chef gaulois ; il sortit tout à coup de ses retranchements et fondit sur lui à l'improviste. Les troupes alliées furent entièrement défaites. Au rapport d'Orose, il n'en périt pas moins de cinquante mille, tant dans le Rhône que dans la bataille ; c'est à peine, assure-t-on, si les pertes des Romains s'élevèrent à trente hommes. Quant à Bituitus, il fut pris avec son jeune fils et conduit à Rome, où il orna le triomphe de Fabius.

Dès lors tout le pays fut subjugué, mais une grande partie des Allobroges, des Voconces et des Cavares se retirèrent dans les Alpes et en des lieux de difficile accès, d'où ils ne cessèrent de harceler les Romains ; ils ne laissèrent, du reste, échapper aucune occasion de recouvrer leur indépendance. L'arrivée des Cimbres et des Teutons dans les Gaules vint ranimer leur espoir. Il fut résolu dans une assemblée générale des nations allobrogiques qu'on recevrait ces barbares comme des libérateurs ; aussitôt les Gessates se joignent aux Teutons qui se dirigent vers la Ligurie, tandis que les Cimbres pénètrent dans le pays des Insubres. Au bruit de leur marche, la consternation se répand dans Rome et dans toute l'Italie ; quatre armées entrent en campagne, pour arrêter ce torrent de barbares qui, du haut des Alpes, se précipite vers le Tibre : on sait quelle fut l'issue de cette invasion. Après avoir taillé en pièces les quatre armées romaines qui marchèrent contre eux, les Cimbres furent anéantis, en Italie, par Marius ; les Teutons éprouvèrent le même sort dans les Gaules, et l'Allobrogie retomba sous le joug de Rome. Dès lors elle fit partie de la province romaine, nommée plus tard Gaule narbonnaise, laquelle comprenait tout le bassin du Rhône entre la dernière chaîne des Alpes et des Cévennes, depuis le pays des Ségusiens jusqu'à celui des Ligures. Sous Auguste, toutefois, le Dauphiné se trouva en grande partie enclavé dans la nouvelle subdivision territoriale qui fut créée par cet empereur, sous le nom de province Viennoise.

Le calme dont jouit l'Allobrogie ne fut pas de longue durée ; les exactions du préteur Fonteïus Capito ne tardèrent pas y susciter de nouveaux troubles. Les députés que les Allobroges envoyèrent à Rome pour y porter leurs plaintes n'ayant pu rien obtenir du sénat, tout le pays se souleva de nouveau ; Catugnat et Induciomar, l'un des députés envoyés à Rome, dirigèrent ce mouvement ; mais, après avoir obtenu d'abord quelque succès, ils furent battus près de Solonium, par le préteur Pontinus, qui avait remplacé Fonteïus dans son gouvernement. Catugnat échappa à la mort, mais on ne sait ce qu'il devint.

César ayant succédé à Pontinus dans le gouvernement des Gaules, les Allo-

broges furent accablés d'impôts, et le joug de Rome sembla encore s'appesantir sur eux. « Rien, dit Chorier, ne fut sacré, durant neuf années, à son avarice insatiable ; il pilla les temples les plus saints, et les dieux, non plus que les hommes, ne purent se défendre contre lui dans leurs maisons. » Aussi, dans la guerre de Pompée contre César, prirent-ils parti pour le premier. Lors du partage de l'empire entre les triumvirs, l'Allobrogie échut à Lépide, qui fut bientôt dépouillé par son collègue Octave, dont la politique plus adroite chercha à gagner par des bienfaits un peuple toujours prêt à se révolter. Durant le règne de cet empereur, l'Allobrogie fut administrée par des proconsuls; elle obtint plusieurs franchises et jouit de quelque repos; mais, sous les successeurs d'Auguste, elle eut bien des maux à souffrir; les Vandales et les Goths la ravagèrent tour à tour.

Enfin, vers l'an 438, elle passa sous la domination des Bourguignons, et fit partie du royaume qu'ils fondèrent et dont Vienne devint la capitale. Les rois bourguignons ne changèrent rien, d'ailleurs, à l'administration ni aux lois que les Romains y avaient établies. Sous leur règne, l'Allobrogie eut à souffrir des invasions des Lombards, qui, des contrées septentrionales, étaient venus fondre sur l'empire d'Occident comme sur une riche proie; mais le patrice Mummol les défit et les repoussa par-delà les Alpes. Durant ses guerres contre les rois bourguignons, Chlodwig se rendit maître de l'Allobrogie et la donna à son fils Clodomir; celui-ci la laissa à Thierry, son frère, qui fut aussi roi d'Anstrasie et de Bourgogne, après la mort de Gondemar. Des rois d'Austrasie, la province viennoise passa à ceux de Neustrie, lorsque les deux royaumes furent réunis, et elle demeura sous le sceptre des rois de France. En 733, elle fut envahie par les Sarrasins, auxquels s'étaient joints les Goths. Cette terre héroïque, qu'on avait vue durant plusieurs siècles maintenir son indépendance contre la puissance romaine et les barbares du Nord, subit cette fois sans résistance le joug des infidèles, qui la ravagèrent par le fer et le feu. Charles-Martel, vainqueur d'Abdérame à la bataille de Tours, chassa Atime de la province viennoise, le défit dans Avignon et, par cette victoire, délivra tout le pays. Dans le partage que Louis-le-Débonnaire fit de ses vastes États entre ses trois fils, cette portion du royaume de Bourgogne échut d'abord à Lothaire et plus tard à ses fils Charles et Lothaire. Celui-ci étant mort, elle fut disputée par l'empereur Louis, héritier naturel de ses frères, à Charles-le-Chauve, son oncle, qui en demeura possesseur, et la transmit, avec tous ses États, à son fils Louis-le-Bègue. Après la mort de ce prince, Boson, qui commandait dans tous ces pays, se rendit maître absolu de la province viennoise, et la réunit au second royaume de Bourgogne (879). Il eut pour successeur son fils Louis, surnommé l'Aveugle, des mains duquel ce pays passa sous le sceptre de Rodolphe II, roi de la Bourgogne transjurane (926). Du règne de ce prince et de celui de Conrad, son fils, date la puissance des évêques et des seigneurs du royaume de Bourgogne, puissance qui s'accrut avec une telle rapidité, sous les empereurs allemands, que leur droit de suzeraineté sur ce royaume devint bientôt illusoire.

Au milieu de cette anarchie, la province viennoise vit s'élever dans son sein une souveraineté peu différente de celle des rois : ce fut celle des comtes d'Albon, dont l'origine se perd dans la nuit des temps. Déjà, cependant, vers l'an 889, un

certain Guy ou Guigues Ier s'était établi dans la province viennoise avec le titre de comte d'Albon; mais on ignore quelle était l'étendue du pays qui lui obéissait. Ce seigneur figura à l'assemblée de Varennes, où Louis, fils de Boson, fut reconnu pour roi, et il passe pour être la souche de cette race. Quoi qu'il en soit, ses premiers successeurs ne prirent d'autre titre que celui de comtes d'Albon; leurs armes étaient une tour ou un château. Guigues IV est le premier qui ait porté le nom de Dauphin; ce nom fut adopté par ses successeurs, dont il devint le titre distinctif, et la province viennoise s'appela dès lors *Dauphiné*. Les Dauphins se divisent en trois races : la première est celle des comtes d'Albon, issus de Guigues Ier, dit le Vieux, et qui furent les fondateurs de cette souveraineté; elle finit en la personne de Béatrix d'Albon, qui, unique héritière de leurs États, les porta dans la maison de Bourgogne par son mariage avec le duc Hugues III. Guigues André, son fils, donna naissance à la seconde dynastie des Dauphins, dont la race s'éteignit à la fin du XIIIe siècle. Les derniers Dauphins de cette maison furent Guigues VII et son fils Jean. Celui-ci étant mort fort jeune et sans postérité, la succession du Dauphiné devait être le partage de l'époux que choisirait Anne, fille aînée de Guigues, et c'est ainsi que ce pays fut acquis à Humbert, baron de la Tour-du-Pin. C'était la seconde fois que le Dauphiné passait dans une maison étrangère.

Le règne des Dauphins de la première et seconde race n'offre aucun événement bien important; ce sont des querelles intestines et de petites guerres avec des évêques ou des seigneurs du voisinage, lesquelles se terminent sans incident remarquable. Toutefois, Guigues IV, surnommé Dauphin, mourut des suites des blessures qu'il avait reçues, en 1142, dans un combat livré au comte de Savoie, près de Montmélian. Sous les Dauphins de la troisième race, des différends survinrent aussi avec les comtes de Savoie. Le seul événement de quelque importance auquel ils donnèrent lieu, fut la bataille de Varey (1325), où l'armée du comte Édouard de Savoie fut défaite complétement par celle de Guigues VIII.

Ce fut sous Humbert II, successeur de ce prince, que le Dauphiné passa à la couronne de France. Le dégoût du monde et la versatilité de son caractère le poussèrent à cette résolution. Il s'en ouvrit à Jean, duc de Normandie, qui s'empressa d'entamer la négociation de concert avec le roi son père, et le Dauphiné fut cédé moyennant la somme de cent vingt mille florins d'or et d'autres avantages. Par une des clauses de cet acte de cession qui fut signé, le 23 avril 1343, au château de Vincennes, entre le roi Philippe et Humbert II, dauphin de Viennois, celui-ci se réserva la possession du Dauphiné jusqu'à sa mort, et il fut stipulé qu'après lui cette province passerait à Philippe, duc d'Orléans, fils puîné du roi; mais le fils aîné, Jean, réussit à faire modifier cette dernière clause du traité, et la succession de Humbert fut transportée sur la tête du jeune Charles, fils de Jean, qui régna depuis sous le nom de Charles V. Les possessions originaires des Dauphins s'étaient augmentées successivement des comtés de Vienne, de Grenoble, de Gap et d'Embrun, et comprenaient alors les toris quarts de la province à laquelle ils avaient donné leur nom. Le fils de Jean n'attendit pas, du reste, longtemps le riche héritage qui lui avait été assuré.

Humbert II, décidé à renoncer aux grandeurs de ce monde, lui céda sa seigneurie, le 30 mars 1349. Le prince français prit, dès ce moment, le titre de Dauphin de Viennois, reçut l'hommage des barons et des villes de la province, et s'engagea par serment à maintenir les franchises et priviléges mentionnés dans le fameux statut delphinal dont nous donnerons l'analyse ailleurs. Humbert, qui, par le traité du 23 avril 1343, s'était, comme nous l'avons vu, réservé, sa vie durant, la possession du Dauphiné, « se fit, » dit M. Henri Martin, « payer fort cher ce changement de résolution, et le pauvre peuple se ressentit des besoins du trésor royal; car la monnaie fut altérée neuf fois dans le cours de l'année. » C'est depuis cette époque que les fils aînés des rois de France ont porté le titre de Dauphin; mais, s'il faut en croire le président Hénault, ce n'était point comme on l'a cru, une des conditions du traité conclu avec Humbert II. Par une clause de ce traité, il fut convenu que le Dauphiné ne pourrait être incorporé au royaume que lorsque l'empire y serait joint; ce qui prouve que les empereurs y exerçaient encore, à cette époque, un droit de souveraineté. En raison de cette mouvance de l'empire, les rois de France prenaient le titre de Dauphins dans toutes les ordonnances relatives à cette province.

Vers la fin du XIVe siècle, le fanatisme religieux vint ensanglanter le Dauphiné. Les doctrines des Vaudois s'étant propagées dans quelques vallées des Alpes, des bûchers s'allumèrent à la voix de l'inquisiteur français Bourelly, et deux cents hérétiques furent brûlés vifs dans l'espace d'une seule année (1393).

En 1424, Louis II, roi de Navarre et comte de Provence, envahit le Dauphiné et s'empara de Gap. Sassenage, qui était alors gouverneur de cette province, marcha contre lui; mais il fut tué dans un combat, près de Verneuil, avec l'élite de la noblesse daupbinoise; trois cents gentilshommes restèrent sur le champ de bataille. Quelque temps après, le Dauphiné vit encore son territoire envahi par le prince d'Orange, qui s'était allié au duc de Savoie. L'armée ennemie, d'abord victorieuse, poussa jusqu'à Vienne; chassée bientôt des environs de cette ville, elle fut atteinte dans sa fuite par Raoul de Gaucourt, gouverneur, et Humbert de Grolée, maréchal du Dauphiné, qui lui livrèrent bataille et la défirent entièrement (1430). Le prince d'Orange ne dut son salut qu'à la vitesse de son cheval. Louis XI, n'étant encore que dauphin, séjourna longtemps dans cette province; il força, par un édit général, tous les barons et seigneurs dauphinois à reconnaître sa suzeraineté. Plus tard, dans ses démêlés avec le roi, son père, les Dauphinois prirent parti pour Charles VII, et Louis se vit forcé d'aller chercher un asile chez le duc de Bourgogne. Sous le règne de Louis XII, les persécutions religieuses recommencèrent dans quelques vallées du Dauphiné (1513). « On voulut, dit Chorier, contraindre les chefs de famille de déférer aux inquisiteurs leurs femmes et leurs enfants, et ceux-ci, leurs maris et leurs pères : la peine des obstinés dans leurs erreurs fut le feu. »

Après la défaite de l'armée française en Italie et la perte du Milanais, le Dauphiné se trouva un instant menacé par les impériaux, qui avaient envahi le marquisat de Saluces; mais Bayard, avec deux mille fantassins et quelques chevaux, sut défendre les avenues de sa terre natale. Ce brave chevalier détruisit, en outre, une bande de quinze cents brigands qui ravageait le Viennois.

Le milieu du XVI[e] siècle fut marqué dans le Dauphiné par les progrès de la réforme religieuse; une grande partie de cette province embrassa les doctrines de Calvin. Nous raconterons dans notre notice sur Grenoble les principales circonstances de la lutte terrible qui s'engagea alors entre les catholiques et les réformés, et qui se prolongea pendant trente-quatre ans (1561-1595). Ceux-ci furent successivement commandés par Charles Dupuis, seigneur de Montbrun, et Lesdiguières, depuis connétable de France; ceux-là, par Maugiron, lieutenant-général du roi dans le Dauphiné, et par son successeur de Gordes. Le fameux baron des Adrets donna tour à tour son appui aux deux partis, et les effraya par ses atroces cruautés. Enfin, Lesdiguières, en unissant ses forces à celles des royalistes, triompha de la ligue et de son allié le duc de Savoie, et eut la gloire de replacer le Dauphiné sous l'autorité de Henri IV. La tranquillité que l'avénement de ce prince avait rendue au pays fut troublée, environ un siècle plus tard, par l'invasion du duc de Savoie, auquel la cour de Vienne avait envoyé le titre de généralissime. Il pénétra dans le Dauphiné, à la tête de dix mille hommes, ayant le prince Eugène pour lieutenant, prit Gap et Embrun, et mit tout le pays à feu et à sang par représailles de l'incendie du Palatinat (1690). Il allait porter ses ravages dans la Provence, lorsqu'il fut atteint de la petite vérole, qui le força de s'arrêter: le prince Eugène fut obligé de ramener son armée en Piémont.

Ce fut le Dauphiné qui donna le signal de la révolution de 1789. On sait avec quelle ardeur cette province embrassa et défendit la cause de la liberté : son parlement s'empressa de suivre l'exemple de celui de Paris, qui s'était prononcé contre les édits du timbre et de la subvention territoriale; et ses États, réunis à Vizille le 21 juillet 1788, y firent cette fameuse manifestation, dont l'influence fut si décisive sur les événements politiques. Lors de la première invasion des alliés, le Dauphiné fut occupé par une armée austro-sarde, à laquelle la prise de Paris et l'abdication de Fontainebleau ouvrirent les portes de Grenoble (1814). En 1815, Napoléon, à son retour de l'île d'Elbe, traversa cette province, porté en quelque sorte en triomphe par ses habitants jusqu'à Lyon. Après le désastre de Waterloo, une nouvelle armée austro-sarde envahit le Dauphiné, et vint mettre le siége devant Grenoble; mais elle n'y entra qu'en vertu d'une capitulation fort honorable pour ses habitants. Nous ne parlons point ici des sanglantes exécutions qui marquèrent la première année de la seconde restauration; nous nous réservons de les rappeler dans notre histoire de Grenoble.

Le Dauphiné était un pays de droit écrit. Ses États provinciaux se réunissaient à Grenoble; les consuls des dix villes y siégeaient avec les deux ordres privilégiés. Outre son parlement, auquel était unie une cour des aides, cette province avait un présidial et sept bailliages. Le grand gouvernement militaire du Dauphiné ne comprenait pas seulement les diverses subdivisions provinciales du pays; la principauté d'Orange s'y trouvait aussi réunie depuis plusieurs siècles. On évalue aujourd'hui la population des trois départements formés de l'ancien Dauphiné à 1,032,795 personnes.[1]

1. *Commentaires* de César. — *Histoire du Dauphiné*, par Chorier. — Expilly, *Dictionnaire historique et géographique*. — Hesseln, *Dictionnaire universel de la France*. — Farnaud, *Description abrégée des Hautes-Alpes*. — *Statistique des Hautes-Alpes*, par Peuchet et Chanlaire.

GRENOBLE.

Grenoble est une de ces cités dont l'origine, le caractère particulier, l'existence et l'histoire tout entière s'expliquent par les avantages que présente la configuration topographique du sol sur lequel elles sont assises, pour dominer un pays par la force des armes, ou pour le défendre contre les attaques du dehors. Poste militaire sous la domination romaine, ville forte au moyen âge, elle est encore de notre temps une place de guerre de première classe. C'est plutôt, en effet, aux besoins de la domination ou de la défense, qu'aux ressources naturelles de cette belle contrée, que Grenoble doit le rang de capitale auquel elle s'est élevée sous les anciens souverains du Dauphiné et qu'elle a conservé jusqu'à nos jours, malgré les droits antérieurs de Vienne et de Valence à la suprématie politique ou religieuse de la province. Mais si les avantages de sa position militaire lui ont surtout assuré cette prééminence sur les autres villes du Dauphiné, le génie de ses habitants n'a pas été au-dessous de sa fortune : doués d'un esprit énergique, généreux, progressif, les Grenoblois, depuis la réunion de leur pays à la France, se sont toujours distingués par une passion presque républicaine pour l'indépendance et la liberté. Ils tiennent, par leur caractère et leurs habitudes, encore plus du montagnard que du citadin. Aussi les solides et brillantes qualités de cette noble race lui méritent-elles l'honneur d'être comptée au petit nombre des populations qui ont conservé une forte individualité, à une époque où les caractères distinctifs de la plupart de nos villes se sont graduellement effacés dans l'unité ou plutôt dans l'uniformité générale des esprits.

La conquête de l'Allobrogie par les Romains leur apprit de quelle importance il était pour eux de dominer le cours de l'Isère, en y établissant, un poste d'observation qui tiendrait en respect les Allobroges et les Voconces, ses deux peuples riverains les plus redoutables. Ce fut dans cet esprit que, l'an de Rome 633, Q. Fabius Maximus fonda le nouvel établissement, que les Romains appelèrent *Cularo*, de *cularum*, lieu reculé ; désignation parfaitement justifiée par la position topographique de la colonie : *Cularo in finibus Allobrogum*, lit-on dans une lettre de Numatius Plancus à Cicéron. Les commencements de la ville furent, du reste, très-faibles et très-obscurs. Elle s'éleva d'abord sur la rive droite de l'Isère, au pied du Mont-Esson (le mont Rachaix), dans le pays des Allobroges, puis graduellement s'étendit sur la rive gauche qu'habitaient les Voconces. Les tables de Peutinger parlent de Cularo, et l'on prétend aussi que Ptolémée l'indique sous le nom d'*Accusion* ; mais cette conjecture ne paraît nullement fondée.

Le premier fait de quelque intérêt qui se rattache à l'histoire de Cularo est le passage et le séjour de Numatius Plancus, lorsque, ayant appris la délivrance



[illegible] d'obser-
va[illegible] deux peuples
riv[illegible]
Q.[illegible]
Ca[illegible]
to[illegible]
de[illegible]
tr[illegible] de l'Isère, au
pi[illegible] puis gra-
du[illegible]
Po[illegible] sous le
no[illegible]
le[illegible]

Rouargue frères del & sc

GRENOBLE.





de Brutns dans les murs de Modène, il revint sur ses pas et franchit de nouveau l'Isère (l'an 44 avant Jésus-Christ). Sous Auguste, on construisit une grande route, partant de Cnlaro pour aboutir à Vienne et de Vienne à Suze, où elle se reliait à la voie romaine. Cette communication fut très-utile à la colonie; bientôt les voyageurs et les marchands y affluèrent. Toutefois Cularo ne fut considérée comme ville qu'à l'époque où l'empereur Maximien, de retour de son expédition contre les Bagaudes, l'eut agrandie, sur la rive gauche du fleuve, et entourée de murailles percées de deux portes, dont l'une, celle de Rome, fut appelée *Jovia*, et l'autre, celle de Vienne, *Herculea*, en l'honneur des deux Auguste dont elles glorifiaient ainsi le surnom (*Diocletianus Jovius* et *Maximianus Herculeus*) [1]. Cularo jouissait, d'ailleurs, des droits du municipe; comprise dans la province viennoise, elle était administrée judiciairement par dix décurions, dont les fonctions équivalaient à celles de sénateurs; il y avait, en outre, deux duumvirs et un messager impérial, chargé de la publication des décrets de l'empereur. Un questeur levait les impôts, trois triumvirs veillaient à l'entretien des routes; enfin le premier magistrat municipal était revêtu du titre de dictateur.

Vers la fin du IV[e] siècle, l'empereur Gratien vint à Cularo; il en fit réparer les fortifications et y fonda un siége épiscopal (377). Des chorévêques, suffragants de Vienne, gouvernaient auparavant cette église; c'est alors que l'ancien nom de Cularo fut abandonné pour celui de *Gratianopolis*, ville de Gratien. Certains auteurs ont bien contesté cette étymologie, prétendant que la véritable est *Graiorumpolis* ville des Grecs, *Granorumpolis*, ville des grains, ou *Gratiarum polis*, ville des grâces, parce que les armes de Grenoble sont *d'argent à trois roses de gueules épanouies, posées deux et une;* mais le premier sentiment a prévalu avec raison. L'évêque que Gratien avait institué se nommait Domninus; il assista au concile de Nicée, où l'on condamna deux partisans des doctrines d'Arius. Un de ses successeurs fut Ceratus, que les Ariens contraignirent à quitter son diocèse, en 436. La Viennoise fut envahie par les Bourguignons, en 467; sous la protection de ces barbares, leurs co-religionnaires, les Ariens dominèrent à Grenoble jusqu'en 470; toute cette période fut un chaos de guerres, de dispntes, de ravages, anxquels nne famine, sans cesse renaissante, venait ajouter ses horreurs. La chronique raconte, à ce sujet, que le patrice romain Ecdicins retiré à Grenoble, où son père, l'empereur Avitus, avait également choisi sa résidence, après avoir abdiqué l'empire, nourrissait, lui seul, de ses deniers, quatre mille pauvres de cette ville.

En 570, les Lombards, rentrés dans la province viennoise, d'où Gontran, roi d'Orléans, les avait chassés, se dirigèrent vers Grenoble et investirent la place. Les assiégés furent secourus à temps par le gouverneur de la Bourgogne, Mummol, qui leur livra bataille et tailla en pièces leur armée : cinq cents hommes à peine, dit-on, échappèrent au massacre. Dès cette époque, cependant, les évêques commençaient à balancer par leur crédit et leur autorité l'exercice du pouvoir temporel à Grenoble. Le pli n'était pas encore pris, il est vrai, et le seigneur laïque écoutait volontiers, pour s'y soustraire, les conseils de la violence. En

1. La Porte de Rome, ou *Jovia*, devint, au moyen âge, la Porte *Traîne*, par contraction de *Romaine*; et celle de Vienne, ou *Herculea*, la Porte *de l'Evêché*. La première a été démolie en 1591, la seconde en 1804.

683, Ébroin, maire du palais de Bourgogne, fit assassiner et jeter dans un four à chaux l'évêque Ferjus ou Fergéolus, qui, dans un concile, lui avait opposé une énergique résistance. Quelques auteurs ont à tort prétendu que Fergéolus fut tué par les Sarrasins, *gente paganâ*. Cette nation païenne n'était autre que les Hongres ou Avares, dont l'invasion ne date que du xe siècle. D'ailleurs les Sarrasins n'ont jamais pu séjourner dans le Graisivaudan : Charles-Martel, qui les poursuivit jusqu'à Narbonne, ne les y eût assurément pas laissés tranquilles. Grenoble donc n'a été occupée par eux ni au VIIIe ni au IXe siècle, comme Chorier l'avance trop légèrement sur la foi du Cartulaire de saint Hugues, faute d'en avoir bien compris le sens.

En 773, Charlemagne, allant en Italie au secours du pape Étienne contre les Lombards, passa par Grenoble, où il bâtit le palais épiscopal, près la porte Viennoise, ainsi que l'église Saint-Vincent, contre laquelle l'église cathédrale fut plus tard adossée par l'évêque Isarne. Dès cette époque, Grenoble devint le rendez-vous ordinaire des pontifes romains et des rois franks lorsqu'ils eurent à conférer ensemble sur les affaires générales de la chrétienté, comme nous l'apprend une lettre de Hugues-Capet au pape Jean XVII : *Gratianopolis, civitas in confiniis Galliæ et Italiæ sita est, ad quam romani pontifices, Francorum regibus occurere soliti fuerunt. Hoc si vobis placet iterare possibilitas est.* Grenoble fut aussi le séjour habituel de l'empereur Lothaire. En 847, il nomma à l'évêché de cette ville Hébon, neveu d'Hébon, archevêque de Reims; nouvelle preuve que les Sarrasins n'étaient point alors maîtres de la Viennoise. Cet évêque assista, en 853, dans le château de Salmorenc, à une de ces assemblées appelées *Placita*, lesquelles étaient spécialement convoquées pour traiter des affaires de la province, et y rendre la justice. Nous voyons également figurer un évêque de Grenoble, Bernarius, dans le concile de Monteillan, qui proclama Boson roi de Vienne et de Bourgogne (15 octobre 879). Bernarius s'était montré l'un des partisans les plus chauds de la royauté nouvelle : aussi Boson, en récompense, lui soumit-il le prieuré de Saint-Donat. Un peu plus tard, Louis, fils de Boson, conservant le souvenir du zèle qu'avait déployé le prélat pour les intérêts de son père, confirma tous les priviléges accordés à l'église de Grenoble (894).

Vers 954, une armée de Hongres ou d'Avares, voulant rejoindre ceux de leur nation que Bérenger, marquis de Piémont, avait appelés en Italie pour y soutenir ses prétentions à l'empire, traversa la Bourgogne, se répandit comme un torrent dévastateur dans le Graisivaudan, et s'empara de Grenoble, dont les habitants ne purent lui opposer aucune résistance. L'évêque Isarne, obligé de prendre la fuite devant ces barbares, se cacha pendant quelque temps dans le Viennois, d'où il revint ensuite à la tête d'une troupe dévouée qui l'aida à expulser les Hongrois de Grenoble et de toute la province. Le prélat victorieux profita de l'ascendant que son courage et son bonheur lui avaient donné sur les populations, pour accroître son autorité temporelle dans tout le diocèse. D'empiétement en empiétement, il en vint bientôt à déposséder le faible Conrad, roi de la Bourgogne transjurane, de tout le pays dépendant de son évêché. C'est lui qui constitua la puissance civile et politique des évêques, et régularisa le gouvernement de ce petit État. Un conseil nommé par le clergé, les laïques et les gens de guerre, jouissait de la

juridiction la plus étendue; ses membres remplissaient les fonctions d'une magistrature souveraine. Isarne fut d'ailleurs un des prélats les plus instruits de son église, au milieu de ce siècle de confusion et de barbarie. Grenoble lui dut la construction de sa cathédrale et l'agrandissement de la cité du côté de la porte Viennoise. Au surplus, le territoire acquis par l'évêque en franc-alleu, relevait toujours du royaume de Bourgogne ; il avait les mêmes limites, à peu près, que le Graisivaudan, et se prolongeait, en outre, au nord, dans la Savoie, jusqu'à Chambéry.

L'intégralité de cette seigneurie fut transmise, « avec tous ses droits royaux, » en 976, par Isarne, à l'évêque Humbert, dont le frère, nommé dans l'acte de fondation du prieuré de Moirans (1019), était un certain comte Guigues, qualifié par plusieurs historiens comte de Graisivaudan; mais ceci n'est qu'une erreur, attendu que, du vivant d'Isarne et de Humbert, il n'y eut jamais aucun seigneur qui portât le titre de comte dans le pays. L'année même de la fondation du prieuré de Moirans, Humbert augmenta son domaine par la cession que lui fit Manassés, comte de Maurienne, de six villages et de deux *mas*, situés sur les frontières du Graisivaudan, en échange de plusieurs terres dont l'église de Grenoble avait la jouissance dans le Génevois. Le successeur de Humbert fut Mallenus, sous lequel commença le démembrement de la seigneurie ecclésiastique de Grenoble.

Rodolphe III, ou le Fainéant, était mort en 1032, laissant la Bourgogne à l'empereur d'Allemagne. Bientôt après, la guerre avait éclaté entre le Pape et l'Empereur. Au milieu de ces troubles, les anciens États de Rodolphe étaient déchirés par les gouverneurs et les évêques qui s'en partageaient les lambeaux. C'est alors qu'un seigneur, connu sous le nom de Guigues-le-Vieux, usurpa plusieurs seigneuries dans le voisinage de Grenoble. Il dépouilla Mallenus de ses redevances, de ses jardins, de ses condamines, de sorte qu'en très-peu de temps l'évêque n'eut plus, dit le cartulaire de Saint-Hugues, un seul mas entier dans tout le diocèse. Guigues-le-Vieux s'intitula, dès 1040, *comte de Graisivaudan*, et, en 1050, *prince de la province de Grenoble*. Il prenait aussi le titre de *comte d'Albon*, nom d'une de ses terres dans le Viennois. La déchéance successive des évêques peut donc se placer vers le milieu du XIe siècle, ainsi que la fondation de la dynastie des Dauphins de Viennois, dont les possessions réunies ont formé plus tard la province de Dauphiné. A cette époque, tout le pays était occupé par des seigneurs, dont les plus puissants, entre autres celui de Sassenage, et le comte de Savoie lui-même, se déclaraient feudataires de l'église de Grenoble. Les comtes de Graisivaudan ne réussirent jamais, toutefois, à confisquer complétement les droits temporels des évêques. Ceux-ci ne cessèrent point d'élever des réclamations et conservèrent toujours comme une ombre de souveraineté. Sous Humbert II, le dernier des Dauphins de la troisième race, l'église métropolitaine n'avait encore perdu aucune de ses prérogatives; le prince rendait hommage au prélat, pour tout ce qu'il *tenait dans la ville et dans son territoire, en fief et en juridiction commune*. Il y avait, en effet, à Grenoble un tribunal commun, *curia communis*, dont les officiers, choisis conjointement par le comte et l'évêque, administraient la justice en leur nom. L'emblème de cette alliance était représenté sur le sceau



de la cour, dans un même champ, à droite, par l'effigie d'un *évêque crossé et mitré;* à gauche, par *une croix fleuronnée*, que remplacèrent *une tour*, d'abord, et enfin *un dauphin couronné d'une tour.*

Guigues-le-Vieux abdiqua en 1057, et embrassa la vie monastique à Cluny, où il mourut en 1075. Son fils, Guigues-le-Gras, ne lui survécut qne cinq ans. Il eut pour héritier Guigues-le-Comte, à qui l'évêque Hugues Ier voulut, par ses vives instances auprès du pape, arracher la restitution de tous les droits dont avaient joui ses prédécesseurs. Guigues, après avoir expulsé le prélat de son diocèse, finit cependant par lui céder, en 1098, toutes les églises du Graisivaudan et du Viennois, avec leurs cens, dîmes et redevances. Nous remarquerons, ici, comme une particularité curieuse, que sa femme est qualifiée, dans quelques actes, de *reine Mathilde.* Le fils et successeur de Guigues-le-Comte fut Guigues-Dauphin, lequel eut un différend avec le comte de Savoie, au sujet de la délimitation respective de leurs frontières, et mourut des suites d'une blessure reçue au siége de Montmeillan. Guigues V, son fils, épousa Béatrix, fille du marquis de Montferrat, et parente de l'empereur Frédéric, selon les termes du contrat de mariage, *consanguineam ipsius Imperatoris* L'Empereur, à cette occasion, investit Guigues V de tous les droits et priviléges qui lui avaient été transférés à lui-même sur le comté de Vienne, par Berthold-Zeringhen, duc de Bourgogne, et c'est depuis lors que les comtes de Graisivaudan s'intitulèrent comtes de Viennois (1155).

Guigues V n'avait eu de son mariage qu'une fille, appelée Béatrix comme sa mère. En 1163, elle épousa Guillaume-Taillefer, fils de Raymond IV, comte de Toulouse, et vingt-un ans après elle convola en secondes noces avec Hugues III, duc de Bourgogne, lequel, ainsi que Guillaume-Taillefer, gouverna le comté comme régent. Guigues-André, fils de Hugues et de Béatrix, est le premier comte de Graisivaudan qui ait porté le titre de dauphin, soit en mémoire de son bisaïeul, Guigues-Dauphin, soit à cause de l'ornement particulier reproduit sur son scel et sur son armure. Ce nom, comme il a été dit dans notre introduction, fut ensuite appliqué à ses successeurs, et s'étendit même à tout le pays, qu'on n'appela bientôt plus que Dauphiné. Naturellement doux et pacifique, Guigues-André s'étudia surtout à faire fleurir le commerce et à protéger les lettres; il ne négligea pas, néanmoins, de se prémunir contre les attaques des princes si remuants de la maison de Savoie, et conclut, dans ce dessein, une ligue offensive et défensive avec la république de Turin. Son fils, Guigues-le-Jeune, fit, en 1244, accepter à l'évêque Pierre un traité relatif à la juridiction de Grenoble, dont il se réserva le ressort supérieur. A Guigues-le-Jeune succéda Jean Ier, mort sans postérité en 1282, et à celui-ci Anne, sa sœur, dont le mari, Humbert, baron de la Tour-du-Pin et seigneur de Coligny, fut le chef de la troisième race des dauphins de Viennois.

Humbert Ier, inquiété, dès son avénement au trône delphinal, par la mère de Jean, Béatrix, appelée la Grande-Dauphine, et par Robert, duc de Bourgogne, son cousin au deuxième degré, dont Philippe de Savoie appuyait les prétentions, se délivra de ces deux concurrents en leur faisant l'abandon de quelques terres. Le fils de saint Louis avait offert sa médiation; le traité fut signé à Paris, le 25



janvier 1285. C'est la première fois que, par un sentiment tout officieux, on voit intervenir le roi de France dans une querelle particulière au Dauphiné. Le souvenir de ce service aura, dans moins d'un siècle, les plus heureuses conséquences. En 1292, Humbert est à Paris, où il se garantit, par une alliance solennelle avec Philippe-le-Bel, contre l'ambition incorrigible des comtes de Savoie. Jean II, son fils, obtient, en 1307, le renouvellement de cette alliance précieuse, et Philippe-le-Bel lui promet, pour son fils aîné, la main d'une petite-fille de France. Jean II, à sa mort (1318), laissa deux fils en bas-âge, qui lui succédèrent tour à tour. L'aîné, Guigues VIII, hérita de son oncle Hugues, second fils de Humbert Ier, la baronie de Faucigny, et accrut son domaine de toute la dot de sa femme, la princesse Isabelle, consistant en plusieurs fiefs mouvants du comté de Genève. Engagé dans une guerre injuste, que lui faisait le comte de Savoie, malgré la médiation du roi de France, il périt au siége du château de la Perrière, frappé d'un coup d'arbalète qui l'avait atteint dans l'aisselle gauche (1333). Son frère, Humbert II, homme d'un esprit médiocre et d'un caractère inconstant, montra toujours la plus grande versatilité dans sa conduite il abolit et rétablit les anciennes charges, substituant un *pronotaire* au *chancelier* et un *chancelier* au *pronotaire;* il proscrivit la chasse dans le Graisivaudan, et ensuite l'autorisa jusque sur les terres du domaine delphinal; il se fit accorder, par l'empereur Louis de Bavière, le titre de roi de Vienne et renonça bientôt à tirer aucun parti de cette investiture, se contentant de la qualification nominale de *comte palatin de la ville de Vienne* et *d'archisénéchal des royaumes de Vienne et d'Arles;* il brigna le commandement en chef de la croisade prêchée par le pape Clément VI, en 1345, et supprima dans ses États les joûtes, les tournois, les passes-d'armes, tout ce qui retraçait, en un mot, l'image de la guerre. Sa seule habileté politique fut de se maintenir en paix avec le comte de Savoie, par la détermination exacte de leurs frontières respectives.

Les Dauphinois lui furent pourtant redevables du « Statut solennel, » connu sous le nom de *Statut delphinal*, et de quelques bons règlements. Il coupa court à l'usure en soulageant les juifs des taxes énormes qui pesaient sur eux. Il s'occupa du paiement de ses dettes et de la refonte des monnaies. Il réorganisa l'université de Grenoble, et fixa dans cette ville le siége du conseil judiciaire qu'originairement il avait établi à Saint-Marcellin. Mais toute sa bizarrerie, toute son indécision reparurent bientôt jusque dans le chagrin, si profond, que lui inspira la mort précoce de son fils André[1] ; jusque dans le projet de se choisir un héritier, au lieu et place de cet enfant bien-aimé, et de s'enfermer dans un cloître pour y terminer ses jours. Enfin, après avoir hésité longtemps entre le pape et le roi de France, vers lequel les conseils et les prières de l'évêque de Grenoble le firent pencher, il signa, le 16 juillet 1349, à son retour de l'expédition contre les Turcs, l'acte de transport du Dauphiné à Charles, fils aîné de Jean duc de Normandie, fils aîné lui-même de Philippe de Valois; et le lendemain, il endossa le froc de dominicain dans le couvent des Frères-Prêcheurs de Lyon. Mais inconséquent

1. On a raconté qu'un jour Humbert II tenant son jeune fils André entre ses bras, près d'une fenêtre du palais delphinal de Grenoble, le laissa tomber dans l'Isère. Le fait est faux : André mourut de maladie, en octobre 1335, au château de Beauvoir en Royans. (Voir l'*Histoire du Dauphiné*, de Valbonnais, t. II.)

même sous l'habit monastique, il ne tarda pas à regretter le monde. Peu s'en fallut qu'il ne tentât de ressaisir la couronne delphinale : toutefois le général des chartreux, Jean Birel, triompha de cette révolte du vieil esprit; il parvint à engager définitivement Humbert dans la vie religieuse, en le décidant à faire une profession publique. Dès lors ce prince ne quitta plus la robe mi-partie noire mi-partie blanche du dominicain : il la portait à Grenoble, le 10 décembre 1349, quand le nouveau dauphin Charles y fit solennellement son entrée et y jura sur les évangiles de maintenir les priviléges de la province. Humbert vécut encore six ans. Le pape amusa sa vieillesse, en lui conférant de sa propre main les ordres sacrés à Avignon, où il célébra la messe, et en le nommant patriarche latin d'Alexandrie. Il mourut, le 22 mai 1355, à Clermont en Auvergne.

A l'abdication d'Humbert finit la domination des Dauphins de Viennois et commence l'histoire moderne de Grenoble; mais, avant d'entreprendre le récit des faits qui se rattachent au gouvernement des Dauphins de France, revenons un moment sur nos pas, afin de compléter le tableau analytique du passé. Rien de plus curieux que l'étude des institutions civiles, politiques, militaires et religieuses du Dauphiné sous ses anciens souverains; on y trouve un sentiment de libéralité vraiment remarquable et dont il faut chercher surtout l'explication dans le caractère indépendant des Dauphinois. A leur insu, peut-être même par une disposition naturelle, les Dauphins avaient subi l'influence de cet esprit généreux de liberté, qui était descendu de la montagne sur les villes.

Le statut delphinal, donné par le dauphin Humbert II, le 14 mars 1349, quatre mois avant qu'il ne transférât définitivement la souveraineté de ses États à Charles, fils aîné de Jean, duc de Normandie, est en quelque sorte la codification de toutes les lois civiles et criminelles en vigueur dans le Graisivaudan et le Viennois, un exposé des coutumes féodales de ces deux pays, des libertés, franchises, immunités, tant anciennes que nouvelles, successivement octroyées aux habitants par les comtes des trois races, depuis Guigues-le-Vieux jusqu'à Humbert. Le Dauphin y montre une sollicitude non moins grande pour les droits et les intérêts de tous que pour ceux du prince. On sent que, prêt à abdiquer, il veut, avant de se dessaisir du pouvoir, laisser à ses sujets une telle marque d'affection et d'éclatante générosité, qu'elle leur rende longtemps sa mémoire précieuse. Ainsi, par exemple (*art. IV*), il prend l'engagement, pour lui et ses successeurs, de racheter tous les barons, nobles, ou autres Dauphinois, qui auront été faits prisonniers dans une guerre à laquelle ils auront participé sur sa convocation ou sur celle de son bailli; (*art. X*) il supprime toutes les gabelles de vieille ou de fraiche date, introduites dans le Dauphiné ou les autres terres de son domaine, depuis Humbert Ier, son aïeul; (*art. XVI*) il ordonne que nulle information ne pourra être suivie pour un crime non avéré, si un légitime accusateur ne se présente point, et s'il se présente, qu'avant de sommer l'accusé de répondre, on lui remette copie de l'enquête; (*art. XVII*) il complète la disposition précédente, en annonçant que nul sujet du Dauphiné ou des autres États du dauphin ne pourra être traduit que devant une cour de justice dauphinoise, dans le ressort de laquelle aura été commis le délit, objet d'une poursuite; (*art. XLI*) il accorde aux plus proches parents des pupilles la faculté de faire dresser l'inventaire des biens qui sont leur

propriété, comme aussi des meubles ou immeubles de toutes les successions auxquelles ces pupilles peuvent prétendre. Dans différents autres articles, réglant tour à tour l'ancien droit féodal et le droit nouveau établi par les franchises des communes, il s'oblige à indemniser des frais de séjour et de voyage les nobles du Dauphiné, toutes les fois qu'il les convoquera pour ses affaires, et à leur donner, en outre, nn cheval, s'ils ont perdu celui qui leur appartenait, sans qu'il y ait eu faute de leur part; il leur confirme la liberté, reconnue depuis longtemps à chacun d'eux, de refuser au prince le service militaire pour toute autre guerre que celle du Dauphiné; il prescrit que, désormais aucuns hommes-liges des églises ou des nobles ne seront contraints de faire des corvées ou de payer des tailles, à lui ou à ses successeurs, si ce n'est pour cause d'utilité publique; enfin, abolissant la mainmorte dans ses domaines et dans ceux des seigneurs, il les avertit que, si l'un d'eux prétendait la maintenir, lui, le comte, la maintiendrait aussi à l'égard de l'opposant. La menace attachée à cette dernière clause mérite surtout notre attention; elle est une preuve manifeste qu'en Dauphiné la mainmorte n'atteignait pas seulement les roturiers, mais bien encore les nobles eux-mêmes, quand ceux-ci s'étaient avoués hommes-liges *de corpore et personâ*.

Les Dauphins s'étaient constamment appliqués à soumettre l'administration de la justice, à une règle commune. Les évêques de Die et de Vienne, comme ceux de Grenoble, avaient des juges nommés *correarii*, *mistrales* (courriers, ou mistraux); les seigneurs temporels, des magistrats qu'on appelait *vicarii* (vicaires, ou vehiers). Pendant longtemps, les sentences portées par ces officiers, surtout par ceux des seigneurs des terres de franc-alleu, furent sans appel; ils infligeaient à leur gré, ou suivant la coutume du lieu, des peines corporelles ou pécuniaires aux criminels; ceux qui ne pouvaient pas payer les amendes étaient condamnés aux châtiments les plus barbares; souvent même, dit Valbonnais, « on les jetait dans l'eau après les avoir enfermés dans un sac. » Les Dauphins firent cesser ces cruels abus, en autorisant leurs vassaux et ceux des seigneurs spirituels ou temporels à se pourvoir par voie d'appel devant les quatre tribunaux supérieurs du Dauphiné, à savoir ceux du juge-mage de Graisivaudan, du juge des secondes appellations, des maîtres rationnaux et du grand conseil. Cette dernière cour de justice fut établie par Humbert II, en 1337, comme nous l'avons déjà dit, pour rendre la justice en dernier ressort; « elle mit tout le Dauphiné sous une même loi, » fait observer un savant historien, « et on y trouva, dès lors, un refuge assuré contre l'injustice et l'oppression. » En effet, à peine la puissante intervention de la cour delphinale se fait-elle sentir que l'évêque de Grenoble se plaint amèrement qu'elle « anéantit entièrement sa juridiction, et constitue le Dauphin arbitre général de toutes les justices des seigneurs et de celle de sa ville épiscopale en particulier » (1343). Humbert II, par ses lettres patentes du 1er août 1341, en avait fixé le siége à Grenoble; il lui soumit postérieurement la juridiction des comptes et la dota d'un sceau particulier portant l'empreinte d'un dauphin. Ses membres étaient le chancelier du Dauphiné, un président, un procureur fiscal et quatre jurisconsultes, deux en droit civil, deux en droit canonique.

Tout nous porte à croire que Grenoble avait hérité des droits de l'ancien municipe romain de Cularo. Mais en traversant tant de crises et de révolutions, la

municipalité grenobloise avait été, sans doute, plus d'une fois modifiée, détruite ou reconstituée par l'intérêt et la politique de ses seigneurs spirituels ou temporels. Sur tous ces points si importants, nous sommes réduits à faire des conjectures. Cependant, dès le commencement du XIIIe siècle, l'évêque de Grenoble, Soffrey, et le Dauphin Guigues-André concédèrent aux habitants de cette ville des libertés qui supposent l'existence d'une organisation communale. Au mois d'août 1244, Guigues-le-Jeune et l'évêque Pierre confirment ces mêmes priviléges, exemple que suivent encore, en 1294, Guillaume II, le seigneur spirituel de Grenoble, et le dauphin Humbert Ier. Les articles les plus curieux de la charte de 1244 concernent les adultères, les débiteurs et les étrangers. L'homme surpris criminellement avec une femme était passible d'une amende de cent sols; le tribunal, faute de paiement, lui infligeait la peine qu'il jugeait la plus convenable. Le créancier n'avait point la faculté de citer son débiteur; mais si, après trois avertissements, satisfaction ne lui était point accordée, il portait plainte au tribunal, qui sommait le débiteur de s'exécuter, et le condamnait à payer une amende de sept sols pour la contumace. Tout étranger convaincu de voies de fait ou d'insultes graves envers un Grenoblois, ou bien d'un crime commis sur le territoire de la ville, était exposé à la vengeance des habitants. Ceux-ci, dans le cas où le délinquant se serait échappé, pouvaient le poursuivre à main armée dans sa retraite, jusqu'à ce qu'on le leur eût livré, ou qu'ils eussent obtenu une réparation suffisante. En confirmant les priviléges des Grenoblois, l'évêque Guillaume II et Humbert Ier y ajoutèrent que « tout habitant fournissant caution ne pourrait être emprisonné pour dette » (1294). Jean II, en 1316, les affranchit de toute imposition ordinaire ou extraordinaire, de toute espèce de mainmorte, et réduisit de six à trois les cas impériaux, c'est-à-dire les dons gratuits obligatoires en certaines occasions.

Comme on le voit, les Dauphins, en habiles politiques, s'associaient à tous les actes par lesquels les évêques donnaient une nouvelle sanction aux libertés grenobloises; ils s'en constituaient même les protecteurs lorsqu'elles étaient attaquées par ces prélats. En 1309, une sédition éclate à Grenoble contre l'évêque Guillaume, hostile aux priviléges de la ville : le peuple prend les armes, enfonce les portes de l'évêché et maltraite les officiers de l'église; Guillaume, profondément irrité, commence l'instruction de l'affaire; mais Jean II, à son retour d'Italie, où il avait accompagné l'Empereur, s'en fait rendre compte et anéantit toute la procédure. La commune se constitue même bientôt, malgré l'opposition de l'autorité épiscopale; les corps d'état, les corporations et les confréries élisent des consuls qui sont chargés de veiller au maintien des libertés de la cité, à la confection du rôle des impôts et à la répartition des dépenses publiques.

Telle était la situation du Dauphiné, lorsque le petit-fils de Philippe-de-Valois en prit possession. Le nouveau Dauphin, par déférence pour les anciens droits de l'Empire, demanda encore à Charles IV l'investiture de cette province (1356). L'Empereur fit, d'ailleurs, acte de souveraineté, en confirmant, le 15 juillet 1365, les libertés de la capitale du Dauphiné, et en confiant au prince, à l'évêque et au gouverneur, la garde des priviléges de la ville. Comme presque tous ses prédécesseurs, Charles fut obligé de combattre le duc de Savoie; la paix ayant

été rétablie entre eux, il fut convenu que dorénavant le Rhône et le Guiers serviraient de limites aux deux principautés (1355). A l'avénement du Dauphin au trône, son fils Charles lui succéda; et quoique celui-ci fût encore enfant, l'Empereur le nomma son vicaire dans le royaume d'Arles (1378). Vers le même temps, les routiers s'étant répandus dans la province, on prit des mesures vigoureuses pour réprimer leurs brigandages. Depuis sa réunion à la France, le Dauphiné était devenu un pays d'états; les trois ordres, convoqués par le gouverneur, ordonnèrent une levée générale de deniers pour subvenir à l'entretien des troupes. Les villes de Grenoble et de Romans furent imposées chacune à cinq cents florins d'or, celle de Vienne à six cents. Le danger une fois passé, on demanda au gouverneur Bouville le compte de la dépense des deniers publics; les réclamations prirent même un tel caractère de récrimination, que le gouverneur se crut personnellement offensé; par son ordre, des députés de l'Oisans, qui s'étaient prononcés avec beaucoup d'énergie, furent arbitrairement arrêtés. L'évêque de Grenoble, Rodolphe Chissay, s'éleva alors avec force contre l'atteinte violente portée aux priviléges du pays dans la personne de ses représentants. De plus en plus exaspéré, Bouville fit attaquer la maison de l'évêché, d'où Rodolphe parvint cependant à s'échapper et à gagner Chambéry. On porta l'affaire devant le roi de France, qui mourut avant d'avoir pris une décision. Rodolphe revint à Grenoble, et fut peu de temps après élevé au siége archiépiscopal de Tarantaise (1378-1386).

Dans un pays où l'esprit d'indépendance était si grand, les idées de réforme religieuse devaient trouver de nombreux prosélytes. Vers la fin du XIIe siècle, le Dauphinois Pierre Valdo, qui, né dans le village de Vaud, en avait pris le nom, commença à prêcher, parmi les habitants de Lyon, la doctrine dont il s'était fait l'apôtre; « il enseignait, » dit Chorier, « que tous les chrétiens étant frères, tous les biens devaient être communs entre eux, et qu'ils ne devaient prétendre à la possession des choses que pour l'usage. » Valdo, forcé de se réfugier dans les montagnes du Dauphiné et de la Savoie, y trouva d'ardentes sympathies. Sa doctrine, ajoute Chorier, y « jeta de si profondes racines, que jamais elle n'en a pu être arrachée » (1180-1200). Un religieux de l'ordre des frères Mineurs, Guillaume-de-Saint-Marcel, essaya vainement de convertir les Vaudois par la voie de la douceur (1260). On taxa son humanité de faiblesse et, dans le siècle suivant, on fit peser toutes les terreurs de l'Inquisition sur les hérétiques. Les deux inquisiteurs, François Bourelli de Gap et Bertrand-de-Saint-Guillaume, remplirent de leurs cruels émissaires la province ecclésiastique de Vienne et le diocèse d'Embrun, duquel le Graisivaudan faisait partie (1369). Les poursuites du tribunal de l'Inquisition établi à Grenoble firent tant de victimes, que les prisons de la ville ne purent contenir tous les prisonniers et que, pour assurer leur subsistance, on fut obligé de faire des quêtes publiques. Vingt années de persécutions ne purent lasser la constance des Vaudois; deux cent trente périrent dans les flammes, de 1380 à 1394. Toutefois, avec la flamme des bûchers ne s'éteignit point cette invincible foi, qui, du Dauphiné, se répandit dans les provinces environnantes et jusque dans le Languedoc. Sous le règne de Louis XII, les Vaudois bravaient encore les supplices de l'Inquisition dauphinoise; enfin ce prince,

par arrêt du 22 octobre 1501, fit cesser les poursuites dirigées contre eux.

L'empereur Sigismond visita le Dauphiné au commencement du XVe siècle. Il y disposa de tout en souverain, confirmant les anciens titres, priviléges et droits des villes, de l'église et des seigneurs, ou leur en concédant de nouveaux. Sigismond se montrait d'autant plus prodigue de ces faveurs royales, que par là il croyait ressaisir une autorité qui, en réalité, lui échappait pour toujours. Nous ignorons s'il usa de la même libéralité à l'égard de Grenoble; il y arriva, le 11 février, avec une nombreuse suite, et on lui donna pour demeure le palais du « gouvernement, » résidence ordinaire des Dauphins. Il était temps qu'une main ferme rompît les derniers liens de cette vassalité étrangère et unît plus étroitement le Dauphiné à la France. Louis XI, qui fit, comme Charles V, l'apprentissage de la royauté à Grenoble, accomplit cette tâche. Il faut voir ce génie puissant à l'œuvre. Sous sa domination, le pouvoir souverain s'affermit, et tout se constitue et prend une forme régulière; on pressent déjà ce qu'il fera un jour pour la France. Depuis l'âge de quatre ans, Louis était Dauphin de Viennois (1428); mais, pendant sa minorité, des gouverneurs ou des lieutenants du roi avaient administré la province. Le Dauphin s'y retira, vaincu et amnistié par son père, après la guerre de la Praguerie. Un dissentiment de plus en plus profond anima Louis contre Charles VII; l'un feignit de craindre quelque attentat de la part des favoris du roi contre ses jours, tandis que l'autre, avec plus de raison, se croyait sérieusement menacé dans son autorité ou son existence par l'ambition d'un jeune prince qui ne connaissait aucun frein. Louis se fit une principauté indépendante du Dauphiné, où il entretint un état militaire considérable : il rechercha l'alliance du duc de Savoie, et épousa la princesse Charlotte, sa fille, enfant de six ans (1450-1451). La patience de Charles VII était à bout; il s'avança avec une armée jusque dans le Forez, décidé à mettre son fils à la raison et à porter la guerre dans la Savoie; mais la médiation du cardinal d'Estouteville légat du pape, rétablit la paix entre les trois princes (5 octobre 1452).

Comme gage de leur réconciliation apparente, Charles VII avait cédé à son fils la province du Dauphiné avec tous ses revenus; mais il avait stipulé que les officiers nommés par lui ne pourraient être révoqués, et que le sceau du comté resterait entre les mains du chancelier de France. Louis, par un coup d'état, n'en dépouilla pas moins de sa charge Étienne Guillon, président du conseil delphinal et un des serviteurs les plus dévoués de la couronne. Ce magistrat, accusé du crime de lèse-majesté pour avoir exhorté les Dauphinois à ne point se laisser entraîner à la révolte par l'exemple de leur prince, fut condamné au bannissement et à une amende de cent marcs d'or. Le succès de cette audacieuse violation de ses serments encouragea Louis dans sa rébellion contre son père; il ordonna aux tribunaux de rendre la justice en son nom, et mit toutes les charges publiques aux enchères.

Le voilà donc roi de fait dans le Dauphiné et libre de donner carrière à son génie politique. On ne tarda pas à le reconnaître; tout plia sous cette jeune main. D'abord, par un édit du 10 décembre 1452, il abolit le droit de guerre, auquel aucun de ses prédécesseurs n'avait osé porter atteinte; ordre fut donné aux seigneurs de ne faire, à l'avenir, ni armements, ni courses, ni entreprises particu-

lières: c'était à la fois détruire le droit le plus important de la noblesse et briser l'épée de la féodalité. Louis donna ensuite tous ses soins à la reconstitution du conseil delphinal. Afin de fortifier encore l'autorité de cette haute cour de justice, il l'érigea en parlement, dans le mois de juin 1453, et Charles VII, le 4 août suivant, approuva par ses lettres patentes la création de la nouvelle cour souveraine. Composé, dans l'origine, d'un président, de six conseillers, d'un procureur général et d'un avocat fiscal, le parlement du Dauphiné fut augmenté, en 1541, d'un second président. Les états de la province attirèrent aussi l'attention du Dauphin, qui leur donna une organisation nouvelle. Jusqu'alors ils s'étaient assemblés sur la convocation du gouverneur du Dauphiné; Louis se réserva d'en provoquer la réunion par lettres closes. Il arrêta, en outre, que les états tiendraient leurs cessions à Grenoble, et que l'évêque de cette ville en serait le président-né, ou bien, en son absence, l'abbé de Saint-Antoine. Les archevêques, les évêques et les commis du clergé occupaient le premier rang dans l'assemblée provinciale; après eux venaient, à la tête de la noblesse, les quatre barons députés-nés de la province, Clermont-Trièves, Sassenage, Bressieu, et Mauhec alternativement avec Montmaur; puis, au-dessous encore, siégeaient les consuls de Grenoble, Vienne, Valence, Romans, Embrun, Gap, Die, Saint-Marcellin, Crest et Montélimart. Ces cités formaient ce qu'on appelait les dix villes du Dauphiné, lesquelles, indépendamment de leur participation aux états, avaient aussi leurs réunions particulières. Enfin, Louis augmenta les libertés des Grenoblois et reconstitua leur municipalité. Par son édit du 18 juillet 1453, il déclara que « les habitants de Grenoble et de son territoire ne pourraient jamais être distraits de la juridiction de leur juge particulier, pas même pour cause de crime. » D'après une autre ordonnance du Dauphin, tous les membres du conseil de ville furent renouvelés, chaque année, par voie d'élection, le jour des Rois, et furent exemptés des tailles pendant la durée de leurs fonctions : c'étaient quatre consuls représentant, le premier, les gens d'épée et de robe, le second les gens de loi, le troisième les marchands, le quatrième les habitants de Saint-Laurent; c'étaient deux députés du clergé, l'un du chapitre de la cathédrale, l'autre de celui de Saint-André, les quatre consuls sortants, deux gentilshommes, deux députés du tiers-état, deux juges politiques, l'avocat et le procureur de la ville. Louis régla, de plus, la composition du conseil des quarante ou des notables, qui n'était guère qu'une extension du Conseil de ville. Du reste, les jours où les membres de l'une des deux assemblées devaient se réunir à la maison commune, ils étaient convoqués « à voix de trompe. »

Nous n'en finirions pas si nous voulions signaler tous les actes du gouvernement du Dauphin. Observons seulement que sa prédilection pour le tiers-état se manifeste déjà par les libertés dont il gratifie la commune de Grenoble, dans le temps même où il travaille à l'abaissement de la noblesse. D'utiles travaux d'un autre ordre témoignent d'ailleurs qu'aucun détail de l'administration n'échappait à sa vue perçante. La capitale du Dauphiné est, comme nous l'avons dit, inégalement partagée par le cours de l'Isère, qui, après avoir parcouru la vallée du Graisivaudan et traversé la ville, incline vers le nord-ouest et va se réunir au Drac, en face de la Buisserate; cette dernière rivière, dont le lit a été déplacé

dans le XIVe siècle (1377), coulait autrefois près des remparts et projetait même une de ses branches dans le quartier auquel on a donné depuis le nom de Saint-Louis. Toutes deux, sujettes à des crues subites, ont souvent porté la désolation dans la plaine et dans la ville. Au XVe siècle, on gardait encore le souvenir de l'inondation des eaux du lac de Saint-Laurent qui submergea, en 1219, une partie de la population de Grenoble et emporta les ponts de l'Isère et du Drac (14 et 15 septembre). Louis, voulant prévenir le retour de ces désastres, imposa indistinctement tous les habitants du bailliage de Graisivaudan pour subvenir aux travaux de la réparation du Drac et de la construction des chaussées destinées à en contenir les eaux. Ce prince fit aussi bâtir à Grenoble le palais-de-justice dont Louis XII et Charles IX ordonnèrent par la suite l'agrandissement.

Depuis l'année 1446, Louis n'avait pas paru à la cour de France; il s'en tenait éloigné avec une obstination qui irritait profondément son père. Toutefois, cette situation aurait pu se prolonger plus longtemps, si le Dauphin, pour entretenir ses troupes, composées de sept compagnies d'ordonnance, n'eût pas voulu prélever une taxe de deux gros sur chaque feu. Il en résulta un mécontentement général qui, à Grenoble, se manifesta même par une opposition ouverte à l'impôt établi par le Dauphin. Celui-ci, résidant tantôt à Romans, tantôt à la Côte Saint-André, était alors éloigné de sa capitale; au moyen de secrètes intelligences qu'il avait conservées dans la ville, par l'intermédiaire de l'évêque, il tenta, sans succès, d'y rentrer par une surprise. Les Grenoblois se réunirent à toute la province, pour invoquer l'appui du roi. Louis essaya de conjurer l'orage par de belles paroles, dans lesquelles on n'avait déjà plus foi; mais, ayant appris que le roi s'était avancé en personne dans le Bourbonnais, et que, par son ordre, le comte de Dammartin avait franchi la frontière du Dauphiné, il prit la fuite, et parvint, à la faveur d'un déguisement, à gagner la Savoie, d'où il passa dans les États du duc de Bourgogne (1455-1456). Louis XI, en montant sur le trône, à la mort de son père, se souvint de ceux dont il avait reconnu le dévouement dans cette circonstance, comme de ceux qui s'étaient déclarés contre lui; un de ces derniers, Jean Baile, président du parlement de Grenoble, ressentit les effets de l'esprit vindicatif du roi: sous le poids d'une accusation de lèse-majesté, il fut mis en jugement et condamné à quitter le Dauphiné, dans un délai de dix jours, sous peine de mort. On le contraignit à verser dans le trésor tous les honoraires et les traitements qu'il avait reçus depuis la retraite du Dauphin à la cour du duc de Bourgogne.

Pendant les guerres d'Italie, le Dauphiné devint la grande route des armées françaises. Charles VIII, qui avait déjà traversé Grenoble en 1489, y revint en 1494; les habitants, outre la subvention générale accordée au roi par les états réunis dans leur ville, lui présentèrent une somme d'argent assez forte. Charles, voulant se former un conseil de justice, se fit accompagner en Italie par quelques membres du parlement; l'un d'eux, le conseiller Fléard, fut nommé chancelier du royaume de Naples et de Sicile. Le 27 octobre suivant, le roi, de retour de son expédition, rentra dans la ville, aux flambeaux. Louis XII passa jusqu'à trois fois par Grenoble, en 1502, 1507 et 1511; un des conseillers de la cour souveraine du Dauphiné, Jaffrey Carles, fut nommé par lui président du

tribunal de Milan. François Ier, qui avait visité aussi cette ville au temps où il n'était encore que duc d'Angoulême, obtint des états deux mille écus d'or pour la rançon du Dauphin (1529). En 1548, son successeur, Henri II, traversa Grenoble en se rendant dans le Piémont. Les fêtes données à l'occasion du passage de tous ces princes furent troublées, en 1532, par une peste, qu'une épouvantable famine vint encore compliquer. Quelques différends de peu d'importance firent éclater la guerre, vers le même temps, entre la France et la Savoie (1533-1535) : ce duché, ainsi que le Bugey et la Bresse, ayant été conquis par nos troupes, on réunit les trois provinces au gouvernement du Dauphiné, dont elles firent partie jusqu'à la paix de Cateau-Cambrésis (1559).

Les Grenoblois citent avec orgueil les noms des capitaines Antoine Darces, Maugiron, Jacques Aisnard, Mollard, Albert Rosset, Bouttières et Bayard, qui, tous sortis du Graisivaudan, se distinguèrent dans les guerres d'Italie et y perdirent la vie pour la plupart. La mémoire du chevalier Bayard lui appartient, d'ailleurs, à plus d'un titre. Pierre du Terrail naquit dans le château de ce nom, à quelques lieues de la capitale du Dauphiné, au fond de la vallée du Graisivaudan (1476). Son oncle maternel, Laurent Allemand, évêque de Grenoble, « un des plus sainctz et dévotz personnages que l'on sceust, » le fit élever dans les écoles de cette ville, et le conduisit à Chambéry, où il le présenta au duc de Savoie, qui l'admit au nombre de ses pages. On sait de quelle gloire impérissable se couvrit l'illustre chevalier en Italie, et quel éclatant prestige il y répandit sur le nom français : il n'est pas donné à une nation de produire deux hommes tels que Bayard. Ce vaillant capitaine eut la satisfaction d'être investi du titre qui devait le plus flatter en lui l'amour du pays et les affections de famille. Louis d'Orléans, duc de Longueville, gouverneur du Dauphiné, le nomma son lieutenant-général, le 20 janvier 1515, et ce fut en cette qualité qu'il fit son entrée à Grenoble le 17 mars suivant. Plusieurs marchands et notables bourgeois allèrent à sa rencontre, et les artilleurs de la ville (*artillierii*) « du consentement des seigneurs-consuls, » de la commune, lit-on dans le registre de ses délibérations, tirèrent dix-huit coups de canon, « en signe de joie » (*in signum jocositatis*). Lorsque cette noble vie s'éteignit, en 1524, dans toute sa grandeur, sa simplicité et sa vertu, Grenoble fut saisi d'une douleur aussi profonde que si quelque fléau eût fait périr la moitié de ses habitants; il semblait, dit le président d'Expilly, « que le peuple du Dauphiné n'attendait que ruine prochaine, car on ne faisait que pleurer et larmoyer, et pendant un mois les fêtes cessèrent. » On transporta le corps du « chevalier sans paour et sans reproche » à Grenoble, où il fut enterré devant le grand autel de l'église des Minimes-de-la-Plaine.

Les luttes de la réforme religieuse dans le Dauphiné présentent un intérêt tout particulier. Comme si le génie novateur de Pierre Valdo eût encore plané sur ses vallées et sur ses villes, le protestantisme y trouva des convictions dévouées, énergiques, enthousiastes; on eût dit que l'attente et la concentration avaient encore développé la tendance innée de ces fortes natures à secouer le joug de l'autorité spirituelle et à déserter une église qui n'avait plus leur respect, leur confiance et leur amour. D'un autre côté, les catholiques montrèrent peut-être pour la défense de la religion de leurs pères une foi encore plus passionnée, plus abso-

lue et plus puissante. Des deux côtés, l'esprit d'indépendance des Dauphinois mêla bientôt à ces sanglants démêlés un sentiment de liberté; il serait, en effet, difficile de dire qui, des ligueurs ou des calvinistes, professèrent les opinions politiques les plus hardies. Au commencement des troubles, le duc de Guise était gouverneur du Dauphiné, et Pardaillan son lieutenant-général; les Dauphinois ne leur pardonnaient point d'être, l'un et l'autre, étrangers à la province par leur naissance; car, d'après ses anciens priviléges, tous les gouverneurs du pays devaient être choisis par la couronne parmi ses enfants. Les religionnaires étaient alors beaucoup plus nombreux dans le haut que dans le bas Dauphiné; tandis qu'ils se trouvaient en minorité à Grenoble, ils avaient la majorité pour eux à Valence. Un des traits distinctifs de cette guerre, c'est que les calvinistes, et souvent les catholiques eux-mêmes, nommaient leurs chefs par voie d'élection. Le choix des protestants tomba d'abord sur François de Beaumont, baron des Adrets. Ce capitaine, qui se souilla par tant de cruautés, et que le mépris et l'horreur des hommes de son parti finirent par jeter dans les rangs des catholiques, ouvrit la campagne, le 25 avril 1562, par la prise de Valence; Pardaillan, dont les calvinistes avaient promis de respecter la vie, y fut lâchement assassiné. Les protestants de Grenoble, à la nouvelle des événements de Valence, prirent les armes et contraignirent les consuls à leur livrer les clefs de la ville. Les premiers prêches s'étaient faits l'année précédente, dans la maison du notaire Pierre-Girard Cordery et dans celle du marchand Bernardin Curiat; parmi les classes moyennes, les idées nouvelles avaient trouvé un grand nombre de prosélytes; un consul, deux conseillers au parlement, Remy et André Ponal, avaient embrassé la réforme. Cependant les protestants grenoblois, réduits à leurs propres forces, étaient trop faibles pour dominer dans la cité. Les habitants, pour la plupart, et presque tous les membres du consulat et du parlement étaient de zélés catholiques. Cette haute cour de justice fit dresser des potences dans les rues et dans les carrefours pour contenir les religionnaires par la terreur. On en vint à une première transaction, dont les résultats ne furent point heureux et qui devait être, sans plus de succès, suivie de beaucoup d'autres. L'église du couvent des Cordeliers, livrée aux protestants, devint le premier temple de la réforme religieuse à Grenoble; mais ceux-ci, encouragés par cette concession dans leurs entreprises audacieuses, dévastèrent le couvent et en expulsèrent les moines; ce fut le signal du pillage général des églises de la ville; les calvinistes n'épargnèrent ni la cathédrale, ni la chapelle delphinale de Saint-André; ils abattirent les images des saints et brisèrent les tombeaux des anciens Dauphins de Viennois. L'arrivée du baron des Adrets, avec des troupes, le 11 mai 1652, exalta encore la fureur des religionnaires; des titres et des papiers précieux, trouvés dans les archives de l'évêché, furent brûlés avec le corps de saint Hugues sur la place Notre-Dame. Des Adrets s'applaudissait de ces désordres. Après avoir défendu au clergé catholique de célébrer la messe, sous peine de mort, il s'avisa, par une barbare fantaisie, de contraindre les membres du parlement d'assister au prêche; il leur enjoignit, par arrêt du 6 juin, de s'y rendre en corps, sous peine, pour chacun d'eux, d'encourir une amende de seize cents livres; on s'y résigna, et toutes les cours de justice parurent, le lendemain, dans l'ancienne église des Cordeliers. Des Adrets avait, du reste, de

grands projets sur Grenoble; il songea un moment à la fortifier, pour en faire la place d'armes de son parti dans le haut Dauphiné. D'autres préoccupations le forcèrent à renoncer à ce projet; il fit transporter à Valence les plus belles pièces d'artillerie de la place, et il ne tint pas à lui que le siége du parlement n'y fût aussi transféré.

Grenoble était d'une trop haute importance pour que les deux partis ne s'en disputassent point la possession par la force des armes. Le lieutenant-général du Dauphiné, Laurent de Maugiron, parut sous ses murs et s'en fit ouvrir les portes, le 14 juin 1562; des Adrets, après la prise de Saint-Marcellin, y rentra le 25; il était accompagné de six mille hommes qu'il logea chez les habitants. Tandis que les gouverneurs du Gapençois et du Briançonnois faisaient des incursions dans le Graisivaudan, deux lieutenants de Maugiron, Sassenage et Vinay, tentèrent inutilement de reprendre Grenoble. Maugiron lui-même ne réussit pas mieux, en 1565, quoiqu'il se fût présenté avec huit mille hommes et six pièces de canon. La pacification de la province ayant remis la place sous la main du roi, le 19 mars de cette année, ce fut le tour des chefs des protestants, lorsque les hostilités éclatèrent de nouveau, de diriger tous leurs efforts vers la réduction de la capitale de la province. Charles Dupuis, seigneur de Montbrun, et Lesdiguières essayèrent successivement de surprendre ou de réduire Grenoble (1566-1570). Le premier de ces capitaines, fait prisonnier par les catholiques près de Pontaix, dans les environs de Die, fut conduit dans la ville contre les murs de laquelle il avait tant de fois échoué. Accusé du crime de lèse-majesté, et condamné à mort, il y périt par la main du beurreau, le 12 août 1575. Remarquons, en passant, que le sort de Grenoble dépendait en grande partie de celui des châteaux qui la couvraient; ces places étaient continuellement en butte aux attaques des religionnaires : c'étaient La Buissière, Vizille, La Mure, le bourg d'Oisans, Corps, Mens et Ambel.

Des trêves et des traités de paix avaient souvent, de part et d'autre, amené la suspension des hostilités; mais, après un intervalle plus ou moins long, la guerre éclatait de nouveau avec acharnement. Après le supplice de Montbrun, Lesdiguières avait été investi du commandement de la province, dans une assemblée générale tenue à Mens : il faut surtout attribuer à son génie militaire les avantages qu'obtinrent les protestants par la paix publiée à Grenoble, le 28 juin 1576. On assigna des places de sûreté aux calvinistes, on réhabilita la mémoire de Montbrun, et on créa une chambre *mi-partie* dans le parlement. Mais Lesdiguières n'avait point posé les armes; il continua les hostilités, ses troupes firent même des courses, en plein jour, jusqu'aux portes de la capitale. Cet état de choses ne cessa qu'à la paix de 1577. Malgré la concession de la liberté de conscience, Lesdiguières n'en resta pas moins sur la défensive. Catherine de Médicis essaya vainement de le séduire dans une entrevue qu'elle eut avec lui, en 1579, pendant son séjour à Grenoble, où elle était venue pour ménager un accommodement. Averti par le roi de Navarre de se préparer à la guerre, le nouveau chef des réformés traîna l'affaire en longueur et ne donna jamais à la reine-mère que des réponses évasives. A cette même époque, les députés des *d x villes*, appuyés par Faure, un des consuls de Grenoble, présentèrent à Catherine de Médicis, au

nom du tiers-état, des remontrances au sujet des tailles dont le clergé et la noblesse l'écrasaient. La reine, craignant d'indisposer les esprits, ne voulut point prendre une résolution; un grand nombre de catholiques se déclarèrent alors contre la cour; les mécontents formèrent plusieurs corps sous le nom de « défenseurs de la cause commune, » et la guerre ne tarda point à se rallumer (1580). Les catholiques, se sentant trop faibles contre leurs adversaires, demandèrent des secours à Henri III, qui leur envoya successivement des troupes sous les ordres du duc de Mayenne et de Lavalette, frère du duc d'Épernon. Grenoble appartenait encore au roi, mais il n'y jouissait plus d'aucune influence; en 1583, il fit demander aux états un subside de vingt-sept mille écus qu'on lui refusa. La Ligue gagnait chaque jour du terrain dans le Dauphiné: elle trouva un puissant appui dans le chef-lieu de la province La guerre prit, dès lors, un nouvel aspect : protestants, ligueurs, royalistes, purent se reconnaître et compter leurs forces; la situation se dessinait plus nettement. Les premiers avaient toujours Lesdiguières pour chef; le duc de Nemours commandait aux seconds, et Ornano, nommé lieutenant-général du Dauphiné, représentait le pouvoir royal dans le pays (1589). Ce dernier vestige d'autorité échappa bientôt même à la cour. Chassé de Grenoble, sous prétexte qu'il se montrait trop favorable aux protestants, le lieutenant-général se réfugia à Voiron Les troubles étaient fomentés par le duc de Savoie, Charles Emmanuel, qui convoitait la couronne de France : ses prétentions échouèrent devant la fermeté des états, réunis à Grenoble; ils répondirent qu'aux états-généraux seuls appartenait le droit de remplir la vacance du trône. Un conseil général des notables habitants de la ville s'associa à cette décision. Grenoble ne se montra pas moins jalouse de l'indépendance de la province : comme le duc de Savoie s'était saisi d'une place dans le Dauphiné, ses consuls en exigèrent impérieusement la destruction.

A la mort de Henri III, les royalistes s'unirent aux protestants. Lesdiguières, par ses talents et ses services, avait acquis un tel ascendant sur les esprits, qu'on pouvait déjà prévoir le jour où il ferait triompher la cause de Henri IV dans la province. Le point essentiel était de s'emparer de Grenoble; tous ses efforts tendirent vers ce but. Dans la nuit du 24 au 25 novembre 1590, il s'avança contre cette place : ses troupes escaladèrent les remparts, et, dès la première attaque, réussirent à s'établir dans un quartier. Le lendemain, les assiégeants s'emparèrent de la tour Rabot; Lesdiguières, alors, désirant que la reddition de la ville fût volontaire, se contenta de la serrer de plus près, et, pendant ce temps, emporta l'un après l'autre tous les châteaux-forts du voisinage. Toutes ses mesures avaient été si bien prises que, le 20 décembre, les assiégés, ne conservant plus aucun espoir, offrirent de lui rendre Grenoble sous certaines conditions, entre autres la liberté de quitter le pays pour tous ceux qui ne voudraient plus y demeurer. Lesdiguières y consentit, et, deux jours après la capitulation, il prit possession de la ville au nom du roi.

C'est ici que commence la période la plus curieuse peut-être de l'histoire de Grenoble, sous le gouvernement de cet homme extraordinaire, dont l'indépendance illimitée se conciliait avec le dévouement le plus absolu à la couronne. A peine est-il maître du Graisivaudan, qu'il songe à punir la ridicule ambition du

dnc de Savoie. Il lui enlève le fort des Échelles ; il bat, quoique inférieur en nombre, ses deux généraux à Pontecharra ; il envahit la Maurienne, et prend le fort Barraux, qne Charles-Emmanuel avait fait construire sur la frontière du Graisivaudan (1591-1598). Depuis 1595, cependant, les ligueurs avaient été complétement expulsés du Danphiné ; Lesdiguières sollicita et obtint, en dépit de quelqnes opposants dans le conseil du roi, la lieutenance-générale de la province, soumise et pacifiée grâce surtout à sa puissante intervention. Henri IV, en 1600, allant attaquer chez lui le duc de Savoie, passa par Grenoble : on remarqua que dans une procession, il cédait le pas au conseil de ville, qni, de temps immémorial, précédait dans les cérémonies publiques le gouverneur, le parlement et les autres corps de justice. Grenoble, à cette époque, avait déjà beaucoup gagné en étendue : son accroissement datait de 1591. Lesdiguières l'enferma dans une enceinte percée de quatre portes ; il bâtit de nouveaux remparts du côté de la plaine, et relia la ville à la montagne au moyen d'un mur de circonvallation. Ensuite il s'occupa, avec une incroyable activité, de son embellissement. Les principaux onvrages, d'agrément ou d'utilité dus à son administration, furent le Pont-de-Pierre et le Pont-de-Claix, d'une seule arche, admirable de hardiesse (1611) ; la maison commune et le jardin public (1620-1622). Lesdiguières agissait en vrai souverain dans són gouvernement : de quelque dureté, d'ailleurs, qu'aient trop sonvent été entachés certains de ses actes, on ne peut nier que ce despotisme même n'ait consolidé le rétablissement de l'ordre ; et l'on devrait le louer encore quand il n'aurait eu que le mérite de maintenir en paix le Dauphiné pendant les troubles qui agitèrent le règne de Louis XIII. Son autorité affermie, sanctionnée par la victoire et par le temps, avait jeté de si profondes racines dans la province, qu'à l'époque du soulèvement des calvinistes en Guienne (1622) le conseil du roi, craignant qu'il ne cédât peut-être à l'entraînement de l'exemple, décida qu'il fallait l'abattre ou le rallier tout à fait an nouvean règne, en lui persuadant d'abjurer le protestantisme. Soit ambition, soit lassitude ou penchant naturel vers les idées dn pouvoir, le vieux duc comprit la nécessité de se convertir à la religion dominante. Il repoussa donc toutes les sollicitations des réformés, et, en récompense, fut promn à la dignité de connétable, *pour avoir toujours été vainqueur et n'avoir jamais été vaincu*, comme s'exprimaient les lettres de sa nomination. Là ne se bornèrent point, au surplus, les honneurs que lui faisait la royauté : Louis XIII, au retour de la campagne de Gnienne, étant venu à Grenoble, le 29 novembre 1623, lui rendit ensuite visite dans son château de Vizille. Le connétable mourut à Valence âgé de qnatre-vingt-quatre ans ; son cœur fut enterré à Grenoble dans une chapelle de l'église du couvent de Sainte-Claire, et son corps transporté an château des Diguières, près de Saint-Bonnet, où il était né (septembre 1626).

Les guerres d'Italie et de Savoie donnèrent à Louis XIII l'occasion de revoir Grenoble (1629-1630). On agrandit par ses ordres la citadelle de Lesdiguières, et l'on construisit du côté de la plaine huit gros bastions à courtine d'après le système dn chevalier de Ville. Le Dauphiné perdit, sous le règne de ce prince, le privilége d'assembler ses états (1628). On avait remarqué du reste, aux états-généraux de 1610, qu'ils n'y formaient point un corps particulier ; et bientôt fut

consommée l'assimilation de ce pays aux autres provinces de la France. L'histoire de Grenoble ne présente, pendant les premières années du règne de Louis XIV, d'autre particularité qu'une inondation presque aussi désastreuse que celle qui, au XIIIe siècle, avait détruit les ponts du Drac et de l'Isère, et des fondations de chapelles et de couvents (1651-1664). La révocation de l'édit de Nantes provoqua le bannissement de plus de cinquante mille protestants du Dauphiné et amena l'abolition de la chambre mi-partie du parlement de Grenoble (1685). Ainsi toute résistance était étouffée : les états d'abord, les protestants ensuite, avaient succombé dans leur lutte contre la monarchie. La lutte renaît sous Louis XV : cette fois, c'est le parlement qui se dévoue à la défense des intérêts et des dernières libertés de la province. L'enregistrement des édits qu'il repousse lui est arraché militairement (1763); enfin, une ordonnance royale l'enveloppe dans la suppression de toutes les cours souveraines du royaume (7 novembre 1771). Rétabli sur l'ancien pied en 1775, il ne tarde point à reprendre son opposition contre la cour. Treize ans se passent. Le ministère prélude à la suspension des parlements, en faisant enregistrer ses édits à main armée. La magistrature de Grenoble fulmine contre lui des arrêtés menaçants. Le 7 juin 1788, le bruit se répand dans la ville que des lettres de cachet ont été envoyées par le lieutenant-général Clermont-Tonnerre à tous les membres du parlement. Les habitants se soulèvent aussitôt; la troupe est assaillie à coups de tuiles par le peuple monté sur les toits des maisons, ce qui fit nommer cette journée *la journée des tuiles*. Le parlement avait demandé la convocation des états-généraux du royaume, le Dauphiné le rétablissement de ses états. Louis XVI acquiesça à la reconstitution de l'assemblée provinciale : les trois ordres du Dauphiné se réunirent, au mois de juillet, dans le bourg de Vizille, sans observer *ni rang ni préséance*, et y posèrent en commun une base des droits de tous, à laquelle les états-généraux de 1789 furent bientôt appelés à donner leur consécration solennelle.

Sous la République, le Consulat et l'Empire, les annales de Grenoble sont muettes : on y trouverait à peine mentionnés quelques faits purement administratifs, ou bien d'une médiocre importance. N'oublions pas de dire, cependant, que la Convention n'osa jamais y installer, comme elle en avait eu le projet, la commission d'Orange; que le pape Pie VI passa dans ses murs, le 21 juillet 1809, et le comte d'Artois, frère de Louis XVIII, le 17 octobre 1814. Grenoble, en 1815, fut la première ville fermée qui accueillit Napoléon. Le général Marchant avait pris la fuite avec les clefs des portes. Quand l'empereur, arriva, la garnison prisonnière et les habitants groupés sur les remparts le saluèrent, du plus loin qu'ils l'aperçurent, par des cris d'enthousiasme. En un clin-d'œil, les portes furent enfoncées, et l'on en montra les débris à l'empereur, qui fit son entrée aux flambeaux. « Nous ne pouvons vous offrir les clefs de la ville, lui dit-on; mais en voici les portes ! » Après Waterloo, quelques compagnies de la garde nationale arrêtèrent pendant trois jours, sous les remparts de Grenoble, toute une armée de Piémontais et d'Autrichiens, et en obtinrent une capitulation honorable (9 juillet 1815). En 1816, éclata dans la nuit du 4 au 5 mai cette mystérieuse conspiration de Didier que le hasard seul empêcha peut-être de réussir, dont on ne connaît point encore le fauteur véritable, et que la Restauration, dans ses terreurs,

punit par de nombreuses et sanglantes exécutions. Une partie des insurgés, condamnés par la cour prévôtale, furent fusillés au Champ-de-Mars. Les autres périrent sur l'échafaud ; Didier lui-même fut exécuté le 10 juin sur la place de Grenoble. Les insurgés des bourgs de la Mure, Loisans et Vizille, au moment où sur trois colonnes et au cri de vive l'Empereur, ils débouchèrent des villages de Claix, d'Eybens et d'Échirolles, furent abordés à la baïonnette, culbutés et poursuivis pendant une lieue par les soldats de la légion de l'Isère.

Grenoble était, avant la révolution, le chef-lieu d'une généralité, d'une élection et d'une intendance, le siége d'un bailliage, d'une justice seigneuriale et d'une lieutenance de la maréchaussée. Le parlement de la province y résidait, ainsi qu'une chambre des comptes, une cour des aides unie au parlement, et une maîtrise particulière des eaux-et-forêts. Elle avait, en outre, un hôtel des monnaies, où l'on fabriquait des pièces d'argent depuis 1155, et des pièces d'or depuis 1328; un arsenal; une des sept écoles d'artillerie du royaume; un collége, un hôpital militaire et un hôpital civil, appelé hôpital-général, fondé en 1482 à l'occasion d'une peste affreuse qui désolait la cité. L'évêque de Grenoble prenait le titre de prince, en souvenir des droits régaliens dont Geoffroy, l'un de ses prédécesseurs, avait été investi, en 1155, par l'empereur Frédéric.

L'Assemblée constituante déclara Grenoble chef-lieu du département de l'Isère. Elle en fit le siége d'un tribunal d'appel, qualifié plus tard de cour d'appel, et enfin érigé en cour impériale par un décret de l'année 1811. Le département du Mont-Blanc, qui lui avait été assujetti depuis la conquête de la Savoie, resta sous sa juridiction jusqu'à la chute de l'empire. Il y a dans cette ville une faculté de droit, une société des sciences et arts, une société d'agriculture et de médecine, une académie universitaire, un collége royal qui occupe les bâtiments du couvent des Jésuites, une école gratuite de dessin, des cours publics de médecine, de chirurgie, de pharmacie et de botanique; une chambre consultative des manufactures, une bourse de commerce et une direction des douanes ; un cabinet d'histoire naturelle, une collection de médailles et d'antiques, un musée riche de plusieurs tableaux des premiers maîtres, et une bibliothèque publique formée par souscription, en 1771, du fonds de l'évêque Caulet, qui, à sa mort, avait laissé plus de quarante mille volumes. Cette ville est encore aujourd'hui place de guerre, et le chef-lieu de la septième division militaire; son utilité défensive a diminué depuis le développement militaire de Lyon; mais ce n'en est pas moins un précieux dépôt pour tous les points fortifiés de la haute Durance. De 1825 à 1839, le génie y a fait de grands travaux, évalués à la somme de près de sept millions et demi.

Grenoble est divisée en deux parties inégales : l'une, étroite et resserrée, entre l'Isère et la montagne; l'autre, plus spacieuse, plus commode et mieux bâtie, sur la rive gauche de la rivière. Ce quartier a de jolies places, des jardins et des promenades fort agréables. Le monument le plus ancien de la ville est l'église paroissiale de Saint-Laurent, qui donna son nom aux évêques de Grenoble jusqu'au IXe siècle, et dont le clergé avait, avant la révolution, le pas sur celui des autres églises. Notre-Dame, la cathédrale, fondée par l'évêque Isarne et achevée par ses successeurs, offre de beaux détails dans ses différents styles d'architecture.

La population du département de l'Isère s'élève à 588,660 habitants; l'arrondissement de Grenoble en compte 218,334; la ville, 25,626. Elle renferme des fabriques de toiles et d'indiennes, et de ratafia très-renommé; des ganteries de peau, des chamoiseries, des tanneries, etc.; et l'on y fait le commerce du chanvre, des fers, des vins, des huiles de graines et de noix.

La liste des personnages célèbres auxquels la capitale du Graisivaudan a donné le jour est assez longue; nous nous bornerons à citer : *Claudine-Alexandrine Guérin de Tencin; Gentil Bernard (Pierre-Joseph); Gabriel Bonnot-Mably, Étienne Bonnot-Condillac*, son frère; *Jacques Vaucanson; Jean-Joseph Mounier; Antoine-Pierre-Joseph Barnave; Jean-Pierre Moret de Bourchenu-Valbonnais*, auteur de deux livres excellents sur la province du Dauphiné; et *Jean-François Latour-du-Pin-Gouvernet*, ministre de la guerre en 1789.

A cinq lieues et demie de Grenoble on trouve la Grande-Chartreuse, fondée par saint Bruno, sous l'épiscopat de Hugues Ier (1084). C'était, sous l'ancien régime, l'un des quatre chefs-d'ordre du Dauphiné. De la maison-mère étaient sortis, sous le règne des premiers dauphins de Viennois, onze autres maisons religieuses, tant d'hommes que de femmes; et six évêques de Grenoble, Hugues II, Natalis, Othmar, Étienne Ier, Geoffroy et Jean Ier avaient été moines à la Chartreuse.[1]

VOIRON.

Voiron (*Castrum Vorio*), la plus jolie ville du département de l'Isère, après Grenoble, s'étend, au pied d'un coteau, dans un vallon charmant que traverse la petite rivière de la Morge. L'industrie locale, favorisée par ce cours d'eau, s'est concentrée de bonne heure dans l'exploitation de nombreuses manufactures, auxquelles les routes de Grenoble au Pont-de-Beauvoisin et de Valence aux Échelles assurent, en outre, de prompts et faciles débouchés. Aussi, absorbés par les préoccupations incessantes du commerce, les habitants ont-ils négligé, jusqu'ici, d'agrandir et d'embellir leur ville. On y remarque cependant une place assez vaste, entourée de maisons élégantes, au delà de laquelle commence une très-belle promenade : mais point d'édifices publics, point de monuments, si ce n'est une église unique; encore est-elle trop petite pour la population, dont le chiffre s'élève à près de 8,000 âmes.

Les annales politiques de Voiron, malgré son ancienneté, sont complétement nulles; le seul fait, concernant ses origines, que nous ayons pu découvrir dans toutes les histoires du pays, est une légende fabuleuse sur le château de ce nom,

1. Chorier, *Histoire du Dauphiné*. — Valbonnais, *Histoire du Dauphiné*. — *Histoire de la vie du connestable de Lesdiguières*, par Louis Videl. — Pilot, *Histoire de Grenoble, et recherches sur les antiquités Dauphinoises*. — Sismondi, *Histoire des Français*. — *Rapport fait à la Chambre*, par M. Dufaure, *au nom de la commission chargée d'examiner le projet de loi sur les travaux extraordinaires*. — Expilly, *Dictionnaire des Gaules*. — Herbin, *Statistique de la France*. — *Annuaire statistique de la cour royale de Grenoble*, par Pilot.

« habité, dit Chorier, de quelques Esprits qui prenoient souvent plaisir de se « rendre visibles aux hommes. » Viennent ensuite, pour nous aider à combler, autant que possible, cette lacune historique, le partage fait par le pape Paschal II, entre l'évêque de Grenoble et l'archevêque de Vienne, de l'archidiaconné de Salmorenc, dépendant du territoire de Voiron (28 janvier 1107); l'entrevue que les officiers du dauphin de France, Charles, fils de Jean, eurent dans cette ville avec ceux du comte de Savoie, à l'occasion des troubles du Bugey (6 octobre 1352); la fuite à Voiron d'Alphonse Ornano, lieutenant-général du Dauphiné, lorsque les Ligueurs l'eurent chassé du chef-lieu de la province, et la députation qui vint l'y trouver au nom du parlement, afin de solliciter son retour (1589). L'année suivante, les royalistes, voulant pourvoir au remplacement d'Alphonse Ornano, prisonnier des Ligueurs, convoquèrent à Voiron, pour le 21 novembre, les consuls des *dix villes*, dont le choix tomba sur le président au parlement, Arthus-Prunier-Saint-André.

Voiron, aujourd'hui chef-lieu de canton, situé dans l'arrondissement de Grenoble, ressortissait autrefois de l'élection de cette ville et avait le titre de baronnie; ses habitants jouissaient déjà d'une foire annuelle et d'un marché hebdomadaire. Ce n'était, sous la domination des seigneurs ecclésiastiques du Graisivaudan, qu'un gros bourg dans la possession duquel ils avaient été maintenus par le pape Paschal II, lors du partage de l'archidiaconné de Salmorenc. Les comtes de Savoie n'avaient point tardé à en usurper le temporel; les comtes d'Albon s'en étaient saisis, à leur tour, et en avaient fait un lieu considérable, à l'exemple des autres seigneurs, auxquels la jalousie des évêques du pays interdisait l'entrée libre des grandes cités, et qui, pour se venger de cette exclusion, bâtissaient de nouvelles villes sur leurs domaines. On connaît l'extrême importance que la fabrication des toiles, dites de Voiron, a depuis longtemps acquise; ce seul article a dépassé le chiffre de quatre millions, en 1838, et peut prendre encore plus de développement. Les gens de la campagne travaillent, pendant l'hiver, au tissage du chanvre excellent qu'on récolte dans le canton; le mûrier y est aussi cultivé avec succès et la vigne y donne des produits abondants. Les autres établissements industriels de Voiron sont des papeteries, des tanneries, des forges, des raffineries de sucre, des fabriques de liqueurs fines et de chapeaux de paille d'Italie. *Claude Expilly*, jurisconsulte et poëte, est né à Voiron. [1]

BRIANÇON.

Le nom de Briançon (*Brigantium*, *Brigantio*) est dérivé du mot celte *brig* ou *briga*, qui signifie ville, et, selon quelques étymologistes, réunion, troupe

1. Chorier, *Histoire du Dauphiné*. — Valbonnais, *Histoire du Dauphiné*. — Le baron d'Haussez, *Souvenirs sur le département de l'Isère*. — Pilot, *Histoire de Grenoble*. — *Annuaire statistique de la cour royale de Grenoble*, par Pilot.

d'hommes. L'origine de cette cité est fort ancienne, mais inconnue. Pline lui donne pour fondateurs des Grecs chassés du lac Como; d'après quelques autres historiens, elle aurait été bâtie par Bellovèse ou Brennus. Briançon était la métropole des *Brigantini*, peuple qui, du temps de César, habitait le Briançonnois. Elle était depuis longtemps fortifiée, lorsque les Romains en firent un poste militaire; une garnison en occupa le château. Sous Honorius, Briançon et son territoire se trouvèrent compris dans la province des Alpes Maritimes.

A la chute de l'empire d'Occident, les Briançonnois se constituèrent en république, et, grâce à leurs montagnes presque inaccessibles, ils parvinrent à maintenir leur indépendance; mais, dans la suite, lassés du pouvoir despotique que les principaux d'entre eux s'étaient arrogé, ils résolurent, pour mettre un terme à ces dissensions, de se donner un maître, et ils se soumirent volontairement aux dauphins de Viennois, à condition qu'ils seraient maintenus dans leurs priviléges. La manière dont on prêtait hommage aux Dauphins variait suivant la condition et la qualité des personnes. Les nobles accomplissaient cette cérémonie, armés et la tête découverte; ils présentaient leurs deux mains jointes à leur suzerain, qui les pressait dans les siennes, et ils en recevaient le baiser de paix et d'amour, après lui avoir renouvelé la promesse de vasselage. Il n'en était pas ainsi pour les roturiers, qui, agenouillés et sans armes, étaient tenus de baiser son pouce en signe de servitude. Humbert II accorda aux Briançonnois la faveur de lui baiser le dessus de la main ou le chaton de son anneau; ce qui leur donnait un rang intermédiaire entre les nobles et les vilains. Ce prince leur conféra, en outre, la qualité de Francs (libres) et plusieurs autres priviléges En revanche, ils étaient obligés de prendre les armes pour lui, à la réquisition du bailli et dans son ressort. S'il fallait sortir de leur territoire, ils n'étaient tenus de fournir que cinq cents hommes, moitié archers, moitié lanciers, et c'était au Dauphin à payer la solde, qui était d'un gros tournois par jour. Lorsque Humbert II céda le Dauphiné au petit-fils de Philippe de Valois, les Briançonnois refusèrent de reconnaître la souveraineté de la France; ils envoyèrent des députés à ce prince pour apprendre de sa propre bouche ce qu'ils devaient faire; il leur ordonna de se soumettre au nouveau Dauphin et de lui obéir.

Briançon fut brûlé en partie, vers la fin du XVIe siècle, durant les guerres de religion. Cette ville, dont les ligueurs s'étaient emparés et la seule qu'ils occupassent encore dans les montagnes, fut assiégée par Lesdiguières en 1590. Claveyson, qui y commandait, ne fit pas une longue résistance; il capitula, après une légère canonnade, et rendit la place. Lesdiguières lui en laissa la garde, et se contenta de la soumission des habitants. Briançon fut de nouveau ravagé par le feu en 1624, incendie qui se renouvela en 1692, et consuma les archives de la ville, dont la perte nous a privés de l'histoire civile et militaire des Alpes Cottiennes.

Par le traité d'Utrecht de 1713, Louis XIV ayant cédé au duc de Savoie quelques places du Briançonnois qui couvraient le Dauphiné, Briançon devint une ville-frontière. Le roi en fit réparer et augmenter les fortifications. Cette ville est située sur le versant d'un mamelon, au pied du col du Genèvre, au confluent de la Guirenne et du Clairet, qui sont les deux sources supérieures de la Durance.

Environnée de rochers et de montagnes dont l'art a tiré tout le parti possible pour la mettre hors d'insulte, elle occupe le haut d'une vallée qui communique avec le Piémont. Les deux plus escarpées des montagnes qui l'entourent ont été fortifiées avec le plus grand soin; on y a construit plusieurs forts, dont les deux principaux sont le *Randouillet* et la forteresse des *Trois-Têtes*, ainsi nommée parce qu'elle couronne un mamelon à triple sommet. Ces deux forteresses contiennent de vastes et superbes casernes à l'épreuve de la bombe et capables de loger plusieurs bataillons. Séparées par un gouffre horrible au fond duquel mugissent les eaux du torrent, elles communiquent entre elles par un pont d'une seule arche de quarante mètres d'ouverture, qui s'élève à une hauteur de soixante-cinq mètres au-dessus de l'abîme. Cet ouvrage, d'une merveilleuse hardiesse, a été construit en 1734. Une triple enceinte de murs et sept forteresses, dont les feux se croisent, entourent et défendent la ville; plusieurs redoutes et lunettes en couvrent les abords.

Briançon est bâti en amphithéâtre, à treize cent six mètres au-dessus du niveau de la mer : c'est la ville la plus élevée de France. Elle n'a qu'une belle rue, qui la traverse de haut en bas. On y voit une vaste et magnifique caserne, et une jolie église bâtie sur une terrasse. Les environs de Briançon sont fort pittoresques; ils offrent des sites d'une merveilleuse beauté, où la nature présente les plus admirables contrastes. Un peu au nord de la ville, au pied du Mont-Genèvre, on voit un obélisque élevé en l'honneur de Napoléon, lorsqu'il fit travailler à l'élargissement de la route du Briançonnais. Briançon, ville de 3,000 âmes, a quelques fonderies et des fabriques de faux, de faucilles, de crayons, de bonneterie et de cotonnades; les produits agricoles de l'arrondissement, dont il est le chef-lieu et dans lequel on compte 31,000 habitants, y sont l'objet d'un commerce assez considérable. [1]

EMBRUN.

Embrun est une ville d'une haute antiquité; on ignore complétement l'époque de sa fondation. Son nom, qui est d'origine celtique, et signifie *élévation*, vient d'Èbris, divinité gauloise en grande vénération dans le pays, et qui présidait, dit-on, aux forêts. Cette ville était la métropole des Caturiges (Catun), qui la nommèrent *Ebrodunum*. Les Embrunois étaient réputés pour leur vaillance parmi les peuples des Gaules. Ils se distinguèrent surtout dans les guerres des Cimbres et des Teutons contre les Romains. Ce furent les Embrunois qui forcèrent, aux bords du Rhône, le camp de Caïus Manlius et de Servilius Capion, et détruisirent leur armée. Sous les Romains, *Ebrodunum*, poste militaire fort im-

1. Ladoucette, *Antiquités du département des Hautes-Alpes.*—Chorier, *Histoire du Dauphiné.* — Videl, *Vie de Lesdiguières.* — Pilot, *Recherches sur les antiquités dauphinoises.*

portant par sa situation, s'embellit considérablement. Elle était la résidence du préfet des barques que les Romains tenaient sur la Durance pour la sûreté de la navigation. Plus tard, Auguste y établit le siége du gouverneur des Alpes Maritimes : Néron lui accorda les priviléges des colonies latines, quoiqu'elle n'en fît pas partie ; et Galba y ajouta les droits des cités alliées de Rome. Lorsque l'empereur Adrien forma une nouvelle division des Gaules en quatorze provinces, Embrun reçut le titre de métropole des Alpes maritimes. Vers 370, saint Marcellin y prêcha la foi ; il fut le premier évêque de cette ville dont l'église fut érigée, dans le VIIIe siècle, en archevêché.

La ville d'Embrun, fortifiée par Valens, était devenue une place d'armes importante. En raison même de sa forte position elle fut exposée à de grands désastres. Les Huns et les Vandales la saccagèrent tour à tour. En 573, les Lombards, ayant ravagé la Provence, s'avancèrent jusque sous ses murs, d'où ils furent chassés par le patrice Mummol. L'année suivante (574), elle fut menacée par des hordes de Saxons qui, n'ayant pu trouver à s'établir en Italie, s'étaient rejetées en deçà des Alpes. Dans cette circonstance, ce fut encore Mummol qui vint la sauver. Quelques années après, les Lombards ayant fait une nouvelle irruption dans la province viennoise et en plus grand nombre que la première fois, un de leurs corps d'armée, commandé par Amon, se dirigea sur Embrun et en ravagea les moissons ; mais il fut rencontré et taillé en pièces par Mummol. Plus tard, les Hongres ou Hongrois, qui avaient été appelés en Italie et en deçà des Alpes par les deux Bérenger, assiégèrent et prirent cette ville (916). Chassés depuis par les habitants du pays, ils s'en emparèrent une seconde fois lorsqu'ils envahirent le Graisivaudan. Toutefois ils ne purent s'y maintenir, et ils se retirèrent au delà des montagnes.

Les marquis d'Yvrée, qui avaient dominé dans Embrun sous le nom des Hongrois, et pour qui cette place avait toujours été un objet de convoitise, profitèrent de la circonstance pour faire revivre leurs prétentions. L'un d'eux, nommé Arduin, vint mettre le siége devant la place, et l'emporta d'assaut (1002). Trente et un ans auparavant (966), la ville avait été prise, pillée et incendiée par les Maures, qui en avaient exterminé la population. On ignore quel fut son sort pendant les premières années du xe siècle. On sait seulement qu'elle relevait du royaume de Bourgogne à l'époque où Rodolphe, qui en fut le dernier roi, le céda à l'Empire. Après la mort de ce prince, l'archevêque et le comte ou gouverneur d'Embrun, s'étant déclarés indépendants, partagèrent la souveraineté de l'Embrunois : l'un eut sous sa domination la ville et son district, l'autre le reste du pays.

Mais ce petit État était trop faible pour exister longtemps. Dès le milieu du xe siècle, il fut annexé au Gapençois, et les deux comtés ne formèrent plus qu'un seul gouvernement, que le pape Urbain II réunit dans la suite au comté de Forcalquier (1096). Au commencement du XIIIe siècle, les deux comtés passèrent dans la maison des dauphins de Viennois par le mariage de Guigues-André avec Béatrix, dame de Claustral, qui en avait hérité du chef de son aïeul, Guillaume V, dernier comte de Forcalquier (1202). Après elle, ils échurent à sa fille, nommée aussi Béatrix, épouse d'Alméric, fils du comte de Montfort (1222). Plus tard, ils

retournèrent dans les mains de Guigues-André, à qui sa fille les céda pour la somme de cent mille sous tournois (1232). Ce prince, afin de s'affermir dans sa nouvelle possession, crut devoir attacher à ses intérêts l'archevêque d'Embrun, et, dans ce but, il consentit à tenir de ce prélat le comté d'Embrunois en fief (1210). Cet hommage, qui avait été purement volontaire, en investissant l'archevêque d'un nouveau pouvoir, n'eut d'autre résultat que d'affaiblir l'autorité des Dauphins. Guigues, fils d'André, ne tarda pas à s'en apercevoir; il se plaignit, il réclama ses droits, et ne fit par là qu'irriter davantage contre lui l'archevêque et la cour de Rome. Enfin, après bien des contestations, on en vint à un accommodement (1247). Il fut convenu « que la juridiction des tailles et la connaissance des affaires criminelles, appartiendraient exclusivement au Dauphin; qu'il serait établi un juge commun, nommé conjointement par les deux co-seigneurs; que les appellations seraient portées devant eux, et qu'en cas d'absence de l'un ou de l'autre, on créerait un auditeur pour les remplacer. Le domaine impérial fut réservé à l'archevêque, à qui l'on pouvait encore en appeler, en certains cas, de la sentence de l'auditeur. »

Cependant les habitants d'Embrun, lassés du double joug qui pesait sur eux, avaient essayé plusieurs fois de s'en affranchir, mais toujours sans succès, et leurs tentatives n'avaient servi qu'à le rendre plus lourd. Enfin, en 1257, le jour de l'Assomption, ils prirent de nouveau les armes, investirent le palais et la cathédrale au moment où l'on chantait l'office, et s'en rendirent maîtres sans obstacle. L'archevêque d'Embrun était alors Aimar, qui fut depuis le fameux cardinal d'Ostie : surpris par les insurgés, il n'eut que le temps de se sauver; il se réfugia à Thorges, où il rassembla quelques troupes, et d'où il fulmina une sentence d'excommunication contre ses ouailles rebelles. Les insurgés, d'abord décidés à bien se défendre, voyant leurs murs investis par les troupes du Dauphin, qui étaient venues se réunir à celles de l'archevêque, perdirent tout courage, et se rendirent presque à discrétion; aussi furent-ils traités avec la dernière rigueur, malgré l'intervention officieuse de l'évêque de Nice. On leur imposa les conditions les plus dures; encore fallut-il qu'ils donnassent préalablement en otage cinquante des plus notables d'entre eux. Les clefs de la ville et celles de la maison commune leur furent ôtées, ainsi que le sceau public et les registres qui renfermaient leurs statuts et leurs franchises. On abolit leurs priviléges, et on les condamna à payer une forte amende. Pour comble d'humiliation, il fut ordonné que chaque année, désormais, à la fête de l'Assomption, jour où avait éclaté la révolte, tous les chefs de famille seraient tenus d'assister à la grand'messe, dans l'église cathédrale, et d'offrir chacun à l'officiant un tribut d'un denier, dont le montant devrait être réparti le lendemain entre les membres du clergé présents à cette étrange cérémonie. Mais cet de choses ne dura pas longtemps. Le Dauphin ayant eu peu à peu des démêlés avec l'archevêque, et voulant s'attacher les habitants d'Embrun, leur rendit leurs anciens priviléges, et améliora leur sort. La ville, toutefois, continua de rester soumise, du moins en partie, à ses archevêques, dont le pouvoir fut presque toujours en lutte avec celui des Dauphins. Ce ne fut qu'en 1455 que Louis XI, ayant renversé toutes ces dominations féodales, parvint à la réunir définitivement au domaine comtal.

Pendant les guerres religieuses, Embrun fut pillée et incendiée par les grandes bandes qui ravageaient le Dauphiné (1573); elle fut aussi prise par Lesdiguières, qui l'avait déjà assiégée une première fois sans succès. Ce célèbre capitaine s'était ménagé des intelligences dans la place. Le 9 novembre 1585, par une nuit obscure, il partit de Chorges, sans bruit, pour surprendre Embrun; Gessans et Descrottes y commandaient, l'un dans la citadelle, l'autre dans la ville; mais le premier avait le commandement principal. La porte de la citadelle fut enfoncée de deux coups de pétard, la garnison surprise et passée au fil de l'épée. En même temps, Lesdiguières attaqua la ville et il n'eut besoin, pour s'en rendre maître, que d'emporter une barricade qui avait été élevée à la hâte par les habitants. L'église, dédiée à la sainte Vierge, et le palais de l'archevêque furent dévastés par les soldats. Les habitants se rachetèrent du pillage moyennant la somme de mille écus. L'archevêque Guillaume d'Avanson, ligueur obstiné et l'un des principaux ennemis de Lesdiguières, s'étant sauvé dès le premier bruit, parvint à s'échapper. Ce prélat, zélé catholique, avait été accusé précédemment d'avoir tenté de faire assassiner Lesdiguières par Jacques Platel, son valet de chambre. Lorsque, en 1590, le chef des protestants se rendit maître de Grenoble, il y trouva encore l'archevêque d'Embrun. Lesdiguières le vit, et, par ses procédés généreux, parvint à le gagner et à s'en faire un ami dévoué. En 1692, Embrun eut à subir un nouveau désastre; elle fut prise encore et saccagée par le duc de Savoie qui avait pénétré dans le Dauphiné.

Cette ville a été célèbre par son siége archiépiscopal; les évêques d'Embrun demeurèrent soumis à l'archevêché d'Arles, jusqu'au concile de Francfort, où ils furent à leur tour déclarés métropolitains (794). L'empereur Conrad leur accorda, vers l'an 1030, les droits régaliens, dont les comtes de Graisivaudan les dépouillèrent peu à peu. Ils s'intitulaient princes d'Embrun, comtes de Beaufort et de Guillestre. Leurs suffragants étaient, en France, les évêques de Digne, de Grasse, de Vence, de Glandèves et de Senès, et en Piémont celui de Nice.

Embrun est située sur un sol couronné de plusieurs édifices, au-dessus desquels s'élèvent la grosse tour et la cathédrale. Le plateau qui lui sert de base est formé du poudingue ou cailloux roulés, agglutinés par un ciment calcaire. Cette ville est entourée de bastions, de remparts et d'un fossé profond; dominée par les montagnes qui l'environnent, elle est défendue, du côté de la Durance, par un rocher inaccessible. L'aspect d'Embrun est imposant et grandiose, quand on le voit de la vallée; mais l'intérieur en est triste et sombre; les rues en sont sales et tortueuses. Cette ville a conservé peu de vestiges des monuments élevés par les Romains. Son palais archiépiscopal et sa cathédrale, attribués à Charlemagne, sont des ouvrages fort remarquables. La cathédrale est un vaste et magnifique édifice de style gothique, les voûtes et les fenêtres en sont formées de pierres de diverses couleurs, disposées avec beaucoup d'art, de manière à figurer des peintures. Elle était placée sous l'invocation de Notre-Dame, célèbre par la dévotion particulière de Louis XI. En 1489, le 6 novembre, Charles VIII s'y rendit en pèlerinage. Non loin de cette église s'élève la *tour brune*, qui servait autrefois de prison. L'ancien collége et le séminaire des Jésuites ont été transformés, depuis 1804, en une maison centrale de détention; c'est le premier établissement de ce

genre qui ait été créé en France. La population d'Embrun est d'environ 3,000 habitants; celle de l'arrondissement ne dépasse pas le chiffre de 32,441. Cette ville était jadis une place forte de première classe; mais depuis la fondation du Mont-Dauphin, elle a beaucoup perdu de son importance militaire, et l'on ne doit plus la considérer aujourd'hui que comme une place d'entrepôt. On y fait un grand commerce de fruits excellents, de vins, de cuirs et de bestiaux; ses principaux établissements industriels sont des fabriques de draps et de chapeaux, de rubans de laine et de satin, et des filatures de coton.[1]

GAP.

L'itinéraire d'Antonin, dressé dans le XIe siècle de notre ère, est le plus ancien document historique où, sous le nom de *Vapincum*, il soit fait mention de Gap. Cette ville appartenait aux *Tricorii*, une des tribus gauloises qui, 587 ans avant J.-C., prit part aux grandes expéditions conduites par Bellovèse et Sigovèse. Il semble dès lors démontré que sa fondation est antérieure à l'arrivée des Romains dans les Alpes. Quelques auteurs ont cependant soutenu le contraire. Selon eux, les noms de *Vapincum*, *Vapineum*, *Vappicensium pagus*, *Vappicum* ou *Vappigum*, ont été formés des deux mots latins *Vallis pinguis* (vallée fertile), par allusion à la vallée de la Luye, au centre de laquelle Gap est bâtie. Cette étymologie, que rien ne justifie, nous paraît tout aussi peu acceptable que celle qui fait dériver *Vapincum* des deux mots celtiques *wapin*, armes, et *cain*, belles.

S'il faut en croire la tradition, l'Évangile, dès le premier siècle de l'ère chrétienne, eut pour apôtres, à Gap, Démétrius, disciple de saint Jean l'Évangéliste, et ensuite saint Nazaire et saint Celse, disciple du pape saint Léon, qui furent martyrisés sous le règne de l'empereur Néron. En 292, cette cité fut comprise dans la quatrième Viennoise, lors de la nouvelle division de la Gaule par Dioclétien. Elle devint, au commencement du IVe siècle, le siége d'un évêché, fut attachée, vers la fin de ce même siècle, à la deuxième Narbonnaise, et enfin, dans le Ve, elle fut cédée aux Bourguignons par Valentinien III. Gap et les pays d'alentour avaient déjà beaucoup souffert des invasions des Goths et des Vandales, quand les Lombards y parurent à leur tour, une première fois en 558, et, plus tard, en 572. La ville avait pour évêque, à cette dernière époque, Sagittarius, disciple de saint Nizier, évêque de Lyon. Ce prélat et son frère Salonius, qui occupait le siége épiscopal d'Embrun, n'étaient rien moins que fidèles observateurs des règles canoniques : ils vinrent, à la tête de leurs diocésains, se joindre au patrice Mummol, dépouillèrent leurs habits sacerdotaux, et combat-

1. *Commentaires de César.* — *Histoire de la vie du connétable de Lesdiguières*, par I. Videl. — M. Ladoucette, *Antiquités du département des Hautes-Alpes.* — Chorier, *Histoire du Dauphiné.* — Pilot, *Recherches sur les antiquités dauphinoises.* — *Annuaire du département des Hautes-Alpes.*

tirent en vaillants hommes. Saint Grégoire de Tours, que ces hauts faits touchent peu, a consacré un chapitre tout entier au récit des scandales que donnèrent à l'Église ces deux frères, aux mains desquels une épée aurait mieux convenu que la crosse épiscopale. Sagittarius, expulsé de son siége par un concile tenu à Châlons-sur-Saône en 579, fut tué en 585, en même temps que Mummol, par qui il avait été entraîné dans une révolte contre le roi de Bourgogne. Il eut pour successeur immédiat Arige, qui depuis a été canonisé.

L'histoire de Gap présente ici une lacune. On ignore si, en 588, cette ville fut visitée par les Goths d'Espagne conduits par Récarède, et si lorsqu'en 739 les Sarrasins se montrèrent pour la première fois dans les Alpes, ils firent quelques tentatives pour s'emparer de Gap, comme deux siècles plus tard ils l'essayèrent inutilement (965). Gap, au xe siècle, faisait partie du royaume d'Arles ou de Bourgogne. Cependant, lorsqu'en 980 les Sarrasins furent définitivement chassés de son territoire par Guillaume Ier, comte de Provence, elle changea partiellement de maître. Ce seigneur concéda à l'évêque la moitié de son droit de suzeraineté sur elle, pour indemniser le prélat des dommages occasionés par cette expédition.

En 1033, Rodolphe III, roi d'Arles, mourut en instituant pour son héritier l'empereur d'Allemagne, Conrad-le-Salique. C'est sous le règne de ce Rodolphe III que l'évêque de Gap prit le titre de comte, titre que l'empereur Conrad lui reconnut ensuite en lui accordant, en outre, le droit de haute et basse justice, celui de battre monnaie, et celui de percevoir des péages sur toutes les voies de communication. Mais, bien que l'évêque exerçât les droits régaliens, il ne possédait pas le titre de comte sans partage. En 1088, un certain Hugues, comte laïque de Gap, ayant refusé de se croiser à la suite de l'ermite Pierre, Urbain II lança contre lui les foudres de l'excommunication, releva ses vassaux de leur serment de fidélité, le dépouilla de son fief, et finit par en investir, en 1095, le comte de Forcalquier, qui s'en était emparé pendant ces discussions. Cinquante-sept ans plus tard, l'empereur Frédéric Barberousse donnait une nouvelle force au droit de suzeraineté de l'Empire sur le comté de Gap, en accordant sa nièce à Raymond Béranger, qui possédait ce fief du chef de l'un de ses oncles, mari de la dernière héritière de la première race des comtes de Forcalquier. En 1184, cet empereur, dont la puissance était fort affaiblie en Allemagne, essaya de la politique qui avait plus d'une fois réussi à d'autres souverains : il opposa les prélats aux seigneurs laïques, accorda à l'évêque, comte de Gap, la souveraineté exclusive sur cette ville, et le titre de prince de l'Empire. C'est dans cet état que le comté du Gapençois passa, en 1202, aux comtes d'Albon, par suite du mariage du dauphin Guigues VI, l'un de ces seigneurs, avec Béatrix de Claustral, petite-fille de Guillaume, comte de Forcalquier.

Mais voyons quelle était alors la situation intérieure de la cité. On trouve, au XIe siècle, Gap en possession d'un *consolat* ou *consulat*, chargé de pourvoir à l'administration de la commune ; le nom seul de cette magistrature civile, qui très-probablement était élective, indique assez son origine romaine. L'empereur d'Allemagne, toujours en opposition avec le seigneur du fief, s'était constitué le protecteur de la commune de Gap ; son vicaire dans le royaume d'Arles avait,



en effet, déclaré que, pourvu qu'elle acquitât sa part de tribut (l'autre part était payée par l'évêque), elle serait maintenue dans ses priviléges. Cet antagonisme n'était pas moindre entre les co-seigneurs du même fief, et il servait encore la commune. Le 10 juillet 1251, on voit le Dauphin, Guigues VI, ainsi que l'évêque de Gap, Othon, consentir à un arbitrage pour le règlement d'une somme que ce dernier avait injustement prélevée sur le bourg de Chorges, voisin de Gap. Ces mêmes seigneurs, s'étant donné rendez-vous, cinq ans après, au château de Corp, afin de s'entendre définitivement sur le partage des droits seigneuriaux, dont ils jouissaient par indivis, la commune de Gap intervint encore dans ce traité; elle consentit, en cette occasion, à ce que ses consuls, précédemment nommés par elle seule, fussent, à l'avenir, choisis alternativement, par elle d'abord, et ensuite par l'évêque et le Dauphin réunis pour exercer ce droit; mais cette concession, imposée sans doute par quelque nécessité du moment, n'entraîna point l'asservissement de la commune, car, lorsque, dans le même moment, le Dauphin demandait à lui emprunter une somme de trente mille sols, le syndic exigeait et recevait, en garantie de ce prêt, le château de Furmeyer.

Plus tard, la commune, en butte aux exigences de l'évêque, intéressa le Dauphin à sa cause, en lui faisant abandon du consulat et de tous ses droits : bans, justices, cens, sauf ceux qui étaient exercés par le prélat Celui-ci, de son côté, avait, dès le mois de janvier 1271, cherché nn appui et contre les bourgeois et contre le Dauphin, en se reconnaissant pour vassal du roi de Sicile. Ce premier acte de soumission n'ayant pas produit l'effet qu'il en avait espéré, il associa, dix ans plus tard (1281), Charles d'Anjou à sa souveraineté, à sa juridiction sur Gap et à la jouissance de ses droits régaliens. Cependant, la commune, qui, pauvre et accablée de redevances, avait cédé au prélat, en 1285, jusqu'aux quatre fours où les habitants faisaient cuire leur pain, en stipulant seulement qu'il en établirait deux nouveaux, obtint enfin, en 1289, grâce à la protection de Charles, roi de Naples, la restitntion des droits de fouage, poids public, gabelle et pâturage. Au milieu de ces transactions sans nombre, de ces hommages transportés d'un souverain à un autre, suivant les nécessités du moment, il existait toujours de la mésintelligence entre le Dauphin et l'évêque, pour le partage de leurs droits respectifs. L'archevêque d'Embrun, Guillaume, fut pris pour arbitre dans une nouvelle discussion et rendit, le 5 décembre 1300, une sentence, par laquelle il déclara que le consulat de Gap, cédé à Gui VI, en 1271, appartenait au Dauphin à titre de comte.

Ces discussions intérieures s'étaient apaisées à la longue, quand, en 1342, Robert, roi de Sicile, se plaignit, en qualité de suzerain, des atteintes portées à sa juridiction dans le Gapençois, par le Dauphin Humbert II; celui-ci soutint que malgré le soin pris plusieurs fois par les comtes de Provence, d'arborer leurs armes et bannières au haut de l'hôtel-de-ville de Gap, la suzeraineté sur cette ville lui avait été transmise par ses ancêtres. L'abdication d'Humbert II et le passage du Dauphiné sous la puissance des rois de France, en 1349, mirent fin à ces conflits.

Gap, depuis sa réunion à la France, jusqu'en 1449, n'apparaît pas dans l'histoire. A cette dernière époque, elle offensa Louis XI, encore dauphin; ce prince

donna au parlement de Grenoble l'ordre d'informer contre elle, à l'occasion du refus qu'elle avait fait de livrer passage aux troupes royales. L'évêque, se croyant plus fort que la commune et comptant, d'ailleurs, sur l'appui du roi de Sicile, osa aussi résister au dauphin; mais cette imprudence n'eut d'autre résultat que de lui faire perdre son indépendance, quant au temporel. En 1459, le duc de Calabre demanda, toujours au nom du roi de Sicile, se prétendant suzerain, des secours à Gap, qui les lui refusa. Irrité de ce qu'il appelait une félonie, il fit saisir les marchandises que les commerçants de Gap avaient en Provence et voulut lever des contributions sur cette ville; elle protesta et recourut au parlement de Grenoble, qui, malgré les réclamations et les oppositions du parlement d'Aix, retint la cause et repoussa les prétentions du roi de Sicile.

Gap n'eut pas d'abord à se féliciter de la réunion du Dauphiné à la France. Dépossédée alors de son consulat et cruellement opprimée par les officiers de Louis XI, elle s'adressa au pape. Ce qu'elle obtint par cette médiation se borna à un soulagement de charges. Louis XI, au lieu de cent fantassins qu'elle lui devait, se contenta de huit archers habillés, armés et soldés. L'évêque avait cependant conservé une grande partie de ses droits honorifiques; Charles VIII y porta la plus rude atteinte, en interdisant, en 1485, l'usage dans le royaume de toute autre monnaie que celle frappée par le roi et par le Dauphin. Le 30 août 1494, ce prince passa à Gap en se rendant en Italie. Douze ans après, en 1497, et ceci est le dernier acte de résistance de la commune, neutralisée sinon abolie, les habitants entreprirent de démolir les anciennes murailles de la ville, afin de faire perdre au roi le droit qu'il prétendait avoir sur les fossés, comme étant de son domaine direct, à titre de fortifications. Ce singulier expédient n'eut pas le moindre succès. Louis XII, en 1511, transféra à Gap le siége du bailliage du Gapençois, qui jusqu'alors était resté établi à Serres, petit bourg situé dans les environs de cette ville, et, en 1512, la commune et l'évêque le reconnurent pour leur seul souverain. Son successeur, François Ier, ôta au chef de l'église de Gap le titre de prince, qui rappelait la suzeraineté de l'empire d'Allemagne, et ne lui laissa que celui de comte.

L'histoire de Gap, pendant les guerres de religion, se lie intimement à celle de Lesdiguières, qui a été le plus constant ennemi de cette ville. Dès le commencement de la lutte entre les protestants et les catholiques, les Gapençois forment le projet de s'emparer de la personne de ce capitaine; en effet, peu s'en fallut qu'il ne fût surpris au milieu des fêtes qu'il célébrait, en 1565, à l'occasion de son mariage. Trois ans plus tard, Lesdiguières prend sa revanche en s'associant à l'expédition de Furmeyer dans le Gapençois, et en taillant en pièces la garnison de Gap qui avait voulu secourir le château de la Romette. Mais là ne se termine point cette lutte acharnée de la ville contre son ennemi capital. En 1573, les habitants de Gap poussent encore leurs courses jusqu'à Saint-Bonnet, demeure du chef protestant. « Lesdiguières, ne pouvant souffrir cette liberté, » dit Videl, « mande le capitaine Anthoine pour leur aller faire une querelle. Celui-ci part de la tour de Laye, où il commandait, trouve leur bétail tout contre la ville, et l'emmène. Les habitants font sortir leur plus verte jeunesse, qui se partage en deux troupes, l'une commandée par Étienne, comte, l'autre par le chanoine

La Palu... Lesdiguières, accompagné de La Croix de Tallard, s'avance à Harra, d'où, faisant reconnaître le chemin des ennemis, il apprend qu'ils venaient à lui; ne sachant pas qu'il y fût et s'imaginant seulement d'y trouver leur bétail et le capitaine Antholne. Il marche droit à eux à la faveur d'un coteau dont il était couvert, et, bien assuré de ce qu'il allait faire, se tournant vers la ville, il dit : « Messieurs de Gap, n'attendez plus vos gens, ils sont à nous. » En effet, toute cette jeunesse y demeura, excepté deux ou trois qui s'étaient cachés dans les halliers (1573). » L'année suivante, cependant, Labourel, gouverneur de Gap pour le roi, envoya quinze cents hommes au secours de Serres, assiégée par Monbrun, et ce fut encore Lesdiguières qui les défit.

En 1575, après la mort de Monbrun, Lesdiguières, suivi de quatre cents hommes de pied, s'approcha sans bruit de Gap et la prit par surprise, à la faveur de la nuit, en faisant escalader les murs par quelques-uns des siens, qui, ensuite, lui ouvrirent la porte Saint-Arey. La cathédrale fut à peu près démolie par les protestants, tandis que l'évêque et son clergé se retiraient à Jarrains. Gap devint alors la place d'armes des religionnaires dans le haut Dauphiné. En 1577, le prince de Condé y assembla les chefs protestants de la province et désigna Lesdiguières à leur choix comme successeur de Monbrun. Après quatre années de luttes, ceux-ci ayant accepté la paix, le duc de Mayenne vient, au nom du roi, prendre possession de Gap; mais six ans plus tard, en 1588, Lesdiguières tourne de nouveau ses armes contre cette place et, pour la forcer à se rendre, relève sur le coteau de Puymore, qui la domine, le fort qu'il y avait déjà commencé lors de sa première occupation. Deux fois, à prix d'argent, les habitants obtiennent de Lesdiguières une trêve et l'éloignement de ses troupes. Il fallut la mort du duc de Guise, celle de Henri III, et l'avénement de Henri IV, pour qu'ils consentissent à se rendre. Lesdiguières, bon juge en fait de courage et de fidélité, confia aux Gapençois la garde de leur ville. A partir de cette époque, Gap n'offre plus, dans son histoire particulière, de fait digne de remarque. Elle devint, quand tout le royaume fut rentré dans un ordre uniforme, le siége d'un gouvernement particulier, ressortissant à l'intendance et au parlement de Grenoble, le chef-lieu d'une élection et d'un bailliage, et la résidence d'un lieutenant de roi. Ses évêques, toujours suffragants de l'archevêché d'Aix, continuèrent à prendre le titre de comte et à mettre en pal, à côté de leurs armes, la crosse et l'épée, signes de la double nature de leur ancienne puissance.

Les invasions, dont cette ville a eu trop souvent à souffrir dans l'antiquité et au moyen âge et le rôle qu'elle a joué dans les guerres de religion, prouvent qu'autrefois elle fut plus peuplée, plus considérable que de nos jours. Il est certain qu'au commencement du XVIIe siècle on y comptait 16,000 âmes; mais quand la révocation de l'édit de Nantes, en 1685, en eut chassé les protestants, et quand, en 1692, Victor-Amédée, duc de Savoie, l'eut prise et livrée aux flammes, sa population se trouva diminuée dans une proportion effrayante. Un dénombrement, opéré en 1698, ne la porte plus qu'à 4,608 personnes, et ce chiffre dut baisser encore à la suite de l'épidémie qu'y apportèrent, en 1744, les troupes de l'infant Don Philippe.

Gap, au commencement de la révolution, fut élevée, par le décret du 4 mars 1790, au rang de chef-lieu du nouveau département des Hautes-Alpes,

Placée sur le passage de nos troupes allant et revenant d'Italie, elle se fit remarquer par le patriotisme et la bravoure de ses enfants. Les édifices, les voies de communication et les travaux de canalisation, si importants dans un pays où l'agriculture est obligée de disputer le sol aux inondations ou à la sécheresse, se ressentirent seuls des préoccupations politiques. Le concordat, en lui rendant son évêché, satisfit à la fois des sentiments profondément religieux et l'amour-propre dont les cités ne se défendent pas mieux que les individus; peut-être fut-ce la source de l'attachement dont elle donna des preuves si éclatantes à l'empereur. Lorsque, le 5 mars 1815, dix hommes à cheval et quarante vieux grenadiers se présentèrent à l'une de ses portes, elle les accueillit avec enthousiasme, et la nuit suivante fut employée à imprimer les fameuses proclamations qui, dès le lendemain, annonçaient à la France le retour de Napoléon. Seize mois plus tard, le 16 juillet 1816, le duc d'Angoulême y vint aussi, et, comme Napoléon, n'y séjourna qu'une nuit.

L'aspect que présente Gap, vue du sommet du Mont-Bayard, sur la route de Grenoble, est assez agréable. Située au milieu d'un vaste bassin formé par des coteaux qui s'élèvent graduellement vers le nord-est, et un peu au-dessous du point où le ruisseau de Bonne se jette dans la petite rivière de la Luye; entourée presque complétement des promenades qui, grâce aux soins de M. Ladoucette, l'un des plus habiles et des plus dévoués administrateurs qu'ait eu le département des Hautes-Alpes, ont remplacé la mauvaise muraille qui l'enfermait jadis, elle pourrait devenir une des plus jolies villes de France, si ses habitants veillaient davantage à la propreté de ses abords et de ses rues, et s'accordaient pour donner à leurs constructions l'élégance dont elles sont tout à fait dépourvues. Ses principaux édifices, la cathédrale, rebâtie vers la fin du XVIIe siècle, après avoir été presque complétement démolie pendant les guerres de religion, le nouvel hôtel de préfecture, l'hôtel-de-ville, les casernes, restaurées en 1810, le palais-de-justice, l'évêché, et, enfin, le séminaire, dont les bâtiments avaient été d'abord destinés à l'établissement d'un musée, ont cependant un caractère de grandeur et de dignité. Elle offre peu de vestiges du passé, malgré son incontestable antiquité. On attribue cette singularité aux tremblements de terre qu'elle a éprouvés en 1282, en 1682, en 1808 et en 1828, et à l'incendie qui marqua la prise de la ville par le duc de Savoie en 1692. Gap, chef-lieu de département et siége d'un évêché, d'un tribunal de première instance et d'un tribunal de commerce, a, en outre, un collége communal, plusieurs sociétés savantes et une bibliothèque publique. Sa population, en moins d'un siècle, s'est tellement accrue, qu'on y comptait, à l'époque du dernier recensement, 7,764 habitants. Le département en contient 132,138, sur lesquels 69,138 appartiennent au premier arrondissement des Hautes-Alpes.

L'industrie n'est malheureusement pas dans une situation bien florissante; depuis 1825, il y a eu une diminution considérable dans le nombre des ouvriers employés à la fabrique de chapeaux. Il y a peu de choses à dire des tanneries, des mégisseries, de la petite filature de laine, des martinets pour la fabrication des instruments aratoires, et des brasseries, qui forment les principaux établissements de Gap. Le commerce de cette ville consiste presque entièrement en marchandises entreposées; les grains, les fruits, les cuirs et les laines brutes sont,

avec les bestiaux, les objets les plus ordinaires du commerce de l'arrondissement.

Les mœurs des habitants de Gap n'offrent aucun de ces traits saillants qui donnent une physionomie originale à un pays. Simples de cœur, mais non pas d'esprit, intéressés sans être défiants, les Gapençois sont de bons et braves montagnards. Plusieurs d'entre eux ont d'ailleurs laissé des noms justement célèbres : les amateurs de la vieille poésie française se rappellent les rimes d'*Albert le Gapençois*, le chantre de la belle Guillelmine de Malespine, et les érudits connaissent les travaux de *Guillaume*, abbé de Saint-Denis en 1169; enfin Bonnet de Champsaur, commune de l'arrondissement de Gap, a vu naître, en 1543, le fameux *François de Bonne, duc de Lesdiguières*, le dernier connétable de France et le seul protestant à qui les guerres de religion aient profité.

Gap ne possède guère, en fait d'objets d'art, que le tombeau de Lesdiguières, placé maintenant dans l'une des chapelles latérales de la cathédrale. Le connétable est représenté couché et revêtu de son armure de bataille ; cette figure n'est pas irréprochable sous le rapport du dessin, mais les bas-reliefs en albâtre qui ornent les quatre faces du piédestal et représentent la prise de Grenoble, la bataille de Pontcharra, le combat des Molettes et la prise du Fort Barraux, attestent le goût et l'habileté du sculpteur Jacob Richier. [1]

NYONS.

L'origine de Nyons est très-ancienne, pas aussi ancienne cependant que le voudraient faire croire certains amateurs d'antiquités qui en attribuent bravement la fondation à Magus, second roi des Gaules (1500 ans environ avant notre ère). Suivant une autre version, cette ville aurait été bâtie par des Phocéens de Marseille : le nom grec, Νεον, nouveau, qu'elle a porté longtemps, en effet, donne quelque vraisemblance à cette opinion. Quoi qu'il en soit, on ne saurait douter que les Romains n'aient établi en cet endroit une colonie militaire, qu'ils appelèrent *Neomagus*. Ptolémée en parle comme d'une cité des Cavares, située sur le territoire des Tricastins.

Dans le moyen âge, les barons de Montauban firent de Nyons la capitale de leur seigneurie ; les comtes de Provence et de Forcalquier la soumirent bientôt à leur *domaine supérieur*. En 1257, Charles d'Anjou, leur héritier, céda au Dauphin Guigues-le-Jeune sa suzeraineté sur Nyons, ainsi que sur toutes les terres du ressort ; mais la baronnie n'en continua pas moins d'être désignée sous le nom de Montauban. Vers la fin du XIIIe siècle, elle échut par testament à Hugues-

1. Amédée Thierry, *Histoire des Gaulois*. — *Histoire, antiquités, usages et dialectes des Hautes-Alpes*, par Fr. Ladoucette. — Valbonnais, *Histoire du Dauphiné*. — Videl, *Vie de Lesdiguières*. — Cimber et Danjou, *Archives curieuses de l'histoire de France*. — Philippe-le-Bas, *Annales de l'histoire de France*. — Menteile, *Encyclopédie méthodique*. — Guettard, *Description générale et particulière de la France*.

Adhémar; celui-ci, ne pouvant acquitter les dettes dont elle était grevée, la céda au Dauphin de Viennois, Humbert Ier, qui accepta la succession.

Réunie au Dauphiné, après quelques contestations soulevées par Charles d'Anjou, devenu roi de Sicile, et par l'abbesse de Saint-Césaire d'Arles, la baronnie de Nyons en fut démembrée à la mort de Humbert : ce prince, dans son testament, l'avait donnée en apanage à Guy, son second fils; mais elle revint bientôt à la branche aînée, Guy n'ayant laissé qu'une fille, à laquelle fut faite la première application de la loi salique dont on trouve un exemple dans les annales du Dauphiné.

C'est à Nyons que s'assemblèrent, en 1420, les troupes de la province destinées au siége du Saint-Esprit, occupé par la faction bourguignonne, ennemie du dauphin de France, depuis Charles VII. Pendant le séjour de Catherine de Médicis à Grenoble, en 1579, les remontrances que le consul Faure lui présenta, au sujet des tailles, contre la noblesse et le clergé, furent appuyées par les députés du tiers-état des principales villes, au nombre desquelles figure Nyons. Cette place était tombée au pouvoir des calvinistes, qui la possédaient, ainsi que la ville de Serres, comme lieu de sûreté, en vertu de l'édit de pacification : ils se contentèrent de cette garantie lorsque la paix eut été conclue.

A ces quelques détails se borne tout ce que nous avons pu découvrir sur l'histoire de Nyons. Le seul fait qu'il nous reste à mentionner, est la mort de l'héroïne dauphinoise Philis Latour-Lacharce, arrivée dans ses murs, le 4 du mois de juin 1703. Philis Lacharce avait, en 1692, armé les paysans contre les troupes piémontaises, déjà maîtresses d'une partie des baronnies, et terminé ainsi, par son courage et son dévouement, les malheurs de cette guerre désastreuse.

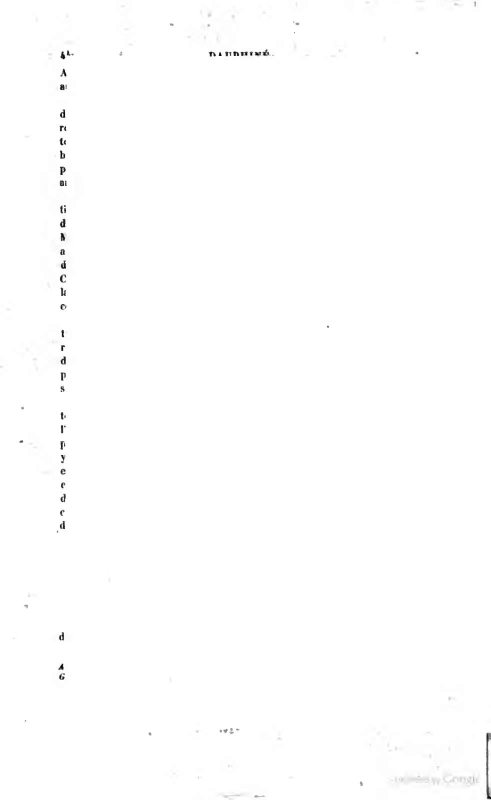
Les seuls monuments antiques qu'on voie à Nyons consistent en quelques tombeaux de briques, des restes de remparts flanqués de tours, et un pont sur l'Aygues, construit, dit-on, par les Romains. La ville est dans une situation pittoresque, au pied du col de Devès, au débouché d'une plaine délicieuse. On y compte un peu plus de 3,200 habitants qui se livrent à l'élève des vers à soie, et font le commerce des grains, des vins, des huiles d'olive, des savons, des draps et des étoffes de laine. L'arrondissement de Nyons, chef-lieu de sous-préfecture du département de la Drôme, renferme une population de 35,000 âmes. Le continuateur de Moréri, *J. Bernard*, et *J.-P. Perrin*, à qui l'on doit une histoire des Vaudois, sont nés dans cette ville. [1]

VIENNE.

Pour le voyageur qui, emporté par le cours du Rhône, passerait rapidement devant Vienne, cette ville, se développant en amphithéâtre au-dessus des bords

1. Chorier, *Histoire du Dauphiné*. — Pilot, *Recherches sur les Antiquités dauphinoises*. — *Annuaire statistique de la cour royale de Grenoble*, par Pilot. — Expilly, *Dictionnaire des Gaules*.





VIENNE.





du fleuve, pourrait encore mériter aujourd'hui l'épithète de *pulchra*, qui lui fut décernée avec raison dans l'antiquité latine. Couronné par les ruines d'un château du moyen âge, le mont Salomon vient ajouter à l'effet pittoresque produit par la vaste ceinture de collines et de montagnes qui sert d'encadrement à la ville; mais l'intérieur de la cité moderne, ses rues tortueuses et ses maisons mal bâties feraient bientôt éprouver une fâcheuse déception à qui viendrait visiter l'ancienne métropole viennoise avec l'imagination pleine des récits descriptifs que nous en a laissés le duumvir Trebonius Rufinus, auteur de l'histoire de cette ville sous les douze Césars.

Vienne, appelée *Vienna* par tous les historiens et géographes latins, était autrefois la capitale du pays des Allobroges; selon Étienne de Byzance, une colonie de Crétois l'aurait fondée. Par une supposition tout aussi invraisemblable, la chronique de l'archevêque Adon, qui écrivait sous le règne de Charles-le-Chauve, en rapporte l'origine à un banni africain, nommé Venerius, lequel la bâtit vers l'an 806 avant l'ère chrétienne. Dans ce conflit d'opinions contradictoires, dont nous ne rapportons qu'une partie, la plus probable est celle de Strabon, qui attribue aux Allobroges eux-mêmes la fondation de Vienne. Sa situation avantageuse, sur le Rhône et sur la rivière de Gère, dont les eaux sont excellentes et fort poissonneuses, justifie suffisamment le choix de ce lieu par les habitants du pays.

Ce fut à Vienne, centre du gouvernement national qui régissait l'Allobrogie, que Brennus tint un grand conseil, accompagné de sacrifices solennels au dieu Hésus, avant d'accomplir sa fameuse expédition en Italie. Longtemps après, quand les Romains, vengeurs de l'insulte faite au Capitole par ce chef gaulois, eurent conquis l'Allobrogie, ils comprirent tout le parti que leur domination encore récente pouvait tirer d'une place aussi avantageusement située que Vienne. Ils l'entourèrent donc de murailles aussi hautes que solides, y construisirent des aqueducs, et comme la colonie latine n'était pas assez nombreuse pour peupler la ville, les vainqueurs permirent aux anciens habitants d'y conserver leurs demeures. César, à peine arrivé dans les Gaules, fit de Vienne un vaste entrepôt d'armes et de munitions, y établit un procurateur chargé de l'administration, et fonda un sénat qui, par reconnaissance, décida que la colonie viennoise serait appelée *Julienne*, du prénom de son bienfaiteur.

Mais les bonnes relations des vainqueurs et des vaincus ne tardèrent pas à s'altérer. La trahison des deux chefs allobroges, Ægus et Roscillus, qui abandonnèrent les aigles de César pour suivre celles de Pompée, vint exciter la défiance et l'animosité du gouverneur romain contre les habitants de Vienne (an 48 avant Jésus-Christ). Les vieilles haines de race se réveillèrent, et, sous le prétexte d'éviter un soulèvement général, le procurateur força tous les habitants d'origine allobrogique à sortir de la ville au nombre de cinq mille familles. Lorsque ces malheureux bannis, chassés de leurs foyers domestiques, furent arrivés à trois milles de Vienne, ils s'arrêtèrent en pleurant avant de dire un dernier adieu à leur ville natale, et le champ où se passa cette scène fut appelé la *Plaine des Gémissements* (an 44 avant Jésus-Christ). Or, la mesure cruelle prise contre les exilés viennois excita précisément, dans toute l'Allobrogie, l'insurrection natio-

nale qu'elle avait eu pour but de prévenir. La ville fut bientôt bloquée par une armée considérable d'insurgés, et la famine qui se déclara parmi les assiégés, la nouvelle de la mort de César, suivie de la révolte des esclaves publics, obligèrent les Romains à se rendre. Forcés, eux-mêmes, de prendre la route de l'exil auquel ils avaient condamné les Allobroges-Viennois, ils quittèrent la cité, et remontant le Rhône jusqu'au confluent de la Saône, ils y fondèrent quelque temps après une autre colonie qui fut le berceau de la ville de Lyon.

Pendant le second triumvirat, Vienne, qui malgré sa révolte avait été déclarée ville libre, grâce au crédit de Cicéron, vit admettre plusieurs de ses habitants dans le sénat romain. Sous le règne d'Auguste, de nombreux priviléges lui furent accordés, en récompense des services qu'elle avait rendus à l'armée de Terentius Varron, envoyé pour châtier les Salasses, peuple dont le territoire était situé au pied des Alpes. Ces faveurs du gouvernement impérial attirèrent à Vienne de nouveaux habitants. En même temps s'élevèrent des temples, des théâtres, des thermes, et après qu'Auguste eut visité la métropole viennoise, un palais impérial fut bâti sur l'emplacement choisi par le prince; un forum fut aussi construit dans la basse-ville, et il servit de centre de réunion aux philosophes et aux rhéteurs qui, de Marseille, avaient été appelés à Vienne pour y répandre les lumières de la civilisation. Des débris importants de ces monuments élevés pendant la période romaine se retrouvent encore aujourd'hui, soit sur place, soit au musée établi maintenant dans un petit temple antique qu'on a bien défiguré à l'époque où il fut converti en église. A côté de groupes charmants en marbre, on y trouve des fragments de statues, de colonnes et de chapiteaux aux proportions véritablement gigantesques; ces restes précieux, ainsi que les ruines des anciens murs, du théâtre et des aqueducs romains qu'on rencontre dans d'autres parties de la ville, donnent la plus haute idée de la grandeur de ce peuple.

L'état florissant de Vienne qui, au commencement de l'empire, s'était étendue au delà de ses remparts, entre le Rhône et la voie Domitienne, n'empêcha point des troubles civils d'y éclater, et pour les apaiser Tibère y fut envoyé par Auguste. D'autres discussions fort graves, survenues entre les Viennois et les habitants de la colonie lyonnaise, qu'une secrète inimitié avait toujours divisés, furent terminées par une sentence rendue à Rome en faveur des premiers; leur ville obtint de nouvelles prérogatives du successeur d'Auguste. A son retour de Lyon, Caligula voulut aussi la visiter et lui imposer la charge d'une onéreuse hospitalité; mais les habitants échappèrent à la rapacité de l'empereur par l'adresse de Valérius Asiaticus, patricien viennois fort distingué, qui était membre du sénat romain et que la vengeance de Messaline fit périr sous le règne de Claude (an 48). A la fin de celui d'Othon, les Viennois, s'étant déclarés contre Vitelius, furent, à l'instigation des Lyonnais, leurs ennemis, assiégés et mis à contribution par les légions de Valens, qui soutenait le parti du nouveau César.

Sous les empereurs, jusqu'à l'avénement de Constantin, Vienne se ressentit des troubles qui, à diverses époques, agitèrent la Gaule. Julien, avant d'aller repousser les peuples de la Germanie, s'arrête tout un hiver dans cette ville, dont le séjour lui était fort agréable. Mais bientôt la Viennoise tombe au pouvoir de Gondioc, fils de Gondicaire (438); Vienne devient alors la capitale du nouvel

État fondé par les Bourguignons. En 489, Gondebaud, l'un des successeurs de Gondioc, assiége et prend cette ville dont il avait été dépossédé, puis il y fait mourir deux de ses frères qui s'étaient ligués contre lui. Dans la guerre que Chlodwig fit ensuite à Gondebaud, pour venger les parents de sa femme Chlotilde, le roi des Franks fut soutenu en secret par les évêques du pays, notamment par saint Avite, évêque de Vienne, qui, à cette époque, joua dans les annales gauloises un rôle politique et littéraire fort remarquable. La capitale du royaume des Bourguignons ayant été confiée par Chlodwig à la garde de Gondigésile, troisième frère de Gondebaud, celui-ci assiége cette ville une seconde fois, s'en empare, et fait périr dans les flammes Gondigésile et sa femme. En 517, sous le règne de Sigismond, cinquième roi de Bourgogne, un concile, présidé par saint Avite et où furent réunis vingt-quatre évêques, est assemblé à Epaone, qu'on croit être aujourd'hui le bourg d'Albon, situé à six lieues de Vienne. Quelques années après, Sigismond est jeté dans un puits avec toute sa famille, par les ordres de Chlodomir, et ce même fils de Chlotilde ne tarde pas à expier sa cruauté en succombant à la bataille de Véséronce, livrée aussi à quelque distance de Vienne. Cette ville, dans le partage qui fut fait ensuite du royaume de Bourgogne entre les enfants de Chlodwig, échut à Chlotaire, et non à Childebert, comme l'a prétendu Charvet dans son Histoire de l'Église de Vienne; cessant dès lors d'être la capitale du royaume des Bourguignons, elle perdit beaucoup de son importance, quoiqu'elle conservât son sénat, qui survécut à la dynastie de Gondebaud, et que son évêque prétendît toujours à la suprématie sur les autres prélats de la Gaule. Aux pertes qu'elle éprouva sous le rapport politique, elle trouva donc une compensation dans l'influence religieuse qu'elle acquit. Une foule de monastères s'élevèrent alors autour de ses remparts, ce qui nous est attesté par ce passage d'une homélie de saint Avite : « Les belles avenues de Vienne sont environnées d'un rempart de temples sacrés. » Au nombre des abbayes fondées en ce temps, il faut distinguer celles de Saint-Pierre, de Saint-André-le-Haut et de Saint-André-le-Bas, dont une vieille charte rappelle la fondation, en 543, par le duc Ancemond qui gouvernait la ville de Vienne.

La situation florissante de l'église de Vienne, autour de laquelle étaient venus se grouper tant de pieux monuments, est bientôt troublée par les dissensions qu'occasionne l'élection de saint Didier au siége de cette ville. Ce choix, fait par le peuple et le clergé de Vienne, déplut à la reine Brunehilde, qui donna d'abord un rival à Didier et finit par le faire assassiner, en 607, après avoir provoqué sa déposition au concile de Châlons-sur-Saône. D'autres malheurs affligent encore Vienne à l'époque de l'invasion des Sarrasins, qui prennent et saccagent les deux parties de la ville appelées Vienne *la Riche* et Vienne *la Belle*; mais ils échouent devant les remparts de Vienne *la Forte*, dont les habitants se défendent avec le plus grand courage (737). Dans les guerres civiles de Louis-le-Débonnaire avec ses enfants, Barnard, archevêque de Vienne, dont les intrigues avaient déjà contribué à faire déposer le trop faible empereur, ouvre, en 834, les portes de la ville aux troupes de Lothaire, qui y commettent toutes sortes d'excès. Le partage qui a lieu ensuite entre les fils du successeur de Charlemagne donne à Lothaire la ville de Vienne avec le Dauphiné, et l'archevêque Agilmar reçoit le titre d'*archi-*

chancelier de l'Empire. A la mort de Lothaire, son fils Charles obtient une partie de l'ancien royaume de Bourgogne et fixe sa résidence à *Mantaille*, château situé à six lieues de Vienne.

Vers cette époque, c'est-à-dire en 856, il est fait mention d'un comte de Vienne, appelé Gérard, qui restitue à la cathédrale différents fiefs ecclésiastiques. Ce fut la femme de ce même Gérard, qui, sous le règne de Charles-le-Chauve, défendit vaillamment la ville que le roi voulait occuper avec son armée; mais, après une longue résistance, la place fut forcée de capituler. Le commandement en fut donné par le roi à son beau-frère Boson, qui aux différents titres qu'il possédait déjà joignit celui de comte de Vienne, jusqu'au moment où le concile de Mantaille, tenu en 879, lui décerna la couronne royale; alors la ville et le comté de Vienne furent incorporés au nouveau royaume de Bourgogne, pour n'être réunis de nouveau à la France que cinq cent soixante-onze ans plus tard.

Boson fut couronné roi à Vienne, dans la cathédrale de Saint-Maurice, par l'archevêque Otram, et quelque temps après, en 880, les rois Louis, Carloman et Charles-le-Gros s'avancèrent contre la capitale du nouveau roi qu'ils regardaient comme un usurpateur. Le siége dura deux ans, et les princes s'en étant successivement retirés, il ne resta sous ses murs que Richard-le-Justicier, frère de Boson, qui s'empara de la place, livrée depuis longtemps à toutes les horreurs de la famine. Le vainqueur détruisit les vieilles et fortes murailles romaines, qui tant de fois avaient été la sauve-garde de la cité; et le renversement des terrasses, qui divisaient Vienne en ville basse, ville moyenne et ville haute, en changea complétement l'aspect extérieur. Cependant, la paix ayant été conclue, Boson la mit à profit pour relever la ville de ses ruines et s'y faire construire une habitation royale appelée le *Palais des Canaux*, sans doute à cause des aqueducs antiques au-dessus desquels il était bâti. Ce roi mourut à Vienne, le 11 janvier 887, et fut enterré à Saint-Maurice où l'on voit son épitaphe. Il est resté de lui quelques chartes curieuses et des monnaies frappées à Vienne, sur lesquelles on trouve la légende : *Vienna stat liberata*, ou simplement *Vienna civitas*.

A la fin du IXe siècle, un concile, présidé par deux légats du pape, est assemblé dans cette ville, qui est désignée sous le nom glorieux de *métropole de la Gaule*. Au commencement du siècle suivant, Louis l'Aveugle, fils de Boson, vint passer à Vienne les dernières années d'une vie pleine d'infortunes; il y mourut en 928. Cinq années après, dit la chronique de Frodoard, cette ville, longtemps disputée par plusieurs prétendants, fut remise au pouvoir de Rodolphe roi de la Bourgogne transjurane. En 945, le roi Hugues, revenant d'Italie, prit l'habit monastique dans l'abbaye Saint-Pierre de Vienne qu'il avait fait rebâtir lorsqu'il n'était encore que comte de Provence. Après sa mort, Charles-Constantin, fils de Louis l'Aveugle, s'empara de Vienne, en 947 et il y reçut Louis-d'Outre-mer, qui venait lui demander un asile à la suite de sa défaite par Hugues-le-Grand et le comte de Vermandois. En 993, le roi de Bourgogne, *Conrad-le-Pacifique*, qui avait fixé sa résidence à Vienne, y finit ses jours, et Rodolphe son fils lui succède; mais ce prince, surnommé le Fainéant, reconnaissant lui-même son incapacité, cède volontairement ses États à son neveu, l'empereur Henri II (1018). Mécontents de cette donation, les seigneurs se révoltent, et tous, laïques ou ecclésiastiques,

cherchent à se faire la meilleure part. Le clergé de Vienne ne s'oublia point dans ce partage des dépouilles de Rodolphe ; une charte de ce dernier, datée du 14 septembre 1023, donna à l'archevêque Burcard le titre de comte de Vienne, avec la souveraineté temporelle des fiefs qui en relevaient. Ainsi, après avoir été la capitale d'un royaume assez considérable, cette ville fut réduite à n'être plus que le chef-lieu d'un comté. Les temps qui suivent cette révolution, survenue dans la fortune de Vienne, sont d'abord remplis par des discussions interminables entre ses archevêques et le chapitre de Saint-Maurice. Les chanoines de cette cathédrale pouvaient en effet soutenir la lutte contre le métropolitain, car ils étaient fort puissants ; ils avaient le droit de battre monnaie, possédaient des châteaux forts et exerçaient une juridiction particulière sur certains quartiers de la ville, voisins de la cathédrale, et qu'on appelait le *Ban des Cloîtres*.

Mais au commencement du XIIe siècle la puissance des archevêques triomphe dans la personne de l'un d'eux, Guy de Bourgogne, qui finit même par s'élever au trône pontifical. Élu pape en 1119, sous le nom de Calixte II, il est solennellement couronné à Vienne le 9 février de la même année, et confirme la suprématie de son Église sur sept provinces de la Gaule. Cependant les archevêques voient de nouveau s'élever contre eux de puissantes rivalités. Ce sont d'abord les comtes de Mâcon, qui, prétendant descendre de Charles-Constantin, fils de Louis l'Aveugle, se fondent sur ce titre pour prendre celui de comtes de Vienne et braver l'autorité archiépiscopale, malgré l'appui que lui prêtent les empereurs d'Allemagne. Les comtes d'Albon viennent ensuite, et avec plus de succès, disputer aux archevêques les droits de leur suzeraineté féodale ; ils s'intitulent aussi de leur côté comtes de *Viennois*. Sans nous arrêter ici à leurs longues querelles avec les archevêques de Vienne, remarquons pourtant que ces derniers conservèrent toujours une sorte de souveraineté sur le pays, puisque, dans le cours du XIIIe siècle, nous voyons plusieurs fois les dauphins rendre hommage à l'église de Vienne pour les terres qu'ils possédaient entre le Rhône et l'Isère.

Le 16 octobre 1311, un concile œcuménique est réuni, à Vienne, par l'ordre du pape Clément V ; il s'ouvre dans l'une des salles du palais archiépiscopal que l'on nomma depuis *la salle des Clémentines*. Dans le discours d'ouverture que le souverain pontife prononça devant une assemblée de plus de trois cents évêques, il exposa le triple objet de la convocation du concile : 1° l'affaire des templiers ; 2° le projet de croisade ; 3° la réforme de la discipline et des mœurs ecclésiastiques. Les conférences n'eurent d'abord aucun résultat ; mais, pendant le carême de l'année suivante, le roi Philippe-le-Bel, accompagné de ses trois fils, étant venu à Vienne pour presser la condamnation des templiers et du pape Boniface VIII, Clément V, dans la seconde session qui se tint le 3 avril, prononça l'abolition de l'ordre du Temple, condamna les erreurs des *béguards* et des *béguines*, et ensuite confirma l'institution de la fête du Saint-Sacrement.

En 1328, la vieille rivalité entre Vienne et Lyon se rallume, et les églises de ces deux villes se déclarent la guerre. Dans cette lutte, Philippe VI, irrité de ce que le chapitre de Vienne avait refusé de partager avec le roi son prédécesseur la souveraineté du bourg de Sainte-Colombe, se déclare contre les Viennois, et

leur fait prendre par le bailli de Mâcon plusieurs châteaux-forts. L'archevêque Bertrand de la Chapelle finit par transiger avec le roi de France, et soulève par là une violente opposition de la part du chapitre et du dauphin Humbert II; mais, celui-ci ayant plus tard, en 1349, cédé ses États à la France, le nouveau dauphin Charles vint prendre possession de ses domaines, et dans la salle capitulaire de Vienne il fit hommage à l'église de cette ville pour les comtés de Vienne, d'Albon, et le fief de Saint-Quentin sur l'Isère (1350). Mais les privilèges de la métropole de la Gaule furent sérieusement compromis par la donation que l'empereur Charles IV fit au fils aîné du roi de France Charles V, lors de son voyage à Paris en 1378 : par cet acte, il accorda au jeune prince le titre de *vicaire de l'Empire* dans le Viennois, et révoqua en sa faveur la juridiction que l'archevêque et son chapitre exerçaient dans la ville.

Dans les années 1415 et 1418, la ville de Vienne reçoit tour à tour l'empereur Sigismond et le dauphin, qui fut depuis Charles VII. Plus tard, le fils de ce même roi se fortifie dans Vienne contre son père, et fait relever les remparts du château, situé sur le Mont-Salomon. Le roi envoie contre le Dauphin rebelle une armée commandée par Antoine de Chabannes, comte de Dammartin; mais le jeune prince s'échappe, et en 1456 Charles VII se rend à Vienne, où ayant fait assembler les États de la province, il reçoit d'eux le serment de fidélité.

A l'époque où éclata la réforme, Vienne, la ville ecclésiastique par excellence, devait se signaler dans la réaction catholique et les persécutions dirigées contre les partisans des idées nouvelles. Sous l'épiscopat de Jean Palmier, élu en 1528, un procès criminel fut intenté contre Michel Servet, auteur de plusieurs ouvrages contre le mystère de la Trinité. Il fut condamné à être brûlé en effigie, et ce fut à la suite de cette sentence que Servet alla se réfugier à Genève, où l'attendait le bûcher allumé par son co-religionnaire Calvin. Les actes de rigueur exercés par les autorités catholiques attirèrent bientôt sur Vienne de sanglantes représailles. En 1562, le baron des Adrets s'empare de la ville, et se signale par ses cruautés contre les habitants, en même temps que par la dévastation des monuments religieux; mais, la même année, la place est reprise par Maugiron, lieutenant-général du Dauphiné. Elle reste au pouvoir des catholiques jusqu'en 1567, époque à laquelle les protestants parviennent encore à occuper Vienne, et y commettent plus d'excès que la première fois. La statue en bronze doré de saint Maurice, qui s'élevait entre les deux tours de la cathédrale, fut renversée, et d'autres statues élégamment sculptées, riches ornements du grand portail, ne furent pas respectées davantage. En apprenant cette nouvelle et désastreuse occupation de Vienne par les calvinistes, le duc de Nemours vint au secours de la ville et finit par la leur enlever une seconde fois. Le gouvernement en fut confié par le roi à Scipion de Maugiron, qui, plus tard, mécontent de ce que la cour lui avait préféré Alphonse d'Ornano pour la lieutenance générale du Dauphiné, se jeta dans le parti de la Ligue, et livra Vienne au duc de Nemours, dont toute l'ambition était alors de se créer un État indépendant dans les provinces du sud-est de la France. Vainement Lesdiguières, à la tête des troupes royales, se présenta pour l'y assiéger : il fut contraint de le laisser maître de la place; mais, en 1595, le connétable de Montmorency vint encore pour reprendre Vienne au nom du roi,



et il y réussit, après s'être ménagé de secrètes intelligences avec le gouverneur. La perte de cette ville fut si sensible au duc de Nemours, qu'il en tomba malade et mourut quatre mois après.

A partir de cette triste période de nos guerres civiles et religieuses dont Vienne ressentit, plus que toute autre, les funestes conséquences, les annales de cette ville ne présentent plus aucun fait intéressant. Remarquons seulement que, pendant le cours du XVIIe et du XVIIIe siècles, le siége archiépiscopal de Vienne fut recherché et occupé par les personnages appartenant aux plus hautes familles. Dans le dernier siècle surtout, il reçut un grand lustre des archevêques Armand de Montmorin et Henri de La Tour d'Auvergne, qui, intimement unis pendant leur vie, furent tous deux renfermés, après leur mort, dans un même tombeau de marbre placé dans le chœur de la cathédrale. En 1790, la vieille métropole de la Gaule, l'ancienne capitale du royaume de Bourgogne, devint le chef-lieu d'une des sous-préfectures du département de l'Isère.

Cette ville possédait autrefois, tant dans l'intérieur qu'en dehors de son enceinte, un grand nombre d'abbayes et d'églises, dont les principales, outre la cathédrale, étaient Saint-Sévère, Saint-Jean, Saint-Pierre et Saint-André. De cette dernière église il reste encore la tour, qu'on peut regarder comme un chef-d'œuvre de légèreté et de gracieuse élégance. Quant à la cathédrale, d'abord simple oratoire dédié aux frères Machabées, elle fut ensuite consacrée au martyr saint Maurice, et sa reconstruction, commencée en 1052, ne fut complétement achevée que vers le milieu du XVIe siècle. Cette église, malgré le peu d'harmonie de son plan intérieur, est pourtant un monument fort remarquable par sa masse imposante, sa situation pittoresque et les détails extérieurs de son architecture. C'est de la renaissance que date le grand portail, qui appartient au style ogival fleuri, et dont les charmantes sculptures portent encore la trace des mutilations du terrible baron des Adrets. Près de la cathédrale, on voyait anciennement un cloître orné de belles tombes du moyen âge, et le palais archiépiscopal, qui était primitivement l'une des demeures des rois de Bourgogne. Conrad, l'un de ces princes, le donna aux archevêques, et, parmi ces derniers, Jean de Bournin le fit en partie reconstruire de 1221 à 1266.

L'histoire de l'église de Vienne offre de l'intérêt autant par son antiquité que par les noms illustres qui brillent sur la liste de ses prélats. Le premier évêque de cette ville fut, dit-on, saint Crescent, disciple de saint Paul. Après lui, saint Zacharie, second évêque, fut martyrisé par les ordres de Pompée, préfet de Vienne. Sous l'empereur Marc-Aurèle, d'autres martyrs viennois, parmi lesquels on remarque l'héroïque Blandine et son jeune frère Ponticus, scellèrent aussi de leur sang leur fermeté dans la foi chrétienne. La lettre célèbre écrite par les fidèles de la Gaule à leurs frères de l'Asie, lettre conservée par Eusèbe, nous donne tous les détails de cette persécution en même temps qu'elle atteste la haute antiquité de l'église de Vienne. Son titre de métropole des Gaules, qu'elle avait reçu de l'empereur Constantin, lui fut disputé par l'église d'Arles au IVe siècle, et le différend, porté devant le pontife de Rome, fut décidé d'abord en faveur de Vienne; mais cette discussion sur la suprématie se renouvela plus tard, à différentes époques. Au nombre des évêques et archevêques de Vienne, il faut distinguer saint

Mamert, qui fonda la procession des Rogations en 464; saint Avite, de qui nous avons déjà parlé, et qui, poëte, orateur, théologien, composa un grand nombre d'ouvrages dont il nous est resté des lettres et deux poëmes; saint Adon, auteur d'une chronique sur Vienne, et dont il a été aussi déjà fait mention; Gui de Bourgogne, qui, au XII[e] siècle, fut pape sous le nom de Calixte II; enfin, Angelo Cattho, homme habile, qui fut l'un des conseillers de Charles-le-Téméraire, puis aumônier et médecin de Louis XI, auquel il prédit la chute et la mort de son rival le duc de Bourgogne. A ces personnages qui autrefois illustrèrent le siége de Vienne, ajoutons les noms de ceux qui, à différentes époques, reçurent le jour dans cette ville. Nous citerons tour à tour *Claudien Mamert*, frère du saint archevêque de ce nom, auteur d'un traité sur *la Nature de l'Ame*, et que Sidoine Apollinaire regardait comme le plus beau génie de son temps; le jurisconsulte *Gui-Pape*, qui fut chargé de plusieurs missions par le roi Louis XI; l'historien *Nicolas Chorier*, né en 1609, qui nous a laissé une *Histoire générale du Dauphiné* et des *Recherches sur les Antiquités de la ville de Vienne;* les frères *Lériget de Lafaye*, connus, au XVIII[e] siècle, l'aîné, comme mathématicien, le plus jeune, comme poëte; enfin, parmi les contemporains, M. *Mermet*, connu par une *Histoire de la ville de Vienne* qui n'a pas été achevée, et M. *Ponsard*, auteur de la belle tragédie de *Lucrèce.*

Des vieux monuments qui la décoraient dans les siècles passés, et parmi lesquels figurait le palais des rois de Bourgogne, Vienne n'a conservé que le souvenir avec quelques débris. On voit encore les ruines d'un ancien pont sur le Rhône, qui conduisait au bourg de Sainte-Colombe, et à l'entrée duquel s'élève une tour carrée du XIV[e] siècle. Ce pont, renversé pour la première fois en 1407, fut alors réparé au moyen d'impositions extraordinaires, ordonnées par l'empereur Sigismond et le roi Charles V. Non loin du bourg et dans le lieu dit *le Miroir*, on a trouvé des statues antiques et des fragments de sculptures bien dignes de fixer l'attention des archéologues et l'admiration des artistes. Dans un autre champ, hors de la ville, se voit encore debout *le Plan de l'Aiguille*, qu'on nomme aussi *le Tombeau de Pilate*. C'est un monument carré, percé de quatre arcades ornées de piliers et de colonnes brutes, et qui est surmonté d'une pyramide quadrangulaire haute de dix-sept mètres. Près d'une des portes de la ville, la tour dite *de Pilate* rappelait également le nom de ce gouverneur de la Judée, qu'une tradition populaire prétend avoir fini ses jours à Vienne.

A la place des monuments presque entièrement détruits dont nous venons de parler, s'élèvent aujourd'hui plusieurs constructions modernes : ainsi, du milieu d'un beau quai qui s'étend le long du Rhône, un pont suspendu s'élance pour unir les deux rives du fleuve et faciliter les communications de la ville. Les bords de la rivière de Gère sont le centre de l'industrie locale. On y trouve un grand nombre d'usines, telles que taillanderies, fonderies de fer, de cuivre et de plomb; fabriques de carton laminé, de papiers, de verrerie, de produits chimiques; les manufactures de draps, de ratines et de toiles de lin, ont surtout une haute importance. En 1819, on comptait à Vienne deux cents fabricants d'étoffes de laine; cette industrie, qui employait alors environ quatre mille ouvriers, en faisait vivre plus de six mille en 1839. En une seule année, il est, en outre, sorti des fabriques

de cette ville plus de trente mille cuirs ou peaux de bœufs, de moutons, de veaux et de chèvres. La culture de la vigne est aussi l'une des richesses du pays, et le riant aspect des champs et des coteaux couverts de vignobles vient égayer çà et là le site parfois trop sévère et trop nu des environs de Vienne. L'accroissement de la population s'est ressenti de cette prospérité industrielle : Vienne renfermait, en 1819, 12,761 habitants; elle en contenait, à l'époque du recensement de 1841, 16,477. L'arrondissement dont elle est le chef-lieu n'a pas moins de 151,193 habitants.[1]

LA TOUR-DU-PIN. — BOURGOIN.

La Tour-du-Pin a joué un rôle important à l'époque des temps féodaux; elle était le siége d'une baronnie considérable que le Rhône bornait à l'ouest, la Savoie à l'est, le Dauphiné au sud, et qui se prolongeait fort avant au nord dans la Bresse et le Bugey. Plus de soixante villes ou bourgs, parmi lesquels Bourgoin tenait un rang distingué, se trouvaient disséminés sur ce territoire. Le premier des barons de La Tour-du-Pin dont le nom soit parvenu jusqu'à nous est Berlion ou Berilion, qui vivait au commencement du XIIe siècle. Ce seigneur, son fils Géraud et son petit-fils Albert Ier sont désignés dans quelques chartes de donation, seuls monuments qui les aient sauvés de l'oubli. Leurs ancêtres tenaient probablement des rois de Bourgogne des fiefs considérables, dont ils consommèrent l'usurpation à l'époque où l'héritage de ces rois fut recueilli par les empereurs. Le mariage d'Albert Ier avec Béatrix ajouta à leurs domaines de vastes possessions sur la rive droite du Rhône; celui de Humbert Ier avec Anne, fille aînée de Guigues VII, les rendit maîtres de tout le Dauphiné. La moitié de la baronnie de La Tour-du-Pin et la châtellenie de Bourgogne furent constituées en dot à la princesse.

Les ancêtres de Humbert, Humbert lui-même, s'étaient reconnus feudataires des comtes de Savoie; mais, après une alliance si considérable, celui-ci refusa de leur prêter plus longtemps hommage : de là d'interminables contestations et des guerres sanglantes qui épuisèrent le trésor delphinal. Humbert, pour faire face aux circonstances, eut recours à des exactions si odieuses qu'elles lui attirèrent les censures ecclésiastiques. Il voulut dédommager ses peuples, lorsque la paix eut été conclue, en les exemptant de tous subsides extraordinaires. La Tour-du-Pin eut une large part dans ces franchises. Jean II, successeur de Humbert Ier, se montra plus libéral encore; il déclara, dans une charte, que les habitants de cette

1. Les *Commentaires de César*. — *Géographie* de Strabon. — Trébonius Rufinus. — Lelièvre, *Antiquités de Vienne*. — Chorier, *Recherches sur les antiquités de Vienne*. — Charvet, *Histoire de la sainte église de Vienne*. — Mermet, *Histoire de la ville de Vienne*. — Rey, *Aperçu sur les monuments anciens et modernes de Vienne*.

ville étaient *ses bourgeois*, et qu'il les prenait *sous sa protection et garde* (1315). Humbert II améliora de nouveau leur position, et fit, en outre, réparer le château, ainsi que l'enceinte où se trouvaient plusieurs brèches. La Tour-du-Pin était alors, en quelque sorte, le chef-lieu de toute la *Juiverie* du Dauphiné. La haine et la jalousie du peuple contre les Juifs étaient si grandes, qu'à l'époque de la peste noire, il les accusa d'avoir empoisonné les fontaines; Humbert II les fit arrêter en masse et se saisit de leurs biens, qu'il distribua à divers particuliers (1348).

En 1353, le comte de Savoie assiégea La Tour-du-Pin; la ville occupait alors le sommet de l'éminence au pied de laquelle elle est assise aujourd'hui; le château et plusieurs tours élevées en rendaient l'accès très-difficile. Le gouverneur Maleurti ou Malartie se défendit de manière à ôter aux assaillants tout espoir. Les fortifications furent sans doute détruites, en partie, pendant les guerres ou les troubles qui se succédèrent dans la province, sous le règne de Charles VI, de Charles VII et de Louis XI, puisque François Ier, passant par cette ville en 1536, en ordonna le rétablissement. Elle devint dès lors une place importante dont les protestants et les catholiques se disputèrent bientôt la possession. Ce fut toutefois sans coup férir que le baron des Adrets s'en empara en 1562; les catholiques, sous les ordres de Gordes, lieutenant-général du Dauphiné, l'occupèrent en 1567.

Quoique La Tour-du-Pin soit située sur le bord de la rivière la Bourbre, et traversée par la grande route de Lyon à Chambéry, on y compte à peine 2,500 habitants; l'arrondissement dont elle est le chef-lieu en renferme 132,960. Cette ville n'est plus, dit le baron d'Haussez, « qu'une réunion de maisons construites en pisée et jetées avec fort peu d'ordre sur les deux espaces irréguliers et boueux que l'on est convenu d'appeler des rues. »

A quatre lieues de La Tour-du-Pin, on trouve Bourgoin, le *Bergusium* des Tables de Peutinger et de l'Itinéraire d'Antonin. La population de Bourgoin, en y ajoutant celle de *Jallieu*, qui n'est, à proprement parler, qu'un de ses faubourgs, s'élève à 7,500 âmes. Aussi, malgré les réclamations des habitants de La Tour-du-Pin, a-t-on maintenu dans ses murs le siége du tribunal civil. Cette ville passe, avec raison, pour l'une des plus jolies du département: ses maisons sont toutes en pierre; mais elle n'a d'autre monument public qu'une belle fontaine. Elle possédait, avant la révolution, un couvent de moines augustins qui se consacraient à l'éducation de la jeunesse du pays (*schola bergusiensis*). Bâtie sur la Bourbre et traversée, comme La Tour-du-Pin, par la route d'Italie, Bourgoin est, en outre, baignée par deux autres rivières qui alimentent de nombreuses usines; il existe encore dans les environs plusieurs marais, d'où l'on extrait de la tourbe en grande quantité. La vallée pittoresque où la ville est située a un singulier attrait pour les esprits méditatifs. On se rappelle que J.-J. Rousseau, exilé par le parlement après la publication de *l'Émile*, alla se cacher à Bourgoin; l'hôtesse de l'auberge de la fontaine montre encore avec complaisance aux étrangers la chambre qu'il y habita.

Les Tables de Peutinger et l'Itinéraire d'Antonin parlent, avons-nous dit, de la ville de Bourgoin, dont l'ancienneté, par conséquent, ne saurait être dou-



teuse : c'était la première étape indiquée au voyageur allant de Vienne à Milan. Toutefois, ni les historiens de l'époque romaine, ni ceux du moyen âge, ne l'ont jugée digne de prendre place dans leurs écrits. Le premier fait important de son histoire est l'expédition de ses habitants, sous la conduite de leur châtelain Guillaume de Viriaco, contre le château voisin de Méobu, qu'ils saccagèrent après avoir égorgé le seigneur Aymon de Bocsozel, coupable à leurs yeux de s'être soumis au comte de Savoie (1301). Le château, construit sur les hauteurs de Beauregard, fut réparé par le dauphin Humbert II, en même temps que celui de La Tour-du-Pin. En 1447, Louis XI ayant soumis toutes les terres du Dauphiné à deux baillis, l'une des trois *jugeries* comprises dans le ressort du bailli du pays de plaine fut établie à Bourgoin. La création de ce siége accrut l'importance de la petite cité, et, l'année suivante, le roi y convoqua les états-généraux du Dauphiné et des comtés de Valentinois et de Diois. François I[er], en 1536, releva les fortifications de cette ville ; le baron des Adrets s'en empara en 1562, et les catholiques la reprirent en 1565. Cette même année, de Gordes, gouverneur de la province, ordonna le démantèlement de la place : on ne laissa subsister que le château, dont les restes servaient naguère encore de prison.

Les habitants de Bourgoin sont animés d'un vif patriotisme. L'occupation étrangère les avait profondément blessés en 1814 ; au retour de l'empereur, ils firent éclater un enthousiasme extraordinaire Le maire ayant appelé trente-quatre hommes pour le contingent de la commune, il s'en présenta deux cents habillés et équipés. « Ce fait, » dit le préfet dans son rapport, « donna la mesure de l'esprit du pays. »

L'unique industrie des habitants de La Tour-du-Pin consiste dans la culture des terres et l'éducation des bestiaux. Un beau haras, fondé dans cette ville par le gouvernement, et les soins combinés de l'administration et des propriétaires, ont puissamment contribué à l'amélioration de la race chevaline. Quant à Bourgoin, des filatures de soie et de coton, des manufactures d'indiennes, des fabriques de toiles d'emballage, constituent sa principale industrie, et l'on y fait le commerce du chanvre, des laines et surtout des farines du pays, qui sont très-recherchées.[1]

VALENCE.

L'origine de Valence, comme celle de la plupart des villes anciennes, est environnée d'obscurité; la même incertitude règne à l'égard du peuple qui en habitait le territoire. Selon quelques historiens, c'étaient les Ségalauniens; selon d'autres, les Cavares (hommes aux longues lances), nation qui occupait le pays situé sur la rive gauche du Rhône, depuis la jonction de ce fleuve avec l'Isère

1. Les *Tables de Peutinger*. — *L'Itinéraire d'Antonin*. — Chorier, *Histoire du Dauphiné* — Valbonnais, *Histoire du Dauphiné*. — *Vie de J.-J. Rousseau*, par Musset-Pathay. — Le baron d'Haussez, *Souvenirs sur le département de l'Isère*.

jusqu'à Cavaillon. Les érudits ne sont pas plus d'accord sur l'étymologie du nom de Valence : les uns le dérivent de trois mots celtiques qui signifient *habitation pleine de sources*, et ils prétendent que cette ville fut nommée ainsi des eaux abondantes qui en arrosent les environs ; d'autres voient dans le mot *Valentia* une dénomination caractéristique dont il faut chercher l'explication dans le courage des habitants de cette ville. Quoi qu'il en soit, il est à présumer que Valence n'acquit quelque importance qu'à dater de l'invasion romaine. Elle prit un rapide accroissement depuis cette époque ; mais ce ne fut que sous Auguste qu'elle obtint le titre de colonie romaine. Cet empereur changea le nom de cette ville qui, en langue grecque, signifiait vaillance, en celui de *Julia Valentia*, sans doute en mémoire de Jules César, et il la peupla de vétérans invalides. Auguste avait établi dans le pays des Cavares un proconsul qui résidait à Valence. Plus tard, cette cité se trouva comprise successivement dans la Narbonnaise et dans la première Viennoise. Elle fut alors gouvernée par un commandant militaire ou par un magistrat civil, suivant le besoin et les circonstances ; elle avait aussi des juges et des officiers choisis parmi ses habitants.

Pendant la longue lutte des Romains contre les Barbares, Valence tomba plusieurs fois au pouvoir de ces derniers, et elle eut à essuyer de grands désastres. Le christianisme s'y était introduit dès la fin du IIe siècle ; mais ce n'est qu'en 374 qu'on voit apparaître dans l'histoire son premier évêque. En 408, Sarus, général de l'empereur Honorius, vint assiéger le tyran Constantin dans Valence ; mais, peu de jours après, il fut obligé de lever honteusement le siége, et Constantin demeura en possession des Gaules. Poursuivi jusque dans les Alpes par Ébodech, un des généraux de Constantin, Sarus ne parvint à lui échapper qu'en abandonnant son butin et tout son bagage. Quelques années après (412 et 413), les Visigoths, sous la conduite d'Astaulphe, ayant envahi la Gaule narbonnaise, vinrent assiéger Valence, où Jovinus et Sébastianus avaient pris la pourpre. La ville fut emportée de vive force, et les deux prétendants à l'empire tombèrent au pouvoir d'Astaulphe, qui les fit décapiter et envoya leurs têtes à Honorius, leur rival. Dix-sept années plus tard (430), les Alains, à qui Aétius avait abandonné tout le pays qui forme le littoral du Rhône et de la Loire, vinrent fixer leur établissement à Valence, en ravagèrent le territoire, et réduisirent toute la contrée à la plus affreuse misère. Après eux, cette ville fut rançonnée por les Franks et les Lombards dans leurs fréquentes incursions sur le sol de la Gaule méridionale. Ces derniers, commandés par Zaban ou Zabanus, assiégèrent Valence, qui, dans cette extrémité, dut son salut au patrice Mummol (565) ; mais environ un siècle et demi après, elle fut prise et pillée par les Maures (737), puis incendiée par Charles-Martel. Ce ne fut pas, du reste, le dernier désastre que Valence eut à subir : vers le milieu du siècle suivant (860), les Normands et les Danois vinrent à leur tour saccager la malheureuse cité.

Après la destruction de l'empire romain, Valence avait été soumise aux Bourguignons ; elle passa ensuite sous la domination des rois franks, et fit successivement partie des royaumes de Bourgogne et d Arles. Lors du démembrement de cette monarchie, les comtes de Provence, puis les comtes de Toulouse, se rendirent successivement maîtres de cette ville, qui releva tantôt des Dauphins et tantôt

des Empereurs. Enfin elle tomba au pouvoir de ses évêques, à qui elle avait été solennellement concédée par l'empereur Frédéric Ier. Cette concession, et les priviléges que les évêques obtinrent plus tard de l'Empire, furent une source de guerres sanglautes entre ces prélats et les comtes de Valentinois. Pendant la domination de ses évêques, Valence tenta plusieurs fois de recouvrer sa liberté. La première révolte des Valentinois éclata sous l'épiscopat d'Humbert de Miribel, homme austère et violent, qui avait voulu abolir leurs priviléges. Il s'ensuivit entre eux et l'évêque une guerre cruelle qui fut enfin terminée par la médiation des seigneurs voisins. Une seconde insurrection eut lieu sous Guillaume de Savoie. Les Valeutinois, lassés de la tyrannie de ce prélat, prirent les armes, et le chassèrent de leur ville, où ils établirent un gouveruement démocratique. Tous les citoyens avaient droit de suffrage, et s'assemblaient avec leurs magistrats dans un vaste bâtiment appelé la Maison de la Confrérie. Quant aux ecclésiastiques et aux religieux qui refusèrent d'approuver cette révolte, ils furent chassés de la ville, et l'on pilla leurs maisons. Enfin les Valentinois, voyant leur évêque armer contre eux, et trop faibles pour résister, consentirent à traiter avec lui par l'entremise du sire Basset de Crussol (1229). Il fut stipulé par ce traité que la Maison de la Confrérie serait rasée, et que les Valentinois ne pourraient s'assembler à l'avenir sans le consentement de leur évêque, auquel ils s'obligèrent, en outre, à payer une amende de six mille marcs d'argent. Telle fut l'issue de cette tentative d'affranchissement.

Comme nous l'avons dit, les évêques de Valence avaient de redoutables adversaires dans les comtes de Valentinois. Ces derniers seigneurs, de la seconde race, descendaient d'un fils naturel de Guillaume IX, comte de Poitiers, appelé Aymar, auquel la comtesse de Marsanne, une des grandes foncières du pays, avait donné sa fille en mariage avec toutes ses terres, afin de le récompenser de l'avoir secourue contre les prélats de Valence et de Die *qui lui faisaient forte guerre*. Aymar mourut, après s'être emparé de plusieurs villes et châteaux situés dans les diocèses des deux évêques et avoir fondé, de ces acquisitions et de l'héritage de sa femme, le nouveau comté de Valentinois (1135). Guillaume Ier, fils d'Aymar, perdit une partie du domaine de son père, par la donation que l'empereur Frédéric Barberousse fit, en 1157, de la seigneurie de Valence à l'évêque Eudes, qui dès lors s'intitula comte de Valentinois; mais Aymar II, fils de Guillaume, obtint du comte de Toulouse, Raymond V, tout le domaine que celui-ci possédait dans le Diois et répara aiusi les pertes de Guillaume. En 1316, Aymar V, dit Aymaret, fils d'Aymar IV, arrière-petit-fils d'Aymar II, se démit, entre les mains du roi de France, de ses comtés de Diois et de Valentinois, qu'il reprit ensuite en fief et pour lesquels il lui prêta hommage. Cependant le dauphin Humbert II, prétendant que le comte lui devait hommage-lige, le contraignit, en 1338, à s'acquitter envers lui de cette soumission qu'il avait différée aussi longtemps que possible. Louis Ier, fils d'Aymar V, mourut en 1345, laissant un fils, Aymar VI, surnommé le Gros, lequel transmit les comtés de Valentiuois et de Diois à son cousin-germain Louis II de Poitiers.

Ce fut pour mettre un terme aux guerres des seigneurs spirituels du pays contre ses seigneurs temporels, que le pape Grégoire IX, par une bulle donnée

à Vienne en 1275, réunit l'évêché de Die à celui de Valence, afin d'augmenter la puissance des évêques et de les mettre en état de tenir tête aux comtes avec les forces combinées des deux diocèses. Le premier qui fut investi de cette double prélature fut Amédée de Roussillon, personnage hautain et d'une humeur belliqueuse; toutefois, la guerre n'en continua pas moins comme auparavant entre ces rivaux acharnés, et ces déplorables luttes désolaient le pays qui, d'un autre côté, était ravagé par des bandes armées, connues sous le nom de compagnies, auxquelles la malheureuse population ne pouvait opposer de résistance. Les habitants de Valence résolurent alors d'implorer contre les routiers la protection du roi de France (1396), et, à cet effet, ils envoyèrent à Paris des députés qui furent présentés à Charles VI. Ce monarque accueillit avec bienveillance les plaintes des Valentinois; il ordonna à Jacques de Montmaur, gouverneur du Dauphiné, de leur prêter aide comme à ses propres sujets. Les Valentinois s'obligèrent, en retour, à contribuer aux subsides et impôts royaux, tels qu'ils étaient établis dans la province; ils s'engagèrent, en outre, à fournir au roi et à ses successeurs une compagnie de cent hommes de pied, armés de toutes pièces, qui devaient être entretenus aux frais de la ville pendant un mois de l'année; le roi pouvait prolonger la durée du service, mais dans ce cas, la solde des cent fantassins était à sa charge. L'état de démence dans lequel Charles VI était tombé rendit malheureusement sa protection illusoire, et la condition des Valentinois ne devint pas meilleure.

Toutefois, les choses ne tardèrent pas à changer de face, par la cession que Louis II de Poitiers fit du comté de Valentinois à Charles VII encore dauphin (1419). Les habitants de Valence prêtèrent serment de fidélité au jeune prince, et en devenant sujets du royaume ils furent exemptés de l'impôt du marc d'or qu'ils payaient annuellement au roi de France, pour en obtenir une protection purement nominale. Par l'acte de cession du Valentinois, le Dauphin était tenu de payer à Louis II de Poitiers cinquante mille écus d'or; faute par lui de remplir cette condition, le comté de Valentinois devait appartenir au duc Amé de Savoie. Le Dauphin, soit négligence, soit pénurie, n'ayant pu payer la somme exigée, Amé se saisit du comté de Valentinois et y établit un gouverneur. Mais son fils Louis, circonvenu par les agents du Dauphin, lui céda tous ses droits sur le comté, et reçut de lui en retour la seigneurie directe et l'hommage du Faucigny (1445). Le Valentinois, cependant, devait encore être trois fois détaché de la France: Louis XII le donna, en 1498, au fameux César Borgia, bâtard du pape Alexandre VI, et, peu de temps après, l'érigea, en sa faveur, en duché. Diane de Poitiers, la maîtresse de Henri II, fut nommée par ce monarque duchesse de Valentinois, en 1548; enfin, Honoré Grimaldi, prince de Monaco, reçut, en 1641, la pleine propriété de ce duché, dont Louis XIII fit l'année suivante un duché-pairie.

La réunion du Valentinois à la couronne de France porta un coup mortel à la puissance des évêques, qui depuis lors alla toujours en déclinant. Déjà, en 1425, les prétentions de la commune s'étaient réveillées, et Valence était parvenue à reconstituer son organisation municipale, qui avait été presque entièrement détruite dans ses luttes contre ses évêques. Pour mettre leur constitution muni-

cipale à l'abri des entreprises de leurs seigneurs spirituels, les Valentinois leur faisaient jurer de maintenir leurs franchises, lorsqu'ils prenaient possession du siége épiscopal. Les consuls, placés à la porte de la ville au moment où le nouvel élu y faisait son entrée, s'avançaient au-devant de lui et recevaient son serment, qu'il prononçait la main étendue sur l'Évangile. Ces consuls représentaient la commune; ils occupaient la troisième place aux états-généraux du Dauphiné. Leur pouvoir s'exerçait dans la ville, simultanément avec celui de l'évêque, ce qui faisait naître entre eux de fréquentes querelles. Le dauphin Louis, qui fut plus tard Louis XI, porta les derniers coups à l'autorité épiscopale déjà fortement ébranlée : en 1456, il obligea l'évêque de Valence à se reconnaître son vassal pour le temporel de son église, et il reçut l'hommage de ce prélat.

En 1536, Charles-Quint s'étant emparé du Piémont, François I[er] alla s'établir à Valence pour y veiller de plus près à la garde des frontières de ses États que l'Empereur se proposait d'envahir. Il fit entourer cette ville de nouvelles fortifications et y réunit un grand nombre de troupes ; ce fut là qu'il apprit la mort du dauphin François, son fils aîné. Valence fut la première ville du Dauphiné où la religion réformée s'introduisit et fut prêchée publiquement, grâce à la tolérance de l'évêque Jean de Montluc. Ce fut en 1560 qu'eut lieu la première cène publique à laquelle participèrent près de cinq mille personnes; ce qui peut donner une idée des progrès rapides qu'y avaient faits les doctrines nouvelles. Valence devint bientôt le théâtre de la lutte des protestants contre les catholiques.

Le lieutenant-général de la province, Maugiron, qui avait été envoyé dans cette ville, y sévit avec vigueur contre les réformés. Trois des plus zélés d'entre eux, Marquet et les ministres Lancelot et Soulas, furent condamnés, le premier à périr par la potence, et les deux autres à être décapités. Leurs têtes restèrent exposées durant plusieurs jours devant les églises où ils avaient prêché, et leurs membres sanglants furent dispersés et traînés dans les divers quartiers de la ville.

Hector Pardaillan de Lamotte Gondrin, qui remplaça Maugiron comme lieutenant-général du roi en Dauphiné, se montra plus impitoyable encore envers les réformés de Valence. Non content du supplice du ministre Duval, décapité par son ordre, il fit saisir, contre la foi des traités, et pendre aux barreaux d'une fenêtre de son hôtel, le châtelain Gay, homme d'une haute intégrité, qui s'était acquis une nombreuse clientèle. Cet acte odieux excita une indignation générale, et les amis du malheureux châtelain jurèrent de le venger. S'étant approchés quelque temps après de la ville avec le secours du baron des Adrets qui avait déserté le parti catholique, ils y pénétrèrent au moment où Lamotte Gondrin présidait à l'élection des consuls, l'attaquèrent à l'improviste et le forcèrent de se réfugier avec quelques-uns des siens dans une maison voisine. Ne pouvant s'y défendre contre ses nombreux assaillants, il tenta de se soustraire à leur poursuite, en fuyant de toits en toits; mais il fut aperçu, forcé de descendre et frappé de mille coups. Il respirait encore, lorsque quelques-uns des plus furieux, soulevant son cadavre, allèrent le pendre à la fenêtre de sa demeure.

L'édit de pacification du 19 mars 1563 ramena Valence sous l'obéissance du roi, et y rétablit pendant quelque temps la tranquillité; mais de nouveaux troubles y éclatèrent bientôt, à la suite des massacres de la Saint-Barthélemy. Les

protestants se soulevèrent, et Montbrun tenta à deux reprises de s'emparer de Valence, où il s'était ménagé des intelligences secrètes. Il avait dirigé son attaque du côté de la porte Saunière, et déjà les échelles étaient dressées contre les murs, lorsque le cri d'alarme jeté par une sentinelle attira la garnison, qui eut le temps de repousser les assiégeants. Aux maux de la guerre vinrent encore se joindre d'autres fléaux : des pluies abondantes détruisirent les moissons et engendrèrent une quantité innombrable de chenilles, qui dévorèrent les récoltes et infestèrent les habitations. On eut recours, pour se débarrasser de ces hôtes incommodes, à un expédient dont nous avons déjà rencontré quelques exemples dans l'histoire des villes de la Bretagne et de la Picardie : le grand-vicaire de Valence fit citer les chenilles devant lui, et leur donna un procureur pour les défendre. La cause fut plaidée en forme; mais, malgré l'éloquence de leur avocat, ces insectes furent condamnés à vider le diocèse. Or, comme ils ne se hâtaient pas d'obéir, on songea à lancer contre eux les foudres de l'excommunication. Deux théologiens et deux jurisconsultes furent consultés à ce propos; mais ils en dissuadèrent le grand-vicaire, et les choses en restèrent là. Ce fléau fut suivi de maladies épidémiques qui firent de grands ravages dans la population de Valence, sans y éteindre, toutefois, le feu des discordes civiles. Gessans, qui commandait alors dans cette place au nom de la Ligue, la perdit par son imprudence. Il avait invité à un banquet le duc d'Épernon; celui-ci s'y rendit avec une suite nombreuse, et, profitant de l'aveugle confiance de son amphitryon, il se saisit de sa personne au milieu même du festin, désarma la garnison, qu'il remplaça par des troupes royales, et soumit la ville à l'autorité du roi Enfin, les guerres religieuses, qui avaient si longtemps désolé Valence, s'éteignirent peu à peu sous le règne de Henri IV, et depuis lors le repos de cette ville ne fut troublé que par la révocation de l'édit de Nantes, qui lui enleva un tiers de sa population.

Les annales modernes de Valence présentent encore quelques souvenirs intéressants. Le fameux connétable de Lesdiguières y termina sa carrière glorieuse, en 1626, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans. C'est aussi dans cette ville que le pape Pie VI est venu mourir, en 1799. Napoléon, n'étant encore que simple officier d'artillerie, demeura quelque temps en garnison à Valence; il y fréquentait la maison de madame du Colombier, femme d'un rare mérite, qui recevait chez elle l'élite de la société valentinoise. Cette dame s'était prise d'amitié pour le jeune sous-lieutenant; elle avait deviné son génie et prédit ses hautes destinées.

Valence est située sur la rive gauche du Rhône; ses vieilles murailles existent encore en partie, mais elles sont dans un état complet de délabrement. On y remarque surtout la citadelle qu'y fit construire François Ier; la forme en est triangulaire, et ce qu'il y a d'étrange, c'est qu'elle n'est bastionnée que du côté de la ville. Le Champ-de-Mars est une vaste place plantée d'arbres et bordée d'un parapet soutenu par de hautes murailles, d'où la vue s'étend sur la belle vallée du Rhône. Un beau pont, qui avait été jeté sur ce fleuve, fut détruit pendant les guerres de religion. Il est remplacé aujourd'hui par un pont suspendu, construit en 1828; c'est un ouvrage fort remarquable. L'église cathédrale de Saint-Apolli-

naire est peu vaste, mais assez belle; on y voit dans le chœur le mausolée de Pie VI. N'oublions pas le palais de justice et la bibliothèque, riche de quinze mille volumes. L'ancienne université de Valence avait été fondée, en 1452, par Louis XI, encore dauphin. Parmi ses professeurs les plus distingués, on cite Cujas, un des hommes les plus érudits de son siècle. Valence est le chef-lieu du département et du premier arrondissement de la Drôme, qui comptent, l'un 311,551 habitants, l'autre 144,146. Dans ce dernier chiffre, la population de la ville figure pour un peu plus de 11,000 âmes. On trouve à Valence des filatures de soie et de coton, des fabriques de gants et de toiles peintes, des teintureries, des tanneries, des corderies, des scieries de marbre et des fours à chaux. Les principaux articles de commerce sont les soies, les cuirs, les papiers, les huiles d'olive et de noix, les fruits du midi et les vins de la côte du Rhône. Parmi les personnages célèbres originaires de cette ville, nous citerons *L. Joubert*, un des plus savants médecins du XVIe siècle; l'illustre général *Championnet*, mort à Nice, le 9 janvier 1800, et dont le cœur est déposé dans l'ancienne église de Saint-Ruf; et M. *Bérenger* de la Drôme, membre de la Chambre des pairs.[1]

ROMANS. — SAINT-MARCELLIN. — MONTÉLIMAR.

Romans a eu pour berceau une abbaye fondée, dit-on, par Charlemagne, dans les premières années du IXe siècle. Son premier abbé fut un archevêque de Vienne, appelé Bernard ou Barnard, qui en fit la dédicace à saint Pierre et aux apôtres, et, afin de mieux assurer son indépendance, la plaça sous la protection immédiate du Saint-Siége : *abbatia romana*, abbaye romaine; telle est la véritable étymologie du nom de Romans. L'abbaye de Saint-Barnard, car elle était également connue sous cette seconde dénomination, acquit bientôt une très-grande célébrité; Charles-le-Chauve confirma tous ses priviléges, auxquels il en ajouta de nouveaux, et la soumit à l'Église de Vienne, dont les métropolitains se qualifièrent dès lors abbés de Saint-Barnard. Le bourg, qui n'avait point tardé à se former autour du monastère, prit en peu de temps un tel essor que, dans le Xe siècle, il éclipsa les capitales même de province, par son extrême civilisation et les richesses dues au développement de son commerce. Les bourgeois avaient une charte d'affranchissement; ils envoyaient dans les contrées les plus reculées les produits de leur industrie : la principale était la fabrication des draps, si renommés qu'en Perse « ils tenaient lieu de monnaie par la voie d'échange. » La gaie science était aussi en singulier honneur à Romans; ses Cours d'amour avaient beaucoup de

1. Chorier, *Histoire du Dauphiné*. — Valbonnais, *Histoire du Dauphiné*. — Jules Ollivier, *Essais historiques sur la ville de Valence*. — *L'Art de vérifier les Dates*. — Pilot, *Recherches sur les Antiquités dauphinoises*. — *Annuaire statistique de la cour royale de Grenoble*, par Pilot.

réputation, et ses troubadours et ses trouvères trouvaient toujours l'accueil le plus flatteur chez les empereurs et les princes d'Allemagne.

En 1133, le comte de Graisivaudan, Guigues-Dauphin, alors en guerre avec l'archevêque de Vienne, brûla l'abbaye de Saint-Barnard, ainsi que le bourg de Romans, dont les bourgeois s'étaient ouvertement déclarés pour l'archevêque. Dès cette époque, les Romanais résolurent d'enfermer leurs habitations dans une bonne enceinte fortifiée, mais il ne leur fut possible de réaliser ce projet qu'en 1161, à cause de l'opposition constante de Guigues-Dauphin et de son successeur Guigues V. Au milieu du XIII[e] siècle, leurs intérêts ayant changé, ils fournirent des renforts au comte de Valentinois, afin de secouer avec son aide le joug des chanoines de Saint-Barnard et de réaliser ainsi complétement leur émancipation; mais bientôt, se voyant environnés d'ennemis puissants, ils conclurent, pour conserver leurs franchises, un arrangement avec l'archevêque de Vienne, dont ils reconnurent tous les droits, entre autres celui de prendre à crédit dans la ville les provisions nécessaires à l'entretien de sa maison. Les bourgeois, de leur côté, furent maintenus dans tous leurs priviléges : un des plus curieux était celui qui, dans les ventes de maisons et de fonds de terre, conférait aux parents, jusqu'au troisième degré, la préférence sur tous les autres acquéreurs, moyennant le même prix.

Depuis de longues années, cependant, les Dauphins de Viennois convoitaient la possession de Romans. Humbert II, voulant se ménager une entrée dans la ville, s'était fait recevoir chanoine à l'abbaye de Saint Barnard (1338). Après une guerre assez courte que les Romanais eurent l'imprudence de commencer, et durant laquelle Humbert fut excommunié par l'archevêque de Vienne et par le pape, ce prince s'empara de Romans (1342); il s'en fit ensuite accorder par Clément VI la moitié de la juridiction qui appartenait au Saint-Siége, et la ville et son territoire furent réunis au Dauphiné (1344). Ce fut à Romans, comme on sait, que Humbert II publia le statut delphinal (14 mars 1349). En 1366, l'empereur Charles IV exempta les habitants de cette ville, qu'il visita peu de temps après, de tous péages, soit par terre, soit par eau, sur les terres de l'Empire. Du reste, la commune n'avait point encore cessé sa lutte contre l'archevêque de Vienne qui, en 1437, lança un interdit général contre les habitants. A cette époque, Romans avait atteint l'apogée de sa puissance, puisque le Dauphin, depuis Louis XI, y résida d'ordinaire pendant tout le temps de son séjour en Dauphiné (1440-1453).

Les doctrines de Calvin séduisirent de bonne heure les Romanais; ils refusèrent, en 1562, l'entrée de leur ville au gouverneur de la province, Maugiron. Les catholiques en formèrent le blocus, au mois de mars 1568, mais ils l'abandonnèrent presque aussitôt, la paix ayant été conclue quelques jours après. Henri III y présida en personne les états de la province, le 15 janvier 1575; et Henri IV, le 15 février 1590, y transféra le parlement et les autres cours judiciaires de Grenoble, occupée alors par les Ligueurs. Pendant la guerre contre le duc de Savoie, Saint-Fériol, un des officiers du roi de France, chassa le comte de La Roche de la citadelle qu'il fit raser (1597). L'assemblée des trois ordres, tenue à Vizille, en 1788, s'ajourna au mois de septembre dans la ville de Romans; les

députés que le ministère, pour leur faire opposition, avait convoqués suivant l'ancienne division par bailliages, s'y rendirent aussi et y délibérèrent en commun avec ceux des trois ordres.

Romans, aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrondissement de Valence, renferme près de 10,000 âmes. La ville, propre et bien bâtie, est située dans une jolie plaine, sur la rive droite de l'Isère, que l'on y passe sur un très-beau pont de pierre communiquant avec le faubourg du Péage. Elle rappelle, dit-on, Jérusalem par la distribution et par le site : ce qui donne lieu à cette illusion, c'est le Calvaire, élevé sous François Ier. Romans, d'après Hesseln, avait à peine 4,500 habitants, avant la révolution; c'était le chef-lieu d'une élection et le siége d'une justice royale.

La consécration de l'église de Saint-Marcellin est le premier souvenir qui se rattache à l'histoire de cette ville; elle eut lieu le 19 mars 1119 et fut faite par le pape Calixte II. En 1340, le dauphin Humbert convoqua à Saint-Marcellin les principaux châtelains de ses terres, pour de là marcher contre l'évêque et le comte de Valence, auxquels il avait déclaré la guerre. Le baron des Adrets emporta la place d'assaut et la livra au pillage, en 1562; les catholiques la surprirent en 1566; elle tomba tour à tour, ensuite, entre les mains des ligueurs et du duc de Lesdiguières. En 1567, elle avait en quelque sorte été le pivot des manœuvres exécutées par les armées des deux partis. Après la fuite d'Ornano à Voiron, le conseil général de Grenoble convoqua les consuls des autres villes du Dauphiné à Saint-Marcellin, pour y délibérer sur les conditions qu'Ornano mettait à sa rentrée dans la capitale : cette assemblée eut lieu le 18 juin 1589.

Voilà tout ce que nous avons pu recueillir sur Saint-Marcellin. Cette petite ville, l'une des trois sous-préfectures du département de l'Isère, ne renferme guère plus de 2,900 habitants, sur 86,173 que l'on en compte dans l'arrondissement; elle est dans une situation charmante, au pied d'une colline couverte de vignobles qui produisent d'excellent vin : on y trouve de belles fontaines et une promenade publique très-agréable.

Une opinion généralement accréditée, et dont la vraisemblance paraît basée, du reste, sur l'inspection du terrain, sur la position même de la ville, ainsi que sur la découverte de plusieurs antiquités romaines, attribue la fondation de Montélimar à des bateliers du Rhône appelés *utracularii*, parce qu'ils transportaient dans leurs barques les vins du pays enfermés dans des outres. Cette colonie reçut d'eux le nom d'*Utraculum*, que l'usage corrompit bientôt en *Aculum*, et ensuite en *Acunum*, confondu à tort par le géographe d'Anville avec l'*Acusium* ou *Acusion*, dont parle Ptolémée. Acunum se trouvait sur la grande voie, entre Valence et Orange; on peut le voir mentionné dans tous les anciens itinéraires, dans toutes les vieilles cartes. Quoi qu'il en soit de cette origine et de cette étymologie, sur laquelle nous hésitons à nous prononcer, le nom d'Acunum avait disparu depuis déjà bien des années, lorsque après la mort de Rodolphe III, dernier roi de Bourgogne, le comte d'Albon, Guigues-le-Vieux, commença d'usurper le temporel des évêques de Grenoble (1040). Montélimar portait alors le nom latin de *Montilium*,

et relevait de l'église de Valence; mais ce n'était encore qu'une ville aussi obscure qu'elle l'avait été sous la domination des Romains, des Franks et des princes de la maison de Bourgogne. Elle appartenait toutefois, et depuis longtemps, à des seigneurs particuliers, lesquels se transmettaient de père en fils le prénom patronimyque d'Adhémar. On l'appelait par habitude, en langue vulgaire, *le Monteil-des-Adhémars :* d'où, par contraction, *Monteil-Aimar*, et enfin Montélimart ou Montélimar.

Dès cette époque, le Monteil-des-Adhémars forma, avec Briançon, Champsaur et Pont-en-Royans, une des quatre grandes seigneuries du Dauphiné, et ses seigneurs le qualifièrent de *bonne ville*. En 1164, l'un d'eux, Giraud-Adhémar, obtint de l'empereur Frédéric une bulle qui lui en assurait la possession indépendante. Ses successeurs, Giraud II et Lambert-Adhémar, s'engagèrent en 1198 envers les habitants à n'exiger d'eux aucune taille, taxe ou quête, contraires à leurs droits et à leurs franchises : preuve que la ville jouissait antérieurement de certains priviléges, sur lesquels il nous a été impossible de découvrir le moindre détail. Tout ce que nous savons, c'est que le domaine des sires de Monteil était considérable : ils avaient sous leur mouvance des fiefs assez nombreux, pour lesquels plusieurs gentilshommes, leurs anciens compagnons aux croisades, leur rendaient hommage. La souveraineté particulière de Monteil dura jusqu'à la fin du XIIIe siècle. Giraud III et Hugues, étant tombés dans la disgrâce de l'Empire, furent dépouillés de leurs États par Rodolphe de Hapsbourg, qui les inféoda, en 1289, au dauphin de Viennois, Humbert II. Celui-ci, n'osant rompre avec la cour de Rome et avec l'évêque de Valence, dont Hugues s'était déclaré feudataire, ne fit point valoir la donation impériale par la force des armes, se contentant de la simple formalité de l'hommage, à laquelle accéda son nouveau vassal. Cette cérémonie n'en parut pas moins blessante à l'orgueil des descendants de Hugues; car, en 1372, les deux co-seigneurs de Monteil, Giraud IV et Gautier, refusèrent péremptoirement de s'y soumettre. Après avoir en commun fortifié et entouré la ville de nouveaux remparts, ils se désunirent; mais persistant dans leur haine de toute sujétion, l'un et l'autre renoncèrent à leur héritage plutôt que de consentir à relever des Dauphins. Giraud se dépouilla en faveur du pape, et Gautier en faveur du comte de Valentinois. Le pape et le comte profitèrent des troubles du pays pour asseoir leur autorité. Quelques années après, cependant, le comte transporta tous ses droits au dauphin de France, Charles, qui se trouva maître ainsi d'une moitié de la ville, et acquit l'autre moitié du pape, en 1447.

Les habitants de Montélimar furent les premiers prosélytes de Calvin dans le Dauphiné. Les religionnaires y assemblèrent les états de la province en 1562; ils l'arrachèrent aux catholiques en 1567, et dévastèrent les églises, dont les matériaux servirent aux fortifications de la place. L'amiral de Coligny, après la bataille de Moncontour (1569), vint y mettre le siége, et fut repoussé par les femmes elles-mêmes, à la tête desquelles se trouvait une seconde Jeanne Hachette, nommée Margot Delaye. La réponse résolue des habitants à l'amiral, qui les sommait de capituler, « fut imitée par les autres places des environs, et passa en proverbe, » dit Expilly, « sous le nom de *chanson de Montélimart.* » En 1574, le secrétaire d'État Villeroi assista dans cette ville à des conférences où la Cour

devait traiter de la paix avec Montbrun. Le gouverneur de la province, de Gordes, y mourut le 21 février 1578; Lesdiguières s'en empara en 1585. Deux ans après, les ligueurs et les protestants s'en disputèrent la possession avec l'acharnement le plus terrible, et l'inondèreut d'un torrent de sang : les calvinistes, qui s'étaient maintenus dans la citadelle, finirent cependant par rester maîtres de la place (15 et 18 août 1587).

De cette époque jusqu'au XIXe siècle, nous ne trouvons dans les annales de Montélimar aucun fait qui nous semble digne d'être rapporté. Le duc d'Angoulême, pendant sa courte campagne de 1815, entra dans cette ville, le 1er du mois d'avril, à la tête des 58e et 83e régiments de ligne, de trois mille volontaires marseillais et de six pièces de canon. Le vicomte d'Escars, commandant de son avant-garde, y avait été, la veille, attaqué sans succès par le général Debelle. Le prince marcha immédiatement sur Valence, où il entra, le 3 avril, après l'engagement du pont de la Drôme, dans lequel les détachements impériaux, en trop petit nombre, furent contraints de se replier devant lui. Le 4, il se dirigea vers Romans, et se saisit du pont de l'Isère. Menacé bientôt par les volontaires du Lyonnais et de la Bourgogne, qui se portaient en masse à sa rencontre, il évacua Romans et Valence (5, 6 et 7 avril), et repassa, le 8, par Montélimar, continuant sa retraite sur le Pont-Saint-Esprit.

Montélimar, ville du bas Valentinois, était, avant 1789, le siége d'une sénéchaussée et le chef-lieu d'une élection. C'est aujourd'hui l'une des trois sous-préfectures du département de la Drôme; elle a un collége communal, et sa population, qui autrefois n'atteignait pas même le chiffre de 5,000 âmes, s'élève actuellement à 7,820 habitants : l'arrondissement en compte 65,689. La ville est située au confluent du Roubion et du Jabron, sur la pente d'une colline couronnée de vignobles. A sept lieues à peu près de distance, on trouve la petite ville de Grignan, célèbre par le château qu'y habita madame de Sévigné.

Les principaux établissements industriels de Montélimar sont des maroquineries très-renommées, des fabriques de serge et des filatures de coton; les habitants font le commerce de la soie ouvrée et en trames, des grains, des farines, des légumes et des huiles d'olive et de noix. Romans a des fabriques de bas de soie et de filoselle, de draps, de serges et de ratines; Saint-Marcellin, des faïenceries et des filatures de coton. Les laines, les chanvres, les bestiaux, les pelleteries, les toiles, les huiles et les vins, constituent les branches de commerce de ces deux villes. Montélimar a donné le jour au célèbre jurisconsulte *N. de Bary*, à *Aymar de Pontaymery*, poëte du XVIe siècle, et à *Daniel Chamier*, ministre protestant théologien de la même époque. L'infortuné comte *de Lally-Tollendal*, décapité le 6 mai 1766, était originaire de Romans. Saint-Marcellin a vu naître *Aymar Duriail*, auteur d'une histoire manuscrite des Allobroges, écrite en latin. [1]

1. *Géographies* de Ptolémée, de Strabon et de d'Anville. — Chorier, *Histoire du Dauphiné*. — Valbonnais, *Histoire du Dauphiné*. — L. Videl, *Vie du connestable de Lesdiguières*. — Pilot, *Histoire de Grenoble et Recherches sur les Antiquités dauphinoises*. — Vaulabelle, *Histoire des deux Restaurations*. — *Annuaire statistique de la cour royale de Grenoble*, par Pilot.

DIE. — SAINT-PAUL-TROIS-CHATEAUX.

L'Itinéraire d'Antonin et les Tables de Peutinger font mention de Die, l'une des trois principales cités des Voconces, *Dia* ou *Dea Vocontiorum*. Sans nous arrêter à l'opinion de ceux qui prétendent qu'elle a été bâtie par des Phocéens de Marseille, nous croyons cependant que son existence était déjà fort ancienne lorsque l'empereur Auguste y fonda une colonie (*colonia Dea Augusta*), l'an 31 avant Jésus-Christ. Die, comme l'attestent d'ailleurs plusieurs marbres ou fragments de mosaïque et divers monuments de construction romaine, découverts dans son enceinte ou aux environs, avait un cirque, une palestre, un aqueduc, un collége de prêtres augustaux et un temple de Cybèle, desservi par des flamines et des flaminiques. Son nom de *Dea* lui venait de cette déesse elle-même (*Dea Maxima*), et nullement, comme l'affirme Adrien de Valois, de Livie femme d'Auguste, mise ainsi que lui au nombre des divinités protectrices de l'empire. Les habitants avaient conservé leurs lois et leurs priviléges : le plus précieux consistait à choisir eux-mêmes leurs magistrats. La ville jouissait, en outre, de tous les droits attachés au titre de colonie augustale; elle s'était enrichie par le commerce des ouvrages en cuivre qu'on fabriquait dans ses murs, et avait pris enfin le rang de métropole des Voconces. Toutefois, il n'est pour la première fois question de Die dans l'histoire, que vers les dernières années du règne d'Antonin. De la domination romaine elle passa aux rois franks, et ensuite aux princes bourguignons. Les empereurs d'Allemagne ne purent y faire reconnaître leur autorité, pas plus que dans les autres villes du royaume de Bourgogne que leur avait légué Rodolphe III, le dernier de ces princes. L'évêque, car il y avait un siége épiscopal dont l'érection datait du II.e siècle, se saisit, à cette époque, de la ville et de tout le territoire compris sous sa dépendance, tandis que le reste du Diois tombait aux mains du seigneur ou comte qui en avait le gouvernement (1032-1040). De là des rivalités et des conflits de pouvoir, cause incessante de disputes et de guerres auxquelles ne put même mettre un terme, en 1189, la mort d'Isoard II, dernier comte de Diois. Les hostilités entre l'évêque et le comte de Valentinois, que Raymond comte de Toulouse avait investi du fief vacant de cette province, cessèrent néanmoins, en 1201, grâce à l'intervention du Dauphin de Viennois, Guigues-André, dont le prélat avait imploré l'assistance.

Mais aux querelles du dehors succédèrent bientôt les querelles du dedans. Le peuple réclama vivement ses priviléges, sur lesquels les seigneurs ecclésiastiques avaient toujours empiété et, comme on lui opposait une injuste résistance, il se souleva et massacra l'évêque Humbert, à l'une des portes de la cathédrale appelée depuis *la porte rouge* (3 septembre 1222). Le comte de Valentinois profita de cet

événement pour entrer de nouveau en lutte avec l'église de Die. Sur ces entrefaites mourut l'évêque Amédée de Genèvre, et le pape Grégoire X, voulant couper court à ces éternelles contestations, réunit son Église à celle de Valence (22 janvier-27 septembre 1275). Dès lors, le chapitre fit cause commune avec les habitants; ils forcèrent ensemble le titulaire des deux évêchés à confirmer leurs priviléges (1291). L'année d'après, nouveau soulèvement du chapitre et du peuple : cette fois, il s'agit d'expulser les officiers épiscopaux, dont l'administration est devenue odieuse à chacun. Le peuple démolit leurs maisons; les troupes du chapitre emportent le château de Chamaloc, et arrêtent à Montmor l'official de l'évêque, qu'elles avaient poursuivi de cris de mort en ameutant sur leurs pas les gens de la campagne. La médiation du prince d'Orange put seule prévenir une entière rupture : il fut stipulé que l'évêque élirait deux nouveaux juges principaux, *le courrier et l'official*, afin d'informer contre les auteurs de l'insurrection, mais que ces délégués respecteraient les priviléges et coutumes de la ville (1293).

Les Diois recommencèrent bientôt, néanmoins, leurs entreprises contre le pouvoir épiscopal ; le chapitre se sépara d'eux, en cette occasion, et l'évêque eut recours au Dauphin de Viennois, Humbert Ier (1295). Lassés enfin de ces agitations continuelles, les chanoines et les habitants se rapprochèrent et confondirent leurs intérêts. Le 8 février 1377, Guillaume Chaillol, chanoine de l'église de Die, prêta en leur nom hommage au pape Grégoire XI, entre les mains de Guillaume Roger, gouverneur du comtat venaissin ; cette suzeraineté temporelle des papes dura jusqu'à leur départ d'Avignon. N'espérant plus alors aucun secours immédiat de la cour romaine, le chapitre et le peuple de Die se placèrent sous la protection du Dauphin roi de France, Charles VI (7 août 1398). Malgré cet accord, l'ancien comté de Diois ne fut réuni au Dauphiné, avec celui de Valentinois, que le 11 août 1404 ; et quarante-un ans après, le duc de Savoie céda, pour trois mille écus, au Dauphin Louis, tous les châteaux qu'il possédait encore dans ces deux comtés (3 avril 1445).

Pendant les guerres de religion, Die, attaquée tour à tour par les protestants et les catholiques, eut beaucoup à souffrir de la violence des deux partis. Ses environs furent le théâtre de plusieurs combats, un entre autres dans lequel les catholiques battirent leurs adversaires et firent Montbrun prisonnier (mars 1575). Les calvinistes s'emparèrent de Die, en 1577; ils évacuèrent la place, puis la reprirent en 1585 et rasèrent toutes les fortifications. La paix, la liberté de conscience y développèrent à un haut degré l'industrie et le commerce, jusqu'au jour où la révocation de l'édit de Nantes comprima pour jamais l'essor de cette prospérité industrielle, en diminuant de moitié le chiffre de la population. Le pape Innocent XII, à la demande de Louis XIV, sépara, en 1692, l'évêché de Die de celui de Valence, qui n'avait eu qu'un seul titulaire durant plus de quatre cents ans.

Die, autrefois capitale du Diois, dans le Bas-Dauphiné, et siége d'un bailliage, est aujourd'hui l'un des trois chefs-lieux de sous-préfecture du département de la Drôme : on y compte 3,924 habitants ; l'arrondissement en renferme 66,056. La ville s'étend sur la rive droite de la Drôme, au milieu d'une vallée fertile ceinte de montagnes agrestes; on n'y pourrait citer que deux monuments dignes de ce nom : l'ancien palais épiscopal, et l'église cathédrale où l'on remarque

plusieurs colonnes de granit qui ont appartenu au temple de Cybèle. Non loin de la ville s'élève le mont de Haut-Gras, *Mons de alto gradu*, d'où les Romains extrayaient cette sorte de pierre blanchâtre sur laquelle ils ont exécuté différents ouvrages de sculpture.

Saint-Paul-Trois-Châteaux, jadis capitale des Tricastins (*Tricastinum* et ensuite *Augusta Tricastinorum*, lorsque l'empereur Auguste y eut établi une colonie), était, avant la révolution, la seule ville du Tricastinois, dans le Bas-Dauphiné, et le siége d'un évêché suffragant de la métropole d'Arles. Cette ville, qui confine au comtat venaissin, est située sur le penchant d'une colline. Elle fait partie de l'arrondissement de Montélimar et contient à peine 2,100 habitants. On y a découvert plusieurs restes d'antiquités, des bas-reliefs, des mosaïques et des colonnes. Le seul de ces monuments encore debout est l'une des trois vieilles portes, celle de *Fan-Jou*, ainsi appelée probablement à cause du voisinage d'un temple de Jupiter, *fanum Jovis*.

C'est à *Augusta Tricastinorum* qu'on fabriquait ces lames de cuivre poli qui servaient de miroirs aux Romains. Ses richesses étalent considérables; elles éveillèrent la cupidité de Crocus, qui, selon le témoignage de saint Jérôme, la ravagea vers la fin du IIIe siècle. Les Sarrasins la mirent à sac en 730; et les calvinistes, dans le cours du XVIe siècle, ruinèrent toutes ses églises.

L'érection de l'évêché d'*Augusta Tricastinorum* passe pour antérieure à l'an 300. La ville quitta, au Ve siècle, son nom romain pour prendre celui de Saint-Paul, son évêque, et l'on y joignit la désignation de trois petits forts ou châteaux « qui couvraient, dit-on, sa principale avenue. » Les évêques de Saint-Paul-Trois-Châteaux se distinguèrent, d'ailleurs, par un véritable esprit de justice et de modération. L'empereur Frédéric-Barberousse leur confirma en 1179 les droits régaliens qu'ils avaient usurpés sur la ville et son territoire : ils furent pourtant obligés très-souvent de se soumettre aux comtes de Toulouse, afin de maintenir leurs prérogatives, qu'ils ne réussirent à conserver que jusqu'au commencement du XVe siècle. Le dernier de ces prélats souverains, Déodat Lestang, incapable de résister avec avantage aux compagnies bretonnes qui désolaient le Tricastinois, se reconnut vassal du dauphin de France, depuis Charles VII, et la ville, avec toutes ses dépendances, fut réunie dès lors au Dauphiné (1407-1408).

Die et Saint-Paul-Trois-Châteaux possèdent des fabriques d'étoffes de laine et des filatures de coton; il y a de plus, à Die, des teintureries et des moulins à foulon : les habitants se livrent à l'élève des vers à soie, et font le commerce des vins blancs mousseux de son territoire. Die a donné le jour à *Jacques Avond*, poëte du XVIe siècle; Saint-Paul-Trois-Châteaux, à *Raymond d'Agiles*, historien de la première croisade : *Raimundi de Agiles Historia Francorum qui ceperunt Jherusalem*, ouvrage inséré par Jacq Bongars dans le *Gesta Dei per Francos*. [1]

1. L'*Itinéraire d'Antonin*. — Les *Tables de Peutinger*. — *Géographie* de Strabon. — Adrien de Valois, *Notitia Galliarum*. — Valbonnais, *Histoire du Dauphiné*. — Pilot, *Recherches sur les antiquités dauphinoises*. — *Annuaire statistique de la cour royale de Grenoble*, par Pilot.

RÉSUMÉ.

AGRICULTURE. — INDUSTRIE. — COMMERCE. — CARACTÈRE.
MOEURS. — IDIOME. — ANTIQUITÉS.

Le sol du Dauphiné, d'une nature très-variée, se prête à tous les genres de culture. Fertile dans la plupart des vallées et des plaines, il est généralement peu productif dans les parties montagneuses : néanmoins cette province possède de nombreuses terres arables où croissent des céréales de toute espèce; elle est riche en prairies naturelles et artificielles; elle produit du chanvre, du pastel et des vins excellents dont les plus renommés sont ceux de Côte-Rôtie, de l'Ermitage, de Saint-Peret, etc. Le mûrier, qui s'y est beaucoup multiplié, permet aux habitants d'élever une grande quantité de vers à soie. On y cultive l'olivier avec succès, dans plusieurs des cantons méridionaux. Cette contrée produit encore de belle térébenthine et des truffes aussi estimées que celles du Périgord; elle fournit en abondance des minéraux, des marbres, du porphyre, du cristal de roche, de l'albâtre, de l'amiante, etc. On y exploite des mines de houille, de vitriol, de cuivre, de plomb, de fer; on y trouve aussi des mines d'argent, dont la plus remarquable est celle d'Allemont. Les montagnes du Dauphiné sont généralement très-boisées; elles offrent des forêts de chênes et de sapins qui fournissent d'excellents bois de construction; il y croît des châtaigniers dont les beaux marrons sont connus sous le nom de marrons de Lyon. Ces montagnes abondent en gras et vastes pâturages, où de nombreux troupeaux paissent durant plusieurs mois de l'année. Elles sont en général cultivées jusqu'à la hauteur de mille à onze cents mètres au-dessus du niveau de la mer et quelquefois même au delà. En un mot, le Dauphiné est une des provinces de France où l'agriculture a fait le plus de progrès, et cet avantage, elle le doit moins à la fertilité et à la diversité de son sol qu'au génie industrieux de ses habitants.

Il y a dans le Dauphiné un grand nombre d'usines, des aciéries, des établissements métallurgiques pour l'affinage du cuivre, le laminage du fer et du zinc et pour la moulerie des fontes; des verreries, des fonderies, des fabriques de fils d'or et d'argent et de fil de fer; des tanneries, des manufactures de papier, des fabriques de sucre de betterave, d'étoffes de soie, de draps, de toiles, d'indiennes, des filatures de coton, etc. On y fait aussi des liqueurs et des fromages excellents. Ces divers produits forment, avec la ganterie, les céréales, les huiles et les vins, les principaux objets du commerce de cette contrée.

Les Dauphinois sont vifs et intelligents; leur caractère est ardent et irascible ; ils passent pour être fins et rusés, mais au fond ils ont de la bonhomie et de la douceur. Polis, affables et hospitaliers envers les étrangers, ils se montrent tendres et constants dans leurs affections de famille. Ils sont d'humeur sociable et aiment les plaisirs; ils sont actifs, laborieux, patients, industrieux. Connus

dans tous les temps par leur courage et leur amour de la liberté, ils ont fourni à toutes les époques de braves soldats et des généraux habiles. Les montagnards dauph'nois ont des mœurs beaucoup plus tranchées que les habitants des plaines; on trouve chez eux des usages qui méritent d'être connus. Leurs fêtes patronales, nommées *vogues*, comme dans le reste de la province, ont une physionomie fort originale. Elles sont dirigées par une sorte de maître des cérémonies qui est élu sous le nom d'*abbé;* c'est lui qui en a la police; il porte pour insignes de sa dignité une canne, des rubans, et de la poudre dans les cheveux. Le matin du jour où la fête doit être célébrée, il se rend, escorté du ménétrier et de quelques amis, dans chaque maison où il y a des filles à marier, pour les inviter à la danse, et chacune d'elles attache un ruban à sa canne. L'*abbé* exerce pendant toute la fête une sorte de dictature sur toute la jeunesse du village. Le jeune homme qui recherche une fille en mariage se présente chez elle, accompagné d'un entremetteur qu'on nomme *chat de maraude* (tsa maraude). S'il en reçoit un bon accueil, il revient au bout de huit jours, et courtise la jeune fille, laissant à l'entremetteur le soin de régler avec les parents les conditions du contrat. Le soir venu, il est invité à manger une bouillie. Le degré d'amour qu'il inspire à la jeune fille, se mesure à la quantité de fromage râpé dont elle saupoudre le potage qu'elle lui sert. Veut-elle faire connaître au galant qu'elle rejette sa demande, elle lui glisse dans la poche quelques grains d'avoine. Si, malgré ce premier avertissement, il retourne à la charge, elle lui présente, pour l'éconduire définitivement, un tison dont elle tourne vers lui le bout qui n'est pas allumé. Une fille se marie-t-elle hors de son village, les garçons s'arment de pistolets ou de fusils et brûlent toute leur poudre en son honneur; puis ils s'en vont se régaler dans un cabaret aux frais de l'époux. Lorsque celui-ci emmène sa femme, les jeunes gens des villages par où il doit passer, attendent le couple sur la route et lui offrent de la liqueur et des noix confites. Souvent même ils tentent d'enlever l'épousée pour forcer le mari à leur payer une rançon; ce qui occasionne quelquefois des rixes sanglantes

Les cérémonies funèbres présentent aussi quelques particularités remarquables; elles sont suivies d'un repas auquel prennent part les parents, les amis et les voisins du défunt; la viande en est proscrite, et l'on n'y sert que du riz et du pain de boulanger qu'on nomme du *ponhpo.* Dans quelques localités, on porte au cimetière une outre pleine de vin, et, après l'inhumation, on retourne à la maison mortuaire où l'on continue les libations, qui dégénèrent souvent en orgie. Ailleurs, on dresse des tables autour du cimetière; celle où doivent s'asseoir le curé et la famille du défunt est placée sur la fosse même. Le repas fini, le plus proche parent prend son verre et boit *à la santé du pauvre mort:* ce qui est répété par tous les convives. Dans les vallées du Dauphiné, où la terre gèle trop fortement pour pouvoir être creusée, on suspend dans les greniers et sur les toits les cadavres des personnes qui meurent en hiver, et ils y restent jusqu'au retour du printemps.

Il existe de touchants usages dans l'arrondissement de Briançon : les veuves et les orphelins jouissent du privilége de faire faucher leurs prairies trois jours avant tout le monde, et les faucheurs ne peuvent leur demander que la nourriture. S'ils ont des maisons à réparer ou à reconstruire, le transport des matériaux

est fait gratuitement par les autres habitants. Un villageois tombe-t-il malade au temps de la récolte, on fait sa moisson sans exiger ni salaire ni nourriture. Si une vache ou un mouton vient à périr dans un pâturage, la perte est répartie entre le propriétaire et tous les habitants. De la partie du Dauphiné qui forme le département des Hautes-Alpes, il émigre chaque année environ quatre mille personnes qui vont chercher, loin de leurs montagnes, des moyens d'existence. Ils partent dans les premiers jours d'octobre et ne reviennent qu'au commencement de juin. Ils exercent une foule de petites industries; les uns se font marchands colporteurs; les autres rémouleurs, décrotteurs, commissionnaires, etc.

Le patois du Dauphiné est un reste de l'ancienne langue des Allobroges. L'idiome des campagnes offre encore un grand nombre de termes et de tournures de phrases qui dérivent évidemment de la langue celtique; mais dans l'idiome des villes, les mots latins et français dominent. Il est à remarquer que la langue primitive est beaucoup plus mélangée de mots latins dans les parties basses de cette province que dans le voisinage des montagnes où la domination romaine fut plus lente à s'établir. Il existe quelques ouvrages imprimés en patois dauphinois; le plus connu est la pastorale et tragi-comédie de Janin; le sujet en est emprunté aux aventures de la Lhauda (Claudine Mignot), belle paysanne dauphinoise, qui, veuve de M. d'Amblérieux et du maréchal de L'Hôpital, épousa Casimir, roi de Pologne. On connaît aussi la jolie chanson du mois de mai, écrite en patois dauphinois : *Veci lou djoli mé de mai, etc.*

Les monuments celtiques qu'offre le Dauphiné, sont en petit nombre et de peu d'importance : ils consistent en quelques pierres brutes appelées indifféremment *pierres aux fées*, *menhirs* ou *peulvans*. Une des plus remarquables, est la *pierre debout* du plateau de Guillestre (Hautes-Alpes). Il en existe une autre, dans le canton de Meyzieu, à cinq lieues au nord de Vienne, sur les limites des communes de Décine et de Vaulx-en-Velin; elle est connue, dans le pays, sous le nom de *pierre frite*. Mais, si le Dauphiné est pauvre en monuments gaulois, il renferme, en revanche, une foule d'antiquités romaines. On trouve, dans la Drôme, les traces de deux voies militaires qui traversaient le pays. Près de Die, se dessinent au milieu des montagnes les restes d'un aqueduc antique. Deux tombeaux romains, parfaitement conservés, ont été découverts dans les environs de Saint-Jean-en-Royans. Le Dauphiné offre, en outre, dispersés çà et là, des restes de temples, d'aqueducs, de thermes, des tronçons de colonnes, des fragments de sarcophages, d'autels votifs, des mosaïques, des bas-reliefs, des statues, des vases, etc. Toutefois, la découverte la plus importante qu'on ait faite dans cette province, jusqu'à présent, est la cité de *Mons Seleucus*, près de la Bâtie-Mont-Salçon (Hautes-Alpes). Cette ville, qui paraît avoir été considérable, a été détruite par une cause que l'on ignore. Des traces de nombreux édifices s'y montrent de toutes parts, et l'on y a découvert plusieurs rues aboutissant à une grande place et à un temple. Enfin, on rencontre aussi dans le Dauphiné, surtout du côté du Rhône, depuis Villeurbanne jusqu'au pont de Beauvoisin, un grand nombre de *tumuli*.

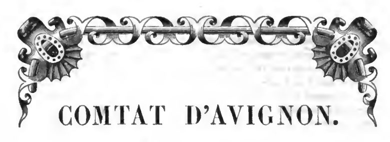
Le Dauphiné est couvert de monuments et de ruines qui appartiennent au moyen âge. Parmi les châteaux forts les plus remarquables, il faut citer celui de

Beauvoir, dans les environs de Saint-Marcellin, celui de Bayard sur la rive gauche de l'Isère, et celui de Grignan, qui fut habité par l'empereur Frédéric Barberousse, et où mourut madame de Sévigné. Au milieu d'un bois, près d'Ancyron, on distingue encore les vestiges du château de Mautaille, où se réunit, en 879, le concile qui donna à Boson la couronne de Bourgogne, au préjudice des enfants de Louis-le-Bègue; et non loin d'Albon, les ruines d'un antique château, qui, en 730, lors de la prise de Grenoble par les Sarrasins, servit de retraite aux comtes de Graisivaudan. Quant aux édifices religieux, nous en avons parlé dans nos notices sur les villes; le plus important est, sans contredit, la magnifique cathédrale de Vienne.

On ne peut guère parler du Dauphiné sans en mentionner les sept merveilles qui, presque toutes, se réduisent à fort peu de chose; ces merveilles sont la Manne de Briançon, la Fontaine d'Abondance, les Cuves de Sassenage, la Tour sans Venin, la Fontaine Vineuse, la Montagne Inaccessible et la Fontaine Ardente. La Manne de Briançon est une espèce de résine qu'on recueille sur l'écorce des mélèzes et de quelques autres arbres des montagnes. La Fontaine d'Abondance, ruisseau du Briançonnais, présage, dit-on, la fertilité de l'année par la crue de ses eaux. Deux trous ronds et peu profonds, creusés par la nature dans une caverne située près de Sassenage, forment les deux fameuses Cuves de ce nom; d'après les anciennes croyances du pays, ils se remplissaient d'eau, chaque année, au jour des Rois. La tour sans Venin, bâtie par Roland, à ce qu'assure la tradition, est une vieille ruine située sur la rive gauche du Drac, à une lieue environ de Grenoble. Elle avait été construite auprès d'une chapelle dédiée à saint Vérain, dont on a fait plus tard, par corruption, « sans venin, » ce qui a fait naître le préjugé populaire qu'aucun animal venimeux ne pouvait y subsister. Une source ferrugineuse, qu'on voit au village de Saint-Pierre-d'Argenson, dans les Hautes-Alpes, et qui tire son nom de la saveur acide de ses eaux, a donné lieu à la fable de la Fontaine Vineuse. La Montagne Inaccessible ou mont de l'Aiguille, à deux lieues et demie de Die, est un rocher fort élevé qui a passé pour être inaccessible jusqu'en 1492: un gouverneur de Montélimart parvint alors à en escalader la cime pour complaire à Charles VIII. La Fontaine Ardente, située à quatre lieues de Grenoble, doit son nom au bouillonnement continuel de ses eaux, et aux flammes qui s'en échappent lorsqu'on en remue la vase. On peut encore compter, avec plus de raison, parmi les curiosités naturelles du Dauphiné, la grotte de la Balme, située près du village de ce nom, sur la rive gauche du Rhône, à trois lieues de Crémieu; c'est une des plus belles grottes à stalactites qui existent en France. Les grottes de Saint-Nazaire-en-Royans, de Pialoux, des Solores, de Donzères, sont aussi fort remarquables. On trouve encore dans le Dauphiné plusieurs sources d'eaux minérales: celles d'Uriage attirent annuellement un grand nombre d'étrangers.[1]

1. Expilly, *Dictionnaire des Gaules*. — Ladoucette. — Pilot, *Antiquités Dauphinoises et Annuaire de la Cour royale de Grenoble*. — Jules Ollivier. — D'Haussez, *Voyage dans l'Isère*.





COMTAT D'AVIGNON.

COMTAT VENAISSIN.

PRINCIPAUTÉ D'ORANGE.

DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE. — HISTOIRE GÉNÉRALE.

Ce n'est pas sans motif que, tout en les réunissant sous un même titre, nous désignons cependant sous un nom différent les deux comtés dont Avignon et Carpentras ont été les capitales. Quelques géographes et quelques historiens ont en effet confondu à tort l'Avignonnais avec le Venaissin, parce que ces deux pays ont été possédés par les papes; et, comme la cour pontificale résidait à Avignon, ils ont vu dans cette dernière ville non-seulement la métropole d'un seul État, mais encore le chef-lieu d'une seule contrée. Pour être vrai, il faut dire que les points d'analogie ou de ressemblance entre les deux histoires et les deux géologies ont pu très-bien conduire à cette erreur.

Le comtat d'Avignon, le comtat venaissin et la principauté d'Orange, enclavée de trois côtés dans le Venaissin, mais formant autrefois un État indépendant, ont pour limites, à l'est la Provence, au nord et au nord-est le Dauphiné, au sud la Durance, à l'ouest le Rhône. La superficie de tout ce territoire a été évaluée à cent quatre-vingt-seize mille huit cent dix-huit hectares, ou quatre-vingt-dix-neuf lieues carrées. Des deux principaux fleuves qui l'arrosent, le Rhône et la Durance, le premier seul est navigable dans toute l'étendue de son parcours; le second, très-rapide et semé de nombreux îlots ou bancs de sable, débordant d'ailleurs très-fréquemment au mois de juillet, époque de la fonte des neiges, et changeant alors presque toujours de lit dans la plaine, ne porte bateau qu'en peu d'endroits et ne sert qu'au flottage. Parmi les cours d'eaux secondaires, les uns, tels que le Réalet, le Louzon, le Rieusset, la Coronne, l'Aygues, le Lez, la Tholorenne, l'Ouvèze et le Cavaillon, viennent se perdre dans le pays; les autres y ont à la fois leur source et leur embouchure : ce sont la Grauze, la Nesque, le Jabron, la Sorgues, la Meyne, la Salette, le Brégoux, le Méde et l'Auzon. La navigation intérieure, à proprement parler, n'a lieu que par le Rhône; les canaux tirés des rivières et des torrents ne contribuent eux-mêmes qu'à l'irrigation des terres, ou bien au mouvement de quelques machines. Quatre de ces canaux ont néanmoins

une grande importance : d'abord, celui qui, creusé depuis plus de six siècles, aboutit des rives de la Durance à Mérindol, et fertilise la campagne de Cavaillon; ensuite, le canal de Cabédan, ouvert en 1766, et dont les eaux se répandent dans une direction à peu près parallèle; enfin, la Durançole et le canal de Crillon; celui-ci, coulant du sud au nord-ouest, traversant des terrains jadis couverts de pierres et de cailloux, aujourd'hui complétement défrichés, et se jetant dans le Rhône; celle-là se réunissant au même fleuve, après avoir circulé autour et dans la ville d'Avignon.

On divise cette contrée en trois bassins naturels : celui d'Orange ou du nord, celui d'Avignon à Carpentras ou du milieu, et celui de Cavaillon ou du sud. Rien de plus triste, de plus aride et d'un aspect plus désolant, que la partie méridionale du bassin d'Orange; presque partout la terre végétale a disparu et fait place au roc, aux cailloux roulés, au gravier, au sable. Sous beaucoup de rapports et à quelques exceptions près, la même observation peut s'appliquer aux terrains compris entre Avignon et Carpentras; mais le bassin de Cavaillon, cet admirable jardin du comtat, est une des plaines les plus belles, les plus riches et les plus fertiles qu'on puisse imaginer : les eaux, la verdure, les arbres et les fruits y abondent. Entrecoupé de montagnes, de coteaux et de plaines, le sol du département de Vaucluse est, en général, très-accidenté; il est principalement formé de terres calcaires, auxquelles l'argile et le sable se mêlent dans des proportions plus ou moins fortes. Quelques cantons présentent, en outre, des veines de gypse, de marne bâtarde et de sable non encore pétrifié, appelé *safre* par les gens du pays. Les montagnes n'offrent partout qu'une suite de cimes nues et des flancs arides; au lieu de terre végétale, elles sont couvertes de pierres siliceuses, calcaires, concassées, ou bien de graviers argileux : tels sont le mont Ventoux, le Caromb, le Barroux, la Roque-Abrise, Châteauneuf, Suzette, Urban, Beaumes, Valquieras et Gigondas. Sauf la forêt de Beaumont, qu'on aperçoit sur le revers et au nord du Ventoux, sa masse énorme ne présente « que quelques petits bouquets isolés, quelques pins écartés çà et là, et quelques touffes de broussailles et de genêts. » Le mont Ventoux s'élève à dix-neuf cent neuf mètres, et le Lébéron à onze cent vingt-cinq au dessus du niveau de la mer; tous les deux sont couronnés de neiges pendant une grande partie de l'année. Quoique le déboisement des montagnes ait beaucoup refroidi la température de cette province, le thermomètre monte jusqu'à 29, 30, 31 et 32 degrés au temps des plus fortes chaleurs. Il n'y a guère que deux saisons, l'été et l'hiver; encore passe-t-on brusquement et sans transition de l'un à l'autre. Les variations de la température sont extrêmes, et il n'est pas rare de voir une pluie douce, une tempête furieuse et un calme plat se succéder avec une incroyable rapidité. Quant aux vents, toujours violents et très-incommodes, les plus ordinaires sont ceux du nord, du nord-ouest et du midi.

Bien avant l'arrivée des Romains dans les Gaules, le territoire qui plus tard a formé le comtat d'Avignon, le comtat Venaissin et la principauté d'Orange, était occupé par les Cavares, les Voconces et les Méminiens. Le voisinage de Marseille avait adouci leurs mœurs sans énerver leur courage. Alliés de Rome, ils avaient disputé à Annibal le passage du Rhône. Les Cavares étaient maîtres d'Orange, de

Cavaillon et d'Avignon; les Voconces dominaient autour de Vaison, leur capitale; les Méminiens habitaient le versant méridional du mont Ventoux. Le service que ces peuples avaient rendu aux Romains ne leur profita guère, car, après la chute de Carthage, ils furent à leur tour subjugués par Cn. Domitius Ænobarbus et Quintus Fabius Maximus, déjà vainqueur des Allobroges. Bientôt les colonies que César établit dans les principales cités du pays effacèrent les dernières traces des Cavares, des Méminiens et des Voconces; la race indigène disparut complétement, et les Romains restèrent paisibles possesseurs de leur conquête jusqu'au IVe siècle. De cette époque jusqu'à la chute de l'empire d'Occident, ces contrées furent ravagées tour à tour par les Alains, les Vandales, les Bourguignons, les Visigoths et les Ostrogoths. Les Bourguignons incorporèrent au royaume qu'ils avaient fondé le comtat Venaissin, avec la ville et le territoire d'Avignon. Les Franks y pénétrèrent ensuite sous la conduite de Chlodwig. Aux Franks succédèrent les Lombards, qui furent chassés par le patrice Mummol, et aux Lombards les Sarrasins, que Charles Martel refoula devant lui, en 757. Après le démembrement de l'empire de Charlemagne et du royaume d'Arles, fondé par Bozon, le Venaissin, ainsi que l'Avignonnais, échurent aux comtes de Provence, et passèrent enfin aux comtes de Toulouse, vers le commencement du XIIe siècle. Ceux-ci conservèrent ce riche domaine pendant plus de deux cents ans. La guerre de l'Albigeois eut, comme on sait, pour dénouement, la cession faite au pape de tout le comtat Venaissin (1229). Cette cession fut confirmée, en 1274, par le roi de France, Philippe-le-Hardi; et, en 1348, Clément VI acheta Avignon à Jeanne, reine de Naples.

Notre intention n'est pas, on le comprend bien, d'écrire ici l'histoire des deux comtés, non plus que celle de la principauté à laquelle Orange avait donné son nom; on les trouvera largement exposées dans les notices sur Avignon, Carpentras et Orange. Nous nous bornerons à dire que, quoique les papes eussent quitté ce pays dès 1376, il n'en continua pas moins d'être sous leur domination jusqu'à la révolution française. Leurs principaux officiers furent d'abord un recteur, résidant à Carpentras, puis un vice-légat, siégeant à Avignon, lequel avait fini par dépouiller le recteur de tout son pouvoir, et par le réduire à la condition de simple juge. Nous ne trouvons ni dans le grand dictionnaire d'Expilly, ni dans le curieux abrégé d'Hesseln, quelle était, avant la révolution, la population des trois États que nous venons de décrire; aujourd'hui, le département de Vaucluse, formé du comtat Venaissin, du comtat d'Avignon, de la principauté d'Orange, de la vallée de Sault et de l'ancienne viguerie d'Apt, contient 251,080 habitants. Mais il faut retrancher de ce chiffre la presque totalité de la population de l'arrondissement d'Apt, qui appartient à la Provence et dans lequel on compte environ 55,000 âmes.[1]

1. Achard, *Dictionnaire de Provence et du Comtat Venaissin.* — Maxime Pazzis, *Mémoire statistique du département de Vaucluse.* — Peuchet et Chanlaire, *Description statistique de la France.* — *Statistique générale de la France* publiée par le ministre des travaux publics et du commerce.

AVIGNON.

Assise sur la rive gauche du Rhône, dont elle semble de loin vouloir arrêter le cours, la ville d'Avignon se montre véritablement comme la reine de ce fleuve. Elle le domine du haut de son rocher des Doms, le contient par son épaisse ceinture de remparts crénelés, et, en signe de souveraineté, elle étale orgueilleusement, comme couronne à son front, la masse imposante de son palais pontifical. Vu surtout des hauteurs de Villeneuve, le soir, au soleil couchant, Avignon présente, selon nous, un aspect admirable. Après s'être reflétés en partie dans les eaux étincelantes du Rhône, les derniers rayons du jour vont teindre d'une magnifique nuance d'or les vieux murs de la ville, les tours et les machicoulis du château des papes, le fronton de l'église Notre-Dame-des-Doms, tandis que, plus loin, à l'horizon, se dessine, sur le beau ciel bleu du midi, la cime rosée du mont Ventoux. Ainsi, à l'extérieur, le grand aspect d'Avignon répond complétement à l'idée qu'on se fait d'une ville qui, la rivale de Rome au moyen âge, fut, pendant le séjour des papes, la capitale du monde chrétien, le foyer des lumières et le centre de la politique européenne. D'un autre côté, l'intérieur de la ville, sa population vivant plus dans la rue que dans les maisons, son type essentiellement méridional, son patois fortement accentué et ses mœurs pour ainsi dire étrangères, rappellent encore que, longtemps séparée de la France, elle a subi, pendant des siècles, l'influence italienne.

Comme la forteresse pontificale qui commande à toute la ville, le règne des papes à Avignon domine tellement toute son histoire, qu'il est impossible, lorsqu'on l'étudie, de ne point fixer d'abord les regards sur ce grand événement qui influa tant sur les destinées de l'Église et de la chrétienté. Dans l'aperçu historique qui va suivre, nous prendrons donc ce que nous appelons l'*ère pontificale* comme terme de division : nous allons, par conséquent, pour nous expliquer d'une manière plus précise, chercher successivement ce que fut Avignon avant, pendant et après le séjour des souverains pontifes.

Dès les temps les plus reculés, cette ville figure parmi les plus importantes de la Gaule méridionale. Nommée par les Grecs Αουενιον, et par les Latins *Avinio* ou *Avenio Cavarum*, c'est sous ce dernier titre qu'elle est mise par Pline et Pomponius Mela au nombre des cités de la *Narbonnaise*. L'obscurité répandue sur toute la période gallique ne permet point de déterminer l'époque de sa fondation : on sait seulement qu'elle était située sur le territoire des *Cavares*, tribu gauloise qui habitait la rive gauche du Rhin. S'il faut en croire les étymologistes, qui feraient dériver *Aouenion* de deux mots celtiques revêtus plus tard d'une

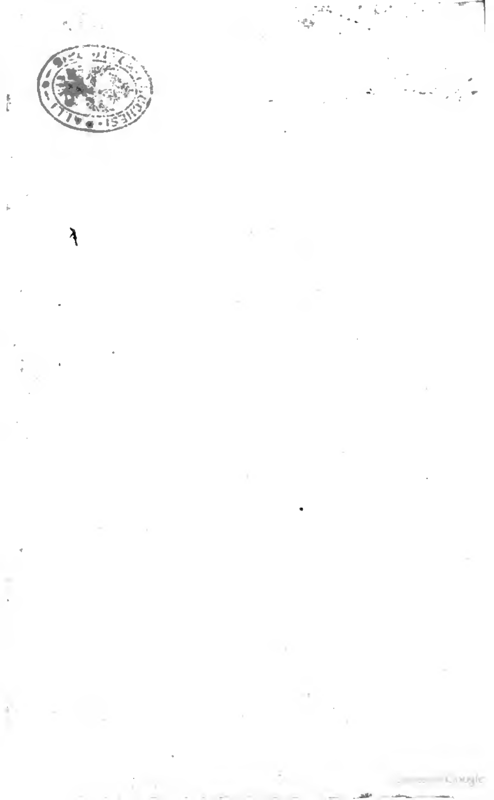


AVIGNON.





AVIGNON.



forme grecque, mais signifiant primitivement *souverain du fleuve* ou *des eaux*, cette ville aurait tiré son nom de la nature des lieux qu'elle occupait, et justifié dès son origine ce que nous disions plus haut des avantages de sa situation. Colonie de pêcheurs établie aux bords de la Sorgue et du Rhône, voilà sans doute ce qu'était Avignon à l'arrivée des Phéniciens, et tout porte également à croire que ce peuple marchand, après en avoir fait l'un des entrepôts de son commerce, y établit le culte d'Hercule, sa principale divinité. Quand, ensuite, avec les Phocéens de *Massalie*, la civilisation, les arts et l'industrie de la Grèce se répandirent dans le midi de la Gaule, Avignon prit un nouveau développement. L'agrément de son site, sa position si heureuse sur un fleuve dont ils gardaient l'embouchure, attirèrent bientôt les marchands massaliotes, et comme chez eux aussi l'intérêt de la religion voilait celui du commerce, à côté de l'autel d'Hercule ils élevèrent un temple à Diane, leur grande déesse.

Ces relations des habitants du territoire d'Avignon avec un peuple plus civilisé adoucirent leurs mœurs, augmentèrent leurs richesses, mais elles précipitèrent la perte de leur indépendance. Attachés à la fortune de Marseille, qui avait appelé les Romains à son secours, les Cavares virent bientôt ces dangereux alliés se changer pour eux en maîtres redoutables. L'an 121 avant Jésus-Christ, le consul Domitius Ænobarbus vient livrer, presque sous les murs d'Avignon, une bataille terrible aux Arverniens, qu'il défait complétement. Cette victoire, remportée, selon le récit de Florus, près du confluent de la Sorgue et du Rhône, est suivie d'un nouveau triomphe du consul Fabius. Peu de temps après, Avignon, partageant le sort des autres villes de la Gaule méridionale, passe sous le joug de la république.

Sous cette domination nouvelle, l'ancienne capitale du pays des Cavares devint très-florissante, surtout pendant les premiers siècles de l'empire. Les Romains ne négligèrent point sans doute d'embellir une ville aussi avantageusement située, et si elle ne montre point aujourd'hui, comme Nîmes et Orange, par exemple, de superbes monuments qui attestent la grandeur du peuple-roi, c'est que, plusieurs fois ravagée et détruite, elle a vu périr ses principaux édifices plutôt par la main des hommes que sous les coups du temps. Quelques ruines rappellent à peine maintenant le souvenir de l'antique Avenio. Une série d'arcades, placées derrière le Théâtre-Moderne et se prolongeant dans plusieurs maisons de la rue de la Petite-Fusterie, porte évidemment le caractère d'une construction romaine à grand appareil. Restée seule, une colonne cannelée vient indiquer le genre de décoration employé dans le monument auquel ces arcades se rattachaient, et qui vraisemblablement devait être un hippodrome. Une autre arcade située près du château des Papes, des mosaïques et des fragments de marbre déposés dans le musée, enfin les débris d'un aqueduc sur la route de Carpentras, sont les seuls vestiges de la ville antique.

Avignon, après s'être étendu sous les Romains, fut entraîné, au ve siècle, dans la chute de l'empire. A la suite de l'invasion des Gaules par les Barbares, un traité conclu, en 450, entre les Bourguignons et Aetiüs, fit entrer dans le royaume de Bourgogne Avignon et tout son territoire. Après l'arrivée des Franks, quand Gondebaud, meurtrier et successeur de Gundicaire, se vit obligé de fuir devant la vengeance de Chlodwig, il alla se réfugier dans cette ville, qui

était alors une place très-forte. D'après le récit de Grégoire de Tours, Chlodwig y vint attaquer le roi des Bourguignons, qui se défendit avec énergie, et, après un siége opiniâtre, le vainqueur de Tolbiac fut obligé de se retirer. Mais, s'étant ensuite allié à Théodoric, roi des Ostrogoths, il fondit de nouveau sur la Bourgogne; les deux princes la soumirent à leurs armes, et, dans le partage qu'ils en firent, Avignon échut à Théodoric. (500 après J.-C.)

Dans le cours du VIe siècle, Avignon, qui avait été conquis par les fils de Chlodwig, se trouva tour à tour possédé par Sigebert, roi d'Austrasie, et par Gontran, son frère, roi de Bourgogne. Celui-ci, voulant se venger de Sigebert, qui s'était emparé d'Arles par surprise, lui prit Avignon, qu'il lui rendit, il est vrai, peu de temps après. Mais, en 583, l'armée de Gontran vint encore assiéger cette ville, où commandait le patrice Mummol, qui, avec d'autres seigneurs, avait voulu faire reconnaître pour roi le malheureux Gondebald, fils prétendu de Clotaire Ier. Cette fois, le roi de Bourgogne échoua dans son entreprise, et la place resta au pouvoir de Mummol, qui la défendait au nom du roi d'Austrasie.

Au commencement du VIIIe siècle, les Arabes ayant envahi la Provence, Charles-Martel, en 733, fait entrer dans Avignon une garnison de ses leudes les plus braves; mais, par suite d'un traité conclu, en 736, avec Mauronte, chef du parti opposé à la domination franque dans le midi, la ville tombe au pouvoir de l'Arabe Ioussouf, gouverneur de Narbonne. L'année suivante, Charles-Martel reparaît devant Avignon, où les troupes des infidèles se sont repliées. La ville avait été considérablement fortifiée, et la nombreuse garnison qu'elle renfermait se défendit jusqu'à la dernière extrémité; mais enfin, ayant été prise d'assaut, ses défenseurs furent passés au fil de l'épée, la population entière massacrée avec eux, et le feu acheva l'œuvre de destruction que le fer avait commencée. Cet acte de représailles fut bien cruel sans doute; mais l'on doit croire que, dans la lutte engagée entre les hommes du Nord et du Midi, Avignon paya pour les autres villes qui avaient partagé ses antipathies de race.

A l'époque du démembrement de l'empire carlovingien, Avignon fut, en 879, réuni au nouveau royaume de Bourgogne, dont Bozon venait d'être proclamé le souverain. Plus tard, les seigneurs du pays se rendent à leur tour indépendants des successeurs de ce prince : Avignon reconnaît la suzeraineté des comtes de Provence, qui, après de longs débats, partagent, en 1125, leurs droits sur la ville avec les comtes de Toulouse.

Cependant, au milieu de la lutte de ces ambitions rivales, les habitants d'Avignon s'étaient préoccupés de leurs intérêts personnels et, peu à peu, avaient préparé les fondements sur lesquels ils devaient asseoir leur indépendance. Sans avoir jamais perdu le souvenir des anciennes franchises municipales, ils avaient attendu avec patience le jour de la liberté : aussi, lorsqu'au XIIe siècle éclata le réveil des communes du Midi, furent-ils les premiers à se mettre à la tête de ce mouvement. En 1135, nous les voyons obtenir de Guillaume III, comte de Forcalquier, la cession de tous les droits qu'il pouvait avoir sur eux, et ce prince n'y consentit, selon toute apparence, que parce qu'il aima mieux sanctionner volontairement que combattre une révolution qu'il n'aurait pu arrêter. Mais son exemple ne fut pas suivi par le comte de Toulouse, qui partageait avec lui la

souveraineté féodale sur la ville, et il conserva une sorte d'autorité, consistant seulement dans les vaines formules de l'hommage.

A peine les Avignonnais avaient-ils conquis leur liberté, qu'ils en réglèrent l'emploi en organisant dans leur ville le gouvernement *consulaire*. Deux nobles et deux bourgeois furent élus pour remplir la première magistrature, qui devait être annuelle. Ils étaient, en outre, assistés de juges, et, dans certaines circonstances, ils s'entouraient d'un conseil de *prud'hommes*, choisis parmi les citoyens les plus recommandables. Les actes publics étaient datés de l'année de leur élection, et portaient leurs noms dans la formule d'usage. Quant à l'époque précise où le gouvernement consulaire fut fondé dans Avignon, il est impossible de la déterminer; mais il semble convenable de la placer entre 1135 et 1146, puisque les noms des consuls choisis dans cette dernière année sont connus, et que probablement quelques élections antérieures suivirent la cession faite par Guillaume de Forcalquier. Quelques orages troublèrent d'abord l'existence de la commune avignonnaise. En 1154, l'évêque Geoffroi, profitant de l'influence que son caractère et ses vertus lui donnaient sur les partis, réussit à les concilier en faisant adopter aux habitants la charte qui réglait le consulat et l'administration communale de la ville. Trois années après avoir organisé le gouvernement consulaire, ce sage prélat se rendit à une assemblée tenue à Besançon par Frédéric Barberousse, et il obtint de lui la confirmation des franchises et libertés d'Avignon, en même temps que celle des fiefs qu'il tenait, comme évêque, des empereurs d'Allemagne. Ce fut alors que, par reconnaissance et pour montrer leur soumission à l'autorité impériale, les Avignonnais changèrent leurs armoiries : ils placèrent deux gerfauts sur leur écusson, au lieu de l'ancien emblème figuré par une ville carrée, flanquée de tours couronnées de créneaux.

Voici quelles étaient les principales bases du règlement de 1154. Les consuls promettent, sous la foi du serment, de ne recevoir aucun don, de n'écouter aucune proposition qui leur serait particulièrement avantageuse et susceptible de les faire dévier du sentier de la justice. Ils gouverneront avec la plus grande impartialité, et ne recevront d'autre rétribution que leurs honoraires payés par la ville. Le consul noble recevait cent sols et le bourgeois cinquante : encore ne devaient-ils toucher cette somme qu'autant que leur probité avait été à toute épreuve. Ils jugeaient sans appel les causes civiles et criminelles selon les anciennes coutumes de la ville, ce qui prouve que sous le rapport judiciaire au moins, Avignon avait depuis longtemps des lois et une administration particulière. Les consuls devaient faire une égale application des lois, sans acception des personnes, quel que fût leur rang, et ne consulter que la nature du délit et les circonstances qui l'accompagnaient. Enfin, dans la crainte qu'ils ne fussent portés à abuser d'un pouvoir trop long, ils ne pouvaient être élevés au consulat deux années de suite.

Mais à mesure que le gouvernement consulaire s'était étendu et fortifié dans Avignon, un autre pouvoir s'était affaibli et avait fini par s'effacer tout à fait devant la toute-puissance communale. Nous voulons parler de celui des vicomtes dont l'origine datait de la fin du Xe siècle, et qui, après avoir été d'abord amovibles, puis héréditaires, avaient relevé plus tard des comtes dont ils étaient les représentants. Entraînés dans le mouvement qui porta les habitants de la ville

à secouer le joug féodal, ils ne purent résister à l'esprit d'indépendance qui les débordait de toutes parts; ils succombèrent donc dans la lutte, et vers les dernières années du XIIe siècle, leur titre qui avait survécu à leur pouvoir, disparaît tout à fait des annales avignonnaises. Comme la tradition populaire qui fait mention du dernier vicomte d'Avignon est fort curieuse, et qu'elle se rattache d'ailleurs à la fondation de l'un des plus anciens monuments de la ville, nous croyons devoir la rapporter ici.

En l'an 1177, un jeune berger de douze ans, appelé Benezet, né dans les montagnes du Vivarais où il était occupé à garder les brebis de sa mère, s'entend tout à coup appelé par une voix céleste à bâtir un pont sur le Rhône, en face d'Avignon. Après mainte aventure miraculeuse, il arrive dans cette ville, se rend à la cathédrale, et, interrompant l'évêque qui prêchait en ce moment, il annonce la mission dont il est chargé. Les assistants étonnés se récrient, et l'évêque indigné de l'audace sacrilége de cet enfant, ordonne qu'il soit arrêté et conduit chez le viguier pour que celui-ci lui fît sans pitié couper les pieds et les mains. Le viguier ou vicomte d'Avignon était alors un homme dur et cruel, nommé Bérenger. Il interroge Benezet qui lui répond sans s'émouvoir qu'il a reçu l'ordre de Jésus-Christ de bâtir un pont sur le Rhône. « Quoi! s'écria le viguier en colère, un vil berger, comme toi, construirait un pont sur le Rhône, et ferait ce que les plus grands hommes, même Charlemagne, n'ont pu accomplir. Eh! bien, ajouta-t-il d'un air ironique, je suis prêt à croire à ta mission, mais à la condition que tu porteras d'ici au fleuve la pierre qui est dans la cour de mon palais. » Le jeune berger, plein de confiance en Dieu, descend aussitôt dans la cour du viguier; il charge sur ses épaules une pierre énorme que trente hommes, dit la chronique, auraient eu de la peine à remuer, et, suivi de la foule émerveillée, il porte son prodigieux fardeau jusqu'aux bords du Rhône. Cette pierre fut la première du pont d'Avignon, commencé le même jour par Benezet avec les nombreuses offrandes que sa sainteté publiquement reconnue lui attira de tous côtés.

Ce récit, dont les circonstances sont rapportées en détail dans un procès-verbal conservé aux archives de la ville, cache, comme toute légende, un fonds de vérité sous une forme merveilleuse qui a besoin d'être modifiée par quelques explications. Le héros saint Benezet n'est pas un personnage imaginaire. C'était un des chefs de la congrégation des *Frères pontifes*, ordre fort utile, voué à la construction et à l'entretien des ponts, et qui possédait un établissement près d'Avignon, à Bonpas sur la Durance. Le zèle extraordinaire, les vertus chrétiennes de Benezet, qui avec de petites ressources exécutait de grandes choses, frappèrent d'admiration ses contemporains : de là, cette tradition qui lui attribua le don des miracles et lui fit remuer les pierres avec tant de facilité. En 1177, il commença, en effet, ce pont célèbre, si remarquable par l'élégante hardiesse de son architecture, et dont il ne reste aujourd'hui que quatre arches appuyées sur la rive gauche du fleuve. Entre la troisième et la quatrième arche s'élève la chapelle dite de Saint-Benezet, dans laquelle le saint voulut être enterré et qui, contemporaine du pont, porte des traces d'une restauration datant du XVe siècle.

D'autres monuments importants, construits en même temps, prouvent, aussi

bien que l'édit de 1198, l'état florissant de la république avignonnaise à cette époque. Cet édit, rendu par l'évêque et les consuls, exemptait de toute taxe les habitants de la ville, « tant leurs personnes que leurs propriétés, leurs meubles et leurs marchandises, soit sur terre, soit en descendant ou en remontant le Rhône. » Mais en 1214 il s'éleva de grands débats entre la noblesse, la bourgeoisie et le peuple, au sujet des droits de péage que certains nobles voulaient exiger des habitants comme des étrangers. La paix ne se rétablit que l'année suivante sur la décision de Bermond, archevêque d'Aix, et de Guillaume de Monteil, évêque d'Avignon, tous deux nommés arbitres pour terminer le différend.

Au commencement du XIII[e] siècle, Avignon s'était donc placé au même rang que les grandes communes du Midi, véritables républiques, élisant leurs magistrats, ayant leurs institutions, leur milice, leur trésor, jouissant du droit de battre monnaie et de conclure des alliances et des traités de commerce. Malheureusement cet état de prospérité ne dura pas longtemps : il eut pour terme la terrible croisade dirigée contre les Albigeois. L'alliance des Avignonnais avec le malheureux Raymond de Toulouse, la part qu'ils prirent à la résistance opposée par les Provençaux à l'invasion de Montfort, enfin le meurtre de Guillaume de Baux, mis en pièces par les habitants d'Avignon pour avoir voulu arrêter un mouvement insurrectionel, furent les causes qui enveloppèrent cette ville dans les désastres d'une guerre si falale au Midi. Plus tard, les Avignonnais s'étant de nouveau attachés au parti du jeune comte de Toulouse, Raymond VII, lui avaient facilité les moyens de s'emparer, au mépris du concile de Latran, de tout le comtat Venaissin. En récompense de ce service, ce prince qui, en 1212, leur ava't cédé tous ses droits sur le château Saint-André et le port de Sorgues, leur fit, en 1216, une nouvelle concession de domaines considérables, tels que le Thor, Caumont, Thouzon et Jonquières. L'infraction portée aux décisions du saint-siége attira sur les États du comte de Toulouse et sur la république d'Avignon une bulle d'interdiction qui fut suivie de grands troubles dans cette ville.

Les querelles religieuses excitées par les partisans de l'hérésie albigeoise, dont Raymond s'était déclaré le défenseur, se compliquèrent alors par les intrigues ambitieuses des grands et par l'inconstance d'un peuple facile à égarer. La guerre civile éclata; et les partis s'étaient déjà signalés par le meurtre, l'incendie et le pillage, lorsqu'en 1226 les habitants se décidèrent à mettre fin à ces excès en nommant un magistrat suprême, appelé podestat, qui devait exercer une autorité dictatoriale. Le premier podestat fut *Spinus de Surrexina*, élu au mois de février 1226, et il fut chargé de faire exécuter le règlement sévère qu'on publia en même temps pour assurer le maintien de l'ordre. Cette nouvelle magistrature, différente du consulat qui ne pouvait être exercé que par des citoyens de la ville, fut presque toujours confiée à des étrangers et à des membres de la noblesse. Les podestats prenaient le titre de *seigneurs*, qui n'avait jamais été porté par les consuls; leurs fonctions, comme celle de ces derniers, étaient annuelles, mais ils pouvaient être réélus et confirmés dans leur dignité par décision du conseil général. Ainsi le célèbre Barral des Baux exerça cette charge importante pendant trois années consécutives, et en ayant été revêtu de nouveau, de 1249 à 1251, il

fut le dernier des podestats d'Avignon[1]. Avec cette sorte de dictature qui dura vingt-cinq ans, devait finir la république avignonnaise, dont il nous reste maintenant à raconter les malheurs et la chute.

La concentration de l'autorité dans une seule main avait pu ramener le calme intérieur dans la ville, mais elle était impuissante pour la préserver du coup terrible qui allait la frapper au dehors. Dans la même année (1226) où le pouvoir des podestats venait d'être établi, une seconde croisade est dirigée contre Raymond de Toulouse et contre ses partisans qui venaient d'être frappés d'une nouvelle excommunication. A la tête d'une armée de cinquante mille hommes, le roi de France, Louis VIII, suivi du cardinal Saint-Ange, légat du pape, se présente devant Avignon. Les habitants poussés, soit par les conseils du comte de Toulouse, soit par la crainte d'encourir les peines attachées à l'excommunication, ferment leurs portes à l'armée des croisés. Le roi et le légat ayant déclaré que si l'entrée leur était plus longtemps refusée, ils emploieraient la force pour l'obtenir, les Avignonnais consentirent à les laisser pénétrer dans la ville, mais seulement avec une suite peu nombreuse. Cette humiliante condition, qui peut-être cachait un piége, fut rejetée avec hauteur par Louis VIII, qui se mit aussitôt en mesure d'emporter la place de vive force, et le siége commença le 10 juin. Selon la chronique de Guillaume de Puylaurens, chapelain de Raymond VII, les Avignonnais se défendirent avec le plus grand courage, mais après une résistance qui dura trois mois, ils furent obligés de se rendre et de recevoir les troupes royales. Dans un récit différent, Mathieu Paris raconte que le légat ayant obtenu la permission d'entrer dans la ville sous le prétexte de l'examiner relativement à ses croyances religieuses, les assiégeants avaient profité de l'occasion pour se précipiter aux portes et surprendre les habitants. Quelle qu'ait été la circonstance qui favorisa la prise d'Avignon, cette malheureuse ville expia cruellement et sa longue résistance et surtout sa fidélité à la cause du comte de Toulouse. Trois mois après le passage des croisés, le légat rendait contre les Avignonnais une sentence qui pour eux inaugurait d'une manière bien triste le règne du jeune roi saint Louis. Par cette sentence ils étaient condamnés à poursuivre la démolition de leurs murailles et de leurs forteresses, à renverser trois cents maisons qui leur étaient désignées, à livrer toutes leurs machines de guerre, à payer six mille marcs pour les frais de l'expédition, et à donner trois cents otages. Il leur était en outre défendu, sous les peines les plus graves, de porter aucun secours à Raymond et à ses partisans, d'entretenir aucun rapport avec les hérétiques vaudois et de leur donner jamais refuge dans la ville.

Frappée dans sa liberté, sa fortune et sa puissance, la république d'Avignon ne fit plus que languir pendant quelques années. La condition qu'avait imposée le légat de soumettre l'élection du podestat à l'assentiment de l'évêque, amena des luttes entre le pouvoir civil et la puissance ecclésiastique. En même temps, des cris d'indépendance se faisaient entendre parfois en faveur de la liberté qu'on

1. Un des documents les plus précieux que possèdent les Archives d'Avignon, est le Cartulaire de Perceval Doria, podestat de cette ville. On y remarque surtout, à différentes dates, les relations fréquentes du comte de Toulouse avec les Avignonnais, et les nombreuses concessions qu'il leur fait pour les maintenir dans son parti.

avait perdue ; mais ces tentatives d'insurrection, que nous ne rapporterons pas ici, furent toujours impuissantes. Au milieu du conflit des deux pouvoirs rivaux, un nouveau maître se présenta pour établir sa domination sur la ville. Charles d'Anjou, comte de Provence, prétendant que les comtes, ses prédécesseurs, n'avaient jamais cédé leur part de souveraineté sur Avignon, y envoya des députés pour faire valoir ce qu'il appelait ses droits légitimes. On leur répondit par l'insulte et l'outrage, et Charles, qui était alors fort occupé de la croisade où il devait accompagner le roi saint Louis son frère, fut forcé de remettre sa vengeance à un autre temps. Pendant son expédition outre mer, il se concerta avec son frère Alphonse qui, par la mort de Raymond VII, était devenu, en 1249, comte de Toulouse et seigneur du comtat venaissin. A leur retour de la Terre Sainte, les deux princes s'apprêtèrent à faire triompher leurs droits réciproques, en employant la force des armes ; mais un parti considérable, à la tête duquel était le podestat Barral-des-Baux, s'était déjà signalé en leur faveur dans l'intérieur même de la ville. D'ailleurs, quelle résistance une place démantelée, affaiblie par des discordes intestines, pouvait-elle opposer à deux princes puissants, soutenus par le roi de France, et que leur récent triomphe sur la ville d'Arles rendait encore plus redoutables? Dans cette extrémité, les Avignonnais se résolurent à faire leur soumission, et ils envoyèrent une députation à Beaucaire pour traiter de la paix avec les comtes de Provence et de Toulouse. Elle fut signée le 7 mai 1251, et ratifiée quelques jours après par le parlement ou conseil général de la ville.

A en juger par les clauses de la convention de Beaucaire, les fils de Louis VIII n'avaient point, comme leur père, abusé de leur victoire. Les conditions qu'ils imposaient à la ville n'étaient point aussi dures qu'on avait pu le craindre ; ils lui laissaient le libre exercice de ses coutumes et de ses lois communales, sous la haute surveillance d'un lieutenant ou viguier nommé annuellement par eux et chargé de représenter leur puissance souveraine. Mais, quelque favorables que fussent en apparence les termes de ce traité, les Avignonnais n'en perdirent pas moins dès lors leur complète indépendance, puisque par le premier article ils déclaraient céder d'une manière irrévocable aux comtes et à leurs descendants *tout le pouvoir et toute la juridiction que la commune ou tout autre en son nom possédait dans la ville et sur son territoire.*

Sous ses nouveaux maîtres, et même sous le gouvernement des papes, c'est-à-dire du milieu du XIIIe siècle jusqu'à la seconde moitié du XVe, Avignon n'eut plus que des syndics pour l'administration de la ville. En 1460, Pie II remplaça les syndics par des consuls appelés *nobiles viri.* Mais, dans la suite, les titres de noblesse ne furent plus exigés que pour la charge du premier consul ; le second et le troisième étaient choisis dans la classe des bourgeois et des marchands.

De l'année 1251 jusqu'à l'époque de la translation du saint-siége à Avignon, il ne se passa, dans cette ville, aucun événement remarquable. Alphonse, comte de Toulouse, étant mort, le roi Philippe-le-Hardi, son neveu, hérita du comtat Venaissin qu'il donna au saint-siége, et de la moitié d'Avignon que Philippe-le-Bel, son successeur, céda à Charles II, roi de Naples, qui en sa qualité de comte de Provence possédait l'autre moitié. Par là les comtes de Provence furent les seuls

maîtres de cette ville, qu'ils gardèrent jusqu'à la vente que la reine de Naples en fit au pape Clément VI, en l'année 1348. Pendant la paisible administration des comtes, Avignon répara insensiblement les pertes qu'il avait subies. Une école de droit, érigée en université par une bulle de Boniface VIII, y attira un grand nombre d'étrangers, et continua de fleurir jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. Dans cette bulle, datée de 1303, et remarquable par quelques-unes de ses dispositions toutes libérales, il faut voir comme le prélude de la haute influence que les papes vont exercer sur les destinées d'Avignon pendant la période où nous sommes arrivés.

Parvenus à l'époque où les souverains pontifes vinrent fixer leur séjour à Avignon, nous n'avons plus seulement à rapporter les annales particulières d'une ville. Avec toute l'importance de ce nouveau sujet, notre cadre s'étend et s'agrandit, et c'est l'histoire de la papauté au XIVe siècle que nous avons à résumer dans quelques pages.

Le fondateur de l'université d'Avignon, le pape Boniface VIII était mort, victime de ses violents démêlés avec le roi de France, et la couronne pontificale, qui n'avait fait que passer sur la tête de Benoît XI, venait d'être donnée à Clément V, après onze mois d'interrègne. Les cardinaux, assemblés à Pérouse et divisés en deux factions, avaient longtemps hésité à nommer un pape; enfin une ruse, employée par le parti français, avait décidé les suffrages en faveur de Bertrand de Goth, archevêque de Bordeaux. Ce prélat passait pour être l'ennemi du roi de France, mais son intérêt devait bientôt le rapprocher de Philippe-le-Bel. On sait avec quelle malignité l'historien Villani, fort peu favorable aux papes français, raconte la prétendue scène de réconciliation entre le roi et l'archevêque, quelques jours avant l'élection de ce dernier au trône pontifical. Quelque incroyable que semble ce récit du pacte honteux conclu dans la forêt Saint-Jean-d'Angely, à peine Clément V fut-il pape, qu'il se mit aux yeux de tous, et au grand scandale des Italiens, sous la dépendance du roi de France. De Lyon, où son couronnement avait été accompagné d'un accident du plus triste présage, Clément V alla visiter plusieurs grandes villes du Midi, mais il ne tarda pas à y être poursuivi par les dures et pressantes exigences de Philippe-le-Bel. A ce mauvais génie, qui dans la personne du roi le harcelait sans relâche, il est obligé d'accorder deux faveurs instamment réclamées : la modification de la bulle *Unam sanctam*, et la révocation de celle qui commençait par les mots *Clericis laicos*. Toutes deux étaient l'œuvre de Boniface VIII; la première était la charte de la suprématie pontificale, et y porter la main c'était faire plus qu'attaquer la mémoire de Boniface, c'était s'en prendre à la papauté elle-même.

Après ces premières concessions suivies d'exigences plus dures encore, le pape, qui semblait ne pouvoir s'éloigner du roi, se décida à fixer sa résidence à Avignon. Au printemps de l'année 1309, il y fit son entrée et reçut les hommages des magistrats au pied même de ces remparts démolis par l'ordre du pape Innocent III et que l'un de ses successeurs devait faire reconstruire plus tard. En apprenant l'arrivée du pape à Avignon, Matthieu Rosso des Ursins, doyen des cardinaux s'écria : « L'Église ne reviendra de longtemps en Italie, je connais les

Gascons. » Cette prévision n'était que trop bien fondée; non-seulement le Gascon Bertrand de Goth, mais encore cinq de ses successeurs continuèrent, après lui, de résider au delà des monts. Des motifs politiques avaient, du reste, déterminé Clément V à donner la préférence à Avignon sur toute autre ville. Soumise aux rois de Naples, comtes de Provence, qui étaient les feudataires du Saint-Siége, touchant au comtat venaissin, propriété des souverains pontifes, voisine enfin de l'Italie, cette ville lui présentait un grand nombre d'avantages : c'était une sorte de terrain neutre qui confinait, mais n'appartenait pas à la France, et où le pape espérait pouvoir respirer plus à l'aise et sentir moins pesamment la lourde oppression de Philippe-le-Bel. Il ne put cependant échapper à cette main de fer, et quelques mois s'étaient à peine écoulés depuis son arrivée à Avignon, qu'il était forcé d'autoriser l'instruction du procès de Boniface VIII. Dans une bulle datée de septembre 1309, il annonçait qu'il était prêt à entendre les accusations contre le défunt pontife. Pendant ce temps, une autre procédure, non moins importante, se poursuivait à Paris contre les chevaliers du Temple, et le pape, pressé par Philippe qui voulait deux condamnations à la fois, opposait lenteurs, obstacles et détours pleins d'adresse à son impitoyable persécuteur. Ils s'arrangèrent à la fin en se faisant de mutuelles concessions : tout ayant été réglé secrètement dans plusieurs consistoires tenus à Avignon, le concile de Vienne fut assemblé, en 1312, pour proclamer le résultat de leur accord dont les malheureux Templiers devaient être les victimes.

Au milieu des tourments que lui avait causés cette double procédure, Clément V avait reçu à Avignon, Robert, fils de Charles II, roi de Naples, qui était venu lui rendre foi et hommage, à son avénement au trône. Les sanglants démêlés de ce même Robert avec l'empereur Henri VII, les troubles de l'Italie, furent pour le pape une nouvelle cause de préoccupations et d'inquiétudes. Lui-même avait eu à soutenir une guerre contre les Vénitiens qui s'étaient emparés de la ville pontificale de Ferrare, mais que le cardinal de Pellegrue leur avait bientôt reprise. Pour obtenir son pardon et la levée de l'excommunication qu'elle avait d'abord méprisée, la fière république de Venise fut forcée d'envoyer des ambassadeurs à Avignon; on les y vit pendant trois ans mendier et attendre une absolution, que leur chef Dandolo n'obtint enfin que la chaîne au cou et prosterné aux pieds du pape.

Déjà depuis longtemps poursuivi par le chagrin et atteint d'une de ces mystérieuses maladies dont Dieu seul a le secret, Clément V, dit l'auteur de sa deuxième vie, n'avait fait que traîner une existence languissante, du jour où il avait renouvelé sa constitution contre les ordres mendiants, dont il avait condamné les erreurs au concile de Vienne. Mais ce qui devait, selon nous, troubler bien autrement sa santé et son repos, c'était l'inique sentence rendue contre les Templiers et le terrible *ajournement* prononcé par Jacques Molay, leur grand maître. Vainement, dans l'espoir de ranimer ses forces défaillantes au souffle bienfaisant de l'air natal, il partit d'Avignon pour revoir encore une fois sa chère ville de Bordeaux. Après avoir traversé le Rhône, étendu mourant dans une barque, il arriva au château de Roquemaure; mais il ne put continuer plus loin sa route, et il y expira, le 20 avril 1314. On a jugé diversement, mais souvent,

il faut le dire, avec une partiale sévérité, la conduite de Clément V. Les auteurs italiens, surtout, qui ne peuvent souffrir en lui ni le pape français ni le docile instrument du roi de France, lui ont reproché violemment sa faiblesse, sa vénalité, ses mœurs peu chastes et ses relations avec la comtesse Brunissende de Périgord, à laquelle ils l'accusent d'avoir prodigué les trésors de l'Église. Dans ces reproches il y a sans doute quelque exagération. Ce qu'on ne peut nier, c'est que Clément V fut ambitieux ; mais sa volonté n'étant pas à la hauteur de son ambition, une fois tenté par Philippe-le-Bel, il subit l'ascendant fatal de ce prince, comme un homme qui ayant fait un pacte avec l'esprit du mal, traîne toute sa vie la chaîne dont il s'est volontairement chargé. De là ses fautes qu'il expia, vivant, par ses remords, et dont il est encore aujourd'hui puni par les reproches adressés à sa mémoire.

Ce pape a laissé le recueil des actes du concile de Vienne et de ses propres décrets, ou *constitutions*, connues sous le nom de *Clémentines*. Le premier, il donna au pays venaissin, qu'il affectionnait beaucoup, le titre de comté et fit battre des monnaies d'argent à son effigie, avec cette inscription : *Comte du Venaissin.*

Après la mort de Clément V, les cardinaux se réunirent à Carpentras pour lui donner un successeur ; mais des scènes de violence, dont le récit n'appartient pas à notre sujet, ayant dispersé les membres du conclave, le Saint-Siége resta vacant pendant deux ans. Enfin, grâce aux soins et à la fermeté du comte de Poitiers, frère du roi Louis X, un nouveau conclave fut réuni dans le couvent des frères Prêcheurs à Lyon, et quarante jours après, le cardinal Jacques d'Ossa, qui avait été tour à tour évêque de Fréjus, d'Avignon et de Porto, était élu souverain pontife sous le nom de Jean XXII. L'élection fut faite le 7 août 1316, et le 1er octobre de la même année, le nouveau pape fit son entrée solennelle à Avignon, par une magnifique journée d'automne et au milieu d'un immense concours de peuple. Les avantages de cette résidence, l'attrait de ce beau climat du midi et les souvenirs qui l'attachaient à une ville dont il avait, en 1310, occupé le siége épiscopal, engagèrent sans doute le pontife à suivre l'exemple de Clément V, au lieu de ramener le Saint-Siége au delà des monts, selon le secret désir de quelques cardinaux. D'ailleurs, comme l'a fait fort bien observer M. Jules de Saint-Félix, dans son article sur le château des papes, la position de la papauté, à l'avénement de Jean XXII, était fortement embarrassée. Obligée de s'éloigner de l'Italie que divisaient des factions ardentes, elle avait à lutter contre les influences puissantes de la France, dont le voisinage était moins un abri qu'un protectorat onéreux. D'un côté, pressée par ce roi de France, naguère si redoutable, et de l'autre par l'empereur d'Allemagne et le comte de Provence, elle était bien à l'étroit dans ce petit comtat venaissin dont la souveraineté temporelle ne garantissait pas au Saint-Siége une entière liberté d'action. Aussi le pape comprit-il qu'il serait d'une bonne politique de se faire à Avignon même une position nouvelle, et qui ne fût ni la position d'un souverain résidant dans ses États, ni celle d'un pontife recevant l'hospitalité chez un prince étranger. Dès lors même, la pensée d'élever un palais fortifié sur ce haut rocher des Doms qu'un large fleuve défendait du côté de la France, avait pu germer dans l'esprit de Jean XXII.

On doit donc croire que, lorsqu'il vint s'établir à Avignon, c'était avec le dessein bien arrêté de s'y faire une position forte, indépendante, et de jeter dans le pays les bases de sa puissance temporelle. Il commença par nommer évêque de la ville, son neveu, Jacques de Via. Poursuivant ensuite l'exécution de ses projets, il le chargea de faire bâtir une nouvelle maison épiscopale près de l'église métropolitaine, afin de pouvoir démolir l'ancien évêché et le cloître qui s'y trouvait attenant, vieux édifices sur lesquels il voulait élever son palais. Quand le terrain eut été ainsi nivelé, on creusa les fondements du château pontifical. C'était une chose assez étrange que de voir ce pape, plus que septuagénaire, d'une taille très-petite et de la complexion la plus faible, entasser pierre sur pierre et bâtir un gigantesque monument sur un terrain qui ne lui appartenait pas, sans que le roi de Naples, comte de Provence et seigneur de la ville d'Avignon, apportât la moindre opposition à son entreprise.

Cette activité de Jean XXII, qui s'étendait à tout, ses essais de réforme et son projet bien établi de fixer plus solidement le Saint-Siége à Avignon, ne tardèrent pas à lui susciter de violentes inimitiés. En 1317, un complot, dans lequel entrèrent les cardinaux italiens, fut tramé contre sa vie, et il faillit succomber à une tentative d'empoisonnement dont l'auteur principal était son propre chapelain, Hugues Géraud, évêque de Cahors. Le pape semblait incliner vers la clémence en faveur du coupable, lorsque la mort subite de son neveu, Jacques de Via, mort attribuée aux maléfices de Géraud, rendit tout pardon impossible. L'évêque de Cahors, livré au bras séculier, fut condamné à la dégradation publique; puis, après avoir été attaché à la queue d'un cheval qui le traîna au supplice, il fut brûlé vif, le 20 mai 1317.

Passant sous silence les actes de Jean XXII étrangers à notre sujet, nous trouvons, toutefois encore, dans cette vie si pleine, quelques faits d'un intérêt local. Dans l'année 1323, il arrêta le soulèvement des Pastoureaux, qui s'étaient approchés d'Avignon, et envoya un légat prêcher contre eux et leurs adhérents. En 1325, il assembla un concile dans cette ville. Vers la fin de sa carrière, il eut la satisfaction d'y voir à ses pieds le concurrent qu'on lui avait suscité en Italie. L'empereur Louis de Bavière, excommunié par Jean XXII, s'en était vengé en soutenant un anti-pape, appelé Pierre de Corbario, qui avait été reconnu au sein même de la capitale du monde chrétien. Tous deux, réunis à Rome, s'y étaient donné publiquement, l'un la couronne impériale, l'autre la tiare de souverain pontife; mais, une révolution en faveur du pape légitime s'étant manifestée parmi les Romains, Pierre de Corbario s'était sauvé à Pise, et, bientôt abandonné de l'Empereur, il fut livré à Jean XXII et conduit en France sur une galère provençale. Le lendemain de son arrivée à Avignon, 25 août 1330, il comparut, monté sur un échafaud, en présence du pape, que tous ses cardinaux entouraient, et là, ayant prononcé une abjuration solennelle de ses erreurs, il obtint de Jean XXII le pardon et le baiser de paix. Ce pontife ne survécut que quatre ans à son triomphe: il mourut à Avignon, le 4 décembre 1334.

Les restes de Jean XXII, exposés pendant quelque temps à la vénération des fidèles dans l'église Notre-Dame-des-Doms, y furent placés ensuite dans le tombeau que l'on voit encore aujourd'hui à droite du sanctuaire. Cet élégant et

gracieux monument, sculpté par l'art merveilleux du XIVe siècle, fut souvent changé de place. Mutilé par la main des hommes et du temps, il vient d'être récemment restauré en partie; seulement, l'artiste et l'homme de goût ont encore à regretter que les charmantes statuettes, qui autrefois en ornaient les dais et les niches, ne soient pas venues remplir le vide trop apparent qu'elles y ont laissé.

Malgré ses grandes qualités, Jean XXII n'a pas été plus ménagé que Clément V par les auteurs contemporains. Jean Villani, après avoir parlé du mystérieux trésor de vingt-cinq millions amassé pendant son pontificat dans l'une des tours du palais, accuse le pape d'avarice, sans trop tenir compte des éventualités qui pouvaient rendre nécessaire l'emploi de ce trésor. Quant aux attaques dirigées par le célèbre Pétrarque contre la mémoire de Jean XXII, qui fut son hôte et son bienfaiteur, elles portent plutôt le caractère d'une imagination de poëte irrité que le témoignage d'un historien impartial. L'immortel auteur des Sonnets, qui, bien qu'il dût se trouver fort heureux du généreux asile ouvert pour lui à la cour d'Avignon, était resté Italien de cœur, désirait que le Saint-Siége fût ramené à Rome. Le pape n'y voulut jamais consentir : de là le ressentiment et les violentes invectives du poëte, qui fut aussi passionné dans sa haine que dans ses amours.

Les intrigues et les scènes scandaleuses qui avaient retardé l'élection des papes Clément V et Jean XXII ne se renouvelèrent pas, heureusement, dans le conclave assemblé, en 1335, à Avignon, pour la nomination d'un nouveau pontife. La faction des cardinaux ultramontains, qui s'était affaiblie par la mort de quelques-uns de ses membres, ne put cette fois entraver l'élection, et, seize jours après la mort du dernier pape, dans un essai qu'on fit des suffrages, toutes les voix se réunirent inopinément sur Jacques Fournier, qui prit le nom de Benoît XII. Ce personnage, qu'on appelait le Cardinal-Blanc, parce qu'il avait conservé l'habit de son ordre, était, sans contredit, le plus modeste et le moins ambitieux de tous les cardinaux composant le sacré collége. Appelé au souverain pontificat par un hasard tout providentiel, il fit éclater du haut de cette éminente position des qualités précieuses restées jusqu'alors ignorées. Le nouveau pape s'occupa d'abord du soin de rétablir la discipline et les bonnes mœurs dans le clergé séculier et parmi les différents ordres monastiques; ensuite, il révoqua la concession des dîmes que Jean XXII avait faite à Philippe VI de Valois, pour subvenir aux frais d'une croisade, et Benoît XII fondait sa révocation sur le motif que cette expédition n'avait pas eu lieu. Le roi de France se rendit à Avignon avec son fils aîné Jean, duc de Normandie, pour conférer avec le souverain pontife sur cette affaire. Bientôt, la guerre ayant éclaté entre Philippe VI et Édouard III, roi d'Angleterre, Benoît XII essaya de réconcilier les deux princes rivaux; mais il ne put voir ses efforts couronnés de succès.

Le pape, cependant, était bien moins préoccupé des intérêts de la politique que de ceux de la religion. Rome, veuve de ses souverains pontifes et toujours impatiente de les voir ranimer la solitude du Vatican, avait envoyé, en 1335, des ambassadeurs à Benoît XII, qui les avait favorablement accueillis. Il se montrait même assez disposé à transporter le Saint-Siége au delà des Alpes, mais il préférait le séjour de Bologne à celui de Rome. Les rapports peu favorables que lui

firent les nonces qu'il avait envoyés exprès en Italie, et les obstacles que le roi de France opposa aux projets du pape, ne tardèrent pas à lui en faire abandonner l'exécution. Alors, se voyant déçu dans ses désirs et gêné dans l'exercice de sa liberté, le pape, qui n'avait pu avoir un palais ni à Rome ni à Bologne, voulut se bâtir un château-fort à Avignon, où il lui fût permis de commander en maître. Il n'avait pas de meilleur emplacement à choisir que celui où Jean XXII avait commencé à élever son palais; mais, comme tout ce que son prédécesseur avait fait ne répondait pas à la grandeur de l'édifice qu'il projetait, Benoît fit tout abattre pour élever des constructions plus hautes et plus solides. Il acheva ainsi la partie septentrionale du palais apostolique, qu'il termina par cette immense tour qui domine la ville et la campagne, et qu'on appelle la tour de *Trouillas*.

En 1336, Benoît XII reçut à Avignon les envoyés de Louis de Bavière, qui désirait se réconcilier avec le Saint-Siége; mais cette négociation n'eut pas l'issue favorable que le pape en attendait. On vit ensuite arriver à la cour du souverain pontife un moine d'Orient, Barlaam, chargé par l'empereur Andronic de négocier la réunion des Grecs avec l'Église romaine. Le savant abbé, qui, pendant son séjour à Avignon, s'était lié avec Pétrarque et lui avait enseigné la langue grecque, fut obligé de retourner à Constantinople, sans avoir réussi dans sa mission. Plus heureux du côté de l'Italie, le pape vit rentrer sous son obéissance Bologne et d'autres villes lombardes qui avaient suivi le parti de Louis de Bavière. Benoît XII mourut, le 25 avril 1342, plein de résignation et de piété, et accompagné des regrets universels.

Avec Clément VI, élu pape en 1342, dans le second conclave d'Avignon, nous allons voir régner des principes tout à fait opposés au rigorisme de Benoît XII. Autant celui-ci avait été simple, austère, et peu prodigue des bénéfices ecclésiastiques, autant son successeur se montra magnifique, ami du luxe et disposé à répandre à pleines mains les faveurs de l'Église. Issu d'une famille noble et riche, Pierre Royer, qui prit le nom de Clément VI, était aussi sorti de l'ordre de Saint-Benoît, et après avoir occupé l'évêché d'Arras, les archevêchés de Sens et de Rouen, il avait été élevé au cardinalat par son prédécesseur. A la suite de son sacre, qui fut célébré avec éclat en présence des premiers princes du sang et des plus grands seigneurs du royaume, il appela par une bulle à Avignon tous ceux qui auraient des grâces à lui demander. Plus de cent mille ecclésiastiques vinrent, dit-on, dans cette ville de toutes les parties du monde chrétien, et tous s'en retournèrent satisfaits de la libéralité du pape, qui leur distribua généreusement les bénéfices tenus en réserve par l'inflexible Benoît XII. Bien différente des principes de ce dernier, la maxime favorite de Clément VI était qu'il ne fallait pas que personne sortît mécontent du palais d'un souverain.

Au commencement de son pontificat, ce pape eut des démêlés avec le roi d'Angleterre au sujet de la nomination des évêques. Quelque temps après, il reçut dans son palais d'Avignon, une députation venue de Rome, et à la tête de laquelle étaient Pétrarque et celui qui fut plus tard le célèbre tribun Rienzi. Tous deux parlèrent avec éloquence du triste abandon de l'Église romaine, qu'ils dépeignaient dans leur style métaphorique comme une épouse abandonnée implorant avec instance le retour de son époux. Mais, malgré leurs énergiques représen-

tations, ils ne purent réussir dans l'objet de leur demande. Ils obtinrent seulement la réduction du jubilé séculaire à cinquante ans, et Rienzi, dont le pape avait apprécié le talent, reçut une charge de notaire apostolique. Mais comment une telle place pouvait-elle satisfaire l'ambition du futur tribun qui rêvait déjà le rétablissement de la république romaine? En effet, de retour en Italie, Rienzi, après avoir sourdement préparé une révolution dans Rome, soulevait le peuple, chassait les nobles et se faisait proclamer chef du nouveau gouvernement. Puis, victime à son tour de ses propres excès et de l'inconstance populaire, et forcé de fuir le Capitole, il venait pour la seconde fois à Avignon, où il ne trouvait, au lieu d'un asile, que la prison et les fers.

Dans la même année, 1347, une autre grandeur déchue vint aussi, en expiation de ses fautes, demander l'hospitalité à la cour d'Avignon. Jeanne de Naples, fille du dernier roi Robert, accusée d'avoir fait périr, dans le château d'Aversa, son jeune époux, André de Hongrie, avait été obligée d'abandonner son royaume, poursuivie par la vengeance de Louis, frère de la victime. Clément VI, qui avait ses vues politiques, profita du séjour de Jeanne à sa cour et du besoin qu'elle avait de se créer des ressources à tout prix, pour lui acheter la ville d'Avignon qui appartenait à cette reine, en sa qualité d'héritière des comtes de Provence. L'acte de vente fut consenti de part et d'autre, le 9 juin 1348, au prix de quatre-vingt mille florins d'or. Pour donner plus de valeur à cette acquisition, il ne restait plus qu'à faire affranchir la ville du droit de suzeraineté que les empereurs d'Allemagne avaient conservé sur elle. Le pape obtint facilement la renonciation de ce droit, de la part de Charles IV de Luxembourg, dont il avait favorisé l'élévation à l'empire, aux dépens de Louis de Bavière, cet irréconciliable ennemi du Saint-Siége, qui venait de mourir l'année précédente (1347).

Devenu ainsi propriétaire et seul maître d'Avignon, Clément VI put s'occuper, sans être arrêté par aucun obstacle, du soin d'embellir sa capitale. Il fit continuer le palais commencé par Benoît XII; la salle du consistoire, que celui-ci n'avait pu achever, et la chapelle pontificale s'élevèrent alors, et furent décorées par les plus habiles peintres que Clément appela d'Italie. D'un autre côté, comme la ville était restée ouverte depuis la démolition des remparts, ordonnée par le cardinal Saint-Ange, le pape voulut la mettre à l'abri de toute attaque. Il commença donc, en 1350, cette magnifique ceinture de murailles qui sont encore l'objet de notre admiration, et qu'il étendit depuis le rocher des Doms jusqu'à la porte du Rhône où il fit sculpter ses armoiries. Par ses ordres, quatre arches du pont, qu'une inondation du fleuve avait aussi emportées, furent reconstruites, ainsi que l'église du monastère de la Chaise-Dieu, en Auvergne, où il avait fait sa profession religieuse. En élevant ce monument, Clément VI semblait avoir hâte de préparer sa dernière demeure. Surpris par la mort, en 1352, au milieu de ces imposants travaux, il fut, selon ses ordres, transporté et enterré dans cette abbaye qu'il avait comblée de biens, d'honneurs et de priviléges.

Sous son pontificat, et par les secrets conseils de ce pape qui était le fidèle allié de la France, le Dauphiné fut définitivement acquis à la couronne. Ce fut pour assister à la consécration d'Humbert, dernier Dauphin de Viennois, à qui le pontife avait conseillé d'entrer dans les ordres sacrés, que le roi Jean II se rendit à

Avignon, et à cette occasion il donna aux habitants de la ville le spectacle, tout nouveau pour eux, d'un brillant tournoi. Ces fêtes, mais plus encore la bienfaisante sollicitude de Clément VI, purent faire oublier aux Avignonnais les tristes souvenirs de la peste qui, en 1347, avait ravagé la ville. Ce fléau, qui parcourut alors toute l'Europe, sévit tellement dans Avignon, que les vivants, dit un historien, ne suffisaient pas à enterrer les morts, et que les cimetières des églises n'étant plus assez vastes pour les sépultures, le pape fut obligé d'acheter hors de la ville un champ spacieux, appelé depuis *Champ-Fleury*, pour y déposer les nombreuses victimes. Au nombre des plus illustres, il est impossible de ne pas rappeler ici la belle Laure de Sade, l'ornement de la cour pontificale, et dont les charmes, les vertus, et surtout les vers de Pétrarque, ont immortalisé le nom.

Après les neuf jours consacrés aux obsèques des souverains pontifes, les cardinaux, assemblés dans le palais apostolique, élurent à l'unanimité le cardinal Étienne Aubert, évêque d'Ostie, qui, sous le nom d'Innocent VI, fut couronné dans la cathédrale, le 13 octobre 1352. Ce pape accueillit favorablement les députés que lui envoya Jean Paléologue pour traiter de la soumission de l'Église grecque à l'autorité pontificale. Le souverain pontife, de son côté, envoya des ambassadeurs au roi et à la reine de Naples, et à Etienne, prince de Servie, qui avait manifesté l'intention de se réunir à l'Église romaine. Il écrivit en même temps au roi de France pour l'engager à décharger son peuple du poids des impôts, et particulièrement à ne pas exiger du clergé le paiement du décime de ses revenus. Cette lettre est du 3 septembre 1356, et, le 19 du même mois, se livrait la funeste bataille de Poitiers, malgré les efforts des deux cardinaux députés par le pape pour négocier une trêve entre Jean II et le prince de Galles.

La défaite de Poitiers et la captivité du roi de France livrèrent le royaume à toutes sortes de maux dont les provinces du midi eurent aussi à souffrir. La Provence fut alors ravagée par les grandes compagnies, troupes de soldats mercenaires, sans occupation et sans frein, qui avaient pour chef Arnauld de Servole, surnommé l'*archiprêtre*. Le pape fit prêcher une croisade contre eux; mais, voyant ses efforts inutiles, il manda auprès de lui Arnauld de Servole, qui, au témoignage de Froissart, fut reçu à Avignon comme s'il eût été fils du roi de France. On lui donna l'absolution, et de plus quarante mille écus qu'il réclamait beaucoup plus vivement encore; à ce prix, il consentit à s'éloigner des terres de l'Église, mais sans pourtant quitter la Provence (1360).

L'année suivante, une nouvelle peste éclate à Avignon, et, dans l'espace de trois mois, emporte plus de 17,000 personnes entre lesquelles se trouvaient cent évêques et neuf cardinaux. Pour réparer cette perte, le pape fit une promotion de huit princes de l'Église, puis, voulant se dérober au séjour importun de la ville et au tumulte de sa cour, il fonda la chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon, sur l'emplacement de la maison de campagne qu'il y possédait déjà. Dans cette retraite, qu'il surnomma *la vallée de Bénédiction*, parce qu'il aimait à s'y reposer des travaux de son pontificat, il appela des religieux de Saint-Bruno, dota richement leur abbaye et marqua lui-même la place de sa sépulture. Ce fut aussi par les soins d'Innocent VI que les travaux de fortification furent repris à Avignon, et que la ville fut entourée de fossés et de murailles dont les attaques des grandes compa-

gnies avaient fait reconnaître la nécessité. Le pape ne se borna point à défendre la ville au dehors ; à l'intérieur il fit régner l'ordre et la justice, en réprimant les abus et les excès d'une bande de malfaiteurs qui, sous son règne, avaient porté le trouble dans la cité. Ce sage pontife mourut le 12 septembre 1362, accablé de vieillesse et d'infirmités. Son corps fut transporté à la chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon ; mais il n'y trouva point, après sa mort, le repos dont il y avait joui pendant sa vie. Le superbe tombeau qui lui fut élevé, déjà mutilé pendant les guerres religieuses, fut vendu à l'époque de la révolution à un pauvre vigneron, dont il orna longtemps la simple demeure. Racheté et restauré depuis, il est placé maintenant dans l'église de l'hôpital de Villeneuve, où l'on peut admirer les élégantes colonnettes, les clochetons découpés de ce magnifique dais de pierre.

Le conclave, réuni pour la quatrième fois à Avignon, ne nomma point sans de grandes contestations le successeur d'Innocent VI. Après s'être divisés, les cardinaux français et les cardinaux gascons qui, pour la plupart, étaient alors sujets du roi d'Angleterre, finirent par donner leurs voix à Guillaume de Grisac, abbé de Saint-Victor de Marseille. Comme il était en mission dans le royaume de Naples, son élection, faite le 27 septembre, ne fut proclamée que le 28 octobre, et, trois jours après, le souverain pontife, qui avait pris le nom d'Urbain V, fit son entrée à Avignon où il fut couronné sans pompe et sans le cortége accoutumé. Cette simplicité était plus en rapport avec ses goûts et convenait mieux, disait-il, à la situation de la papauté qu'il regardait comme exilée en deçà des Alpes.

Délivré de sa captivité par la paix de Brétigny, le roi Jean II vint à Avignon pour visiter le nouveau pape, et s'y rencontra avec le roi de Chypre, Pierre de Lusignan. Sur les instances d'Urbain, qui voulait, comme tous ses prédécesseurs, organiser une expédition dans la Terre Sainte, les deux princes y arrêtèrent le plan d'une croisade ; mais la mort de Jean II et du cardinal de Périgord, nommé légat de l'expédition, vint en arrêter les succès, qui se bornèrent à quelques faits d'armes contre les Turcs d'Égypte. D'autres causes de chagrin et d'inquiétudes que celles que pouvait lui inspirer le peu de réussite de la croisade vinrent bientôt assaillir Urbain V, dans le sein même de sa capitale. Les grandes compagnies, à la tête desquelles s'était placé Bertrand Du Guesclin, pour marcher au secours de Henri de Transtamare, reparurent devant Avignon. Craignant avec raison le pillage de la ville, le pape envoya un légat à Du Guesclin, qui exigea, pour ceux qu'il commandait, une aumône de deux cent mille livres et l'absolution. Les habitants furent frappés d'une contribution forcée; mais Du Guesclin refusa d'en recevoir le produit, disant que c'était le pur sang du peuple, et il fallut que le pape payât lui-même la somme, qui fut réduite à cent mille livres.

Sorti de cette fâcheuse extrémité, le souverain pontife s'occupa ensuite de réaliser un projet qu'il avait fort à cœur : c'était de rétablir à Rome la résidence du Saint-Siége. Une lettre pressante de Pétrarque, et la démarche que fit tout exprès, auprès du pape, l'infant Pierre d'Aragon, saint personnage qui avait changé son manteau de prince pour l'habit de Saint-François, achevèrent de déterminer Urbain V, qui résolut de quitter la France. Mais son séjour en Italie ne fut pas de longue durée. Parti de France en 1367, il revint à Avignon au mois de septembre 1370, ramené, disait-il, par l'extrême désir qu'il avait de récon-

cilier les rois de France et d'Angleterre. La mort ne lui laissa pas le temps de réaliser ses pacifiques intentions, car il expira trois mois après, dans la soixante-unième année de son âge. Pendant sa dernière maladie, il voulut que les portes du palais fussent ouvertes à tout le monde, et couché sur un lit sans ornements, vêtu du simple habit de religieux, qu'il n'avait jamais quitté, il donna, en mourant, les témoignages de la plus fervente piété et de son regret sincère de ne pas avoir laissé le Saint-Siége en Italie.

Les vœux suprêmes d'Urbain V furent exaucés par son successeur. Pierre Roger de Beaufort, neveu de Clément VI, élu et couronné pape sous le nom de Grégoire XI, avait toutes les qualités qui le rendaient propre à suivre les traces du pontife vénérable qu'il remplaça dans la direction de l'Église. A son exemple, il pensa sérieusement à ramener à Rome le siége de la cour pontificale; mais, avant de réaliser ce projet, il eut, en sa qualité de chef spirituel de la chrétienté, bien des obstacles à vaincre, comme bien des devoirs à remplir. Au milieu de la complication des événements du dehors, sainte Catherine de Sienne arriva à la cour d'Avignon pour implorer la grâce des Florentins révoltés. Les discours que cette fille inspirée de Dieu adressa au pape, et une ambassade que les Romains envoyèrent après le retour de Catherine en Italie, fixèrent la résolution de Grégoire XI, qu'un penchant secret avait toujours porté vers le séjour de Rome. Comme son prédécesseur, il eut à lutter contre les cardinaux et les obsessions du roi de France, qui envoya son frère Louis d'Anjou à Avignon pour essayer d'y retenir le pape. Mais, ne consultant que l'intérêt de l'Église, Grégoire quitta pour toujours cette ville, le 13 septembre 1376, et, monté sur la galère des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, il alla débarquer à Corneto, d'où il se rendit à Rome, le 13 janvier de l'année suivante.

Ce retour, si souvent appelé par les vœux de Pétrarque, qui était mort en 1372, avant d'avoir eu la consolation de le voir s'accomplir, mit fin à la période que les Italiens ont appelée la *captivité de Babylone*. Mais, dans cet événement qu'elle regardait comme fort heureux pour elle, l'Église ne trouva point les gages de paix et de tranquillité qu'elle pouvait en attendre. Grégoire XI lui-même, à son lit de mort, ne prévit que trop bien les fatales conséquences du schisme que devait faire naître la division des cardinaux français et italiens, et les dernières recommandations du pontife attestent combien son âme, éclairée par ce flambeau qui luit aux regards des mourants, était tristement préoccupée du sort de l'Église.

Ses prévisions ne furent point trompées. Après sa mort, deux élections différentes élevèrent Clément VII et Urbain VI à la papauté. Le premier fixa son séjour à Avignon, et le second à Rome. Nous n'avons pas à rapporter ici les discordes, les guerres et les excommunications réciproques auxquelles donna lieu ce funeste schisme d'Occident. Pour ce qui concerne particulièrement l'histoire d'Avignon, contentons-nous de remarquer que la rivalité des deux papes porta autant de préjudice aux intérêts de cette ville qu'à ceux de la chrétienté. Non-seulement Avignon perdit, sous ses deux derniers pontifes, la splendeur que Rome avait reconquise, mais il devint le théâtre de dissensions et de guerres auxquelles la peste vint plusieurs fois ajouter ses ravages. Appelé à remplacer Clé-

ment VII, mort en 1394, l'inflexible Benoît XIII n'avait point été reconnu par plusieurs princes qui s'étaient déclarés en faveur du pape de Rome. Le roi de France lui-même voulait obtenir de Benoît une cession volontaire, seule capable de mettre fin au schisme. N'ayant pu parvenir à vaincre son obstination, il envoya, en 1402, une armée sous les ordres du maréchal de Boucicaut, auquel le pape opposa son frère, Rodrigue de Luna, qui commandait dans Avignon, avec un corps de troupes espagnoles. Fatigués de supporter les excès de cette garnison étrangère, les habitants de la ville ouvrirent leurs portes à Boucicaut, tandis que, du haut du rocher des Doms, où il s'était fortifié, Benoît continuait de foudroyer les principaux quartiers avec le feu de son artillerie. Forcé enfin d'abandonner sa dernière retraite, l'opiniâtre pontife, que n'avait point abandonné l'espoir de rentrer dans Avignon, y renvoya plus tard son frère, avec ordre de se fortifier de nouveau dans le palais pontifical. L'arrivée d'un légat envoyé par Alexandre V pour chasser de la ville et du Comtat toutes les troupes espagnoles, détermina l'attaque de la forteresse par les Avignonnais, et, à la suite d'assauts fréquents et meurtriers, ils obligèrent Rodrigue de Luna à capituler, le 22 novembre 1411. Alors Benoît XIII, que repoussaient également et la France et l'Italie, se retira à Paniscola, en Espagne, d'où il continua de braver toutes les puissances liguées contre lui. Cet homme extraordinaire, dont le caractère n'avait pu fléchir ni sous le poids du malheur ni sous le fardeau de ses quatre-vingt-dix ans, mourut dans cette obscure retraite, en l'année 1423.

Avec Benoît XIII se termine l'histoire des papes d'Avignon, que nous avons cru devoir continuer jusqu'ici, bien que Pierre de Luna et son prédécesseur ne soient pas cités au nombre des souverains pontifes par la plupart des écrivains ecclésiastiques. Pendant cette période pontificale que nous venons de parcourir, Avignon s'agrandit, changea d'aspect, se couvrit de palais somptueux, adopta des usages étrangers, mais perdit du côté des mœurs ce qu'il gagna en luxe et en richesses. Devenue le centre d'une population nombreuse, cette ville servit, comme toutes les capitales, de foyer à une foule de vices, dont Pétrarque nous a laissé le tableau rembruni des plus sombres couleurs. Quand les papes l'eurent abandonnée, elle cessa de jouir des avantages dont elle était redevable à leur présence, et ne trouva pas dans leur éloignement une juste compensation aux inconvénients que le séjour d'une cour étrangère avait entraînés à sa suite. Modeste succursale de Rome, perdue, bien loin de la métropole catholique, dans un petit coin de la France, elle ne fut plus gouvernée que par des légats ou vice-légats, chargés d'administrer la ville au nom du pape.

L'origine du pouvoir des légats d'Avignon date de l'année 1409, lorsque Alexandre V y envoya Pierre de Thurrei pour reprendre la ville occupée par la garnison espagnole que commandait le frère de Benoît XIII. Ayant pris possession du palais apostolique, les légats continuèrent d'y résider avec le titre et l'autorité de vicaires généraux du Saint-Siége, tant pour le spirituel que pour le temporel. Ils avaient les mêmes pouvoirs que le grand pénitencier de Rome ; ils étaient de plus surintendants généraux des armes du pape dans l'État d'Avignon et du comtat Venaissin. Les tribunaux leur étaient subordonnés ; ils avaient le

droit de juger par appel toutes les affaires ecclésiastiques, civiles et criminelles. Ils portaient le titre d'*excellence*, et avaient une garde de deux cents hommes, composée de chevau-légers, d'infanterie et de Suisses.

Poursuivons maintenant le résumé des faits historiques qui se passèrent sous l'administration des légats, depuis le xve siècle. En 1432, les Avignonnais, n'ayant pas voulu reconnaître pour gouverneur Condulmieri, frère d'Eugène IV, nommèrent à sa place le cardinal Alphonse Carriglio. Le comte de Foix, frère du cardinal de ce nom, que le pape avait envoyé pour remplacer le gouverneur dépossédé, vint assiéger la ville et força les habitants à se soumettre (1433). De cette époque jusqu'aux guerres religieuses du xvie siècle, nous ne trouvons à signaler que le séjour de François Ier à Avignon, et les fêtes brillantes qui y furent célébrées lorsque ce prince alla au-devant de la jeune Catherine de Médicis, qu'amenait en France son oncle, le pape Clément VII (1533). Quelques années après, lors de l'invasion de Charles-Quint en Provence, la ville fut occupée militairement par un détachement de l'armée du connétable de Montmorency, qui était venu camper sous ses murs pour repousser les Impériaux.

Dès le commencement des guerres de la réforme, Avignon se ressentit des troubles qui agitaient le Midi. Les principales villes qui l'environnaient ayant pris parti pour les calvinistes, la cité pontificale trembla, et son commandant militaire, Fabrice Serbelloni, neveu du pape, s'entendit avec les magistrats pour la mettre en état de défense. Inutilement, le primicier de l'université, Perrinet-Parpaille, l'un des chefs les plus exaltés de la faction protestante, et qui s'était signalé par la dévastation des églises, essaya de faire triompher sa cause à Avignon. Arrêté au moment où il amenait un convoi d'armes, il fut jugé, puis exécuté dans cette ville, le 9 septembre 1562, et l'emplacement de sa maison, qu'on rasa, fut changé en une place publique. Le baron des Adrets échoua aussi devant les fortes murailles et la courageuse défense de la ville, qu'il tenta de surprendre après la bataille de Valréas. Malgré les efforts des partisans de la réforme, qui plus d'une fois voulurent soulever les habitants en faveur de leurs coreligionnaires, Avignon resta toujours fidèle à la cause du catholicisme; les complots calvinistes furent découverts, et leurs auteurs punis du dernier supplice (1581).

Pour maintenir les Avignonnais dans leurs bonnes dispositions, les rois Charles IX et Henri III, accompagnés des princes du sang et de toute leur cour, visitèrent successivement la ville, le premier, en 1564, et le second, en 1574. Henri III ouvrit à Villeneuve les états du Languedoc, et, pendant son séjour à Avignon, se fit inscrire sur la liste des pénitents blancs dont il voulut, selon ses dévotes habitudes, suivre la procession et les exercices religieux. Les Avignonnais reçurent encore dans leurs murs Louis XIII, et plus tard son ministre, le cardinal de Richelieu, alors que mourant, mais respirant la vengeance, il remontait le Rhône en traînant à sa suite Cinq-Mars et de Thou. En 1660, Louis XIV, allant recevoir à la frontière des Pyrénées sa jeune épouse l'infante Marie-Thérèse, passa les fêtes de Pâques à Avignon, dont il devait s'emparer quelques années après pour venger ses griefs contre la cour de Rome. Un arrêt du parlement, de 1663, portant la réunion de cette ville à la France, fut mis à exécution dans l'année 1688. Rendue au pape l'année suivante, elle fut encore, en 1768,

reprise par Louis XV, qui était jaloux de punir l'affront fait par Clément XIII au duc de Parme. Une nouvelle restitution la replaça sous l'autorité des souverains pontifes, jusqu'à l'époque où la révolution française vint leur enlever pour toujours Avignon et le comtat Venaissin.

Les premiers signes de l'insurrection se manifestèrent en 1790, à la suite d'une disette, qui porta le peuple à piller les greniers du couvent des Dominicains. Bientôt le mouvement se poursuit, et, le 10 juin, le légat Casoni, ayant été forcé de quitter la ville, les armes de France sont substituées à celles du pape, et le gouvernement est confié aux magistrats municipaux. Au mois d'avril de l'année suivante, l'assassinat du maire de Vaison, nommé Lavilasse, devient, entre Avignon et Carpentras, le signal d'une guerre dont les détails sont donnés dans l'histoire de la dernière de ces deux villes. Pour terminer la lutte, l'assemblée nationale envoya trois commissaires : Verninac Saint-Maur, Lescène-des-Maisons et l'abbé Mulot, qui furent reçus avec enthousiasme, et, le 14 septembre 1791, un décret, rendu sur la proposition du député Camus, réunit à la France Avignon et le comtat Venaissin.

De nouveaux commissaires furent envoyés, pour assurer l'exécution de ce décret ; malheureusement leur tardive arrivée ne put prévenir les horribles massacres qui alors ensanglantèrent la ville. Le général de l'armée avignonnaise, qui avait échoué devant Carpentras, et qu'on appelait Jourdan *Coupe-Tête*, à cause de sa cruauté, était rentré dans Avignon. Témoin de la mort de Lécuyer, greffier de la commune, assassiné dans l'église des Cordeliers, où il s'était rendu pour calmer l'émeute populaire du 16 octobre 1791, Jourdan jura de venger ce meurtre, et s'en servit comme de prétexte pour ordonner le massacre *de la Glacière :* soixante-un malheureux prisonniers, renfermés dans la tour de ce nom, furent assommés à coups de barres de fer et jetés du haut de la tour dans le précipice creusé à ses pieds. Cette horrible exécution fut accomplie sous les yeux du lieutenant-général Agricola Peytavin.

Détournons maintenant les regards de cet affreux spectacle, pour reporter notre attention sur un fait fort intéressant, à cause du personnage qu'on y voit figurer. A la fin de juin 1793, alors que la cause du fédéralisme mettait tout le Midi en insurrection, un convoi, chargé de poudre et commandé par un jeune officier d'artillerie détaché du régiment de Valence, entra dans Avignon ; cet officier était Napoléon Bonaparte. Il laissa son convoi, destiné à l'armée d'Italie, et se logea chez M. Bouchet, négociant, rue Calade. Presque aussitôt les fédérés marseillais, qui voulaient faire leur jonction avec les bataillons du Gard et de l'Hérault et soulever les départements riverains du Rhône, firent aussi leur entrée dans la ville, et répandirent la terreur et la mort parmi les partisans de la Convention. Bonaparte, qui était tombé malade dans l'asile hospitalier où il s'était tenu prudemment caché, ne prit d'abord aucune part à la lutte des partis. Mais, le 26 juillet, une petite armée, commandée par Carteaux, s'étant avancée pour arrêter les progrès de la fédération girondine, le jeune lieutenant d'artillerie se décide à sortir de sa retraite ; il va trouver le général au camp des Allobroges, et il lui donne l'assurance qu'avec deux pièces de canon il se chargerait de reprendre Avignon sur les fédérés. Le lendemain, l'attaque est commencée par l'armée de

Carteaux, qui d'abord est repoussée sur trois points; mais Bonaparte démasque et pointe lui-même ses pièces qu'il avait fait placer au delà du fleuve, sur l'ancien rocher dit de la Justice, de manière à découvrir la plate-forme de la roche des Doms. Du premier coup, il démonte une pièce aux Marseillais, et du second il leur tue plusieurs canonniers. L'effet de cette batterie qui continua de tirer fut tel, que, le désordre s'étant mis parmi les fédérés, le général Villeneuve se vit forcé d'ordonner la retraite des Marseillais. Ce fut là le premier fait d'armes de Napoléon Bonaparte : il rentra victorieux dans Avignon, et y resta chez son hôte jusqu'au moment où son étoile l'appela au siége de Toulon.

Vingt-deux années s'écoulèrent, et l'homme prodigieux dont nous venons de rappeler les débuts étant tombé pour la seconde fois sur le champ de Waterloo, le Midi, toujours agité par de violentes passions politiques, se trouvait en proie à tous les excès d'une réaction furieuse : le maréchal Brune, placé en 1815 au corps d'observation sur le Var, en fut la plus illustre victime. Après avoir fait sa soumission au gouvernement royal et s'être muni d'un passeport, il se dirigea vers Avignon, où il arriva le 2 août 1815. Instruite de sa présence dans la ville, une populace furieuse s'ameute et vient, en proférant des cris de mort, assiéger l'hôtel du Palais-Royal où le maréchal était descendu. Vainement le maire de la ville, qui voit que l'intervention du nouveau préfet, M. de Saint-Chamans, est impuissante, court se revêtir de ses insignes, et placé devant la porte, veut calmer et repousser la foule avide de sang. Ses prières, ses efforts sont inutiles, car les plus furieux escaladant la maison, et descendant du toit sur un balcon qui communiquait à la chambre dans laquelle le maréchal Brune s'était barricadé, enfoncent les fenêtres, le blessent d'abord d'un coup de pistolet, puis le tuent d'un coup de carabine tiré à bout portant Le corps, souillé de tous les outrages, fut traîné dans les rues; ensuite on le jeta du haut du pont dans le Rhône, et sur la quatrième arche on écrivit en lettres rouges : *Tombeau du maréchal Brune.*

Il nous reste à visiter les principaux monuments d'Avignon, si riches en souvenirs. A l'ouest de la ville, le château des papes montre sa façade toute militaire avec son entrée formidable, ses machicoulis formés d'une immense arcature ogivale, les profondes entailles de ses herses et ses voûtes sombres et sonores. Du côté opposé se déploie sur un long espace un assemblage irrégulier de tours et de courtines s'étendant des escaliers de Sainte-Anne au quartier Saint-Symphorien. Au nord, un corps de bâtiments défendu à l'un de ses angles par la tour découronnée de Saint-Jean renferme les prisons où gémirent tant de victimes. Se dressant à pic sur la base inébranlable de son rocher, la partie méridionale semble toujours prête à crouler sur la ville, et n'est accessible que par un étroit sentier creusé dans la roche vive. L'incendie ravagea plusieurs fois, notamment en 1413, ce singulier monument, sorte de palais-forteresse qui est aujourd'hui un quartier et une prison de soldats.

Tout à côté, sur le rocher des Doms, qui est le berceau de l'antique cité avignonnaise, s'élève l'église métropolitaine dédiée à Notre-Dame, et dont la tradition rapporte la fondation première à sainte Marthe. Selon une légende, rapportée par Bernard Guidon, pénitencier de Jean XXII, la sœur de Lazare, après avoir vaincu *la Tarasque*, et converti au christianisme les habitants d'Avignon,

éleva sur les ruines d'un temple païen cette église du Rocher. A la prière de sainte Marthe, saint Maximin, saint Eutrope et saint Trophime vinrent consacrer la nouvelle église, qui eut pour premiers évêques saint Ruf et saint Just. Rebâtie par Charlemagne, s'il faut en croire une autre tradition, après avoir été détruite par les Maures, vers le milieu du VIIIe siècle, Notre-Dame-des-Doms rappelle assez, par différentes parties de son style, l'architecture de l'époque carlovingienne. En 1485, Sixte IV sécularisa et érigea la cathédrale d'Avignon en métropole, car jusque là elle avait relevé de l'archevêché de Vienne, ensuite de celui d'Arles. Cette église fut gouvernée par soixante-seize évêques jusqu'à l'avénement du cardinal de La Rovère, qui en fut le premier archevêque, en 1474, et devint pape sous le nom de Jules II. Parmi les archevêques qui l'administrèrent ensuite, on distingue les cardinaux Hippolyte de Médicis, Alexandre Farnèse, les d'Armagnac et les Grimaldi. Plusieurs conciles furent tenus dans la cathédrale d'Avignon, ainsi que dans le monassère de Saint-Ruf, voisin de cette ville. Le premier fut assemblé en 1080, et dans le second, tenu en 1202, le comte de Toulouse et ses adhérents furent excommuniés. D'autres conciles eurent encore lieu dans les années 1279, 1282, 1326, et dans celui de 1337 il fut statué que les juifs porteraient une marque qui les distinguerait des chrétiens. Ceux de 1457 et de 1727 prononcèrent sur plusieurs questions relatives à la foi et à la discipline ecclésiastique.

Un nombre considérable d'églises paroissiales et conventuelles existait autrefois à Avignon : la plupart ont été détruites ou sont devenues des propriétés particulières. On doit surtout déplorer la perte de l'église des Dominicains et de celle des Cordeliers, où reposaient cinquante-quatre cardinaux ou évêques, et qui renfermait le tombeau de la belle Laure, dont on ne connaîtrait même pas l'emplacement aujourd'hui, si un étranger ne l'avait rappelé par un monument élevé en 1823. Les principales églises qu'on peut remarquer maintenant sont : Saint-Agricol, dont la reconstruction fut commencée en 1320, et ne fut achevée que deux siècles plus tard ; Saint-Pierre, rebâtie par le cardinal de Prato, en 1358 ; Saint-Didier, et l'église des Célestins, dont la première pierre fut posée à la fin du XIVe siècle, par le duc d'Orléans, frère de Charles VI. L'ancien couvent des Célestins est devenu la succursale de l'hôtel des Invalides de Paris. D'autres monuments sont encore consacrés à la charité par la bienfaisance publique, tels que l'*Aumône-Générale*, fondée en 1541 par les consuls de la ville ; l'*hôpital Saint-Bernard*, que Bernard de Rascas, gentilhomme et poëte provençal, établit an 1553 ; l'hospice des Aliénés et des Pénitents de la Miséricorde, où l'on admire le christ d'ivoire dû au ciseau de Guillermin. Outre la chapelle des Pénitents de la Miséricorde, toute brillante de dorures, il y avait autrefois la riche église des Pénitents Blancs, nombreuse confrérie qui communiquait beaucoup d'éclat aux solennités religieuses, ainsi que l'association des Pénitents Gris, fondée en 1226 par Pierre de Corby, évêque d'Avignon.

Visitons encore l'hôtel de Ville, surmonté de la tour de l'Horloge : cet édifice, après avoir été le palais du cardinal Colonne, fut acheté par les consuls d'Avignon, en 1447 ; il a subi depuis plus d'une mutilation. L'ancien palais archiépiscopal, dont la façade est de 1477 ; celui de la Vice-Gérence, siége du gouvernement pri-

mitif de la ville ; l'hôtel des Monnaies, reconstruit en 1610, et situé vis-à-vis le Château des Papes; l'hôtel Crillon, qui rappelle le brave compagnon d'armes du Béarnais; tous ces monuments, pleins de souvenirs historiques, méritent également de fixer l'attention. Achevons cette revue par une visite au *Musée Calvet*, appelé ainsi du nom de son digne fondateur qui, en 1810, laissa toutes ses collections à la ville, avec une somme nécessaire à l'entretien de ce monument si utile. Une belle bibliothèque, un riche médailler, une galerie de tableaux, de nombreux débris, provenant en partie des monuments antiques de Vaison ou de ceux du moyen âge, composent ce musée, dont la direction est confiée à M. Requien, connu par son zèle pour la science et ses travaux en botanique.

Dans une des salles de peinture de ce musée, on a placé les portraits de plusieurs personnages dont le nom se rattache à l'histoire du pays, soit par leur naissance, soit par le séjour qu'ils y ont fait. La noblesse et les armes auront pour représentants, dans cette galerie historique, le brave *Crillon*, qui, né à Murs en 1541, mourut à Avignon en 1615; *Loys de Perussis*, l'historien guerrier de nos guerres religieuses; le connétable de *Luynes*, et le maréchal *de Brancas;* l'Église et l'éloquence religieuse y seront honorées par les noms du cardinal *de Cabassole*, de *Fléchier*, de l'abbé *Poulle*, du cardinal *Maury*, et du bon abbe *de Saint-Véran*. Parmi les poëtes et les savants figureront *Pétrarque*, qu'Avignon réclame, parce que la patrie du poëte est le lieu où il aime et où il chante; *Balze*, auteur d'une tragédie sur Coriolan; *Hyacinthe Morel*, qui composa des vers en langue du pays; *Follard*, le commentateur de Polybe; l'*abbé de Boulogne* et l'érudit de *Sainte-Croix*. Les arts revendiqueront *Nicolas Mignard*, dit l'Avignonnais. *Pierre Mignard*, filleul du célèbre peintre de ce nom, et dont le tombeau est à Saint-Agricol; *Joseph Vernet*, dont le fils et le petit-fils, *Carle et Horace*, ont fait hommage de deux beaux tableaux à la ville, berceau de leur illustre famille ; *Parrosel*, qui a orné de ses œuvres plusieurs églises d'Avignon. Les bons citoyens et les hommes utiles n'y seront pas non plus oubliés; aussi *Jean Althen*, à qui l'on doit l'importation de la garance; *Nicot*, qui le premier apporta en France le tabac appelé d'abord *nicotiane*, et *Artaud*, le fondateur du musée de Lyon, y trouveront également leur place.

La population d'Avignon a beaucoup varié, selon la fortune et les vicissitudes de cette ville. La peste, après l'avoir ravagée, comme nous l'avons dit, dans les années 1348 et 1360, la dévasta encore plusieurs fois à la fin du XIV[e] siècle, et plus tard, en 1629 et en 1721. Sous le gouvernement des papes, Avignon avait 100,000 habitants; pendant les jours de la terreur, il n'en compta plus que 17,000; mais, aujourd'hui, la population est remontée à 32,000 âmes. Le département en renferme 251,080 et l'arrondissement 73,034. Les soieries étaient autrefois à Avignon, l'objet d'un grand commerce, qui tend aussi à renaître; on y prépare la garance, qui est la richesse du pays, et une quantité considérable de chardons, propres à la fabrication de la bonneterie, s'en exporte chaque année pour l'Allemagne. Le département de Vaucluse, qui a pour chef-lieu la ville d'Avignon, tire son nom de la fontaine célèbre dont les eaux, divisées en sept branches, l'arrosent jusqu'à leur confluent dans le Rhône, au-dessous du village de Sorgues.

En sortant d'Avignon par la porte Saint-Michel, et après avoir dépassé l'ab-

baye de Saint-Ruf et la chartreuse de Bonpas, on arrive à une charmante avenue bordée de platanes, d'ormeaux, de haies, de grenadiers et d'aubépines, qui coupe des champs de vignes tout parsemés d'oliviers. C'est d'abord une nature fraîche, riante et bien cultivée; mais, à mesure qu'on approche de Vaucluse, l'aspect des lieux change, et prend un caractère plus grand et plus triste. Un sentier sinueux et escarpé côtoie les bords de la fontaine, qui s'annonce de loin par le bruit de ses cascades que viennent grossir quatre petits ruisseaux sortant des fleuves de la montagne. Plus haut, la source principale sort de terre, d'abord calme et abondante, puis elle se précipite tout d'un coup en bondissant sur les pointes des rochers qui encombrent son cours; mais, peu à peu, elle s'apaise, et finit par s'étendre en une belle nappe d'eau, transparente et bleue comme celle d'un lac de la Suisse. Au-dessus, sur l'un des pics dominant ce site sauvage, se dressent les derniers débris du château habité par le cardinal de Cabassol, et où l'amant de Laure vint souvent faire au prélat ses confidences amoureuses et poétiques.

Pétrarque, dont le père s'était réfugié à Avignon, était encore enfant, quand pour la première fois il visita, en 1313, la fontaine de Vaucluse. La beauté de ces lieux solitaires laissa dans son jeune cœur un souvenir ineffaçable, et lorsque, quinze années après, il eut vu dans l'église Sainte-Claire d'Avignon celle qui devait faire le tourment et la gloire de sa vie, il songea à venir cacher dans cette retraite profonde un amour laissé sans espoir. Il y acheta une maison et un jardin, dans une petite presqu'île, au bord de la Sorgue. C'est là qu'il décrivit, dans des sonnets et des *canzoni* admirables, l'état douloureux de son âme, et qu'il commença une épopée latine, dont le sujet était la seconde guerre punique, et le héros, Scipion l'Africain. Après avoir quitté sa retraite, pour aller recevoir à Rome la couronne poétique, Pétrarque voulut revoir cette montagne de Vaucluse, qu'il appelait son *Parnasse transalpin*. Les regrets amers que lui inspira la perte de Laure l'y retinrent pendant plusieurs années qu'il employa, seul et loin du monde, à rêver et à chanter. Il y composa, en 1352, son *Épître à la Postérité*, où il rappelait les principaux événements de sa vie, jusqu'à l'époque de son précédent voyage en Italie. Enfin, en 1353, il dit un dernier adieu au vallon de Vaucluse, qui depuis a gardé et gardera toujours, de ce poëte, d'immortels souvenirs, que nous avons cru devoir rattacher à la fin de l'histoire d'Avignon. [1]

1. Strabon. — Ptolémée. — Pline. — Cassiodore. — Étienne de Byzance. — Baluze, *Vies des papes d'Avignon.* — Teissier, *Histoire des souverains pontifes d'Avignon.* — Nouguier, *Histoire de l'Église d'Avignon.* — *Gallia christiana.* — Expilly, *Dictionnaire géographique.* — De Blégier, *Recherches historiques sur les vicomtes d'Avignon.* — Fantoni, *Istoria della cità d'Avign one.* — L'abbé Fleury, *Histoire ecclésiastique.* — Le père Justin, *Histoire des guerres excitées dans le comté Venaissin par les calvinistes* — Documents inédits; pièces relatives à l'histoire d'Avignon pendant l'époque révolutionnaire, et dont nous avons dû la communication au zèle obligeant et éclairé de M. Achard, secrétaire-archiviste de la préfecture.



THÉATRE
(à Orange)

ORANGE.



THÉATRE
(à Orange)

Publié par Furne, Fournier, Perrotin

ORANGE.

Lorsqu'on arrive à Orange, par la route du Nord, il est impossible de ne pas ressentir une vive impression, en passant sous son arc de triomphe antique, l'un des monuments les mieux conservés que la civilisation romaine ait laissés sur le sol de la France. Ses formes et son ornementation, les trophées d'armes qui le décorent, ses deux grands bas-reliefs, représentant des batailles, ont fixé depuis longtemps l'attention des archéologues et donné lieu à bien des discussions : le nom de *Mario*, qu'on y voit inscrit, a fait supposer, mais par une grave erreur, qu'il avait été consacré à la gloire de Marius, vainqueur des Ambrons et des Cimbres. Quoi qu'il en soit de la destination de cet arc triomphal, son aspect dispose bien à la contemplation d'un autre monument romain, plus imposant encore, qu'on rencontre en pénétrant plus avant dans la ville; nous voulons parler du théâtre antique dont la façade septentrionale formée de blocs énormes, percée de trois portes et ornée seulement d'un rang d'arcades simulées, produit à l'œil l'effet le plus grandiose. Les traces parfaitement visibles d'un violent incendie ajoutent encore à cette impression, en rappelant les vicissitudes diverses de ce monument qui, changé en forteresse, soutint les assauts des barbares et finit par servir de bastion avancé au château des princes d'Orange. Ce château, dont il ne reste plus que des ruines, s'élevait sur la colline contre laquelle le théâtre est appuyé, et de ce dernier monument un portique, subsistant en partie, conduisait autrefois à un immense hippodrome de forme elliptique.

La ville ancienne, beaucoup plus grande que la ville moderne, se développait sur toute la colline, et son étendue, tracée çà et là par des murailles antiques sortant de terre, peut faire croire qu'elle renfermait une population considérable. Ce vaste périmètre, la grandeur des monuments romains, des débris de thermes et d'aqueducs, des fragments de voies militaires conduisant à Orange, sont pour nous des témoignages irrécusables de l'importance que cette cité avait au temps des Césars.

Orange, appelé par les géographes latins *Arausio Cavarum*, fut d'abord une bourgade celtique, dépendant du pays des Cavares, et située au sommet de la montagne qui domine le cours de la petite rivière de Meyne. De cette situation, les étymologistes ont fait dériver son nom primitif d'*Araision*. Au temps de l'invasion romaine, la ville qui, déjà, sans doute, s'était étendue jusqu'au pied de la montagne, fut entourée d'une enceinte fortifiée ; elle devint alors un dépôt de vétérans de la seconde légion, comme l'indique le nom de *Secundanorum Colonia*, qui lui est aussi quelquefois donné. Les Romains se plurent à embellir cette cité qui devint bientôt l'une des plus florissantes de la Gaule Narbonnaise. Outre les monuments remarquables dont nous venons de parler, ils y élevèrent des temples, et, par des canaux qui traversaient la ville en tous sens, ils y amenèrent les eaux d'Eygues, de la Meyne et du Groseau.

Tombée de bonne heure au pouvoir de Jules César, Orange fut prise et saccagée par Vercingétorix. Plus tard, les Allemands, puis les Visigoths et les

Sarrasins, vinrent l'assiéger et la mettre au pillage dans le cours des ve, vi^e et viie siècles. Au commencement du siècle suivant, elle était gouvernée par un comte, nommé Théophud; son fils, portant le même nom, fut tué, en 730, dans la défense qu'il opposa aux Sarrasins. Ceux-ci restèrent longtemps maîtres de la place, qui leur fut reprise en 793 par Guillaume-au-Cornet, auquel Charlemagne, en récompense de ses exploits contre les infidèles, donna le gouvernement de la ville. Guillaume est regardé comme le chef de la première maison d'Orange. Il mourut en 806 et laissa un fils, nommé Bernard, qui lui succéda au comté de Toulouse, tandis que sa fille Hérimbrue prit possession du comté d'Orange. Mariée à un seigneur de Provence, dont le nom est inconnu, elle gouverna jusqu'en 839; après sa mort, ses deux fils, Ugon et Rorgon, administrèrent ensemble le comté pendant quarante ans. Alatays, fille de l'un d'eux, réunit leur double héritage; mais son règne fut troublé par les difficultés que lui suscita son fils Rambaud Ier. Celui-ci ne jouit de la succession maternelle que durant quatre années et, sous son administration, la guerre, la famine et la peste désolèrent Orange (910).

On voit régner ensuite Bozon, dont les successeurs sont inconnus jusqu'à Géraud-Adhémar, sous le gouvernement duquel l'évêque d'Orange est réinstallé dans cette ville. Géraud, mort en 1096, eut pour successeur Rambaud II, qui périt en combattant vaillamment contre les infidèles. Il ne laissa qu'une fille, du nom de Tiburge, laquelle épousa Guillaume II, descendant du comte Ugon. Tiburge, selon la tradition, fit reconstruire les murailles d'Orange, en partie détruites par les Visigoths, et cette nouvelle enceinte subsistait encore au temps où le princes de Nassau la remplacèrent par des fortifications modernes. Guillaume III, fils de Tiburge, lui succéda en 1150, et régna conjointement avec son frère Rambaud III qui, étant mort sans enfants, laissa la moitié du comté à sa sœur Tiburge II. Celle-ci s'unit à Bertrand de Baux, et de ce mariage devaient naître les princes de la seconde maison d'Orange. La première s'éteignit avant la fin de ce siècle dans la personne de Rambaud IV, fils et successeur de Guillaume III (1185).

La famille des Baux avait commencé son règne sur la moitié du comté d'Orange, dès l'année 1173, par Bertrand Ier, l'époux de Tiburge, héritière de Rambaud III. Bertrand, après avoir eu des démêlés violents avec le comte de Toulouse, Raymond V, meurt assassiné par les ordres de ce prince, le jour de Pâques 1183. Son fils Guillaume V lui succède; il est le premier qui s'intitule : *Prince d'Orange, par la grâce de Dieu*, et à ce titre il joint ensuite celui de roi d'Arles, que lui concède l'empereur Frédéric II, par une charte datée du 13 janvier 1214. Guillaume VI le remplace en 1225, et règne avec son frère Raymond Ier, lequel continue de partager l'administration de la principauté avec son neveu Guillaume VII, héritier de Guillaume VI, mort en 1239. Vinrent ensuite Raymond II, en 1248, et en 1272 ses fils Bertrand II et Raymond III. En 1282, Bertrand III, fils de Raymond Ier, réunit les parts de ses neveux, et devient seul maître de la principauté d'Orange, par la donation que Charles II, roi de Sicile, lui fait des droits qu'il avait acquis, sur cette principauté, des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem auxquels Tibour, fille de Guillaume III, avait légué sa part

du comté du vivant de son père, Raimbaud IV. Le successeur de Bertrand III, Raymond IV, mort en 1340, laisse la principauté à Raymond V, qui, en 1365, fonde l'université d'Orange, et dont le frère Robert, cardinal de Genève, est élu pape, en 1378, sous le nom de Clément VII. Raymond V n'eut qu'une fille, Marie des Baux; elle épousa Jean de Châlons et fut la tige de la troisième maison d'Orange.

Jean de Châlons, premier du nom, prince d'Orange du chef de sa femme, eut cinq fils, dont l'aîné, Louis Ier, lui succéda en 1418. Attaché au parti de la reine Isabeau, et nommé par elle gouverneur du Languedoc, il eut à défendre la ville d'Orange, sérieusement menacée par les troupes du Dauphin Charles. En 1430, il s'unit au comte de Savoie pour envahir le Dauphiné; il est vaincu par Gaucourt, gouverneur de la province, qui, à la suite de cette bataille, s'empare d'Orange; mais la ville lui est bientôt reprise par les habitants Guillaume VIII, le fondateur du parlement d'Orange, n'est pas plus heureux que son père : après avoir été blessé au siége de Liége, où il avait suivi Charles-le-Téméraire et Louis XI, il se brouille avec ce dernier prince, et, fait prisonnier en 1473, il est contraint de rendre hommage au roi de France. Son fils et successeur, Jean II (1475) se mêle aux intrigues qui troublèrent la minorité de Charles VIII, et, allié au duc d'Orléans, il partage sa défaite et sa captivité à la bataille de Saint-Aubin (1488). De sa femme, Philiberte de Luxembourg, Jean II eut Philibert de Châlons, qui lui succéda, et Claude de Châlons, mariée à Henri, comte de Nassau.

Philibert Ier fut l'un des hommes remarquables de son siècle. Pour se venger d'un grand affront que lui avait fait François Ier, il s'allia à Charles-Quint. Le roi ordonna la confiscation de ses domaines, et, cinq mois après, le prince étant tombé en son pouvoir, il le retint prisonnier dans la grosse tour de Bourges et ne lui rendit sa liberté et sa principauté qu'après le traité de Madrid. Philibert Ier fut tué, en 1530, au siége de Florence, et l'on porta son corps à Orange, où il fut enterré avec une pompe extraordinaire. Ce prince institua, pour son héritier universel, René de Nassau, fils de sa sœur Claude de Châlons : en lui commença, en 1530, la quatrième famille des princes d'Orange de la maison de Nassau, laquelle finit en 1697. Nous n'avons point à parler ici de cette famille : elle appartient à l'histoire générale de l'Europe. Qu'il nous suffise de dire qu'elle produisit deux grands princes, Guillaume IX, fondateur de la république des Provinces-Unies, et Guillaume-Henri, gendre du roi Jacques Ier, auquel il enleva la couronne d'Angleterre (1688). Guillaume d'Orange étant mort sans enfants, Louis XIV se saisit de la principauté d'Orange, dont la réunion à la couronne fut confirmée, en 1713, par le traité d'Utrecht, mais à la condition que les héritiers de Nassau conserveraient le droit d'imposer à une partie de la Gueldre le nom de principauté d'Orange. En outre, le titre de prince d'Orange devait être porté par l'héritier présomptif du royaume de Hollande, et l'usage, comme on le sait, s'en est perpétué jusqu'à notre temps. Un an après la paix d'Utrecht, Louis XIV donna la principauté d'Orange au prince Armand de Bourbon-Conti, qui en jouit jusqu'à sa mort, arrivée en 1727. Enfin, par suite d'un acte passé entre Louis XV et la princesse douairière de Conti, cette principauté fut définitivement réunie à la province du Dauphiné, le 23 avril 1731.

Pendant la domination des Nassau, la principauté d'Orange avait eu beaucoup à souffrir des guerres de religion, et la réforme, introduite dans la ville dès 1547, avait excité, de la part des consuls et des bourgeois, des révoltes continuelles contre l'autorité du prince et son parlement. L'alliance des protestants d'Orange avec le président Parpaille attira sur eux la vengeance de Patrice Serbelloni, chef des troupes pontificales, qui, en 1562, livra la ville au massacre et au pillage. L'année suivante, le calviniste Montbrun use de représailles en se jetant à l'improviste sur Orange; mais une nouvelle réaction en chasse, en 1568, tous les partisans de la réforme. Une insurrection contraignit aussi, en 1603, le prince Philippe-Guillaume de sortir d'Orange, et, en 1630, le célèbre Frédéric-Henri de Nassau fut forcé de reprendre le château de la ville sur Valcklembourg, qui s'en était emparé. Ce château, la citadelle à onze bastions, et toutes les fortifications modernes, élevées en 1621, par le prince Maurice, furent rasés successivement par les ordres de Louis XIV (1660 et 1673). Depuis la réunion d'Orange à la France jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, son histoire ne présente aucun fait digne de remarque. En 1789, elle députe aux états-généraux l'évêque Dutillet, qui se réunit ensuite à l'Assemblée nationale. Sous le règne de la terreur, le représentant Maignet établit à Orange, en 1794, un tribunal révolutionnaire dont le ressort s'étendait sur tout le Midi et qui a laissé les plus tristes souvenirs. Ce tribunal était composé, non de jurés, comme celui de Paris, mais de cinq juges, qui envoyèrent un grand nombre de victimes à l'échafaud.

Orange, qui renferme des monuments antiques si remarquables, ne possède qu'une église peu digne d'attention : c'est son ancienne cathédrale, dédiée à Notre-Dame. Le siége épiscopal d'Orange, fondé, dit-on, par saint Eutrope, l'un des disciples de Jésus-Christ, fut pourtant célèbre dès les premiers siècles, et illustré par les évêques Constantius et saint Florent. Quatre conciles s'assemblèrent dans cette ville (441 - 501 - 529 - 1229). Le plus important fut le troisième, dans lequel, sous la présidence de saint Césaire, on décida de grandes questions sur la grâce et le libre arbitre.

La population de la ville d'Orange est d'environ 9,000 habitants. Chef-lieu d'un arrondissement qui en contient près de 69,000, elle a des fabriques de draps, de toiles peintes, des filatures de soie, des moulins à garance et des papeteries; les principaux objets de son commerce sont les vins, les huiles, les drogueries, le miel et le safran. Orange a donné le jour, vers la fin du XVe siècle, à *Joseph de La Pise*, auteur de l'*Histoire de la ville et principauté d'Orange*; et, dans ses environs, naquit plus tard, en 1659, *Joseph Saurin*, prédicateur protestant que Bossuet convertit.[1]

1. Pline. — Pomponius Méla. — Grégoire de Tours. — Philippe de Commines. — *Histoire de la principauté d'Orange*, par La Pise. — *Chronique des princes d'Orange*, par D. Clément.

CARPENTRAS.

[illegible]



CARPENTRAS.

Carpentras, près de l'Auzon, l'un des trois évêchés centres principaux du comtat Venaissin, s'élève à deux lieues du mont Ventoux, haute montagne qui, malgré son éloignement de la mer (vingt lieues environ de distance), sert, au large, à orienter le navigateur. Au temps où les Romains envahirent les Gaules, les Méminiens habitaient le versant méridional du mont Ventoux, non loin duquel existait déjà une ville assez importante, nommée Alpentoracte. S'il faut en croire quelques savants, dont l'opinion récemment émise ne manque point de vraisemblance, c'était, à cette époque, une cité sainte, une des métropoles de la religion druidique, où se conservait fidèlement le dépôt des rits et des usages nationaux, et où les prêtres initiaient quelques élus à leurs mystères. Après la guerre d'Afrique, Tiberius Nero, l'un des lieutenants de César, vint et s'arrêta à Alpentoracte; il y fonda une colonie qui, de lui, prit le nom de *Forum Neronis.* Bientôt la hache du vainqueur abattit ou éclaircit les vastes forêts, au milieu desquelles la ville gauloise était comme ensevelie. Des routes furent percées à travers cet immense labyrinthe; tout une population d'affranchis reflua vers la colonie nouvelle et y attira le commerce. Les arts prirent leur essor sur cette terre sauvage; des monuments remarquables, soit par leur grandeur, soit par leur élégance, embellirent le *Forum Neronis.* Le vieux nom celtique prévalut, toutefois, en subissant une légère altération; car, Pline, dans son énumération des villes les plus remarquables de la Narbonnaise, l'appelle *Carpentoracte Meminiorum.*

Sous l'empereur Honorius, Carpentoracte fut enclavée dans la Viennoise; elle pouvait passer alors pour l'une des plus belles et des plus riches cités de la province : toute cette splendeur s'éclipsa, dès les premières invasions des Barbares. En 266, Chrocus s'en empara, et dans le sac de la ville périt Valentin, son premier évêque. Prise tour à tour et saccagée par les Goths, par les Vandales, elle sortit peu à peu de ses ruines. En 519, son évêque Julien assista au concile d'Epone. Huit ans après, seize évêques s'assemblèrent à Carpentras, sous la présidence de saint Césaire d'Arles. Les Franks y entrèrent en vainqueurs, sous l'épiscopat de saint Siffrin; et, selon toute probabilité, l'évêché de Vénasque fut alors réuni au sien (536). Aux Franks succédèrent les Lombards (574), que chassa le patrice Mummol; puis arrivèrent les Sarrazins, dont Charles-Martel défit les troupes victorieuses (757). Mais l'œuvre de destruction était déjà consommée : de tous les monuments de la civilisation romaine, il ne resta plus qu'un arc-de-triomphe, dont l'attique avait disparu, une mosaïque à demi enterrée, et quelques pierres triangulaires enchâssées dans le rempart.

Après le démembrement de l'empire de Charlemagne, Carpentras fit partie du royaume d'Arles, fondé par Bozon (879). Le Venaissin échut ensuite aux comtes de Provence, puis fut rangé parmi les possessions du comte de Toulouse. Ray-

mond V visita Carpentras, en 1160, et engagea sa parole aux habitants qu'il ne construirait jamais aucune forteresse dans leur ville. Raymond VI viola cette promesse de son père; il guerroya contre ses vassaux du Venaissin, chassa l'évêque de Carpentras, et y bâtit un château dont une tour subsiste encore.

En 1229, Carpentras et tout le comtat Venaissin passèrent sous la domination papale. Avant de retourner en Italie, le légat confia l'administration du pays à Adam de Milly, vice-gérant du roi de France en Languedoc, et à Pérégrin Latinier, sénéchal de Beaucaire. Le comte de Toulouse n'en conserva pas moins un officier, pour maintenir ses droits dans le Venaissin, que le roi gouvernait au nom du pape. Bientôt même sa cause fut ouvertement embrassée par saint Louis, et, à l'occasion du projet de mariage entre Alphonse de Poitiers et Jeanne de Toulouse, signification fut faite par le roi au Saint-Siége, qu'il ne voulait plus conserver la garde de « cette terre en delà du Rhône, dans l'empire que le « cardinal-légat avait confié à son bayle. » Le pape alors, par l'entremise de son chapelain, Pierre de Colmieu, retira l'administration du Venaissin des mains du roi de France. Sur l'avis du légat et des évêques, Pierre Colmieu en chargea l'archevêque d'Arles, Jean des Baux, assisté de Béroardi, évêque de Carpentras. Le prieur Guillaume de Porta eut la garde du château de Mornas, et Rostaing Bélingéri, évêque de Cavaillon, celle du château d'Oppède.

Cependant la politique ambitieuse des papes et la guerre contre les Albigeois avaient singulièrement affaibli l'autorité pontificale; quand l'archevêque d'Arles et l'évêque de Carpentras voulurent exercer leurs fonctions de recteurs, il y eut de grands troubles dans le pays. Les bataillons dispersés des Albigeois descendirent des montagnes et se joignirent aux mécontents. Un condottiere, Torello di Strata, les réunit en corps d'armée, au nom de l'empereur Frédéric, qui venait de confirmer à Raymond VII, comte de Toulouse, la souveraineté du Venaissin, en y ajoutant les fiefs de l'Isle, Carpentras, Entraigues, Caderousse, Méthamis, Pierre-Latte et Entrechaux, lesquels précédemment ne relevaient que de l'Empire. Les troupes de Raymond, commandées par le sénéchal Barral des Baux, ne tardèrent point, avec le secours de l'armée impériale, à le remettre en possession des places les plus importantes; mais une excommunication, fulminée par le légat contre le sénéchal et Torello di Strata, arrêta tout à coup ces deux généraux dans leur marche victorieuse. Instruit par l'adversité, le comte usa de ruse; l'excommunication fut levée, et enfin le pape Innocent IV lui assura la jouissance du Venaissin, sauf le droit de réversion au Saint-Siége, dans le cas où sa postérité viendrait à s'éteindre. L'unique héritière de Raymond, Jeanne, avait épousé Alphonse de Poitiers. Tous deux étaient à la croisade, lorsque mourut Raymond (27 septembre 1249). Alphonse et la comtesse sa femme, étant morts aussi, à leur retour de la Terre Sainte, Philippe-le-Hardi cassa le testament de Jeanne, qui démembrait le Venaissin, en faveur des enfants d'Almaric de Narbonne et de Charles d'Anjou. Il s'empara du comtat; mais l'évêque de Carpentras fit insérer cette prudente réserve dans l'acte écrit de son hommage : *Sauf néanmoins les droits de l'Église romaine.* Grégoire X se prévalut, plus tard, de cette réserve, dans l'entrevue qu'il eut avec le roi à Lyon (1273). L'État Venaissin fut de nouveau cédé à l'Église, et, en janvier 1274, au château de Sorgues, Guillaume de Saint-Laurent,

camérier du pape, et Bernard, archevêque d'Arles, reçurent le serment de fidélité des habitants.

Le 27 avril 1274, Guillaume de Villaret, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, grand prieur de Saint-Gilles, fut nommé recteur du comtat Venaissin, aux appointements de quinze sols tournois par jour. Le pape avait compris qu'il ne fallait pas moins qu'un homme de guerre, pour administrer un pays où l'hérésie pouvait être vaincue, mais que les discordes civiles avaient violemment désorganisé. La légitimité du pouvoir était douteuse, le lien social relâché; la noblesse avait profité des troubles, pour usurper de plus grands priviléges, et les communes étaient redevenues une force redoutable et envahissante. Villaret prit des mesures énergiques : il fit occuper militairement tous les châteaux par ses hospitaliers; lui-même se plaça en observation dans les forts de Beaumes et de Pernes, d'où il surveillait tout le comtat. Mais les cœurs étaient trop aigris, les souvenirs de la liberté encore trop présents, pour que ce joug sacerdotal et militaire fût accepté sans murmure. Les nobles et le peuple nourrissaient une profonde haine contre le clergé; les terres de France servaient de refuge, dans l'occasion, à tous les aventuriers qui infestaient le comtat; et, dans l'espoir de les employer un jour à la ruine de leurs oppresseurs, la noblesse et les communes entretenaient secrètement des intelligences avec eux. En 1282, une conspiration se forma contre l'évêque de Carpentras; quatre-vingts des principaux conjurés sortirent en armes et s'assemblèrent à la chapelle de Saint-Georges, au terroir d'Aubignan, où devaient les rejoindre tous les mécontents. L'évêque eut vent de la conspiration; il en avertit Villaret, qui descendit aussitôt du fort de Beaumes, surprit les conjurés, fit prisonniers tous les chefs et les livra à une commission composée du sénéchal, du viguier, des évêques de Cavaillon et de Vaison, et du capiscol d'Orange. Pour apaiser la noblesse, Villaret lui accorda certains priviléges ambitionnés par elle, tels que l'*exemption des droits de lods;* et afin de rendre, ce qui était encore beaucoup plus essentiel, tout conflit avec les communes désormais impossible, il établit et fixa leurs franchises dans une sorte de constitution, dont malheureusement il ne nous reste aucune trace.

De 1287 à 1299 furent successivement recteurs du comtat Venaissin les chevaliers Henry de Gibertiis, Jean de Grillac, Philippe de Bernison, et les trois frères de Francesi. Ces gouverneurs ne nous sont connus que par les actes des hommages que les feudataires leur prêtaient, à chaque avénement, sous la feuillée dressée devant la porte du château de Pernes. Les détails nous manquent sur les querelles incessantes des communes avec les évêques; mais au milieu de ces disputes, sans motif bien avéré, un fait très-significatif nous paraît digne de remarque : c'est l'empressement des nobles à briguer les fonctions municipales. La cause de la noblesse était devenue, à peu de chose près, celle du peuple; ou plutôt elle se fondait insensiblement avec la haute bourgeoisie, sentant fort bien qu'il n'y avait place pour elle dans le pays, qu'à la seule condition de n'y plus être regardée dorénavant comme une caste étrangère. Toutefois, l'élément démocratique dominait dans ces premiers parlements, contre lesquels se brisait la volonté de l'évêque. Tout citoyen, père de famille, était de droit membre de ces assemblées turbulentes, tenues habituellement dans les églises, à des époques irrégu-

lières. Ce ne fut qu'en 1336, lorsque l'action du pouvoir papal fut généralement acceptée, que la bourgeoisie, conduisant le mouvement, put lui imprimer une marche plus régulière.

La première lutte des communes dut être provoquée par la question de l'impôt. En 1283, Raymond de Mazan excommunia les syndics de Carpentras, qui avaient levé des tailles extraordinaires sans autorisation. Les syndics passèrent outre, et la ville s'imposa elle-même, les années suivantes. C'étaient chaque jour de nouveaux débats au sujet de la dîme. Vénasque, Cavaillon, Masan, Saint-Didier, Malemort, se réunirent en parlement dans l'année 1289; un sergent de la cour rectoriale et des familiers de l'évêque furent attaqués et blessés dans les rues par des citoyens de Carpentras. En 1292, 1293 et 1294, le port d'armes est défendu sous les peines les plus sévères. Jean de Grilloc se vante d'avoir retenu les Comtadins dans la foi de l'Église; Bérenger Fornery, le fougueux successeur de Raymond de Mazan, lance coup sur coup trois excommunications contre les habitants de Carpentras. La lutte contre l'évêque continue : on lui conteste les moindres droits seigneuriaux. Bérenger voit toutes ses foudres ecclésiastiques tomber sans atteindre personne. A cette époque de lutte remontent évidemment les nombreux priviléges qui, pendant cinq siècles, ont fait du comtat Venaissin un État à part. Ces priviléges ne furent nullement octroyés *proprio motu*, comme les papes l'ont dit dans leurs bulles; ce n'est qu'après une longue et pleine jouissance qu'ils les confirmèrent par différents édits. Bien avant les bulles de Grégoire XI, de Pie II et de Léon X, les associations communales, formées, organisées, avaient leurs chefs et témoignaient de leur existence par tous les actes de la vie politique.

Au mois de juin 1300, Bertrand des Baux, prince d'Orange, fit hommage au recteur du Venaissin, Mathias de Théate, pour le fief de Mérindol, dont il venait de dépouiller le sire de Mévoillon. Après quoi, ayant convoqué tous ses vassaux ou amis du comtat et du Dauphiné, il se mit à guerroyer contre le recteur. Celui-ci eut recours, comme d'habitude, à l'excommunication; mais comme d'habitude aussi cette arme, déjà bien émoussée, fut parfaitement inutile, et Mathias se vit contraint d'appeler à son aide le grand inquisiteur de Provence, qui fit cesser les hostilités. Ce fut là la dernière querelle vidée à la manière féodale, par *chevaulchées et gentils esbattements de guerre*.

En 1313, le pape Clément V, fatigué des obsessions de Philippe-le-Bel, ne crut pouvoir échapper à son implacable ennemi qu'en se réfugiant à Carpentras; mais déjà la main de Dieu s'était appesantie sur le pontife. Son agonie avait déjà commencé lorsqu'il se résolut enfin à partir pour Bordeaux : à peine arrivé à Roquemaure, il y décéda le 20 avril 1314. Son corps fut transporté à Carpentras, pour y être inhumé dans la cathédrale. Vingt-trois cardinaux s'étaient déjà réunis au palais épiscopal afin de procéder à son remplacement. Les dernières promotions de Clément V assuraient une supériorité marquée au parti français. Mais les Italiens formaient une minorité compacte, inaccessible à toutes les séductions, et plus de deux mois s'écoulèrent en débats inutiles. L'élection du nouveau pontife semblait indéfiniment ajournée. Tout à coup, un matin (le 24 juillet), il se fit un grand tumulte dans les rues de Carpentras. Des bandes armées se répandirent dans la ville en criant : *Meurent les Italiens! nous voulons un pape!* Un

renfort leur vint bientôt de Monteux : c'étaient des hommes d'armes de Guienne commandés par le sire Bertrand de Goth, vicomte de Lomagne et neveu de Clément V; un vrai soudard du XIVe siècle, brave, brutal et avide, auquel importait peu au fond le choix du nouveau pape, mais qui de l'affluence de tous ces riches marchands romains, tenant foire aux alentours du conclave, et de la présence de cette luxueuse cour pontificale, se promettait *une belle et fructueuse chevauchée*. Il avait en passant pillé, soit à Roquemaure, soit au château de Monteux, dont il était co-seigneur, le trésor du pape défunt; puis, laissant à Roquemaure même le corps de son oncle exposé à tous les outrages, il avait marché rapidement sur Carpentras sous le pieux prétexte de réclamer ses dépouilles mortelles.

Une dispute de valets engagea le combat. Aussitôt les marchands romains prennent les armes; les familiers des cardinaux suivent leur exemple : quelques agresseurs sont blessés dans le tumulte. Le recteur, Guilhem de Budos, dévoué d'ailleurs au parti français, ou craignant peut-être que la journée ne tournât toute au profit de son cousin, Bertrand de Goth, se décide alors et ameute les bourgeois et le peuple. La ville se remplit d'aventuriers. On attaque, au son des buccins, les maisons des marchands, les hôtels des cardinaux. Tous les étrangers qu'on rencontre sont massacrés indistinctement. Au milieu du désordre, le feu prend à quelques maisons; les flammes, poussées par le vent, attaquent le palais épiscopal, dont la foule avait enfoncé les premières portes. Les cardinaux, épouvantés, pratiquent à la hâte une ouverture sur les derrières du palais, et, protégés par l'incendie, réussissent à gagner la campagne. La nuit venue, le pillage ne s'arrête pas plus que le meurtre : la moitié de la ville s'abîme dans les flammes. Pendant cette scène d'horreurs, le corps du pape est resté sans gardes : une étincelle tombe sur le cercueil; il s'embrase, et le cadavre est consumé en partie.

Le 12 avril 1320, par sa bulle de *dismembration*, Jean XXII détruisit la puissance temporelle de l'évêque, qui dès lors fut concentrée dans les mains du recteur. A partir de cette époque, celui-ci quitta le château de Pernes, et fixa sa résidence à Carpentras. Pendant la guerre civile de Charles de Duras contre la reine Jeanne, l'archi-prêtre Arnaud de Servole menaça la ville. Innocent VI la fit ceindre, en 1363, des murs qui l'entouraient encore, il y a quelques années, et qui la garantirent efficacement contre les attaques des tard-venus ainsi que de toutes les *troupes blanches* du XIVe siècle. En 1376, Raymond de Turenne, nommé capitaine général du comtat Venaissin, protégea le pays contre les invasions de tous les aventuriers de France; mais, à la suite de quelques démêlés avec Clément VI (1389), il se déclara contre le pape, et fit dans le comtat une guerre atroce qui dura plus de deux ans. L'anti-pape Clément VII l'excommunia, et souleva contre lui les populations exaspérées (1396).

En 1527, Jacques Sadolet s'assit sur le siége épiscopal de Carpentras, occupé avant lui par saint Valentin, par saint Siffrein, et par Julien de la Rovère qui devint le pape Jules II. Sadolet était non seulement un modèle de toutes les vertus chrétiennes, mais un des littérateurs les plus distingués de son temps. Il séjourna dix-huit ans à Carpentras, qu'il préserva de l'attaque des lansquenets du comte de Furstenberg; et toute l'Europe applaudit à sa noble et généreuse intervention dans cette sanglante affaire des Vaudois de la Valmasque.

Pendant les guerres de religion, en 1562, le baron Des Adrets, rentré dans le Venaissin qu'il avait ravagé, les années précédentes, n'ayant pu surprendre Avignon, se porta sur Carpentras. Il campa, le 28 juillet, près de l'aqueduc et fit ouvrir des tranchées. Des Adrets comptait, sur la foi de quelques bannis, que la ville ne ferait aucune résistance. Mais, dès la première nuit, les habitants sortirent de la ville, ayant à leur tête les seigneurs de Vénasque et de Céciliane. Des Adrets fut assailli dans ses quartiers, et on lui tua beaucoup de monde. La bonne contenance des assiégés ne se démentit pas un seul moment. Le baron perdit courage. Un jour, un boulet tomba dans sa tente, comme on lui versait à boire. — « Voilà donc les clefs que vous m'aviez promises ! » s'écria-t-il avec fureur, en se retournant vers les bannis. Cependant le général Fabrice Serbelloni, soulevant sur ses pas toutes les populations catholiques, s'avançait à marches forcées vers Carpentras. Le baron Des Adrets, à cette nouvelle, décampa dans la nuit du 3 au 4 août. Les assiégés le harcelèrent dans sa retraite, firent main-basse sur tous ses bagages et massacrèrent son arrière-garde. Serbelloni arriva le 5; il remit au nom du pape, à Sainte-Jalle, le gouverneur, et aux principaux officiers, une chaîne d'or, qu'en témoignage de leur bravoure ils portaient « au col et d'où pendaient les clefs de la Sainte-Église. » L'année suivante, les huguenots, malgré la pacification d'Amboise, projetant une expédition sérieuse dans le comtat Venaissin, essayèrent d'une pointe contre Carpentras. Repoussés avec perte, ils furent poursuivis jusqu'à Monteux, d'où les catholiques parvinrent à les expulser; et postérieurement toutes leurs démonstrations contre Carpentras demeurèrent inutiles. Le seul résultat de ces diverses tentatives fut l'affaiblissement graduel des libertés publiques. Les papes, effrayés de l'audace des protestants, virent d'un œil de défiance toutes les délibérations populaires. Presque tous les châteaux reçurent garnison, et, par ordre supérieur, les recteurs s'étudièrent à entraver les assemblées générales. Ce ne fut qu'en 1606 qu'une bulle de Paul V permit les assemblées parlementaires « sans autorisation préalable. » Le comtat ressaisit ses libertés, mais le coup porté par le pouvoir devait avoir nécessairement les plus fatales conséquences.

Le Venaissin fut occupé, comme on sait, à deux reprises différentes, par Louis XIV : la première fois, de juillet 1663 à juillet 1664, à l'occasion de l'insulte faite par la garde corse du pape à l'ambassadeur de France, duc de Créquy; la deuxième, d'octobre 1688 à octobre 1689, lors des démêlés de ce souverain avec Innocent XI. Louis XV envahit également le comtat : au mois de juin 1768, les dragons de Beaufremont s'emparèrent de Carpentras et en chassèrent le recteur Manzoni. Les Français n'évacuèrent la place qu'en 1774. De 1735 à 1757, le diocèse de cette ville avait été administré par le pieux évêque dom Malachie d'Inguinbert, dont les habitants ont religieusement conservé le souvenir. C'est à lui que Carpentras est redevable de son magnifique hôpital et de sa bibliothèque, une des plus précieuses du Midi, composée de vingt mille volumes imprimés et de sept à huit cents manuscrits.

Quelque doux que fût, dans sa nonchalante timidité, le gouvernement pontifical, la révolution de 1789 devait avoir, et eut en effet, un immense retentissement dans le comtat Venaissin. Ceux-là même qui, plus tard, se prononcèrent et

agirent ostensiblement contre la réunion, servirent, pour ainsi dire, d'auxiliaires providentiels à l'unité française. Pressé de tous côtés dans le réseau des douanes royales, le comtat, n'ayant plus de débouchés à ses produits, avait fini peu à peu par négliger toute industrie et tout commerce. Les juridictions étaient incertaines, la justice ruineuse, le peuple pauvre, inquiet et mécontent. Le clergé seul et la noblesse jouissaient encore de certaines immunités, de certains privilèges, purement honorifiques, il est vrai, pour la plupart, mais que les instincts d'égalité commençaient à repousser comme un dernier vestige des institutions féodales. L'ouverture des états-généraux de France enflamma toutes les espérances généreuses du pays. Dès 1785, l'assemblée ordinaire de la province avait songé à sa propre réformation. Des projets avaient été mis au concours, des prix décernés même en 1788; mais le comité avait ensuite suspendu ses travaux. Quelques mouvements insurrectionnels ayant éclaté sur plusieurs points à la fois, l'assemblée générale ordinaire supplia le pape Pie VI d'autoriser la convocation des états-généraux du Venaissin, dont la dernière réunion datait de l'année 1596.

Cette supplique était du mois de septembre 1789 : le pape y répondit par son bref du 24 février 1790, créant une commission chargée d'accomplir administrativement les réformes désirées. Nouvelles instances de l'assemblée, longues tergiversations du Saint-Siége. Enfin le légat cède aux vœux énergiques des postulants, tout en maintenant la division des trois ordres. Les élections, fixées au 22 avril, furent faites avec calme. Les communes nommèrent quatre-vingt-quatre députés, la noblesse neuf, le clergé quatorze. Le 30 mai 1790, les états-généraux réunis se proclamèrent *assemblée représentative*. Un des premiers actes législatifs de cette constituante au petit pied fut d'adopter tous les décrets de l'Assemblée nationale de France, en tant qu'ils pouvaient s'appliquer au Venaissin. L'égalité de l'impôt, l'abolition des immunités ecclésiastiques et des titres nobiliaires, furent votées avec enthousiasme; les municipalités reçurent l'organisation française; enfin, il fut proposé que le souverain constitutionnel se nommerait Pie VI, prince des Venaissinois.

Sur ces entrefaites, Avignon, qui s'était donné volontairement à la France, s'efforçait d'entraîner Carpentras dans son mouvement. Mais, tout en embrassant les idées nouvelles, le comtat n'en prétendait pas moins conserver son indépendance. Les milices refusèrent de se rendre à la fédération où les appelait le parti français; l'assemblée, protestant contre tout projet de réunion à la France, renouvela le serment au pape, et chargea trois officiers généraux du commandement des troupes comtadines, qui, au nombre de douze mille hommes, formèrent le camp de la Tour-de-Sabran. Chassé d'Avignon, le vice-légat fut accueilli à bras ouverts par l'assemblée dont il avait sanctionné toutes les délibérations. Néanmoins, quand on lui présenta les derniers décrets relatifs aux réformes judiciaires et à l'abolition des justices seigneuriales, il y apposa son véto; l'assemblée les promulgua sans son approbation, et, dans sa séance du 23 août, partagea le comtat en quatre départements : ceux d'Aigues, de l'Auzou, de l'Ouvèze et de Vaucluse.

Une lutte s'engagea entre les Avignonnais et les Comtadins. Ceux-ci chassèrent

d'abord ceux-là; mais, le 9 janvier 1791, les Avignonnais, ayant emporté d'assaut Cavaillon, presque toutes les villes du comtat, arborèrent le drapeau tricolore. Carpentras résistait, quoiqu'une partie de ses citoyens actifs se fussent déclarés dégagés du serment de fidélité au pape, et eussent voté la réunion du comtat à la France, comme l'unique moyen de sauver le pays. Deux fois l'armée d'Avignon, formant un effectif de six mille hommes, mit le siége devant la ville; la seconde de ces entreprises fut dirigée par le fameux Jourdan-Coupe-Tête : l'une et l'autre aboutirent à la défaite et à la retraite des assiégeants. Cependant, en une seule journée, on les avait vus lancer deux cent trente-cinq boulets rouges sur la ville (1792).

Mais bientôt toutes les répugnances s'effacèrent devant l'ascendant du génie français. Carpentras et le Venaissin, englobés dans l'État d'Avignon, se confondirent avec lui dans un même département, celui de Vaucluse. Dès lors, l'histoire du comtat et de sa capitale ne se composa plus que de quelques actes administratifs peu intéressants pour l'histoire. Qu'il suffise de dire que, depuis la révolution de 1830, on a démoli les anciennes murailles, dont l'enceinte donnait à la cité comtadine une physionomie toute particulière. La porte d'Orange, qu'on a conservée, est surtout digne d'attention. En dehors de l'enceinte, une vaste esplanade, plantée d'arbres, sert de principale promenade aux habitants. L'intérieur de la ville est malpropre et mal bâti : les rues sont étroites, tortueuses; les faubourgs seuls respirent l'aisance. Parmi les monuments les plus remarquables, nous citerons la tour du clocher de la cathédrale, l'aqueduc, édifice plein de légèreté et d'élégance; le lavoir public, l'hôtel-Dieu, fondé en 1751, et l'arc de triomphe, dont aucune inscription n'indique l'origine.

Carpentras, chef-lieu de sous-préfecture du département de Vaucluse, possède un collége communal et une société d'économie rurale. La ville renferme plus de 9,000 âmes; l'arrondissement en compte au delà de 54,000. Des filatures de coton, des moulins à soie et à garance, des fabriques d'eau-de-vie, d'acide nitrique, de vert-de-gris et de colle forte, tels sont les principaux établissements industriels des habitants, qui font, en outre, le commerce de la cire et du miel, de la laine, des huiles, des vins, des amandes et autres fruits, des fourrages, de la garance et du safran. Parmi les hommes éminents originaires de Carpentras ou nés aux environs de cette ville, nous citerons particulièrement : *Esprit Fléchier*, de Pernes; le *cardinal Maury*, de Valréas; l'abbé *François Arnaud*, membre de l'Académie Française; le savant *Sainte-Croix*, de Montmoiron; et l'abbé *Maxime Pazzis*, de Carpentras, auteur d'un excellent Mémoire statistique sur le département de Vaucluse. [1]

1. Pline. — Adrien de Valois, *Notitia Galliorum*. — Le *Bullarium*. — *Manuscrits* de Peyresc. — Pithon-Curt, *Noblesse du comté Venoissin*. — De Giberti, *Bibliothèque de Carpentras*. — Ch. Cottier, *Notice historique concernant les recteurs du ci-devant comté Venaissin*. — Louis Richaud, *Vie de Saffredus*, et *Introduction à l'histoire des recteurs*. — L'abbé André, *La Papauté à Avignon*, et *Histoire de la révolution avignonnaise*. — *Annuaire statistique du département de Vaucluse, an XII*.

CAVAILLON.

Bien avant les premières conquêtes des Romains dans les Gaules, Cavaillon était une des principales villes des Cavares. Les Marseillais y avaient fondé un comptoir et établi plusieurs marchés. C'était, en effet, à cette époque, comme elle le fut encore pendant longtemps, sous la domination romaine, une place de commerce considérable ; elle avait alors, sur la Durance, un port qui a disparu par suite des inondations du fleuve et du déplacement de son lit. Cavaillon s'élevait alors sur la colline de Saint-Jacques, au pied de laquelle est bâtie la ville actuelle, près de l'embouchure du torrent Calavon. Quelques auteurs font dériver son nom de *Carellio*, modifié plus tard en *Cabellio*. Ptolémée en parle comme d'une colonie située sur le territoire des Cavares ; Strabon l'appelle ville des Cavares, *urbs Cavarum*, et Pline la range au nombre des cités latines ; enfin, dans les tables de Peutinger, ainsi que dans l'itinéraire d'Antonin, elle est nommée *Cabellionum*, et Étienne de Byzance la traite de ville originaire de Marseille, *Cabellio urbs Massiliæ*.

Comme Avignon, Carpentras et toutes les cités du Venaissin, Cavaillon, après avoir été l'une des colonies les plus riches de l'empire romain, fut entièrement détruite, du ve au viiie siècle, par les invasions successives des Goths, des Vandales, des Franks, des Lombards et des Sarrazins Elle fit tour à tour partie de la Narbonnaise, du royaume d'Arles, du comté et du marquisat de Provence. On ignore, ou du moins on ne saurait indiquer d'une manière précise le nom de son premier évêque, et quoique ce titre n'appartienne certainement pas à Genialis, qui vivait en 322, on ne sait rien sur les prédécesseurs de ce prélat. Sous les successeurs de Charlemagne, les gouverneurs de Cavaillon, ayant usurpé l'autorité souveraine, se déclarèrent coseigneurs de la ville ; ils vendirent ensuite leur portion de ce fief aux évêques, et ceux-ci jouirent dès lors de la puissance temporelle.

A ces quelques détails se borne tout ce que nous avons pu découvrir sur l'histoire de Cavaillon. Son existence ne se manifeste plus, pendant près de huit siècles, que par la reconstruction de la cathédrale, dont le pape Innocent IV fit la dédicace, en 1251, à la sainte Vierge et à saint Véran, et par la fondation de quelques maisons religieuses, entre autres un couvent de Dominicains (1526), un couvent de Capucins (1594) et un couvent d'Oratoriens (1611), que ceux-ci cédèrent, en 1680, à des Pères de la doctrine chrétienne. Vaison avait aussi plusieurs monastères de femmes : des Bénédictines, des Ursulines, des Bernardines, des Carmélites, et trois confréries de pénitents : blancs, noirs et gris ; les deux premières, fondées en 1539 et en 1540, étaient connues sous la dénomination de confrères des *Cinq Plaies de Notre-Seigneur*. A part ces fondations religieuses, nous n'avons à rappeler que la peste par laquelle Cavaillon fut ravagé, en 1631 ; le tremblement de terre qui, un siècle après, renversa la plupart de ses édifices, et

sa prise, en 1791, par les Avignonnais. Les vainqueurs y établirent alors cette assemblée électorale, qui devait représenter la Montagne de la Convention française dans l'histoire de la révolution comtadine.

Cavaillon, sous le gouvernement papal, était administré par deux consuls. Ses anciens remparts ont disparu, sans que la ville y ait beaucoup gagné : c'est toujours un amas de maisons mal alignées et encore plus mal bâties ; en revanche, la campagne n'est qu'un immense jardin qui approvisionne presque tous les marchés du Midi. La maison commune, la cathédrale et un arc romain, restes des temps passés, méritent une attention particulière. La population de Cavaillon qui, d'après Hesseln, ne dépassait pas 3,600 habitants, en 1771, monte actuellement à plus de 7,000 âmes. Les soies, la garance, les huiles, les amandes, d'excellents légumes et des fruits exquis, constituent les principales branches de son commerce. Cette ville, si profondément religieuse, a donné le jour à *César de Bus*, instituteur des Pères de la doctrine chrétienne ; il y naquit, le 3 février 1544, et y déploya les vertus d'un saint.[1]

VAISON.

BEAUMES. — CADEROUSSE. — CRILLON.

Selon le père Anselme, Vaison doit être comptée au nombre des cités dont la fondation se rattache aux établissements des Grecs dans la Gaule : l'opinion de ce savant rappelle ce que dit Ptolémée de l'alliance de *Vasio* (Vaison) avec les habitants de Marseille. Quoi qu'il en soit, cette ville était la capitale des Voconces, qui occupaient tout le pays compris entre le territoire des Allobroges, des Cavares et des Ségalauniens. La confédération des Voconces était très-puissante, et Annibal avait sollicité leur alliance contre les Romains. Pomponius Méla, contemporain de César, cite *Vasio* comme une des plus grandes et plus riches cités de la Narbonnaise. Elle était habitée par les plus illustres patriciens de Rome, les Attilius, les Licinius, les Ruffus, etc. ; ou peut-être n'étaient-ce là que des affranchis portant le nom des nobles familles qui les avaient émancipés. La ville était consacrée comme la métropole[2], et renfermait un collége de *centonaires*.

La ville romaine s'élevait dans la plaine appelée aujourd'hui *la Villasse*, au pied des quatre montagnes de Mars, de Puy-Min, d'Ausez et de Theos. Le père Boyer veut à toute force que Puy-Min signifie éminence de Minerve, par syncope, et que l'Ausez soit la montagne des Augures (*Auspex*).

Au IIIe siècle, l'empereur Gallien autorisa le culte chrétien à Vaison, qui avait

1. *Tables de Peutinger*. — *Itinéraire d'Antonin*. — *Géographie de Strabon*. — Achard, *Dictionnaire de Provence*. — Expilly, *Dictionnaire des Gaules*. — *Annuaire du département de Vaucluse*.

2. MARTI ET VASIONI TACITVS, porte une inscription découverte à Vaison.

été évangélisée par saint Ruf. Les habitants lui dédièrent une colonne en marbre, dont le piédestal et l'inscription subsistent encore. En 262, la ville fut saccagée par Chrocus, et son premier évêque, saint Albin, martyrisé comme l'avait été saint Valentin à Carpentras. En 337, un concile eut lieu à Vaison presque immédiatement après celui de Nicée. Il y eut, en 442, un second concile, auquel assistèrent dix-huit évêques, sous la présidence d'Auspicius, le même qui, plus tard (444), sauva la ville, assiégée par les Huns de Genséric. Le troisième concile de Vaison (539) fut présidé par saint Césaire d'Arles. Les querelles de l'évêque avec Raymond, comte de Toulouse, devaient être fatales à la cité. En 1160, Raymond V l'assiégea, la prit et la livra aux flammes. Bertrand de Lambesc leva des troupes contre Raymond, et reconquit vaillamment la ville et les châteaux (1180). Raymond VI, en 1189, dépouilla de nouveau l'évêque Bérenger de Reilhane, et fit jeter les fondements d'un château sur la montagne; mais le prélat ayant excommunié les ouvriers, ceux-ci, remplis de frayeur, abandonnèrent les travaux, qui, sur son ordre, furent détruits entièrement. Raymond revint en armes, afin de venger cet outrage : l'évêque s'enfuit avec ses chanoines et se réfugia à Entrechaux, d'où il lança une seconde excommunication contre le comte, dont il mit tous les biens en interdit. Raymond s'empara de sa personne, le retint prisonnier avec tous ses prêtres, et le somma de lui rendre sa ville et son palais. « Je les tiens de Dieu et de la Vierge Marie, non de toi! » répondit fièrement l'évêque.

En 1190, le nouveau titulaire, Guillaume de Laudun, recouvra son fief, par l'entremise de ses frères, qui avaient embrassé le parti du comte de Toulouse, mais sous l'expresse condition que ce fief ferait retour à cette maison souveraine, à la mort de l'évêque. En effet, Guillaume de Laudun était à peine décédé, que des soldats gascons, pendant qu'on célébrait le service funèbre, prirent possession du palais épiscopal, après l'avoir pillé. En 1193, les chanoines voulurent se donner un puissant protecteur en choisissant pour évêque Raimbaud de Flotte, parent des comtes de Forcalquier. Le comte de Toulouse n'en garda pas moins la ville, et fit élever son château sur la montagne, avec les revenus de l'évêché. Raimbaud se plaignit au pape et à l'Empereur de cet abus de pouvoir : Innocent III et Othon IV déléguèrent l'évêque d'Uzès et l'archevêque d'Arles, lesquels subdéléguèrent à leur tour l'évêque d'Orange (1198). En 1209, Raymond vaincu eut à répondre de l'assassinat de Pierre de Châteauneuf et de ses tentatives contre l'église de Vaison. Il comparut à Saint-Gilles, devant vingt prélats, pieds nus, en chemise, à la porte même du temple, où l'on avait dressé un autel. Après *son jurement*, il fut introduit dans l'église par le légat Milon, qui le frappa avec un faisceau de verges et lui donna l'absolution. Raymond ne fut point fidèle à ses promesses. L'évêque ne rentra dans son fief qu'en 1251, et, longtemps encore après, ce furent d'interminables querelles entre lui et les baillis du comte.

Avant de recevoir les clefs que lui présentaient les consuls, l'évêque jurait de *maintenir inviolablement les honneurs, immunités, franchises et louables statuts* des syndics et de la commune; après quoi, les habitants prêtaient le serment de fidélité, composé de six articles, savoir : *le sain, le sûr, l'honnête, l'utile, le facile, le possible*. Jérôme de Salède fut le premier évêque qui s'intitula *comte de*

Vaison (1523); ses successeurs se contentèrent du titre de comtes de Cabrières.

Les guerres de religion exposèrent le diocèse, en 1560, aux ravages des calvinistes. Trois ans après, ils se portèrent sur Vaison (1563); le siége ne dura pas plus de cinq jours : François de Suze battit les protestants, en plusieurs rencontres, et les refoula dans le Dauphiné. Ces événements furent suivis de plus d'un siècle de paix; mais, sous le règne de Louis XIV, Vaison fut frappée dans la personne de son chef spirituel. Le 29 septembre 1688, M. de l'Asmus, à la tête de quatre compagnies de dragons, cerna le château de l'évêque Isoard, qui avait donné dans son diocèse asile aux filles de l'*enfance Jesus*, chassées de Provence par le roi. Le prélat fut emmené avec ses prêtres et les vingt religieuses au pont Saint-Esprit, et de là conduit au fort de l'Ile de Rhé, d'où il ne sortit qu'après dix-sept mois de captivité, et sur les vives instances du pape Alexandre VIII. Enfin, après un autre siècle de repos, Vaison ressentit le contre-coup de la révolution française : elle prit le parti d'Avignon contre Carpentras, et elle fut une des villes du Venaissin qni, en 1791, arborèrent les armes de France.

Vaison a donné à l'Église plus de quatre-vingts évêques, parmi lesquels figurent les saint Albin, les saint Quenin, les Théodose, etc. Simple chef-lieu de canton, elle ne renferme aujourd'hui qu'environ 3,000 habitants; mais tant de vicissitudes politiques n'ont pu lui ravir la grandeur austère de son paysage et le charme de ses vieux souvenirs. La ville redescend dans la plaine; les quartiers nouveaux, avec leurs eaux et leurs ombrages, sont assez animés. La vieille cité est noire et sale; mais, vue de loin, l'aspect en est pittoresqne. Toutes ces rues sinueuses, bizarrement construites, grimpant sur les flancs d'un roc escarpé, sont dominées par les grandes murailles entr'ouvertes du château, dont les ruines enserrent un village tout entier. Au bas, l'Ouvèze roule ses ondes torrentueuses dans un lit d'âpres rochers, passe sous une arche romaine et va se briser contre les restes d'un quai antique. On aperçoit, dans le lointain, la vieille cathédrale avec ses larges ogives naissantes, son cloître aux colonnettes courtes et ramassées, dont l'inscription fait la joie et le désespoir de tous les chercheurs d'énigmes. Les monuments, que tout antiquaire doit visiter, soit à Vaison, soit dans le voisinage, sont le pont même de l'Ouvèze, d'une seule arche assez bien conservée; les débris d'un temple de Diane, devenu la chapelle de Saiut-Quenin, les vestiges d'un aqueduc, de nombreuses inscriptions, et un tombeau orné de bas-reliefs figurant quelques-uns des travaux d'Hercule.

Nous ajouterons, en terminant cette esquisse historique de la dernière ville du Veuaissin, quelques mots sur la physionomie physique et la constitution politique du comtat Venaissin. Peu de contrées offrent une aussi riche variété de perspectives. Il faudrait s'arrêter à chaque pas, pour bien connaître ce pays que Clément VI appelait l'*enclos de ses délices*. Les grandes plaines, où s'épanouit une végétation plantureuse, sont coupées çà et là par des landes où croissent l'amandier, l'yeuse, le genevrier sauvage. Les champs de garance s'adossent aux garrigues embaumées, et de fraîches vallées s'étendent au pied des collines rougeâtres, couronnées de vignes et d'oliviers. Tous ces villages qu'on rencontre, ceints de murailles crénelées, ont leur histoire, leurs sites, leurs monuments. Bédouin rappelle une des plus terribles vengeances de la Conven-

tion; derrière les murs lésardés de l'Isle, une poignée de chasseurs a soutenu l'assaut des Allobroges de Carteaux; Beaumes, sur ses montagnes dentelées, étale de vieilles ruines et raconte d'héroïques légendes sarrazines; Caderousse, l'ancienne *Vindalia*, a vu sur les rives de son fleuve Fabius Maximus écraser les Arvernes; Le Thor montre avec orgueil son église romane de Sainte-Marie-au-Lac, et Saumane son château peuplé de sombres traditions; Pernes et Mazan sont célèbres par leurs fêtes, leurs églises, par la beauté de leurs brunes et agaçantes paysannes: Monteux a ses riches paluds, sa tour Clémentine, sa poétique procession de San-Gen; Crillon, son paysage admirable; Vénasque son baptistère, et l'abbaye de Sénanque se cache solitaire au fond des bois de Murs.

Le Venaissin jouissait, avant sa réunion à la France, d'une sorte de gouvernement représentatif. Les affaires politiques et financières étaient réglées par les assemblées des *Trois Ordres*, au nombre de quatre: la première, qui se tenait fort rarement et qu'on appelait *Etats-Généraux*, composée de l'archevêque d'Avignon, des évêques de Carpentras, Vaisson et Cavaillon, des évêques français d'Apt, Orange et Saint-Paul-Trois-Châteaux, pour la partie de leurs diocèses comprise dans le comtat, des députés des gentilshommes possédant un fief et des députés de toutes les communes de la province; la seconde, annuelle et nommée *Assemblée générale*, à laquelle assistaient les évêques de Carpentras, Vaison et Cavaillon, l'élu de la noblesse, le premier et le second consul de Carpentras, les premiers consuls de chaque judicature, les premiers consuls de l'Isles, Valréas, Pernes, Cavaillon, Bollène, et six autres consuls de chaque judicature. Les premiers consuls étaient pris invariablement dans la bourgeoisie. Cette assemblée, où la démocratie dominait, était un véritable parlement qui surveillait avec une susceptibilité jalouse le gouvernement du prince. Le recteur, son représentant officiel, n'avait pas le droit d'y entrer; il y était invité simplement. Elle votait les lois connues sous la dénomination de statuts, seule législation en vigueur dans le comtat. La troisième assemblée fonctionnait, dans des cas urgents, lorsque certaines affaires ne pouvaient être renvoyées jusqu'à la session de l'*assemblée générale :* elle se composait de douze députés et de huit suppléants. La quatrième, appelée *assemblée ordinaire*, avait pour membres : l'évêque de Carpentras, le premier et le second consul de cette ville, l'élu de la noblesse, le procureur général de la province, le trésorier et le secrétaire. Les recteurs, à leur avénement, juraient de respecter les droits et franchises du peuple; en dehors de leurs attributions judiciaires et administratives, toute leur action consistait à recevoir les hommages des feudataires et à sanctionner les décisions du pouvoir parlementaire.

Quelle était l'origine de la constitution comtadine? sous quelle influence s'était-elle développée? Impossible d'éclaircir une pareille question, toutes les chartes de la province ayant péri dans un incendie des archives de Carpentras. Ce n'est qu'avec quelques faits isolés qu'on a reconstruit l'histoire du Venaissin; mais il est hors de doute que cette constitution, dès le XIVe siècle, était déjà pleinement appliquée. [1]

1. L. Ans. Boyer de Sainte-Marthe, *Histoire de l'église cathédrale de Vaison*. — Achard, *Dictionnaire de Provence et du comtat Venaissin*. — De Giberti, *Bibliothèque de Carpentras*. — *Annuaire statistique du département de Vaucluse, an XII.*

RÉSUMÉ.

AGRICULTURE. — INDUSTRIE. — COMMERCE. — CARACTÈRE. — MŒURS. — IDIOME. — ANTIQUITÉS.

D'après ce que nous avons dit, dans notre introduction, sur le sol du comtat venaissin, de la principauté d'Orange et de l'État d'Avignon, l'on peut aisément se faire une idée des obstacles naturels et des difficultés constantes que ces trois pays présentent aux agriculteurs. En effet, ce n'est guère que dans les vallées qu'on trouve des terres labourables d'une végétation vigoureuse; les coteaux, même ceux dont l'exposition est la plus favorable, ne se prêtent avantageusement qu'à la culture de la vigne, de l'olivier et de l'amandier. Les engrais sont trop insuffisants pour rendre la fertilité à la terre; on a donc recours aux procédés d'arrosage, qui nulle part n'ont été poussés à un plus haut degré de perfectionnement : l'eau a beau couler à flots, elle ne peut détruire cette désespérante aridité. L'ardeur du soleil, en été, fait, en outre, croître spontanément une quantité considérable de mauvaises herbes et de plantes parasites de diverses sortes, que le refroidissement de la température, en hiver, ne parvient jamais à détruire, parce que cette saison n'est point assez rigoureuse. Les sarclages ne réussissent bien que dans les petites propriétés; dans les domaines d'une vaste étendue, ils nécessitent un temps et une peine qui les rendent très-dispendieux, et souvent, par cela même, impraticables. C'est pourquoi les travaux agricoles exigent non-seulement une attention toute particulière, mais encore une différence graduée dans le choix des semences, le genre de plantations et le mode de culture.

Ce qui frappe surtout le voyageur en parcourant cette contrée c'est qu'elle offre, dans ses parties les plus productives, des divisions pareilles aux compartiments d'un jardin; en effet, pour utiliser tous les terrains, on a imaginé d'en consacrer les diverses parcelles aux cultures particulières qui conviennent le mieux à leurs qualités naturelles. Il en résulte dans les productions une variété et une bigarrure dont l'aspect est à la fois bizarre et pittoresque. Les terres qui ont la plus belle apparence sont travaillées à la main, et presque toujours par le propriétaire lui-même. L'époque des labours varie, du reste, suivant le caprice des saisons ou celui du cultivateur, qui alterne volontiers d'un champ à l'autre et observe l'usage des jachères.

Le Venaissin, la principauté d'Orange et l'Avignonnais, produisent une assez grande quantité de froment de première qualité, de seigle, d'orge et de méteil. L'orge est la principale ressource des pauvres paysans de la montagne, qui le coupent en herbe, au printemps, pour en nourrir leurs bêtes de somme et de labour. La récolte du froment ne suffit pas à la consommation des habitants; ils

en importent chez eux, par le Rhône, des contrées voisines de l'est et du nord-est : c'est ce qu'on appelle *blé de famine*. Le maïs, qu'on mange habituellement sous la forme de bouillie, est moins un aliment ordinaire qu'un régal; on ne l'a récolté d'abord que dans les environs de Caderousse, de même que la culture du sarrasin a été pendant longtemps bornée aux cantons de Valréas. Quoique, en 1807, la méthode des espaliers ne fût pas même connue dans tout le département de Vaucluse, l'art du jardinage, développé par l'introduction des puits à roue, y a fait, depuis lors, des progrès très-remarquables. Cela est surtout vrai de la campagne de Cavaillon, qui produit des légumes abondants et variés, entre autres des artichauds et des melons excellents, et des abricots, des pêches, des figues et des amandes du goût le plus savoureux.

Les quatre principales cultures des deux comtats et de la principauté d'Orange sont la garance, la vigne, le mûrier blanc et l'olivier. L'importation de la garance, due, comme on sait, à Jean Althen, a été un bienfait pour les communes de la partie méridionale, auxquelles elle a procuré une aisance inespérée. Le rapport des oliviers est également très-productif; mais cet arbre a cruellement souffert du déboisement successif des montagnes : on ne peut comparer le commerce actuel des huiles d'olive à ce qu'il était sous l'ancien régime. Les vignobles couvrent à peu près un septième de la surface du sol : on en distingue de plusieurs qualités, désignées sous le nom de *grenaches*, *terrins*, *counosges*, etc. Le nombre des mûriers monte à plus d'un million, et l'élève des vers à soie occupe beaucoup de monde ; mais la soie qu'on en tire n'atteint jamais un degré notable de finesse, et, quand on la mouline, elle subit un déchet considérable. Dans certains cantons, on récolte du safran en très-petite quantité. Quelques cultivateurs ont entrepris de faire pousser le cotonnier herbacé dans des terrains secs, sablonneux, et abrités des vents du nord. On rencontre enfin, sur le Mont-Ventoux, sur la montagne de Vaucluse, de Vagueyras et de Malaucène, et sur les rives du Rhône et de la Durance, beaucoup de plantes des contrées méridionales, parmi lesquelles il en est plusieurs qu'on n'avait observées jusqu'ici qu'en Espagne ou en Portugal.

Les prairies artificielles, d'un usage aujourd'hui plus général qu'il ne l'était encore au commencement de ce siècle, suppléent au petit nombre des prairies naturelles. Cependant leur insuffisance nuit à l'éducation de l'espèce chevaline et des bestiaux : aussi, les bœufs, les chevaux et les mulets sont-ils presque tous étrangers. L'âne s'est assez bien acclimaté dans les montagnes: race de taille médiocre, mais non chétive comme celle des chevaux. Les bœufs et les bêtes à laine, mal nourris et mal soignés, ne donnent, ceux-là, qu'une nourriture maigre, celle-ci qu'une toison grossière. On comprend que la destruction des forêts a chassé du pays le gros gibier ; par compensation, les rivières extrêmement poissonneuses foisonnent de carpes, de brochets, de tanches, d'esturgeons, d'aloses, de lamproies et d'écrevises.

L'Avignonnais, le Venaissin et la principauté d'Orange ne contiennent en réalité aucunes richesses métalliques; car il existe à peine du sulfate de fer aux environs de Mourmoiron, et çà et là, dans le reste de la province et de ses enclaves, quelques pyrites martiales, un peu de mine de plomb et de mine de fer hépatique,

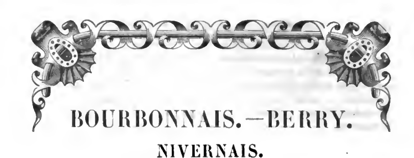
limoneuse, en grenaille et en rognon. Les tourbières et les houillères, moins rares, sont négligées ou mal exploitées; le charbon, d'ailleurs, pèche par la qualité, comme celui de toutes les régions calcaires. Le commerce d'importation roule sur les grains, le plomb, le cuivre et le fer, les draps fins, les toiles de lin et de coton, les chevaux, les mulets et les bêtes à cornes; celui d'exportation, sur les soies, la garance, les plombs laminés, les fers battus, les cuivres martelés et laminés, les vins, les huiles d'olive, les essences de lavande et de thym, le miel, la cire jaune, les étoffes de soie, dites florences, demi-florences, serges, satinades et buratins. L'industrie a pour objet, la bijouterie commune, la papeterie, la filature du coton et de la soie; la fabrique de la bougie, la blanchisserie du cuivre, la maroquinerie, etc., etc.

Le caractère des habitants du comtat Venaissin, du comté d'Avignon et de la principauté d'Orange, ressemble à celui de tous les peuples du midi de la France; on y saisit cependant quelques nuances « qui veulent être marquées », observe M. Maxime Pazzis dans son *Mémoire statistique du département de Vaucluse*. Ce caractère est, en effet, « moins brusque, mais moins franc qu'au delà de la Durance, moins présomptueux, mais moins gai que de l'autre côté du Rhône, moins subtil, mais moins liant que sur les bords de l'Isère. » L'idiome charmant du Venaissin se rapproche beaucoup de celui d'Avignon. Dans la montagne, il a quelque rudesse; dans la plaine, en se débarrassant des aspirations gutturales, il prend un tour vif et clair. Le peuple, avide d'émotions et de plaisirs, se passionne avec la même fougue pour un artiste ou un lutteur, pour la guerre ou pour les turbulentes *farandoles*, ainsi que les *votes* où il va courir les *joies*. Les fêtes publiques lui sont pourtant bien moins chères encore que les fêtes de famille. C'est une race active, sobre, persistante, douée de merveilleuses aptitudes qu'elle porte en tout, et partout: *Incolæ ingenui*, dit Suarez, *ingeniosi*, *nobiles*, *mercatores*, *artifices*, *et rustici omnes*, *belli*, *pacisve artibus*, *quibus excelluere plurimi*, *addicti omnes*.

On conçoit que dans un pays aussi profondément transformé par les Romains que l'ont été le Venaissin, l'Avignonnais et la principauté d'Orange, il ne reste plus aujourd'hui aucune trace de la civilisation celtique. Les monuments romains ont opposé plus de résistance aux invasions et aux ravages des Barbares; plusieurs sont encore debout, et quoique mutilés en partie, ils n'en excitent pas moins notre admiration par l'imposante majesté de leur structure. Nous en avons parlé avec quelque détail dans les notices sur Avignon, Orange, Carpentras, Vaison et Cavaillon. Nous ajouterons, en terminant, que Vénasque possède aussi un temple païen, qu'on a cru longtemps consacré à Vénus; de là, assurait-on, était dérivé le nom même de Vénasque; mais cette opinion, qui ne s'appuie que sur des conjectures paraît décidément abandonnée par les savants comtadins. [1]

1. Suarez, *Description de la ville d'Avignon et du comtat Venaissin*. — Maxime Pazzis, *Mémoire statistique du département de Vaucluse*. — Bérenger, *Soirées provençales*. — *Description topographique et statistique de la France*, par Peuchet et Chanlaire.





BOURBONNAIS. — BERRY.

NIVERNAIS.

VALLÉES DE NEVERS. — DONZIOIS. — VALLÉES D'YONNE. — MORVANT. — BAZOIS. — PAYS D'ENTRE LOIRE ET ALLIER. — VALLÉES DE MONTENAISON.

DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE. — HISTOIRE GÉNÉRALE.

Nous sommes ici au plein cœur de la France. En effet, si l'on jette les yeux sur une carte de cette contrée, on voit que les trois provinces du Bourbonnais, du Berry et du Nivernais, en formaient la partie la plus centrale; et que, sous leur nouvelle division en départements de l'Allier, du Cher, de l'Indre et de la Nièvre, c'est encore dans la région du centre qu'il faut les chercher aujourd'hui. Les révolutions politiques n'ont pu changer ces rapports géographiques, pris dans la nature même des choses.

Considérés collectivement, le Bourbonnais, le Berry et le Nivernais, étaient bornés, au nord, par l'Orléanais et l'Auxerrois; à l'est, par le Lyonnais et la Bourgogne; au sud, par l'Auvergne et la Marche; à l'ouest, par la Touraine et le Poitou. Prises séparément, elles se servaient respectivement de frontières sur tous leurs points de contact. Ainsi, les limites du Bourbonnais étaient, au septentrion, le Nivernais et une partie du Berry; au levant, la Bourgogne et le Lyonnais; au midi, l'Auvergne; au couchant, le Berry et la haute Marche: ainsi le Nivernais avait pour pays limitrophes, au nord, l'Orléanais et l'Auxerrois; au sud, le Bourbonnais; à l'est, la Bourgogne; à l'ouest, le Berry: ainsi, enfin, le Berry était borné, au septentrion, par l'Orléanais; au midi, par le Bourbonnais et la haute Marche; au levant, par le Nivernais; au couchant, par le Poitou et la Touraine. Les trois provinces présentaient une superficie totale de mille quatre cent quarante-sept lieues carrées, dont trois cent quatre-vingt-dix-neuf appartenaient au Bourbonnais, sept cent vingt-cinq au Berry, et trois cent vingt-trois au Nivernais. Comme on le voit, le Berry égalait à lui seul le Bourbonnais et le Nivernais réunis. Au dire des historiens berrichons, il avait même été beaucoup plus considérable au temps de ses anciens ducs: successivement, plusieurs portions de son territoire, une partie de la Sologne et toute la Brenne en avaient été démembrées pour agrandir l'Orléanais, le Blésois, la Touraine et le Bourbonnais.

Le Berry, ainsi que le Bourbonnais, se divisait en haut et bas pays; mais ces subdivisions territoriales n'avaient point de dénominations politiques. Les habitants du Bas-Berry le partageaient, en outre, en pays de Bois-Chaud, de Champagne et de Brenne. Quant au Nivernais, il se composait de plusieurs petites agrégations : c'étaient les vaux ou vallées de Nevers, le Donziois, les vallées d'Yonne, le Morvant, le Bazois, le pays d'entre Loire et Allier, et les vallées de Montenaison.

La constitution géologique de l'Allier, qui comprend presque tout le Bourbonnais, offre une étonnante variété : le même canton, quelquefois le même champ, renferme jusqu'à dix espèces de terres différentes. Des bois d'une belle venue, des vignobles, dont les produits sont estimés sans être d'une qualité supérieure, des pâturages, des plantes oléagineuses et des céréales de toute espèce, revêtent ce pays d'une végétation abondante. Les coteaux y sont généralement peu élevés; cependant, vers les frontières du Forez, plusieurs cantons sont couverts de montagnes, qui contrastent par leur âpre caractère avec la physionomie quelque peu uniforme du département. Sablonneux et léger, dans le canton de Moulins, le sol, dans celui du Montet, est assis sur une base granitique, et riche en charbons de terre. A côté des plaines fertiles de l'arrondissement de Montluçon s'étendent des terrains vagues appelés *Brandes*, où il ne pousse que des bruyères, des joncs et des genêts. Dans les arrondissements de Gannat et de La Palisse, on rencontre des terres tantôt fortes et profondes, sur un fond argileux, tantôt argilo-calcaires et singulièrement fertiles, tantôt sablonneuses et pauvres. La surface du Haut et du Bas-Berry, correspondant aux départements du Cher et de l'Indre, est encore moins accidentée que celle du Bourbonnais : là, point de transitions brusques, point de montagnes élevées, point de vallées profondes; mais des coteaux de vingt-cinq à quarante mètres de hauteur, rarement escarpés, et s'abaissant presque toujours en pentes douces. Comme on l'a fort bien dit, heureuses de séjourner dans ce pays, si uni, si reposé, « les rivières et les ruisseaux y promènent leurs eaux plutôt qu'ils ne les roulent. » Cette nature n'est pas sans charme, et, par son influence sur l'esprit, les goûts et le caractère des populations, elle a sans doute contribué à produire la frappante analogie qu'on remarque dans le Berry entre le sol et les hommes; image de cette vie contemplative, de cette mollesse de l'âme, de cette mélancolie douce, de ces vagues rêveries, et de cette passion contenue et cependant énergique, que nous a si admirablement dépeints George Sand, l'écrivain le plus illustre du Berry.

Le sol du département du Cher présente tous les signes auxquels on reconnaît les terrains primitifs et les terrains de transition. Le défaut d'espace ne nous permet pas d'en énumérer les divers éléments : cette nomenclature géologique remplirait plusieurs pages. Nous regrettons aussi de ne pouvoir reproduire les savantes observations de M. Fabre sur les deux lacs dans les bassins desquels le département du Cher a été originairement enclavé. On trouve dans l'un d'eux, le lac supérieur, toutes les formations et une grande variété de dépôts. M. Fabre ajoute qu'on peut regarder les limites méridionales de ce vaste bassin, qui s'élèvent de quatre cents à six cents mètres au-dessus du niveau de la mer, « comme les derniers gradins des montagnes de l'Auvergne. » Quoi qu'il en soit, les ter-

rains du Cher sont très-fertiles, à part quelques cantons peu favorisés, et la longue suite de sables stériles et de bruyères qui règnent an nord; ils abondent en bois, grains de toutes sortes, en blés, en riches vignobles, en fruits, chanvre, lin, etc. On en peut dire autant de l'Indre, quoique ce département renferme un grand nombre de terres incultes. Le pays désigné sous le nom de Brenne, et qui comprend une portion des arrondissements de Châteauroux et du Blanc, forme une espèce de plateau tout parsemé d'étangs, et dont le fond est « ou une argile, ou une marne, ou un tuf gréseux, recouvert par un sable lin terrifié mêlé de décompositions végétales. » Dans la Brenne, comme dans la Champagne et le Bois-Chaud, qui embrassent en tout ou en partie les arrondissements d'Issoudun, de Châteauroux, du Blanc et de La Châtre, on classe le sol en terres fortes ou grosses; en terres de beauce, de groailles, de bornais; en terres sableuses, tuffeuses, argilenses et pourries. La terre de groailles présente à sa superficie une grande quantité de pierres calcaires; on connait celle de bornais à son mélange d'argile et de sable; la caillouteuse, à son fond argileux au silex répandu sur sa surface; la sableuse, aux substances argileuses et grenelées dont elle se compose; enfin la tuffeuse, à l'alliance de l'argile et du sable qui la rend imperméable à l'eau.

Les plaines sablonneuses du Nivernais et de la Nièvre reposent sur une base granitique. On pourrait définir ce département, où les bois ont pris un accroissement si prodigieux et dont les richesses minéralogiques sont si grandes, une vaste forêt entrecoupée d'usines. Un de ses arrondissements, celui de Château-Chinon, mérite particulièrement d'être étudié par les géologues. Là s'étendent les montagnes du pays de Morvan (*Morvinus pagus*), ainsi appelé d'nn village du nom de *Morvennum*, qui a existé autrefois non loin de Servon et du hameau de Cusy, sur le chemin de Corbigny à Lormes. C'est une chaîne de montagnes granitiques servant de limites naturelles aux bassins de l'Yonne et de la Loire. Les plus hautes sont celles de *Prenay* et de la *Gravelle* qui s'élèvent, la première, à huit cent quatre-vingt-sept mètres, et la seconde à sept cent quatre-vingt-douze mètres au-dessus du niveau de la mer. Les masses de basalte qu'on rencontre dans le Morvan font supposer que cette région montueuse a été bouleversée par des volcans à une époque fort reculée.

Un réseau de rivières et de ruisseaux, dont les fils liquides se multiplient à l'infini, s'étend sur le Bourbonnais, le Berry et le Nivernais. Les principaux cours d'eau du département de l'Allier sont : l'Allier, *Elaver*, *Aletius*, *Aleris*, *Helerius*, *Heleris*, qui y coule dn sud au nord, et se jette dans la Loire, en face de Nevers; la Loire, par laquelle il est longé sur une partie de ses limites; la Bèbre, la Bouble, la Sioule, qui vont grossir ces deux rivières. La nomenclature hydrographique du Berry est surtout fort riche. Le Cher, *Caris*, *Carus*, en coulant dans cette province du sud-est à l'ouest, la divisait en haut et en bas, comme il la partage encore aujourd'hui en deux circonscriptions départementales; l'Indre, *Inger*, sillonne du sud-est au nord-ouest le département auquel il donne son nom et le sépare en deux sections presque égales. Viennent ensuite l'Yèvre, l'Auron, la grande Sauldre, la Creuse, la Loire, etc. Parmi les rivières du Nivernais, nous nommerons la Nièvre, l'Acolin, l'Abron, la Cressonne, l'Yxeure, la Colatre, la

Nouain, etc. La Nièvre, *Nivernis*, est le plus important de ces petits cours d'eau; elle descend des montagnes du Morvan, se dirige vers le sud, et va se perdre dans la Loire à Nevers. Quant aux communications fluviales des trois provinces, elles sont malheureusement très-bornées : l'Allier et la Loire sont navigables pendant une grande partie de l'année; mais le Cher ne porte bateau qu'à partir de Vierzon, durant six ou sept mois; et l'Indre, la Creuse et la Nièvre ne jouissent pas même de cet avantage. Ces rivières rendent toutefois d'immenses services aux campagnes, dont elle transportent les bois par la flottaison.

Le climat du Bourbonnais se ressent beaucoup des différences qui naissent des accidents du sol. Autant on le trouve tempéré dans les vallées et les terres basses, où la végétation est précoce et la neige rare, autant on le sent se refroidir à mesure qu'on monte vers les parties hautes. Le voisinage des montagnes du Forez et de l'Auvergne y amène aussi de subits changements dans la température, ce qu'on explique par l'action glaciale des sommets neigeux de ces masses granitiques sur les vents du midi. L'Allier n'en est pas moins un des pays les plus sains de la France. Les départements du Cher et de l'Indre doivent à leur isolement des hautes montagnes, un climat encore plus doux et plus tempéré. Les neiges y blanchissent à peine la terre; le froid y est modéré comme la chaleur; mais les rivières, les ruisseaux, les étangs, les bois, y attirent les pluies. Sur douze mois de l'année, sept sont humides. Ceci est surtout vrai du Cher; dans l'Indre la température est moins égale; la chaleur et le froid s'y font plus vivement sentir dans le Bois-Chaud que dans la Champagne; et la Brenne y souffre cruellement d'un air toujours humide, variable et malsain. A quelques modifications près, on retrouve encore dans la Nièvre la zone tempérée de l'Allier, du Cher et de l'Indre : le climat, subissant l'influence de ce pays de forêts, de plaines et de montagnes, y est moins sec que pluvieux et plutôt froid que chaud.

Presque tous les savants s'accordent à reconnaître que les habitants actuels du Bourbonnais descendent des Boïens (*Boii*), l'un des peuples de la Celtique dont le nom seul jetait l'épouvante dans les armées romaines. Ambigat, roi des Bituriges, que Tite-Live fait contemporain de Tarquin l'Ancien, dominait alors (comme chef de la confédération des principaux États de la Gaule) sur le Nivernais et le Bourbonnais; mais cette dernière province n'était point encore habitée par les Boïens, et n'avait même pas de nom particulier (600 ans avant J.-C.). Les Boïens, dont nous ne pouvons positivement indiquer le berceau, quoiqu'ils paraissent avoir habité primitivement une partie du Nivernais, suivirent la grande émigration gauloise, que Bellovèse et Sigovèse, neveux d'Ambigat, conduisirent en Germanie et en Italie. Ils se divisèrent, après avoir été chassés par les Romains des rives du Pô, et s'établirent, les uns en Pannonie et en Illyrie, où leur destruction par Bœrebistes, roi des Gètes, laissa un vide que Pline appelle *Deserta Boiorum;* les autres dans la Norique d'abord, et postérieurement sur les bords du Rhin, dans le voisinage des Rauraques (plus tard, l'*évêché de Bâle*). Strabon ne manque point de les mentionner, en parlant des Helvétiens et des Séquanais. N'omettons point qu'une fraction de ce peuple s'était arrêtée en chemin, à l'embouchure de la Garonne, dans le *pays de Buch*, dont le nom indique le séjour

qu'ils y ont fait. Les Boïens de la Norique s'allièrent aux Helvétiens, lorsque ceux-ci, abandonnant leurs foyers, voulurent s'emparer d'un canton de la Gaule qui fût plus à leur convenance. A cette époque, la puissance des Bituriges avait bien déchu; ils étaient sous la protection des Eduens, *Æduorum in fide*, dit César. Leur territoire présentait encore cependant une étendue considérable, puisqu'il correspondait à l'ancien diocèse de Bourges, lequel comprenait une portion du Bourbonnais et de la Touraine. Une moitié du Nivernais obéissait aussi aux Eduens, l'autre moitié aux Sénonais; mais le pays n'avait ni individualité propre ni limites. Ces Eduens, *clarissimi Celtarum*, selon Pomponius Méla, étaient les plus vieux alliés de Rome: César ayant vaincu l'armée d'Arioviste, leur permit de recueillir chez eux les débris des Boïens échappés au fer des batailles, et de les incorporer à leur cité. La nouvelle colonie occupa la partie méridionale de la région appartenant aux Eduens entre la Loire et l'Allier, et située sur leurs frontières; formant ainsi pour eux un avant-poste très-important contre les Arvernes, leurs rivaux déclarés et leurs éternels ennemis. Les Boïens, profitant de la paix dont ils jouissaient sous le patronage des Eduens, fondèrent la ville de *Gergovia*.

Le pays des Boïens (depuis Bourbonnais, *tractus Burbonensis*), demeura sous les lois de Rome, à partir de César jusqu'à l'empereur Julius Nepos (l'an 475). Honorius l'avait, en majeure partie, compris dans la première Aquitaine; le reste, placé entre l'Allier et la Loire, dépendait de la première Lyonnaise. Les Visigoths en dépouillèrent les Romains, l'an 476, et les Franks à leur tour l'ôtèrent aux Visigoths, en 507. Il appartint, après Chlodwig, aux rois d'Orléans et de Bourgogne, et revint sous la domination franque, lorsque Clotaire Ier eut réuni tous les États de la monarchie. Les ducs de la première Aquitaine y firent ensuite reconnaître leur autorité; mais, au commencement du xe siècle, la province fut replacée sous la mouvance immédiate de la couronne (900-922). N'oublions pas de dire que Pépin-le-Bref s'était emparé de la ville de Bourbon, en 752, et que de cette époque date, selon quelques historiens, ce qu'on est convenu de nommer l'*ère des Bourbons en Bourbonnais*.

Le premier sire authentique du Bourbonnais est un des fidèles de Charles-le-Simple, nommé Aimar ou Adhémar, descendant de Childebrand Ier, frère de Charles-Martel (912 ou 913). Adhémar, à qui Charles-le-Simple avait donné plusieurs fiefs dans l'Auvergne, le Charolais et l'Autunois, peu distinct alors du Bourbonnais, bâtit le château *de Molinis*, origine de la ville de Moulins. On ignore l'année de sa mort. Il eut pour successeurs, d'abord Gui son frère, le seul qui ait pris le titre de comte; puis Aimon, son fils aîné, et Archambaud Ier, son petit-fils, lequel attacha son nom au château seigneurial de Bourbon, résidence habituelle des sires du Bourbonnais et chef-lieu de la province. Viennent ensuite Archambaud II, qualifié de prince par la chronique de Vezelay, à propos d'un combat livré, en 990, entre l'Allier et la Loire; Archambaud III, dit du Montet, *de Monticulo*; Archambaud IV et Archambaud V, dont les moines du monastère de Souvigny, lieu de sépulture de leurs ancêtres, éprouvèrent tour à tour la libéralité et la violence (1064-1096); Aimon II, que Louis-le-Gros assiégea dans le château de Germigni et amena prisonnier à Paris, en 1115, pour le punir d'avoir usurpé sur

son neveu Archambaud VI le fief de Bourbon; Archambaud VII, fils d'Aimon II, l'un des compagnons d'armes de Louis-le-Jeune, dans son expédition de la Terre-Sainte (1147); et Archambaud VIII, fils du précédent, à la fidélité duquel Philippe-Auguste confia, l'an 1200, la garde de ses conquêtes dans les comté et dauphiné d'Auvergne, et qui fut le dernier rejeton de la branche masculine d'Adhémar. En 1196, Mahaut, fille d'Archambaud VIII, porta le Bourbonnais dans la famille des sires de Dampierre, en Nivernais. A Gui de Dampierre et Mahaut succédèrent Archambaud IX et Archambaud X, leur fils et petit-fils. Ce dernier s'était croisé avec saint Louis; il mourut dans l'île de Chypre, en 1249, ne laissant que deux filles, Mahaut et Agnès, dont l'une avait épousé Eudes et l'autre Jean, tous les deux fils de Hugues IV, duc de Bourgogne. A la mort de Mahaut (1262), Agnès et Jean furent investis de la sirerie de Bourbon. Ils n'eurent qu'une fille, Béatrix, mariée, en 1272, à Robert de France, comte de Clermont en Beauvoisis, et sixième fils de saint Louis. L'héritier de Robert et de Béatrix fut Louis-le-Grand, surnommé aussi le Boiteux, premier duc de Bourbon, lequel sauva les débris de l'armée française à Courtrai (1302), et, deux ans après, prit une part glorieuse à la bataille de Mons-en-Puelle. Pierre Ier, son fils, combattit vaillamment à Crécy, à côté de Philippe de Valois, et périt à la funeste journée de Poitiers, en faisant au roi Jean un bouclier de son corps contre les coups de l'ennemi (1356). Louis-le-Bon, qui lui succéda, fut un des quatre princes du sang tuteurs de Charles VI, pendant sa minorité; Jean Ier, son fils, eut le malheur de signer le traité désastreux par lequel Henri IV d'Angleterre devait être mis en possession des provinces qui avaient été cédées aux Anglais par le traité de Brétigny.

Charles Ier, fils aîné de Jean, n'étant encore que comte de Clermont, abandonna le parti du duc de Bourgogne, son beau-père, pour servir le Dauphin, depuis Charles VII; mais la jalousie qu'il nourrissait contre le connétable de Richemont, et son attachement pour le duc d'Orléans, le firent entrer deux fois dans une conspiration que la promptitude et la sagesse du roi purent seules déjouer (1440-1442). Jean II, son fils aîné, jouissait déjà d'une grande réputation militaire, quand il hérita du duché de Bourbon (1456). Nommé par Louis XI lieutenant-général de plusieurs provinces entre le Lyonnais et le Poitou, il battit, en 1475, les Bourguignons à Gy, près de Château-Guyon, et, pendant la minorité de Charles VIII, fut revêtu de la dignité de connétable par la régente, Anne de Beaujeu (1483). Il mourut sans postérité, en 1488, laissant ses États à son frère, Pierre II, dont le fils et successeur fut le célèbre Charles III, connétable de Bourbon, tué sous les remparts de Rome, le 6 mai 1527. Un arrêt du parlement, en date du 16 juillet de l'année suivante, confisqua le duché de Bourbon; François Ier le donna à sa mère, Louise de Savoie, duchesse d'Angoulême, et, à la mort de cette princesse, le réunit au domaine de la couronne (1531). Nous n'insisterons pas ici davantage sur les seigneurs du Bourbonnais. Il nous suffira de rappeler que le connétable Charles III de Bourbon et Henri IV, roi de Navarre, descendaient en ligne masculine, l'un au sixième degré, l'autre au huitième, de Louis Ier, fils de Robert, comte de Clermont, et petit-fils de saint Louis. Le père d'Henri IV était, comme on sait, Antoine de Bourbon, deuxième duc de Ven-

dôme, lequel descendait lui-même de Jacques Ier, comte de la Marche, fils puîné de Louis Ier duc de Bourbon.

Nous avons dit que les Bituriges avaient été l'un des peuples les plus puissants de la Gaule, mais qu'ils étaient singulièrement déchus lorsque César conquit la Celtique. Ils avaient autrefois renforcé de nombreuses troupes d'émigrants l'expédition conduite par les neveux d'Ambigat; l'une d'elles, accompagnant Sigovèse de l'autre côté du Rhin, et s'enfonçant dans la forêt Hercynie, avait pénétré jusqu'aux rives de l'Elbe et de la Vistule. C'est, à ce que prétendent quelques historiens, la même nation qui reparut dans les Gaules, au IVe siècle, sous le nom de Franks. Quoi qu'il en soit, les Bituriges, demeurés dans la Celtique, opposèrent une vive résistance à César. On appelait ceux du Berry *Bituriges-Cubi*, pour les distinguer des *Vibisci* qui habitaient le canton désigné plus tard sous le nom de Bordelais. L'empereur Auguste ayant classé le Berry dans l'Aquitaine, éleva sa principale ville, *Avaricum*, au rang de métropole; telle est l'origine du titre de primat d'Aquitaine qui a été longtemps attaché à l'archevêché de Bourges. Sous Honorius, le Berry formait l'une des trois grandes divisions de cette vaste province Les Visigoths s'y établirent, vers 475; ils en furent expulsés par les Franks, après la bataille de Vouglé (507). Chlodwig et ses successeurs donnèrent le gouvernement du pays à des comtes amovibles qui rendirent bientôt leur dignité héréditaire. On ignore le nom de ces premiers comtes, que les ducs d'Aquitaine eurent longtemps sous leur dépendance immédiate. Chunibert est le seul sur lequel l'histoire s'explique d'une manière précise : Pépin-le-Bref le vainquit et le retint prisonnier avec sa famille, pour lui ôter tout espoir de ressaisir l'autorité (763).

En 718, Charlemagne nomma Humbert comte de Bourges; le Berry fut compris ensuite dans la Neustrie, lorsque les fils de Louis-le-Débonnaire eurent partagé son héritage (840). De Humbert à Guillaume le-Jeune, on a la liste de huit comtes de Bourges; leur biographie n'offre d'ailleurs qu'une série de petites guerres et de petites violences, sans originalité comme sans intérêt. La seule particularité digne de remarque, c'est que parmi ces comtes de Bourges ou de Berry, plusieurs furent en même temps comtes de Provence ou d'Auvergne, et quelques-uns même marquis de Gothie, ducs d'Aquitaine et comtes de Poitou. A la mort de Guillaume-le-Jeune (927), le roi Raoul supprima le comté de Berry; Bourges obéit alors à des vicomtes héréditaires, dont le sixième et dernier, Eudes-Arpin, vendit son fief, avant de partir pour la Terre-Sainte, au roi de France, Philippe Ier, pour la somme de soixante mille sous d'or (1101). Le Berry resta dans le domaine royal jusqu'à l'année 1360; le roi Jean l'ayant érigé en duché-pairie, en investit alors Jean de France, son troisième fils. En 1416, mort du duc Jean et réunion du Berry à la couronne. Charles VII le cède ensuite à Charles, son second fils (1453); celui-ci l'échange contre la Normandie (1465), à l'instigation de son frère Louis XI, qui, tout en l'incorporant définitivement à la monarchie, le constitue cependant tour à tour en apanage pour François, son troisième fils, et pour Jeanne, sa fille. Jeanne meurt, en 1504, et le Berry fait encore une fois retour à la couronne. A dater de cette époque, la province de

Berry compte successivement au nombre de ses apanagistes plusieurs princesses ou princes du sang : entre autres Marguerite, sœur de François Ier, Marguerite, sœur de Henri II, et Louise de Lorraine, veuve de Henri III ; le duc d'Alençon, frère de Henri III, et un petit-fils de Louis XIV, Charles, marié à Élisabeth, fille du duc d'Orléans. Plus récemment, Louis-Auguste de France, depuis Louis XVI, et le fils puîné du comte d'Artois, Charles-Ferdinand de Bourbon, tombé sous le couteau de Louvel, le 13 février 1820, ont également porté le titre de duc de Berry.

Parmi les clients des Eduens, auxquels étaient soumis les Boïens et les Bituriges, on a vu qu'il fallait compter aussi les peuples du Nivernais (*Ambarres*, *Ambivaretes* ou *Vadicasses*), dont la capitale, appelée, du temps de César, *Noviodunum Æduorum*, prit ensuite, de la rivière *Niveris*, le nom de *Nevirnum*, *Nevernum* ou *Nevedunum*. Sous Honorius, Nevers n'avait point encore le rang de cité, et le Nivernais se trouvait enclavé partie dans la première Lyonnaise, partie dans la Sénonaise. Les Burgondes qui avaient enlevé ce pays aux Romains, en furent bientôt dépossédés par les Franks. Louis-le-Débonnaire le donna, en 817, avec l'Autunois et l'Avalonais, à son fils Pépin, qu'il créa en même temps roi d'Aquitaine On ne connaît point de comte particulier du Nivernais, antérieur au xe siècle. L'histoire de ces seigneurs ne présentant, avant le xie, aucun détail d'intérêt général, nous nous contenterons de les nommer; ce sont : Rathier, Séguin, Othon, Landri, Renaud, Guillaume Ier et Renaud II. Le fils de celui-ci, Guillaume II, fut à la fois comte d'Auxerre, de Nevers et de Tonnerre (1089). Guillaume III, son aîné, qui lui avait succédé seulement dans les comtés d'Auxerre et de Nevers, mourut, l'an 1161, laissant trois fils, dont le premier, Guillaume IV, réunit de nouveau les trois comtés et les légua à Gui, son frère puîné (1168). Guillaume V, fils de Gui, n'eut que l'Auxerrois et le Nivernais, sa mère, Mahaut, ayant gardé le Tonnerrois pour son douaire. Agnès, sœur de Guillaume V, hérita d'Auxerre et de Nevers, par la générosité de Philippe-Auguste, auquel ces deux comtés pouvaient revenir, à défaut d'hoirs mâles. Le roi la maria à son cousin, Pierre de Courtenay, petit-fils de Louis-le-Gros; de ce mariage naquit Mahaut, qui épousa, en 1199, Hervé IV, baron de Donzi.

Pierre de Courtenay, appelé par les barons de l'Empire au trône de Constantinople, étant mort dans la prison où l'avait enfermé Théodore Comnène, prince d'Épire, Hervé et Mahaut, déjà maîtres du comté de Nevers, réussirent à se mettre en possession du Tonnerrois et de l'Auxerrois, malgré les réclamations de Philippe de Namur et de son frère Robert, tous deux fils de Courtenay (1220). Le comte Hervé se signala dans la croisade contre les Albigeois. Mahaut lui survécut, et une fille, qu'elle avait eue d'Hervé, étant morte, en 1225, elle se remaria, l'année suivante, à Guigues V, comte du Forez. Ce second mariage fut stérile, et la succession de la comtesse passa, en 1357, à Mahaut II, fille d'Archambaud X, sire de Bourbon. Recueillant l'héritage de Mahaut Ire, sa bisaïeule, celle-ci réunit à la fois les trois comtés d'Auxerre, de Tonnerre et de Nevers, auxquels elle ajouta, du chef de son père, la sirerie de Bourbon, et du chef de sa mère, Yolande de Châtillon, les deux baronnies de Donzi et du Perche-Gouet.

Mahaut II mourut sept ans avant son mari, Eudes de Bourgogne (1262), laissant trois filles, Yolande, Marguerite et Alix, entre lesquelles, après un long procès, furent répartis le Nivernais, le Tonnerrois et l'Auxerrois (1273) : ce dernier pays n'avait eu qu'un seul et même seigneur, depuis l'an 1015. Yolande, à titre d'aînesse, eut, en outre, la baronnie de Douzi, qui dès lors appartint aux comtes de Nevers; mais, par persuasion ou par contrainte, elle et ses deux sœurs abandonnèrent la sirerie de Bourbon à Agnès, leur tante maternelle. Yolande de Bourgogne, veuve de Jean Tristan, fils de saint Louis, épousa, en 1272, Robert de Dampierre. Louis Iᵉʳ, leur fils, hérita des biens de sa mère, en 1280, sous la tutelle de Robert : celui-ci retint cependant le titre de comte de Nevers, et ne le quitta qu'en 1305, lorsqu'il fut devenu Robert III, comte de Flandre. Louis, ainsi que son père, fut accusé par Philippe-le-Bel d'avoir provoqué la révolte des Flamands. Le roi le fit enfermer d'abord à Moret, puis au Châtelet, d'où il s'échappa. Réconcilié, plus tard, avec Louis-le-Hutin, il reparut à la cour de France, sans discontinuer néanmoins ses secrètes menées contre son suzerain (1316), et en 1317, se joignant à la ligue du duc de Bourgogne, qui disputait à Philippe-le-Long le droit de succession au trône, il entra dans la province de Champagne à main armée, et y commit de grands dégâts. Un arrêt du parlement le dépouilla de toutes ses seigneuries; le comte de Nevers en fit alors hommage au roi de France, qui révoqua la confiscation. Louis II, fils de Louis Iᵉʳ, avait été marié, en 1320, à la fille de Philippe-le-Long; il recueillit presque en même temps la succession de son père et de son aïeul, c'est-à-dire les comtés de Nevers et de Réthel, avec la baronnie de Donzi et le comté de Flandre (1322). Les historiens l'ont surnommé Louis de Crécy, parce qu'il fut tué à la bataille de ce nom (26 août 1346).

Louis III, son fils, dit de Male, du lieu de sa naissance, situé dans le voisinage de Bruxelles, obtint de Philippe de Valois des lettres-patentes qui constituaient en pairie viagère, pour sa mère et pour lui-même, les comtés de Nevers et de Réthel avec la baronnie de Donzi (27 août 1347). Marguerite Iʳᵉ, sa fille unique, apporta ces trois domaines, ainsi que le comté de Flandre, à Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, son époux (1384). Philippe-le-Hardi fut comte de Flandre et de Nevers, conjointement avec sa femme, qu'il fit consentir à transmettre, de son vivant, ce dernier comté à l'aîné de leur fils, Jean de Bourgogne. Celui-ci le céda, en 1404, à Philippe, l'un de ses frères, dont le concours ne lui manqua dans aucune de ses guerres, soit contre la maison d'Orléans, soit contre les Liégeois, et qui, rentré plus tard en grâce auprès de Charles VI, se montra l'un de ses plus fidèles officiers, et périt à la bataille d'Azincourt (25 octobre 1415). Après lui, le comté de Nevers fut possédé successivement par ses deux fils, Charles et Jean. Le premier rendit à la France un signalé service, en réconciliant Charles VII avec Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne (1435); le second ne laissa qu'une fille, nommée Élisabeth, unie à Jean Iᵉʳ, duc de Clèves. Engilbert, issu de Jean et d'Élisabeth, fut à la fois comte d'Auxerre et de Nevers, d'Eu, d'Étampes et de Réthel (1491). François Iᵉʳ, son petit-fils, premier duc de Nevers, passe, à juste titre, pour l'un des plus illustres capitaines de son temps; c'est lui qui rallia et sauva les débris de l'armée française vaincue

à Saint-Quentin (1557). Henriette, sa fille, ayant hérité de ses deux frères, François II et Jacques Ier, morts sans enfants mâles, épousa Louis de Gonzague, fils de Frédéric II, duc de Mantoue (1562-1565). Le duché de Nevers resta dans cette maison jusqu'en 1659, époque à laquelle Charles III, petit-fils de Charles II, fils de Louis de Gonzague, le vendit, avec tous ses autres domaines de France, au cardinal Mazarin, qui le donna par testament au marquis Jules-Philippe Mancini, son neveu. Du nouveau titulaire, substitué aux nom et armes de Mazarin, sont descendus les derniers ducs de Nevers ou de Nivernais, dont quelques-uns ont joué un rôle assez important à la fin du XVIIe siècle et dans le courant du XVIIIe. Jules-Philippe Mancini joignait à beaucoup d'esprit et d'amabilité une instruction assez solide et beaucoup de goût pour les belles-lettres : les traits satiriques décochés contre lui par Despréaux n'empêchent point qu'il n'ait été l'un des poëtes les plus agréables de la cour de Louis XIV. Son petit-fils, Louis-Jules Barbon Mancini-Mazarini, dernier duc de Nevers, tour à tour ambassadeur à Rome, à Berlin et à Londres, s'est fait, comme lui, un nom dans la littérature badine et la poésie légère, auxquelles il consacrait tous les loisirs que lui laissait la diplomatie. Dépouillé de la majeure partie de ses biens par la révolution, il se résigna sans effort à la médiocrité de sa nouvelle fortune, et mourut, en 1798, laissant la réputation d'un véritable philosophe et d'un homme de bien.

Le Bourbonnais, le Berry et le Nivernais, sous le gouvernement des seigneurs dont nous venons de tracer un tableau rapide, et depuis cette époque jusqu'après la révolution de 1789, ont été le théâtre d'événements importants que nous nous réservons de raconter avec détail dans les notices consacrées aux principales villes de ces trois provinces. Il nous semble cependant indispensable de compléter notre introduction par un aperçu collectif des faits qui dominent toute cette histoire : ce sera comme un coup d'œil jeté de haut sur cet ensemble, pour marquer en quelque sorte les points saillants où l'attention doit surtout se reposer. Ainsi, par exemple, se présentent d'abord les invasions normandes, qui, au VIIIe siècle, désolent le Berry, le Nivernais et une partie du Bourbonnais. Six siècles se passent, et les Anglais, déjà maîtres des provinces placées à la circonférence du royaume, s'efforcent de ranger encore la région du centre sous leur obéissance. En 1422, Charles VII, déshérité, proscrit, se retire dans ces contrées, où il se trouvera, en quelque sorte, hors de l'atteinte de ses ennemis. La province du Berry, quoique pauvre et la moins belliqueuse peut-être de toutes celles de la France, à cause même de sa situation géographique, lui fournit toutefois des hommes et de l'argent. Charles, il est vrai, grâce à l'appui du duc de Bourbon, peut disposer des ressources du Bourbonnais, de l'Auvergne, du Forez et du Beaujolais, sans compter la Touraine, le Poitou, le Lyonnais, le Dauphiné et le Languedoc, où, excepté quelques places fortes occupées par les Anglais et les Bourguignons, son autorité est demeurée tout entière. Il se fait sacrer à Méhun-sur-Yèvre en Berry, petite ville située aujourd'hui dans l'arrondissement de Bourges ; ses amis, les d'Armagnac, le conduisent ensuite à La Rochelle, d'où il se rend à Poitiers et se montre au peuple la couronne en tête ; mais bientôt la perte de la bataille de Crevant, livrée par ses capitaines pour rouvrir les commu-

nications entre Bourges, la Picardie et la Champagne, l'isole complétement des autres provinces qui lui sont restées fidèles (1423). C'est alors que l'Anglais, partout vainqueur, peut avec raison appliquer à l'héritier du roi de France la qualification dérisoire de *roi de Bourges*. Charles est près de succomber, quand Jeanne d'Arc, le prenant par la main, le conduit de victoire en victoire dans cette voie où il ne doit plus s'arrêter qu'après avoir reconquis son royaume.

Pendant les guerres de religion du XVIe siècle, le Nivernais et le Berry se prononcèrent pour la Ligue; mais les protestants n'en trouvèrent pas moins dans ces contrées, où Calvin commença à prêcher ses doctrines, de nombreux et intrépides adhérents. Deux villes de ces provinces, Sancerre et La Charité, furent au nombre de leurs principales forteresses, et ils y soutinrent plusieurs siéges mémorables; celui de Sancerre, en 1578, a eu surtout un retentissement terrible dans les fastes militaires du XVIe siècle. Le Bourbonnais, plus sage ou plus modéré, ne se laissa entraîner ni par l'un ni par l'autre parti. Sous la régence de Marie de Médicis, le Berry et le Nivernais se ressentirent plus faiblement des troubles occasionnés par les intrigues des princes. La ville de Nevers, où la duchesse avait résolu de se défendre, tandis que le duc, son époux, soulevait contre la reine-mère son gouvernement de Champagne, n'ouvrit ses portes au maréchal de Montigny, commandant les troupes royales, qu'à la nouvelle de la mort du maréchal d'Ancre. Quant à la Fronde, elle fut accueillie avec indifférence par les provinces du centre, et le grand Condé lui-même ne put soulever le Berry, dont il était le gouverneur. De cette époque au règne de Louis XVI, nous n'avons aucun fait considérable à enregistrer. Le gouvernement royal, en faisant alors dans le Berry l'essai d'une assemblée provinciale, y imprima aux esprits un mouvement extraordinaire, qui réagit sur les provinces voisines. Nous ne donnerons pas la liste des députés aux États-généraux nommés par les bailliages et les sénéchaussées des contrées dont nous esquissons l'histoire : ils étaient au nombre de douze pour le Bourbonnais, de seize pour le Berry, et de huit pour le Nivernais. Parmi ces représentants, un seul, le comte Destutt de Tracy, a laissé un nom illustre dans les sciences et les lettres.

Le Berry fut une des provinces où la lutte des partis, que fit naître la révolution de 1789, se traduisit en guerre civile. Un mouvement insurrectionnel, concerté par les royalistes pour transporter la chouannerie au centre de la France, y éclata en 1796. L'insurrection devait s'étendre à la fois aux départements de Loir-et-Cher, de l'Indre, du Cher, de la Nièvre et du Loiret. Au mois d'avril, deux mille insurgés, rassemblés par Phelippeaux, envahirent Sancerre et son territoire. Le gouvernement directorial, instruit, par l'administration du département, des progrès des royalistes, prit des mesures énergiques pour réprimer la révolte. Tandis que les troupes républicaines arrivaient de tous côtés, le général Desenfants se porta sur Sancerre avec quinze cents hommes. Il n'en fallut pas davantage pour jeter le découragement au milieu des insurgés, qui évacuèrent la ville après l'avoir occupée pendant une semaine. Une de leurs petites divisions fut complétement battue, à Sens-Beaujeu, par un détachement de soixante républicains. Phelippeaux et les principaux chefs royalistes parvinrent à gagner Blois et Orléans. Le ministre de la guerre envoya sur les lieux le général Chezin

pour rechercher les causes de l'insurrection, et des commissions militaires furent établies pour en juger les auteurs. On traita les insurgés avec une indulgence peu commune; les plus coupables échappèrent à la mort par des évasions successives, que semblait favoriser la politique du gouvernement.

Le Bourbonnais, d'après la statistique générale d'Herbin, renfermait, avant la révolution, 282,800 âmes; le Berry, 474,546; et le Nivernais, 273,890; ce qui donnait un total de 1,031,216 habitants. Des portions de ces trois provinces se trouvant comprises aujourd'hui dans les départements de la Creuse, du Loiret, de la Vienne, de la Haute-Vienne, du Puy-de-Dôme, de l'Yonne, et ceux de l'Allier, du Cher, de l'Indre et de la Nièvre, n'étant pas non plus exclusivement formés de ces contrées, dont ils ont cependant absorbé la plus grande partie, il nous est impossible d'établir quelle est de notre temps leur population collective. On ne peut douter toutefois qu'elle ne soit considérablement augmentée depuis soixante ans. En ce qui touche l'administration de la justice, le Bourbonnais, le Berry et le Nivernais ressortissaient du parlement de Paris. Tous trois jouissaient chacun d'une coutume écrite : celle du Bourbonnais datait de l'année 1520; celle du Berry de 1539; celle du Nivernais de 1490; mais cette dernière n'avait été mise en vigueur qu'en 1534. Il y avait en Bourbonnais, un bailliage et une sénéchaussée dont le gouverneur général était de droit président. Le Berry n'avait qu'un grand bailli, assisté de six lieutenants, lesquels rendaient la justice en son nom dans les six bailliages de Bourges, Issoudun, Méhun, Dun-le-Roi, Vierzon et Concressault. Le Nivernais était partagé en deux grandes juridictions : le bailliage, sénéchaussée et présidial de Saint-Pierre-le-Moûtiers, et le bailliage de Nevers. Quant aux finances, il dépendait de la généralité de Moulins en Bourbonnais, où se trouvait une élection, celle de Saint-Amand, qui était comprise dans la généralité de Bourges. Celle-ci embrassait presque tout le Berry dont une portion relevait, en outre, de la généralité d'Orléans. L'étendue du Bourbonnais, du Berry et du Nivernais, considérés comme gouvernements généraux militaires, s'arrêtait aux limites même de chacune de ces trois provinces. [1]

1. Les *Commentaires* de César. — Pline. — *Géographie* de Strabon. — Pomponius Méla. — D'Anville, *Notice sur l'ancienne Gaule.* — *L'Art de vérifier les dates.* — Coiffier-Desmorets, *Histoire du Bourbonnais*, 2 vol. in-8. — La Thaumassière, *Histoire du Berry.* — *Mémoires sur le Berry*, par Nicholas Catherinot. — Pallet, *Nouvelle histoire du Berry.* — *Le Nivernois historique et pittoresque*, publié par MM. Morellet, Barat et Bussière. — Née de La Rochelle, *Mémoires pour servir à l'histoire, à la géographie et à la statistique de la Nièvre.* — Dalphonse, *Mémoire statistique sur le département de l'Indre*, 1 vol. in-fol., an XII. — J.-M. Fabre, *Mémoire pour servir a la statistique du département du Cher.* — Herbin, *Statistique de la France.* — Peuchet et Chanlaire, *Statistique de la France.* — *Annuaires de l'Allier, de l'Indre, du Cher*, et *de la Nièvre.*

MOULINS.

« Le Bourbonnais, » dit Guy Coquille, l'ancien historien du Nivernais, « est province nouvellement formée en marqueterie et comme en mosaïque de pièces rapportées. » Avant la conquête des Romains, sa population relève à la fois de tous les peuples qui l'entourent : les Eduens possèdent Nevers et la rive droite de l'Allier; les Arvernes et les Bituriges se partagent la rive gauche. Le Bourbonnais, à cette époque, n'a ni nom, ni limites, ni territoire qui lui soient propres. Tout ce que nous savons de lui, c'est que, six cents ans avant Jésus-Christ, à l'instant où la première lueur historique vient poindre sur ces ténèbres, Ambigat, roi du Berry, régnait sur les deux rives de l'Allier et sur les deux tiers de la Gaule. Pendant cinq siècles, l'histoire ne nous apprend rien sur ce pays, où elle n'est pas encore entrée à la suite des armes romaines. Les Gaulois sont partout, excepté en Gaule; mais, en 123, Rome, qui cherche à venger sur les Gaulois sa vieille injure, s'allie aux Éduens, en guerre avec les Arvernes; elle sème la division au milieu de ces peuplades, qui n'auraient pas trop, pour lui résister, de toutes leurs forces réunies; et les Eduens, par cette alliance imprudente, frayent la voie à la conquête. Quelques années après, le flot de l'invasion Cimbrique, avant de se jeter sur l'Italie, vient balayer la Gaule : le bassin de l'Allier et l'Arvernie sont mis à feu et à sang; mais Marius les délivre de ce fléau, et pendant ses longues et sanglantes guerres avec Sylla, la Gaule respire, et goûte en paix les loisirs que lui font les malheurs de Rome. Enfin, César, appelé par les Éduens dans ce pays, où il intervient en despote plutôt qu'en allié, fixe comme un avant-poste de sa domination une colonie de Boiens [1] entre la Loire et l'Allier, et une nouvelle Gergovie s'élève non loin de l'emplacement que devait plus tard occuper Moulins.

Nous n'avons pas à raconter la longue lutte que soutint contre César le héros gaulois, Vercingentorix, roi des Arvernes. Le bassin de l'Allier, seule voie par où l'invasion puisse entrer en Auvergne, est désolé dans toute sa longueur. La ville nouvelle, Gergovie des Boiens, est assiégée par Vercingentorix, qui dispute pied à pied au conquérant chaque étape de la conquête. La Gaule succombe enfin, après avoir montré dans les terribles siéges de Gergovie des Arvernes, d'Avaricum (Bourges) et d'Alesia (Alise) tout ce que le désespoir peut enfanter de courage. La domination romaine n'étouffa point ce vieil esprit d'indépendance. Aux terribles révoltes de Sacrovir et des Éduens, de Vindex et des Arvernats, de Civilis et des Bataves, succède celle du Boien Maricus qui réveille contre Vitellius les vieilles superstitions nationales, et paye de sa vie cette impuissante tentative. Plusieurs siècles après, le pays des Éduens se trouve encore

1. Parmi toutes les peuplades de la Gaule, les Boiens étaient réputés braves entre tous les braves (*Gallorum omnium ferocissimi*); cependant leur nom semble annoncer des habitudes agricoles ou du moins pastorales : *boii*, *boiarii*, bouviers; *bouiers* ou *boiers*, en patois bourbonnais.

enveloppé dans la guerre des Bagaudes, paysans gaulois révoltés qui sont vaincus par Maximien Hercule, en 292. Comme une compensation pour tant de misères, saint Urcin, le premier évêque gaulois, porte, vers 250, l'Évangile chez les Bituriges et sur les bords de l'Allier.

A la chute de l'empire, le Visigoth Eurich s'empare de tout le pays depuis Toulouse jusqu'à la Loire; Eduens, Boiens, Bituriges, tous ces vieux noms disparaissent pour se perdre bientôt dans le nom commun de Franks, que Hlodwig, vainqueur des Goths, impose, en 507, à a Gaule asservie. Hâtons-nous de sortir de ce chaos, pour arriver à l'histoire moderne du Bourbonnais, depuis l'époque où cette province, conquise par Pépin-le-Bref, vers 759, commence enfin à vivre d'une vie qui lui est propre. Alors aussi se dessine nettement ce partage, indiqué par la nature, entre la Gaule du midi et la Gaule du nord, les peuples au delà et en deçà de la Loire, la *Langue-d'Hoc* enfin, et la *Langue-d'Oil.* La ligne de démarcation qui les divise quittant la Loire à l'embouchure de l'Allier pour remonter avec lui vers Clermont, le Bourbonnais, à cheval sur cette limite, se trouve ainsi appartenir aux deux races qu'il sépare; la rive droite devient France ou Bourgogne, et la rive gauche devient terre romaine. Mais, en dépit de cette démarcation arbitraire, le Bourbonnais, comme nous le verrons plus loin, appartient à la France du nord par ses habitudes, par sa langue et par son aspect tout entier; la France du midi, avec ses dialectes cadencés et ses populations ardentes comme son ciel, ne commence qu'au sud du Bourbonnais, entre Gannat et Clermont.

Jusqu'au xe siècle, il est impossible de trouver rien d'authentique sur l'origine des premiers sires de Bourbon. Mais, en 913, Charles-le-Simple, comme il a été dit dans notre introduction, donne à son fidèle, le comte Adhémar, en Auvergne et sur les bords de l'Allier, quelques fiefs, première souche du futur comté de Bourbonnais. Deux ou trois ans après, Adhémar fonde, à quelques lieues de l'Allier, le prieuré de Souvigny, si célèbre dans les annales de ce pays. Enfin, le testament du comte, en 923, est daté de son château *des Moulins* (*de Molinis*), bâti par lui sur les bords de l'Allier, à l'endroit où s'éleva plus tard la ville de ce nom; car Moulins, ville moderne, si on la compare à Clermont sa voisine, l'antique *Augustonemetum*, n'a aucune prétention à faire remonter son origine aux Romains; ses annales se rattachent à celles de ses comtes, et ne s'en séparent pas pendant tout le moyen âge. Nous ne suivrons pas la longue et obscure filière de ces comtes ou barons pendant les trois premiers siècles de leur histoire; tout ce que l'on sait d'eux, c'est qu'ils enrichirent de leurs dons le monastère de Souvigny, objet spécial de dévotion, et lieu de sépulture de leur famille. Souvent en guerre avec leurs voisins, parfois même avec les moines de Souvigny, reprenant d'une main ce qu'ils leur donnent de l'autre, les sires de Bourbon ne se distinguent en rien des autres barons du moyen âge. L'un de ces sires, Aimon II, en 1115, attire sur lui la colère de Louis-le-Gros, qui vient en personne l'assiéger dans un de ses châteaux, et le faire prisonnier, et donne, quelques années après, sa sœur en mariage au fils du rebelle.

Une race aussi dévote et aussi guerroyante devait payer sa dette à la croisade : Archambault VI, le beau-frère de Louis-le-Gros, prend la croix à Vezelay, et suit

en Palestine son neveu Louis-le-Jeune, après avoir emprunté au prieuré de Souvigny l'argent nécessaire pour le voyage. Vers la fin du XII[e] siècle, la ligne masculine des descendants d'Adhémar s'éteint avec Archambault VII ; Mahault, sa fille, épouse en secondes noces Guy de Dampierre, seigneur de Saint-Dizier en Champagne, et lui apporte le Bourbonnais pour dot. Le principe d'indivisibilité de la seigneurie de Bourbon est alors établi par Philippe-Auguste ; les filles n'ont droit qu'à une légitime, les cadets à un apanage qui relève de leur frère aîné. Archambault VIII, dit *le Grand*, fils de Guy et de Mahault, succède aux droits de sa mère, et prend le nom et les armes de Bourbon, *d'or au lion rampant de gueules, à l'orle de huit coquilles d'azur*, et ses frères se partagent les biens paternels. Il réunit à son domaine héréditaire, par un mariage, Montluçon et la vallée du Cher, détachés en apanages, et se trouve ainsi posséder à peu près le Bourbonnais tout entier. Revêtu par le roi du titre de *gardien et défenseur du pays d'Auvergne*, dont il possède en propre une portion, il règne sur un peuple de vassaux. Libéral et dévot, il comble les églises de ses dons, et donne à ses communes des chartes de franchises. Sous son règne, Moulins, qui dès le siècle précédent, était une ville, ou tout au moins une place forte ayant son gouverneur[1], commence à prendre une certaine importance. En 1232, Archambault affranchit ses habitants de la taille, moyennant une redevance annuelle de deux cents livres, et, en 1269, un hôpital y est fondé pour cent pauvres, fait qui annonce déjà une population assez considérable. Quant au sire de Bourbon, mêlé à toutes les guerres de cette belliqueuse époque, il est tué à la bataille de Cognac, en 1238, et son corps, rapporté en Bourbonnais, vient y reposer dans l'abbaye de Bellaigue. Mais c'est surtout sous son fils, Archambault IX, que la maison de Bourbon commence à prendre rang parmi les premières de la monarchie. Vassal à la cour du roi de France, mais roi dans ses domaines, Archambault, par son mariage avec Yolande de Châtillon, la plus riche héritière du royaume, assure à ses enfants les comtés de Nevers, d'Auxerre et de Tonnerre. La baronnie de Bourbon comprend dès lors, outre Bourbon, sa capitale, Hérisson, Ainay, Montluçon, Néris, Montaigu, Chantelle, Charroux, Moulins, Billy, Murat, Gannat, Saint-Pourçain, Vichy, Souvigny, Rochefort et Verneuil. Le seul titre que ce puissant prince porte dans ses chartes est celui de *sire* : « *Je Archombaus, sires de Bourbon*, » et il donne le même titre aux seigneurs ses vassaux. En 1249, le sire de Bourbon, fidèle aux précédents de sa race, s'en va mourir dans la Terre-Sainte, à la suite de saint Louis, sans laisser de fils pour lui succéder. De ses deux filles, l'aînée, Mahault, dame de Bourbon, était mariée à Eudes de Bourgogne, et la seconde, Agnès, avait épousé Jean, frère d'Eudes. Mais, en 1254, Mahault, ayant recueilli la riche succession du comte de Nevers, abandonne le Bourbonnais à sa sœur Agnès, qui confère à son mari le titre de sire de Bourbon. Veuve bientôt, et remariée à Robert d'Artois, neveu de saint Louis, qui mourut avant elle, Agnès meurt à son tour, en 1288, laissant pour unique héritière Béatrix de Bourgogne, sa fille du premier lit, mariée, en 1272, à Robert, comte de Clermont et fils de saint Louis.

1. Falco, *Dux de Molinis*, dit une charte de 1147.

Ainsi, en dépit de cette double extinction de la race masculine [1], on voit s'accroître constamment la splendeur de cette famille, et son alliance avec la maison royale devenir de plus en plus étroite. Sous la première branche, dite de *Bourbon-l'Ancien*, nous avons vu le comté du Bourbonnais se former; mais ce n'est que sous la seconde, celle des *Bourbon-Dampierre*, qu'il arrive au premier rang des grands fiefs du royaume, rang qu'il ne quittera plus désormais jusqu'à ce que, sous le fameux connétable de Bourbon, il en vienne à constituer un État dans l'État, et à traiter d'égal à égal avec la royauté. Dans ces siècles d'anarchie, où chacun des vassaux de la couronne tire à lui un lambeau de son autorité ou de ses dépouilles, la maison de Bourbon semble confondre sa cause avec celle de la monarchie, dont la rapprochent de continuelles alliances. Son accroissement ne lui vient que par des voies pacifiques, des donations royales ou des mariages. Sous l'empire de ses comtes, le Bourbonnais, grâce à sa position centrale, échappe presque toujours aux orages que la féodalité et l'invasion étrangère déchaînent sur la France. Dès cette triste époque, son caractère national se prononce, avec cette facilité de mœurs, et cette douceur indolente qui ne fait pas les grands peuples, mais qui fait les peuples heureux; les sires de Bourbon, non moins batailleurs, mais moins pillards, moins factieux que les autres grands barons féodaux, semblent ne former, avec leurs sujets, qu'une famille bien unie, où l'autorité même a quelque chose de paternel, et où l'obéissance est tempérée par l'affection. A l'ombre de leur domination, des villes s'élèvent partout à côté des monastères, et les sires de Bourbon ne sont pas plus avares de franchises pour la commune que de donations pour l'église. Ces chartes datées tour à tour de Bourbon, de Souvigny, de Moulins, de Montluçon et d'Ainay, prouvent que les seigneurs du Bourbonnais n'avaient pas encore de siége fixe pour leur résidence. Mais leur cour, fondée à l'instar de celle du monarque, n'en est pas moins somptueuse. Comme tous les grands vassaux de la couronne, ils ont une chancellerie, un sénéchal, une cour de haute justice avec le droit de battre monnaie; ils donnent des chartes à leurs sujets, chartes locales, mieux observées que celles de plus d'un grand empire. A cette époque de marqueterie judiciaire et politique, chacune des dix-sept châtellenies du Bourbonnais se régit d'après ses usages spéciaux. La cour du sénéchal juge en dernier ressort, mais d'après la coutume de chacune, coutume rarement écrite et qu'il faut demander au souvenir des veillards.

Le Bourbonnais n'avait point alors d'évêché qui siégeât dans son sein : il se partageait entre trois diocèses, Bourges, Clermont et Autun, suivant les anciennes divisions de la Gaule. Chaque diocèse à son tour se divisait en archidiaconats, possédant chacun son rituel différent de celui du voisin. Enfin, les monastères, toujours tendant à s'affranchir de la tutelle épiscopale, avaient encore leur ressort distinct et compliquaient ce chaos de juridictions temporelles et spirituelles; les évêques n'avaient sur le clergé de leurs districts d'autre action que celle de l'institution canonique; les cures étaient abandonnées à des prêtres sécu-

1. Depuis Aimar, le premier sire de Bourbon, en 913, jusqu'à la mort d'Agnès de Bourbon-Dampierre, en 1288, dans un espace de 375 ans, on compte treize générations et quinze seigneurs ou dames de Bourbon.

liers, à peine rétribués, et tenus dans une dure dépendance par leurs suzerains ecclésiastiques.

Après ce coup d'œil rapide sur la situation intérieure du Bourbonnais du IXe au XIIIe siècle, reprenons le fil de son histoire. Le mariage de Béatrix, héritière du Bourbonnais, avec un fils de saint Louis, Robert, comte de Clermont en Beauvoisis, avait encore rehaussé l'éclat de cette maison princière. Béatrix, issue ellemême du sang royal, apportait à son époux, outre le Bourbonnais, le fertile comté de Charolais et la seigneurie de Saint-Just. Robert, à peine âgé de quatorze ans lorsqu'il perdit son père devant Tunis, s'était de bonne heure distingué par son courage et son goût pour les exercices chevaleresques; mais un coup qu'il reçut sur la tête dans un tournoi, en 1278, coupa court à tout son avenir en frappant le jeune comte d'imbécillité. Presque toujours absent de ses domaines, il vécut depuis lors à la cour dans une perpétuelle enfance, et le Bourbonnais ne gagna à cette union que le stérile honneur d'appartenir à un fils de France. Béatrix, qui l'administrait en son nom et en celui de son mari, y mourut en 1309, et Robert, huit ans après elle, termina à Paris sa triste existence.

Louis Ier, dit le Grand, fils aîné de Robert, gouvernait déjà de fait le Bourbonnais depuis la mort de sa mère. Doué du courage héréditaire dans cette noble famille de saint Louis, ce prince, armé chevalier à dix-sept ans par le roi Philippe-le-Bel, avait pris aux cruelles guerres de Flandre une part active et glorieuse. A la bataille de Furnes, il avait arraché aux Flamands son frère d'armes, Philippe d'Artois, mortellement blessé; à la bataille de Courtray, tombeau de notre noblesse, sa froide valeur avait sauvé les débris de l'armée. Enfin, à Mons-en-Puelle, glorieuse revanche de Courtray, il avait contribué au gain de la bataille. Le roi reconnut tant de services en lui conférant la charge de *grand chambrier* de France, l'une des quatre premières de la couronne, et qui devint après lui héréditaire dans la maison de Bourbon. En 1311 il avait épousé Marie, fille de Jean II, comte de Hainaut, l'un des plus puissants princes de son temps. Ayant pris, en 1317, possession du Bourbonnais, Louis Ier, alors dans toute la vigueur de l'âge et du talent, continua de siéger au premier rang dans les conseils du monarque. Mais le titre de comte ne suffisait plus à une si haute fortune, et le titre de duc et pair, que lui décerna Charles-le-Bel, atteste assez le vol élevé qu'avaient pris, depuis un siècle, les destinées de la maison de Bourbon. Pour rappeler son origine royale, le nouveau duc ajouta sur son écu les armes de France à celles du Bourbonnais. Par un calcul habile, il échangea son comté de Clermont en Beauvoisis contre d'autres domaines plus à sa portée, tels que le comté de La Marche, avec la plus riche portion de la Limagne d'Auvergne. Après une vie laborieuse, toujours mêlée aux négociations et aux guerres de son temps, le duc de Bourbon, le vassal le plus dévoué que possédât la couronne, mourut en 1341, à temps pour ne pas voir les malheurs qui allaient accabler les dernières années de ce règne. Décoré du nom de *grand* qu'il mérita, et auquel on aurait pu joindre celui d'*heureux*, Louis Ier assit sur des fondements solides la puissance de sa maison. Il enrichit de nombreuses fondations le domaine de ses pères. On lui attribue les premières constructions du château actuel de Moulins, élevé sur les ruines d'un autre plus ancien. A tous les titres de ce prince, il faut joindre

celui de roi de Thessalonique que, dans une tentative de croisade, avortée heureusement pour la France et pour lui, il acheta du comte de Bourgogne.

Louis Ier laissait deux fils, Pierre Ier qui lui succéda, et Jacques, comte de La Marche et de Ponthieu, qui depuis mérita l'épée de connétable. Le jeune duc avait épousé, en 1336, Isabelle de Valois, et se trouvait ainsi beau-frère du roi Philippe. Cette alliance et les services de son père l'appelaient au premier rang parmi les princes du sang. Presque étranger au Bourbonnais qu'il visita rarement, sa vie se passa tout entière à la cour ou sur les champs de bataille. Nommé « souverain-capitaine » de toutes les provinces au delà de la Loire, Pierre Ier fut dangereusement blessé à la bataille de Crécy, en 1346. Le roi s'acquitta envers le duc en faisant épouser sa fille aînée à son petit-fils, qui fut depuis Charles V. Quant à sa seconde fille, Blanche, mariée à Pierre-le-Cruel, roi de Castille, elle devait expier par une longue captivité et par une fin sanglante l'éclat de ce mariage, et laisser à l'Espagne un nom qui vit encore dans les refrains de ses *Romances*.

Oncle du roi Jean-le-Bon et beau-père de son fils, le duc Pierre joua à la nouvelle cour un rôle plus éminent encore ; non content de cette part légitime d'influence, il se laissa entraîner à prendre part aux intrigues de Charles-le-Mauvais, roi de Navarre, le fléau de la France. Mais, dévoué comme toute sa maison au service de la royauté, Louis fit oublier sa faute par de nouveaux services, et finit par la laver dans son sang en succombant, avec la fleur de la noblesse française, sur le champ de bataille de Poitiers, en 1356. Son frère, le connétable, et son fils naturel, Jean de Bourbon, y furent blessés et faits prisonniers avec le roi Jean. Pierre Ier n'était âgé que de quarante-cinq ans ; il laissait après lui un fils, Louis II, qui lui succéda, et sept filles dont l'aînée, Jeanne, devait monter sur le trône de France.

Ainsi, chaque génération apportait un progrès à cette illustre maison de Bourbon, dont la puissance allait s'accroître encore sous Louis II, dit le Grand et le Bon, et auquel on ne contestera pas du moins le second de ces titres. Le premier acte de la vie du jeune duc fut de répondre, en engageant tous ses biens, des dettes de son père, et de racheter son corps, resté en gage dans l'église de Poitiers, et privé de sépulture. Au moment où Louis succéda à son père dans le duché du Bourbonnais, et où Charles-le-Sage suppléa le sien sur le trône, jamais la France n'avait été ni plus abaissée ni plus malheureuse. Ses plus belles provinces appartenaient aux Anglais, et le brigandage et l'anarchie désolaient les autres Au milieu des sanglantes horreurs de la *Jacquerie*, Louis, uni au Dauphin par les liens du sang et de l'amitié, se dévoua tout entier à son service et se montra le bon génie de la monarchie, comme Charles de Navarre en était le mauvais. Après avoir négocié la mise en liberté du roi Jean, Louis fut choisi pour un des otages qui devaient remplacer à Londres le roi prisonnier ; et les retards apportés à l'exécution du traité de Brétigny l'y retinrent près de huit ans. Proche parent de la reine d'Angleterre, il y fut traité avec de grands égards, et eut le royaume pour prison, et la loyale franchise de son caractère l'y fit surnommer « le roi d'honneur et de liesse ».

Louis ayant *pleigé* le roi de France pour une somme de cent mille florins, ses vassaux s'empressèrent de la lui envoyer, et les Anglais de la recevoir ; mais le

royal otage n'en obtint pas pour cela sa liberté, qu'il ne recouvra qu'en 1368. A peine délivré, il courut en Bourbonnais remercier ses fidèles sujets, qui venaient encore de lui fournir un autre subside de cent quarante mille livres. Il trouva la province dans le plus triste état : tous les nobles, endettés pour acquitter sa rançon, s'étaient payés aux dépens de ses domaines; les bourgeois et les cultivateurs étaient ruinés. Les Anglais, maîtres de toutes les petites places du pays, le désolaient de leurs excursions, et venaient jusqu'aux portes de Moulins. Heureux de revoir ses compagnons d'armes, le bon duc les accueillit en frères encore plus qu'en vassaux. « Depuis sept ans, leur dit-il, onc ne fus aussi lie (joyeux) comme je me treuve entre vous; car je suys en la compaignie où je veulx vivre et mourir. » Après avoir traité splendidement pendant trois jours tous ses barons et chevaliers, qui, charmés de son accueil, s'écriaient : « Béni soit Dieu, car nous avons seigneur et maître! » il les réunit à Moulins, le 1er jour de l'an 1369. Là, le duc, pour les *étrenner*, fonda un nouvel ordre, dont les insignes étaient une ceinture, avec le joyeux mot : *Espérance;* à quoi l'un d'eux répondit : « Très-redouté seigneur, véez ici votre chevalerie qui vous mercie très-humblement du bel ordre et grands dons que vous leur avez départis, lesquels ne savent que vous donner en cettuy premier jour de l'an, fors qu'ils vous offrent leurs corps et leurs biens, qu'il vous plaise de les agréer. » Et le duc attendri répliqua : « J'ay reçu au jour d'huy les plus belles étrennes que onc seigneur ait obtenues, quand j'ay reçu le cœur de tant de nobles chevaliers. » De son côté, le chancelier du prince, Huguenin, voulant aussi lui offrir ses *étrennes*, lui apporta un registre où il avait consigné tous les emprunts que chacun de ces féaux chevaliers avait faits aux domaines de son suzerain, pendant sa longue absence. Personne ne se sentant sur ce point la conscience bien nette, l'inquiétude était sur tous les visages; mais le bon duc, se retournant vers son chancelier : « Huguenin, lui dit-il d'une voix sévère, avez-vous tenu compte aussi des services qu'ils m'ont rendus? » Et il jeta le livre au feu sans l'ouvrir.

Le premier soin de Louis fut de recouvrer les places de son duché qui étaient encore aux mains des Anglais, et bien qu'on fût au cœur de l'hiver, toutes furent reconquises en un mois. Dans la même année, le duc épousa l'héritière du dauphin d'Auvergne, Béraud II, qui lui apporta en dot le Forez et le dauphiné d'Auvergne, apanage séparé de cette maison princière. Mais bientôt, la guerre s'étant allumée entre l'Angleterre et la France, le duc de Bourbon quitta sa femme et son duché pour aller payer sa dette au roi Charles V. C'est alors qu'il se lia d'une étroite amitié avec le connétable Bertrand Duguesclin, qui venait de venger sur Pierre-le-Cruel la mort de l'infortunée Blanche de Bourbon. Durant toute cette guerre, le duc entretint à ses frais mille hommes d'armes, et endetta encore son duché, déjà fort obéré. Toujours entouré des chevaliers les plus braves, le duc Louis maintenait sa maison sur un pied royal, et en avait fait une école de chevalerie renommée dans toute l'Europe. Ainsi dans un *pas d'armes* qui eut lieu près de Vannes en Bretagne, entre cinq chevaliers anglais et cinq de l'hôtel du duc de Bourbon, l'honneur de la France fut dignement soutenu, et les chevaliers anglais sortirent tous blessés de la joûte.

Une trêve étant venue suspendre cette guerre acharnée, le roi de Castille,

Henri de Transtamare, fit inviter le duc Louis à entreprendre une croisade contre les Sarrazins d'Espagne. Le duc n'hésita pas à se rendre à cette invitation, tout à fait dans l'esprit du temps, et passa les Pyrénées à la tête de cent chevaliers. Mais le roi de Castille ayant voulu lui faire combattre les Portugais au lieu des Sarrazins, le duc s'y refusa et revint en France sans avoir tiré l'épée. Les Anglais possédant encore plusieurs places dans le Limousin et le Velay, Duguesclin fut chargé de les en chasser. En passant à Moulins, il y reçut la cordiale hospitalité du duc Louis. Après quelques jours de fêtes, les deux frères d'armes se séparèrent, et le connétable ayant reçu du duc un superbe *hannap* d'or, en souvenir de leur entrevue, s'en alla faire le siége de Château-Neuf de Randon, dont les clefs devaient bientôt reposer sur son cercueil. Charles V suivit de près son connétable au tombeau, et le duc de Bourbon fut chargé, de moitié avec le duc de Bourgogne, de la tutelle du jeune roi Charles VI. Cette mission délicate, remplie par le duc de Bourbon avec une parfaite loyauté, ne l'empêcha pas de défendre la France contre les Anglais, qui profitaient pour l'envahir de la faiblesse de son gouvernement. Une trève ayant suspendu les hostilités, le duc, ennemi du repos, entreprit pour son compte une croisade à Tunis à la tête de huit cents chevaliers. Cette expédition ayant avorté faute de vivres et de munitions, le duc, après avoir campé quelques jours sur la plage où était mort saint Louis, s'en retourna en France, ne rapportant de sa campagne que des dettes et une gloire stérile.

Nous ne raconterons pas en détail toutes les guerres auxquelles prit part le duc de Bourbon, pendant la minorité du jeune roi, ni sa seconde expédition en Afrique, plus longue et aussi infructueuse que la première. Bientôt le triste accident qui enleva la raison à Charles VI vint déchaîner sur la France de nouvelles misères : au milieu des intrigues qui divisèrent la famille royale, le duc de Bourbon, le seul de tous les princes du sang qui oubliât ses intérêts pour ceux du pays, embrassa contre le duc de Bourgogne le parti du duc d'Orléans. Mais bientôt, dégoûté du spectacle de cette monarchie au pillage, le duc Louis quitta la cour pour se retirer dans ses terres. Là, son premier soin fut de mettre l'ordre dans sa fortune gravement compromise ; la sage administration qu'il y établit et les ressources qu'il trouva dans l'affection de ses sujets, eurent bientôt réparé le mal causé par son absence, et, en deux ans, toutes ses dettes se trouvèrent payées. Ses revenus montaient alors à quatre vingt mille livres, somme énorme pour le temps ; la moitié était consacrée à l'entretien de sa maison, un quart aux aumônes ou fondations pieuses, parmi lesquelles il faut compter l'église de Notre-Dame à Moulins, et un quart à des constructions nouvelles. Les douze mille livres de sa place de *grand chambrier* et dix-huit mille de pension sur le trésor royal servaient à l'entretien des compagnies d'hommes d'armes, qu'il tenait toujours prêtes pour le service du roi. Bientôt, par des acquisitions successives, il ajouta au Bourbonnais le Beaujolais et la principauté de Dombes. Il maria, en 1400, son fils, le comte de Clermont, à la fille unique du duc de Berry, qui reçut pour dot le duché d'Auvergne, reversible à la couronne à défaut d'hoirs mâles issu de cette union.

L'assassinat du duc d'Orléans ayant ravivé les haines qui séparaient les deux

maisons de Bourgogne et de Bourbon, Jean-sans-Peur envahit le Bourbonnais et s'y rendit maître de quelques places, dont aucune n'essaya de lui résister. Bien qu'âgé de soixante-onze ans, Louis retrouva toute sa vigueur pour venger cet affront, et se mit lui-même à la tête d'une armée qui repoussa les Bourguignons. Fatigué des affaires, et songeant déjà à se retirer dans un couvent, il refusa de s'associer à la ligue que formait le jeune d'Orléans pour venger l'assassinat de son père. Mais la mort vint éviter au bon duc la triste nécessité de prendre part à la guerre civile qui se préparait. Ses derniers moments furent ceux d'un chrétien et d'un sage : « Mes amis, dit-il à ses serviteurs qui fondaient en larmes, je regratie Dieu qui m'a prêté vie telle que j'ai vécu, et certe la mort ne me déplaît pas ; mais si au Créateur souverain eût plû ainsi, j'eusse volontiers veu la santé de monseigneur le roy, l'union des princes des Fleurs-de-Lys, et la paix de cettuy très désolé royaume de France. Je y ay de mon pouvoir besoigné à le pacifier, et cuydois m'y employer encor : mais pour ce qu'aller je n'y puis, je recommande l'affaire à Dieu tout-puissant. » Avant de mourir, il ordonna que ses funérailles fussent faites sans pompe et qu'on donnât aux pauvres l'argent qu'elles auraient coûté. Le plus bel ornement de son convoi, ce furent les larmes de l'immense multitude qui, de tous les coins du Bourbonnais, accourut pour y assister. « Ha, ha, mort, s'écriait ce peuple éploré, tu nous as osté en ce jour notre soutènement, et celui qui nous gardoit de toutes oppressions. C'étoit notre confort, notre duc, le plus prudhomme, de la meilleure conscience et vie que l'on sçût onc trouver » (août 1410).

A une pareille oraison funèbre on n'a rien à ajouter. « Ses vertus, » comme l'a dit un de ses historiens, « consolèrent la France du malheur du règne de Charles VI, et contrastèrent avec les vices des oncles paternels de ce monarque ; Ses états furent, en France, les seuls heureux sous ce triste règne ; son cœur étoit comme son palais, l'asyle de l'honneur, du courage et de toutes les vertus. » Aussi dévot que brave, et toujours revêtu d'un cilice sous ses habits, il couvrit tout le Bourbonnais de fondations pieuses, sans parler des nombreux châteaux qu'il y fit construire. C'est à compter de cette époque que Moulins prend rang parmi les villes importantes du royaume, et le duc Louis, à son retour d'Angleterre, en fit sa résidence et la capitale du Bourbonnais. La ville, entourée de murs, était alors beaucoup moins étendue qu'aujourd'hui ; on y entrait par quatre portes, flanquées chacune de deux tours et d'un pont-levis. Trois belles allées plantées d'arbres ont remplacé cette ancienne enceinte, abattue en 1681, et dont les fossés ont été comblés. On en devine encore le dessin, en forme d'hémicycle allongé qui venait des deux côtés aboutir au château. Quant aux faubourgs, rejetés en dehors des murs, ils prirent peu à peu une extension bien supérieure à celle de la ville même, et de grandes croix de bois marquent encore aujourd'hui leurs limites.

Jean Ier, l'unique fils de Louis II, n'hérita ni de la prudence ni des vertus de son père. Sous sa courte domination, le Bourbonnais, livré à toutes les horreurs de la guerre civile, qu'attira sur lui l'adhésion du duc au parti d'Orléans, regretta amèrement le repos dont il avait joui sous le bon duc Louis. Jean Ier, ayant été fait prisonnier à la bataille d'Azincourt, en 1415, les dix-huit ans qu'il

vécut encore se passèrent dans la captivité. Relâché sur parole, pour venir en France travailler à la paix, il échoua dans son entreprise, et retourna loyalement reprendre ses fers; mais, impatient de les briser, il ne craignit pas de souscrire, pour se racheter, un traité honteux, qui livrait aux Anglais les plus fortes places du Bourbonnais et de l'Auvergne. Tout en refusant de payer sa liberté à ce prix, son fils et ses vassaux n'épargnèrent rien pour le délivrer, et lui firent passer à diverses reprises cent mille écus, que les Anglais acceptèrent sans rendre le captif en échange. Il mourut à Londres, en 1433, âgé de cinquante-trois ans, et son fils, Charles Ier, qui gouvernait sous son nom le Bourbonnais, depuis dix-huit ans, succéda au titre et aux États de son père. Dévoué au parti du Dauphin, le duc, sous ce long et désastreux règne de Charles VI, rendit d'immenses services à la monarchie et au pays. Quand Charles VII, à la mort de son père, prit enfin possession d'un royaume dont l'étranger occupait au moins les deux tiers, le Bourbonnais, le Berry et l'Auvergne, situés au cœur de la France, lui servirent de refuge, et l'héréditaire dévouement du duc de Bourbon l'aida à reconquérir son royaume.

Mais si le sire de Bourbon rendait des services à la monarchie, il les lui faisait bien payer. Tuteur impérieux du roi, qui essayait en vain d'échapper à son joug, il se fit surnommer *le Fléau des favoris*, en éloignant du monarque tous ceux qui avaient su gagner ses affections. Plus tard, lorsque le *roi de Bourges* changea ce nom pour celui de roi de France, le duc, maître de l'esprit du Dauphin, qui fut depuis Louis XI, ne craignit pas d'armer le fils contre le père, et d'organiser avec lui la fameuse Ligue, dite *du bien public*. Mais Charles VII, étant venu à la tête d'une armée, chercher en Bourbonnais le Dauphin qui s'y était refugié, la plupart des villes ouvrirent leurs portes au roi; toutes celles qui résistèrent furent pillées sans pitié. Les rebelles, trop faibles pour lutter, finirent par se rendre à merci, et Charles, père et monarque trop indulgent, se hâta de pardonner. Le duc se vengea de ce pardon, en s'enrôlant, en 1442, dans une nouvelle ligue que l'habile modération du roi parvint à dissiper. Mais lassé enfin de toutes ces intrigues, le duc de Bourbon finit par se retirer dans ses domaines, où la clémence du roi le suivit encore; car Charles, oubliant ses torts pour ne se rappeler que ses services, donna en mariage sa fille Jeanne au fils du duc, le comte de Clermont. Le jeune comte, fidèle aux traditions de sa race, prit part à la longue et glorieuse guerre, où Charles reconquit pied à pied son royaume. Quant au duc de Bourbon, les dernières années de sa vie se passèrent à Moulins, où il mourut, en 1456, à l'âge de cinquante-six ans, et son fils, Jean II, échangea, pour le titre de duc de Bourbon, celui de comte de Clermont que portaient les aînés de la famille.

La mort de Charles VII, en 1461, et l'avénement de Louis XI, son fils, semblaient ouvrir un nouvel avenir au jeune duc, le beau-frère et l'ancien allié de Louis dans ses révoltes contre son père. La place de connétable était vacante, et le duc Jean crut pouvoir la réclamer, en homme qui l'avait gagnée sur plus d'un champ de bataille; mais la politique de Louis XI aimait mieux s'acheter des amis nouveaux que payer les anciens. L'épée de connétable fut donnée à un autre, et le duc Jean, au lieu de la récompense qu'il attendait, se vit retirer le gouverne-

ment de la Guyenne, reconquise par lui sur les Anglais. Le duc ne pouvait rester insensible à un pareil affront; il s'en vengea en conspirant, et suscita contre le roi une autre ligue *du bien public*. Louis marcha sur-le-champ vers le Bourbonnais, foyer de la révolte; la guerre civile était imminente (1465), mais la duchesse de Bourbon, sœur de Louis, s'interposa entre les deux partis. Des négociations s'ouvrirent, et Louis, voulant détacher à tout prix le duc de l'alliance du comte de Charolais, Charles-le-Téméraire, qui marchait sur Paris, se hâta de traiter avec lui. La bataille de Montlhéry, gagnée par le comte de Charolais, vint, il est vrai, ébranler la fidélité du duc de Bourbon, et le détacher encore une fois du parti du roi; mais il ne tarda pas à se faire acheter sa soumission, au prix d'une forte somme et de domaines en Auvergne. Rattaché, depuis lors, à la cause royale, qui gagnait chaque jour du terrain, le duc de Bourbon refusa de tremper dans les intrigues qui conduisirent à l'échafaud les plus illustres représentants de la noblesse de France. Retiré en Bourbonnais, le duc Jean y continua une opposition de paroles, plus irritante que dangereuse pour Louis XI, qu'elle harcela jusqu'au dernier moment de sa vie. La régence, ayant été confiée par le roi mourant, en 1483, à sa sœur Anne et à son mari, le sire de Beaujeu, frère du duc de Bourbon, ce dernier se hâta de sortir de sa retraite pour faire valoir ses droits à l'épée de connétable qui lui fut enfin accordée. Mais blessé de ne pas jouir, sous le nouveau règne, de tout le crédit qu'il avait espéré, le duc se rallia au parti du duc d'Orléans, depuis Louis XII, contre Anne de Beaujeu, et prit part à cette guerre, si bien nommée *guerre folle*, qui se termina par la défaite et la soumission du duc d'Orléans. Aucun autre événement ne signala les dernières années de sa vie, terminée à Moulins en 1487.

Marié trois fois, le duc Jean ne laissait pas de fils légitime; son frère, le cardinal archevêque de Lyon, se trouvait, à la mort de Jean, l'aîné de la maison; mais madame Anne de Beaujeu obtint, non sans peine, son désistement : le cardinal céda, moyennant une pension de vingt mille livres, ses droits à son frère Pierre II, et madame Anne de Beaujeu, sous le nom de son mari, régna sur le Bourbonnais, comme elle régnait déjà sur la France, au nom du *bon petit* roi Charles VIII. Le nouveau duc n'était pas sans talents; mais, à côté d'une femme telle que la sienne et d'un roi tel que Louis XI, le second rôle devait naturellement lui échoir. Cependant sa prudence tempéra plus d'une fois les emportements de son épouse, et son esprit de conciliation lui ramena ceux qu'elle avait froissés. Tous deux privés d'enfants, et sans espoir d'en avoir, substituèrent, avec l'agrément du roi, leurs biens à la branche cadette de Bourbon-Montpensier. Mais, plus tard, une fille étant née de leur mariage, cet arrangement fut détruit par un acte postérieur. Après avoir marié Charles VIII avec Christine de Bretagne, Anne de Beaujeu, voyant son pupille échapper à sa tutelle, s'était retirée en Bourbonnais avec son mari. Pendant la funeste expédition de Charles VIII en Italie, vainement combattue par la prudence des deux époux, le jeune roi leur confia la reine sa femme, et remit aux mains du duc de Bourbon la lieutenance générale du royaume. Sous le règne de Louis XII, ennemi personnel de la duchesse, elle et son mari pouvaient redouter les justes ressentiments de ce prince, longtemps persécuté par elle; mais celui-ci prouva bientôt que « le roi de France ne savait

pas venger les injures du duc d'Orléans, » en assurant à la fille unique du duc de Bourbon le riche héritage de sa famille.

Le reste de la vie de Pierre II s'écoula à Moulins, que sa femme et lui s'occupèrent à embellir. Le plus beau présent qu'ils lui firent, ce fut la rédaction de sa Coutume, commencée sous le duc Pierre en 1500, et terminée vingt ans après, par les soins de sa veuve. En 1503, le duc, âgée de soixante-un ans, mourut à Moulins, regretté d'un pays qu'il avait enrichi, et où son humeur conciliante lui avait mérité le beau nom de « Prince de la Concorde et de la Paix. » Il fut inhumé à Souvigny avec une pompe extraordinaire. Avec lui s'éteignit la branche aînée de la maison de Bourbon, qui depuis Robert, fils de saint Louis, possédait ce pays, sans interruption de la ligne directe. La duchesse douairière fut instituée, par son époux, héritière de ce duché et de tous ses biens, qui devaient, après sa mort, retourner à sa fille. Pour ne pas priver la branche collatérale de cette riche succession, le duc avait songé à concilier par un mariage avec l'aîné des Montpensier les droits de cette branche avec ceux de sa fille, et il faisait élever auprès de lui le cadet, Charles de Montpensier, qui devint plus tard le chef de la famille et le trop fameux connétable de Bourbon.

L'histoire de la vie de cet homme célèbre, plus malheureux encore que coupable, a été écrite si souvent qu'il suffira d'en rapporter ici ce qui se rattache aux annales du Bourbonnais. Charles de Bourbon, le second fils de Gilbert de Montpensier, était l'arrière-petit-fils du duc Jean Ier de Bourbon. Son père, vice-roi de Naples, étant mort de la peste à Pouzzoles, le duc Pierre II, son oncle, recueillit auprès de lui le jeune Charles, alors âgé de douze ans, et eut pour lui tous les soins d'un père. A la mort du duc, sa veuve Anne hérita de sa tendresse pour l'orphelin, qu'elle fit élever sous ses yeux. La position du jeune Charles était singulière : comblé des bontés de la duchesse, il n'en aspirait pas moins à faire reconnaître ses droits à la succession du duché de Bourbon et à en dépouiller la fille de sa bienfaitrice. Ces prétentions rivales furent soutenues de part et d'autre, sans que la bonne harmonie entre la duchesse et son pupille en fût altérée. Le fait, bizarre en lui-même, s'explique par l'arrière-pensée qu'avait déjà la duchesse de terminer tous ces débats par un mariage entre sa fille et son neveu. En effet, la jeune héritière de Bourbon, laide et contrefaite, n'en était que plus sensible aux attentions de son cousin, l'un des plus accomplis cavaliers de l'époque. Les habitants du Bourbonnais, attachés à ce jeune prince, élevé parmi eux, et portant un nom qui leur était cher, faisaient hautement des vœux pour qu'il devînt leur seigneur. Enfin, la duchesse douairière, avide de domination, espérait gouverner le Bourbonnais, sous le nom de son neveu, et s'indemniser par sa tutelle de celle de la France, qui lui avait échappé. Tout se réunissait donc pour amener le procès vers ce pacifique dénouement, et la duchesse, pour écarter un dernier obstacle, racheta, au prix d'un dédit de cent mille livres, le désistement du duc d'Alençon, fiancé avec sa fille.

Le roi Louis XII donna sans peine son consentement à ce mariage, et se chargea de la rédaction du contrat. Les deux époux se firent donation mutuelle de leurs biens, pour étouffer dans l'avenir tout germe de querelle. A défaut d'enfants issus de cette union, leur succession était dévolue à François de Montpen-

sier, frère de Charles, et le roi renonçait pour lui et ses successeurs aux droits réservés à la couronne sur l'héritage de Bourbon, en cas d'extinction de la ligne masculine. La duchesse douairière, comme présent de noces, fit don aux deux époux des comtés de Gien et de Châtellerault et de la Basse-Marche. Le mariage fut célébré en grande pompe, à Moulins, en mai 1505, et le jeune Charles, hier orphelin avec son nom pour toute fortune, se trouva tout d'un coup possesseur d'un des plus beaux duchés de France et de revenus égaux à ceux d'un roi.

Cette fortune inespérée, Charles de Bourbon la devait à sa belle-mère, et il l'en paya par une déférence toute filiale. Sa cour, peuplée de l'élite de la noblesse du duché, luttait d'éclat avec celle du monarque, et roi dans ses domaines plus que Louis sur son trône, Bourbon voyait s'ouvrir devant lui le plus magnifique avenir. Mais, pour une âme de cette trempe, avide de toute espèce de distinctions, celles du rang et de la fortune ne suffisaient pas. Louis, par son expédition contre Gènes, vint fournir à l'impatient courage de Charles l'occasion de se signaler. Nous ne le suivrons pas dans ces belles et imprudentes guerres d'Italie où, formé à l'école des La Palisse et des Bayard il finit par égaler ses maîtres, et compter parmi les plus grands capitaines de cette époque qui en a tant produit. Mais la gloire et des dettes furent les seuls fruits de ces campagnes. Déjà même on voit percer la défiance qu'inspirait au roi la puissance d'un pareil vassal : « il n'y a pire eau que l'eau qui dort, » répétait quelquefois Louis, justement effrayé de l'ambition contenue de Bourbon et de son air taciturne. Quand Gaston de Foix périt, en 1512, à Ravennes, tout le monde s'attendait à ce que Bourbon fût appelé à sa place au commandement de l'armée. Il n'en fut rien pourtant; et cette première injustice déposa dans son cœur le germe des ressentiments qui devaient éclater plus tard.

Dans l'intervalle de ses campagnes, le duc Charles revenait en Bourbonnais, auprès de sa femme et de sa belle-mère, donner quelques soins à l'administration de son duché. On cite de lui à ce propos un mot qui l'honore : « J'entends préserver mes dits sujets de tout trouble et exaction, mêmement de mes juges et officiers, dont les méfaits tombent sur la conscience du seigneur qui les y souffre. » Bientôt ses talents apparurent sous un jour divers et nouveau, quand le roi, forcé enfin de leur rendre justice, lui confia le gouvernement de la Bourgogne, menacée par les Suisses. Bourbon, grand homme de guerre, se montra, de plus, un grand administrateur. Il soumit partout les rebelles, organisa la défense des frontières, réprima les brigandages des troupes, et fit plus et mieux que de repousser l'invasion, il la rendit impossible. Après de si éminents services, Louis n'avait plus de prétexte pour lui refuser l'épée de connétable, et la mort seule l'empêcha de la lui accorder. François Ier paya la dette de son prédécesseur, et l'un des premiers actes de son règne fut de nommer Bourbon connétable de France. Il confirma, en outre, le duc dans le gouvernement du Languedoc et dans toutes ses charges et pensions. Le duc, reconnaissant, s'empressa de rendre hommage au roi, et parut à son sacre avec une robe de drap d'or de douze aunes, dont chaque aune coûtait deux cent quatre-vingts écus d'or au soleil.

Dans l'expédition du Milanais, en 1515, le connétable commandait l'avant-garde; il soutint le premier, à Marignan, l'effort de la redoutable infanterie

suisse, et on lui dut en partie le gain de la bataille, où son frère périt à ses côtés. La soumission de l'Italie fut le résultat de cette victoire ; mais ce que les armes avaient gagné fut bientôt reperdu par la diplomatie, et l'astuce italienne prit sa revanche de la valeur française. Le duc, laissé à Milan comme lieutenant-général, lutta avec habileté et courage contre les difficultés de sa position, et fut rappelé par une intrigue de cour, premier symptôme d'une disgrâce que son juste dépit allait envenimer encore. Bientôt François Ier, à l'instigation de sa mère, la duchesse d'Angoulême, rebutée par Bourbon, et de son favori, le chancelier Duprat, compatriote et vassal du duc et son mortel ennemi, refusa de l'indemniser des dépenses faites par lui pour le service du roi, et tous ses traitements et pensions lui furent retirés à la fois. Abreuvé de dégoûts, Charles allait les oublier à Moulins et à Chantelle, où sa femme venait de lui donner un fils, événement qui répandit la joie dans tout le Bourbonnais. Le roi, sur la prière du connétable, consentit à tenir cet enfant sur les fonts de baptême; des fêtes somptueuses, et des joûtes qui durèrent quinze jours, furent données à Moulins, sur la place d'Allier. Le faste qu'y déploya le duc, entouré de cinq cents gentilshommes, ses vassaux, tous vêtus de velours, tous parés d'une chaîne d'or à trois tours autour du cou, blessa François Ier, jaloux de voir la cour d'un sujet effacer la splendeur de la sienne. « Un roi de France n'en pourrait pas faire autant ! » Tel est le mot qui lui échappa, mot qui résumait tous les torts du connétable envers lui. François Ier quitta Moulins, moins disposé que jamais à payer ses dettes à un vassal qui menait si grand train tout en se plaignant d'être ruiné; et, malgré cette apparente réconciliation, tout marcha vers une rupture.

Le duc s'en vengea par des sarcasmes contre le roi, ses favoris et la reine-mère, dont l'amour méprisé se changea en mortelle rancune. Cependant Charles, malgré tant de dégoûts, accourut en sujet fidèle à l'appel de son roi pour défendre la Champagne, envahie par Charles-Quint; et bien que, par un nouvel affront, on lui enlevât le commandement de l'avant-garde, qui lui appartenait de droit, comme connétable, il n'en servit pas moins avec son courage et ses talents ordinaires. La campagne finie, il se retira à Moulins, où son fils venait de mourir, et où sa femme, par une couche malheureuse, se vit ravir l'espoir de lui donner d'autres héritiers de son nom. Toujours languissante depuis cette époque, elle mourut, en 1521, après avoir fait à son époux, comme par un pressentiment de l'avenir, donation de tous ses biens

La reine-mère, en voyant Bourbon libre, eût volontiers terminé par un mariage toutes les querelles qu'allait soulever cette riche succession; mais, trompée dans son espoir, elle ne garda plus de mesure, et la femme offensée se trahit tout entière dans son acharnement à poursuivre l'homme qui l'avait dédaignée. Un procès fut intenté au duc au nom de la reine douairière, plus proche parente que lui de sa défunte femme, Suzanne de Bourbon, et qui à ce titre prétendait lui succéder. Le contrat de mariage où les deux époux se faisaient donation mutuelle de leurs biens, le testament de la duchesse qui léguait à son mari tout ce qu'elle possédait, enfin tous les titres incontestables du duc à l'héritage de sa femme, furent battus en brèche par l'implacable chicane des avocats de la couronne. Ce procès, que nous nous garderons bien de rapporter en détail, dura

près de deux ans, et il n'était pas terminé quand la duchesse douairière de Bourbon, dont il avait abreuvé d'amertume les dernières années, termina sa vie à Chantelle, en 1522, en léguant tous ses biens à son malheureux gendre. Mais cette arme nouvelle fut impuissante contre la haine de ses ennemis, et, la sentence tardant trop à leur gré, le séquestre fut mis par ordre du roi sur les domaines du connétable.

C'est alors que, poussé à bout, attaqué à la fois dans son amour-propre, dans sa fortune, dans son honneur même, les premières pensées de trahison se glissèrent dans l'âme de Bourbon; c'est alors qu'il prêta l'oreille, pour la première fois, aux offres de Charles-Quint, dont l'habile politique savait si bien exploiter les fautes de François Ier. L'Empereur fit offrir au duc la main d'une de ses sœurs, avec deux cent mille écus de dot, et la promesse de créer pour lui un royaume indépendant dans le midi de la France. De toutes ces offres, la dernière, la moins sincère de toutes, fut celle qui éblouit le plus l'imprudent Bourbon. Après de longues hésitations, il consentit à traiter, et promit de se prononcer aussitôt que le roi de France et son armée auraient passé les monts pour entrer en Italie. François Ier avait annoncé l'intention de confier, pendant son absence, la régence à sa mère, et au connétable la lieutenance générale du royaume; mais, averti des projets du duc et se refusant à les croire réels, François, pour couper court à toutes ses trames, lui envoya l'ordre de le suivre en Italie. Bourbon, déconcerté, feignit d'être malade pour se dispenser d'obéir. Le roi, voulant essayer, avant de sévir, toutes les voies de conciliation, se rendit lui-même à Moulins, où le connétable le reçut au lit, en s'excusant sur sa santé, qui ne lui permettait pas de le suivre. Le roi, qui se sentait des torts envers lui, mit dans toute cette affaire beaucoup de modération; il refusa d'en croire l'avis de ses ministres, qui lui conseillaient de faire arrêter le rebelle : « On m'assure, lui dit-il, que vous traitez avec l'Empereur; mais je me fie à vous : vous êtes de la maison de France et de la race de Bourbon, qui n'a jamais produit de traîtres. » Le connétable se justifia de son mieux, et le roi, convaincu ou feignant de l'être, partit pour Lyon, en laissant près du prétendu malade un de ses gentilshommes pour surveiller ses démarches.

A peine le roi fut-il parti de Moulins, que Bourbon monta à cheval, et se rendit à Chantelle, qu'il mit en état de défense. Le roi, en apprenant sa trahison, fit marcher sur-le-champ contre lui quatre compagnies d'hommes d'armes, avec ordre de le lui amener mort ou vif: « Le perfide! s'écria-t-il; ma bonté aurait dû lui crever le cœur; mais, puisqu'il veut périr, qu'il périsse! » Une lettre, où le rebelle sommait le roi de lui rendre les biens de la maison de Bourbon, vint apporter au monarque le défi de son vassal; mais bientôt le connétable, craignant de se laisser enfermer dans Chantelle, se décida à fuir la France pour aller chercher un asile sur la terre étrangère. La nuit du 7 au 8 septembre 1523, Bourbon se mit en route pour ce triste voyage, déguisé en domestique et suivi d'un seul gentilhomme de sa maison. Montés sur des chevaux ferrés à rebours, afin de dérouter ceux qui les poursuivaient, ils parvinrent, après des peines et des dangers infinis, à gagner la frontière de Savoie, d'où le duc se rendit en Italie pour y attendre la réponse de l'Empereur.

Le reste de la vie du connétable de Bourbon n'appartient plus à notre sujet; c'est à l'histoire à conter ses amères déceptions, les humiliations et le mépris partout cachés sous les vains honneurs dont Charles l'entourait pour se dispenser de tenir ses promesses; les poignantes paroles de Bayard mourant au connétable qui le plaignait; sa tentative inutile pour s'emparer de Marseille, capitale de cette Provence où il devait régner; la prise et le sac de Rome par l'armée d'aventuriers qu'il traînait à sa suite, plutôt en souverain indépendant qu'en lieutenant de l'Empereur; enfin sa mort, en 1527, sous les murs de cette Rome, dévastée par lui, et qu'il voulait, dit-on, donner à François Ier, avec le royaume de Naples, pour acheter de lui son pardon. Le procès du duc de Bourbon, suspendu pendant sa vie, fut repris après sa mort : déclaré atteint et convaincu du crime de félonie et de lèse-majesté, tous ses biens, meubles ou immeubles, furent confisqués, tous ses domaines, y compris le Bourbonnais, réunis à la couronne, et ce magnifique apanage s'absorba, comme tant d'autres royautés féodales, dans la monarchie dont l'histoire, depuis lors, est devenue la sienne.

Quant à la conduite du connétable, au point de vue national, il ne peut y avoir qu'une manière de la juger, et l'histoire doit flétrir sans réserve l'homme qui a porté les armes contre son pays. Mais au point de vue féodal, fort différent de l'autre, le crime, car c'en est toujours un, admet peut-être quelques excuses, au moins dans les idées de l'époque. Tout le moyen âge fourmille d'exemples de vassaux mécontents qui prennent les armes contre leur souverain, et s'allient pour le combattre avec l'étranger. Poussé à bout par une série d'injures froidement calculées pour exaspérer ce bouillant caractère, Bourbon, le plus puissant vassal de la couronne de France, habitué à trancher du monarque dans ses domaines, crut sans doute, en déclarant la guerre à son roi, agir, non pas en sujet qui se révolte contre son maître, mais en souverain indépendant qui se venge d'un de ses égaux. Quant à tirer l'épée contre sa patrie, l'idée de *patrie* fut-elle jamais comprise de ces puissants seigneurs féodaux, dont l'existence même était une éternelle protestation contre le nom de France et l'unité nationale? Nous ne disons pas ceci pour justifier Bourbon, nous le disons pour faire comprendre comment un caractère généreux et fier, qui, dans des temps plus heureux, aurait pu être l'honneur de son pays, en devint la honte et le fléau, comment enfin le nom du connétable est resté à jamais souillé d'une tache que Condé, plus heureux, devait un jour se faire pardonner.

Moulins, sous le duc Charles de Bourbon, semble être arrivé à son plus haut point de splendeur. Son château, résidence habituelle des ducs, formait une suite de bâtiments de deux cent-soixante mètres de longueur sur soixante de largeur, construits, il est vrai, sans symétrie, dans divers styles et à diverses époques, mais dont l'ensemble, toutefois, ne manquait pas de grandeur. Les anciennes descriptions du Bourbonnais nous donnent une haute idée du luxe de cette habitation princière, où dix générations de ducs de Bourbon avaient épuisé tout leur faste. Le dernier et le plus fastueux, le connétable, le fit décorer à l'intérieur de riches peintures par des artistes italiens; sur les murs démantelés ou noircis par l'incendie, on voit encore les armes du connétable, le cerf ailé et les épées flamboyantes, avec sa devise si hardie « *penetrabit* » et la menaçante interprétation

qu'il lui donna après sa révolte : « Pour fuir la France, j'ai eu besoing de la vitesse « du cerf, j'auray le fer et la flamme pour y rentrer. » Après avoir passé sous un arc de triomphe qui précédait un pont de pierre, avec pont-levis, jeté sur un vaste fossé, on franchissait une porte garnie de créneaux, et l'on entrait dans les cours intérieures; à l'ouest, sur la pente douce qui descend vers l'Allier, se trouvaient l'orangerie et de vastes jardins. Vu de ce côté, le château présentait une immense façade, composée de la chapelle, des corps de logis, de la grosse tour, de la porte méridionale et de l'enceinte de la ville qui venait s'y rattacher. De tout ce majestueux ensemble il ne reste aujourd'hui qu'une haute tour à sept étages, dite la *mal coiffée*, et un charmant pavillon, bâti par Catherine de Médicis dans le style de la renaissance, et qui sert de caserne à la gendarmerie.

Ajoutons, pour terminer cette histoire du duché de Bourbonnais, que, réuni à la couronne en 1531, il en fut détaché plusieurs fois pour constituer un apanage à divers princes de la maison royale jusqu'en 1622, où il échut enfin à la maison de Condé, qui l'a possédé jusqu'à nos jours. Sans échapper complétement aux orages des guerres de religion, le Bourbonnais resta toujours fidèle à la cause du catholicisme. C'est dans la fameuse *assemblée de Moulins*, convoquée en 1566 par Charles IX et Catherine de Médicis, que fut rendu, sur la demande du chancelier de L'Hôpital, l'ordonnance du même nom, qui ôtait aux gouverneurs de provinces le droit d'accorder des lettres de grâce et de lever des impôts sans l'autorisation du roi. L'avénement de Henri IV au trône rendit la paix à cette province comme au reste de la France. En 1595, le Béarnais fit son entrée solennelle dans Moulins, où son père et sa mère avaient été mariés; apportant les bienfaits de la paix à ce pays qu'il aimait, et dont il portait le nom, il y fut reçu avec transport. C'est de son règne que datent plusieurs des fondations religieuses de la ville. Ainsi le couvent des Capucins dut son origine à l'obligation imposée au Béarnais, lorsqu'il abjura le protestantisme, de fonder plusieurs monastères. Le couvent des jésuites fut également établi par lui en 1605; les religieux de cet ordre obtinrent de Henri la direction du collége, institué par lui, en 1591, dans la ville de Moulins. Après l'expulsion de l'ordre, cet établissement, transféré dans le bâtiment qui sert aujourd'hui de palais-de-justice, fut confié à une congrégation de doctrinaires, qui le dirigèrent jusqu'en 1789. Enfin, après la révolution, il fut transformé en collége royal, et transporté dans les vastes bâtiments du couvent de la Visitation, fondé en 1616 par sainte Chantal, l'illustre pénitente de saint François de Sales. C'est dans ce monastère que la duchesse de Montmorency, née princesse des Ursins, vint passer le reste de sa vie, lorsque son mari eut fini la sienne sur l'échafaud, en 1632. La chapelle, visitée par tous les étrangers, renferme le splendide tombeau que la duchesse fit élever à la mémoire de son mari, monument plus remarquable par la richesse des ornements et l'effet imposant de l'ensemble que par la pureté du style. Enfin, le couvent des Minimes, fondé en 1614 par Henri de Bourbon, premier prince du sang, est aujourd'hui occupé par la belle institution primaire supérieure fondée par M. Guyot.

A dater du XVIIe siècle, le Bourbonnais n'a plus d'histoire : ses annales se confondent depuis lors avec celles de la monarchie, et la paix profonde dont il jouit n'est pas même troublée par les orages passagers de la Fronde. Mais, son histoire



terminée, il nous reste un mot à dire de ses institutions : nous avons déjà parlé de l'organisation judiciaire pendant le moyen âge. En 1557, un présidial, composé de deux présidents, un lieutenant civil et criminel, dix-huit conseillers, un procureur et deux avocats du roi, y avait remplacé l'ancienne sénéchaussée. Henri III, duc d'Anjou, avait eu le Bourbonnais dans son apanage; devenu roi, il voulut y établir un parlement; mais ce projet, repoussé par les états de Blois, en 1576, n'eut pas d'autre suite. Le bureau des finances qui succéda à la chambre des comptes des ducs de Bourbon, fut institué en 1587; de la même époque date la généralité de Moulins : la ville avait été administrée jusque là par des consuls d'abord, puis par un maire et quatre échevins élus par les bourgeois; mais ce droit d'élection leur fut enlevé par les intendants établis en 1460. La généralité de Moulins comprenait dans son ressort le Bourbonnais, une petite portion de l'Auvergne, la moitié de la Marche et presque tout le Nivernais. Elle se divisait en sept élections, chacune avec son tribunal, et vingt-sept subdélégations. En 1780, à l'époque où la monarchie aux abois demandait à la liberté des expédients pour échapper à sa ruine, une assemblée provinciale fut instituée dans la généralité de Moulins : elle se composait de trente-deux membres, huit du clergé, huit de la noblesse, et seize du tiers-état. En 1788, un évêché fut créé à Moulins; mais la révolution vint à éclater, et le nouvel évêché fut entraîné dans la ruine commune à toutes les institutions religieuses. Moulins, avant cette époque, avait toujours fait partie du diocèse d'Autun; la ville fut ensuite comprise dans celui de Clermont; et ce n'est qu'en 1823 qu'elle est devenue enfin un siége épiscopal. Du reste, les établissements ecclésiastiques y ont toujours été en grand nombre; et pourtant, chose étrange, Moulins, à la fin du XIV[e] siècle, n'avait pas encore de paroisse dans ses murs, et jusque dans les derniers temps les églises qu'elle possédait n'étaient que les succursales de deux cures de campagne, Yzeure et Saint-Bonnet. Ce fait, dont on trouve plusieurs exemples en Bourbonnais, atteste l'opiniâtre fixité des institutions ecclésiastiques, qui, en dépit des changements opérés par le temps, n'en admettent aucun dans les circonscriptions une fois établies.

Moulins, riche en couvents, ou détruits, ou détournés de leur destination primitive, ne l'est pas également en églises. La cathédrale actuelle, naguère église collégiale et succursale de Souvigny, est dédiée à Notre-Dame. La première pierre en fut posée en 1386, et les dix chanoines, dotés chacun de trente livres de rente, devaient faire confirmer à Souvigny l'élection de leur doyen. La construction avança lentement, car le chœur ne fut commencé qu'à la fin du XV[e] siècle, où le duc Pierre II et sa femme, Anne de France, amenèrent la cathédrale au point où elle en est restée, c'est-à-dire aux deux tiers de sa longueur totale. Cet édifice, inachevé, appartient à la troisième et à la plus belle période du style ogival, et se fait remarquer par la légèreté de ses proportions. Ses splendides vitraux ainsi que les stalles et les grilles du chœur ont été détruites pendant la révolution; mais on y admire toujours les voûtes de la grande nef, l'entrelacement gracieux des nervures des voûtes, et surtout une tourelle avec escalier à jour du plus gracieux effet. Ce tronçon de cathédrale, sans clocher, sans basse-nef, et où le chœur constitue à lui seul presque toute l'église, forme encore, par sa hauteur,

un édifice imposant. Les autres églises de Moulins, les Carmes et les Jacobins, n'offrent rien de remarquable. La Chartreuse, située hors de la ville, et qui, magnifiquement construite et pauvrement dotée, avait été surnommée *la belle Gueuse*, a complétement disparu, ainsi que les nombreux couvents dont plusieurs rues portent encore le nom.

Les hôpitaux, en revanche, sont nombreux à Moulins; l'Hôtel-Dieu ou hospice Saint-Julien, que nous avons vu fonder dès 1290, fut réuni à celui de Saint-Nicolas, élevé par le bon duc Louis II. Anne de France, la bienfaitrice du Bourbonnais, les fit transférer tous deux à Saint Gilles, hospice nouveau et plus vaste qu'elle bâtit et dota richement; ce dernier subsiste encore, il est consacré aux aliénés, en attendant le bel établissement que le département va faire construire dans ce but hors de la ville. L'hôpital général, fondé en 1658, sert à la fois d'asile aux pauvres infirmes et aux enfants-trouvés; on y a réuni l'hôpital Saint-Joseph, destiné aux malades et fondé par la duchesse de Montmorency.

Les monuments de Moulins sont en petit nombre; nous avons déjà parlé des principaux: la tour de l'horloge, située sur la place de ce nom, en face de l'hôtel de ville, est une grosse tour carrée ou beffroi, qui doit dater du XIVe siècle; l'hôtel de ville, récemment bâti, comme la salle de spectacle, est un édifice assez correct, mais d'un style un peu lourd. La bibliothèque est riche en manuscrits précieux; on y admire surtout une magnifique Bible du XIIe siècle, enrichie de précieuses miniatures. Le pont de Moulins, par sa hardiesse, sa longueur et sa solidité, peut compter au nombre des plus beaux de la France. Après de nombreuses tentatives pour jeter un pont sur ce lit si large et si mobile de l'Allier, car, de 1480 à 1684, on n'en compte pas moins de quatre, aussitôt emportés que construits, l'ingénieur Régemorte, en 1754, après d'immenses travaux, parvint à asseoir le pont actuel sur un solide massif de maçonnerie fondé sur pilotis. Il a le mérite, rare à cette époque, d'être de niveau d'un bout à l'autre, et n'a pas moins de treize arches et de trois cents mètres de longueur sur quatorze de largeur. Sa solidité, éprouvée par un siècle de durée, a résisté aux plus grandes crues du fleuve. De belles levées, plantées d'arbres, l'entourent des deux côtés, et mettent Moulins à l'abri des inondations. La magnifique caserne, construite sur la rive gauche de l'Allier, en face de la ville, complète l'aspect monumental qu'elle présente de ce côté.

L'instruction publique, naguère fort négligée à Moulins et dans le département de l'Allier, y a reçu, grâce aux soins éclairés de son préfet actuel, M. Edmond Méchin, une impulsion active. On y compte, parmi les établissements de ce genre, un collége royal en voie de prospérité, une école normale récemment établie pour les institutions primaires, et dotée de trente bourses; une vaste école primaire supérieure, l'une des plus belles de France; une école communale de frères, une école mutuelle, un grand séminaire, construit sous la restauration avec un luxe peu proportionné au petit nombre des élèves; deux petits séminaires, plusieurs institutions religieuses ou laïques pour les deux sexes: enfin trois salles d'asile fondées et soutenues par la charité éclairée des dames de la ville. Moulins, avec ses magnifiques boulevards, ses rues propres et gaies, ses anciens hôtels, construits en briques à losanges de différentes couleurs, offre un

aspect piquant et qui plaît au regard. Son cours de Bercy, planté, en 1684, par l'intendant de ce nom, sur une longueur de mille mètres, est l'une des plus belles promenades qui existent en France. Les voyageurs ont, de tous temps, vanté avec Nicolaï « l'assiette de la ville, belle et délectable » et l'humeur liante de ses habitants. Moulins, ville de loisirs et de mœurs élégantes, n'a ni la raideur gourmée d'une ville parlementaire, ni les allures un peu rudes d'une cité commerçante : déchue de son ancienne splendeur sous ses ducs héréditaires, elle se souvient encore d'avoir été le centre d'une cour brillante, et en garde les penchants sociables et la politesse recherchée. La population qu'elle renferme s'élève à 13,854 habitants; celle de l'arrondissement est de 90,323, et le département en compte 311,361. Le commerce de Moulins, assez borné du reste, consiste en grains, vins, bois et charbon ; et la seule branche de son industrie, qui mérite une mention particulière, est sa coutellerie très-estimée. L'établissement d'une voie de fer dans le bassin de l'Allier prépare pour les départements du centre, si oubliés jusqu'ici, une véritable révolution. Moulins, destiné par sa position à devenir le point de jonction qui unira le chemin de fer de l'Allier à celui de la Loire, par Roanne, Saint-Étienne et Lyon, voit donc s'ouvrir devant lui un magnifique avenir, grâce à cette double artère qui répandra la vie dans tout le cœur de la France.

Parmi les hommes illustres auxquels cette ville a donné naissance, nous citerons le maréchal de *Villars*, qui sauva la France à Denain ; le maréchal de *Berwick*, l'un des plus grands généraux de Louis XIV; enfin, le comte *Destutt de Tracy*, qui tint, par le caractère comme par le talent, un rang si honorable entre les écrivains du XVIIIe siècle. [1]

BOURBON L'ARCHAMBAULT.

SOUVIGNY. — SAINT-MENOUX.

Bourbon, comme tous les thermes du Bourbonnais, date du temps des Romains, qui peuplèrent les Gaules d'établissements de ce genre. On ne peut méconnaître dans cette ville les *aquæ Bormonis* ou *Borvonis* des tables itinéraires de Rome. On y trouve encore chaque jour, en fouillant le sol, la trace de splendides constructions, la plupart en marbre blanc. Une chronique nous apprend qu'elle fut conquise, en 759, par Pépin-le-Bref, et c'est la première fois qu'un nom moderne apparaît dans les annales du Bourbonnais; toutefois, elle apparte-

1. Coiffier Desmoret, *Histoire du Bourbonnais*. — Achille Allier, *Histoire de l'ancien Bourbonnais*. Cet écrivain a continué avec soin et talent, mais sur une échelle trop étendue, les travaux de M. Dufour, savant modeste qui avait voué sa vie à l'histoire de son pays. — Parmi les anciens écrivains, on peut consulter Nicolaï, *Desciption du Bourbonnais* ; la *Vie du duc Louis II*, par d'Oronville, les nombreuses biographies du connétable de Bourbon, Marillac, Laval, Beaucaire et La Thomassière.

nait alors au Berry, compris lui-même dans les limites de l'Aquitaine. Après avoir donné son nom aux sires de Bourbon, qui y bâtirent un château, voisin de Souvigny, leur première résidence, elle reçut d'eux à son tour le nom d'*Archambault*, accolé au sien, et porté si souvent par les premiers chefs de cette famille. Mais à mesure que la race de ses seigneurs croît en puissance et en éclat, Bourbon, oublié par eux, semble décroître en importance; sans son château et ses eaux thermales, on peut même douter qu'en dépit du grand nom qu'il porte, il fût jamais sorti de son obscurité. Au XVIe siècle, ce n'est qu'un bourg, siége d'une châtellenie que visitent quelquefois les ducs ses souverains, mais dont ils ne font jamais le chef-lieu de leur gouvernement. Et cependant Bourbon, avec ses thermes, son nom historique, et ses ruines imposantes, aura toujours une place dans le souvenir des voyageurs. Son château, situé au fond d'une vallée, sur une plate-forme de rochers assez élevés, et dominant la ville, située à ses pieds, est entouré par un ravin, où coule une petite rivière; les eaux, contenues par une chaussée, ont formé un vaste étang qui ajoute encore à la beauté du paysage.

La forte position de ce château, l'épaisseur de ses tours, leur massive construction en pierres taillées à facettes, comme de gigantesques diamants, en devaient faire une place imprenable avant l'invention de l'artillerie; car le feu des hauteurs environnantes plongerait dans l'enceinte qu'elles dominent de toutes parts. Cette immense forteresse, en forme de parallélogramme, commencée au XIIIe siècle, sous Archambault IX, fut achevée au XVe par le duc Pierre II, et Anne, sa femme. Parmi les tours, au nombre de vingt-quatre, deux surtout se distinguaient par leur grosseur, l'*Amirale* et la *Qui-qu'en-grogne*. Trois ou quatre de ces tours à moitie ruinées subsistent encore avec l'enceinte des murailles, qui, drapée d'un épais manteau de lierre et de broussailles, offre l'aspect le plus pittoresque. La Sainte-Chapelle, construite à l'extrémité, était, si l'on en juge par les restes de l'apside, seuls demeurés debout, une des plus élégantes constructions gothiques de la France. Les anciennes descriptions du Bourbonnais vantent la richesse de ses sculptures et de ses vitraux; le trésor, en forme de crypte, contenait un morceau de la vraie croix, enfermé dans un reliquaire en or, enrichi de pierreries. Sa destruction fut commencée, en 1648, par la foudre, qui consuma le toit et la flèche élégamment sculptée. La révolution l'avait épargnée, mais la spéculation ne lui a pas fait grâce, et la pioche du maçon a démoli presque en entier ce gracieux édifice. Ses débris et ceux du château ont servi, comme à Rome ceux du Colysée, à bâtir une partie de la ville.

Bourbon, peuplé seulement de 3,000 habitants, a le défaut d'être trop ramassé autour de son ruisseau, source, il est vrai, de toute sa fortune; car le château et ses ducs ont passé, mais les eaux sont restées, et leur renommée, longtemps modeste, s'accroît de jour en jour. Boileau et madame de Sévigné, qui résidèrent à Bourbon, ont vanté les vertus de ses thermes, et les ombrages de son parc, où madame de Montespan vint étaler son faste adultère. Des constructions thermales récentes attestent les efforts de cette ville, trop longtemps négligée par l'administration, pour rappeler les baigneurs dans son sein, et s'associer à ce mouvement de progrès qu'on remarque depuis peu dans toutes les eaux thermales du Bourbonnais.

Une tradition assez vague place du temps de César l'origine de la petite ville de Souvigny, peuplée par lui d'une colonie de Boiens, et connu d'abord sous le nom d *Umbravallis*. Une autre tradition, plus vague encore, attribue l'origine de cette ville à une colonie de Vénètes, qui, chassés par les Huns des bords de l'Adriatique, vers l'an 400, retournèrent, quarante ans après, en Italie fonder Venise, tout en conservant d'étroites relations avec leurs frères des bords de l'Allier. Nous ne discuterons point la valeur de ces assertions : il suffit de savoir que Souvigny faisait partie de la donation faite, en 913, par Charles-le-Simple à Aimar, premier sire de Bourbon. Quant à la fondation du célèbre prieuré de Souvigny, elle remonte certainement à l'an 916 et au berceau même de la famille de Bourbon, qui y établit sa première résidence, et en fit à la fois son Reims et son Saint-Denis. Le comte Aimar donna à Pierre-le-Vénérable, abbé de Cluny, l'église de Saint-Pierre de Souvigny, et de vastes domaines pour y instituer ce monastère. Souvigny se trouva bientôt, par sa richesse, l'étendue de son ressort et ses nombreux priviléges, le second prieuré de l'ordre des Bénédictins, et la *fille aînée* de Cluny. Saint Mayeul et saint Odile, abbés de Cluny, et, en cette qualité, gouverneurs directs de tous les monastères de leur règle, moururent tous les deux à Souvigny, où ils furent enterrés, le premier en 994, le second en 1049. Leur mémoire y resta longtemps en grande vénération.

Hugues-Capet vint chercher, en 995, la santé sur le tombeau de saint Mayeul, et l'ayant retrouvée, il témoigna sa reconnaissance au prieuré en lui accordant le droit de battre monnaie. Le roi Robert y accomplit, en 1031, le même pèlerinage. Quant aux sires de Bourbon, malgré les largesses qu'ils ne cessèrent de faire au monastère de Souvigny, l'histoire est pleine de leurs querelles avec les moines, dont la juridiction toujours envahissante s'était constituée en lutte ouverte avec la justice seigneuriale. Le pape Urbain II, en 1096, ne dédaigna pas d'intervenir dans ces différends, que deux conciles avaient en vain cherché à concilier, et de se rendre lui-même à Souvigny pour les apaiser. Une sorte de cour de justice y fut tenue par lui, et le sire de Bourbon, Archambault V, y ayant été convoqué avec tous ses grands vassaux, les différends furent arrangés à l'amiable. On y reconnut aux prieurs de Souvigny, outre le droit de justice haute et basse sur la ville, celui de nomination à un grand nombre de cures, avec un siége de chanoines dans l'église de Notre-Dame de Moulins, qui dépendait de leur ressort, et dont le doyen était élu par eux. Les querelles entre le monastère et les sires de Bourbon semblent avoir cessé depuis lors, et le monastère de Souvigny, devenu le lieu de sépulture le plus habituel de cette famille, fut constamment comblé de ses dons. Lors de l'érection du Bourbonnais en duché, Souvigny devint l'une de ses dix-sept châtellenies. La justice des prieurs s'étendant sur la ville, celle des officiers du château ne s'exerçait que dans son enceinte; mais ce tribunal de prieurs ne pouvait condamner à mort sans appeler à siéger avec lui les juges de la châtellenie. Celle-ci ne comptait, en 1572, que sept cent dix-neuf feux; la ville, d'une médiocre importance, ne renferme aujourd'hui que 2,777 habitants. Une verrerie très-considérable y occupe plus de cent cinquante ouvriers.

Quant au prieuré, cette puissante congrégation, qui avait si longtemps fait

peser son joug sur le pays, ne pouvait échapper aux réactions vengeresses de notre révolution : les moines ont été dispersés, le prieuré détruit, mais l'église a survécu, comme un des plus beaux et des derniers monuments de l'architecture chrétienne du moyen âge. Trop étroit pour sa longueur, cet édifice, composé des styles de toutes les époques, frappe par un ensemble grandiose. La partie supérieure de la grande nef et les chapelles latérales datent du XVe siècle; les bas-côtés sont romans, et l'abside byzantin. L'église primitive, construite dans ce dernier style, a presque complétement disparu. A droite et à gauche du chœur, on aperçoit deux chapelles toutes flamboyantes de dentelures gothiques du goût le plus exquis. Dans la première se trouve le tombeau du *bon* duc Louis II et de sa femme Anne Dauphine. Les deux statues en marbre blanc reposent sur un socle de marbre blanc, les mains jointes, la tête abritée sous une niche délicieusement ciselée, et les pieds appuyés sur un chien. Ce noble monument de la sculpture du XVe siècle a été mutilé dans la révolution, et l'on a fait disparaître les fleurs-de-lys et les ceintures emblématiques qui l'ornaient. La seconde chapelle renferme la tombe en marbre noir du duc Charles Ier et de sa femme, Agnès de Bourgogne, avec deux livres à leurs pieds. Les deux statues, ainsi que les gracieuses figurines sculptées dans des niches sur les côtés du socle, ont subi les mêmes mutilations. Les restes de ces princes et de plusieurs autres de la même famille, enterrés à Souvigny, reposent encore au sein de leurs cercueils oxydés, dans une chapelle souterraine, où la révolution a dédaigné de les détruire.

Entre Souvigny et Bourbon, on trouve à Sainte-Menoux, à côté d'un couvent de Bénédictines, fondé en l'an 1000, et aujourd'hui détruit, une église moins vaste, mais presque aussi curieuse que celle de Souvigny, et qui, comme elle, offre l'alliage de trois styles différents. On admire surtout le chœur et l'apside, bel échantillon de l'architecture du XIIIe siècle : les figures bizarres du chapiteau rappellent les hypogées de Thèbes et de l'Égypte. Cette église, qui tombait en ruines, est maintenant en réparation, sur les instances du comité des monuments historiques; mais il est à craindre qu'on n'ait attendu trop tard. [1]

LA PALISSE.

CUSSET. — VICHY-BILLY. — GAIETE. — VARENNES.

La petite ville qui porte ce nom de La Palisse, illustré par un des plus grands capitaines du règne de François Ier, semble avoir légué à ses seigneurs toute son importance, et n'avoir pas gardé pour elle de place dans l'histoire. Elle est située sur les bords de la Besbre, dans un vallon fertile et riant que domine le vieux château, assis sur une hauteur, à l'est de la ville. Ce château, qui commande la route de Paris à Lyon, a dû être autrefois une forte position militaire. Successi-

1. Les sources pour les trois autres arrondissements de l'Allier sont les mêmes que pour Moulins; seulement elles sont beaucoup moins riches.

vement occupé par les La Palisse, les de Vienne, les Châtillon, les Bourbon, les La Guiche et les Chabannes, il rentra, en 1731, dans la possession de cette dernière famille; mais la révolution, en s'emparant de cette grande possession féodale, dévasta le château, le dépouilla de tous les domaines placés dans sa dépendance, et ce vénérable vestige des temps passés, encore imposant par sa masse, ne sera bientôt plus qu'une ruine. Il ne reste que les murs de la chapelle gothique; la cour intérieure, plantée d'arbres, offre partout l'aspect de la dégradation. On voyait naguère dans cette chapelle les tombeaux des anciens seigneurs, notamment celui de Jacques de Chabannes, maréchal de France sous Charles VII. Peuplé seulement de 2,286 habitants, tandis que Cusset en compte plus de 5,000, La Palisse s'est partagé avec sa rivale les faveurs administratives : le chef-lieu de l'arrondissement avec la sous-préfecture y ont été établis, mais le tribunal civil siége à Cusset. La Palisse, comme toutes les villes situées sur une grande route, vit surtout du transit des voyageurs et des marchandises vers Roanne, Saint-Étienne et Lyon. Son marché aux grains, fort important, approvisionne une partie du Forez; son sol, bien que montueux, est très-fertile dans les parties basses. Toutefois la prospérité de ce canton est gravement menacée par l'établissement prochain des deux chemins de fer de Lyon et de Clermont.

Cusset, qui n'a jamais, à vrai dire, fait partie du Bourbonnais, était compris cependant dans le domaine des sires de Bourbon, et on le trouve inscrit, sous le nom d'abbaye de Cussay, dans l'hommage qu'Archambault V rendit, vers 1100, à l'évêque de Nevers, pour divers fiefs qu'il tenait de lui. A ce titre donc, il mérite une place dans les annales du Bourbonnais. La ville dut son origine à un monastère de femmes qu'y fonda, en 886, l'évêque Eumène de Nevers, sous le règne de Charlemagne. Cette abbaye, dotée de larges priviléges, partageait avec le roi la justice de la ville ses priviléges furent tour à tour confirmés par Philippe-Auguste, par saint Louis et par Louis XI. Cusset, ville royale, position enviée par toutes les villes seigneuriales qui l'entouraient, relevait directement du roi, son seul suzerain : il y avait un bailliage, auquel étaient soumis les *cas royaux* du Bourbonnais et de l'Auvergne; ce bailliage dépendait de celui de Saint-Pierre-le-Moûtier, dont il n'était qu'une annexe, et obéissait au même bailli. Mais Louis XI, qui semble avoir eu pour la ville de Cusset une affection toute spéciale, en fit, en 1482, le siége principal des deux bailliages; « car il vouloit, dit-il dans son ordonnance, élever et décorer ladite ville, qu'il avoit fait fortifier et remparer tellement qu'elle est en grande défense, et fortifications parfaites, qui sont de grande magnificence, et les plus belles clôtures de ville de tout notre royaume. » C'est à Cusset que Louis, alors Dauphin de France, qui y était venu chercher un asile auprès de son allié le duc Charles Ier de Bourbon, fut contraint de s'humilier devant la puissance de son père Charles VII, et de lui demander pardon à genoux, « en criant trois fois merci ». Cusset, aux yeux du prudent Louis XI, avait une haute importance : c'était la seule ville forte qui appartînt à la couronne, à portée des domaines du duc de Bourbon, et Louis n'épargna rien pour s'en faire un point d'appui contre des vassaux presque aussi puissants que leur suzerain. La ville, nous dit une description du XVIe siècle,

était ceinte de hautes murailles de douze pieds de roi d'épaisseur, toutes garnies de canonnières et casemates souterraines, et de fossés profonds et pleins d'eau. Elle était fermée de quatre bonnes portes, flanquées chacune d'une énorme tour de trente toises de diamètre, et dont les murs avaient jusqu'à vingt pieds d'épaisseur. Une de ces tours, à moitié détruite et changée en prison, subsiste encore, formidable échantillon des constructions d'un autre âge. Cusset n'a, du reste, rien de remarquable, que sa position pittoresque dans une vallée fertile : au-dessus d'elle se dressent en amphithéâtre les premières cimes de la chaîne du Forez; au dernier plan s'élève, à une hauteur de dix-sept cents mètres, le *Puy* de Montoncelle, gigantesque limite de trois départements, d'où la vue embrasse à la fois les deux bassins de la Loire et de l'Allier. Vieille ville rajeunie par une ceinture de maisons neuves et par de magnifiques cours plantées de platanes d'une hauteur prodigieuse, ses riants environs sont chaque jour visités par les baigneurs de Vichy. Une belle route, tracée récemment le long du Sichon jusqu'à Ferrières, au pied du Montoncelle, permettra bientôt de plus longues excursions jusqu'au Roc-Saint-Vincent, à Pierre-en-Cise, et à la Grotte-des-Fées, trois des *sept merveilles de Ferrières*.

Vichy, célèbre dès le temps des Romains par ses eaux thermales, porte dans les *Tables théodosiennes* le nom d'*Aquæ Calidæ*, et cependant on n'y trouve aucune trace de constructions qui remontent au delà du moyen âge Petite ville ceinte de murs d'une étendue fort restreinte, l'existence de Vichy n'a été qu'une longue lutte avec Cusset, sa voisine. Le seul événement historique que nous puissions citer, c'est le double désastre qu'elle essuya pendant les guerres de religion : les protestants la pillèrent et la détruisirent presque en 1568 et 1590. Vichy était le siége d'une des châtellenies du Bourbonnais; sa population, de tout temps fort restreinte, ne s'élève pas aujourd'hui à plus de 1,150 habitants. Le couvent des Célestins, fondé par le duc Louis II, et où il avait l'intention de se retirer, a été détruit dans la révolution et remplacé par un établissement thermal qui porte son nom.

A côté de la vieille cité, dont on a conservée l'enceinte, s'est élevée, comme par enchantement, une cité nouvelle, le Vichy des baigneurs, avec ses somptueux hôtels, son parc aux quinconces réguliers, et son établissement thermal, un des plus fréquentés de la France. La mode, qui règne en souveraine sur les destinées des eaux minérales, a décidément adopté Vichy, ce *Baden* des bords de l'Allier. La réputation européenne de ses eaux, souveraines contre les maladies du foie et de l'estomac, nous dispense d'en parler. Des sources nouvelles, obtenues par des forages artésiens, jaillissent chaque jour de ce sol éminemment thermal, sources plus fécondes jusqu'ici en procès qu'en résultats médicaux. Un pont suspendu, jeté sur l'Allier, unit Vichy à la rive gauche du fleuve, et sa population, sédentaire et peu considérable, a le privilége de se décupler chaque année, dans la saison des eaux.

Billy, l'une des anciennes châtellenies du Bourbonnais et l'une de celles qui possédaient le ressort le plus étendu, n'est qu'un bourg ceint de murs et peuplé



de 5 à 600 habitants; il n'offre de remarquable que son vieux château, pittoresquement assis au sommet d'une éminence, d'où l'on domine tout le cours de l'Allier. Ce château, muni de dix tours et surmonté d'une seconde enceinte intérieure, aussi flanquée de tours, qu'on appelle *le Donjon*, appartenait, dans le siècle dernier, aux ducs de Montmorency. Non loin de là s'élève la masse blanchâtre du château de Gaiète, converti en hôpital par la charité de sa dernière propriétaire, qui le consacra à servir d'asile aux vieillards et aux pauvres infirmes.

Varennes, chef-lieu de canton, compte environ 2,000 habitants. Ville autrefois ceinte de murs, elle possédait, dès le XIIe siècle, ses seigneurs particuliers. Bien que ressortant de la châtellenie de Billy, elle avait sa justice à part, et était exempte de la taille et de toutes corvées. Charles VII, pendant la guerre de la *Praguerie*, en 1440, mit le siége devant Varennes, qui se hâta de lui ouvrir ses portes. Assiégée encore une fois durant les guerres de religion, la ville fut prise et pillée par les troupes du duc de Nemours. Plus pacifique aujourd'hui, Varennes a vu tomber son enceinte de murs; et son heureuse situation dans un pays fertile, que vivifie la route de Clermont à Moulins, est la source d'une prospérité qui s'accroît tous les jours.

GANNAT.

ÉBREUIL. — SAINT-POURÇAIN.

Gannat, située sur l'extrême frontière sud du département de l'Allier, appartient, par la nature de son sol et son aspect tout méridional, à la Limagne beaucoup plus qu'au Bourbonnais. Lors de la révolte de Guy II, comte d'Auvergne, en 1210, Guy de Dampierre, comte de Bourbon, fut chargé par Philippe-Auguste de châtier les rebelles, et c'est alors que la ville de Gannat fut détachée du domaine de la maison d'Auvergne, pour être à jamais réunie à celui des comtes de Bourbon. Dès cette époque, Gannat jouit d'une certaine importance, et est le siége d'une des châtellenies du Bourbonnais. Son nom, cependant, paraît rarement dans l'histoire ; mais la bataille de Cognat, livrée à une lieue de ses murs, le 6 janvier 1568, est la plus grande date militaire des annales du Bourbonnais. Elle fut gagnée, après une lutte acharnée, par Poncenat et Verbelay, chefs des protestants, sur Montaret, lieutenant du duc de Nemours, et les huguenots, malgré des pertes graves, restèrent maîtres du champ de bataille.

Gannat, petite ville de 5,000 habitants, et chef-lieu d'arrondissement, est le centre d'un actif commerce de grains; le maigre terroir, qui fait le fond du Bourbonnais, se change ici en terre à blé de première qualité. Cette ville, autrefois fortifiée, est située dans une riche plaine sur la route de Clermont, à l'est des premiers gradins de la chaîne du Puy-de-Dôme. On voit encore les restes délabrés de son ancien château, servant aujourd'hui de prison. Le petit ruisseau

de l'Andelot coule autour des vieux murs de la cité. A un quart de lieue, dans une gorge entre deux coteaux arides, se trouve la chapelle de Sainte-Procule, qui, lors de la fête de cette sainte [1], est encore un centre de dévotion et de plaisir.

Ébreuil, l'ancien *Ebroïacum* ou *Ebrogilum*, a longtemps fait partie de l'Auvergne. La tradition parle encore d'un camp de César assis dans les environs. La possession de cette jolie vallée, arrosée par la Sioule et dominée par des coteaux, naguère tapissés de forêts, dut être souvent disputée; car on y trouve fréquemment des débris d'armes, des éperons, des fers de flèches, et les noms des champs voisins rappellent encore des souvenirs de bataille. Sidoine Apollinaire, poëte et évêque de Clermont, qui avait une maison de campagne près d'Ébreuil, nous apprend que tout le pays fut dévasté par les Goths. C'est là qu'était situé l'un des quatre palais que Charlemagne assigna pour résidence à son fils Louis, élevé par lui au trône d'Aquitaine. Celui d'Ébreuil fut donné, en 971, par Lothaire au monastère de Bénédictins, qu'y avait fondé, en 806, Louis-le-Débonnaire, alors roi d'Aquitaine. L'histoire se tait sur Ébreuil jusqu'en 1440; à cette époque, le seigneur de Chabannes s'en empara pendant la guerre de la *Praguerie*. Mais les habitants ne tardèrent pas à se soumettre, quand ils en furent sommés par Charles VII en personne.

La ville, très-ramassée et peuplée de 2,000 habitants, offre quelques monuments remarquables : son église, fort bien conservée est un bel édifice roman, dans le style du XIIe siècle. Citons encore l'hôpital, placé au bord de la Sioule, dans les bâtiments d'un monastère, et le pont récemment bâti en pierres blanches, et qui, malgré quelques vices de construction, présente un aspect monumental; c'est le second qu'on ait élevé dans un très-court espace de temps, le premier ayant été emporté par une crue de la Sioule. A deux lieues d'Ébreuil, on rencontre le château de Veauce, massif édifice presque ruiné que le propriétaire actuel, M. le baron de Veauce, vient de faire restaurer avec goût dans le style de la renaissance. Sa position sur un roc escarpé, à l'entrée d'un ravin, où s'étend une vaste forêt de chênes, est des plus pittoresques. Il est peu de sites dans le Bourbonnais qui méritent autant d'être visités par les voyageurs.

Saint-Pourçain, l'antique *Procrinium*, faisait autrefois partie des treize bonnes villes de la basse Auvergne, et n'appartenait pas au Bourbonnais, bien qu'il y fût enclavé. Saint Portianus, qui sauva par ses prières l'Auvergne des ravages de Théodorik Ier, roi d'Austrasie, a donné son nom à cette ville. Au début du VIe siècle, il y fonda un couvent de Bénédictins, connu depuis sous le nom de prieuré de Saint-Lazare. On voyait naguère dans l'église de ce couvent, qui est devenue celle de la ville, une statue de femme aux pieds d'oie, appelé la reine

1. Sainte Procule, issue d'une famille noble, ayant été demandée en mariage par le comte Gérard d'Aurillac, le refusa, pour se vouer à la vie ascétique dans une grotte, aux environs de Gannat. Le comte l'y poursuivit, et, n'ayant pu vaincre ses refus obstinés, lui coupa la tête, dit la légende. La sainte la ramassa, et la porta jusqu'à l'église de Gannat, en faisant cinq stations, dont les gens du pays montrent encore la place. Le comte, frappé de cécité, manifesta son repentir en bâtissant une abbaye.

Pédauque; c'était un *ex-voto* du roi Robert qui, ayant épousé sa cousine Berthe, vit naître, suivant la tradition populaire, de ce mariage réprouvé par l'Église, un enfant monstrueux, dont le corps se terminait par des pieds d'oie. Agnès de Bourbon, fille du dernier Archambauld, fonda près de Saint-Pourçain un couvent de Cordeliers, vers 1260. Les Templiers y possédaient aussi quelques domaines. Au XIIIe siècle, tout ce pays ayant été enlevé au comte d'Auvergne, Guy II, en punition de sa révolte, le monastère et la ville obtinrent de Philippe-Auguste de se maintenir, comme vassaux directs de la couronne, indépendants des sires de Bourbon; un hôtel des Monnaies y fut établi, et cette position privilégiée, comme celle de Cusset, excita l'envie de tous leurs voisins. En 1359, les Anglais, après une attaque manquée contre Saint-Pourçain, incendièrent ses faubourgs. Dans les guerres de la *Praguerie*, le Dauphin et le duc de Bourbon s'en emparèrent et en firent le siége de leurs négociations avec Charles VII. Au commencement de la Ligue, Saint-Pourçain avait embrassé la cause du roi; mais se laissant aller à la contagion de l'exemple, elle se souleva en 1587, fut reprise en 1591 par le duc de Nemours, et resta depuis lors sous l'obéissance du roi. Cette petite ville, située près du confluent de la Sioule et de l'Allier, offre un coup d'œil assez pittoresque. Les coteaux qui l'environnent produisent le meilleur vin du Bourbonnais. Elle compte aujourd'hui 4,731 habitants, et sa population s'accroît tous les jours.

Parmi les hommes célèbres qu'a vus naître cette partie du Bourbonnais, nous citerons *Antoine Duprat*, né à Gannat en 1488, chancelier de France en 1515, puis cardinal et légat *à latere*.

MONTLUÇON.

NERIS.

Montluçon, *Monslucinus* ou *Monslucio* dans les chroniques, sans avoir été fondée comme on l'a dit par *Lucius*, fils de Constance Chlore, est une des villes les plus anciennes du Bourbonnais. Sous les rois de la seconde race, on la voit déjà le siége d'une seigneurie qui, vers le Xe siècle, appartenait au sire de Bourbon, Archambault Ier, auquel elle fut apportée en dot par sa femme Rothilde de Limoges. Mais à compter de 1098, elle fut détachée en apanage, et constitua une seigneurie distincte sous Guillaume Ier, sire de Montluçon, et fils d'Archambault IV de Bourbon. Cette branche cadette, soumise toutefois à la suzeraineté de la branche aînée, s'éteignit en 1202; Montluçon fut réuni à sa souche, et depuis lors a toujours fait partie du Bourbonnais. Les Anglais s'en étant emparés, en 1171, y firent sentir toute la dureté de leur domination jusqu'en 1188, époque à laquelle Philippe-Auguste le reconquit sur eux. En 1266, Jean de Sully, archevêque de Bourges, y tint un concile provincial; un autre concile y fut encore assemblée, en 1288. Au XIVe siècle, les Anglais, maîtres du Bourbonnais, rava-

MONTLUÇON.

I
v
e
b
C
x
p
s
B
c
u
le
e
l
c
d
s
r
F

e
p

t
l
l
i
r
s
l
t
t
t
i
v
t



MONTLUÇON



gèrent de nouveau toute la fertile vallée du Cher, mais sans parvenir à s'emparer de Montluçon; ils essuyèrent même sous ses murs une défaite dont la tradition y fut longtemps conservée dans une cérémonie bizarre, dite des *chevaux-fags*, dont la trace subsistait encore au XVIIIe siècle. Elle consistait dans une procession qui se célébrait à la Pentecôte, et où de jeunes garçons, revêtus de vieilles armures, stimulaient les manœuvres du combat. Les règlements de la confrérie qui présidait à cette fête datent de 1430. Le nom d'un des faubourgs de Montluçon, *la Presle* (*Prælium*), est aussi une allusion à cette défaite; un autre, longtemps occupé par les Anglais, porte le nom de *Bretony;* enfin, on appelle *Lombardie* celui où logèrent les Italiens envoyés par le duc de Milan au service du Dauphin, depuis Charles VII. Dans la guerre de la *Praguerie*, Montluçon fut durement rançonné par les troupes de Louis XI, et celles du prince de Condé, en 1576, n'y firent pas moins sentir leur passage. Cette ville, qui a, comme on le voit, ses fastes militaires et son histoire locale, dut être fortifiée de bonne heure. Henri IV fit réparer son enceinte, aujourd'hui ruinée et changée en promenade. Montluçon, chef-lieu d'une châtellenie, avait dans son ressort trente-trois paroisses. Lors de l'établissement de la généralité de Moulins, elle fut aussi le siége d'une élection; elle est aujourd'hui le chef-lieu d'un arrondissement dans lequel on compte environ 80,000 habitants. Quant à la population de Montluçon, on l'évalue à un peu plus de 5,000 habitants. Placée dans une position heureuse aux bords du Cher, au pied de coteaux couverts de vignes, le canal latéral au Cher et l'exploitation des houillères de Commentry ont développé dans cette ville, peu importante jusqu'ici, les germes d'un nouvel avenir. Le bassin houiller de Commentry donnait déjà, en 1842, avant l'achèvement du chemin de fer spécial, construit pour l'exploitation, jusqu'au canal du Cher, quatre cent quarante mille hectolitres de charbon, et ses produits s'accroissent chaque année. Les belles forges de Tronçais sont aussi une des sources de la richesse de ce canton, dont l'activité contraste avec l'indolence et la pauvreté des cantons voisins. Les gisements houillers y sont en assez grand nombre; mais leurs produits, faute de mises de fonds suffisantes pour l'exploitation, sont encore restreints. Montluçon, outre les charbons et les fers, est riche en denrées agricoles; on y a établi plusieurs tuileries, et tout semble se réunir pour assurer à ce petit coin privilégié du Bourbonnais un immense développement de prospérité commerciale.

Néris, à en juger par les vastes constructions qu'on y a trouvées et par le théâtre aux gradins circulaires recouverts de gazon, qui sert aujourd'hui de promenade aux baigneurs, a dû être, sous les Romains, un établissement thermal d'une haute importance. Une tour, que la tradition faisait remonter à Néron, et dont les ruines mêmes ont disparu, est, dit-on, l'origine de son nom (*Neronis*, *Neris*); mais, bientôt déchue de son rang de ville, on ne la voit plus figurer, dans Grégoire de Tours, que comme un bourg (*vicus Nerensis*), où existait un monastère de nonnes. Une charte de Pépin parle, il est vrai, du *palais* de Néris; mais ce palais, comme tous ceux de nos rois franks jusqu'à Charlemagne, n'était sans doute qu'un manoir. L'emplacement même du bourg paraît avoir été changé; car, au nord, on aperçoit une colline couverte de ruines, où semble avoir été située l'ancienne ville,

détruite par les Barbares. Les sources de Néris sont peut-être les plus abondantes de toute la France ; très-fréquentées tous les ans, elles sont surtout efficaces pour guérir les paralysies, les névralgies, les rhumatismes, et toute espèce de blessures. L'établissement thermal, dirigé par un habile médecin, M. de Montluc, et construit sur une très-grande échelle, pourrait compter, s'il était terminé, au nombre des plus beaux que nous possédions; mais il lui manquera toujours les riants environs et les points de vue pittoresques qui font le charme du Mont-d'Or ou de Vichy[1].

BOURGES.

Bourges, au moment de l'invasion romaine, était une des cités les plus florissantes des Gaules. Construite sur le plateau, puis sur le flanc du large monticule recouvert aujourd'hui par la ville moderne, et entourée de marais et d'eau, elle devait son nom d'Avaric aux accidents du terrain sur lequel elle était bâtie. Il y avait, comme on sait, dans les Gaules, deux nations du nom de *Bituriges :* les uns nommés *Vivisci*, en commémoration du culte qu'ils rendaient au guy, et les autres *Cubi*, à cause de la forme de leurs habitations. A cette époque reculée, les Bituriges-Cubi, dont Avaric était la métropole, frappaient déjà monnaie. Nous possédons un grand nombre de leurs pièces monétaires : les unes portent le nom d'Avaric, soit en entier, soit en abrégé; d'autres offrent, sans légendes, les emblèmes de la nation, tantôt isolés, tantôt unis à ceux des peuples avec lesquels ils étaient confédérés. Compris dans les conquêtes de César, les Bituriges cessèrent de battre monnaie et ne reprirent ce droit qu'après la chute de l'empire romain.

La première lueur historique jetée sur Avaric, est celle des *Commentaires de César*. Ils nous apprennent qu'en un seul jour les Bituriges-Cubi sacrifièrent plus de vingt de leurs villes, dans l'espoir de sauver l'indépendance de toutes les nations gauloises, et qu'au moment où, en plein conseil, on allait décider si l'on brûlerait aussi Avaric, les Bituriges se jetèrent aux pieds de Vercingétorix, en lui criant : « Ne nous forcez point à incendier de nos propres mains cette ville, la plus belle presque de toutes les Gaules, ornement et rempart de notre cité. La rivière et les marais l'entourent et la protégent; une seule issue très-étroite y donne accès; douteriez-vous, qu'ainsi favorisée, nous ne pussions la défendre ? » Vercingétorix se laissa malheureusement attendrir, et, après avoir fait entrer dix mille hommes de renfort dans la place, il alla camper auprès de Solimara (Maubranches), à seize milles environ d'Avaric. Protégée

1. M. Rosseeuw Saint-Hilaire est l'auteur de ce travail si exact, si élégant et si complet sur les villes du Bourbonnais. Nous regrettons de ne pouvoir insérer ici ses considérations générales sur l'agriculture, l'industrie et le commerce de l'Allier. Elles trouveront leur place dans notre résumé. On sait que les affections de famille et les sympathies personnelles du savant professeur l'ont porté à faire une étude approfondie de tout ce qui intéresse l'histoire civile et politique, et la situation économique et morale de ce département.



f
d
d
g
su
co
ne
ri
on

s
r
d
a
n
a
lo
N
lo
e
il
d

(
p
lo
s
g
e
d
i
i
e
p

v
r
o
fa
é



MAISON DE JACQUES-COEUR.

(Bourges)

Publié par Furne Fournier Perrotin





par ses retranchements naturels, l'Auron, l'Yèvre, le Mouton, l'Yevrette et les marais, la capitale des Bituriges n'était accessible que par le point où se trouve aujourd'hui la porte Bourbounous. César plaça donc son camp sur l'étroit terrain qui bordait la rivière et les marais. En vingt-cinq jours, il éleva une terrasse de trois cent vingt toises de base sur quatre-vingts de hauteur, laquelle dominait les murailles de la ville, si bien décrites par le général romain. Les légions demandèrent enfin le signal de l'attaque; mais, dit Napoléon, la ville était trop bien fortifiée par la nature et par l'art. Le siége pourtant est commencé, et les Gaulois font des prodiges de valeur. Partout ils opposèrent aux assiégeants les ressources multipliées d'un esprit ingénieux et habile à tout imiter, à tout prévoir. Ils détournèrent les faux à l'aide de nœuds coulants et les attirèrent à eux avec des machines faites exprès; ils détruisirent les terrassements par des travaux souterrains, mettant le feu aux ouvrages, remplissant les mines ouvertes avec des pierres durcies au feu et de la poix liquide.

César, selon son habitude, assistait aux travaux, même pendant la nuit, malgré les rigueurs de la saison et les pluies continuelles : vers la troisième veille, il vit de la fumée s'élever de la terrasse. Les Gaulois venaient d'y mettre le feu et elle sautait. Aussitôt des cris effrayants partent de leurs murailles, et tandis que les uns opèrent une double sortie, d'autres, restés sur les remparts, lancent aux assiégeants des torches embrasées, de la poix bouillante, du bois et toutes sortes de matières combustibles. Surpris un moment, les assiégeants reprennent enfin l'offensive, repoussent les Gaulois, retirent leurs tours, coupent la terrasse, et, durant toute la nuit, soutiennent un combat acharné. Un Gaulois chargé d'alimenter le feu qui consumait une tour romaine, y jetait continuellement des masses de suif et de poix qu'on lui faisait passer de main en main. Frappé d'un trait au sein droit, il est aussitôt remplacé par un soldat non moins courageux, qui, atteint lui-même, cède sa place à un troisième; et ainsi de suite jusqu'à ce que l'ennemi se soit emparé du poste qu'ils occupaient.

Les Gaulois découragés, cédant d'ailleurs aux ordres de Vercingétorix, abandonnèrent la ville, au milieu de la nuit, et dans le plus grand silence Déjà ils s'acheminaient vers les portes, lorsque tout à coup les femmes échevelées, éperdues, tenant leurs enfants entre leurs bras, se précipitent aux pieds des soldats, les conjurant de ne pas les abandonner aux outrages du vainqueur. Ces cris sont entendus des Romains, et l'évacuation de la place devient impossible. Favorisé par une pluie battante qui forçait les assiégés à se mettre à l'abri, César fait approcher une tour mobile, réunit secrètement les légions derrière les palissades et donne le signal de l'assaut. Les Bituriges surpris, chassés de leurs murailles et de leurs tours, se rangent en forme de coin sur la place publique et se préparent à combattre avec acharnement. Mais le général romain fait aussitôt investir toute la circonférence des remparts. A l'instant les Gaulois jetant bas leurs armes, s'enfuient du côté des marais : là, au fur et à mesure qu'ils tentent de passer la porte, ils sont, ou massacrés par les fantassins ou poursuivis par la cavalerie. Alors commença une horrible boucherie : le délire du carnage fut tel, que pas un soldat romain ne songea au pillage tant qu'un Gaulois respira dans la ville. Des quarante mille personnes bloquées dans cette vaste cité, il resta tout au

plus huit cents hommes ou femmes qui allèrent porter à Vercingétorix la nouvelle de cet affreux désastre. Le pillage eut aussi son tour : on pourra s'en faire une idée en se rappelant que le butin qu'y firent les Romains passa parmi eux en proverbe. César demeura quelques jours dans la ville démantelée, où il trouva des magasins de blé et de vivres : c'est là que son armée se ravitailla et se reposa des fatigues du siége. Il y reçut une députation éduenne qui venait le prier de mettre un terme aux discussions occasionnées dans leur cité par l'élection d'un vergobret.

Les Romains avaient, à ce qu'il paraît, versé tout le sang généreux des habitants d'Avaric, car la dégradation de ce peuple ne se borna point à participer, sous Auguste, à l'érection d'un autel que soixante nations de la Gaule consacrèrent au divin empereur, au confluent du Rhône et de la Saône. Plus tard, vers le milieu du IIIe siècle, nous voyons un certain Gagilcius Primus, sexvir augustal, élever à ses frais un autel votif à perpétuité pour la santé des Césars, celle de Minerva et de la divine Drusille. C'est grâce à de semblables turpitudes qu'Avaric redevint une ville considérable; elle eut un vaste amphithéâtre, de beaux et larges aqueducs, par le canal desquels arrivaient dans la ville les eaux limpides et pures, que les Romains avaient détournées pendant le siége. De l'amphithéâtre complétement détruit en 1619, il ne reste plus que le nom donné à l'une des rues de Bourges; les aqueducs, abandonnés, sont probablement enfouis dans les terres.

Dès le IIe siècle de l'ère chrétienne, Avaric prit le nom de sa population et fut nommé *Biturrica;* mais, malgré ses flatteries nombreuses, elle n'eut point l'honneur de figurer parmi les villes autonomes des Gaules, qui seules obtinrent le privilége de battre monnaie à l'effigie des empereurs romains. Il paraît cependant, d'après une découverte archéologique faite le 22 juin 1842, qu'elle fut alors le centre d'un faux monnayage extraordinairement actif. Les Bituriges, à cette époque, étaient célèbres par leur industrie variée; ils tissaient les voiles de navire, exploitaient les mines de plomb, de minium, d'étain, etc.; la métallurgie avait, en outre, pris un essor remarquable parmi eux : des *branbaricarii* damasquinaient déjà les armes et la vaisselle, en y introduisant des filets d'or ou d'argent. Ce ne fut toutefois qu'au IVe siècle que Biturrica vit relever ses remparts, dont une partie existe encore. En 408, l'énergie gauloise, violemment comprimée, réagit dans cette ville, capitale de la première Aquitaine; elle se déclara indépendante de l'empire. Si l'on en croit Zozime, les habitants chassèrent les officiers romains et se constituèrent en république. En 412, Bourges fut pillée successivement par les Goths et les Huns. La présence des conquérants germains favorisant leurs projets, les bagaudes se montrèrent de nouveau, en 435; Bourges menacée alors, tantôt par les Romains, tantôt par les Wisigoths, envoya alternativement aux uns et aux autres des députations composées de ses plus illustres citoyens. Simplicius, qui plus tard fut évêque de cette ville, et qui appartenait à l'une de ses plus nobles familles, fut ainsi tour à tour député vers l'un et l'autre des dominateurs.

Dans le courant de l'année 469, tandis que le sénat romain et l'empereur Anthémius condamnaient à mort Serenat et Amande, ces intrépides chefs des

nouvelles bagaudes, le roi wisigoth Euric s'apprêtait à les venger et à imiter leur exemple. Il commença la guerre par une campagne contre les Bretons fédérés, chargés alors de la défense du pays des Bituriges. Il marcha sur Bourges avec des forces considérables, et s'en empara, non sans quelque résistance de la part des habitants et du clergé, tant les uns et les autres avaient horreur de maîtres ariens! Sous la domination franque, Bourges devint l'une des vingt-quatre métropoles de la Gaule; à la mort de Chlodwig, elle fut comprise, ainsi que son territoire, dans le royaume d'Orléans, qui échut en partage à Chlodomir, jusqu'à l'époque où ce royaume fut lui-même fondu dans les États de Chlotaire II. Les habitants du Poitou, de la Touraine et de l'Anjou s'emparèrent de Bourges, en 584, et la détruisirent presque entièrement. L'année suivante apparaît déjà un comte de Bourges, nommé Ollon, dont Grégoire de Tours nous a transmis le souvenir. Mêlé dans l'intérêt du roi Gontran, son maître, aux singulières aventures du prétendant Gondebaud, ce fut lui qui le reçut au sortir de la ville de Comminges, ou plutôt qui l'assassina. Bourges, sous la race mérovingienne, recouvra le droit de battre monnaie. Pépin-le-Bref, en 762, après un siége qui traîna en longueur, prit cette ville, et rendit à la liberté les soldats aquitains et saxons que le duc Waïfre y avait réunis pour garder la place. Quant au comte de Bourges, Humbert, et à ses hommes faits prisonniers, Pépin se contenta d'exiger d'eux le serment de soumission et les emmena avec lui; il avait fait conduire leurs femmes et leurs enfants dans ses possessions au delà de la Loire. Ensuite, il releva les remparts de la ville, et y plaça un comte et une garnison pour la défendre. Cinq ans après, le roi frank fit de Bourges son quartier général et sa résidence; il y vint avec Bertrade et y bâtit un palais. Dans un champ de mai convoqué, au mois d'avril dans une vaste plaine, sous les murs de la ville, il fut décidé que Bertrade resterait à Bourges avec une partie des fidèles et des soldats de Pépin, tandis que son mari, avec le reste de l'armée, poursuivrait le duc Waïfre. N'ayant pu l'atteindre, Pépin rentra à Bourges aux approches de la mauvaise saison et s'occupa activement de l'érection des nouveaux remparts.

Nous ignorons complétement le rôle que joua Bourges sous le règne de Charlemagne et celui de Louis-le-Débonnaire; ce que nous savons seulement, c'est que le premier comprit cette ville dans ses largesses posthumes et que le second y fit battre monnaie. Dès 817, la ville ne fut plus gouvernée que par des vicomtes, connus sans doute, mais dont il ne reste aucun monument même monétaire. Vers le milieu du IXe siècle, l'illustre comte Gérard de Roussillon, véritablement maire du palais sous Charles-le-Chauve, dans sa lutte avec ce prince pour la possession du comté de Bourges, mit à feu et à sang le pays des Bituriges, pendant deux années consécutives. Il est vivement à regretter qu'il ne nous soit resté sur cette guerre affreuse d'autre document que la copie d'un poëme incomplet, la plus ancienne des chansons de gestes écrites dans les dialectes méridionaux, œuvre probablement d'un poëte des environs de Montpellier. Copié au XIIIe siècle par un manuscripteur italien, qui le mutila sous le rapport du mètre et de l'idiôme, ce poëme n'a pas été respecté davantage par M. Raynouard : le temps en a fait perdre le commencement et la fin, et ne nous a laissé que neuf mille trois cents vers.

Charles-le-Chauve, en 849, lorsqu'il alla prendre possession du royaume d'Aquitaine, d'où son frère Pépin avait été récemment expulsé, vint à Bourges au mois d'août; il y retourna au mois de décembre, après le siége de Toulouse; il y était encore au mois de juillet 853. Les monnaies de ce monarque, frappées dans cette ville, sont nombreuses. Le 29 septembre 866, Charles, roi d'Aquitaine et fils de Charles-le-Chauve, étant mort à Buzançais, ses restes mortels furent transportés à Bourges par l'archevêque Wulfad et Carloman, son frère, abbé de Saint-Médard de Soissons. Un tombeau lui fut élevé dans l'église du monastère de Saint-Sulpice. En 868, Bourges fut prise par les Normands, qui rompirent aussi tous les aqueducs gaulois ou romains, et brûlèrent et pillèrent la ville pendant plusieurs jours de suite. En 873, eut lieu une autre invasion non moins désastreuse pour le pays et pour sa capitale. Eudes, comte de Paris, remporta des avantages signalés sur les Normands, en 892, et enleva le comté de Bourges à Guillaume-le-Pieux, comte d'Auvergne. Celui-ci prit bientôt sa revanche : partisan de Charles-le-Simple, il continua de soutenir ses intérêts. Enfin, Guillaume étant mort en 919, Guillaume-le-Jeune, son neveu, s'empara de son héritage par surprise, au moins quant à Bourges; mais les habitants qui avaient une répugnance invincible à se trouver dans le parti des Carlovingiens, se soulevèrent et le chassèrent. Vers 922, Guillaume obtint du futur roi Raoul la restitution de Bourges et du Berry, en récompense de l'hommage qu'il lui en avait fait. Bourges a frappé un certain nombre de monnaies d'argent, au nom de Charles-le-Simple. Depuis 918, le pays des Bituriges avait été tenu héréditairement; à compter de 929 il est réuni à la couronne, et la dignité de comte de Berry est abolie par le roi Raoul, dont il nous reste une monnaie d'argent frappée à Bourges. Les arrière-fiefs, tels que la vicomté de Bourges et la seigneurie de Bourbon, relevèrent immédiatement de la couronne. Ce fut une circonstance heureuse que la mort, sans postérité, en 927, du comte Guillaume-le-Jeune, car personne ne se présenta pour revendiquer son héritage. Nous avons aussi des monnaies d'argent de ce comte, et un grand nombre du roi Lothaire et de Philippe-le-Hardi, qui ne marquent pas autrement dans l'histoire de Bourges. Au carême de 1031, le roi Robert vint dans la capitale du Berry, où il fut reçu par le vicomte Geoffroy-le-Noble, son vassal; après une excursion jusqu'à Toulouse, il rentra dans son royaume et revint à Bourges où il passa le jour des Rameaux.

Lorsque la croisade fut prêchée à Clermont, en 1095, par le pape Urbain II, Eudes ou Harpin, vicomte de Bourges, ne put rester étranger à l'enthousiasme général; il vendit sa vicomté au roi de France Philippe I[er] pour la somme de soixante mille sous d'or. A ce sujet, l'auteur du roman de *Guillaume au Court-Nez*, nous apprend que Lambien de Beorges (Landberth de Déob), avait donné l'exemple au vicomte. Quoi qu'il en soit, Harpin partit en 1096, avec Pierre-l'Ermite, lui huitième chevalier de l'illustre association des enfants du Berry, parmi lesquels les Homères de l'époque nomment positivement Renaud de Baugy, Anjorrant, Amaury de Beorges, Garnier de Brenne, etc. Le rôle que joua le vicomte dans cette sainte guerre fut digne de l'épopée, bien qu'il n'ait pas été toujours honorable. Échappé à la déroute d'Héraclée, par la fuite, puis fait prisonnier avec le roi Baudouin et réclamé par Alexis, empereur de Constanti-

nople, Harpin revint enfin dans sa chère patrie, où il se fit moine et mourut postérieurement à l'année 1121.

Au mois d'octobre 1102, Philippe Ier, dont nous possédons plusieurs monnaies d'argent frappées à Bourges, vint dans cette ville, et les chevaliers de la vicomté nouvelle se pressèrent autour de lui. Son fils, Louis VI, dit le Gros, qui fit aussi frapper à Bourges des monnaies d'argent, y vint également en 1108 et surtout en 1121, pour marcher de là contre Clermont dont les habitants avaient chassé leur évêque Aimery. Il se trouvait encore à Bourges, en 1122, avec son fils aîné, qui mourut avant lui, et il y réunit une nouvelle armée au milieu de l'été, en 1126. Le duc de Guyenne, devenu roi de France sous le nom de Louis VII, se fit couronner à Bourges, le jour de Noël 1137. Les fêtes furent brillantes et attirèrent un grand concours de monde. Aux fêtes de Noël 1145, Louis-le-Jeune y tint cour plénière et y fut couronné une seconde fois; mais c'était principalement pour faire prêcher la croisade, qu'il s'était rendu à Bourges et qu'il y avait convoqué cette grande réunion. Comme à Clermont, il s'y trouva des prélats en grand nombre, non du Midi mais du Nord. L'évêque de Langres, Godefroy, prêcha la guerre sainte et arracha des larmes à tous les auditeurs, lorsqu'il parla des malheurs d'Édesse et des chrétiens de l'Orient. Malgré ces larmes, les enrôlements furent peu nombreux. Après le départ de Louis pour l'Orient, au mois de juin 1147, Bourges devint le centre d'une vaste conspiration. Les conjurés étaient déjà maîtres de la grosse tour, mais la vigilance et l'habileté du ministre Suger déjouèrent leurs plans. On apprit enfin le retour du roi et tout rentra dans l'ordre. En 1159, Louis VII se trouvait encore à Bourges; c'est alors qu'il affranchit complétement les biens de l'archevêque et qu'il lui permit, ainsi qu'à ses successeurs, d'en disposer, malgré son droit de régale, l'année de leur mort. Le 11 juin 1163, immédiatement après la clôture du concile de Tours, le pape Alexandre III écrivit au roi de France qu'il comptait se rendre prochainement dans la ville de Bourges, où il arriva en effet le 1er août suivant.

En 1170, la guerre faillit éclater entre la France et l'Angleterre. Henri II prétendit, en sa qualité de duc de Guienne, que l'archevêché de Bourges dépendait du duché d'Aquitaine et non de la France. Ce motif était peu solide; mais le roi d'Angleterre voulait se venger de Thomas Becket, que l'archevêque de Bourges avait reçu avec toutes sortes d'égards, en 1165. Le roi de France s'opposa naturellement aux exigences inouïes de son compétiteur. Henri s'avança alors vers Montluçon, se croyant bien sûr de s'emparer de la ville de Bourges, où il s'était ménagé des intelligences. Mais Louis VII marcha contre lui, et il fut contraint de conclure presque immédiatement une trêve. Ce prince, disent les historiens anglais, avait promis à l'époux de sa fille Marguerite, Henri-au-Court-Mantel, fils de Henri II, tout le Vexin français; et sa fille puînée, Alix, devait apporter en dot à Richard, second fils du roi d'Angleterre, la ville de Bourges avec toutes ses dépendances. Ces promesses, un peu légères, furent forcément rétractées à Tory, ce qui n'empêcha pas la conclusion d'un traité: les deux rois s'obligèrent à faire ensemble le voyage de la Terre-Sainte, engagement que tinrent leurs fils. En 1162 et 1178, le roi vint encore à Bourges. En 1180, l'archevêque de cette ville, Ricard, figure à la cour de Guillaume-le-Bâtard avec Warmond, arche-

vêque de Vienne, et des gentilshommes normands, comme juges dans un plaid, au sujet d'une île de la Seine que l'évêque d'Évreux voulait prendre à l'abbaye de la Sainte-Trinité, comme l'atteste une charte extrêmement curieuse de cette époque.

Philippe-Auguste ayant atteint sa majorité vers le temps où la trêve de Nonancourt venait d'expirer, convoqua à Bourges tous ceux qui lui devaient le service féodal. Il connaissait parfaitement l'esprit de la ville où il avait déjà fait différents séjours, d'abord en 1186, puis en 1187. Quelques jours avant la Saint-Jean-Baptiste de cette dernière année, époque de l'expiration de la trêve, il avait quitté Bourges, pénétré dans le Berry et mis le siége devant Châteauroux; mais une nouvelle trêve de deux années fut signée. La guerre n'en recommença pas moins en 1188. Philippe rassembla à la hâte une armée près de Bourges; il surprit, le 18 mai, la forteresse de Châteauroux, et contraignit les bourgeois à lui jurer fidélité. En 1202, le roi fit construire une nouvelle tour à Bourges. Le même prince, en 1212, mit Simon de Sully, archevêque de cette ville, avec Hugues de Lusignan, comte de La Marche, à la tête de deux cents cavaliers et de dix mille fantassins qu'il envoyait au secours d'Amaury de Montfort. Ce fut encore cet archevêque qui, en 1224, fut chargé par Honorius III de remettre à Louis VIII une lettre dans laquelle il l'engageait fortement à entreprendre enfin l'extirpation de l'hérésie des Albigeois. On voit dans les cabinets de médailles des pièces de ce monarque, frappées à Bourges.

Peu de temps après la mort de son père, arrivée au mois de septembre 1223, Louis VIII, dont la principale affaire était cette guerre des Albigeois, vint à Bourges, où, en 1225, le légat du pape convoqua encore un concile qui s'ouvrit le 30 novembre. Afin de mettre un terme aux disputes de préséance entre les dignitaires de l'Église, on résolut de siéger non comme en concile, mais comme en conseil. Raymond, comte de Toulouse, et Amaury de Montfort comparurent en personne, et même furent entendus, mais on ne décida rien à leur égard. En 1226, le parlement de Paris se réunit au mois de janvier : le roi obtint de ses principaux barons le serment de l'aider et de le secourir comme leur seigneur-lige dans cette guerre sainte. Ensuite on se rendit à Bourges, où tout le monde se trouva rassemblé le 17 mai; le roi et le légat étaient aussi présents. On délibéra longuement sur la prochaine croisade. Presque tous les assistants s'engagèrent à y prendre part; mais, moyennant des sommes considérables, le légat releva de leurs vœux les femmes, les vieillards et les enfants. Le noyau de la nouvelle croisade partit enfin, se rendit successivement à la Charité, à Nevers, à Châlons-sur-Saône, à Lyon, à Avignon : toutefois, la peste et la guerre se réunirent bientôt pour rendre inutile cet armement, et le roi vint mourir en Auvergne, le 8 novembre 1226. Dans cette croisade figuraient beaucoup de chevaliers appartenant au Berry, mais parmi ceux-là il en est un surtout que nous ne pouvons passer sous silence : c'est Thibaut de Blazon, parce qu'il mérite une place distinguée dans l'histoire littéraire de la France. Cet élégant trouvère est né dans un hameau de la commune de Saint-Martin-d'Auxigny, et c'est à tort que quelques écrivains l'ont confondu avec Thibaud, comte de Blois et de Champagne. Dans cette guerre se signalèrent, en outre, le comte de Brennes, Roger de Linières et Allard de Rocé,

En 1234, Grégoire IX désigna d'office Philippe Berruyer, évêque d'Orléans, pour succéder à Simon de Sully, archevêque de Bourges. Ce prélat était surtout remarquable par une douce charité qui réellement ne connaissait point de bornes; ainsi trente pauvres qu'il entretenait, couchaient dans la même chambre que lui. Tous les jours une aumône générale eut lieu au palais archiépiscopal, et trois fois par semaine, dans les résidences de Cornusse, de Turly et de Maurepas. Philippe répondit à son économe, effrayé de ce que, pendant une famine, il avait élevé ses charités quotidiennes jusqu'à quatorze setiers de blé : « Si les revenus de l'église s'épuisent, tu prendras les miens ». Il avait pour habitude de donner audience aux pauvres, avant d'entendre les riches. Un jour, une vieille femme, placée à côté du seigneur de Châteauroux, entouré de ses nobles, et qui insistait pour que l'archevêque expédiât ses affaires, fut appelée par l'illustre prélat, quoiqu'elle fût couverte de haillons. L'archevêque prit sa requête, lui rendit immédiatement justice, car il tenait alors sa cour, et se tournant du côté du seigneur : « Ne vous étonnez point, lui dit-il, de ce que cette malheureuse passe avant tous ; elle n'aura encore que trop de peine à regagner à pied son village, tandis que vous, escorté de vos nombreux serviteurs, et monté sur un bon cheval, vous arriverez bientôt à votre château ». Ce fut pourtant contre ce vertueux prélat qu'éclata, peu de temps après, dans son propre palais, en présence du légat du pape, une violente émeute. Les portes furent enfoncées par la populace qui, pénétrant dans ses appartements, accabla de pierres Philippe et son hôte. Louis IX fit aussitôt arrêter les principaux citoyens de la ville, pour garantir l'amende à laquelle elle fut condamnée pour ce sacrilége. Au mois d'août 1248, le saint roi s'embarqua pour la croisade. Ici figurent encore plusieurs noms illustres appartenant au Berry, et, entre autres, le seigneur de Meheung qui était à la croisade en 1239, et qui y mourut l'année suivante; son fils, Pierre Ier, accompagna Louis IX et fut tué, le 8 février 1250, à l'attaque de Mansourah.

En 1251, les pastoureaux marchèrent sur Bourges, dévastant tous les pays qu'ils traversaient. Les habitants les reçurent, et à peine furent-ils entrés dans la ville, que leur premier acte fut le pillage de la synagogue, ainsi que la destruction des livres sacrés des juifs. Le jour de la réaction arriva, et, privés de leur chef assassiné, ils se retirèrent précipitamment; les habitants suivirent leurs traces, les attaquèrent et les défirent aux environs de Villeneuve-sur-Cher.

A la septième et dernière croisade de 1269, on compta peu de chevaliers du Berry : échappé aux périls de celle de 1249, le seigneur de Châteauroux périt dans celle de 1270. A l'une ou l'autre de ces croisades appartiennent les deux Lion de Bourges, trouvères qui figurent honorablement aussi dans l'histoire littéraire de la France et sur lesquels nous savons très-peu de chose. Ce qu'il y a de certain, c'est que de leur temps ils marchaient de pair avec ce que la noblesse, la littérature et l'art militaire avaient de plus illustre, ainsi que l'atteste un passage de la chronique en vers de Bertrand Du Guesclin. Furent-ils trouvères l'un et l'autre? n'y en eut-il qu'un? l'un seulement est-il l'auteur de la chanson de geste intitulée : le *Roman du duc Lion de Bourges?* Si leur existence même n'est point fabuleuse, étaient-ils les fils inconnus aussi du comte Odon

Harpiu? Ce sont là autant de questions encore insolubles aujourd'hui. Philippe-le-Hardi ne visita la capitale du Berry que le 14 novembre 1285, et escorté d'un funèbre cortége qu'accompagnait à son tour son jeune fils Philippe-le-Bel. Philippe-le-Long porta le titre de comte palatin de Poitiers et de Bourges. Pour la première fois, cette dernière ville faisait partie de l'apanage d'un prince du sang. Philippe-le-Long venait souvent à Bourges, et il y passa toutes les fêtes de Pâques de l'année 1317. Vers la même époque, il y convoqua les députés des bonnes villes, et surtout ceux du Languedoc, pour leur demander des subsides. En novembre 1318, il y revint encore dans le but secret d'en obtenir de nouveau de l'argent pour la ruineuse guerre des Flandres. Tous les nobles hommes du Berry y furent donc convoqués. Charles-le-Bel ne vint dans cette province qu'une fois, et ce fut pour y perdre un fils, au mois de mars 1324. Le roi et la reine, Marie de Luxembourg, revenaient de Toulouse; la fatigue du voyage contraignit Marie à s'arrêter au château d'Issoudun, et c'est là, qu'avant terme, elle mit au monde un enfant mâle qui mourut immédiatement et que sa mère suivit bientôt. L'un et l'autre furent inhumés dans l'église de l'abbaye de Notre-Dame d'Issoudun.

Le 5 mai de la même année, l'archevêque de Bourges dédia la nouvelle cathédrale qui venait d'être achevée, et qui avait été commencée dans le XIIIe siècle. L'achèvement de la nef datait de la première moitié du XIVe. Il nous serait impossible, avec trois fois plus d'espace que nous n'en pouvons accorder à l'histoire même de la ville, d'esquisser une description architectonique de ce somptueux monument, dans lequel on ne sait ce que l'on doit le plus admirer, de la hardiesse de son élévation ou de la richesse et de la profusion des détails de sculpture. Pour donner une faible idée de ces travaux considérables, nous nous bornerons seulement à dire que le grand porche forme une véritable épopée au milieu de tous ces travaux inouïs. C'est une immense représentation en trois actes, des derniers mystères de la vie humaine : la résurrection, le jugement et son exécution. Au premier acte, le sommeil éternel a cessé, les morts se lèvent, et trente-trois personnages, pas moins, concourent au but général. Il n'en est pas de même du second; ici, nécessairement, il y a plusieurs scènes; c'est le jugement dernier : à chacun selon ses œuvres. Au centre, l'ange de l'éternité pèse impassiblement les actions d'un jeune homme que le diable repousse, parce que le bien l'emporte sur le mal. A la droite du peseur céleste, est Abraham, paisiblement assis dans le paradis; il tient des âmes plein son giron. Plus loin, saint Pierre ouvre la porte aux bienheureux, dont les figures habilement travaillées expriment la béatitude. Enfin, un ange apporte un tout petit enfant, tandis que d'autres descendent avec des couronnes. Du côté opposé la scène change : ce sont des actes de désolation; ce sont les réprouvés. Quel contraste entre ces figures et ces corps et ceux de l'acte précédent! Quelle transition effroyable et subite! Des démons hideux précipitent les méchants désespérés dans une chaudière immense où les flammes et les animaux immondes dévorent leurs chairs. Au lieu du calme des scènes précédentes, ici tout est agitation, désordre et pêle-mêle d'exécuteurs et d'exécutés. Au-dessus de cette Divine Comédie est assis le Christ, entouré d'anges, portant les instruments de sa mort : à sa droite est

la Mère-Vierge, dans l'attitude de la piété rêveuse; à sa gauche saint Jean-Baptiste agenouillé, priant et suppliant le Dieu vengeur, par l'intercession de son fils unique. Au-dessus, des anges soutiennent encore la lune et le soleil. Puis règnent six cordons où s'étalent, dans la voussure, tous les personnages de la cour céleste. Les clochetons qui les dominent, comme les corbeaux qu'ils supportent, tout est du plus beau travail.

Au mois d'août 1353, les habitants de Bourges obtinrent de la justice de Jean qu'à l'avenir ils ne seraient plus séparés du domaine immédiat de la couronne; mais cet engagement solennel ne fut pas respecté; lorsque le roi eut abandonné aux Anglais les comtés de Poitiers et de Mâcon, il donna, à titre de dédommagement, le duché de Berry à son troisième fils, le comte d'Auvergne. Né le 30 novembre 1340, le duc Jean de Berry n'avait pas encore atteint sa vingtième année le jour où son père, encore prisonnier, ratifia à Calais le traité de Brétigny; il avait assisté à la bataille de Poitiers, d'où il s'était enfui avec huit cents lances. En 1356, le prince de Galles vint mettre le siége devant la capitale même du duc de Berry, à la tête de deux mille hommes d'armes et de six mille archers, laissant partout derrière lui la famine et la désolation. Il fit brûler les faubourgs. Au moment où il pénétrait dans la ville, grâce à la perfidie d'un nommé Perrot Menais, qu'il avait gagné, une vive escarmouche s'engagea; le prince anglais fut contraint de renoncer à ses projets, et se retira à Issoudun. Le traître eut la tête tranchée.

En 1359, le duc Jean était lieutenant du roi en Languedoc, et le 24 juin de l'année suivante il reçut cent mille florins d'or de Jean Ier, comte d'Armagnac, dont il venait d'épouser la fille à Carcassonne. Créé pair de France, duc de Berry et comte d'Auvergne, sans que ces immenses terres fussent distraites du domaine royal, il passa le détroit avec les nombreux otages promis à l'Angleterre. Le 6 mars 1361, il obtint d'Édouard III un sauf-conduit qui ne s'étendait que jusqu'à la fête de l'Assomption; cependant il se trouvait encore à Bourges au mois d'avril 1362. Vers les premiers jours de janvier 1364, le roi Jean, son père, retourna à Londres, où il mourut le 8 avril suivant. Les ducs d'Orléans et de Berry, qui n'avaient point quitté ce malheureux prince dans ses derniers moments, se hâtèrent de communiquer cette grande nouvelle au duc de Normandie, leur frère. Sous le règne de Charles V, la guerre désola surtout la province de Berry; les Anglais et les Français y étaient sans cesse aux prises. Dans la crainte de voir sa capitale exposée à un nouveau siége, le duc fit augmenter les fortifications et les dépendances de la grosse tour (1374). Toutefois, il jouit paisiblement de ses vastes apanages jusqu'à la mort du roi (1380). Le duc Jean, malgré le luxe vraiment royal de sa propre maison, les dépenses énormes de la guerre et de son séjour en Angleterre, malgré ses acquisitions considérables et ses fréquents voyages, avait entrepris à Bourges, ou dans ses environs, des constructions immenses, parmi lesquelles nous nous bornerons à désigner son magnifique palais, monument gigantesque dont il ne reste plus que d'immenses ruines; le château de Meheung, en partie détruit également depuis une trentaine d'années, et la somptueuse Sainte-Chapelle de Bourges, qui a disparu entièrement. Le premier de ces monuments, c'est-à-dire le palais

royal, possédait une salle de cinquante-deux mètres de longueur snr vingt de hauteur et de largeur. Il en est souvent fait mention dans l'histoire locale. C'est là que se réunissaient la noblesse, ban et arrière-ban; que furent transportés, après le funeste incendie de 1437, toutes les juridictions de la ville; que, plns tard, la coutume du Berry fut discutée (1539); et que les protestants, dès 1562, tinrent lenrs premières réunions.

Par lettres-patentes, en date du 19 novembre 1380, le duc Jean fut nommé lieutenant du roi dans la province de Guyenne. C'était en quelque sorte une souveraineté absolue que venait de lui créer la minorité si désastreuse ou peut-être la folie du nouveau roi. Avant de se rendre à ce nouveau poste, le duc vint à Bourges au mois de février de l'année suivante, afin d'aviser à la pleine sécnrité de ses terres de Berry, d'Auvergne et de Poitou; il en confia la garde au maréchal de Sancerre, et partit ensuite avec des troupes nombreuses qui furent défaites par le comte de Foix, auquel Charles V avait antérieurement confié le gouvernement de la province. Lorsque le duc de Berry fut éloigné des affaires publiques et vit son prodigieux crédit lui échapper, il se livra à son goût si vif et si délicat pour les lettres et les constructions. Le 16 septembre 1402, il résigna ses grands fiefs entre les mains du roi, en s'en réservant seulement l'usnfruit: Charles VI avait assuré au second de ses fils la survivance du duché de Berry. Cependant le vieux duc ne pouvait pardonner à Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne, son neveu, de s'être emparé exclusivement de la direction des affaires du royaume. Sa jalousie était partagée, du reste, par les autres princes du sang, avec lesquels il signa la ligue de Gien, en 1410. La rébellion du duc de Berry étant flagrante, le conseil de Charles VI résolut de porter la guerre, au printemps de l'année 1412, sur les domaines de Jean de Berry. Du Haillan raconte que, cette même année, un Brichauteau, sieur de Linières, et un Richelieu, eurent nn combat singulier, vers les piliers de la justice de Bourges, pour décider du sort des combattants, et que le sire de Linières, qui tenait pour les princes, tua son adversaire. Le bruit courut alors qu'un moine était allé traiter, à Londres, avec le roi d'Angleterre; peu de temps après (18 mai 1412), les envoyées de ce monarque concluaient à Bourges même l'alliance par laqnelle il promettait aux princes aide et protection, à condition qu'ils reconnaîtraient ses droits sur la Guyenne, et qu'ils se proclameraient ses vassaux, quant à ceux de leurs domaines situés dans cette province, et s'engageraient en outre à le soutenir dans toutes ses querelles avec le roi de France. A ces conditions, Henri IV lenr envoya une armée de huit mille hommes pour faire la guerre au duc de Bourgogne. Charles VI alla prendre incontinent l'oriflamme à Saint-Denis, et partit pour la Charité. L'armée se préparait à marcher sur Bourges, quand, tout à coup, un horrible ouragan vint y semer le désordre. Arrivé devant la ville, le roi la fit sommer de se rendre: « Je suis, » répondit le duc, « parent du roi et son serviteur; je lui garderai sa ville de Bourges, parce qn'il a auprès de lui des gens qui ne devraient point y être. » Une seconde sommation n'ayant pas mieux réussi, on se prépara à faire le siége. Dans la ville, se trouvaient les princes de Berry, d'Orléans, de Bourbon, d'Armagnac, tous leurs nombrenx adhérents, ainsi qu'un grand nombre de prélats et de seigneurs, qui s'étaient retirés

auprès du chef nominal du parti d'Orléans. Le 11 juin, l'armée royale vint prendre ses positions : quelques hommes d'armes, commandés par les ducs de Berry et d'Orléans, se jetèrent sur les éclaireurs, en criant : *Vive le roi!* Enfin, le siége fut commencé. Pendant les deux premiers jours, les Armagnacs restèrent inactifs; les assiégés échangèrent avec les assiégeants quelques projectiles et quelques injures. Le 13, le bruit fut habilement répandu dans le camp qu'une trêve avait été conclue : les soldats ayant quitté leurs armes, les princes, à l'instant même, firent sortir un millier de soldats par les portes non gardées, avec ordre d'aller par derrière surprendre les Bourguignons et les Picards, qui composaient l'avant-garde; mais le hasard les fit apercevoir, et la nouvelle en fut aussitôt donnée au camp : on s'arma à la hâte, et la mêlée fut terrible. La cavalerie, abandonnée par les fantassins, rentra dans la ville, ayant perdu deux cents hommes.

Le 18, l'armée royale fut obligée de changer de position. Les assiégés, qui avaient considérablement souffert, crurent qu'elle se retirait dans la crainte des Anglais, dont on annonçait l'arrivée prochaine; mais ils furent cruellement désabusés lorsqu'ils la virent, dès le lendemain matin, venir camper au nord de la ville. Alors ils n'hésitèrent point et mirent encore une fois le feu aux vastes faubourgs de ce côté. En vain le roi demandait de l'argent partout; il ne lui en arrivait pas, et l'armée murmurait hautement. Le duc de Berry était aussi à la veille de voir ses finances épuisées. D'un autre côté, les assiégés assistaient avec douleur à la destruction de leurs plus beaux monuments par les projectiles de l'ennemi. Tout le monde désirait la paix, surtout le Dauphin, Louis, duc de Guyenne, qui prit sur lui de faire cesser le feu de l'armée royale. Sur ces entrefaites, un ambassadeur d'Amédée VIII de Savoie, petit-fils du duc Jean et beau-frère du duc de Bourgogne, offrit sa médiation. Le roi l'accepta, et, après plusieurs conférences secrètes, on vit sortir de la ville les députés du duc : c'étaient le vieil archevêque de Bourges et plusieurs grands personnages. Le roi les admit en sa présence, assis sur un trône, entouré des ducs de Guyenne et de Bourgogne et de Louis, roi de Sicile, arrivé le jour même. L'archevêque offrit ses hommages au roi et à tout son conseil, le duc de Bourgogne excepté; puis il excusa très-longuement les princes, et affirma que jamais ils n'avaient commis d'attentat contre l'autorité du monarque; il termina en demandant formellement l'arrestation de leurs calomniateurs. Le duc Jean consentit enfin à entrer en pourparler avec Jean-sans-Peur; et, deux heures après, ils se donnaient les témoignages de la meilleure intelligence. Le 14 juillet, une nouvelle entrevue eut lieu entre les ducs de Berry et de Bourgogne : tous deux, au retour, manifestèrent une grande joie. Le 16, le vieux duc et les princes, portant leurs écharpes, escortés de nombreux chevaliers, se rendirent dans la tente du duc de Guyenne; car le roi était en proie à un nouvel accès de folie. Là se trouvèrent les chefs du parti bourguignon : un traité fut conclu, et l'on s'embrassa; le duc de Berry pleura en baisant son neveu. Le festin fut ensuite servi, et, dès qu'il fut terminé, le duc Jean présenta au jeune prince les clefs de la ville; dès ce moment, il fut sévèrement défendu aux deux factions de se servir des qualifications d'*Armagnac* ou de *Bourguignon*. Un dimanche, le 18, le roi de Sicile, le comte de Penthièvre, le

duc de Bar, ainsi qu'un grand nombre de chevaliers, dînèrent au palais royal; et, le 20, l'armée plia ses tentes.

En 1414, le duc de Berry donna le château de Meheung à son neveu, le Dauphin Louis; celui-ci se rendit à Bourges le jour de la Toussaint, et y resta jusqu'au 7 décembre. On sait que le prince Louis mourut à la fin de l'année suivante. Quant au duc de Berry, sa fin approchait. Il tomba gravement malade en son hôtel de Nesle, à Paris, au mois de mai, et, le 15 juin 1416, au soir, il expira. Le 21, immédiatement après le service funèbre, le corps de Jean fut placé sur un chariot couvert d'un drap noir, orné d'accessoires aux armes de France et de Berry et d'une grande croix rouge; le cortége s'achemina lentement vers Bourges, stationnant toutes les nuits dans les églises de chaque ville importante. Il arriva à sa destination le 27. De somptueux préparatifs avaient été faits dans la Sainte-Chapelle, où les funérailles du duc furent célébrées le 28. Charles VII éleva plus tard un tombeau au duc Jean, au milieu du chœur de cette chapelle. Sur un socle en pierre, environné de quarante niches surmontées de dais ou clochetons à jour, en marbre blanc, reposaient autant de statuettes de moines mendiants dans l'attitude de l'affliction. Huit seulement de ces charmantes statuettes ont été préservées de la destruction; on les conserve dans le musée du Cher. Quant à la superbe statue de Jean, on la voit aujourd'hui dans le crypte de Saint-Étienne; elle est en marbre blanc et repose sur une table en marbre noir; le prince tient dans ses mains un sceptre; à ses pieds est une petite ourse enchaînée et muselée. Sur les bords du manteau ducal, on lit la devise du duc : *Oursine le temps venra;* allusion de tendresse conjugale adressée à sa seconde femme, Jeanne de Boulogne.

Jean-le-Magnifique ne fut pas seulement un ami éclairé des beaux-arts, il aima aussi passionnément les lettres, et surtout les bons et beaux livres. Sous le premier de ces rapports, il nous reste de lui des monuments qui ne dépareraient point le recueil de Charles d'Orléans avec lequel il lutta si heureusement dans ce genre de poésie nommé alors jeu mi-parti. Une chose inouïe enfin était la somptueuse et riche librairie réunie par ses soins soit au château de Meheung, soit à la Sainte-Chapelle, et dont le catalogue a été publié dans un volume de Barrois intitulé : *Bibliothèque prototypographique*. Sous ce dernier point de vue, il existait à Bourges un catalogue intitulé : *Livres qui furent du roi*, lequel constate également que son amour éclairé des livres ne connaissait ni bornes ni obstacles. Il est assez difficile de savoir, cependant, si ce catalogue fut dressé pour les livres dont le duc s'empara au moment de la mort de Charles V, son frère, ou bien pour ceux qu'il fut obligé de restituer lors de sa disgrâce momentanée sous Charles VI. La majeure partie des manuscrits faits par les ordres du duc ou recueillis à ses frais, existent à la Bibliothèque du roi, dont elle forme pour ainsi dire le noyau; et très-certainement le plus somptueux, le plus beau des manuscrits de cette bibliothèque est encore le livre d'heures que le prince fit exécuter; ici l'on ne peut élever aucun doute alors même qu'on n'aurait pas pour témoignage la signature de Nicolas Flamel. Ce qui démontrerait au besoin que ce manuscrit inestimable fut peint pour le duc et réellement par ses ordres, c'est que dans ses admirables encadrements figurent à chaque page l'ourse et le cygne ainsi que les initiales V. E. enlacées, qui désignent Ursine ou son nom en rébus, de même

qu'Henri IV ornait les cadeaux qu'il faisait à Gabrielle d'un S avec un trait qui le barrait. Nous possédons une seule monnaie en or frappée au nom du duc Jean.

En 1419, Charles VII, alors Dauphin, partit du Berry pour assister aux conférences de Montereau, d'où il revint à Bourges après l'assassinat de Jean-sans-Peur. Il y passa tout l'hiver de 1422 dans un état pour ainsi dire voisin de la pauvreté. Malgré le traité de Bourges, ratifié par le roi, Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, réunit encore une armée et demanda des troupes au roi d'Angleterre, alors à Paris, qui lui répondit qu'il viendrait en personne, mais mourut en route le 31 août. Le duc de Bedfort rejoignit, à sa place, le duc de Bourgogne à Vézelay : de là, ils se rendirent à Cosne le 15 août. Le lendemain, cette ville devait être assiégée, mais le Dauphin, effrayé des forces ameutées contre lui, leva le camp, et se retira à Bourges, vigoureusement poursuivi par les ducs de Bourgogne et de Bedfort.

Charles VII était à Meheung lorsqu'on vint lui annoncer la mort du roi son père, arrivée le 20 octobre 1422. Aussitôt il convoqua les états-généraux dans la capitale, de fait, de son royaume. Toutes les cours du roi siégèrent dès lors à Bourges, qu'il ne quitta guère, ni cette année ni une grande partie de l'année suivante, si ce n'est cependant pour aller à son château de Meheung. Le 3 juillet 1423, un Dauphin naquit à Bourges. Cet enfant, qui devait être l'un des plus grands rois de la monarchie, fut baptisé à Saint-Étienne, et mis immédiatement en nourrice chez une pauvre femme de la ville nommée Jeanne Pomponne. Le 16 janvier 1424, afin de mettre un terme aux désolations continuelles dont le Berry était accablé depuis si longtemps, le roi conclut un traité avec le Dauphin d'Auvergne, pour tenir garnison dans les places qu'il avait héritées des comtes de Sancerre. Des tentatives aussi vaines que multipliées furent faites ensuite auprès de lui, dans le but de l'arracher à l'influence des Armagnacs : sa fatale amitié pour eux finit par lui aliéner jusqu'aux sentiments des habitants de Bourges, où il n'alla pas une seule fois pendant les années 1425 et 1426. Aussi, lorsqu'il convoqua les états-généraux, en novembre 1425, ce fut dans son château de Meheung qu'il les réunit, et non à Bourges qui était hostile aux Armagnacs. Dans les premiers mois de 1428, les comtes de Clermont et de Perdriac, ainsi que le maréchal de Boussac, marchèrent sur Bourges, où les sires de Prie et de Bonnay commandaient au nom du roi. Les habitants leur ouvrirent les portes, et les dissidents se réfugièrent dans la grosse tour, où ils soutinrent un siége. Charles VII, alors à Poitiers, accourut aussitôt avec une troupe de gens d'armes, et vers la fin de juillet il campa devant sa capitale réelle. Il commença par sommer les comtes de Clermont et de Perdriac, ainsi que le maréchal, d'avoir à évacuer la place. Ceux-ci s'y refusèrent : cependant, après de longues négociations, le roi finit par leur accorder des lettres d'abolition, et rentra dans Bourges le 17 juillet 1428. Vers la fin de l'année, les affaires du roi, qu'il fallait toujours servir malgré lui, étaient en si mauvais état, qu'en échange d'un nouveau secours il livrait, par un traité daté du 10 novembre, la province même du Berry.

Le 11 janvier 1429, les habitants de Bourges avaient envoyé des vivres et de la poudre aux assiégés d'Orléans, commandés par Jeanne d'Arc. La reine, qui était

venue rejoindre le roi, vers la fin de juin, dans l'espoir de le suivre, avec cette armée, fut contrainte de retourner à Bourges; le 25 septembre, Charles VII y revint accompagné de la vierge de Domrémy, qui venait de le faire sacrer au maître-autel de Reims. De là, on se rendit à Meheung, où il fut décidé que la Pucelle irait assiéger Saint-Pierre-le-Moutier et la Charité. Le 24 novembre 1429, les habitants de Bourges envoyèrent encore à Jeanne, sur sa demande expresse, treize cents écus d'or, pour servir au siége de cette dernière ville, dont elle était alors occupée. Malgré ce secours, livré instantanément, elle fut obligée de lever le siége, après avoir perdu toute son artillerie, et ce ne fut qu'en 1440 que le roi s'empara de cette place en revenant à Bourges, après avoir mis fin à la guerre de la Praguerie.

C'est de cette époque que date la fortune prodigieuse de Jacques Cœur. Fils d'un marchand de pelleteries, et né dans le petit village de Poussan, près de Montpellier, il s'était établi de bonne heure à Bourges, où, dès l'année 1427, il se trouva mêlé à quelques agiotages sur les monnaies et les métaux. Vers la fin de 1429, un certain Ravau, étranger également au Berry, vint trouver le roi au château de Meheung afin d'obtenir des lettres de rémission pour les abus qu'il avait commis « au faict des monnoies. » Jacques Cœur était au nombre de ses associés. Il avait affermé et géré, au nom de Ravau, la monnaie de Bourges. On l'accusa formellement d'avoir fait ouvrer à part monnaie d'or et d'argent de moindre poids et aloi, que ne le portait l'ordonnance, et réalisé, en outre, des bénéfices immenses et tout aussi peu licites sur l'affinage de l'argent. Charles VII, que les dépenses de la guerre obligeaient de ménager les gens de finances, « convertit ces cas criminels en cas civils », et condamna seulement les délinquants à une amende de mille écus d'or. Cette sentence n'amena point la dissolution de la société formée par Ravau et Jacques Cœur, qui s'étaient adjoint les frères Godard de Bourges. Elle était d'ailleurs constituée pour « tout faict de marchandises et mesmement du faict du roy, de monseigneur le Dauphin et d'autres seigneurs, et pour toutes choses dont elle pouvoit faire son profit. » Elle continua donc ses opérations de banque de toute nature jusqu'à la mort des frères Godard, c'est-à-dire jusqu'en 1439.

Jacques Cœur possédait déjà d'immenses richesses en Provence et en Languedoc, lorsqu'il épousa Marie Léodepart, fille d'un valet de chambre du duc Jean, et petite-fille de Jean Roussard, maître de la monnaie de Bourges (1419). Il prêta, comme on sait, des sommes considérables au roi, qui le nomma son argentier. Pendant le séjour de Charles VII à Bourges, au château de Meheung, son argentier s'éleva un magnifique hôtel du produit de ses bénéfices journaliers (1443); et quand ce prince rentra dans la capitale de son royaume, ces mêmes bénéfices lui suffirent pour en élever un autre non moins splendide à Paris (1450). Son titre d'argentier ne l'empêcha point de continuer ses opérations commerciales. Il faisait vendre, dans l'hôtel des monnaies de Bourges, et souvent dans le palais même du roi, toutes les marchandises que lui envoyaient ses facteurs, répandus, comme nous l'apprend du Clerq, dans tout le royaume. Ses services lui firent accorder par le roi des lettres de noblesse. En 1444 il fut chargé, avec Jean d'Estampes, son ami, d'installer à Toulouse le nouveau parlement, et dans cette mis-

sion, il trouva encore le moyen de s'occuper de négoce. Depuis lors, jusqu'en 1450, il figura au nombre des conseillers qui, tous les ans, allaient assister, au nom du roi, aux états de la province et solliciter le don gratuit que cette assemblée offrait à la couronne. Jean Cœur, son fils, nommé au siége archiépiscopal de Bourges, fit son entrée dans cette ville, le 5 septembre 1450, sous les yeux de son père et de ses nombreux amis. En 1447, il construisit la superbe sacristie de Saint-Etienne et obtint l'autorisation de convertir l'ancienne en une chapelle sépulcrale pour lui et sa famille : c'est aujourd'hui la chapelle de Saint-Ursin; Nicolas Cœur, évêque de Luçon, y fut enseveli.

A son retour d'une double mission diplomatique en Italie, Jacques Cœur prêta encore deux cent mille écus au roi pour chasser les Anglais de la Normandie : aussi, lorsque le monarque fit son entrée triomphale dans cette province, l'argentier marchait-il immédiatement et de pair après le sire de Culan, grand maître d'hôtel, et le sire de Grammont, premier chambellan; il portait exactement le même costume que le fier comte de Dunois et le sénéchal de Poitou, lesquels venaient derrière lui. Marié à Bourges, c'est dans cette ville que Jacques Cœur laissa toujours sa femme et ses enfants; c'est toujours là qu'il était rappelé par ses affections de famille. En 1443, il acheta le fief de la Chaussée, appuyé sur les vieux remparts et comprenant deux tours, pour y bâtir le magnifique hôtel dont nous avons déjà parlé. Cet édifice dessine un parallélogramme irrégulier, dans lequel on pénètre par deux portes d'inégale dimension, et, sur le derrière, par une porte donnant dans un passage étroit et voûté. Dans la cour surtout sont prodigués les ornements. Au rez-de-chaussée régnait une galerie couverte; au premier, au-dessus de la grand'porte d'entrée, se trouvait la chapelle avec ses beaux anges aux cheveux blonds, aux ailes vertes, sur un fond d'azur semé d'étoiles d'or, où, sur des banderoles, on lisait des passages du Cantique des cantiques. Au-dessus des différentes portes qui communiquent avec la cour, on voit encore aujourd'hui des bas-reliefs rappelant la destination première des pièces auxquelles elles aboutissent : un prêtre avec un enfant de chœur et un mendiant annoncent cette élégante chapelle flanquée de deux balcons d'un style délicieux; des arbres fruitiers, la salle à manger; une vaste cheminée entourée de cuisiniers à l'œuvre, la cuisine. Du côté de la rue, au-dessus du portail, sur l'un des balcons, figurait une statue équestre de Charles VII, qu'on a détruite pendant la Révolution; à droite et à gauche, dans l'embrasure d'une fenêtre, des personnages faisaient le guet; partout se reproduisaient les emblèmes de l'argentier, des cœurs et des coquilles, au milieu des sculptures des portes, des fenêtres, des galeries, des frises, et jusque sur les feuilles de plomb des toitures et les têtes de clous des vitraux.

Nous ne rapporterons point ici les causes qui amenèrent la disgrâce et la ruine de Jacques Cœur, parce qu'elles sont étrangères à l'histoire de Bourges. Accusé d'avoir empoisonné Agnès Sorel, la maîtresse de Charles VII, il fut arrêté, le 31 juillet 1451. Ses biens furent immédiatement saisis, et le roi, toujours nécessiteux, préleva sur ces dépouilles cent mille écus pour soutenir sa guerre de Guyenne. La procédure dura longtemps. Du château de Taillebourg, l'ancien argentier de la couronne fut transféré dans celui de Lusignan, où on l'interrogea,

le 10 septembre 1451, sans pouvoir obtenir le moindre aveu de sa part. Soumis à la question, la veille du dimanche des Rameaux 1453, il se confessa coupable de tout ce qu'on voulut. Vers ce temps-là mourut à Bourges Marie Léodepard, sa femme, dont il avait eu cinq enfants qui ne laissèrent point de lignée masculine. Le 29 mai, Guillaume-Juvénal des Ursins prononça, au château de Lusignan, où se trouvait le roi, l'arrêt qui privait Cœur de tous offices royaux et l'en déclarait à jamais incapable, le condamnait à faire amende honorable et au bannissement perpétuel, etc. (Le parlement de Toulouse enregistra l'arrêt, le 15 août 1454). On reconduisit le condamné au château de Poitiers où, le 4 juin, le chancelier, suivi des commissaires, lui donna lecture de l'arrêt. Puis un échafaud fut dressé sur la place publique, et il fut contraint d'y faire amende honorable, sans chaperon ni ceinture, ayant une torche de dix livres au poing, et de crier merci à Dieu, au roi et à la justice. On se hâta ensuite d'exécuter la sentence de confiscation. Ses palais de Bourges, de Sancerre, de Paris, de Montpellier, de Lyon, de Beaucaire, de Marseille, de Béziers, de Toulouse, de Saint-Pourçain; ses seigneuries de Menetou-Salon, de Lavau, de la Coudre, de Champignelles, de Merille, de La Bruyère, de Saint-Germain, de Meauné, de Saint-Aour, de Boissy en Rouennais, de Saint-Géran, de Vaux, de La Palisse, d'Angerville, de Larivière, de Saint-Maurice sur l'Aveyron, de Boulancour, de Gironville, de La Frenoy, de Melleroy, de Villeneuve, de Marmagne, de Maubranches, de Barlieu, d'Ainay-le-Viel et de l'Ids Saint-Georges; la baronnie de Toucy, la châtellenie de Saint-Fargeau, presque tout le pays de Puisaye, et enfin ses marchandises, ses galères, celles du moins qui se trouvaient dans les ports de France, tout ce qu'il possédait fut mis sous la main du roi, sans nul égard pour les justes réclamations des tiers. Dans les premiers mois de l'année 1453, avait eu lieu, à Bourges, la vente de son mobilier. Deux de ses ennemis les plus acharnés, Antoine de Chabannes, comte de Dammartin, et Guillaume Gouffier, se firent donner la plus grande partie de ses dépouilles.

Jusqu'en 1455, on ignore complétement le sort de Jacques Cœur : alors seulement on le voit dans le couvent des cordeliers de Beaucaire. L'époux de sa nièce, le principal de ses facteurs, qui avait sauvé quelques-unes de ses galères, reçut une lettre de lui, par l'entremise d'un cordelier venu à Marseille : cette ville appartenait alors au bon roi René; il partit à l'instant pour Tarascon, se logea dans le couvent des Cordeliers, et, peu de jours après, Jacques Cœur, rendu à la liberté, arriva à Marseille, où il trouva une de ses galères sur laquelle il s'embarqua pour aller à Rome. Le pape Nicolas V, auprès duquel l'argentier du roi avait été ambassadeur en 1448, l'accueillit dans son palais avec beaucoup de distinction. Grâce à tout ce qu'il possédait hors de France, Cœur se trouvait encore maître d'une brillante fortune. Il fut investi par le pape Calixte III d'une haute mission dans le Levant, où il mourut, le 25 novembre 1456. Le roi restitua, en 1457, aux deux fils séculiers de Cœur les maisons de Bourges et les biens du Berry qui n'avaient point été vendus, deux maisons de Lyon, des mines d'argent, de plomb et de cuivre, ainsi que toutes les créances non encore soldées, mais sous la condition expresse qu'ils renonceraient à toute réclamation ultérieure sur la fortune de leur père : ce qui ne les empêcha pas, après la mort du roi, de commencer des

poursuites devant le parlement de Paris, pour obtenir la révision du procès de Jacques Cœur. Cette affaire ne fut terminée que sous Charles VIII, par une transaction entre la veuve de Geoffroy Cœur et le fils d'Antoine de Chabannes, comte de Dammartin. La maison de Bourges fut vendue, en 1501, par le petit-fils du grand argentier, et passa successivement dans les familles Turpin, Chambellan et de l'Aubépine, pour arriver à Colbert, qui la vendit, en 1682, à la ville de Bourges. Celle-ci y logea son conseil municipal, lequel a depuis fait place à la cour royale, au tribunal de première instance et à la justice de paix.

Après le siége de La Charité, l'héroïque Jeanne d'Arc était revenue à Bourges : le 29 décembre 1429, le roi lui donna, au château de Mehung des lettres de noblesse, lesquelles furent enregistrées à la cour des comptes, le 16 janvier 1430. La Pucelle habitait à Bourges la maison de l'ancien receveur général des finances, où accouraient chaque jour des femmes qui la priaient de toucher leurs croix, leurs chapelets, etc. : *Touchez-les à ma place*, disait alors Jeanne à l'épouse du feu receveur général, *ils seront aussi bons*. On sait qu'en mémoire de son martyre, l'église de Bourges institua, à perpétuité, la procession de la Pucelle. Le 15 mai 1436, le roi, étant dans cette ville, prescrivit, par une ordonnance, la clôture des cours anglaises, et bientôt furent établies à Paris toutes les grandes juridictions qui avaient si longtemps siégé dans la capitale du Berry. Le 5 mai de l'année suivante, Charles VII accorda aux habitants le privilége d'acquérir et de posséder des biens nobles, sans pouvoir être jamais assujettis à payer aux officiers royaux aucune finance ni indemnité. En juin 1436, Louis, dauphin de France, avait épousé à Bourges la fille aînée de Jacques Stuart, roi d'Écosse. Quatre ans après, trompant la surveillance active du comte de La Marche, il ralliait à sa cause tous les mécontents faits par l'ordonnance de licenciement des compagnies, et livrait ainsi à une rude guerre les habitants du Berry et du chef-lieu de la province. De son côté, le roi s'était attiré, par cette même ordonnance, l'amour des communes : aussi, ses succès furent-ils décisifs et rapides. Il avait, d'ailleurs, le 6 septembre 1440, et à Bourges même, pris à sa solde les routiers de Guyenne et de Languedoc, commandés par Jean de Salazar. Plus d'une fois, durant cette période, les Anglais pénétrèrent, non-seulement dans le Berry, mais encore aux portes de Bourges : ils continuèrent depuis à guerroyer dans le pays, quoique loin de la ville. A la suite de la paix, conclue à Cusset, le roi revint dans la capitale du Berry.

En février 1432, il y eut à Bourges une assemblée des évêques français qui prirent fait et cause pour le concile de Bâle, contre le pape lui-même ; en 1438, le roi y convoqua une autre assemblée, afin de porter remède aux maux dont gémissait l'Église : le pape et le concile y envoyèrent leurs députés. Les premières conférences eurent lieu dans la salle capitulaire de la Sainte-Chapelle ; à partir du 5 juin seulement, les séances, présidées par le roi, furent publiques, et l'archevêque de Bourges s'assit à sa droite, malgré les vives réclamations de l'archevêque de Bordeaux. Les orateurs du pape et du concile furent entendus. Le 7 juillet, le roi arrêta, en conseil, la pragmatique sanction, grande charte des libertés de l'Église gallicane ; enfin, le 1er septembre 1440, dans une troisième assemblée, Martin Gouge, évêque de Clermont, réfuta les attaques des

orateurs du pape et du concile contre cette œuvre de sagesse et d'indépendance, que le roi ordonna d'observer dans tout le royaume.

Accablé de chagrins cuisants par l'incessante hostilité de son fils, Charles VII ne quitta presque plus le Berry. Au mois d'août 1455, Pierre II, duc de Bretagne, vint le visiter à Bourges, ainsi que dans son château de Bois-sire-Amé, où vivent encore de nombreux souvenirs de la belle Agnès. Le 14 août 1459, le Dauphin eut la hardiesse de signifier, par lettres closes, aux habitants de Bourges, qu'il venait de lui naître un fils; procédé si étrange et si suspect, que ceux-ci le portèrent immédiatement à la connaissance du roi. En septembre 1460, le duc de Bretagne, François II, envoya plusieurs officiers de sa maison pour assister à des joûtes que le roi faisait exécuter à Bourges. Ce fut dans le palais royal de cette ville que, le 10 janvier 1461, le vieux roi, environné de son conseil, répondit au héraut d'armes du Dauphin ces paroles nobles et déchirantes, si pleines de tristesse et d'amertume, que rapporte Duclos dans son *Histoire de Louis XI*. En 1458, la peste força Charles VII à s'éloigner de Bourges. Au mois de juillet 1461, le bruit se répandit qu'on voulait empoisonner le roi, retiré alors à Mehung: aussitôt ce prince prit la résolution de se priver de toute nourriture, et refusa même de se confier à son plus jeune fils, Charles, lequel était toujours auprès de lui et goûtait de tous les plats mis sur la table. Cependant le malheureux roi finit par suivre les conseils de ses physiciens et de ses amis, mais trop tard à ce qu'il paraît, puisqu'il expira le 22 juillet. Nous avons plusieurs monnaies d'argent de Charles VII, frappées à Bourges. A dater de son règne, elles n'offrent plus le nom de la ville, mais seulement l'initiale B. Telles sont aussi les monnaies de Charles VIII, de Louis XII et de François Ier.

Dès le mois de novembre 1461, Louis XI reconstitua le duché de Berry en faveur de son frère Charles, âgé de quinze ans, le même qui obtint du roi l'érection de l'université de Bourges, par lettres-patentes données à Mareuil, au mois de décembre 1463. Dans ces lettres il était dit qu'on enseignerait à Bourges le droit divin, canonique et humain, la médecine et les arts. Le pape Paul II, un an après, accorda les bulles nécessaires à l'Université (aux ides de décembre 1464); l'inauguration eut lieu solennellement dans l'église cathédrale, le 9 mars 1466, et, le 30 mars 1469, malgré les vives réclamations des autres Universités du royaume, le parlement enregistra les lettres-patentes. Des noms célèbres à juste titre attirèrent, dit-on, à l'Université de Bourges un concours de six mille élèves; c'est là que le grand Condé et beaucoup de princes allemands vinrent terminer leurs études. Là brillèrent successivement Alciat, dont Erasme disait, comme Cicéron de Mutius Scœvola, qu'il était le plus grand jurisconsulte parmi les orateurs et le plus grand orateur parmi les jurisconsultes; les frères Mercier de Bourges; Leconte; Baron; le protestant Duaren, le plus habile légiste après Alciat, et auteur des commentaires sur le Digeste, du traité *Pro libertate Ecclesiæ gallicæ contra romanam defensio Parisiensis curiæ* et d'un manuscrit intitulé: *Scholæ vespertinæ*, possédé par la bibliothèque de Bourgogne à Bruxelles; Baudouin, dont les commentaires sur les Institutes de Justinien jouissent encore d'une réputation méritée; Cujas, l'un des professeurs de l'Université de Bourges jusqu'en 1590, époque de sa mort; Hoffmann, qui, dans sa *Franco-Gallia*, prouva

avec autant d'érudition que de philosophie les plus belles thèses politiques sorties plus tard des assemblées politiques de la révolution française, et dont Mably et J.-J. Rousseau ne firent que développer les principes et les théories; François Ragueau, dont le nom seul est un éloge, etc., etc.

A la fin de 1464, le jeune duc de Berry se jeta dans la ligue du bien public; il s'échappa de Poitiers, où était le roi, et alla rejoindre le duc de Bretagne, l'un des chefs du complot. La ville de Bourges, insurgée, refusa de se soumettre, ainsi que l'atteste une lettre de Louis XI, au duc de Nevers, écrite au château de Linières et en date du 9 mai 1465. Cette guerre désastreuse avait tellement agité la province, que, le 18 avril de la même année, deux marchands de Bourges, Martin le Roy et Martin Aujorant s'adressèrent aux officiers de la chambre des comptes, afin de leur annoncer qu'il leur était impossible de quitter Bourges, où ils avaient à surveiller et défendre eux-mêmes leurs propriétés. Pour la première fois depuis la mort de son père, Louis XI se rendit dans cette ville, vers la fin de 1466, après avoir préalablement exigé le serment de fidélité des communautés. Son entrée fut solennelle : il y eut joûtes, grandes réjouissances, nominations nombreuses dans l'ordre de Saint-Michel. Le roi accepta de fort bonne grâce le don que lui firent les habitants. Il était encore à Bourges, dans le mois de janvier, et il n'en partit que dans la première quinzaine de février. Au commencement de 1467, le chapitre de Saint-Étienne se vit forcé de lui prêter deux cents écus d'or; pour les trouver incontinent, on mit en gage les joyaux de l'église. Peu de temps après le départ du monarque, un incendie horrible dévora encore une fois la capitale du Berry. En 1472, la province eut un nouveau duc : Charlotte de Savoie venait de mettre au monde, à Tours, le duc François, dont la mort (juillet même année) affligea profondément Louis XI. Au mois de juin, des commissaires du roi vinrent demander en son nom, aux clercs et aux séculiers de Bourges, du blé pour ses troupes.

En 1474, Louis XI tendant toujours à la réalisation de son idée favorite, l'unité nationale sous l'autorité du pouvoir royal, avait plus que jamais peut-être besoin d'argent. Depuis la mort de Charles VII, les taxes avaient été triplées; car il achetait les consciences, non pas ce qu'elles valaient, mais ce qu'on voulait les vendre. Au mois d'avril, le mécontentement général éclata. La trêve avec le duc de Bourgogne allait cesser, à la fin du mois suivant. Les foulons, les vignerons, les boulangers, etc., indignés de la taxe nouvelle du barrage, ou autrement dit des subsides des fossés de la ville, se révoltèrent contre celui qui était chargé de la percevoir. Enfin l'émeute grossit et beaucoup de gens du roi furent tués ou mutilés. Le lendemain, 23 avril, le substitut du procureur du roi voulut informer; mais il fut violemment maltraité, blessé même, et force resta à l'émeute. Le 26, les officiers royaux et les nobles se réunirent dans l'enceinte du Cloître. Les uns penchaient pour la douceur, les autres pour la sévérité. Ces derniers virent leur opinion prévaloir. Le roi fut instruit de l'événement à Senlis et trouva les mesures prises beaucoup trop douces. Cette émeute toute particulière lui parut une véritable insurrection contre son autorité. Se rappelant que Bourges avait épousé le parti du duc de Guyenne, il craignit que ce parti n'y fut pas entièrement éteint. Dès le 29, il nomma des commissaires investis de pouvoirs

immenses, pour instrumenter et rendre prompte et sévère justice sans appel. Ceux-ci se rendirent à Bourges, accompagnés de troupes suffisantes, et en arrivant s'emparèrent de la Grosse-Tour, dont ils donnèrent le commandement à Olivier Guérin. Le 19 mai, on pendit un grand nombre d'habitants devant leurs portes, où leurs cadavres restèrent exposés durant toute une journée; les libertés municipales furent immédiatement anéanties, et le maire et ses douze échevins installés, le 8 juin, par les commissaires royaux qui partirent enfin vers le milieu de ce mois.

D'octobre 1474 à janvier 1475, la peste sévit encore une fois à Bourges; puis elle disparut et revint au mois d'août. Cette année-là, Louis XI demanda dix mille livres tournois pour réparation des excès commis pendant la guerre du bien public, non compris les deux mille livres employées à l'information de ces excès si sévèrement punis. Des députés furent envoyés au roi pour lui prouver l'innocence de l'Église et de ses adhérents, mais la ville paya. Cette même année aussi, Antoine de Luxembourg fut emprisonné dans la Grosse-Tour, où avait été renfermé déjà le cardinal La Balue. En février 1476, le roi se rendit à Bourges. Deux ans après, la réforme des gabelles produisit de nouvelles émeutes. En 1484, Charles VIII qui, pendant sa minorité, parcourut, comme on sait, une grande partie de ses États, escorté de six pièces d'artillerie, vint dans cet équipage de Beaugency à Orléans, et d'Amboise à Mehung, tandis que les états-généraux étaient convoqués à Tours. Les députés de Bourges, à ces mêmes états se plaignirent que les gages du capitaine de la Grosse-Tour fussent aussi élevés que ceux du garde de la Bastille. Ils demandèrent, en outre, et obtinrent, pour cinq années, la translation des foires de Lyon à Bourges : deux foires de cette ville, celle de la quinzaine de Pâques et celle de la mi-août, y furent transférées, en effet, par le roi, en 1485; mais elles n'y subsistèrent que deux années, à cause d'un grand incendie arrivé le jour de la Madeleine, dans le temps des vêpres (22 juillet 1487). Charles VIII, en 1485, vint à Bourges avec une armée, pour mettre un terme aux excursions que ne cessait de faire en Berry le sire de Bourbon, ligué avec le duc d'Orléans contre la régente : il n'y eut point d'engagement dans le cours de cette année, et il retourna à Bourges, le 12 octobre. Le 2 novembre, il y signa un traité de paix avec le duc de Bretagne; son séjour se prolongea jusqu'au 11 : il partit ensuite pour Dun-le-Roi.

Nous intercallerons, ici, un fait d'un ordre secondaire. Au mois de mai 1486, un Lyonnais nommé Jean de Cucharmois, marchand littérateur, fonda à Bourges l'ordre de Notre-Dame de la Table ronde, dont il fut tout naturellement élu roi, c'est-à-dire directeur; en 1488, on réforma les statuts, et le titre de gouverneur de l'ordre remplaça celui de roi. Le lieu des assemblées était en l'église de Notre-Dame de Sales ou des Carmes : on y voyait, peu d'années avant la révolution, un vitrail représentant les armes des chevaliers. Cet ordre, dont on connaît presque tous les membres, ainsi que les armoiries, existait encore en 1545. Un incendie terrible anéantit, en 1487, plus de la moitié de la ville [1]. Les magistrats achetèrent, pour y bâtir une Maison-Commune, l'emplacement de l'hôtel des anciens

1. Plusieurs incendies avaient déjà compromis l'existence de Bourges à diverses époques : en 584, 1252, 1259, 1353, 1407, 1463 et 1468.

comtes : c'était tout ce qui en restait, puisque l'encendie n'avait respecté qu'une tourelle et une cheminée. La Maison Commune conserva, à cause de cesdé bris même, qui subsistent encore, au milieu de constructions d'époques différentes, le nom de la Comtale ou la Comtau.

Le 13 avril 1488, la régente fit sa première entrée solennelle à Bourges; la ville lui offrit un magnifique cabaret dont le prix dépassait treize cents livres. Au mois de juillet de l'année suivante, le duc d'Orléans, fait prisonnier à la bataille de Saint-Aubin du Cormier, fut emprisonné à la Grosse-Tour, par ordre même de la régente. Jéhanne de France, qu'il avait épousée en 1476, et qui l'aimait passionnément, le visita plusieurs fois dans sa prison. Chaque jour elle voyait ou la régente ou le roi, et l'objet unique de ses continuelles sollicitations était la liberté de son mari. Enfin, au mois de mai 1491, le roi étant parti dans la soirée de Plessis-lez-Tours, sous prétexte d'aller à la chasse, manda monseigneur d'Aubigny à la Grosse-Tour de Bourges, pour y aller chercher le duc : celui-ci vint le trouver au pont de Barangton ; puis tous deux retournèrent à Bourges, où ils partagèrent la même table, et dès le lendemain ils repartirent ensemble pour la ville de Tours. A la fin de l'année 1493, Charles VIII se rendit encore une fois à Bourges, où la régente le précéda de quelques jours seulement. Dès le 8 janvier, une assemblée municipale avait décidé qu'on irait au-devant d'elle et qu'on lui offrirait mille livres tournois, non compris ce que l'on dépenserait pour les fêtes solennelles de son entrée et les mystères représentés par les rues, etc. Vers la fin de mars, le roi rejoignit la régente ; il visita les restes immenses de l'amphithéâtre, dont il ne reste plus même aujourd'hui de vestiges. A la fin de 1495, après les brillantes et désastreuses campagnes d'Italie, il vint de nouveau dans la capitale du Berry, où, pour lui plaire, on joua un joyeux mystère. Enfin, au mois de mars 1498, il y fit un dernier voyage; car il mourut à Amboise, le 7 du mois suivant.

Le traité de Langeais obligeait le successeur de Charles VIII à épouser sa veuve, afin de conserver la Bretagne à la couronne : Louis XII, d'après l'avis de ses conseillers, résolut, pour obéir aux intérêts de l'État, d'avoir recours au divorce. La dissolution de son mariage fut prononcée, le 17 décembre 1498, dans l'église d'Amboise, et, le 7 janvier 1499, le roi convola à de secondes noces. Par lettres-patentes du 26 décembre 1498, Louis XII avait abandonné à sa veuve le pays et duché de Berry : elle fut mise en possession de ce vaste apanage, dès le 16 février. La nouvelle duchesse de Berry alla s'enfermer aussitôt dans le palais royal de Bourges; le 19, elle prêta foi et hommage au roi, entre les mains du maréchal de Gié. Jeanne de Valois n'a laissé dans le Berry aucun souvenir de son gouvernement; mais sa bonté, ses vertus y sont encore populaires. Elle soignait les malheureux et les malades, ramenait les filles égarées et les femmes perdues. Elle coopéra de la manière la plus efficace à la réforme des religieuses de Saint-Laurent, fonda l'ordre des Annonciades et bâtit le collége Sainte-Marie, aujourd'hui le collége Royal, qu'elle dota de dix bourses pour les enfants pauvres. Son immense charité la fit bénir de tous les habitants, durant la peste qui désola la ville, en 1499 et 1500. A sa mort (4 février 1505), on eut soin de prendre l'empreinte de sa figure, précieuse relique conservée dans le trésor de la cathédrale, et d'après laquelle l'auteur de cette notice a fait frapper une médaille. La mémoire de la

duchesse Jeanne est encore, à Bourges, l'objet d'un culte public, quoiqu'elle n'ait été que béatifiée. Les dépouilles mortelles de cette sainte femme furent profanées par les protestants, en 1562.

Le corps de Jeanne était à peine déposée dans le sépulcre, que le roi arriva à Bourges (22 mars); la reine l'y rejoignit, le lendemain, c'est-à-dire vingt-huit jours juste après la mort de celle qu'elle avait arrachée du trône. La ville fit à Louis XII une réception magnifique et lui offrit une médaille en or, pesant huit ou neuf marcs : on ignore complétement ce qu'elle est devenue, à moins que ce ne soit celle qu'on peut voir au cabinet des médailles de la Bibliothèque du roi. La reine reçut, de son côté, une riche salière, en or massif, du poids de quatre marcs et cinq gros. On prétend que, durant son séjour à Bourges, Louis XII descendit secrètement dans le caveau de la duchesse Jeanne. La même année, il donna pour successeur au vénérable archevêque, Guillaume de Cambrai, décédé le 30 août, son fils naturel, le jeune Michel de Bucy, alors élève à l'Université d'Orléans; celui-ci fit son entrée solennelle à Bourges, le 22 février 1507, non comme archevêque, mais seulement en qualité d'administrateur du diocèse. En février et mars 1508, le roi était encore dans la capitale du Berry; il y régla, le 16 de ce dernier mois, les dépenses de Michel de Bucy. L'année suivante, il se rendit encore à Bourges, et jura dans la Sainte-Chapelle le traité connu sous le nom de Ligue-de-Cambrai, signé le 10 novembre 1508, par son ministre le cardinal d'Amboise.

Au mois de mars 1515, le nouveau roi, François Ier, étant à Paris, assura, par un traité, au prince qui devait être un jour Charles-Quint, le duché de Berry, dans le cas où il épouserait sa belle-sœur, seconde fille de Louis XII et d'Anne de Bretagne : ce traité, fort heureusement, ne fut jamais exécuté. Dès le 5 juillet, le roi se trouvait à Bourges, et il y touchait les écrouelles dans la Sainte-Chapelle. Son séjour fut, d'ailleurs, honoré d'une représentation magnifique du Mystère de la Passion; elle eut lieu dans le fossé des Arènes. Le 11 octobre 1516, François Ier céda le duché de Berry à Marguerite d'Angoulême, sa sœur, déjà duchesse d'Orléans et d'Alençon. C'est à Marguerite que le Berry doit la rédaction de sa coutume. Cette princesse resta en possession de son apanage, même après son union avec le roi de Navarre, ce qui fut cause qu'elle n'habita presque point la province. En 1517 fut importé d'Espagne à Bourges, où s'opéra son acclimatement, l'oiseau délicat que Franklin regrettait plus tard de ne point voir figurer sur les drapeaux des États-Unis, en place de l'aigle chauve; le précieux volatile prit de là son vol pour se répandre dans toute la France, et passer la Manche, en 1524.

Parmi les monuments les plus élégants élevés en France, sous le règne de François Ier, il n'en est peut-être pas un, même à Rouen, qui soit supérieur à celui que le peuple nomme, à Bourges, la Maison de Louis XI. La façade, percée de deux portes, est très-modeste, quoique décorée d'arabesques. Dans la cour surtout, dont la moitié est en terrasse, sont prodigués les ornements les plus délicats; aux deux angles opposés de cette moitié de la cour, s'élève une tourelle : celle du côté de la rue contient un escalier en hélice très-remarquable, par lequel on monte au premier étage, et qui aboutit à un belvéder extrêmement gracieux et

d'une légèreté inouïe. Au-dessus de la porte d'entrée se trouve un buste de Priam, environné d'une inscription gothique, dont la date est de 1518. L'autre tourelle, construite en encorbellement, s'appuie sur une figure bizarre représentant peut-être bien le dieu Momus; au rez-de-chaussée on voit une somptueuse cheminée dont les arabesques, pleins de délicatesse et d'un fini également irréprochable, ne le cèdent en rien à ceux des deux portes ouvertes sur les deux cours. Sur le manteau sont sculptés, à gauche le porc-épic de Louis XII, à droite la salamandre de François Ier. Mais la partie la plus gracieuse et la plus achevée de cet édifice est l'oratoire, véritable bijou monumental. Son plafond se compose de trois grandes dalles divisées en trente caissons contenant chacun des bas-reliefs-rébus, si admirablement exécutés qu'ils feraient désirer une boîte de diamant pour la conservation de ce chef-d'œuvre, comme Mansard en voulait une en or pour garantir la Maison-Carrée de Nîmes. La maison de Louis XI n'est certainement pas antérieure à l'année 1526, quoique le buste de Priam dont nous avons parlé porte le millésime de 1518. On n'ignore point qu'à cette époque il était d'usage d'antidater les monuments, par un amour exagéré de l'antiquité, ainsi qu'on en a la preuve dans l'hôtel de la chambre des comptes bâti sous Louis XII, et qui porte néanmoins la date de 1424. Ce buste de Priam (*racheté*) ne serait-il point une allusion à la captivité et à la rançon de François Ier; une flatterie artistique en l'honneur du restaurateur des lettres et des études classiques, que le roi chevalier protégea, en effet, après son retour de Madrid? En 1520, François Ier accorda à Bourges, pour sept années, la somme de sept mille cent soixante-deux livres, afin de rendre sa rivière navigable; la ville, reconnaissante de cette générosité, fit hommage au roi d'une magnifique médaille en or, représentant d'un côté les moutons du Berry, de l'autre la salamandre de François Ier au milieu des flammes; cette médaille fait partie aujourd'hui de la collection du cabinet du roi.

Le protestantisme eut, de bonne heure, des prosélytes à Bourges. Dès l'année 1525, l'aumônier de la duchesse de Berry, auquel l'archevêque avait défendu de prêcher, deux années auparavant, abjura le catholicisme et fit ouvertement l'éloge des doctrines de Luther. En 1528, les religionnaires professèrent publiquement leur foi dans la grande salle du palais royal. C'est alors qu'un concile provincial ayant été réuni par le cardinal de Tournon, de nombreuses mesures de répression furent arrêtées contre les opinions nouvelles (21 mars). L'Université tout entière adopta la réforme : preuve irrécusable de l'influence extraordinaire que peut exercer la jeunesse sur l'âge mûr, l'enthousiasme sur le savoir et la réflexion; car ce fut précisément cette portion d'étudiants qu'on nommait la nation allemande, qui importa le luthéranisme au centre de la France. Les élèves de cette nation séduisirent d'abord leurs camarades, dont l'exemple réagit sur les professeurs et leur fit prêter l'appui de leur autorité aux doctrines anti-catholiques. L'ardeur des convictions devint telle, enfin, chez ces hommes graves eux-mêmes, que la satyre de Mélanchton contre la Sorbonne arracha des larmes de plaisir au Milanais Alciat, l'une des plus grandes lumières de l'Université de Bourges. La contagion se propageait : Pierre Rebuffy, M. A. Caimo, Antonio de Médicis, Melchior Wolmaer, en étaient pénétrés; elle s'étendait jusque dans les cloîtres, dans l'abbaye de Saint-Ambroise, alors dirigée par un lecteur du roi, au point que ses

moines osèrent prêcher l'hérésie. En 1531, le mouvement religieux commencé par l'Université de Bourges, attira dans cette ville un élève de Noyon âgé de vingt-deux ans et déjà curé de Pont-l'Évêque : les maîtres de prédilection de Jean Chauvin (il n'avait pas encore pris le nom de Calvin), furent le jurisconsulte Alciat et l'helléniste Wolmaer; c'est sur ce jeune homme doué d'une intelligence si haute et si puissante, que les professeurs luthériens fondèrent leurs plus grandes espérances. Jean Chauvin se lia d'une vive amitié avec Théodore de Bèze, un de ses condisciples. En 1535, parut le fameux livre de l'*Institution chrétienne*, conçu et en partie exécuté à Bourges. La capitale du Berry devint, dès lors, le foyer des révolutions religieuses du XVIe siècle. Le nombre des sectaires s'accrut, de jour en jour, grâce à la dévorante activité de cet esprit infatigable qui allait partout répandant ses doctrines, et principalement à Bourges, où l'on voit encore aujourd'hui la chaire en pierre du couvent des Augustins, du haut de laquelle il a si souvent tonné. Vers la fin de 1532, Chauvin quitta l'Université; mais sa parole avait été féconde : bientôt le clergé régulier, la faculté de théologie elle-même, donnèrent l'exemple de l'apostasie. Aussi, dès la fin du règne de François Ier, les bûchers furent-ils dressés à Bourges. Un jeune étudiant y périt d'abord dans les flammes; puis eut lieu la dégradation, comme hérétique, de Jean Michel, docteur en théologie, ancien bénédictin, prédicateur célèbre et savant hébraïsant (24 octobre 1539), et ensuite son supplice, en face de la Grosse-Tour, la veille de Noël de la même année.

En 1524, François Ier visitant la province de Berry était venu coucher, au mois de juillet, dans le château de Bois-Sire-Amé; le 23, Marguerite sa sœur, avec la reine-mère, duchesse d'Angoulême, et le Dauphin, firent leur entrée solennelle à Bourges. On joua des mystères en leur présence, et le roi rejoignit les princes, auxquels les magistrats offrirent de somptueux cadeaux. A peine la duchesse Marguerite eut-elle quitté Bourges, que le dernier prince d'Orange, Philibert, de la maison de Châlons, dévoué à Charles-Quint, et vaincu dans un combat naval par le vice-amiral de Lafayette et André Doria, fut enfermé dans la Grosse-Tour, sous la garde de Gabrielle de La Châtre (19 août). « Je vous supplie, madame, écrivait-il à la princesse d'Orange, sa mère, de bien sollyciter ma deslivrance, car je suis dans un lieu assez fascheux, etc. » Il n'en sortit, néanmoins, qu'après avoir payé une rançon de quarante mille écus. En 1527, un concile provincial fut de nouveau convoqué par le cardinal de Tournon dans la capitale du Berry. Au commencement de janvier 1528, le roi de Navarre, Henri d'Albret, se rendit dans cette ville, afin de contraindre la noblesse récalcitrante à fournir, pour la rançon du roi, le don gratuit qu'elle avait refusé. La peste qui, depuis la première année du XVIe siècle, s'y était montrée six fois[1]; y sévit encore cruellement en 1532. Au mois de septembre de l'année suivante, les habitants de Bourges virent dans leurs murs Éléonore d'Autriche, nouvelle épouse de François Ier; elle était accompagnée du Dauphin et du chancelier Duprat. On représenta un mystère à la porte Saint-Sulpice, par laquelle arriva la reine, et de beaux joyaux, ornés de perles et de rubis, lui furent offerts; le cardinal de Tournon, archevêque de Bourges,

1. La peste avait ravagé Bourges dans les années 1516, 1517, 1522, 1524, 1526 et 1531.

qui, peu de temps auparavant, avait béni sa royale union, la reçut à l'entrée de la ville.

Marguerite de Valois avait un penchant secret pour le calvinisme : c'est auprès d'elle, dans la capitale même de son duché de Berry, que se réfugièrent, dès 1534, les savants, chassés de Paris ou des autres villes du royaume, sûrs d'y être bien accueillis et protégés par la duchesse. Parmi eux nous trouvons Jacques Amyot, alors âgé de vingt ans, et plus tard successeur de Wolmaer comme professeur de langue grecque : il resta douze ans à Bourges. Deux années après eut lieu, dans la fosse des Arènes, une représentation du Mystère des Saints Actes des apôtres, par Arnoult et Simon Greban; elle dura plus de quarante jours : cinq cents personnes y figurèrent comme acteurs, et plus de trente mille spectateurs l'applaudirent. Le 19 avril 1539, à sept heures du matin, se fit l'ouverture de l'Université, par le célèbre Alciat, auquel furent assignées mille livres d'honoraires. Le 4 octobre, les trois ordres se réunirent dans la grande salle du Palais pour rédiger les coutumes du Berry. En 1542, le chancelier Poyet, ardent persécuteur des huguenots, fut enfermé dans la Grosse-Tour, par suite des ressentiments de la reine de Navarre et de la duchesse d'Etampes. Vers cette même époque, la fleur de la poésie n'avait point encore disparu de la terre du Berry; comme aux beaux jours de la chevalerie, elle y brillait encore d'une douce clarté. Quelle province ne se glorifierait, en effet, d'avoir donné le jour au banni de Liesse, ce fabuliste élégant, auquel La Fontaine emprunta plus d'un sujet! Le Berry ne doit-il pas s'enorgueillir d'avoir vu naître le poëte qui, le premier, eut l'idée des *Animaux malades de la peste*, petit chef-d'œuvre où l'on admire un trait que tout le génie du grand fablier n'a même pas senti? Dans François Habert, l'ane s'accuse, non pas précisément d'avoir tondu l'herbe d'un pré, ce qui était on ne peut plus naturel, mais, ce qui l'est beaucoup moins, d'avoir mangé la paille que son maître avait mise dans ses souliers; le loup s'écrie alors :

Comment! la paille au soulier demeurée
De son seigneur, manger à belles dents!
Et si le pied eût été là dedans,
La tendre chaire eût été dévorée!

Avant d'aborder le récit des luttes religieuses dont la capitale du Berry fut le théâtre, qu'on nous permette de grouper quelques faits assez curieux pour mériter une place dans cette notice. En 1545, Georges d'Amboise reçut à Bourges le chapeau de cardinal, dans l'église de Saint-Étienne, des mains du cardinal de Valence, fils du pape Alexandre VI. Deux ans après, la rivière d'Auron fut enfin rendue navigable, mais elle ne porta bateau que sous Henri II (1553); la Ligue et la Fronde ne permirent même de l'utiliser que beaucoup plus tard. Le dernier jour de septembre 1555, le plus grand des jurisconsultes modernes, celui qui eut l'honneur de régler Pothier dans la codification des lois françaises, Cujas arriva à Bourges, en qualité de professeur; les maîtres de l'Université l'accueillirent aussi mal que les élèves, et il fut obligé de quitter son poste. A la fin d'août 1586, il revint à Bourges pour la troisième fois; le 30 juillet, il avait acheté, au prix de dix-huit cents écus d'or au soleil, le bel hôtel Salvi, construit, au XVIe siècle,

par Guillaume Pelvoisin, et qui sert actuellement de caserne à la gendarmerie. Cujas refusa noblement d'écrire en faveur du cardinal de Lorraine contre Henri IV ; il mourut, le 4 octobre 1590, âgé de soixante-huit ans, et pas une pierre ne fut posée sur ses dépouilles mortelles, dans cette chapelle de Saint-Denys, à Saint-Pierre-le-Gaillard, que le peuple désigne encore sous le nom de chapelle de Cujas. Avec cet illustre professeur périt l'éclat de l'Université dont il était la gloire : en 1647 seulement, on mit dans cette chapelle son portrait, placé depuis à la mairie, dans la Salle des hommes illustres. Le 23 janvier suivant, sa fille, Suzanne, expirait à l'hôpital! En 1556, mourut l'un des meilleurs peintres sur verre de cette époque, Jean Lescuyer, dont le dessin offre une pureté trop souvent négligée après lui, et auquel plusieurs des quarante églises de Bourges durent des verrières qui existent encore en partie. Cette même année, la ville frappa deux médailles en l'honneur d'Henri II et de Diane de Poitiers.

Les troubles causés par la différence de religion commencèrent à Bourges dès 1561. Le 11 janvier, les protestants firent leur cène, en la salle du palais royal, et, le 17 août, ils excitèrent une grande sédition. En 1562, étant commandés par le comte de Montgommery, le même qui avait tué Henri II dans un tournoi, ils s'emparèrent de la ville, et s'y livrèrent à toutes sortes d'excès et de crimes (22 mai). Les statues, les tableaux, etc., tout fut détruit ou mutilé. Dans leur fureur sacrilége ils saccagèrent ou profanèrent les magnifiques tombeaux de Saint-Ursin, du duc Jean, et de saint Guillaume, prédicateur de la première croisade. Le pillage enfin fut tel, que Montgommery eut, pour sa part seulement, six cent cinquante et un marcs d'or ou d'argent, provenant des reliquaires des couvents et des églises qu'il avait eu le temps de dévaster pendant trois mois entiers. Trois ou quatre de ces bandits, appartenant à la compagnie du capitaine Miregrand, et guidés par Jacob Trouillet, peigneur de laine, descendirent dans le caveau de la maison-mère des Annonciades. Là, ils ouvrirent le cercueil en plomb de la sainte fille de Louis XI, virent son corps intact, crurent l'entendre se plaindre et le percèrent de coups de dague; l'ayant ensuite arraché du tombeau, au milieu de cris et de chants obscènes, ils le réunirent aux dépouilles mortelles de saint Guillaume, et soumirent ces deux vénérables reliques, liées ensemble, au mariage du feu, devant l'église de Montermoyen. Chassés de la ville, les calvinistes portèrent le désordre, la ruine et la mort, dans le reste de la province; ils se rendirent encore une fois maîtres de Bourges, en 1565; et y renouvelèrent ces horribles scènes de meurtre et de pillage. Dans l'intervalle, Charles IX ayant fait un voyage en Berry (1563), était venu à Bourges, au mois de septembre, et avait logé à l'hôtel de ville; les monceaux de ruines qu'il eut sous les yeux excitèrent son indignation : ce spectacle n'était pas fait pour le réconcilier avec les protestants.

Le 18 mai 1568, l'archevêque et deux cent trente-six habitants s'engagèrent, dans une convention tardive, à n'avoir qu'une seule et même volonté, dans le but de défendre et de maintenir la religion catholique, apostolique et romaine : l'assemblée se tint en la grande salle de l'archevêché. Cette même année, on répara la brèche par laquelle les catholiques s'étaient introduits dans la ville et en avaient chassé les protestants. A la fin du mois d'août 1572, un illustre professeur de l'Université, le même qui, dans son *Franco-Gallia*, prouva, avec autant de

philosophie que d'érudition, les plus belles thèses politiques, auxquelles nos assemblées révolutionnaires devaient, deux siècles plus tard, donner la vie, Hottman, adoptant les idées nouvelles, quitta Bourges pour la seconde fois, dès qu'il apprit que l'amiral de Coligny avait été blessé par Maurevert. Il fut suivi par son collègue Donneau, homme, comme lui, d'un mérite supérieur, et refusa obstinément, quoi qu'on pût faire, de rester ou de revenir en France. Tous deux avaient été bien inspirés; car, peu de temps après leur départ, le 24 août, jour de la Saint-Barthélemy, le maire et les échevins firent garder les portes. La veille, pendant la nuit, plusieurs gens de néant s'étaient assemblés et avaient pris les armes, sous les ordres d'un vinaigrier, d'un fourbisseur, d'un cordonnier, et d'un boucher, nommé Thibaut. Ils avaient fait sonner le tocsin, et, se séparant ensuite en plusieurs bandes, avaient forcé et pillé les boutiques et les maisons. Les assassinats furent nombreux, nonobstant les rançons; le maire et les échevins, ne recevant aucune nouvelle de Charles IX, arrêtèrent enfin ce carnage épouvantable. Les massacres se renouvelèrent encore pourtant, les 8, 9 et 10 septembre, malgré la défense expresse du roi; le 11, ces misérables coururent aux prisons qui étaient pleines de huguenots, et les égorgèrent impitoyablement Les cadavres des victimes furent jetés dans les fossés de la ville, du côté de Bourbonoux. La rage des assassins était tellement aveugle, qu'ils tuèrent jusqu'à un malheureux prêtre détenu dans les prisons de l'archevêché. Ces meurtres furent la source des richesses de plus d'une famille. D'Argenson dit, dans ses *Mélanges*, qu'après Paris, Bourges fut la ville où périrent le plus de huguenots pendant la nuit de la Saint-Barthélemy.

Cette même année, profitant de l'effervescence des catholiques et de la terreur des protestants, le jésuite Jean Nicquet se fit céder, pour les religieux de son ordre, le collége de Sainte-Marie : marché approuvé par le pape, dans des bulles qui furent expédiées le 10 juillet 1594. Dès 1575, les jésuites réussirent également à pénétrer dans la faculté des arts de l'Université, et, en 1627, ils s'emparèrent de la faculté de théologie qu'ils conservèrent jusqu'à l'arrêt du parlement de 1762. Bourges, en 1575, frappa une médaille, en l'honneur du frère de Henri III, François d'Alençon, qui, le 15 juin de l'année suivante, fit son entrée solennelle à Bourges, en qualité de duc de Berry. Dans le cours de l'année 1583, cette ville fut encore une fois décimée par la peste, et plus de cinq mille personnes succombèrent à l'intensité du fléau. Au mois de septembre 1584, l'archevêque tint un concile provincial, où furent faits des règlements sur la discipline et sur la foi. Trois ans après, le samedi 14 novembre, un joueur de luth, frère Jacques Alberti, dit le moine de la Tour, et Olivier Colas, sergent royal, convaincus d'avoir comploté de livrer la ville et la Grosse-Tour au roi de Navarre, furent pendus et étranglés, par sentence du lieutenant-criminel, et l'on exposa leurs têtes devant cette prison. La bulle d'excommunication fulminée contre Henri IV ayant été publiée à Bourges, en 1588, le jeune duc de Guise y fut proclamé roi. Ce fut l'archevêque de cette ville, Renaud de Beaune, grand aumônier de France, qui reçut, à Saint-Denis, l'abjuration de Henri IV, et lui donna l'absolution. Cette même année, les royalistes firent le siége de la Grosse-Tour, laquelle était encore au pouvoir de la Ligue; mais ce ne fut qu'en 1594 que le seigneur de La Châtre,

gouverneur de la province, et ligueur forcené, reconnut enfin l'autorité du roi et lui remit la ville, avec cette forteresse. En 1596, les protestants se virent une seconde fois maîtres de Bourges; le maréchal de Montigny la leur reprit, l'année suivante.

La fin du règne de Henri IV ne nous fournit aucun grand événement relatif à l'histoire particulière de la capitale du Berry; les règnes de Louis XIII, de Louis XIV et de Louis XV, ne marquent non plus, dans ses annales, que par quelques faits secondaires dont nous allons indiquer les principaux sommairement. En 1614, le bailliage de Bourges se plaignit au roi de ce que la plupart des habitants de cette ville, ayant des prétentions à la noblesse, se refusaient de concourir au paiement de l'impôt; la cour ne répondit à d'aussi justes doléances qu'en vendant encore des lettres d'anoblissement. En 1626, eut lieu, dans l'église de Saint-Étienne, le baptême du duc d'Enghien, fils du prince de Condé, gouverneur de la province. Le duc fut tenu sur les fonts par monseigneur de Montmorency, pour le roi, et par madame la princesse pour la reine-mère; il reçut le nom de Louis (5 juin). Dix ou douze ans après, la peste désola deux fois encore la ville. Pendant la régence d'Anne d'Autriche les habitants ne se laissèrent point séduire par le prince de Condé, élève du collége de Bourges Claude Biet, leur maire, donna des preuves d'un grand courage civil; il fut emprisonné, d'abord, à la Grosse-Tour, ensuite au château-fort de Montrond. Louis XIV le délivra, en 1651 : ce prince étant venu à Bourges, le 7 octobre, logea à l'hôtel-de-ville, destitua les échevins et confirma Biet dans ses fonctions. En 1645, dans la nuit du samedi au dimanche, 14 février, les pyramides de la Sainte-Chapelle avaient été abattues par un terrible ouragan; un effroyable incendie détruisit ce monument, ainsi que le palais royal, le 31 juillet 1693. Les flammes dévorèrent, en 1730, le quartier d'Auron; leur progrès ne put être arrêté, disent les archives de la ville, que par les religieux de Saint-Fulgent. Au commencement du XVIIIe siècle, le gouvernement, comprenant que le Berry devait ouvrer ses laines, avait établi à Bourges une fabrique de draps fins (1700). Il la concéda à des négociants anglais, auxquels succédèrent, en 1740, des capitalistes français, qui la convertirent en une fabrique d'indiennes, laquelle ne fonctionna pas longtemps, malgré une allocation annuelle de quinze mille francs. L'industrie n'en essaya pas moins de s'acclimater à Bourges, car, en 1764, un négociant présenta à la Société d'agriculture de beaux échantillons de soie filée, obtenus dans cette ville.

En 1778, Louis XVI créa dans la capitale du Berry une administration provinciale modèle, composée de seize membres, qui se réunirent, le 5 octobre, dans la grande salle du palais épiscopal : cette assemblée supprima entièrement la corvée, après l'avoir beaucoup adoucie (1780). Du reste, le même mode de représentation provinciale fut, sur la demande des Notables, momentanément étendu, en 1789, à toute la France.

La Révolution devait avoir de mauvais jours à Bourges : la mort de Louis XVI y déchaîna les passions populaires, et bientôt le terrorisme y déploya toutes ses rigueurs. Parmi les victimes les plus célèbres de cette époque, nous citerons MM. de Cadonet et de Gamaches, le dernier surtout, digne rejeton d'une illustre famille. Le représentant du peuple, La Planche, envoyé en mission dans le Cher,

destitua, le 27 septembre 1793, le tribunal du chef-lieu, dont l'action lui semblait trop lente et trop modérée. Maître du club des jacobins, lequel siégeait dans la salle du collége qui sert aujourd'hui de chapelle, il ne tarda point à dominer tous les partis; il s'empara de tous les pouvoirs et fit reconnaître sa dictature, non-seulement dans ce département, mais encore dans celui du Loiret. On mit le séquestre sur les propriétés ecclésiastiques; l'église Saint-Étienne fut dépouillée de ses ornements et convertie en temple de la Raison. « J'ai mis partout la Terreur à l'ordre du jour, » disait-il à la Convention, dans sa séance du 16 novembre; « j'ai taxé les riches et les aristocrates, non pas arbitrairement, mais de l'avis du peuple que j'ai toujours consulté; j'ai porté de grands coups au fanatisme; j'ai supprimé toutes les cloches; j'apporte cinquante-trois mille livres en argent; avant huit jours, arrivera une guimbarde chargée de vases d'or et d'argent. » Cette même année (1793), Bourges émit des assignats municipaux, et plusieurs autres communes du département suivirent son exemple. L'impression du papier monnaie de cette ville, devenu pour ainsi dire introuvable, fut confiée au sieur Cristo. Ces assignats, dont le plus faible était de cinq sous et le plus fort de cinquante, furent contre-signés par Baudin et Cambon, vice-président du club des jacobins, et par le citoyen Cristo-Planche, sans doute comme monétaire de la commune.

Lorsque les électeurs, conformément à la constitution nouvelle, avaient été invités à nommer, par voie d'élection, l'*évêque métropolitain du Centre*, leur choix s'était porté sur l'abbé Pierre-Anastase Torné. C'était un homme dont les opinions politiques avaient une grande exaltation : « Je serai assez riche et ma vieillesse sera assez heureuse, » disait-il à la tribune du club des jacobins, dans la séance du 17 novembre 1793, « si elle me laisse la force et la santé nécessaires pour être dans mon pays un des instituteurs des écoles primaires. Je dirai à mes élèves : votre paradis c'est la république : l'état de servitude est l'enfer de l'homme pénétré de sa dignité : les vrais démons sont les tyrans de toute espèce : vos saints sont les martyrs de la révolution : votre catéchisme est la constitution française. Je leur dirai : ce fut sur la montagne de la Convention nationale que s'opéra le grand œuvre de votre rédemption politique : vos bonnes œuvres seront vos vertus républicaines et domestiques : votre récompense sera dans votre conscience et dans l'estime de vos frères : l'opinion publique sera le tribunal suprême où vous serez jugés. Je leur dirai : votre premier code est celui de la nature, le second est celui de la loi. »

L'Empire ne trouva point les habitants du Berry insensibles à sa gloire, non plus qu'à ses revers. Le maréchal duc de Tarente et le brave général Devaux étaient, sous ce rapport, l'expression vivante des opinions de leurs compatriotes. Napoléon le savait et rendait pleinement justice aux Berrichons. Sa chute, l'occupation étrangère, le traité de Paris, blessèrent profondément leur fierté nationale. Les habitants de Bourges accueillirent en frères les héroïques soldats de l'armée de la Loire, qui fut licenciée en grande partie dans le département du Cher. En 1816, la magistrature de cette ville fut en butte aux persécutions du ministère, et la cour royale confirma un très grand nombre d'arrêts rendus par les tribunaux du ressort contre des citoyens convaincus d'avoir tenu des propos

séditieux. Ce régime d'arbitraire se prolongea jusqu'en 1819 : on lit, en effet, dans le Journal du Cher du 13 octobre de cette année, que plusieurs habitants de Bourges ont été arrachés à leurs affaires et exilés à deux cents lieues, d'autres impérieusement exclus de la garde nationale. Malgré les dissentiments politiques, l'industrie, encouragée par la paix, avait pris, cependant, quelque extension dans la capitale du Berry. M. Félix Tourangin y établit, en 1817, quatorze métiers à filer, et quatorze à tisser, lesquels mirent en œuvre les laines indigènes, et fabriquèrent annuellement trente mille mètres de drap, que le gouvernement achetait pour la garde royale, au prix de seize francs le mètre. Nous conduirons cette notice jusqu'à 1830, pour dire que la révolution des trois jours fut bien accueillie à Bourges. Le général Canuel, qui, par un dévouement aveugle, s'était exposé à l'irritation du peuple, trouva un asile et des secours chez les proscrits eux-mêmes de la Restauration.

Nous avons déjà parlé de la position topographique de Bourges, de ses principaux monuments, de son industrie et de son commerce. Nous ajouterons, afin de ne négliger aucun détail, qu'il y a dans cette ville des fabriques de draps et de couvertures de laine, des coutelleries, des brasseries, des tanneries; les habitants spéculent, en outre, sur les grains, le chanvre, les peaux, le salpêtre, les bois et les fruits. Le département du Cher, dont Bourges est le chef-lieu, renferme 279,645 habitants; la population de l'arrondissement est de 106,345; celle de la ville ne s'élève pas à moins de 20,440.

Parmi les personnages remarquables auxquels Bourges a donné le jour, et que nous n'avons point encore mentionnés, nous nommerons ici le professeur à l'école de droit, *Jean Mercier*, qui a laissé des *Emblemata* dignes de ceux d'Alciat; *François Pinson* et *Jean Chenu*, tous deux jurisconsultes; le P. *Labbe*, l'un des plus laborieux écrivains du XVII[e] siècle; *Gabriel de Montaiéron*, à qui l'on doit un travail estimé sur la coutume de Berry; *Jean Chaumeau*, auteur de l'histoire du Berry; *Jean de La Chapelle*, l'un des quarante de l'Académie française; *Jacques-Aignan Sigaud de Lafon*, savant physicien; *Pierre-Joseph d'Orléans*, jésuite, historien fécond; et le célèbre prédicateur *Louis Bourdaloue.* [1]

1. Chaumeau. — La Thaumassière. — Pallet. — Pierquin de Gembloux, *Histoire monétaire et platologique du Berry*; in-4°, Bourges, 1840. — Le même. *Histoire de sainte Jeanne de Valoie*; in-4°, Bourges, 1840. — *Notices historiques, archéologiques et philologiques sur Bourges et le département du Cher*; in-8°, Bourges, 1840. — *Les Croiseries dans le Berry*; in-8°, Paris, 1843. — *Lettre sur la prétendue maison de Louis XI à Bourges*; in-8°, Bourges, 1843. — *Lettre sur l'Avaline* (Ostelet); in-8°, Bourges, 1843. — *Histoire naturelle du Berry*; in-8°, Châteauroux, 1846. — *Les Trouvaires du Berry*, etc., etc.

VIERZON.

LIGNEROLLES. — LURY. — MENETOU.

Vierzon est située au confluent du Cher et de l'Auron. Une vaste forêt couronne les coteaux qui s'élèvent au nord et au nord-est de la ville, et dont le penchant est couvert de vignes et de vergers. Au sud et au sud-est, on voit un beau val très-étendu. où coulent les deux rivières, au milieu de prairies, de pacages et de bois; enfin, le territoire environnant, aréneux et léger, est propre au jardinage et à la culture des céréales. C'est toujours la cité, c'est toujours la campagne si bien dépeintes dans ce distique latin qu'on lisait autrefois sur une des portes et sur les vitraux de son église paroissiale :

> Virzio villa vireus, aliunde pauca requirens,
> Silvis ornata, vineis, pratis decorata.

c'est-à-dire Vierzon, « la ville verdoyante, ornée de forêts, décorée de vignes et de prairies, et ayant peu à emprunter aux autres localités. »

Les opinions sont très-partagées sur l'origine de Vierzon, mais nul doute que cette ville ne soit fort ancienne. On n'est pas plus d'accord sur l'étymologie du nom de *Virzio* ou *Virizio* qu'elle portait dès le IXe siècle : les uns prétendent qu'il s'est formé du mot gaulois *Briva* (pont) et d'*Esuron* (Auron); d'autres tiennent qu'il vient de *Versio* ou *Eversio*, et rappelle les désastres dont les anciens romanciers et les traditions populaires ont conservé le souvenir. D'après le roman de Lancelot du Lac, par exemple, le roi Ban, vers le Ve siècle, possédait dans ce pays un château en partie entouré de marais, et auquel on arrivait par un « poncel » et une chaussée étroite, longue de « deux bonnes lieues. » Un traître, nommé Claudas, profita de l'absence de son maître, qui alors était en guerre avec le sire de Bourges, pour livrer la forteresse à ce seigneur. Le roi de Ban, voyant de loin brûler son château, en éprouva un tel saisissement qu'il mourut de douleur; sa femme se fit religieuse : quant au petit Lancelot, il fut sauvé de ce désastre par un écuyer de son père qui, monté sur un roussin, « l'emporta devant lui dans son berceau. » Il vécut assez, comme nous l'apprend le romancier, pour voir de meilleurs jours et pour remplir le monde de ses prouesses et de son nom.

Si de ces événements nous voulons passer à des faits qui reposent sur une autorité moins suspecte, il faut nous reporter au IXe siècle. Nous trouvons d'abord les noms de deux seigneurs de Vierzon : Centuple et Ambran, dont l'existence n'est révélée que par des chartes constatant leur libéralité envers l'Église. Les donations faites par ce dernier seigneur à l'abbaye de Dèvre, sous le règne de Charles-le-Chauve, se trouvent disséminées sur différents points fort éloignés, et nous portent à croire qu'il était possesseur d'une grande partie du Berry. La seigneurie de Vierzon devint, on ne sait comment, un fief de la maison de Blois: Thibaut, comte de Blois et de Chartres, la possédait au commencement du

xᵉ siècle. Durant la période qui s'écoula entre le règne des fils de Louis-le-Débonnaire et les princes de la troisième race, elle fut souvent exposée aux incursions des Normands. Ces Barbares remontaient le Cher et abordaient le Berry par Vierzon, dont le territoire se trouvait ainsi plus exposé que le reste de la province. L'abbaye de Dèvre devint inhabitable; les religieux se réfugièrent dans la ville et y construisirent un monastère (903). En peu de temps, cette abbaye, placée sous l'autorité et la protecion du chapitre de Saint-Étienne de Bourges, acquit une grande importance. Son cartulaire nous apprend que, sous le règne de Hugues Capet et sous le pontificat de Dagobert, archevêque de Bourges, c'est-à-dire vers 994, Humbaud-le-Tortu possédait la châtellenie de Vierzon : *Humbaldus, cognomine Tortus, dominatum exercere videbatur in castro Virzionensi.* Ce seigneur, dont l'extraction est restée inconnue, avait depuis peu quitté Belesme, autre fief de la maison de Blois, pour prendre possession de ses nouveaux domaines. En était-il devenu maître par achat ou par échange? on l'ignore; mais une remarque que les historiens du Berry n'ont point faite, et qui pourtant a une grande importance, c'est que les comtes de Blois ne se dessaisirent point de leur suzeraineté.

Humbaud-le-Tortu fut la tige d'une famille qui, dans un espace d'un peu moins de trois siècles, donna à Vierzon douze châtelains et une châtelaine, et des seigneurs à la ville de Meheung-sur-Yèvre. L'histoire des successeurs de Humbaud-le-Tortu se confond avec celle de la nouvelle abbaye fondée à Vierzon par les moines de Dèvre : Humbaud II, ayant échangé sa cotte de mailles contre un froc de moine, devint abbé du monastère (1031). Arnould Iᵉʳ s'épuisa à faire la guerre au seigneur de Graçay dans l'intérêt de ces bons religieux (1052). Guillaume Iᵉʳ, ayant eu un démêlé avec Richard-Cœur-de-Lion, roi d'Angleterre, en appela à la justice de Philippe-Auguste. Richard se vengea par une irruption subite sur les domaines du seigneur de Vierzon (1196) : « il détruisit les maisons par les flammes, dit l'auteur de *la Philippide*, réduisit au néant ce château plein de force et de splendeur, et emporta des dépouilles opimes. » Grâce à l'énergie, à la persévérance et aux subsides de ses habitants, la ville entière, le château et le couvent sortirent bientôt de leurs ruines, de telle sorte que huit ans après, le commerce avait repris son cours accoutumé. Le perfectionnement de la navigation du Cher sur lequel, en 1205, on vit avec étonnement des bateaux à voiles, vint imprimer une nouvelle activité à la vente des laines et des draps de Vierzon.

Guillaume était mort en 1197; Hervé Iᵉʳ, son frère et son successeur, se croisa tour à tour contre les Albigeois et les Sarrasins; il périt, ainsi que son fils, Guillaume, en guerroyant sur la terre d'Égypte. Hervé IV prit aussi la croix et mourut de la peste sous les murs de Tunis (1219-1270). Les vassaux des seigneurs de Vierzon gagnèrent à ces lointaines expéditions de nouvelles franchises. Hervé IV confirma celles que les habitants de Ligneroles et ceux de Lury tenaient de son père et celles que son frère Guillaume II avait octroyées à la petite ville de Menetou-sur-Cher. Ces chartes qui ont échappé à l'oubli, toutes calquées les unes sur les autres, peuvent donner une idée de ce qu'étaient les libertés publiques à cette époque sur le territoire de Vierzon. Voici les principales dispositions de

celle de la ville de Lury. « Les forfaitures autres que l'homicide, l'exaction, la trahison, le vol et le rapt, seront jugées à Lury par les bourgeois : si le malfaiteur ne veut pas attendre le jugement, il pourra sortir de la terre, mais les juges bourgeois mettront en séquestre tous ses biens, pendant un an et un jour. Si, dans cet espace de temps, il se présente devant la justice, il pourra en exiger la restitution, sinon les bourgeois devront les confisquer au profit du seigneur. Si quelqu'un, pur de tout délit, veut sortir de la franchise de Lury, on lui donnera trois jours pour transporter son mobilier. Il sera tenu de payer ses dettes, avant son départ, et de plus ne pourra vendre ses immeubles (*ædificia*) ». Dans la charte accordée à Menetou, on trouve le principe d'une administration municipale : ses bourgeois, y est-il dit, pourront élire, chaque année, douze d'entre eux pour former un conseil et veiller aux intérêts de la commune dont ils jureront de maintenir, en toute bonne foi, les coutumes et les franchises, etc.

Hervé IV fut le dernier châtelain de la maison de Humbaud-le-Torlu. Il ne laissa qu'une fille, Jeanne, qui épousa Godefroy de Brabant, seigneur d'Arscot. Par ce mariage, les terres de Vierzon, de Mazières, de Rochecorbon et de Nouen-le-Fuselier entrèrent dans la maison de Brabant (1280-1302). Un autre mariage les mit dans la maison de Juliers. En l'absence de ses seigneurs étrangers et peu de temps avant la bataille de Poitiers (1356), le prince Noir se présenta devant Vierzon, « grosse ville et bon chastel », dit Froissart, « mais foiblement fermée ». Il la fit attaquer sur trois points différents. Les assiégés étaient en petit nombre; le château fut emporté d'assaut et le vainqueur « occit la plupart de ceux que dedans il trouva ». C'était là une acquisition importante pour l'Angleterre, qui prenait position sur les limites du Berry, de l'Orléanais et de la Touraine, trois provinces dont elle méditait la conquête. Les Anglais restèrent maîtres de Vierzon pendant quatorze ans. Du Guesclin reprit enfin la ville et leur tua trois cents hommes. Cette conquête du connétable profita à la maison de Juliers, car le roi Jean n'avait pas attendu la délivrance de la châtellenie pour révoquer la confiscation (1361); mais sous Charles VI, Guillaume, dit le Vieux, n'étant point venu en France pour accomplir l'acte de vassalité auquel le soumettait son titre de châtelain français, le duc de Berry s'empara de la seigneurie de Vierzon. Les choses n'en demeurèrent pas là. Le duc de Gueldre, fils de ce même duc de Juliers, fit alliance avec l'Angleterre et osa défier le roi de France, malgré les avertissements de son père. Une armée royale se mit en marche et entra dans le pays de Gueldre, menaçant de dépouiller les deux princes. Alors Guillaume-le-Vieux implora la clémence royale pour lui et pour son fils. « On traita la paix », dit Froissart, « et devint le duc de Juliers homme du roi de France et lui fit hommage de la terre de Vierzon. » Les termes du traité étaient formels; néanmoins le duc de Berry garda la petite seigneurie.

Charles VII, qui dans sa mauvaise fortune avait emprunté seize mille livres à Renaud de Chartres, archevêque de Reims, lui vendit pour cette somme la terre de Vierzon, à charge de rachat perpétuel (1445). Du reste, ce prince connaissait la ville qu'il avait visitée de 1425 à 1430. La terre de Vierzon, après avoir appartenu à différents maîtres, fut réunie à la couronne par Charles VIII, qui en disposa en faveur de sa sœur, madame de Beaujeu (1480). La mort de Jeanne, du-

chesse de Montpensier, fille unique de cette princesse, fit retourner la seigneurie de Vierzon au domaine royal dont elle ne fut plus distraite. François Ier établit dans la ville un siége royal et un bailliage, consistant en deux paroisses seulement, celle de Vierzon et celle de Mery-sur-Cher. Les coutumes qui régissaient la justice de Bourges faisaient autorité dans cette partie de la province.

A l'époque des guerres de la religion, la ville de Vierzon embrassa avec ardeur les principes de la Ligue, et lorsque La Châtre, gouverneur du Berry, se déclara contre Henri III, elle se montra très-empressée à le suivre dans sa rébellion. De là les incursions du parti contraire, dont les coureurs rançonnèrent plus d'une fois les campagnes de la châtellenie. En 1589, le seigneur de Gamaches, l'un des commandants royalistes dans le haut Berry, tenta, bien qu'il fût sans canon, d'assaillir cette ville; « il fut aussi furieusement repoussé qu'il y étoit venu inconsidérement », lit-on dans une relation écrite à cette époque par un ligueur, « et contraint de se retirer avec grandissime perte de l'eslite de ses gens. » L'entreprise était téméraire, effectivement; car, à en juger par la description que Nicolaï, écrivain contemporain, fait de cette ville, ses fortifications la mettaient à l'abri d'un coup de main. De larges fossés, des murailles hautes de dix-huit coudées et flanquées de vingt-deux tours lui formaient une double enceinte.

Avec les guerres de religion du XVIe siècle, finit l'histoire de Vierzon. Cette cité, à laquelle Froissart avait donné la qualification de « grosse », commença à déchoir de son ancienne importance. Au dire de Nicolaï et d'Abel Jouan, elle passait pourtant encore, lorsqu'elle fut visitée par Charles IX en 1565, pour une des plus jolies villes de la province. Il y avait alors une quantité énorme de cordonniers qui envoyaient leurs souliers à des marchands de Paris, pour les faire vendre aux halles; mais un incendie, arrivé en 1685, consuma soixante maisons, ruina ces artisans et les obligea à transporter ailleurs leur industrie. La physionomie actuelle de Vierzon ne répond guère, il est vrai, au tableau qu'en donnent les auteurs du XVIe siècle. A l'exception de la rue Royale, de construction toute moderne, régulière et assez belle, on ne trouve que des passages tortueux bordés de maisons en bois à un seul étage, et ayant presque toutes les pignons noircis et tournés sur la voie publique. Néanmoins, telle qu'elle est, elle n'a même, sous ce rapport, rien à envier aux autres villes du département, sur lesquelles elle a d'ailleurs l'avantage d'une situation admirable. Le Cher, grossi des eaux de l'Auron, y devint navigable. Le canal de Berry, la grande route de Paris à Toulouse, par Orléans et par Limoges, celle de Tours à Lyon, par Nevers, donnent à la ville une vie et une activité inconnues dans la plus grande partie de la province et que va augmenter encore la construction d'un chemin de fer. Dans les vingt années qui viennent de s'écouler, la population de Vierzon s'est accrue d'un quart. Les laines forment, comme au milieu du XVIe siècle, une des branches les plus importantes de son commerce. Les tanneries y sont nombreuses, mais la fabrication des draps n'occupe qu'une très-petite place dans l'industrie locale. La principale foire de la ville se tient le mardi, quinze jours avant Pâques fleuries. Des forges d'une très-grande importance, sises entre la rivière du Cher et celle d'Auron, occupent la population d'un faubourg, lequel s'étend dans la direction de la route de Bourges. MM. Aubertot, dont les ancêtres les ont dirigées de père

en fils jusqu'à notre temps, jouissent dans le pays d'une grande considération : ils livrent annuellement au commerce plus de 2,500,000 kilogrammes de fer pudlé.

Vierzon ne présente aucun monument quelque peu digne d'attention. Son ancien château a disparu entièrement. De sa riche abbaye, soumise à la règle de Saint-Benoît, il ne reste plus rien. Quoique Vierzon ne renferme pas plus de 5,700 habitants, Bourges et Saint-Amand sont les seules villes du Berry dont la population soit plus nombreuse que la sienne. L'impôt des patentes est plus élevé dans la première de ces trois villes que dans les deux autres, toute proportion gardée, ce qui démontre la supériorité de son industrie et de son commerce. Quant à Lignerolles, Lury et Menetou, ce sont de petits villages dont la population ne s'élève pas à quinze cents habitants. Menetou, situé sur le Cher, avait un bon château et quelques fortifications à la fin du XVI[e] siècle; le prince de Conti s'en empara après le siége de Selles, en 1591.[1]

SANCERRE.

Des traditions, fort accréditées dans le pays, font remonter l'origine de cette ville aux premiers temps de la conquête des Gaules par les Romains; mais, comme le fait observer de Léry, écrivain du XVI[e] siècle, « on ne lit point en autheur digne de foy qu'elle soit si ancienne et encore moins qu'elle ait été bastie par Jules César, et pour cette cause qu'il y faisoit ses sacrifices, appelés *Sacrum Cæsaris* ». César, si exact à rapporter les moindres circonstances de son séjour chez les Gaulois, ne dit pas un mot de cette fondation. L'opinion qui paraît prévaloir de nos jours, et qui assigne à Sancerre le nom de *Saxiacus Vicus*, est-elle mieux fondée? Les chroniqueurs du règne de Charlemagne ne parlent pas plus de ce bourg des Saxons que les Commentaires ne parlent des sacrifices du général romain. Charlemagne n'aurait pas abandonné à ces terribles ennemis de sa religion et de son repos une position qui semble faite pour inspirer à ses maîtres des idées d'indépendance. Qu'on se figure une montagne de plus de cent trente mètres d'élévation, dont le plateau, presque inaccessible, commande une vaste étendue du val de la Loire et le fleuve lui-même. « De là, dit un historien moderne, vous voyez d'abord des vignes qui vous entourent de toutes parts; puis, dans un vaste et profond bassin, des terres, des bosquets, des prés coupés par mille ruisseaux, des hameaux, des bourgs dont quelques-uns sont sous vos pieds et les autres se perdent dans le lointain. La vue variant dans tous les sens et presque à chaque pas, n'est bornée, au nord et au sud, que par les montagnes de

1. Chaumeau, *Histoire du Berry*. — Nicolaï, *Description du pays de Berry*, Ms. de la collection Colbert. — *Charte de Charles-le-Chauve*; coll. de dom Bouquet. — *Virzionense chronicon, ex vitâ S. Garontii apud Labbeum*. — Guillaume Le Breton, *Philippidos*, lib. V. — Nova Bibliotheca manuscriptorum. — P. Thaumas de La Thaumassière, *Histoire du Berry*, chap. V. *Coutumes locales*. — *Chroniques* de Froissart. — *Discours de la défaite des hérétiques du Berry*. — *Histoire* de De Thou.

l'Auxerrois et par celles du Morvan Ce qui ajoute au charme de cette perspective, c'est la Loire qui passe presque au pied de la montagne et dont on peut suivre le cours depuis la Charité jusqu'à Briare. » Avec de tels avantages la montagne dut être habitée, sinon avant, au moins peu de temps après l'invasion romaine. Vers l'année 463, le comte Gilles (*Egidius*) assiégea et prit un château-fort que Jornandez nomme *Castrum Gordonis*, et que le savant dom Bouquet place aux lieux occupés par Sancerre ou par Saint-Satur. C'est probablement cette même forteresse ou quelque construction élevée dans le voisinage, qui, plus tard, reçut le nom de *Castrum Cœsaris*. Quant à la dénomination de *Castrum Sincerum* ou *Sincerium*, que la ville moderne portait antérieurement au règne de Philippe-Auguste, elle paraît tirée du caractère du fondateur ou de certains actes de bonne foi dont elle consacrait le souvenir.

Quoi qu'il en soit, la seigneurie de Sancerre était, à la fin du XIe siècle, un des trois grands fiefs du Berry, un fleuron important de la couronne des comtes de Champagne. En 1152, Étienne, troisième fils de Thibault-le-Grand, la reçut en partage, et prit le titre de comte. C'est de lui que Guillaume de Tyr a dit : *vir quidem carne nobilis, moribus vero non ita*, noble de sang et non de mœurs. Étienne n'eut pas plus tôt atteint sa majorité, qu'impatient de s'affranchir d'une tutelle importune, il quitta le palais de sa mère, pour se retirer dans son château de Sancerre, où il put, en toute liberté, s'abandonner à ses penchants. Un de ses voisins, le seigneur de Donzi, avait une fille nommée Hermansède, dont la beauté fit sur Étienne une impression profonde. Elle était accordée à Ancel, sire de Trainel, l'un des favoris du comte de Champagne. Le jour fixé pour ce mariage, Ancel est écarté de Donzi, vraisemblablement par quelque artifice ; et, pendant son absence, le comte de Sancerre ramène Hermansède à l'église, et l'épouse publiquement. Repassant ensuite la Loire avec elle, il la conduit à Saint-Agnan, château situé à quelques lieues de ses domaines, et qui faisait partie de la dot de la jeune fille. Le sire de Trainel demanda justice au propre frère du ravisseur, au comte Henri de Champagne, et celui-ci porta ses plaintes au pied du trône, car le comté de Sancerre étant un arrière-fief de la couronne, ne pouvait pas être attaqué sans l'aveu du roi. Louis-le-Jeune s'arma pour tirer satisfaction de ce rapt, et vint assiéger le château où s'étaient réfugiés les deux amants. Mais tout le poids de l'indignation du monarque tomba en définitive sur une population innocente qui paya de son sang les méfaits de son seigneur. Quant au coupable, il en fut quitte pour transiger avec Ancel (1153).

L'âge n'éteignit pas dans Étienne cette humeur turbulente et guerrière. Il fut un des principaux instigateurs de la ligue formée en 1180, par les princes de sa maison, dans le but de détruire l'influence du comte de Flandre sur le jeune Philippe de France, et d'assurer le triomphe de la reine-mère, Alix de Champagne. Il se jeta sur les terres de la vicomté de Bourges ; mais l'armée royale étant entrée promptement en campagne, déconcerta les insurgés. L'ambition jalouse du comte le poussa bientôt à une nouvelle révolte : il prêta l'appui de ses armes à celui qu'il venait de combattre, au comte de Flandre. Philippe-Auguste prit à sa solde une armée de Brabançons, auxquels il livra le Sancerrois, où ils firent un butin immense ; mais le comte se tira d'affaire, encore une fois, en em-

ployant à propos la médiation du roi d'Angleterre. Enfin, après avoir porté la désolation autour de lui, pendant près d'un demi-siècle, il prit la croix et alla se faire tuer sous les murs de Saint-Jean-d'Acre. Étienne, avant son départ (1190), avait accordé aux habitants de Sancerre, moyennant finance probablement, les coutumes que Louis-le-Gros avait octroyées aux habitants de Lorris en Gatinais. Bien qu'il se fût réservé tous les droits de justice, une redevance annuelle et certains impôts de la nature de ceux que nous nommons indirects, cette charte n'en fut pas moins pour les Sancerrois une conquête importante : ils purent désormais sortir de la seigneurie, disposer de leurs biens, succéder en ligne collatérale, marier leurs filles, sans le consentement du seigneur, avoir la garde et la tutelle de leurs enfants, etc. Le fils d'Étienne, Guillaume Ier, se croisa pour soutenir les prétentions de Pierre de Courtenay au trône de Constantinople. Avant de quitter ses domaines qu'il ne devait plus revoir, il admit plusieurs localités à la jouissance des franchises accordées à Sancerre.

On a vu que le Sancerrois était un démembrement des domaines de la puissante maison de Champagne. Ses comtes rendaient foi et hommage au chef de leur famille. Leur cri de guerre était comme le sien : *Pass'avant le meillor, pass'avant Thiebold!* Comme lui ils portaient une bande d'argent accompagnée de deux cotices, sur un fond d'azur ; enfin, ils marchaient sous sa bannière et leur devoir était de le défendre envers et contre tous. Ils se trouvaient, il est vrai, affranchis de cette obligation lorsqu'il s'agissait de porter les armes contre le roi de France, mais leur intérêt personnel l'emportait le plus souvent sur les constitutions féodales. Ce fut une raison de saine politique qui détermina saint Louis à acheter de Thibault-le-Chansonnier, moyennant quarante mille écus, les fiefs de Sancerre, de Blois, et de Chartres. Le Sancerrois fit désormais partie du domaine royal, et d'anciens titres nous apprennent que, lors de la convocation du ban et de l'arrière-ban du Berry, en 1316, le comte se rendit à Paris à la tête de trente hommes d'armes, c'est-à-dire de plus de cent chevaux. Ces forces étaient augmentées, lorsqu'il s'agissait de la défense du pays ou de quelques expéditions de courte durée. On armait alors une partie de la bourgeoisie, dont on formait des corps d'archers et de frondeurs.

En 1364, quelques chevaliers français enfermés dans Sancerre surveillaient les Anglais, qui, maîtres de la Charité-sur-Loire, profitaient de cette position pour désoler toute la contrée d'alentour. Un capitaine de cette nation, nommé Aymeri, fut enlevé par un parti de chevaliers sancerrois, et ne recouvra sa liberté qu'en payant une rançon de trente mille livres. Ce capitaine ne fût pas plus tôt de retour parmi les siens, qu'il s'occupa à réunir des forces pour tirer vengeance de l'affront fait à ses armes. Les Sancerrois, avertis par un religieux de Saint-Thibault, qui leur servait d'espion, envoyèrent des messagers à tous les châtelains du Berry et du Bourbonnais : des chevaliers et des écuyers accoururent aussitôt à Sancerre, et y formèrent un corps de quatre cents lances. La moitié de ces forces, commandée par les frères du comte, alla s'embusquer sur le passage de l'ennemi, dans un lieu boisé appelé les Garennes. De là, les Sancerrois, au cri de *Notre-Dame-Sancerre!* fondirent sur les Anglais, qui venaient de passer la Loire à Tracy et de s'engager « en ung chemin lequel aux deux costez estoit

encloz de haultes hayes et de vignes. » Ce fut, dit Froissart, « une bataille très-dure et très-félonneuse. » Le capitaine Aymeri, criblé de blessures, et abandonné sans secours pendant le combat, « seigna tant qu'il en mourut. » Tous les hommes de sa troupe furent tués ou faits prisonniers. Cette victoire amena la capitulation de la Charité et « de toutes les garnisons de là entour. »

Un des guerriers qui acquirent le plus d'honneur dans cette circonstance fut le frère puîné du comte Jean, Louis de Sancerre, qui devait jeter sur sa maison prête à s'éteindre un brillant éclat. Après avoir partagé les travaux de Du Guesclin et de Clisson, ses frères d'armes, il accepta, en 1297, l'épée de connétable, leur glorieux héritage, que sa modestie lui avait fait longtemps refuser. Les services qu'il rendit à la monarchie, sous Charles V et sous Charles VI, ouvrirent à ses dépouilles mortelles les caveaux de Saint-Denis. Il était mort sans enfants; son frère Jean III ne laissa que des filles: l'aînée, Marguerite, héritière du comté, le fit passer sous la dépendance d'une nouvelle famille, en épousant Béraud II, dauphin d'Auvergne.

Cependant les revers de la France mettaient le Sancerrois dans un état permanent d'alerte et de danger; les coureurs anglais et bourguignons poussaient des reconnaissances jusque sous les murs de la ville. En 1420, après avoir pris et pillé l'antique et riche abbaye de Saint-Satur, ils se mirent en marche vers Sancerre, espérant s'emparer de cette place; mais arrivés devant la ville appelée Porte-César, ils reconnurent toute la témérité de leur entreprise. Les Français, en effet, sans leur donner le temps de couronner l'esplanade, firent une sortie soudaine, et, les ayant culbutés, leur tuèrent trois cents hommes. Des dangers auxquels Sancerre était exposé ressortait l'importance de sa conservation; cette ville était pour les Anglais la clef du Berry, qui se trouvait couvert, au nord, au sud et à l'ouest, par des provinces restées françaises. Charles VII comprit l'intérêt qu'il avait à la défense d'une telle position. « Il assembla », dit Monstrelet, « environ vingt mille combattants de divers pays, avec lesquels il se retira à Sancerre (1422), et s'y teint de sa personne assez longue espace. » Dès qu'il fut roi, il somma Béraud III de mettre sous sa main toutes ses places, pour qu'il pût y établir des garnisons royales jusqu'à la fin de la guerre. Le comte obéit, et les campagnes mieux protégées commencèrent à respirer. Jeanne d'Arc, ayant repris, sur les Anglais, la Charité-sur-Loire, détruisit aussi une bande de brigands qui désolait le pays.

Durant la période qui s'écoula entre le règne de Charles VII et celui de François II, c'est-à-dire pendant un siècle, Sancerre jouit d'une paix profonde. Ses comtes, ne trouvant plus autour d'eux d'occasion de signaler leur courage, allaient chercher au loin des combats et de la gloire. Jean IV [1], sire de Beuil, amiral de France, élève du brave La Hire, se rendit célèbre par ses exploits; il fut surnommé le *Fléau des Anglais*. C'est sous sa direction que fut composé le roman du *Jouvencel*, « testament politique d'un des plus grands hommes de guerre qu'ait eu la monarchie. » Antoine, son fils et son successeur, établit, en 1480, à San-

1. Béraud III, deuxième comte de la maison d'Auvergne, ne laissa qu'une fille qui mourut sans postérité. La terre fut alors possédée par les sires de Beuil, qui descendaient d'une sœur de Béraud II.

cerre un maire, six échevins et six conseillers bourgeois, élus pour une année. Louis IV, obligé de concourir à la réformation des anciennes coutumes du Berry, soutint avec énergie que la justice de son comté devait être indépendante de celle de Bourges : l'unité de code et de juridiction, qui, sous d'autres rapports, fut avantageuse à Sancerre, porta quelque atteinte aux priviléges de cette ville.

Les Sancerrois embrassèrent de bonne heure le calvinisme (1534). La Réforme fit chez eux des progrès rapides, malgré la surveillance continuelle et les fréquentes missions du clergé de Bourges. Se trouvant alors en majorité, ils ouvrirent leurs portes aux dissidents persécutés par la cour. Bientôt entièrement maîtres de la ville, ils s'emparèrent des églises et chassèrent les prêtres et les religieux, après les avoir dépouillés de leurs biens (1567). L'abolition du culte catholique les obligeait à pourvoir à leur défense, en ajoutant de nouveaux ouvrages aux fortifications de la ville : ils y travaillèrent avec ardeur, et Sancerre devint une des places fortes du calvinisme. En 1568, des troupes envoyées de Bourges s'approchèrent d'abord de leurs murs et furent accueillies avec tant de vigueur, qu'elles prirent la fuite au premier choc. L'année suivante, les gouverneurs de Gien, d'Orléans et de Bourges marchèrent contre Sancerre, à la tête de trois mille fantassins et de quelques cavaliers. Leur artillerie ayant fait brèche, ils tentèrent deux fois l'assaut, et deux fois furent vigoureusement repoussés. L'avocat Johanneau, qui commandait dans la place, assisté de ses lieutenants, Lafleur et Laurent, les contraignit à se retirer après cinq semaines d'efforts inutiles. Cette retraite mettait tout le pays circonvoisin à la discrétion des vainqueurs : ils saccagèrent Saint-Satur, et occupèrent militairement le petit port de Saint-Thibault, sur la Loire. Maîtres du cours du fleuve, ils rançonnaient à discrétion les bateliers qui le parcouraient : les villes de Nevers et de La Charité eurent particulièrement à souffrir de leurs exactions ; mais s'étant laissé attirer dans un piége, où ils laissèrent cinquante des leurs, cette perte les fit rentrer dans leurs murailles. Ils ne tardèrent pas à être vengés : un des chefs de leur parti, le duc de Deux-Ponts, se rendit maître de La Charité. Fortifiés par ce voisinage, ils se crurent en état de tout oser, et songèrent même un instant à s'emparer par la force des armes de la capitale de la province.

Après le traité de Saint-Germain, les Sancerrois ne se pressèrent pas de remettre les clefs de leur ville aux catholiques, ainsi qu'il avait été stipulé (1570). La nouvelle de la Saint-Barthélemy et la révolution dont La Charité fut le théâtre, deux jours après, les affermit dans la résolution qu'ils avaient prise de ne point recevoir de garnison catholique. Une petite troupe de calvinistes, échappés au massacre de leurs frères dans cette dernière ville, leur procura du renfort. Au nombre de ces réfugiés était le ministre Jean de Lery qui a laissé une relation circonstanciée des événements auxquels il prit une part si active. Tout en se montrant animés d'un esprit de modération, les chefs protestants refusèrent de se conformer à l'ordre de la cour, qui leur fut signifié par La Châtre, gouverneur du Berry, de recevoir des gens de guerre *pour leur garde et conservation :* d'anciens priviléges, alléguèrent-ils, les exemptaient de l'obligation d'admettre chez eux des soldats du roi. Cependant, ne se dissimulant pas les dangers de leur position, ils supplièrent le baron de Fontaine, beau-frère du comte de

Sancerre et premier écuyer de Charles IX, de faire tous ses efforts pour que la déclaration royale fût réformée en ce qui concernait la garnison. Le baron trahit honteusement leur confiance. Il leur envoya un de ses familiers nommé Cap-d'Aillet; cet homme, éconduit de la ville où il avait semé la division, gagna le capitaine du château. Le baron de Fontaine fit secrètement avancer sous les remparts de la place un corps de troupes commandé par Racan, son frère. Bien qu'une sentinelle eût tiré un coup d'arquebuse pour donner l'alarme, ce seigneur pénétra dans l'enceinte avec une partie des siens. Il s'y maintint même bravement, pendant dix-sept heures, contre tout un peuple acharné : cédant enfin au nombre, il se retira, en s'écriant : « Ha, mon frère, vous m'avez fait faire un pas de clerc! » Cap-d'Aillet avait été pris vivant; un vigneron le mit sur son dos et le promena dans les rues. Le traître, « hué, détesté de tous, jusques aux petits enfants », périt sous les coups de ceux dont il avait machiné la ruine.

La désunion avait failli perdre les Sancerrois; ils le reconnurent et se donnèrent le baiser de paix; tous se promirent de ne faire à l'avenir nulle distinction entre les *habitants* et les *habitués*. A la veille de soutenir un nouveau siége, ils nommèrent l'avocat Johanneau gouverneur de la ville; les capitaines Lafleur et Martignon eurent le principal commandement de la milice, dont l'effectif s'élevait à six cent cinquante hommes. On ne tarda pas à apprendre l'arrivée de La Châtre, à la tête de quatre mille hommes d'infanterie régulière, outre un corps de cavalerie, les contingents de la noblesse du pays et dix-sept enseignes de pionniers; en tout, dix-sept ou dix-huit mille hommes. Ce siége fameux commença le 3 janvier 1573 et se prolongea jusqu'au 8 octobre suivant. Quelques détails topographiques nous semblent ici nécessaires. « Sancerre, » dit La Gessée, « est en fort beau site, assez éminente, voire autant difficile à estre assiégée, qu'autre de sa grandeur. Ceux qui ont vu Lectore en Gascoigne ne font pas différence entre toutes les deux, tant en situation que forteresse : mais encore il y en a d'aucuns qui la préfèrent en cela à l'autre pour ce que l'accez du siége ne peut guère estre bien pris que par un endroit, et non sans difficulté. » « Elle en est oval, voire presque ronde, » ajoute Léry, « ses murailles, flanquées de huit bastions, ont environ deux mille cinq cents pas de tour : elle a quatre portes presque vis-à-vis et opposite l'une de l'autre, assavoir porte Feuhard, appelée vulgairement porte César, du costé de septentrion au plus haut, et porte Vieil au plus bas, devers le midi, qui est la longueur de la ville d'environ sept cents pas. Sa largeur, depuis porte Sainct-André, du costé d'occident, jusques à la porte Oyson du costé d'orient, est d'environ cinq cent cinquante pas. Le chasteau est situé au plus haut de la montagne, entre porte César et porte Oyson, servant, en cest endroit, de muraille à la ville, à la quelle il commande presque comme une citadelle. »

Cependant, La Châtre battait les murs avec ses trois batteries principales, poussait ses tranchées jusqu'au pied des remparts et faisait creuser plusieurs mines. D'un autre côté, les assiégés interrompaient ses travaux par de fréquentes sorties et venaient escarmoucher jusque dans son camp. Le canon ayant ruiné les tours et pratiqué de larges brèches, les catholiques se présentèrent simultanément à l'assaut sur trois points différents : au sud-est, au lieu dit la Grange-

Londis, tirant vers la porte Oyson; au sud-ouest, entre la porte Vieille et la porte Saint-André; au nord, à la porte César. La lutte fut terrible; l'exaltation des Sancerrois était au comble. Les femmes rivalisaient de courage avec les hommes; elles combattaient sur les remparts, coiffées de chapeaux pour que l'ennemi ne les reconnût point, et armées de hallebardes et de broches de fer. On en vit plusieurs se jeter sur les piques des catholiques et s'efforcer de les leur arracher. D'autres servaient les vignerons, qui, armés de frondes, appelées *pistolets de Sancerre*, faisaient tomber sur les assaillants une grêle de pierres. Tous les calvinistes combattaient au milieu des chants et des prières. Après deux heures de combat, La Châtre ayant fait sonner la retraite, ils célébrèrent leur triomphe par des cantiques, sur la brèche même.

Le général de l'armée catholique, désespérant de pouvoir dompter par la force cette ville héroïque, et sachant d'ailleurs qu'elle n'avait plus que pour un mois de vivres, convertit le siége en blocus. Il entoura Sancerre d'une large et profonde circonvallation qui avait quatre mille pas de tour, fit construire sept forts et multiplia tellement les travaux pour protéger ses troupes, qu'il y avait, dit-on, autant de fossés, de tonneaux pleins de terre et de gabions, que ses bataillons comptaient de soldats. La place, ainsi resserrée, se vit en peu de temps réduite à une extrême disette, malgré de fréquentes sorties : la ration de pain y fut graduellement réduite à une livre par semaine. On s'attaqua à tout ce qui avait vie : chevaux, mulets, ânes, chiens, chats, tout jusqu'aux animaux les plus immondes servit de pâture à cette population affamée; ensuite, on mangea les peaux, les cuirs, le parchemin même bouilli; puis, enfin, on fit du pain avec de la paille hachée, avec des coquilles de noix, ou de l'ardoise pilée. Un homme tua un prisonnier pour assouvir sa faim, et une famille, renouvelant les horreurs du siége de Jérusalem, dévora son enfant. Les auteurs de ce crime épouvantable, le nommé Simon Potard, vigneron, sa femme, et une vieille qui vivait avec eux, furent arrêtés et confessèrent tout. Simon Potard fut condamné à être brûlé vif, et sa femme à être pendue; la vieille était morte en prison. Ceux des habitants qui essayaient de s'échapper, étaient repoussés par les catholiques, et ne tardaient point à périr d'inanition entre la tranchée et les fossés de la ville. Dans cette extrémité, le conseil décida qu'on enverrait demander des secours en Languedoc. Lafleur s'offrit pour remplir cette mission périlleuse; trois autres citoyens imitèrent son dévouement. Leur sortie, favorisée par quelques arquebusiers, s'effectua heureusement; toutefois, les catholiques les ayant aperçus, envoyèrent des cavaliers à leur poursuite. Les compagnons de Lafleur ne purent échapper qu'en se dirigeant du côté de la Suisse; quant à lui, il fut reconnu au port de Diou par un batelier, et fait prisonnier. On le conduisit à Bourges, où il fut mis à la question; on le pendit ensuite, et on jeta son corps à la voirie. Le parti calviniste perdit en lui un de ses capitaines les plus habiles et les plus dévoués.

La nouvelle que les messagers avaient échoué dans leur entreprise abattit les courages les plus fermes. On fit des ouvertures de capitulation à La Châtre, qui les accueillit avec empressement : il accorda aux vaincus le libre exercice de leur religion, et ceux des réfugiés qui voulurent quitter la ville en sortirent l'arquebuse sur l'épaule et avec les honneurs de la guerre. Les officiers de l'armée

royale se montrèrent d'abord humains, généreux même; ils ne purent prévenir, néanmoins, quelques crimes que le fanatisme fit commettre à leurs soldats. Des protestants furent égorgés dans les campagnes; l'avocat Johanneau, attiré dans un guet-apens, y périt assassiné. Mais les chefs de l'armée catholique, renonçant à cette apparente modération, ne tardèrent pas à punir Sancerre de sa longue résistance. On dépouilla les protestants et on rasa les fortifications : « l'horloge, les cloches et toutes autres marques de ville lui furent aussi ostées : on en fit un village. » Sancerre paya une contribution de quarante mille livres, et le bailli de Berry, qu'on lui donna pour gouverneur, acheva de la ruiner en lui imposant des taxes énormes.

Ces terribles épreuves auraient dû engager les Sancerrois à éviter tout sujet de collision avec les catholiques; on les vit pourtant, quelques années après, contribuer à la révolution qui mit La Charité aux mains de leurs coreligionnaires (1576). Plus tard, ils embrassèrent la cause de Henri III, quand ce prince se rapprocha du parti protestant. La Châtre, au contraire, se rangea du côté de la Ligue : Mézerai estime qu'une des causes qui le poussèrent à cette extrémité, fut l'occupation de Sancerre par La Grange d'Arquien, seigneur calviniste « que lui avait opposé Henri III. » Quoi qu'il en soit, cette ville devint le point de ralliement de la noblesse calviniste de toute la partie orientale du Berry. De ses murs partaient des détachements, plus ou moins nombreux, pour assiéger les châteaux des seigneurs du parti opposé, ou pour mettre à contribution les populations catholiques. De son côté, La Châtre ne perdait aucune occassion de désoler le pays. Il s'avança, un jour, avec trois cents chevaux, sous les murs du château de la ville, se flattant qu'on lui en ouvrirait les portes; mais il fut reçu à coups d'arquebuse. Ces guerres désastreuses ne se terminèrent qu'à l'époque où les villes qui s'étaient prononcées pour la Ligue rentrèrent sous l'obéissance de Henri IV.

Les calvinistes de Sancerre qui, depuis cette époque, n'avaient eu aucun motif de soulèvement, conçurent quelques inquiétudes pendant la minorité orageuse de Louis XIII. En 1616, le comte de Marans, fils de Jean de Bueil VI, comte de Sancerre, confia la garde du château à un capitaine nommé Vaujours, avec ordre d'en réparer les fortifications. Les habitants, alarmés de cette mesure, coururent soudain aux armes et se rendirent maîtres de la place; cette affaire n'eut pourtant pas de suite, tout s'étant arrangé à leur satisfaction. Lorsqu'en 1621 les protestants arrêtèrent un système de résistance qui embrassait toute la France, les réformés de Sancerre, entraînés par un petit nombre de protestants étrangers, se soulevèrent et jurèrent de *tenir bon jusqu'à la mort* Le prince de Condé, Henri II de Bourbon, averti sous main par quelques catholiques, partit du chef-lieu de son gouvernement du Berry, à la tête de huit cents hommes, et se montra aux rebelles avant qu'ils eussent pu s'entourer des précautions les plus indispensables pour leur défense. Il fallut déposer les armes qu'on avait prises si témérairement. Quelques jours après, les habitants des paroisses voisines furent mandés pour démolir les murailles. Les jalousies et les haines que Sancerre avait amassées autour d'elle, se manifestèrent par l'empressement des populations à répondre à cet appel : la seule ville de Bourges envoya treize cents travailleurs, et au bout d'un mois la destruction fut complète. Là se borna

la vengeance de la cour. Louis XIII laissa aux Sancerrois la jouissance des droits qu'ils tenaient de l'édit de Nantes.

Le prince de Condé, cependant, détestait le protestantisme, et Sancerre devait plus tard se ressentir de cette aversion. En 1640, René de Bueil étant dans la nécessité de vendre son héritage, Condé se rendit adjudicataire du Sancerrois. Les habitants se cotisèrent pour payer le prix de l'adjudication, au profit de leurs anciens seigneurs, et leur « conserver une terre si noble et si ancienne »; mais les héritiers n'ayant point songé, pendant le cours de l'instance, à faire usage du droit de retrait lignager, le parlement de Paris « jugea que l'adjudication faite au plus offrant et revêtue de toutes les formalités ne pouvait plus recevoir d'atteinte. » Les derniers comtes de la maison de Bueil avaient autorisé la construction d'un temple dans la ville, un des premiers soins de Condé fut d'en ordonner la clôture et de défendre l'exercice de la religion réformée dans toute l'étendue du comté. Il s'appuyait sur un article de l'édit de Nantes qui semblait soumettre la liberté religieuse au bon plaisir du seigneur. Les protestants fermèrent leur temple, et s'assemblèrent dans différentes maisons de la ville, ainsi que dans les jardins du voisinage; ils le rouvrirent pendant les troubles de la Fronde, mais un ordre de la cour, obtenu par l'archevêque de Bourges, sur les instances du curé de Sancerre, les contraignit bientôt à le fermer de nouveau (1651). Toutefois le gouvernement leur permit, l'année suivante, de réédifier un temple qu'ils avaient eu, dans le principe, à la porte Oyson. Ce nouvel asile, où une déclaration de Louis XIV les forçait à réserver une place distincte aux catholiques, ne fut fermé qu'à la révocation de l'édit de Nantes (1685). L'archevêque de Bourges, Philippeaux, accompagné de dragons, vint s'installer alors dans la ville; il fit citer les calvinistes à une assemblée générale et leur déclara qu'il fallait *se convertir de par le roi*. En peu de jours, plus de mille personnes cédèrent aux menaces de ce prélat. Néanmoins un mémoire de l'intendance de Bourges constate que, sur cinq mille protestants qui se trouvaient encore dans le Berry, en 1710, Sancerre en comptait deux mille deux cents parmi ses habitants.

La persécution continua à sévir, sous le règne de Louis XV, contre une minorité courageuse. En 1738, M. de Larochefoucault, archevêque de Bourges, fit enlever du sein de leurs familles un certain nombre de jeunes protestantes pour les enfermer dans des couvents. La révolution de 1789 mit enfin un terme à ces actes de barbare intolérance : ses principes d'émancipation politique et religieuse ne furent pourtant pas accueillis avec faveur par les Sancerrois; en 1796, un mouvement insurrectionnel éclata dans leur ville, laquelle avait été érigée en chef-lieu de district. Cette tentative avait pour but de transporter la chouannerie dans les départements du centre : elle échoua, grâce à l'arrivée du général Desenfants qui, à la tête de quinze cents hommes, reprit et occupa Sancerre; la place était restée pendant huit jours au pouvoir des insurgés.

Sancerre n'offre aux yeux de l'étranger que des maisons construites sans art et sans élégance, des rues étroites et tortueuses, dont la plupart sont d'ailleurs impraticables aux voitures, à cause de leur pente rapide. Les fortes murailles de la vieille cité ont disparu; mais ses remparts ont été plantés d'arbres qui forment une belle promenade en forme d'ovale autour de la ville nouvelle. Au nord-est,

près des remparts, est une haute tour, reste vénérable du château ; c'est le seul monument ancien digne, ce nous semble, de fixer l'attention. Les églises sont toutes de construction moderne. Il y en avait un grand nombre avant l'invasion du protestantisme : au milieu du XVI[e] siècle, la ville n'en possédait que deux : celle de Saint-Martin et celle de Saint-Pierre. La chapelle Saint-Jean, devenue paroisse après la ruine de l'église de Saint-Rombles, servit, pendant quelque temps, de temple aux calvinistes ; rendue ensuite aux catholiques, elle fut complétement réédifiée ; son architecture n'offre rien que de très-simple. Sancerre, première sous-préfecture du département du Cher, renferme aujourd'hui une population de 3,500 habitants ; l'arrondissement en contient 71,000 : on y cultive des céréales de toute espèce, du chanvre et beaucoup de vignes. Le vin du canton de Sancerre est fort estimé : celui qu'on récolte dans les communes de Chaviguole et d'Amigny se distingue par une vivacité particulière ; c'est la principale branche du commerce local.

Sancerre s'honore d'avoir donné naissance à *Thaumas de la Thaumassière*, auquel nous devons la meilleure histoire qui ait été faite sur le Berry. On a prétendu, mais à tort, que le maréchal Macdonald, duc de Tarente, était né à Sancerre : ce qui a donné lieu à cette erreur c'est qu'étant encore enfant il y vint porté dans les bras de sa mère et y passa ses premières années dans une position qui ne pouvait faire pressentir ses hautes destinées. Des protecteurs, des amis, qu'il y trouva et qui lui aplanirent l'entrée de la carrière où il devait se montrer avec tant d'éclat, avaient rendu le souvenir de cette ville bien cher à l'illustre maréchal. [1]

ISSOUDUN.

Issoudun est une ville fort ancienne, bien que son histoire ne remonte pas plus haut que le VIII[e] siècle. Son existence nous est révélée pour la première fois par le continuateur de Frédégaire, dans son récit des guerres du roi Pépin et de Waïfre, duc d'Aquitaine. « Pépin s'avança, » dit-il, « jusqu'à Limoges, et, marchant de là vers Issoudun, il prit et ravagea la partie de l'Aquitaine où il y avait des vignes. » Le territoire d'Issoudun était, en effet, alors comme aujourd'hui, couvert de vignobles. Pépin l'ayant conquis, en confia l'administration à Remistan, d'abord, puis à Giselaire. Ces officiers, après avoir été quelque temps les vassaux directs de la couronne, se soumirent, de gré ou de force, à la suzeraineté des princes de Déols. On ne connaît les noms de quelques-uns d'entre eux que par des chartes de donation, qui ne nous apprennent absolument rien, ni sur eux-

1. Dom Bouquet. — *Mémoires* de Joinville. — *Chroniques* de Froissart et de Monstrelet. — *Épîtres* de saint Bernard. — Nicolaï, *Manuscrits in-f° de la coll. Colb.* — Thaumas de la Thaumassière, *Histoire du Berry*. — J. de Léry, *Histoire de Sancerre*. — J. de la Gessée, *Nouveau discours sur le siège de Sancerre*; Rouen 1573. — *Prise de la ville et du château de Sancerre*; Paris, 1621, in-8°. — *Manifeste de ce qui s'est passé à Sancerre en 1616.* — Fabre, *Mémoire pour servir à la statistique du département du Cher.*

mêmes, ni sur les événements contemporains. En 1018, Eudes, dit l'Ancien, baron de Châteauroux, possédait la seigneurie d'Issoudun. Son fils puîné, également nommé Eudes, la reçut en partage, et fut la tige d'une famille nouvelle de seigneurs particuliers. La vie de Geoffroy, fils de Eudes II, fut marquée par la fondation de l'abbaye de Chezal-Benoît, œuvre d'un moine italien, le bienheureux André de Vallombreuse (1098). Cette maison adopta, en 1095, la réforme de sainte Justine de Padoue et devint chef d'une congrégation remarquable, qui comptait, au nombre de ses établissements, la célèbre abbaye de Saint-Germain-des-Prés et celle de Saint-Sulpice de Bourges; plus tard, elle se fondit dans la congrégation de Saint-Maur. Le baron de Châteauroux devint lui-même le bienfaiteur de cette maison naissante; il tira de chacune de ses terres un serf et lui en fit présent.

Issoudun n'a pas d'histoire, à proprement parler, pendant les xe et xie siècles; la seule circonstance digne d'intérêt que nous puissions mentionner, est la tenue dans cette ville d'un concile, présidé par Hugues de Die, Amé d'Oléron, légat du saint-siége, et Richard, archevêque de Bourges. Les clercs d'Issoudun prétendaient, avec raison, qu'il n'appartenait nullement à un simple délégué du pape de convoquer des conciles dans le royaume: ils furent excommuniés, pour n'avoir pas reçu processionnellement Amé d'Oléron; mais le roi, dont ils invoquèrent l'appui, les releva des censures, sans les condamner même à faire des excuses. Au xiie siècle, la France et l'Angleterre se disputèrent la possession d'Issoudun avec acharnement. Philippe-Auguste l'enleva une première fois, en 1177, à Henri II; il la prit de nouveau, dix ans plus tard, et s'en fit confirmer la possession, avant son départ pour la Palestine, par Richard-Cœur-de-Lion, qui *la lui donna et quitta perpétuellement* En 1194, Mercadère, chef des Cottereaux, brûla les faubourgs et s'empara de la citadelle, où il arbora l'étendard du roi d'Angleterre. L'année suivante, Philippe-Auguste abandonna la terre d'Issoudun à Richard, par le traité de Villeray; mais en 1200, Jean-sans-Terre l'ayant donnée en dot à sa nièce, Blanche de Castille, qu'il maria au fils aîné du roi de France, cette princesse la céda à son fils, Louis IX, et le fief fut annexé de nouveau au domaine de la couronne.

Peu de temps avant la bataille de Crécy, les Anglais, qui avaient déjà brûlé les faubourgs de Bourges, se portèrent sur Issoudun: Froissart nous apprend qu'ils ne purent y pénétrer, malgré un furieux assaut. Lorsque Charles VII, dépouillé de la plus belle moitié de son royaume, se réfugia dans le Berry, il habita alternativement Bourges, Meheung-sur-Yèvre et Issoudun. Ce fut dans le château de cette dernière ville, et non à Beuvron, comme le prétend un des rédacteurs de la Biographie universelle, que le connétable de Richemont mit la main sur Pierre de Giac. On conduisit le favori à Bourges, puis à Dun-le-Roi, où il fut examiné par un homme de justice sur les malversations dont il était accusé. Les tortures lui arrachèrent de surprenants aveux; il confessa qu'il avait voué un de ses bras au diable et supplia ses bourreaux de le lui couper avant de le faire mourir, afin que le malin, en s'en saisissant, ne prît pas le reste.

Depuis Louis IX, la seigneurie d'Issoudun était en partie échue par héritage aux sires de Culant, desquels Philippe-le-Bel l'avait achetée pour mille livres



parisis. Ensuite, comme nous l'apprend une charte inconnue aux historiens du Berry, « Charles-le-Bel avait baillé Issoudun à son cousin le comte de Clermont, en échange de son comté (1327). Plus tard, ce fief ayant encore fait retour à la couronne, les rois de France dotèrent Issoudun de plusieurs priviléges. Charles VIII affranchit ses habitants de la taille et de la mortaille, en sorte qu'ils furent depuis exempts des impôts extraordinaires levés sur la province ; mais la population des faubourgs ne partagea pas leur franchise. Les serfs, hommes et femmes, qui la composaient, ne devenaient francs et bourgeois du roi qu'en payant un setier d'avoine, chaque année, au chapitre de la chapelle Taillefer. Charles VIII accorda de plus à la ville le droit de commune et celui d'élire quatre gouverneurs réunissant les attributions des premiers magistrats des cités gallo-romaines. Sous le règne de son successeur, Issoudun faillit passer sous la domination d'un prince étranger : Louis XII en investit César Borgia, en 1498; mais s'étant brouillé avec la cour de Rome, il reprit au neveu du pape ce qu'il lui avait donné. La jouissance des libertés municipales inspira aux habitants d'Issoudun un grand attachement pour la royauté et un esprit d'indépendance qu'on peut remarquer encore de nos jours. Ils en donnèrent de remarquables preuves, pendant les troubles de la Ligue : tolérants envers les calvinistes, ils se montrèrent toujours disposés à soutenir les intérêts de la royauté. La Châtre ne négligea rien pour s'emparer d'Issoudun, qui, par sa position, commandait à la moitié de la province. La force ouverte ne lui ayant pas réussi, il eut recours à la ruse, à la corruption, et parvint enfin à s'introduire dans la place ; mais il lui fallut employer les moyens les plus violents pour s'y maintenir. Ceux des principaux bourgeois qu'il savait royalistes dans le cœur, furent bannis ou conduits prisonniers à Bourges. Il en resta cependant encore assez dans la ville pour que ses ennemis secrets reprissent courage.

A leur tête était Jacques Marandé, échevin, qui correspondait avec les exilés et le seigneur de Gamaches, chef des royalistes du Bas-Berry. Celui-ci s'avança nuitamment avec sa compagnie, afin de prêter main-forte aux conjurés; mais l'échevin impatient donna le signal avant qu'il ne fût arrivé et, secondé par quelques amis appelés du dehors, contraignit la garnison à se rendre (14 juillet 1589). Le commandant ligueur, nommé Mateflon, ayant voulu faire résistance, fut tué d'un coup de pistolet. On chassa de la ville, par forme de représailles, quelques-uns des bourgeois les plus compromis, et l'on institua une fête en commémoration de cette délivrance. Gamaches voulut profiter du premier moment d'enthousiasme inspiré par la victoire : il fit d'abord sur Vierzon une tentative qui eut pour lui la plus fâcheuse issue ; cette défaite ne le rebuta point, et réunissant deux cents soldats armés de toutes pièces, avec un pareil nombre d'arquebusiers, il vint assiéger l'abbaye de La Prée, à deux lieues d'Issoudun. C'était une propriété privée de La Châtre, dont le lieutenant, Desbarres-Neuvy, se porta sur le point menacé et engagea une lutte terrible. Après avoir vu tomber deux cents de ses compagnons, Gamaches mit bas les armes, ainsi que vingt-cinq gentilshommes et trente soldats de son parti ; les autres, poursuivis jusque dans les faubourgs d'Issoudun, rentrèrent tout sanglants dans la ville. La guerre continuant, les gentilshommes des environs, tour à tour attaqués ou assaillants, obligèrent leurs vassaux à relever les fortifications des habitations sei-

gneuriales. Les châteaux furent transformés en autant de places fortes, et le pays reprit et garda sa physionomie du moyen âge jusqu'à l'abjuration de Henri IV.

Pendant les troubles de la Fronde, la garnison du château de Bommières, qui tenait pour le prince de Condé, fit des incursions sur le territoire d'Issoudun et répandit l'alarme jusque dans ses faubourgs. Le comte de Saint-Aignan, gouverneur du Berry, cédant aux adresses réitérées des habitants, parut avec des forces imposantes et les délivra. Néanmoins, les frondeurs ne se découragèrent point : en 1651, ils attaquèrent Issoudun même. L'ennemi venait de monter à l'assaut avec fureur, et les bourgeois étaient occupés à le repousser : un violent incendie éclate tout à coup dans la ville; la vue des flammes ne peut décider pourtant ces courageux bourgeois à abandonner leurs remparts; les assiégeants, culbutés, sont réduits à battre en retraite. Mais le feu, pendant la lutte, avait pris une intensité effrayante : il consuma douze cents maisons et fit plus de six cents victimes, femmes, enfants et vieillards. La cour fut curieuse de visiter une ville capable de tels actes de dévouement. Louis XIV s'y rendit, peu de temps après, et quand on lui offrit les clefs de la ville, il dit, en les rendant : « Que les habitants savaient trop bien garder leurs portes et lui avaient donné trop de preuves de leur fidélité, pour ne pas trouver ces clefs fort bien entre leurs mains. » L'orateur du clergé s'écria que ceux de son corps « portaient dans le cœur les fleurs de lys, sans barre : » cette allusion aux armoiries barrées des Condé enleva tous les suffrages. Le roi témoigna sa satisfaction en allant à la messe, à cheval, pour être mieux vu de la foule. Le lendemain il déjeuna en public, au milieu d'une grande affluence de peuple. Il accorda ensuite à la ville le droit de choisir son maire, lequel devait être anobli par le seul fait de son élection; mais les habitants refusèrent cette grâce, mieux avisés en cela que ne l'avaient été ceux de Bourges, et comprenant fort bien qu'un pareil privilége ne servirait qu'à exciter des rivalités jalouses et à priver le commerce des hommes les plus capables de le faire prospérer. Plus tard, Louis XIV, oubliant les services de ses fidèles sujets d'Issoudun, consommait froidement la ruine de leur cité, en forçant, par la révocation de l'édit de Nantes, les calvinistes, propriétaires des principaux établissements industriels, à se réfugier en pays étranger (1685).

Issoudun, autrefois siége d'une justice royale, à laquelle ressortissait la moitié du Berry, est aujourd'hui le chef-lieu du premier arrondissement du département de l'Indre. La population de la ville atteint le chiffre de 12,000 âmes; l'arrondissement en compte plus de 47,000. Les vins de ce territoire n'ont plus la réputation dont ils jouissaient encore au moyen âge. Un auteur du XIIe siècle mettant en scène les vins du Bordelais, de la Saintonge, de l'Angoumois et du Poitou, leur faisait disputer tour à tour le privilége de fournir la table de Philippe-Auguste; mais Issoudun, Châteauroux et Sancerre les arrêtant, soutenaient l'honneur des *vins français*. (Leurs adversaires sortaient du duché de Guyenne, appartenant à l'Angleterre.) « Si vous avez plus de force que nous, disaient-ils, nous avons en récompense une finesse et une séve qui vous manquent, et jamais on n'entend ni les yeux ni la tête nous faire de reproches. » Cette dernière assertion est contredite par Guillaume le Breton : il affirme que le vin d'Issoudun enivre ceux qui « dédaignant associer Thétis à Bacchus, » en boivent témérairement. Les

vignobles ne constituent pas, du reste, les seules ressources de cette ville ; on distingue ses laines entre les laines renommées du Berry, mais sa physionomie se ressent des principales propriétés de son territoire. Vous ne rencontrez dans ses faubourgs, qui sont considérables, que des vignerons, presque tous courbés par le maniement de la houe. La Théols, petite rivière, bordée de blanchisseries de laine et de parchemineries, la traverse et la divise en ville haute et basse. Issoudun offre, d'ailleurs, un aspect agréable : c'est la plus jolie ville de tout le Berry ; ses rues sont larges, propres, bien alignées, avantage que la génération présente doit aux incendies, dont les ravages ont fait disparaître toutes les anciennes constructions. Quelques débris de l'ancienne forteresse, restaurés en 1836, sont tout ce qui reste de ses monuments historiques. Quoique la préparation du parchemin ait perdu beaucoup de son ancienne importance, cette industrie alimente encore une des branches les plus riches du commerce local. La chapellerie, si florissante sous Louis XIV, est bien plus déchue. Là se fabriquaient, jadis, les tricornes de tous nos soldats; les laines d'agneau qu'on employait à leur confection ont pris le chemin de la Normandie. Les avantages actuels dont jouit Châteauroux, permettront difficilement au commerce d'Issoudun de se relever.

Issoudun compte quelques illustrations : entre autres, le grand tragédien *Baron*, surnommé le Roscius français ; le jésuite *Berthier*, l'un des directeurs du journal de Trévoux, et qui a écrit six volumes de l'Histoire de l'Église gallicane, commencée par le père Brumoy ; *Jacques Corbin*, fameux avocat du XIVe siècle ; *François Habert*, dit le Banny de Liesse, poëte du XVIe siècle ; *Isaac Habert*, auteur d'un ouvrage curieux, intitulé *les Météores ; Habert*, évêque de Vabres, docteur en Sorbonne, antagoniste du célèbre Arnaud dans la querelle du jansénisme et du molinisme ; *Luneau de Boisgermain*, commentateur de Racine, critique estimé ; *Marion Dumersan*, agent général du gouvernement français dans le Deckhan, père du spirituel vaudevilliste du même nom, lequel est aussi un savant numismate ; et le célèbre *Renaudon*, tour à tour capucin et soldat, page d'une marquise, instituteur, greffier et garde-magasin, à qui l'on doit une histoire des droits seigneuriaux. [1]

LA CHATRE. — LE BLANC.

La Châtre, assise sur la rive gauche de l'Indre, occupe le versant d'un coteau qui s'abaisse doucement vers la rivière, à peu de distance du lieu où elle prend sa source. Le nom de cette petite ville dérive évidemment du mot latin *Castrum* ;

1. Grégoire de Tours. — L'Astronome, *Vie de Louis-le-Pieux*. — Frédégaire et ses continuateurs. — La *Chronique* d'Adhémar de Chabanais, moine limousin. — *Chronique de Déols*. — *Chronique* de Richard de Poitiers. — *Chronique de Tours*. — *Chronique de Kimperlé*. — *Chronique de Saint-Denis*. — Flodoard. — Rymer. — Froissart. — *Mémoires* de Richemont. — *Mémoire* sur Jeanne d'Arc. — Nicolaï, *Géographie historique du Berry* (manuscrit). — Chaumeau. — Lathaumassière. — D'Alphonse, *Mémoire statistique du département de l'Indre*.

mais comme ce mot, dans nos anciennes chroniques, signifie tantôt camp, tantôt château, l'on ne peut affirmer si la ville a eu pour origine un fort au pied duquel elle se sera lentement formée, ou bien un camp romain qui aura servi d'asile à ses premiers habitants. Un auteur avance qu'elle a commencé par un monastère, dont saint Sulpice fut le fondateur (624). Ce qu'il y a de certain, c'est qu'au IXe siècle le lieu de La Châtre était une propriété ecclésiastique : Charles-le-Chauve, en 852, en confirma la possession à l'abbaye de Saint-Martin; peu de temps après, il fut, on ne sait comment, annexé à la principauté Déoloise. Vers la fin du Xe siècle, Raoul-le-Chauve, seigneur de Châteauroux, donna La Châtre en apanage à Ebbes son fils; un descendant de celui-ci, étant prisonnier des Sarrasins, la vendit au prince de Déols, afin de se procurer une rançon. De la maison de Déols, ce fief passa tour à tour aux seigneurs de Chauvigny, de d'Aumont, de La Tour-Landri, possesseurs du fief dominant, et enfin aux Chamborand et aux Dupuis. Le maréchal d'Aumont l'acquit de cette dernière famille, en 1586; Antoine d'Aumont le vendit ensuite à Henri II de Bourbon, prince de Condé, qui le réunit, en 1614, à son duché de Châteauroux.

La Châtre a été le théâtre de quelques événements, parmi lesquels il en est certains dont les historiens de cette ville ont négligé, jusqu'ici, de parler. La chronique de Déols nous apprend qu'elle fut prise et brûlée par Louis-le-Jeune, en 1152. Trois ans après, le seigneur de La Châtre et de Charenton, Ebbes VI, commença, dit Rigord, à tyranniser les églises et à opprimer les clercs par des exactions insupportables. Ceux-ci n'y pouvant suffire, envoyèrent des députés au roi très-chrétien, pour se plaindre et demander justice. Philippe-Auguste arma des troupes contre ce tyran et ravagea ses terres. Ebbes vint se jeter alors aux pieds du roi, et lui promit de respecter à l'avenir les églises et les couvents. En 1177, le seigneur de La Châtre enleva Denise, sa parente, héritière de la principauté de Déols, et la conduisit dans son château. Henri II, roi d'Angleterre, tuteur de la jeune princesse, marcha aussitôt sur La Châtre, à la tête d'une puissante armée. Le châtelain comprit qu'il ne pourrait résister longtemps et remit Denise aux mains du monarque; mais il resta constamment attaché à la fortune de la France. Dans les guerres qui suivirent on voit, en effet, les seigneurs de La Châtre figurer sur la listes des chevaliers bannerets de Philippe-Auguste. Ils étaient en même temps châtelains de Charenton, et prenaient habituellement le nom de cette terre, sans doute parce qu'elle avait plus d'importance; La Châtre, cependant, n'en était pas dépourvue, puisque le droit des bancs et étaux de son marché fut un des priviléges accordés, en 1177, au chapitre de Saint-Germain, pour lui constituer un revenu.

L'affranchissement des habitants de La Châtre date de 1216. La charte octroyée par Guillaume de Chauvigny, seigneur de Châteauroux, porte « qu'ils seront libres et quittes de toute taille, à perpétuité, réservés dix sols tournois et une géline, que chacun chef d'hôtel et père de famille seroit tenu de payer, la veille de Noël, qui la pourroit payer, et les autres moindre somme, selon leur faculté, à l'estimation et arbitrage de quatre prud'hommes d'iceux habitants. » Guy de Chauvigny ayant été fait prisonnier par le capitaine anglais Robert Knolles, fut obligé de lui payer une rançon de 2,000 livres. Ses vassaux, d'après les lois féo-

dales, devaient le rembourser : les bourgeois de La Châtre se prétendirent affranchis de cette obligation ; mais ils succombèrent dans le procès que leur intenta François de Chauvigny, fils de Guy, et se reconnurent taillables dans les quatre cas *de loyaux aides*.

A ces rares détails se borne tout ce que nous avons pu découvrir sur l'histoire de La Châtre. C'était, sous l'ancien régime, le chef-lieu d'un bailliage, qui, sur la demande de Marie-Anne de Nesle, duchesse de Châteauroux, fut transporté par Louis XV dans cette dernière ville; les habitants en conçurent un vif ressentiment contre la favorite. Il y avait à La Châtre un chapitre fondé, en 1177, sous l'invocation de Saint-Germain; une communauté de Carmes, et une de Capucins, établies, la première en 1375, la seconde en 1617. Les Carmes ayant été appelés de Limoges, étaient par conséquent de la province d'Aquitaine; mais il s'éleva parmi eux une faction qui conjura secrètement la spoliation des fondateurs, avec d'autres Carmes de la province de France, résidant à Bourges. Ceux-ci entrèrent en conquérants dans le monastère d'où ils chassèrent les Limousins, et se saisirent de leurs biens, sans qu'aucune autorité civile ou religieuse s'opposât à une pareille usurpation. De tous ces établissements, il ne reste plus qu'une partie du cloître des Carmes, où l'on a, tant bien que mal, ménagé une salle de spectacle, et les ruines du porche de l'ancienne église de Saint-Germain. L'église du même nom qui subsiste encore fut construite, aux frais du chapitre, dans le XVe siècle; les plans primitifs n'ont pas toujours été suivis, de sorte que l'édifice manque d'harmonie : on y remarque deux vastes arceaux à plein cintre, d'une grande hardiesse. La ville, suivant Nicolaï, était, au XVIe siècle, close et murée de bons murs et tourelles, « et dans son enclos, » ajoute-t-il, « est le chastel consistant en une tour carrée accompagnée d'une tour et de quelque autre peu de logis. » Il ne reste plus des murailles que quelques vestiges; mais la tour, servant de maison d'arrêt, se montre encore debout sur la cime d'un rocher escarpé.

La Châtre est aujourd'hui le chef-lieu du troisième arrondissement du département de l'Indre. L'arrondissement compte au delà de 47,000 habitants ; la ville en renferme 4,600. On regarde son territoire comme le meilleur du département, sous le rapport agricole. Les terres, un peu sèches au sud-ouest, sont excellentes pour le pacage des moutons; sur la rive droite de l'Indre, elles sont grasses et fertiles. Les paysans s'adonnent à la culture, avec plus d'intelligence et de succès que leurs voisins. Jadis, le 1er du mois de mai de chaque année, le maire de La Châtre montait sur un bœuf et se présentait ainsi devant son seigneur pour lui offrir l'hommage de la ville : c'était tout à la fois une marque de servilité et un honneur rendu à l'agriculture.

La Châtre se glorifie d'avoir vu naître *Sylvain Brossart*, célèbre chirurgien du XVIIIe siècle; *Porcher de Lissonnay*, comte de Richebourg, conventionnel, auteur du fameux rapport à la suite duquel le tribunal révolutionnaire fut supprimé, en 1795; et la femme illustre qui, de nos jours, s'est élevée, sous le nom de *Georges Sand*, au rang des plus grands écrivains de la Franc .

L'origine du Blanc remonte à une haute antiquité : l'itinéraire d'Antonin le désigne sous le nom d'*Oblincum*. C'était sous les Romains une station militaire,

à laquelle aboutissait une voie, dont on s'est servi pour établir une route départementale, et qu'on appelle encore chemin de César. Les Visigoths, en 469, commencèrent leur conquête du Berry par le territoire d'Oblincum; ils rencontrèrent et détruisirent, à peu de distance, un corps de douze mille Bretons auxiliaires de l'empire. Au moyen âge, cette position était défendue par trois châteaux, dont le plus élevé se nommait le château de Bornes. Il n'y avait pourtant là qu'un bourg assez médiocre, comme nous l'apprend une charte de 1312 par laquelle le seigneur du lieu donne quelques héritages aux ermites de l'ordre de Saint-Augustin, à la charge d'y fonder une chapelle. La famille qui le tenait en fief, depuis plusieurs siècles, relevait des princes de Déols et possédait, en outre, la châtellenie de Gargilesse, ainsi que celle de Naillac. Cette famille, l'une des plus illustres de la province, a fourni aux armées un grand nombre de braves soldats, parmi lesquels on cite Pierre de Naillac, chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, grand prieur d'Aquitaine, en 1395; Philibert de Naillac, grand maître du même ordre, en 1396; Guillaume, seigneur de Naillac et du Blanc, surnommé *le Preux*, conseiller et chambellan de Charles VI; et Jean de Naillac, seigneur du Blanc, grand panetier sous Charles VII.

En l'an 1000, Hugues, seigneur du Blanc et de Gargilesse, était propriétaire du château de Brosse, de moitié avec le vicomte de Limoges. Adhémar, fils du vicomte, introduisit en secret un renfort dans la place et s'en rendit complétement maître. Hugues, ainsi dépouillé, implora le secours de ses voisins. Les comtes de Provence, d'Angoulême, de Poitiers et de La Marche, vinrent assiéger Brosse; mais le vicomte de Limoges les battit et dispersa leur armée. La fortune trahit ensuite Adhémar; il fut fait prisonnier par Hugues. Celui-ci le conduisit sous les murs de Brosse dont il fit sommer le commandant de se rendre, s'il ne voulait voir tomber la tête de son maître : les portes lui furent ouvertes aussitôt. La guerre n'en continua pas moins, et l'Église fut obligée d'intervenir pour arrêter l'effusion du sang et la dévastation des campagnes.

Depuis cette époque jusqu'aux luttes religieuses du XVI[e] siècle, les annales du Berry ne relatent aucun fait historique concernant le Blanc. Tout ce que nous savons, c'est qu'en 1428 la seigneurie était passée de la maison de Naillac dans celle d'Alogui de Rochefort. En 1569, une armée commandée par le duc de Deux-Ponts, franchit la Loire à La Charité, s'avança à travers la province afin de joindre Coligny dans le Poitou, et occupa cette place. Les ducs d'Anjou et de Nemours étant accourus, il y eut quelques escarmouches entre le Blanc et Sévilly et sous les murs de Saint-Benoît-du-Sault; mais les deux armées s'éloignèrent promptement, pour trouver, dit La Noue, *commodité de vivres*. Henri de Navarre, en 1589, enleva le Blanc aux ligueurs; La Châtre, gouverneur du Berry pour la Sainte-Union, ne tarda point à le reprendre. Deux ans après, le prince de Conti, gouverneur général du Berry pour Henri IV, s'empara de cette ville, ainsi que des Angles. Les royalistes de la province conquirent la Guerche sur les ligueurs, et la possession de ces châteaux fit que toute la contrée où ils sont situés devint *royale*, pour nous servir de l'expression du temps.

Le Blanc, aujourd'hui chef-lieu de sous-préfecture du département de l'Indre, était, avant la Révolution, le siége d'une des sept élections de la généralité de

Bourges, laquelle comprenait dans sa juridiction financière une partie du Limousin et du Poitou. La ville avait un maire électif breveté du roi ; elle comptait trois paroisses, deux prieurés séculiers et deux communautés de moines : il n'y a plus actuellement qu'une seule église; la population est de 5,300 habitants, et l'arrondissement en renferme près de 56,450. La Creuse divise le Blanc en deux parties appelées, l'une la ville haute, l'autre la ville basse. La ville haute est très-escarpée; les rues en sont mal pavées et très-étroites. La ville basse présente un aspect moins irrégulier. Un pont, récemment construit, les met toutes deux en communication. L'ancien pont ayant été enlevé par une inondation, en 1530, les deux parties de la ville sont restées séparées pendant trois siècles : on n'allait de l'une à l'autre que par bateau. Le site du Blanc est pittoresque : des sommets de la ville haute, le regard suit le cours de la Creuse profondément encaissée dans son lit de rochers, dont l'élévation commune varie de cinquante à quatre-vingts mètres. L'auteur de *Marianne* et des *Fausses Confidences*, *Pierre Carlet de Chamblain de Marivaux*, est né dans les environs du Blanc, et non à Rouen, comme quelques biographes le prétendent.[1]

CHATEAUROUX.

ARGENTON. — VALENÇAY.

Châteauroux, sur la rive gauche de l'Indre, au milieu d'une plaine immense dont le sol varie, suivant qu'on s'approche ou qu'on s'éloigne de la rivière, ici sablonneux et aride, là verdoyant et fertile, est une de ces villes que le commerce et l'industrie de notre âge transforment sensiblement. Ses anciennes maisons, petites, irrégulières et sombres, font place à des constructions plus commodes et de meilleur goût; ses rues étroites, tortueuses et mal pavées, s'élargissent, se dressent, s'aplanissent, grâce aux soins persévérants de ses édiles. Le goût du luxe, introduit par l'aisance que le commerce y répand, et les besoins d'une population toujours croissante l'emportent enfin sur la lenteur, l'esprit de routine et l'apathie qu'on a souvent reprochés aux habitants du Bas-Berry. A l'une des extrémités de la ville, s'élève, sur une éminence, l'ancien château dont les fortifications, assez bien conservées, dominent tous les édifices : on en a fait la maison commune. L'hôtel de la préfecture, bâtiment moderne, une salle de spectacle et deux églises, méritent à peine un coup-d'œil en passant : c'est à l'extérieur de la ville que doit se fixer l'attention. Des promenades qui l'environnent, on aperçoit, çà et là, de charmantes habitations, des filatures et des fabriques de draps,

1. *L'Itinéraire* d'Antonin. — *Diplomata Caroli Calvi.* — *Chronicon Dolense.* — Rigord, *Gesta Philippi-Augusti Francorum regis.* — *Vita Henrici II, ex Benedicto Peterburgensis*, Duchesne, t. v, p. 267. — Glaber. — Adhémar de Chabannais. — *Le Livre des miracles de saint Benoît.* — Froissart. — Nicolaï. — La Thaumassière, *Coutumes locales.* — *Chronologie novénaire* de Palma Cayet. — *Mémoires* de La Noue. — *Mémoire manuscrit sur le Berry.* — Piganiol de la Force. — *Statistique de l'Indre*, par D'Alphonse.

que les belles laines, dont le pays abonde, ont fait multiplier. La fabrique de M. Muret de Bord, dite *Château-du-Parc*, se fait remarquer entre toutes : ses produits et ceux de la filature de MM. Godard, ont figuré avec distinction à toutes les expositions de notre industrie nationale. On divise en deux classes les draps de Châteauroux : la première comprend des étoffes qui ont de l'analogie avec les draps d'Elbœuf et conviennent aux personnes aisées ; celles de la seconde sont spécialement destinées à l'habillement des troupes et des artisans. L'activité de tous ces établissements industriels, favorisée par un comptoir de la Banque de France, contraste singulièrement avec l'immobilité de mœurs et d'habitudes qui donne à la plupart des villes de province une physionomie si morne et si triste.

La ville de Châteauroux, la seconde du Berry par sa population et la première par son commerce, est fille d'un bourg bâti sur l'autre rive de l'Indre, à une demi-lieue de ses murs. Ce bourg, où l'on voit encore une belle église et des ruines imposantes, portait sous les Romains, au ve siècle, le nom de *Vicus Dolensis*, dont on fit, au moyen âge, Déols ; on l'appelle aujourd'hui Bourgdieu. Le bienheureux Lusor (*Lusorius*, nommé dans le pays saint Ludre), y fut inhumé dans un tombeau magnifique, au rapport de Grégoire de Tours. Lusor était fils de Léocade, de ce sénateur romain dont le palais, à Bourges, servit à établir la première église du Berry. Il n'en a pas fallu davantage pour faire conclure à quelques auteurs que le château de Déols avait été le séjour de prédilection de Léocade ; et La Thaumassière, d'après Jean de La Gogue, Chaumeau, Péan et autres historiens de la province, a prétendu même que les seigneurs de Déols descendaient en droite ligne de cet homme puissant. Nous prendrons les choses de moins haut.

Lorsque Charlemagne fit à ses officiers la distribution d'une partie des terres du Berry, Déols et son territoire devinrent le lot d'un de ces vassaux de la couronne (*vassi dominici*). Telle est l'origine des seigneurs de la principauté Déoloise. Soumis, dans le principe, à la puissance immédiate du roi, ou à l'autorité des comtes de Bourges, ils figurèrent ensuite au rang des plus grands personnages de la province ; on les vit, à l'époque des usurpations féodales, se qualifier princes du Bas-Berry et marcher les égaux des comtes de Sancerre. Le premier de ces seigneurs qui nous paraisse digne de mention est Ebbon-le-Noble, contemporain du roi Charles-le-Simple. Ebbon, à l'exemple de Guillaume-le-Pieux, comte d'Auvergne et de Berry, fonda sur la rive droite de l'Indre un couvent de moines de l'ordre de Saint-Benoît-d'Aniane, dont le fameux Bernon, abbé de Cluny et père de presque tous les monastères d'Aquitaine, prit d'abord la direction. Les moines firent à leur bienfaiteur une grande réputation de générosité et de magnificence : son nom parvint en Bretagne, que les Normands désolaient alors ; et bientôt des religieux de Saint-Gildas-de-Ruis et de Locmenech, échappés à la fureur des Barbares, se présentèrent devant lui, pour le prier d'accorder un asile aux reliques de leurs couvents. Touché de leur infortune, Ebbon fit d'abord réparer quelques constructions abandonnées dans la vallée de l'Indre, un peu au-dessous de son monastère de Déols, et les y logea provisoirement. Deux ans plus tard, un couvent dédié à saint Gildas s'élevait pour eux dans une petite île formée par les eaux de la rivière (922).

Ebbon eut bientôt affaire aux Normands. Il convoqua, sans délai, ses vassaux répandus entre le Cher, la Gardempe et l'Anglin, et marcha droit aux barbares. La rencontre eût lieu sous les murs de Châtillon-sur-Indre, aux frontières de la Touraine. L'ennemi mis en déroute s'enfuit jusqu'à Loches, où le roi de France s'apprêtait à combattre l'armée entière de ces pirates campés dans les environs. Ebbon partagea avec le roi l'honneur d'une seconde victoire ; mais, trop acharné à la poursuite des vaincus, il tomba frappé d'un coup mortel, après les avoir contraints à repasser la Loire. Transporté à Orléans, il y expira presque aussitôt, recommandant ses protégés de Déols et de Saint-Gildas à Géronce, son oncle, et à Laune, son neveu, tous deux plus tard archevêques de Bourges et qui avaient vaillamment combattu à ses côtés. Raoul, fils d'Ebbon, marcha sur les traces de son père et mérita, par ses largesses envers l'Église, le surnom de *Largus*. Après avoir mis la dernière main à Saint-Gildas et cédé aux moines de Déols le château de ses pères, avec les champs, les prés, les vignes, les villages et les habitants d'alentour, il se retira sur la rive gauche de l'Indre, où l'on achevait pour lui une splendide habitation féodale. Ce manoir fut appelé Château-Raoul, du nom de son fondateur : un groupe de maisons se forma au pied de ses murs et s'étendit rapidement.

En 951, les Hongrois venant d'Italie envahirent l'Aquitaine première et poussèrent leurs incursions jusque dans la principauté Déoloise, où ils répandirent un tel effroi que plusieurs habitants et les moines de Strade, qui vivaient à l'extrémité occidentale des terres de Raoul, se réfugièrent dans la citadelle de Loches. Raoul-le-Chauve succéda à Raoul-le-Large et prit le titre de baron de Château-Raoul. L'abbaye de Déols continua à prospérer sous sa protection : le pape Jean XIII la déclara, en 968, franche et quitte de toute dépendance ; de celle des enfants du fondateur, aussi bien que de l'archevêque de Bourges et du roi lui-même. Les moines, si parfaitement libres, tenaient sous le joug un nombre considérable de familles : à tel point que lorsqu'un garçon de Déols épousait une fille de Saint-Gildas, les deux maisons stipulaient que les enfants issus de ce mariage seraient partagés entre elles, comme le produit d'un troupeau commun. Les barons de Châteauroux finirent par regretter les libéralités de leurs ancêtres et envier les immunités du couvent ; ce sentiment les fit attenter, soit à sa fortune, soit à ses priviléges : il en résulta des troubles qui mirent en émoi toute la province et dans lesquels la cour de Rome intervint quelquefois.

Eudes-l'Ancien, fils de Raoul, se rendit très-redoutable ; il était doué d'une grande bravoure et disposait de troupes nombreuses. Il soutint avec succès la guerre contre tous ses voisins, contre le roi de France lui-même, Robert-le-Pieux (1020), et attaqua ensuite Argenton. Cette place avait beaucoup d'importance, non-seulement par la force de ses murailles, mais encore par sa position géographique. Située sur la rivière de Creuse, près des frontières de la Marche, elle commandait une voie romaine qui, partant de Nantes et conduisant, d'un côté à Bourbonne-les-Bains et à Decise, par Bourges, et de l'autre à Neris, par Châteaumeillan, mettait en communication l'occident et l'orient de la France. Waïfer, duc d'Aquitaine, au milieu de ses luttes terribles contre Pépin-le-Bref, détruisit Argenton de fond en comble, de peur que cette place ne tombât entre les mains

de son ennemi; le prince frank se hâta de la relever, dès qu'il se fut emparé du Berry. Il mit tous ses soins à la rendre imprenable, et en confia la garde à l'oncle de Waïfer, Remistan, dont nous avons vu la fin tragique à Saintes. Giselar, son successeur dans le gouvernement du pays frontière, établit également sa résidence à Argenton. Cette ville eut d'abord des seigneurs qui relevaient des comtes de Limoges; ils étaient avoués de Saint-Benoît-du-Sault, et leurs vassaux marchaient sous la bannière de l'abbaye. En 1020, Eudes-l'Ancien conçut le projet de s'en emparer; il s'y ménagea des intelligences, et s'en saisit autant par adresse que par force. Ainsi tombée entre les mains des seigneurs de Châteauroux, elle subit les vicissitudes des guerres dont le Bas-Berry fut le théâtre au moyen âge.

Eudes joignit l'enthousiasme religieux au courage militaire. En 1027, il partit pour la Terre-Sainte, en compagnie de Richard, abbé de Déols. Assailli, à son retour, par une furieuse tempête, il invoqua les saints dont les reliques reposaient à Saint-Gildas, et attribua à leur intercession le calme qui suivit. Sa reconnaissance se manifesta, depuis, par de nouvelles libéralités envers le couvent. De son temps, une querelle sanglante s'éleva entre les populations séparées par le Cher; elle eut pour cause première la possession de Châteauneuf, que se disputaient les barons de Châteauroux et les vicomtes de Bourges. Ebbes, fils d'Eudes, fut tué par le vicomte Geoffroy : cette catastrophe devint le signal d'une guerre générale (1033). Eudes, à la tête de ses vassaux, livra bataille à Geoffroy et à Aimon, archevêque de Bourges, lequel, on ne sait pourquoi, faisait cause commune avec le vicomte. A la vue du baron de Châteauroux, l'ennemi, frappé d'une terreur panique, prit la fuite et se précipita dans la Creuse, « où l'on trouva le lendemain, dit le chroniqueur de Déols, plus de mille cadavres, sans compter ceux que le glaive avait moissonnés. » Raoul-le-Prudent, autre fils d'Eudes, s'empara du château, objet du conflit qui avait jeté le deuil dans sa famille. Est-ce par suite de cette longue contestation qu'en 1152, le roi Louis-le-Jeune brûla La Châtre, et Châteaumeillant, et que, de son côté, le baron incendia Cluis, comme nous l'apprend la chronique de Déols? Nous lisons dans cette même chronique, que Châteauroux avait été la proie des flammes, en 1088; mais elle n'explique pas si ce fut par un accident ou par la vengeance d'un vainqueur impitoyable.

Quelques années après ces événements, le pape Pascal II vint à Déols (1107). L'abbaye fut encore honorée, en 1163, de la présence d'un pape et d'un grand roi; Alexandre III y passa tout un hiver, et Henri II, roi d'Angleterre, lui rendit visite. « Le monarque, dit la chronique, se prosterna humblement devant le pontife; mais, après le baisement des pieds et l'oblation de présents en or, il fut admis à l'embrasser. Un siége lui ayant été offert, il le refusa. Il voulut s'asseoir par terre, en signe d'humilité, et forma avec ses barons, tous dans cette humble posture, un cercle autour des pieds du pape. Henri fit de larges dons au pontife, et se retira fort satisfait de cette entrevue. » Pendant son séjour à Déols, Alexandre III bénit le maître-autel de l'église du couvent, dédié à la sainte Vierge, lequel avait été consacré un demi-siècle auparavant par Pascal II. L'abbé du monastère, à cette époque (1107), était l'ami et l'historien du célèbre

fondateur de Fontevrault, dont il partageait l'ardeur et l'esprit de propagande. Ce fut à Déols que Robert d'Arbrissel prononça son dernier sermon (1117); malade, au sortir de la chaire, et tombant à chaque instant en défaillance, il alla expirer au couvent d'Orsau, le seul que possédât son ordre dans le Berry.

Raoul VI ne laissa qu'une fille en bas âge, nommée Denise, qu'il avait eue de son mariage avec une fille naturelle de Geoffroy Plantagenet. Le père, avant de mourir, en confia la tutelle à Henri II, dont il s'était fait complaisamment le feudataire; mais les seigneurs berruyers de la famille mirent la main sur les biens du défunt, et répondirent aux sommations de l'Anglais en fortifiant leurs châteaux. Le baron de La Châtre enleva Denise et la conduisit dans le sien. « A cette nouvelle, dit Benoît de Péterboroug, Henri ordonna à son fils aîné de réunir une armée et de s'emparer de la terre de Raoul de Déols. Le jeune prince, obéissant sans différer, entra dans le Berry. » Châteauroux, assiégé par lui, se rendit aussitôt (1177). Deux partis étaient en présence dans la ville : la faction anglaise en avait déterminé la reddition; mais dès que l'armée étrangère se fut éloignée, les Français, devenus les plus forts, firent jeter dans les fossés les bannières du roi Henri. Le fier monarque, ayant aussitôt rassemblé une armée considérable, franchit, vers la Saint Michel, les frontières du Berry, reprit Châteauroux, et se dirigea vers La Châtre, dont le seigneur s'empressa de remettre Denise entre ses mains. La jeune fille fut conduite et gardée à Chinon. L'héritage était digne de l'ambition d'un roi, car il passait pour égaler en valeur les revenus de toute la Normandie : c'est pourquoi, dans le traité de paix qui fut signé, cette même année, entre Henri II et Philippe-Auguste, le roi de France se réserva formellement ses droits de suzeraineté sur la principauté Déoloise.

Un nouveau conflit ne se fit pas longtemps attendre : Philippe-Auguste tentant une diversion dans le Bas-Berry, pour appuyer le duc de Toulouse, son allié, vint investir Châteauroux (1187). A son approche, les portes avaient été fermées, et les jeunes gens s'étaient élancés sur les remparts. Tandis qu'on se battait des deux côtés avec fureur, Henri II et Richard arrivèrent, suivis de troupes nombreuses; ils dressèrent leurs tentes non loin du camp du roi de France, et lui écrivirent pour le sommer de renoncer à son entreprise. Toutefois les deux armées n'en vinrent pas aux prises, un traité de paix conclu entre leurs chefs ayant amené la cessation des hostilités.

En 1188, Philippe-Auguste conquit rapidement Châteauroux, Buzançais, Culan, Levroux et Argenton, places fortes inféodées aux princes de Déols. Il fit prisonnier Baudouin-de-Rivers, que Henri avait donné pour époux à Denise. Richard-Cœur-de-Lion ramena sur ce théâtre ses troupes, occupées d'un autre côté. Cependant il ne combattit pas encore en personne les troupes du roi de France. Les armées des princes rivaux ne se signalèrent que par la dévastation des campagnes, le sac et l'incendie des églises, des villes et des villages. La perte de Châteauroux, dont on dit que Henri II avait eu comme la révélation, dans une chapelle où il était en prière, le fit tomber dans un sombre chagrin et contribua à abréger ses jours. Après sa mort, un nouveau traité fut signé entre Richard-Cœur-de-Lion, son successeur, et Philippe-Auguste. Ce traité portait que le roi de France retiendrait et garderait toutes ses conquêtes,

notamment celles qu'il avait faites en Berry (1189). On doit rapporter à cette époque le mariage de Denise de Châteauroux avec André de Chauvigny. Elle était devenue veuve, soit par la mort de Baudouin-de-Rivers, son premier mari, soit par un divorce. André fut la tige d'une maison célèbre, non-seulement dans la province, mais encore dans tout le royaume. C'était un rude chevalier dont la grossièreté égalait la vaillance.

La croisade que Philippe et Richard avaient entreprise de concert, donna quelque repos au Berry; mais le retour de ces deux princes fut signalé par de nouvelles guerres, dont la principauté Déoloise souffrit cruellement (1195). En définitive, Richard se reconnut vassal de Philippe, et obtint, en échange de ce sacrifice d'amour-propre, les fiefs situés à la gauche du Cher. La seigneurie de Châteauroux rentra, cinq ans plus tard (1200), sous la domination de la France, en vertu d'un traité conclu par Philippe-Auguste avec Jean-sans-Terre; ce qui n'empêcha pas le monarque Anglais de faire, quelque temps après, des incursions dans le Bas-Berry où il surprit Déols. Depuis la bataille de Bouvines jusqu'à l'époque des guerres funestes entre les premiers Valois et les rois d'Angleterre, la baronnie ne fut troublée que par des dissensions intérieures; d'abord ce fut l'émancipation des communes. A Châteauroux, elle se termina seulement en 1208, au moyen d'une transaction entre les bourgeois et Guillaume Ier, fils d'André de Chauvigny. Ce baron devint suspect à Philippe-Auguste, puisque le monarque l'obligea non-seulement à lui prêter un serment personnel, mais encore à faire jurer aux habitants de ses terres qu'ils se tourneraient contre leur seigneur, dans le cas où il s'écarterait des devoirs d'un fidèle vassal de la couronne de France. On peut conjecturer que l'événement justifia la défiance de Philippe, et que le baron de Châteauroux entra dans la ligue dissipée par la prudente fermeté de Blanche de Castille; car la chronique de Déols nous apprend que ses domaines, confisqués sans doute par le roi, furent rendus à Guillaume II, fils et héritier de Guillaume Ier.

Guillaume II, fidèle à saint Louis, le suivit dans sa malheureuse expédition d'Afrique, en compagnie d'Eudes, cardinal de Châteauroux, que Louis appelait l'homme de son cœur. Guillaume III, d'humeur chagrine et querelleuse, fut en guerre avec tout le monde : le roi le fit enfermer dans la tour d'Issoudun, pour le punir d'être entré à main armée dans une maison du sire de Culan, et d'en avoir brisé la porte. Guillaume à peine libre, se mit à altérer les monnaies pour payer l'amende à laquelle il avait été condamné, et poussa même les choses si loin, que les pièces frappées à Châteauroux n'eurent plus cours dans les pays limitrophes. Il épousa, en secondes noces, une femme dont le caractère était encore plus aigre que le sien. La discorde entra avec elle dans la famille. Bientôt la maison paternelle devint un séjour insupportable pour les enfants du premier lit. Ils la quittèrent clandestinement et s'enfermèrent dans la tour de Vovillon, voisine de Châteauroux, d'où ils ne cessèrent de faire des courses sur les terres de la baronnie. Guillaume, voulant mettre fin à ces querelles, céda l'administration des biens de sa maison à son fils aîné, André de Chauvigny. Celui-ci soutint avec énergie les droits de Philippe de Valois contre les prétentions d'Édouard III. Robert d'Artois, seigneur de Meheung-sur-Yèvre, ayant cherché

vainement à l'entraîner dans sa rébellion, détermina le prince Noir, quand la guerre eut éclaté entre les deux couronnes, à diriger ses premiers efforts contre Châteauroux. Une partie de la population se dispersa dans les bois, à l'approche des Anglais, et la jeunesse, sous la conduite du fils de son seigneur, s'enferma dans le château. Édouard fit sommer ces braves gens de se rendre, cherchant à les intimider par les plus terribles menaces ; mais les trouvant inébranlables, et jugeant qu'un assaut pourrait tourner à sa confusion, il fit sonner la retraite après avoir brûlé la ville. André de Chauvigny se rendit alors à Chartres, au camp du roi Jean, avec toute la population virile des terres de sa famille (1356). Il périt, avec la plupart des siens, à la bataille de Poitiers.

En 1359, Guy de Chavigny, baron de Châteauroux, tomba sur le chemin de Bourges entre les mains de Robert Knolles, qui parcourait le Bas-Berry à la tête d'une troupe de routiers, et demeura son prisonnier jusqu'à ce qu'il lui eut payé une rançon de deux cent mille livres. Peu de temps après (1360), la ville faillit être surprise par un capitaine de routiers établi à Buzançais, château bâti sur l'Indre, à quelques lieues au-dessous de Saint-Gildas. Un certain Oweres, autre capitaine anglais, qui, depuis le traité de Brétigny, était reçu dans la famille du baron, voulut livrer la forteresse à son compatriote. Mais l'entreprise fut découverte, et le vicomte de Villemure, tuteur des enfants de Guy Ier, fit jeter les traîtres dans les fossés de la place. Ce vicomte dilapidait les biens de ses pupilles : des serviteurs de leur maison lui enlevèrent adroitement leur jeune seigneur Guy II, et firent déclarer la ville et la garnison du château contre l'ambitieux tuteur. Guy II partagea, avec ses vassaux, les travaux et la gloire de Du Guesclin, qui l'arma chevalier. Tandis qu'il gagnait des villes au roi de France, le grand sénéchal de Poitou et plusieurs seigneurs du parti anglais, réunis à Poitiers, firent irruption sur le territoire de Châteauroux (1369).

La maison de Chauvigny s'éteignit dans la personne d'André III, en faveur duquel Charles VIII avait érigé la baronnie en comté (1497). Au XVIe siècle, la majeure partie des biens de cette illustre famille échut à Hardouin de Maillé-de-la-Tour-Landri et à Françoise d'Aumont, enfants de Henriette de Chauvigny, tante d'André III (1502). Une rue de Châteauroux eut alors deux propriétaires. Cette rue, appelée de l'Indre, constituait à elle seule une baronnie; elle faisait partie du comté de Blois, dont elle suivait la coutume, tandis que le reste de la ville était régi par celle du duché de Berry. Les seigneurs n'en avaient permis la construction à leurs vassaux, qu'en les grevant de redevances onéreuses. Guillaume Ier leur en avait fait abandon, et un usage singulier s'était établi en mémoire de cet affranchissement. Chaque année, le jour de la Pentecôte, la femme mariée le plus récemment en secondes noces, parmi les habitants de la rue, se présentait en grande pompe devant la porte du château, ayant sur la tête un pot garni de roses et orné de rubans : là, le seigneur, ou son représentant, brisait le pot encore posé sur la tête de l'épousée. Cette cérémonie s'est pratiquée jusqu'à la Révolution. La seigneurie étant ainsi divisée, il y eut deux années parallèles de barons de Châteauroux : celle des d'Aumont et celle des Maillé. Charles IX l'érigea de nouveau en comté (1573), en faveur du brave maréchal d'Aumont, lequel servit avec éclat sous cinq rois. Henri III accorda éga-

lement le titre de comte à François de Maillé-de-la-Tour-Landri. En 1612, Antoine d'Aumont, petit-fils du maréchal, vendit sa part à Henri II, prince de Condé, qui, l'année suivante, acquit l'autre moitié de Jean de Maillé. Enfin, en 1616, les deux seigneuries furent ensemble érigées en duché-pairie, avec union des baronnies de la rue de l'Indre, de Bourgdieu, de La Châtre, etc., en faveur de Henri de Bourbon, prince de Condé. Le nouveau propriétaire jeta d'abord un regard de convoitise sur l'abbaye de Déols, soumise depuis plus de deux cents ans à des abbés commandataires, la plupart princes de l'Église. La vie dissipée des moines était un objet de scandale public; le prince fit exprès un voyage à Rome et obtint leur sécularisation. Les revenus du monastère furent désormais confondus avec ceux de Châteauroux; en 1623, Saint-Gildas éprouva le même sort : Condé mit la main sur ses revenus, et fit substituer à ses moines des chanoines réguliers.

Par ces confiscations déguisées, les ducs de Châteauroux avaient acquis cinquante mille écus de rente en fonds de terre, et près de deux mille fiefs en Bas-Berry. Aussi, durant les troubles de la Fronde, lorsque le grand Condé fut arrêté, les habitants de Châteauroux prirent la résolution de fermer leurs portes aux partisans de la cour. Mais le comte de Saint-Aignan, créature de Mazarin, avait eu la précaution d'établir un poste militaire à Bourgdieu : à la première nouvelle du soulèvement, des troupes entrèrent dans la ville et le comprimèrent. Quelques jours après, le gouverneur réunit à Châteauroux tous les prévôts et tous les archers de la province, pour donner la chasse à des espèces de corps-francs qui, sous les couleurs des Condé, couraient les campagnes environnantes, rançonnant les Mazarins et dépouillant les agents du fisc. En 1736, Charles de Bourbon, prince de Clermont, vendit la terre de Châteauroux à Louis XV; le roi en fit don à Marie-Anne de Nesle, sa maîtresse, qu'il créa duchesse. A la mort de celle-ci, le duché fit retour au domaine.

Quant à Argenton, la seigneurie de cette ville avait passé par mariage, au commencement du XVIe siècle, dans la maison de Bourbon-Montpensier. Après la journée des Barricades, les habitants demeurèrent fidèles à Henri III, tandis que le capitaine du château, créature de la duchesse, sœur des Guise, tenait pour la Ligue. Les deux partis en vinrent aux mains plus d'une fois. Le roi de Navarre accourut au secours des royalistes, et s'empara de la place, où il mit un gouverneur (1589). Le château, que l'épaisseur de ses murs rendait presque inexpugnable, fut démoli par ordre de Louis XIV; il était flanqué de dix hautes tours, dont la plus grosse portait le nom de *Tour d'Héracle*. La ville, divisée par la Creuse en haute et basse ville, est la plus pittoresque du département de l'Indre, surtout dans la partie haute, où elle s'élève en amphithéâtre sur le flanc des rochers couronnés par les ruines du château.

Quoique Issoudun ait été capitale du Bas-Berry, le chef-lieu du département de l'Indre a été établi à Châteauroux. Nous avons déjà dit quelles sont les principales branches de l'industrie de cette ville, où l'on compte environ 13,000 habitants. L'arrondissement en contient 95,036, et le département 253,076. Argenton est, comme Valençay, dont nous parlerons tout à l'heure, un chef-lieu de canton, de la sous-préfecture de Châteauroux; sa population s'élève à plus de



4,000 âmes et fait le commerce des toiles, des draps, des tuiles, des briques et carreaux, ses produits les plus importants. Le cardinal *Othon de Châteauroux*, prédicateur et ami de saint Louis; *Philibert de Naillac*, trente-troisième grand maître des chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, dont on voit encore le tombeau, ainsi que ceux de plusieurs membres de sa famille, dans une église de la ville, ont pris naissance à Châteauroux. L'auteur d'*Iphigénie en Tauride*, *Guymond de La Touche*; *David Porcheron*, philosophe, historien, géographe et numismate distingué; l'ingénieur *Boucher*, inspecteur divisionnaire des ponts-et-chaussées, député du département en 1815; et son neveu, l'illustre général *Bertrand*, sont aussi des enfants du pays. L'oratorien *Jean Mauduit* est né à Argenton.

Un mot maintenant sur Valençay, jolie petite ville située sur la rivière de Nahon, à trente-six kilomètres de Châteauroux. Ce n'était, au xe siècle, qu'un bourg appartenant à la famille d'Étampes, qui fit bâtir, sur les plans en partie exécutés de Philibert de Lorme, le château dont on admire encore aujourd'hui l'architecture, le parc et les jardins. Le château de Valençay est surtout célèbre par le séjour de Ferdinand VII et des Infants d'Espagne (1808-1814). Ferdinand n'y vivait pas prisonnier, comme les ennemis de Napoléon se sont plu longtemps à le dire ; il y était à peine l'objet de quelque surveillance, et ne cherchait même point à s'échapper. Il écrivait, au contraire, des *lettres charmantes* à l'empereur (« Un fils n'écrirait pas autrement à son père », lit-on dans le *Mémorial de Sainte-Hélène*), le priant de le laisser venir à Paris, demandant au roi Joseph sa fille aînée en mariage, et sollicitant son grand cordon. Enfin, « un Irlandais, le baron de Colli, pénétra jusqu'à sa personne, au nom de Georges III, et lui offrit de l'enlever; mais, loin d'y accéder, Ferdinand en donna tout aussitôt connaissance à l'autorité. » Par une singulière coïncidence, le Berry devait encore voir plus tard un prince d'Espagne dans l'exil. On se rappelle le récent séjour à Bourges du frère de Ferdinand VII : c'est là, en effet, que l'infant don Carlos fut contraint de se retirer après la défaite de ses derniers bataillons par les généraux de la reine Isabelle.

La propriété du château de Valençay passa successivement, de la famille d'Etampes, à M. de Villemorin, ancien fermier-général, qui dissimula par de nouvelles constructions le défaut d'harmonie résultant de l'inachèvement de cet édifice; puis à M. de Luçay, préfet du palais, qui y établit une fabrique de bas, une filature de coton et une tixeranderie. Le prince de Talleyrand, nouvel acquéreur, laissa tomber cet établissement. Une nièce du prince, fille du duc de Dino, a porté le domaine de Valençay dans la maison de Montmorency. Valençay compte environ 3,000 habitants; il y a dans cette ville, une fabrique de draps, une coutellerie, et une filature de laine cardée et cachemire. [1]

1. *Ademari Cabanensis chronicon.* — *Chronicon Dolensis cœnobii, apud Labbeum, nova bibliotheca*, M. S. — *Dolense chronicon.* — *Turonense chronicon.* — *Kemperligiense chronicon.* — *Gallia Christiana.* — L'Astronome, *Vie de Louis-le-Pieux.* — Jean de La Gogue, *Histoire des princes du Bas-Berry.* — *Histoire des grands officiers de la couronne.* — *Dictionnaire de la noblesse.* — Froissart. — La Thaumassière. — D'Anville. — D'Alphonse. — *Mémorial de Sainte-Hélène.*

SAINT-AMAND.

La fondation de Saint-Amand ne remonte pas plus loin que le xve siècle: c'était antérieurement à cette époque le champ de foire du gros bourg d'Orval, et l'on y voyait à peine, çà et là, quelques misérables échoppes où se logeaient les marchands. En 1410, pendant le siége du château de Montrond, les Anglais saccagèrent Orval et le livrèrent aux flammes; mais Montrond déjoua tous leurs efforts. Le connétable d'Albret, seigneur du lieu, résolut alors d'abandonner le bourg en ruines, et d'en transporter les habitants dans la plaine de Saint-Amand, que dominait et protégeait la forteresse de Montrond. Saint-Amand, ainsi peuplé, ne tarda pas à s'agrandir, et, en 1434, le même connétable fit entourer la ville nouvelle de murailles. Pourtant ces fortifications ne l'empêchèrent point d'être prise et occupée, en 1437, par un capitaine de bandes, espagnol, nommé Rodrigues de Villandrade, lequel l'évacua bientôt, à l'approche des troupes de Charles VII. Louis XI s'empara aussi de Saint-Amand, en 1465, pendant la guerre du Bien Public.

A ce simple aperçu se borne tout ce que nous avons pu découvrir sur l'origine et l'histoire de cette petite ville, dont le domaine, ainsi que celui d'Orval, après avoir été un fief de la baronnie de Charenton en Bourbonnais, appartint successivement à l'illustre maison de Suilly, branche des comtes de Champagne, et à celle de Sully-Béthune; Henri II, prince de Condé, en fit l'acquisition le 6 février 1621. Saint-Amand était accompagné autrefois de la désignation *en Berry*, parce qu'il avait toujours été compris, en effet, dans cette province, sur les confins de laquelle il était situé, quoique cependant il eût fait partie, depuis le xvie siècle, de la châtellenie d'Aisnay en Bourbonnais. La ville possédait, avant la Révolution, un bailliage et une élection dépendant de la généralité de Bourges. Quant à Montrond, fortifié par le duc de Sully (qui, dit-on, y composa ses *Adieux à la Cour*, en 1610), et regardé comme une des places les plus sûres du royaume, ce fut derrière ses murailles que se réfugia la princesse de Condé, pendant les troubles de la Fronde Les mécontents faisaient, de là, de fréquentes incursions dans le Berry, dans le Bourbonnais, et jusqu'en Auvergne. Le maréchal de Palluau investit Montrond en 1651, y entra par composition le 1er septembre de l'année suivante, et en fit raser les remparts.

Saint-Amand, aujourd'hui l'un des deux chefs-lieux du département du Cher, est une ville jolie et régulière, sise au confluent de la Marmande et du Cher, sur un embranchement du canal de ce nom. Sa population s'élève à près de 7,000 âmes; l'arrondissement en renferme plus de 96,000. Ses principaux établissements industriels sont des blanchisseries de laine, des chamoiseries, des forges, et une manufacture de porcelaines. Les habitants font le commerce du bois de merrain, du fer, des bestiaux, du chanvre et des peaux de chèvre; ils ont, en outre, chez eux un entrepôt de toutes les châtaignes qu'on récolte dans le pays. Une foire,

dite d'*Orval*, laquelle dure quinze jours, attire, chaque année, à Saint-Amand une affluence considérable d'étrangers. Cette ville a vu naître *Godin des Odouais*, l'un des compagnons de La Condamine dans ses voyages. *Gaston de Foix* est né au château de Montrond.[1]

NEVERS.

Nous ignorons complétement l'histoire de Nevers avant l'invasion romaine. Lorsque César entra dans les Gaules, cette ville faisait partie de la confédération éduenne, du moins à ce que raconte le conquérant lui-même, qui, battu à *Gergovia Arvernorum*, fut abandonné par ses alliés de Bibracte (Autun). Une inscription gauloise, trouvée à Nevers le 2 septembre 1492, et sur laquelle on a beaucoup écrit, nous apprend qu'à la nouvelle de l'approche de César, toutes les nations confédérées qui environnaient les Parisi, s'étant unies, dans le péril commun et dans l'intérêt de l'indépendance générale, elles élevèrent au commandement supérieur des armées gauloises, un chef aulerque, connu par son expérience, ses lumières, son courage, et surtout par sa haine profonde pour le nom romain. Ce général était Camulogène, guerrier célèbre, druide généralement admiré, dont la mémoire nous serait probablement inconnue aujourd'hui, sans les lignes que lui a consacrées César et sans la découverte de l'inscription que nous venons de mentionner. Voisin des Éduens, chef d'une nation limitrophe des Boïens et des Insumbres, habitant Cariloc, ville importante par sa proximité d'Avaric, de Nivern, de Bibracte et de Cabilhaun. Camulogène était bien digne, sous tous les rapports, de la mission libératrice dont il avait été honoré; c'est ainsi, du reste, que nous le représente César, chaque fois qu'il parle de ce Toparque. Dès le commencement de la guerre, Virdomar et Éporédorich ayant mis la main sur la capitale de la Nivernie, sous le prétexte de paralyser les manœuvres de Lutavic et de le contraindre à respecter la foi jurée, s'étaient emparés des provisions de toute nature que renfermait cette ville, aussi importante alors que l'était Bibracte elle-même. Mais les habitants se soulevèrent; les Romains furent massacrés, la ville livrée aux flammes, afin qu'elle ne pût plus servir aux ennemis, et sa population traversa la Loire, pour s'opposer au passage du fleuve. César, arrivé presque en face de Nivern, courut sur les Senones, ravageant et pillant les campagnes, tâchant de rejoindre à travers le sang et l'incendie, les corps d'armée de Labienus, qui se trouvait déjà devant Lutèce. Le génie des Gaules fut vaincu, comme on sait, et Nivern ne reparaît dans l'histoire qu'à l'expiration de la domination étrangère, et sous le nom de *Noviodunum*, qu'il a conservé longtemps.

1. La Thaumassière, *Histoire du Berry*. — Coiffier-Demoret, *Histoire du Bourbonnais*. — *Siége de Montrond*, *Mémoires de l'histoire de France*, coll. Petitot. — Hesseln, *Dictionnaire universel de la France*. — Butet, *Statistique du département du Cher*.





PORTE DU CROUX

(à Nevers)





Jacques Taveau prétend que Nivern est la première métropole des Gaules où l'Évangile fut annoncé, et que saint Savinien, saint Pollentien et saint Altin y vinrent par l'ordre même de saint Pierre, l'an 45 de Jésus-Christ. Néanmoins, l'opinion de l'abbé Fleury nous paraît plus probable : il dit que l'empereur Aurélien, qui fit beaucoup de martyrs, condamna saint Révérien au dernier supplice, *in pago Nivernensi*, selon le martyrologe de Nevers. Au commencement du ve siècle, le Nivernais faisait partie du premier royaume de Bourgogne (413). Attila passa à Nevers, vers l'an 433 environ, après avoir incendié *Gergovia Boïorum*. La vingtième année du règne de Chlodwig, on voit apparaître, pour la première fois, un évêque de cette ville nommé Eulade : la légende nous apprend que, sourd et muet, depuis plus d'une année, il fut miraculeusement guéri par saint Séverin, appelé à Paris pour guérir le prince frank de la fièvre quarte (505). Dix ans après, Chlodwig érigea Nevers en évêché, et la Nivernie, détachée de l'Autunois, forma la dot de sainte Chlotilde, fille de Chilpéric. Jusqu'au VIIIe siècle, à peu près, l'histoire de Nevers reste, d'ailleurs, purement ecclésiastique.

Ce fut dans la capitale du Nivernais, qu'en 763, le duc Pépin tint son parlement; Charlemagne y fit battre monnaie, la première année même du IXe siècle : et, en 816, Louis-le-Débonnaire accorda un diplôme à son Église. Charles-le-Chauve, en 865, créa Bernard, son neveu, gouverneur du Nivernais; celui-ci usurpa le titre de comte de Nevers et mourut en 880. Il eut pour successeur Othon ou Otte-Guillaume Ier, qui servit le roi contre Boson. Parmi les comtes du Nivernais, un ancien généalogiste mentionne aussi Rathier, qui tenait l'administration de cette province de Richard-le-Justicier, duc de Bourgogne et comte d'Autun. Rathier, s'il faut en croire le même auteur, aurait joué un rôle fort tragique dans une aventure dont le dénouement se serait accompli à Nevers même. Accusé d'avoir entretenu des relations criminelles avec la femme de son seigneur, dit le généalogiste, il défia son accusateur, lequel s'appelait Alicher, au jugement de Dieu par le combat singulier. Celui-ci accepta l'épreuve, et, de part et d'autre, on convint de se servir de la lance : Rathier, portant tout d'abord un coup à son adversaire sous la mâchoire, lui enfonça le fer dans la bouche; mais, au moment où la victoire lui paraissait assurée, il reçut un coup si rude qu'il expira aussitôt. Alicher, après ce suprême effort, tomba sans vie sur l'arène. L'auteur de l'*Art de vérifier les dates* qualifie ce récit de fable. Ce qui paraît certain, c'est que Rathier perdit le gouvernement du Nivernais pour avoir manqué à son devoir de vassal envers Richard-le-Justicier.

On place vers ce temps la construction du premier château de Nevers, dont il ne reste plus que des vestiges. Bâti dans le style saxon ou danois, il avait, ainsi que les remparts, des murailles extrêmement massives : on peut encore en apprécier la gigantesque épaisseur et l'étonnante solidité; le tout était percé de fenêtres à plein-cintre. En 910, la cathédrale s'écroula et ne sortit de ses ruines que grâce au zèle de l'évêque Othon. La guerre menaçait la ville d'un plus grand malheur, malgré les remparts dont elle venait d'être entourée : elle fut prise d'assaut, en 953, pillée et livrée aux flammes par le comte de Paris, Hugues-le-Blanc. Le pays tout entier passa, sept années après, sous la domi-

nation d'Othon, duc de Bourgogne, en vertu d'une donation du roi Lothaire. Nevers avait cependant perdu presque toute son importance; c'est à peine si, depuis cette époque, il en est fait mention dans les chroniques. Son nom même subit une modification assez significative : ce n'est plus *Nivernum*, mais bien *Nevedunum* ou *Nivedunum*, mot dérivé, selon quelques géographes, de l'ancienne appellation *Noviodunum Æduorum*, que les Romains donnaient à la métropole du Nivernais. Bientôt ce n'est plus qu'un village, défendu par un vieux château : *Nivedunum, antiquissimum castrum quidem, sed instar viculi exiguum*. A l'entour, il est vrai, se sont formés des faubourgs considérables, près des couvents de Saint-Genès, de Saint-Victor, de Saint-Étienne, de Saint-Martin, et des paroisses de Saint-Arigle, de Saint-Pierre, de Saint-Troès et de Saint-Laurent; mais aucune fortification ne les met à l'abri d'un coup de main; chaque ennemi qui se présente les saccage sans obstacle et en disperse les habitants.

La domination des comtes héréditaires de Nevers commence, l'an 992, par le mariage de Landri, seigneur de Maers et de Monceaux, avec Mahault ou Mathilde, fille de Otte-Guillaume, comte de Bourgogne. Nous ne reviendrons point, ici, sur l'histoire et la succession des seigneurs du Nivernais (comtes ou ducs), que nous avons racontées avec détail dans notre introduction générale; il nous suffira d'indiquer les événements et les faits relatifs au gouvernement de chacun d'eux, quand ils nous paraîtront avoir un rapport immédiat avec les annales même de la ville. Ainsi, par exemple, nous signalerons, comme une particularité curieuse, que ce fut un évêque du siége de Nevers, Hugues II de Champallement, qui, le premier, employa la formule d'*évêque par la grâce de Dieu* (1028). Vers la fin du XIIe siècle, le comte Pierre de Courtenay fit élever à ses frais la nouvelle et dernière enceinte : il y enferma les faubourgs, depuis l'embouchure du petit ruisseau de Crou, dans la Loire, jusqu'à la rivière de Nièvre, vaste circuit qui n'avait pas moins de dix-sept cents toises (1194). Deux années, après, il remit aux religieux de Saint-Étienne le droit de gîte, le plus onéreux de tous les droits seigneuriaux. Nevers commença alors, selon Ducange, à jouir des avantages d'une municipalité : on ne fait dater, pourtant, que de l'année 1231 l'établissement définitif de sa commune.

Voici quelles étaient les principales dispositions de la charte d'affranchissement accordée par Pierre de Courtenay aux habitants de Nevers, laquelle fut confirmée, en 1231, par Guy de Forez et sa femme, Mahault Ire, et sanctionné, sur leur expresse demande, par lettres-patentes de Louis IX. Le comte y renonce à tous les droits dont ses prédécesseurs ont joui dans la ville et les faubourgs, surtout *à l'host et à la chevauchée*, ne se réservant qu'un crédit de quarante jours pour l'approvisionnement de sa table, ses justices et ses forfaitures. L'administration des affaires principales est confiée à quatre jurés, qui, nommés par les bourgeois, et choisis par eux, peuvent seuls convoquer les habitants, proclamer le ban des vendanges, et intervenir dans le droit de justice et de forfaiture. Les bourgeois ont la faculté de repousser tout autre jugement que celui de leurs juges naturels; ils ne peuvent être saisis ni emprisonnés que pour vol, rapt et homicide, à moins de flagrant délit, « ou qu'il ne se présente un homme prêt à faire la preuve du forfait »; dans ce cas encore, la faculté provisoire est accordée sous

caution. Le bailli, assisté de quatre bourgeois auxquels les jurés ont délégué cet office, rend la sentence; elle est sans appel s'il s'agit d'un citadin, mais le forain a le privilége d'appeler. Dans ce cas, le comte ou son bailli, sur la réquisition des jurés, adjoint aux premiers assesseurs, au moins deux de ses chevaliers, châtelains ou vassaux, sinon, et passé le délai de vingt jours, les bourgeois siégeant seuls prononcent un jugement irrévocable. Les droits du procès et l'amende, attribués au baron, ne doivent jamais s'élever, les uns au delà de trois sols, et l'autre de trente. Le droit de bourgeoisie, accessible à tout étranger, s'acquiert au bout d'un an et un jour de domicile; il n'y a d'exception que pour les sergents et les serfs du comte, auxquels il est interdit de s'établir dans la ville sans son expresse permission; mais si le comte ne les réclame point, quand le terme légal est expiré, ils sont et demeurent libres. Telle fut en substance la concession de Pierre de Courtenay aux habitants de sa ville de Nevers; la seule compensation que cet illustre seigneur retira de l'abandon de presque toutes ses prérogatives seigneuriales, fut une cense personnelle, variant de quarante sols à douze deniers, payable, chaque année, à la Saint-Martin d'hiver, et dont le montant et la répartition, réglés sur le chiffre de la population et la fortune de chaque famille, étaient toujours arrêtés par les bourgeois.

En 1217, une famine si horrible sévit à Nevers, que, pendant sa durée, Guillaume, le nouvel évêque, nourrit, chaque jour, deux mille pauvres. Nous remarquons que la capitale du Nivernais fut, à plusieurs reprises, désolée par divers fléaux. Du XIVe siècle jusque vers le milieu du XVIIe, ce sont tantôt des pestes affreuses, tantôt de terribles incendies, et souvent ces deux calamités à la fois, qui en détruisent les divers quartiers ou en déciment les malheureux habitants. Après l'incendie de 1305, vint celui de 1308, sinistre qui laissa à peine quelques habitations debout. Les flammes consumèrent encore une partie de la ville, en 1395, en 1461 et en 1490. Les pestes les plus anciennes que nous connaissions sont celles de 820 et de 1094; « cette dernière fit de tels ravages », dit M. Morellet, « que les habitants épouvantés crurent à la fin du monde ». En 1393, un médecin fut appelé à Nevers pour donner les secours de l'art aux pestiférés, et on lui accorda, entre autres priviléges, l'exemption des tailles et des impositions. « En 1400, une pestilence affreuse », ajoute le même historien, « éclata dans la ville, et la mortalité y fut si grande que le receveur demanda une diminution de l'aide accordée pour la rançon du comte Jean, prisonnier de Bajazet. » Du reste, la fréquence des incendies et des maladies contagieuses s'explique facilement : la plupart des maisons, avant 1305, n'étaient construites encore qu'en bois, et il y en avait bien peu qui, par le défaut de propreté, de soin et d'ordre, ne recelassent les premiers principes de la peste.

A ces désastres périodiques succédaient les solennités princières auxquelles on donnait le nom de joyeuses entrées. L'avénement d'un comte ou bien sa première visite était toujours une fête pour les bourgeois, et ils ne manquaient jamais de se mettre en dépense pour la célébrer convenablement. On ignore, les détails de ces réjouissances, durant le cours du XIIe et du XIIIe siècle; ce n'est que dans le XIVe que des titres authentiques, découverts dans les archives communales, nous en révèlent toutes les circonstances. D'ordinaire, les princi-

paux bourgeois se portaient en armes au-devant du nouveau comte (ce qui avait également lieu pour sa femme, quand elle faisait séparément son entrée); ils se mêlaient à son cortége et l'accompagnaient jusqu'à l'une des portes, blasonnée des armoiries de France et de celles du comté, où il était reçu par les échevins, qui lui présentaient les clefs et les priviléges dont il jurait l'observation. Le comte s'avançait vers le château, au milieu des cris de la foule, aux sons d'une musique de violons et de hautbois, entrecoupés par des volées d'artillerie. Le reste de la journée était consacré à des représentations dramatiques, organisées dans la grande rue de Nièvre ou telle autre rue spacieuse de la ville : c'étaient, ici, l'histoire de Judith ou de Joseph ou de Suzanne; là, le mystère de la Passion et la vengeance de Vespasien, ou la légende de saint Jean-Baptiste, etc. L'accueil fait à la comtesse offrait quelquefois, avec non moins d'appareil, certains accessoires galants imaginés par les échevins : ainsi, en 1414, lit-on dans les procès-verbaux dont se compose l'inventaire des archives communales : « A l'entrée de Bonne d'Artois, seconde femme de Philippe de Bourgogne, un ange habillé de plumes de paon (lequel courait sur une corde de quatre-vingts toises), lui mit sur la teste, à elle et à son fils Charles de Bourgogne, un chapeau de fleurs artistement travaillé »; et, en 1575, à l'arrivée de Paule de Brosse, deuxième femme de Jean de Bourgogne « un ange descendu par artifice lui mit sur la teste un chapeau de violettes. »

La municipalité se montrait prodigue de ses deniers, dans ces occasions : c'étaient de magnifiques cadeaux de bienvenue, en vaisselle d'argent, en vins d'un prix inestimable ; à côté des boîtes de confitures fines, on entassait les poissons les plus recherchés. Il y avait des présents, non-seulement pour le comte ou le duc, et, plus tard, pour le roi ou le gouverneur, son lieutenant-général, mais pour tous les officiers de leur maison et de leur suite. Les solennités les plus remarquables en ce genre que nous ayons à noter, dans les dernières années du XIVe siècle, sont le passage à Nevers du roi Charles VI (11 mars 1394), et celui de la reine de Sicile et de Jérusalem, et du roi, son fils (1399-1400). Il serait trop long d'énumérer toutes les entrées des comtes de Nevers : nous nous bornerons à rappeler celle de Jean de Bourgogne, fils de Philippe-le-Hardi. Au mois d'avril 1393, il fit son entrée solennelle dans la capitale de son comté. La ville lui fit hommage de deux tonneaux de vin, de plusieurs lamproies et de torches. Il revint au mois de mars de l'année suivante, et on lui offrit deux autres tonneaux de vin. Lorsqu'il eut été fait prisonnier à la bataille de Nicopolis (1396), Nevers imposa sur elle-même et sur tout le comté la somme de mille livres d'or ponr payer sa rançon. Cette libéralité n'empêcha point les bourgeois de donner encore au comte Jean, quand, de retour de sa captivité chez les Turcs, il reparut dans leurs murs, au mois de mars 1400, une coupe d'argent doré avec le couvercle en or, douze tasses d'argent, une boîte d'épices, trois tonneaux de vin, vingt-quatre lamproies, sans compter beaucoup d'autres poissons, et en outre deux tonneaux de vin à ses officiers. Ces dons étaient en partie, il est vrai, l'acquit d'une dette féodale, une obligation à laquelle les bourgeois, malgré la charte d'affranchissement, étaient tenus envers leur seigneur.

A la fin du XIVe siècle, Nevers était déjà une ville considérable par ses fortifications, ses monuments civils et religieux, ses établissements de justice et de

finance, ses maisons de charité, son commerce et son industrie. L'enceinte des remparts, due à Pierre de Courtenay, avait été restaurée et partiellement reconstruite à l'aide d'un impôt que le comte Louis III, avec l'autorisation du Dauphin de France depuis Charles V, avait permis aux habitants de prélever sur les denrées pour subvenir à l'entretien des murs et des fossés de la ville (mai 1358). Ces octrois, accordés d'abord pour une année seulement, furent prorogés ensuite indéfiniment, à cause des besoins publics; mais l'intervention de la royauté était nécessaire, à chaque concession nouvelle du comte, et les lettres n'étaient exécutoires qu'après avoir été vérifiées et homologuées au bailliage de Saint-Pierre. En 1371, les habitants obtinrent encore la concession de deux autres impôts, sous le nom de *Maille* et de *Courtepinte*, lesquels ont été perçus jusqu'en 1789. La commune s'était, d'ailleurs, rachetée peu à peu de tous les droits féodaux, tels que le péage par terre et par eau, le pontonnage et passage du fleuve, etc., et elle en avait formé ce qu'on appela plus tard son *patrimoine*. L'ouvrage le plus considérable des fortifications bâties au XIVe siècle, était la porte du Crou, défendue par un fossé profond; la route de Paris y passait: là se trouvaient la herse et le pont-levis toujours levés en temps de guerre. Le guet se faisait du haut du clocher du couvent de Saint-Martin, où était renfermé le beffroi, lequel fut transporté, en 1400, au-dessus des halles, dans une tour rebâtie plus tard, à deux reprises différentes (1439-1456); la dernière fois on y mit une horloge. Plusieurs ponts faisaient communiquer entre eux les divers quartiers de la ville, entre autres un pont de bois jeté sur la Loire, pour la reconstruction duquel Charles VI remit aux habitants, en 1406, deux cents livres sur les tailles dont l'arriéré datait de vingt ans; un pont sur la Nièvre, au bout de la rue de ce nom, et un pont sis entre les terrains occupés aujourd'hui par la poissonnerie et le dépôt de la marine: ces deux derniers étaient aussi en bois.

Le plus bel édifice de la ville était sans contredit la cathédrale, dédiée d'abord (on ignore la date de sa fondation) à la Vierge et aux deux martyrs saint Gervais et saint Protais, puis placée, au IXe siècle, sous l'invocation de saint Cyr (817). Après plusieurs réparations ou réédifications, comme, par exemple, celle de l'évêque Otton, dont nous avons déjà parlé, un violent incendie la détruisit complétement en 1211. Jusqu'alors, elle n'avait été couverte qu'en chaume: l'évêque Guillaume de Saint-Lazare la rebâtit entièrement en pierres. Cette église, un des plus remarquables monuments de l'architecture ogivale, terminée seulement dans le cours du XIVe siècle, fut consacrée, en 1331, par Pierre de Palude, patriarche de Jérusalem. Guillaume de Saint-Lazare, que nous venons de nommer, est le premier évêque de Nevers qui n'ait été élu que par le chapitre de la cathédrale (1201); le peuple, auparavant, participait à la nomination du prélat. Depuis 1201, les chanoines s'arrogèrent exclusivement le droit de remplir le siége, et l'exercèrent jusqu'au règne de François Ier. Ils étaient au nombre de soixante, vivaient en communauté et formaient une véritable seigneurie temporelle, créée par l'évêque Hériman, dans le IXe siècle. Le chapitre était investi du droit de haute justice et possédait des serfs *taillables et explectables à volonté*, des vassaux leur prêtant foi et hommage. Le doyen, principal dignitaire, avait sous lui un grand archidiacre, un trésorier, un chantre qui était en

même temps chancelier ou notaire du chapitre, et plusieurs simples officiers ou personniers. Le trésorier, par une prérogative conservée jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle, entrait au chœur en habit de guerre et y siégeait l'épée au côté, l'oiseau sur le poing, en bottes et en éperons. Depuis l'incendie de 1211, la *mense* avait été divisée en prébendes dont la collation appartenait à l'évêque; le canonicat d'honneur était héréditaire, et les chanoines seuls assemblés jouissaient du privilége de choisir leur doyen.

Le clergé de l'église de Nevers, depuis que l'évêque Otton avait appelé Humbault, moine de Saint-Amand dans le diocèse de Tournay, s'était appliqué avec zèle à l'étude des sciences. A l'époque où nous sommes parvenus, il comptait plusieurs professeurs formant ensemble un corps d'enseignement ecclésiastique placé sous l'autorité du recteur. Il y avait même dans la ville, dès avant le XI[e] siècle, plusieurs écoles particulières; car, en 1009, le chapitre de Saint-Cyr institua un certain Gaudon, *grammairien des petites écoles pour les enfants laïques*. Il fallait bien que Nevers, de progrès en progrès, eût ouvert un sanctuaire à la science, puisque l'Université d'Orléans, interdite par le pape Jean XXII, y fut transférée en 1316; mais elle n'y resta pas longtemps. « Comme entre les escoliers, » dit Guy-Coquille, « souvent se trouvent plusieurs mal complexionnez, ils n'arrestèrent guères à avoir débat, et à certain jour plusieurs particuliers citoyens de Nevers prindrent la chaize du docteur en cholère, la portèrent sur le pont et la jettèrent en Loire, disant ces mots : *que de par le diable, elle retournast à Orléans dont elle estoit venue.* »

L'enceinte des vieilles murailles, « fort haultes, de grande épaisseur, de bonne et forte maçonnerie » ne comprenait guère plus de sept cents toises de circuit. Cette enceinte, appelée plus tard *la Cité*, renfermait la cathédrale; la maison de l'évêque, située à l'endroit où s'élève encore aujourd'hui le palais épiscopal; celle des chanoines et le château; les églises et couvents des frères Prêcheurs et des frères Mineurs, appelés les uns et les autres à Nevers, dans le cours du XIII[e] siècle, par Agnès de Bourbon et Yolande de Bourgogne; le prieuré de Saint-Sauveur, fondé par Charlemagne, et dont l'église, écroulée en 1838, était un des plus curieux monuments du roman fleuri; les églises paroissiales de Saint-Arigle, de Saint-Pierre ou Saint-Père, de Saint-Troès et de Saint-Laurent; l'abbaye de Saint-Genès, où fut, dit-on, martyrisé saint Révérien, et sous le *couvert* de laquelle se trouvaient le prieuré de Saint-Nicolas et la collégiale de Saint-Loup: enfin, les abbayes de Saint-Martin, de Saint-Victor et de Saint-Étienne, autour desquelles s'étaient formés les bourgs dont nous avons parlé au début de cette notice. L'abbaye de Saint-Genès remontait à l'an 624 : c'était un convent de Bénédictines non cloîtrées, ayant de nombreux vassaux, exemptes de la visite épiscopale, et figurant avec le clergé dans toutes les cérémonies publiques. Saint-Étienne, où s'étaient succédé tour à tour des religieuses et des chanoines de l'ordre de Cluny, avait eu pour père, au commencement du VII[e] siècle, l'Irlandais saint Colomban (602-1063-1068). L'abbaye tenait, du comte Guillaume I[er], la jouissance de tous les droits seigneuriaux sur le bourg de Saint-Étienne, et il est à remarquer que ce fut un arrêt de la juridiction de ce bourg, qui, en 1293, chassa les juifs de Nevers.

Les maisons de bienfaisance et de charité, sans être aussi nombreuses que les couvents, ne laissaient pas que d'avoir quelque importance. Les deux plus anciens hôpitaux de la ville étaient Saint-Antoine et Saint-Lazare ou Saint-Ladre, fondés par l'évêque Hériman, vers le milieu du IXe siècle, et approuvés par Charles-le-Chauve, en 850. La maladrerie de Saint-Lazare, consacrée au service des lépreux, dès 1221, était située au delà du faubourg de Moüesse; celle de Saint-Antoine s'élevait sur la rive gauche de la Loire, à quelque distance de Nevers. Venaient ensuite l'Hôtel-Dieu, *Domus Dei*, ainsi nommé, en 1074, et enrichi successivement des donations de l'évêque Hugues et de la dame Agnès de Montigny; et l'hospice de la rue des Merciers, dont l'établissement ne remontait pas plus haut que l'année 1397. L'Hôtel-Dieu n'avait d'abord été qu'un oratoire dédié à saint Didier et sis hors des murs, vis-à-vis les deux tours de la porte épiscopale. Il en est fait mention, dès 887, dans un diplôme de Charles-le-Chauve. Cet hôpital souffrit beaucoup des pestes et des guerres qui désolèrent le Nivernais, dans le cours du XIVe siècle; Philippe-le-Hardi, par sa protection, le sauva d'une complète ruine, et, en 1411, les bourgeois y réunirent leur hospice de la rue des Merciers.

Nous avons dit qu'à partir de la charte de 1194, plusieurs assesseurs, bourgeois de la ville, dont la nomination appartenait aux jurats, avaient assisté le bailli du comte dans l'administration de la justice; soin jusqu'alors exclusivement confié par le seigneur à son sénéchal. Nous connaissons les noms des deux derniers sénéchaux : ce sont Geoffroy de Pougues (1193), et Gaucher de Joigny; lequel vendit à Mahaut tous ses droits dans la sénéchaussée de Nevers, quand elle voulut sans doute donner une garantie nouvelle aux franchises de 1194. Le bailli serait donc postérieur à cette époque et ce n'est qu'en 1231 qu'il aurait remplacé le sénéchal. Toutefois, antérieurement à la charte de Mahaut, qui n'était que la reproduction textuelle de celle de Pierre de Courtenay, il est fait mention d'un officier de ce nom dans un acte passé, en 1206, entre le comte Hervé et Alix de Cours, sa belle-sœur. Nous ne savons comment concilier ces deux faits contradictoires. Quoi qu'il en soit, le bailli de Nevers était d'épée : il eut à ses ordres, d'abord un prévôt, garde du scel aux contrats et président le siége inférieur de la juridiction où étaient jugées les causes civiles au-dessous de vingt livres, et plus tard un lieutenant général qui le suppléa, sauf les cas extraordinaires, dans le service du siége supérieur auquel ressortissaient toutes les autres causes civiles et les affaires criminelles. En 1329, le comte Louis II avait institué *les grands jours du Nivernois*, tribunal d'appel composé de *trois preud'hommes*, *ses conseillers*, *un chevalier et deux gradués, pour juger des appeaux de Nivernois*, *tant des prévost que des baillis, avec pouvoir de juger, retenir ou renvoyer*. *Les grands jours* s'assemblèrent trois fois l'an, jusqu'en 1563; un édit royal réduisit alors les trois assises à deux. Le bailliage siégeait au palais de justice, bâti dans la rue de la Revenderie; le rez-de-chaussée était occupé par les halles. Les comtes ne négligeaient pas cependant leurs intérêts : maîtres déjà, en quelque sorte, de la fortune des habitants, par le droit de monnayage, car ils avaient à Nevers un hôtel des Monnaies dont la création datait, à ce qu'on prétend, de Charles-le-Chauve, ils étaient, en outre, dans une complète sécurité relativement à la conservation

de leurs chartes, de leur trésor et de leur domaine privé, confiés à la garde et à la surveillance attentive et sévère d'une chambre des Comptes, établie en 1405 par Philippe II de Bourgogne : les « président, maîtres de la chambre, clercs et concierge d'icelle, juraient sur les Évangiles, par la figure et remembrance de Jésus-Christ, de n'avoir nul maître que le comte et de ne recevoir de pension que de lui. »

La construction de l'hôtel de ville datait de 1436. Les bourgeois s'assemblaient auparavant dans la salle du chapitre de l'abbaye de Saint-Martin, dont le clocher, avons-nous remarqué, renferma jusqu'à l'année 1400 le beffroi appelé le *Gros Seint de la communauté*. Cette cloche, mise en branle deux fois par jour, annonçait l'ouverture et la fermeture des portes ; chaque porte avait aussi sa cloche plus petite qu'on sonnait aux mêmes heures. Les échevins (qualification donnée aux jurats dès 1288), pouvaient être choisis dans la noblesse, aussi bien que dans le peuple ; leur élection était fixée au second dimanche du carême. Quand il devait y avoir réunion à l'hôtel de ville, un crieur ou *préconiseur* convoquait les habitants, et tous sans exception, même les ecclésiastiques, quoiqu'ils eussent été déclarés inhabiles à l'échevinage, étaient tenus de s'y rendre *sous peine d'un écu d'amende*. A ce crieur fut adjoint, au XVe siècle, un trompette chargé de faire le guet, nuit et jour, du haut du clocher de Saint-Martin, où il logeait avec sa famille. Cette amende d'un écu, imposée aux absents, ne prouve aucunement que les habitants de Nevers prissent peu de soin de l'exercice de leurs droits municipaux : ils étaient, au contraire, très-fiers de leurs immunités et de leurs franchises, formées peu à peu de toutes les servitudes qu'ils avaient rachetées sur le domaine seigneurial. Mais l'industrie, qui avait acquis déjà dans le Nivernais un grand développement, absorbait quelquefois toute leur attention, et s'ils négligeaient alors d'accomplir leurs devoirs de bourgeoisie, c'est qu'ils étaient bien convaincus que personne désormais n'oserait attenter à leurs priviléges. A eux seuls, en effet, appartenait la garde de leur cité : chaque quartier avait ses soldats pour le défendre (*quartiniers*), désignés plus tard sous le nom de *compagnies bourgeoises ;* et cette prérogative essentielle leur avait été confirmée par le roi Charles VI (30 avril 1421). Les quartiniers étaient une sorte de milice urbaine recrutée parmi tous les habitants ; le peuple en nommait les officiers ; le capitaine en chef de quartier était à vie. Ces hommes excellaient dans le tir de l'arbalète, dont une école avait été établie, en 1409, aux *Chaumes de Loire*, école fréquentée bientôt par toute la jeunesse nivernaise. Les arbalétriers de Nevers fournirent leur contingent au corps des francs-archers formé par Charles VII, en 1448, et accompagnèrent même Charles VIII dans son expédition en Italie, d'où ils rapportèrent la maladie contagieuse qui désola la ville, en 1496 [1].

1. « En 1524, dit Parmentier, la ville substitua le tir de l'arquebuse à celui de l'arbalète, et de ses deniers elle acheta trente-deux pièces d'artillerie, de Guillaume de Saint-Vincent marchand à Nevers. » L'institution de l'Oiseau (*Papegai* ou *Papegout*) ne date que du 24 mars 1609. Le vainqueur, salué du titre de *roi de l'Oiseau* et exempt de tailles durant une année, en était quitte toute sa vie, s'il abattait l'oiseau pendant trois années de suite. Les arquebusiers, définitivement organisés en confrérie par le duc Charles de Gonzague (1621), devinrent dès lors célèbres sous le nom de *Compagnie de Saint-Charles*.

Le commerce de Nevers, au moyen âge, roulait principalement sur les vins du pays, lesquels, affirme-t-on, figuraient avec honneur sur la table des rois de France; les habitants exploitaient des fabriques d'émaux, dont les produits égalaient ceux des fabriques de Limoges, et des verreries d'où sortaient ces beaux vases à pied, en verre, que les auteurs contemporains mentionnent avec éloge. La constitution des corporations d'arts et métiers assurait à chacune d'elles la protection de son industrie et des ressources collectives. Nous voyons, en 1250, celle des pêcheurs, déjà fort ancienne, soutenir pour des droits communs un débat contre la dame de Druy. Celle des boulangers est postérieure: en 1303 seulement, les habitants ne furent plus obligés de cuire leur pain au four du seigneur: ce fut le comte Louis Ier qui permit à l'un d'eux, Gentil de Ficeul, et à Isabelle sa femme, « de bâtir un four dans leur maison, rue de la Tartre, et d'y cuire pour le public. » Ces *artisans et gens de métier* avaient le sentiment profond de leurs droits et de leur force; ils luttaient tant qu'ils pouvaient contre les notables, afin d'influer sur l'élection des officiers municipaux. En 1507, emportés par l'ardeur de la lutte, ils déchirèrent les papiers du *contrôleur* ou *scribe*. Le bailli de Saint-Pierre crut rétablir la paix, en portant, de son autorité propre, trois personnes de son choix à l'échevinage; les habitants s'adressèrent à Louis XII, qui, au grand dépit du comte Charles II, jaloux et irrité de ce recours à la puissance suzeraine, régla que chacun des quatre quartiers de la ville nommerait à l'avenir son échevin. Malgré la charte d'affranchissement et les progrès graduels de leur indépendance, les bourgeois n'étaient pourtant pas encore complétement émancipés de toute servitude envers le seigneur; ainsi, jusqu'en 1587, il fut d'usage que tout habitant de Nevers, à moins qu'il ne logeât dans le quartier de Saint-Étienne, se présentât, le jour de son mariage, devant le comte, précédé des violons, et lui donnât « pour le festin de nopces, quatre deniers, un pain, deux plats de chair et une quarte de vin. » Le comte partageait aussi avec l'évêque le droit de *trumeau* ou *sabot;* l'un prenait le trumeau de derrière et l'autre celui de devant *des chacunes bestes au maille, bœuf ou vasse, vieille ou jeune*, tuées en la grande boucherie. Cette redevance a été en vigueur jusqu'à la révolution.

L'évêque, à titre de vassal du roi de France, était astreint envers lui au service militaire: on en a deux exemples remarquables, l'un dans Rainald, qui, en 1224, conduisit à Tours le contingent de troupes dû au service royal; l'autre dans Robert Cornu, que saint Louis fit citer à Chinon, en 1244, pour le contraindre à s'acquitter de cette obligation. Les chanoines, entièrement libres dans leur cloître, déclinaient du reste sa juridiction particulière, et ce n'est que revêtu de leurs insignes qu'il lui était permis à lui-même d'entrer dans le chœur; il fallait qu'il assistât, dans ce costume, aux matines, les jours de Pâques et de la Pentecôte, sous peine de l'amende ordinaire. Les chanoines étaient de plus exempts du *droit de lit*, que le prélat percevait, à la mort de chaque curé du diocèse, ainsi que du droit d'héritage prélevé à la mort de tous les ecclésiastiques intestats du diocèse. L'évêque, en revanche, pouvait seul, lorsqu'un pape passait à Nevers, l'accueillir et le défrayer de toutes les dépenses que lui remboursait ensuite son clergé.

L'évêché étant une seigneurie temporelle, comme le chapitre, le titulaire possédait des serfs nombreux qui lui payaient une redevance de joyeux avénement,

Cette condition du servage était d'ailleurs si bien établie dans ses domaines et ceux du chapitre, qu'en 1437, cinquante hommes ou femmes en ayant appelé au parlement pour se soustraire à l'une et à l'autre domination, Charles VII accorda à l'évêque et aux chanoines des lettres de « saisine et nouvelleté » contre les hommes serfs qui refusaient le paiement des tailles. Le prélat, à sa première entrée dans la ville, où il arrivait à cheval par le faubourg du Martelet, recevait les compliments de la municipalité; le prieur de Saint-Étienne, entouré de ses moines et précédé de la croix, l'attendait sous l'arcade de la porte de la Barre; là, avant de pénétrer dans le pourpris du monastère, il jurait d'en maintenir les priviléges ainsi que ceux du bourg. Même engagement de sa part, sous le porche de l'abbaye de Saint-Martin, où il soupait et passait la nuit. Le lendemain, les quatre barons de l'évêché, qui étaient les seigneurs de Cours-les-Barres, de Givri, de Druy et de Poiseux, venaient chercher l'évêque à Saint-Martin, afin de le porter sur leurs épaules jusqu'à la cathédrale. Les échevins, placés sur son passage dans la rue de la Parcheminerie, avaient eu soin d'y suspendre une chaîne de fer, laquelle s'abaissait devant le cortége, puis se tendait de nouveau devant l'évêque, pour tomber encore après qu'il avait prêté entre leurs mains le serment de respecter les franchises de la ville. Enfin, quand toutes les cérémonies de son installation étaient achevées, le prélat se rendait aux prisons et y mettait tous les détenus en liberté.

Le comte de Nevers, Philippe II, mort glorieusement, en 1415, à la bataille d'Azincourt, où il commandait douze cents hommes d'armes, avait laissé pour successeur un fils en bas-âge, Charles Ier, que son tuteur, Philippe-le-Bon, attacha de bonne heure au parti anglais (1419). Henri VI d'Angleterre fut proclamé et reconnu à Nevers, ainsi que l'avait été son père Henri V, *comme héritier et régent de France* (1328). Parmentier cite même deux chartes octroyées à cette ville par le même prince, qui s'y qualifie de roi d'Angleterre et de France. Bientôt, soit désaffection, soit mépris pour le prétendant de Bourges, les habitants s'habituèrent à la domination étrangère; la prise même de Saint-Pierre-le-Moûtier par Jeanne-d'Arc (1429) ne put les déterminer à se rallier à la cause nationale. Les échevins, sans s'intimider de la *cédule bruslée par les quatre bouts, contenant défiance de feu et de sang à l'encontre des habitants d'entre les deux rivières*, que leur avait adressée le commandant de Saint-Pierre, l'expédièrent à Moulins-Engilbert, où était alors le comte Charles, et pourvurent convenablement à la garde et à la sûreté de la ville.

Le Nivernais était le théâtre d'une rude guerre, que ne tarda pas à compliquer le duc de Bourbon en refusant de prêter hommage au duc de Bourgogne; des bandes de Bourbonnais et d'Auvergnats fondirent tout à coup sur le pays; elles commirent d'affreuses dévastations autour de Nevers : c'est à cette époque qu'on place la destruction des faubourgs de Saint-Gildard, de Saint-Bénin-des-Vignes et de Saint-Sylvain-du-Martelet (1433), Le duc de Bourbon, cependant, désirait la paix, non pas pour lui seulement, mais dans l'intérêt du roi de France; il entama des négociations avec Philippe-le-Bon, et Nevers fut désigné comme lieu du rendez-vous (1435). Le duc de Bourgogne y arriva avec son neveu, le comte Charles, qui le premier avait sollicité un rapprochement entre Philippe-le-Bon et Chales VII. Le connétable, Arthur de Bretagne, et l'archevêque de Reims, chancelier de France, mandés aux conférences, y travaillèrent au rétablissement de la

paix générale, dont les préliminaires devaient aboutir au traité d'Arras. Délivrés du voisinage des troupes qui les menaçaient sans cesse, les habitants purent alors ouvrir leurs portes; mais la campagne avait été tellement ravagée par ces bandes de pillards, qu'une disette affreuse succéda partout aux meurtres et aux pillages, et enfin, en 1437 et 1438, la famine sévit cruellement dans la capitale du comté.

Le soin même vigilant et sévère que Charles VII apportait à la suppression radicale des *voleries, pilleries et brigandages des soldats*, souleva contre l'autorité royale la ligue de la Praguerie. En 1440, le roi poursuivant le Dauphin, chef de cette ligue, vint à Nevers où il demeura deux jours. On arma les coulevrines, on fit pendant la nuit des patrouilles à cheval et avec des torches, et le guet doublé au clocher de Saint-Martin put surveiller au loin la plaine infestée par les soldats des seigneurs révoltés. Un an après, le duc et la duchesse d'Orléans, le duc et la duchesse de Bourbon, le comte d'Angoulême, le duc d'Alençon, le duc de Bourgogne, les comtes de Nevers, d'Étampes, de Dunois et de Vendôme, assemblés dans la capitale du Nivernais, y rédigèrent en commun un cahier de doléances et de remontrances au roi, sur leurs griefs particuliers et sur l'état malheureux du royaume. Cette manifestation séditieuse n'eut d'ailleurs aucun résultat; mais des désordres plus sérieux éclatèrent bientôt à Nevers. En 1445, le chapitre se conformant aux canons du concile de Bâle, avait procédé à l'élection du nouvel évêque, Jean d'Étampes, auparavant grand chantre de l'église de Bourges; le pape Eugène IV, de son côté, avait presque en même temps nommé au siége vacant Jean Tronson, archidiacre de Cambrai. Les deux rivaux eurent recours mutuellement à l'excommunication; il se forma dans la ville deux partis qui en vinrent plus d'une fois à de sanglantes extrémités. Le roi, regardant l'élection de Jean d'Étampes comme seule canonique, ordonna à la municipalité et au chapitre de publier en français la pragmatique-sanction, sans s'alarmer aucunement des censures pontificales; et pour veiller à l'exécution de cette mesure, il envoya à Nevers Charles de Culant, son chambellan, capitaine de cent hommes d'armes; celui-ci emmena avec lui le maréchal de Jallognes, son frère, auquel s'étaient adjoints les baillis de Sens et de Berry. Les principaux partisans de Jean Tronson, bourgeois ou gentilshommes, furent cités devant le roi; ils n'arrivèrent point toutefois jusqu'à lui, la plupart ayant été, chemin faisant, mis secrètement à mort, soit par la noyade, soit par la potence (1446). Ces dissensions se renouvelèrent, en 1468, à propos du doyenné de la cathédrale que se disputaient deux conrurrents; mais elles n'eurent point la même gravité: un arrêt du parlement de Paris termina l'affaire, en déclarant subreptice la bulle du pape Paul II qui avait jeté l'interdit sur le clergé de la ville. Nous intercalerons ici un fait assez curieux. En 1461, le duc de Bourgogne avait renoncé aux droits qu'il pouvait prétendre sur la succession de Jean Germain. Ce prélat, d'abord évêque de Nevers et plus tard de Châlons-sur-Saône, chancelier de la Toison-d'Or et ambassadeur de France à deux conciles généraux, était né serf et mort dans la même condition : malgré son origine, il avait disputé, dans le concile de Bâle, la préséance aux comtes de l'Empire ainsi qu'aux électeurs-souverains d'Allemagne, et, sans s'inquiéter des prescriptions de la Bulle d'or, y avait même fait prendre rang au duc de Bourgogne immédiatement après l'Empereur et les rois.

La capitale du Nivernais eut un moment à craindre, au commencement du XVIe siècle, les mêmes excès auxquels la soldatesque s'était livrée dans ses environs, sous le règne de Charles VII. Les échevins, effrayés des menaces que leur faisaient les lansquenets, arrêtés au Four-de-Vaux et à Saint-Jean-de-Lichy, se hâtèrent de leur fournir des vivres afin de les éloigner (1522). Trois ans après, ils mirent la ville en état de défense contre les Italiens du comte de Bellejoyeuse, par lesquels Decize avait été prise d'assaut; le guet fut doublé, et les compagnies bourgeoises restèrent longtemps sur pied. François Ier, en 1536, visita Nevers et logea au château; l'année suivante, sa femme, Éléonore d'Autriche, y passa lors de son voyage en Provence. Le prédécesseur de François Ier, Louis XII, s'était également rendu dans cette ville, en 1508, avec Anne de Bretagne que les habitants avaient revue dans leurs murs, en 1511. Leur commerce et leur industrie étaient déjà très-florissants, et l'on pouvait présager l'essor qu'ils prendraient à la fin du siècle [1]. Mais de fréquentes mortalités, portant la désolation et le deuil dans toutes les familles, suspendaient ou entravaient cette marche ascendante de prospérité. Nous en dirons quelques mots avant de toucher aux guerres de religion. On ne compte pas moins de cinq pestilences à Nevers, pendant le cours du XVIe siècle : la première se prolongea de 1516 à 1519; la seconde de 1522 à 1527; la troisième de 1530 à 1531; la quatrième se déclara en 1565 et dura dix-huit mois; la cinquième décima les habitants, de 1581 à 1583. Celle de 1516 fut si terrible, que presque tous les habitants abandonnèrent leurs foyers; celle de 1530 chassa aussi tous les nobles et les officiers de justice de la chambre des comptes; les deux contagions de 1565 et 1581 ne sévirent pas avec moins d'intensité, et les échevins, pour dissiper le fléau, eurent recours au *vœu de cire*, consistant en une chandelle roulée autour d'une roue de bois qu'on offrait à genoux devant l'autel de la chapelle du marché, dédiée à saint Sébastien.

Au XIIe siècle, la secte des vaudois avait trouvé dans le Nivernais et surtout à Nevers et à la Charité de nombreux prosélytes. Le clergé même de la capitale du comté n'échappa point à la contagion des idées nouvelles : l'archevêque de Sens et les évêques de Nevers, d'Auxerre et de Meaux, formant une espèce de tribunal, citèrent devant eux les hérétiques : parmi ceux-ci figuraient Bernard, doyen de la cathédrale, et Renaud, abbé de Saint-Martin. On renvoya le premier absous, mais le second, dégradé de la prêtrise, finit ses jours dans les cachots de l'abbaye. En 1198, la persécution prit encore un caractère plus cruel à Nevers : plusieurs chefs de la secte des vaudois y expièrent leurs croyances dans les flammes des bûchers.

Jusqu'au XVIe siècle, rien ne troubla plus l'unité de la foi; mais les principes de la réforme religieuse commencèrent alors à se répandre parmi les habitants de Nevers. L'évêque de cette ville, Jacques Spifame, favorisait la prédication des doctrines de Calvin. Pendant les fêtes de Pâques, un jour que, dans l'église de Saint-Cyr, il administrait la communion aux fidèles, il prononça ces paroles :

1. L'établissement de la première imprimerie de Nevers est de 1535; le titulaire du brevet se nommait Jean Lenoir. — En 1560, il y avait beaucoup de forges dans le voisinage de la ville; les bourgeois, effrayés de la cherté du bois occasionnée par cette industrie, demandèrent au roi la suppression et démolition de toutes les forges, ce qui leur fut accordé.

Reçois la figure du corps de Jésus-Christ, au lieu de la formule ordinaire prescrite par le rituel. « *Mentiris impudentissime*, tu mens effrontément! » s'écria le doyen du chapitre, François Bourgoing, qui assistait à la cérémonie; puis ce prêtre, emporté tout à fait par la colère, lui ferma violemment la bouche avec le poing. Le scandale fut grand parmi les fidèles. A la faveur du tumulte provoqué par cette scène, le prélat sortit de l'église. Jacques Spifame ne tarda pas à se retirer à Genève, après avoir résigné l'évêché de Nevers en faveur de son neveu Giles (1559); il avait été appelé au siége épiscopal, en 1547, par le roi Henri II. C'était un homme d'un grand savoir, d'un esprit rare, mais inquiet, versatile, enclin à l'intrigue; avant d'embrasser l'état ecclésiastique, il avait été maître des requêtes au parlement, conseiller d'État et chancelier de l'université de Paris. Jacques Spifame vivait depuis longtemps dans la plus grande intimité avec Catherine de Gasperne, femme d'un procureur au Châtelet: cette passion le porta, bien plus que ses convictions, disent ses biographes, à se faire protestant. Il se maria à Genève avec sa maîtresse, dont il avait eu un garçon et une fille; mais un de ses neveux ayant contesté, devant le parlement de Paris, la légitimité de la naissance de ses enfants, il fit un faux acte de mariage, daté d'une époque de beaucoup antérieure, pour leur donner gain de cause. Plus tard, une intrigue ourdie avec la cour de France, auprès de laquelle il voulait rentrer en grâce, l'ayant fait traduire à la barre du conseil de Genève, comme coupable de trahison, ce faux acte fut découvert dans ses papiers. Dès lors, on résolut de le punir d'un châtiment exemplaire; écartant le crime vrai ou supposé dont il était accusé, on le condamna à mort pour adultère : il eut, en effet, la tête tranchée, le 23 mars 1566.

Les habitants de Nevers, pour la plupart catholiques zélés, s'étaient montrés hostiles à la réforme religieuse. Le nouvel évêque, Giles Spifame, et son clergé les soulevèrent sans peine contre les calvinistes. Ceux-ci fournirent un premier prétexte à la malveillance de leurs ennemis, en se réunissant, le 23 mars 1561, pour célébrer la cène, sous la direction d'un ministre de La Charité, Jean de la Planche, ancien bénédictin de Saint-Pierre-le-Moûtier. L'Église opposa à cette manifestation une procession générale, dans laquelle l'évêque, vêtu de ses habits pontificaux, et les échevins en robes rouges se montrèrent au peuple. Il y avait là une menace, qui se traduisit en voies de fait, le lendemain de la Pentecôte, à l'occasion d'une nouvelle réunion des religionnaires, au nombre de trente-cinq : une grêle de pierres, lancée par un peuple fanatique, assaillit les vitrages du prêche, et il ne fallut rien moins que l'intervention du grand bailli, Antoine de Flamarens, du lieutenant-général Rapine de Sainte-Marie et de Guy Coquille, procureur fiscal du duché, pour rétablir l'ordre. Le duc de Nevers, François Ier de Clèves, inclinait pour les calvinistes et ne dissimulait pas ses sympathies. Il envoya dans sa capitale le sieur de Giry, lieutenant de sa compagnie, pour les protéger; mais ce seigneur, ardent catholique, les poussa aussitôt à une infraction, d'ailleurs sans importance, afin d'avoir un prétexte pour sévir contre eux : tous à l'exception de neuf, qui gagnèrent les champs, furent désarmés et jetés dans la prison municipale. Le duc, indigné, intima à son lieutenant l'ordre de les mettre en liberté.

Les élections communales approchaient; elles eurent lieu le 6 octobre. Les ca-

tholiques repoussèrent violemment les protestants de l'assemblée des électeurs et prononcèrent la destitution des magistrats municipaux connus pour leur attachement à la réforme. Un échevin, frappé par cette exclusion, s'efforça vainement de rappeler la majorité au respect des lois. On le poursuivit de cris si menaçants, qu'il alla tomber mort de frayeur sur le perron de l'hôtel de ville. L'arrivée du duc à Nevers rendit quelque calme à la ville : de nouveaux désordres, cependant, éclatèrent bientôt sous ses yeux; et cette fois ce fut à la personne même de son gendre et à sa propre fille, le marquis et la marquise d'Isle, que s'en prit l'émeute. Les deux époux, pour n'avoir pas craint d'aller au prêche, furent assaillis de coups de pierres. Ces actes de violence irritèrent tellement le duc, qu'il défendit à la multitude de s'assembler dans les rues, sous peine, pour tout contrevenant, d'être pendu sans forme de procès. La proclamation de François de Clèves porte la date du 6 décembre 1561.

On se fatigue à suivre l'histoire dans tous ces détails sans rencontrer un seul fait important. La persécution ne s'est jamais relâchée à Nevers, mais au moins elle n'y a point fait beaucoup de victimes. La municipalité catholique prend toujours part collectivement, ou dans la personne de quelques-uns de ses membres, aux vexations ou aux violences auxquelles les religionnaires sont exposés, dès que la tolérance du gouvernement ou l'intervention du duc cesse de les protéger. Un de ces magistrats, Guillaume Tenon, court avec le peuple à la porte de la ville, pour la fermer et empêcher les protestants de rentrer dans leurs foyers, au retour du prêche hors des murs. Quelques jours après, les chanoines et les prêtres en armes, d'accord en cela avec les échevins, introduisent dans la place un capitaine du parti catholique, Chevenon, qui, avec d'autres gentilshommes, s'empare de tous les postes, et, de sa propre autorité, défend l'exercice du culte réformé. Le roi, instruit des troubles de Nevers, y dépêche le sieur de La Fayette. Celui-ci s'entend à merveille avec les catholiques pour opprimer les malheureux calvinistes; ils sont chassés de la ville, et leurs ministres traînés dans les cachots du monastère de Saint-Étienne. L'un d'eux, Isaac de la Barre, succombe sous le poids des mauvais traitements: son corps, promené sur un tombereau, est jeté ensuite à la voirie. La municipalité frappe d'une contribution de guerre de cinq cents louis ceux des religionnaires qui ne se sont point encore éloignés, malgré la violence de la persécution. D'un autre côté les chanoines de Saint-Cyr lui offrent une partie de leur argenterie. Avec ces ressources on équipe un petit corps de cavalerie et trois compagnies de gens de pied pour guerroyer au dehors contre les hérétiques; en effet, les capitaines de la ville poussent leurs excursions et leurs ravages jusqu'à Decize, pillent le château de Druy, et ramenent des prisonniers dont quelques-uns sont pendus. Telle était la situation de Nevers, lorsque Boisaubin vint, au mois d'août 1563, en prendre le gouvernement au nom du duc, et procurer quelque répit aux calvinistes. François de Clèves étant mort, deux ans après, son successeur, Louis de Gonzague, par sa fermeté et sa sagesse, mit enfin un terme à tous les troubles. Cette période de modération fut marquée par la nomination de Guy Coquille aux fonctions de premier échevin de la cité (1568). C'est vers la même époque que les habitants de Nevers et de La Charité défirent les Sancerrois à Saint-Thibault.

Le poignard de la Saint-Barthélemy ne frappa pas un seul homme à Nevers. Cependant cette ville adhéra à la sainte-union et jura d'en soutenir la cause entre les mains de son évêque, Arnaud Sorbin. Nous avons sous les yeux une lettre signée Senault, et portant la date du 3 mai 1589, laquelle fut adressée aux Nivernais, pour stimuler leur zele un peu tiède, « par les gens tenans le conseil général » de la Ligue à Paris. Il les exhorte à « estre constants et à persévérer en la sainte-union en laquelle il son entrez, *considérant que hors d'icelle, il n'y a point de salut, soit au ciel, soit en la terre;* » il les engage surtout à ne pas se « laisser séduire par les artifices du seigneur de Nevers. » Cette missive n'eut point l'effet qu'en attendait le conseil général de la Ligue; les échevins l'envoyèrent à Louis de Gonzague en lui renouvelant l'assurance de leur fidélité au roi. Après la mort de Henri III, le duc de Nevers obligea l'évêque Arnaud Sorbin à rétracter des paroles séditieuses qu'il avait dirigées, dans un sermon, contre sa politique modérée et contre la personne du nouveau roi. Louis de Gonzague étant allé ensuite, avec une partie de ses vassaux, offrir ses services au Béarnais, la capitale de son duché, entraînée par son exemple, arbora l'étendard royal. Arnaud Sorbin, lui-même, lors de l'abjuration de Henri IV, rompit avec la Ligue; et telle fut la confiance qu'il inspira au roi, qu'en 1595 il fit partie de l'ambassade de Rome. Louis de Gonzague fut un des hommes d'état et des capitaines les plus illustres de son temps. Il mourut à Nesle, le 22 octobre 1595. Se trouvant à Paris avec sa femme Henriette de Clèves, en 1588, il y avait fait, de concert avec elle, « un acte de fondation pour marier, chaque année, *soixante filles* dans le Nivernois. » Cette bonne œuvre reçut son accomplissement jusqu'à la Révolution, comme nous l'apprend l'auteur de l'*Art de vérifier les dates*.

Charles II de Gonzague hérita des domaines de son père et de son gouvernement de Champagne; mais il n'en eut ni la modération, ni les vertus. Nous passons sous silence ses premières campagnes et son ambassade à Rome, étrangères à cette histoire, pour arriver à la nomination des députés de la province du Nivernais aux états-généraux de 1614. Il y eut, d'abord, une réunion générale des mandataires des paroisses, en une salle basse du château de Nevers, où parurent « monseigneur le duc, madame la duchesse et messieurs leurs enfants », sur une estrade « élevée de quatre marches ». Le sieur de Blanchefort, seigneur d'Asnois, « représentant le maréchal de Nivernois, et ayant une épée richement estoffée de perles et de pierreries, croisée sur ses deux cuisses », siégeait, « un dégré plus bas, aux pieds des dits seigneurs, duc et duchesse ». La noblesse était assise derrière la chaire ducale; les échevins de la ville de Nevers occupaient un banc à gauche : ces derniers portèrent la parole au nom du tiers-état. Après cette réunion préparatoire, on se transporta à l'hôtel de ville pour y procéder aux élections. Parmi les députés élus, nous ne distinguons aucun homme remarquable. Le duc de Nevers, esprit ambitieux et remuant, avait pris une grande part aux intrigues de la cour. Dans l'année même de la réunion des états, il donna le signal de la guerre civile en accueillant le prince de Condé dans son gouvernement de Champagne et en lui faisant ouvrir les portes de Mézières à coups de canon (février 1614). Depuis, il figura au premier rang dans toutes les révoltes et tous les actes d'hostilité des princes contre Marie de Médicis. En 1616, il leva des troupes

on s'en prend à ses échevins; ils répondent pour leurs administrés, de leur fortune et de leur corps. Plusieurs sont poursuivis, traqués, emprisonnés. Ces violences inspirent à la bourgeoisie une telle crainte et un tel dégoût, que personne ne veut plus se charger des fonctions municipales. L'intendant de la généralité est obligé de se rendre à Nevers pour y faire procéder, sous ses yeux, à une élection forcée : quatre notables citoyens sont choisis et contraints d'accepter l'échevinage. C'est au milieu du mécontentement profond des Nivernais que survinrent les troubles de la Fronde. Pourtant la ville ne remua point, soit qu'elle appréhendât de nouveaux malheurs, soit qu'elle se sentît contenue par la main vigoureuse de Roger de Rabutin, comte de Bussy, lieutenant-général de la province. Ce seigneur, alors malade, s'était fait transporter à Nevers sur un brancard pour y prévenir par sa présence toute tentative de révolte. Bien loin de prendre part aux entreprises des frondeurs, la ville fournit trente-deux mille rations de pain à l'armée royale (1652). Il y avait depuis longtemps à Nevers des usines métallurgiques : en 1665, Antoine Champion établit dans ses environs une manufacture de fer-blanc. Les progrès de l'industrie ayant fait sentir la nécessité d'un tribunal de commerce, les plus notables citoyens furent autorisés à choisir parmi eux un juge et des consuls (1710). Mais tandis qu'on dotait Nevers de cette utile institution, on dépouillait sa municipalité de ses priviléges les plus précieux. La création d'un office de maire, en 1692, bien qu'à la demande du duc on l'eût réuni, en 1707, à la seigneurie de Nevers, était déjà une première atteinte à la constitution communale. On alla plus loin, en ce qui touchait l'ancienne juridiction des échevins : ils avaient perdu, depuis l'ordonnance de Moulins, la connaissance des affaires civiles (1566); ils se virent enlever successivement celle des causes criminelles et des délits de police. Il ne leur resta, en définitive, que la proclamation du ban des vendanges (1623-1727).

C'est assez nous arrêter à d'arides détails; passons à de plus agréables souvenirs. La ville de Nevers, qui ne pouvait plus tirer aucun lustre de ses seigneurs découronnés ou étrangers à son existence, dut tout à coup une gloire nouvelle à un pauvre artisan. Adam Billaut était né à Nevers, ou dans ses environs, en 1602 : ses parents lui firent apprendre l'état de menuisier; il s'y appliqua pour vivre, mais son esprit ne pouvait s'enfermer dans ce cercle étroit. Il avait le sentiment et l'inspiration innés qui font les poëtes. Ses premiers essais, faibles sans doute, mais accueillis avec bienveillance par l'abbé de Marolles, pendant son séjour à Nevers, en 1636, et encouragés par les princesses de Gonzague, Anne et Marie, furent suivis d'œuvres plus parfaites. On admira ce génie inculte qui devait tout à la nature et rien à l'éducation : Adam Billaut devint célèbre sous les noms de *Menuisier de Nevers* et de *Virgile au rabot.* Le cardinal de Richelieu voulut le voir, et lui donna *un vestement neuf*, une pension de cent écus et une somme d'argent pour s'acheter une maison. Des princes, de grands seigneurs, lui promirent beaucoup dans ce premier moment d'enthousiasme, et l'oublièrent bientôt : malgré le succès de ses deux volumes de poésies, *les Chevilles* et *le Villebrequin*, il vécut toujours dans un état de médiocrité; et sa famille dut plutôt l'existence à son travail manuel qu'à son génie poétique. Il mourut le 19 mai 1662. Les lettres étaient alors en honneur à Nevers, grâce surtout au goût

des bonnes études que l'enseignement du collége, confié aux jésuites, d'abord en 1573, puis, une seconde fois, en 1606, avait répandu parmi ses habitants. On dota richement ces pères, et on n'eut point lieu de s'en repentir. Sous leur direction, le collége s'éleva à une haute prospérité, et compta parmi ses professeurs le célèbre père Bougeant. Gresset, ce poëte si fin et si élégant, y fut régent de rhétorique : c'est à Nevers qu'il composa son poëme de *Vert-Vert*, dont il fit la lecture à la supérieure des Visitandines; l'abbesse, en femme d'esprit, en rit beaucoup. Le couvent des Visitandines avait été fondé, en 1620, par M. de Château-Regnauld, baron de Lange, et par un marchand nommé Bonriat.

Le seul acte par lequel Nevers s'associa aux événements politiques ou militaires du XVIII[e] siècle fut la construction d'un arc de triomphe en l'honneur du roi Louis XV, après la bataille de Fontenoy. On demanda à Voltaire une inscription en vers pour ce monument; quoique son génie l'eût fort mal servi dans cette circonstance, l'illustre poëte reçut de la ville un don de cent louis. Le 14 mars 1789, les mandataires des trois ordres de la province se réunirent en assemblée provinciale, dans l'église des Récollets à Nevers; ensuite, chaque ordre délibéra et nomma séparément ses députés aux états-généraux. Le tiers-état, dans la rédaction de ses cahiers, fit preuve d'un remarquable esprit de liberté : il demanda à ses représentants « de rester unis à tous les autres députés du tiers-état, comme formant la partie essentielle et intégrante de la nation. » On ne pouvait avoir un sentiment plus élevé de l'unité nationale. Pendant les jours de la terreur, le conventionnel Fouché de Nantes vint en mission à Nevers, érigé en chef-lieu du département de la Nièvre. Il y fut suivi par les représentants Collot d'Herbois et La Planche, qui signalèrent leur passage par un trait déplorable de vandalisme. Le 26 avril 1793, ils firent brûler, au pied de l'arbre de la Liberté, tous les papiers des seigneurs du Nivernais. Les flammes dévorèrent aussi soixante charrettes de documents précieux pour l'histoire. Le consulat et l'empire ne léguèrent d'autre souvenir à Nevers que le passage par cette ville, du premier consul Bonaparte, le 9 pluviôse an X. Le jeune chef de la république française fut logé à l'évêché.

Nevers s'élève en amphithéâtre sur le penchant d'une colline et sur la rive droite de la Loire, au confluent de la Nièvre : l'ensemble en est pittoresque, aperçu de la rive gauche; mais presque toutes les rues, tracées sur une pente rapide, sur un terrain inégal, sont étroites et en général mal percées. On arrive à la ville par deux grandes routes, celle de Moulins et celle de Bourges. Sur la Loire est jeté un pont de vingt arches, lourd, mais fort solide; une longue et large chaussée en pierres le relie à la ville, du côté de Moulins; des maisons très-hautes et régulièrement bâties bordent les quais. Il ne reste plus des vieux murs antérieurs à l'enceinte de 1194 que de rares vestiges encastrés dans les terrasses de l'ancien couvent des Oratoriens, ou bien épars dans quelques jardins particuliers; en revanche, on voit encore presque partout les murailles de Pierre de Courtenay, ainsi que la plupart des tours rondes et crénelées dont on les flanqua au XV[e] siècle; mais ce ne sont plus que des ruines; des trois portes du Crou, de Nièvre et de la Barre, celle du Croux, la seule qui subsiste, peut donner une idée assez exacte de ce qu'étaient les fortifications avant la découverte de la poudre à canon.

Le château et la cathédrale de Saint-Cyr attirent de loin les regards, par leur situation dans la partie culminante de la ville. Saint-Cyr offre à l'observatenr un curieux sujet d'études : la nef et le portail septentrional remontent au XIIe siècle, le chœur au XIIIe, le portail du midi au XVe ; la tour, carrée et chargée de statues et de sculptures, ne date que de 1509 à 1528. Des vitraux admirablement coloriés et de magnifiques tapisseries de haute lice, sorties, dit-on, des mains de la comtesse Marie d'Albret et de celles des dames de sa cour, décorent le chœur de l'église ; à droite et à gauche du maître-autel, on remarquait avant la Révolution les tombeaux en marbre du comte Jean de Bourgogne et des ducs François de Clèves et Louis de Gonzague. Le château rappelle l'histoire de Gérard de Nevers et de sa maîtresse, la sage et belle Euriant, racontée par un trouvère du XIIIe siècle ; il forme une des façades d'une place spacieuse, construite en 1608, par le duc Charles II de Gonzagne, sur le modèle de la place Royale de Paris ; le parc sert de promenade publique, depuis 1767, et les bâtiments renferment les tribunaux. Parmi les autres monuments de Nevers, nous citerons l'église de Saint-Étienne ; les beaux débris de Saint-Sauveur et de Saint-Genest ; la bibliothèque, où l'on peut consulter neuf mille volumes ; le collége, fondé en 1520, dont le premier régent fut Jehan Arnolet, connu par un traité d'orthographe et des poésies latines ; les casernes, l'arsenal, l'hôtel de la préfecture ; et enfin, dans la rue de la Parcheminerie, la maison d'Adam Billaut.

Il y avait autrefois à Nevers, cité ducale, nne chambre des comptes, un bailliage auquel ressortissaient les vingt-quatre châtellenies du Nivernais, une élection et deux maîtrises des eaux-et-forêts, l'une pour le roi, l'autre pour le duc. L'évêché était suffragant de Sens, il l'est actuellement de Sens et d'Auxerre : son domaine temporel comprenait, en 1789, les châtellenies de Prémery, d'Urzy et de Parzy ; mais on en évaluait à peine le revenu à vingt mille livres. La ville n'avait pas moins de onze paroisses : nous avons déjà parlé de ses hôpitaux, de ses antiques abbayes et de ses nombreux monastères ; nous ajouterons, ici, quelques mots sur ses manufactures de faïence, les plus anciennes du royaume. Cette industrie, rapportée d'Italie par les ducs de Nevers, y avait été d'abord très-florissante ; quoique singulièrement déchue, vers le milieu du dernier siècle, elle faisait subsister encore beaucoup de monde. « La faïence de Nevers, » dit Expilly, « se compose de deux espèces de terre, dont l'une est appelée terre blanche ou terre fine, et l'autre est une terre jaune : l'une donne la beauté et la finesse, et l'autre la force. » La capitale du Nivernais est aujourd'hui le siége de la préfecture de la Nièvre ; la population du département dépasse le chiffre de 305,000 âmes ; l'arrondissement en compte seul plus de 93,000, et la ville renferme près de 14,000 habitants. Elle a nne société centrale d'agriculture, sciences et arts, et une chambre consultative des manufactures ; on y fait le commerce du bois de construction, du vin, du sel, du cuir, de l'acier, du fer, des chaînes et enclumes, des émaux, de la faïence et de la porcelaine, et des caisses à eau pour la marine ; ses principaux établissements industriels consistent en des fabriques de gros draps, des faïenceries, des verreries, des manufactures de porcelaine, des fonderies de canon, des ateliers pour construction de machines à vapeur et de mécaniques à filatures, des fabriques de câbles en

fer destinés aux navires, des corderies, des fabriques de chandelles, de colle forte et de cordes à violon, des brasseries et des tanneries.

La biographie de Nevers est assez riche : il nous suffira de mentionner *Guillaume Rapine*, lieutenant-général au bailliage de cette ville, l'un des rédacteurs de la Coutume du Nivernais, et député aux états de la province, en 1534; *Charles de Lamoignon*, qui suivit Alciat à Ferrare, où il prit le bonnet de docteur, en 1543, et que Charles IX, après la Saint-Barthélemy, désigna comme seul capable de remplacer le chancelier de L'Hospital, en cas de décès; *Destrappes*, docteur en droit civil et canonique, conseiller au parlement de Paris, porté par Henri IV au siége archiépiscopal d'Auch; *Florimond Rapine*, député aux états-généraux de 1614, rédacteur du journal de leurs séances; *Jacques Carpentier, sieur de Marigny*, poëte railleur et piquant, dont le poëme du *Pain bénit* eut un grand succès à la cour; *Rapine de Sainte-Marie*, auteur de *Jésus mourant*, ouvrage digne de Fénelon; *Claude Gentil*, prédicateur; *Savageon*, qui, dans son *Anatomie française* et son *Traité des plus célèbres médicaments chimiques*, fit avancer de quelques pas la science de l'anatomie humaine et la pharmacologie; *Moquot* et *Potier*, tous deux savants philologues; enfin, le fougueux révolutionnaire *Pierre-Gaspard Chaumette*, procureur de la commune de Paris, mort sur l'échafaud, le 13 avril 1794. Nous n'avons pas besoin de rappeler le nom d'*Adam Billaut*, l'illustre et populaire artisan de Nevers. M. Ferdinand Wagnien, avocat distingué de cette ville, vient de publier une nouvelle édition des œuvres du *Virgile au rabot*, précédée d'une notice biographique par M. Ferdinand Denis. Cette édition, imprimée avec un soin et un luxe remarquable, est la plus belle et la plus complète que nous connaissions. [1]

LA CHARITÉ-SUR-LOIRE.

A l'endroit même où est aujourd'hui située la ville de La Charité, s'élevait autrefois un bourg appelé *Sir* ou *Seyr*, dont les habitants se convertirent au christianisme vers le VIIIe siècle. Un seigneur, nommé Rollon, y bâtit un monastère, lequel, après avoir été saccagé par les Sarrazins, fut reconstruit par Pépin, puis renversé de nouveau et abandonné définitivement; les terres appartenant à l'église d'Auxerre furent inféodées par elle aux comtes de Nevers et de La

1. Dom Bouquet. — De Thou, *Histoire universelle*. — Bazin, *Histoire de Louis XIII*. — Fleury, *Histoire ecclésiastique*. — Parmentier, *Histoire abrégée de la province de Nivernais*. Mss. — Claude-Louis Dolles, bénédictin, *Histoire du Nivernais*. Mss. — Guy Coquille, *Histoire du pays et duché de Nivernais*, 1612. — *Mémoires du duc de Nevers*. — Étienne Guyot Sainte-Hélène, *Notices nivernaises*, 3 vol. in-8. — Louis de Sainte-Marie, *Recherches historiques sur Nevers*. — Née de La Rochelle, *Mémoires pour servir à l'histoire et à la statistique du département de la Nièvre*, 3 vol. in-8. — Morellet, *Album historique et pittoresque du Nivernais*. — Pierquin de Gembloux, *Histoire de Nevers avant l'invasion romaine*. — *Histoire du Mont Beuvray*. — Gillet, *Annuaire de la Nièvre pour l'an* IX, X, XI, XII, XIII, XIV, 1807, 1808 et 1809. — Duclos, *Annuaire du département de la Nièvre*, de 1838 à 1846.

Marche. A la fin du XIe siècle seulement, le prieuré au pied duquel devait naître la ville fut fondé, avec la permission de l'évêque du diocèse, par un moine de l'ordre de Cluny, nommé Gérard. L'église nouvelle devint bientôt une des succursales les plus importantes de Cluny, et prit à son tour le rang d'église-mère. Grâce aux bénéfices et aux donations que lui attirait sa réputation de sainteté, elle put fonder des abbayes, dont elle choisissait les prieurs, jusqu'en Angleterre, en Portugal, et même en Orient. Ce monastère immense semblait naturellement appelé à être le berceau d'une ville : le pape Pascal II, ayant affranchi les terres dont il était environné, beaucoup de marchands venaient s'y établir, et la charité bien connue des moines y attirait, en outre, une affluence considérable de malheureux. C'est là même, à ce qu'on prétend, l'origine du nom de la ville, et ce qui fait comprendre le signe héraldique des armes du monastère : *trois bourses d'or liées et ampadonnées de même sur un champ d'azur*. En 1174, les religieux achetèrent de Guy, comte de Nevers, le fief de La Charité, moyennant cinq cents marcs d'argent, sans compter divers présents offerts à la comtesse. Ils firent le même marché avec deux autres seigneurs, pour avoir le fief entier, et achetèrent leurs droits mille sols à l'un, et cent livres à l'autre. La ville, croissant rapidement, ne tarda pas à se livrer au commerce ; mais les marchands par lesquels elle était fréquentée, venant du Midi au Nord, y déposèrent les germes de l'hérésie des Albigeois. Le mal empira tellement, que l'évêque d'Auxerre, Hugues de Noyers, surnommé *le Marteau des hérétiques*, y crut sa présence nécessaire ; il accourut en toute hâte, convertit et chassa un grand nombre de sectaires. Sa vigilance ne put toutefois étouffer complétement la contagion, et il appela à La Charité, pour achever son œuvre, l'archevêque de Sens, Pierre de Corbeil, et les évêques de Nevers et de Meaux. Ces prélats prirent ensemble des mesures énergiques : il fut réglé que toute personne suspecte d'hérésie serait inhabile à la prêtrise.

Dans le cours de ce siècle, la paix dont jouissait le couvent fut interrompue deux fois par des dissensions intérieures. Le prieur Guillaume, obéissant aux injonctions de l'abbé de Cluny, voulut contraindre les moines à se libérer de leurs dettes envers les Templiers ; ceux-ci, mécontents, le déposèrent, sous prétexte qu'il était en même temps prieur de Sézannet, et élurent à sa place Geoffroi, fils d'Hervé, comte de Nevers et baron de Donzy. L'abbé de Cluny se rendit sur les lieux afin de rétablir la discipline ; mais les religieux refusèrent de le recevoir, et quand il se présenta aux portes du couvent, il fut attaqué, renversé de son cheval et forcé de se réfugier dans la maison d'un bourgeois. Le nouvel abbé, s'enfermant alors dans le monastère, invoqua l'assistance du comte de Nevers, et fit fermer les portes de la ville pour que l'abbé de Cluny ne pût en sortir. Celui-ci lança vainement l'interdit contre les moines ; vainement le chapitre général de l'ordre, accouru à son aide, demanda qu'on l'admît dans la ville : l'intervention même du pape Innocent III ne put ramener les rebelles. Enfin, Philippe-Auguste ayant ordonné trois fois au comte de Nevers de marcher sur La Charité et de soumettre les moines par la force, Hervé, quoique à contre-cœur, obéit aux ordres de son souverain. Geoffroy, revêtu des habits sacerdotaux, se porta processionnellement au-devant de lui, à la tête de ses religieux. Hervé, dans la crainte

de profaner les saints ornements, évita la rencontre du prieur, et, faisant un détour, pénétra avec ses gens dans le monastère par une porte de derrière, qu'il fit enfoncer; il déposa Geoffroy et réintégra Guillaume Les religieux s'adressèrent au pape, et pour toute réponse en reçurent une bulle où on lit ce passage : « Que par la suite vos vertus éclatent d'autant plus devant les hommes, que vos désordres les ont plus scandalisés. » Jusqu'alors, cependant, la nomination du prieur avait appartenu à l'abbé de Cluny; la maison-mère lui présenta, depuis, une liste de quatre candidats, parmi lesquels il choisissait le prieur de La Charité (1207).

Quelques années après cette révolte, en 1270, les moines eurent avec l'évêque d'Auxerre, Érard Lesignes, de graves démêlés au sujet de la justice du couvent. La première fois ils obtinrent gain de cause, en réclamant, comme leur bourgeois, un clerc nommé Guillaume d'Orléans, que le prélat poursuivait on ignore pour quel délit. Leur seconde tentative fut moins heureuse : il s'agissait d'une femme suspecte d'hérésie, que l'évêque voulait interroger et dont les moines refusaient de se dessaisir, comme ayant seuls toute juridiction sur elle. L'archevêque de Sens et l'abbé de Cluny intervinrent : il fut décidé que la femme serait livrée au prélat, auquel un moine de La Charité demanderait à genoux pardon, au nom de tous ses confrères, en le suppliant de lever l'interdit jeté sur le couvent; que les morts inhumés pendant tout le temps de ces défenses seraient déterrés; que l'évêque leur donnerait l'absolution, et que leurs cercueils resteraient exposés à l'air, durant le sermon et l'office dits à leur intention dans l'église de Saint-Pierre. Le traité fut exécuté de point en point (1278).

Malgré cet exemple de soumission à la discipline religieuse, le prieur de La Charité n'en avait pas moins droit de justice sur les bourgeois, ses vassaux, du moins dans les affaires criminelles; droit qui, d'ailleurs, lui fut reconnu par le bailli même de Saint-Pierre-le-Moûtier. Quant aux affaires civiles, elles étaient du ressort du prévôt. Ce prévôt, dont la puissance égalait celle du prieur, contrôlait encore les deniers communs, et nulle somme n'en pouvait être distraite sans son consentement. Il est impossible de préciser l'époque à laquelle La Charité eut une commune : on sait seulement que la charte d'affranchissement est antérieure à l'année 1213, puisque la garde de la ville appartenait alors aux bourgeois, et que ni le comte de Nevers ni le prieur ne jouissaient du privilége d'y introduire des hommes d'armes. Les bourgeois, en outre, nommaient des échevins et percevaient le péage par terre et par eau. En 1259, ils se liguèrent avec le comte Eudes de Nevers, qui élevait des prétentions sur la juridiction de La Charité et qui leur avait promis de les affranchir, preuve qu'ils n'étaient pas encore complétement libres. Il s'ensuivit, entre le prieur et le comte, un conflit que le roi de France, auquel en avaient appelé les moines, termina en prenant la ville sous sa dépendance immédiate; le comte Eudes n'en eut que la garde. Les bourgeois, plus d'un siècle après ce conflit, eurent un autre démêlé avec le prieur, au sujet d'un procès pendant à la prévôté de Sancoins, dans lequel étaient mêlés les intérêts de la ville et du couvent. Le prieur refusait aux habitants la permission de se réunir pour se concerter; ils s'adressèrent à Charles VI, qui, par lettres-patentes, enjoignit au prieur de leur permettre de se rassembler, « toutefois que besoin le seroit; » en cas de refus de sa part, le bailli de Saint-Pierre devait

accorder cette permission et présider lui-même cette assemblée. Les bourgeois purent alors activer le procès : la sentence rendue régla définitivement leurs rapports avec le prieur, et agrandit les libertés communales ; elle leur garantit le droit de se rassembler sans permission aucune, et quand bon leur semblerait (1419).

Après la bataille de Poitiers, Charles V, alors Dauphin, ordonna aux religieux de mettre La Charité à l'abri d'un coup de main, en réparant les fortifications de la ville et du château. Les soldats du roi de Navarre surprirent néanmoins la place, dans la nuit du 18 octobre 1364, et en firent le centre de leurs opérations contre le pays d'alentour. Charles V envoya contre eux son frère, Philippe-le-Hardi, à la tête de vingt-cinq mille lances ; celui-ci les ayant réduits à capituler, fit démanteler la ville, pour la punir d'avoir trafiqué avec les Navarrais ; et ce ne fut que sous le règne suivant que le bailli de Saint-Pierre-le-Moûtier permit aux bourgeois de relever leurs remparts. En 1410, Charles VI allant assiéger Bourges, en compagnie de Jean, duc de Bourgogne, traversa La Charité avec une armée de cent mille hommes. Après l'assassinat de Montereau (1419), les fortifications nouvellement construites de La Charité tentèrent les Bourguignons ; ils parvinrent à s'introduire dans la place, et en confièrent le commandement à Périnet Grasset, seigneur de Lamothe-Josserand, lequel se mit aussitôt à rançonner les habitants et surtout les moines de l'abbaye. Le prieur le fit excommunier par le pape, mais le gouverneur n'en tint aucun compte ; il ne céda qu'en 1421 aux armes du Dauphin, et reprit même bientôt possession de la ville, à l'approche du roi d'Angleterre, Henri V, dont les troupes étaient supérieures en nombre. Périnet, pour la seconde fois maître de La Charité, refusa de livrer la place à la comtesse de Bourgogne, sa suzeraine. Ni le duc d'Albret, en 1429, ni Charles VII lui-même avec l'appui de Jeanne d'Arc, en 1430, ne purent le contraindre à l'évacuer. Le roi, à qui le traité d'Arras en avait assuré la possession, l'en nomma gouverneur perpétuel ; il l'y assiégea vainement en 1440, et pour l'en faire sortir, se vit enfin obligé de lui donner sept mille huit cents livres.

Les habitants de La Charité eurent beaucoup à souffrir des guerres de religion. Un grand désastre ouvrit, pour ainsi dire, cette ère de calamités. En 1559, un incendie s'étant déclaré dans le dortoir des novices, se communiqua au prieuré, et de là se répandit sur la ville : la nef de l'église, les grands et les petits cloîtres, l'habitation des officiers du monastère, et deux cents maisons de La Charité, devinrent la proie des flammes. Au milieu des ravages de l'incendie, on entendit s'élever des chants religieux en langue vulgaire : c'étaient les calvinistes qui, déjà nombreux dans la ville, assistaient à la destruction du prieuré en chantant les psaumes de Clément Marot. Après la découverte de la conjuration d'Amboise, des huguenots étrangers vinrent demander un asile à leurs frères de cette cité, qui allait devenir une des places fortes du protestantisme. D'abord les calvinistes de La Charité vécurent en bonne intelligence avec les catholiques Lorsque les deux partis crurent la commune existence menacée par la guerre, ils s'entendirent même pour confier le commandement de la ville à Amédée de Laporte d'Yssertieux et à Jaucourt de Deux-Lyons, gentilshommes protestants du Berry, en prenant toutefois la précaution de leur adjoindre quelques gentilshommes catholiques du Nivernais. Ensuite, protestants et catholiques députèrent vers

Charles IX un bourgeois nommé Lejay, afin de le prévenir que leur intention, à tous, était de maintenir chez eux la liberté des cultes Lejay, au lieu de voir le roi, se rendit chez de Mouy, officier de l'amiral de Coligny, auquel il proposa de livrer la place. L'offre fut acceptée par de Mouy, qui s'empara de La Charité pendant que les catholiques étaient à la messe; mais il ne put empêcher ses soldats de saccager les églises et les couvents (1561). Les gentilshommes catholiques voulurent prendre leur revanche; leur tentative échoua, grâce à la vigilance d'Yssertieux : ils allèrent alors se joindre au seigneur de Castres, dont les troupes ne montaient pas à moins de quatre mille cinq cents hommes, et revinrent investir La Charité. Les assiégés étaient sur le point de signer avec eux une capitulation honorable, lorsque les soldats catholiques, désobéissant à leurs chefs, enfoncèrent les portes et firent irruption dans les rues. Les habitants se sauvèrent, les uns en escaladant les murs, les autres en franchissant la Loire à la nage. Bientôt arriva le maréchal de Lafayette, gouverneur du Nivernais; loin de calmer l'effervescence, il ordonna une procession publique, à laquelle tous les habitants durent assister, sous peine de la potence, et il fit en outre piller les maisons suspectes.

Quand le maréchal de Lafayette eut quitté La Charité, la ville passa successivement entre les mains de deux gouverneurs qui rançonnèrent impitoyablement les calvinistes. Ceux-ci ne tardèrent point à entrer en communication avec leurs coreligionnaires retirés à Entrains, ville du Donziois et refuge général des huguenots de la province. Dans la nuit du 2 mars 1563, de Mérille, leur chef, pénétra dans la place par escalade, et usa de représailles envers les catholiques, A cette nouvelle, les troupes du duc de Guise, empruntant des renforts aux garnisons de Nevers, de Cosne, d'Auxerre, de Gien et de Bourges, accoururent sous le commandement du duc de Châtillon. Mais de Mérille, avec soixante-sept hommes seulement, résista aux trois mille soldats des assiégeants, jusqu'à ce que Châtillon, rappelé en Normandie pour joindre ses troupes à celles du roi, se vit forcé de lever le siége. Ce ne fut qu'après le traité d'Amboise, que, La Charité étant rendue au roi, les religieux reprirent possession de l'abbaye.

De nouvelles calamités vinrent encore fondre sur les malheureux habitants de La Charité. La paix de Longjumeau n'avait fait que suspendre pendant quelque temps la guerre civile. En 1568, le prince Wolfrang de Bavière envahit le Nivernais, à la tête de vingt mille lansquenets, et, avec l'aide des calvinistes, réussit aisément à surprendre la ville. Les Allemands s'y portèrent à toute sorte d'excès envers les catholiques, sans distinction d'âge ni de sexe : ceux-ci, liés par douzaines à des perches et précipités dans la Loire y trouvèrent la mort : d'autres, plus malheureux encore, furent écorchés ou enterrés tout vivants; les religieux du prieuré périrent tous par le fer ou par la faim; bref, le pillage, l'incendie, le meurtre, ne cessèrent que lorsqu'il n'y eut plus rien à enlever dans la ville ni personne à tuer. Le maréchal Anne de Sanzac, envoyé par le duc d'Anjou, voulut reprendre une position si importante; le 6 juillet 1569, il arriva sous les murs de la ville avec sept mille fantassins, quinze cents chevaux et quinze pièces de canon. Dès que la brèche fut praticable, il s'y précipita; mais repoussé avec perte, il perdit dans cet assaut ses plus braves officiers. Un mois

après, il fut contraint de se retirer devant des renforts conduits par Blosset et que grossirent encore des réfugiés d'Orléans. La Charité devint alors un lieu de ralliement pour les calvinistes, qui faisaient chaque jour des sorties et répandaient au loin la terreur dans toute la province. C'était, après La Rochelle, une de leurs plus fortes places de sûreté : elle leur fut cédée, pour deux ans, par le traité de Saint-Germain (août 1569).

Sur la foi de ce même traité, Louis de Gonzague, escorté d'une troupe d'Italiens, entra, le lendemain de la Saint-Barthélemy, dans la ville de La Charité et y vengea, sur les protestants, le dernier massacre des catholiques. La place resta entre les mains du roi jusqu'en 1575; elle fut, à cette époque, livrée aux calvinistes, en vertu de la trêve du 22 novembre; enfin la paix de Monsieur la fit tomber au pouvoir du duc d'Anjou (1576). Le duc avait confié la garde de La Charité à un calviniste, Jacques de Morogues; celui-ci eut recours à ses coreligionnaires de Sancerre et désarma les catholiques. Il soutint ensuite un siége contre Monsieur, qui, au mois d'avril 1577, investit la ville avec une armée de vingt mille hommes. Au bout d'un mois Jacques de Morogues demanda à capituler et obtint des conditions favorables : il sortit de La Charité l'épée au côté, tandis que le duc d'Anjou y pénétrait par l'ouverture dont on a fait depuis la *porte de la Brèche*. Le duc de Nevers, auquel le prince laissa le commandement de la place, y établit pour gouverneur un gentilhomme du nom de Doys, lequel fut chassé par son lieutenant. Ce dernier se mit aussitôt à rançonner indifféremment les protestants et les papistes; mais un bourgeois catholique, appelé Robelin, eut la hardiesse de le saisir à la gorge, au milieu même des siens, et le conduisit en prison, menaçant de l'étouffer s'il se refusait à le suivre. La Charité fut encore inquiétée par les soldats du duc de Nevers et les arquebusiers d'un sieur de Saint-Aubin; les uns battirent forcément en retraite, sans avoir pu commettre aucun dégât; les autres furent taillés en pièces par le régiment du duc de Rochefort (1587). A la mort de Henri de Guise, les Charitois ayant embrassé le parti de la Ligue, se contentèrent d'expulser leur gouverneur, « homme de bien, mais plus propre à dire son chapelet qu'à manier l'épée, » et qui avait voulu donner passage aux troupes du roi de Navarre (1588). La lutte religieuse prit bientôt fin dans leur ville; les bourgeois purent sans crainte vaquer à leurs affaires et renouer leurs opérations commerciales.

La réaction contre les idées de la réforme ne se manifesta que par l'érection de plusieurs couvents; quant au prieuré, il recouvra, sinon son ancienne puissance, du moins son ancienne richesse. Les noms les plus brillants des XVIIe et XVIIIe siècles figurent sur la liste de ses derniers prieurs : nous y trouvons un Richelieu, deux Colbert, un Latour d'Auvergne, un Larochefoucauld, et en dernier lieu l'abbé, depuis cardinal de Bernis.

Louis XIII passa deux fois à La Charité, accompagné du cardinal de Richelieu (1612-1630). Pendant la Fronde, Bussy-Rabutin, dont on connaît les façons cavalières et bravaches, voulut y loger ses troupes chez les habitants, en dépit des franchises municipales. Les échevins s'y refusèrent et firent prendre les armes au peuple; mais effrayés bientôt des menaces et des apprêts militaires de Bussy, ils demandèrent à composer. L'auteur de l'*Histoire amoureuse des Gaules*, sin-

geant Édouard III d'Angleterre, consentit à pardonner sous la condition que six bourgeois lui seraient livrés pour être pendus ; six bourgeois, en effet, se dévouèrent, mais il leur pardonna gracieusement. Cette clémence, préparée sans doute, lui réussit d'ailleurs à merveille, ses troupes furent accablées de cadeaux, et il reçut, en outre, cinq cents pistoles pour ses officiers et deux mille livres pour l'aider à faire le siége de Montrond ; plus, dix mille boisseaux de blé et vingt mille rations de pain qu'il envoya à l'armée du roi (1652).

A ce curieux épisode se termine l'histoire de La Charité. Il ne reste plus actuellement d'une ville, dont l'importance et la célébrité ont été si grandes, que de vieux murs et de vieux monuments : les remparts, qui chaque jour tombent en ruines, sont encore beaux à voir, entourés de tours rondes échancrées par le lierre. Quant à la cathédrale, fondée au VIe siècle par le premier prieur du monastère et consacrée, au XIIe, par le pape Pascal II, c'est encore un des chefs-d'œuvre de l'architecture religieuse en France. Elle devait être immense et divisée en cinq nefs, puisqu'elle a encore cinq portes, dont quatre bysantines, ornées de bas-reliefs comparables à tout ce que l'art bysantin offre de plus remarquable ; sa forme est celle d'une croix latine que terminent cinq absides entourant le chœur ; les ornements et les chapiteaux des colonnes appartiennent au style roman.

La Charité, dont la population s'élève à près de 6,000 âmes, fait aujourd'hui partie de l'arrondissement de Cosne. Bâtie sur une colline en amphithéâtre, cette place dominait la plaine du côté des terres par ses murailles, et pouvait d'un autre côté intercepter la navigation de la Loire, au moyen de ses deux ponts que rattachait l'un à l'autre une île fortifiée et sise au milieu du fleuve. La ville est aujourd'hui entourée de forges, auxquelles elle sert d'entrepôt ; il s'y vend beaucoup de fourrages et de grains. Nous citerons parmi les hommes célèbres que La Charité a vu naître, *Macer* ou *Mathieu*, moine du XVe siècle, qui a traduit *la Bible* entière en vers français ; *Bertrand de Chasnay*, théologien, auteur d'un livre intitulé : *la Sainte Curiosité* ; le général *Lespinasse*, dont le nom est glorieusement inscrit dans les fastes de la Révolution et de l'Empire ; et M. *Hyde de Neuville*, ministre de la marine sous la Restauration. [1]

DONZY.

Donzy était autrefois le siége d'une baronnie et la capitale du Donziois, petite contrée, qui, d'abord indépendante du Nivernais, y fut définitivement réunie,

1. Orderic Vital. — *Gallia Christiana*. — Lebeuf, *Histoire d'Auxerre*. — Parmentier, *Histoire manuscrite des évêques de Nevers*. — Secousse, *Ordonnances des rois de France*. — Froissart. — Monstrelet. — Sismondi, *Histoire des Français*. — Bernot de Charant, *Histoire de La Charité*. — Théodose de Bèze. — Charles de Lacretelle, *Histoire de France pendant les guerres de religion*. — *Mémoires* de Bussy-Rabutin. — Fr. Née de La Rochelle, *Mémoires sur le département de la Nièvre*. — Mérimée, *Voyage dans le midi de la France*. — Victor Hugo, *Littérature et philosophie mêlées*.

lorsque ses barons devinrent comtes de Nevers. Le pays continua cependant, après cette réunion, de relever de l'évêché et du bailliage d'Auxerre, comme s'il eût fait partie de la province de Bourgogne. Il nous serait difficile de démêler la véritable étymologie de Donzy dans ces diverses variantes: *Dominicus, Donciacum, Domiciacum, Domicilium, Dyonisium, Donzeium*. Guy-Coquille adopte *Dyonisium* et le fait dériver du nom d'un chevalier romain appelé Dionysius, lequel aurait établi une colonie romaine sur cet emplacement vers l'année 220 de Jésus-Christ; mais cette supposition n'est confirmée par aucun témoignage historique, ni par aucun vestige de l'antiquité. Quoi qu'il en soit, Donzy, dès le VIe siècle, était une paroisse qui ne tarda pas à acquérir assez d'importance pour que ses habitants fussent placés sous la protection d'une enceinte murée et d'un château : la ville ou plutôt la bourgade s'éleva et se développa insensiblement entre le prieuré de Notre-Dame-du-Pré et la rivière de Noain.

Geoffroi, fils de Geoffroi de Semur et de Mathilde de Châlons, et neveu de Hugues, comte de Châlons et évêque d'Auxerre, est le premier seigneur du Donziois dont le nom nous soit connu. Enfermé dans le château de Loches par Foulques-Nerra, auquel il avait fait une rude guerre, il y fut étranglé, en 1307. Geoffroi eut pour successeur son fils aîné, Hervé Ier; son second fils, Savaric de Vergi, devint la tige des seigneurs de ce nom, par son mariage avec Élizabeth, fille de Gérard de Vergi. En 1055, Hervé Ier donna l'église du Vieux-Donzy à l'abbaye de Cluny. Il eut un fils, Geoffroi II, qui hérita du comté de Châlons en 1093 et le vendit, dix-neuf ans après, au moment de partir pour la Terre-Sainte, à son oncle Savaric de Vergy (1112). De retour de ce voyage, le baron de Donzy se retira dans un cloître, où il mourut sans laisser de postérité. La baronnie passa ensuite à Hervé II, mort vers 1120, et à son fils Geoffroy III. On a vu, dans notre notice sur Sancerre, comment Hermesende, fille de ce dernier seigneur, fut ravie par Étienne, comte de Sancerre, et devint sa femme. Geoffroi eut quelques démêlés avec Louis VII, roi de France, qui lui enleva Cosne, l'une des sept châtellenies du Donziois, et avec Guillaume III, comte de Nevers, qui détruisit de fond en comble Châtel-Censoir, autre châtellenie de la baronnie. Hervé III, déjà seigneur de Donzy, de Saint-Aignan et de Gien, du chef de son frère Geoffroi et de celui de sa sœur Hermensende, y ajouta, par son mariage avec Mathilde, tout le Perche-Gouet. En recherchant imprudemment l'alliance du roi d'Angleterre, il souleva contre lui Louis VII et Gui, comte de Nevers : tous deux ravagèrent le Donziois, mirent le siége devant sa capitale, s'en emparèrent le 11 juillet 1170, et en firent raser le château. Hervé survécut longtemps à cette guerre, puisque nous le voyons, en 1187, ratifier les donations faites par un de ses trois fils, Gauthier, au prieuré de Notre-Dame-du-Pré. L'aîné de ses enfants, Guillaume-Goeth, ainsi appelé du Perche-Gouet, suivit le roi Philippe-Auguste à la Terre-Sainte, et y périt au siége de Saint-Jean-d'Acre sans laisser de postérité (1199). Sa baronnie et ses autres domaines furent recueillis par ses deux frères Philippe et Hervé (1191-1194).

Hervé IV, célèbre par son courage, ses talents et ses succès militaires, défit Pierre II, comte de Nevers, près de l'abbaye de Saint-Laurent-de-Cosne, et le fit prisonnier le 3 août 1199. Il n'en épousa pas moins Mahaut de Courtenay, fille de

ce seigneur, par la médiation de Philippe-Auguste. En 1216, il fonda, près de Donzy, le prieuré de l'Epeau, sous la dépendance du Val-des-Choux. Hervé, du chef de sa femme, hérita du Nivernais, de l'Auxerrois et du Tonnerrois, probablement en 1218 : il mourut, assure-t-on, empoisonné à Saint-Aignan, environ cinq ans après (1223). Sa fille Agnès apporta le Donziois en dot, à son mari, Gui de Châtillon, comte de Saint-Paul, et en eut un fils, Gaucher (1225-1250), lequel ne laissa point d'enfants, et une fille, Yolande Ire. Du mariage de Yolande avec Archambaud X, sire de Bourbon, naquit Mahaut II, qui succéda à sa mère dans les baronnies de Donzy et du Perche-Gouet; à sa bisaïeule Mahaut Ire, dans les comtés de Nevers, d'Auxerre et de Tonnerre, et à son père dans la sirerie de Bourbon (1254-1262). Cette princesse épousa Eudes, fils de Hugues IV, duc de Bourgogne : elle en eut Yolande II, à laquelle échurent les baronnies de Donzy et de Riceys avec le comté de Nevers; et deux autres filles qui se partagèrent l'Auxerrois et le Tonnerrois (1266-1276). Enfin, Yolande II ayant fait passer la baronnie de Donzy et le comté de Nevers sous l'autorité de son second mari, Robert III, comte de Flandre (1271), ces deux fiefs demeurèrent unis depuis ce temps jusqu'au XVIe siècle [1].

Après de longues contestations entre les héritiers d'Engilbert de Clèves, comte de Nevers, un partage de famille, conclu à Roanne, le 1er juillet 1525, donna la baronnie de Donzy, moins Châtel-Censoir, à Charlotte d'Albret, et, par suite, à son mari, Odet de Foix. A la mort de Claude de Foix, leur fille unique, que deux mariages ne purent rendre mère, le Donziois fit retour à François de Clèves, premier duc de Nevers (1540). Ce fut cet illustre prince qui obtint, du roi, l'érection de la baronnie en duché-pairie et son incorporation définitive au Nivernais (février 1553).

Les historiens du comté ne nous disent pas ce que devint Donzy pendant les guerres du XIVe siècle. A en juger par les indulgences dont le pape Urbain V gratifia l'église de Notre-Dame du Pré, en 1364, pour y attirer les aumônes des fidèles et en assurer la réparation, les Anglais avaient dû passer par là. En 1434, les troupes de Charles VII assiégèrent Donzy, la prirent d'assaut et la détruisirent presque entièrement. La vieille cité fut alors abandonnée par ses habitants, qui, passant le Noain, vinrent se grouper autour de l'église de Saint-Caradeuc, bâtie par Hervé Ier, au pied du rocher sur lequel le château baronnial avait été reconstruit dans les premières années du siècle précédent. Ayant obtenu du roi la concession d'un octroi pour subvenir aux frais de la construction des remparts, ils entourèrent la ville nouvelle d'une enceinte murée. D'un autre côté, l'évêque d'Auxerre les autorisa à construire une succursale, qui subsista jusqu'au commencement du XVIIIe siècle, époque à laquelle on transmit à Saint-Caradeuc le titre d'église paroissiale : néanmoins Notre-Dame-du-Pré fut toujours regardée comme *l'église-mère et maîtresse de la ville et paroisse de Donzy*; et c'était là que les habitants étaient obligés, malgré l'éloignement, d'aller célébrer les jours de grande fête. Louis XI vint dans cette petite capitale en 1478. Le compte des dépenses occasionnées par sa visite, nous apprend que la ville de Donzy avait alors

1. L'atelier monétaire du Donziois fut pendant longtemps établi à Gien ; lorsque cette ville fut réunie à la couronne, les barons de Donzy perdirent le droit de battre monnaie.

des échevins et des syndics; elle jouissait, en effet, depuis le XII[e] siècle, de quelques franchises communales. En 1569, les huguenots surprirent Donzy, pillèrent les églises et y mirent le feu; ils avaient commencé à démolir la collégiale, lorsque l'idée leur vint de la conserver pour y établir le prêche. Onze prêtres furent massacrés dans le *cimetière des Chevaux*, et la dévastation de Notre-Dame-du-Pré réduisit les moines du prieuré à la plus grande misère. De là, les calvinistes, faisant des incursions dans les environs, ruinèrent le hameau de la Brosse et le prieuré de l'Epeau. Ils furent enfin contraints d'abandonner la ville. Plus tard, Donzy s'attira encore de nouveaux malheurs, en se déclarant pour la Ligue et en s'obstinant à ne pas reconnaître Henri IV. Elle fut aussi au nombre des places du Nivernais qui, pendant les troubles de la minorité de Louis XIII, tombèrent au pouvoir du maréchal de Montigny (1616).

Le Donziois, pays fertile, entrecoupé de montagnes, de forêts, d'eaux courantes et d'étangs, avait, d'après Expilly, environ vingt-quatre lieues de superficie: il est aujourd'hui en grande partie enclavé dans le département de la Nièvre: quelques cantons cependant se trouvent dans le département de l'Yonne. Louis I[er], comte de Nevers, établit à Donzy un bailliage dont la juridiction s'étendit sur les sept châtellenies du fief, et qui fut reconstitué par Louis XI, roi de France; il relevait, pour les cas ordinaires, de celui d'Auxerre, et, pour les cas royaux, de celui de Villeneuve-le-Roi. Cet état de dépendance, fort impatiemment supporté, devint le sujet de longs et vifs débats, auxquels la révolution de 1789 mit enfin un terme. Le Donziois était régi par les coutumes du Nivernais, bien qu'il fût en dehors de son administration judiciaire: ses députés, après avoir été deux fois appelés à participer à la codification de ces lois locales (1462–1534), furent également convoqués par les officiers du bailliage d'Auxerre lorsqu'on s'occupa, en 1561, de la rédaction des coutumes de l'Auxerrois.

Le duc de Nevers, seigneur de Donzy, prit le titre de *prince de Donzy* jusqu'en 1721. Les établissements monastiques de cette ville ont disparu avec son bailliage: le portail, les nefs et le clocher de l'église de Notre-Dame-du-Pré, subsistent pourtant encore en partie. On voit aussi quelques débris du donjon et les restes des murs de sa double enceinte, sur le rocher qui domine la ville. Le Donziois est riche en mines de fer et fertile en blés et en vins; on estime surtout les crus blancs de Pouilly, dont le parfum est très-agréable. La population de Donzy, qui s'élève à 3 ou 4,000 âmes, fait le commerce du bois et du fer.[1]

COSNE.

Les habitants de Cosne prétendent que leur ville est antérieure à Jules César. L'Itinéraire d'Antonin en fait mention et l'indique même comme un lieu de

1. *L'Art de vérifier les dates.* — Du Bouchet, *Histoire de Courtenai.* — Guy-Coquille. — Le Beuf, *Histoire d'Auxerre.* — Du Chesne. — Expilly, *Dictionnaire des Gaules.* — Morellet. — Bazin, *Histoire de Louis XIII.*

quelque importance; il lui donne le nom celtique de *Condate*, angle; la ville, en effet, est bâtie sur une pointe de terre dont la Loire et le Noain forment les deux côtés. Au VIIIe siècle, Condate est appelée *Condida* dans les statuts des évêques d'Auxerre; plus tard, l'évêque Alain, dans une relation de la vie de saint Bernard, la désigne sous le nom de *Cona;* au XIIIe siècle, enfin, elle prend celui de *Conada* qu'elle garde jusqu'à ce que la traduction ou plutôt la corruption gauloise lui ait imposé la dénomination de Cosne qu'elle porte encore.

Cosne appartint, dès les premiers temps du christianisme, au diocèse d'Auxerre: l'évêque Héribalde, au VIIIe siècle, donna aux chanoines de cette dernière cité le revenu des quarante maisons dont se composait la ville naissante, mais sans se départir des droits seigneuriaux. Il est difficile de savoir, à cause de l'obscurité qui enveloppe les premiers temps du moyen âge, par quels seigneurs, ducs ou comtes, fut d'abord possédée la châtellenie de Cosne. Nous la trouvons, au XIe siècle, entre les mains d'un baron de Donzy; le comte de Nevers a quelques droits dans la ville, et l'évêque d'Auxerre demeure le souverain principal auquel on prête hommage. Au XIIe siècle, les comtes d'Auxerre tiennent la ville en fief, de l'évêque Alain; dans le siècle suivant, la garde en est transmise, toujours par la volonté de l'évêque, au comte Robert de Flandre, qui jure de lui en rendre les clés à sa première réquisition. A partir du XIVe siècle, le fief passe, tantôt aux barons de Donzy, tantôt aux comtes de Nevers ou d'Auxerre, suivant le hasard des héritages et des alliances; mais la mouvance féodale n'en reste pas moins à l'évêque d'Auxerre, qui, à chaque prestation d'hommage, couche dans la ville dont le seigneur lui-même lui remet les clés. Nulle part peut-être les droits du suzerain n'ont été plus étendus, ceux du vassal plus restreints. Le comte Guillaume III d'Auxerre, dans un traité conclu, en 1557, avec l'évêque Alain IV, reconnaît que les hommes de l'évêque séjournant dans la forteresse du comte ne lui devront aucuns droits de coutume et de justice et ne pourront lui appartenir en aucun cas, tandis que si un homme du comte va demeurer sur les terres de l'évêque, il appartiendra au prélat et le comte ne pourra faire aucune saisie sur ses biens. Le comte déclare, en outre, n'avoir pas le droit d'abolir ou d'introduire une coutume sur les terres de l'évêque; l'arrière-ban est donné au nom de l'évêque et du sien; les amendes profitent au prélat; tous les habitants sont ses justiciables; ses officiers jugent tous les délits, même ceux qui sont commis dans la maison du comte: celui-ci n'a droit de justice que dans l'intérieur de son château.

Nous glisserons sur la visite que Pépin-le-Bref et la reine Bertrade firent à Cosne, en 767, ainsi que sur la fondation de son église paroissiale, au IXe siècle. Le premier événement de quelque importance dont il soit fait mention dans l'histoire de cette ville, est dû à la tentative faite par un des seigneurs châtelains pour étendre son autorité et restreindre celle de l'évêque. Au commencement du XIIe siècle, pendant que Louis-le-Gros luttait contre la féodalité tout entière, un aventurier, nommé Hugues le Manceau, était maître du château de Cosne. S'étant saisi du revenu et des droits épiscopaux, il poussa l'audace jusqu'à se prétendre l'évêque du lieu. Le prélat d'Auxerre eut alors recours à Guillaume II, comte à la fois d'Auxerre et de Nevers. Guillaume, qui était déjà en contestation avec Hugues-le-Manceau, au sujet d'une terre relevant de Thibault, duc de Chartres

et de Blois, s'adressa de son côté au roi de France et à l'évêque d'Autun. Tous trois, chacun à la tête d'une armée, vinrent investir Cosne, mais l'évêque et le roi levèrent bientôt le siége, à l'approche du duc de Chartres et du comte d'Anjou dont le Manceau avait imploré le seconrs. Guillaume seul s'opiniâtra, risqua une bataille, fut battu et fait prisonnier par Thibault (1114). Quant à Hugues-le-Manceau, un arrangement à l'amiable termina sa querelle avec l'évêque d'Auxerre.

De cette époque au xve siècle, pas un mot sur la ville de Cosne. En 1420, nous la trouvons occupée, comme place bourguignonne, par une garnison anglaise qui pille et rançonne tout le pays d'alentour. Ces maraudeurs ayant saccagé l'abbaye de Saint-Satur, emmenèrent les moines à Cosne, et les jetèrent, attachés deux à deux, dans un bateau qu'ils coulèrent bas. En 1421, le Dauphin, depuis Charles VII, maître de La Charité, délacha de son armée, forte de vingt mille hommes, un corps expéditionnaire assez considérable pour former le siége de Cosne. Les habitants offrirent de capituler s'ils n'étaient pas secourus dans un certain délai : le dnc de Bourgogne et le roi d'Angleterre leur vinrent en aide, avant l'expiration du terme fixé; et les troupes du Dauphin, inférieures en nombre, battirent aussitôt en retraite.

Les habitants de Cosne se laissèrent séduire, les premiers dans le diocèse d'Auxerre, par les principes de Calvin. L'évêque d'Hinteville prit, sans différer, les mesures les plus sévères pour y arrêter les progrès de l'hérésie (1543). Un prêtre de Gien s'étant marié dans cette ville avec nne fille de Donzy, il le fit arrêter et le condamna à être dégradé publiquement, puis brûlé après avoir été étranglé par le bourreau (1551). Quelques années plus tard, les habitants, redevenus chauds catholiques, nc furent préservés d'une surprise projetée contre eux par les protestants, que grâce à l'imprudence même dn capitaine Pisy, commandant des huguenots (1562). Les habitants de Cosne remirent alors la défense de lcur cité au seignenr de Buranlure, et puis à Girard de Chevenon. Ils avaient tant dc confiance en ce dernier capitaine, qu'ils tentèrent, en 1560, une expédition contre les Sancerrois qui avaicnt pris sur eux nn convoi de vivres; mais la garnison de Sancerre déjoua leur entreprise, et les refoula chez eux après leur avoir fait essuyer une rude défaite. Sous la régence de Marie de Médicis, Cosne embrassa le parti des seigneurs; le maréchal de Montigny l'investit et l'obligea de capituler an bout d'un siége de huit jours (1616). Seize ans après, Louis XIII étant dans cette ville, y nommait par lettres-patentes lcs commissaires chargés de juger le duc de Montmorency. Cosne ne s'associa que faiblement aux fauteurs de la Fronde : les habitants conservèrent fidélité au roi, malgré la victoire de Bleneau que le prince de Condé remporta sur le maréchal d'Hocquincourt, à trois lieues à peine de ses murs derrière lesquels les fuyards cherchèrent un abri (1652).

Cosne ressortissait anciennement au bailliage de Donzy : ce fut une des villes qui, lors de la translation de ce bailliage à Auxerre, refusèrent énergiqnement de se soumettre à la juridiction nouvelle; il fallut qu'on y envoyât publier les ordonnances de Louis XI, par le lieutenant du bailli de Montargis et le prélat d'Auxerre. Aujourd'hui, Cosne est l'un des trois chefs-lieux de sous-préfecture du département de la Nièvre; on y compte à peu près 8,000 âmes; l'arrondissement

en contient plus de 70,000. La ville possède une manufacture royale qui fond par an trois cent mille pesant d'ancres de toutes grandeur pour les vaisseaux et trois cent mille clous à l'usage de la marine; elle a aussi une fabrique de coutellerie assez renommée. Les habitants spéculent, en outre, sur les fers, les bois, les laines, les bestiaux et le chanvre.

Quoique située sur les bords de deux rivières, Cosne n'offre pas un aspect bien pittoresque : bâtie dans une plaine, on n'en peut que difficilement embrasser l'ensemble, de quelque côté qu'on en approche. Il ne lui reste plus de ses vieux monuments que le château du XIIIe siècle, étouffé et caché par les maisons qui l'entourent, quelques ruines des remparts, et enfin l'abside romane et un portail fort curieux de l'église de Saint-Aignan.[1]

SAINT-PIERRE-LE-MOUTIER.

LA FERTÉ-LANGERON.

Au sud de Nevers, et à peu près au centre de cette partie du Nivernais que Guy-Coquille appelle *pays d'entre-Loire-et-Allier*, s'élève la petite ville de Saint-Pierre-le-Moutier. Son origine, ou du moins celle du monastère de Saint-Pierre, d'où elle tire son nom, remonte à la fin du VIe siècle. Les terres sur lesquelles des religieux de Saint-Martin bâtirent ce couvent leur furent données par Brunehilde; plus tard, dans la première moitié du IXe siècle, les moines de d'Estrées-Saint-Genou, dont l'abbaye avait été pillée par les Normands, se joignirent aux religieux de Saint-Pierre, et Charles-le-Chauve leur accorda, en indemnité, la propriété des maisons qui commençaient à s'agglomérer autour de leur couvent. Au XIIe siècle, la ville et l'abbaye, dépourvues de fortifications et d'hommes d'armes, ne pouvaient se défendre contre les brigands et les seigneurs féodaux qui la rançonnaient sans cesse : l'abbé de Saint-Martin-d'Autun, supérieur direct de Saint-Pierre-le-Moutier, se vit forcé d'implorer le secours du roi de France. Louis-le-Jeune consentit à protéger la ville et le monastère; mais il exigea, en échange, la moitié de la juridiction et des terres appartenant aux moines, sans oublier le droit d'impôt proportionnel sur les hommes de la cité et des champs. Enfin, il nomma un prévôt, lequel devait se réunir à celui de l'abbaye pour rendre les jugements. Réduits peu à peu, par les usurpations de la royauté, à se renfermer dans l'enceinte de leur couvent, les religieux abandonnèrent au roi la ville, ses faubourgs et ses dépendances, ne se réservant que quelques villages et le droit de justice et d'exécution près et hors les portes du monastère. C'est alors que Philippe-Auguste établit un bailliage royal à Saint-

[1] *Itinéraire d'Antonin*. — *Gallia Christiana*. — Lebeuf, *Histoire d'Auxerre*. — Froissart. — Sismondi, *Histoire des Français*. — Bazin, *Histoire de Louis XIII*. — Bussy de Rabutin, *Mémoires*. — M. de Saint-Aulaire, *Histoire de la Fronde*. — Née de La Rochelle, *Mémoires sur le Nivernais*.

Pierre-le-Moûtier, dont le ressort comprit d'abord l'Auvergne et le Nivernais, puis le Bourbonnais et le Berry. Les baillis royaux, sous divers prétextes, et profitant de toutes les circonstances, empiétèrent bientôt sur la justice des comtes, comme les prévôts avaient empiété sur celle des moines. « Enfin, dit Guy-Coquille, les juridictions furent tellement diminuées, que ce sont corps sans âme et sang. »

Saint-Pierre-le-Moûtier avait une enceinte, flanquée de tours rondes, dont la construction remontait au XIIIe siècle. Ces fortifications lui ont valu une page dans l'histoire des troubles et des guerres intérieures de la France. En 1421, la ville était tombée au pouvoir des Anglais; neuf ans après, Jeanne d'Arc entreprit de les en chasser. Suivie d'une partie des troupes de Charles VII, qui s'était avancé vers la Loire avec son armée, la Pucelle se présenta sous les murs de Saint-Pierre. Elle fit investir la place, et, en peu de jours, une brèche assez considérable lui permit de tenter une première attaque. Ses efforts échouèrent d'abord contre la vigoureuse résistance de la garnison : ses soldats découragés se retirèrent, la laissant derrière eux avec cinq ou six hommes d'armes. Tous les traits des Anglais étaient dirigés contre Jeanne et ses braves compagnons. Son écuyer, appelé Dolon ou d'Aulon, s'approcha d'elle pour la presser de revenir au camp; mais elle s'y refusa, et lui répondit : « J'ai cinquante mille de mes gens avec moi, et d'ici ne veux partir que n'aye pris la ville. » Par son ordre, on apporta des claies et des fagots pour combler les fossés. Tant de résolution enflamma le courage des assiégeants; ils revinrent à la charge, et la ville fut prise (1430). Mais après que Jeanne d'Arc eut quitté Saint-Pierre, les Anglais s'en saisirent de nouveau; ils ne tardèrent pas, toutefois, à l'évacuer. Pendant les guerres de religion, un parti de protestants, venus d'Allemagne, se rendit maître de cette ville : à peine y étaient-ils entrés, qu'un renfort de troupes catholiques, arrivant d'Auvergne, les contraignit à l'abandonner (1569). Les ligueurs s'en emparèrent, en 1590, et furent également obligés, au bout de quelques jours, de se retirer devant les troupes du roi.

En 1551, le roi établit un présidial à Saint-Pierre-le-Moûtier. Transportée dans le siècle suivant à La Charité (1650), puis à Nevers, cette cour de justice fut enfin réintégrée à La Charité, avec défense de changer désormais de résidence. Elle n'avait pas, du reste, une bonne renommée dans le pays; on disait d'elle proverbialement : *A Saint-Pierre-le-Moûtier, aujourd'hui pendu, jugé demain.* Les habitants de Saint-Pierre eurent de bonne heure une commune et des franchises; ils suivaient la coutume du Nivernais. La révolution imposa à leur ville le nom de *Brutus-le-Magnanime.* Saint-Pierre offre aujourd'hui un aspect assez triste; le paysage qui l'entoure est peu remarquable, et le desséchement de l'étang, dont les eaux baignaient les vieux remparts, tout en assainissant la cité, lui a fait perdre encore de son caractère. Ses principaux monuments sont une belle église, dans le style bysantin, et les anciens bâtiments du monastère attenant à cette église. La population monte à environ 2,500 âmes; elle fait le commerce des grains, du fourrage et des bestiaux.

La Ferté-Langeron, comme la plupart des villes, au moyen âge, dut sans doute son nom de La Ferté (*feritas*) à sa position et à sa forteresse. On l'appela d'abord

La Ferté-Chauderon, du nom de ses premiers seigneurs : elle passa successivement dans les maisons de Bourbon, de Jaligny, de Château-Vilain, de Guichard-Dauphin et de Montagu ; elle appartint aussi aux ducs de Bourgogne et d'Auvergne, à des membres de l'illustre maison de Vienne, et enfin à Gaspard de Sault-Tavannes, qui joua un si grand rôle dans la tragédie de la Saint-Barthélemy. Les seigneurs d'Andrault, entre les mains desquels elle tomba, au XVII[e] siècle, changèrent son nom de Chauderon en celui d'un autre fief dont ils étaient possesseurs, et la nommèrent La Ferté-Langeron.

L'histoire ne nous apprend presque rien sur cette ville : Bussy-Rabutin seul, qui, pendant la Fronde, s'en empara au nom du roi, en dit quelques mots dans ses Mémoires (1652). Son importance n'en est pas moins réelle ; car, jusqu'en 1789, elle a toujours été la première baronnie du Nivernais. Le baron de La Ferté-Langeron s'intitulait maréchal et sénéchal de cette province. En temps de guerre, il jouissait du privilége de commander l'avant ou l'arrière-garde, suivant que l'armée marchait en avant ou battait en retraite ; le jour de bataille, il choisissait de droit le meilleur cheval après le comte ; dans toutes les cérémonies, il avait le pas sur les barons du Nivernais, excepté sur celui de Châtillon-en-Bazois, avec lequel il marchait sur le même rang ; en outre, il recevait double paye de baronnet, et pouvait battre monnaie. Un des vassaux du baron de La Ferté, le sire de Beaumont, devait venir chaque année baiser le perron de son château et lui offrir un œuf qu'il avait amené sur un char chargé de foin et traîné par quatre bœufs blancs : le bailli du baron recevait l'œuf sur un plat d'argent, et le char et son attelage s'en retournaient. On ne sait à quelle cause attribuer ce singulier hommage. La Ferté-Langeron est située sur la rive droite de l'Allier, et renferme de 1,000 à 1,100 habitants. C'est une petite ville silencieuse, déserte, qui dort à l'ombre des ruines de l'ancien château baronial, dont les tours, quoiqu'à moitié détruites, la dominent encore[1].

CHATEAU-CHINON. — MOULINS-ENGILBERT.

Château-Chinon est une des villes les plus pittoresques du Nivernais. Assise sur le flanc d'une montagne, au milieu du Morvand, l'une des contrées les moins connues et les plus curieuses de la France, elle est dominée par une autre montagne, au sommet de laquelle on aperçoit encore les ruines d'un château-fort, qui passe pour être d'origine romaine. Du haut de ce plateau, le regard embrasse les montagnes granitiques du Morvand, les immenses prairies toujours vertes du Bazois, les champs plantureux des Amognes ; et, plus loin encore, à l'horizon, les montagnes bleues du Forez et du Bourbonnais qui semblent se confondre avec

1. *Gallia Christiana.* — Guy-Coquille. — Secousse, *Ordonnances des rois de France.* — Monstrelet. — Villaret, *Histoire de France.* — Charles de Lacretelle, *Histoire des guerres de religion.* — Capefigue, *Histoire de Philippe-Auguste.* — Fr. Née de La Rochelle, *Histoire du département de la Nièvre.*

le ciel. On croit, sans pouvoir pourtant l'affirmer, que Château-Chinon existait du temps de Jules César : cette conjecture est à peu près justifiée, non-seulement par l'étymologie du nom de la ville (*Castrum caninum*, château des chiens, rendez-vous de chasse, sans doute, du général romain), mais encore par les trois voies antiques dont la montagne, au versant de laquelle elle est située, offre aujourd'hui des traces faciles à reconnaître. Quoi qu'il en soit, l'histoire garde le silence sur Château-Chinon jusqu'aux XIe siècle. La ville, à cette époque, était assez considérable pour qu'on en eût fait le siége d'une paroisse; son territoire appartenait à l'Église d'Autun, et le seigneur qui la tenait en fief donnait à l'Église d'Auxerre, on ne sait en vertu de quelle convention, trente livres de cire par an. Plus tard, Château-Chinon eut pour seigneur direct Philippe-Auguste, qui le céda au comte de Nevers. De cette maison souveraine, le fief passa dans celle de Mello, où il resta jusqu'en 1319; il fut ensuite possédé tour à tour par La Trémouille, Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne, et Maximilien d'Autriche. Louis XIII l'acheta de Henri de Bourbon, prince de Condé, et le vendit à M. de Mascorini, dont la famille en était encore propriétaire en 1789. Pendant les temps féodaux, cette seigneurie avait été érigée en comté. Cinq bailliages en relevaient, ainsi que plusieurs grands fiefs, entre autres ceux de Lormes et de Luzy. Les cas royaux étaient portés à Saint-Pierre-le Moûtier.

En 1412, les Armagnacs s'emparèrent de Château-Chinon. La duchesse de Bourgogne, à qui la ville appartenait, accourut aussitôt pour la reprendre; mais les Armagnacs se défendirent si vigoureusement, que la duchesse dut s'estimer heureuse, après plus d'un mois de siége, d'entrer dans la place, moyennant cinq cents livres données au commandant, et sous la condition expresse de démolir les fortifications. Toutefois Charles VII, en 1431, appréciant l'importance de cette position, jeta une forte garnison dans la ville, tandis que Philippe-le-Bon chassait les Anglais du Hainaut. Charles-le-Téméraire, n'étant encore que comte de Charolais, voulut, en 1469, se saisir de Château-Chinon, dont il était devenu seigneur par alliance, et vint mettre le siége devant ses murs, accompagné de cinq mille Anglais qu'il avait pris à sa solde. Les habitants, malgré une résistance énergique, ne purent soutenir l'assaut; la ville, prise de force, subit toutes les horreurs du sac et du pillage. Elle mit plus d'un siècle à réparer ses pertes. En 1549, nous la voyons, en effet, solliciter de François Ier la permission de prélever certains droits sur les ventes et achats de bestiaux, afin de pouvoir reconstruire ses murailles, dont l'enceinte restait inachevée faute d'argent; plus tard, elle sollicita, pour la même raison, du prince de Condé, l'autorisation de se servir des pierres de son château qu'il laissait tomber en ruines.

Les habitants de Château-Chinon, quoique vassaux d'un prince protestant, s'étant déclarés pour le parti de la Ligue, refusèrent de reconnaître Henri IV. Le maréchal d'Aumont forma le siége de la place, avec le duc de Nevers, l'emporta d'assaut et la livra à la fureur du soldat (1591). Dix ans après ce désastre, Château-Chinon fut ravagé par une peste des plus terribles : le fléau n'épargna que deux notables; une fontaine, près de laquelle on déposait les malades, est désignée aujourd'hui encore sous le nom de *Fontaine des pestiférés*.

Ce n'est que sous l'Empire que Château-Chinon, compris dans le département

de la Nièvre, a été érigé en chef-lieu de sous-préfecture; sa population est de 4,000 âmes environ; on évalue celle de l'arrondissement à plus de 66,000. Le commerce des habitants roule sur les bestiaux et sur les bois; ils exploitent des manufactures de toiles, auxquelles leur extrême blancheur, due aux sources d'eaux vives qui entourent la ville, ont fait une grande réputation. Château-Chinon a vu naître le grammairien *Bazat*, très-renommé dans le XVIIIe siècle, ainsi que l'abbé *Cassier*, précepteur du prince de Conti et auteur d'un volume de poésies imprimé à Bruxelles en 1744.

A quelques lieues au sud-ouest de Château-Chinon, au pied des montagnes du Morvand, est bâtie la petite ville de Moulins-Engilbert; malgré les médailles et les poteries antiques, trouvées dans le voisinage, il est fort douteux que son existence remonte jusqu'au temps de la domination romaine. Moulins-Engilbert doit son nom à de puissants seigneurs, appelés Angibert, lesquels établirent, au moyen âge, sur les petites rivières du Guignan et du Gaza, de nombreux moulins à moudre le blé. On ne sait rien sur cette ville, avant le XIIIe siècle; elle fut vendue, en 1216, avec toutes ses dépendances, à Hervé, comte de Nevers, qui l'incorpora au Nivernais, dont elle a toujours fait partie depuis cette époque. On ignore en quelle année eut lieu l'érection de son église collégiale; quelques auteurs pensent, mais sans en fournir aucune preuve, que ce fut vers la fin du XIVe siècle. Même incertitude, quant à la date de l'établissement de sa commune. Ce qui donnait autrefois de l'importance à Moulins-Engilbert, c'est que, se trouvant situé presque au centre de la province, il était surtout désigné comme lieu de réunion, soit pour les assemblées provinciales, soit pour les fêtes où avait été convoquée la noblesse. En 1290, par exemple, Louis de Flandre y épousa la fille du comte de Rêthel, et, en 1424, les noces de Bonne d'Artois et de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, y furent célébrées avec grande pompe. C'est encore à Moulins-Engilbert que les états provinciaux de 1463 et de 1490 rédigèrent la coutume du Nivernais.

En 1336, Marguerite de Flandre, femme de Philippe-le-Hardi, permit aux bourgeois de Moulins-Engilbert de relier leur ville à son château et de bâtir des murailles d'enceinte. Ceux-ci l'entourèrent alors de fortes tours à créneaux; après quoi ils la déclarèrent imprenable : ce qui n'empêcha pas Charles-le-Téméraire de l'attaquer et de s'en emparer assez facilement (1471). Le but du duc de Bourgogne, en jetant une garnison dans cette place, était de se mettre en communication avec la noblesse du Nivernais, dont quelques seigneurs, entre autres celui de Châtillon-en-Bazois, s'étaient engagés à l'aider dans la nouvelle guerre qu'il faisait alors à Louis XI; mais son espoir fut déçu : il rencontra peu de sympathie dans le Nivernais, et aussitôt que son lieutenant, le comte de Roussy, eut été battu par le sire de Combroude, la ville elle-même tomba au pouvoir du duc Gilbert de Bourbon (20 juillet 1475). Louis XI vint, peu de temps après, à Moulins-Engilbert et y demeura quelques jours.

La justice était rendue à Moulins-Engilbert par un lieutenant du bailli de la province, dont les jugements ressortissaient en appel à la pairie de Nevers; quant aux cas royaux, ils étaient portés, comme dans tout le Nivernais, au bail-

liage royal de Saint-Pierre-le-Moûtier. En 1591, Autun, qui tenait pour la Ligue, ayant chassé de ses murs tous les royalistes, Henri IV transporta son bailliage à Moulins; mais il le lui rendit, en 1596, lorsque les habitants eurent reconnu son autorité. La population de Moulins-Engilbert est de 3,500 habitants. Son commerce, comme dans tout le Morvand, roule principalement sur les bestiaux et sur les bois. Dans les environs on voit des carrières de marbre noir, qui jadis ont servi aux Romains pour construire les bains de la montagne Saint-Honoré, dont on a découvert, il y a quelques années, les magnifiques ruines. Moulins a produit plusieurs hommes remarquables, entre autres *Sallonnier*, que Henri IV félicita dans une lettre de sa belle invention du flottage par trains sur la rivière de l'Yonne; *Michel Alloury*, docteur en Sorbonne, mort en exil à Saint-Malo, pour avoir résisté à la bulle *Unigenitus*; et le chevalier de *Chauvelin*, garde des sceaux de France, secrétaire-d'État au département des affaires étrangères, sous le ministère du cardinal de Fleury, et mort dans une honorable disgrâce, en 1762.[1]

DECIZE.

« Decize est petite ville, » dit Guy Coquille, « assise en une île environnée de rivière de Loire, qui n'est pas une île plate, comme sont ordinairement les îles sur rivière, mais est élevée et surgit en une petite montagne, en rocher, en laquelle est le château et partie de la ville. » Cette petite cité, environnée par la rivière de Loire, a marqué de bonne heure dans l'histoire. Ce fut à Decize (*Decetia*), que César convoqua les principaux des Éduens, pour casser l'élection de Cotus, l'un des deux vergobrets que ce peuple avait nommés, au plus fort de la guerre des Romains contre Vercingétorix. L'itinéraire d'Antonin désigne également Decize sous le nom de *Decetia:* dans la carte de Peutinger, elle est appelée *Degena*, et dans une bulle du pape Innocent III, *Dicesia;* terminaison qui se rapproche davantage de la dénomination moderne.

Decize ne tarda point à être un des lieux les plus importants du Nivernais. Après avoir passé entre les mains de divers seigneurs, inconnus aujourd'hui, il devint, en 990, sous le comte Landry, un fief héréditaire dépendant du comté de Nevers. La ville fut fortifiée dès le XIIe siècle, et, grâce à sa position isolée, il ne fut point difficile d'en faire une place forte. Aussi, lorsque les Anglais, vainqueurs à la bataille de Poitiers, remontèrent la Loire, les populations d'alentour cherchèrent-elles un refuge dans ses murs. Les échevins envoyèrent même des barques pour prendre et garder chez eux les habitants du village de Duite, avec leurs objets les plus précieux. Dans les premières années du XVIe siècle, Decize eut l'imprudence d'ouvrir ses portes aux troupes du capitaine Malecuvrier et aux lansquenets du

1. *Gallia Christiana.* — Guy Coquille, *Histoire du Nivernais.* — Lebeuf, *Histoire d'Auxerre.* — De Barante, *Histoire des ducs de Bourgogne.* — Ch. de Lacretelle, *Histoire de France pendant les guerres de religion.* — Née de La Rochelle, *Mémoires sur le département de la Nièvre.* — Morellet, *Album du Nivernais.* — Michaud, *Biographie universelle.*

duc de Cliffort. Elle ne fut pas livrée précisément à un pillage régulier ; mais après les rapines de toute cette soldatesque, les riches touchaient à la pauvreté et les pauvres à la famine. Une si rude leçon devait profiter aux habitants : en 1525, ils refusèrent le passage et le gîte à trois mille Italiens, qui, sous la conduite de Bellejoyeuse, se rendaient de Lyon en Picardie. Les Italiens donnèrent l'assaut à la ville et y pénétrèrent par escalade, non sans éprouver une vigoureuse résistance. Le sac de Decize dura trois jours, et l'on peut penser ce qu'elle eut à souffrir ; car « gens d'Italie, » selon Brantôme, « sont gens qui savent le mieux s'esbattre et piller. » Decize commençait à réparer ses désastres, lorsqu'elle fut presque détruite par un terrible incendie : vingt-cinq maisons à peine restèrent debout (1559) ; enfin, en 1585, une inondation y porta la désolation et la ruine. Tant de malheurs ne purent abattre l'industrieuse cité : son commerce prospéra, et dans le XVIII[e] siècle elle se trouvait assez riche pour prêter quatre-vingt-quatre mille francs à la capitale du Nivernais qui même, dit-on, les lui doit encore.

La ville de Decize était le siége d'un archidiaconat compris dans le diocèse de Nevers et possédait un prieuré dépendant, dès le XIII[e] siècle, de l'abbaye de Saint-Germain-d'Auxerre (1267) ; elle disputa longtemps à Clamecy le premier rang dans les assemblées du pays : le sort termina quelquefois le débat, par exemple, aux obsèques de la princesse de Clèves. En 1790, sa position centrale, constatée par un proverbe local (*Decize, ville bien assise, à sept lieues de sept villes*), la fit ériger en chef-lieu de district ; sous l'Empire, elle descendit au rang de chef-lieu de canton et fut enclavée dans l'arrondissement de Nevers. La population de Decize s'élève aujourd'hui à près de 3,000 âmes : c'est une ville agréable et pittoresque, où le voisinage du canal de Nivernais, et le passage de deux rivières (l'Arou et la Loire), entretiennent une grande activité commerciale. On exploite dans les environs une carrière de plâtre rouge, et des mines de fer et de charbon. Chaque année, à l'automne et au printemps, d'immenses *charbonnières* descendent la Loire et vont alimenter les forges établies le long du rivage. Les habitants font, en outre, le commerce du sable blanc et du plâtre, et c'est chez eux que se vend la majeure partie du poisson pêché dans les étangs du Bazois et du Morvand.

La ville de Decize a donné le jour au jurisconsulte *Guy-Coquille*, historien du Nivernais et commentateur de ses coutumes, si bien apprécié par M. Dupin aîné, dans un de ses discours de rentrée à la cour de Cassation. *Coquille*, né le 11 novembre 1523, reçut les premiers éléments de l'instruction des Bénédictines de Nevers. Plus tard, il fit ses humanités au collége de Navarre, à Paris, et devint le disciple de Marian Socin, professeur de droit à Padoue. Il s'acquit rapidement une brillante réputation, qui le fit nommer avocat général au bailliage de Nevers. De 1560 à 1588, il fut quatre fois député du tiers-état de la province ; enfin, en 1568, les bourgeois de Nevers l'élurent échevin de cette ville, où il mourut à l'âge de quatre-vingts ans. Guy-Coquille avait été honoré de l'amitié de Bacon et de celle de L'Hospital, les deux plus grands esprits du XVI[e] siècle. [1]

1. *Commentaires* de César. — *Itinéraire* d'Antonin. — *Carte* de Peutinger. — Guy-Coquille, *Histoire et coutumes du Nivernais*. — Gaillard, *Histoire de François I*[er]. — Parmentier, *Histoire des évêques de Nevers*. — Née de La Rochelle, *Mémoires sur le Nivernais*. — Dupin, *Disc. de rentrée*.

PRÉMERY.

SAINT-BENIN-DES-BOIS. — SAINT-SAULGE.

Sur la rive gauche de cette branche de la Nièvre dite de Saint-Benin-des-Bois, au milieu d'un territoire abondant en grains et en pâturages, entre des collines resserrées, au penchant desquelles s'étendent de beaux vignobles, tandis que de vastes forêts en couronnent la cime, s'élève la petite ville de Prémery, comprise autrefois dans les vaux et district de Montenoison [1]. Prémery avait titre de châtellenie et appartenait à l'évêque de Nevers; elle dépendait du diocèse et de l'élection de la capitale du Nivernais. Son église, dédiée à saint Marcel, était collégiale; sa population ne dépassait pas 900 habitants. Les bois et le minerai de fer, très-abondants aux environs, y avaient fait établir deux forges et un fourneau. Plusieurs forges et un haut-fourneau constituent encore la principale industrie de Prémery, où l'on ne compte pas moins de 2,000 âmes, et qui est l'un des chefs-lieux de canton de l'arrondissement de Cosne; on y exploite, en outre, une fonderie et des fabriques de tuiles et de briques. Les principaux objets du commerce local sont les bois, les fers et les cuirs.

Un écrivain, M. Gillet, dans son *Annuaire de la Nièvre* pour l'année 1807, donne au nom de Prémery une étymologie celtique : *Preme*, proche, et *Ry*, rivière; nous ne prendrons point la peine de discuter cette opinion. Un fait positif, c'est que la ville actuelle ne garde aucune trace du séjour des Romains : en revanche, l'antiquaire peut y admirer, presque tout entière, l'enceinte fortifiée construite au moyen âge. Il paraît que le domaine seigneurial de Prémery fut de bonne heure la propriété de l'église de Nevers, puisque Louis-le-Gros en confirma la possession à l'évêché, en 888. Le comte Guy, dans une charte datée de Coulanges-la-Vineuse, permit à l'évêque Bernard de Saint-Saulge de l'entourer de murailles (1173); un an après, le même prélat y fit bâtir un château défendu par des fossés, des tours et des machicoulis. En 1196, neuf prêtres du Nivernais fondèrent la collégiale, composée de neuf prébendes. Jusqu'aux premières années du XIIIe siècle, les habitants de Prémery demeurèrent serfs de l'église de Nevers : aucune veuve ne pouvait convoler en secondes noces sans l'aveu de l'évêque, et celui-ci gérait de droit la tutelle des mineurs. L'évêque Regnaut, en 1225, les releva de ces servitudes, et, du consentement du chapitre cathédral, leur octroya une charte de commune : ils eurent dès-lors un scel, une cloche et des prud'hommes, officiers municipaux et judiciaires, à la nomination desquels néanmoins concourut avec eux le prévôt épiscopal. Une redevance annuelle remplaça la taille ; l'évêque ne se réserva que la dîme sur les vignes et le ban du vin, chaque 1er mai, jour de grande foire, à part le ban du vin seigneu-

1. Par opposition à l'ancienne division territoriale, c'est le bourg de Montenoison, peuplé de 7 à 800 âmes, qui se trouve aujourd'hui situé dans le canton de Prémery.

rial, réduit à un mois dans l'année. Le droit d'usage dans les bois de l'évêché, droit qui, un siècle plus tard, devait occasionner une rixe sanglante entre les nouveaux bourgeois et les Jacobins de Nevers, fut continué aux habitants de Prémery, et ils eurent en outre le privilége de pêcher dans les eaux du seigneur.

Vers 1360, Grimond de Faval, chef d'écorcheurs à la suite des armées d'Édouard d'Angleterre, surprit la ville et le château de Prémery et s'y établit si fortement, que plusieurs gentilshommes du voisinage, ayant à leur tête Erard de Giry, essayèrent vainement de l'en chasser. Il fallut traiter avec lui : Grimond et les siens n'évacuèrent le château que « moyennant une décharge générale des richesses et du butin qu'ils y avaient trouvés ou dont ils avaient pu s'emparer dans le pays. » Le château, cependant, avait été rebâti dès le XIVe siècle (1316) ; il reste encore une partie intacte de cet édifice : c'est la porte d'entrée dont le style rude et sévère représente bien l'architecture de l'époque. De 1462 à 1499, l'évêque Pierre de Fontenay dépensa plus de six cents livres à la réparation des murs, des fossés et des canaux dont la ville est entourée. Les habitants se reconnurent ses débiteurs pour la même somme, et de plus s'obligèrent « à parfaire ou à entretenir les fortifications. » La clef de la porte principale fut confiée à l'évêque ou à son fondé de pouvoir ; les habitants ou leur délégué eurent celle de l'autre porte. Il fut enfin stipulé que les bourgeois ne procéderaient à l'élection d'aucun officier municipal sans l'assentiment du prélat.

Vers la fin du XVe siècle, les habitants de Prémery canonisèrent de leur propre mouvement un chanoine de la collégiale de Saint-Marcel, appelé Nicolas d'Apleine, natif de cette ville où il était mort en odeur de sainteté, l'an 1466. Pierre de Fontenay approuva l'institution d'une confrérie en son honneur ; le corps du saint fut, beaucoup plus tard, renfermé dans une châsse par Eustache de Chéry, et placé derrière l'autel de la collégiale (1646). Louis XI avait entendu parler de Nicolas d'Apleine : pensant que son intercession pourrait lui rendre la santé, il se fit apporter la robe du chanoine, qu'il renvoya ensuite dans un coffre à l'évêque de Nevers, avec une lettre de remerciements, invitant le prélat à conserver une si précieuse relique dans le trésor de la collégiale (1481). A cette lettre se bornèrent, d'ailleurs, les témoignages de la gratitude royale. Charles VIII ne se montra pas plus libéral, et refusa aux habitants de Prémery l'exemption des tailles et subsides, pendant douze années, qu'ils lui avaient demandée en considération de leur saint. La collégiale de Saint-Marcel échappa, dans le XVIe siècle, aux déprédations des calvinistes : on y voyait encore d'assez grandes richesses, avant 1789 ; toutefois, son chapitre avait cessé d'exister dès 1747. Le château servit, jusqu'au milieu du XVIIe siècle, de maison de plaisance aux évêques de Nevers ; à cette époque, Édouard Vallot édifia le château d'Urry, plus rapproché de la métropole.

A l'est de Prémery, on voit s'élever sur une colline boisée, au milieu des prés du val de Lurcy, l'église et le clocher de Saint-Benin-des-Bois. Ce village où l'on compte un peu plus de 900 habitants, n'a rien de remarquable en lui-même ; il ne paraît pas avoir été érigé en fief, au moyen âge, et son nom ne figure point dans les annales du Nivernais. Mais parmi les habitants de Saint-Bénin-des-

Bois, il en est un petit nombre qui vivent isolés des autres et forment une association d'un grand intérêt. L'existence de la *communauté des Jault* remonte probablement aux premiers temps de la féodalité : en 1840, son chef ou *maître*, Claude-Le-Jault, conservait encore dans une *arche* des titres antérieurs à l'année 1500, et dans lesquels il est parlé de l'association des ancêtres de sa famille comme d'une institution *déjà ancienne*.

On sait que M. Dupin, député de la Nièvre, s'est profondément identifié d'esprit et de cœur avec ses compatriotes, et qu'un sentiment affectueux de prédilection l'a porté à étudier curieusement leur histoire et leurs mœurs. Le 15 août de cette année, jour de l'Assomption, il s'était rendu personnellement au milieu des Jault, pour faire connaissance avec des hommes dont la condition exceptionnelle lui offrait un singulier sujet de méditation : il ne trouva à la maison qu'une femme de garde, Claude-Le-Jault étant allé à vêpres avec toute la communauté; mais le maître revint bientôt, comme un patriarche à la tête des siens. Ceux-ci étaient alors au nombre de trente-six, hommes, femmes, enfants. Claude salua cordialement son hôte, qu'on lui présenta comme le *député de l'arrondissement* : « J'ons ben souvent entendu parler de li et de monsieur son père », dit-il. Il lui offrit un verre de vin, que M. Dupin but « à la prospérité de la communauté et de tous ceux qui la composaient. » Les hommes soulevèrent aussitôt leurs chapeaux et les femmes firent une révérence. Le savant avocat avait d'abord exposé en quelques mots l'objet de sa visite : il s'assit en cercle avec ses amis et Claude-Le-Jault, tandis que les membres de la famille se tenaient à l'écart sur des bancs et des coffres. Le maître ordonna de tirer de l'arche les titres dont nous venons de parler : il mit sous les yeux de son hôte ces vieux actes, écrits sur parchemin et pour la plupart indéchiffrables; ensuite, il répondit avec une grande netteté aux questions qui lui furent adressées. C'est à cet entretien que nous devons la lettre intéressante dans laquelle M. Dupin rend compte à son ami, M. Étienne, de son excursion dans la Nièvre et de sa visite à la *communauté des Jault*.

Le chef de cette association, qui, dans l'origine, fut sans doute le père de la famille, est de tous les hommes faits celui que ses *communs*, ou *parsonniers*, ont jugé le plus capable de bien conduire les affaires; pareillement la femme *la plus entendue* préside aux soins du ménage : sous ce régime, d'ailleurs, le commandement est presque nul; chacun connaît parfaitement sa tâche et s'en acquitte avec zèle. Le maître ne manque jamais de consulter ses parsonniers sur les affaires du dehors dont il a la charge; comme par exemple l'achat et la vente du bétail, et les acquisitions de terrain. Ces acquisitions successives, jointes au domaine primitif, ont fini par constituer un fonds composé ainsi qu'il suit : les biens anciens; les biens acquis, avec les économies de la communauté; les bestiaux; la caisse dont le chef avait autrefois la garde, mais qui, pour plus de sûreté, se trouve aujourd'hui en dépôt chez un notaire de la ville de Saint-Saulge.

Les mâles seuls font tête (*caput*) dans la communauté; par conséquent, ni les filles ni les femmes ne comptent : on leur donne néanmoins le nécessaire, en échange de leur travail. Si elles contractent mariage au dehors, elles reçoivent une dot en argent, dont le chiffre, jadis très-minime, s'est élevé dernièrement

jusqu'à treize cent cinquante francs. Exclues dès lors, elles et leurs descendants, de l'association, elles n'ont plus le droit d'y rien prétendre ; mais, en cas de veuvage, la maison leur est rouverte, et elles peuvent y vivre comme auparavant.

Aucune femme du dehors qui prend un mari parmi les Jault, si elle possède une dot, ne la verse dans la caisse commune : c'est ce que le chef du ménage appelle son *pécule*, lequel est formé, à part cet apport matrimonial, des biens provenant de la succession de sa mère ou de tous autres biens distincts de la raison sociale, et qu'il a recueillis par dons ou par legs. La nouvelle épouse dépose, en outre, dans la caisse une somme de deux cents francs, *représentant la valeur du mobilier livré à son usage :* si elle perd son mari, elle peut à son choix rester et vivre dans la communauté avec ses enfants, ou se retirer en reprenant une somme égale à sa dot. Nul membre de l'association, s'il meurt célibataire, ne laisse d'héritier ; c'est une tête de moins, voilà tout : sa part demeure aux autres, tout entière, non à titre de succession, mais par droit de non décroissement, *jure non decrescendi.* En cas de mariage, ses enfants, si ce sont des garçons, par cela même qu'ils ont pris naissance dans la communauté des Jault et à son profit, y font tête, de leur propre droit, *jure proprio ;* si ce sont des filles, on leur alloue une dot, et on leur répartit par moitié le pécule du père. « Mais, » comme le fait observer M. Dupin, « elles ne peuvent rien prétendre de son chef dans les biens de la communauté, parce que leur père n'était pas commun avec droit de transmettre une part quelconque à des femmes qui la porteraient au dehors dans des familles étrangères ; il était membre de la communauté à condition d'y vivre, d'y travailler et de n'avoir pour héritier que la communauté elle-même. »

A l'époque de la visite du savant député de la Nièvre, la propriété des Jault, comprenant cent cinq bichets de terre à froment, de nombreuses prairies où l'on récoltait quatre-vingt-dix milliers de foin, et quinze ouvrées de vignes, était estimée deux cent mille francs ; l'association possédait, de plus, quatre cents arpents de pâturages et trois cents arpents de bois, qui lui appartenaient en indivis avec les autres habitants de Saint-Benin. Les Jault se distinguent par une grande pureté de mœurs : la probité parmi eux est en quelque sorte une vertu de famille, et la charité une douce habitude de tous les jours. Leur tempérament robuste résulte de l'aisance que leur a procurée et qu'entretient toujours le travail ; le présent suffit à leurs besoins, et nulle inquiétude ne les tourmente sur l'avenir ; la société fournit deux mille francs à celui de ses membres que la conscription vient d'atteindre. L'usage où ils sont de vivre *au même pain, pot et sel,* entretient parmi eux la concorde et la fraternité. Un seul procès, intenté par les enfants de Jeanne-le-Jault, a failli troubler leur union dans ces derniers temps ; mais la cour d'appel de Bourges, par son arrêt du 6 mars 1832, a sagement rejeté la demande en partage.

Claude-Le-Jault, interrogé par M. Dupin sur l'origine de la communauté, « soutint fièrement que c'était un bien patrimonial, un bien franc ; » toutefois il n'est guère possible », comme le remarque l'illustre jurisconsulte, « qu'un franc-alleu placé en des mains si faibles ait pu traverser les siècles sans éprouver aucune mainmise seigneuriale. » Selon toute probabilité, la communauté des Jault fut dans le principe un de ces domaines appelés *bordelages* dans le Nivernais (province où

il existait des mainmortes et des servitudes contractuelles, bien que la maxime de droit féodal *nulle terre sans seigneur*, n'y fût point connue). Les seigneurs concédaient ces bordelages à une famille de laboureurs, sous l'expresse condition que le domaine aliéné, quelqne amélioration qu'il eût pu recevoir, leur ferait retour à la mort du concessionnaire, et à défaut d'hoirs mâles *vivant en communauté sur la dite terre.*

Les Romains ont évidemment séjourné dans le vallon où s'élève aujourd'hui, entre deux montagnes boisées, la petite ville de Saint-Saulge. Deux voies militaires, presque effacées il est vrai par la charrue, mais dont on distingue encore la trace au milieu des forêts, et, sur le plateau du nord, les restes d'un camp près duquel on a découvert quelques poteries et plusieurs médailles du temps de Trajan, prouvent suffisamment cette assertion. Quant à la ville elle-même, en supposant que son existence soit antérieure à l'invasion romaine, ou, ce qui est plus probable, qu'elle doive son origine aux conquérants, nous ignorons complétement qnel a été son nom à l'une ou à l'autre époque. Tout ce que nous savons, à ce sujet, c'est qne les reliques de Salvius, évêque d'Albi, y furent transportées, au VIII[e] siècle, pendant les incursions des Sarrazins en Aquitaine, et que la ville prit dès lors le nom du saint évêque, devenu par corruption celui qu'elle porte actuellement. Ce lieu devait, d'ailleurs, être déjà assez considérable, puisqu'il y avait une église dédiée à saint Martin, où l'on déposa les reliques de Salvius; le roi Raoul y fonda, en 924, un prieuré dont il fit donation aux moines de l'abbaye de Saint-Martin-d'Autun, et où fut transférée la précieuse châsse du nonveau patron de la ville.

Nous ne trouvons dans l'histoire du Nivernais aucun événement relatif à Saint-Saulge, durant tout le cours du moyen âge. Les habitants jouissaient d'une charte de commune; mais nous ne pouvons en indiquer la date ni l'auteur. Parmi les redevances féodales, il en était une (celle des poules, que les serfs acquittaient à l'Église) qui revit encore de nos jours, dans un usage observé aux environs : à chaque célébration de mariage, les parents ont soin de se munir d'une poule, et la font crier au moment où l'on tend le poêle sur la tête des épousés : c'est ce que Ducange appelle *gallina lecti*, la poule du lit. Il paraît, du reste, que Saint-Saulge passait dès lors pour une place de quelque importance, puisque les comtes de Nevers y avaient un château; Pierre de Courtenay s'en réserva expressément l'usufruit, en se démettant des comtés de Nevers et d'Auxerre; usufruit qu'il échangea, plus tard, contre une forte somme d'argent, treize cent quarante livres de Provins; la comtesse Mahaut retint pareillement l'usufruit de ce château, quand elle maria sa petite-fille Yolande.

Saint-Saulge, aujourd'hni chef-lieu de canton, compris dans l'arrondissement de Nevers, possédait, sous l'ancien régime, un grenier à sel, une maîtrise particulière des eaux-et-forêts, et avait titre de châtellenie. Pendant la Révolution, la ville fut désignée officiellement sous le nom de *Marat-les-Forêts*; elle a aujourd'hui une fabrique de moulins à décortiquer les légumes, et sa population est de plus de 2,000 âmes. On remarque dans l'église une représentation du fameux songe de Charles-le-Chauve, durant lequel saint Cyr apparut à ce prince, sous la figure d'un en-

fant et lui demanda la restauration de la cathédrale de Nevers et la restitution de tous ses biens. Malgré le proverbe nivernais, qui attribue aux Saint-Saulgeois une naïveté presque enfantine, leur ville peut revendiquer un grand nombre d'illustrations : il nous suffira de nommer ici l'évêque *Bernard-de-Saint-Saulge*, légat du pape Alexandre III, dans l'affaire de Thomas Becket, et l'un des arbitres auxquels avait été confiée la réconciliation de Louis-le-Jeune avec Henri II d'Angleterre; *Jean Ravisius*, recteur de l'université de Paris, qui a laissé plusieurs ouvrages en vers et en prose; *Jean Arnolet*, premier régent du collége de Nevers; *Louis-Antoine de Marchangy*, l'auteur de la *Gaule poétique*, et de *Tristan-le-Voyageur*, et enfin *Jean Delavenne*, qui institua, en 1685, les Sœurs de la Charité chrétienne. Le père d'Adam Billaut était de Saint-Benin-des-Bois.[1]

CLAMECY.

L'aspect simple et grave de cette petite ville, empreint du génie particulier de ses habitants, reflète aussi le caractère essentiel de ses annales. Celles-ci, on doit se hâter de le dire, n'ont jamais eu beaucoup d'éclat; mais bien rarement aussi ont-elles offert de ces brusques et fâcheux contrastes qui appellent le blâme à côté des éloges. Il y a peu d'apparence que Clamecy subisse jamais de notables transformations : sans doute le bien-être public s'y développera de plus en plus; mais modeste et sans faste, comme le sentiment de la vraie dignité, l'esprit d'amélioration ne s'y épuisera point en des embellissements stériles. Les habitants de Clamecy n'oublieront jamais que la principale base de la prospérité de leur pays réside dans l'activité laborieuse dont l'exemple et la leçon leur ont été transmis par leurs pères, et dans la fertilité d'un sol mis désormais en valeur avec la sagacité prudente de la nouvelle science agronomique. A Clamecy, la masse proportionnellement très-nombreuse qui subsiste d'un travail quotidien, vit sans inquiétude sur l'immanquable périodicité du rude labeur qui l'alimente : la configuration du pays lui assure sans rivalité ce travail, ses affluents y marquant l'entrepôt naturel du commerce des bois de chauffage du pays d'amont; des divers points de cette contrée forestière s'élancent les nombreux torrents qui se déchargent dans l'Yonne, à partir du pied du Mont Beuvray, où elle a sa source, et sur un parcours de dix-huit lieues qu'elle suit au travers des vaux, dans le département de la Nièvre, avant d'en sortir pour baigner celui auquel elle donne son nom, à quelques myriamètres de Clamecy. Confiés aux courants qui les versent dans cette rivière, puis amenés par elle au port, ces bois sont disposés en trains par les flotteurs de la ville, pour Paris, dont ils alimentent en partie l'immense consommation. Le Beuvron apporte aussi concurremment, et jette sur la

1. Guy Coquille, *Coutumes du Nivernais.* — Dupin aîné, *Lettre à M. Étienne sur les anciennes communautés nivernaises.* — *Annuaires de la Nièvre.* — Morellet, *Album du Nivernais.*

même plage de Clamecy, le *flot* du Bazois. Le transport des pierres de Chevroches fournit pareillement, depuis quarante ans, un supplément d'activité à l'industrie marinière de Clamecy, et cette activité ne peut que recevoir encore plus de développement par une exploitation récemment entreprise et qui a de même pour objet l'embellissement de la capitale : celle des granits qui hérissent l'enveloppe rocheuse du Morvan.

Nous avons dit que, par la nature du travail auquel est vouée la population des flotteurs de Clamecy, elle a pleine sécurité contre les crises du chômage, qui, là, ne peuvent être déterminées par des catastrophes ou de simples oscillations commerciales. Il y a plus, dans les rapports de dépendance et de commandement entre l'ouvrier et le maître, il ne saurait apparaître un seul prétexte d'empiétement sur les droits et la liberté de ceux-ci, ni le moindre motif de récrimination contre une domination abusive ou arbitraire de la part de ceux-là. Certes, cette considération explique avec une grande énergie pourquoi se transmettent avec tant de fidélité, dans l'intéressante classe des flotteurs de Clamecy, ces traditions d'honorable soumission et de juste gratitude par lesquelles ils se plaisent à reconnaître la bienveillance affectueuse qui se révèle pour eux et au-dessus d'eux. On conçoit facilement tout ce que de pareilles garanties ont de valeur et de puissance par rapport à la moralité, au bon ordre et au bien-être d'une cité.

Clamecy, aujourd'hui chef-lieu du deuxième arrondissement de la Nièvre, était, sous l'ancien régime, le siége d'une élection qui dépendait de la généralité d'Orléans, et comprenait soixante-six paroisses, payant communément ensemble une taxe de quatre-vingt-deux mille huit cent quarante-cinq livres huit sols. On évaluait la population des soixante-six paroisses à 7,468 feux, et celle de Clamecy, en particulier, à 770 feux. L'arrondissement dont cette ville est le centre administratif, renferme une population de 65,365 habitants; on porte celle du chef-lieu à 5,500.

Que dire de l'origine de Clamecy? nous ne trouvons rien que de puéril dans les inductions étymologiques qu'on a prétendu tirer de l'appellation de cette ville, pour établir son existence celtique ou gallo-romaine. Nos propres recherches nous ont appris qu'aux dénominations de *Climiciacum*, *Clemiciacum* et *Castrum Clamiceium*, recueillies par Hadrien de Valois, dans ses *Notitia Galliarum*, comme applicables à Clamecy, on en pourrait joindre plusieurs autres qui ne seraient pas plus concluantes. Comment, par exemple, déterminer ce qu'était le *Clementiniacus pagus* dont il est question dans le diplôme de Charlemagne, daté de Mornac, l'an 769? Qui oserait préciser quel lieu désigne le nom *Clamenciacum* porté au diplôme de Rodolphe, roi de la Bourgogne transjurane, à la date de 903? Nous ne saurions croire qu'un intérêt sérieux puisse s'attacher à la solution d'aussi obscures énigmes; par conséquent, nous n'hésitons point à rejeter comme une tâche futile la simple énumération des titres de possession prétendue sur lesquels les moines de Clamecy auraient fondé leur domination jusqu'au XIe siècle.

Du plus loin que semblent s'éclaircir les indications empruntées à des actes authentiques, Clamecy apparaît comme formant, à titre de seigneurie particulière, une vicomté dans la maison des comtes de Nevers. C'est évidemment pour constater, par des faits de puissance seigneuriale, la maintenue de leurs droits en qualité de



patrons laïques, que quelques-uns de ces comtes intervinrent dans l'organisation du personnel de l'Église de Clamecy, au moyen d'actes de munificence. Telle apparaît, en 1075, la charte d'établissement de huit chanoines en l'église Saint-Martin, par Guy, seigneur de Clamecy; telle la fondation, par Guillaume IV, comte de Nevers, environ l'an 1117, d'un hospice avec chapelle sous le vocable de la sainte Vierge, et chapitre de huit chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin, le tout pour l'hébergement des pélerins malades revenant de la Terre-Sainte. Ce même Guillaume ne tarda pas à modifier la destination de son pieux établissement : ayant suivi Louis VII en Palestine, avec bon nombre de soldats levés à ses frais, il est atteint de la peste et meurt peu après son arrivée à Ptolémaïs, le 24 octobre 1168. Une clause de son testament ordonnait qu'on l'enterrât dans l'église de Bethléem. Dans la prévision de l'expulsion des chrétiens par les infidèles, Guillaume IV transférait, par le même acte, à l'évêque Régnier, comme un asile en France, et pour tenir lieu de son siége de Bethléem, l'hôpital qu'il avait fondé dans Penthenor, faubourg de Clamecy, avec les droits et revenus qu'il avait affectés à son entretien. Acte quelque peu irrégulier d'autorité souveraine, l'institution du nouvel évêché ne laissa pas que de rencontrer des difficultés fort sérieuses, entre les prétentions contraires des évêques d'Auxerre et d'Autun, qui tous deux alléguaient, en tant que dépendance de la paroisse de Clamecy, un droit de juridiction spirituelle sur l'hôpital de Penthenor, limite prétendue du siége de Bethléem. Il ne fallut, pour clore le débat, rien moins que la médiation du pape (1211), après la ratification du testament de Guillaume IV par le vicomte de Clamecy, Guy V, son frère, laquelle ratification fut confirmée, en 1223, par Mahaut, comtesse de Nevers. C'est à l'occasion de ce débat que la juridiction spirituelle de Clamecy (Penthenor excepté) fut définitivement attribuée à l'évêché d'Auxerre.

La concorde ne fut pas de longue durée entre les deux prélats, dont l'un croyait sa juridiction abrégée par les seuls semblants d'existence officielle de l'autre; il se mêlait bien aussi aux rivalités d'attributions quelques conflits sur le produit utile des offices. Pour régler plus nettement les prétentions respectives des deux siéges, Charles VI rendit, en 1412, une sage ordonnance, en vertu de laquelle désormais le titulaire de Bethléem, quand il serait français d'origine, jouirait des mêmes prérogatives que les autres évêques du royaume.

Si nous en croyons le savant abbé Lebœuf, chanoine d'Auxerre, qui n'était pas entièrement désintéressé dans la question, et qui a fait insérer un factum sur ce sujet dans le *Mercure* de janvier 1725, le faubourg de Penthenor, simple résidence de l'évêque de Bethléem *in partibus infidelium*, serait demeuré entièrement, pour le spirituel, sous la juridiction de l'évêque d'Auxerre. « Il n'y a, dit-il, aucun prêtre résidant au bénéfice de Bethléem; aucun clergé n'y fait l'office que celui de Clamecy. Le fermier de l'évêque, qui occupe le bâtiment contigu à l'ancien cloître, fait ses Pâques à la paroisse de la ville de Clamecy, etc. Ainsi, Bethléem n'est point, comme beaucoup le croient, un petit diocèse indépendant : il n'a ni clergé ni diocèse. » Il est certain que les choses furent ainsi entendues, sans conteste, depuis Louis XIV, et il est juste de reconnaître que, tant sous le rapport du droit d'institution royale des évêques, qu'au point de vue de l'unité de la discipline ecclésias-

tique, l'acte d'autorité qui eut lieu, le 3 septembre 1697, pour l'inauguration du nouvel hôpital de Clamecy, à l'occasion d'une tournée épiscopale de M. Colbert, frère du ministre, fut une louable mesure. Il s'en faut de beaucoup que l'on puisse présenter comme faisant le même honneur à l'initiative du grand roi, le refus d'institution qu'il opposa à la nomination du P. Louis Sanlèque au siége épiscopal de Bethléem (1701) : car ce docte et pieux génovéfain ne méritait, à aucun égard, une telle défaveur ; loin de là, le motif même de son exclusion l'honore : c'était sa fameuse satire contre les faux directeurs. On a dit, du reste, avec toute apparence de raison, que les plausibles diatribes de ce poëte contre les travers des gens d'Église de son temps n'avaient été livrées que sans son aveu à une publicité prématurée; le fait est qu'elle ne lui suscita pas seulement des haines et des vengeances, mais que même elle l'exposa, de la part de Boileau, à une critique plus que sévère.

L'évêché de Bethléem ne comptait plus guère, à vrai dire, que comme un bénéfice, depuis l'an 1635 qu'André de Sozéas, alors titulaire, et auquel l'évêque d'Auxerre Dominique Seguier avoit fait imputer une pension de cinq cents livres sur les fonds généraux du clergé de France, cessa d'exercer son droit de collation des ordres sacrés. Ce fut au moyen de cette pension, dont même, dans la suite, on éleva le chiffre plus haut, que tous les successeurs d'André Sozéas suivirent son exemple. Mais cette abstention n'avait en rien diminué le pouvoir ni les immunités du siége. Telle était donc la situation des choses, lorsque l'évêché de Bethléem disparut, de fait et de droit, à la révolution de 1789. Le Concordat de l'an x, n'ayant pas rétabli le diocèse d'Auxerre, plaça le département de la Nièvre dans la circonscription de l'évêché d'Autun, alors suffragant de l'archevêché de Besançon; il en fut détaché par l'ordonnance royale du 31 octobre 1822, portant institution d'un évêché à Nevers. Lorsque, depuis 1830, il fut question de revenir sur cette ordonnance, par une disposition législative, le maintien de l'évêché de Nevers ne fut accepté par la chambre des députés que grâce aux efforts de M. Dupin et de son frère, M. Charles Dupin.

Un mot encore sur l'église Saint-Martin de Clamecy. Ce monument, qui pourrait compter avec honneur parmi les basiliques de France, a été bâti sur les fondements de l'ancienne église qui était dans le château du seigneur. Sa construction, digne de la magnificence d'un grand prince, n'a été cependant que l'œuvre de la piété des habitants. Elle fut commencée, l'an 1497, sur le plan, à ce qu'on suppose, de quelqu'un de ces habiles architectes que le roi Charles VIII avait amenés d'Italie, et qui se répandirent, pour exercer leur art, dans les meilleures villes du royaume. Déjà la tour était terminée quand, au mois de juin 1515, on posa la première pierre de la façade du portail. On impute, avec toute apparence de fondement, aux diverses interruptions que déterminèrent les préoccupations ou les conséquences mêmes de la guerre, les disparates qui rompent l'unité de style de ce bel édifice et nuisent à sa perfection. Ainsi qu'on en a fait depuis longtemps la remarque, la tour, la façade de l'église, les pyramides, les arcades à jour, les premiers piliers de l'intérieur, le premier arc de la voûte, les clés et tout ce qu'on voit, du midi jusqu'à la tour, et du septentrion jusqu'à la chapelle des Chevaliers, est en pierre des roches de Basseville. Cette partie est du

dessin et de la construction de l'architecte Cuvé. Le surplus, construit en pierre d'un autre territoire, et d'un grain moins fin, accuse l'effort d'ouvriers peu exercés à la stricte exécution d'un plan architectural. De leur inhabileté provint la déviation qui s'opéra vers le jubé, au grand risque de l'écroulement de tout l'édifice, et qui fit dire à François Ier, quand, pour la première fois, il visita ces travaux en passant à Clamecy pour se rendre en Italie : *Voilà une belle ratoire !* A l'avertissement sur le péril ce prince joignit la somme nécessaire pour l'éviter : d'après son conseil, on disposa des traverses de bois pour résister à l'écartement des piliers sortis d'équilibre. Ce disgracieux étançonnage a duré jusqu'à ces derniers temps. Sur les pressantes réclamations présentées depuis 1830 aux ministres du roi, par M. Dupin, député de Clamecy, d'importantes allocations ont été comprises au budget pour la réparation de l'église Saint-Martin [1].

Autant sont nombreux les documents stériles qu'on possède sur l'histoire ecclésiastique de Clamecy, autant sont restés incomplets les éléments nécessaires pour composer un tableau, même succinct, de l'établissement communal et de l'existence civique de la municipalité de Clamecy. Des faits, en assez petit nombre, que relate la chronologie, ressort plutôt le témoignage de l'oppression qui pesa sur Clamecy jusqu'à l'abolition de la féodalité, qu'on n'y démêle son progrès vers l'affranchissement. Quoique, dès le commencement du xe siècle, cette ville eût déjà quelque importance, ses habitants, dit Née de la Rochelle, vivaient dans une servitude très-onéreuse. Cet historien allègue une charte d'Hervé, comte de Nevers, sous la date de l'an 1213, qui, selon son expression, « les affranchit généralement de tout droit contraire à l'entière et pleine liberté dont il veut qu'ils jouissent. Pour un présent si magnifique, continue-t-il, il n'exigea d'eux que la dîme des fruits qu'ils recueilleraient dans un climat qui fut limité, et cinq sols qui lui seraient payés chaque année par chaque famille. Et encore, pour les dédommager en quelque sorte, il leur donna droit d'usage dans une forêt de sept ou huit cents arpents de bois appelée Montlambert, et à présent Mont-le-Duc. » Or, ce qui s'ensuivit montre assez clairement que ce n'avait guère été, de la part de ce comte Hervé, que de la munificence léonienne, c'est-à-dire peut-être un moyen d'extorsion ; car, par un acte de l'année suivante, il concédait, comme une sorte de ferme perpétuelle, à un certain frère Constant, prieur d'un couvent appelé *Balucolis*, de l'ordre du Val des Choux, et à ses religieux, cent vingt muids de vin à prendre sur ses revenus de Clamecy. « C'est, ajoute Née de la Rochelle, ce que l'on appelle dans cette ville la dîme du moine de l'Epau, qui est un prieuré près de Donzi, lequel se nommait dans le temps de la donation *Baignaux*, mot que l'on a sans doute voulu rendre en latin par celui de *Balucolis.* »

On ne saurait pénétrer avec plus de certitude l'intention et le but d'une autre déclaration subséquente, par laquelle, en 1290, le comte de Nevers proclama

1. Non content d'aider de toute son influence à la réparation et à l'embellissement de cette église, notre honorable collaborateur, M. Dupin, a voulu contribuer personnellement à sa décoration, et il lui a fait don d'une statue de sainte Geneviève. Cette statue est de M. Etex. L'influence et les sages conseils de l'illustre député de Clamecy se reconnaissent aussi dans les dispositions adoptées pour la reconstruction partielle et la réparation de l'édifice. Les travaux, d'abord confiés à M. Huvé, membre de l'Institut, seront, sans aucun doute, terminés promptement, et avec la même distinction, par M. Lenormand, son neveu, qui en poursuit l'exécution depuis trois ans.

l'amortissement de ses terres de Clamecy, *gratuitement et sans aucune redevance;* contre cette déclaration, en effet, paraît se heurter le nouvel acte, par lequel, l'année suivante, moyennant une somme de soixante livres par chacun an, assise sur la châtellenie de Clamecy, le même comte achète de l'évêque de Bethléem la juridiction, les foires et les marchés qu'il a dans le faubourg de Peuthenor.

Quoi qu'il en soit, la jouissance du droit d'usage en Montlambert, comme la perception de la dîme du moine de l'Epau, furent pour les habitants de Clamecy une source de vexations et de procès. La dernière transaction entre les deux parties, qui est de l'année 1669, fixa enfin à une somme de cinq sols par arpent la dîme que l'on paierait au prieur de l'Epau.

Cette dîme, comme on a pu l'observer, n'était pas la seule redevance seigneuriale qui pesât sur les habitants de Clamecy : ils avaient, en outre, à supporter leur bonne part dans le fardeau commun des tailles. Cependant, et quoiqu'il soit impossible d'en préciser l'origine ou la provenance, on voit d'assez bonne heure la commune, qui s'est formée pour ainsi dire imperceptiblement, posséder divers biens et quelques revenus, à la perception desquels elle préposait, par élection, un receveur, tenant ses comptes sous la surveillance de quatre échevins, également électifs. Quant au gouverneur de la ville, au maire et à leurs lieutenants, ils demeurèrent à la nomination du seigneur jusque vers la moitié du XVIII[e] siècle. Mais cette époque fut pour tout le Nivernais en général, et particulièrement pour Clamecy, une ère de notables améliorations, grâce aux lumières et à la générosité de caractère du dernier duc. Ces revenus de la commune de Clamecy avaient déjà une certaine importance dans la seconde moitié du XV[e] siècle, puisqu'il ressort des comptes dont Née de la Rochelle a conservé quelques extraits qu'elle entretenait à ses frais, dès l'an 1478, une compagnie d'archers avec ses officiers. Le service permanent de cette troupe avait été rendu nécessaire par la fortification de la ville, œuvre patriotique de la municipalité, mais sur laquelle les compilateurs annalistes de la province ne nous ont transmis que des détails sans précision et sans valeur.

Cette omission, regrettable sans doute, s'explique du moins à quelques égards par le peu d'importance du rôle auquel dut être réduite la paisible cité de Clamecy dans les guerres dont le Nivernais fut passagèrement le théâtre. On la voit pour la première fois assiégée et prise, en l'an 1323, par le capitaine La Baume, dans la guerre qui s'engage entre le comte de Nevers et de Flandre, Louis, et le duc de Bourgogne, Philippe, à l'occasion d'une contestation sur la délimitation de leurs frontières respectives. Le roi Philippe-le-Hardi vient, cette même année, à Clamecy. En 1401, au moment où des corps armés sont mis en mouvement, de divers points du royaume, par les grands vassaux, pour prendre part à la lutte prête à s'engager entre le duc d'Orléans et le duc de Bourgogne, Clamecy est maltraitée par divers corps de ces bandes qu'il lui faut héberger, et qui s'y livrent à de graves désordres. Pendant les agitations intestines qui remplissent la durée de la trêve de Charles VII avec les Anglais, Clamecy, assiégée par Pierre Aubert, bailli de Melun, surnommé *Forte-Épée*, est réduite par lui à recevoir garnison ; mais à peine s'est-il éloigné que les habitants se révoltent contre cette troupe et la chassent de la ville. Peu de temps après, le capitaine Forte-Épée

reparait, l'assiége de nouveau, s'en rend maître et cette fois s'y établit. Mais, à l'approche du comte de Nevers, Aubert fuit, abandonnant dans la place ses bagages, ses vivres, ses munitions (1444).

Lorsque sévissent les fureurs de la Ligue, les faubourgs de Clamecy sont ravagés, en 1589, par Pleuvant de Rochefort, capitaine de la compagnie de gendarmes du comte de Brieuc et son gendre : c'est l'exploit par lequel ce ligueur débute dans l'*Union-Sainte*, dont jusque-là les milices ont maintes fois occupé la ville sans y commettre d'acte d'hostilité. Le duc de Mayenne, par exemple, avait passé proche de Clamecy, en 1585, se bornant à laisser deux gros canons dans ses faubourgs; la même année, le sieur de Randan, qui commandait à cinq mille ligueurs, avait occupé la ville pendant huit jours sans faire peser la moindre charge sur elle ; enfin, deux ans après, en 1587, elle avait été pareillement respectée par l'armée calviniste, qui, au nombre de quarante mille hommes, tant Français, qu'Allemands, Suisses et Lansquenets, traversa le faubourg de Beuvron, et n'y commit aucun excès.

Clamecy eut beaucoup plus à souffrir de l'agitation du pays, au commencement du règne de Louis XIII. Marie de Médicis avait envoyé, pour y tenir garnison, un corps de six cents hommes, au mois de janvier 1617 : par ses désordres, cette troupe jeta l'épouvante parmi les habitants, dont un grand nombre crurent prudent de chercher ailleurs leur sûreté. Cependant, à trois mois de là, cette garnison ayant été retirée, les calvinistes envahirent et pillèrent Clamecy; puis le maréchal de Montigny mit le siége devant la ville. A la vue des canons prêts à la foudroyer, les habitants demandèrent à capituler. Il leur en coûta une contribution de vingt-quatre mille livres, sans compter la rançon de plusieurs prisonniers, fixée à deux mille six cents livres.

Mais toutes ces calamités, dont quelques-unes du moins ont pu aiguillonner l'enthousiasme patriotique des habitants de Clamecy, ne sont pas les plus cruelles qui aient affligé la ville. Elle fut décimée par la peste, durant les années 1582 et 1583, à tel point qu'au dire de ses annalistes, on y vit l'herbe croître dans les rues. Le mémorable hiver de 1709, qui fut suivi d'une disette affreuse, pesa particulièrement sur la ville de Clamecy. On y vendit jusqu'à dix-huit livres le boisseau de blé, dont le prix, auparavant, n'était que de trente sols. A dix ans d'intervalle, de mars à octobre 1719, la ville souffrit d'un autre fléau; la sécheresse y fut si grande qu'elle détermina une mortalité plus effrayante que celle qui avait eu lieu pendant le grand hiver. De redoutables inondations ont aussi plusieurs fois désolé la ville de Clamecy et mis en péril les habitants de ses faubourgs en submergeant jusqu'à la hauteur des toits les maisons des plus pauvres. Le dernier de ces sinistres, dont on n'avait pas eu d'exemple de mémoire d'homme, fut l'inondation du 4 mai 1836. Elle renversa le principal pont de la ville; elle enleva de dessus le port et entraîna tous les bois disposés pour le flottage des trains. On craignit même une interruption des communications avec le dehors. Au souvenir de cette calamité se mêle heureusement celui d'un grand acte de piété publique : la souscription qui vint en aide aux malheureux flotteurs, non-seulement de la part du département tout entier, mais même de plusieurs points de la France, qu'y convièrent d'illustres exemples.

Il n'est pas invraisemblable que le souvenir prolongé d'une misère aussi affreuse que le fut celle de la classe laborieuse de Clamecy, en toutes ces désolantes conjonctures, ait produit pour la ville cette leçon de prudence qu'elle a si bien retenue, de ne point insulter à la misère du grand nombre par l'affectation d'un luxe qui, là, serait sans dispensation de profits pour le manouvrier. Les temps et les mœurs ont bien changé depuis ces époques reculées, où, par leur visite d'apparat en leur hôtel des Monnaies de Clamecy, qui était aussi leur lieu de plaisance, et surtout à la joyeuse entrée qu'ils faisaient dans la ville, lors de leur avénement, ces magnifiques seigneurs apportaient, comme dit Guy Coquille, *liesse et bien-être* au menu peuple.

Les preuves qui attestent l'existence de l'hôtel des monnaies de Clamecy, dès l'an 1000 environ, sont sans contredit le principal vestige des commencements de son importance. On voit encore quelques restes du château fort au sein duquel fut primitivement établi l'atelier monétaire ; ce sont les voûtes d'une cave dépendant actuellement de la maison Villiers-Ouvré. La construction du château seigneurial, où cet atelier fut transféré dans la suite, et où siége aujourd'hui le tribunal de Clamecy, est beaucoup plus récente. Par une charte de 1276, Robert, comte de Nevers, déclare qu'il a délivré la boëte de la monnaie de Clamecy à quatre deniers, et à dix-huit au marc-le-roi. Cette belle monnaie a, d'un côté, une croix pattée avec une étoile, et pour légende *Robertus comes ;* au revers est un lion avec lambel, et *Nivernensis.* Un autre acte de 1355 établit que le comte de Nevers aliène au roi Jean, moyennant mille deniers d'or, son droit de battre monnaie.

A la joyeuse entrée des comtes de Nevers, les habitants de Clamecy allaient le recevoir en grande pompe près de l'église de Bethléem. Après la harangue d'un des échevins, le comte jurait de maintenir et protéger les priviléges de la ville; puis, à leur tour, les habitants lui prêtaient serment d'obéissance et de fidélité.

Vers le milieu de la première moitié du XVIIIe siècle, la municipalité de Clamecy, développant de plus en plus les ressources et les revenus de la commune, s'était mise en mesure de pourvoir à la reconstruction des bâtiments du collége. Mais, cet édifice achevé, on ne put d'abord s'entendre sur le choix des maîtres qu'on y appellerait : les uns voulaient des jésuites; les autres, des doctrinaires; un troisième parti, et ce fut le plus nombreux, prétendit qu'il valait mieux ne se point livrer aux communautés religieuses, et faire choix de régents, auxquels on imposerait des conditions, et qu'on demeurerait libre de changer si leur direction ne répondait pas à l'attente publique. C'est ainsi que furent institués, vers 1725, deux régents qu'on avait fait venir de Paris, et qui ouvrirent, au collége, l'un un cours d'enseignement primaire, l'autre des classes de latin. Le nouvel établissement prospéra, et il reçut une flatteuse consécration de l'université de Paris, qui, par décision du 7 mai 1757, le prit sous sa protection.

Plus tard, en 1762, sur la demande qu'en firent plusieurs notables habitants, le collége de Clamecy fut transformé en une école royale militaire, particulièrement affectée aux armes de l'artillerie et du génie. Cette école royale militaire, ouverte à toute la jeune noblesse du royaume, comme aux enfants de Clamecy, ne put se soutenir longtemps : elle était redevenue simple collége dès 1776, et pourtant, dans sa courte existence, elle avait fourni à l'armée plusieurs officiers distingués.

Par une conséquence naturelle de sa condition politique comme duché-pairie, le Nivernais, en général, avait retenu une vive empreinte des institutions féodales; Clamecy en était particulièrement imprégné, mais l'enthousiasme qu'y rencontrèrent les réformes politiques de 1789 montra bien que le caractère inhérent aux choses n'affectait pas l'esprit de la population de ce pays. A l'ancienne juridiction de la châtellenie de Clamecy, dont les appels ressortissaient au parlement de Paris, furent substituées alors de nouvelles formes administratives. Mais, tour à tour chef-lieu d'un district, pourvu d'un tribunal de première instance et d'un tribunal de commerce, puis d'une sous-préfecture, Clamecy conserva avec orgueil et reconnaissance le même premier magistrat civil et politique sous ces phases diverses : M. Charles-André Dupin, administrateur habile et irréprochable, homme éminent et digne, qui avait sauvegardé la ville à l'époque des mauvais jours. Instruits par lui de bonne heure à considérer l'honneur, la dignité, les intérêts moraux enfin de la cité, comme une noble part de leur patrimoine, les fils de M. Dupin sont demeurés fidèles aux traditions et aux exemples de son patriotique dévouement. C'est sous l'inspiration de ces sentiments que l'aîné de ses enfants, devenu député de l'arrondissement par option, après avoir été élu par les quatre colléges du département, provoqua et réalisa une souscription pour l'érection du buste en bronze de Jean Rouvet, avec cette inscription : *Honneur au travail et à l'industrie!* L'inauguration en fut faite, le dimanche 26 octobre 1828, sur le vieux pont de Bethléem, par le vénérable sous-préfet, M. Charles-André Dupin, qui, alors dans la cinquantième année de sa carrière publique, s'en glorifia comme d'un de ses actes administratifs les plus mémorables. En effet, ne peut-on pas croire que, s'il eût été encore en fonctions, M. Dupin père n'aurait eu, pour épargner à sa ville le trouble passager qu'y occasionna, en avril 1837, la suspension des travaux du port, qu'à rappeler aux flotteurs les émotions de cette solennité, en leur montrant le buste de Jean Rouvet? Depuis l'année 1838, ce monument décore le nouveau pont qui a remplacé l'ancien, détruit par l'inondation du 4 mai 1836.

Au souvenir de Jean Rouvet se rattache naturellement l'histoire de l'industrie dont il fut le créateur, et à laquelle Clamecy doit aujourd'hui toute son importance. On y expédie annuellement près de huit cent mille stères de bois, dirigés en trains, de ses ports, sur Paris, par l'Yonne. Les ruisseaux sur lesquels on jette la moulée, qui, plus tard, est convertie en trains à Clamecy, sont généralement entretenus par les étangs du Morvan. Les plus importants de ces flots (car c'est ainsi qu'on les nomme), sont ceux d'Aringette, d'Anguison, de Nivernais et de Beuvron.

Nous ne voulons point discuter ici la valeur des conjectures qui ont été produites sur l'origine des procédés du flottage. Il demeurera, d'ailleurs, toujours aussi difficile que peu important de déterminer si le flottage à *bûches perdues*, qui est l'opération préalable de la confection des trains à Clamecy, appartient au Morvan, ou si l'application en aurait été empruntée à un usage pratiqué de plus longue-main en d'autres pays. Ce qu'il y a de certain, c'est que, dès le XIVe siècle, le mode de transport des bois par le flottage à *bûches perdues* paraît avoir été connu et pratiqué en France. Mais là n'est point la difficulté historique qui intéresse Cla-

mecy; elle se rapporte au procédé évidemment moderne du flottage en radeaux ou *trains*, c'est-à-dire en bois réunis et liés ensemble par des branches flexibles qu'on appelle *rouettes* ou *étoffes*. Sainct-Yon, qui écrivait en 1610, parle dans les termes suivants de cette ingénieuse et importante découverte : « Le premier qui a fait venir du bois flotté du pays de Morvan en la ville de Paris, a été Jean Rouvet, marchand bourgeois de ladite ville, lequel, en l'année 1549 seulement, trouva l'invention en retenant par écluses, ès saisons plus commodes, les eaux de petits ruisseaux et rivières qui sont au dessus de Cravant, de leur donner la force, en les laissant puis après aller, d'emmener les bûches que l'on y jette à bois perdu jusqu'audit port de Cravant, où on les accommode par trains sur la rivière d'Yonne, en la sorte qu'on les voit arriver en ladite ville de Paris. »

On comprend difficilement qu'en présence d'un témoignage aussi précis, l'invention des trains ait pu être contestée à Jean Rouvet. Cependant l'esprit de controverse, en s'emparant de ce sujet, n'a pas laissé de produire aussi des citations et des inductions spécieuses à l'appui de sa thèse. Les uns ont fait honneur de la première application du flottage en trains à René Arnoult, qui, vers l'an 1566, obtint de Charles IX des lettres-patentes ayant pour principal objet d'écarter les obstacles qu'opposaient les immunités féodales à la complète exécution du nouveau mode de transport des bois destinés à l'approvisionnement de Paris. D'autres se sont armés d'une lettre de félicitation et d'encouragement adressée par Henri IV à un sieur Salonnier de Moulins-Engilbert, pour rapprocher davantage encore la date de cette précieuse invention en la lui attribuant. Une dernière allégation, enfin, celle de l'antériorité du flottage en trains sur le procédé du flottage à bûches perdues, a été émise pour trancher le débat. Mais cette allégation n'est pas seulement dénuée de vraisemblance, elle ne heurte pas seulement toutes les données historiques, conformes à la tradition du pays : il est inexplicable qu'on ait osé la produire malgré l'objection qu'y avait faite, plus de cinquante ans d'avance, l'auteur de l'excellent article Train qu'ont inséré Diderot et d'Alembert dans leur *Encyclopédie*. « La construction d'un train, dit-il, a été inventée par Jean Rouvet, en 1549, mais bien différente de ce qu'elle est aujourd'hui. Il n'y a pas plus de quatre-vingts ans qu'à Clamecy on inventa les *neyes* (nages, nageoires) pour conduire et guider les trains... *Ce qui prouve qu'on ne flottait point en trains avant* 1549, c'est que, par ordonnance rendue au parlement de Paris, le dernier juillet 1521, c. lxj, art. 1, la Cour ordonna à tous marchands de *faire charroyer en diligence*, aux portes de Paris, *tous les bois qu'ils avaient* de coupés, à peine de 500 livres d'amende. — Dès 1527, on amenait du bas de la rivière d'Yonne, sur les ports de Clamecy, Collange et Château-Censoy, des bois que l'on chargeait sur des bateaux. Coquille, en son *Histoire du Nivernais*, fait mention, en parlant de Clamecy, que la rivière d'Yonne portait bateau jusqu'en cette ville, et elle n'a cessé de porter bateau que lorsque le flottage en trains a été inventé. On ne peut pas dire précisément l'année. Dès lors, on amena à bûches perdues des bois du haut de la rivière d'Yonne, de celle de Beuvron et de Fozay; depuis, on a même remonté plus haut, et l'on a pratiqué, à la faveur des étangs, de petits ruisseaux qui portent bois et affluent dans les rivières ci-dessus. »

C'est donc à bonnes enseignes que la compagnie du commerce des bois flottés en trains pour l'approvisionnement de Paris, si justement intéressée à consacrer tous les souvenirs qui l'honorent, a pris soin de les faire constater dans les actes de son institution, en même temps qu'elle a adopté, pour son symbole, l'effigie de Jean Rouvet, en la plaçant sur ses jetons et têtes de lettres. L'ensemble des documents administratifs qu'a réunis et coordonnés M. C. Pierre Rousseau, dans son estimable travail sur le *commerce des bois pour l'approvisionnement de Paris*, prête une autorité vraiment historique à l'exposition qu'il y fait des détails techniques de cette branche intéressante de l'industrie nationale.

On supposera aisément quels durent être, à l'origine, le peu d'importance et les innombrables difficultés de l'industrie qui assure aujourd'hui la prospérité de Clamecy. La fin et les moyens du flottage étant révélés par le génie de Jean Rouvet, il ne s'agissait plus que d'en étendre les premières voies en les améliorant. Toutefois, il s'écoula près d'un siècle avant qu'on entreprît d'y procéder en grand. Ce fut François Damas de Crux qui en donna le premier exemple, et l'essai fut loin d'être encourageant. Pour faire arriver à Clamecy la moulée des bois qu'il possédait sur la commune de Saint-Revérien, il fit creuser, depuis l'étang qui donne naissance à l'Aron, jusqu'à la fontaine des Ombreaux, d'où coule le Beuvron, un fossé large seulement de six pieds. Tel fut, à son origine, ce canal que les habitants désignent sous le nom de la *Voie creuse*, et qui a maintenant, dans le parcours d'un quart de lieue, plus de cent vingt pieds de large sur quatre-vingts de profondeur. Un accroissement aussi démesuré, et qu'on avait été si loin de prévoir, fut considéré comme une triste expérience, et comme un avertissement sur le péril qui peut naître de la déviation imprimée aux courants torrentueux du Morvan.

Le fait est que cette *Voie creuse* n'a pas été seulement fatale aux propriétaires qu'elle a envahis; elle est demeurée un endroit extrêmement dangereux pour les ouvriers qui dirigent le flot. Et pourtant son étendue progressive est venue du seul déplacement des terres que de simples précautions d'entretien eussent préservées du frottement des bûches et de la rapidité du courant. On peut aujourd'hui, avec toute vraisemblance, considérer le flottage comme définitivement fixé, tant sous le rapport de ses procédés d'exploitation, que sous celui des règles de son administration industrielle, et de son organisation au point de vue du droit et de l'ordre publics. Sa disposition en quelque sorte préliminaire consiste dans la désignation et affectation de lieux de dépôt pour chaque coupe de bois; ils sont généralement choisis sur le bord des étangs. Là, on fait le départ de la coupe en charbonnages pour les forges du pays, et en moulée pour Paris. Deux fois l'an, en avril et en novembre, c'est-à-dire à l'époque où les eaux abondent, on dispose les bûches sur une ligne à portée du pertuis de l'étang : à un signal donné, l'écluse se lève, et la moulée est jetée pêle-mêle dans le torrent. De distance en distance sont apostés des hommes armés de longs pieux terminés par un crochet de fer; ils empêchent que les bûches ne stationnent et ne s'amoncellent, ce qui ne manquerait pas de produire de grands désastres par le refoulement des eaux, surtout dans le voisinage soit de certains obstacles naturels, comme roches ou ravins, soit des travaux d'art, comme pertuis et aqueducs, dis-

posés pour conduire la déviation du flot d'une colline à l'autre. Un semblable amoncellement se fit, en 1835, dans la Voie creuse; le flot s'éleva en un instant à plus de cinquante pieds; l'inondation instantanée qui s'ensuivit atteignit quantité d'hommes et de bestiaux qu'on fut dans l'impossibilité de sauver.

Au confluent de l'Yonne et du Beuvron, qui se joignent au-dessous de Clamecy, où ces deux rivières apportent le flot de tous les points du pays, il a été établi un barrage où le bois vient s'arrêter doucement. Là, dans l'eau jusqu'à mi-corps, quelle que puisse être la rigueur accidentelle de la température, des flotteurs de la ville saisissent et lancent sur le rivage les bûches que d'autres ouvriers trient et empilent selon la marque de la vente; puis les lots sont disposés en radeaux ou trains. Il en part ainsi annuellement de six à sept mille, qui sont dirigés sur Paris par l'Yonne, puis par la Seine.

Nous n'avons plus, en finissant, qu'à nommer deux institutions récentes, qui témoignent du progrès social dans l'arrondissement de Clamecy : le *Comice agricole*, la *Salle d'asile*. Présidé depuis sa création, en 1839, par le député qui consacre avec bonheur son activité et son influence au développement de toutes les sources de la prospérité et de la gloire de ce pays, le Comice prend soin lui-même de tracer ses propres annales : là, dans l'avenir, les enfants de Clamecy et de l'arrondissement trouveront un fidèle et imposant répertoire des titres d'honneur des citoyens qui auront fait le plus et le mieux pour l'avantage commun du pays. Neuf ans après l'établissement de cet institut, on a inauguré sur les bords du canal un très-bel édifice dont la construction n'a pas coûté moins de soixante mille francs; il est partagé en deux corps : l'un sert d'école mutuelle, l'autre de salle d'asile. Dans cette dernière, environ deux cents enfants peuvent être recueillis.

Plusieurs hommes célèbres sont nés à Clamecy : *Pierre Venette*, auteur des *Prouesses de la chevalerie légère en France*; *Roger de Piles*, le seul peintre du Nivernais, et à qui l'on doit la *Vie des peintres*, né en 1635; *Jean-Née de la Rochelle*, né en 1695, connu par quelques romans et des *Mémoires pour servir à l'histoire du Nivernais*; *André Dupin*, très-habile médecin, auteur de plusieurs ouvrages manuscrits, et maire électif de Clamecy en 1769; *Charles-André Dupin*, fils du précédent, né à Clamecy le 20 juin 1758, membre de l'Assemblée législative en 1791, du Conseil des Anciens de 1799 à 1800, du Corps législatif jusqu'en 1804; nommé avocat général à la Cour de cassation le 12 frimaire an VII, et sous-préfet de Clamecy de 1815 à 1830. Ses trois fils sont nés près de Clamecy, à Varzy : *M. André-Marie-Jean-Jacques Dupin*, le 1er février 1783; son frère, *M. Charles Dupin*, le 6 octobre 1784; et le plus jeune, *M. Philippe Dupin*, dont la perte prématurée a été si vivement sentie, le 7 octobre 1795. Nous ajouterons à ces noms celui de *Pierre Duricquet*, né en 1765, ancien professeur de l'université, un des collaborateurs du *Journal des Débats*, où il a remplacé Geoffroy, et auteur d'une traduction d'Horace, dont le premier volume seul a paru.[1]

1. *Gallia christiana*. — Lebeuf, *Mémoires pour l'Histoire d'Auxerre*. — *Recueil des historiens de la France*, t. V, p. 719, et t. IX, p. 692. — Coquille, *Histoire du Nivernais*. — Secousse, *Ordonnances des rois de France*. — Parmentier, *Histoire des évêques de Nevers*. — Née de la Rochelle, *Mémoires pour servir à l'Histoire de Nivernais*.

RÉSUMÉ.

AGRICULTURE. — INDUSTRIE. — COMMERCE. — CARACTÈRE.
MOEURS. — IDIOME. — ANTIQUITÉS.

Ce que Guy Coquille a dit de l'agrégation politique du Bourbonnais s'appliquerait, ce nous semble, avec non moins de raison à la constitution de son territoire : c'est, en effet, une véritable marqueterie ; le terrain change d'un canton à l'autre, et parfois même un seul champ présente à l'agriculteur jusqu'à dix espèces de terres différentes. Cette extrême diversité nuit beaucoup à la culture. En général, la partie basse de la province, où les grandes rivières ont leur cours, comprend soit des terres argileuses, soit des terres fortes, arrosées particulièrement par la Bouble, la Sioule et la Bèbre : une argile plus ou moins décomposée à sa surface, s'étend en vastes couches sur les hauteurs. L'arrondissement de Montluçon, entrecoupé de coteaux et de plaines, que baignent un grand nombre de rivières et de ruisseaux, renferme quelques terrains incultes, appelés *Brandes*, et où ne croissent que des joncs, des genêts et des bruyères; mais partout ailleurs se succèdent alternativement les pleines terres, les prés, les étangs, les vignes et les bois. L'arrondissement de Moulins est le plus boisé du département de l'Allier : celui de Montluçon possède la belle forêt royale de Tronçais, qui seule occupe environ dix mille hectares. Le quinzième environ de l'arrondissement de Gannat est couvert de bois; le reste se compose de terres noires très-fertiles. C'est dans le canton de Saint-Pourçain que commence le magnifique bassin de la Limagne et de l'Auvergne : là, sur un fond argileux, repose une terre forte et profonde, plus faible, il est vrai, dans les cantons montueux et boisés de Chantelle et d'Ébreuil. Les accidents du sol se dessinent encore davantage dans l'arrondissement de La Palisse, où les montagnes des cantons du Mayet et de Cusset se relient, par la chaîne du Forez, à celles de la Haute-Loire et des Cévennes; cependant ce dernier canton, le seul montueux à proprement parler, ainsi que celui de Varennes et la vallée de la Bèbre, ont un sol argilo-calcaire d'une extraordinaire richesse. L'essence dominante dans les forêts est le pin; il y réussit mieux peut-être que partout ailleurs en France, et acquiert une grosseur prodigieuse. Enfin, dans le canton du Donjon et une partie de celui de Jaligny, le terrain est tantôt argileux, tantôt sablonneux et pauvre.

Les produits agricoles ne sont pas moins variés que les qualités du sol dans le Bourbonnais. Les seigles viennent bien, ainsi que l'orge et l'avoine, soit dans les terres argileuses, soit dans les terres sablonneuses mêlées d'une mince couche de gravier sur un fond graniteux; on y cultive aussi avec succès la pomme de terre, les graines oléagineuses, les arbres fruitiers et la vigne à raisins blancs, d'où l'on retire un vin très-estimé. Le blé noir est presque la seule récolte du

canton de Chevagnes. Les fourrages, gras et abondants près des rivières, le sont moins dans les pays de coteaux, surtout en avançant vers les bois; on récolte également dans le voisinage des cours d'eau une quantité considérable de froment d'excellente qualité. Les terres fortes favorisent la vigne à raisins rouges : les vins de Sainte-Catherine et de Segange, ceux de Saint-Pourçain et de Chantelle, et le vin fumeux de Souvigny, ont eu de la réputation au XVIe siècle; aujourd'hui les vins de Saint-Pourçain souffrent sans difficulté le transport; ceux de Chantelle et des rives de l'Allier, en remontant vers Billy, sont moins corsés, mais bons et agréables. Dans la région montueuse de La Palisse, Le Mayet et Gannat, on recueille du chanvre et du lin, et surtout beaucoup de noix. Le sol léger du canton de Moulins se prête merveilleusement bien au jardinage : aussi la ville est-elle entourée de jardins potagers qui approvisionnent de légumes délicieux les départements limitrophes. Le mûrier s'est également acclimaté aux environs de Moulins; sa culture, très-active et très-importante avant la révolution, avait tellement déchu dans les premières années du XIXe siècle, qu'à peine suffisait-elle à l'entretien de quelques vers, dont la soie rivalisait avec les soies les plus belles du Midi.

Malgré les comices agricoles et l'exemple de quelques propriétaires riches et intelligents, la culture en est encore à l'enfance de l'art dans le Bourbonnais; les prairies artificielles s'y naturalisent difficilement, et les anciennes méthodes, maintenues par l'habitude, y sont presque partout préférées aux nouvelles. Nous remarquerons, toutefois, après un historien de cette province, M. Coiffier Demoret qu'il faut bien que la culture n'y soit pas entièrement négligée, puisque le pays produit au delà de la consommation de ses habitants, tout en comptant « beaucoup de terres médiocres, d'autres très-mauvaises, et seulement quelques bonnes parties. » La race des bestiaux, naturellement chétive, s'améliore par le croisement avec les bœufs du Charolais; il en arrive aussi beaucoup du Périgord et du Limousin, qu'on engraisse particulièrement dans les cantons de Bourbon et de Souvigny, d'où ils sont conduits, pendant l'hiver, aux marchés de Sceaux et de Poissy. Dans l'arrondissement de Montluçon, les propriétaires se livrent surtout à l'élève des bestiaux d'exploitation. Quant à la race chevaline, elle laisse encore infiniment à désirer. Les brandes du canton de Lurcy-le-Sauvage nourrissent de nombreux troupeaux de moutons; les garennes d'Ussel sont très-renommées; et l'on pêche d'excellentes truites dans les eaux claires et vives de la Sioule, en cet endroit de son cours, où après être descendue de Pont-Gibaud aux Mines d'argent, elle se creuse un lit entre des rochers à pic.

Le Bourbonnais renferme des mines de charbon, de fer, d'étain, de plomb et d'antimoine; des carrières de marbre veiné et de pierre à chaux. L'industrie minière a peu progressé, il est vrai, quoique les gisements métallifères soient assez nombreux. Parmi les houillères, celles de Fins et de Commentry se présentent comme les plus importantes; de nouvelles voies de communication ouvrent à leurs produits de prompts et sûrs débouchés. La mine de Châtel-Perron n'est pas exploitée, et cependant les échantillons ont rendu trente pour cent de fer excellent, propre à la fabrication de l'acier. Les forges et hauts-fourneaux de Tronçais, l'un des principaux établissements de ce genre, en France, ont été

fondés dans l'hiver de 1788 à 1789, par M. Rambourg, directeur des forges d'Indret, lequel vint camper au milieu de la forêt, avec cinq cents ouvriers; les forges de Beauregard datent de 1742, et celles de Messarges de 1751. Il y a, en outre, une verrerie de bouteilles à Souvigny qui suffit, non-seulement à la consommation du Bourbonnais, mais encore aux demandes qu'on lui adresse de Paris et de la ligne parcourue par la Loire; une manufacture de verres et de glaces à Commentry, dont les produits supportent très-bien la comparaison avec ceux de Saint-Gobain et de Saint-Quirin; une papeterie à Cusset sur le Sichon, et des coutelleries à Moulins, avantageusement connues depuis longtemps. L'Allier, rivière large mais peu profonde, n'est navigable que sur une longueur de trente lieues environ, en descendant, et à l'époque des hautes eaux. Le flottage y a lieu par radeaux, dont on augmente la charge au fur et à mesure de leur parcours et qu'on déchire à Paris : « les objets ordinaires de transport sont les houilles, les vins, les bouteilles, les chanvres, les bois de charpente, de merrain et de chauffage, les charbons et les pierres. » Les exportations du Bourbonnais consistent surtout en bois, blés, bestiaux, laines, cuirs et charbon de terre.

« Il est peu de départements, disait en l'an XII le préfet Dalphonse, dans lesquels l'agriculture ait fait d'aussi faibles progrès que dans celui de l'Indre. L'indomptable routine repousse les préceptes, les découvertes, les expériences, sans examen, sans règle et sans autre réponse, sinon que ce n'est pas *la coutumance.* » La même observation pouvait alors s'appliquer au département du Cher; mais depuis cette époque la division des propriétés et l'accroissement de la population ont exercé une heureuse influence sur la production agricole de tout le Berry : le desséchement des marais d'Yèvre et de Contres, comme le remarque M. Fabre, dans son Mémoire statistique sur le Cher, ont rendu à la culture des étendues considérables de terrain. Le sol du département, argilo-calcaire, en sa presque totalité, est très-fertile, à l'est, portion du pays connue sous le nom de Val; médiocre, au sud-est, pays parsemé de plus de cinq cents étangs; mélangé au centre et sablonneux au nord, où s'étendent les vastes landes de la Sologne, des sables, des bruyères et des marais. Le département de l'Indre, comme nous l'avons dit ailleurs, présente trois zones principales: le *Bois-Chaud*, région entrecoupée de bois, de fossés et de haies; *la Champagne*, pays plat; *la Brenne*, territoire pétri d'argile et de marne, où les marais et les étangs ont plus de surface que de profondeur, où les ruisseaux bourbeux qui s'y traînent n'arrosent pas les campagnes, mais les submergent, ne fécondent pas les prairies, mais les pourrissent. Le sol de l'Indre est d'ailleurs si varié, que les habitants en ont classé les terres en neuf espèces différentes, ainsi qu'on l'a vu dans notre introduction.

La charrue triangulaire, l'arean, sorte de charrue sans ferrement, avec laquelle on mesure à volonté la largeur et la profondeur des sillons, la herse, le rouleau composé d'un brancard et d'une pièce de bois longue de trois mètres, et enfin, depuis quelques années, les charrues de Brie et de Beauce : tels sont les instruments aratoires le plus communément employés en Berry. Après avoir hersé les terres, on les fume, en y jetant les engrais par tas, que le laboureur divise ensuite et éparpille à la main. On répand la semence par-dessus, puis on la re-

couvre pour livrer passage à la charrue. La méthode en usage est de partager les terres en trois, quatre et six soles ou *réages*, comme on dit dans le pays. La plupart des fermiers, auxquels les grands propriétaires confient l'exploitation de leurs biens, et les colons ou métayers, sur lesquels ceux-ci se reposent du soin de la culture, n'ont d'ailleurs aucune des connaissances nécessaires aux agriculteurs : le procédé ne change jamais; ils ne savent établir aucune distinction entre les différentes espèces de terrain auxquelles ils ont affaire. Les fermes se divisent en *domaines*, ou corps de bâtiment entourés d'une vaste étendue de terres labourables, comprenant un logis pour les colons, des granges pour les récoltes, et des étables et bergeries pour les bestiaux; en *borderies* ou domaines sur une moindre échelle, dans lesquelles on ne se sert que d'une petite charrue; et en *locatures* ou simples maisons rurales dont dépendent quelques terres

Quel que soit l'état d'imperfection où se trouve encore l'agriculture en Berry, les deux départements se suffisent à eux-mêmes, et produisent, en céréales, au delà de la consommation des habitants. On y récolte du froment, du seigle, de l'orge, de l'avoine, de la marsèche et du sarrasin. Le froment de la Champagne contient plus de principes farineux et a plus de finesse que celui du Bois-Chaud. A ces végétaux il faut ajouter les pois, les fèves, les pommes de terre, qu'on ensemence dans une faible partie des terrains labourables; les châtaignes, très-abondantes, surtout aux environs de Saint-Amand ; et le chanvre, dont la culture est universelle, puisque non-seulement chaque ferme, mais encore chaque maison, dans le voisinage des villes, possède « sa chenevière autour de son jardin. » Le jardinage a fait aussi des progrès sensibles; les légumes viennent bien dans les anciens marais; mais, en général, les arbres à fruits sont partout fort négligés. On évalue à environ vingt-neuf mille sept cents hectares l'étendue des vignobles des deux départements, dont le produit annuel s'élève, pour le Cher, à deux cent cinquante mille hectolitres de vin, et, pour l'Indre, à trois cent mille. Le procédé de vinification est encore assez défectueux; néanmoins, quelques crûs ont eu une grande réputation au moyen âge, et la conservent encore, en partie, de nos jours. Le vin de Bourges se bonifie beaucoup en vieillissant; les vins rouges du Sancerrois, où la vigne est cultivée d'ailleurs avec beaucoup d'intelligence, se rapprochent de ceux de Bourgogne; les vins blancs de cette contrée acquièrent sans peine le pétillant et le mousseux de ceux de la Champagne. On prise enfin les vins de Reuilly, de Menoux, du Blanc, de Thenay, de Chabris, de Valençay et de la Moustière.

Les prairies naturelles s'améliorent, se multiplient; et, chaque jour, les fourrages artificiels envahissent les jachères. De vastes forêts couvraient autrefois le sol du Berry : le nom même de la Sologne (*Solum Ligneum*), et celui de nombreuses localités, telles qu'Aubigny (*Album Ligneum*), Humbigny (*Humus Ligni*), etc., témoignent assez de la justesse de cette assertion. Aujourd'hui, cette riche végétation ne revêt plus qu'une faible partie du sol dans l'Indre : d'immenses bruyères croissent sur les restes des taillis incendiés par l'insouciance ou l'incurie des pâtres; il n'existe, en général, que peu de bois en futaie. Dans le Cher, toutefois, une grande étendue de terrains sont encore couverts. On connaît les masses considérables de bois, presque continues, des cantons de Sancoins, de

la Guerche, de Nérondes, de Sancergues, d'Henrichemont, de la Chapelle-D'Am-Gillon, de Vierzon, de Saint-Martin, de Chârost, de Châteauneuf, de Levet, de Saint-Amand, etc. Les essences dominantes, dans les deux départements, sont le hêtre, le charme, le bouleau, le chêne, l'aulne et le châtaignier. L'orme croît, d'ordinaire, autour des habitations; on en donne les feuilles pour nourriture aux agneaux. Le frêne, le saule, le peuplier, le noyer, le tilleul, se trouvent dans les vallées et les enclos. Le terrain de la Sologne se prête merveilleusement bien au développement du pin maritime.

Il existait, avant la révolution, une race supérieure de chevaux berruyers : ils étaient renommés du temps même de Henri IV, qui envoya à la reine Élisabeth *de beaux chevaux provenant des haras du Berry;* ceux qu'on vendait à la foire de Sancerre n'étaient point inférieurs aux chevaux normands. Des remontes se faisaient dans la province, surtout pour les dragons et les hussards. Le pays d'Issoudun fournissait, en particulier, d'excellents chevaux de trait et de main. Les réquisitions et les suppressions des haras eurent bientôt fait dégénérer l'espèce. Ces animaux sont aujourd'hui de petite taille, d'une encolure courte et très-fournie; ils ont la tête grosse et pesante, le corps bien fait néanmoins, et les jambes sèches et nerveuses. L'espèce des ânes n'est point remarquable; les mulets, tirés en majeure partie des Deux-Sèvres, de la Vendée et de la Charente, servent, dans quelques cantons, au labourage. Le bétail abonde : il forme une des branches les plus importantes du commerce et absorbe, ainsi que l'éducation de l'espèce ovine, presque tous les soins des cultivateurs. Le croisement de la race indigène avec une race supérieure était cependant encore inconnu dans le département du Cher, au commencement même du siècle; l'intendant, M. de Trudaine, n'avait, en 1776, importé que dans la campagne seule de Châteauroux un troupeau de deux cents bêtes d'Espagne; mais les laines de la province avaient déjà une grande réputation, qu'elles ont conservée de nos jours. Quand on parle des laines du Berry, c'est surtout aux toisons tassées, fines et moelleuses des moutons de la Champagne, qu'on fait allusion; on a remarqué que les sujets élevés dans cette zone du département de l'Indre perdaient toutes leurs qualités quand on les transportait dans le Bois-Chaud, où les moutons ont généralement une laine grosse et dure. Les chèvres ont considérablement multiplié, et l'on engraisse dans les fermes beaucoup de porcs et de volailles. Les bois et les landes fournissent assez de gibier : lièvres, lapins, sangliers et chevreuils. On pêche dans les riviéres, qui sont très-poissonneuses, le brochet, la carpe, le barbeau, le saumon, la truite saumonnée, etc.

L'exploitation des mines de fer du Berry date d'une époque très-reculée; elles gisent en plateaux, dispersés presque à la surface; le hasard en fait souvent découvrir les filons, et leur mineral donne ordinairement une fonte très-douce, qu'on réduit en un métal pliant et nerveux à la fois. On trouve également dans le pays de la tourbe, de la marne, du grès; des carrières de pierre de taille, de pierre calcaire et meulière; de la manganèse, de l'ocre; de la terre à porcelaine, à poterie et à foulon; des mines de houille; quelques indices de mines d'argent, de plomb et de cuivre; du granit gris et noir, et des carrières de marbre veiné de rouge et de blanc. L'industrie, tout en ne progressant encore qu'avec une

extrême lenteur, est représentée pourtant par de nombreuses manufactures de draps et de chapeaux, des toileries, des blanchisseries, des papeteries, des filatures de laine et de coton, plus de soixante-seize forges et de trente hauts-fourneaux, des scieries, des poteries, des contelleries, des fabriques de verre et de salpêtre, des parchemineries, des corroieries, des tanneries, etc. Quant au commerce, l'exportation ne consiste qu'en produits territoriaux : laines, vins, bestiaux, chanvres, bois de merrain, fer et fonte, faïence, truffes, volailles, moutons gras, etc.

Des éléments fort divers entrent dans la composition du territoire de l'ancienne province du Nivernais, dont on a formé le département de la Nièvre. Le sol est, en général, ingrat et de qualité inférieure. Dans le Morvant on ne recueille que peu de blé; mais, en revanche, le seigle, l'avoine et quelquefois le sarrasin donnent une récolte abondante. Les terres labourables, sur les bords de la Loire et de l'Allier, produisent de bons grains; le terrain limoneux et calcaire s'y montre très-favorable à la culture du froment, surtout dans la contrée des Amognes, dans celle des vaux de Montenaison et du val d'Yonne. D'autres cantons fournissent du méteil et de l'orge. L'ouest de la province a recours, pour les céréales, aux importations du Cher. Les progrès agricoles ont, du reste, été remarquables dans le Nivernais depuis la révolution : une grande étendue de terres en friche ou de pâturages stériles, est aujourd'hui livrée à la culture; sur l'emplacement des marais desséchés verdissent de grasses prairies, et la vigne tapisse des rochers et des terres sauvages où ne croissaient autrefois que des broussailles.

Les meilleurs pâturages se trouvent dans l'arrondissement de Clamecy; il n'est pas toujours possible de les convertir en foin, et les bestiaux qu'on élève les consomment alors sur place. Les forêts, véritable richesse du pays, couvrent plus de cent quatre-vingt-quatre mille deux cent soixante-dix-neuf hectares; le hêtre, le charme et le chêne y dominent. Nous avons décrit, dans la notice sur Clamecy, toutes les opérations du flottage, inventé par Jean Rouvet, perfectionné par M. de Damas-Crux, et sans lequel les propriétaires n'eussent tiré aucun revenu de leurs bois, tant les chemins étaient alors en mauvais état dans toutes les saisons de l'année. Ces bois sont exploités de deux manières : on coupe en furetière, toutes les dix années, ceux du Morvant, c'est-à-dire en ne prenant que les arbres d'une grosseur qui se prête à la moulée; quant aux bois désignés sous le nom de Nivernais, on les coupe à *tire et aire* à l'âge de quinze ou dix-huit ans, et les menues branches impropres à la moulée servent à fabriquer du charbon pour les forges et le chauffage. Les vignobles occupent neuf mille neuf cents hectares, tant sur la rive droite de la Loire que dans l'intérieur de la province et sur les bords de l'Yonne. Les vins blancs de Charenton et de Pouilly jouissent d'une réputation méritée; les vins rouges sont médiocres, et leur qualité ne varie guère que par des nuances. Le Morvant, où il n'y a pas de vignes, s'approvisionne dans les départements de la Côte-d'Or et de Saône-et-Loire.

La race chevaline du Morvant, autrefois bonne et très-estimée, a dégénéré depuis quelque temps. On élève beaucoup de bêtes à cornes dans les pâturages d'Anlezy, Cercy-Latour, Montigny-sur-Canne, Rouy et Moulins-Engilbert; c'est ce

qu'on appelle mettre à l'*embauche;* on les engraisse à la crèche dans les cantons de Saint-Révérien, Corbigny, Brinon-les-Allemands et Varzy. L'espèce ovine de la Nièvre est de petite taille et a une toison bien moins fine que celle de l'Indre et du Cher ; quelques améliorations ont été introduites dans l'éducation de ces animaux, malgré l'esprit de routine et la négligence des colons; certains propriétaires, riches et éclairés, possèdent déjà des troupeaux de race et emploient les bonnes méthodes.

Il paraît qu'on a jadis exploité des mines d'or et d'argent dans le Nivernais. Les archives de l'ancienne chambre des comptes de Nevers nous apprennent l'époque à laquelles furent fouillées les mines de Chitry et de Saint-Didier, situées, la première sur la rive droite de l'Yonne, la seconde sur la rive gauche de cette rivière, et contenant l'une de l'argent, l'autre de l'or. On remarque, en outre, dans la commune de Préporcher, au bas de Monjon, un rocher granitique à la surface duquel scintillent une innombrable quantité de paillettes d'argent extrêmement brillantes et presque impalpables. A Monceaux-sur-Yonne il y a une mine de cuivre, et à Saucy, près de Saint-Franchis, une mine de plomb argentifère. Le sol du Nivernais renferme aussi de la houille, de la marne, de l'ocre jaune, du grès roussâtre avec lequel on construit les creusets des hauts-fourneaux, de la pierre calcaire et meulière, de la terre à poterie, de la terre à faïence, découverte aux environs de Nevers par un Italien que l'un des ducs de Nivernais avait conduits en France à la fin du XVIe siècle; du sable quartzeux, du granit et du marbre d'un noir bleuâtre tirant au gris d'ardoise, parsemé d'une multitude de points plus ou moins foncés et de petites veines d'un blanc grisâtre ou d'un brun de cheveux produites par divers coquillages. Tout l'intérieur de la montagne de Favée, commune de Saint-Quentin, est incrusté de marbre blanc; mais aucun bloc n'y a plus de quatre décimètres de côté, et le surplus manque de cohérence. A Clamecy, dans le faubourg de Bethléem, il existe une pierre de couleur isabelle, veinée d'un jaune plus ou moins foncé, et qu'on peut assimiler au marbre. C'est dans cette ville qu'avait été trouvée, suivant Buffon, une main de femme parfaitement bien conservée, dont tous les os étaient convertis en turquoises, et que l'on montrait au Museum d'histoire naturelle de Paris. Mais la plus grande richesse métallifère du Nivernais consiste dans ses nombreuses et excellentes mines de fer, de l'espèce de celles qu'on appelle limoneuses. « En parcourant le pays, dit M. Gillet, on rencontre en divers endroits la terre colorée en rouge foncé, ce qui annonce la présence du fer en état de rouille et plus ou moins oxidé. » Il y a dans le département de la Nièvre trois fontaines minérales universellement connues : celles de Pouges, de Saint-Parise-le-Châtel et de Saint-Honoré en Morvant.

Le flottage, l'exploitation des mines de fer, plusieurs forges et hauts fourneaux, quelques fabriques de toiles, de draps et d'étoffes de laine, des manufactures de fer-blanc, d'ancres et de boulets, une manufacture d'armes blanches établie à la Charité, des papeteries, des faïenceries, des verreries : telles sont les principales branches de l'industrie nivernaise. Le commerce des habitants roule sur les bois, les vins, les bestiaux, les laines et les cuirs, le fer, l'acier, le cuivre, la tôle, et le charbon de terre et de bois. L'extension remarquable qu'a prise le mouvement des affaires depuis quelques années, est due, en partie, au dévoue-

ment et à la sollicitude de l'un des plus illustres enfants de la province, M. Dupin. Avant cette époque, en effet, et comme il le dit lui-même dans son discours pour l'inauguration du pont de Gouloux, situé sur la route de Nevers à Dijon, « il existait dans tout l'espace compris entre les villes d'Autun, Château-Chinon, Lorme et Avallon, une enceinte de cent lieues carrés, presque entièrement couverte de de bois, et dans laquelle il n'y avait pas une seule toise de route royale ou départementale, ni même un chemin vicinal en bon état de viabilité. » Par sa puissante intercession, M. Dupin obtint de la Chambre des députés le vote de la loi du 5 février 1838, portant création d'une route royale, entre Saulieu et Vauclaix, laquelle devait établir, sur un parcours de douze lieues, une communication directe entre Nevers et Dijon, et relier non-seulement la route de la Bourgogne et celle du Bourbonnais, mais encore le canal du Centre à Pouilly et celui du Nivernais à Chitry. Cette route, dans toute la partie qui traverse le département de la Nièvre, se trouva presque terminée, dans un intervalle de dix-huit mois, sans compter trois ponts en granit, dont le plus beau, celui de Gouloux, sur la Cure, « réunit deux montagnes, en vue de deux cascades, connues sous le nom de *Saut de Gouloux*, » et fut salué par l'acclamation publique, le jour de son inauguration (20 septembre 1830), du nom de *Pont-Dupin*. Instruit, cependant, du vote auquel le pays allait être redevable d'une route royale, le conseil général de la Nièvre s'était empressé lui-même de voter une route départementale de Château-Chinon à Montsauche, et de deux grands chemins de grande vicinalité, l'un rejoignant la route de Monsauche au pont de Boulois, l'autre se rattachant à Autun et complétant la ligne suivie autrefois par la voie romaine d'Autun à Orléans. De cette manière, un transit court et facile de la Bourgogne au Nivernais et de l'est à l'ouest de la France fut ouvert dans une contrée qui n'était auparavant « qu'un impasse impénétrable pour tout autre roulage que celui des voitures à bœufs. »

L'habitant des campagnes, dans le Bourbonnais, comme dans tout le centre de la France, est ennemi né de toute innovation. Le trait saillant de son caractère, c'est la bienveillance, qualité bien amoindrie par une extrême indolence et beaucoup de légèreté. « Les Bourbonnais, » dit Nicolaï, « sont peuple doux et gracieux, l'esprit subtil et accort, bons ménagers et adonnés à leur profit, mais courtois aux étrangers. » On trouve en eux une sorte de naïveté rusée et de diplomatie campagnarde fort amusante à étudier. Porté naturellement à la chicane, l'habitant du Bourbonnais est homme à dépenser en procès jusqu'à son dernier écu. Méfiant et superstitieux à la fois, il croit aux fées, aux follets et aux loups-garous. Toujours prêt à céder à la vanité ou au plaisir, il justifie le vieux proverbe : *Bourbonnichon, habit de velours et ventre de son.* Les *Apports*, ou fêtes de village, la danse et le cabaret ont pour lui un attrait irrésistible. La bourrée bourbonnaise s'exécute, comme la bourrée d'Auvergne, au son de la cornemuse, triste intrument qui marque bien les mouvements traînants de ce divertissement monotone; les filles et les garçons dansent, les yeux baissés, le geste embarrassé, l'air morne et contraint. En général, les femmes sont de petite taille, mais leurs traits ne manquent ni de grâce, ni de finesse, et leur coiffure mérite d'être remarquée : c'est un chapeau de paille en forme de nacelle,

à large ourlet de velours, brodé de soie et d'argent, et dont le bord antérieur s'abaisse, tandis que celui de derrière se redresse et se courbe, comme une proue antique, et donne à l'ensemble une originalité piquante. Une noce bourbonnaise, marchant cornemuse en tête, l'époux au bras de l'épousée, et les conviés deux à deux, rappelle la joyeuse bonhomie des anciennes mœurs.

La France du nord finit avec le Bourbonnais, et la France du midi commence avec l'Auvergne ; jamais constraste n'a été aussi brusquement tranché : aux pignons élevés, aux toits de chaume ou d'ardoise succèdent les toits abaissés et la tuile creuse, qui donnent aux fabriques du midi un si riant aspect. Le patois du Bourbonnais n'est qu'une simple corruption du français : cependant, comme cette province se trouvait placée sur la limite de la langue d'Oil et de la langue d'Oc, quelques mots du dernier idiome s'y sont conservés, surtout parmi le peuple ; on remarque enfin jusqu'à des nuances sensibles dans le dialecte de deux villages voisins. Vers la fin de l'empire, on se servait encore sur les deux rives de l'Allier d'expressions qui n'étaient pas en usage de l'une à l'autre. Le peuple, sans avoir d'accent particulier, appuie cependant avec force sur la dernière ou l'avant-dernière syllabe de beaucoup de mots, et, par une certaine paresse d'organe, réunit plusieurs lettres en une seule ; cette habitude lui fait donner aux deux *ll* mouillées le son de l'*y*. Le paysan de l'Allier est rarement propriétaire du champ qu'il cultive : les grandes propriétés, presque toutes affermées, sont exploitées en sous-ordre par des métayers dépendants du fermier, travaillant beaucoup, gagnant peu, et vivant dans un état voisin de l'indigence. La mendicité, entretenue dans la campagne par un esprit de charité mal entendu, est la lèpre du pays. Les écoles communales se sont beaucoup multipliées depuis dix ans : elles sont encore peu fréquentées, surtout pendant l'hiver.

On n'a découvert dans le Bourbonnais aucune antiquité druidique bien remarquable. Quelques troncs d'arbres, fendus en deux, et creusés pour recevoir un corps, ont été découverts à Souvigny, il y a une quarantaine d'années ; l'intérieur ne renfermait aucun ossement ni même aucun vestige de cendre : on suppose cependant que c'étaient des cercueils gaulois. Les débris de l'art romain sont assez rares ; les plus importants proviennent des fouilles faites à Néris : ils consistent en fragments de marbre de Carrare et de Paros, lesquels ont évidemment appartenu à des temples, à des bains et à des palais ; en vases de toute forme, mosaïques, statues, lampes, agrafes, bracelets, pierres gravées, et surtout en monnaies et médailles à l'effigie d'Antonin-le-Pieux, de Gallien, de Constantin et d'Honorius. Il ne reste plus aujourd'hui aucune trace de la cité romaine de Cordes, située à un quart de lieue au nord d'Hérisson, et par laquelle passait la voie militaire de Néris à Bourges. Le Bourbonnais possède, en revanche, une quantité considérable de monuments gothiques, tant églises que châteaux, dont quelques-uns sont même antérieurs au XIIIe siècle. Dans la longue liste de ces édifices, il en est plusieurs que nous avons eu l'occasion de décrire : tels que la cathédrale de Moulins, le château de Bourbon-l'Archambauld, etc. Nous mentionnerons ici la curieuse église d'Yzeure, dont la nef avec ses colonnes à chapiteaux ornés d'entrelacs et de figures grimaçantes, date du XIIe siècle, tandis que le portail est du XIe ; l'église de Coulandon, construite au milieu d'un cimetière où l'on découvre

fréquemment des cercueils taillés dans la pierre; l'église byzantine de Gypci-sur-Ours, les églises romanes de Meillet, de Saint-Aubin et de Franchèse; l'ancienne église paroissiale de Souvigny, où l'on remarque des arcades en ogive sarrasine, découpées de bordures élégantes; l'église du monastère de Saint-Menoux, qui a un clocher ogival avec deux étages de fenêtres percées de trèfles à trois lobes; l'église à machicoulis de Montet; le pont jeté sur la Quesne, aux arcades cintrées remontant au XII[e] siècle; les tours du château de Vesvres qu'on aperçoit de loin, adossées à un bois, au milieu d'une campagne fertile; l'imposant et massif château de Noyant, de forme carrée, debout sur les hauteurs de la Pierre-Percée; les ruines immenses du château de Murat, dont l'ensemble présentait jadis vingt-sept grosses tours; et enfin celles du château de l'Ours et du château d'Huriel: ce dernier avait quatre tours rondes, et une tour carrée très-haute à ouvertures cintrées; c'était la résidence des puissants seigneurs de la famille des Brosses.

Nous venons d'observer que le Bourbonnais n'était point riche en monuments druidiques; la seule partie de la province qni en offre une assez grande quantité, est le sauvage et pittoresque canton d'Huriel, limitrophe du Berry: c'est là que le regard a peine à mesurer ces gigantesques amas de *pierres jaumâthres* on *jo-mathr*, débris informe de dolmens, de peulvens et de menhirs. Le canton d'Huriel fait partie de l'arrondissement de Montluçon.

A l'extrême frontière de la province du Berry et du pays de Combraille, dans le canton de Boussac, sur la montagne de Toull-Sainte-Croix, la main des Celtes a entassé avec la même prodigalité les pierres jaumâthres. Parmi les monuments celtiques du pays, il en est deux, celui du mont Barlot et celui de la vallée d'Ep Nell, qui appartiennent à la classe des *pierres branlantes:* leurs légères oscillations font l'étonnement des habitants des campagnes et rendent quelquefois des sons harmonieux comme la statue de Memnon. Les pierres druidiques du Berry sont environnées d'un prestige et d'un pouvoir mystérieux par les croyances et les superstitions populaires. Telle sert de prison à un esprit qui prédit l'avenir: telle autre garde un trésor dont la recherche serait pleine de périls. Il existe dans la commune de Moulins un dolmen assez considérable entouré de cinq peulvens; on en voit un autre, appelé la *Pierre-à-la-Marthe*, dans la commune de Saint-Plantaire: ces monuments sont faits d'une pierre qui n'a pas été extraite du sol même qu'ils recouvrent aujourd'hui; c'est parmi les paysans une opinion générale, que *celui qui y porterait la main mourrait dans l'année.* Les monticules des communes de Pellevoisin, de Moulins et de Vatan sont évidemment des *tumuli:* tous trois présentent une forme circulaire, et le premier a quinze mètres de hauteur. Dans le département du Cher, aux environs de Bourges, on rencontre trois tombelles: *la butte Barral*, *la butte des Prés-Fichaux* et *la tombelle des Vignes du Château.* Des *Pierres-Folles*, autre dénomination données aux ouvrages religieux des Celtes, sont parsemées dans le canton et la commune de Graçay. Du reste, on trouve jusque dans les mœurs et les coutumes des traces ineffaçables de ce vieux culte des Druides. Les gens de la campagne ont une vénération marquée pour les chênes; la formule sacramentelle: *Le Guy l'an neu! au Guy l'an neu!* est toujours en usage parmi eux, et presque tous ils disent encore, par une tradition évidemment gauloise, *annui* pour *aujourd'hui.*

Le Berry présente à l'antiquaire de nombreux vestiges de la domination romaine : par exemple, les ruines d'un aqueduc aux environs de Bourges; les restes d'un camp sur le Cher, près de Drévant; un autre camp situé dans la commune de Chambon, entre Châteauroux et Buzançais; les piles d'un pont, non loin de Ruffec, dans le département de l'Indre; et les traces encore parfaitement visibles de plusieurs voies militaires, une surtout qui, partant de Bordeaux pour aboutir à Autun, passait par Le Blanc et Ruffec. Des fouilles pratiquées à diverses époques ont, en outre, fait découvrir dans plusieurs localités une quantité considérable de monnaies et de médailles à l'effigie des empereurs, ayant au revers une figure de taureau; des fragments de statues, des pierres sculptées, des sarcophages, des salles de bain et des étuves d'albâtre. L'art gothique, religieux, civil et militaire, s'était également épanoui sur cette terre où la civilisation semble avoir tant de peine à pénétrer : il nous suffira de citer parmi ses principaux monuments la cathédrale de Bourges et la maison de Jacques Cœur, que nous avons déjà décrits dans notre notice sur cette ville; le château de Mehung-sur-Yèvre, dont les débris peuvent encore faire apprécier la magnificence; le château de Lignières, où Jeanne de France, fille de Louis XI, fut élevée et résida après son divorce; la tour d'Héracle, la plus grosse des dix tours de l'ancien château-fort d'Argenton, démoli par ordre de Louis XIV; les trois grosses tours rondes du château de Croï qui, de ses ruines, couvre le penchant de la montagne sur laquelle est bâtie la petite ville de Culan; la forte enceinte et le château de Sancerre, desquels ne reste plus qu'une tour située au nord; les ruines du château de Châtillon-sur-Indre et celles du château de Montrond; l'église de Déols dépendant de la célèbre abbaye de ce nom; l'église de Saint-Germain-de-la-Châtre, bel édifice du XVe siècle, où l'on admire la hardiesse de deux vastes arceaux à plein cintre; l'église paroissiale de la Mothe-Feuilly, décorée jadis de nombreuses figures en marbre, et où fut enterrée la femme de César Borgia, Charlotte d'Albret, etc. etc. Quant aux monuments modernes, nous nous bornerons à rappeler le château de Valençay qui, bien qu'élevé au XVIe siècle, par la famille d'Étampes, et sur les dessins de Philibert de Lorme, a subi de telles modifications dans le plan primitif, qu'on ne saurait plus le rapporter à l'époque de la renaissance.

Le trait le plus caractéristique des habitants de l'ancienne province du Berry, est la candeur et l'affabilité : on loue la pureté de leurs mœurs, leur humeur douce et tranquille, laquelle n'exclut cependant ni le courage dans les périls ni la constance au milieu des fatigues; et leur loyauté, leur probité, qui se manifestèrent dans toutes les occasions sans effort comme sans ostentation. Nous avons signalé, ailleurs, les frappantes analogies qu'on observe dans cette contrée, si reposée et si unie, entre l'aspect du sol et la physionomie de l'homme : on dirait, qu'ils s'y réfléchissent mutuellement, comme si l'un avait été fait à l'image de l'autre. Rien, en effet, dans les choses, dans les formes ni dans les esprits n'offre ici un grand relief, ni un caractère tranché ou bien original. En ce qui touche la vie active et pratique de tous les jours, les Berruyers sont laborieux et persévérants, bien qu'ils manquent, en général, d'imagination et d'industrie : s'ils ne se laissent pas aller précisément à la paresse, ils se complaisent dans cet état d'apa-

thie qui répugne à l'action et au mouvement des esprits et des choses. Là, comme en Bretagne, on s'engourdit et l'on s'endort de génération en génération sur l'oreiller des vieux usages. Il faut pourtant en excepter les habitants du Sancerrois, « pays vivifié par la Loire et le commerce des vins », et ceux de Vierzon, où les forges et les communications fréquentes avec les contrées voisines, par la rivière du Cher et la route de Paris, entretiennent une grande activité. L'homme, bien loin d'y être routinier ou indolent, s'y montre, au contraire, plein de gaieté, d'ardeur, de vigilance. Enfin, et comme nuance particulière entre deux autres parties distinctes de la province, on a toujours remarqué plus de vivacité, de pénétration, et pour ainsi dire d'agilité d'esprit et de corps, chez les habitants du Boischaud que chez ceux de la Champagne. Cette différence tient au genre de vie plus actif que mènent les premiers, à leurs relations presque journalières avec les départements voisins. Si, comme dans la Champagne, ils sont occupés dès l'enfance à la garde des troupeaux, et ensuite à la conduite des chevaux de labourage (sorte d'existence pastorale, qui, en se prolongeant, étouffe chez les seconds toute pensée comme tout désir de ce qui sort de leurs habitudes), on les voit en revanche se livrer de meilleure heure aux travaux de l'agriculture, quitter souvent leurs foyers pour fréquenter les foires, et rechercher cette agitation salutaire que répandent de proche en proche l'industrie et le commerce.

Dans le pays de vignobles, la race des Berruyers est en général souple et assez robuste ; la constitution physique change complétement dans les autres zones, et avec elle, le moral, le naturel se modifient de la manière la plus frappante. Ainsi, soit dans les champs, soit dans les villes, un teint blafard, une peau sans coloris, des yeux sans animation, des gestes rares ou embarrassés, témoignent suffisamment de la timidité de l'esprit et de la mollesse du caractère. Le regard, la prononciation, la démarche, tout décèle, surtout chez les paysans, la lenteur, l'effort et le travail d'une nature affaissée. Point de patois, point d'accent même, mais une parole paresseuse et traînante : de quel air nonchalant tombe l'expression si familière aux gens de la campagne et dont ils entremêlent tous leurs discours : *aga donc!* Cette espèce de torpeur pèse jusque sur leurs joies et leurs plaisirs. Voyez-les danser, aux sons d'une musette aigre et discordante; vous vous croiriez encore dans le Bourbonnais : leurs yeux restent baissés et ne se cherchent pas; leurs bras sont pendants, sans vie et sans grâce. C'est à peine s'ils changent de place, en levant l'un après l'autre leurs pieds pesants.

La révolution de 1789 a bien sans doute altéré quelque peu les mœurs simples et tranquilles du Berry ; mais le contact d'une civilisation plus avancée n'a point détruit, dans les campagnes, le respect traditionnel des membres de la communauté pour son chef. Dans les exploitations rurales, où, d'ordinaire, on trouve associés les gendres, les petits-enfants et jusqu'aux cousins, afin de diminuer d'autant le salaire des ouvriers à gages, le chef du domaine jouit d'une autorité absolue. C'est lui qui dirige et surveille les travaux « vend, achète, loue, actionne et transige à son gré. » Lui seul entretient des relations avec le propriétaire : du reste, ses subordonnés ont en lui une confiance illimitée, et presque jamais il n'en abuse. Cette autorité se conserve plus étendue encore dans la Champagne :

là, pour le maître de l'association point de travail ; rien que la direction, la surveillance, et les rapports avec le propriétaire ou l'étranger. Il s'assied à part, il mange seul, s'isolant pour ainsi dire dans sa réserve; sa nourriture est même de meilleure qualité que celle de la famille, composée le plus souvent de légumes, d'œufs, de laitage, et d'une sorte de pain « fait avec de la marsèche ou de l'orge seule et passée à un gros tamis, ou bien mélangée avec de la farine de seigle passée, non moins grossièrement tamisée. » Aucune femme n'oserait d'ailleurs s'asseoir à la table du chef de famille, pas plus qu'à celle des autres hommes, si ce n'est toutefois aux fêtes de naissance ou de mariage et à l'époque des tontes.

Les cultivateurs du Berry portent à peu près partout le même costume. Sur la culotte et le gilet de gros drap (la couleur de chêne vert est celle qu'ils préfèrent) se ferment un gilet de toile, et un surtout pareillement en toile grise et à trame de laine noire : un large chapeau rabattu, des guêtres de toile et de gros souliers ferrés serrent la jambe ou reçoivent le pied nu. Les paysans du Boischaud ont, le plus communément, des bas ou des guêtres de drap et des sabots. Les femmes font leurs robes de drap, pour l'hiver, et de toile de ménage, pour l'été : celles du Boischand se chaussent presque toutes de sabots, et celles de la Champagne de souliers à double couture. En hiver, et pendant les jours de pluie, elles s'enveloppent d'une ample capotte de drap qui leur cache la tête et descend jusqu'à mi-jambe. Leur coiffure a de l'originalité : ce sont, par derrière, deux rouleaux de cheveux tournant autour de la tête et maintenus par un galon en fil blanc; les cheveux de devant recouvrent ces rouleaux, et un galon de même couleur fixe le tout. Sur les cheveux, elles appliquent une *catenne*, espèce de calotte piquée ornée d'une passe, et sur celle-ci une coiffe en toile de coton, posée à plat et sans plissure, mais d'ordinaire garnie de mousseline.

Passons au département de la Nièvre. Dans la région d'Entre-Loire-et-Allier, l'une des plus étendues de la province, on montre encore aux curieux, non loin du moulin à vent de Saint-Parize, *la pierre qui danse*, autour de laquelle plus d'un villageois prétend avoir vn *quatre demoiselles* s'ébattre au clair de lune. Les fées, dit-il, forment des rondes dans les prés pendant la nuit ; et le gazon qu'elles ont foulé repousse plus fort et plus épais. Dans le canton de Saint-Saulge, les paysans s'entretiennent avec effroi de deux monstres femelles, qui, selon la tradition populaire, exerçaient leurs ravages du côté de Saint-Martin-des-Bois : « l'un, sirène enchanteresse, attirait les voyagenrs par la douceur de sa voix et les dévorait; l'autre, nommé la dame de Montpassant, saisissait les imprudents qui s'aventuraient, la nuit, près des étangs, et les entraînait au fond de l'eau. » Il est nne autre superstition, celle des fontaines dont les eaux se dirigent vers l'orient, pour lesquelles les paysans ont, dans le Bazois, comme dans les autres parties du Nivernais, une vénération toute particulière. C'est, s'il faut les en croire, une panacée infaillible, non-seulement contre les maux présents, mais encore contre ceux qui peuvent survenir. La fontaine de Chaillou a gardé l'empreinte de l'un des pieds du cheval de saint Martin ; celle de Saint-Roch, auprès de Saint-Saulge, est souveraine contre la contagion et la peste; et la fièvre ne résiste point aux vertus miraculeuses de celles de Jailly et de Sainte-Rhadegonde, situées dans le voisinage de Lancré. Les malades qui se rendent en pèlerinage à la source de Comma-

gny, pour y boire et y tremper leurs vêtements, laissent avant de se retirer une offrande sur le bord ; si quelque imprudent la relève, il *relève* aussi, à ce qu'on assure, la maladie déposée avec l'offrande près des eaux. Mais la plus célèbre de toutes ces fontaines est celle des Fées, située entre les villages de Poisson et de Sichamps, et dont la grotte, tapissée de chèvrefeuille, de lierre et de coudriers, inspire une terreur mystérieuse à tous les paysans d'alentour. Au milieu des immenses cavités où se perdent ses eaux, la source baigne les murs d'un palais au fond duquel les fées retiennent captifs, loin de leur patrie et de leur famille, les malheureux voyageurs qui, cédant à une curiosité indiscrète, les ont surprises endormies au bord de la fontaine. Ce lieu est, en effet, leur halte favorite, lorsque dans les fréquentes excursions qu'elles font de Paris à Lyon, elles glissent à travers une voie souterraine pratiquée dans la grotte. Il paraît cependant que les fées de la fontaine étaient susceptibles quelquefois de bons mouvements, puisque les paysans, quand un outil de labourage se brisait, ne manquaient jamais d'implorer leur secours, en déposant, pour se les rendre favorables, douze sols devant l'ouverture du rocher.

« La paroisse de Druy, » suivant Coquille, « est dite des Druydes. » Cette localité, ainsi que celle de Druyes, entre Saint-Sauveur et Clamecy, est pleine effectivement des souvenirs des premiers temps de la Gaule, profondément enracinés, comme on vient de le voir, dans l'esprit des paysans du Nivernais. Quelques monuments celtiques, outre celui de Sainte-Parize, existent encore : ce sont la *pierre de la Vierge*, à Saint-Martin du Puy ; la *pierre au Loup*, près de Lormes ; et le *fort Chevresse*, dans la forêt Chenu, près de Saint-Brisson. Cette construction grossière se compose de deux énormes blocs qui forment les parois latérales d'une pierre verticale constituant la paroi du fond, d'une table longue de quatre mètres, servant de toiture, et d'une pierre de la même dimension couvrant le sol. M. Gillet prétend aussi, dans son Annuaire de la Nièvre de l'an XIV, que les masures éparses sur la montagne de Château-Chinon et qu'on a prises pour le chenil où César mettait ses chiens (*Castrum Caninum*), ne sont que les ruines d'un temple de Thautatès. Nous ne nous arrêterons point pour discuter cette opinion.

On ne peut parcourir le Nivernais ni remuer la surface du sol de cette province, sans rencontrer de nombreux témoignages du séjour des Romains. D'abord ce sont les restes fort apparents encore de la route d'Autun à Bordeaux : de Decize, où elle se rend à travers la forêt de Vincence, comme il est facile de le reconnaître, elle passe sur la rive gauche de la Loire, dont elle suit le cours jusqu'à Avril, coupe les champs de Fleury et les bois d'Uxeloup, puis incline vers le nord, où elle prend à Buy, le nom de *Chemin de Brunichon*. Comme on le voit, la tradition populaire a donné aussi dans le Nivernais le nom de *Chaussées Brunehault* aux grandes voies tracées dans les anciens temps par des mains inconnues. Nous indiquerons également les restes du chemin de Nevers à Decize ; d'un fragment de la route d'Autun à Paris, qui reliait Château-Chinon à Entrains, sans s'arrêter toutefois à cette dernière ville ; et de beaucoup d'autres lignes moins importantes, destinées à établir des communications entre les différents points du territoire. Parmi ces voies de petite vicinalité, si nous pouvons nous exprimer ainsi, il y en avait une qui traversait la montagne des Alouettes et la commune des



Étais, où l'on admire une tour carrée construite, suivant quelques antiquaires, par l'empereur Julien. Nous renvoyons aux ouvrages de MM. Gillet et Morellet, pour la nomenclature de tous les tronçons des voies romaines de la province : le soc de la charrue contribue peut-être encore plus à les effacer que l'action du temps. La ville d'Entrains (*Inter-amnes*), ainsi appelée à cause de l'abondance de ses eaux courantes, est bien déchue aujourd'hui de la haute importance à laquelle elle devait l'avantage d'être le point de réunion de cinq routes différentes. On y voit un pan de muraille de travail romain et l'on y a découvert quelques débris d'un temple dédié à Auguste. Des fouilles y ont mis au jour des mosaïques; une hache de pierre et des emblèmes celtiques; des cippes funéraires; des bronzes impériaux de tout module; des statuettes en pierre et en métal; des poteries; de curieux objets de toilette; des ustensiles de ménage, et un grand nombre de médailles antiques de l'Italie, de la Sicile et de la Grèce. D'autres richesses archéologiques, dont il serait trop long de donner la description, ont été découvertes ou recueillies à Nevers, la Guierche, Alluy, Villars, Mont-Beuvray, Decize, Beard, Avril, Dornes, Luzy, Apponay, Château-Chinon, Saint-Saulge, Lormes, Cosne, Clamecy, Étais, etc. Les restes de castramétation sont plus rares dans le Nivernais: pourtant on en voit d'assez remarquables sur les montagnes de Saint-Saulge, de Montenoison, de Champlemy, de Monsabot, etc.

L'architecture du moyen âge et l'art des temps modernes ont doté le Nivernais de quelques beaux monuments. Citons la cathédrale de Saint-Cyr, les églises romanes de Saint-Étienne et de Saint-Sauveur de cette ville; Notre-Dame de la Charité ainsi que l'église du prieuré de l'Épeau, toutes deux de style roman : la dernière est en ruines, comme Saint-Sauveur de Nevers. Rappelons les débris du prieuré de la Faye, dont plusieurs parties datent du XIIe siècle; ceux du prieuré de Neuville, encore plus remarquables, selon nous; les églises de Saint-Pierre-de-Varzy et Saint-Martin de Clamecy, si intéressantes à différents titres; les monuments religieux de style byzantin de Saint-Pierre-le-Moustier et de la commune de Mars; enfin, les façades des églises de Saint-Aignan, de Montigny, de Germiny-l'Exempt et de Saint-Pierre-du-Trépas. Nous avons parlé de la porte du Crou, et de la tour Saint-Éloi, à Nevers, ainsi que des châteaux ou des fortifications de Cosne, la Charité, la Ferté-Langeron, Moulins-en-Gilbert, Donzy, etc. D'autres châteaux, ceux de Saint-Vérain, de la Mothe-Josserand, Sauvage, Druye, Folin, Vieil-Manay, Passy, Saint-Verain, Châtellux, la Roche-Milay, de Ternant, etc., présentent des ruines imposantes ou des parties bien conservées. Le manoir baronnial de Saint-Verain, avec ses remparts flanqués de tours massives, et son donjon du XIIIe siècle, protégé par un triple rang de fortifications, mérite surtout d'être visité. Le moyen âge ne se montre nulle part sous un aspect plus saisissant.

On lit dans Guy Coquille que le défaut dominant des Nivernais habitant le pays plat et les villages était la nonchalance et la paresse : non qu'ils manquassent d'esprit ni d'entendement, mais parce que trouvant chez eux presque sans travail toutes les aisances et les commodités de la vie, cette abondance même contribuait à les rendre moins industrieux et moins actifs. Peut-être l'esclavage de la

glèbe, qui existait aussi dans le Nivernais, quoique la maxime de droit féodal *Nulle terre sans seigneur* n'y fût point connue, était-il aussi pour quelque chose dans cette nonchalance et cette paresse habituelle des Nivernais. Selon la coutume, tous héritages étaient censés et présumés francs et allodiaux, sauf la preuve du contraire; mais, comme l'a remarqué M. Dupin, une disposition de cette coutume « admettait des mainmortes et des servitudes contractuelles pour certaines personnes et certains biens. » Il s'agit des *bordelages*, ou fonds de terre [1], engagés par les seigneurs à une famille de laboureurs, moyennant une redevance annuelle en deniers, grains et plumes, c'est-à-dire poule ou oie, et sous la condition que le domaine leur ferait retour, avec toutes les améliorations effectuées, à la mort du concessionnaire, s'il ne laissait point d'hoirs vivant en commun sur la dite terre. Cet usage entraînait plusieurs inconvénients : ainsi, dans la crainte d'embellir des biens dont la possession n'était pas certaine (car, outre la clause principale, le non-paiment de la redevance, pendant trois années de suite, privait le détenteur de tous ses droits), les paysans habitaient presque tous de mauvaises baraques, et mariaient leurs enfants de très-bonne heure, afin d'échapper à la réversion de leur héritage. Ces unions précoces avaient pour effet de tarir promptement les sources de la vie, et les familles, surchargées de faibles rejetons, ne s'en éteignaient que plus vite. Les bordelages furent abolis et commués en rentes foncières, par les soins du duc Louis de Gonzague et de sa femme Henriette de Clèves, qui obtinrent successivement, à cet effet, trois arrêts du conseil privé du roi (16 août 1577 — 14 mai 1578 — 2 juillet 1579). La communauté des *Jault*, dont il a été parlé ailleurs, a eu pour origine, ainsi que celle des *Gariots*, dissoute pendant la Révolution, une de ces concessions seigneuriales.

Au nombre des anciennes coutumes du Nivernais, dont quelques-unes sont encore en vigueur dans certains cantons, nous citerons *les mariages par échange*, sur lesquels Guy Coquille s'est exprimé ainsi : « Gens franks peuvent marier leurs enfants par *échange*, et les enfants échangés ont pareils droits, en la maison où ils vivent, quant aux biens jà acquis, comme avoient ceux au lieu desquels ils viennent. » Cet usage, introduit par l'esprit de famille, obvie au morcellement des patrimoines : « La femme, dit M. Dupin, n'apporte point la moitié de la fortune de son père à un mari qui réciproquement n'aura que la moitié de celle de ses parents. On ne change que fille contre garçon. » Née de La Rochelle mentionne, dans ses *Mémoires*, un ancien usage du Nivernais, dont il ne donne point l'explication, mais qui très-probablement avait pour origine quelque servitude féodale. Chaque année, à la Nativité de la Vierge, les religieux du prieuré de la Charité-sur-Loire voyaient arriver devant la porte de leur église, sous la conduite de plusieurs députés des Amogues, une charrette ornée de verdure et chargée d'une mine de froment, tirée par quatre taureaux, et guidée par quatre jeunes et belles filles. Les habitants de vingt-cinq paroisses environnantes étaient, de leur côté, processionnellement arrivés au rendez-vous, avec la croix et la bannière en tête. Les jeunes filles s'avançant alors présentaient leur mine de

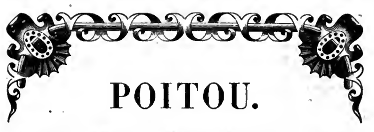
1. *Bordelage*, de *borde*, mot tudesque, ayant la même signification que le mot latin *fundus*, « Domaine ou tènement ès champs », dit Guy Coquille.

froment au prieur ; celui-ci les faisait entrer au monastère dans la salle des hôtes, où on leur servait une collation : les taureaux étaient emmenés dans les étables des moines, et le froment dans leurs greniers.

Les paysans de la Nièvre portent ordinairement des cheveux longs, et se coiffent d'un chapeau, à forme basse, à larges bords soutenus par des cordons qui s'entrelacent autour de la forme ; ils ont, en hiver, un gilet croisé sur la poitrine, une veste un peu étroite qu'ils boutonnent cependant à volonté, un large pantalon de laine grise ou brune, comme la veste et le gilet, des chaussons de laine et des sabots ; en été, ils s'habillent d'une sorte de toile écrue, fort solide, fabriquée avec le lin filé dans le ménage. Le costume des femmes se compose d'un cotillon court et plissé, d'un casaquin à manches courtes, lacé par devant, d'un mouchoir de cou aux couleurs éclatantes, et d'un chapeau bas de forme, sous lequel elles arrangent leurs cheveux avec beaucoup de goût, et qui leur sied à merveille. Les gens de la montagne parlent encore un patois qui diffère essentiellement de celui de l'Auvergne et du Limousin, et dont les formes grammaticales ont beaucoup d'analogie avec celles de la langue française.

Le caractère des habitants de la Nièvre, aussi bien que la physionomie du pays, s'est considérablement modifié depuis 1789. Le peuple est sorti peu à peu de son apathie : l'introduction, par quelques propriétaires intelligents, de diverses cultures utiles à sa subsistance, a nécessairement accru son émulation, et les encouragements donnés à l'industrie et au commerce lui ont communiqué un nouvel élan. Les mœurs, sans doute, ne sont point, dans les campagnes, aussi pures qu'autrefois ; mais la même observation pourrait s'appliquer, avec non moins de justesse, à toutes les autres provinces de France. Les Nivernais, aujourd'hui, se distinguent surtout par une sorte d'esprit bienveillant à la fois et caustique, par une vivacité qui n'exclut ni le bon sens ni la solidité du jugement : ils passent pour braves, patients, laborieux, hospitaliers ; ils aiment, en même temps, le plaisir et la société, le travail et les affaires.[1]

1. Achille Allier, *Histoire de l'ancien Bourbonnais*. — Baraillon, *Monuments celtiques et romains du centre de la France*. — Dalphonse, *Mémoire statistique du département de l'Indre*. — Luçay, *Description du département du Cher*. — J.-M. Fabre, *Mémoire pour servir à la statistique du departement du Cher*. — Louis Batissier, *Statistique monumentale du Bourbonnais*. — *Notes manuscrites sur les mœurs et les usages du Bourbonnais*, recueillies par M. Rosseeuw-Saint-Hilaire. — Guy Coquille, *Histoire du pays et duché de Nivernais*. — Née de La Rochelle, *Mémoire pour servir à l'histoire du département de la Nièvre*. — Morellet, *Album du Nivernais*. — *Excursion dans la Nièvre*, *Lettre* de M. Dupin à M. Étienne. — *Relation de la cérémonie de l'inauguration du pont de Gouloux*. — *Annuaires de l'Allier, de l'Indre, du Cher et de la Nièvre*.



HAUT-POITOU. — MIREBELAIS. — LOUDUNAIS. — GATINE. — NIORTAIS. — THOUARSAIS.
BAS-POITOU. — LUÇONNAIS. — OLONNAIS.

DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE. — HISTOIRE GÉNÉRALE.

Le Poitou, une des provinces les plus considérables de la France, s'étendait primitivement jusqu'à la Loire, qui, à partir de son embouchure, le bordait au nord sur une partie de son cours : il avait pour limites, à l'ouest, la mer; au midi, l'Aunis, la Saintonge et l'Angoumois; à l'est, la Marche, le Limousin, le Berry et la Touraine. Malgré l'amoindrissement de son territoire, cette province comptait encore, avant la révolution de 1789, environ soixante lieues d'étendue, de l'ouest à l'est, et plus de trente lieues, du nord au midi. On en évaluait la superficie à un peu plus de mille dix-sept lieues carrées.

Peu de pays présentent une plus grande variété de terrains que le Poitou. Au nord existe le Bocage vendéen, dont le sol est granitique et schisteux et qui se continue, non loin de Poitiers, par la Gâtine. Vers l'Océan sont des bandes de sables amoncelés et deux anciens golfes d'où la mer s'est retirée, et qu'un travail séculaire a transformé en marais d'une fertilité extrême (le marais septentrional et le marais méridional de la Vendée). Dans l'intérieur s'étendent plusieurs plaines calcaires, telles que la plaine centrale du bas Poitou, et la grande plaine qui se prolonge des rives de la Vendée à celles de la Sèvre du midi et au delà. Au midi et un peu vers l'est, on trouve des vignobles et des terrains de diverses natures. Tout à fait à l'est, règnent de vastes bruyères.

Le Poitou est coupé par une chaîne de petites montagnes, venant des Cévennes et partant du Limousin, qui va finir vers la Loire. En général, les pics en sont d'autant plus élevés, qu'ils s'éloignent davantage du point de départ : celui de Saint-Martin-du-Fouilloux s'élève à une hauteur de deux cent soixante-dix-huit mètres au-dessus du niveau de la mer, et celui de Saint-Michel-Mont-Mercure à deux cent quatre-vingt-cinq mètres. La montagne des Alouettes présente une élévation de deux cent trente mètres. Le nombre des forêts ou des bois est assez considérable ; une bonne partie sont plantés sur des collines dont les rameaux se rattachent à la chaîne principale. La province abonde en rivières, et dans le Bocage vendéen on rencontre une foule de ruisseaux, de fontaines, et quelques étangs. Dans le Haut-Poitou coulent la Vienne, la Charente, le Cher et la Creuse; le Bas-Poitou est arrosé par la Sèvre du midi ou Sèvre-Niortaise, la Sèvre du

nord ou Sèvre-Nantaise, le Thouet, la Vendée, l'Autise et le Lay. Il est des cours d'eau qui portent directement ou indirectement leurs eaux à la mer; les autres sont des affluents de la Loire.

Lorsque les Romains entreprirent d'assujettir la totalité des Gaules à leur gigantesque empire, le Poitou était occupé par divers peuples. Au premier rang nous placerons les *Pictones*, *Pictavi*, *Picti*, *Pictes*, qui occupaient toute la contrée appelée depuis Haut-Poitou, et même le Poitou intérieur, jusqu'à la Sèvre du midi. Dans ce territoire était situé *Limonum*, la capitale du pays, titre qu'on a donné mal à propos au Vieux-Poitiers, simple mansion et forteresse d'une construction évidemment romaine. A partir de la Sèvre du midi et en allant au nord, se trouvaient trois autres petits peuples alliés des *Pictones*, savoir : les *Ambiliates* ou *Ambilatri*, les *Anagnutes* ou *Agnotes*, et les *Agesinates*. Les *Ambiliates* habitaient les portions du Poitou qui ont été plus tard réunies à l'Anjou, notamment le pays de Mauge, et leurs possessions se prolongeaient jusque vers les rives de la Sèvre du nord. Les *Anagnutes* demeuraient dans cette partie de la province appelée d'abord le pays de *Rais*, et en dernier lieu duché de Retz. Dans cette contrée existait la ville de *Ratiastum*, *Ratiatum* ou *Ratiate*, dont la position est encore incertaine. Enfin les *Anagnutes* occupaient les cantons où sont les *Alpes vendéennes*, ou le pays de Pareds, et venaient jusqu'aux rives de la Vendée. Quant aux *Agesinates Cambolectri* (le nom de ce peuple se retrouve encore aujourd'hui dans Aisenay, petite ville ou gros bourg du Bas-Poitou), ils étaient cantonnés sur les bords de la mer et s'y étendaient, tout en longueur, et en s'éloignant peu de la côte. Les trois petits peuples de la province avaient pour alliés les *Pictones* et semblaient ne faire qu'une seule nation avec eux, surtout dans les derniers temps Aussi Pline a-t-il dit : *Cambolectri Agesinates Pictonibus juncti*. Selon le même auteur, les Pictons étaient habiles dans la culture des terres, et ils employaient la chaux pour fertiliser leurs champs. On croit aussi qu'ils se livraient à la navigation et au commerce maritime : les savants cherchent encore leur principal port, appelé *Portus Secor*, de même que le *Promontorium Pictonum*, ou le promontoire des Poitevins.

A l'époque de l'introduction du christianisme dans les Gaules, le pays occupé par les Pictons et par les trois petits peuples leurs alliés, forma un seul diocèse dont le territoire s'étendait jusqu'à la Loire ; le *Limonum*, depuis appelé Poitiers, fut la résidence de l'évêque. Ajoutons ici que cet état de choses dura jusqu'en 1317, époque à laquelle le pape Jean XXII divisa le Poitou en trois évêchés et plaça de nouveaux prélats à Maillezais et à Luçon.

Les Pictons fournirent leur contingent, lorsque les nations gauloises tentèrent de résister à César et de délivrer Alise. Mais, comme les autres peuples de cette région, ils durent se soumettre à la domination romaine. Leurs marins s'unirent même à César, pour l'aider à réduire les Venètes. Ce fut probablement à raison de ces services, que les Pictons furent exemptés des tributs que le peuple-roi imposait aux autres peuples: *Pictones immunes*, dit Lucain. Pour s'assurer d'autant mieux de cette fidélité, les vainqueurs firent ouvrir dans le pays de nombreuses voies de communication ou réparèrent celles qui existaient déjà. On citera, parmi ces routes, celles qui partaient de *Limonum* pour aller au *Portus*

Namnetum, Nantes; à *Juliomagus*, Angers; à *Cesarodunum*, Tours; et au *Mediolanum Santonum*, Saintes. Les maîtres du monde envoyèrent des Sarmates et des Teifaliens en garnison dans le Poitou. Le cantonnement de ces troupes mercenaires ne fut peut-être pas étranger à une division de territoire adoptée au moyen âge, alors que le souvenir des trois petits peuples primitifs du Bas-Poitou devait être à peu près éteint. A cette époque, on trouve le pays d'Herbauges, *Pagus Arbatilicus*, dont on prétend que le chef-lieu a été englouti, vers le VIIe siècle, dans le lac de Grandlieu; ce canton prit, plus tard, le nom de pays de Rais, *pagus Ratinsis*. Le pays de Mauge, *pagus Medalgicus*, apparaît aussi vers le même temps, ainsi que le pays de Tiffauges, *pagus Teifalgicus*. En 851, le pays de Rais fut cédé par Charles-le-Chauve à Erispoé, prince breton. Quant au pays de Mauge, Alain-Barbe-Torte, comte de Nantes, se le fit donner, en 943, par Guillaume-Tête-d'Étoupes, comte de Poitou; rendu ensuite momentanément à cette dernière province, il passa définitivement, en 1037, dans la circonscription de l'Anjou, par suite d'un traité entre Guillaume-le-Gros, comte de Poitou et Geoffroy-Martel, comte d'Anjou. Ces différentes divisions territoriales eurent des chefs particuliers, notamment Gaifer, Ramire et Girald, qui s'étalent partagé la contrée : le premier posséda le pays de Mauge, le second celui d'Herbauges, et le troisième le pays de Tiffauges. De plus, on voit un duc d'Herbauges, du nom de Begon, en 844, et des comtes d'Herbauges, institués pour défendre le Bas-Poitou, contre les invasions des Normands.

Des Marches séparaient le Poitou, ainsi réduit, des autres provinces avec lesquels il confinait. On désignait sous ce nom de vastes lisières de territoire communes à deux pays. La Marche la plus étendue, située au sud-est, formait une petite province, qui était le commencement de la contrée où l'on cessait de se servir de la langue d'*oïl* ou du nord, en usage en Poitou, et où l'on commençait à parler la langue d'*oc* ou du midi. Au nord-ouest était une Marche créée plus tard et appelée la *Marche commune de Poitou et Bretagne;* elle avait d'une demi-lieue à une lieue de largeur, et une longueur de quinze lieues. Ce canton, exempt de tailles, gabelles et tous droits fiscaux, était arrivé à un haut degré de prospérité; nulle autre part l'agriculture n'avait fait plus de progrès. Une Marche séparait le Poitou de l'Anjou et était commune à ces deux provinces.

Nous ignorons si l'empereur Honorius, en concédant aux Wisigoths la riche partie de la Gaule comprise entre la Loire et les Pyrénées, leur abandonna aussi le Poitou; ce qu'il y a de certain, c'est que cette province fit partie du premier royaume de Septimanie, fondé par la nation gothique, et sur lequel régnèrent successivement Wallia, Théodorik Ier, Thorismond, Théodorik II, Evarik et Alarik II. Les Wisigoths y avaient, sans doute, propagé la doctrine d'Arius, comme dans tout le sud-ouest des Gaules, lorsque les évêques catholiques conspirèrent la ruine des Wisigoths. Nous ne reviendrons point ici sur les événements politiques et religieux qui déterminèrent Chlodwig à envahir la Septimanie avec ses Franks. Nous nous bornerons à rappeler les principales circonstances de la bataille mémorable dont le Poitou fut le théâtre. Alarik II, instruit des mouvements de l'armée de Chlodwig, s'était retiré dans Poitiers; il voulait y attendre des secours de l'Arvernie et de ses autres provinces méridionales,

ainsi que l'arrivée d'un contingent que lui avait promis son beau-père, Théodorik II, roi des Ostrogoths. Cependant, Chlodwig avait passé la Loire à Tours; puis prenant la voie romaine qui conduisait à la capitale du Poitou, il avait franchi la Creuse et s'était porté sur les bords de la Vienne. Comme on était alors à la fin de septembre, et que les chemins habituels se trouvaient impraticables, les Franks suivirent les bords de cette rivière jusque vers le pont où est bâti aujourd'hui Lussac. Là, une biche traversa la Vienne et indiqua ainsi un gué facile, qui servit au passage de l'armée. La Vienne franchie, Chlodwig et les siens se dirigèrent vers l'ouest et arrivèrent dans le *Campus Vocladensis*, ainsi nommé d'un lieu habité dès cette époque, la *villa Vocladis*, à présent Voulon.

Cette marche était opérée déjà, et le roi des Wisigoths se tenait encore à Poitiers. Chlodwig chercha à attirer son ennemi hors de la position montagneuse et fortifiée qu'il défendait, en ravageant le pays et en attribuant à un défaut de courage la conduite d'Alarik. Sa tactique lui réussit : les soldats du monarque wisigoth éclatèrent en murmures et déclarèrent qu'il était inutile d'attendre les secours promis, puisqu'ils étaient assez nombreux et assez braves pour avoir raison d'une horde barbare. Le roi goth, obligé ainsi de prendre l'offensive, conduisit ses troupes vers les lieux où les Franks s'étaient retranchés, en engageant les siens à faire aussi bien qu'ils le promettaient, et assurant que, quant à lui, on n'aurait rien à lui reprocher. Chlodwig, arrivé entre le Clain et la Clouère, avait fait élever des retranchements qui forment ce qu'on appelle aujourd'hui le *Camp de Sichar;* il était peu éloigné des hauteurs de Champagné-Saint-Hilaire, où il détacha sans doute quelques-uns des siens pour apercevoir les signaux qui devaient lui être faits de Poitiers.

Un habile officier supérieur d'état-major, M. de Saint-Hippolyte, qui a examiné, sur les lieux, tout ce qui se rapporte à la bataille de 507, s'exprime ainsi : « La position de Chlodwig était parfaitement choisie. Il se trouvait placé entre les deux voies romaines de Limoges et d'Angoulême, par où devaient arriver des secours aux ennemis. Chlodwig était en mesure de se jeter sur les Wisigoths, s'ils cherchaient à quitter Poitiers pour se porter dans le midi, ou de combattre Théodoric s'il eût voulu secourir son gendre. Les mouvements faits par Chlodwig auraient aujourd'hui l'approbation des maîtres de la science. Ils y reconnaîtraient des principes de haute stratégie. »

Alors eut lieu, non pas (ainsi qu'on l'a imprimé trop longtemps) dans la localité de Vouillé, qui ne se trouve point sur le Clain et qui est même au côté opposé, mais bien dans le *Campus Vocladensis*, indiqué par plusieurs auteurs, et dans le *Campus Mogotensis*, nommé par Hincmar, archevêque de Reims (le bourg de Voulon et le village de Mougon d'aujourd'hui), la grande bataille à laquelle les Franks durent la soumission des plus riches provinces de la Gaule et leur établissement définitif dans cette contrée. L'armée de Chlodwig était composée de Franks et de Burgundes, et d'un corps d'Austrasiens envoyé par Sighebert, roi de Cologne, sous le commandement d'un de ses fils. Alarik avait sous ses ordres des Wisigoths et des Gallo-Romains des diverses provinces soumises à sa domination. C'était, dès lors, une lutte entre les populations du nord, pleines de vie et de courage, et les hommes du midi, énervés par la civilisation décrépite des derniers temps de l'em-

pire romain : aussi les premiers firent-ils promptement lâcher pied aux autres. Or, il arriva qu'Alarik II, qui cherchait à ranimer le courage des siens, se trouva en présence de Chlodwig. Bientôt un combat singulier s'engagea entre les deux chefs : le roi frank, plus fort ou plus habile, renversa le roi wisigoth, qui expira sur-le-champ. De ce moment, la déroute fut complète dans les rangs de l'armée d'Alarik. Les Arverniens seuls, sous la conduite d'Apollinaire, firent une vive résistance, et arrêtèrent la marche des Franks, qui, sans cet obstacle, auraient détruit presque toute l'armée qu'ils venaient de vaincre.

Il est présumable que la déroute se mit surtout parmi les Gallo-Romains, de croyance catholique, lesquels avaient combattu malgré eux pour la cause des Wisigoths, sectateurs de l'hérésie d'Arius. Pendant cette bataille, un globe de feu apparut sur la tour de l'église du monastère de Saint-Hilaire de Poitiers; signal que, d'après la disposition même des lieux, on pouvait apercevoir de certains points sur lesquels avait lieu l'engagement. Les écrivains des temps éloignés en ont parlé comme d'un fait mystérieux; l'abbé Velly a cru y voir un simple météore, une aurore boréale. Nous savons, d'après les documents connus aujourd'hui, que c'était un signal convenu entre les catholiques qui habitaient Poitiers et les Franks qui se battaient à quelques lieues de là : un avis probablement donné à Chlodwig, non par l'évêque orthodoxe de la province[1], Adelphius, lequel s'était établi, depuis les persécutions d'Evarik, à l'extrémité nord de son diocèse, dans la cité appelée *Ratiastum*, mais bien par Fridolin, abbé de Saint-Hilaire, homme d'action et d'une grande portée d'esprit. Cette supposition explique l'accueil si empressé et tout exceptionnel que le roi frank fit, quelque temps après, à Fridolin, dans la ville d'Orléans.

Alarik II mort, les débris de son armée et le surplus de la nation wisigothe quittèrent le Poitou et les provinces adjacentes, pour se réfugier vers les Pyrénées, où ils créèrent le second royaume de Septimanie. On doit aussi indiquer, comme ayant, à peu près en même temps que les Wisigoths, formé un établissement permanent en Poitou, les Teifaliens, dont un corps armé avait d'abord tenu garnison à *Limonum* et dans les environs, avec les Sarmates. Sans doute, cette horde scythique obtint d'Honorius une concession analogue à celle accordée aux Goths de l'ouest. Nous ne dirons rien sur ses mœurs dépravées : le christianisme, qu'elle embrassa, parvint à les anéantir. La conquête des Franks n'apporta, d'ailleurs, aucun changement dans la position des Teifaliens, puisque, d'après Procope, ils avaient déjà fait, dès 497, un traité secret avec les chefs de ce peuple, qui devait finir par réduire toutes les Gaules sous son empire. En outre, les Teifaliens s'étaient aussi alliés avec les Armoriques, ce qui assurait d'autant mieux leur position. On retrouve, plus tard, les Teifaliens non-seulement vers la Loire, dans le canton dont nous avons parlé, auquel ils imposèrent leur nom, et où existe aujourd'hui Tiffauges; mais même en remontant au midi. En effet, sur les rives de la Sèvre niortaise, on voit la Tiffardière, et, vers la Vône, des souvenirs historiques rappellent ce peuple. Citons des faits : en 565, les Teifaliens, cantonnés non loin de cette dernière rivière, tuèrent le duc Austrapius, qui vivait au château de Celles-l'Evescaut, et qui les avait longtemps vexés. La maison de Lusignan, devenue royale, était de race teifalienne : aussi, elle avait pour

emblème la *Merlusine*, femme dont le corps se terminait en serpent ou en poisson. Or, les Teifaliens étaient une race scythique, comme nous l'avons déjà dit, et les Scythes, suivant Hérodote, descendaient d'une mère commune, dont le corps finissait en queue de serpent.

Après la bataille de Voclade, le Poitou demeura sous la domination des Franks et entra dans les différentes combinaisons adoptées, pour les partages, entre les rois de la race chevelue. Du reste, on sait que la nation franke ne s'établit véritablement qu'au nord de la Loire, et que les contrées au sud de ce fleuve furent seulement pour elle un pays conquis. On indique, comme ayant, après Chlodwig, régné sur le Poitou, Chlotaire Ier, Chlotaire II, Charibert, Sighebert, Chilpérik, Childebert et Daghobert. Parmi les ducs ou comtes, non héréditaires, qui exercèrent leur autorité sur cette province, nous trouvons, vers 509, Willechaire; en 544, Austrapius, que nous avons vu massacrer par les Teifaliens, après qu'il eut quitté le pouvoir; en 567, Sigulfe; en 577, Eunodius. Puis viennent Berulfe (581); Eunodins, pour la seconde fois (586); Macon (589) et Sadragésile (630). De 507 à 630, le Poitou, sous la domination des Franks, fut le théâtre de séditions, de désordres et de pillages.

En 630, commence l'existence du royaume ou duché d'Aquitaine, formé par Daghobert Ier, des pays situés au sud de la Loire, au profit de son frère Haribert. Jusque-là l'usage, dans la race chevelue, avait été d'attribuer un royaume à chaque enfant mâle; mais alors il y eut au moins hésitation, car le fils aîné s'empara d'abord de tous les États du père commun. Néanmoins Hilderik, fils d'Haribert, succéda à son père, en qualité de roi. L'Aquitaine fut ensuite possédée par des princes qui ne prirent que le titre de ducs : suivant les uns, et d'après le témoignage de la célèbre charte d'Alacon, si savamment attaquée et défendue, ils descendaient d'Haribert même, et, d'après ce système, ils auraient été les *Mérovingiens d'Aquitaine*; suivant les autres, c'étaient des princes d'une race indigène et du voisinage des Pyrénées. Toujours est-il qu'on trouve tour à tour, comme ducs d'Aquitaine (et plusieurs d'entre eux furent des hommes d'une grande valeur) : Boggis et Berthrand, Odon, Hunold, Waifer et Hunold encore, jusqu'au moment où sa dynastie fut entièrement dépouillée du pouvoir par les descendants des maires du palais. Pendant cette période, de 630 à 769, le Poitou fut absorbé dans l'Aquitaine, dont il était la partie septentrionale, et, sauf quelques faits particuliers, son histoire se confond avec celle de ce beau duché. Toutefois un événement d'une portée immense se réalisa dans cette province, si essentiellement historique : nous allons en donner les détails.

Nous avons vu la nationalité française commencer dans les champs de Voulon : ici c'est encore un autre grand conflit humain. Il s'agit d'une guerre d'invasion; mais, contrairement à ce qui est arrivé toujours, l'irruption, au lieu de venir du nord, partait du midi. On était en 732 : la race chevelue s'éteignait lentement dans la mollesse, et, à côté de cette dynastie décrépite, s'élevait celle des maires du palais. Les mahométans, qui avaient renversé, en 712, le second royaume de Septimanie, dont la capitale était au delà des Pyrénées, non contents d'occuper l'Ibérie et la partie la plus méridionale des Gaules, voulurent étendre leur domination jusque sur les rives de la Loire. Odon, duc d'Aquitaine, avait vainement



essayé de leur résister non loin de la Garonne, et il semblait que rien ne pouvait empêcher la marche des Sarrasins vers le nord. Ce n'était pas seulement une armée que conduisait l'émir Abd-el-Rahman, mais bien tout un corps de nation, composé de guerriers, de vieillards, de femmes et d'enfants, dont on a porté le nombre à plus de trois cent mille, et prêts à se fixer pour toujours sur la terre que foulaient leurs pieds. Les Arabes n'ayant pu s'emparer de Poitiers, que ses murailles construites par les Wisigoths mettaient à l'abri d'une surprise, continuèrent leur marche vers la Loire.

D'après un des collaborateurs de cet ouvrage, qui a adopté le système de Maun, de Chalmel et de Marcognet, la grande bataille dont nous allons rendre compte aurait eu lieu en Touraine : c'est une de ces prétentions, de pays à pays, qu'on rencontre pour certains points historiques; mais celui qui écrit ces lignes persiste à croire, sur le témoignage des vieux historiens, qu'elle fut livrée en Poitou. D'abord, Égynhard et toutes les anciennes chroniques donnent à la bataille de 732 une dénomination poitevine. Voici ces indications : Égynhard, *apud Pictavum;* la chronique de Moissac, *in suburbio Pictaviensi;* celle de Saint-Gall, *ad Pectaris;* celle de Saint-Bénigne de Dijon, *juxta civitatem Pictaris;* celle de Centule, *apud Pictavum;* les Annales de Metz, *juxtà urbem Pictarum.* Les annales des Franks et de Fulde, les chroniques d'Aimoin et d'Adhémar de Chabanais s'expriment dans le même sens. Tout ceci est bien exclusif de la Touraine et s'applique, sinon à la ville de Poitiers, du moins au vieux Poitiers, *Vetus Pictavos*, situé à peu de distance du confluent du Clain et de la Vienne. De plus, le manuscrit arabe de Cid Osmin-ben-Arton, cité par Chalmel et Marcognet, de même que l'ouvrage de Conde et de Marlès, son traducteur, décident encore la question, en faveur du Poitou. D'après ces récits, en effet, l'avant-garde des Arabes était déjà rendue à Senone, lorsqu'ils apprirent que Karl, duc des Franks d'Austrasie, sollicité par le duc Odon, rassemblait des forces, pour se porter sur la Touraine et leur couper la retraite. Or, le *Senone* des auteurs arabes est, on n'en peut douter, le *Sannono* ou *Sanno* de bon nombre de pièces d'or mérovingiennes, et le Senon ou Cenon d'aujourd'hui. La grande bataille des Sarrasins s'engagea, près de là, sur la voie romaine de Poitiers à Tours, et dans le lieu appelé Moussais-la-Bataille, du nom d'un chef arabe, Moussa, qui sans doute y succomba, et afin de perpétuer le souvenir de ce mémorable événement.

Quoi qu'il en soit, à la nouvelle de l'arrivée des Austrasiens, Abd-el-Rahman fit un mouvement rétrograde, pour concentrer ses forces. Il établit les non-combattants dans un camp formé à la hâte, et ses soldats furent placés, en arrière du point où est actuellement le bourg de Moussais, la gauche appuyée sur le Clain, le centre sur la voie romaine, et la droite sur la hauteur où se trouve la ferme de la Bataille. Ainsi, par ces dispositions, comme le fait remarquer un habile tacticien dont nous avons déjà cité les paroles, « les Arabes présentaient une vaste courbure, embrassant les plaines du vieux Poitiers, dans lesquelles ils croyaient, suivant l'usage des formations orientales, entourer leurs adversaires, par le rapprochement de leurs ailes. » L'armée austrasienne, qui n'était que d'environ trente mille hommes, passa la Vienne et se forma dans les plaines, en avant de Moussais. Une sorte d'hésitation sembla précéder la représentation de ce drame

à résultats si gigantesques. L'armée chrétienne et l'armée musulmane, la croix et le croissant, demeurèrent en présence et comme immobiles, pendant plusieurs jours. Enfin, Abd-el-Rahman donna le signal à la tête de sa cavalerie; le premier choc fut terrible : la race du midi eut d'abord l'avantage; mais celle du nord reprit le dessus, et des efforts d'une valeur indicible furent faits de part et d'autre. La fougue des cavaliers orientaux finissait par se briser contre les armures d'acier des fantassins septentrionaux. Un mouvement inattendu décida tout à coup du triomphe de la croix : c'était Odon, le duc des Aquitains, qui, arrivant en toute diligence, avec son corps de troupes, attaqua la droite des musulmans et pénétra dans leur camp où il fit un grand carnage, surtout parmi les non-combattants. S'apercevant du mouvement rétrograde de cette portion de son armée, Ab-el-Rahman courut rétablir le combat; mais il y trouva la mort, et le désordre s'étant mis aussitôt parmi les siens, la déroute devint complète. La nuit seule, qui survint bientôt, empêcha l'entière destruction de cette horde arabe, qui se retira, par essaims, vers les Pyrénées.

On prétend, dans le pays, que le point appelé la *Fosse au Roi*, est celui où fut tué et inhumé le chef arabe; la tombelle de Cheneau date aussi probablement de la grande victoire de Charles-Martel et d'Odon. Les Arabes ne reparurent plus, du reste, en Poitou. Ainsi, dans la même province, à Voclade, la foi orthodoxe triompha de l'arianisme; à Moussais, ce fut plus encore : la croix terrassa le croissant, et sembla lui indiquer la ligne territoriale qu'il n'était plus permis aux sectateurs de Mahomet d'atteindre, à aucune autre époque.

La défaite des Sarrasins couvrit Charles-Martel de gloire et facilita l'avénement de sa famille au trône. Ce fut au vieux Poitiers que Pépin, le premier roi de cette race, fit, avec son frère Karloman, le partage des anciennes Gaules. En 778, Charlemagne reconstitua l'Aquitaine en royaume particulier, mais dépendant de l'empire frank, pour le donner, le jour même de sa naissance, à son fils aîné, Louis-le-Débonnaire, dont les successeurs furent Pépin Ier (814); Pépin II (839); Charles-le-Chauve (865); et Louis-le-Bègue (869) qui réunit en 877 toute la monarchie franke sous son sceptre. Le royaume d'Aquitaine prit fin, à cette époque, pour ne plus exister désormais, au moins sous ce titre; et avec les princes aquitains de la race des maires du palais, commencèrent les comtes de Poitou, chaque division du royaume d'Outre-Loire ayant été mise sous la dépendance directe d'un de ces officiers. D'abord les comtes furent à temps et par conséquent révocables, puis à vie, et devinrent enfin héréditaires et souverains, sauf un lien féodal envers le roi de la contrée. Les comtes de Poitou, qu'on trouve, pendant toute cette période, sont : Abbon (778), Ricwin (814), Raynulfe Ier (839) et Bernhard (869).

Tandis que la race carlovingienne s'affaiblissait, les grands vassaux gagnaient en autorité et en indépendance. Il en fut surtout ainsi pour les comtes de Poitou. Dès les premiers essais du pouvoir suprême par la race capétienne, et quand Eudes, comte de Paris, eut été déclaré roi de France, Raynulfe II, comte de Poitou en 880, ne se contenta pas seulement du titre de duc d'Aquitaine, déjà pris par Raynulfe Ier, il s'arrogea encore celui de roi et eut de vifs démêlés avec Eudes, qui finit par le faire empoisonner. Raynulfe II fut remplacé par



Adhemar, pendant quelques années; mais bientôt Ebles-Manzer, enfant naturel de Raynulfe II, s'empara de Poitiers par surprise et devint comte de la province (902). Ce prince, doué de belles qualités, transmit son titre de comte de Poitou, et même celui de duc d'Aquitaine, à sa postérité à laquelle il laissa en outre une grande puissance. Alors se succédèrent, ayant Poitiers pour capitale, les princes du nom de Guillaume ou Guillelme, savoir : en 935, Guillaume-Tête-d'Étoupes; en 963, Guillaume-Fier-à-Bras; en 994, Guillaume-le-Grand; en 1030, Guillaume-le-Gras; en 1037, Odon; en 1040, Guillaume-Aigret; en 1058, Guillaume-Gui-Geoffroy; en 1086, Guillaume-le-Vieux; et enfin, en 1127, Guillaume-le-Jeune. Plusieurs de ces comtes marquèrent grandement sur la scène du monde, et résistèrent aux princes de la race des comtes de Paris, avant et même après leur avénement définitif à la couronne de France. Ensuite, par des conquêtes et des alliances, ils arrivèrent à la souveraineté réelle, sauf l'hommage au roi, de presque toutes les provinces comprises entre la Loire et les Pyrénées. Durant tout cet espace de temps, le Poitou fut, bien des fois, ravagé par les Normands. Leur premier débarquement, quant à l'ouest des Gaules, eut lieu à l'île de Bouin, vers 820, et ils firent, plus tard, de l'île d'Her, aujourd'hui Noirmoutiers, comme leur quartier général, où ils portaient les richesses qu'ils avaient enlevées de l'intérieur des terres. Lorsque la Loire fut devenue leur voie d'eau, pour remonter au cœur des anciennes Gaules jusqu'à Orléans, ils formèrent aussi un établissement sur ce fleuve, vis-à-vis le monastère de Montglone, aujourd'hui Saint-Florent-le-Vieil.

Avant de revenir aux comtes, il est bon de parler des grands feudataires de la province, qui s'établirent pendant leur existence. D'abord, le sol du Poitou fut divisé en vigueries, institution empruntée à la nation gothique. Au-dessus des viguiers, juges et administrateurs, les vicomtes furent placés comme intermédiaires entre eux et le comte. Plus tard, ceux-ci grandirent en pouvoir et devinrent aussi de véritables souverains. Dans le Poitou proprement dit, sans compter ses annexes, où il s'en trouvait d'autres, on rencontrait les vicomtes de Melle, d'Aunay, de Châtellerault et de Thouars Ce dernier finit par posséder un territoire grand comme un de nos départements actuels; il était si puissant qu'il faisait la guerre alternativement aux rois de France et d'Angleterre, et traitait de la paix avec eux, suivant sa politique. Notons ici qu'il existait, dans la famille de Thouars, une manière d'hériter toute particulière, et qu'on ne rencontre nulle part : tous les frères prenaient le titre de vicomte et se succédaient les uns aux autres, dans la possession de la seigneurie, de l'aîné au plus jeune, à la mort duquel les enfants de l'aîné étaient à leur tour investis de l'autorité, et toujours dans le même ordre. Ajoutons que, parmi les barons du pays, quelques-uns étaient très-riches en hommes et en terres. Le premier de tous, le seigneur de Parthenay, possédait toute la Gâtine, et allait de pair avec les vicomtes Le seigneur de Lusignan ne lui cédait guère en puissance : cette famille donna plus tard des rois à Jérusalem et à l'île de Chypre. On pourrait citer encore le seigneur de Talmont, qui se qualifiait de prince, et ceux de Mauléon et de Bressuire, sans en énumérer beaucoup d'autres.

Le dernier des comtes de Poitou, ducs d'Aquitaine, descendant d'Ebles-Manzer,

à résultats si gigantesques. L'armée chrétienne et l'armée musulmane, la croix et le croissant, demeurèrent en présence et comme immobiles, pendant plusieurs jours. Enfin, Abd-el-Rahman donna le signal à la tête de sa cavalerie; le premier choc fut terrible : la race du midi eut d'abord l'avantage; mais celle du nord reprit le dessus, et des efforts d'une valeur indicible furent faits de part et d'autre. La fougue des cavaliers orientaux finissait par se briser contre les armures d'acier des fantassins septentrionaux. Un mouvement inattendu décida tout à coup du triomphe de la croix : c'était Odon, le duc des Aquitains, qui, arrivant en toute diligence, avec son corps de troupes, attaqua la droite des musulmans et pénétra dans leur camp où il fit un grand carnage, surtout parmi les non-combattants. S'apercevant du mouvement rétrograde de cette portion de son armée, Ab-el-Rahman courut rétablir le combat; mais il y trouva la mort, et le désordre s'étant mis aussitôt parmi les siens, la déroute devint complète. La nuit seule, qui survint bientôt, empêcha l'entière destruction de cette horde arabe, qui se retira, par essaims, vers les Pyrénées.

On prétend, dans le pays, que le point appelé la *Fosse au Roi*, est celui où fut tué et inhumé le chef arabe; la tombelle de Cheneau date aussi probablement de la grande victoire de Charles-Martel et d'Odon. Les Arabes ne reparurent plus, du reste, en Poitou. Ainsi, dans la même province, à Voclade, la foi orthodoxe triompha de l'arianisme; à Moussais, ce fut plus encore : la croix terrassa le croissant, et sembla lui indiquer la ligne territoriale qu'il n'était plus permis aux sectateurs de Mahomet d'atteindre, à aucune autre époque.

La défaite des Sarrasins couvrit Charles-Martel de gloire et facilita l'avénement de sa famille au trône. Ce fut au vieux Poitiers que Pépin, le premier roi de cette race, fit, avec son frère Karloman, le partage des anciennes Gaules. En 778, Charlemagne reconstitua l'Aquitaine en royaume particulier, mais dépendant de l'empire frank, pour le donner, le jour même de sa naissance, à son fils aîné, Louis-le-Débonnaire, dont les successeurs furent Pépin I[er] (814); Pépin II (839); Charles-le-Chauve (865); et Louis-le-Bègue (869) qui réunit en 877 toute la monarchie franke sous son sceptre. Le royaume d'Aquitaine prit fin, à cette époque, pour ne plus exister désormais, au moins sous ce titre; et avec les princes aquitains de la race des maires du palais, commencèrent les comtes de Poitou, chaque division du royaume d'Outre-Loire ayant été mise sous la dépendance directe d'un de ces officiers. D'abord les comtes furent à temps et par conséquent révocables, puis à vie, et devinrent enfin héréditaires et souverains, sauf un lien féodal envers le roi de la contrée. Les comtes de Poitou, qu'on trouve, pendant toute cette période, sont : Abbon (778), Ricwin (814), Raynulfe I[er] (839) et Bernhard (869).

Tandis que la race carlovingienne s'affaiblissait, les grands vassaux gagnaient en autorité et en indépendance. Il en fut surtout ainsi pour les comtes de Poitou. Dès les premiers essais du pouvoir suprême par la race capétienne, et quand Eudes, comte de Paris, eut été déclaré roi de France, Raynulfe II, comte de Poitou en 880, ne se contenta pas seulement du titre de duc d'Aquitaine, déjà pris par Raynulfe I[er], il s'arrogea encore celui de roi et eut de vifs démêlés avec Eudes, qui finit par le faire empoisonner. Raynulfe II fut remplacé par

Adhemar, pendant quelques années; mais bientôt Ebles-Manzer, enfant naturel de Raynulfe II, s'empara de Poitiers par surprise et devint comte de la province (902). Ce prince, doué de belles qualités, transmit son titre de comte de Poitou, et même celui de duc d'Aquitaine, à sa postérité à laquelle il laissa en outre une grande puissance. Alors se succédèrent, ayant Poitiers pour capitale, les princes du nom de Guillaume ou Guillelme, savoir : en 935, Guillaume-Tête-d'Étoupes; en 963, Guillaume-Fier-à-Bras; en 994, Guillaume-le-Grand; en 1030, Guillaume-le-Gras; en 1037, Odon; en 1040, Guillaume-Aigret; en 1058, Guillaume-Gui-Geoffroy; en 1086, Guillaume-le-Vieux; et enfin, en 1127, Guillaume-le-Jeune. Plusieurs de ces comtes marquèrent grandement sur la scène du monde, et résistèrent aux princes de la race des comtes de Paris, avant et même après leur avénement définitif à la couronne de France. Ensuite, par des conquêtes et des alliances, ils arrivèrent à la souveraineté réelle, sauf l'hommage au roi, de presque toutes les provinces comprises entre la Loire et les Pyrénées. Durant tout cet espace de temps, le Poitou fut, bien des fois, ravagé par les Normands. Leur premier débarquement, quant à l'ouest des Gaules, eut lieu à l'île de Bouin, vers 820, et ils firent, plus tard, de l'île d'Her, aujourd'hui Noirmoutiers, comme leur quartier général, où ils portaient les richesses qu'ils avaient enlevées de l'intérieur des terres. Lorsque la Loire fut devenue leur voie d'eau, pour remonter au cœur des anciennes Gaules jusqu'à Orléans, ils formèrent aussi un établissement sur ce fleuve, vis-à-vis le monastère de Montglone, aujourd'hui Saint-Florent-le-Vieil.

Avant de revenir aux comtes, il est bon de parler des grands feudataires de la province, qui s'établirent pendant leur existence. D'abord, le sol du Poitou fut divisé en vigueries, institution empruntée à la nation gothique. Au-dessus des viguiers, juges et administrateurs, les vicomtes furent placés comme intermédiaires entre eux et le comte. Plus tard, ceux-ci grandirent en pouvoir et devinrent aussi de véritables souverains. Dans le Poitou proprement dit, sans compter ses annexes, où il s'en trouvait d'autres, on rencontrait les vicomtes de Melle, d'Aunay, de Châtellerault et de Thouars Ce dernier finit par posséder un territoire grand comme un de nos départements actuels; il était si puissant qu'il faisait la guerre alternativement aux rois de France et d'Angleterre, et traitait de la paix avec eux, suivant sa politique. Notons ici qu'il existait, dans la famille de Thouars, une manière d'hériter toute particulière, et qu'on ne rencontre nulle part : tous les frères prenaient le titre de vicomte et se succédaient les uns aux autres, dans la possession de la seigneurie, de l'aîné au plus jeune, à la mort duquel les enfants de l'aîné étaient à leur tour investis de l'autorité, et toujours dans le même ordre. Ajoutons que, parmi les barons du pays, quelques-uns étaient très-riches en hommes et en terres. Le premier de tous, le seigneur de Parthenay, possédait toute la Gâtine, et allait de pair avec les vicomtes. Le seigneur de Lusignan ne lui cédait guère en puissance : cette famille donna plus tard des rois à Jérusalem et à l'île de Chypre. On pourrait citer encore le seigneur de Talmont, qui se qualifiait de prince, et ceux de Mauléon et de Bressuire, sans en énumérer beaucoup d'autres.

Le dernier des comtes de Poitou, ducs d'Aquitaine, descendant d'Ebles-Manzer,

Guillaume-le-Jeune, mourut le vendredi-saint, 9 avril 1137, à Saint-Jacques de Compostelle, où il était allé en pèlerinage. Nous avons déjà eu plusieurs fois l'occasion de parler de l'aînée de ses deux filles, Aliénor, héritière de ses riches possessions ; de l'union de cette princesse avec Louis-le-Jeune, bientôt suivie d'un divorce éclatant ; et de son mariage en secondes noces avec Henri Plantagenet, duc d'Anjou, qui du chef de sa mère ne tarda pas à devenir roi d'Angleterre. Le Poitou ayant ainsi passé sous la domination anglaise, le fils d'Henri II Plantagenet et d'Aliénor d'Aquitaine, Richard-Cœur-de-Lion, fut créé comte de Poitou. Richard aimait cette province, qu'il habita longtemps, partageant surtout son temps entre le palais de la cité, à Poitiers, et le château de Montreuil-Bonnin, où il faisait battre monnaie. Devenu roi, et du consentement de sa mère, il donna le Poitou à son neveu Othon de Saxe, dit de Brunswick, qui, plus tard, devint empereur d'Allemagne. Après l'assassinat d'Arthur, duc de Bretagne (1202), l'arrêt de confiscation prononcé par la cour des pairs de France contre Jean Plantagenet délivra le Poitou du joug de l'étranger, et la puissance anglaise fut refoulée, momentanément il est vrai, vers le sud-ouest des anciennes Gaules.

En 1241, saint Louis fit concession du Poitou à son frère Alphonse : cet acte donna lieu à une guerre, dans laquelle la comtesse-reine, Isabelle Taillefer, veuve de Jean-sans Terre, entraîna son second mari, Hugues de Lusignan, comte de la Marche, et son fils Henri III, roi d'Angleterre. La lutte, comme nous l'avons raconté dans notre travail sur la Saintonge, se termina d'une manière bien glorieuse pour la France, par la bataille de Taillebourg, gagnée sur les Anglais, le 24 juin 1242. Alphonse, qui était aussi comte de Toulouse, mourut sans enfants, le 11 août 1272, et les provinces qui lui avaient été données en apanage, notamment le Poitou, firent retour à la couronne. En 1304, le roi Philippe-le-Bel investit du comté de Poitou le second de ses fils, Philippe, depuis surnommé le Long, lequel, à son avénement, réunit de nouveau cette province au domaine royal.

Le Poitou, terre privilégiée où nous avons vu poindre la monarchie dans les champs de Voclade, et la marche conquérante des musulmans s'arrêter dans leur course au nord, près de Senon, devait être le théâtre de l'un des plus terribles désastres de la France. Au mois d'avril 1356, le roi Jean, qui assiégeait Breteuil en Normandie, apprit que le fils aîné du roi d'Angleterre, le Prince Noir, se dirigeait avec des troupes vers le Limousin et le Berri, et paraissait vouloir aller en Touraine, probablement pour joindre, par le Maine, le duc de Lancastre occupé à faire la guerre en Bretagne, où il tenait le parti de Jean de Montfort dans la longue lutte pour la succession de ce duché. Le roi de France pressant alors le siége qu'il avait entrepris, donna des ordres pour opérer un rassemblement de troupes en Touraine, et ne tarda pas à en venir prendre le commandement, en arrivant par Blois et Tours à Loches. Cette manœuvre habile arrêta la marche du Prince Noir, qui était devant Romorantin et qui se porta vers Poitiers. Instruit de son mouvement, le roi Jean s'achemina vers la Haie et Champigny, où il passa la Vienne, pour aller se porter à la rencontre de l'ennemi. En apprenant l'arrivée des Français, le prince de Galles, parvenu déjà à

deux lieues de Poitiers, fit halte et se retrancha, non loin de l'abbaye de Nouaillé, dans la lande de Maupertuis de Beauvoir. Le roi Jean, qui avait pressé sa marche, se trouva, le mardi 17 septembre, en vue des Anglais. Ceux-ci étaient tout près de la maison appelée depuis la Cardinerie, autrefois Maupertuis, d'après les anciens actes, et dans le vaste champ d'Alexandre des Vigueries et des listes des guerriers inhumés aux Jacobins et aux Cordeliers de Poitiers.

Tacticien consommé, le prince de Galles divisa son armée, comme à Créci, en trois batailles, de chacune mille hommes d'armes, deux mille archers et quinze cents ribauds; ce qui faisait un total de quinze mille hommes environ. La première bataille était aux ordres des maréchaux de Warwick et de Suffolk; à la seconde, la plus forte, se trouvait le prince lui-même; et la troisième, formant l'arrière-garde, était commandée par les comtes de Sallebruck et d'Askersonchorek. Le roi Jean avait le triple des troupes du Prince Noir: maître du pays, il devait attendre les attaques de son ennemi et chercher à l'affamer. De plus, comme on occupait un terrain accidenté, coupé de fossés, de haies, de vignes et de brandes, il était difficile que toute l'armée française pût agir à la fois. Aussi son chef désigna trois cents chevaliers de choix, bien montés et bien armés, dont il confia la conduite au duc d'Athènes, connétable de France, et aux maréchaux de Clermont et d'Andreghem, se réservant de les faire appuyer par un bon nombre de chevaliers d'élite, afin qu'ils pussent pénétrer dans les retranchements des Anglais. Du reste, l'armée française fut aussi divisée en trois corps. Le premier, sous les ordres du duc de Normandie, se composait de trois mille hommes d'armes, qui devaient mettre pied à terre, à cause de la nature du terrain, et en outre de neuf mille ribauds ou fantassins: on le plaça en face de Maupertuis, sur la hauteur, dans le champ dit aujourd'hui de la Bataille. Le second, destiné à demeurer derrière le premier, pour lui porter secours au besoin, et conduit par le duc d'Orléans, frère du roi, comptait quinze mille hommes de différentes armes. Quant au troisième, dont le roi Jean s'était réservé le commandement, ses forces se montaient à vingt mille hommes, parmi lesquels figuraient mille hommes d'armes de choix.

Les armées étant ainsi en présence, pendant la journée du dimanche, chacune d'elles assistait à l'office divin, lorsque les cardinaux de Périgord et d'Urgel, qui arrivaient du camp des Anglais, vinrent trouver le roi de France pour le prier de faire de bonnes conditions au prince de Galles, son vassal. Mais le roi Jean, inexorable, déclara qu'il voulait que le Prince Noir, dont la position paraissait désespérée, se rendît son prisonnier, avec tous ses officiers et tous ses chevaliers. Il y eut plusieurs allées et venues, de la part des cardinaux: enfin, leur médiation n'ayant pu rien obtenir des deux partis, les deux armées se préparèrent à combattre (19 septembre 1356).

Faible comme il l'était, le Prince Noir agit avec prudence, en se tenant sur la défensive. A sept heures du matin, les maréchaux de Clermont et d'Andreghem se portèrent, avec leurs trois cents chevaliers français et les chevaliers allemands, au centre des retranchements anglais, établis au milieu des vignes qui couvraient à cette époque un espace où l'on ne voit aujourd'hui que des bruyères ou des terres nouvellement défrichées. Suivant un chemin bas, sorte de

défilé, commandé de chaque côté par des mamelons, ils essuyèrent une grêle de traits que leur lançaient des archers nombreux, postés là pour défendre le passage. Alors tombèrent hommes et chevaux, et le terrain fut obstrué. Les chevaliers français et allemands qui réussirent à s'échapper firent aussitôt retraite et portèrent l'épouvante dans la première bataille. Le prince de Galles profita de ce moment de trouble pour faire avancer ses chevaliers et ses archers sur le flanc de la première bataille française, dont la cavalerie monta à cheval et s'enfuit vers Chauvigni, emmenant avec elle le fils aîné du roi.

Voyant alors l'affaire bien engagée pour lui, et l'armée française ainsi réduite, le Prince Noir, après avoir réuni ses trois batailles en un seul corps, quitta ses retranchements, afin de se porter en avant. Au même instant, la seconde bataille française, aux ordres du duc d'Orléans, fit un mouvement qu'on ne saurait excuser : en effet, si elle ne battit pas entièrement en retraite, comme la première, une partie du moins alla se placer derrière le corps du roi Jean, tandis que l'autre, s'éloignant, se tint à distance du champ de bataille pour attendre les événements et agir en conséquence. La troisième bataille se trouva seule en face de l'ennemi; la grande disproportion des forces avait cessé : vingt mille Français avaient affaire à quinze mille Anglais. Mais les premiers étaient démoralisés par la conduite inconcevable de leurs premières batailles, les autres, au contraire, électrisés par leur avantage et le changement de position qui venait de s'opérer. Du reste, parmi les Français, il y eut plus d'un homme de cœur : deux surtout se montrèrent éminemment braves, savoir : Jean et Philippe, le plus jeune de ses fils surnommé depuis le Hardi. Le roi, nu tête et à pied, tenant sa hache à deux mains, se défendit avec un courage héroïque, jusqu'à la fin de la journée; succombant alors sous le nombre, épuisé de fatigue, affaibli par ses blessures, il fut conduit au prince de Galles.

Dans cette néfaste journée de Maupertuis, la France perdit onze mille hommes, parmi lesquels figuraient le connétable, un des maréchaux, plusieurs princes et deux mille chevaliers. Le vainqueur mit le comble à sa gloire en traitant son illustre captif avec une grandeur magnanime. — « La nuit venue, il fit dresser dans sa tente une table abondamment servie où s'assirent, avec le roi et son fils, Jacques de Bourbon, Jean d'Artois, les comtes de Tancarville, d'Étampes, de Champ-Marie, de Graville, et le seigneur de Parthenay. Le prince de Galles servait lui-même ses hôtes · il refusa constamment de partager le repas du roi, disant qu'il n'était pas assez présomptueux pour s'asseoir à la table d'un si vaillant homme : « Cher sire, disait-il à Jean, ne vous laissez pas abattre; si Dieu n'a pas voulu faire aujourd'hui ce que vous désiriez, monseigneur mon père vous rendra les honneurs que vous méritez, et traitera avec vous à des conditions si raisonnables, que vous en demeurerez pour toujours amis. Vous devez certainement vous réjouir, quoique la journée n'ait pas été vôtre....., car tous les chevaliers qui ont vu le combat s'accordent à vous en donner le prix et la couronne. » « Jusque-là, Jean avait supporté son malheur avec magnanimité, » continue M. de Châteaubriand, auquel nous empruntons une partie de ce récit; « aucune plainte n'était sortie de sa bouche, aucune marque de faiblesse n'avait trahi l'homme; mais quand il se vit traiter avec cette générosité, quand il vit

ces mêmes ennemis, qui lui refusaient sur le trône le titre de roi de France, le reconnaître pour roi dans ses fers, alors il se sentit réellement vaincu. Des larmes s'échappèrent de ses yeux et lavèrent les traces de sang qui restaient sur son visage. A ce banquet de la captivité, le roi très-chrétien put dire, comme le saint roi : « Mes pleurs se sont mêlés au vin de ma coupe. » — Le monarque anglais ne se montra pas, malheureusement, aussi généreux que son fils. Jean, conduit à Bordeaux, le fut ensuite à Londres, où l'on eut la cruauté de le faire figurer dans l'entrée triomphale du prince de Galles. Il fallut traiter de sa rançon, et elle fut plus forte qu'aucune autre, puisqu'en définitive, et après des conventions plus dures encore, intervint, le 8 mai 1360, le traité de Brétigny, par suite duquel le Poitou et une grande partie des provinces d'Outre-Loire passèrent sous la domination de l'Angleterre.

Édouard investi du duché d'Aquitaine, vint habiter ce pays, qu'il aimait beaucoup, et l'éleva bientôt par l'habileté de son administration à un haut degré de prospérité. Mais son amour du faste et son intervention ruineuse en Espagne, dans la lutte entre Pierre-le-Cruel et Henri de Transtamare, ayant absorbé les impôts ordinaires, ainsi que les revenus des biens royaux, il voulut établir un impôt extraordinaire appelé *fouage*. Ce subside, refusé par le parlement d'Aquitaine, assemblé à Niort, fut accordé au prince dans une autre réunion tenue à Angoulême, où la plupart des opposants n'avaient pas été convoqués. Les principaux seigneurs du pays s'entendirent pour en appeler à la suprématie du roi de France; et une bonne portion de l'Aquitaine, celle du nord, ne tarda pas à redevenir française, grâce à Du Guesclin, à Clisson, et à tant d'autres braves capitaines. L'un des frères du roi Charles V, Jean, duc de Berry, qui avait grandement concouru à la conquête du Poitou, obtint cette province en augmentation d'apanage (1369). Jean fit beaucoup pour le pays, en général, et pour Poitiers, en particulier. Il mourut, en 1416, et le comté de Poitou passa successivement au duc de Touraine, qui ne l'eut qu'en expectative, et enfin au dauphin, fils aussi du roi Charles VI et d'Isabeau de Bavière.

A la suite du massacre des Armagnacs (mai 1418), Charles VII, échappé de Paris, se réfugia à Poitiers, où il établit le parlement. Le Poitou devint alors la province centrale de cette partie du royaume où ne dominaient pas encore les Anglais et les Bourguignons; il ne fut irrévocablement uni à la couronne que vers l'an 1436, et depuis il n'a cessé d'appartenir à la France. Au commencement du XVIe siècle, cette contrée était encore considérée par beaucoup de gens comme faisant partie de la Gascogne. François Ier, né à Cognac, disait : « Nous sommes quatre gentilshommes gascons, qui courons lance contre tout venant, savoir : moi, Sansac, d'Essé et Chataigneraye ». Or, ces deux derniers compagnons d'armes du roi chevalier étaient Poitevins.

Le protestantisme s'introduisit de bonne heure en Poitou : il ne pouvait en être autrement, puisque Calvin, venu à Poitiers, y avait enseigné sa doctrine à des hommes avides de nouveautés religieuses, dans les grottes de Saint-Benoît et de Croutelle ; l'une d'elles porte encore son nom. Quand les novateurs eurent recours aux armes et qu'un parti religieux fut devenu un parti politique, la guerre, résultat de cet état de choses, se fit sentir en Poitou plus qu'en toute autre pro-

vince. Préciser les faits qui lui sont relatifs, durant toute cette période, serait esquisser l'histoire des guerres religieuses en France. Disons seulement que les massacres de la Saint-Barthélemy n'ensanglantèrent pas la terre du Poitou, et bornons-nous à retracer un grand fait qui, pour la lutte religieuse, y a dominé tous les autres.

Le Poitou, comme nous l'avons dit, a été le grand champ de bataille de la monarchie française; nous voici arrivés au quatrième et dernier engagement mémorable, livré dans cette province : il s'agit de la bataille de Moncontour. La rencontre eut lieu, le 3 octobre 1577, non sur les hauteurs de Moncontour, mais assez loin de là, dans la plaine, entre les bourgs d'Assais et de Jumeaux, le village de Plumain et la butte de Puytaillé. Le sang coula surtout dans les vallées appelées aujourd'hui, à cause de ce grand événement, la *Vallée sanguine* et la *Vallée de la bataille*. L'armée protestante, sous les ordres de Coligny, était forte de douze mille fantassins et de sept mille hommes de cavalerie; l'armée catholique, conduite par le duc d'Anjou, se composait de dix-huit mille hommes de pied et de neuf mille chevaux. Le duc, ou plutôt Tavannes son lieutenant, avait eu le bon esprit de former une réserve d'hommes sur lesquels on pût compter; Biron la commandait : elle devait aller au secours des parties de l'armée les plus fortement attaquées. Cette mesure contribua beaucoup au succès de l'armée royale : en effet, le centre de sa ligne pliait au moment où le duc d'Anjou venait d'avoir son cheval tué sous lui, et le maréchal de Cossé, arrivé avec la gauche, ne pouvait plus résister, lorsque Biron et les siens décidèrent de la journée, qui fut très-meurtrière. Le jeune prince de Béarn, depuis Henri IV, y fit ses premières armes, et, on le voit, il ne débuta point par un succès. Sans doute la bataille de Moncontour s'efface devant celles de Voclade, de Moussais et de Maupertuis; néanmoins, il est probable que si les protestants l'eussent emporté, cette victoire aurait eu de grands résultats pour eux. On sait que Catherine de Médicis, à qui on parlait des suites qu'aurait pu entraîner alors une défaite de son parti, répondit qu'il aurait fallu se résoudre à entendre la messe en français.

Après les guerres de religion, terminées pour ainsi dire par l'expédition de Louis XIII en Bas-Poitou et la déroute des Soubise à Rié (avril 1622), la province entière jouit de nombreuses années de repos; les troubles de la Fronde y causèrent bien quelque agitation : mais qu'il y avait loin de ces passagères et futiles intrigues de cour aux querelles religieuses, si longues et si envenimées! On peut juger du progrès opéré dans les esprits, en Poitou, au moment de la convocation des États-Généraux de 1789, par l'indication de quelques phrases empruntées aux cahiers de la noblesse du pays. Dans le préambule de ce travail, on indiquait ce que la réunion des trois ordres avait à faire : « Assurer à la nation réunie à son roi le pouvoir législatif, et à la nation assemblée le droit d'accorder librement des subsides; poser des barrières, devant les entreprises illégales et téméraires des ministres; élever les lois à une telle hauteur, qu'elles dominent sur tous sans exception. » Enfin la noblesse du Poitou énonçait la nécessité de donner à l'État une constitution fixe et inébranlable, et parmi les points principaux qu'elle indiquait, était le droit reconnu à la nation, elle seule, de voter l'impôt. Aux États-Généraux de 1484, Philippe de Poitiers avait dit « que la no-

blesse avait appris à donner, non de l'argent, mais des coups de lance; que chacun avait son rôle : prier pour l'église, se battre pour la noblesse, payer pour le tiers-état, et tout cela dans l'intérêt commun. » En 1789, les gentilshommes poitevins, « considérant qu'ils avaient le même intérêt que les autres individus de la nation au maintien de l'ordre public, » consentirent à supporter les charges pécuniaires dans une parfaite égalité, en proportion des fortunes et des propriétés, mais « dans le cas seulement où les États-Généraux auraient lieu et parviendraient à statuer définitivement et authentiquement sur le rétablissement de la constitution. »

L'assemblée constituante forma trois départements du Poitou, en y ajoutant de faibles annexes prises dans les pays voisins; savoir le département de la Vienne (Haut-Poitou), celui des Deux-Sèvres (Poitou intérieur), et celui de la Vendée (Bas-Poitou). Quelques fractions de l'ancienne province se trouvèrent enclavées dans des départements étrangers, notamment Aunay, chef-lieu de vicomté, lequel fut attribué à la Charente-Inférieure.

Le Poitou, pour sa partie la plus septentrionale, joua pendant la Révolution un rôle tout à fait marquant et exceptionnel. Le Bocage vendéen, composé de la partie boisée de la Vendée et des Deux-Sèvres, et augmenté du territoire analogue affecté, depuis des siècles, à l'Anjou et à la Bretagne (portions de Maine-et-Loire et de Loire-Inférieure), essaya de lutter contre la France entière. Le pays était, du reste, très-propre à une guerre de partisans : Dumouriez, en arrivant dans le Poitou, où il avait un commandement, l'avait présagé, et sa prédiction se réalisa bientôt. Cette lutte, aussi longue qu'inutile sans doute, fut néanmoins si glorieuse, que Napoléon appela la Vendée une *terre de géants*. Tous ses efforts tendirent à la civiliser, en y détruisant l'empire des anciennes idées, et il voulut même qu'un nouveau chef-lieu de département fût construit près de l'ancien château de La Roche-sur-Yon, et portât son nom. Empruntant aux Romains le moyen qu'ils avaient employé pour soumettre les Gaules, il fit ouvrir de belles et nombreuses routes dans un pays jusqu'alors, pour ainsi dire, inabordable. De nouvelles voies de communication ont été entreprises, depuis 1830, et cette contrée est aujourd'hui l'une des mieux percées de la France.

On ne s'étonnera point que la levée de boucliers de 1831, dans la Vendée, n'ait eu aucun résultat sérieux, quand on considérera que l'ancien Poitou a suivi la marche ascendante des autres parties du territoire français. Mais, chose remarquable, plus on va au nord, plus le progrès est sensible; si les Deux-Sèvres l'emportent sur la Vienne, à ce point de vue, c'est surtout la Vendée qu'on doit indiquer, comme ayant à peu près entièrement changé de physionomie. Il n'est peut-être pas, en effet, de département plus riche et mieux cultivé. Le chiffre de la population a suivi le même ordre de progression : le département de la Vienne n'a qu'environ 298,000 habitants; celui des Deux-Sèvres en compte près de 330,000, et la Vendée 370,000. Dans une période de quarante ans, l'augmentation de population a été, pour la Vienne, de 53,000 âmes; pour les Deux-Sèvres, de 68,000; et pour la Vendée de 113,000. On doit avoir égard aussi aux pertes que les guerres civiles ont fait éprouver, en hommes, aux Deux-Sèvres et plus particulièrement à la Vendée.

Le Poitou, depuis le démembrement de l'évêché de Poitiers et la translation à La Rochelle du siége épiscopal de Maillezais, formait, en comptant comme enclave le pays d'Aunis, trois diocèses, savoir : ceux de Poitiers, de La Rochelle et de Luçon; ces trois évêchés étaient suffragants de Bordeaux. Quant à l'administration de la justice, la province entière ressortissait au parlement de Paris : un seul présidial, établi à Poitiers même, renfermait dans son district cinq châtellenies, trois siéges royaux et six prévôtés. Ces divers tribunaux suivaient la coutume de Paris, sauf quelques rares occasions où l'on avait égard à des coutumes locales. Un des priviléges du Poitou était de ne point acquitter les droits de la gabelle. La généralité et l'intendance de Poitiers embrassait toute la province, excepté une très-faible partie qui dépendait de la généralité de Bourges : elle se divisait en neuf élections, dont une, celle de Confolens ou Confoulans, ville située près des confins du Poitou, comprenait un petit district de la Marche. Le Poitou, enfin, avec le haut et le bas Limousin, la Saintonge, l'Aunis et l'Angoumois, constituait un département des eaux-et-forêts, composé de quatre maîtrises particulières et d'une gruerie. Les Sables-d'Olonne possédaient une amirauté, et le gouverneur militaire de la province avait sous ses ordres deux lieutenants-généraux.

La biographie du Poitou est riche en notabilités de tous les genres, à commencer par les troubadours, parmi lesquels figure un comte de Provence; car il es tà noter que si, à cette époque, la langue d'*oil* était celle des habitants, la langue d'*oc* était la langue des beaux-esprits de la cour de Poitiers. La province a vu naître plusieurs historiens, tels que *d'Aubigné*, *la Popelinière*, *Besly* et *Bouchet; Commines* a écrit ses mémoires à Argenton-le-Château. Parmi les nombreux jurisconsultes du Poitou, on ne doit pas oublier *Tiraqueau* et les deux *Brisson* Les guerres de religion suscitèrent une foule d'écrivains pour la controverse et la théologie; quant aux notabilités ecclésiastiques, elles s'effacent devant *saint Hilaire*. Les sciences mathématiques réclament *Viette*, créateur de l'algèbre. Parmi les hommes d'État, on se bornera à citer le cardinal *de Richelieu;* et parmi les nombreux guerriers du moyen âge, le maréchal *de la Meilleraye*. Comme résumé de la biographie poitevine, on évoquera, en terminant, le souvenir de la famille de *Sainte-Marthe*, actuellement éteinte, et qui a fourni plus d'érudits et d'écrivains qu'aucune autre, puisqu'on en compte au delà de trente, et que Dreux-du-Radier a été forcé de leur réserver un volume presque entier dans sa *Bibliographie du Poitou*. [1]

1. *Statistiques de la Vienne des Deux-Sèvres et de la Vendée*, par Cochon de Lapparent, Dupin, Cavoleau et de la Fontenelle. — Gregoire de Tours. *Histoire des Franks*. — *Chronique de Saint-Maixent, dite de Maillezais* — Autres documents de la collection des historiens de France. — Bouchet, *Annales d'Aquitaine*. — Besly, *Comtes de Poitou*. — Dufour, *Ancien Poitou*. — MS. de D. Fonteneau. — De la Fontenelle : *Histoire des ducs d'Aquitaine et des comtes de Poitou; Petits peuples du Poitou, Essai sur les vigueries; la Fronde en Poitou*. — Châteaubriand, *Études historiques*. — *Mémoires de la Société des antiquaires de l'ouest*. — *Mémoires de la société académique de Poitiers*. — Journal de le Riche. — *Collection de documents originaux* de l'auteur, etc.



NOTRE DAME DE POITIERS.





NOTRE-DAME DE POITIERS.

POITIERS.

Poitiers, sur les rives du Clain, à l'embouchure de la Boivre, est bien certainement le *Limonum* ou *Lemonum*, chef-lieu des *Pictones*. Les voies romaines partant de ce point, et les constructions du peuple-roi qu'on y voit encore, ne permettent pas d'en douter. Mais *Limonum* était-il situé primitivement sur une partie de l'emplacement occupé aujourd'hui par la ville de Poitiers; ou bien se trouvait-il de l'autre côté de la rivière, sur le mont Bernage, comme l'a prétendu l'érudit Dufour? c'est une question secondaire qu'on ne discutera pas ici. Quoi qu'il en soit, on lit dans Hirtius Pansa, continuateur des Commentaires de César, que le Gaulois Duratius, ami des Romains, ayant été assiégé dans *Limonum* par Dumnac, chef des *Andes*, révoltés contre eux, Caninius, lieutenant de César, arriva en toute hâte pour le délivrer. N'ayant pas assez de forces pour attaquer les assiégeants, Caninius campa et se fortifia dans un endroit peu éloigné de la ville, afin d'y attendre des secours; Dumnac vint l'y attaquer et éprouva une telle résistance, qu'il battit en retraite, après avoir perdu beaucoup de monde. Le chef des Andes retourna alors à *Limonum*, qu'il investit de nouveau, mais pour quelques jours seulement; car Fabius, autre lieutenant de César, étant bientôt arrivé, le contraignit à se réfugier précipitamment au delà de la Loire.

A la fin du IVᵉ ou au commencement du Vᵉ siècle, *Limonum*, perdit, comme la plupart des cités des Gaules, son ancienne dénomination, pour prendre celle du peuple dont elle était le chef-lieu. Cette ville fut, on n'en peut douter, une des positions importantes sur lesquelles les Romains s'appuyèrent pour maintenir leur domination dans les Gaules. Une garnison de Sarmates et de Teifaliens, placée dans le pays, y eut son préfet ou commandant. Les habitants obtinrent, de bonne heure, une organisation municipale et des priviléges. Enfin, des restes de constructions tout à fait grandioses y attestent encore le séjour du peuple-roi : nous voulons parler d'un amphithéâtre extrêmement vaste et curieux, et d'un aqueduc dont les conduits multipliés amenaient de nombreuses sources des environs dans la cité. Il y avait alors à *Limonum* des écoles de grammaire et de rhétorique : on connaît les épigrammes d'Ausonne contre deux de leurs professeurs, Ammon Anastase, et Rufus. Rappelons, à ce sujet, que la ville appelée Poitiers, en dernier lieu, fut, à toutes les époques, un centre de lumières pour l'ouest des Gaules et de la France.

Sous l'épiscopat de saint Hilaire, l'évêque le plus marquant de tous ceux qui occupèrent le siége de Poitiers, les écoles de cette ville eurent beaucoup d'éclat. On croit qu'Hilaire fut, malgré lui, nommé par le peuple, vers l'an 343. Savant, plein d'éloquence et de zèle pour la foi, il combattit à outrance les fausses doctrines, au concile de Béziers de 356, et fut exilé en Phrygie par l'empereur Constance II, à l'instigation des Ariens. En 359, il assista au concile de Séleucie, et

s'y effaça par une grande modération. Au concile de Constantinople, tenu en 360, et qui fut des plus agités, Hilaire supplia l'empereur de lui permettre de combattre les ennemis de ses doctrines. Renvoyé cette fois de l'Orient, comme un esprit turbulent, il rentra dans son diocèse (360-361); il le quitta en 362 et 363, pour aller combattre l'arianisme en Italie, et revint ensuite en Poitou, où il demeura jusqu'à sa mort (368). Les ouvrages de saint Hilaire sont placés au premier rang, parmi ceux des docteurs de l'Église, et il n'est guère de livres de ce genre plus forts en dialectique et en érudition.

Le dernier des rois visigoths qui ait régné sur le Poitou, Alarik II, fixa sa résidence habituelle à Poitiers, parce qu'il était là mieux que partout ailleurs en position de résister aux entreprises de ses ennemis et notamment à celles des Franks. C'est aux Visigoths qu'on doit l'enceinte la plus ancienne de Poitiers: enceinte dont on retrouve encore les restes, contenant des fragments romains en inscriptions, bas-reliefs, chapiteaux, et autres ouvrages d'art. Pendant la persécution qu'Evarik, prédécesseur d'Alarik II, avait fait éprouver aux catholiques, Adolphius, évêque de Poitiers, obligé de quitter sa résidence épiscopale, s'était retiré à l'extrémité de son diocèse, dans la cité de *Ratiastum :* il y était encore, en 511, lors de la tenue du premier concile d'Orléans.

Poitiers, qui a pour patron un évêque reconnu comme l'un des docteurs de l'Église, a aussi pour patronne une reine de France dont le nom est célèbre par la sainteté et la singularité de sa vie passée, en grande partie, dans la ville où elle est l'objet d'un culte public. Rhadegonde, fille de Berther, roi des Thuringiens, fut faite prisonnière, en 529, dans la guerre que ce prince avait entreprise contre son père, Chlotaire Ier, roi de Neustrie. Chlotaire la fit élever dans le domaine d'Athis sur la Somme, et l'épousa en 538. L'éducation des femmes de race germanique était peu développée; mais on donna une antre éducation à la jeune fille thuringienne, en lui faisant étudier la langue latine et en lui mettant entre les mains les auteurs sacrés et profanes. Au bont de six ans de mariage, le roi de Neustrie s'étant dégoûté de sa captive, et ayant fait mettre à mort le frère de Rhadegonde, l'un des otages de la nation thuringienne, la jeune reine, que dominait un grand fonds de piété, se décida à quitter la cour. Elle se rendit d'abord à Noyon, auprès de saint Médard, et le supplia de la consacrer à Dieu. Le prélat s'y refusa, d'abord, à cause du lien qui l'unissait au prince frank; mais elle prit elle-même l'habit de religion et finit par obtenir du saint évêque d'être ordonnée diaconesse. Rhadegonde se rendit alors en Touraine, puis à Poitiers, où elle s'établit définitivement. Chlotaire voulut bien, un moment, revendiquer ses droits d'époux; mais il céda enfin à la vocation de celle qui avait été son épouse, et la nouvelle religieuse en obtint même des secours pour bâtir, tout près de Poitiers, un monastère dans lequel elle se renferma avec d'autres femmes pieuses, en prenant pour règle de conduite les statuts arrêtés par Césaire, évêque d'Arles. Ce monastère, commencé en 550, dans de petites proportions, agrandi successivement et terminé seulement en 559, reçut, en 568, le nom de Sainte-Croix, quand la sainte reine y eut déposé une parcelle de la croix de Jésus-Christ, que l'empereur Justin II lui avait envoyée de Constantinople. Le poëte Fortunat, dont nous allons parler bientôt, composa à cette occasion la belle hymne du *Vexilla regis.*

Les écrivains de l'époque ont décrit, en détail, le monastère de Rhadegonde : c'était une *villa* romaine, avec son portique, des salles de bain, une église et des jardins, le tout entouré de murailles en forme de remparts et garni de tours élevées de distance en distance. L'évêque Pient avait aidé la princesse à suivre ces constructions. Rhadegonde, par esprit d'humilité, établit pour abbesse de son monastère, à laquelle elle voua obéissance, Richilde d'abord, et ensuite Agnès, toutes les deux de classe moyenne. Le couvent de Sainte-Croix ne tarda point à se peupler de nombreuses filles de sénateurs, de race gauloise, et retenues dans leurs habitudes, et de quelques filles frankes, douées d'une exaltation très-grande pour le bien comme pour le mal. Dans cette société mêlée, l'ancienne reine de Neustrie ne voulut pas qu'on se souvînt de son ancien rang. Quand sa semaine était arrivée, on la voyait, comme les autres recluses, faire les œuvres les plus serviles : balayer les appartements et apporter l'eau et le bois pour la cuisine. La règle prescrivait abstinence totale de viande et de vin : en dehors des heures d'église, on se livrait, pendant un certain nombre d'heures, à des exercices religieux, à la lecture des livres saints, et l'on travaillait à des ouvrages de femme, pour l'utilité de la communauté. Mais l'usage du bain, le jeu de dés, étaient permis, ainsi que les réunions, les festins même où l'on admettait des membres du clergé et des laïques de distinction : alors il y avait souvent des jeux scéniques.

Dans la lutte des rois franks entre eux, Poitiers passa successivement d'un royaume à l'autre, et eut beaucoup à souffrir de cet état d'anarchie. Chramne, l'Absalon de l'époque, y domina pendant quelques années, marié qu'il était avec Catte, fille de Willechaire, comte de la province. Eunius-Mummole s'empara de cette ville pour Sighebert et Gontran, en 568. Lors de la révolte des Poitevins, après la mort de Chilpérik, Poitiers, obligé de se soumettre à Gontran, ne se racheta du pillage qu'en livrant au vainqueur un trésor, dans lequel l'évêque Mérovée fit entrer une partie de l'argenterie des églises. Plus tard, et quand son neveu Childebert fut un peu avancé en âge, Gontran lui remit le gouvernement de ses États, dont Poitiers faisait partie.

Au séjour de Rhadegonde à Poitiers se rattache tout naturellement la biographie de Venance-Fortunat, qu'on croit avoir été évêque de cette ville, et dont les poésies écrites d'un style prétentieux toujours et incorrect parfois, trop prodigues de louanges envers les grands de l'époque, n'en sont pas moins une mine féconde pour la géographie et l'histoire du temps, surtout en ce qui concerne le Poitou et les pays voisins. Né en Italie et élevé à Ravennes, Fortunat se décida, bien jeune encore, à visiter les Gaules, dans le but surtout d'acquitter un vœu au tombeau de saint Martin; arrivé à Poitiers, en 567, il finit par s'y fixer pour toujours et ne tarda pas à obtenir la confiance et même l'amitié de Rhadegonde. Fortunat fut, comme l'a dit M. Guizot, le dernier poëte de la société gallo-romaine ; avec lui parut, à Poitiers, la dernière lueur de vie intellectuelle qui périt bientôt dans les ténèbres de la barbarie. Les relations qui s'établirent entre lui et Rhadegonde et l'abbesse Agnès, forment un de ces *Récits Mérovingiens*, si palpitants d'intérêt sous la plume de M. Augustin Thierry. L'étudiant de Ravennes, fait prêtre seulement à Poitiers, devint le directeur du monastère, le conseiller, l'in-

tendant et le secrétaire de la reine et de l'abbesse. Fortunat aimait la bonne chère, il était joyeux convive et même buveur; Rhadegonde et Agnès flattèrent ses goûts, en lui envoyant les primeurs des jardins du monastère et en lui apprêtant les mets les plus délicieux, dont la règle défendait l'usage aux religieuses. Souvent c'était dans l'enclôture de Sainte-Croix qu'on satisfaisait ainsi les goûts du poëte italien : alors la salle à manger était tapissée de fleurs; des fleurs ornaient aussi la table sur laquelle coulait un nectar précieux, versé dans des coupes élégantes. Fortunat remerciait de ces ovations la reine, qui, disait-il dans ses vers, était sa mère; remerciements répétés aussi à l'abbesse qu'il qualifiait de sœur, en y joignant de tendres épithètes, témoignage d'une amitié exagérée sans doute, mais où l'on a vu mal à propos l'expression d'un tout autre sentiment. Rhadegonde mourut, le 13 août 587; le monastère de Sainte-Croix ne fut point la seule maison religieuse qu'elle fonda à Poitiers : elle créa, près de ce grand établissement, le chapitre de Sainte-Rhadegonde, destiné à administrer les secours spirituels à ses religieuses, et dont le premier abbé fut Arnegisile. Une église fort curieuse, consacrée à sa mémoire, couvrit l'emplacement de son tombeau.

Vers la fin de 589, des troubles extrêmement graves éclatèrent dans le couvent de Sainte-Croix. L'abbesse Agnès vint à décéder, et Leubovere lui succéda. Son autorité fut, tout d'abord, méconnue par deux religieuses du sang royal : Chlodielde, fille de Charibert et d'Ingoberge, et Basine, née de Chilpérik et d'Audovere. Ces deux princesses refusèrent de se soumettre à une simple religieuse de naissance vulgaire, donnant pour prétexte les mauvaises mœurs prétendues de quelques-unes de leurs compagnes; et suivies de quarante de leurs sœurs, qu'elles avaient endoctrinées, elles se rendirent à Tours auprès du saint et savant évêque Grégoire, le père de l'histoire de France. Étonné d'une telle démarche, le prélat engagea les fugitives à retourner dans leur couvent, offrant même de les y accompagner et de débattre avec l'évêque de Poitiers les causes de leur sortie. Malgré ces exhortations et les menaces même d'une excommunication, Chlodielde partit pour la cour, où, disait-elle, on lui ferait justice; elle y arriva, en effet, avec quelques-unes de ses compagnes, tandis que d'autres abandonnaient la vie monastique et se mariaient. Ensuite la fille de Charibert revint à Poitiers, où elle s'établit, avec un certain nombre de ses sœurs, dans l'église de Saint-Hilaire. Pour se maintenir dans cette position et empêcher qu'on ne l'enlevât de vive force, ainsi que les religieuses de son parti, Chlodielde prit à sa solde une troupe de gens prêts à tout et ayant pour chefs Wadon et Chilpérik-le-Saxon.

Une conduite si scandaleuse attira l'attention de l'autorité ecclésiastique supérieure. Le métropolitain de la seconde Aquitaine et les évêques de Poitiers, d'Angoulême et de Périgueux, se réunirent dans l'église même de Saint-Hilaire : là, usant de douceur, ils promirent aux religieuses rebelles leur pardon si elles voulaient avouer leur faute. La hautaine Chlodielde et ses adhérentes, sourdes à ces paroles de paix, persistèrent à soutenir arrogamment qu'elles avaient agi avec droit et raison. Les prélats, indignés, procédèrent aussitôt aux lugubres cérémonies de l'excommunication; mais soudain, les brigands aux ordres de la fille de Charibert entrant dans la basilique, renversèrent les évêques de leurs siéges, les frappèrent jusqu'à effusion du sang et les obligèrent à se retirer. Les prêtres,

les diacres et les clercs qui les assistaient, voulurent résister; ils furent plus maltraités encore et s'enfuirent de tous côtés. L'évêque Mérovée, prévoyant les suites de cette affaire, envoya Porchaire, abbé de Saint-Hilaire, auprès du primat Gundegisile et de ses autres suffragants, pour les prier de lever l'excommunication ; mais ils s'y refusèrent.

Pendant ce temps, le roi Childebert, sur la demande de Chlodielde, délégua un prêtre, nommé Thethraire, afin de terminer ce scandale à l'amiable; celui-ci vint à Poitiers, qu'il quitta bientôt sans avoir pu remplir sa mission. Alors les compagnes de Chlodielde se dispersèrent en partie et rentrèrent dans leurs familles. Néanmoins la fille de Charibert tint bon : elle envoya des détachements de brigands à ses ordres dans les domaines de Sainte-Croix pour y tout enlever et obliger les tenanciers à ne reconnaître qu'elle. Ses gens escaladèrent pendant la nuit les murailles du couvent, et se saisirent de Justine, la prieure, la prenant pour l'abbesse Leubovere que l'un d'eux avait voulu tuer d'un coup de lance, auprès de la châsse de la vraie croix, où elle s'était réfugiée. Pendant la marche, s'étant aperçus de leur méprise, ils ramenèrent la prieure au couvent et se saisirent de l'abbesse, qu'ils conduisirent à Saint-Hilaire. L'évêque Mérovée menaça vainement la fille de Childebert, si elle ne mettait pas son abbesse en liberté, de ne point célébrer la fête de Pâques et de l'attaquer avec les habitants de la ville. Chlodielde, irritée, donna l'ordre à ses stipendiaires d'égorger Leubovere à la moindre démonstration qu'on ferait pour l'enlever. Néanmoins, on parvint à effectuer l'évasion de cette pieuse fille.

Les massacres et le pillage continuaient dans le monastère de Sainte-Croix. Bazine, dédaignée par Chlodielde, abandonna le parti de sa cousine et pria un moment l'abbesse de lui pardonner. « Qui pourrait, dit Grégoire de Tours, raconter tant de malheurs, énumérer tant de massacres? Il ne se passa pas un jour sans homicide, pas une heure sans querelle, pas un instant sans pleurs. » Les rois Childebert et Gontran envoyèrent enfin sur les lieux Grégoire, évêque de Tours, et Ebreginte, évêque de Cologne, pour s'enquérir des circonstances de cette étrange lutte et aviser aux moyens de la faire cesser. Le comte de la province, Maccon, sur l'ordre de Childebert, mit la force armée à la disposition des prélats, et se présenta avec sa troupe à la porte du monastère; un combat s'y engagea, entre ses soldats et ceux de Chlodielde. Le comte, demeuré vainqueur, pénétra dans l'intérieur de la maison : alors la religieuse rebelle, portant la châsse et la croix du Christ, se présenta à lui en suppliante et le conjura de ménager la fille et la cousine de deux rois. Mais, sourd à ses prières, le comte fit main-basse sur ceux des affidés de la fausse abbesse qui opposèrent de la résistance et prit les autres prisonniers.

La révolte une fois étouffée, il restait à prononcer sur le sort des coupables : on amena devant les évêques de diverses villes, réunis à Poitiers, les deux filles du sang royal, car Bazine s'était de nouveau liguée avec sa cousine, et on les somma de fournir leurs moyens de justification. Chlodielde accusa Leubovere d'un commerce criminel avec un homme habillé en femme qu'elle avait tenu dans le couvent; mais il fut reconnu que c'était une calomnie : elle articula ensuite contre l'abbesse plusieurs griefs qui n'avaient pas plus de fondement, tels que

mauvaise tenue de la salle des bains, la célébration d'une noce dans les cloîtres, des repas donnés à des séculiers, la parcimonie de la nourriture des religieuses, et le défaut d'habits suffisants pour les habitants de Sainte-Croix. Leubovere, déclarée innocente, reprit ses fonctions; Chlodielde et Bazine furent excommuniées de nouveau, condamnées à demander pardon à leur abbesse, et à faire pénitence. Mais les deux cousines persistèrent à soutenir l'inconduite de Leubovere; prétendant, en outre, qu'elle avait, de concert avec plusieurs grands personnages, ses amants, conspiré contre le roi qui régnait sur cette partie des Gaules, en correspondant avec Frédégonde, son ennemie avérée. Il était adroit de mêler la politique à cette intrigue : on arrêta les suspects; ils réussirent pourtant à se disculper, et cette nouvelle attaque contre l'abbesse de Sainte-Croix fut encore jugée calomnieuse. Bazine et Chlodielde comparurent alors devant une assemblée d'évêques du royaume d'Austrasie qui se réunit à Metz. Là Bazine sollicita son pardon, promettant de se soumettre à son abbesse et de ne plus transgresser la règle à l'avenir; quant à Chlodielde, elle persista dans son obstination. Toutes les deux, cependant, finirent par obtenir leur absolution, et Bazine rentra dans l'abbaye de Sainte-Croix, tandis que sa cousine établit sa résidence à la campagne, dans un domaine que lui donna le roi Charibert.

On excusera la longueur de cet épisode : les détails en sont d'une grande singularité et ont beaucoup d'importance; c'est, d'ailleurs, réellement l'histoire de Poitiers pour les années auxquelles ils se reportent. On a encore un autre exemple, à peu près à la même époque, de l'asile que l'église de Saint-Hilaire offrait à tous ceux qui étaient dans une position désespérée. Il s'agit de Leudaste, ce fils de serf, né dans l'île *Cracina*, qu'on a prise mal à propos pour l'île de Ré, et qui était bien plutôt située dans le golfe formant aujourd'hui le marais méridional de la Vendée. Leudaste, que l'intrigue avait fait nommer comte de Tours, fut excommunié pour ses crimes et se vit fermer les portes des basiliques de Tours et de Paris. Il fut plus heureux à Poitiers, où il se réfugia dans la basilique de Saint-Hilaire : ayant organisé une bande de voleurs, il sortait à leur tête, dévalisait les maisons riches, mettait leurs propriétaires à rançon, et rentrait ensuite dans l'église, qui lui avait offert un asile, et où il se livrait à ses habitudes de débauche. Sur un ordre du roi de Soissons, le misérable Leudaste fut enfin chassé de Saint-Hilaire, comme indigne de pitié.

A la fin du VIe siècle, la ville de Poitiers était en très-grande partie construite en bois; le logis de l'évêque n'était pas d'une édification plus solide et se trouvait même contigu aux habitations voisines. Ceci résulte d'un passage de Grégoire de Tours, qui, parlant de l'incendie d'une maison à Poitiers, prétend que les flammes eussent gagné le logis épiscopal, si on ne leur eût opposé un vase contenant de la poussière recueillie sur le tombeau de saint Martin, relique dont la vertu fit changer tout à coup la direction du vent. Lors du passage d'Abd-el-Rahman, Poitiers dut à ses murailles visigothes de ne pas être dévastée par les sectateurs de Mahomet; mais les infidèles n'épargnèrent ni la basilique de Saint-Hilaire ni le monastère de Sainte-Rhadegonde, bâtis en dehors de l'enceinte. La capitale du Poitou souffrit beaucoup dans la querelle des maires du palais et des Mérovingiens d'Aquitaine; Waïfre fit raser ses fortifications en 765, et

Pépin-le-Bref les rétablit aussitôt qu'il se fut emparé de la place. Lorsque Charlemagne eut créé le royaume d'Aquitaine (778), l'habitation des nouveaux rois fut d'abord dans les quatre palais champêtres du pays. Mais après la mort du grand empereur, Pépin I[er], fils de Louis-le-Débonnaire et roi d'Aquitaine, fixa son séjour à Poitiers, où il fonda, en 828, le monastère de Saint-Cyprien. Pépin mourut dans cette ville (13 décembre 838), et fut inhumé dans l'église de Sainte-Rhadegonde, d'où ses restes ont été extraits, en 1838, et, par un acte de vandalisme, placés à l'extérieur et sous la gouttière. On attribue aussi à Pépin une partie de la construction du palais de la Cité, aujourd'hui le palais de Justice. Peu de temps après, Ébrouin, évêque de Poitiers, fut assassiné dans sa ville épiscopale. Le fait est avéré, mais on ne connait pas bien le motif de ce crime : ce fut probablement le résultat d'une émeute.

Pendant les démêlés de Louis-le-Débonnaire avec ses enfants, l'impératrice Judith, sa seconde femme, accusée d'adultère, fut arrêtée et conduite à Poitiers dans le monastère de Sainte-Croix : elle y résida assez longtemps et édifia les recluses par la régularité de sa conduite et par ses égards pour toutes celles qui approchèrent d'elle. Pépin I[er] étant mort, comme nous venons de le dire, Louis-le-Débonnaire, qui avait passé à Poitiers les fêtes de Noël de 839, y fit proclamer en qualité de roi d'Aquitaine Charles-le-Chauve, issu de son second mariage avec l'impératrice Judith. Le fils du roi défunt, Pépin II, réclama énergiquement l'héritage de son père, et eut recours à la voie des armes. Un accord intervint enfin, en 847, entre les deux prétendants : par ce traité, signé à Saint-Benoît-sur-Loire, l'Aquitaine érigée en duché fut donnée à Pépin, et Charles eut le Poitou, l'Aunis, la Saintonge et l'Angoumois. C'est à cette transaction qu'on doit faire remonter la division de l'Aquitaine en deux duchés, dont le plus méridional eut Toulouse pour capitale, tandis que celui du nord retint Poitiers pour chef-lieu.

Nous voici arrivés aux invasions des Normands : Poitiers fut plusieurs fois pris et saccagé par eux, notamment en 863, époque à laquelle, après avoir pillé la ville, ils mirent le feu à l'église de Saint-Hilaire. Ils revinrent, quatre ans après, détruisirent une partie de la population, emportèrent ce qu'ils trouvèrent de plus précieux, et incendièrent les églises ainsi que les édifices les plus marquants. On s'occupa, pendant cette période, de transporter au loin les reliques des saints, que le peuple prisait alors à l'égal des trésors les plus précieux. L'hérédité, pour les comtes de Poitou, n'était pas encore bien établie vers la fin du IX[e] siècle ni au commencement du X[e]. Une nuit d'hiver de l'année 902, Ebles-Manzer, fils naturel de Raynulfe II, s'introduisit dans la ville de Poitiers et s'y fit proclamer comte, pendant qu'Adhémar, fils d'Émenon, qui avait, en 838, rempli les mêmes fonctions, prenait paisiblement le parti de la retraite. C'était évidemment le résultat d'un complot arrêté avec les grands du pays. Le nouveau titulaire était, du reste, digne de leur choix. Car son règne fut tout à fait glorieux : aussi le comté de Poitou et le duché d'Aquitaine demeurèrent-ils dans sa famille jusqu'à la duchesse-reine Aliénor. Ebles-Manzer épousa en dernières noces Adèle d'Angleterre, fille du roi Édouard-l'Ancien. Cette princesse, qui avait hérité des nobles qualités et du goût pour les arts du grand roi Alfred,

fit venir de son pays des ouvriers et un architecte habile, nommé Galtier Coorland, lequel commença, d'après ses ordres, la construction en pierre de la basilique de Saint-Hilaire. La duchesse Adèle fonda, en outre, à Poitiers le monastère de la Trinité.

Poitiers fut assiégé, au mois d'août 975, par le roi Lothaire, accompagné de Hugues-le-Grand, comte de Paris, auquel il avait concédé le duché d'Aquitaine. Le comte Guillaume-Tête-d'Étoupes se trouvait absent, occupé qu'il était à réunir des troupes pour résister à l'invasion : la ville ne s'en défendit pas moins bien, et, au bout de deux mois, les assaillants furent obligés de lever le siége à la suite d'un violent orage que les chroniqueurs ont représenté comme ayant quelque chose de miraculeux. Hugues et Lothaire ne s'étaient emparés que du faubourg de Sainte-Rhadegonde, dont ils avaient réduit l'église en cendres. Le comte Guillaume se porta à leur rencontre pour les arrêter dans leur retraite ; mais il ne put y parvenir et essuya même une rude défaite. Il revint alors vers l'intérieur de son duché, dans la possession duquel il parvint à se maintenir. En 946, il abdiqua en faveur de son fils, Guillaume-Fier-à-Bras, et se retira dans l'abbaye de Saint-Cyprien de Poitiers, puis dans celle de Saint-Maixent où il mourut (963). Guillaume-Fier-à-Bras, quoique beau-frère de Hugues Capet par le mariage de sa sœur Adélaïde, suivit la politique de ses prédécesseurs contre la famille des comtes de Paris. Le nouveau roi assiégea Poitiers, en 987, mais le frère de la reine stimula si bien les siens, qu'il le contraignit à se retirer après un siége assez long. Plus tard, les deux beaux-frères s'étant réconciliés par l'intermédiaire de la reine Adélaïde, Guillaume-Fier-à-Bras consentit enfin à reconnaître Hugues-Capet pour son suzerain. En 993, il abandonna l'administration du duché à son fils Guillaume-le-Grand afin de se retirer dans le monastère de Saint-Maixent, où il mourut dans le courant de l'année suivante.

En l'an 1000, il fut tenu un concile à Poitiers, dans lequel on s'occupa de la discipline ecclésiastique. On n'y fit que trois canons assez sévères, et par le dernier il fut défendu, sous peine de dégradation, aux prêtres et clercs d'avoir des femmes chez eux. Quelques années après, un autre concile fut réuni dans la même ville afin de s'y occuper de l'apostolat de saint Martial de Limoges ; question tranchée pour l'affirmative aux assemblées de Bourges et de Limoges (1031). Guillaume-le-Grand s'était retiré, en 1029, dans le monastère de Maillezais, après avoir puissamment marqué sur la scène du monde et refusé la couronne impériale. En 1033, Geoffroy-Martel, comte d'Anjou, vint assiéger Poitiers ; s'il ne s'empara pas de la ville, il brûla le bourg de Sainte-Rhadegonde. On sait que, cette année-là même, le prince angevin défit, dans les plaines de Saint-Jouin-de-Marne, Guillaume-le-Gros, fils et héritier de Guillaume-le-Grand, et s'empara de sa personne. Pour racheter ce prince, tout le Poitou, et Poitiers en particulier, furent obligés de s'imposer de grands sacrifices. Seize ans après, l'église de Saint-Hilaire se trouvant terminée, on procéda à sa dédicace (1er novembre 1049), et treize archevêques et évêques y assistèrent. Un légat du pape Grégoire VII réunit, plus tard, à Poitiers des prélats et de grands feudataires, afin d'organiser une croisade : le comte-duc Guillaume-Guy-Geoffroy fut présent à cette assemblée.

Le même prince fonda, vers 1075, le *Moutier-Neuf*, ou le monastère de Moutier-Neuf, dans le bas de la ville, tout près du Clain et dans l'emplacement de Chasseigne. Ce fut, en réalité, une satisfaction imposée au duc par le pape Grégoire VII, pour avoir épousé sa parente, Aldéarde de Bourgogne. La basilique n'était pas encore terminée, en 1077, lorsque Guillaume-Guy-Geoffroy la fit visiter par le roi de France, Philippe I[er], qui venait lui demander des secours contre Guillaume-le-Bâtard, roi d'Angleterre et duc de Normandie. Le fondateur y fut enterré, le 25 octobre 1086. A cette église se rattache le souvenir de la plus grande cérémonie religieuse qui ait jamais eu lieu à Poitiers : nous voulons parler de sa dédicace, faite le 21 janvier 1096, par le pape Urbain II, assisté de trois archevêques et de trois évêques. L'église n'avait pas été, du reste, terminée par le fondateur : l'honneur en demeura à son fils Guillaume-le-Vieux. Pendant son séjour à Poitiers, le pape Urbain II régla plusieurs contestations entre des établissements ecclésiastiques. Il s'occupa notamment, dans une assemblée composée de prélats, d'abbés et de grands feudataires, d'un procès qui existait entre les chanoines de Saint-Hilaire et les moines de Moutier-Neuf : une transaction ayant été proposée, les chanoines résistèrent et allèrent jusqu'à prétendre qu'ils ne voulaient pas des prières des moines et qu'ils n'entendaient pas prier pour eux. Alors le chef de l'Église dit à ces clercs insoumis : « Un loup fut placé chez un instituteur pour y apprendre ses lettres; mais lorsque celui-ci disait A, celui-là répondait *agneau*, et si le maître disait B, l'élève répondait *porc*. Vous faites comme ce loup, dit Urbain II; je vous propose psaumes et oraisons, et vous réclamez des choses qui certes ne sont d'aucun profit pour le salut des âmes ». Sur cela, la transaction offerte passa tout d'une voix, et l'on défendit aux moines de Saint-Hilaire, sous peine d'anathème, de reproduire leur réclamation.

Le 29 novembre 1100, il fut tenu un concile à Poitiers, composé d'un légat, d'évêques et de beaucoup d'abbés : on y excommunia de nouveau le roi Philippe I[er] et Bertrade, femme de Foulques Réchin, comte d'Anjou, qui ne voulurent pas se séparer. Le comte-duc Guillaume-le-Vieux, influencé par le roi, invita le légat et les assistants à vider la ville; mais il ne persista pas longtemps dans son opposition, « parce que la nuit suivante, dit l'annaliste Bouchet, le légat vist saint Hilaire, vision que le légat récita le lendemain au dit comte Guillaume, qui le laissa faire ce qu'il voulut ». Dans cette réunion, on rédigea un canon pour défendre aux laïques, contrairement à ce qui se passait alors, de rien prendre des oblations faites aux églises.

Le mariage d'Alienor, fille de Guillaume X, et héritière des immenses possessions des comtes de Poitou, avec Louis-le-Jeune, ne tarda pas à être suivi de l'avénement de ce prince au trône. Après avoir fait couronner à Paris sa femme, comme reine de France, le nouveau roi se rendit dans le midi, et il fut à son tour couronné à Poitiers, comme duc d'Aquitaine, le 8 août 1138. Ce fut aussi dans la capitale du Poitou qu'Alienor, répudiée par Louis-le-Jeune, épousa Henri Plantagenet, duc d'Anjou et de Normandie (1152). Henri, devenu roi d'Angleterre, enferma Poitiers dans une nouvelle enceinte, où furent compris les bourgs de Saint-Hilaire et de Sainte-Rhadegonde avec d'autres annexes. On peut juger de l'augmentation de territoire qu'obtint

la ville, en remarquant que la porte qui alors tenait lieu de celle de la Tranchée d'aujourd'hui, se trouvait au point où s'élève actuellement l'hôtel des Trois piliers. Le second époux d'Alienor fit aussi exécuter de grands travaux à la basilique de Saint-Pierre, laquelle pourtant ne fut terminée que longtemps après lui.

En 1202, pendant les guerres entre Philippe-Auguste et Jean-sans-Terre, arriva ce qu'on appelle à Poitiers le *Miracle des clefs*. Voici avec quels détails on le raconte. Le maire de cette ville avait un clerc ou secrétaire, homme d'esprit et de capacité, mais aimant beaucoup l'argent. Les Anglais, connaissant la rapacité de l'homme, lui offrirent en l'absence du maire, qui avait été obligé de faire un voyage en Périgord, une forte somme d'argent, s'il voulait leur livrer les clefs de Poitiers, pour le jour de Pâques suivant. Le clerc accepta : revenu à Poitiers, ce mauvais Français agit comme s'il eût été plus dévoué que jamais à la cause de la France, et la confiance qu'on avait en lui ne fit que s'accroître. La nuit qui précédait Pâques, les Anglais ne manquèrent pas de se rendre à la porte de la Tranchée, attendant qu'on la leur ouvrît. Le clerc alla prendre, sous le chevet du maire endormi, les clefs de la ville, mais il ne les trouva pas, quoiqu'on fût dans l'usage de les y placer. Il avertit alors les Anglais, dans une lettre qu'il leur jeta par-dessus les murailles, d'attendre un peu pour arriver à l'exécution du complot. Le clerc, en effet, étant entré à quatre heures du matin dans la chambre du maire, pour réclamer les clefs, sous prétexte qu'il y avait un courrier à dépêcher au roi, à cette heure, on les chercha vainement sans pouvoir les trouver. Le maire, croyant à une trahison, donna l'ordre aux troupes dont il disposait de s'avancer vers les portes de la ville, et du haut de la porte de la Tranchée, on vit les Anglais en armes. Le tocsin sonna, on fit une sortie et on écrasa les ennemis qui, fascinés par l'apparition, au-dessus de la porte, des patrons de la ville, savoir : de la Sainte-Vierge, de sainte Rhadegonde et de saint Hilaire, ne firent presque pas de résistance. Quant aux clefs des portes, on les trouva dans l'église de Notre-Dame-la-Grande, entre les mains de la statue de la Vierge : une procession fut instituée pour perpétuer la mémoire de cet événement, et la même cérémonie a lieu encore chaque année.

Un événement d'un caractère tout particulier et qui peint bien les mœurs féodales de l'époque, eut lieu dans les murs de Poitiers, en 1241. Le roi Louis IX avait concédé à son frère Alphonse le comté du Poitou ; il lui en donna l'investiture, dans la grande fête qui eut lieu à Saumur et qu'on appela *la nonpareille*. Hugues de Lusignan, comte de la Marche, et sa femme, Isabelle d'Angoulême, veuve de Jean-sans-Terre, y avaient figuré et obtenu l'honneur de s'asseoir à la table des rois et des reines. Mais la *comtesse-reine* se trouvant trop humiliée d'être la vassale d'un simple prince et de l'épouse de la *Toulousaine*, détermina son mari à armer contre son suzerain. Le saint roi se rendit, de sa personne, et accompagné d'une faible escorte, à Lusignan même, pour éclairer Hugues sur le résultat de son imprudence, et partit ensuite pour Paris. Il était à peine en marche, que, surexcité par les reproches d'Isabelle, Hugues courut à Poitiers afin de provoquer le comte Alphonse et de lui retirer son hommage. Non content de cela, il mit le feu à l'hôtel où il était logé avant de retourner

dans sa seigneurie. Ce fut le début de la guerre qui se termina sur la chaussée de Taillebourg.

Dans le XIIIe siècle, et même auparavant, il existait à Poitiers, comme dans beaucoup d'autres villes, un nombre assez considérable de juifs, qui occupaient une rue particulière, appelée d'abord la Juiverie. A cette époque, les israélites se livraient au commerce de détail et prêtaient surtout à usure. Vers 1291, la haine qu'on leur portait les fit accuser d'avoir voulu empoisonner les eaux, afin de faire périr tous les chrétiens, et Philippe-le-Bel ordonna aux habitants de Poitiers de les expulser de leurs murs ; mais, pour de l'argent, ils obtinrent un certain temps de répit. Chassés de France, en 1306, ainsi que tous leurs coreligionnaires, ils obtinrent de revenir, dix ans après, en donnant encore de l'argent. A Poitiers, les Juifs furent moins persécutés qu'ailleurs; seulement, la nuit, on fermait, au moyen de portes dont on voit encore les ouvertures, la rue qu'ils habitaient alors et qu'on a depuis appelée rue de Penthièvre.

Quelques-uns des principaux incidents de l'alliance que conclurent vers ce temps Bertrand de Goth, archevêque de Bordeaux, et le roi Philippe-le-Bel, au prieuré de La Fayolle, dans les bois d'Essouverts, près de Saint-Jean-d'Angely, se rattachent à l'histoire de Poitiers. Ce fut à Lusignan, où il paraissait faire la visite de sa province ecclésiastique, que l'archevêque reçut le décret, signé de dix-sept cardinaux, qui, à l'unanimité, lui conférait le titre de souverain pontife. Il se rendit aussitôt dans la capitale du Poitou, et partit ensuite pour Rome, où, intronisé sur la chaire de saint Pierre, il prit le nom de Clément V. La principale des conditions stipulées à La Fayolle, était la suppression de l'ordre des Templiers. Le pape, afin de remplir ses engagements, retourna à Poitiers, au commencement d'août 1307, et y séjourna jusqu'à la fin d'août 1308, temps pendant lequel on dit que cette ville était devenue la capitale du monde chrétien. Clément V se logea au couvent des Cordeliers, fondé par Guy de Lusignan, qui habitait alors cette maison. Un acte secret d'accusation, basé sur les dépositions de quelques frères apostats, était déjà dressé contre les Templiers. Le pape, voulant donner le change sur son projet, engagea le grand maître des chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem à venir à Poitiers; puis il adressa la même injonction au grand maître du Temple et à ses principaux commandeurs. De Poitiers, le grand maître Molay alla à Paris, où, à un jour indiqué, il fut arrêté avec toute sa suite, tandis que les autres Templiers étaient constitués prisonniers sur les divers points du royaume.

Bientôt cependant, Clément V ayant prétendu que c'était à lui de juger les chevaliers du Temple, parce qu'ils relevaient directement du saint-siége, la nécessité de conférences entre le pape et le roi devint évidente. En conséquence, Philippe-le-Bel se rendit à Poitiers, accompagné de ses trois fils, Louis de Navarre, Philippe de Poitou et Charles de la Marche, et de ses deux frères, les comtes de Valois et d'Évreux. Le roi logea chez les Jacobins, et comme ce couvent était vis-à-vis celui des Cordeliers, on établit sur la rue, à la hauteur du premier étage, un corridor couvert, qui donnait au monarque et au souverain pontife la plus grande facilité pour se réunir, à toutes les heures, sans qu'au dehors on pût s'en apercevoir. A la suite de ces conférences, le pape approuva

tout ce que le roi avait fait, et il fut décidé que le procès commencé contre les Templiers serait continué, par les archevêques et évêques, dans leurs diocèses respectifs. Alors on fit venir à Poitiers soixante-douze chevaliers, pour les interroger et leur demander si, comme on le prétendait, ils avaient renié Jésus-Christ, foulé la croix aux pieds, adoré une idole, etc., etc. Toute cette procédure se termina, comme on sait, par la condamnation des Templiers, auxquels la torture avait arraché des déclarations mensongères que le grand maître Jacques de Molay et les autres dignitaires désavouèrent sur le bûcher.

La maison de Lusignan, qui avait tant marqué en Poitou, vint finir à Poitiers, dans sa branche aînée, peu après le départ de Clément V (1308) : le comte de la Marche et d'Angoulême, Guy de Lusignan, fils de Hugues XIII, y mourut dans le couvent des Frères Prêcheurs qu'il avait fondé. Philippe-le-Bel, prétextant une conspiration ourdie par quelques-uns de ses héritiers, et s'autorisant de traités conclus avec quelques autres, confisqua aussitôt les deux comtés. « Ainsi, a dit le rédacteur du *Mémoire sur l'église de Notre-Dame de Lusignan*, périt aux lieux mêmes qui l'avaient vue naître la tige principale de ces Lusignan qui, pendant quatre siècles, avaient jeté tant d'éclat sur notre province, et donné à une de ses plus petites villes un renom supérieur à celui de beaucoup de grandes cités. Ses innombrables rameaux, transportés en cent lieux différents, souvent à peine reconnaissables sous leurs noms nouveaux, les uns illustrés, les autres plus humbles, seront désormais étrangers au sol de leur origine. »

Clément V, désirant raviver l'ancien esprit chevaleresque et chrétien, qui avait donné naissance aux croisades, emmena avec lui à Poitiers un Lusignan d'Orient. C'était Hayton, prince de Gorigos, en Cilicie, lequel s'était d'abord distingué dans la carrière des armes, notamment contre les Mamelouks d'Égypte, qu'il avait aidé à chasser de sa province. S'étant dégoûté du monde, le jour même de sa victoire, Hayton abandonna sa principauté à son parent, le roi d'Arménie, et prit l'habit de l'ordre de Saint-Augustin au couvent d'Episcopion, dans l'île de Chypre. Il fut ensuite envoyé près du pape, pour solliciter des secours en faveur des chrétiens d'Orient, et après avoir accompagné Clément V à Poitiers, finit par se fixer dans cette ville. Sur la demande de Clément V, il y dicta à Nicolas Salcon ou Faulcon, en français, langue familière aux descendants des croisés, une histoire de l'Orient pleine de faits curieux. Le pape fit traduire en latin, par ce même Faulcon, qui était un de ses secrétaires, le travail original dont on vient de parler, sous le titre de *Historia orientalis seu de Tartaris*. Cet ouvrage, imprimé souvent, mais d'une manière non satisfaisante, existe, plus complet que les imprimés, dans un manuscrit, presque contemporain, de la bibliothèque de Poitiers, ville où Hayton mourut dans un âge très-avancé.

Nous revenons aux luttes anglo-françaises. En 1346, après le désastre de Créci, Poitiers fut assiégée par le comte de Derby, qui dirigea successivement ses attaques du côté de la Tranchée et de Pont-Achard, points qui furent bien défendus, tandis qu'il entrait par le Moulin-Cornet dont il s'était assuré. Les Anglais pillèrent la ville et l'abandonnèrent, au bout de huit jours, pour se porter sur Saint-Jean-d'Angely dont ils firent le centre de leurs opérations, pendant tout le reste de la campagne. En 1356, à la nouvelle de la funeste bataille de

Maupertuis, livrée à deux lieues de Poitiers, les habitants de cette ville ayant fermé leurs portes, les Anglais ne purent entrer dans la place, et le Prince-Noir qui voulait surtout conduire sans obstacle son royal prisonnier à Bordeaux et à Londres, ne chercha point à la réduire sous son obéissance. Les Jacobins et les Cordeliers de Poitiers se chargèrent de réclamer les débris sanglants de ceux qui avaient combattu, pour la cause de la France, dans un champ maudit; ils les apportèrent en ville et les inhumèrent dans leurs églises et leurs cimetières. L'église des Jacobins reçut notamment la dépouille mortelle du duc de Bourbon, du maréchal Jean de Clermont, du vicomte de Rochechouart, d'Aymar de La Rochefoucault et du seigneur de Lafayette. Parmi les autres seigneurs qui y furent ensevelis, on peut indiquer, comme appartenant au Poitou, Jean de Chambes, Gilles Cherchemont, Robert d'Aulnay, Philippe de Pierrefitte, Jean de Montmorillon et son fils. Dans l'église des Cordeliers, on inhuma, entre autres grands personnages, le duc d'Athènes, connétable de France; Regnault Chauveau, évêque de Châlons; le vicom e André de Chauvigny et Geoffroy de Charny, garde de l'oriflamme. Au nombre des gentilshommes poitevins, leurs compagnons de sépulcre, nous citerons: Ives du Pont, seigneur de Rocherviére; Hugues de Maillé, Guillaume de Linyer, Jean de Noireterre et Imbert de Chamborant. Quant à la masse des combattants français, trouvés morts sur le champ de bataille, on les apporta *par charretées* et on les mit dans une même fosse, creusée dans le cimetière des Cordeliers; « et furent faites les obsèques honorablement, dit un Mémoire, par toutes les Églises, couvents et monastères, aux dépens des bons bourgeois de celte ville. »

La défaite de Maupertuis fit tomber une grande partie du Poitou au pouvoir des Anglais; mais, tandis qu'on traitait de la rançon du roi Jean et que Paris était livré aux plus grands désordres, Poitiers tenait toujours pour la cause nationale. L'ennemi essaya vainement, plusieurs fois, de s'en emparer. Les habitants, craignant une surprise, résolurent alors de détruire le prieuré de Ligugé et la maison abbatiale de Saint-Cyprien, placés sous les murailles même de la ville, afin d'empêcher les ennemis de s'y loger, comme ils l'avaient fait précédemment (1359). Mais à quoi servaient ces précautions? Le traité de Brétigny fut conclu, le Poitou cédé à l'Angleterre, et, sur l'ordre et exprès commandement du roi Jean, Jean Chandos, maréchal d'Aquitaine, prit possession de la place au nom d'Édouard III (1361). L'année suivante, le Prince-Noir, investi du gouvernement des provinces de la Loire aux Pyrénées, vint de sa personne à Poitiers et y séjourna. Depuis, et pendant tout le temps de sa domination en Aquitaine, il passa, chaque année, un certain temps à Poitiers, où il habitait le palais de la Cité. Ce prince se plaisait aussi beaucoup au château de Montreuil-Bounin, où il faisait battre monnaie, et se délectait à chasser dans les forêts situées entre cette localité et celles de Fontaine-le-Comte et de Croutelle, dont les moines étaient, par suite d'un droit féodal, appelé *canagium*, obligés de nourrir les chiens de ses meutes.

La révolte des seigneurs Aquitains et la mort de Jean Chandos, tué à l'affaire du pont de Lussac, par l'écuyer Jacques de Saint-Martin, préparèrent la délivrance de la province. Aussi, le connétable Du Guesclin, dès qu'il eut con-

quis le Limousin, songea-t-il à s'emparer de Poitiers, où il se ménagea facilement des intelligences, les deux tiers de la population, et même la portion la plus riche, souhaitant avec ardeur de secouer le joug étranger. En conséquence, quand les Anglais marchèrent au secours de Saint-Sever, en Limousin, qu'assiégeait Jean, duc de Berry, on fit avertir Du Guesclin, qui, après avoir pris Montmorillon et Moncontour, s'était porté devant cette place. Le connétable partit à l'improviste, avec deux cents lances, fit trente lieues dans une soirée et dans une nuit, et arriva de grand matin devant Poitiers dont on lui ouvrit les portes. La ville fut ainsi occupée, malgré le maire Jean Regnault et un tiers environ de la population. Pour récompenser le corps municipal de ce témoignage d'attachement, Charles V lui concéda des privilèges et accorda la noblesse au maire et aux échevins.

Lorsque après l'expulsion des Anglais, Charles V eut donné le Poitou, en augmentation d'apanage, à son frère Jean, duc de Berry, celui-ci partagea son temps entre Bourges, Poitiers et ses différents châteaux. La capitale du Poitou eut beaucoup à se louer de son nouveau comte, qui l'enferma dans une autre enceinte fortifiée, construisit le château de Clain et Boivre, dont il fit une demeure délicieuse, et ajouta au palais de la Cité la belle façade décorée de statues, qui vient d'être mise dernièrement à découvert. Jean de Berry dota aussi Poitiers d'une horloge, la troisième qui fut établie dans le royaume : celle de Paris remontait, en effet, à 1370, et celle de Montargis à 1380. Or, l'horloge de Poitiers, placée dans une tour, sur la place Notre-Dame-la-Grande, et aujourd'hui détruite, datait de 1383, quoique sa cloche n'eût été fondue et moulée qu'en 1388. Il fut tenu plusieurs fois, des Grands-Jours à Poitiers, sous le gouvernement du duc Jean, et notamment en 1395, tant pour le Poitou que pour les provinces voisines. Comme le ressort du parlement de Paris était beaucoup trop grand, plusieurs membres de ce corps visitaient certaines villes centrales, afin de faire ressentir au loin les bons effets de l'administration de la justice. Alors étaient poursuivis et punis des crimes demeurés jusque-là sans répression, par suite de l'influence locale de leurs auteurs; la paix publique gagnait donc beaucoup à la tenue de ces sortes d'assises, qui duraient d'ordinaire plusieurs mois. Il y eut encore des Grands-Jours à Poitiers, à d'autres époques : nous aurons occasion d'en parler.

Jean de France, duc de Berry et comte de Poitou, mourut fort vieux (1416). Ce prince a tant fait pour Poitiers, qu'il n'est pas hors de propos de donner sur lui une courte notice. Il était savant, il avait du goût en toute chose; son courage était grand, mais son caractère mobile. Avide d'argent, il s'en procurait par toutes sortes de moyens, surtout en foulant ses vassaux comme un avare; et cet argent, si rudement et si péniblement acquis, il le dépensait avec une extrême facilité et une sorte de laisser-aller, en constructions magnifiques, en achats de pierreries, de bijoux, de livres et de meubles. En ce qui concerne Poitiers, surtout, il dut dépenser des sommes énormes pour ces différentes constructions, pour ses ameublements, et pour y composer une précieuse bibliothèque. Sous ce prince, si ami des arts, il y eut véritablement une première renaissance, dont les types se rencontrent en plusieurs lieux et particulièrement à Poitiers.

Nous touchons à une époque qui fut, pour Poitiers, la plus brillante de toutes celles qu'offrent les annales de cette ville. En mai 1418, le dauphin Charles, échappé aux massacres des Armagnacs, se rendit dans la capitale du Poitou, comme dans un pays où il lui était possible de résister à ses ennemis, d'autant plus que le comté lui avait été donné en apanage. Le palais de Clain et Boivre, bâti par son oncle Jean, duc de Berry, se trouva disposé, comme tout exprès, pour recevoir la nouvelle cour. Là vint bientôt Yolande d'Aragon, reine titulaire de Sicile, et duchesse d'Anjou, qui amenait au dauphin sa jeune épouse, Marie d'Anjou. Puis on vit arriver à Poitiers des princes puînés de la maison royale, Arthur de Richemont, le valeureux bâtard d'Orléans, le sire de Rais, La Hire, Xaintrailles, Barbasan, Jean d'Harcourt, Jean de Brosse de Sainte-Sévère, Raoul de Gaucourt, Loré, le président Louvet, Juvénal des Ursins, la Trémouille, et tant d'autres encore.

Le Dauphin ne s'intitula d'abord que *lieutenant général du roi, en son royaume, à qui appartenait, en l'absence et empêchement du roi, de pourvoir au gouvernement de ses sujets, comme son seul fils et héritier de la couronne et représentant sa personne*. Ce ne fut que l'année suivante qu'il prit le titre de régent. Toujours est-il que les officiers de la ville de Poitiers prêtèrent, entre les mains du prince, le serment d'être *loyaux et obéissants au roi et au dauphin, leur naturel seigneur, et non à d'autres, contre tous adversaires*. Les fortifications furent réparées à la hâte; on réunit des armes et des provisions, et le monastère de Saint-Cyprien, si mal placé près des remparts d'en-bas, fut de nouveau démoli Le 21 septembre 1418, le Dauphin étant à Niort, y exposa, dans des lettres-patentes, que, depuis le 29 mai précédent, le duc de Bourgogne s'était emparé de Paris et de l'autorité; en conséquence, il décréta la création d'un parlement à Poitiers, lequel devait commencer à siéger le 1er décembre de la même année, et continuer de fonctionner à l'avenir, en commençant par la Touraine, l'Anjou, le Poitou et le Maine, en suivant par le Limousin, la Saintonge, le grand fief d'Aunis, l'Angoumois et le Périgord, et ainsi de suite. En même temps, par d'autres lettres datées du même jour et du même lieu, ce prince chargea l'un des présidents du parlement, trois maîtres des requêtes de l'hôtel, et des conseillers, de tenir le sceau à Poitiers, en l'absence du chancelier, et d'expédier toutes les lettres de chancellerie, pour les pays soumis à son obéissance. Le parlement s'installa au palais de la Cité, et le sénéchal du Poitou et ses officiers tinrent leurs séances dans le couvent des Jacobins.

Le parlement de Poitiers, peu nombreux d'abord, fut composé de Jean de Vailly, premier président, qui avait été auparavant chancelier d'Aquitaine, puis chargé de missions diplomatiques; de Juvénal des Ursins, doyen des conseillers; des maîtres des requêtes Guillaume Thoreau, Arnaud de Marle et Bureau Boucher; des conseillers Jean Tudert, doyen de Paris; Guillaume de Masle, chanoine de Senlis; Guillaume Delaunay, archidiacre de Meaux; Guillaume Guérin, archidiacre de Poitiers; Nicolas Potin, Jean Gencien, Jean Girard, Adam de Cambray, Hugues de Combarel, Thibault de Vitry, Guillaume de Querdeville et Nicolas Eschallart. Le parquet fut occupé par les avocats généraux Jean Rabateau et Jean Rupiault. Plus tard, et à la mort de Jean de Vailly, Adam de Cambray le remplaça commo

premier président, et Hugues de Combarel devint évêque de Poitiers. Puis arrivèrent d'autres magistrats, tels que Jean Baillif et Junien Lefebvre, présidents au parlement, et enfin un certain nombre de conseillers, parmi lesquels nous mentionnerons Guillaume de Charpaigne, qui, plus tard, fut aussi évêque de Poitiers. L'installation de la cour et du parlement dans la capitale du Poitou fit hausser le prix des denrées. Alors, conformément aux usages de l'époque, une ordonnance de police établit une taxe ou sorte de *maximum*, pour les objets à vendre. Qu'on nous pardonne de reproduire ici quelques articles de ce tarif; ils sont curieux : « Une charretée de bois à deux bœufs, garnie *aux coustés* suffisamment, neuf blancs; somme de bois à cheval et jument, douze deniers; somme de bois qu'elle doit estre, deux sols six deniers; chapon, cinq blancs; lièvre, huit blancs; grosse perdrix, quatre blancs; petite perdrix, trois blancs; assée (bécasse), dix deniers; chair de conil (lapin), étant en poil, cinq blancs, et sans poil, quatre blancs. »

Nous voyons un habitant de Poitiers, nommé Jean Frottier, prendre une part active à l'assassinat de Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne, sur le pont de Montereau-Fault-Yonne (10 septembre 1419). La cause du Dauphin, qui fut alors déclaré indigne du trône par le parti des Anglais, n'en continua pas moins d'être celle de la nationalité française : aussi chaque jour on voyait arriver à Poitiers des hommes de marque et des guerriers de renom. Le régent était dans cette ville, en 1421, lorsqu'il apprit que les Écossais avaient défait les Anglais au petit Beaugé, en Anjou, et que le comte de Clarence, frère du roi d'Angleterre, avait été tué dans cette bataille. Le prince partit aussitôt pour Tours, et donna l'épée de connétable au comte de Buchan, auquel il devait un si grand avantage. Dès qu'il eut appris la mort de son père, arrivée le 25 octobre 1422, le Dauphin, salué roi par les personnes de sa suite, au château d'Expally, près le Puy-en-Vélay, ne tarda pas à partir pour Poitiers, qui était sa capitale, et s'y fit proclamer d'une manière solennelle en plein parlement, au milieu de toutes les autorités, de tous les capitaines et de toutes les personnes dont se composait sa cour. Cette cérémonie eut lieu dans l'ancienne salle des gardes des comtes de Poitou, appelée aujourd'hui la salle des Pas-Perdus du Palais de Justice. Peu de temps après, Charles VII se rendit à Bourges, où des affaires l'appelaient; il revint bientôt à Poitiers, et y reçut le serment des grands vassaux des provinces qui lui obéissaient encore, ainsi que des officiers des villes demeurées soumises à son autorité Dans cette cérémonie, de Taunay, maire de Poitiers, et Guillaume Taveau, baron de Mortemer, échevin, prirent séance parmi les comtes et les barons. Le roi confirma les priviléges de Poitiers, qu'il appela sa *ville fidèle;* il la visita de nouveau, à la suite d'un voyage à La Rochelle, où il s'était fait accompagner par une compagnie bourgeoise de cette cité, et y passa huit mois presque sans en sortir. Ce fut vers ce temps qu'il commença à se servir d'Écossais pour sa garde : telle a été l'origine de la compagnie écossaise des gardes du corps, laquelle a existé jusqu'à la révolution de juillet 1830. Enfin, en janvier 1427, le roi assembla à Poitiers les États-Généraux pour plusieurs provinces.

Arthur de Richemont avait remplacé dans la dignité de connétable le comte de Buchan, tué à la bataille de Verneuil. Richemont exigea bientôt le renvoi de la cour de Poitiers de tous ceux qui avaient contribué à l'assassinat de Montereau.

Il fit, une nuit, saisir Giac, chargé par Charles VII du gouvernement des finances, poste dont on prétendait que le favori usait à son profit, et après un procès sommaire fait, il le fit jeter dans un sac à la rivière. L'intendance du trésor ayant été donnée à Le Camus de Beaulieu, celui-ci déplut encore, et les gens du connétable le tuèrent dans la prairie joignant le château de Clain et Boivre, et presque sous les yeux du roi. Alors commença la faveur de Georges de La Trémouille, qui non-seulement sut résister à Richemont, mais encore soutint contre lui la lutte la plus acharnée.

En octobre 1428, malgré le gain de la *bataille des Harengs*, les affaires de Charles VII semblaient désespérées, et l'on ne doutait pas qu'il ne succombât enfin dans la lutte, si les Anglais venaient à s'emparer d'Orléans. C'est dans ces circonstances qu'après avoir vu le roi à Chinon, Jeanne-d'Arc fut conduite à Poitiers pour y subir d'autres épreuves : aussi, en route, disait-elle qu'elle aurait beaucoup à faire dans cette ville, mais que *Messire* (Dieu) l'aiderait. Arrivée à sa destination, elle fut logée chez Jean Rabateau, avocat général au parlement, dont la femme, sage et vertueuse dame, eut la surveillance de la jeune fille. Par ordre exprès du roi, quinze à vingt docteurs en théologie se réunirent aussitôt, sous la présidence de Regnault de Chartres, archevêque de Reims et chancelier de France, pour examiner Jeanne d'Arc, sur sa doctrine et ses promesses, et déclarer si le roi pouvait ou non ajouter foi à sa parole et accepter *licitement* ses services. Ces docteurs se rendirent alors dans la maison de l'avocat général, et firent comparaître Jeanne devant eux. On voulut d'abord savoir ses apparitions, et elle les fit connaître. Lorsqu'on lui demanda si, dans son système, il n'était pas besoin de gens d'armes pour combattre, elle répondit que les gens d'armes *batailleraient*, et que Dieu donnerait la victoire. Frère Seguin, professeur de théologie, qualifié par un chroniqueur de *bien aigre homme*, l'ayant interrogée sur l'idiome dont se servait la voix qu'elle avait entendue, elle lui répondit avec vivacité : *D'un meilleur français que le vôtre;* il paraît que le docteur, né en Limousin, parlait effectivement un français corrompu. Continuant ses agressions, Seguin s'enquit de la jeune fille si elle croyait en Dieu : sa réponse fut qu'elle y croyait mieux que lui. Enfin, le docteur la poussant dans ses derniers retranchements et la sommant de prouver sa mission par quelque chose d'extraordinaire, elle objecta que Dieu ne l'avait point envoyée pour opérer des miracles, mais bien pour faire lever le siége d'Orléans, et qu'on n'avait qu'à lui donner si peu d'hommes de guerre que l'on voudrait et qu'elle répondait du succès. Jeanne d'Arc, se résumant, promit de délivrer Orléans, de faire sacrer Charles VII à Reims, et prédit la soumission de Paris, ainsi que le retour du duc d'Orléans, prisonnier en Angleterre. Les commissaires s'enquirent des mœurs et des habitudes de la jeune fille, auprès de la dame Rabateau et des autres femmes qui l'approchaient, et on fut convaincu qu'elle était bonne chrétienne et jamais oisive. Le lendemain, un nouvel examen eut lieu de la part des membres du parlement et autres notables, lesquels demeurèrent pleinement satisfaits. Vint le tour des dames, damoiselles et bourgeoises, qu'elle accueillit gracieusement; et quand elles lui exprimèrent le déplaisir qu'elles éprouvaient de ce qu'elle ne portait pas les habits de son sexe, elle s'en excusa sur le genre de vie qu'elle devait mener pour arriver

aux résultats promis. Comme on s'étonnait de ce qu'elle appelait toujours Charles VII *le gentil Dauphin*, elle répondit qu'elle ne le qualifierait de roi que quand elle l'aurait fait sacrer à Reims, obligation qu'elle s'était formellement imposée.

Toutes ces épreuves étant terminées, les théologiens déclarèrent qu'ils ne trouvaient en Jeanne-la-Pucelle, en elle et en ses paroles, rien de mal ou de contraire à la foi catholique; qu'ils ne voyaient rien que de bon *dans son fait*, et, qu'attendu son état, ses réponses si prudentes qu'elles leur semblaient inspirées, ses manières, sa simplicité, sa conversation, sa sainte vie et sa bonne réputation ; et considérant aussi le péril imminent de la monarchie, le besoin qu'avait Orléans d'être secouru et la nécessité pressante où étaient le roi et le royaume, qui n'attendaient aide que de Dieu, ils étaient d'avis qu'on acceptât les offres de cette jeune fille et qu'on l'envoyât au secours de la ville assiégée. Quelques-uns des docteurs, pleins de foi et d'enthousiasme, affirmèrent même qu'ils étaient convaincus qu'elle était envoyée de Dieu tout exprès pour sauver la France. Restait une dernière épreuve : à cette époque où la croyance commune était que le démon pouvait user de ses artifices en se servant, pour instrument, de femmes dépravées, le sacrifice de la virginité étant, dit Bodin, dans sa *Démonomanie*, la première offrande qu'une fille qui se vouait à la magie faisait à l'esprit des ténèbres, il fallait que Jeanne fût reconnue vierge pour que tout soupçon de sortilége s'évanouît; alors aucun scrupule ne pouvait empêcher le roi d'employer une jeune fille qu'on avait tant de raisons de croire inspirée. La belle-mère de Charles VII, Yolande d'Aragon, duchesse d'Anjou et reine titulaire de Sicile, accompagnée de la dame de Gaucourt, femme d'un guerrier de marque, et de la dame de Trèves, épouse de Jean Lemaçon, qui avait été chancelier de France, se rendit auprès de Jeanne, et, après un mûr examen de toutes les parties secrètes de son corps, « relata au roy, lisons-nous dans un document original, qu'elle et ses dites dames trouvoient certainement que c'étoit une vierge et entière pucelle, en laquelle n'apparoissoit aucune corruption ou violence. »

Charles VII alors, complétement rassuré par Jeanne sur la légitimité de ses droits au trône, droits dont il doutait, à cause des débordements de sa mère, se détermina, de l'avis de son conseil, à envoyer la jeune fille devant Orléans avec quelques forces, et en avisant, tout d'abord, à faire entrer un convoi de munitions dans la place. Mais auparavant il lui *donna un état*, c'est-à-dire qu'il attacha à sa personne un certain nombre d'individus pour sa garde et pour son service. Jean Daulon, chevalier d'un grand courage et d'un noble caractère, fut son écuyer, et Louis de Combes, dit Imerget, son page, ainsi qu'un autre jeune gentilhomme, dont le prénom était Raymond, et dont le nom de famille est inconnu. Frère Jean Pasquerel devint son aumônier ou chapelain, et deux héraults d'armes, Guienne et Ambleville, firent aussi partie de sa suite, avec un maître-d'hôtel et deux valets. Charles VII donna, de plus, à Jeanne d'Arc une armure complète et à la forme de son corps; armure qui avait été faite à Chinon, tout exprès pour elle. Quant à son épée, elle fut prise à Sainte-Catherine-de-Fierbois; et comme c'était l'épée du maréchal Boucicault, elle devait porter deux fois bonheur à la France. Nous trouvons dans l'annaliste Bouchet quelques détails assez curieux sur le départ de Jeanne. Les voici : « J'ai ouy dire en ma jeunesse, et dès l'an 1495, à feu

Christofle du Perrat, lors demeurant à Poitiers, et près ma maison, qui avoit près de cent ans, qu'en ma ditte maison y avoit eu hostellerie où pendoit l'enseigne de la Roze, où la ditte Jeanne estoit logée, et qu'il la veit monter à cheval, toute armée en blanc, pour aller au dit lieu d'Orléans, et me montra une pierre, qui est au coing de la rue Saint-Estienne, où elle print avantage pour monter sur son cheval. » Or, sous la Restauration, à une époque où l'on pavait cette rue, nous étant aperçu que cette pierre, appelée par le peuple le *Montoir de la Pucelle*, et formant un beau fragment de granit vert, étranger au pays, venait d'être brisée par les paveurs, nous en recueillîmes religieusement les fragments, afin d'en déposer une partie au musée de la ville et de réserver l'autre pour nous et les autres amateurs de reliques historiques.

Poitiers, alors capitale de fait du royaume, devait tirer partie de sa nouvelle position. En 1431, on voulut rendre le Clain navigable, presque dans ses murs, et Jean d'Harcourt, vicomte de Châtellerault, se prêta grandement à cette entreprise. Des travaux furent commencés, en conséquence, sans qu'on pût les conduire à un résultat définitif. Vers le même temps, on chercha à compléter les établissements d'instruction publique de la ville. Une bulle du pape Eugène IV lui accorda une université composée de quatre facultés, de théologie, de droit, de médecine et des arts; le roi en confirma la création, par lettres-patentes enregistrées au parlement de Poitiers (1431-1432). Les leçons commencèrent bientôt : on y accourut, de toutes les parties de la France, et plus tard, ces écoles attirèrent beaucoup d'Allemands, d'Ecossais et d'autres étrangers.

Ce fut un Poitevin, Jean Tudert, doyen de Paris et conseiller au parlement de Poitiers, qui, lors du traité d'Arras, dont la conclusion achevait de rétablir les affaires de Charles VII, se jeta, au moment de la signature du traité, dans l'église de Saint-Waast, aux genoux du duc de Bourgogne, et lui demanda, au nom de son maître, *grâce et mercy pour le fait de Montereau*. Le duc releva Tudert, l'embrassa, et lui promit qu'à dater de cette époque il oublierait tout, et serait le bon parent et le fidèle sujet de son cousin le roi de France. En 1436, le Dauphin, depuis Louis XI, ayant épousé Marguerite, fille de Jacques roi d'Écosse, vint habiter avec elle le château de Clain et Boivre à Poitiers. Marguerite aimait beaucoup les savants : c'est elle qui, voyant Alain Chartier endormi sur un banc, dans une des salles de ce palais, lui donna un baiser sur la bouche, en présence de toute la cour; et comme on s'étonnait d'autant plus de cette action qu'Alain Chartier était très-laid, la princesse répondit qu'elle n'avait pas donné ce baiser à l'homme, mais *à la précieuse bouche de laquelle étaient sortis tant de bons mots et de vertueuses paroles*. On sait que Marguerite ne fut point aimée de son époux : elle en conçut tant de chagrin, que, prête à mourir, et lorsqu'on l'engageait à soigner sa santé, elle s'écria : *Fi de la vie! qu'on ne m'en parle plus!* Attachée sincèrement au Poitou, elle voulut que ses restes fussent inhumés dans l'église de Saint-Laon-de-Thouars, où ils reposent encore.

Après la prise de Paris, par le connétable de Richemont et Dunois (13 août 1436), Charles VII, sa cour et le parlement ne tardèrent pas à y retourner, et la capitale du Poitou cessa d'être la capitale du royaume. Pour indemniser un peu cette ville et la province, le roi, par lettres-patentes d'août 1436, déclara

réunir irrévocablement le Poitou à la couronne ; en même temps, il accorda des priviléges à Poitiers. Remarquons, du reste, que ce fut pendant sa résidence dans cette ville, qu'il commença à se mettre hors de la dépendance des grands vassaux, en prenant à sa solde des troupes étrangères. Quelques mois après avoir quitté la capitale du Poitou (1440), Charles VII y fut ramené par la révolte du Dauphin. Poitiers, d'ailleurs, ne prit que peu de part aux troubles de la Praguerie. En 1451, le roi, se rendant à Paris, après avoir entièrement expulsé les Anglais de l'Aquitaine, visita de nouveau sa capitale des mauvais jours, et y demeura une semaine. Il y fit condamner et exécuter à mort le sire de Lespare, un des révoltés de la Guyenne, et assista à plusieurs fêtes, notamment à une collation splendide que lui offrit Pierre Prévost, maire de la ville, dans le cloître des Jacobins, et qui fut suivie d'un bal, donné dans les salles de l'évêché. Le château de Poitiers fut une des prisons où l'on enferma Jacques Cœur, pendant l'instruction de son procès; l'évêque s'efforça vainement de le soustraire à ses ennemis, en le réclamant comme justiciable de la juridiction ecclésiastique, en qualité de clerc. Le grand argentier ayant été condamné, fit, comme on sait, amende honorable et publique à la porte de l'église cathédrale de Poitiers, à genoux, sans ceinture ni chaperon, et une torche ardente à la main.

Le parlement de Bordeaux fut transféré dans la capitale du Poitou, lorsque Charles, frère de Louis XI, obtint la Guienne en apanage (1469) ; à la mort du prince (1472), cette compagnie de justice retourna à Bordeaux. Louis XI essaya d'établir à Poitiers une manufacture de draps, à laquelle il accorda même des priviléges : des fabricants, des teinturiers et des ouvriers, arrivèrent en grand nombre afin d'y exercer leur industrie ; mais la tentative, ainsi que plusieurs autres du même genre, faites plus tard, échoua complétement. Poitiers, en effet, par suite de la tendance de ses habitants, ne pouvait devenir une ville manufacturière : sa destinée est d'être une ville d'études et un centre de lumières pour tout l'ouest de la France.

La révolte du duc d'Orléans, depuis Louis XII, les entreprises du duc de Bretagne et le concours dans ces intrigues de Dunois, le fils du valeureux bâtard d'Orléans, appelèrent Charles VIII à Poitiers, en février 1486. On fit une belle réception au monarque, qui logea à l'hôtel d'Asseure, devant Saint-Didier. Nous indiquerons, à cause de sa singularité, le présent offert au roi par le maire de la ville : il consistait en un épervier d'or, pesant quatre à cinq marcs, orné de riches peintures, montrant un cœur à découvert, et, par-dessus, une fleur de lys ; cela signifiait, dit un registre de la ville : « Poitiers : *avis picta*, *Pictavis.* » Bouchet nous apprend que, vers cette époque, « il vit jouer et montrer, par mystères et personnages, à Poitiers, la nativité, passion et résurrection de Notre-Seigneur, en grand triomphe et somptuosité, et qu'il s'y trouva plusieurs gentilshommes et damoiselles du pays de Poitou. » On joua encore des mystères au cimetière de Saint-Cybard, en 1490. Enfin, « de joyeuses et triomphantes monstres des mystères de l'incarnation, nativité, passion et résurrection et ascension de Notre-Seigneur Jésus-Christ et de la mission du Saint-Esprit, » eurent lieu au Marché Vieux de Poitiers, en 1533, à une époque où se faisaient les monstres et revues pour un arrière-ban. Les ecclésiastiques assistaient à ces

exercices, et parfois y figuraient comme acteurs; souvent même, on changeait les heures du service divin pour que les populations pussent s'y rendre.

L'imprimerie fut introduite à Poitiers, à la fin du xv[e] siècle; le premier ouvrage mis sous presse, dans cette ville, le fut chez un chanoine de Saint-Hilaire : c'était une sorte de petite encyclopédie latine, comme on en faisait alors, et qui ne pouvait être que le spécimen d'un travail de ce genre. Bientôt après, des membres de la famille de Marnef, l'une des plus anciennes dans les annales de la typographie, vinrent se fixer à Poitiers. On indique des ouvrages imprimés par elle, dans cette ville, à dater de 1497. Puis successivement, du xvi[e] siècle jusqu'à nos jours, Poitiers vit s'établir dans ses murs une foule d'imprimeurs dont la liste offre beaucoup d'intérêt, et parmi lesquels nous distinguerons les Blanchet, les Thoreau et les Faulcon. On comprend que tant d'imprimeries, dont la plupart furent très-actives, ont dû grossir considérablement la collection des livres poitevins, formée à la bibliothèque de la ville.[1] Mais un point à noter dans cette spécialité, c'est qu'il existe, à Poitiers, une grande imprimerie qui a été transmise héréditairement d'une famille à l'autre, depuis la découverte peut-être de l'art typographique. En effet, on croit que l'imprimerie des Marnef passa à un Bouchet, lequel aurait été son gendre. Mais il n'est pas douteux qu'Antoine Mesnier a eu pour gendre Julien Thoreau; que l'imprimerie de celui-ci vint à Jean Fleuriau, son gendre; que Jean Fleuriau fit épouser sa fille à Jean Faulcon, et qu'enfin, après trois Faulcon, aïeul, père et fils, arriva, comme gendre de ce dernier, François Barbier, dont le fils, dernier imprimeur de cette filiation si bien suivie, a vendu son établissement à Oudin. Une transmission de cette espèce, de père à fils ou gendre, par dix générations probablement, ou par huit au moins et sans nul doute, est quelque chose de remarquable. Indiquons aussi, comme signes d'imprimerie des livres imprimés à Poitiers, le *pélican* pour les Marnef, le *cigne* pour les Blanchet, et le *faucon* pour les Faulcon.

La réception la plus solennelle, peut-être, et aussi la plus bizarre dont Poitiers ait conservé le souvenir, est celle qui eut lieu à l'occasion de l'entrée de François I[er] dans cette ville, le 5 janvier 1519, à six heures du soir. Le roi avait dîné chez l'évêque de Poitiers, au château de Dissay, accompagné de la reine et de la duchesse d'Angoulême, sa mère. Il entra par la porte Saint-Lazare ou de Paris, et y remarqua, tout d'abord, sur un échafaud, à droite, un grand homme nommé Poitiers, avec une inscription en vers, par laquelle on faisait parler cette ville; à gauche, était placé un grand cerf, couronné d'or, ayant entre ses cornes un écu de France. Puis au milieu se voyait une petite fille, personnifiant la France, couronnée d'or et vêtue de taffetas azuré, semé de fleurs de lys d'or, et assise en un fauteuil, ayant sa tête sur ses bras, comme si elle eût dormi. Au-dessous de cet échafaud, qui était élevé, s'en trouvait un autre plus bas et plus petit, où figuraient dix jeunes filles représentant dix contrées différentes, savoir : Sicile, Rome, Saxe, Lombardie, Germanie, Autriche, Helvétie, Espagne, Angleterre et Hongrie. Tous ces emblèmes, comme ceux dont on va parler encore, étaient accompagnés d'inscriptions latines, ou en vers français, louangeuses pour le monarque à qui on voulait faire fête.

1. L'auteur de cette notice en a réuni aussi un grand nombre dans sa bibliothèque particulière.

Dans l'intérieur de la ville, et au coin de la rue de la Regratterie, était une fontaine armoriée, d'où coulait du vin clairet. Devant l'église de Notre-Dame-la-Grande, se voyait un autre grand échafaud en rond et garni de piliers, revêtu des écussons du roi, de la reine et de la reine mère du roi, ayant d'un côté la salamandre et de l'autre l'hermine. Enfin, un trône était au milieu, d'où partait un lys gigantesque, entouré de douze enfants, représentant les douze pairs de France. Sur le bord de ce même échafaud, à droite, apparaissait une belle jeune fille de quinze à seize ans, les cheveux épars, ayant une couronne d'or sur la tête, et soulevant d'une main une croix, et portant un livre dans l'autre : c'était la foi. A gauche, se trouvait un beau jeune homme de dix-huit ans, en habit royal : il représentait la personne du roi. Là, partout encore on lisait des inscriptions en latin ou des pièces de vers en français, afin d'expliquer tous ces emblèmes. François Ier fut logé en l'hôtel de François des Moulins de Rochefort, son *précepteur d'escole*, comme dit Bouchel. Le lendemain au soir, le maire offrit au roi un grand cerf d'argent doré, à la reine une statue de sainte Rhadegonde en argent, et à la mère du roi un bassin et un lys dedans, le tout en argent doré.

La duchesse d'Angoulême passa encore à Poitiers, en 1525, avec sa fille Marguerite, Henri d'Albret, roi de Navarre, le duc de Vendôme et le cardinal de Lorraine; mais cette entrée fut bien triste. Effectivement, François Ier avait été fait prisonnier à la bataille de Pavie, et sa mère conduisait en Espagne le Dauphin et le duc d'Orléans, ses petits-fils, pour y demeurer comme otages de leur père. Devenu libre, dans la même année, François Ier eut le projet de démembrer le ressort du parlement de Paris, qui était beaucoup trop étendu, et d'établir de nouveau un parlement à Poitiers, d'où auraient dépendu les provinces de Poitou, Aunis, Angoumois, Marche, Touraine, Anjou et Maine. Mais le chancelier Brissonet fit d'abord ajourner cette création, qui finit par être abandonnée. A la même époque, on reprit la navigation du Maine jusqu'à Poitiers, dont l'avantage immense fut démontré et l'exécution prouvée facile. Cette pensée demeura, néanmoins, dans les termes d'un simple projet. Des travaux furent entrepris, plus tard; il y eut navigation, mais pour bien peu de temps. Aux Grands-Jours de Poitiers, en 1531, on sévit contre beaucoup d'individus de haute position, accusés de crimes graves, et douze ou treize d'entre eux furent pendus. On fit, en outre, périr dans les flammes un pauvre hérétique de Loudun. Pour procéder par voie d'intimidation, il fut ordonné que les châteaux et maisons des gentilshommes désobéissants à la justice seraient détruits.

Après l'entrée magnifique de François Ier et le passage de sa mère, se présente, dans l'ordre des dates, la réception faite à l'empereur Charles-Quint (1539). François Ier désirait qu'on la rendît la plus pompeuse possible ; il avait envoyé au-devant de l'Empereur ses deux fils, avec le connétable. Charles-Quint arriva en ville, venant de Lusignan, et accompagné de La Trémouille, gouverneur du Poitou ; quatre à cinq cents gentilshommes se rencontrèrent, à moitié chemin, pour le recevoir et l'escorter; puis, hors des murs, il trouva deux mille hommes de milice bourgeoise à pied, divisés en quatre compagnies et richement habillés, le maire et trois échevins destinés à porter le poêle, et soixante-seize autres échevins ou bourgeois. Derrière eux, on voyait les clercs du palais, en casaque de soie jaune, et les sergents

royaux en casaque de soie rouge, à cheval et au nombre de soixante-dix. Le clergé attendait l'Empereur à la porte de la Tranchée, ainsi que les membres de la magistrature, qui étaient *vêtus*, *montés* et *housés*. Des harangues furent faites, et Charles-Quint ne consentit à prendre place sous le dais, qu'à la condition que le Dauphin cheminerait à ses côtés : au même moment, quarante-six pièces d'artillerie se firent entendre. A la Tranchée était un arc-de-triomphe à personnage ; sur le marché on avait dressé un théâtre, où étaient des mannequins représentant, l'un l'Empereur, l'autre le roi de France, qu'une troisième personne, l'Université, saluait gracieusement, ainsi qu'une inscription latine l'indiquait ; à Notre-Dame-les-Petits se montrait la paix, *toute nue, rendant vin blanc et vin clairet* par ses deux mamelles, accompagnée de deux nymphes, figurant l'une la Gaule germanique, et l'autre la Gaule française, avec une salamandre et de plus un phénix et un aigle d'or. L'Empereur ne fit que coucher à Poitiers : la municipalité lui offrit un vase d'argent doré, et comme le maire, Pierre Rat, portait pour armes l'animal rongeur ayant son nom, Charles-Quint changea cette pièce d'armoirie en une licorne. François I[er] rejoignit, le lendemain, son ancien geôlier, alors son hôte, dans la ville de Châtellerault.

Sous Henri II, l'établissement de la gabelle ayant excité, comme il a été dit ailleurs, une révolte presque générale en Guyenne, en Angoumois, en Saintonge et en Aunis, le connétable Anne de Montmorency et François de Lorraine, duc d'Aumale, qui avaient eu mission de la réprimer avec des forces considérables (1548), passèrent, à leur retour, par Poitiers, où ils reçurent les hommages de la magistrature et des officiers de l'hôtel de ville. Doyneau, lieutenant-général de justice en Poitou, commença par les féliciter, dans sa harangue, d'avoir rétabli si promptement l'autorité du roi dans les provinces voisines ; puis il ajouta, en forme de conclusion, que les peuples, sentant le besoin que le roi avait de grandes sommes d'argent pour résister à l'Empereur, qui tendait à envahir la France, avaient payé sans se plaindre toutes les contributions quelconques imposées sur eux, sauf une seule aussi onéreuse qu'injuste, celle du sel. Il en demanda la suppression : « Et s'il plaist au roy le faire ainsi, disait le premier magistrat du Poitou, il en aura autant de profit que la gabelle, et si rompra la témérité, fureur et murmures du commun peuple. » A cela, le connétable répondit, en son nom et en celui d'Aumale, qu'ils tenaient ces remontrances pour bonnes et raisonnables ; mais que, si l'on voulait anéantir la gabelle, il fallait la racheter, et qu'on n'avait, dans cette intention, qu'à envoyer des députés vers le roi. En conséquence, quelques mois après et à la suite de pourparlers, deux députés de Poitiers allèrent à la cour, afin de traiter du rachat de la gabelle, non-seulement pour le Poitou, mais encore pour l'Aunis, la Saintonge, l'Angoumois, la Marche, le Limousin et le Périgord. On tomba facilement d'accord sur les bases, sauf à débattre les conditions plus tard. Le roi nomma des commissaires, les provinces choisirent des députés, et, en septembre 1549, moyennant le paiement d'une somme de quatre cent cinquante mille livres tournois, la gabelle fut abolie dans les provinces ci-dessus désignées. Ce n'est pas à dire que le sel y fût entièrement franc ; mais on supprima tout ce que le nouvel impôt avait de trop lourd et d'odieux, et on revint aux droits de quart et de demi-quart en usage précédemment dans le pays.

L'hydre de la chicane avait tellement grandi, que, pour les plus petites affaires, il fallait parcourir un nombre considérable de juridictions et aller plaider au parlement : en 1551, parut un édit portant établissement de siéges présidiaux pour certaines circonscriptions, tribunaux qui devaient juger en dernier ressort les procès où il s'agissait d'une valeur de deux cent cinquante francs et au-dessous, et qui pouvaient ordonner l'exécution provisoire pour des condamnations ne s'élevant pas à plus du double de cette somme. Dans cette occurrence, la ville de Poitiers députa en cour afin de rappeler qu'elle avait, à deux fois, possédé un parlement, et que nulle autre n'avait plus de droit à obtenir un présidial. Il lui en fut, en effet, accordé un, ayant douze conseillers, et recevant les appels des siéges ordinaires de Poitiers, Lusignan, Châtellerault, Montmorillon, le Dorat, Fontenay-le-Comte, Niort, Civray et Saint-Maixent.

Si le protestantisme s'introduisit de bonne heure en Poitou, la principale cause de ce mouvement religieux fut le séjour de Calvin dans la capitale de la province, où il rangea à ses opinions plusieurs notabilités, prises particulièrement dans le barreau. Bientôt Poitiers eut son ministre et son prêche; les novateurs furent d'abord persécutés, puis tolérés, puis persécutés encore : ils recoururent alors aux armes, et ouvrirent l'ère de ces luttes si désastreuses pour la France. Au commencement de 1562, les calvinistes occupèrent Poitiers pour la première fois : ce fut au moment du passage des *élevés* du Bas-Poitou, allant à Orléans et commandés par La Rochefoucault, Saint-Georges, de Belleville et du Vigean; ils parvinrent à soulever le bas peuple de la ville, et le comte du Lude, gouverneur du Poitou, fut obligé de se retirer à Niort. Néanmoins, le château tint bon pour le roi : un conflit eut lieu même dans la ville entre les deux partis. Du Bouchet de Saint-Gemme occupa la place, au nom du prince de Condé; et, à l'arrivée de trois mille Gascons, les églises, notamment celles de Saint-Pierre et de Saint-Hilaire, furent livrées au pillage, les autels renversés et les tombeaux brisés. Poitiers était donc resté aux protestants, tandis que le château, par suite d'un arrangement, demeurait neutre. A la fin de 1562, les catholiques entreprirent de reprendre la place; Villars, Montpezat, Richelieu, l'attaquèrent et furent repoussés d'abord. Le lendemain, ils l'investirent et commencèrent à la canonner. Une brèche étant faite, le maréchal de Saint-André donna l'assaut, le 1er août; mais le château s'étant prononcé contre les protestants, ceux-ci se tinrent pour battus et abandonnèrent la ville. Saint-André en prit possession et la saccagea; le maire Herbert, accusé d'avoir favorisé les novateurs, fut pendu sur la place de Notre-Dame.

Une époque fameuse, mais néfaste pour Poitiers, ce fut celle du siége de cette ville, en 1569, par l'amiral de Coligny. Dès l'année précédente, et dans la prévision d'une pareille entreprise, la place avait été mise en état de défense; la garnison, composée de Français, d'Allemands et d'Italiens, était commandée par le comte Du Lude, qui avait sous ses ordres une foule de chefs distingués, savoir : ses trois frères; Boisseguin, son lieutenant, gouverneur de la ville; le duc de Guise; Mayenne, son frère; l'abbé des Châteliers, auparavant évêque de Luçon; Briançon et Sautray; leur beau-frère Ruffec; Mortemart, Fervaques, d'Argence, la Molheu Messemé, Messignac, Guron, Jean de Barre, abbé des Fontenelles,

généreux gentilhomme en bon équipage, etc. Puis venaient les compagnies de la ville, commandées par des magistrats ou des membres du corps municipal. Les chefs des Italiens étaient Paul Sforce, Jean des Ursins, Ange de Ceris et autres. Les troupes allemandes ne consistaient qu'en une centaine de reltres; l'abbé des Châteliers, qui les dirigeait, s'en servait surtout pour faire des patrouilles à l'intérieur.

Le 24 juillet, l'amiral approcha de la ville et commença le siége. Nous n'en donnerons point les détails, nous bornant à indiquer quelques points marquants, tels que le secours introduit dans la place par d'Aunoux, qui, parti vers huit heures du soir de Saint-Maixent, à dix lieues de là, avec cinq cents hommes de pied, arriva devant Poitiers peu après minuit, força le retranchement de devant la porte de la Tranchée et entra en ville. Dans ce siége, l'attaque fut, en général, très-vive, la résistance égale, et l'artillerie joua un grand rôle, quoique les assiégeants n'eussent que vingt-deux canons et les assiégés seulement six. A un certain moment, où l'on craignait la prise de la ville, on conseilla à Guise et à Mayenne de la quitter, parce que, s'ils fussent tombés dans les mains des assaillants, leurs ennemis mortels, ils auraient eu tout à craindre d'eux. Mais l'un et l'autre refusèrent, disant que leur devoir était de demeurer et que leur départ pourrait démoraliser une partie des assiégés. Cependant la brèche était faite vers la rivière, lorsque les protestants, dont les munitions étaient épuisées, modérèrent leur feu. Les vivres manquaient déjà dans la place, qui renfermait trente-trois mille personnes : on essaya vainement d'en faire sortir les réfugiés de la campagne, et on se vit obligé de manger des chevaux et des animaux rongeurs. Des poudres arrivèrent aux protestants : ils recommencèrent aussitôt leurs attaques vers le Pré-l'Abbesse; mais cette partie des travaux ayant été inondée, ils furent obligés d'abandonner la brèche qu'ils étaient parvenus à ouvrir en cet endroit. Néanmoins, bon nombre de chefs catholiques avaient succombé, notamment le capitaine Vacherie, Daillon de Briançon, le brave d'Aunoux et le capitaine Prunaux. En outre, la brèche était praticable à Saint-Saturnin et tout paraissait désespéré, au point que les dames Du Lude, de Ruffec et de Boisseguin, se réfugièrent dans le château, tandis que, d'un autre côté, soixante-quinze dames montaient à cheval, comme pour narguer les assaillants et encourager les assiégés. Ce fut le moment où l'on jugea qu'il fallait faire un dernier effort et, au besoin, vendre chèrement sa vie.

Guise et Mayenne se chargèrent de la défense de la brèche du Pré-l'Abbesse et du Pont-Joubert; Du Lude, Ruffec et d'autres chefs se placèrent près de la grande brèche de Saint-Cyprien. On n'attendait plus que l'assaut : mais Coligny, en visitant les travaux, vit qu'il n'y avait pas moyen d'agir avec succès, parce que les eaux avaient gagné les tranchées. Pendant ce temps, on travaillait de l'intérieur à raccommoder les brèches, et les assiégeants cherchaient à faire évacuer les eaux, dont la masse augmentait à chaque instant, par suite de la rupture des écluses. La dissension était dans le camp des calvinistes : Coligny avait été en danger de mort. La Rochefoucault, Crussol d'Acier, Briquemault et Lafin, tombés malades, se résignèrent à s'éloigner. Néanmoins, de nouvelles attaques recommencèrent vers Moutier-Neuf; la porte et la muraille du faubourg

furent renversées et trois assauts donnés à la place, tandis que l'artillerie du château foudroyait les assiégés. Dans ces attaques, il y eut de grandes pertes de part et d'autre; au total, le désavantage resta à l'amiral, qui fut obligé d'aller, de sa personne, arrêter les siens, dont l'élan ne lui semblait propre qu'à occasionner de nouvelles pertes. Le 6 septembre, il se détermina à lever le siége, qui avait duré sept semaines; la ville avait été battue par l'artillerie durant l'espace d'un mois. Les assaillants perdirent deux mille hommes et tirèrent plus de mille coups de canon; la perte des assiégés fut moindre en hommes. Enfin, le 8 septembre, jour de la nativité de la Vierge, une procession solennelle fut faite, afin de remercier Dieu de la délivrance de la ville. Le duc de Guise, le marquis de Mayenne, le comte Du Lude et Paul Sforce portèrent le dais placé sur le Saint-Sacrement. La bataille de Moncontour que l'amiral de Coligny perdit, à la fin du même mois, permit à Poitiers de ne pas craindre de sitôt les attaques des réformés, d'autant plus qu'un édit de pacification rendit le calme au pays pendant quelques mois.

Après la journée de la Saint-Barthélemy (1572), Jean de La Haie, lieutenant-général de justice en Poitou, type de ces hommes que l'excès de leur ambition empêche parfois de voir exactement le but qu'ils se proposent, se jeta momentanément, par dépit contre la cour, qui lui semblait ne pas avoir assez récompensé ses services, dans le parti des mécontents, en se ménageant des entrevues secrètes avec le duc d'Alençon et le roi de Navarre, et en se mettant en correspondance avec La Noue, alors véritable chef du parti protestant. Il fit ses conditions avec celui-ci, et il espérait lui livrer Poitiers, le mardi-gras 1573; mais de Lauson, maire de la ville, prévenu à temps, empêcha l'exécution de ce projet, et le lieutenant-général prit la fuite. De La Haie s'entendit, l'année suivante, avec le meunier du moulin de Tison sur le Clain pour introduire les protestants dans la place par ce point. Déjà il était entré, déguisé en prêtre, avec quelques affidés, et des forces le suivaient de près. Heureusement on était averti. La Haie fut reconnu et n'eut que le temps de se sauver à la nage, après avoir tué d'un coup de pistolet un gentilhomme qui le poursuivait. Le meunier de Tison fut roué; il s'appelait Caquereau : à Poitiers, depuis lors, ce nom est devenu synonyme de traître. Enfin, en 1576, de La Haie tenta une troisième entreprise sur Poitiers. Des soldats, habillés en pèlerins et cachant des armes sous leurs vêtements, devaient s'établir secrètement dans une maison située près de la porte de la Tranchée : ils se seraient rendus maîtres de cette porte, le dimanche des Rameaux, lorsque la plus grande partie de la population aurait été au sermon. Le complot fut encore découvert, et il ne fut pas donné suite non plus à une tentative de même nature sur Fontenay-le-Comte, ourdie par la même main et de la même manière.

Découragé, de La Haie se rapprocha de la cour, rappela ses anciens services et prétendit que s'il avait voulu s'emparer de Poitiers, c'était dans l'intérêt même du roi, et par la raison que les magistrats de la ville protégeaient les novateurs. Catherine de Médicis, dont il obtint une audience particulière, sembla trouver complète la justification de La Haie. Toujours est-il qu'elle lui confia une mission et qu'elle lui dit, en le congédiant : « Lieutenant, ayez bien soin des affaires



que nous fions entre vos mains. » Probablement cette princesse, si politique, croyait pouvoir tirer un grand parti des intrigues de cet homme. Quoi qu'il en soit, celui-ci crut, à raison de sa conduite passée, devoir solliciter des lettres de rémission qu'on lui octroya; elles furent même enregistrées, malgré les remontrances que le Corps de ville fit à la reine, et on vit le lieutenant revenir à Poitiers, plus hautain, plus audacieux et plus entreprenant que jamais.

L'idée fixe de La Haie était de s'emparer de la capitale du Poitou : l'exécution de son projet était maintenant pour lui plus facile, car il s'annonçait ouvertement comme agissant au nom de la cour. Alors il organisa un quatrième complot, consistant à faire entrer en ville, par la porte Saint-Cyprien, des soldats cachés dans des charretées de paille; la dernière charrette devait être arrangée de manière que, son essieu cassant lorsqu'elle aurait été sous la porte, il n'aurait plus été possible de la fermer pendant quelques instants. Alors deux cents hommes déterminés, placés près du faubourg et avertis par un signal, se seraient introduits dans Poitiers; ils y auraient mis le feu sur divers points, et, tandis que le peuple se serait porté au foyer de l'incendie, la ville aurait été prise et pillée par les protestants. Mais le capitaine Batardin, qui était dans le complot, avait averti un de ses amis, nommé Dupin, qu'il pourrait bien y avoir bientôt quelques troubles à Poitiers, et l'avait engagé à mettre son argent et ses effets précieux en sûreté. Celui-ci ayant pressé Batardin de questions, en obtint un aveu complet qu'il fit connaître à Boisseguin, gouverneur de Poitiers. Batardin fut arrêté et décapité, et on comprit dans le procès le lieutenant-général, qui, condamné à mort par contumace, fut exécuté en effigie. La Haie, comptant sur la protection de Catherine de Médicis, demeurait cependant aussi tranquille dans sa maison de la Begaudière-sur-Boivre, à deux lieues de Poitiers, que s'il n'eût pas été question de lui le moins du monde. Peut-être même avait-il une autorisation de la reine-mère, pour agir comme il l'avait fait. Si le complot eût réussi, on l'aurait excusé sur l'intention; la tentative ayant échoué, on le trouvait coupable. Toujours est-il que Bouriq, valet de chambre du roi, vint à Poitiers avec une commission de la cour; il se fit assister de Doyneau de Saint-Souline, et tous deux, avec cinq à six cents hommes, allèrent, une nuit, investir la Begaudière. L'ouverture de la maison ayant été refusée, on entra de vive force; La Haie voulut se défendre, et fut tué sur place. On porta son cadavre à Poitiers, et on l'y laissa pendant quelques heures exposé à la vue du peuple. Puis, le corps ayant été écartelé, comme celui d'un coupable de lèse-majesté, les membres furent attachés à des gibets, placés en diverses parties de la ville, et l'on mit la tête, pour qu'elle fût plus en évidence, au-dessus de la porte de Saint-Cyprien, entrée par laquelle il s'était promis de réaliser sa dernière conspiration.

Les rois de France avaient succédé aux comtes de Poitou dans la dignité d'abbé du monastère de Saint-Hilaire-le-Grand à Poitiers : aussi, lorsque chacun d'eux arrivait dans la ville, pour la première fois, il ne manquait point de se faire recevoir au monastère en cette qualité. Donnons-en un exemple. Le 2 juillet 1577, Henri III fit son entrée solennelle dans l'église de Saint-Hilaire, et, après qu'il eut reçu l'eau bénite et baisé la croix, on lui présenta l'aumusse, le surplis et le bonnet dont il se revêtit; ensuite, ayant ainsi le costume d'abbé, il fit serment

sur les Évangiles de protéger l'église et de conserver ses droits, priviléges et franchises, et on n'oublia pas de lui donner, à sa sortie de l'église, le *pain de chapitre*. Plus tard, furent installés successivement, avec le même cérémonial, comme abbés de Saint-Hilaire, Henri IV (1602), Louis XIII (1614) et Louis XIV (1650) : mais ce dernier, alors mineur, ne prêta pas serment. Au voyage de Henri III à Poitiers se rattachent, d'ailleurs, plusieurs faits que nous ne pouvons passer sous silence. Le roi toucha deux cents malades des écrouelles, dans l'église cathédrale, et procéda à la réception de plusieurs chevaliers de Saint-Michel, parmi lesquels figurèrent, pour la province, un Lusignan, un Cossé et deux Villequier. Mais la circonstance la plus marquante du séjour que la cour fit alors à Poitiers, fut l'assassinat commis par un de ces nouveaux chevaliers, René de Villequier, baron de Clervaux, sur la personne de sa femme, Françoise de la Mark, qui ne voulut pas condescendre aux désirs du roi, ainsi que son mari, homme très-corrompu, l'y engageait avec instance. De dépit, celui-ci la poignarda et, encore tout couvert du sang qu'il venait de répandre, alla demander à Henri III une grâce qui lui fut accordée sans difficulté. Quel favori et quel crime! Nous avons déjà parlé des Grands Jours : à cette époque, ils furent tenus encore à Poitiers, sous la direction du président de Harlay, et l'avocat général Brisson y remplit les fonctions du ministère public. Mais les Grands Jours de 1579 eurent un caractère particulier; les magistrats et les avocats y firent assaut d'esprit : ce fut un feu roulant de pièces de poésie, et la *Puce de mademoiselle des Roches* fut surtout un sujet jugé digne de la verve et des veilles de la magistrature et du barreau de ce parlement au petit pied.

La Ligue eut de grands résultats en Poitou, surtout dans la capitale de la province : on voit, par les documents contemporains, que cette réaction vint d'en bas plutôt que d'en haut, et que le peuple fut surexcité par le clergé. Cependant, Henri III ayant été obligé de se faire ligueur, les fonctionnaires de la ville et notamment le comte du Lude, gouverneur du Poitou, et Boisseguin, gouverneur particulier, accédèrent à cette association (1584). Puis les ligueurs, pris dans le peuple, vexant et tourmentant les hommes de marque, ceux-ci se virent forcés d'entrer dans l'Union afin d'éviter un plus grand mal. Poitiers était encore au pouvoir des ligueurs, lorsque l'assassinat de Henri III ouvrit au roi de Navarre le chemin au trône de France : le comte de Cossé-Brissac avait le commandement de cette ville, qui fut inutilement attaquée par l'armée royale. Mais Henri IV ayant abjuré le calvinisme, et consenti à payer de fortes sommes au duc d'Elbeuf et à plusieurs chefs de la Ligue en Poitou, la capitale et le reste de la province se soumirent à sa domination.

Poitiers eut sa part des troubles qui agitèrent le royaume pendant la minorité de Louis XIII. Le jeune roi séjourna dans cette ville, ainsi que la reine-mère, en 1615 et 1619. De nouveaux Grands Jours y siégèrent, en 1634; et les désordres de la Fronde se firent sentir dans tout le pays (1652) : il en est peu aussi qui eurent plus à souffrir de la révocation de l'édit de Nantes. A la fin du XVIIIe siècle, la révolution, qui dépouilla la capitale du Poitou de son ancienne prééminence politique, lui conféra comme compensation le titre de chef-lieu du nouveau département de la Vienne. Cette grande époque laissa de sanglants souvenirs à Poitiers :

où le régime de la terreur sévit cruellement. Sous la restauration, l'affaire de la conspiration de Thouars et Saumur se dénoua dans cette ville; le général Berton et ses principaux complices y furent condamnés à la peine de mort par la cour d'assises, le 12 septembre 1822.

Poitiers, gouvernement de place sous l'ancien régime et chef-lieu d'une intendance et d'une élection qui ressortissaient au parlement de Paris, était en outre le siége d'un présidial, d'une juridiction consulaire et d'une maîtrise particulière des eaux-et-forêts : il y avait aussi un hôtel des monnaies dont la marque était la lettre G. Nulle autre ville en France, peut-être, avec une population de moins de 20,000 âmes, ne possédait autant d'établissements religieux : on y comptait cinq chapitres, vingt-quatre paroisses, onze monastères d'hommes, quinze communautés de femmes, et, en y comprenant certaines chapelles, environ soixante églises et deux cent cinquante prêtres. Les plus anciens de ces couvents, après Sainte-Croix, Saint-Cyprien et Moutier-Neuf, dataient des XIIIe, XIVe et XVe siècles : c'étaient les Jacobins, les Cordeliers et les Augustins; les Capucins et les Frères de la Charité n'étaient venus que beaucoup plus tard (1610-1627). Actuellement, Poitiers n'a plus que six paroisses; mais on y trouve à peu près autant de couvents de femmes qu'autrefois. Du reste, c'est la cité des anciens monuments : peu de villes en offrent autant, et de si curieux, dans des genres aussi différents. En suivant l'ordre des dates, nous mentionnerons d'abord l'amphithéâtre romain, assez bien conservé, et le temple Saint-Jean, ancien baptistère bâti avec des fragments romains disparates, lequel remonte presque aux temps gallo-romains. On peut indiquer ensuite le palais de justice : une partie des constructions appartient aux comtes de Poitou, tandis que sa belle façade, nouvellement mise à découvert et ornée de statues, est due, comme on l'a dit déjà, au comte Jean de Berry. La cathédrale, sous le vocable de saint Pierre; Notre-Dame, dont la façade est des plus curieuses; Sainte-Rhadegonde, souvenir de la pieuse reine; Moutier-Neuf, à la lanterne si belle; Saint-Hilaire, réduit à de si faibles proportions, et Saint-Porchaire même à son lourd clocher : toutes ces églises offrent des parties que l'archéologue doit étudier avec soin.

Comme à peu près toutes les autres villes du royaume, l'ancienne capitale du Poitou a pris, dans ces derniers temps, un grand accroissement; mais elle est toujours demeurée ville parlementaire et ville d'études : elle s'enorgueillit surtout d'être le chef-lieu d'une cour royale, dont le ressort embrasse les quatre départements formés des provinces du Poitou, de l'Aunis et de la Saintonge. Son académie régit le même territoire, possède une faculté de droit, la plus suivie de toutes celles de province, après la faculté de Toulouse, et illustrée par de savants professeurs, parmi lesquels Boncenne s'est placé au premier rang. Poitiers a aussi une faculté des lettres, en attendant une faculté des sciences, et, depuis longtemps, une école secondaire de médecine et un collége royal, l'un des meilleurs de France. Enfin, l'évêché de cette ville, qui s'étend sur les départements de la Vienne et des Deux-Sèvres, compte, dans les rangs élevés de son clergé, des hommes du premier mérite. Disons, du reste, en terminant, que pour indiquer seulement les noms de tous les personnages célèbres nés à Poitiers, il faudrait donner la table d'un volume. Nous nous contenterons

de citer ici : l'évêque *saint Hilaire*, un des plus savants docteurs de l'Église, et que nous avons eu déjà occasion de mentionner dans le cours de cette notice; *Rutilius Numatianus*, l'auteur de l'Itinéraire de Rome dans les Gaules, écrit au v[e] siècle; *Palladius*, dont on connalt le traité *De Re Rusticâ; Bandonivie*, religieuse du monastère de Sainte-Croix, qui a composé une histoire de sainte Rhadegonde; *Gilbert de la Parrée*, fameux professeur, philosophe et évêque de Poitiers; *Richard de Poitiers*, chroniqueur; *Hugues de Poitiers*, auquel on doit la chronique de Vezelay; *Nicolas Salcvin*, traducteur de la chronique d'Arménie; *Jean Bouchet*, auteur des Annales d'Aquitaine et des Panégyriques du Chevalier sans peur et sans reproche; *Guillaume Bouchet sieur de Brocourt*, qui, dans son ouvrage intitulé *les Seriées*, a donné une image assez fidèle des conversations de son temps; *Pierre Blanchet*, poëte satirique; *Claude Pelgey*, poëte et musicien; *Guillaume Aubert d'Avanton*, poëte et traducteur de romans et de chroniques; les médecins, *F. de Saint-Vertunien*, *F. Cytois* et *F. Pidoux*; le physicien *Filleau des Billettes*; les naturalistes *Le Large de Lignac*, et *Jacques* et *Paul Constant; Samuël Cottiby*, écrivain religieux; *Rousseau de la Parisière*, écrivain sacré, et évêque de Nîmes; *Philippe Goibaud Du Bois*, membre de l'Académie française; *Filleau de Saint-Martin*, le meilleur traducteur de Don Quichotte; les nombreux érudits de la famille *Sainte-Marthe; Filleau de la Chaise*, historien de saint Louis; les jurisconsultes *Pierre Rat*, *Nicolas Theveneau*, *Jacques Barraud* et *Jean Constant;* l'abbé *Gibault*, professeur de droit et littérateur; *Pierre Boncenne*, grand orateur et doyen de la faculté de droit; et *A.-C. Thibeaudeau*, historien du Poitou, savant jurisconsulte et membre de la Convention nationale. L'industrie et le commerce de Poitiers ne sont point considérables : on y trouve cependant des fabriques de gros draps, de couvertures de laine, de bonneterie et de dentelle, des vinaigreries, des chamoiseries et des tanneries; les habitants spéculent sur les blés, les vins, le chanvre et le lin, les graines de trèfle, de luzerne et de sainfoin, la cire et le miel, les cuirs, les peaux de mouton et les peaux d'oies pour fourrures. La population de la ville s'élève à plus de 22,000 âmes; l'arrondissement en renferme 100,623, et le département 294,250. [1]

CHATELLERAULT.

Châtellerault, situé sur la rive droite de la Vienne, à trente-deux kilomètres nord-est de Poitiers, est le plus commerçant de tous les chefs-lieux d'arrondissement de l'ancien Poitou. Sa coutellerie est renommée dans l'Europe entière,

1. *Recueil des historiens de la France.* — Grégoire de Tours. — *OEuvres* de Fortunat. — Bouchet, *Annales d'Aquitaine.* — Besly, *Comtes de Poitou.* — Dufour, de l'*Ancien Poitou et de sa capitale.* — De la Fontenelle, *Histoire des ducs d'Aquitaine et des comtes de Poitou.* — MS. de dom Fonteneau. — *Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest.* — La Liborlière, *Anciens souvenirs sur Poitiers.* — Anciens registres de la ville de Poitiers. — Travaux historiques de MM. Guizot et Augustin Thierry. — Collection de documents originaux de l'auteur.

et l'on y fabrique de la quincaillerie, de l'horlogerie, de l'orfèvrerie, des diamants faux et des dentelles. Ses blanchisseries de toiles et de cire donnent des produits estimés. Traversé par la route de Paris à Bordeaux, et par une rivière navigable qui communique avec la Loire, Châtellerault exporte des vins, des eaux-de-vie, du fer, de l'acier, du sel, des ardoises, du chanvre, du merrain, des meules de moulin, du blé, des graines de trèfle et de luzerne. C'est l'un des grands entrepôts du commerce entre le sud et le nord de la France.

Au IXe siècle, les comtes de Poitou établirent des vicomtes dans la partie de leur territoire où est actuellement Châtellerault. Le nom du premier, Gamalfrède, se lit au bas d'une charte du 10 octobre 890; le second, Airault (*Airaldus* ou *Adraldus*), avait, de 936 à 975, fait bâtir un château qui forma le noyau de la ville et le centre d'une viguerie. Un contrat du cartulaire de l'abbaye de Saint-Cyprien, à la date de 1025, a pour objet la *villa Vireres, in pago pictavo, in vicaria de castro Araldi*. Une charte de 1035, de l'abbaye de Noaillé, mentionne la *villa Vilaris, in pago pictavo, in condito castro Araldi, et in ipsa vicaria*. La vicomté devint héréditaire entre les mains des barons de Surgères; l'un d'eux, Guillaume, vicomte de Châtellerault, figure sur la liste des gentilshommes tués, en 1191, au siége de Saint-Jean-d'Acre. Jeanne, vicomtesse de Châtellerault, transmit cette ville, par mariage, à Jean de Harcourt, dont les héritiers la possédèrent pendant deux siècles. Louis de Harcourt, vicomte de Châtellerault, était gouverneur et capitaine de Poitou et de Saintonge, en 1353. Louis de Harcourt, né en 1382, hérita de la vicomté, le 18 février 1407; il fut élu archevêque de Rouen, en 1408. Quand les Anglais eurent envahi la Normandie, ce prélat se retira à Châtellerault, où il mourut au mois d'octobre 1422, et fut enterré dans l'église du couvent des Cordeliers.

La maison d'Armagnac acquit Châtellerault, par échange du 17 décembre 1443. Ses vicomtes, de même que les seigneurs de Lusignan, de Parthenay et de Couhé, étaient chanoines honoraires de l'abbaye de Saint-Hilaire de Poitiers, et juraient, en cette qualité, d'en maintenir les droits et priviléges. Un vicomte de Châtellerault se fit admettre au canonicat, le 24 avril 1453, afin de recevoir Charles VII, abbé titulaire de Saint-Hilaire. Gallehand d'Alongny, gouverneur de Châtellerault, fit plusieurs donations au chapitre annexé, dès 1196, à l'église paroissiale de la ville. Les chanoines, en lui rendant hommage, l'an 1494, lui accordèrent le droit d'entrer dans le chœur, l'oiseau sur le poing, botté et éperonné, d'assister sous ce costume à toutes les processions, et de prendre séance dans les stalles. Jusqu'au XVIe siècle, Châtellerault ne joua qu'un rôle secondaire dans l'histoire générale. Conquis par les Anglais, il fut repris, en 1369, par les seigneurs poitevins partisans de la France. Au mois de février 1514, François Ier l'érigea en duché-pairie, en y joignant plusieurs châtellenies voisines, au profit de François de Bourbon, qui périt, le 14 septembre 1515, à la bataille de Marignan. Son frère et héritier, Charles de Bourbon, connétable, ayant encouru la confiscation, le nouveau duché fit partie de l'apanage de Charles de France, duc d'Angoulême, et revint à la couronne, en 1545, après la mort de ce prince.

On célébra à Châtellerault, l'an 1541, le mariage de Guillaume, duc de Clèves, avec Jeanne d'Albret, âgée seulement de onze ans. Des salles de verdure avaient été dressées dans la Garenne du roi : et les bals, les banquets, les tournois, se



prolongèrent pendant plusieurs jours. François Ier, la reine, le dauphin, le duc d'Orléans, le connétable Anne de Montmorency, l'amiral de Coligny, le cardinal de Lorraine, assistaient à ces fêtes, dont le roi voulait faire payer les frais aux Poitevins, car il data de Châtellerault l'édit qui établissait la gabelle dans la province. Henri II, au mois de février 1548, donna le duché de Châtellerault à Jacques Hamilton, comte d'Aran, pour le récompenser d'avoir négocié auprès des États d'Écosse l'union du Dauphin avec Marie Stuart. Le comte d'Aran, protestant zélé, favorisa de tout son pouvoir la propagation de la réforme dans ses domaines: forcé de s'enfuir, après la couspirtion d'Amboise, il laissa les protestants maîtres de la ville; mais elle fut soumise, en 1562, par une division de l'armée royale, sous les ordres du comte de Villars et du maréchal de Saint-André. François de Lanoue reprit Châtellerault, en 1569, et en confia la défense aux milices bourgeoises. Le 7 septembre, le duc d'Anjou fit canonner les murailles, et ouvrir une brèche de cinquante pieds à la porte Sainte-Catherine; les soldats français et les auxiliaires italiens se disputèrent l'honneur de monter les premiers à l'assaut; ceux-ci l'emportèrent, franchirent la première enceinte, et se trouvèrent arrêtés par des retranchements intérieurs, d'où partit un feu terrible. Après deux attaques successives, l'armée catholique battit en retraite, ayant perdu cinq drapeaux et près de trois cents hommes d'élite. Le duc d'Anjou décampa pendant la nuit, et se hâta de passer la Vienne pour se mettre en sûreté. Peu de temps après, une partie des protestants de Châtellerault se joignit à ceux de Chauvigny, la Roche-Pozay et autres places, pour marcher à la défense de Sancerre et de La Charité, sous la conduite du capitaine Briquemault. Les réformés conservèrent à Châtellerault la majorité. Leur assemblée fit parvenir à Henri IV une longue requête, publiée en 1597, sous ce titre explicatif : *Plaintes des églises réformées de France sur les violences et injustices qui leur sont faites en plusieurs endroits du royaume, et pour lesquelles elles se sont, en toute humilité, à diverses fois adressées à S. M.* L'année suivante, les Châtelleraudais députèrent à la cour Michel Béraud, pasteur et professeur de théologie, pour réclamer contre les modifications que le parlement de Paris avait apportées à l'édit de Nantes.

On voit encore, sous le règne de Louis XIV, les habitants de Châtellerault défendre avec énergie leur liberté menacée. L'insurrection avait forcé Henri II à abolir la gabelle en Poitou; mais quoique cette province se fût rédimée pour une somme considérable, les fermiers généraux obtinrent, en 1654, la création d'un dépôt à sel dans la ville de Châtellerault. Des troubles graves y éclatèrent, et des groupes parcoururent les rues en menaçant de brûler les maisons de quiconque se montrerait favorable à l'établissement du dépôt. Les mécontents, conduits par Leigné, lieutenant de la milice, firent une incursion à La Haie en Touraine, pour y chercher le sieur Petit, assesseur de la maréchaussée provinciale, qui était chargé d'installer les commis; ne l'ayant point rencontré, ils démolirent sa maison, forcèrent les prisons, tuèrent l'un des geôliers et délivrèrent tous les contrebandiers détenus. La cour, instruite de ces désordres, envoya à Châtellerault six compagnies de gardes-françaises, commandées par M. de Fournil, pour y vivre à discrétion. Les garnisaires séjournèrent dans la ville depuis le 14 février jusqu'au 11 avril 1655; pendant ce temps, une



commission informa contre les séditieux, et en condamna plusieurs à des peines afflictives ou à de fortes amendes.

Charles IX avait accordé l'usufruit du duché de Châtellerault à Diane, fille de Henri II et femme de François de Montmorenci, maréchal de France. Henri III en fit don, en 1584, à François de Bourbon, duc de Montpensier, dont la petite-fille, Marie, épousa, en 1626, Gaston de France, frère de Louis XIII. Leur fille unique, par testament du 27 février 1685, disposa de tous ses biens en faveur de son cousin-germain, Philippe de France, duc d'Orléans. Le duché de Châtellerault, vendu à Frédéric-Guillaume de la Trémouille, échut en héritage, par indivis, au duc d'Uzès et au marquis de Bonnelle, et après la mort de ce dernier, le marquis de Pérusse-d'Escars s'en rendit adjudicataire par licitation (1770).

Pendant les premières années de la Révolution, Châtellerault envoya à l'Assemblée constituante et à la Convention nationale, J.-B. Creuzé de la Touche, lieutenant général de la sénéchaussée de cette ville. De la Touche, homme modéré, vota l'appel au peuple ; il fit ensuite partie du conseil des Anciens et du Sénat conservateur. Sous l'empire, en 1808, les environs de Châtellerault furent le théâtre d'un attentat incroyable, dont la tradition locale a gardé le souvenir, mais que la censure empêcha alors de divulguer. Les habitants reconduisaient sur la route un régiment polonais de la garde, appelé à combattre en Espagne ; tout à coup les cavaliers tirent leur sabre, les hommes sont dispersés par la force et les femmes deviennent la proie des vainqueurs. On assure que l'empereur, irrité, ordonna de placer les coupables aux postes les plus périlleux, et que le régiment périt presque en entier.

Châtelleranlt était autrefois le siége d'une élection, d'une sénéchaussée et d'une juridiction consulaire. On y comptait trois couvents : des Capucins, des Cordeliers, établis et enrichis par la famille de Harcourt, et des Minimes, dont les fondateurs étaient Jean d'Armagnac et Yolande de La Haie, sa femme. Les armes de la ville se blasonnaient de deux manières, *d'argent au lion de sable* ou *d'argent au lion de gueules à la bordure de sable chargée de besants d'or*. Il y a aujourd'hui à Châtellerault un tribunal de première instance, un tribunal de commerce, une bourse créée en l'an x, une société d'agriculture, un collége communal et un hôpital. Cette ville est le chef-lieu d'un arrondissement dans lequel on compte 54,334 habitants ; sa propre population s'élève à environ 10,500 âmes. On remarque parmi les monuments de Châtellerault le pont en pierres de taille, achevé en 1609, par les soins du duc de Sully ; la tour de l'église paroissiale, l'église Saint-Jean, et une promenade ornée d'une fontaine due à M. de Blossac, intendant de Poitiers, qui la fit établir par les ouvriers des ateliers de charité. [1]

1. *Généalogie de la maison de Harcourt*, par Gilles André de la Roque, 1662, in-fol., t. I, liv. VIII. — *Confession catholique* du sieur de Saucy, chap. VI. — *Description topographique du district de Châtellerault*, par Creuzé de la Touche, in-8°, 1790. — *Histoire de France*, par Velly. — *Description des principaux lieux de France*, par Dulaure, quatrième partie. — *Histoire de Poitou*, par Thibaudeau, nouvelle édition, Poitiers, in-8°, 1839. — *Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest*, t. IV. — *Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest*, années 1838-40. — *Journal* de l'Étoile, Cologne, 1720, in-12, t. I. — *Mémoires de la Ligue*, t. I. — *Abrégé de l'histoire universelle* de de Thou, t. I. — *Théâtre de l'univers*, par Châteaunières de Grenailles, Paris, 1643. — Le *Véritable inventaire*, par Jean de Serres, in-f°.

MONTMORILLON.

CHAUVIGNY.

Montmorillon (*Mons Morillio*, *Mons Morillium* ou *Morillionis*) ne figure pas dans l'histoire avant 1281, époque à laquelle cette baronnie fut achetée à Guy de Mauléon par Philippe-le-Hardi. Philippe-le-Long la donna, en 1316, à son frère, Charles-le-Bel. Les Anglais s'emparèrent de Montmorillon, en 1369, mais en 1372, le connétable Du Guesclin, avec trois mille lances, reprit la place d'assaut, et passa toute la garnison au fil de l'épée. Étienne de La Hire, sire de Vignolles, reçut de Charles VII la châtellenie de Montmorillon, qui revint, après sa mort, au domaine de la couronne (1441). Le siége royal qu'on y créa se composait d'un sénéchal de robe longue, d'un président, d'un lieutenant civil, d'un assesseur, de huit conseillers, et d'un juge prévôt royal, premier conseiller-né. Ce tribunal ressortissait au présidial de Poitiers. Dans les grandes assises, le titulaire d'une *sergentise* attachée à la sénéchaussée royale, devait fournir « des verres et des écuelles, et trancheurs de bois, et des pots de terre blancs et noirs, avec force *juncheurs* ; et les dites assises passées, lui devoit demeurer sa vaisselle, rien rompu. » La terre de Montmorillon fut engagée, avec faculté de rachat perpétuel, à Gilles Brossard, puis revendue, par adjudication au Louvre, à Gabriel de Rochechouart, marquis de Mortemart (1557-1630). Le contrat d'engagement ne fut résolu qu'en 1756, par un arrêt du conseil.

Dès 1562, les protestants occupèrent Montmorillon, dont ils saccagèrent les églises (1563). Georges Villequier, vicomte de la Guierche, en fit ensuite la conquête pour le compte de la Ligue (1588). François de Bourbon, prince de Conti, l'assiégea, le 6 juin 1591, massacra les trois cents hommes enfermés dans le château, et détruisit toutes les fortifications.

On lit dans le Journal de Pierre de l'Étoile, à la date d'octobre 1605 : « Deux prêtres de Montmorillon consacrent l'hostie au diable ; » aucun autre historien ne mentionne cette circonstance bizarre. En 1651, à la suite des troubles de la minorité de Louis XIV, les troupes royales entrèrent à Montmorillon. Le duc de Vivonne y coucha, le 29 octobre, à l'hôtel de l'Écu, près la place Saint-Michel, et M. de Saint-André, maréchal de bataille, y passa la nuit du 21 au 22 novembre. Une lettre royale, datée de Poitiers, le 31 octobre, enjoignait aux échevins et habitants de reconnaître, en qualité de commandant de place, M. de Pruniers, sergent de bataille ; mais les officiers de la sénéchaussée s'opposèrent à son installation, en représentant qu'il n'y avait à Montmorillon ni murailles, ni forteresse. Le 19 février 1652, le sénéchal se rendit à Saumur pour réclamer auprès du roi : il fut mal accueilli ; et le 28 M. de Pruniers, dont la nomination avait été confirmée par lettre du 23, fut enfin reconnu par les habitants assemblés, ayant à leur tête leurs syndics, les sieurs de Breuil et de la Torède.

Montmorillon était divisée autrefois en deux paroisses : celle de Saint-Martial, et celle du faubourg de Concise. L'ancienne chapelle du château, sous l'invocation de Notre-Dame, avait été érigée en collégiale. La ville renfermait plusieurs couvents : des Cordelières, des Récollets et des Augustins. Ces derniers, possesseurs d'immenses revenus, étaient assujettis à sept aumônes générales par an, six en blé, et la septième en lard. En 1714, ils avaient demandé au parlement la commutation de ces aumônes en mille boisseaux de blé et de seigle, ce qui leur avait été accordé, malgré les réclamations du maire et des échevins. Quelques mouvements royalistes signalèrent les commencements de la Révolution aux environs de Montmorillon. Le 2 janvier 1793, Piorry, député de la Vienne, fit rendre, au nom du comité de législation, un décret par lequel la Convention nationale ordonnait que le directeur du jury du tribunal du district de Poitiers instruirait la procédure relative à ces troubles, et remplirait même à cet égard, en tant que de besoin, les fonctions d'officier de police. Montmorillon, d'abord érigé en chef-lieu de district, devint plus tard chef-lieu de sous-préfecture ; il est le siége d'un tribunal de première instance et possède un petit séminaire et des classes tenues par les Filles de la Sagesse. L'arrondissement contient plus de 57,000 âmes et la ville en compte 4,672. La rivière de la Gartempe, sur laquelle sont établies plusieurs papeteries, coupe Montmorillon en deux parties presque égales : la confection de biscuit et de macarons estimés, est la principale industrie des habitants. L'église octogone, jadis enclavée dans le couvent des Augustins, a souvent été l'objet de travaux archéologiques. Bernard de Montfaucon, Dulaure, et la plupart des géographes, l'ont présentée comme un temple druidique. A ce titre, elle fut signalée au gouvernement, le 1er fructidor an VII, dans une lettre d'Alexandre Lenoir, fondateur du musée des monuments français. On sait maintenant que ce prétendu temple gaulois fut bâti, en 1107, par un ordre hospitalier fondé à l'instar de celui de Saint-Jean-de-Jérusalem, au retour d'une croisade qu'avait entreprise Guillaume X, duc d'Aquitaine et comte de Poitou. A la demande des antiquaires de l'Ouest, le ministre de l'intérieur, en 1839, a donné des fonds pour la conservation de cet édifice, remarquable par sa forme et la bizarrerie de ses ornements byzantins. On a rétabli, en 1840, sous le premier arceau latéral, à droite, une tombe qui porte cette inscription : « ci gist Étienne de La Hire, sire de Vignoles, en son vivant chevalier. »

Chauvigny (*Calviniacum*), chef-lieu de canton de l'arrondissement de Montmorillon, est un bourg de 1,768 habitants, placé comme une aire au faîte d'une hauteur escarpée, dont la base est baignée par la Vienne. « C'était, dit M. Mérimée, une admirable position militaire, et l'art a considérablement ajouté à sa force naturelle. » Chlodwig en fit le siége, l'an 507, en allant combattre les Visigoths. Au moyen âge, Chauvigny comprenait dans son enceinte une église et quatre châteaux carrés, flanqués de tourelles aux angles. Un seigneur de Chauvigny fut au nombre des victimes de la désastreuse bataille de Poitiers, après laquelle cette forteresse devint l'asile du Dauphin. Jean Chandos, qui s'en empara en 1369, fut tué sur le pont de Lussac, en poussant une reconnaissance aux alentours. En 1372, Du Guesclin reprit Chauvigny, dont le nom cesse de figurer dans l'histoire

à partir de cette époque. Le seul événement que mentionnent ses annales, c'est le passage de Louis XIV, à la fin de septembre 1651 ; la chambre qu'il occupa porte le nom de *chambre du roi*.

M. Pinaud, juge de paix, après avoir fait l'acquisition du principal château de Chauvigny, a commencé des travaux pour le sauver d'une destruction totale ; le second sert de prison ; le troisième est masqué par des maisons particulières ; le quatrième, dit le *donjon*, masse quadrilatérale, flanquée de tours, est encore habitable dans sa partie inférieure, où se trouvent des magasins de vin et de laine. Outre ces quatre monuments, on remarque à Chauvigny l'église paroissiale, disposée en forme de croix latine; elle date du XI[e] siècle, et appartient au style byzantin. Des oiseaux, des sirènes, des monstres fantastiques, des serpents, des scènes de *la Bible*, sont sculptés sur les chapiteaux des colonnes du chœur; dans la ville basse, est une petite église de la même époque. La fabrication des droguets et des serges occupe la population industrielle de Chauvigny; les vignobles des environs fournissent des vins renommés.[1]

CIVRAY.

Les annales de Civray se réduisent presque à l'histoire des mutations du domaine féodal, et sa population ne s'élève guère au delà de 2,100 habitants, quoique cette ville soit un des chefs-lieux de sous-préfecture du département de la Vienne, et qu'elle ait un tribunal de première instance, une société d'agriculture et un collége communal. Les chartes de 1007 et 1013 du trésor de l'abbaye de Saint-Cyprien de Poitiers font mention de la viguerie de Civray (*vicaria Sivriaco*). Le sire de Civray était, en 1190, Othon, fils de Henri, roi de Bavière et neveu de Richard-Cœur-de-Lion. La seigneurie, transmise aux maisons de Lusignan et de Raoul d'Issoudun, appartenait, en 1246, à Alphonse, comte de Poitou ; elle fut réunie à la couronne, après la mort de ce prince, et devint ensuite la propriété de Raoul, comte d'Eu et de Guines, connétable de France, que ses intelligences avec les Anglais conduisirent à l'échafaud (1350). Le roi Jean confisqua Civray, au mois de novembre 1350 et y établit une sénéchaussée royale. François I[er], par édit de juillet 1523, enregistré le 26 juillet 1526, érigea Civray en comté, en y joignant la châtellenie d'Usson, Chizay, Melle et Saint-Maixent, dont il investit sa mère, Louise de Savoie, duchesse d'Angoulême; faveur renouvelée, plus tard, au profit de Charles de France, duc d'Orléans, avec addition de la seigneurie d'Aulnay. Le comté appartenait, par contrat d'engagement, en 1789, à la maison de Condé.

1. Sainte-Marthe, *Gallia Christiana*. — Froissard, *Chroniques*. — Le P. Daniel, *Histoire de France*, t. IV. — Villaret, *Histoire de France*, t. X. — *Bulletin de la société des Antiquaires de l'Ouest*, années 1838-40. — *Nouveau coup d'œil historique sur Montmorillon, ses établissements et ses monuments*, 1840. — Piganiol, *Description de la France*, t. XIV. — P. Mérimee, *Voyage archéologique dans l'Ouest*. — *Moniteur universel*.

Pendant les guerres de religion, les réformés s'emparèrent de Civray (1568), où ils construisirent un temple et se maintinrent, sans opposition, jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes (1685). Tel est le seul fait historique, assez remarquable du reste, qui rappelle le nom de cette ville jusque vers la fin du XVIII[e] siècle. En 1790, les ecclésiastiques de Civray, que l'Assemblée constituante avait élevé au rang de chef-lieu de district, se prononcèrent hautement pour la constitution civile du clergé; tous les curés du canton, réunis chez leur archiprêtre, le 14 mai, vouèrent solennellemant à l'anathème les députés qui l'avaient combattue. Assemblés sur la place publique, le 27 du même mois, ils déclarèrent criminels, infâmes, et traitres à la patrie, ceux qui propageaient des pamphlets séditieux dans les campagnes, et protestèrent de leur adhésion aux décrets des représentants de la nation. Le procès-verbal de cette cérémonie, à laquelle avait assisté un immense concours de peuple, fut consigné sur les registres de toutes les municipalités du district et envoyé à l'Assemblée constituante. En 1795, le Directoire créa un tribunal correctionnel à Civray, avec l'autorisation du conseil des Anciens qui approuva cette décision, dans sa séance du 3 messidor an IV (21 juin même année).

Nous terminerons par quelques mots sur l'église byzantine de Civray, classée au nombre des monuments dont le ministre de l'Intérieur surveille la conservation. C'est une croix latine : un abside en termine le chœur et les deux croisillons transversaux. Le portail a quatre archivoltes chargées de palmettes, de figurines, de poissons, de signes du zodiaque et autres ornements, œuvre d'une imagination capricieuse et d'une patience admirable. Les habitants de Civray, dont l'arrondissement compte près de 47,000 âmes, exploitent des fabriques d'étoffes de laine, et font le commerce des grains, des truffes, des châtaignes, de la graine de trèfle et de luzerne, et des bestiaux. [1]

LOUDUN.

MONCONTOUR.

Le nom primitif de Loudun, *Lansdunum*, se compose de deux mots celtiques, qui signifient *assemblée de la colline;* Loudun occupe, en effet, le sommet d'une montagne, entre les rivières de la Dive, de la Creuse et de Martiel. C'était, dès 849, le siége d'une viguerie, et la capitale du Laudunois, *Pagus Lausidunensis*. Les comtes de Poitou le donnèrent en fief aux comtes d'Anjou, vassaux redoutables, qui, dans leurs discussions avec leurs suzerains, *sollirent* et dévastèrent plusieurs fois Loudun. Toutefois cette ville était assez tranquille, en 1109, pour

1. P. Merimée, *Notes archéologiques d'un voyage dans l'Ouest.—Vie de saint Genoul*, liv. II. —*Dictionnaire* de La Martinière. —Thibaudeau, *Histoire du Poitou. — Mémoires de la société des Antiq. de l'Ouest.* — Phil. Labbe, *Tablau Généologique*, Paris, 1792, in-12. — Barrère de Vieuzac, *le Point du Jour*, t. X, ou *Courrier français*, nº 149, du samedi 29 mai. — *Le Moniteur universel.*

qu'on y tint un concile, dans le but de régler quelques points de juridiction ecclésiastique. Les évêques du Mans, de Saintes, d'Agen, Périgueux, Angers, Rennes, Nantes, Dol et Vannes, y assistèrent, sous la présidence de Girard, évêque d'Angoulême et légat du saint-siége. Philippe-Auguste enleva le Loudunois à Jean-sans-Terre, et le donna à Aimeri, vicomte de Thouars (1204). Loudun était alors, disent les chroniqueurs, une ville riche et bien fortifiée, *oppidum opulentum et bene munitum*. Son administration municipale, établie dès le règne de Louis-le-Gros, se composait de deux conseils, six échevins et un syndic, nommés tous les trois ans par les chefs des deux paroisses, Saint-Pierre-du-Mortrai et Saint-Pierre-du-Marché. Un chapitre y avait été fondé, à la fin du XIe siècle, sous l'invocation de Sainte-Croix. Charles V accorda aux chanoines des lettres de sauvegarde, datées de Paris, au mois de mai 1336, et leur assigna pour protecteur le bailli de Touraine. Le 4 février 1336, il abandonna la châtellenie de Loudun à son frère Louis; mais elle revint à la couronne, en 1476. Louis XI, étant au château du Plessis-lez Tours, le 28 septembre 1480, érigea le siége de Loudun en bailliage royal. François Ier, à la requête d'Olivier Fontaine, avocat, et de Guillaume le Febvre, procureur du roi, ordonna qu'on rédigerait la coutume du Loudunois. Les justiciables s'assemblèrent, le 4 juin 1508, dans la grande salle du couvent des Cordeliers, fondé à Loudun, en 1242, par les premiers disciples de saint François. Le travail, achevé en deux jours, fut imprimé à Paris en 1536, et quoiqu'il n'ait jamais été homologué par le parlement, il a eu force de loi jusqu'à la Révolution.

Des bandes de *routiers* menacèrent Loudun, en 1523; l'amiral Bonnivet, gouverneur de la place, ordonna de réparer les murs, d'amasser des munitions, et mit le sieur la Roche-Tiercelin à la tête des nobles et des milices bourgeoises, qui combattirent avec succès les brigands. La réforme amena pour Loudun de nouveaux dangers. Les calvinistes, commandés par le capitaine écossais Cornwale, et soutenus par le comte d'Arau, pillèrent les églises, et renversèrent les croix et les images (1531). Charles IX, pour leur ôter tout prétexte de violences, leur permit, par lettres datées du bois de Vincennes, le 6 juin 1563, « de s'assembler dans la ville et les faubourgs de Loudun, et de vivre en repos et liberté de leurs consciences, sans aucun scandale ou émotion. » Le roi vint en personne à Loudun, le 26 septembre 1565, avec Marguerite sa sœur, la reine-mère, le prince de Condé, et le cardinal de Bourbon, « et deux heures après leur arrivée, il tira au jeu d'arbalète à une butte que l'on avait faite à dessein dans les dunes du château, devant les Cordeliers. »

Loudun était, au dire de Varillas, « la plus zélée des villes de France pour le calvinisme, après celle de La Rochelle. » Dès que Charles IX se fut éloigné, les protestants prirent des mesures pour s'assurer du château, et forcèrent à la fuite tous les prêtres catholiques, à l'exception de trois cordeliers trop courageux ou trop attachés à leur foyer, le P. Desmanis, gardien du couvent, le P. de Melay et le P. Boyer, qui furent massacrés sans pitié. Quelques jours plus tard, le duc d'Anjou somma la garnison de Loudun; mais Dacier, gouverneur du château pour le prince de Navarre, se mit en état de défense, et bientôt le prince de Condé accourut au secours de la ville. Les deux armées demeurèrent, pendant quatre

jours entiers, en présence : les rigueurs du froid, la neige, le verglas, rendaient tout combat impossible ; enfin l'armée catholique décampa, le cinquième jour. Les protestants, comme pour célébrer leur triomphe, mirent le feu à l'église de Sainte-Croix, et au couvent des Carmes, vieil édifice qui avait été construit, en 1334, aux frais d'Amauri, seigneur de Lamothe de Beaussai. Les catholiques s'emparèrent de Loudun, le 25 janvier 1569; Briant, bailli du Loudunois, commença aussitôt des informations contre les réformés qui avaient porté les armes. La paix de Saint-Germain suspendit ces poursuites, et enhardit les ennemis de la religion dominante, à tel point, que le jour de la Fête-Dieu 1570, la servante de la veuve David jeta un rat sur le poële du saint-sacrement : délit pour lequel elle fut condamnée à faire amende honorable devant l'église Sainte-Croix, et à être fouettée dans les rues. Dans le courant de février à mars 1577, le capitaine protestant Siré mit au pillage une partie de Loudun, et, par représailles, les catholiques détruisirent un temple élevé en 1576, dans la rue de Villecour. Henri de Navarre rétablit la tranquillité; après avoir signé à Veniès, le 23 février 1587, un traité avec les habitants, il obligea les protestants à lui jurer fidélité par-devant le bailli, et exigea des ecclésiastiques séculiers ou réguliers qu'ils fissent acte public de renonciation à la Ligue. Ce prince honorait d'une estime particulière le sieur de Clairville, pasteur de Loudun, qu'il chargea de plusieurs négociations importantes. Il le déclara exempt d'impôts, par lettre adressée aux élus de London, au mois d'avril 1594, en ajoutant par un *post-scriptum* autographe : « Ne fetes fantes à ce que je vous commande pour le sieur de Clairville, quy est de mes ansyens cervyteurs et domestyques. »

Jusqu'au règne de Henri IV, le Loudunois avait eu des gouverneurs particuliers. Des lettres du 28 février 1604 le réunirent au Poitou et au Châtellerandais, sous l'administration du marquis de Rosny, qui fit son entrée solennelle à Loudun, le 15 juillet. Louis XIII et sa mère visitèrent Loudun, le 5 août 1614. En 1616, Loudun fut désigné comme lieu de réunion des négociateurs de la paix entre le roi et le prince de Condé, chef du parti protestant. Les conférences s'ouvrirent, le 10 février, chez la comtesse douairière de Soissons, et furent, suivant d'Aubigné, « une foire publique de perfidies particulières et de lâchetés générales. » Le chevalier Edmond, ambassadeur d'Angleterre, intervenait comme médiateur. Le traité fut signé, au bout de quatre mois de discussions, et vérifié au parlement, le 13 juin. Malgré ce pacte définitif, les réformés cherchèrent à se saisir du château de Loudun, dont le commandant, Bois-Guérin, leur partisan, releva les fortifications démantelées en 1569 ; leur attaque ayant été repoussée par Hervé du Moulin, lieutenant-criminel au bailliage, Louis XIII, afin de prévenir de nouvelles entreprises, décida que le château serait rasé, et en confia la démolition à Laubardemont, intendant de Tours, par lettres datées de Fontainebleau, le 9 novembre 1632, et de Montereau, le 6 août 1633. Ainsi fut appelé à Loudun celui qui devait y acquérir une renommée si terrible en instruisant le procès d'Urbain Grandier.

Curé de la paroisse de Saint-Pierre-du-Marché et chanoine de Sainte-Croix, Grandier s'était attiré l'inimitié et l'envie par sa hauteur, sa causticité, son avancement rapide, ses audacieuses prédications contre les confréries, la faveur qu'il

témoignait aux protestants, le scandale de ses séductions et de ses adultères. Dénoncé pour impiété et libertinage, acquitté par le présidial de Poitiers, le 24 mai 1631, et par l'archevêque de Bordeaux, le 22 novembre, il reparut en triomphe à Loudun, une brauche de laurier à la main, et entama immédiatement des poursuites contre ses persécuteurs. Les principaux étaient le procureur du roi Trouquant, dont il avait déshonoré la fille; Jean Mignon, chanoine, et Mounier, prêtre, ses compétiteurs eu diverses occasions; Mennau, avocat du roi, son rival en amour, et Barot, président des élus, qu'il avait publiquement insulté.

Mignon, directeur des Ursulines, établies à Londun depuis 1626, persuada à ces religieuses qu'il fallait, par tous les moyens imaginables, purger l'église d'un tel débauché et d'un tel hérétique. Elles accusèrent donc Urbain Grandier de les avoir ensorcelées; Mignon exorcisa la supérieure, Jeanne de Belfiel, et la fille Claire Magnoun, le 11 octobre 1632, en présence de Cerisay de La Guérinière, bailli du Loudunois, et de Louis Chauvet, lieutenant civil. Les scènes de possession se renouvelèrent; l'idée d'un pacte de Grandier avec le diable s'accrédita : les religieuses, au milieu de convulsions violentes, répondaient en latin aux questions des exorcistes et accusaient unanimement Grandier. Au bout d'une année, Laubardemont, de retour à Paris, instruisit Richelieu de ce qui se passait. Le cardinal, étant prieur de Joussay, avait été exposé aux dédains du curé de Loudun, qui lui avait disputé le pas dans une procession. En outre, les Capucins, que le P. Joseph avait introduits à Loudun, en 1616, écrivirent à leur protecteur qu'Urbain Grandier, de concert avec Suzanue Hamon, Loudunoise, favorite de la reine, avait écrit la *Lettre de la cordonnière de la reine à M. de Baradas*, pamphlet virulent dirigé contre Richelieu. Celui-ci était donc disposé à écouter les ennemis du prétendu magicien, et il donna à Laubardemont un ordre d'informer, en date du 30 novembre 1633.

Urbain Grandier fut arrêté, le 17 décembre, par La Grange, lieutenant du prévôt, en sortant de sa maison avant le jour pour se rendre à matines. Transféré dans les prisons d'Angers, il y resta jusqu'au 9 avril 1634. Cependant les démons se multiplièrent dans le couvent; le 20 mai, le récollet Lactance en fit sortir trois, *Asmodée*, *Aman*, *Oresde*, du corps de la supérieure, en présence d'une foule immense réunie dans l'église de Sainte-Croix. Le 13 juin, Grandier, confronté avec onze possédées, opposa un calme inébranlable à leurs cris, à leurs outrages, à leurs transports furieux. L'effet de cette épreuve lui fut favorable ; c'est à peine si l'explosion de l'indignation publique put être comprimée par une ordonnance du 29 juillet, qui défendait de médire des religieuses et de leurs exorcistes, sous peine de dix mille livres d'amende et de punition corporelle. Les bourgeois, bravant les décrets de Laubardemont, se réunirent à l'hôtel de ville, au son de la cloche, pendant le mois d'août, et rédigèrent une requête au roi contre les exorcistes « qui abusoient de leur ministère et de l'autorité de l'Église. » La supérieure, la sœur Claire, la sœur Agnès, et la femme Nogaret, témoins à charge, déclarèrent avec les signes du plus vif repentir qu'elles avaient calomnié un innocent. Les eunemis de Grandier présentèrent ces faits comme un artifice de Satan pour sauver un coupable, et sentirent la nécessité d'accélérer le dénouement. Douze commissaires, choisis parmi les magistrats des siéges voisins, condamnè-



rent le malheureux prêtre au supplice du feu, le 18 août 1634, « comme dûment atteint et convaincu du crime de magie, maléfice, possession arrivée par son fait. » Appliqué à la question, il déclara qu'il n'était point magicien, mais il avoua qu'il s'était abandonné aux plaisirs des sens, et avait composé un *Traité contre le célibat des prêtres*, afin de dissiper les scrupules d'une jeune fille qu'il entretenait depuis sept ans (Madeleine de Brou). Il fut brûlé vif devant l'église de Sainte-Croix, le jour de sa condamnation, entre quatre et cinq heures du soir. Sa mort ne fit point cesser les possessions; le mensonge était trop productif pour qu'on y renonçât; les Ursulines extorquaient des aumônes aux curieux, parmi lesquels se trouva Monsieur, frère du roi, qui leur donna une attestation, le 11 mai 1635. Laubardemont les installa dans le collége des calvinistes, malgré l'opposition des habitants ameutés. Les démons semblaient s'acclimater à Loudun, lorsqu'on retrancha la pension de quatre mille livres accordée aux exorcistes. Dès lors tout rentra dans l'ordre naturel, et les religieuses vécurent dans l'oubli jusqu'en 1772, époque à laquelle elles firent place à des dames de l'Union-Chrétienne.

Ainsi le dernier procès de sorcellerie fut jugé à Loudun. Cette ville avait alors une grande importance par son bailliage, son élection, son grenier à sel, et surtout par son église réformée, l'une des plus influentes du royaume, puisque sept synodes, provinciaux ou nationaux, s'y étaient réunis, du 22 avril 1610 au 12 janvier 1645. Le cardinal porta les premiers coups à Loudun, qu'une partie de ses bourgeois abandonna pour se fixer dans la nouvelle ville de Richelieu; la révocation de l'édit de Nantes acheva l'œuvre de dépopulation. Quant au Loudunois, érigé en duché viager le 10 septembre 1578, en faveur de Françoise de Rohan, il fut engagé à la duchesse d'Aiguillon en 1645, et au duc de la Trémouille le 12 août 1654.

On trouva à Loudun une nouvelle confirmation de cette remarque générale, que les villes où le protestantisme avait été puissant et actif, se montrèrent presque indifférentes à la révolution politique de 1789. La seule manifestation politique des Loudunois, à cette époque, fut l'envoi d'une adresse de sa société des *Amis de la liberté*, aux Jacobins de Paris : dans cette pièce curieuse, lue à la Convention dans la séance du 31 décembre 1792, ils demandaient l'expulsion du *cannibale* Marat.

L'arrondissement de Loudun, formé de l'ancien Loudunois, renferme 36,364 habitants; son territoire est fertile en vins, huiles, chanvres, et lins; on y récolte aussi beaucoup de miel. La capitale de ce petit pays, autrefois l'un des gouvernements militaires de la province de Poitou, et aujourd'hui l'une des sous-préfectures du département de la Vienne, n'a pas plus de 5,000 habitants, quoiqu'elle en pût contenir 15,000. Elle dépendait du diocèse de Poitiers et de l'intendance de Tours; elle était le chef-lieu d'une élection, le siége d'un bailliage et d'une sénéchaussée, et jouissait d'une coutume paticulière, bien que ressortissant à Tours pour la justice et les finances. Le bailliage a été remplacé par un tribunal de première instance, et un collége communal a succédé à celui que Guy Chauvet, avocat au parlement de Paris, avait fondé à Loudun, par testament du 17 février 1610. Les Loudunois exploitent des fabriques de drap, de toiles et de dentelles communes, et font en outre le commerce de l'orfévrerie,

des huiles de noix et des vins blancs. Loudun a donné naissance un grand nombre d'hommes illustres : nommons *saint Alaune*, abbé de la Chaize-Dieu, mort en 1100 à Burgos, où Constance, femme d'Alphonse, roi de Castille, l'avait mandé pour établir un hospice; *Jean-Salmon Macrin*, poëte latin; *Gaucher de Sainte-Marthe* et ses fils jumeaux, *Scévole* et *Louis*, connus par leurs travaux historiques; *J.-C. Boullenger*, antiquaire; *Urbain Chevreau*, dont on recherche encore le *Chevreana; Ismaël Bouillian*, auteur d'ouvrages de morale et d'histoire en grec et en latin; *Claude Mangot*, garde des sceaux sous le ministère du maréchal d'Ancre; *Théophraste Renaudot*, qui créa la *Gazette de France*, en 1631; *Pelet de la Mesnadière*, reçu membre de l'Académie française, en 1655; et *Aubin*, protestant, auteur de l'*Histoire des diables de Loudun*. Les armoiries de Loudun étaient de *gueules à une tour carrée et crénelée d'argent, au chef d'azur, chargé de trois fleurs de lys d'or.*

Moncontour, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Loudun, sur la rive droite de la Dive, n'a guère plus de 650 habitants; il était compris anciennement dans le gouvernement militaire du Saumurois, quoiqu'il eût été rattaché, sous Louis XIII, à l'élection de Richelieu. Le nom de cette petite ville (*Mons Contorius* ou *Mons Consularis*), semble indiquer une origine romaine. Sa châtellenie dépendait du Mirebalais, qui appartint successivement aux comtes de Poitou et d'Anjou. En 1143, un seigneur de Moncontour voulut s'emparer du monastère et du bourg de Saint-Jouin; mais l'abbé Raoul repoussa l'agresseur, avec l'appui de Foulques V le Jeune, comte d'Anjou.

A la fin du XIV[e] siècle, vers 1370, une garnison française, retranchée dans le château de Moncontour, se signalait par des sorties continuelles. Trois mille Anglais, commandés par des capitaines poitevins de leur parti, vinrent mettre le siége devant cette forteresse. Le sixième jour, après un assaut meurtrier, ils s'en rendirent maîtres et passèrent la garnison au fil de l'épée. Les assiégeants ne firent grâce de la vie qu'aux deux commandants Pierre de Guerfille et Jourdain de Cologne, et à quelques hommes d'armes. En 1372, le connétable Du Guesclin reprit le château, bien que les Anglais en eussent confié la garde à un corps de cinq cents soldats. Le dernier événement qui se rattache à l'histoire de Moncontour est la célèbre bataille de ce nom, livrée le 3 octobre 1569, entre les catholiques et les protestants; nous n'y reviendrons pas ici, tous les détails en ayant été donnés amplement dans l'introduction du Poitou.[1]

1. Dumoutier de La Fond, *Histoire de Loudun*; Poitiers, in-8°, 1778. — De Thou, *Histoire universelle*, liv. XXVIII. — D'Artagnan, mousquetaire du roi, *Mémoires*; Cologne, 1700, in-18, t. I. — Malte-Brun, *Géographie universelle*; in-8°, 1837, t. III. — Arnouit Poirier, articles dans le *Journal de Loudun*; 1840. — Le Provost, *Histoire de Loudun*; Saumur, in-4°, 1612. — A. Thevel, *Cosmographie*; Paris, 1575, t. 1. — Philippe Lebbe, *Nouvelle bibliothèque des manuscrits*; Paris, 1657, t. II. — *Interrogatoire d'Urbain Grandier avec la confrontation des religieuses possédées*; Paris, 1634, in-12.

NIORT.

La ville de Niort se présente dès avant 1789 comme la principale cité du Poitou, sinon par l'importance de sa population, inférieure à celle de Poitiers, du moins par l'intelligente activité de ses habitants et la prospérité chaque jour croissante de son commerce. Cette prospérité, Niort la devait déjà sans doute, sous l'ancien régime, à son heureuse situation sur le penchant de deux collines séparées par une vallée fertile qu'arrose la Seure on Sèvre-Niortaise, rivièro navigable dans presque toute l'étendue de son parcours : sans craindre cependant d'être démenti, l'on peut affirmer que sa fortune n'a pris tout son essor que depuis les guerres civiles de la Vendée, époque à laquelle la présence dans ses murs du quartier général de l'armée républicaine y fit affluer des capitaux considérables.

Niort, compris autrefois dans le diocèse de La Rochelle, était un gouvernement de place, le siége d'un bailliage et sénéchaussée, d'une justice royale et d'une justice consulaire, et le chef-lieu d'une élection et d'une maîtrise particulière des eaux et forêts, sans oublier un bureau des cinq grosses fermes. La ville, divisée en deux paroisses, avait un hôpital général et renfermait plusieurs congrégations religieuses : entre autres des prêtres de l'Oratoire, directeurs du collége ; des Cordeliers, des Capucins, des frères de la Charité, des Carmélites, des Bénédictines, des Cordelières, des Ursulines et des sœurs hospitalières. Ses habitants, au nombre de neuf à dix mille, faisaient un commerce assez étendu qu'alimentaient des fabriques d'étoffes de laine, et surtout des chamoiseries extrêmement productives dans l'origine. La population du département des Deux-Sèvres, dont Niort est aujourd'hui le chef-lieu, dépasse 310,000 âmes ; l'arrondissement en compte près de 102,500, et la ville un peu plus de 17,000. C'est dans ce département que se concentre à peu près tout le commerce de l'ancien Poitou. Celui de Niort, notamment, consiste en blés, vins, eaux-de-vie, sel, épiceries, confiture d'angélique, bois de merrain, chapeaux communs, peignes de corne, cuirs, chevaux et mulets très-renommés. Les principaux établissements industriels de la ville sont des chamoiseries, des moulins à huile, des manufactures de draps appelés *pinchinats*, une filature de laine, des papeteries, des brasseries et des tanneries. Les Niortais sollicitent, en ce moment, auprès des ministres et des chambres, l'amélioratiou de leur rivière : il s'agirait de la replacer dans la même position qu'au moyen âge, alors que des navires de quatre-vingts à cent tonneaux, tenant la mer et faisant le grand cabotage, remontaient jusqu'à Niort. Nul donte, en effet, que l'exécution des travaux projetés, dont on évalue la dépense à cinq ou six millions au plus, ne communiquât une impulsion extraordinaire à l'industrie et au commerce de cette ville où abondent les capitaux, et que sa population n'atteignît rapidemeut le chiffre de 30,000 âmes.

Les préoccupations commerciales n'ont point, du reste, étouffé à Niort le goût des lettres et des arts : c'est peut-être une des villes de France où l'on entend le mieux tout ce qui élève l'esprit et contribue aux plaisirs de la société. On y trouve une bibliothèque publique, où l'on peut consulter plus de vingt mille volumes, un athénée royal des sciences et arts, un collége possédant une collection d'histoire naturelle et d'instruments de physique, un commencement de musée dû aux soins de M. Baigier et qui vient de s'enrichir d'une centaine de tableaux; un jardin des plantes, une école de peinture, un cours de notariat, un cours de commerce, enfin un cours de botanique et de chimie spécialement appliqué à l'agriculture. Les revenus considérables de l'octroi permettent, en outre, chaque année, de songer aux embellissements de la ville, ainsi qu'à l'assainissement des vieux quartiers. La plupart des places et des rues, bien aérées et bien bâties, sont pavées avec une sorte de pierre calcaire très-dure, commune dans le Poitou. L'hôtel de ville, ancien palais d'Éléonore d'Aquitaine; le vieux château, composé de deux grosses tours reliées par un massif de maçonnerie, et dans la conciergerie duquel naquit, le 8 septembre 1635, Françoise d'Aubigné, depuis marquise de Maintenon; les deux églises paroissiales de Notre-Dame et de Saint-André, dont l'une, de fondation anglaise, offre un des types les plus curieux de l'architecture gothique, et l'autre, détruite à moitié par les protestants, puis reconstruite à diverses reprises, date, dit-on, du règne de l'empereur Constantin; les halles, l'hôpital, le quartier de cavalerie, la fontaine du Vivier, l'hôtel de la préfecture, la place de la Brèche et la terrasse de Saint-Gelais, méritent assurément toute l'attention du visiteur. Les Niortais se montrent d'ailleurs très-jaloux, très-fiers de leur cité; et ce n'est pas sans raison, car, dans mainte circonstance, ils ont puissamment influé, non-seulement sur les destinées de la province, mais encore sur celles de la France.

L'origine de Niort est fort incertaine : ses annales, jusqu'au VIe siècle, se bornent à peu près à des conjectures. Il paraît qu'à l'époque de la conquête romaine, plusieurs groupes de maisons, ou plutôt de misérables cabanes, couvraient déjà les deux collines occupées actuellement par l'enceinte de la ville. L'emplacement avait été bien choisi. Les habitants de la bourgade, à laquelle une tradition ridicule, dont la science historique moderne a fait justice, donne le nom de *Noverogus* (récent bûcher), parce que sur ces deux éminences s'était élevée jadis une vaste forêt qui avait été consumée par un violent incendie; les habitants de la bourgade, disons-nous, à l'exemple de tous leurs frères gaulois, méprisaient souverainement l'agriculture : ils communiquaient, d'une colline à l'autre, au moyen de leurs barques, et se rendaient ensemble à la pêche sur le golfe immense, parsemé d'une vingtaine d'îles, que la mer avait formé dans cette région en se réunissant aux marais du Bas-Poitou. On conçoit assez que les satisfactions matérielles du moment devaient suffire à des peuplades aussi barbares. Aucune pensée de civilisation ni d'avenir ne se mêlait à leurs rapports de bon voisinage, pas plus qu'à leurs excursions le long des côtes. N'ayant que des barques chétives, ils ne tentaient aucune entreprise sérieuse. Leur audace, cette audace commune à tous les peuples celtiques, ne connaissait pourtant aucun obstacle qui les arrêtât; l'expérience ajoutait, chaque jour, à leur habileté de pêcheurs et de marins : bref, lorsque l'empereur Julien, au IVe siècle, augmenta l'importation des blés de la Grande-Bretagne dans

les Gaules, ce fut d'eux principalement qu'il se servit, à ce qu'on assure, pour approvisionner l'intérieur du pays. Cette assertion ne nous semble nullement téméraire : on sait, en effet, que les marins du Poitou, et particulièrement ceux de *Pagus Niortensis*, employés, dès le règne de Domitien, au déchargement des denrées de l'empire, s'étaient mis à trafiquer pour leur propre compte, et allaient échanger chez les Bretons du vin, du sel, du cuivre et des ouvrages de poterie, contre les blés, l'or, l'argent, le fer, les cuirs, les chiens de chasse et les bestiaux des insulaires.

Enfin, dans les premières années du VIe siècle, une révolution physique vint favoriser l'esprit de plus en plus entreprenant des hardis pêcheurs du bourg assis sur les deux collines, lequel avait probablement acquis quelque importance et faisait sans aucun doute partie du *pagus Niortensis*, sans que nous puissions indiquer quel était son nom. La mer se retira des marais du Bas-Poitou ; le territoire où s'étendait le golfe fut entièrement mis à découvert aux environs de Maillezais, et l'on vit se dessiner le cours de la Sèvre à peu près tel qu'il existe aujourd'hui, depuis sa source, située à douze kilomètres au sud de Saint-Maixent, jusqu'à son embouchure dans le Pertuis-Breton, au-dessous de la petite ville de Marans où elle se jette dans l'Océan. Les principaux habitants du Niortais s'empressèrent de profiter d'un événement aussi avantageux au commerce; la population du bourg s'accrut avec rapidité, et suivant l'usage adopté, dès le Ve siècle, par les peuples de la Gaule d'imposer à leur capitale le nom même de leur confédération, la nouvelle cité fut appelée par eux *Niortum* (Niort).

Au IXe siècle, les pirateries des Normands paralysèrent un moment l'essor de l'industrie niortaise. Bientôt, toutefois, de nombreux châteaux s'élevèrent à l'embouchure de la Sèvre, et une épaisse muraille crénelée protégea la ville elle-même contre leurs incursions. Après quelques tentatives, renouvelées dans le cours du XIe siècle et au commencement du XIIe, les Normands cessèrent de diriger leurs attaques contre une forteresse qu'ils jugeaient inexpugnable. C'est pourtant à cette époque (1104), que la Chronique de Maillezais rapporte l'incendie du premier château de Niort; mais elle ne dit point si ce furent les Normands qui y mirent le feu. Quoi qu'il en soit, sous l'administration paternelle des comtes de Poitou, Niort devint l'entrepôt général des marchandises de la province et de l'étranger, et atteignit promptement à un tel degré de fortune et de gloire, que ses habitants n'eurent plus rien à envier à ceux de Poitiers sa rivale. En 1103, Robert d'Arbrisselle visita leur cité : ses prédications y eurent le plus grand succès, et il y recueillit d'abondantes aumônes pour son couvent de Fontevrault.

Un des premiers soins de Henri II, roi d'Angleterre, dès que son mariage avec Éléonore d'Aquitaine eut fait passer le Poitou sous sa domination, fut de reconstruire le château de Niort, plus près de la rivière, vis-à-vis d'un fort (*le Fort Foucault*), qu'il ordonna de bâtir dans une île de la Sèvre, et où fut établi un moulin pour que la garnison ne se trouvât jamais au dépourvu, en cas de siége : ce bâtiment fut relié au château par un pont de bois, long de quarante pieds, sur lequel s'abattait de chaque côté le pont-levis des deux forteresses. Un autre pont faisait communiquer, au nord-ouest, le fort Foucault avec la rive gauche de la Sèvre; deux grosses tours en défendaient les abords : c'est par là

que des renforts arrivaient au château et que la garnison faisait ses sorties (1158).

Après la mort de Henri et de son deuxième fils, Richard-Cœur-de-Lion, Éléonore, étant rentrée dans ses biens patrimoniaux de la Guienne et du Poitou (1199), les Niortais, dont elle était adorée, saluèrent son retour avec enthousiasme. Cette même année, Éléonore data du château de Niort deux chartes en faveur de Poitiers, et une autre charte de commune qu'elle accorda aux habitants de La Rochelle. En 1204, année de sa mort, selon le calendrier d'Aquitaine, et 1203, selon le calendrier de France[1], la duchesse-reine voulant récompenser les Niortais de tous les témoignages d'affection qu'elle en avait reçus, leur octroya des priviléges de franche commune, par une charte datée de l'abbaye de Fontevrault. Ce diplôme ne fut, d'ailleurs, que la confirmation, que l'extension d'une charte de bourgeoisie possédée par eux, antérieurement à l'année 1204 : *Alienor, Dei gratiâ, regina Angliæ, ducisia Normaniæ et Aquitaniæ, concessimus ut burgenses nostri de Niorto faciant et habeant communiam in villâ suâ de Niorto, cum omnibus libertatibus et liberis consuetudinibus suis ad communiam suam pertinentibus.* Sous le régime de bourgeoisie, les Niortais étaient gouvernés, quoique libres, par un prévôt, comme du temps des Romains; sous celui de franche-commune, ils eurent le droit de n'être gouvernés, au civil et au criminel, que par des magistrats de leur choix. La charte d'Éléonore existe encore aujourd'hui dans les archives de la mairie de Niort; son portrait, suspendu dans une salle de l'hôtel de ville, en avant de tous ceux des rois de France et des princes du sang de la troisième race, y est demeuré jusqu'à la révolution de 1789, et le corps municipal n'a cessé de payer qu'à cette époque, au curé de la paroisse de Saint-André, une rente de trois livres d'argent, appelée *le legs de la reine Alienor.* Les Niortais, reconnaissants, conservèrent, du reste, au fils de leur souveraine, Jean-sans-Terre, une fidélité inébranlable. Philippe-Auguste essaya vainement de les séduire en confirmant et augmentant leurs priviléges. Ce ne fut qu'en 1224, le 15 juillet, sous le règne de Louis VIII, lorsque ce prince, pour punir Henri III d'Angleterre de n'être point venu lui rendre hommage en personne, eut confisqué tous ses fiefs du continent, que Niort, où commandait Savary de Mauléon, sénéchal d'Aquitaine, ouvrit ses portes au roi de France, après un siége de plus de quarante jours.

De Louis VIII à Philippe de Valois, les Niortais ne jouèrent aucun rôle dans les divers événements, assez considérables, dont le Poitou fut le théâtre. Ils s'attachèrent à leurs nouveaux maîtres, en mémoire de la reine Blanche, petite-fille d'Éléonore, et jouirent pendant toute cette période d'une paix profonde. Le frère de saint Louis, Alphonse, comte de Poitiers, leur demanda, en 1249, ainsi qu'aux habitants des autres villes du pays, un subside de quatre sous par feu, pour l'aider à expulser entièrement les juifs de son comté. En 1316, Philippe-le-Long donna leur cité et baronnie à son frère Charles, depuis Charles-le-Bel, en accroissement d'apanage, avec les terres de Montmorillon, Fontenay et autres, situées en Poitou. Leurs priviléges avaient été confirmés, en 1230, par saint Louis; en 1285, un édit de l'abbé de Saint-Denis et du maréchal de Clermont, lieutenans-

1. Cette différence est due à ce que l'année, au XIIIe siècle, commençait toujours, en Aquitaine, le 25 du mois de mars, tandis qu'elle ne commençait en France que le jour de Pâques.

généraux du royaume, sous Philippe-le-Hardi, déclara libre le port de Niort à Marans; enfin, sur l'ordre de Jean, duc de Normandie et comte de Poitou, copie en forme de tous ces titres fut délivrée, en 1341, par le maire de Rouen au maire et aux jurés de Niort. Cette particularité est très-intéressante, en ce sens qu'elle indique pour cette ville des priviléges aussi précieux et aussi étendus que ceux de Rouen, siége principal, avec Bordeaux, de la domination anglaise, sous Henri II, Richard-Cœur-de-Lion, Jean-sans-Terre et Henri III. [1]

Lorsque, après la Bataille de Crécy, les Anglais investirent Niort, Guichard d'Angle, qui commandait dans la place, repoussa le comte de Derby, pendant trois assauts consécutifs, et le força de décamper dans le plus grand désordre (1346). Bientôt, cependant, la désastreuse journée de Maupertuis mit tout le Poitou sous la loi du Prince Noir; le traité de Brétigny fut signé, et Jean Chandos reçut à Niort l'hommage de Jean Senné, maire de cette ville, au nom du roi d'Angleterre, Édouard III (30 septembre 1361). Sous le gouvernement du prince de Galles, les Niortais furent exemptés du service du guet, ainsi que de toute réparation aux tours et murailles du château (1367). L'année suivante Du Guesclin, fait prisonnier le 3 avril 1367, à la bataille de Navarette, passa par Niort; Jean Chandos, qui non-seulement avait sollicité sa liberté, mais encore largement contribué à sa rançon, vint en toute hâte à sa rencontre et l'y accueillit avec autant de cordialité que de magnificence. Ce n'était pas, du reste, la première fois que les Niortais voyaient Du Guesclin dans leurs murs : défait à la bataille d'Anrai, il y avait été déjà conduit, en 1364, par Chandos lui-même, son généreux vainqueur.

Les états-généraux de tous les pays placés sous l'obéissance du Prince Noir furent convoqués à Niort, en 1368, pour y voter l'impôt du fouage, lequel devait être perçu sur toutes les terres et seigneuries de sa souveraineté. Le prince, en personne, présida l'assemblée composée des prélats et barons du Poitou, de la Saintonge, du Limousin, du Rouergue et des Hautes-Marches de Gascogne, parmi lesquels figuraient en première ligne les comtes d'Armagnac, de Comminges et de Périgord, le vicomte de Carmaing, les sires de la Barre, de Cande et de Pincornet; les députés des *cités et bonnes villes d'Aquitaine* faisaient aussi partie de l'assistance. Le chancelier du prince, Bertrand de Cardillac, prononça une harangue assez adroite, afin d'obtenir l'allocation du subside; les députés des villes étaient prêts à le voter, lorsque soudain de violents murmures éclatèrent sur les bancs où siégeait la noblesse de Gascogne. Le comte d'Armagnac se leva, et rappelant que ses collègues et lui descendaient de ces mêmes hommes qui, pour échapper à la honte du joug romain, avaient franchi les Pyrénées, et résisté ensuite en Aquitaine à Chlodwig, Dagobert, Charles-Martel, Pépin et Charlemagne, il demanda la prorogation des états à Niort, dans le but de conférer plus amplement sur l'impôt avec plusieurs évêques, abbés barons et chevaliers de Gascogne, dont les résolutions n'étaient pas encore mûre-

1. Les diplômes de Niort renvoient, pour leur authenticité, à ceux de Rouen; tandis que ceux de Bordeaux renvoient, au contraire, aux diplômes de Niort. Il y a dans les archives municipales de cette ville, dit La Terraudière, « un roole en parchemin, en latin, onquel est contenu les priviléges et droits appartenant à la mairie, et corps, et collége de Rouen. » (*Thrésor de Nyort.*)

ment arrêtées. L'assemblée se sépara : le Prince Noir convoqua une autre réunion à Angoulême, et s'y fit accorder le fouage à l'insu des opposants. Il a été dit ailleurs que les barons de Gascogne en appelèrent à leur suzerain le roi de France et que la guerre ne tarda point à se rallumer : les Niortais, encouragés par l'exemple de leurs voisins, ne craignirent pas de fermer leurs portes à Richard d'Évreux et Thomas de Percy, quand ces deux chefs s'y présentèrent à la tête de quatre cents lances et deux cents archers (1369-1372). Malheureusement Du Guesclin se trouvait alors à Poitiers qu'il venait de surprendre; il ne put accourir à leur aide : la place fut emportée d'assaut, livrée aux flammes, et « il y fut occis, dit Froissart, grande foison d'hommes et de femmes. » Mais au mois d'août de cette dernière année, une troupe d'Anglais, commandée par Jean d'Évreux, Geoffroy d'Argenton, Aimery de Rochechouart et le capitaine gascon Louis de Jaconvelle, s'étant portée de Niort même, où depuis la reddition de Thouars ils avaient établi leur quartier général, au secours de la ville-forte de Chizé qu'assiégeait le connétable, celui-ci les tailla en pièces, et contraignit la garnison de la place à capituler : il fit ensuite endosser les casaques des vaincus à ses meilleurs soldats, auxquels il ordonna de marcher en diligence sur Niort. Les Anglais, croyant avoir affaire à leurs propres troupes, revenues victorienses de l'expédition de Chizé, les reçurent sans défiance dans la ville, qui rentra par ce stratagème sous la domination de la France. Du Guesclin ne tarda point à venir s'assurer du succès de sa ruse, et les habitants prêtèrent entre ses mains serment de fidélité à Charles V. La prise de Niort détermina la conquête de tout le Poitou. Les Niortais recueillirent bientôt de précieux avantages de l'administration de Jean, duc de Berry. Ce prince, faisant droit à leurs doléances, les exempta de tous impôts, tailles, gabelles et autres subsides. En 1476, il leur concéda un impôt perçu sur différentes localités de la province, afin qu'ils pussent creuser un port neuf avec un canal de navigation, non loin des fossés du château. « Et pour le faire et parfaire », lisons-nous dans le *Thrésor de Nyort*, « il mit sus un certain aide estre levé sur toutes manières de denrées et marchandises, et celles qui passeroient pardevant le port de Sepurea et ès pays de Boulié, aziré et autres assis ès chastellanies et ressort de Niort [1]. » Il les affranchit ensuite du guet et de la garde du château; il gratifia l'hôtel de ville d'une horloge sonnante, et fit bâtir dans un terrain vacant des halles spacieuses, plus commodes que le vieux marché situé devant les casernes. En 1412, il accorda au maire et aux échevins les droits d'*aide et coutume* sur tous les ports de la Sèvre et de la Vendée; enfin, grâce à quelques franchises, les marchands étrangers furent attirés aux foires de Niort.

Ce nouvel état de prospérité se maintint sans trop de secousses, pendant les guerres qui désolèrent les règnes de Charles VI et de Charles VII, jusqu'à la misérable échauffourée de la Praguerie (1440). Les Niortais, mal conseillés,

1. Le bassin de Niort n'est plus le même aujourd'hui que celui du xv[e] siècle : à cette époque, les bateaux montaient dans le port par sept écluses. Le commerce de la ville ne laissait pas, d'ailleurs, que d'avoir assez d'importance avant la construction du grand bassin par le duc Jean : les ports de la Tiffardière et de Sevreau (*Sepurea*), sis à droite et à gauche de la rivière, lui ouvraient de faciles débouchés. Les habitants envoyaient leurs vins dans les Pays-Bas, en vertu d'un privilége obtenu de Jeanne de Flandre.



commirent la faute d'embrasser le parti des rebelles : imprudence d'autant plus coupable que Charles VII, n'étant encore que Dauphin et *lieutenant du roi en son royaume*, s'était montré très-bienveillant envers eux et avait rétabli leur hôtel des monnaies ayant pour marque un grand N devant une petite croix. « Depuis l'an 1418, » lisons-nous, effectivement, dans un vieux manuscrit, « l'on a fait monnoie à Bourges, Chinon, Nyort, Fontenay-le-Comte, Parthenay, etc. » Or, l'année précitée est l'époque même du massacre des Armagnac à Paris et de la fuite du Dauphin dans son apanage du Poitou : présomption plus que suffisante pour faire penser que les Niortais durent cette faveur à un prince qui avait eu tant d'intérêt à se concilier les sympathies des Poitevins. Charles VII, d'ailleurs, s'était plu, dans mainte circonstance, à fixer sa résidence dans leurs murs : en 1418, notamment, au mois de septembre, il avait daté de cette ville des lettres-patentes portant création du parlement de Poitiers; et en 1437, il y avait reçu les ambassadeurs de François Ier, duc de Bretagne, venus pour solliciter son agrément au sujet de la vente que le maréchal de Raiz avait faite à leur maître de la terre de Chantocé et de plusieurs autres seigneuries. Quoi qu'il en soit, le duc d'Alençon et le sénéchal de Poitou, Jean de La Roche, forcés d'évacuer Saint-Maixent, où venait d'entrer Charles VII, revinrent la nuit à Niort où était le Dauphin, que le bâtard de Bourbon et Antoine de Chabannes avaient enlevé du château de Loches. « Ils y trouvèrent, » dit M. de Sismondi, « Chabannes que le duc de Bourbon leur avait envoyé avec cent vingt lances pour les engager à lui amener le Dauphin en Bourbonnais. Alençon le conduisit en effet à Moulins, tandis que La Roche demeura chargé de la défense de Niort et des places occupées en Poitou par les soldats de la Praguerie. » Les troupes du connétable de Richemont réduisirent sans peine la ville à implorer la clémence royale; mais Charles VII punit les habitants en les dépouillant de tous leurs droits et priviléges [1]. Il les leur rendit pourtant, le 11 du mois de mai 1442, par lettres de rémission datées de Limoges, lesquelles furent confirmées, le 4 juin 1443; et en outre, en 1445, il leur accorda trois foires de trois jours chacune, commençant les 5 février, 6 mai et 30 novembre de chaque année.

Le Dauphin, devenu Louis XI, n'oublia point quels périls avaient affrontés les Niortais pour se dévouer à sa cause. Il les récompensa de cette marque précoce d'affection, en ajoutant à tous leurs anciens priviléges celui de *noblesse héréditaire*, sans charge aucune *de finance*, pour le maire, les douze échevins et les douze conseillers jurés qui constituaient le corps de ville, et en créant, le même jour, une châtellenie royale à Niort, laquelle devait avoir dans sa juridiction une partie de l'Angoumois. Ces lettres-patentes furent données au château d'Amboise, le 14 novembre 1461; Thibaudeau prétend qu'elles sont datées de Niort même. La Chambre des Comptes fit bien d'abord des difficultés, en raison de la décharge de finance; mais enfin, sur le commandement réitéré de Louis XI, elle entérina les lettres de noblesse, tout en réservant les droits de l'État (*tailles et aydes*)

1. Ces priviléges se composaient, entre autres immunités, du droit de juridiction et inventaire, du droit d'exemption de lods et ventes pour les acquisitions faites dans la ville même, de l'exemption du droit de minage, et du droit exclusif de commerce à l'intérieur des murs, sauf les temps de foire.

contre tous ceux des récents ennoblis « qui ne serviroient point aux armées continuellement, quand les nobles du pays seroient mandez de par le roy. » Cette même année (1461), les Cordeliers de Niort s'affilièrent les maire, échevins, conseillers, pairs et bourgeois de la ville; privilége renouvelé, en 1516, par le provincial de l'ordre, et dont le maire, Christophe Augier, sieur de la Terraudière, fit imprimer les titres, en 1675, dans le recueil des chartres et concessions royales conservées aux archives de la municipalité : preuve incontestable de l'extrême importance qu'on y attachait encore. En 1471, une partie des troupes que le roi, menacé d'une prochaine agression par son frère, Charles, duc de Guyenne, faisait filer vers les frontières du duché, prirent leur cantonnement à Niort, sous les ordres de Tanneguy du Châtel. Ce capitaine y était encore au commencement de l'année suivante, prêt à tenter quelque expédition contre La Rochelle, Saintes ou Saint-Jean-d'Angély; mais Louis XI, qui avait entamé des négociations avec le duc de Bourgogne pour conjurer l'orage, « sans estre obligé, » dit dom Lobineau, « de quitter les environs de la Guyenne, avant que d'avoir vû quelle seroit la fin de la maladie de son frère, lui écrivist du Plessis-lez-Tours, le 8 de mai, qu'il estoit d'avis qu'il ne se pressast point, parce qu'il y avoit apparence que la paix estoit concluë, puisque le duc de Bourgogne n'entreprenoit rien quoique la trève fust expirée. » Charles VIII, en janvier 1483, confirma les priviléges de Niort; formalité que renouvelèrent tour à tour ses successeurs, depuis Louis XII jusqu'à Charles IX (1498–1560). En 1565, au retour de son voyage en Languedoc, le dernier de ces princes entra en Poitou, où il séjourna, pendant une semaine environ, avec toute sa cour, dans les différentes communes des Deux-Sèvres; il coucha, le 19 septembre, à Niort, « qui est une bonne et belle ville, première ville de Poictou, » dit Abel Jouan dans sa relation; et au mois d'octobre, étant à Nantes, il créa par lettres-patentes une cour consulaire à Niort, « comme il en existoit dans plusieurs bonnes villes du royaume. » L'industrie des Niortais s'était dès lors ouvert des débouchés sur toutes les places de l'Europe : aussi leurs magistrats avaient-ils réclamé cette institution comme indispensable, d'une part, pour régler les transactions elles-mêmes, surtout à l'époque des trois foires royales; de l'autre, pour vider les contestations qui pouvaient surgir entre les parties. Mais bientôt les guerres de religion désolèrent tout le pays d'alentour, et le marché de Niort cessa d'être le rendez-vous des négociants et des marchands, tant régnicoles qu'étrangers.

Ce fut sans doute l'extrême importance des intérêts publics et privés engagés dans le commerce, qui empêcha les magistrats et les habitants de se prononcer, dès le commencement même de la lutte. Au mois de mai 1562, le comte du Lude, gouverneur du Poitou, chassé de la capitale de la province par les audacieuses profanations des nouveaux sectaires, se réfugia à Niort, « où il rassembla des compagnies de gendarmerie, menaçant les protestants de ses vengeances. » Vers la fin de 1568, il y avait encore dans la place, où commandait La Marcousse, autrefois lieutenant de la compagnie du comte, une garnison assez forte mais dépourvue de munitions et de vivres. Les réformés, qui depuis longtemps en convoitaient la possession, étant venus l'investir, sous la conduite de l'amiral de Coligny et de son frère d'Andelot, s'en emparèrent sans coup férir, ainsi que de

la tour de Magné, poste militaire situé à une lieue de distance. La reine de Navarre rejoignit les princes à Niort, au mois de décembre. On recruta des troupes et des ouvrages imposants furent ajoutés aux anciennes fortifications.

Ces travaux, poussés avec la plus grande activité, permirent aux habitants de résister au comte du Lude, quand, profitant du désarroi des calvinistes, après la bataille de Jarnac, il se présenta devant Niort avec sept mille hommes d'infanterie et douze cents chevaux (20 juin 1569). Le capitaine Pluviault, très-renommé par son expérience et sa bravoure, un des héros parmi les *vaincus de Jarnac*, réussit à pénétrer dans la place à la tête de six cents fantassins, et de cent vingt cavaliers. Ce secours inespéré ranima les espérances des protestants, un peu intimidés d'abord par l'arrivée des catholiques. On se battit, des deux côtés, avec tout l'acharnement de l'orgueil, de la vengeance et du fanatisme. Enfin, après avoir foudroyé la ville avec son artillerie, qui était formidable, et fait brèche partout, principalement à la tour de Pelet et à la tour d'Espingale, sans jamais emporter un seul pan de muraille d'assaut, le comte de Lude fut contraint de lever le siége (2 juillet 1569). Cette défense mémorable de Niort est sans contredit une des époques les plus glorieuses de son histoire. Pluviault et le gouverneur de la ville, Labrosse, y déployèrent une habileté prodigieuse, une résolution inébranlable. La comtesse du Lude était au camp pour exciter les troupes : en vain, dans le délire de sa fureur, promit-elle aux soudards découragés *les belles filles de Niort à discrétion*. Les femmes elles-mêmes, les habitants d'ordinaire les plus paisibles et les moins aguerris, rivalisèrent d'ardeur avec les soldats les plus intrépides ; et l'on vit, en cette occasion, tout ce que l'enthousiasme d'une noble cause peut enfanter de valeur, de constance et de dévouement, dans des âmes même énervées et rétrécies par les calculs égoïstes du commerce, lorsque cet enthousiasme s'y communique et les échauffe.

Battu à Moncontour, Coligny rallia les débris de son armée à Niort, où s'étaient déjà retirés le jeune prince de Condé et Henri de Navarre. L'amiral y reçut un renfort de cent Anglais portant sur leur drapeau cette devise : *Det mihi virtus fidem*. Mais ce n'étaient ni la foi ni le courage qui lui manquaient : il n'avait plus d'argent ni de troupes. Ne se croyant pas en sûreté à Niort, il alla solliciter des secours auprès de ses coreligionnaires de Gascogne, tandis que le duc d'Anjou, suivant le conseil des Montmorency, se dirigeait à marches forcées sur la place. Moüy, l'un des meilleurs officiers de l'amiral, y commandait ; celui-ci, en partant, ne lui avait laissé que peu de monde, savoir : deux régiments d'arquebusiers, soutenus par les piquiers et les artificiers de la ville. Toutefois, les calvinistes, et les catholiques eux-mêmes, s'attendaient à une vigoureuse résistance. Mais dans une sortie faite contre l'avant-garde du duc, Moüy ayant été blessé dangereusement d'un coup de pistolet dans les reins par le traître Maurevel, le même qui plus tard tira un coup d'arquebuse sur l'amiral de Coligny, cet accident jeta la consternation parmi les troupes. Moüy consentit à se faire transporter à Saint-Julien pour soigner sa blessure ; le gouverneur Labrosse évacua la place avec la garnison qu'il conduisit à La Rochelle, et les habitants de Niort furent obligés de se soumettre au duc d'Anjou, qui les traita du reste avec assez de douceur (8 octobre 1569).

A partir de cette époque, nous ne saurions suivre pas à pas le cours des événements, si variés, si compliqués, à travers lesquels se déroulent confusément les annales niortaises, pendant une période de dix-neuf ans. De décembre 1569 à décembre 1588, ce sont de continuels mouvements de troupes aux environs de la ville, dont les chefs catholiques ont fait le pivot de leurs opérations, où ils recueillent les garnisons des différentes places tombées au pouvoir des calvinistes et vont toujours cacher leur désappointement après quelque défaite; c'est une série interminable de marches et de contre-marches, d'alertes, d'embûches, d'escarmouches, où l'on dépeuse des deux côtés, presque sans résultat, tout ce que l'expérience la plus consommée de la guerre peut fournir de ressources ingénieuses, tout ce que les mœurs du temps comportaient à la fois de brillante bravoure et de froide cruauté. Soubise, d'Aubigné, Lanoue, Saint-Gelais, Beauvais-la-Nocle et Pluviault, d'une part; de l'autre, Lavardin, Malicorne, Puygaillard, le capitaine Mercure et ses féroces lanciers italiens, se poursuivent, s'attaquent, s'égorgent, avec un acharnement inouï, une activité infatigable. La guerre, cependant, se régularise peu à peu, et le roi de Navarre a en tête Biron. Précisons quelques faits. Vers la fin de 1572, le capitaine Saujon, fait prisonnier dans une sortie des assiégés de La Rochelle, est emmené à Niort et enfermé au château; il s'évade, réunit quelques soldats et court en Saintonge s'emparer de Royan. Lanoue et Saint-Gelais veulent ensuite, et tour à tour, surprendre Niort (juillet 1575, février 1577); mais leur tentative échoue contre la surveillance du comte du Lude et de son frère l'abbé des Châtelliers. En septembre 1575, le duc d'Alençon, mécontent, s'échappe de la cour: Catherine de Médicis entame aussitôt des négociations avec le duc, auquel Henri III, pour l'apaiser, accorde Niort parmi les places de sûreté qu'il demande. L'année suivante, le roi de Navarre parvient aussi à tromper la vigilance de ses gardiens, et c'est à Niort, non pas à Saumur, comme l'a dit Thibaudeau, en désaccord complet sur ce point avec un passage formel des mémoires de d'Aubigné, que le jeune prince cherche un refuge et rentre solennellement dans le sein de la religion réformée, qu'il n'avait abjurée que *des lèvres et par crainte de la mort*.

Au mois de janvier 1576, Henri III confirma les priviléges des Niortais, leur renouvelant et assurant « le droit de barrage, le dixième sur les vins et les six deniers pour livre de la recette de l'élection. » En 1580, aux États-Généraux de Blois, une ordonnance royale maintint pour eux la juridiction consulaire qu'elle supprimait dans plusieurs autres localités. Enfin, par lettres patentes du 10 janvier 1581, le roi, en considération de leurs bons et loyaux services, les déclara quittes de la somme à laquelle ils avaient été taxés pour leur quotité de solde de cinquante mille fantassins. Henri III établit, la même année, un présidial à Niort, lequel ne fut supprimé, sur les plaintes énergiques des officiers de Poitiers, qu'au prix de dix mille livres pour la finance, plus cinq mille livres payées au roi et la création de cinq offices de conseiller au siége présidial du chef-lieu [1]. La municipalité de Niort se composait alors d'un maire, de douze échevins et de

1. Au mois de mai 1589, Henri III transféra à Niort le présidial de Poitiers, pour punir les habitants de cette ville, fanatisés par le maire, Jean Palustre, et le gouverneur du château, Bois-

douze conseillers-jurés, assistés de soixante-quinze *pairs de la ville*, y compris le procureur du roi de la commune et le secrétaire, lesquels formaient ensemble un collége de cent notables, ainsi qu'il appert de l'*aveu et démembrement de la baronie*, fait à Henri III, en 1579. Toutes ces munificences royales indiquent assez clairement que l'esprit des habitants avait changé : non-seulement les idées de la réforme avaient perdu chez eux toute influence, quoique la moitié de la population fut protestante, en 1572 ; mais encore, soit amour de la nouveauté, soit afin de mieux se défendre contre les entreprises des calvinistes, on les avait vus épouser chaudement les passions de la Ligue, et demander des secours au duc de Mercœur qui leur dépêcha de Bretagne quatre-vingts lances avec quelques arquebusiers à cheval (1585).

En 1587, au mois de janvier, nous trouvons Catherine de Médicis à Niort. Venue, moins peut-être pour juger de la situation des réformés, en Poitou, que pour contenir les progrès de la Ligue, son caractère l'emporte tout à coup et la jette dans une voie opposée. Des conférences avaient été ouvertes, à Saint-Bris, avec le roi de Navarre ; mais elles traînaient inutilement en longueur. Catherine, impatiente, publie une trêve ; elle s'irrite que le prince, dans la crainte d'un piége, refuse d'y souscrire, et fait massacrer, afin de la rompre, deux régiments calvinistes, cantonnés sans défiance à Maillezais, par les arquebusiers albanais de Niort, espèce de maraudeurs qui infestaient tout le pays d'alentour, et trafiquaient effrontément de leur butin dans la ville même. Plusieurs prisonniers, souillés de sang et de boue, les bras liés, les vêtements en lambeaux, sont amenés aux pieds de la reine : elle les renvoie froidement, sans approuver ni blâmer leurs bourreaux. Puis elle s'assure d'une escorte et s'éloigne, suivie bientôt de Joyeuse, qui, peu satisfait de quelques faibles avantages en Poitou, s'était rendu à Niort et y avait secrètement préparé son départ pour Paris où il allait prendre le commandement de l'*Armée redoutable*. On sait quelle rude leçon reçut à Coutras cette turbulente jeunesse de cour, tout éblouissante d'or, de pierreries, de plumes et de soie, que son présomptueux général s'imaginait conduire à un triomphe (20 octobre 1587). Le roi de Navarre ne tarda point à reporter ses armes victorieuses en Poitou. La ville de Niort appartenait toujours aux ligueurs : il résolut de la leur arracher par un coup de main. Deux de ses meilleurs officiers, Saint-Gelais et Ranques, chargés de l'entreprise, effectuèrent à la tête de quatre cents arquebusiers et de cent gendarmes, munis d'échelles de corde et de pétards, une pointe très-audacieuse et très-habile de ce côté, tandis que Malicorne, le gouverneur, les croyait en marche sur Cognac ; et, moitié violence, moitié stupeur, la place fut enlevée dans un combat ou plutôt une algarade nocturne (27-28 décembre 1588). Le roi de Navarre y entra, le lendemain, avec un corps de cavalerie : il donna un sauf-conduit à Malicorne, forcé de capituler, la veille, dans le château ; il se montra généreux et affable envers les habitants, malgré l'appui que la plupart d'entre eux avaient prêté à la Ligue, se contentant de sévir contre quelques-

seguin, de l'avoir salué à coups de canon, lorsqu'il s'était présenté, le 17, en vue de la place. Henri IV révoqua cet acte de vengeance royale, mais nous n'avons point sous les yeux de date précise.

uns des moins traitables, que la voix publique lui désignait d'ailleurs comme coupables de malversations criantes ou d'indignes cruautés. Les mémoires de la Ligue parlent cependant de pillage, lequel « se fit par les maisons, mais tellement », ajoutent-ils, « qu'il n'y eut ni meurtre, ni violement de femmes ou de filles : si se peut-il dire que cela se passa autant modérément que la circonstance de l'action, du lieu et des personnes à qui on avoit affaire le pouvoit permettre. » Le roi de Navarre mit ensuite ses troupes en mouvement vers la Garnache, dont le duc de Nevers avait formé le siége; mais, étant tombé malade en chemin, il ne put la secourir à temps : la garnison en sortit avec tous les honneurs de la guerre, et battit en retraite sur Niort, qui était redevenu le quartier général des protestants; ils y avaient trouvé un matériel de guerre tout neuf, vingt milliers de poudre et un approvisionnement de blé pour l'entretien de vingt mille hommes pendant deux ans. Les ministres de l'Évangile n'avaient pas manqué non plus d'accourir, afin de reprendre leur empire sur les habitants de cette ville, un des plus anciens boulevards du calvinisme, puisque l'introduction de la réforme y remontait à l'année 1557, et qu'elle avait été le siége de l'un des premiers synodes nationaux.

L'avénement de Henri IV affermit les Niortais dans les sentiments de gratitude que leur avait inspirés l'extrême bienveillance dont ce prince, n'étant que roi de Navarre, avait fait preuve à leur égard : son règne ne fut signalé, du reste, pour la ville de Niort, par aucune particularité bien digne d'intérêt, si ce n'est par la confirmation des priviléges de la ville (août 1591), et par la persévérante sollicitude avec laquelle il s'efforçait d'y ramener la concorde, ainsi que dans toutes les autres cités de France, entre les catholiques et les protestants. Sous Louis XIII, les troubles fréquents qui agitèrent la régence de Marie de Médicis ne réagirent point sur l'esprit des Niortais : dociles aux sages conseils de leur gouverneur, Jean Baudéan de Parabère, ils ne trempèrent dans aucune révolte des princes du sang contre la cour. Leurs priviléges leur avaient été confirmés dans des lettres-patentes du 10 juin 1610, enregistrées à la Chambre des Comptes et à la Cour des Aides, les 12 août et 30 septembre suivants, c'est-à-dire dès l'ouverture même du nouveau règne. Le culte catholique, restauré dans leurs murs par le feu roi, y ralliait, de jour en jour, à l'unité religieuse toutes les classes de la population. Un des fruits les plus heureux de ce retour aux vieilles croyances fut la fondation d'un couvent des prêtres de l'Oratoire, due aux soins du Niortais Jacques Gastaut, ex-curé de Sainte-Marguerite à La Rochelle, et associé de Pierre Bérulle (1612-1617). Néanmoins, lorsque l'exécution de l'édit sur le rétablissement du culte romain et la restitution des biens ecclésiastiques parut aux réformés une menace dirigée contre la liberté de conscience, c'est à Niort que les principaux d'entre eux se réunirent en conférence avec les députés de l'Aunis (février-mars 1621). Louis XIII arriva dans cette ville, le 23 mai, pour aller investir Saint-Jean-d'Angély, où commandait Rohan-Soubise, baron de Frontenay; il logea au couvent des Oratoriens, sis alors rue du Saumon, et l'un des premiers en date de tout le royaume. Parabère, quoique zélé calviniste, avait énergiquement combattu les résolutions de l'assemblée : le roi, sensible à toutes les marques de sincère obéissance et de respectueux attachement qu'il en recevait, ainsi que de son

jeune fils, n'ayant pu l'engager, dit Thibaudeau, à embrasser la religion catholique, lui laissa cependant le gouvernement de Niort. Le 2 juin, il se porta, de sa personne, vers Saint-Jean-d'Angély : un détachement de la milice bourgeoise niortaise y accompagna l'armée royale et se distingua parmi les plus braves. Aussi, trois jours à peine s'étaient écoulés depuis la capitulation de Frontenay, que le roi, par lettres-patentes délivrées dans son camp sous la place, conférait à cette milice, comme récompense et en témoignage de son estime, le titre de *régiment Royal-Niort;* réglant que désormais le corps entier se composerait de douze compagnies, moitié catholiques, moitié protestantes (26 juin 1621). Dans toutes les guerres qui suivirent contre les insurgés calvinistes de l'Aunis et du Poitou, Louis XIII dirigea pareillement son itinéraire à travers Niort, où la mère et la sœur de Rohan-Soubise furent conduites, après la reddition de La Rochelle, et retenues prisonnières au château (1622-1628).

Pendant la minorité de Louis XIV, les Niortais évitèrent avec le même soin de se compromettre dans aucune intrigue, aucune sédition, malgré quelques conférences de la noblesse du pays qui eurent lieu dans leurs murs, à l'époque de la Fronde, et au sujet d'un impôt de dix sols qu'un arrêt du conseil avait ordonné de percevoir, « durant les présents mouvements, sur chaque minot de sel passant en la ville de Niort, pour être les deniers en provenant employés au remplacement des munitions de guerre et aux réparations, fortifications et autres choses nécessaires au château dudit Niort. » L'un des chefs les plus illustres du parti, le prince de Tarente, fils de Henri de La Trémouille, famille toujours très-influente en Poitou, ne put les entraîner lui-même dans cette guerre ridicule (1651-1652). Dès 1650, du reste, la régente Anne d'Autriche les avait déjà félicités, au nom du roi, de leur prudence et de leur fidélité, dans des lettres-patentes confirmatives de leurs priviléges. Ces lettres durent avoir d'autant plus de prix à leurs yeux, qu'elles dérogeaient formellement à l'article 6 de l'édit de 1634, lequel abolissait expressément la noblesse héréditaire pour les maires, consuls, échevins et conseillers des villes ayant prérogative de noblesse par ancienne concession. Mais, en 1667, au mois de mars, des abus patents obligèrent Louis XIV à révoquer ces lettres. Les fils des ennoblis, afin de vivre *noblement*, abandonnaient, en effet, toute industrie et tout commerce; les familles tombaient dans la pauvreté, elles se retiraient à la campagne, ce qui imposait aux autres citadins une surcharge de taxe dans la distribution des tailles.

Lorsque Louis XIV conquit pour la première fois la Franche-Comté, cinq compagnies du régiment Royal-Niort, formant un effectif de cinq cents hommes, contribuèrent puissamment à la défense des côtes du Poitou, menacés d'une descente par le roi d'Espagne (1668). La révocation de l'édit de Nantes fut un coup terrible pour la cité : il ne faudrait pas, néanmoins, s'en exagérer les conséquences, puisque La Terraudière, dans son *Thrésor de Nyort*, imprimé en 1675, nous apprend qu'elle était alors fort déchue. Il ajoute qu'il y avait eu jadis trois paroisses dans cette ville : Notre-Dame, Saint-André et Saint-Gaudant; il parle, en outre, de l'hôpital-général, fondé par le duc de Navailles (1664), et dans l'énumération qu'il fait de ses maisons religieuses, il donne exactement le chiffre et les noms de celles qu'on y trouvait en 1789. Ainsi, dans l'espace de plus d'un

siècle, pas un seul nouveau couvent ne s'éleva à Niort. Les calvinistes y étaient encore assez nombreux, en 1685; depuis quatre ans, ils enduraient patiemment toutes les rigueurs, toutes les avanies, par lesquelles le gouvernement préludait à une persécution déclarée : ils n'eurent d'autre ressource que l'émigration, pour se soustraire au régime des conversions forcées et des visites de dragons. Le temple protestant, situé grande rue Saint-Gelais, fut démoli; en revanche, on augmenta de quatre toises de long, sur onze de large, l'église paroissiale de Saint-André, et le roi paya de ses deniers toute la dépense.

L'histoire de Niort, au point où nous sommes arrivés, jusqu'à la révolution de 1789, rétrécit son cercle, de jour en jour, et se réduit à une chronique purement locale. Son importance, pour déchoir, si l'on ne tient compte que des événements et de l'action exercée au dehors, n'en est pas moins considérable par l'abondance des détails administratifs, par les phases successives du commerce et le curieux développement de la cité. La mairie, après diverses modifications dans le privilége octroyé par Louis XI[1], ne conférait plus le titre de noblesse, soit héréditaire, soit personnel, depuis l'ordonnance de Louis XIV, de 1667; elle ne cessa définitivement d'être annuelle et élective que sous Louis XV, pour devenir héréditaire avec finance, comme toutes les autres charges municipales du royaume, par édits de novembre 1733 et novembre 1771. L'élection du maire avait lieu le dernier dimanche du mois de mai; le corps municipal assemblé faisait choix de trois personnes qu'il présentait à l'acceptation du sénéchal de Poitou, ou de son lieutenant à Niort : celui-ci choisissait l'un des trois candidats et dressait aussitôt l'acte d'acceptation qu'il était tenu de déposer en son greffe, dans les vingt-quatre heures. La municipalité, à qui avait appartenu, jusqu'aux guerres de religion du XVI[e] siècle, le droit de ne nommer qu'un seul candidat, protestait de son côté contre cette dérogation à ses priviléges et coutumes. Le nouveau maire était installé, le onzième jour du mois de juin suivant, fête de Saint-Barnabé; il prêtait serment, d'abord au palais, devant le sénéchal ou son lieutenant, puis à la maison commune, devant le *maire antique* ou le plus ancien échevin; lui-même recevait ensuite le serment « tant du maire antique que des eschevins et pairs. » La municipalité en corps se rendait, de là, à la paroisse du nouveau maire, pour y entendre la messe, « l'antique ayant toujours le pas jusques après l'offrande. » Un des avantages les plus précieux attachés à la charge de maire, était le *droit de chaire*, c'est-à-dire de succession aux places d'échevins devenues vacantes pendant son exercice, de préférence même aux « maires antiques » qui n'avaient pas été ce qu'on appelait *remplis d'eschevinage*. De cette manière, et en supposant des extinctions successives, le maire, s'il n'était d'origine que l'un des soixante-

1. De 1461 à 1466, noblesse héréditaire, avec exemption de tailles et aides, pour les maire, échevins et conseillers vivant *noblement*; ceux qui se dispensent du service militaire ne jouissent point de l'exemption. En 1466, Louis XI exige le paiement des tailles, de tous ceux qui n'ont point été aux armées; il leur ordonne, en outre, de s'équiper pour servir en armes à l'intérieur de la ville, et non autrement. De 1591 à 1631, continuation du privilége, mais pour les membres seuls de la municipalité, morts *vêtus et saisis de leur charge*. De 1634 à 1650, interruption de l'hérédité : les maire, échevins et conseillers n'ont droit à l'exemption des tailles que pendant le temps de leurs fonctions. De 1650 à 1667, continuation de l'hérédité pour ceux qui vivent noblement. En 1667, abolition du privilége.

quinze pairs, montait premièrement à l'échevinage; il passait, en second lieu, de la place du dernier conseiller-juré à celle du dernier des premiers échevins, et prenait alors rang et séance, « par dessus tous les échevins-conseillers, bien que pourvus de leur eschevinage avant luy. » L'Hôtel de Ville prélevait certains droits et revenus, destinés aux frais d'administration, à la nourriture et au vêtement de ses cinq sergents gagés; comme par exemple le sol pour livre de tous les baux, « qui sont, dit la Terraudière, le dixième, le barage, le Poids-le-roy et la poissonnerie, » dont le maire André Dabillon, sieur de Limbaudière, et les échevins avaient fait acquisition, par contrat du 9 décembre 1609. Le maire retenait sur ces fonds généraux quatre-vingts livres, d'une part, et cinq de l'autre pour le souper des échevins, le jour de la mairie; sans compter, comme dédommagement personnel, cent livres sur une moitié du dixième, et le sol pour livre sur l'autre moitié. Il percevait, de plus, depuis 1673, sur ce même ball du dixième, deux cents livres pour les habits des cinq gagés; il se faisait payer dix-huit livres par les rentiers des fossés existant encore devant le couvent des Cordeliers; il avait droit de visite sur tout le poisson frais ou salé qu'on mettait en vente à la poissonnerie et autres marchés publics, et affermait, au carnaval, le *bureau des chairs*, dont un arrêté municipal, en date du 30 juin 1675, avait appliqué le prix à l'hôpital-général. Les bouchers de la grande boucherie lui devaient, en outre, à la vigile de Noël « la poitrine entière du meilleur bœuf qui eût été marqué, » et ceux de la petite boucherie, aux jours d'assemblée, « un demy mouton et un quart de veau. » Le chapitre de Ménigoûte lui servait enfin, sur *sa terre de Sihec*, pour la nourriture des gagés, une rente de « trente-deux boisseaux de mesture. » Ce n'était pas tout : les gagés eux-mêmes allaient en contribution dans plusieurs bourgs et paroisses de la banlieue, en vertu du droit de *franche-commune*, sur lequel ils offraient à la mairesse trente livres pour *sa quenouille*. Le maire, d'ailleurs, et les échevins, en leur qualité de juges de police, l'étaient également des manufactures, y compris leurs dépendances, tant de la ville que des faubourgs et de la banlieue; et, par transaction du 28 mai 1604, ils recevaient de l'abbé de Saint-Liguaire « la moitié do la réfection des portes et chaussées de la Rousseille, près Nyort, sur la rivière de Sayvre. »

Nous grouperons ici, chronologiquement, quelques faits d'ordre intérieur ou qui touchent à la vie même de la cité. La deuxième année du règne de Louis XV, le collége, dont la fondation remontait à 1620, fut confié aux prêtres de l'Oratoire : la municipalité, manquant de fonds, ne leur affecta qu'une rente de mille livres, mais avec promesse de porter cette somme jusqu'à deux mille cinq cents, chiffre de sa première allocation. En 1747, un débordement terrible de la Sèvre renversa le pont communiquant de la ville au faubourg du port, et le pont de bois qui reliait le *Coin-Sotet* au *Fort-Foucault*, dans une petite île de la rivière (mardi 21 février). Le premier pont seul fut réparé. La perte du Canada faillit bientôt tarir à sa source la plus riche industrie des Niortais (1760-1763) : les pelleteries de ce pays cessant d'arriver à Niort, par La Rochelle, il y eut dans ses fabriques encombrement de toutes ces étoffes de grosse laine que les principales maisons de commerce de la ville écoulaient en retour au Canada. La chamoiserie déclina tout à coup, pour ne se relever, plus tard, qu'avec peine : elle avait été

jadis si florissante, que les Niortais avaient adopté *deux sauvages en costume* pour support à leurs armoiries, consistant en une *tour ronde d'argent à deux étages et percée de trois meurtrières, sur champ d'azur semé de fleurs de lys d'or.* Il paraît, du reste, que l'industrie niortaise était déjà fort en souffrance, à la fin du XVIIe siècle, puisqu'en 1718, sur une longue supplique de la municipalité, se plaignant au roi de la décadence du commerce de la ville, et des maux que *le jet de la taille orbitraire y avait causés tant aux marchands, bourgeois et autres, qu'aux gentilshommes, officiers et ecclésiastiques*, intervint un arrêt du Conseil qui substitua à la taille un octroi payable par *toutes sortes de personnes privilégiés.* Les gantiers et les chamoiseurs de Niort, à force de courage et de persévérance, se créèrent de nouveaux débouchés en Italie, et dans les colonies anglaises du nord de l'Amérique, ainsi que dans nos colonies à sucre. Une autre branche de commerce acquit aussi une extension très-remarquable : nous voulons parler de la confiture d'angélique, dont il ne s'expédia pas moins de vingt quintaux, annuellement, soit à l'intérieur de la France, soit à l'étranger. En 1770, Mathieu Rouget de Gourcez étant maire, on creusa le canal ou aqueduc pour l'écoulement des eaux de *Bouillounouse*, lesquelles, dans leur crue subite, inondaient souvent les maisons voisines de la halle. Sept ans après, le comte d'Artois, frère de Louis XVI, allant à La Rochelle et retournant ensuite à Versailles, traversa deux fois Niort : ce passage fut suivi de celui de l'empereur d'Allemagne, Joseph II, qui voyageait sous le nom de comte de Falckenstein (25 et 30 mai – 18 juin 1777).

L'agitation répandue dans tout le royaume par l'ouverture des États-Généraux de 1789, ne fut pas d'abord très-sensible à Niort. La loi du 4 mars 1790 érigea cette ville en chef-lieu de l'un des six districts du département des Deux-Sèvres, dont le Directoire adjugea, le 16 mai 1791, pour la somme de soixante-huit mille trente-trois livres, les bâtiments du château à la commune. Bientôt cependant l'enthousiasme de la liberté gagna, de proche en proche, les Niortais. Dumouriez se rendit dans leurs murs, pour y organiser les volontaires du département. Les intérêts de la Révolution n'eurent point, dès lors, de défenseurs plus ardents ni plus dévoués. On sait que ce fut l'un d'eux, Pierre Baugier, qui, le 24 août 1792, à la tête des gardes nationales d'alentour et d'un détachement des soldats de marine de Rochefort, sauva la ville de Bressuire attaquée par les paysans insurgés d'Adrien Delouche et de Bandry-d'Asson. Les Vendéens n'eurent affaire, en aucune circonstance, à de plus rudes adversaires que les bataillons recrutés dans les Deux-Sèvres ; jamais aucun de leurs chefs n'osa rien entreprendre contre la ville, et les généraux républicains trouvèrent toujours dans l'énergie de ses habitants des moyens sûrs et prompts de réparer leurs défaites ou de combiner quelque victoire. Le général Chalbos, après la déroute de Fontenay, se replia sur Niort avec sept à huit cents des siens qu'il était parvenu à rallier (25 mai 1793) ; le directoire départemental recourut aussitôt à des mesures violentes pour la conservation de la place.

Le couvent des Oratoriens avait été fermé, pendant la tourmente révolutionnaire : ce n'est qu'en brumaire an V, que les cours furent rétablis sous le nom d'*École Centrale des Deux-Sèvres.* Les professeurs rassemblèrent et classèrent, dans une bibliothèque publique, plus de onze mille volumes provenant des dépôts

des diverses communautés. Sous la constitution de l'an VIII, le régime des préfectures ayant succédé à celui des administrations centrales de département, le premier fonctionnaire nommé à la préfecture des Deux-Sèvres fut M. Charles Dupin (1800). Lui et le maire, le docteur Brisson, s'unirent étroitement pour favoriser l'élan des Niortais dans la voie des perfectionnements de la civilisation et des travaux publics. La ville fut, en particulier, redevable à son préfet de la société libre d'agriculture et de l'athénée. Brisson construisit les nouvelles halles de Niort et fit adopter par le conseil municipal le projet conçu, en 1770, pour la distribution, dans les quartiers supérieurs de la ville, des eaux de la fontaine du Vivier. Il est remarquable qu'à cette époque le chef-lieu des Deux-Sèvres ne renfermait pas moins de six mille habitants de la religion réformée (1803). Le 10 juin 1806, fut inaugurée l'ouverture du canal de La Rochelle à la Sèvre-Niortaise : canal projeté dès l'année 1740, et qui devait servir à dessécher plus de cent mille arpents de marais insalubres.

Napoléon, à son retour d'Espagne, en 1808, arriva le 6 août, avec l'impératrice Joséphine, en vue de Niort ; il y fit son entrée le 7, à minuit et demi. L'empereur descendit à l'hôtel de la préfecture[1] : des affaires urgentes l'obligèrent à quitter Niort dans la journée, vers six heures du soir ; mais il fut si satisfait de la gracieuse réception de ses habitants, qu'il agréa toutes les demandes des magistrats de la ville et des Deux-Sèvres. Il fit don à la commune de Niort du château et de ses dépendances, qu'elle n'avait point sans doute encore payés, ainsi que de la caserne de gendarmerie ; il ordonna, de plus, la réparation et le curage du pont et la construction d'un quai le long des chamoiseries. Parmi les échantillons des produits agricoles ou industriels du département qu'on avait soumis à son approbation, figura une tige d'angélique haute de six pieds et pesant cinquante livres, que le maire, M. Lingrimière, offrit à Joséphine.

Après les désastres de la campagne de Russie, quatre détachements de gardes d'honneur se formèrent à Niort, dans l'espace de quelques jours, et sur le tableau des cohortes décrétées le 17 décembre 1813, cette ville fut inscrite pour une cohorte de première classe. L'envahissement des frontières ne fit, pour ainsi dire, que stimuler l'ardeur militaire de ses habitants : toutes les recrues avaient marché sans exception; huit cent quarante gardes nationaux se mirent en route, afin de rejoindre l'armée. Le même enthousiasme éclata, surtout à Niort, lors de la fédération de 1815 : la ville se hérissa de canons comme une place forte, à la nouvelle d'un débarquement de munitions pour les Vendéens sur les côtes de Saint-Jean-de-Monts, et de la prise de Bressuire par Auguste de Larochejacquelein (3 juin). Le 1er juillet, Napoléon, pour la seconde fois tombé du trône, et se rendant à Rochefort, passa par Niort, accompagné de Bertrand, de Savary et du général Beker. Les souvenirs de 1808 ne s'étaient point effacés du cœur des braves Niortais. Dès qu'ils apprirent que Napoléon était logé à l'hôtel de la Boule-d'Or, ils s'y précipitèrent en foule et voulurent le voir. Le séjour de l'Empereur devint alors presque un triomphe. Les troupes de la garnison, les fédérés, les notables

1. La première pierre de l'hôtel actuel de la prefecture a été posée, le 13 septembre 1828, par le préfet du département, comte de Beaumont.

de la ville le supplièrent de ne point partir; et c'est sur leurs vives instances qu'il se décida à faire écrire au gouvernement provisoire, pour l'engager de nouveau à accepter ses services, dans le cas où la croisière anglaise l'empêcherait de s'éloigner. Il quitta Niort dans la nuit du 2 au 3, emportant peut-être le regret de n'avoir pas su compter davantage sur la France.

Dans les premières années de la Restauration, c'est-à-dire du 18 avril 1816 au 17 mai 1817, le département des Deux-Sèvres gémit sous le régime des cours prévôtales. Les Niortais en conservèrent un profond souvenir : aussi, lorsque retentit, en 1830, le premier écho de l'insurrection parisienne, les vit-on s'opposer résolument au départ des troupes de ligne, que le général de division commandant à Nantes appelait au secours de la royauté fugitive. On se retrancha dans les rues; on jura de se défendre contre toute agression, si prochaine qu'elle fût; et le drapeau tricolore fut arboré sur l'hôtel de ville, au bruit du tocsin ameutant le peuple des communes voisines autour de la ville menacée.

Le caractère des Niortais se plie, avec une égale facilité, à la vie des camps et à la vie des affaires : il suffit, pour s'en convaincre, de jeter un coup d'œil sur la biographie des Deux-Sèvres, et de réunir seulement quelques-unes des illustrations, civiles et militaires, que peut revendiquer la ville de Niort. Nous mentionnerons plus particulièrement *Christophe Augier, sieur de La Terraudière*, avocat et quatre fois maire de la cité (1673-1676); le maréchal *de La Meilleraie*, un des meilleurs officiers de Louis XIII; *Jacques-Antoine-Marie Deliniers*, d'abord chevalier de Malte, ensuite contre-amiral au service d'Espagne, et nommé, en 1806, capitaine général de la province de Buénos-Ayres, d'où il venait d'expulser les Anglais; le commandant du premier bataillon des Deux-Sèvres, *Charles Rouget Lafosse*, mort glorieusement à Jemmapes; le lieutenant-général *Louis-François-Jean Chabot*, célèbre par sa belle défense des îles Ioniennes contre les forces combinées des Russes et des Turcs (1798-1799); le riche et habile manufacturier *Thomas-Jean Main*, auquel Niort a dû le perfectionnement de ses chamoiseries, par le procédé du ponçage qu'il s'était approprié en Angleterre; et *François-Augustin Chauvin-Hersant*, membre de la Convention, du conseil des Cinq-Cents et de la chambre des Députés pendant les Cent Jours. Les Niortais n'ont pas montré moins d'aptitude dans la carrière des sciences et des lettres; ils peuvent citer avec un juste sentiment d'orgueil : *Antoine Macault*, surnommé l'*Esleu Macault*[1], secrétaire de François Ier; le romancier-poëte *Jacques Yver*, seigneur de Plaisance et de la Rigoterie, dont on lit encore avec plaisir le roman fameux ayant pour titre *le Printemps d'Yver*; *Françoise d'Aubigné*, marquise de Maintenon; l'éloquent prédicateur et profond théologien protestant *Isaac de Beausobre*; et *Jean-Pierre-Louis de Fontanes*, orateur disert et poëte distingué. Plus d'un Niortais a su, du reste, allier la pratique des affaires au goût et à la culture des lettres. Ainsi, en 1675, le maire Christophe Augier de La Terraudière mit au jour le *Thrésor de Nyort*, recueil indispensable pour bien comprendre l'histoire de cette ville, malgré quelques erreurs grossières signalées par Dreux du Radier; et en 1701 il édita les *Eglogues poitevines* de Jean Babu, curé de Soudan, près de

1. La rue qu'habita la famille de Macault porte aujourd'hui le nom de *Macauderie*.

Saint-Maixent. Le docteur *Jean-Louis-Marie Guillemeau*, natif à Niort, a publié, en outre, sans compter plusieurs ouvrages de médecine, de botanique et de minéralogie, un opuscule historique intitulé *Coup d'Œil sur Niort* (1795), et un *Annuaire statistique des Deux-Sèvres* (1802). A la liste de tous ces noms déjà bien assez longue, nous ajouterons celui de M. *H.-A. Briquet*, dont nous avons consulté plus d'une fois avec fruit l'excellente Histoire de Niort, et celui de M. *Charles Arnault* qui s'est fait connaître par plusieurs travaux historiques, insérés dans les Mémoires de la société des antiquaires de l'ouest et dans la Bibliothèque Poitevine, notamment une Histoire de Maillezais. Enfin l'historien *Jean Besly* et l'intrépide voyageur *René Caillié* sont nés tous deux aux environs de Niort, l'un à Coulonges-lès-Royaux, en 1572, l'autre à Mauzé, le 19 novembre 1799.

Un dernier mot maintenant. Nous avons parlé, dès le VIe siècle, du *Pagus Niortensis :* une pareille qualification, appliquée si tôt au territoire de Niort, a toute l'apparence d'un anachronisme. Adrien de Valois, il est vrai, dit bien que le pays de Poitou contient plusieurs autres petits pays, parmi lesquels il met le Niortais : *Pagus Pictavus minores pagos non paucos continet; in his sunt... Pagus Niortensis.* Mais son autorité ne préjuge point, ici, la question. Le Niortais ne se trouve, en effet, nommé, pour la première fois, que fort postérieurement à la création des vigueries ; soit dans une charte de l'abbaye de Saint-Jean-d'Angély, en date de 971, soit dans une donation faite par le comte Guillaume II à l'église Saint-Hilaire de Poitiers, de prés, bois et vignes, situés *in pago Alninse vel Niortense* (975). L'acception du mot *Pagus* n'était pas cependant d'un usage nouveau, puisque César s'en sert dans le dénombrement des Helvétiens divisés, dit-il, en quatre districts : *Omnis Helvetia in quatuor pagos divisa est.* D'Anville, rappelant le chiffre de quatre cents peuples attribué à la Gaule par Plutarque et Appien, présume avec raison que les *Pagi* « répondaient à des peuples subordonnés et d'un rang inférieur, » dont les noms probablement ne sont point parvenus jusqu'à nous. Adrien de Valois, de son côté, distingue soigneusement les *Pagi majores* d'avec les *Pagi minores :* les premiers absolument semblables aux *Civitates*, qui, d'après César, Pline et Tacite, désignaient le territoire tout entier d'une nation indépendante ; les seconds ne comprenant qu'une certaine partie de la cité même, une portion du territoire de chaque nation. Il n'est donc pas étonnant que la plus ancienne carte des Gaules, corrigée par le P. Sirmond et par Duchêne, n'indique point le Niortais dans la seconde Aquitaine, puisqu'elle ne contient que des cités : cent quinze en tout pour dix-sept provinces. Le *Pagus Niortensis*, à la fin du Ve siècle, n'avait point assez d'importance pour prendre rang de cité, comme l'avaient acquis auparavant les habitants du territoire d'Angoulême : *Civitas Ecolismensium :* ce n'était qu'une contrée de peu d'étendue, *ager modicus*, une réunion de quelques bourgades, sans lien politique, si l'on veut, mais déjà connue des cantons voisins sous ce nom de Niortais, bien avant qu'il lui fût donné officiellement, dans le Xe siècle. Sa population avait dû s'accroître alors, car on le partagea en trois vigueries : celles de Niort, d'Aiffre et de Fontenay-le-Comte. En ce qui touche de plus près à la ville même, sans doute elle ne se trouve marquée dans aucun des itinéraires, qui notent pourtant jusqu'aux simples *mansiones* et aux *condita;* mais il ne faut pas oublier, non plus, qu'avant la

révolution physique qui découvrit le lit de la Sèvre, au commencement du VIe siècle, c'était seulement, ainsi que nous l'avons observé, une pauvre et obscure bourgade, perdue au milieu d'un golfe immense. L'avantage du lieu pour le commerce, aussitôt que la Sèvre eut dessiné son cours, est d'une vérité incontestable : nous n'en voulons pas d'autre preuve que la construction même du premier château de Niort ; à quelle époque, et par qui ? nous l'ignorons. Toujours est-il que, d'après des titres authentiques, il renfermait un champ-clos, pour le duel, et même un village dans son enceinte, quand il fut brûlé, en 1104, selon la chronique de Maillezais. Il existe enfin une tradition, rapportée par La Terraudière, suivant laquelle deux bourgs occupaient jadis l'emplacement actuel de Niort : l'un, au sommet de la montagne où s'étend aujourd'hui la paroisse de Saint-André ; l'autre, sur la colline que couvrent l'église et la paroisse de Notre-Dame : tous deux séparés, d'ailleurs, par un marais dont les eaux submergeaient tout le terrain où plus tard le duc de Berry fit bâtir les halles. Ce terrain était si bas et si marécageux encore, du temps de La Terraudière, « que les caves des maisons étaient inondées, aux grandes pluies, et qu'on fut contraint, dit-il, de faire un canal dans les halles pour y attirer l'eau. » C'est pourquoi toutes les présomptions, à notre avis, sont que Niort, en tant que village, existait pendant la période romaine, et nous n'avons point hésité à nous ranger de cette opinion.[1]

SAINT-MAIXENT.

La ville de Saint-Maixent n'est pas ancienne. Un abbé de Saint-Hilaire de Poitiers, Agapit, ayant été forcé d'abandonner son couvent détruit par les guerres, se retira, vers le milieu du Ve siècle, dans la vaste forêt de Vauclair, où il construisit, de concert avec ses moines qui l'avaient accompagné, plusieurs cellules et un oratoire. Au bout de quelque temps, le monastère était complétement organisé et avait pour chef un religieux d'une grande réputation, appelé Maixent. Le nouvel abbé, à l'époque où Chlodwig envahit le Poitou (507), opéra, dit-on, un miracle qui lui valut l'admiration de la contrée tout entière : plusieurs

1. Adrien de Valois, *Notitia Galliarum.* — D'Anville, *Notice de l'ancienne Gaule.* — *Chroniques* de Froissart. — Bouchet, *Annales d'Aquitaine.* — Jean Besly, *Histoire des comtes de Poitou et ducs de Guyenne.* — Dom Lobineau, *Histoire de Bretagne.* — Guyard de Berville, *Histoire de Du Gueselin.* — *Mémoires* de Guillaume de Tavannes. — *Mémoires* de d'Aubigné. — *Mémoires de la Ligue.* — Abel Jouan, *Relation du voyage de Charles IX.* — La Popelinière, *Histoire de France.* — Mezerai, *Histoire de France.* — Villaret, *Histoire de France.* — Simonde de Sismondi, *Histoire des Français.* — Jean Aymon, *Synodes nationaux des églises réformées de France.* — *L'Art de vérifier les dates.* — La Terraudière, *Le Thrésor des titres justificatifs des priviléges et immunités, droits et revenus de la ville de Nyort.* — Dreux du Radier, *Bibliothèque historique et critique du Poitou.* — Thibaudeau, *Histoire du Poitou.* — H.-A. Briquet, *Histoire de Niort.* — J.-L.-M. Guillemeau, *Coup d'œil sur Niort,* et *Annuaire statistique des Deux-Sèvres.* — Dulaure, *Description des principaux lieux de France.* — Le *Moniteur universel.* — Note communiquée par M. de La Fontenelle de Vaudoré, membre correspondant de l'Institut

personnes vinrent alors s'établir près du couvent, et ce groupe de maisons ne tarda point à former une bourgade qui prit le nom du saint. Les invasions des Normands lui portèrent un coup funeste : ces barbares ruinèrent l'abbaye et dévastèrent les maisons qui en dépendaient (830). Quand le torrent fut passé, on chercha tous les moyens possibles pour empêcher à l'avenir de pareils malheurs; on fortifia le monastère, on éleva des remparts autour des habitations, et on construisit un château-fort afin de préserver le pays des attaques dont le menaçaient incessamment les pirates du nord.

Saint-Maixent était destiné à des vicissitudes sans cesse renaissantes. En 1050, un tremblement de terre y renversa plusieurs maisons : la frayeur causée par ce fléau fut si grande, que les habitants, en assez grand nombre, prirent la fuite et se réfugièrent dans les forêts voisines. Quelques années après, les maisons qui étaient encore debout devinrent la proie des flammes : cet incendie était le troisième. Aussi, vers le commencement du XIIe siècle, Saint-Maixent ressemblait-il à un désert : la duchesse Aliénor, voulant le repeupler, promit à tous ceux qui viendraient y demeurer, l'exemption des tailles, du service militaire et de toute mauvaise coutume (1203) : il ne fallait pas moins pour ramener les habitants du pays au pied de cette abbaye, qui jusque-là n'avait pas su les protéger, C'est alors seulement que la ville se constitua d'une manière définitive.

Au XIIIe siècle, Saint-Maixent était déjà dans un état prospère. Les habitants, dont le chiffre augmentait chaque jour, s'adressèrent, en 1431, à Charles VII, pour obtenir des assemblées où ils pourraient « traicter, adviser et ordonner des affaires. » A l'époque de la Praguerie, ils se déclarèrent et combattirent avec tant de courage contre les rebelles, que le roi, victorieux, les accabla de ses bienfaits. Il leur donna, en 1440, le droit de commune, avec tous les priviléges y attachés. « En considération et mémoire perpétuelle de fidélité et vaillance, portait la charte de concession, leur avons octroyé corps, collége et communauté de ville, pouvoir d'élire deux d'entre eux pour le gouvernement; ordonnons que ces deux élus, outre la garde des clefs de la ville, jouiront de tous les droits et priviléges y appartenant. » Charles VII, dans ces mêmes lettres, gratifia la ville de riches armoiries, où l'on voyait *trois fleurs de lys entourées d'une couronne d'or*, pour rappeler les armes de France.

Saint-Maixent, à cette époque, n'avait encore que trop peu d'importance, pour que le roi lui accordât une constitution plus large; peu de temps après, néanmoins, les habitants eurent un maire et des échevins. Charles VII, mécontent de Niort, transféra dans leurs murs, en 1440, le siége des élus sur le fait des aides pour la guerre; et en 1444, il déclara que les assises du sénéchal de Poitou s'y tiendraient pour le ressort de cette ville. Le lieutenant-général de la province fit d'abord quelques difficultés; mais il exécuta la volonté du roi.

Au temps où la poésie commençait à renaître, le célèbre Villon, son premier représentant, étant venu passer à Saint-Maixent quelques jours de sa vie errante, voulut, pour divertir le peuple, y faire jouer le Mystère de la Passion, « en gestes et languaige poitevin. » Théâtre, acteurs, tout était prêt pour cette solennité, et le poëte avait annoncé au maire et aux échevins que le Mystère pourrait être représenté à l'issue des foires de Niort, quand le sacristain des Cordeliers refusa de lui

prêter « les habillements aptes aux personnages » dont il avait besoin. Villon jura de se venger : un jour que le moine, monté sur la mule du couvent, s'en allait en tournée pour la quête, soudain les confrères de la Passion, que le poëte avait cachés sur la route, « tous caparaçonnés de peaux de loup et de bélier, ceints de grosses courroies ès quelles pendoient grosses cymballes », fondirent sur le pauvre frère prêcheur, que sa mule effrayée renversa et traîna longtemps sur le pavé.

L'éducation publique était, dès le commencement du XVIe siècle, l'objet de la sollicitude publique à Saint-Maixent; des bourgeois vendirent même leurs maisons pour l'accroissement des écoles de grammaire (1526). Ce fut alors que la population presque tout entière embrassa les doctrines de Calvin ; le mouvement gagna jusqu'aux habitants du monastère, et l'abbé abjura le catholicisme (1543). Les guerres de religion déployèrent toutes leurs fureurs dans cette ville, qui eut beaucoup à souffrir de ces luttes successives et tomba tour à tour au pouvoir des deux partis. Elle fut prise, en 1568, par le protestant Pluviault; en 1569 elle était au pouvoir des catholiques commandés par Daunoux ; l'église et l'abbaye furent en quelque sorte détruites de fond en comble. La ville, venons-nous de dire, n'avait pas été épargnée; on ne voyait partout que tours chancelantes et murailles prêtes à s'écrouler. Henri III, en conséquence, accorda aux habitants un octroi de six deniers par livre pour la réparation de remparts fatigués par le temps et la guerre (1581).

Chose étonnante! vers ce temps existaient encore à Saint-Maixent quelques vestiges du culte des druides : la veille du mois de juin, il y eut, dit Le Riche, grande congratulation au peuple plus qu'au dernier *Au Guy l'an neuf!* Ces cérémonies furent interdites, l'année suivante, à cause des abus qu'elles entraînaient, et le même auteur nous apprend que le 1er juin 1583, d'après la défense de chanter, de courir la nuit et d'aller aux portes demander des étrennes en criant : *Au Guy l'an neuf!* il n'y eut ni querelles ni noises entre les enfants du peuple.

Quand la paix eut été rétablie, Saint-Maixent songea à relever son abbaye et à restaurer son église. Les maire, échevins et bourgeois catholiques attendirent toutefois la mort de Henri IV, pour se plaindre à la cour des violences exercées sur eux par les religionnaires : on fit droit à leurs demandes en adressant de pressantes recommandations au gouverneur du château, et en fondant un couvent de Capucins (21 octobre 1613). En 1614, Louis XIII, pour engager les habitants à rester calmes, confirma tous les privilèges que ses prédécesseurs avaient accordés à l'Hôtel de Ville, avec la juridiction ordinaire de police, et permit aux jeunes gens de se livrer, le dimanche et les jours de fête, au tir de l'arquebuse. Sous Louis XIV, les protestants de cette ville et ceux des villages environnants eurent à supporter de terribles épreuves : on leur envoya des dragons pour les obliger à se faire inscrire sur les registres des nouveaux convertis. Les récalcitrants furent emprisonnés; la liste des proscrits, qu'on peut lire encore, est longue et d'une monotonie douloureuse : à la fin de chaque nom revient presque toujours la terrible formule : *amené par les dragons*[1].

Saint-Maixent était autrefois le chef-lieu d'une élection comprenant deux villes,

1. Cette liste est manuscrite, elle existe dans les archives de Niort mais elle n'offre point de date.

sept bourgs et cinquante villages. La Révolution établit le siége épiscopal des Deux-Sèvres à Saint-Maixent; cette ville partagea l'esprit de l'époque et ne fut jamais occupée par les insurgés vendéens. Saint-Maixent est aujourd'hui l'un des chefs-lieux de canton de l'arrondissement de Niort et renferme environ 5,000 âmes; on y remarque une jolie promenade et une église digne de fixer l'attention non-seulement des archéologues, mais encore de tous ceux qui aiment les arts et les beaux monuments. Les habitants exploitent des fabriques de serge, de bonneterie et d'étoffes communes, et des filatures de laine; ils font principalement un grand commerce de mules, de mulets, et surtout de chevaux étalons dont la ville possède un dépôt royal. Saint-Maixent a donné le jour au savant ministre protestant *André Rivet*, qui présida plusieurs synodes et fut professeur de théologie à l'université de Leyde; et à *Jean-Philippe Garran de Coulon*, sénateur et membre de l'Institut [1].

MELLE.

Melle (*Metullum*, *Metallum*) est une petite ville bâtie sur le coteau qui sépare les deux vallons baignés par la Légère et la Béronne; elle s'élève au milieu d'une plaine fertile, assez boisée, traversée par une chaîne de collines qui, venant du Limousin, passe par Charroux et Civray, et se continue par Saint-Maixent et Saint-Martin-du-Fouilloux, pour joindre les Alpes vendéennes. Les bords des deux ruisseaux de Melle offrent une succession de roches calcaires et de roches siliceuses, entre lesquelles il existe une argile rougeâtre où l'on trouve des indices souvent assez riches de galène argentifère, avec des coquilles pétrifiées de plusieurs sortes. C'est à ce minerai de plomb, contenant une notable portion d'argent (deux onces et demie d'argent par quintal de plomb), que Melle doit probablement son origine.

Malgré l'habileté des Gaulois dans l'exploitation des mines, on doit croire que l'ouverture de celle-ci date de l'époque romaine, puisque le nom même de la ville n'est que le premier des deux mots, *Metallum Fodina*, par lesquels le peuple-roi avait continué de désigner ces sortes de gisements. Le voisinage de la voie construite de Poitiers à Saintes ne permet pas, d'ailleurs, de supposer que les Romains en aient ignoré l'existence; et, en outre, le défaut de connaissances scientifiques, pendant toute la période mérovingienne et carlovingienne, exclut assurément l'idée que ce soient les Franks qui l'aient découverte. La mine était donc en activité déjà; et le procédé d'exploitation se transmettait, de génération en génération, parmi des ouvriers exercés dans les opérations métallifères. Une preuve que la mine de Melle, au VII[e] siècle, était très-productive, c'est que, d'après l'auteur des *Gestes de Dagobert*, ce prince donna au monastère de Saint-

1. *Ordonnances des rois de France.* — *Manuscrits* de dom Fonteneau. — *Mémoires* de Le Riche. — *Mémoires* de d'Aubigné. — *Biographie universelle.*

Denis-en-France, pour couvrir son église, une redevance de huit cents livres de plomb de la mine de Melle, payable tous les deux ans; les produits durent être bien plus considérables encore dans les siècles suivants, si l'on en juge par le grand nombre de pièces d'argent frappées dans cette ville, lesquelles proviennent sans doute du minerai extrait aux environs.

Le premier fait qui se rattache à l'histoire locale, pendant le VIe siècle, est l'inhumation de l'évêque de Poitiers, Pientius, fils d'un sacristain de Saint-Pierre de Melle. Pientius, comme il l'avait ordonné, fut enseveli dans l'église souterraine de Saint-Savinien, située, suivant la tradition, à côté du château de *Médoc*, *Mendoc*, ou *Menoc* (*Castrum Medulense* ou *Medolense*). On conjecture que l'emplacement de ce château était le même que celui de l'évêché actuel, transformé depuis quelques mois en palais de justice. C'est là que mourut Pientius, qui, du reste, ainsi que ses successeurs, eut une maison de plaisance à Melle. Dans les deux premières grandes divisions du Poitou, on retrouve cette ville, d'abord comme chef-lieu d'un doyenné dépendant de l'archidiaconné du Briençois, ensuite comme chef-lieu d'une viguerie, et peu de temps après d'une vicomté; mais l'importance historique de Melle tient surtout à sa mine et à ses monnaies. Les premières pièces d'argent furent frappées au château de Médoc, vraisemblablement sous Charlemagne; elles portent ces mots: *Medole*, *Medolus*, *Medocus*, *Medogus*. Bientôt, cependant, la fabrication devenant plus importante, sous Louis-le-Débonnaire, Pépin Ier, Pépin II, Charles-le-Chauve, Louis-le-Bègue et Charles-le-Simple, les pièces portèrent l'indication de Melle, exprimée ainsi: *Metallum*, *Metullum*, *Metallo*, etc. La plus belle de ces pièces est un sou d'argent, offrant, d'un côté, l'effigie de l'empereur Louis-le-Débonnaire, et, de l'autre, des coins et des marteaux. Lorsque Charles-le-Chauve, en 854, par son édit de Piste, réduisit à dix les ateliers monétaires du royaume, il conserva celui de Melle, qui figure le neuvième dans ce nombre. Ce même édit établit à Melle un vicomte chargé de surveiller la fabrication de la monnaie.

En 840, les Normands, attirés par la renommée de ses richesses, fondirent sur cette ville qu'ils livrèrent au pillage, et dont ils massacrèrent tous les habitants; ils y revinrent, en 848, et s'emparèrent encore une fois de tout l'argent monnayé ou en lingots qui leur tomba sous la main. Ils emportèrent ensuite une quantité considérable de ces monnaies dans leur pays: voilà pourquoi, sans doute, on en a retrouvé dernièrement, dans diverses contrées du nord de l'Europe.

La juridiction des vicomtes de Melle ne s'étendait pas plus loin que l'exploitation de la mine et la fabrication de la monnaie; ils n'avaient, par conséquent, qu'un territoire très-restreint, resserré encore par la vicomté d'Aunay, une des grandes divisions du Poitou. Nous ne connaissons qu'une faible partie de ces vicomtes, qui, d'ailleurs, ne se succédaient pas toujours héréditairement; savoir: Maingot, tige de la maison de Surgère (854-907); Atton (910-927); Raoul (936); Ménard (951); Guillelme (959); et Savary (1003). Il n'y eut plus de vicomte à Melle, dès que cessa l'exploitation de la mine, et que son atelier monétaire eut été transféré à Niort; époque douteuse, mais bien antérieure à 1014, puisque, cette année-là même, Guillaume-Hugues, comte de Poitou et d'Aquitaine, donna la monnaie de Niort à l'abbaye de Cluny.

La translation de la monnaie de Melle à Niort fut causée, sans doute, par l'épuisement de la mine de galène, d'où l'on avait extrait le minerai avec tant d'abondance, qu'un seul monceau formait ce qu'on a depuis appelé la montagne de Saint-Pierre. L'exploitation de la mine et le monnayage avaient, on le comprend assez, enrichi les habitants et singulièrement accru l'importance de la cité. Nous mentionnerons parmi les monuments construits durant cette période, les églises de Saint-Pierre et de Saint-Hilaire; celle-ci remonte au IXe siècle ou tout au moins au commencement du Xe. A l'entrée, du côté gauche, on voyait la représentation en demi-bosse d'un guerrier sur un cheval entier: signe distinctif des Églises dépendantes des vicomtes et des hauts barons du Poitou; à l'intérieur, l'édifice communiquait, par un arceau en ogive bien caractérisé, avec la cour du monastère de même nom, lequel était un prieuré soumis à l'abbaye de Saint-Maixent. Saint-Hilaire servait de paroisse au quartier des mineurs, si l'on en juge du moins par les nombreuses galeries d'extraction établies le long du coteau qui domine les prairies, alors couvertes de maisons ou closes de murs, au bas desquelles coule le ruisseau de la Béronne. Quant à l'église de Saint-Pierre, moins belle et moins bien conservée, quoiqu'elle paraisse du même siècle, c'était probablement la paroisse de l'intérieur de la ville et des ouvriers de la monnaie. Nous ajouterons à ces deux monuments le château de Médoc, séjour des vicomtes, lequel a été depuis réédifié d'une manière gracieuse, avec accompagnement de tours en pierre. Plusieurs institutions datent également de la même époque : telles que le chapitre de Fossemagne, composé d'un doyen et de cinq chanoines nommés par l'universalité des habitants de la ville; et la fête locale de la bachellerie, dont le chef, électif et annuel, percevait le revenu d'une prairie, à la charge de pourvoir aux plaisirs d'une journée pour les habitants et les étrangers. Outre sa monnaie, Melle avait aussi une fabrique d'épingles : on a retrouvé, dans les galeries de la mine, une quantité considérable de cette marchandise non encore terminée, pour la confection de laquelle on convertissait en laiton le zinc que renfermait le minerai. La fabrique fut abandonnée en même temps que l'exploitation de la galène, dont le souvenir se perdit même bientôt, à tel point qu'on en prenait les galeries, il n'y a pas plus d'un siècle, pour des souterrains dépendants des fortifications. Il est vrai qu'une concession de la mine de Melle fut faite, en 1603, à Duplessis-Mornay; toutefois, n'ayant pas eu de suites, elle demeura parfaitement inconnue, jusqu'à ce que l'auteur de cette notice l'eût signalée. En 1780, on découvrit des vestiges des anciens travaux; sous la restauration, une compagnie voulut reprendre l'exploitation, mais la tentative n'eut point de résultats.

Les souverains du Poitou conservèrent la seigneurie directe de Melle, où ils bâtirent un château-fort. Cette baronnie n'eut des titulaires particuliers qu'à la suite d'une sorte de démembrement de la province. Elle fut donnée, vers le milieu du XIVe siècle, à Raoul, comte d'Eu, connétable de France, et fut réunie à la couronne lorsque ce capitaine eut été condamné à mort pour un prétendu crime de haute trahison. Après le traité de Brétigny, Édouard III, roi d'Angleterre, investit Thomas Woodstock de la baronnie de Melle; le roi de France, Charles V, la céda, plus tard, avec le Poitou, reconquis par Clisson et Du Guesclin, à son

frère Jean de Berry; elle appartint ensuite au Dauphin, depuis Charles VII, qui l'abandonna, en 1426, à son confident, Georges de la Trémouille, pour l'indemniser des dépenses de son ambassade à la cour de Bourgogne. Melle, dont le Dauphin s'était réservé l'achat, moyennant dix mille écus d'or, fit retour à la couronne, et le même prince s'en démit en faveur de son beau-frère, Charles d'Anjou, comte du Maine. A la fin du XVe siècle, la baronnie passa dans la maison d'Angoulême, et au commencement du siècle suivant, Louise de Savoie, mère de François Ier, l'obtint comme annexe du comté de Civray créé à son profit.

Le calvinisme compta de bonne heure des partisans à Melle. Après la rupture du traité de Chantenay, le prince de Condé y rassembla les chefs protestants de l'ouest, pour délibérer sur les affaires du parti. La place fut prise, au mois de janvier 1577, par un corps de religionnaires, sous les ordres du capitaine Bonnet, originaire de la ville. Bonnet réussit même à pénétrer dans le château, en menaçant d'égorger tous les catholiques, si on ne lui livrait pas cette forteresse. Le 24 mars suivant, les catholiques, vainqueurs rentrèrent à Melle, portant dans sa bière leur commandant La Trémouille, qui venait de mourir à Saint-Léger d'une attaque d'apoplexie, selon les uns, ou selon les autres des suites d'une blessure reçue pendant le siége. Nous glisserons sur les divers incidents de la guerre civile à Melle, où dominèrent tour à tour les catholiques et les protestants. La Ligue y fut représentée, en 1584, par un magistrat de Périgueux, appelé La Moffre, auquel le duc de Guise avait délivré un brevet de colonel. La Moffre leva donc un régiment et vint tenir garnison à Melle, dont il s'étudia à vexer la population, en majeure partie calviniste. La menace d'un siége lui fit bientôt prendre la fuite à l'improviste; mais, poursuivi par D'Aubigné et Saint-Gelais, il dut s'estimer fort heureux de regagner Périgueux, sain et et sauf, après avoir laissé cent soixante des siens sur le carreau. En 1623 fut fondé le collége de Melle, par un protestant, natif de cette ville, Deffontaine, avocat au parlement de Paris; on devait y enseigner les éléments des sciences et la langue latine jusques et y compris la rhétorique. Deffontaine, afin de garantir la stabilité de son établissement, et prévoyant peut-être la ruine du calvinisme en France, déclara « laisser ses biens au corps des habitants et au consistoire, conjointement et séparément à l'un d'eux, pour le cas où l'autre se trouveroit incapable de recevoir le don par lui fait. » Plus tard, des capucins, envoyés en mission à Melle, en convertirent presque tous les habitants au catholicisme, et y bâtirent un couvent et une église.

Qui ne connaît le joli conte du *Juge de Melle*, inspiré à La Fontaine par la sentence que le lieutenant général au siége royal de cette ville, Pierre Saturne Houlyer, rendit, le 24 septembre 1644, dans un procès où la vérité lui semblait très-difficile à démêler. Il s'agissait d'une pistole d'or d'Espagne, de poids, et de trois pièces de trente sous six deniers, légères, qu'un particulier prétendait avoir présentées à une hôtellière, pour qu'elle lui rendît la monnaie de la pièce d'or, et se payât de quatorze sous de dépense. L'hôtellière ne niait point avoir eu entre les mains la pistole pour la peser, mais elle affirmait l'avoir mise ensuite sur la table; et quant aux trois pièces légères, elle offrait de les rendre en déduisant les quatorze sous de dépense. Le lieutenant général, ne sachant comment sortir d'embarras, eut recours enfin pour se décider au jugement des

bûchettes, et donna raison à la défenderesse qui avait tiré la grande, « déférant, d'ailleurs, le jugement de la cause à la providence divine. » Il y eut appel au parlement de Paris qui confirma la sentence, tout en invitant le juge à ne plus agir ainsi désormais; mais Houlyer se justifia aisément en faisant observer aux magistrats qu'il n'avait osé se fier à ses seules lumières, et en leur rappelant la longueur de leur délibération, dans une affaire bien moins ardue que celle qui lui avait été soumise.

Le temple protestant de Melle fut démoli, en 1682, par ordre de l'Intendant Lamoignon de Basville, à l'occasion d'un prétendu calviniste relaps qu'on y avait admis de nouveau, quoiqu'il eût été inscrit, sans son consentement sans doute, sur la liste des convertis. Au commencement du siècle suivant, un gentilhomme des environs de Melle, appelé Prévost, seigneur de la terre de Gagemont, passa devant un notaire de cette ville un acte de procuration à son cousin le marquis de Létorière, surnommé *le beau Létorière*, pour que celui-ci reçût à Paris, en son nom, la donation que la reine de Prusse et le roi d'Angleterre, ses proches parents, lui faisaient de la terre d'Olbreuse. Voici quelle était l'origine de cette parenté. La fille d'un gentilhomme protestant, du nom de Desmier, réfugié en Allemagne, à l'époque des persécutions religieuses, y avait épousé de la main gauche le prince de Zell; le prince, ayant perdu les enfants de son premier mariage, avait fait déclarer cette union mariage de la main droite, et il en était issu une fille qui, mariée à un Brunswick, eut dans sa descendance directe les maisons royales d'Angleterre et de Prusse.

La ville de Melle était, sous l'ancien régime, le siége d'une prévôté royale ressortissant au bailliage de Civray; elle dépendait du diocèse et de l'intendance de Poitiers et de l'élection de Saint-Maixent; elle avait des manufactures de serges renommées et comptait environ 1,260 habitants. La population de Melle, aujourd'hui l'un des chefs-lieux de sous-préfecture des Deux-Sèvres, monte à près de 3,000 âmes; l'arrondissement en renferme 76,535. Le séjour de cette ville est très-agréable, parce qu'il y a un grand nombre de familles riches et hospitalières; les environs offrent de charmantes promenades : le sol, d'une remarquable fécondité, se prête à toutes les cultures, excepté à celle de la vigne. La fabrication des serges est toujours en vigueur à Melle : on y trouve également une papeterie, et les habitants font un commerce très-important en grains, graines de trèfle, laines, bestiaux, et surtout en mulets, dont la race, élevée dans l'arrondissement, est réputée la plus belle et la meilleure de l'Europe. Melle a vu naître le législateur *Jard-Panvillier*, successivement questeur du Tribunat et président de la cour des Comptes; le littérateur *Pierre-René Auguis*, en société duquel l'auteur de cette notice a publié une édition de *Duplessis-Mornay;* les lieutenants-généraux *Fournier* et *Minot*, et les frères *Aymé*, l'un ministre de la guerre et de la police, l'autre secrétaire et ensuite premier chambellan du roi Murat [1].

1. *Recueil des historiens des Gaules.* — Manuscrits de D. Fonteneau. — *Journal* de Le Riche. — D'Aubigné. — Decressac et Manès, *Annales des Mines.* — De La Fontenelle, *Histoire des rois et ducs d'Aquitaine et des comtes de Poitou.* — Thibaudeau, *Histoire du Poitou.* — Travail particulier de l'auteur de l'article, sur *la mine et les monuments de Melle.*

PARTHENAY.

Le pays de Parthenay formait une portion du Haut-Poitou. Cette contrée montueuse qui porte le nom de Gatine et où l'on trouve des vallées profondes, de sombres rochers, des ruisseaux, des étangs, a toujours été soumise aux lois de la féodalité. Pour elle point de coutume et de franchises. L'histoire de Parthenay et du pays qui en relevait est pour ainsi dire celle de ses chefs ; ceux-ci n'ont jamais porté aucune des hautes qualifications féodales : qu'importe ! ils avaient un territoire étendu, une forte capitale, et plus d'une fois on les vit traiter, d'égal à égal, avec les comtes d'Anjou et les ducs d'Aquitaine. Les commencements de Parthenay sont, néanmoins, couverts d'une obscurité si profonde, qu'on ne pourrait citer le nom d'un des hommes qui ont fondé sa puissance, et l'on est réduit à présumer que cette noble lignée descendait des Lusignans.

Au xe siècle, le pays de Parthenay remplit un rôle important dans les démêlés qui éclatèrent entre le duc d'Aquitaine et le comte d'Anjou. Cette petite souveraineté, située entre les états des deux chefs, devint le théâtre de leurs luttes (1037). Guillaume de Parthenay, pour arracher son malheureux pays aux désastres dont il était sans cesse menacé par les deux partis, prit les armes en faveur du comte d'Anjou et ne craignit pas même de livrer pour lui plusieurs combats ; il se distingua surtout au siége de Germond, qu'il défendit avec un grand courage (1039). Dans le xie siècle, la capitale de la Gatine était parvenue déjà à une assez grande prospérité ; on y exploitait plusieurs fabriques de draps. Une charte de 1076 nous apprend, en effet, qu'un abbé de Saint-Jean-d'Angély donna en paiement *quinque ulnas de panno qui dicitur de Parteniaco*. Vers ce temps éclata dans la Gatine une guerre civile qui dura six ans : deux frères s'y disputèrent la puissance (1091). Ces différends étant terminés, le pays commençait à jouir de quelque repos, lorsque Guillaume IX d'Aquitaine et le duc d'Anjou s'y livrèrent plusieurs combats (1103–1104). A l'issue d'une lutte longue et incertaine, les deux rivaux se rencontrèrent sous les murs de Parthenay (1104) ; mais une pluie violente les empêcha d'en venir aux mains. Bientôt après, comme le dit une vieille chronique, l'intervention d'hommes bons et saints réussit à mettre la paix entre les deux concurrents.

Dans les premières années du xiie siècle, Simon II de Parthenay était en guerre avec le duc d'Aquitaine ; leur querelle fut animée et produisit dans toute la contrée une impression profonde (1111). A une courte trève, succédèrent de nouvelles hostilités ; elles furent heureuses pour le duc d'Aquitaine qui remporta des succès décisifs (1121). A la mort de Simon, le duc s'empara de Parthenay, qu'il eut beaucoup de peine à remettre à son légitime possesseur. La Gatine devint ensuite le théâtre de nouveaux combats. Le comte d'Anjou, irrité de ce que le chef de la contrée n'avait pas voulu seconder ses projets de conquête sur le

Poitou, envahit ses domaines et vint mettre le siége devant sa capitale. La belle résistance des assiégés le contraignit à s'éloigner, mais en se retirant il ravagea tous les lieux qui se trouvaient sur son passage (1129). Peu de temps après, Guillaume d'Aquitaine ayant embrassé le parti de l'anti-pape Anaclet, saint Bernard se rendit à Parthenay pour le conjurer de renoncer au schisme qu'il avait embrassé avec tant d'ardeur. Guillaume, frappé d'une terreur mystérieuse, tomba aux genoux de saint Bernard et consentit à reconnaître pour pape Innocent II (1136).

Ce fut vers ce temps que les seigneurs de Parthenay ajoutèrent à leur nom celui de l'archevêque pour se distinguer des branches cadettes de leur maison. Sous Jean-sans-Terre, le seigneur de Parthenay se montra fidèle aux successeurs des ducs d'Aquitaine qui lui représentaient ses légitimes suzerains. Sa constance fut même si grande que le roi d'Angleterre lui écrivit la lettre la plus encourageante (17 mai 1202) : aussi quand Philippe-Auguste envahit le Poitou, la Gatine fut le seul pays où il rencontra de la résistance. Mais les forces étaient loin d'être égales : Hugues l'archevêque fut vaincu et sa capitale forcée de se rendre au roi de France (1208); cet échec ne l'empêcha point de suivre jusqu'à la mort le parti des Anglais. Le successeur de Hugues aurait bien voulu marcher sur ses traces; mais les temps étaient changés : le pays tout entier obéissait à ses adversaires; saint Louis et son frère Alphonse faisaient même des préparatifs pour assiéger Parthenay. Il se rendit donc en toute hâte auprès d'eux et déclara qu'il renonçait à la cause qu'il avait jusqu'alors défendue (1242). Par cette démarche décisive, il parvint à sauver son héritage, qu'il laissa à son jeune fils âgé de quinze à seize ans. A cette nouvelle accablante, le roi d'Angleterre reconnut qu'il fallait renoncer à la Gatine, et ordonna à la garnison de Parthenay d'évacuer la place et de se rendre à Bordeaux.

Sous Guillaume VIII, l'Archevêque, le pays était soumis de nouveau au roi d'Angleterre; aussi quand Du Guesclin vint conquérir le Poitou, le descendant des l'Archevêque se retira à Thouars où il se conduisit comme ses ancêtres avec une bravoure remarquable (1371); mais, au moment où la fortune abandonnait décidément son parti, il se rangea sous la bannière de Charles V qu'il servit avec un rare dévouement (1372). Quand les loisirs de la paix furent arrivés, le souverain de Parthenay qui aimait la poésie fit commencer, par un poëte du nom de Condrette, le roman en vers de *Melusine*, dont on prépare en ce moment la curieuse impression. Son successeur, Jean II, était un prince faible, débonnaire « et doulx, plus doulx qu'une pucelle. » Comme il était sans enfants, sa souveraineté devint l'objet de plusieurs convoitises. Le duc de Berry, que le voisinage d'un fief aussi important inquiétait beaucoup, résolut de s'en emparer. Poussés par lui, les créanciers de Jean poursuivirent ce malheureux prince avec tant d'insistance qu'il fut obligé d'aliéner son petit État pour la somme de deux cent mille écus d'or (13 novembre 1405). A la fin de l'année 1418, le chef de la Gatine désirant sans doute se soustraire à la domination du duc de Berry, se déclara pour le duc de Bourgogne : ses adversaires le firent assiéger alors dans sa capitale; mais cette ville était protégée par un triple fossé et une double enceinte, et par de vaillants chevaliers dont les fortes épées enlevèrent tout espoir

aux assiégeants (1419). La ville de Parthenay appartenait encore à ses anciens maîtres quand les partis signèrent le traité de Corbeil. Par une convention particulière, le faible Jean promit de confier la garde de sa capitale à celui qui serait choisi par le duc de Bourgogne et par le Dauphin. Vainement les filles du dernier des l'Archevêque firent tous leurs efforts pour recouvrer les domaines de leur père : leurs réclamations furent rejetées, et Charles VII, par lettres-patentes des 9 août 1424 et 24 octobre 1425, donna définitivement tous les biens de la succession au comte de Richemont. Jean II eut même la faiblesse de sanctionner cet arrangement. Ce fut en 1426 que le connétable vint à Parthenay prendre possession de ses nouveaux domaines, car le seigneur était mort depuis peu, après avoir fait jurer à tous les nobles de sa seigneurie et à tous les capitaines des places d'obéir au connétable, comme à leur seigneur naturel. Jacques II de Harcourt, marié avec la nièce de Jean l'Archevêque, avait voulu, en 1423, se saisir du château de Parthenay ; mais il avait échoué dans cette tentative et il y perdit même la vie. Richemont resta maître de la Gatine, qu'il ne rendit au roi qu'en 1458. Charles VII offrit au bâtard d'Orléans, comte de Dunois et de Longueville, cette riche possession à laquelle il avait des droits par le mariage qu'il avait contracté, en 1425, avec la petite nièce du dernier des l'Archevêque.

Lorsque après la mort de Louis XI, la révolte du duc d'Orléans et les entreprises du duc de Bretagne forcèrent Charles VIII à prendre les armes, le fils du célèbre Dunois, au bruit de l'approche du roi, se retira à Parthenay pour s'y défendre (1486) ; il paraît cependant qu'il changea bientôt d'avis, puisqu'il ne se trouvait plus dans la ville menacée quand l'armée royale vint l'assiéger. En s'éloignant, Dunois avait confié le commandement de la place à Joyeuse : celui-ci n'opposa qu'une courte résistance et se soumit. A peine Charles VIII fut-il entré dans la place rebelle, qu'il s'empressa d'en détruire les fortifications. Pendant le XVIe siècle, la Gatine, qui avait pour chefs les Longueville, prit une part active aux guerres du protestantisme : Parthenay fut pris et repris tour à tour par les deux partis (1568-1569). Ce fut dans ses murs que se réunirent les chefs des calvinistes vaincus à Moncontour : de nombreux messagers en partirent pour apprendre à leurs alliés le revers qu'ils avaient essuyé ; la ville ne tarda point à retomber au pouvoir des catholiques.

Depuis la fin du XVIe siècle jusqu'aux guerres de la grande insurrection vendéenne, nous ne trouvons dans les annales de la Gatine et de Parthenay, aucun fait intéressant ; on sait qu'alors le pays fut le théâtre de combats acharnés. Sous l'Empire, ces contrées belliqueuses partagèrent la tranquillité commune. Les paysans, toutefois, persévéraient dans leurs idées et leurs sentiments ; isolés au fond de leurs fermes, ils restaient ce qu'ils avaient toujours été : aussi, quand les clairons de 1830 vinrent troubler leurs bocages, quelques-uns d'entre eux ne craignirent pas de reprendre les armes, pour montrer aux soldats du nouveau roi qu'ils pourraient bien combattre encore.

Parthenay est aujourd'hui le chef-lieu d'un arrondissement qui renferme une partie de son ancienne circonscription territoriale, et dont les produits les plus importants sont le seigle, l'avoine et le sarrasin ; les habitants élèvent beaucoup de bestiaux, ce qui forme le principal objet du commerce local avec celui des

bois de chauffage et de construction. Il y a, de plus, à Parthenay, quelques fabriques d'étoffes de laine et quatre ou cinq tanneries. La ville, mal bâtie, est située sur un terrain inégal; ses anciens monuments ont beaucoup souffert; il lui reste pourtant le fort Saint-Jacques, et surtout les débris de Notre-Dame-de-la-Couldre : l'architecture du XIIe siècle ne pourrait montrer ailleurs des ornements plus gracieux, des détails plus accomplis. Parthenay renferme à peine 5,000 habitants, et l'arrondissement en compte 66,509. [1]

THOUARS.

L'origine de Thouars (*Thourcium*, *Toarcium*) remonte à l'époque gallo-romaine, puisque à l'époque de l'introduction du christianisme cette ville fut érigée en chef-lieu de l'un des doyennés du Poitou. On est fondé à croire que Thouars eut un hôtel des monnaies, sous la race mérovingienne : un tiers de sou d'or porte, en effet, pour inscription *Toarec Castrum*. En 754, Pépin, suivant la chronique de Richard de Poitiers, prit le château de Thouars (*Castrum Thoarz*), indiqué comme le plus fort de l'Aquitaine, et en 762 il le détruisit, comme nous l'apprennent les annales de Metz. Si l'on en croit même un autre document historique du temps, c'est au château de Thouars que le duc Hunald fut fait prisonnier.

Au commencement du IXe siècle, les comtes de Poitou placèrent un vicomte à Thouars, et soumirent à sa juridiction un territoire très-étendu, surtout en allant vers la mer : aussi, lorsque les offices devinrent héréditaires, la vicomté de Thouars fut-elle considérée comme un des plus grands fiefs du royaume. Thouars, dans ces temps reculés, n'était encore, du reste, qu'un simple château (*Castellum Thoarcis*), bâti dans une position très-forte, à l'est de la ville actuelle, et protégeant quelques maisons qui, plus tard, formèrent les deux paroisses de Notre-Dame du Châtelet ou du Château, et de Saint-André ou la Basse-Ville.

Dans le XIe siècle, Achard et sa femme Roscie, tous deux riches et puissants, ayant fait apporter près du château de Thouars, d'une terre qu'ils possédaient à Cursais, à deux lieues de là, le corps d'un certain Laon, mort en odeur de sainteté, fondèrent une église sur le lieu même où avaient été déposées les reliques, et y installèrent quatre chanoines. Saint Laon, dont on croyait l'intercession toute-puissante pour la guérison de la folie et de la faiblesse de cerveau, donna bientôt une grande réputation à cette église, qui pourtant fut placée d'abord sous l'invocation de Notre-Dame : on y voit encore aujourd'hui la chapelle des Fous. Thouars s'étendit, en peu de temps, de ce côté-là : c'est le quartier Saint-Laon. Quant à l'église de Saint-Médard, elle fut construite plus tard, et servit de centre à une agglomération nouvelle de maisons. Ce dernier quartier, construit

1. *Chroniques* de Froissart. — *Manuscrits* de dom Fonteneau. — *Mémoires* de Fenin. — *Histoire* de La Popelinière. — *Revue historique de la noblesse.*

un amphithéâtre sur le penchant de la colline, domine la Basse-Ville ou ville primitive.

La série des vicomtes de Thouars est très-difficile à établir, parce qu'il existait, pour cette dignité, un mode de succession tout particulier. Tous les fils d'un vicomte prenaient à la fois le même titre, et tour à tour se succédaient, du frère aîné au puîné. A l'extinction du dernier des frères, les fils de l'aîné gouvernaient le fief, et la manière de succéder continuait de frère à frère. Les premiers vicomtes que l'on rencontre sont: Savary Ier (905-924), Aimery Ier, frère du précédent (924-934), Savary II (943) et Arbert Ier (956-987). A partir de cette époque, la filiation ne présente plus guère de difficultés. En 1041 ou 1042, Geoffroy-Martel, comte d'Anjou, dans une guerre que soutenait contre lui Geoffroy Ier, vicomte de Thouars, prit le château de cette ville et le livra aux flammes. Geoffroi et plusieurs de ses successeurs habitèrent alors le château de La Chaise-le-Vicomte, en bas Poitou (*Casa vice-comitis*), où ils construisirent de nombreux édifices et fondèrent même deux belles églises. Cet événement fit un peu déchoir l'ancien chef-lieu de la vicomté. Aimery IV, en 1068, entreprit la conquête de l'Angleterre avec Guillaume-le-Bâtard, qu'il fit proclamer roi à Londres après la bataille d'Hastings, où il avait commandé l'aile gauche; mais il ne se fixa point en Angleterre, d'où il rapporta de grandes richesses. Parmi ses successeurs qui partirent pour la Terre-Sainte, nous citerons Aimery IV et Arbert II.

Les vicomtes de Thouars jouèrent un grand rôle dans la lutte de la France contre l'Angleterre, s'alliant tantôt avec l'une et tantôt avec l'autre. En 1202, quand Jean-sans-Terre eut enlevé au sire de Lusignan sa fiancée Isabelle d'Angoulême, Aimery V abandonna le parti de ce prince; mais la reine Éléonore le détermina, plus tard, à lui prêter hommage. En 1204, après le meurtre du jeune Arthur, Philippe-Auguste ayant envahi le Poitou, Aimery V résista dans Thouars au roi de France, et, pour prix de sa soumission, obtint la ville de Loudun, ainsi que le titre et les émoluments de sénéchal de la province. Ses affections ou sa politique le faisaient incliner cependant vers l'Angleterre. En 1206, Jean-sans-Terre, débarqué à La Rochelle avec une puissante armée, s'avança jusqu'à Thouars; le vicomte lui en ouvrit les portes et lui fit une réception solennelle. C'est à Thouars que fut ensuite conclue, lorsque Jean eut été obligé de se rembarquer à La Rochelle, une trêve de dix ans favorable à la France. Aimery V n'en continua pas moins de se montrer hostile à Philippe-Auguste, jusqu'après la bataille de Bouvines; il alla le trouver alors à Loudun pour lui faire hommage, et, peu de temps après, une trêve conclue à Chinon rendit quelque tranquillité au pays. Les vicomtes de Thouars devaient être bien redoutables, à cette époque, puisqu'en 1223 le roi de France, Louis VIII, se crut obligé de marcher en personne contre Amaury V qui avait de nouveau favorisé les agressions des Anglais; mais le vicomte se porta à sa rencontre avec une armée supérieure en nombre, et tout finit encore par des négociations et une trêve. Comme on le voit, les vicomtes de Thouars traitaient de puissance à puissance avec la France et l'Angleterre. Un peu plus tard (1224), le vicomte donne des lettres pour une trêve, explique ses conditions, permet aux marchands et autres habitants du territoire du roi d'aller et venir sans danger, et de vendre et acheter dans ses états et fiefs. Il n'est pas

besoin d'ajonter qu'un tel feudataire s'intitulait *vicomte par la grâce de Dieu*.

Moins acharné contre la France, son successeur, Hugues V, après s'être déclaré, en 1226, ponr l'Angleterre, se sonmit, l'année suivante, à Blanche de Castille, régente de France; et Louis IX, à sa majorité, ne recula devant aucune concession pour le retenir dans son parti. En 1361, le traité de Brétigny fit passer le grand fief de Thonars, dont la cession avait été l'objet d'un article particulier, sons l'obéissance du Prince Noir. Le connétable Dn Gnesclin vint investir la place, en 1372, à la tête d'nne armée de quarante mille hommes et accompagné du duc Jean de Berry et d'Olivier de Clisson. Le siége dura plusieurs mois : enfin le connétable ayant pratiqué une large brèche dans les murs, à l'aide de ses machines et de cinq gros canons qu'il avait envoyé prendre à Poitiers, Amaury de Craon, mari de Péronnelle, vicomtesse de Thonars, proposa, pour éviter l'assaut, une suspension d'armes ; s'engageant à remettre la place à Du Guesclin, le jonr de la Saint-Michel, s'il ne recevait d'ici là aucun secours du roi d'Angleterre. Le connétable accepta, et alla guerroyer ailleurs, attendant le délai convenn pour exiger l'exécution du traité. Sur ces entrefaites, le roi d'Angleterre avait mis à la voile avec une flotte de quatre cents vaisseaux montés par quatre mille hommes d'armes et dix mille archers ; mais les vents ne favorisèrent pas son entreprise : Il fut forcé de retonrner dans son royaume, et Du Guesclin ne manqua point de se présenter, la veille de la Saint-Michel, 28 septembre, sous les murs de Thouars, où il entra, le lendemain, au soleil couché.

Péronnelle de Thouars, après la mort de son premier mari, Amaury de Craon, épousa en secondes noces nn gentilhomme poitevin appelé Tristan Rouault ; elle n'eut aucun enfant de son premier ni de son second mariage, et ses biens passèrent à sa sœnr, Jeanne de Thonars, qui les transmit par mariage à la maison d'Amboise. Lorsque Charles VII, n'étant encore que Dauphin, se réfugia à Poitiers, Louis d'Amboise, vicomte de Thouars, se rangea sous sa bannière; mais s'étant brouillé avec le favori du prince, Georges de La Trémouille, en lni refusant, pour son fils aîné, la main de sa fille Françoise, celui-ci, pour se venger, l'accusa d'avoir voulu s'emparer de sa personne dans un rendez-vous d'affaires, entre Poitiers et Parthenay. Traduit devant le parlement de Poitiers, Louis d'Amboise, par arrêt dn 8 mars 1431, le roi y siégeant, fut condamné à mort, comme coupable du crime de lèse-majesté, pour avoir attenté snr nne personne à laquelle était confié le gouvernement du royaume. On lui fit grâce de la vie, mais on confisqua ses biens, et il fut successivement enfermé aux châteaux d'Amboise et de Loches. La Trémouille ayant été disgracié, la reine Marie d'Anjou obtint la liberté du vicomte, anqnel le roi rendit an fur et à mesure tous ses biens, sauf la terre d'Amboise qui demeura définitivement réunie à la couronne. Plns tard, Marie d'Anjou obtint aussi le consentement de Charles VII an mariage de Françoise, fille de Louis, avec le frère de François, duc de Bretagne (1442). Le malheur n'avait point mûri le vicomte de Thonars : à peine rentré dans la jouissance de ses immenses domaines, il se livra aux plaisirs avec nne ardenr si folle, que ses revenus ne purent suffire à son luxe effréné et à ses scandaleuses débauches. Sa fille et son gendre, devenu duc de Bretagne, poursuivirent alors son interdiction devant le parlement de Paris, qni, par arrêt du 26 janvier 1457, défendit au vicomte d'aliéner aucune partie de ses biens. Cette

même année, Françoise, veuve sans postérité de Pierre de Bretagne, se fit carmélite et céda tous ses droits aux enfants de sa sœur Marguerite, mariée en 1445, par l'intervention même de Charles VII, au fils aîné de Georges de La Trémouille, Louis, que son père avait voulu d'abord unir à Françoise : de sorte qu'en suivant sa haine contre Louis d'Amboise, il se trouva que le favori avait puissamment contribué lui-même à dépouiller ses propres petits-fils.

Louis XI profita du ressentiment que le vicomte de Thouars devait nourrir contre sa famille : il se rapprocha de lui, l'exaspéra contre son gendre et ses petits-fils et lui persuada de consentir, en sa faveur, une donation entre vifs de tous les biens de sa maison, par un acte passé devant deux notaires de Nantes et ensuite converti en un acte de vente simulé du prix de cent mille écus, lequel ne devait être jamais payé, la jouissance des terres étant réservée, avec une rente viagère de quatre mille livres, à celui qui paraissait aliéner ainsi sa fortune à titre onéreux.

Louis d'Amboise mourut au château de Thouars, le 24 février 1469, et Louis XI fit sur-le-champ prendre possession de tous ses biens par Jacques de Beaumont, sire de Bressuire, chargé d'épier le moment de son décès, et d'administrer sa fortune au profit du roi. Quelque temps après, le roi disposa de la vicomté de Thouars en faveur d'Anne de France, sa fille, qu'il promettait en mariage au marquis du Pont, petit-fils du roi René ; mais bientôt il s'en réserva formellement la propriété. On n'avait eu, d'ailleurs, aucun égard à l'opposition de la femme du vicomte, Nicole de Chambes-Montsoreau, pas plus qu'aux réclamations des enfants de La Trémouille. Le moyen principal que fit valoir Louis XI, pour s'emparer de la succession de Louis d'Amboise, fut que ses biens ayant été confisqués pour crime de lèse-majesté, ne pouvaient plus appartenir désormais à ses héritiers, attendu surtout qu'il n'avait pas obtenu le consentement du roi pour le mariage de sa fille aînée avec Pierre de Bretagne. Il existait bien, il est vrai, des lettres de Charles VII, qui abolissaient la confiscation, et d'autres qui permettaient le mariage ; mais elles se trouvaient entre les mains de Louis XI et de Commines, son agent : les anéantir était un crime, devant lequel ni l'un ni l'autre n'était homme à reculer. Ce n'est pas tout : on savait qu'il y avait de doubles originaux à Thouars ; des recherches furent faites dans le trésor de la vicomté, et tous les titres détruits. Cette assertion repose sur le témoignage de plusieurs personnages considérables, tels que Louis Tinde, successivement avocat fiscal, châtelain sénéchal de Thouars, et premier président au parlement de Bordeaux ; André Martineau et Richard Estivalle, l'un châtelain de Thouars, l'autre procureur du roi dans cette ville : lesquels se trouvant un jour à Candes, en présence de Louis XI, avec Philippe de Commines et le sire de Bressuire, entendirent Philippe de Commines dire au roi : « Sire, vecy M. de Bressuire qui a des lettres qui ne servent pas bien à notre matière » ; et virent alors le roi les prendre et les jeter au feu, disant : « Je ne les brûle pas, c'est le feu. » Un arrêt du parlement de Paris, en date du 21 juillet 1479, mit définitivement Louis XI en possession de la vicomté de Thouars, qu'il avait, en 1476, réunie à la couronne. Commines, pour prix de sa connivence, eut la seigneurie de Talmont et quelques autres terres. Olonne et Curson furent conservés à Louis de La Trémouille, parce que

ces domaines avaient été assurés en mariage à Marguerite d'Amboise par son père.

Pendant tout le cours de cette affaire, Louis XI fit de fréquents voyages à Thouars, tout en se rendant à Argenton pour y visiter Commines son favori. Avant 1469, il logeait dans un hôtel, rue du Château; il habita ensuite le palais des vicomtes. En 1478, au mois de décembre, il ordonna la création d'un siége royal dans cette ville. A son retour d'un voyage en Normandie, il vint encore à Thouars, et y ressentit une nouvelle atteinte d'une cruelle maladie qui lui avait enlevé la parole. Commines et le sire du Bouchage, le croyant presque mort, *le vouèrent à monseigneur saint Claude.* « Incontinent, dit le sire d'Argenton, la parole lui revint, et sur l'heure il alla par la maison très-foible. » Louis XI se rendit peu de temps après à Argenton, d'où il retourna à Thouars, où il fut entouré d'une cour plus nombreuse que de coutume et expédia beaucoup d'affaires. Étant de nouveau tombé gravement malade, il alla, pour accomplir le vœu fait à son intention, en pèlerinage à Sainte-Claude. La Dauphine, première femme de Louis XI, Marguerite d'Écosse, aimait beaucoup Thouars qu'elle avait visité plusieurs fois; elle exprima le désir d'y reposer après sa mort. En 1479, ses dépouilles mortelles, apportées de Châlons-sur-Marne, où elle avait succombé à une pleurésie, trente-cinq ans auparavant, furent inhumées dans l'église de Saint-Laon : on n'y voit plus aujourd'hui que quelques fragments de son tombeau, vers le sanctuaire, du côté de l'Évangile.

Un procès de restitution de la vicomté de Thouars fut entamé, sous Charles VIII, par l'aîné de la famille des La Trémouille, à qui le roi défunt avait promis, à son lit de mort, de rendre tous les biens de la maison d'Amboise et notamment Thouars. Commines, particulièrement intéressé dans le procès, combattit la restitution avec opiniâtreté : on ne saurait lui payer qu'un tribut d'éloges bien mérités, comme homme de guerre, homme d'état, et surtout comme historien; mais il se conduisit dans cette circonstance avec une mauvaise foi insigne. Enfin, par arrêt du 22 mars 1485-1486, les enfants de La Trémouille rentrèrent dans la jouissance des biens de leur aïeul. Louis II de La Trémouille, premier vicomte de cette maison de Thouars, épousa Gabrielle de Bourbon, fille de Louis comte de Montpensier et dauphin d'Auvergne. On a de Gabrielle plusieurs ouvrages de piété et d'érudition; c'est elle qui fonda à Thouars l'église de Notre-Dame et répara la voûte de l'église de Saint-Médard. Louis de La Trémouille, surnommé le chevalier sans peur et sans reproche, commanda l'armée française dans la guerre contre la Bretagne, fit prisonnier le duc d'Orléans, depuis Louis XII, à la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier, et accompagna Charles VIII en Italie, où il remporta la victoire de Fornoue. C'est à son sujet que Louis XII dit « qu'un roi de France ne vengeoit point les querelles du duc d'Orléans. » La Trémouille franchit les monts avec ce prince, en 1500, et se signala à la bataille d'Agnadel (1509). Il suivit aussi François Ier dans son expédition du Milanais, et fit des prodiges à Marignan où il eut le malheur de voir tomber à ses côtés son fils aîné, le prince de Talmont. Il fut tué, en 1525, à la bataille de Pavie livrée contre son sentiment. Le fils de Louis II, François V, ayant épousé Anne de Laval, héritière de Frédéric d'Aragon, roi de Naples, revendiqua pour ses successeurs ses droits à la posses-

sion de ce royaume. Son fils Louis III obtint l'érection de la vicomté de Thouars en duché (1563), et mourut devant Melle, en 1577.

Dix ans environ avant cette époque, le protestantisme s'était introduit à Thouars. Séduite par les prédicants calvinistes, l'abbesse de Saint-Jean de Bonneval, monastère situé à peu de distance, se rendit à Genève, suivie de toutes ses religieuses, excepté une seule sœur converse demeurée fidèle à ses croyances; et là toutes abjurèrent ensemble la religion catholique. Les églises de Thouars furent pillées et brûlées par les novateurs, en 1561; ils ne respectèrent que celle du château, en considération du duc, et celle de Saint-Médard, où ils établirent le prêche. Claude V, en 1586, maria sa sœur, Charlotte-Catherine de La Trémouille, au prince de Condé; il fit, l'année suivante, professinn ouverte de protestantisme, et épousa la fille de Guillaume de Nassau, prince d'Orange. Henri IV, en récompense de ses services, érigea le duché de Thouars en pairie (1594).

Sous Claude V, et par l'influence de sa femme Barbantine de Nassau, les catholiques eurent à souffrir de cruelles vexations à Thouars; le libre exercice de leur religion n'y fut permis qu'après l'abjuration d'Henri IV et la publication de l'édit de Nantes (1608). Le duc se retira de la cour à Thouars, sans vouloir néanmoins prêter l'oreille au duc de Bouillon, son beau-frère, qui l'engageait à prendre part à un mouvement protestant. La veuve de Claude de La Trémouïlle eut la tutelle de son fils, le jeune duc Henri Ier. Protestante zélée, elle dépensa des sommes énormes dans l'intérêt de son parti, et greva les biens de son pupille d'une dette de quinze cent mille livres, dont les intérêts absorbaient le quart des revenus de sa maison. Henri Ier épousa Marie de la Tour-d'Auvergne, seconde fille du duc de Bouillon, prince de Sedan et vicomte de Turenne. Celle-ci commença par rétablir les affaires de son mari, en vendant, au prix de dix-huit cent mille livres, une portion de ses biens située en Bretagne et dans le Bas-Poitou; elle maintint cependant la famille dans une haute position, répara les châteaux de Laval, de Vitré, d'Ollivet et de Louzi, et acquit quelques domaines ou droits qui complétaient les grands domaines des ducs de Thouars. Mais, ayant entrepris de réédifier le château de cette ville, à l'opposé de l'ancien et sur le même plan que Philibert Delorme avait donné à Catherine de Médicis pour bâtir le château des Tuileries, elle rouvrit, malgré toutes les économies possibles de construction, le gouffre qu'elle avait déjà comblé une fois, et où s'absorbèrent de nouveau les revenus d'un des plus riches vassaux de la couronne de France, puisque, pour Thouars seulement, dix-huit cents vassaux environ relevaient de lui. Le duc Henri s'effaça, du reste, presque entièrement sous l'autorité despotique qu'exerçait sa femme. Il se rapprocha de Richelieu, et abjura le calvinisme entre les mains du cardinal : cet acte le rendit odieux à Marie de La Tour d'Auvergne; il n'en restaura pas moins tous les édifices religieux de Thouars et répandit, à l'insu de sa femme, de nombreux bienfaits parmi ses vassaux nécessiteux. La duchesse laissa une mémoire abhorrée, tant à cause des corvées sans fin dont elle accablait les laboureurs et les artisans, que des innombrables procès qu'elle intenta et poursuivit à outrance contre les créanciers qui lui déplaisaient. Le peuple ameuté, en 1793, envahit le manoir seigneurial et se vengea de tout ce

passé d'iniquités et de tyrannie, en couvrant d'ordures son portrait que l'on pendit à l'une des fenêtres du château.

La révocation de l'édit de Nantes enleva une partie de ses habitants à la ville de Thouars : on n'y en comptait alors pas moins de sept mille; son commerce et son industrie déclinèrent rapidement (1685). Depuis quelque temps, les grands seigneurs avaient cessé d'habiter leurs châteaux pour se fixer à la cour. Charles-Belgique de La Trémouille, petit-fils d'Henri Ier et de Marie de la Tour-d'Auvergne, s'attacha à la suite brillante de Louis XIV. Mais comme il lui semblait difficile, au milieu des habitudes de luxe qui régnaient alors, de recevoir convenablement ses anciens vassaux, sans contracter des dettes, il se dispensa désormais de tenir une cour dans la capitale de son duché, et ne visita même plus cette ville qu'en passant et comme *incognito*. La position de Thouars devait, du reste, y attirer plus d'une fois les rois de France : Henri IV y séjourna souvent, et à différentes époques ; Louis XIII y vint en octobre 1627 et novembre 1628.

La ville de Thouars est placée précisément en dehors et à l'extrême frontière de la Vendée militaire, puisque le Thouet en forme la limite : aussi, la population de tout le pays qui se trouve au delà de cette contrée, professait, quand éclata la révolution de 1789, des opinions diamétralement opposées à celles des habitants du Bocage. L'Assemblée constituante érigea Thouars en chef-lieu de district. Le 24 août 1792, au moment de l'insurrection vendéenne, une réaction se déclara dans la plaine, et les paysans de la commune de Missé amenèrent à Thouars deux prêtres non assermentés, que l'intervention courageuse du maire Villeneau ne put arracher à la mort. Le 5 mai de l'année suivante, l'armée catholique se présenta devant la place où commandait le général républicain Quétineau. Les administrateurs du district ouvrirent les portes aux royalistes, après une courte résistance, et la garnison demeura prisonnière. Les insurgés ne restèrent, d'ailleurs, que trois jours dans la ville qu'ils évacuèrent sans y laisser de garnison. A la fin de la même année, les conventionnels en mission dans l'Ouest réunirent à Thouars plus de trente mille hommes pris dans les départements voisins. Lescure, qui s'était ménagé des intelligences dans la ville, se mit en marche avec deux mille Vendéens pour dissoudre ce rassemblement; mais ayant rencontré en chemin le général Rey venu d'Airvault avec un corps de six mille hommes, il battit prudemment en retraite.

Sous le Consulat, Thouars devint un des chefs-lieux de sous-préfecture du département des Deux-Sèvres; quelques troubles ayant eu lieu dans le Bocage, en 1803, un décret impérial transféra le siége de la sous-préfecture à Bressuire (décembre 1804). Pendant les Cent-Jours, Thouars fut attaqué, le 18 juin, par Henri de Larochejaquelein et Du Perat; ceux-ci envoyèrent des parlementaires à la municipalité, et il fut convenu que leurs troupes occuperaient la ville, le lendemain, à six heures du matin. Les royalistes y entrèrent, effectivement; mais, quatre heures après, le général Delaage arriva devant la place avec six mille hommes de troupes de ligne, dans l'intention de livrer combat. La garde nationale de Thouars était maîtresse, en outre, du pont de Trine, car elle ne se trouvait point engagée par la capitulation de la ville. La position des royalistes était donc fort critique; néanmoins Du Perat, à la tête de quelques hommes



déterminés, força le passage du pont, et les Vendéens purent regagner le Bocage sans coup férir (18-19 juin 1815).

C'est à Thouars que, sous la restauration, éclata la conspiration dite de Thouars et Saumur. Le dimanche, 22 février 1822, plusieurs habitants de Parthenay, savoir : le lieutenant Moreau, les médecins Fradin, Ledein et Rique et Sénéchault de Thénezais, ayant voyagé toute la nuit, se trouvèrent à la pointe du jour à la barrière du pont-neuf de Thouars qu'ils se firent ouvrir. Ils avaient à leurs chapeaux des cocardes tricolores, et quelques-uns étaient même en uniforme. Ils se rendirent sur la place Saint-Médard, où vinrent bientôt se joindre à eux le général Berton; Delon, officier de l'école de Saumur, déjà condamné à mort pour complot par un conseil de guerre; Pombas, ancien officier et commandant de la garde nationale de Thouars; Rivereau, capitaine en retraite, alors secrétaire de la mairie; et Saugé, ancien huissier, riche propriétaire. On annonça aussitôt la chute des Bourbons, auxquels succédait un gouvernement provisoire dont les membres furent désignés, et l'on prétendit qu'un corps de six mille hommes allait arriver par la route de Thouars. Puis les conjurés se portèrent sur la caserne des gendarmes, pour les désarmer, et arrêtèrent quelques royalistes. Le rassemblement avait grossi sur la place Saint-Médard, où se trouvait en ce moment le nommé L'heureux, émissaire, à ce qu'on assurait, de la ville de Nantes. Berton fait lire sans retard deux proclamations, l'une au peuple français, l'autre à l'armée, et se met en route pour Saumur. A trois heures, il atteignait Montreuil-Bellay, d'où les gendarmes étaient absents; il se présenta, avant la nuit, au Pont-Fouchard, à l'entrée de Saumur, où était le maire Monpassunt, avec quarante gardes nationaux et un détachement de l'école d'équitation. Le maire parlementa pour la reddition de la ville, et le rassemblement demeura au Pont-Fouchard une partie de la nuit.

Enfin, à deux heures du matin, le général Berton perdant toute espérance, prit le parti de se retirer avec les siens par la route de Montreuil. A Brion, il quitta son habit d'officier-général et le rassemblement se dispersa, tandis qu'un détachement de cavalerie le poursuivait sur la route de Doué. Telle fut l'issue de cette tentative, exécutée avec une grande résolution, mais mal combinée. Le général Berton, Caffé, Fradin, Saugé, Sénéchault et Jaglin furent condamnés à la peine de mort : le chef des insurgés, comme nous l'avons dit dans notre notice sur Poitiers, eut la tête tranchée dans cette ville, le 5 octobre; Jaglin et Saugé furent exécutés à Thouars, le 7 du même mois; ce dernier mourut en criant : *Vive la République!* Quant à Caffé, il s'était donné la mort dans son cachot; et Fradin et Sénéchault avaient obtenu une commutation de peine. Nous ne parlons point des onze accusés que la cour d'assises de Poitiers condamna aussi à mort par contumace, ni de ceux de leurs complices, au nombre de trente-cinq, qui expièrent dans les prisons leur participation à la révolte de Thouars.

Le château de Thouars est un des plus beaux monuments de la France : il se compose d'un gros corps de logis surmonté d'un dôme et de quatre pavillons; les terrasses, formant quatre jardins en amphithéâtre, se terminent à la rivière du Thouet qui décrit un arc de ce côté. Il y avait autrefois dans la serre plus de deux cents orangers, collection aussi belle que celle de Versailles et qui fut sup-

primée par esprit de courtisanerie. Au nord du château, on voit la chapelle que construisit Gabrielle de Bourbon-Montpensier, femme du vicomte Louis II, et que le pape Léon X érigea en sainte-chapelle, le 18 janvier 1515. Elle consiste en quatre églises placées les unes au-dessus des autres : la plus basse, taillée dans le gneiss du sol, servait de sépulture à la famille seigneuriale de Thouars ; on l'ouvrit, le 4 mai 1793, pour fondre les cercueils qu'elle renfermait et jeter au vent les cendres des La Trémouille. Parmi les autres monuments curieux de Thouars, nous citerons deux tours bâties au commencement du XII[e] siècle, lesquelles servent aujourd'hui de prison, et la Porte-au-Prévôt, « massif carré, flanqué à ses angles extérieurs de deux tours rondes. » Le château de Thouars, affecté sous l'Empire à la Légion d'honneur, fut rendu, sous la Restauration, à la famille de La Trémouille ; celle-ci le vendit à la ville ; qui le convertit en caserne d'infanterie. Thouars n'est plus, du reste, aujourd'hui qu'un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Bressuire ; sa population s'élève à peine à 2,300 habitants ; il ne lui reste plus de tous ses établissements civils et religieux qu'un hôpital et un collége, lequel, fondé au XIV[e] siècle, reçut de grands développements en 1590 et 1629. La ville a quelques tanneries ; son commerce consiste en grains, en vins blancs de son territoire et qui sont estimés, et en eaux-de-vie. Il se vend à ses foires des bestiaux de toute espèce.

La biographie de Thouars est assez riche ; sans compter ses anciens seigneurs, vicomtes ou ducs, il nous suffira de nommer : le fameux professeur *Corneille-Bonaventure Bertram ;* les jurisconsultes *Isambert* et *Larcher ;* les médecins *François Brion* et *de La Garde ;* les historiens *Drouyneau de Brie* et *Hubert de Thouars*, capucin ; le controversiste *Thomas Goulde ;* et enfin les frères *Redon*, hommes politiques et administrateurs distingués [1].

BRESSUIRE.

CHATILLON-SUR-SÈVRE. — ARGENTON-CHATEAU.

Quand on arrive à quelque distance de Bressuire, par la route de Nantes, on aperçoit la ville qui s'étend en amphithéâtre sur une colline à pente douce dont les pieds se baignent dans un ruisseau ombragé de grands arbres. Tout autour la campagne, très-accidentée, est couverte d'une végétation vigoureuse : c'est le Bocage de la Vendée militaire, pays granitique ou schisteux qui s'étend des plaines du bas Poitou aux rives de la Loire et comprend des portions notables de quatre départements. La nature a déjà dans les environs de Bressuire un caractère particulier, une sorte d'abondance sauvage. La ville vous séduit d'abord par son

1. *Recueil des historiens de France.* — Rymer, *Fœdera.* — *Manuscrits* de dom Fonteneau. — Bouchet, *Annales d'Aquitaine.* — Berthre de Bourniseaux, *Histoire de la ville de Thouars.* — De La Fontenelle, *Recherches sur les chroniques de Saint-Maixent ; Philippe de Commines en Poitou*, et *Vigueries du Poitou ;* — Collections manuscrites de l'auteur.

aspect pittoresque : à gauche, les magnifiques ruines de son vieux château sortent capricieusement d'un rocher de granit ; au milieu, l'immense clocher noir, édifié entièrement avec cette matière, et dans une forme qui lui est propre, domine tout le paysage : c'est l'église qui commande même à la féodalité ; un peu à gauche, la porte la Bâte s'ouvre sur la route de Saumur et la porte Saint-Jacques sur celle de Fontenay. Ces deux portes, avec quelques traces des murs d'enceinte, sont presque tout ce qui reste des fortifications de la ville de Bressuire, si renommées au moyen âge. En entrant dans la ville, on trouve des rues larges et bien pavées : grâce aux facilités pour l'écoulement des fontaines qui surgissent sur plusieurs points, elles sont en général d'une grande propreté. Les maisons incendiées pendant les guerres civiles ont été rebâties en beaux matériaux des environs, lesquels n'ont d'autre défaut que d'absorber aisément l'humidité de l'atmosphère. Bressuire renferme, d'ailleurs, de vastes jardins, des promenades et des places plantées d'arbres; la ville vient d'être entourée de boulevards, auxquels aboutissent neuf tronçons de routes stratégiques et départementales et quatre chemins de grande communication. En 1789, il n'existait pas une seule route importante dans ces parages; aujourd'hui nul canton n'est plus accessible.

Bressuire était, avant la révolution, le chef-lieu d'un doyenné très-étendu dont le siége avait été primitivement à Saint-Porchaire, localité distante d'une lieue ; la ville était divisée en deux paroisses : Saint-Jean et Notre-Dame ; celle-ci, qui était la principale, dépendait d'un prieuré relevant de l'abbaye de Saint-Jouin-de-Marnes ; la paroisse de Saint-Nicolas-du-Château est postérieure à 1789. Il y avait, en outre, à Bressuire un prieuré du nom de Saint-Cyprien, dépendant du monastère de Saint-Cyprien de Poitiers; Geoffroy, vicomte de Thouars, y avait joint son bourg, en 1029, c'est-à-dire le faubourg de Saint-Cyprien. Les habitants de Bressuire exploitaient, sous l'ancien régime, des fabriques d'étoffes de laine et de laine et fil ; leur importance était considérable; ruinées en partie par la révocation de l'édit de Nantes et la perte du Canada, elles ne purent résister au dernier coup que leur portèrent les guerres de la Vendée. Bressuire, aujourd'hui l'un des chefs-lieux de sous-préfecture du département des Deux-Sèvres, est l'entrepôt d'une certaine étendue de territoire ; il se fait dans ses nombreuses foires et ses marchés un commerce considérable de grains et de bestiaux. La population de l'arrondissement est de 64.678 habitants; celle du chef-lieu, qui était tombée à 600 âmes après la guerre de la Vendée, s'élève actuellement à 3,000 et va toujours en augmentant. L'ancien collége, autrefois très-important, a été converti en caserne d'infanterie : il y a pourtant à Bressuire une institution assez nombreuse, tenue par des ecclésiastiques, et la ville possède un hôpital assez riche et bien administré.

Le souvenir des seigneurs de Bressuire se rattache à toutes les expéditions et à tous les grands faits du moyen âge. Ils portaient le nom de Beaumont, qui était celui d'une seigneurie située près de Nueil-sous-les-Aubiers dont ils étaient originaires. C'est probablement à ces seigneurs qu'il faut attribuer la construction du château : l'un d'eux, Thibault de Beaumont, ne balança pas à en détacher les moulins, placés directement sous les murailles, pour les donner au prieuré de Saint-Cyprien dont les bâtiments joignaient ces mêmes moulins (1029). Comme

les vicomtes de Thouars, leurs suzerains, les seigneurs de Bressuire passèrent tour à tour du parti de la France à celui de l'Angleterre. Grâce à l'un d'eux qui accorda de nombreux priviléges aux habitants, en les exemptant de toutes les redevances auxquelles ils étaient assujettis, les étrangers affluèrent dans la ville, dont la population, composée en grande partie de marchands et d'artisans, s'élevait déjà à 7 ou 8,000 âmes, quand fut signé le traité de Brétigny (1361). Dix ans après, Cressonval et les Anglais, poursuivis par le connétable Du Guesclin, se retirèrent en désordre sur Bressuire, occupé par des hommes de leur parti; mais ils en trouvèrent les portes fermées et les ponts levés : car, dit la chronique de Du Guesclin, ceux de la ville appréhendaient si fort Bertrand qu'ils n'osaient pas se déclarer pour ces fuyards, de peur de s'attirer un siége qui finirait bientôt par le carnage de leurs habitants et le sac de Bressuire. Cressonval fut enveloppé et sa troupe massacrée presque tout entière : les habitants et la garnison, du haut des murailles, furent témoins de cette épouvantable boucherie; plus de cinq cents Anglais restèrent sur le carreau. Le connétable fit aussitôt sommer le gouverneur de la place de se rendre, et, sur son refus, lui offrit de passer outre, à condition qu'on fournirait, moyennant paiement, des vivres pour un jour à ses soldats. Le gouverneur répondit qu'il les donnerait volontiers s'il était sûr que ceux qui les mangeraient fussent étranglés jusqu'au dernier. « Ah! félon portier! s'écria Du Guesclin courroucé de cette insolence, par tous les saints vous serez pendu par votre ceinture! » La place attaquée aussitôt ne put résister à l'impétuosité des Français, qui, dit une relation de ce siége, s'acharnant à l'assaut avec une vigueur incroyable, fichaient leurs dagues et leurs poignards entre les pierres et les mortiers afin de se faire des échelons pour monter à la cime des murs. Clisson, le maréchal d'Andreghem qui en mourut, le chevalier qu'on appelait *le Poursuivant d'Amour*, Alain de Taillecol dit l'abbé de Malpaye, le jeune chevalier Jean Dubois qui planta le premier étendard sur les murailles, et Du Guesclin qui criait : « Allons, mes enfants, ces gars sont suppédités! » tous firent des prodiges de valeur. La ville fut noyée dans le sang des Anglais; la citadelle ne tarda point à se rendre à discrétion. Le connétable accorda la vie sauve aux soldats, mais il fit pendre, comme il l'avait juré, le gouverneur à une tour du château en vue des prairies de Saint-Cyprien. Il laissa ensuite une garnison à Bressuire, et reprit avec son armée le chemin de Saumur (1371).

A la fin de la lutte anglo-française, les seigneurs de Bressuire se trouvèrent beaucoup plus maîtres chez eux qu'ils ne l'avaient jamais été; ils acquirent rapidement une grande puissance et de grandes richesses. En 1405, Jean de Beaumont, Mathurine d'Argenton, sa femme, et Gui de Beaumont, seigneur de Sigournay, leur fils, fondèrent un couvent de cordeliers dans cette ville. L'aumônerie de Saint-Jacques remonte, ainsi que la foire considérable de même nom, à l'époque où l'on faisait de fréquents voyages à Saint-Jacques de Compostelle; ceux qui avaient au moins une fois accompli ce pieux pèlerinage, ne manquaient jamais de se réunir à Bressuire, le jour même de la fête du saint. Jacques de Beaumont, auquel Louis XI écrivait, en tête de toutes ses lettres, *Monsieur de Bressuire, mon ami*, et qui joua un rôle odieux dans la spoliation de l'héritage de Louis d'Amboise, est sans contredit le plus marquant de ces seigneurs : habile

dans l'art des constructions, il fut chargé, en 1472, de fortifier le port des Sables d'Olonne; c'est lui qui fit bâtir une partie du château de Bressuire, manoir à la fois et forteresse féodale des plus remarquables : il y a lieu de croire que la belle tour de granit, haute de cent soixante-huit pieds, clocher actuel de l'église de Notre-Dame, est due aussi à son goût pour les arts. Louis XI, lors de la réception qu'il fit aux Anglais à Amiens, en 1475, le chargea, *à cause de sa bonne mine*, de faire les honneurs d'une des tables dressées aux portes de la ville. Devenu sénéchal de Poitou, Jacques de Beaumont réunit le ban et arrière-ban de la province, en 1492; enfin on le voit figurer dans toutes les circonstances importantes de l'époque. La seigneurie de Bressuire, après avoir été transmise par mariage à une autre maison de Beaumont, passa tour à tour dans diverses familles : elle appartenait aux Fiesques, dans les premières années du XVIIe siècle, et au marquis d'Angeau, vers le commencement du XVIIIe; la maison d'Albert de Luynes la possédait vers l'année 1705, il y a cinquante ans à peine; le château et ses dépendances sont aujourd'hui la propriété d'une famille parlementaire de Pau, qui en fit alors l'acquisition.

Nous rapporterons ici un épisode curieux dans l'histoire moderne de Bressuire. Sous le règne de Louis XIV, Augustin Lemarchand, cordelier de cette ville, quitta le froc vers l'année 1705, quand éclata la guerre de la succession d'Espagne, et s'engagea dans l'armée de l'archiduc Charles, depuis empereur d'Allemagne, sous le nom de Charles VI, mais qui alors disputait aux Bourbons l'héritage de la monarchie espagnole. Tandis que le moine de Bressuire était au service de ce prince étranger, il prêta, dit-on, l'oreille à des propositions d'empoisonnement contre Philippe V et sa famille. Découvert au moment où tout était préparé pour l'exécution du crime, Lemarchand parvint à s'évader, rentra en France, et se retira dans son couvent, où l'on consentit à le recevoir, sous la condition qu'il ferait pénitence. La maréchaussée ne tarda point toutefois à venir le réclamer; il fut saisi et condamné à terminer ses jours dans une étroite prison : on obtint de lui, à ce qu'on prétend, des révélations fort singulières.

Dès le commencement de la Révolution, les principes démocratiques prédominèrent à Bressuire. Les habitants refusèrent d'acquitter les impôts indirects; mais cette première émeute fut apaisée promptement. Après l'arrestation du roi, à Varennes, de nouveaux troubles ayant éclaté, deux commissaires de l'Assemblée Nationale, Gallois et Gensonné, se transportèrent à Châtillon-sur-Sèvre, chef-lieu du district; ils y convoquèrent les délégués des cinquante-six communes environnantes, et rétablirent l'ordre momentanément, en favorisant l'émission de pétitions où l'on demandait la liberté des croyances religieuses, ainsi que la rentrée des prêtres non assermentés, et en ouvrant les prisons aux détenus enfermés à l'occasion de ces troubles. Bientôt, et coup sur coup, le décret de déportation contre les prêtres réfractaires, les journées du 20 juin et du 10 août, l'incarcération du roi et de la famille royale, enfin, les premiers succès des puissances coalisées, ranimèrent tous ces ferments mal étouffés, dont l'explosion fut produite par le décret de la levée de trois cent mille volontaires. L'insurrection devint générale : elle eut pour chefs Delouche, ouvrier poêlier, qui, patriote d'abord et maire de Bressuire, ayant perdu la confiance de ses administrés, s'était déclaré pour le

parti opposé, et Baudry d'Asson, gentilhomme des environs de la Forêt-sur-Sèvre, ancien officier retiré à la campagne, où il menait une vie assez désordonnée. Un rassemblement de paysans armés de bâtons, de faulx et de fusils de chasse, se forma dans les paroisses circonvoisines, et se porta au château de Brachien, appartenant à Baudry d'Asson, qui s'y trouvait avec Delouche. On se rendit ensuite à la Forêt-sur-Sèvre, où l'on mit à sac la maison d'un patriote. On se dirigea, de là, vers Châtillon-sur-Sèvre, où étaient des gendarmes qui voulurent empêcher le rassemblement d'avancer; un métayer de la Ronde, excellent tireur, fit feu et tua l'un des gendarmes : ce fut le premier coup de fusil tiré dans la Vendée. Parvenus à Châtillon, le 22 août, les insurgés y brûlèrent les papiers du district. Le lendemain, 23, une troupe de paysans mal armés marcha sur Bressuire; les administrateurs du district, qui y étaient accourus avec les gardes nationales de Thouars et d'Airvault, aidèrent les habitants de la ville à les repousser. Les paysans perdirent une cinquantaine des leurs et prirent la fuite. Les insurgés, en forces, revinrent le 24. Une première attaque eut lieu du côté de la porte La Bâte, et ne réussit point. Bientôt, cependant, la colline du Moulin-Cornet se couvrit de masses énormes d'insurgés, conduites par Delouche, Baudry d'Asson, Calais et Richeteau de la Coindrie, qui les mirent en mouvement du côté de la porte Saint-Jacques. La ville avait heureusement reçu des renforts considérables, composés de soldats de la marine de Rochefort, de gendarmes de Niort, et de détachements de gardes nationales des départements de la Vienne, des Deux-Sèvres, de la Loire-Inférieure et de Maine-et-Loire. Les insurgés, marchant en colonnes serrées, firent en vain des prodiges de valeur. Le désordre gagna leurs rangs, et quand l'artillerie, qu'on attendait d'un moment à l'autre, fut en batterie, et eut commencé ses décharges, ce ne fut plus, parmi eux, qu'une déroute. Pour récompenser les habitants de Bressuire de leur vaillante conduite, l'Assemblée Nationale fixa définitivement le siége du district dans leur ville (30 août 1792).

Bressuire, situé au milieu du Bocage, devait nécessairement jouer encore un rôle dans la grande insurrection vendéenne. Bientôt pris et repris tour à tour par les royalistes et les républicains, il fut en butte à toutes les horreurs de la guerre : une des colonnes infernales de l'armée conventionnelle, celle du général Grignon, l'incendia, en 1793, dans sa marche dévastatrice; et, de toutes les maisons de la ville, livrée aux flammes, deux seulement restèrent debout. Le gouvernement consulaire songea à relever Bressuire de ses ruines, dès que l'ordre eut commencé de renaître; et, pour hâter cette œuvre de restauration, il accorda même des primes à ses nouveaux habitants. Sa population, réduite en l'an IX à 630 personnes, s'élevait déjà à plus de 1,043 au commencement de l'an XIII. On reconstruisit les halles, le collége et le champ de foire de Bressuire, et, vers le même temps, le tribunal du premier arrondissement communal y fut placé. Enfin, on y transféra, en 1804, le siége de la sous-préfecture, fixé d'abord à Thouars.

Le château de Bressuire est une des plus belles ruines de l'ancienne France; il soutient la comparaison, sans désavantage, avec les ruines de Clisson et de Pierrefonds. Situé à deux cents mètres environ de la ville, il était défendu, au

nord et au nord-est, par une triple enceinte de fossés; à l'est, au sud et à l'ouest, par les rochers à pic sur lesquels il s'élève. Au sud, existait un étang, près du prieuré de Saint-Cyprien, qui communiquait, dit-on, à la forteresse par des constructions souterraines passant sous la petite rivière et aboutissant à la poterne qu'on voit encore avec trente-sept tours presque entièrement conservées. Ces tours datent évidemment de plusieurs époques : les unes sont propres à l'usage des armes à feu, les autres au tir à l'arbalète, ce qui est indiqué par des ouvertures en croix. L'épaisseur en est prodigieuse, et la matière si dure et si compacte que le couronnement d'une de ces tours a été renversé à terre sans être démoli, et qu'il présente encore une masse d'un seul bloc. La seule porte par laquelle on pénètre dans ces immenses ruines, a pour défense deux tours et un double portail avec des herses. C'est la partie la plus accessible, elle se trouve de niveau avec la ville : aussi, est-elle cernée d'un double fossé. D'ailleurs, les anciens murs d'enceinte se terminaient, à l'ouest, par une tour ou cavalier, en regard de la dernière tour, formant vedette hors du château, et ne laissant ainsi qu'un espace étroit, très-facile à garder. Un autre édifice de Bressuire, qui ne se recommande pas précisément par la beauté de son architecture, mais auquel se rattache un précieux souvenir, est l'hôtel de la sous-préfecture, lourd bâtiment couvert en ardoises, pour la construction duquel l'Empereur, à son passage dans la Vendée, fit la moitié des frais, tandis que l'arrondissement devait payer l'autre : c'est là, en effet, que l'historien des ducs de Bourgogne, M. de Barante, n'étant encore que sous-préfet de Bressuire, a écrit son *Tableau de la littérature française au* XVIIe *siècle*, et son chapitre sur les *mœurs vendéennes*, inséré dans les Mémoires de madame de La Rochejaquelein.

C'est au village de Beaulieu, près de Bressuire, que naquit, dans le XIe siècle, *Raoul Ardent*, aumônier du comte de Poitou, Guillaume IX, qu'il accompagna à la croisade; théologien profond, philosophe éclairé pour le temps, et très-versé dans les langues savantes. Les cordeliers de Bressuire conservaient soigneusement dans leur bibliothèque un recueil manuscrit de ses homélies.

Châtillon-sur-Sèvre, petite ville située sur le ruisseau de Loing, n'a pris le nom qu'elle porte aujourd'hui qu'un peu avant le milieu du XVIIIe siècle : son ancien nom est Mauléon (*Maleolium*). La race de ses seigneurs s'éteignit, en quelque sorte, dans la personne de Savary de Mauléon, le plus illustre de tous, troubadour célèbre, grand homme de guerre sur terre et sur mer, et l'un des capitaines les plus marquants dans la lutte anglo-française, au commencement du XIIIe siècle. Ses biens, notamment la baronnie de Mauléon, passèrent, par alliance, dans la maison de Thouars. La baronnie, qui avait toujours suivi le sort de cette famille, étant échue en partage à un puîné, fut vendue à M. Des Granges de Surgère, qui la céda au comte de Châtillon, lieutenant général, et gouverneur du Dauphiné. Celui-ci la fit ériger, sous son nom, en duché-pairie (1736). Comme il existait un Châtillon-sur-Loing, on transforma le nom de Mauléon en Châtillon-sur-Sèvre, quoique la Sèvre-Nantaise n'arrose point le territoire de cette petite ville, et qu'elle coule même à une lieue de distance.

L'histoire de Mauléon, ou Châtillon, peut se résumer en quelques lignes : les

guerres religieuses et les guerres civiles lui ont été également fatales, à deux époques différentes. Les protestants, s'en étant emparés, en 1581, pillèrent l'abbaye de la Trinité, dont la fondation remontait à la fin du XIe siècle (1080); ils emportèrent tous les vases et toute l'argenterie du monastère, butin évalué à trente mille louis, somme énorme pour le temps. En 1792, cette ville devint le quartier général de la première insurrection royaliste de l'ouest; la colonne infernale, commandée par le général Grigon, l'incendia en 1793.

Quoique chef-lieu d'un duché-pairie, Châtillon-sur-Sèvre n'avait qu'une médiocre importance, sous l'ancien régime. La fête publique de la *Bachelette de Mauléon*, qui lui communiquait, chaque année, un peu de vie et de mouvement, avait été abolie par arrêt du parlement de Paris (juin 1779). L'abbaye de la Trinité était occupée par des génovéfains : en 1789, elle possédait encore des serfs, quand, depuis quelques années, il n'en existait déjà plus dans tout le royaume. On les distinguait en *hommes fourroyants* et *hommes fourvoyants de foi :* ceux-ci étaient astreints à plus d'obligations que les autres. Châtillon-sur-Sèvre, aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrondissement de Bressuire, n'a pas plus de 1,200 habitants, sans compter l'annexe de Saint-Jouin-sous-Châtillon, où les Bénédictins avaient jadis un couvent dépendant du grand monastère de Saint-Jouin de Marnes. Les habitants exploitent des fabriques d'étoffes, et jouissent de foires très-suivies, surtout pour le commerce des moutons.

Argenton-Château (*Argentomagus*) est une petite ville bâtie sous la protection d'un château dont il ne reste plus aucune trace. Ses premiers seigneurs, feudataires des vicomtes de Thouars, portaient pour nom patronymique le nom même de leur terre. En 1473, le fief, après diverses transmissions, était passé dans la maison de Chambes-Montsoreau : Philippe de Commines, ayant, à cette époque, épousé la fille du seigneur d'Argenton, Hélène de Chambes-Montsoreau, acheta la terre avec les libéralités de Louis XI, et reconstruisit le château, où, plus tard, il devait écrire ses mémoires. Argenton avait été érigé en paroisse, en 1068, par l'évêque de Poitiers Isambert, à cause du grand nombre de familles du pays qui étaient venues se placer sous la protection de son château. C'est alors que la ville prit le nom sous lequel on la désigna depuis pour se distinguer d'une autre petite ville de même nom, située à peu de distance, et appelée *Argenton-l'Église*. Pendant les guerres de la Vendée, Argenton-Château fut livré aux flammes comme Bressuire et Châtillon-sur-Sèvre. Sa population descendit à un chiffre très-bas : elle est aujourd'hui de 800 âmes. La ville, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Bressuire, est traversée par deux grandes routes et a de bonnes foires.[1]

1. *Recueil des historiens de France.* — *Manuscrits* de dom Fonteneau. — Bouchet, *Annales d'Aquitaine.* — Guyard de Berville, *Histoire de Du Guesclin.* — Dreux du Radier, *Bibliothèque du Poitou.* — De La Fontenelle, *Revue anglo-française ; Prise de Bressuire par Du Guesclin ; Comyne en Poitou.* — Le président Aubin, *Notice sur le château de Bressuire.* — Bourniseaux, *Histoire des guerres de la Vendée.* — Le *Moniteur universel* du 19 janvier 1805.

FONTENAY-LE-COMTE.

Malgré la création récente de Bourbon, Fontenay-le-Comte, ancienne capitale du bas Poitou, est restée la principale ville de la Vendée, tant par le chiffre de sa population, que par son industrie, son commerce et les richesses variées de son territoire. C'est aussi la plus ancienne cité de la contrée, car elle eut pour premiers habitants les *Gambolectri Agesinates*, que les Romains remplacèrent presque immédiatement après la conquête des Gaules. Le nom de la ville, écrit indistinctement dans les chroniques *Fontanacum*, *Fonteniacum*, *Fonteneum*, et *Fontenetum*, se compose de *Fontana* et du suffixe gaélique *ach*. Une source abondante d'eau limpide et la présence des comtes de Poitou, valurent à Fontenay-le-Comte sa double dénomination. Ce n'était encore qu'un bourg en 841, lorsque Renaud, comte de Nantes, y rassembla des troupes pour marcher au secours de Charles-le-Chauve. Des marais immenses l'empêchaient de s'étendre au sud, mais bientôt on construisit sur leurs rivages une chaussée, le long de laquelle s'établirent des pêcheurs : telle fut l'origine du *faubourg des Loges*.

Dans le XI[e] siècle, Fontenay appartenait à la famille de Thouars, sous la suzeraineté des comtes de Poitou, qui y avaient institué une viguerie. Les maisons de Mauléon et de Lusignan possédèrent successivement cette ville. Louis IX, en 1242, l'enleva à Geoffroy II de Lusignan, dit la *Grand' Dent*, et la donna à Alphonse, comte de Poitou. Au mois d'août 1361, Fontenay fut cédé aux Anglais, et confié à la garde du sire de Harpedanne, sénéchal de Saintonge, dont la femme défendit héroïquement le château contre les troupes françaises, commandées par le connétable Du Guesclin. Celui-ci s'étant emparé de la place, en 1372, la reçut de Charles V, en récompense de ses services et la rendit à Jean de France, duc de Berry. Tandis que les institutions municipales se développaient dans la France entière, le Bas-Poitou n'avait pas encore une seule commune. La première de toutes, celle de Fontenay, fut établie par Louis XI, au mois de mars 1471; un édit du 2 janvier 1544 y créa une sénéchaussée. Ces deux institutions promettaient à la cité poitevine un heureux avenir, mais les guerres de religion lui furent fatales : les deux partis se la disputèrent, et, du 23 mai 1562 au 30 avril 1587, elle n'eut pas à soutenir moins de dix siéges meurtriers; le dernier, dont Sully dans ses *Œconomies royales*, nous a laissé une longue description, fut dirigé par Henri IV et terminé par une honorable capitulation. Les Fontenaisiens commencèrent alors à relever leurs murailles; mais Louis XIII, ayant visité Fontenay, le 20 mai 1621, ordonna qu'on démolît toutes les fortifications : elles étaient hors d'état d'arrêter l'ennemi, quand la place fut occupée, en 1649, par le sieur Des Roches-Bariteaud, à la tête des gentilshommes poitevins armés contre le parlement.

Tel est le dernier événement dont Fontenay fut le théâtre jusqu'à 1789.

Dès les premiers troubles de la Vendée, les insurgés menacèrent cette ville qui en était devenue le chef-lieu. Repoussés, le 16 mai 1793, ils reparurent, le 25, au nombre de trente-cinq mille hommes, sous les ordres de Bonchamp, Lescure, Cathelineau, d'Elbée et La Rochejaquelein. Le général Chalbos, commandant de la place, n'avait à leur opposer que cinq mille cinq cents hommes. Sept Conventionnels assistaient au combat. L'armée républicaine, accablée par le nombre, perdit dix-huit cents hommes, quarante pièces de canon, et presque toutes ses munitions. Les généraux vendéens comptaient faire de Fontenay le centre de leurs opérations, mais n'ayant pu retenir sous les drapeaux les paysans qui composaient leurs troupes, ils furent obligés de transporter leur quartier général à Chollet. Fontenay, resté à la République, prit le nom de *Fontenay-le-Peuple*, eut un club et un tribunal révolutionnaire, et reçut dans ses prisons un grand nombre de royalistes. Le 10 décembre 1793, une révolte menaçante éclata parmi eux : le représentant Lequinio, se faisant aussitôt ouvrir le cachot de l'un des chefs vendéens, lui brûla la cervelle ; cet acte cruel de résolution apaisa l'émeute.

Il y avait à Fontenay, avant la Révolution, un grand nombre de communautés religieuses, des Capucins, des Bénédictins, des Lazaristes, des Cordeliers, illustrés au XVI[e] siècle par le séjour de Rabelais dans leur maison; sans compter *le moustier des cent frères jacobins*, fondé en 1230; le collége des Jésuites, établi en 1630, et un couvent de *Dames de Saint-François*. La cathédrale, édifice du XV[e] siècle, mutilée et restaurée plusieurs fois, a survécu à tous ces établissements religieux; elle conserve encore une élégante façade et une belle flèche ayant pour base une tour carrée. L'église Saint-Jean, située dans le faubourg des Loges, semble un diminutif de la cathédrale. Celle de Saint-Nicolas, qui s'est écroulée pendant la Révolution, renfermait le tombeau du roi de la Ligue, Charles X, mort à Fontenay, le 9 mai 1590.

L'Empire a relégué Fontenay au rang des sous-préfectures, sans lui ôter son importance réelle. L'arrondissement renferme 126,531 habitants, et la ville 7,175 : elle a un collége communal, un hospice, un comice agricole, un dépôt d'étalons. Ses foires attirent un grand concours de Français et d'Espagnols, qui viennent y acheter des bestiaux et surtout des mulets. La création récente d'un port augmente encore les ressources du pays. La fontaine qui a donné son nom à la ville jaillit du centre d'un gracieux monument du XVI[e] siècle; elle a été célébrée par Rabelais, de Thou, Sainte-Marthe, Colletet et autres écrivains. Figurée en *argent sur champ d'azur*, elle compose le blason de la cité. La légende de ces armoiries porte : *Fonteniacum felicium ingeniorum scaturigo*- devise ambitieuse justifiée par la naissance des jurisconsultes *André Tiragneau* et *Jean Imbert;* du mathématicien *François Viette;* du président *Barnabé Brisson*, et des poëtes *Nicolas Ropin* et *Julien Colardeau*. Le général *Belliard* est également né à Fontenay-le-Comte.[1]

1. *Archives de la ville.* — *Chronique du Langon.* — Ms. d'Amos Barbot. — Dom Fonteneau. — Brantôme. — *Mémoires* de Sully. — Faustin Poeydavant. — Thibaudeau. — MM. Benjamin Fillon, de Fontenay, et Louis Audé, de Bourbon-Vendée. — C. Arnault, *Histoire de Maillezais.*

MAILLEZAIS.

La petite ville de Maillezais a bien déchu : on y trouve cependant des restes précieux. C'est ainsi qu'on peut visiter sur les bords de ses riants marais les débris d'une église et d'un château, dont l'aspect rappelle aux plus indifférents son ancienne importance. Maillezais fut autrefois le siége d'un puissant évêché et d'un riche monastère. Son abbaye, fondée à la fin du xe siècle, ne relevait que de Rome; ses moines suivaient la règle de saint Benoît; longtemps ils ne s'occupèrent que d'étude et se livrèrent avec une louable persévérance aux soins de l'agriculture. Pendant de nombreuses années, l'abbaye fut florissante; mais au commencement du xiiie siècle, un seigneur de Vouvent et de Mervent, le célèbre Geoffroi de Lusignan, surnommé le grand Duit, pénétra par la force des armes dans la pieuse enceinte, dont il feignit de ne pas connaître les franchises (1225). Alors, selon le vieux chroniqueur témoin sans doute de ces fatales journées, l'église de Maillezais chercha vainement un protecteur; elle ne rencontra que des ennemis pour la frapper et la dépouiller. Cependant, en 1232, Geoffroi fut obligé de fléchir et Maillezais reprit le cours de ses prospérités. Des offrandes lui vinrent de toute part; personne n'avait le courage de résister aux demandes des pieux cénobites. Ces faveurs ne furent pas les seules, l'abbé Godefroi de Ponerelle ayant persuadé au pape Jean XXII qu'il existait une abondante moisson dans le champ du monde et peu de moissonneurs, son abbaye fut érigée en évêché par une bulle donnée à Avignon aux ides d'Auguste 1317. Le premier évêque de Maillezais fut sacré à Avignon où était alors la cour pontificale. L'évêché de Maillezais comprit un archiprêtré, quatre doyennés, deux cent vingt-huit paroisses, cent quarante-six prieurés et plusieurs abbayes.

Les évêques de Maillezais, qui remplirent presque tous des fonctions importantes, ne siégèrent que de loin en loin dans leur demeure de Maillezais; en effet, leur palais épiscopal sans éclat, sans grandeur, ne pouvait guère leur plaire. Cependant quelques-uns d'entre eux ne partagèrent pas cette indifférence, l'évêque d'Estissac resta presque toujours au sein de son Église. Ce fut sous ce prélat que Rabelais vécut quelque temps dans l'abbaye de Maillezais (1525); mais il ne put y rester, son imagination l'entraîna loin de là : déserteur du cloître, il franchit les murs du monastère pour trouver la liberté et l'indépendance qui lui manquaient. Malgré cette conduite d'Estissac l'aima toujours; aussi, quand Rabelais partit pour l'Italie, en 1534, l'évêque de Maillezais lui recommanda les jardins de Ligugé, de l'Hermenault; il le pria de recueillir pour lui les graines les plus rares, celles surtout qui venaient dans le royaume de Naples, car il voulait en doter ses terres de Poitou.

Sous l'épiscopat d'Henri Descoubleau sieur de Sourdis et de la Chapelle-Bil-

louin, Maillezais entendit le bruit des armes. Le roi de Navarre, qui comprit tout le parti que l'on pourrait en tirer, alla, en 1586, se saisir de l'abbaye qui n'était gardée que par un moine et par les habitants. Sa situation avantageuse décida le puissant chef du protestantisme à en faire une forteresse, dont il donna le commandement à Châtillon d'Availles. Bientôt après Maillezais fut le théâtre d'un terrible massacre : Catherine de Médicis, afin de rompre une trève qui lui déplaisait, y fit égorger par surprise deux régiments de troupes protestantes. En 1589, Henri de Navarre ayant repris Maillezais que son parti avait perdu, Agrippa d'Aubigné voulut rester gouverneur de la forteresse conquise, au grand regret du roi de Navarre, qui mit tout en usage pour le détourner de ce médiocre gouvernement. D'Aubigné n'en conserva pas moins sa confiance; aussi, quand il fut question de conduire en un lieu sûr le cardinal de Bourbon, à qui les ligueurs avaient donné le nom de Charles X, on songea au gouverneur de Maillezais. Celui-ci se montra digne de cette haute confiance, en résistant avec une fermeté inébranlable à toutes les offres du duc de Mayenne. Ce fut dans la forteresse de Doignon qui dépendait de Maillezais que d'Aubigné fit imprimer son histoire universelle. L'une et l'autre place ne rentrèrent sous l'obéissance du roi que le 27 mai 1621. La cathédrale de Maillezais ayant été en partie ruinée pendant les guerres du XVI[e] siècle, on songea à transférer l'évêché à La Rochelle ; après de longues formalités, le 16 novembre 1666, l'évêque de Poitiers fulmina la bulle de sécularisation, et il fut ordonné aux chanoines de quitter l'habit des moines ; quelques-uns cependant ne voulurent point laisser leurs nobles ruines, et attendirent dans le silence et la solitude le moment de leur mort. Puis Maillezais tomba dans l'obscurité la plus profonde : de toute sa gloire passée, il ne lui resta que des tours solitaires, qu'une cathédrale en deuil, et les souvenirs d'un passé qui s'efface chaque jour davantage.

Maillezais, avant la Révolution, dépendait de l'élection de Fontenay et de l'intendance de Poitiers; on y comptait environ mille habitants. Cette petite ville, ou plutôt ce bourg, situé dans une île formée par l'Autise et la Sèvre Niortaise, fait aujourd'hui partie du département de la Vendée comme chef-lieu de canton compris dans l'arrondissement de Fontenay-le-Comte : sa population s'est accrue à peu près d'un tiers, mais le commerce y est presque nul.[1]

LUÇON.

Luçon (*Lucionum*, *Lucionium*, *vel Luxionium*) se trouvait, dans le principe, au fond du golfe septentrional formé par l'Océan, en Poitou ; cette ville est à présent située au bord du marais, qui, par suite du retrait de la mer et des desséchements, tient la place de ce même golfe. Certains étymologistes ont

1. Labbe, *Bibl. Mans.* — *Manuscrits* de dom Fonteneau. — *Mémoires* de Sully. — *Mémoires* de Duplessis-Mornay.

attribué sa fondation à un prétendu Lucius, second fils de Constance Chlore et d'Hélène, lequel ayant tué son frère aîné, s'enfuit sur un navire, aborda en Poitou et y fonda un monastère. Cette fable, si absurde qu'elle soit, n'en a pas moins été recueillie par l'annaliste Bouchet, par l'auteur de la Chronique de Maillezais, et par Bounin lui-même, l'historien de la ville. Ce n'est pas sans motif qu'on croit que le monastère de Luçon ne fut fondé qu'au VIIe siècle, par Ansoalde évêque de Poitiers, qui le mit sous le gouvernement de Philbert, abbé d'Her ; une preuve de ce qu'on avance, c'est que l'auteur du récit de la translation des reliques parties de cette abbaye appelle Luçon, *Lucionum vicum nostrum*. Luçon n'était donc alors qu'un bourg dépendant d'un prieuré où il y avait des moines d'Her, lequel prieuré devint ensuite indépendant. Il semble, du reste, qu'il dut être dans la destinée de la ville naissante de prêter aux fables et aux erreurs : ainsi, on l'a fait nommer par Éginard qui n'en dit pas un mot, et Meschin, Robert de Dorat et Thibaudeau l'ont prise pour Loches en Touraine, *Lucæ castrum*, dont Pépin et Carloman s'emparèrent en marchant contre Hunald, ainsi qu'il est dit dans la chronique d'Adon.

Les Normands dévastèrent le monastère de Luçon, au IXe siècle ; la Chronique de Maillezais nous apprend qu'il était encore en ruines, en 877 : il ne fut rétabli que vers 963, par l'intervention d'Ebles, évêque de Limoges, trésorier de Saint-Hilaire de Poitiers, abbé de Saint-Maixent et de Saint-Michel-en-Lherm, et frère du comte de Poitou, Guillaume-Tête-d'Étoupes. Ce n'est que vers le milieu du XIe siècle qu'on trouve une succession des abbés de Luçon, comprenant treize à quatorze dignitaires, presque tous très-peu marquants. Ce fut durant cette période que Guillaume-Guy-Geoffroi brûla le monastère de Luçon et son église, sans qu'on puisse trop savoir pour quelle raison (1068) ; mais, s'étant rendu à Rome, il écouta les remontrances du pape Grégoire VII, et répara tout le mal qu'il avait causé (1091). Ce fut aussi dans le même temps que le monastère de Luçon, dont l'église avait été dédiée à la Vierge, s'enrichit de plusieurs donations, entre autres celle de la terre de Choupeau-en-Aunis, que lui fit Henri II, roi d'Angleterre et duc d'Aquitaine (1157) ; la concession de parties considérables dans les marais voisins, dues aux familles de Luçon et de Thouars ; et le legs de l'hôtel des Piliers, à Poitiers, que les moines reçurent d'un bourgeois de cette cité. De nombreuses habitations, élevées autour du couvent, formèrent à la fin, cependant, un bourg et ensuite une petite ville, grâce la protection tant des abbés que des seigneurs du lieu, lesquels appartinrent tour à tour aux maisons de Tannay, de Machecoul, de Belleville, de Thouars et de Lusignan.

En 1317, le pape Jean XXII, ayant démembré deux prélatures du diocèse de Poitiers, créa un évêché à Luçon : le nouveau titulaire fut l'abbé même du monastère, Pierre de la Voyrie ; et son chapitre se composa des moines qui conservèrent, pendant de longues années encore, leur caractère de prêtres réguliers. L'évêché de Luçon s'étendit, d'ailleurs, sur tout le Bas-Poitou, c'est-à-dire qu'il embrassa tout le territoire qui constitue aujourd'hui tout le département de la Vendée, sauf Fontenay et sa banlieue, et les environs de Mortagne-sur-Sèvre. Pierre de la Voyrie et son collègue, Geoffroy Pouverel, évêque de Maillezais, furent sacrés ensemble à Avignon, le dimanche 20 novembre 1317, par Béranger

de Béziers, cardinal, évêque d'Ostie. Jean XXII, en érigeant Luçon en évêché, ne manqua point de qualifier cette ville de cité ; car il était d'usage qu'un évêque ne pût avoir son siége que dans un lieu de cette importance ; sans doute aussi Luçon renfermait déjà une population plus considérable. En 1347, le successeur de Pierre de la Voyrie, Reynaud de Thouars, de la branche des seigneurs de Pousauges, fit avec ses religieux le partage des biens de l'abbaye de Luçon ; il céda au chapitre les terres de Triaise et de Richebonne, ainsi que l'office claustral de la Cellerie, et de cette manière se trouva dispensé de pourvoir à ses besoins. Raynaud de Thouars eut pour successeurs plusieurs prélats peu renommés.

L'établissement du chenal, de Luçon à la mer, date d'une époque inconnue. En 1368, l'évêque et le chapitre eurent, relativement à ce canal, un débat avec Brideau de Châteaubriand, seigneur de Champagné ; il en ressort la preuve que les revenus et frais d'entretien étaient l'objet d'une certaine répartition entre les parties litigantes.

A Guillaume de Larochefoucauld et Étienne Loipeau, aumônier du duc Jean de Berry, succéda sur le siége épiscopal de Luçon Germain Paillard, d'une maison originaire de Bourgogne, et Bourguignon aussi par le cœur. Aussi le Dauphin-régent, qui était alors à Poitiers, le dépouilla-t-il des châteaux et forteresses de son évêché, pour en confier la garde à des capitaines de son choix (1418). Germain Paillard se retira à Paris, où il mourut dans le courant de cette même année. Il eut pour successeur Élie Martineau, né dans le bas Poitou, lequel se montra toujours dévoué à Charles VII. Ce prince lui en témoigna sa reconnaisance ; toutefois il ne put empêcher George de La Trémouille, seigneur d'une des baronnies de Luçon, de s'emparer de la forteresse de la ville, sous prétexte que toutes les dépendances ecclésiastiques relevaient de lui. La Trémouille alla même attaquer avec du canon le château du prélat aux Moutiers-sur-Lay, et, l'ayant enlevé, après quelques jours de résistance, il disposa en maître de tout ce qui constituait la propriété de l'évêché. Ses prétentions continuèrent sous l'épiscopat de Guillaume Gojon, successeur d'Élie Martineau, mort en 1424. Charles VII rétablit cependant le prélat, par lettres du 16 novembre de cette même année, dans le droit de pourvoir au commandement et à la garde de la forteresse ; mais La Trémouille n'en perçut pas moins les revenus de l'évêché de Luçon, et l'évêque même, voyant sa vie en péril, se retira à Angers, où il mourut le 25 mars 1431. Cet état de choses, accompagné de siéges, de combats, de spoliations et autres voies de fait à main armée, se prolongea jusqu'en 1458, époque à laquelle il y eut entre La Trémouille et André de La Roche, successeur de Nicolas Cœur, frère du grand argentier, une transaction dont la clause principale reconnaissait les deux seigneurs indépendants l'un de l'autre.

A l'évêque de La Roche succéda son coadjuteur Nicolas Boutaud, sous l'épiscopat duquel fut sécularisée l'église de Luçon, par des bulles du pape Paul II (12 janvier 1468-1469). Les chanoines réguliers, c'est-à-dire moines, devinrent prêtres séculiers, changement dont les résultats furent très-importants pour Luçon. Assujettis, en effet, à la vie commune, les moines, qui logeaient et mangeaient au monastère, eurent alors une maison et leur ménage en ville, et l'abbaye se dépeupla au profit de la cité. En 1490, à la mort de Nicolas Boutaud,

le chapitre élut Mathurin de Dercé, son doyen, pour le remplacer; mais Louis XI ne tint aucun compte de ce choix, et fit pourvoir de ce siége une de ses créatures les plus dévouées, Pierre de Sacierges, qui joua un rôle si infâme dans l'affaire de l'empoisonnement du duc de Guyenne. A Pierre de Sacierges succédèrent plusieurs prélats de grande maison, savoir: Ladislas du Fau, dont l'aïeule était une Bourbon légitimée; le cardinal Jean de Lorraine, fils du duc René II; et le cardinal Louis de Bourbon, fils du duc de Vendôme.

Sous l'épiscopat de Milon d'Illiers, la réforme religieuse fut introduite à Luçon, ainsi que dans tout le bas Poitou; la guerre n'éclata que sous René de Daillon du Lude, son neveu. A cette époque, le chapitre acquit la baronnie laïque de la ville, passée de la maison de La Trémouille dans celle de Milon d'Illiers. Le 30 avril 1562, un rassemblement de protestants, formé dans les paroisses voisines de La Châtaigneraie et de Fontenay, s'empara de Luçon par surprise. La cathédrale fut saccagée, ainsi que le chapitre, l'évêché et les maisons des chanoines. Les insurgés ne se retirèrent qu'en laissant garnison dans la cathédrale. L'ordre étant rétabli, on commença une enquête sur ces désordres; mais l'évêque résigna son siége à son parent Baptiste Tiercelin, pour l'abbaye des Châteliers, près de Saint-Maixent, où il se retira. C'est sous ce nom d'Abbé des Châteliers que René de Daillon joua un grand rôle politique et militaire, dans les affaires du pays, et aida puissamment son frère, Gui de Daillon, comte Du Lude et gouverneur du Poitou, à faire une rude guerre aux novateurs.

Le parti protestant grandit beaucoup dans le bas Poitou, sous l'épiscopat de Baptiste Tiercelin, et l'exercice du culte catholique cessa dans presque toutes les communes environnantes. Le prélat et le chapitre, après s'être maintenus quelque temps à Luçon, dont les fortifications avaient été détruites, plusieurs années auparavant, firent transporter tous les papiers et les objets les plus précieux de l'évêché à l'abbaye de Saint-Michel-en-Lherm qui était encore dans un bon état de défense, et se réfugièrent à Niort. Le 8 février 1568, un corps de troupes rochellaises, sous les ordres de Jean Boisseau et de Trousseau-la-Belle, vint investir Luçon.

La ville ayant été emportée d'assaut, malgré la vigoureuse résistance de quelques soldats du comte Du Lude qui furent tous massacrés, le vainqueur mit le feu à la cathédrale, à l'église de Saint-Mathurin, à l'évêché et aux maisons des chanoines; il revint, peu de temps après, brûler l'église de Saint-Philbert et celle de l'Aumônerie. Le comte Du Lude, qui accourait au secours de la place, rebroussa chemin en apprenant ce désastre. Les catholiques la reprirent, au commencement de l'année suivante, et Puygaillard y fit construire un fort, à l'entrée des marais, ce qui ne l'empêcha point d'être battu, le 14 juin 1570, à Saint-Gemme-la-Plaine, distant d'une lieue, quoiqu'il eût des forces considérables, par un corps d'armée protestant aux ordres de La Noue et de Pluviault. A la suite de cet échec, les catholiques évacuèrent Luçon; l'évêque en sortit de nouveau et se retira à Poitiers avec son chapitre; quelques chanoines revinrent cependant, de sorte qu'il y eut bientôt comme deux chapitres qui ne se reconnurent ni l'un ni l'autre et entamèrent même un procès. La reprise d'armes de 1574, les contraignit pour la troisième fois à gagner Poitiers, Angers ou Nantes. Ils se hasardèrent

à revenir encore, quand les catholiques eurent repris le dessus dans le bas Poitou, vers le milieu de cette année ; mais ce fut une imprudence, car les réformés étant rentrés à Luçon y égorgèrent un grand nombre de prêtres et emmenèrent les autres prisonniers. Dans ces conjonctures, Baptiste Tiercelin résigna son évêché pour aller vivre tranquillement dans son abbaye de Sainte-Colombe, au diocèse de Chartres, et la prélature de Luçon passa entre les mains d'évêques *confidentiaires*, c'est-à-dire qui tenaient compte à de grands seigneurs de la majeure partie des revenus affectés à leur titre, et n'avaient ainsi qu'une médiocre existence. Tels furent René de Salla qui reçut son évêché de la maison de Belleville, et François Hyvert qui fut le mandataire de la maison de Richelieu. Cette dernière famille eut, dans son propre sein, trois évêques confidentiaires de Luçon, savoir : Jacques Du Plessis, Alphonse-Lonis Du Plessis, depuis cardinal et archevêque de Lyon ; et Armand-Jean Du Plessis-Richelieu, cardinal et premier ministre.

Jacques Du Plessis ne fit aucune résidence dans son diocèse ; il était seulement pourvu du sous-diaconat. Alphonse-Louis n'occupa le siége que fort peu de temps et se retira à la Grande-Chartreuse. Il eut pour successeur Armand-Jean, son frère puîné. La carrière épiscopale du futur ministre fut marquée par de violentes persécutions contre les protestants ; il essaya de terminer les difficultés qu'avaient eues ses prédécesseurs avec le chapitre, et y réussit. Un génie si puissant devait nécessairement être à l'étroit dans une aussi petite sphère. Il est curieux de lire la lettre qu'il écrivait à une dame de ses amies résidante à Paris : « Je vous puis assurer que j'ay le plus vilain évêché de France, le plus crotté et le plus désagréable. Il n'y a ici aucun lieu pour se promener, ny jardin ny quoi que ce soit, de façon que j'ay ma maison pour prison. » Richelieu figura, en qualité d'évêque de Luçon, aux états-généraux de 1614, où, dans un discours prononcé à la séance de clôture, il demanda, pour le clergé, une large coopération dans les affaires publiques. Entré bientôt au ministère, il en sortit pendant quelques mois et retourna à Luçon, où il s'occupa d'écrits de controverse. Rentré au pouvoir, il obtint, en 1622, le chapeau de cardinal et se démit, l'année suivante, de l'évêché de Luçon.

Nous ne nous étendrons point sur les successeurs du cardinal, dont quelques-uns furent illustres par leur naissance, par leurs talents ou leurs vertus. Il nous suffira de mentionner Nicolas Colbert, frère du contrôleur général des finances ; Henri de Barillon, homme véritablement évangélique, qui fonda le séminaire, la maison des missionnaires, et encouragea l'établissement du couvent de l'Union chrétienne, tout en travaillant à sa collection si estimée sous le titre de *Conférences de Luçon* et à la rédaction du célèbre catéchisme connu sous le nom de *Catéchisme des trois Henri*, parce qu'il le publia de concert avec les évêques d'Angers et de La Rochelle qui portaient le même prénom ; Jean-François de Lescure, prélat sévère et intolérant, lequel chassa les oratoriens du collége pour y installer les jésuites, et eut de vifs démêlés avec le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, au sujet de l'ouvrage du père Quesnel ; et enfin M.-C.-A. de Rabutin de Bussy, abbé de cour, surnommé le *Dieu de la bonne compagnie*, reçu membre de l'Académie française, quoiqu'il n'eût rien produit, en remplacement de La Mothe, ce qui fit dire qu'au plus aimable des gens de lettres avait succédé

le plus aimable des gens de cour. Le siége de Luçon fut ensuite occupé par Verhamon de Chavagnac, janséniste, lequel fut en lutte continuelle avec le chapitre de la cathédrale, substitua le catéchisme des trois Henri à celui de Lescure et voulut ôter la direction du séminaire aux jésuites; ceux-ci résistèrent à main armée et se maintinrent dans une partie de la maison, tandis que les professeurs de son choix et leurs élèves habitaient l'autre. Les jésuites ne quittèrent la place qu'au mois de juin 1758; six années auparavant, le palais épiscopal avait péri dans un incendie, et ce sinistre, résultat peut-être d'un accident, avait été attribué aux ennemis du prélat.

L'avant-dernier évêque de Luçon, sous l'ancien régime, Gauthier d'Ancyre, rétablit l'ordre, mais avec trop de rigueur envers le bas clergé, auquel il dénia même le droit de faire des observations dans les synodes. Aussi, sous son successeur, M. de Mercy, il y eut, en 1789, une réaction prononcée. L'évêché constitutionnel du département de la Vendée fut placé à Luçon, en 1790, par l'Assemblée nationale; le Consulat, en n'établissant qu'un seul évêché pour les deux départements de la Charente-Inférieure et de la Vendée, désigna La Rochelle pour chef-lieu du diocèse; enfin, dans les premières années de la Restauratiun, sous le ministère du duc de Richelieu, la petite ville de Luçun vit relever son siége épiscopal.

Luçon est aujourd'hui un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Fontenay-le-Comte, dans le département de la Vendée. La Restauration a dépensé des sommes énormes pour réparer le palais épiscopal, la cathédrale et la belle flèche du clocher qu'on aperçoit de très-loin. La ville ne renferme que 4,500 habitants, mais elle fait un commerce très-actif. Ses marchés de grains et ses foires de bestiaux sont très-suivis; elle doit surtout sa prospérité au canal qui la fait communiquer avec l'Océan. Les bâtiments de soixante à soixante-dix tonneaux seulement peuvent le remonter; les autres déchargent à l'entrée : il serait désirable qu'on pût creuser et élargir le chenal, et surtout le soustraire au monopole d'une compagnie concessionnaire qui perçoit sur les bâtiments et les marchandises un droit de péage trop élevé pour que ce port ne se trouve pas dans une position très-défavorable comparativement aux autres. C'est de Luçon qu'est sortie la famille Colot, dont un membre, *Laurent Colot*, fit à Paris, en 1474, pour la première fois, et à grand appareil, l'opération de la pierre, inconnue alors en France, et pratiquée déjà en Allemagne et en Italie. Au milieu du XVIIe siècle, *Jean Bounin*, chanoine hebdomadaire de Luçon, publia un poëme en vers latins sur l'origine de cette ville, dans lequel il reproduisait la fable de Lucius. Un peu plus tard, *Denis de Sallo*, conseiller au parlement et seigneur de la Coudraie de Luçon, commença à faire paraître le *Journal des savants*, qui fut la première publication de ce genre.[1]

1. Bouchel, *Annales d'Aquitaine*. — Manuscrits de D. Fonteneau. — De La Fontenelle, *Histoire du monastère et des évêques de Luçon*. — Collection de documents manuscrits de l'auteur.

LA ROCHE-SUR-YON. — NAPOLÉON. — BOURBON-VENDÉE.

Aucun souvenir historique ne s'attache au premier nom de cette ville, qui ne fut longtemps qu'un petit bourg. La seigneurie de la Roche-sur-Yon fut portée à la maison de Bourbon par Isabelle de Beauvau, fille unique de Louis de Beauvau, sénéchal d'Anjou. Elle épousa, en 1454, Jean de Bourbon, comte de Vendôme. Leur second fils, Louis de Bourbon, prit le nom de prince de la Roche-sur-Yon; de lui descendirent les ducs de Montpensier. Marie, leur héritière, épousa Gaston, frère de Louis XIII, et mourut en 1627, laissant à Mademoiselle, la grande Mademoiselle, toutes les terres de cette branche de la maison royale. Elle raconte dans ses Mémoires que le prince de Conti, Louis-Armand, n'ayant point de nom à donner à son frère, François-Louis, lui demanda la permission de l'appeler prince de la Roche-sur-Yon, « dont j'ai la terre », dit-elle, « et qu'un cadet de la maison de Montpensier avait porté. » Ce prince de la Roche-sur-Yon prit le titre de prince de Conti après la mort de son frère aîné. Une de ses filles, née en 1696, morte en 1750, s'appela Mademoiselle de la Roche-sur-Yon.

Pendant la guerre civile de la Vendée, et selon les ordres de la Convention, le bourg de la Roche-sur-Yon fut, ainsi que toutes les petites villes et villages du pays insurgé, entièrement brûlé par les colonnes infernales, comme on les appelait alors.

Dix ans après, sous le Consulat, lorsque l'ordre avait été complétement rétabli, au commencement de 1804, quelques troubles se manifestèrent dans les départements qui avaient été le théâtre de la guerre civile. Depuis l'époque de la première insurrection, ce pays de l'ouest avait souvent été agité par quelques soulèvements partiels et passagers. Les comités de la Convention, puis le Directoire, l'avaient traité tantôt avec une rigueur déraisonnable, tantôt avec des ménagements peu conformes à l'uniformité de l'administration. Depuis le Consulat, la Vendée était complétement pacifiée, mais lorsqu'il fallut appliquer dans sa régularité la loi de la conscription militaire, les jeunes gens ne s'y soumirent point. Quelques bandes peu nombreuses de conscrits réfractaires couraient la campagne.

Ces symptômes parurent graves au premier consul, il résolut d'arrêter le mal à sa source. La guerre avec l'Angleterre venait de recommencer; ce n'était pas le moment de laisser renaître une insurrection dans la Vendée. Il fit peu de bruit de cette insoumission, qui réellement n'était, à ce premier instant, que peu de chose; on n'en parla point; les journaux étaient censurés, ils n'éveillèrent point la publicité. Le général Gouvion, inspecteur de la gendarmerie, fut envoyé dans le département de la Vendée. C'était un excellent homme, calme et sensé; il avait été choisi pour ces bonnes qualités, que le premier consul savait très-applicables à la circonstance. Les instructions qu'il reçut étaient dans ce sens.

Cette conduite eut un succès assez prompt. L'indulgence sans faiblesse, rien de rude dans l'autorité ni dans le langage, des ménagements raisonnables et point

timides : telle a toujours été, en toute occasion, la bonne politique pour calmer ou prévenir les troubles dans la Vendée. Parmi les hommes du pays dont le général Gouvion écouta les informations et employa l'influence, celui qui obtint le plus sa confiance fut l'abbé Herbert, curé d'Aizenay. Il n'avait point paru dans la guerre civile. Dès le commencement des persécutions révolutionnaires, il s'était retiré en Espagne, et en était revenu depuis que les temps s'étaient radoucis. Sous l'écorce un peu grossière d'un curé de village, il était un homme de beaucoup d'esprit, fin, habile, sans nulle ardeur religieuse, mais convenable dans le langage et les apparences ; ses relations avec les gentilshommes et les propriétaires étaient bonnes et familières ; il avait aussi la confiance des paysans. Le général Gouvion logea, pendant une grande partie de sa mission, au presbytère d'Aizenay, et l'abbé Herbert devint son conseiller intime.

Ce fut de leurs entretiens que sortit l'idée de placer le chef-lieu de l'administration au centre du département, et d'y faire converger des routes, afin d'établir des communications faciles dans toute cette région. Fontenay, où était la préfecture, se trouvait presque à la frontière du département, en pays de plaine ; tous ses rapports étaient avec Niort, Rochefort, La Rochelle, et point avec les pays de Bocage ou de Marais, qui avaient été le théâtre de la guerre civile. En outre, et c'était le pire inconvénient, toutes les villes étaient, comme il est facile de le concevoir, animées d'opinions hostiles aux populations insurgées ; on avait combattu les uns contre les autres ; les Vendéens avaient pris Fontenay ; les colonnes républicaines y avaient tenu garnison et y avaient trouvé des guides et des auxiliaires : les rancunes étaient restées vives. A tout propos les villes croyaient voir arriver les bandes de paysans à main armée ; et le Bocage s'imaginait sans cesse que des colonnes mobiles allaient faire des incursions.

Le premier consul fut frappé des diverses considérations que lui présentait la correspondance du général Gouvion. Sans plus ample information, sans consulter les autorités locales, il signa, le 5 prairial an XII (25 mai 1804), huit jours après le sénatus-consulte qui le déclarait empereur, le décret impérial que nous rapportons ici :

Au palais de Saint-Cloud, le 5 prairial an XII.

NAPOLÉON, Empereur des Français, sur le rapport du ministre de l'Intérieur, décrète ce qui suit :

ART. 1er. — Le chef-lieu du département de la Vendée sera transféré à la Roche-sur-Yon le 1er fructidor prochain.

ART. 2. — Un ingénieur des ponts et chaussés et un officier du génie militaire seront envoyés à la Roche-sur-Yon.

Ils détermineront, sur les lieux, l'emplacement de la préfecture, du tribunal, de la prison, de casernes propres à contenir deux bataillons d'infanterie et les officiers, d'un hôpital militaire pour trois cents lits, d'une manutention des vivres, d'un magasin de subsistances et d'un lycée. Ils traceront l'ouverture et l'alignement des rues dont le terrain serait concédé, à la charge de bâtir des maisons, leurs plans et projets seront dressés dans les proportions nécessaires à une ville de douze à quinze mille âmes.

Ils reconnaîtront le cours de l'Yon, et détermineront l'espèce de navigation dont cette rivière est susceptible.

Ces opérations seront dirigées et suivies de manière que les mémoires détaillés et tous les plans à l'appui soient présentés par le ministre de l'intérieur au premier travail de messidor prochain.

Art. 3. — Des routes seront ouvertes entre la Roche-sur-Yon, les Sables d'Olonne, Montaigu et Sainte-Hermine, et dirigées de manière que la communication soit établie entre Fontenay, Nantes, les Sables et la Roche-sur-Yon.

Art. 4. — Un mémoire et des projets seront dressés pour faire connaître :

1° Les améliorations nécessaires au port des Sables, pour qu'il devienne le port d'entrepôt de toute la Vendée;

2° Les manufactures qui peuvent être établies à la Roche-sur-Yon et les encouragements qu'il convient d'accorder.

Art. 5. — La construction des bâtiments de la préfecture, du tribunal et de la prison commencera dès cette année.

A cet effet un fonds de cinquante mille francs est mis à la disposition du ministre de l'intérieur.

Art. 6. — La construction des casernes, de l'hôpital militaire, de la manutention des vivres et du magasin des subsistances commencera dès cette année.

A cet effet un fonds de cinquante mille francs est mis à la disposition du ministre de la guerre.

Art. 7. — Les travaux pour les communications de la Roche-sur-Yon, aux Sables d'Olonne, à Montaigu et à Sainte-Hermine commenceront sans aucun délai et seront poursuivis avec activité.

A cet effet un fonds de trois cent mille francs est mis à la disposition du ministre de l'intérieur.

Art. 8. — Les ministres de l'intérieur, de la guerre et du trésor public sont chargés de l'exécution du présent décret.

Bien que ce décret suppose un rapport du ministre de l'intérieur, il est à peu près hors de doute qu'il fut rendu de propre mouvement. Aucune trace de cette pièce ne subsiste dans les archives du ministère. Le décret ne fut point inséré au Bulletin des lois, ni mentionné dans aucun journal, tant Napoléon désirait que le public ne s'occupât en aucune façon des départements de l'ouest. Dix jours après le préfet de la Vendée reçut l'ordre de se conformer aux dispositions de ce décret; nulle instruction détaillée, quelque nécessaire qu'elle pût être, ne lui était donnée. On lui signifiait une volonté absolue, sans s'inquiéter des embarras et des difficultés.

Le préfet ne fit nulle objection sur le fond du projet; il y reconnaissait, écrivait-il, « le génie vaste et prévoyant de l'Empereur, et applaudissait à l'établis« sement d'une ville importante dans le centre de la Vendée. » Ses réflexions s'appliquaient seulement au bref délai qui lui était donné pour accomplir la translation de toutes les autorités administratives.

« Je ne sais, disait-il, si on vous a rendu compte de ce que c'est que la Roche« sur-Yon. Avant la guerre civile, ce bourg contenait à peu près une centaine de « maisons. Il a été totalement incendié. Lorsque je le visitai, il y a trente mois, « on n'avait rebâti que cinq ou six maisons; aujourd'hui il y en a peut-être une « trentaine, occupées par un plus grand nombre de familles; pas une n'est dispo-

« nible; pas une, même passablement habitable; les ingénieurs, qui vont se « rendre sur les lieux, seront à peu près obligés de camper. »

Puis le préfet énumérait les diverses et nombreuses administrations qui siégent dans un chef-lieu de département, les bureaux, les caisses publiques, les archives indispensables aux affaires courantes. « Enfin, disait-il, même les employés de « mes bureaux disent qu'ils ne peuvent me suivre. Je serai donc le seul qui pour- « rai me rendre à la Roche-sur-Yon; si on persiste à opérer la translation dans « deux mois, nécessairement l'administration va se désorganiser. »

La volonté de l'Empereur était si précise et si absolue que le ministre crut inutile de mettre sous ses yeux les objections du préfet. Un rapport lui avait été présenté par ses bureaux. Il ne voulut point le signer, tant il savait que l'hésitation n'était pas permise. Le préfet avait demandé que la nouvelle ville reçût le nom de Napoléon. L'Empereur montra peu d'empressement à y consentir et sembla ne pas mettre d'importance à cet hommage. Ce fut seulement deux mois après, à la veille de la translation, que le préfet reçut du ministre l'autorisation de changer le nom de la Roche-sur-Yon en celui de Napoléon. Aucun décret impérial, aucun acte ministériel ne conféra solennellement ce nom à la future ville; il lui fut donné par arrêté du préfet.

La volonté de l'Empereur fut faite: le 1er fructidor (19 août 1804), la préfecture fut installée. Le préfet se logea dans le château de la Brossardière, à une demi-lieue de la Roche-sur-Yon, où quelques chambres avaient échappé aux incendies de la guerre civile; il eut un cabinet dans une des maisons du bourg. On avait construit à la hâte quelques baraques en torchis pour ses bureaux; les employés des diverses administrations se casèrent comme ils purent dans des maisons à demi ruinées. Les ingénieurs s'étaient dépêchés de rendre praticables aux voitures les chemins vicinaux qui conduisaient à ce village isolé loin des grandes routes.

Tout en obéissant docilement, chacun avait conservé son jugement; on continuait à ne pas trouver raisonnable cette façon soudaine de fonder une ville, sans en avoir choisi le lieu avec information et mûre réflexion. Percer de routes le pays de Bocage, ce labyrinthe inaccessible à la force publique et aux influences de la civilisation et du commerce, y créer une ville nouvelle, y accomplir de grands travaux, c'était sans doute une excellente pensée; elle n'était pas difficile à concevoir et souvent elle avait été produite. Le génie d'un souverain consiste à reconnaître, à vouloir et à exécuter les projets utiles demandés par les opinions sensées. Mais la Roche-sur-Yon ne remplissait pas les conditions nécessaires pour devenir la capitale du pays insurgé, ni le centre des communications. Situé à la limite du Bocage, sur une rivière qui ne pouvait être rendue navigable, dans un sol peu fertile, n'étant pas destiné naturellement à devenir un marché d'exportation et d'importation, n'ayant à espérer d'autre population que celle qui se groupe autour d'un chef-lieu d'administration, cet emplacement n'avait d'autre mérite que d'être au milieu de la carte géographique du département de la Vendée. Si l'Empereur s'était donné le temps d'examiner, il aurait procuré à son grand et bienfaisant dessein, un accomplissement qui aurait eu des résultats beaucoup plus importants et une utilité plus réelle. On avait pensé quelquefois à réunir en une seule circonscription tout le pays de Bocage, qui avait été réparti

entre les trois départements de la Vendée, des Deux-Sèvres et de Maine-et-Loire, et à lui donner une capitale située sur la Sèvre nantaise, rivière où la navigation eût été facilement établie et qui eût créé des rapports habituels de commerce avec Nantes. Les routes dirigées vers ce point central auraient traversé dans tous les sens un pays, qui, pris dans son ensemble, est très-productif.

Quel que fût le mérite de cet autre projet, l'administration ne se risqua point à le proposer et se borna à renouveler les objections contre le choix de la Roche-sur-Yon. M. de Champagny, qui avait succédé à M. Chaptal dans le ministère de l'intérieur, tenta quelques efforts contre la fondation de la nouvelle ville, et ne réussit point à changer le vouloir de l'Empereur. Il avait pris de l'humeur contre cette résistance de toutes les autorités administratives. Seulement son idée se modifia; sans l'articuler formellement, il songea non plus à fonder une ville et à commencer une grande entreprise, mais à faire un essai, à percer des routes et à ne donner aux travaux de la ville qu'une importance proportionnée à ses progrès probables et successifs.

Les fonds alloués pour cette destination ne furent pas suffisants. M. Cretet, alors directeur général des ponts et chaussées, entrant dans la nouvelle intention de l'Empereur, proposa de faire les constructions en pisé, selon une pratique usitée dans l'Auvergne, le Lyonnais et le Dauphiné. M. Cretet était né dans cette province et connaissait ce mode de bâtisse; il crut trouver ainsi une grande économie et rester dans le provisoire. On construisit en pierres la préfecture et une grande auberge. La caserne et les maisons destinées aux administrations furent en pisé. Mais le climat humide du littoral de l'Océan, mais la qualité de la terre employée au pisé, mais les ouvriers qui n'avaient pas l'habitude de ce genre de travail, bien qu'on en eût fait venir deux ou trois de Dauphiné, mais la diversité des circonstances locales, donnèrent un mauvais résultat; les constructions n'avaient aucune solidité; elles étaient basses et humides; l'économie même n'avait pas été obtenue.

Les choses en étaient là, lorsqu'au mois d'août 1808, l'Empereur, revenant de Bayonne, traversa le département de la Vendée et s'arrêta à Napoléon; il se promena à cheval dans sa nouvelle ville, qui n'était alors qu'une lande inculte, découpée par des fossés, indiquant le tracé des rues : la préfecture était presque achevée, ainsi que l'auberge ; quelques maisons en pisé, véritables baraques, étaient parsemées à l'entour. La caserne surtout déplut à l'Empereur; elle lui sembla malsaine par son humidité; il témoigna son mécontentement à l'ingénieur, le traita même avec une sorte de dureté injuste; car il avait fait et exécuté les projets selon les ordres et les instructions qui lui avaient été donnés.

Ce séjour de quelques heures à Napoléon et ce voyage de la Vendée furent très-remarquables et laissèrent de vives impressions dans les esprits. L'Empereur, politique à part, avait toujours eu du goût pour les Vendéens, comme gens qui s'étaient vaillamment battus. Il arrivait avec l'intention de les bien traiter, d'exercer sur eux ce pouvoir de séduction qu'il avait à un si haut degré, et de se donner une sorte de popularité dans ce pays de guerre civile. Ce ne fut point des administrateurs et des fonctionnaires qu'il s'occupa, mais des maires, et des magistrats locaux. L'abbé Herbert se présenta à la tête des curés du voisinage; car il était vicaire-général du diocèse de La Rochelle, qui comprenait alors le dé-

partement de la Vendée; l'Empereur vit bien qu'il avait affaire à un homme d'esprit et se mit à lui parler familièrement, avec ce laisser-aller, cet air de confiance qu'il savait si bien employer pour charmer ceux qui lui semblaient en valoir la peine. Il expliqua ce que, selon ses idées et ses intentions, devait être un curé de village, quelle considération et quelle influence il était destiné à avoir; comment il lui convenait d'être le conseiller et le tuteur de ses paroissiens, le vrai juge de paix du canton; qu'il fallait, dans les séminaires, donner aux jeunes prêtres des notions de droit, de médecine et d'agriculture, afin que le curé fût consulté sur toutes choses par les paysans; qu'il serait le meilleur distributeur des aumônes et le père des pauvres; qu'ainsi les curés exerceraient une salutaire puissance, bien préférable à celle qu'avaient autrefois les seigneurs. « Mais, ajou« tait-il, pour qu'ils aient cette position, il serait nécessaire de leur donner un « autre traitement qu'aujourd'hui, leur revenu est trop insuffisant. Je veux l'aug« menter; cela ne se peut pas encore; j'ai trop de dépenses à faire. » Puis, montrant, en riant, son cortége de ministres et de généraux, « faire de ces messieurs « des grands seigneurs, cela coûte fort cher. »

En route, il s'arrêta dans les villages, parlant aux habitants, rappelant les souvenirs du passé, leur demandant s'ils s'étaient bien battus contre les bleus. Il aimait à raconter, comme preuve d'un sentiment de fierté exprimé avec délicatesse, ce qui lui était arrivé avec un paysan; pendant qu'on changeait de chevaux à un relai, il était descendu de voiture et il se promena un moment sur la grande route avec un des hommes qui s'étaient assemblés là, lui faisant des questions sur la guerre civile; puis, en le quittant, il tira de sa poche un rouleau d'or. Le Vendéen avait près de lui son fils, garçon d'une dizaine d'années. « Tiens, « lui dit le père, un peu offensé de cette espèce d'aumône, tiens, petit, voilà ce « que l'Empereur te donne. »

Ainsi disposé pour la Vendée, l'Empereur voulut y laisser de bienfaisantes traces de son passage. Un décret impérial du 8 août 1808, daté de Napoléon, contenait une longue liste d'allocations distribuées avec munificence. Tout propriétaire qui rebâtirait une maison détruite pendant la guerre serait exempt de contributions pendant quinze ans, et recevrait une prime du quart des frais de construction, au maximum de huit cents francs; car la prime était surtout destinée à relever les maisons des pauvres. Trois cent mille francs étaient donnés pour la réparation des églises et des presbytères. Un crédit de trois millions était affecté à l'achèvement de la ville de Napoléon; une somme égale était destinée à terminer les routes.

La guerre d'Espagne allait commencer; l'Empereur n'eut point le loisir de s'occuper tout de suite de l'accomplissement de ses intentions. Quelques mois après, à son retour d'Espagne, il changea l'administration du département de la Vendée. Un nouveau préfet fut nommé en remplacement de M. Merlet, qui obtint une préfecture plus importante. De nouveaux ingénieurs et plus nombreux furent envoyés. Les travaux commencés prirent une marche plus rapide et plus régulière; on s'occupa à faire des projets pour les édifices, dont le décret impérial avait expressément prescrit la construction. Mais, pour élever un palais de justice et des prisons, un collége, un séminaire, un hôtel pour le commandant et les administrations militaires, des maisons pour les administrations financières, une

église, une halle; pour paver la ville et lui donner des promenades publiques, trois millions étaient insuffisants; d'autant que six cent mille francs étaient affectés aux travaux déjà entrepris. Le ministre de l'Intérieur et le directeur général des ponts et chaussées autorisèrent l'ingénieur à excéder, dans ses devis, les sommes fixées par le décret, en recommandant toutefois beaucoup d'économie et une architecture simple et modeste.

Lorsque les projets furent étudiés et préparés, le ministre ne voulut point se risquer à les approuver. L'Empereur avait vu les lieux; il s'était occupé de ce qui devait être construit; sa mémoire, qui n'oubliait guère les détails et les chiffres, sa crainte du gaspillage, ne permettaient pas de rien changer à son décret, sans avoir pris ses ordres. Il tint un conseil d'administration composé du ministre de l'Intérieur, du directeur général des ponts et chaussées, de M. Regnault de Saint-Jean-d'Angely, conseiller d'État, et du ministre secrétaire d'État. Le préfet et l'ingénieur furent appelés. Après avoir entendu un rapport du ministre de l'Intérieur, qui montrait fort clairement pourquoi et comment les sommes allouées par le décret ne suffisaient pas, l'Empereur, sans s'arrêter aux explications données par le ministre, commença par témoigner son mécontentement de ce qu'on ne s'était pas renfermé dans les sommes qu'il avait fixées; il parla contre le luxe des constructions et la prétention d'élever des monuments; regardant M. Duvivier, l'ingénieur, qui était pourtant un homme de plus de quarante ans et d'une physionomie grave : « Monsieur le ministre de l'Intérieur », dit-il, « quand on a une ville à bâtir, il faut choisir un ingénieur à cheveux « blancs. » Il lui fut remontré que même avec une stricte économie, même en supposant que la nouvelle ville ne fût point destinée à devenir importante, ni peuplée; en donnant aux édifices les moindres dimensions possibles, et en s'abstenant d'ornements et de formes architecturales, il y avait pourtant un terme au-dessous duquel on ne pouvait descendre. On lui rappela combien il avait été mécontent en voyant les bâtiments construits ou commencés dans la ville à laquelle il donnait son nom. Cette dernière considération sembla le toucher fort peu; il en revint aux idées qu'il avait auparavant; il dit que c'était un essai, qu'on ne pouvait pas savoir ce que deviendrait cette ville. Puis, s'appropriant les objections qui lui avaient été faites au moment où il avait voulu absolument la fonder, il ajouta que les villes ne s'établissent point par la volonté du gouvernement; que leur emplacement n'est point désigné par l'administration; que leur position et le libre cours du commerce et de l'industrie sont la seule cause efficace de leur développement.

L'Empereur s'était animé; ses expressions devenaient vives et pénétrantes, son esprit était en verve. Il se leva, et prenant un ton plus solennel, après avoir dit au duc de Bassano d'écrire, il commença : « Les villes ne se fondent pas en un jour. » Puis, comme les mots ne lui venaient point, il se promena, et regardant par la fenêtre, il ajouta : « Paris même n'est pas fini. » Évidemment il avait voulu faire un morceau sur la fondation des villes, et résumer en quelques mots frappants et expressifs des idées générales, de grandes vues politiques. Par malheur il arrivait quelquefois que cette parole si incisive, si originale, si spirituelle, qui élevait jusqu'à l'éloquence la conversation familière, devenait déclamatoire et vaine, lorsqu'il sortait de son naturel et qu'il voulait se donner une dignité oratoire. Aucune suite ne put être trouvée aux deux commencements de phrase

par où il avait débuté. Il revint à la grande table ronde autour de laquelle siégeait le conseil, il se rassit. « Monsieur l'ingénieur », dit-il, « voyons vos plans. » Dès lors il ne fut plus question de principes généraux; il examina, sans trop les critiquer, les dessins déroulés devant lui; ne témoigna plus la volonté expresse de se renfermer strictement dans les sommes allouées par le décret du 8 août, recommanda l'économie, ordonna à l'ingénieur de réduire la dépense autant qu'il serait possible; et le conseil d'administration fut terminé. C'était au commencement de 1810.

Depuis on continua les travaux; ils furent poussés avec activité; en 1814, lorsque survint la Restauration, les trois millions n'étaient pas encore dépensés. Un très-petit nombre de maisons particulières étaient venues s'ajouter aux édifices publics. La population ne s'élevait qu'à environ 1,500 habitants. Le nouveau gouvernement ne conçut point la pensée de renoncer à cette entreprise. Elle avait été un bienfait pour le pays. Reporter le chef-lieu du département à Fontenay aurait été un acte de réaction stupide, et qui aurait déplu même à l'opinion vendéenne. Le nom de la ville fut changé, elle s'appela Bourbon-Vendée. On acheva les constructions projetées; le collége fut établi; déjà les tribunaux y avaient été transférés en 1810. On était en temps de paix, la garnison fut plus nombreuse, les casernes furent reconstruites en pierre; ainsi peu à peu la population s'accroissait de tout ce qu'amenaient à leur suite des établissements publics. Après la révolution de juillet, lorsque tout le pays de Bocage eut été percé de routes nombreuses et bien dirigées, lorsque les communications furent devenues faciles, et l'ordre public maintenu sans rigueurs inutiles, la prospérité générale donna à Bourbon-Vendée un accroissement plus rapide que l'action administrative; on y compte maintenant près de 7,000 habitants [1]. Ce ne sera jamais une grande ville, mais elle a déjà plus de population et d'importance que plusieurs chefs-lieux de département.

Le récit de sa fondation, la façon dont elle a été construite indiquent assez qu'il n'y faut chercher aucune construction monumentale, encore moins un souvenir du passé. Bourbon-Vendée a encore l'aspect d'une ville coloniale toute récente. On a élevé, sur la grande place, une statue du général Travot, qui avait, sous le général Hoche, et dans les derniers temps de la grande insurrection, fait la guerre avec humanité : c'est lui qui fit Charette prisonnier. Il avait une assez grande importance dans les départements de l'ouest; à une certaine époque il fut, en quelque sorte, le représentant ou le chef de l'opinion opposée aux Vendéens; il était d'un caractère honorable et modéré, plutôt méfiant qu'hostile pour ses anciens adversaires. [2]

1. On a signalé dans l'introduction historique sur les villes du Poitou le rapide accroissement qu'a pris la population de cette province depuis la révolution de 1789. Cette progression s'est surtout fait remarquer dans l'arrondissement de Bourbon-Vendée : en 1801, on n'y comptait que 54,655 habitants; aujourd'hui il n'en renferme pas moins de 128,186. Quant au département, sa population, qui était, en 1801, de 243,426 habitants, s'élevait déjà, en 1811, à 356,452.

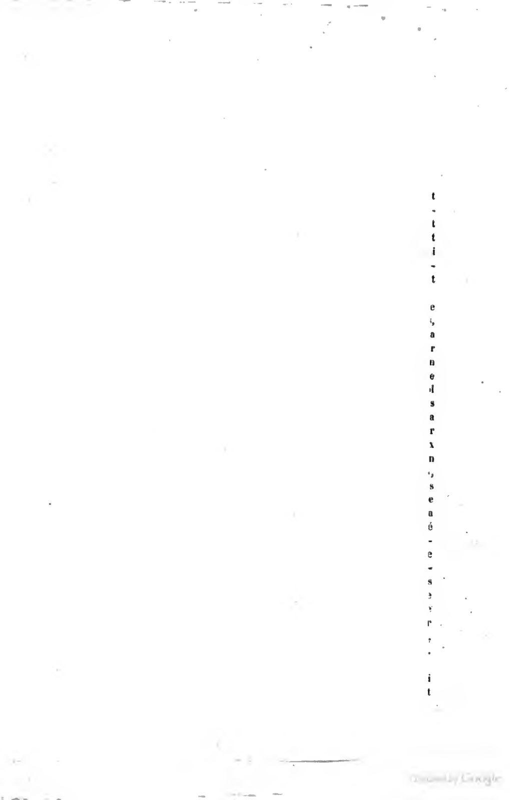
2. Nous devons cette notice, pleine de détails intéressants et de révélations piquantes, à la plume à la fois si élégante et si ferme de l'illustre historien et de l'homme éminent que le département de la Vendée se glorifie d'avoir eu pour administrateur dans les dernières années du règne de l'empereur Napoléon.



TIFFAUGES.

(Château de Gilles de Retz)





TIFFAUGES

(Château de Gilles de Retz)

MORTAGNE-SUR-SÈVRE.

TIFFAUGES. — LES HERBIERS.

Plusieurs villes de France portent le nom de Mortagne (*Mauritania*), et elles ont été souvent confondues. Chef-lieu de canton de l'arrondissement de Bourbon-Vendée, Mortagne sur-Sèvre (*Mauritania ad Separim*) couronne un coteau dont le talus escarpé, s'inclinant vers le sud-ouest, aboutit à la Sèvre-Nantaise. Il y avait autrefois dans cette ville trois paroisses, et un couvent de Bénédictins établi en 1719; sa population est aujourd'hui de 1,630 habitants; son industrie, développée par le voisinage de Chollet, consiste en filatures, blanchisseries et papeteries.

On a cru voir dans Mortagne l'antique *Segora*, étape de la voie romaine de Poitiers à Nantes; mais nous nous sommes convaincu, par de longues recherches, que *Segora* était le bourg de Sigournay. Vers 900, Raoul de Mortagne maria sa fille Humberge à Arnoul de Mauléon. Renoul, fils d'Anstroïus, était seigneur de Mortagne, en 1030, et Guillaume Ihotard, en 1112; Guy de Thouars, en 1198, y fonda un prieuré sous l'invocation de saint Jacques. Après la bataille de Crécy, au mois de septembre 1346, le comte de Derby, lieutenant du roi d'Angleterre à Bordeaux, fit une *chevauchée* en Poitou, à la tête de douze cents hommes d'armes, de deux mille archers et de trois mille fantassins, et s'empara de Mortagne, que les Anglais conservèrent jusqu'à la conquête du Poitou par Du Guesclin. En 1420, la châtellenie de Mortagne appartenait par indivis aux héritiers de Renault de Vivonne : Isabeau de Vivonne, Pierre de Brézé et Jean de La Haye. Ce dernier la conserva et la transmit à ses descendants. En 1545, elle fut donnée en dot à Charles de Bourbon, prince de la Roche-sur-Yon; puis érigée en baronnie, au bénéfice de Pierre de Gondi, duc de Retz. Le duc de Villeroy, baron de Mortagne, vendit cette terre, en 1770, à la famille de La Tremblaye, qui la possédait à l'époque de la Révolution. Mortagne fut occupé par les Vendéens, dès les premiers jours de mars 1793. Lescure et La Rochejaquelein, défaits par Westermann, s'y rallièrent, le 3 juillet, et y établirent le conseil supérieur des royalistes; mais ils évacuèrent la ville, le 15 octobre, à l'approche de la colonne de Luçon. Une faible garnison républicaine, oubliée dans Mortagne, manquant de munitions, de vêtements, de souliers, repoussa, le 24 mars 1794, plus de cinq mille Vendéens; néanmoins, après cinq heures de combat, elle sentit l'impossibilité de la résistance, et profita de sa victoire pour évacuer la place, qui cessa dès lors de jouer un rôle dans la guerre vendéenne. Mortagne possédait trois paroisses, et un couvent de Bénédictins établi en 1719.

Dans le canton de Mortagne on trouve Tiffauges, bourg de 941 habitants, bâti sur un rocher que baignent la Sèvre-Nantaise et la Crôme. Cette petite cité fut

fondée par les Théifaliens, auxiliaires des armées romaines, (418). Les colons du *pagus Teifalgicus* coopérèrent à la victoire de Voclade, et, par un traité passé en 497, se soumirent à Chlodwig, qui leur accorda des priviléges confirmés par ses successeurs. *Theiphal* ou Tiffauges fut brûlé par les Normands, en 843, incendié de nouveau dans le xe siècle, et pillé par les Anglais pendant la guerre de Philippe-Auguste contre Jean-sans-Terre. Cette seigneurie, propriété des vicomtes de Thouars, fut apportée par Marguerite de Thouars au célèbre Gilles de Retz. C'était dans les souterrains du château de Tiffauges qu'il enfermait les enfants enlevés aux environs; c'était dans la forêt voisine qu'il faisait ces affreuses évocations à la suite desquelles le Florentin Prélati lui montrait le diable sous une forme humaine. Marguerite épousa en secondes noces le vidame de Chartres, dont la postérité conserva Tiffauges jusqu'à la Révolution.

En 1793, la commune de Tiffauges se souleva tout entière contre la République; les divisions vendéennes de d'Elbée, Stofflet, Cathelineau, Bérand et La Rochejaquelein s'y réunirent, au mois d'avril, pour organiser la résistance. Le général Kléber chassa les insurgés du canton, et le général en chef Turreau ordonna la destruction de Tiffauges, que les républicains livrèrent aux flammes, le 6 février 1794. Aujourd'hui, le vieux château de Gilles de Retz couvre de ses ruines immenses la cime d'un coteau. Deux papeteries magnifiques, dont les produits s'exportent à Paris, sont établies dans la vallée.

Diverses seigneuries relevaient autrefois de Mortagne-sur-Sèvre, entre autres celle des Herbiers, actuellement chef-lieu de canton dont la population s'élève à 2,925 âmes. D'anciens légendaires racontent qu'en l'an 580 les eaux engloutirent *Herbodilla*, ville de la seconde Aquitaine, située entre Tiffauges et Pouzanges, et qui, par la perversité de ses habitants avait, comme une autre Sodome, soulevé contre elle la colère de Dieu. Ces circonstances locales s'appliquent parfaitement aux Herbiers; on y reconnaît encore les traces d'un lac, desséché depuis 1700, et des fouilles récentes ont mis à découvert des tombeaux, des briques romaines, et une maison de deux étages ensevelie à plus de trois mètres au-dessous du sol. Nous regardons comme incontestable l'identité des Herbiers avec la capitale du *pagus Herbatilicus*, *Herbedelicus* ou *Arbatilicus*. En 835, Renaud, comte des Herbiers, combattit les Normands dans l'île d'*Her* (Noirmoutiers). On voit, par un contrat de 943, conclu entre Alain Barbe-Torte et Guillaume-Tête-d'Étoupes, que le comté des Herbiers était soumis à la suzeraineté des comtes de Nantes : il appartint ensuite aux barons de Mortagne-sur-Sèvre, qui le donnèrent en fief à la famille Fouscher. Les Herbiers furent pris plusieurs fois, à l'époque des guerres dont le Poitou fut le théâtre, en 1369, en 1574 et 1587; pendant la Révolution, ils furent incendiés, le 4 février 1794, par les ordres de Turreau : on les reconstruisit presque immédiatement. La ville et le canton dont elle est le chef-lieu, doivent leur prospérité à l'élève des bestiaux qu'on exporte en grand nombre pour les départements voisins.[1]

1. *Fragmentum chronicorum comitum Pictaviæ.*—Froissard, *Chroniques.*—*Notice de l'Empire.*— Adrien de Valois, *Notitia Galliarum.* —Turreau, *Mémoires sur la Vendée.* — *Guerre des Vendéens et des chouans avec la République*, Paris, 1834, 3 vol. in-8.

LES SABLES D'OLONNE.

Suivant une ancienne tradition, des pêcheurs basques bâtirent un hameau sur les dunes du territoire d'Olonne, bourg dont le prieuré dépendait de l'abbaye de Vendôme. Telle a été l'origine des Sables, qui, avec le bourg, le château et le village de la Chaume, constituaient une seigneurie appartenant aux vicomtes de Thouars. Nous remarquons que ce fut dans la rade qui s'étend en hémicycle, vis-à-vis de la ville actuelle, qu'en 817 débarquèrent les Normands. Louis d'Amboise, vicomte de Thouars, donna la châtellenie des Olonnes en dot à sa fille Marguerite qu'il mariait à Louis de la Trémouille, et Richard d'Arundel, commandant des troupes anglaises en Poitou (1387-1388), construisit à la Chaume un château dont on voit encore les débris. On ne connaît pas d'autres faits relatifs à l'histoire des Sables d'Olonne, avant le règne de Louis XI. En 1472, ce prince vint visiter les côtes du bas Poitou, avec Philippe de Commines, et chargea les sieurs du Fou et de Bressuire, ses chambellans, de diriger l'établissement du port et des fortifications des Sables; il fit présent aux habitants d'une somme de cinq mille livres, et les affranchit de tailles et aides, sous la condition de fortifier leur ville, afin qu'elle pût offrir plus de sécurité aux marchands qu'y attirerait bientôt le renom de son port, lequel, dit l'ordonnance royale du 10 novembre 1472, « est bon et bien sûr, et plus que nul autre port ou hâvre du royaume. » Louis XI, en 1474, accorda de nouveaux priviléges aux habitants des Sables et de la Chaume, et exempta de droits, pendant vingt ans, les blés et les vins qu'on amènerait dans le port. La seigneurie des Olonnes, enlevée à la famille de la Trémouille, fut donnée à Philippe de Commines, par lettres-patentes du mois de mai 1480. La ville prit un développement rapide. Louis de La Trémouille, réintégré dans ses biens par arrêt du parlement, écrivait à Charles VIII que le port des Sables recevait annuellement quatre-vingts ou cent navires, qui allaient chercher du sel à Brouage, à Noirmoutiers, et à l'Ile de Ré.

Après la découverte de l'Amérique, les Olonnais firent des armements considérables pour la pêche de la morue. Les guerres religieuses du XVIe siècle suspendirent malheureusement ces expéditions. Les Sables, emportés de vive force par les calvinistes, en 1577 et 1578, furent assiégés une troisième fois, au mois de février 1622, par le duc de Rohan-Soubise, à la tête d'une armée protestante. Les gentilshommes qui dirigeaient la défense ayant péri dans les premiers assauts, les Olonnais entrèrent en pourparlers avec le duc, qui exigea d'eux une rançon de cent mille écus, et les plus belles filles de la ville. Ils répondirent qu'ils étaient dans l'impossibilité de réunir la somme demandée, et qu'ils étaient prêts à mourir plutôt que de livrer leurs concitoyennes. Le duc leur proposa de lui fournir deux cent mille écus, quatre-vingts pièces de canon, et trois vaisseaux; ils accep-

tèrent; mais malgré la capitulation, le chef protestant accorda à ses troupes deux heures de pillage : toutes les églises furent mises à sac, les cloches et les calices emportés, les images brisées, les nappes d'autel transformées en drapeaux. Le duc de Soubise décampa à l'approche de l'armée royale, commandée par Louis XIII en personne. Pendant le siége de La Rochelle, le port des Sables reçut des navires chargés de vivres et de munitions pour les troupes catholiques, et, le 14 septembre 1625, l'amiral de Montmorency y prit le commandement d'une flotte de soixante-six vaisseaux hollandais. Sous Louis XIV, les Sables avaient, suivant des documents officiels, de 14 à 15,000 âmes de population; les états dressés, en 1668, par les officiers de l'amirauté, constatent que les habitants armaient cent un vaisseaux, tandis que Nantes n'en comptait que quatre-vingt-neuf, et La Rochelle trente-deux.

Les guerres maritimes du XVIIe siècle décimèrent rapidement la population Sablaise; une flotte anglo-batave bombarda la ville, le 17 juillet 1696; des ouragans la détruisirent, à trois époques différentes, dans le cours du XVIIIe siècle, en 1747, en 1750 et 1751. Pendant les troubles de la Vendée, les Sablais repoussèrent continuellement les insurgés; ils subirent courageusement, en 1793, un siége de plusieurs jours, contre des forces supérieures dirigées par un chirurgien de Machecoul, nommé Joly (24-28 mars). Sous l'Empire, la rade des Sables fut le théâtre d'un glorieux combat entre les trois frégates françaises, *la Calypso*, *la Cybèle* et *l'Italienne*, et cinq vaisseaux de ligne anglais (24 février 1809).

Les Sables, siége d'une amirauté et chef-lieu d'une élection, étaient administrés, sous l'ancien régime, par un maire et un corps municipal. Il y avait dans cette ville, depuis 1778, un détachement de canonniers gardes-côtes; on y comptait deux paroisses : Notre-Dame et Saint-Nicolas ; deux couvents d'hommes : des Cordeliers et des Capucins; et trois communautés de femmes : des Bénédictines, des Dames de l'Union-Chrétienne et des sœurs de Saint-Vincent-de-Paule, qui desservaient l'Hôtel-Dieu. Les Sables sont aujourd'hui l'un des chefs-lieux de sous-préfecture du département de la Vendée; l'arrondissement renferme près de 102,000 âmes, et la ville un peu plus de 5,000 ; on y trouve une inspection des douanes, un syndicat des gens de mer, un tribunal de première instance, et un petit séminaire. La pêche est la principale ressource des habitants, qui font, en outre, un commerce assez considérable en bestiaux, goudron, sel, grains, et vins du midi de la France. Le port a récemment attiré l'attention du gouvernement : on y a commencé, en 1845, des travaux de curage et d'agrandissement. L'intérieur de la ville ne présente qu'un réseau de rues sinueuses coupées par des ruelles; mais on admire, le long de la plage, le remblai, construit en 1767. Deux établissements de bains de mer, fondés en 1840 et 1845, sont visités, durant la belle saison, par environ douze cents baigneurs.

Plusieurs marins fameux sont sortis des Sables d'Olonne. Nous citerons d'abord *Jean-David Nau*, plus connu sous le nom de *l'Olonnais;* ce chef de flibustiers surnommé *le fléau des Espagnols*, dont il ne se fit pas moins redouter par son courage que par ses cruautés, vivait dans le XVIIe siècle; il périt misérablement sous les coups d'une troupe de cannibales, qui se disputèrent ses membres mu-

tilés. Nous mettons bien au-dessus de cette triste renommée le voyageur *Imbert*, le premier explorateur de l'intérieur de l'Afrique; le vice-amiral comte *de Vaugiraud*, gouverneur de la Martinique en 1814, et le contre-amiral *Gautier*.[1]

NOIRMOUTIER.

L'île de Noirmoutier, qui forme un canton de l'arrondissement des Sables d'Olonne, est une roche granitique de vingt-huit kilomètres de tour, recouverte d'une épaisse couche d'argile et de terrain d'alluvion. Elle est séparée du continent par le Goua, canal de cinq mille trois cent six mètres, guéable à marée basse, et classé comme chemin vicinal de grande communication. La partie basse de l'île, provenant de dessèchements, est, dans les hautes marées, à cent trente ou cent soixante centimètres au-dessous du niveau de la mer; mais les habitants ont opposé à l'envahissement des flots des digues de vingt-cinq kilomètres de longueur. On compte à Noirmoutier, outre la ville capitale de l'île, les villages de Barbâtre, la Fosse, Lépine, l'Herbaudière, et plusieurs autres de moindre importance. Noirmoutier s'appelait primitivement *Her*, *Hero*, ou *Herio*. Vers 680, saint Philbert y fonda une abbaye de Bénédictins, sur un terrain donné par Ansoalde, évêque de Poitiers : la dénomination de Noirmoutier (*Nigrum monasterium*) dérive par corruption de *Her-Moutier*, et non pas, comme on l'a prétendu, du costume noir que portaient les religieux. En 740, l'abbaye avait pris un tel développement, que saint Viau la quitta pour chercher un asile plus solitaire. Elle fut dotée par Charlemagne et Louis-le-Débonnaire (802-830). Les Normands y débarquèrent, le 20 août 835, dans une anse qu'on nomme *conche des Normands*, et la pillèrent après avoir mis en fuite les troupes que leur opposait Rainaud, comte d'Herbauge. En 843, ils descendirent la Loire jusqu'à son embouchure, et pénétrèrent une seconde fois dans l'île d'Herio, où ils renouvelèrent leurs déprédations : *Usque Herio insulam ingressi sunt*. Les moines se réfugièrent dans le couvent de Déar, au pays d'Herbauge, puis sur un territoire que leur donna Charles-le-Chauve, auprès de Loudun. L'abbaye ne fut rétablie que longtemps après, et réduite à l'état de prieuré conventuel (1601).

Un autre couvent, Notre-Dame de *la Blanche*, de l'ordre de Cîteaux, fut établi, en 1172, dans l'îlot du Pilier, par Pierre de la Garnache, puis transféré, en 1205, à la pointe septentrionale de l'île, en face de l'embouchure de la Loire. L'abbé Jean Cahuau, *loup sous la peau d'une brebis*, suivant le *Gallia Christiana*, y introduisit les protestants, en 1562; ce fut la seule incursion qui troubla la paix de Noirmoutier, jusqu'à 1674. A cette époque, l'amiral hollandais Tromp croisa à l'embouchure de la Loire, avec quatre vaisseaux de ligne et soixante

1. Thibeaudeau, *Histoire du Poitou*. — *Rapports des généraux de l'armée de l'Ouest*. — *Description du Poitou*, par Dulaure — *Mémoires* de Turreau.

petites chaloupes; le 2 juillet, le comte de Horn occupa Noirmoutier, en détruisit les fortifications, enleva les cloches, les bestiaux et les blés, et imposa aux habitants une contribution de quatorze mille écus d'or, pour la garantie de laquelle il exigea des otages.

En 1767, le prince de Condé, marquis de Noirmoutier, vendit sa seigneurie à Louis XV. Un tiers appartenait au roi, un tiers aux ecclésiastiques et bénéficiers, un dernier tiers aux habitants. Ceux-ci étaient exempts de capitation et de presque tous les impôts; leurs priviléges avaient été confirmés par arrêt du conseil du 21 février 1774; mais l'abbé Terray, contrôleur général des finances, parvint à soumettre Noirmoutier aux taxes ordinaires.

Dès les premiers troubles de la Vendée, le 5 mars 1793, l'île fut livrée à Charette, ainsi qu'une patache armée de six canons; le général Boulard reçut ordre de la reprendre : « Toutes les ressources de notre armée sont à votre disposition, lui écrivait, le 10 avril, le représentant Niou, mais prenons Noirmoutier; c'est là le repaire, le trésor, et le chef-lieu de nos ennemis. » Deux cents hommes de l'escadre de Villaret-Joyeuse y débarquèrent, le 27 avril, à minuit, et se rendirent maîtres des forts. Le 30, l'adjudant-général Beysser, avec quatre cents hommes, vint recevoir la soumission des habitants. On confia la défense de l'île au commandant Wielland; celui-ci fut averti que les Vendéens avaient conservé des intelligences dans la place, mais, soit incapacité, soit trahison, il négligea de prendre des mesures pour déjouer leurs complots. Le 30 septembre, vers quatre heures du matin, les insurgés désarmèrent la garde des postes du Goa et de la Fosse, et allèrent au-devant de Charette, qui avait réuni des troupes dans le détroit : mais, avant qu'elles eussent atteint le rivage de l'île, les soldats cantonnés au village de Barbâtre coururent aux batteries, en déclouèrent les pièces, et repoussèrent l'ennemi. Charette, plus heureux dans une seconde tentative, s'empara de Noirmoutier, le 12 octobre. La Convention, craignant que les Vendéens n'y établissent des forces et des moyens de défense, en tirant des secours de l'Angleterre, prit aussitôt la résolution de les en chasser : « C'est un coup de main qui doit avoir l'effet de la foudre », écrivait, le 21 octobre, le comité de salut public, aux représentants Prieur et Jean-Bon-Saint-André.

Conformément à ces ordres, la frégate *la Nymphe*, la corvette *le Fabius* et la cánonnière *l'Ile-Dieu*, se rangèrent, le 30 décembre suivant, par le travers du bois de la Chaise, situé à l'ouest de la ville capitale. La canonnade s'engagea à deux heures de l'après-midi; les Vendéens y ripostant par une grêle de boulets rouges, forcèrent les trois vaisseaux à la retraite. Pour réparer cet échec, le chef de brigade Jordy débarqua, le 2 janvier 1794, avec quinze cents hommes, à la pointe de la Fosse. Les républicains enlevèrent d'abord à la baïonnette les villages de Lépine et de Barbâtre; mais leur chef ayant eu la cuisse cassée, et le pariétal enfoncé d'un coup de feu, ils se trouvaient sans direction, quand le général Haxo arriva de Beauvoir, à la tête d'une réserve de sept cents hommes, accompagné du général en chef Turreau, et des représentants du peuple Bourbotte et Prieur de la Marne. « La ville, raconte Turreau dans ses *Mémoires*, était défendue par dix-huit cents hommes, vingt bouches à feu, et surtout par sa position au milieu des marais salants, qui en rendent toutes les avenues étroites

et difficiles. » Les républicains ne pouvant se déployer, multiplièrent leurs colonnes ; quelques monticules masquaient leur peu de profondeur : l'ennemi, qui était en bataille sous les murs, crut avoir affaire à des forces considérables ; ses mouvements devinrent incertains, et il demanda à capituler. Cependant, les républicains avançaient toujours : après avoir dépassé les premières batteries, Turreau somma les rebelles de se rendre à discrétion et entra dans la ville. Parmi les prisonniers, au nombre de mille, se trouvait Gigost d'Elbée, généralissime des armées catholiques. Traduit, le 29 janvier, devant une commission militaire, il fut fusillé le lendemain sur la grande place avec ses compagnons d'armes Boisy, Duhoux, et le général Wielland.

Depuis lors aucun événement important ne s'est passé à Noirmoutier. Cette île sera probablement un jour réunie au continent ; elle est aujourd'hui le chef-lieu d'un canton compris dans l'arrondissement des Sables d'Olonne, et sa population s'élève à plus 7,000 habitants. La ville principale en contient près de 2,500 ; elle est tortueuse, irrégulière, pavée de galets, mais d'une propreté remarquable. La plupart des maisons ont des cloisons et des plafonds en bois. On y remarque la crypte romane de l'église, le château, ancien manoir de l'abbé d'Her, et une jolie place. Le port peut recevoir des bâtiments de deux cents tonneaux, et occupe de trois cent cinquante à quatre cents marins : on y fait le commerce de blé, de sel, de soude, de varech et de poisson. Noirmoutier a donné le jour à *Édouard Richer*, auteur d'un *Précis de l'histoire de Bretagne*, d'*Essais de philosophie morale* et d'un grand nombre d'autres ouvrages en prose et en vers. Cet écrivain distingué, né le 12 juin 1792, est mort le 21 janvier 1834.

C'est du reste un spectacle curieux, que le passage à pied sec du continent à l'île de Noirmoutier. « En ces mêmes lieux », dit Piet, « où, il n'y a qu'un instant, la mer en courroux élevait en montagnes ses flots écumeux, succède tout à coup une plage immense qui se couvre d'hommes et d'animaux, de voyageurs tant à pied qu'à cheval et en voiture. Le navire, qui tout à l'heure contrarié par l'aquilon et violemment agité par les vagues, s'est vu forcé de jeter l'ancre, repose immobile sur le sable, tandis qu'à ses côtés un lourd chariot, traîné par des bœufs, traverse cet espace que le vaisseau n'a pu franchir. » « On passe ordinairement le Goua en caravane », ajoute M. de la Fontenelle de Vaudoré dans son excellente *Statistique de la Vendée* : « les personnes prudentes arrivent un peu avant que la mer se soit entièrement retirée, et, lorsqu'elle est parvenue à cet état, on voit se mettre en route de cent à deux cents voyageurs. Ceux qui sont à pied ont à traverser, de distance en distance, des flaques d'eau de la profondeur du genou. » Des balises ont été établies pour servir au besoin de refuge aux voyageurs, quand le flot de la mer vient les surprendre, et, en effet, il leur est arrivé plus d'une fois d'y recourir dans un moment de détresse. [1]

1. *Gallia christiania*. — *Chroniques de Nantes et de Poitiers*. — *Histoire de Bretagne*, par dom Lobineau. — *Histoire de Louis XIV*, par Larrey. — *Rapports et correspondance des généraux de l'armée de l'Ouest*. — Bournisseaux, *Histoire des guerres de la Vendée*. — *Mémoires* de Turreau. — *Description du Poitou*, par Dulaure. — *Mémoires* de Piet. — Cavoleau et de la Fontenelle, *Statistique de la Vendée*.

RÉSUMÉ.

AGRICULTURE. — INDUSTRIE. — COMMERCE. — CARACTÈRE.
MOEURS. — IDIOME. — ANTIQUITÉS.

Il ne faut pas plus demander l'unité au climat du Poitou qu'à sa constitution géologique. A commencer par le département des Deux-Sèvres, on y remarque, d'un arrondissement à l'autre, des différences bien tranchées : les chaleurs s'y font sentir d'une manière plus sensible et les froids y durent moins longtemps dans la plaine que dans le Bocage et dans la Gatine. La trop grande extension donnée au défrichement des bois et au desséchement des marais, a singulièrement modifié de Niort à Luçon les conditions atmosphériques du pays : les pluies y sont devenues moins fréquentes, l'air plus froid et la terre moins fertile. Le département de la Vienne, plus boisé que celui des Deux-Sèvres, a une température plus égale. Dans la Vendée, le contraste est si grand, du Marais à la Plaine, et surtout de la Plaine au Bocage, qu'on serait tenté de croire, en passant d'une de ces contrées dans les deux autres, qu'elles ne sont point sous la même latitude. En effet, à l'ombre de son épais réseau d'arbres, le Bocage n'est point exposé à la chaleur ardente qui, sans obstacle, frappe et échauffe ailleurs les terres découvertes ; et ceci nous explique aussi comment le raisin, dont la maturité ne laisse rien à désirer dans la Plaine, ne murît que difficilement sur les collines ou au milieu des champs abrités du Bocage.

Une partie du Poitou a, pour ainsi dire, sommeillé pendant si longtemps sous le poids des eaux de la mer, et le sol de cette province offre, en général, des caractères si divergents, qu'il nous paraît impossible de ramener à un seul point de vue ou de confondre dans une même appréciation collective ses aptitudes et ses productions agricoles. Il y a là une opposition, une originalité, dont on doit tenir compte, sous peine de n'être ni clair ni méthodique. Notre exposition aura donc d'abord pour objet le haut Poitou et le Poitou intermédiaire, vaste contrée où les points d'affinité l'emportent sur les dissemblances : ensuite, nous nous occuperons du bas Poitou, terre en partie conquise par l'industrie humaine sur les plages marécageuses de l'Océan, et qui est aujourd'hui peut-être la région la plus variée de la France.

On reconnaît presque partout une grande inégalité dans la qualité des terres du département de la Vienne. Ainsi, au nord, l'arrondissement de Loudun se compose, soit d'un sable gras propre à la végétation, soit d'une terre noire, compacte et profonde. C'est là qu'on cultive, particulièrement dans le canton même de Loudun et des Trois-Moûtiers, une espèce de vignoble qui donne un vin blanc très-spiritueux. L'arrondissement de Châtellerault est encore moins

homogène : depuis cette ville jusqu'aux Ormes, règne une plaine sablonneuse, où l'on n'ensemence guère que du seigle ; à l'est, les cantons de Dangé et de Pleumartin, sillonnés de landes et de bruyères, laissent à peine aux travaux de l'agriculture une faible zône de terres aquatiques et d'une culture très-ingrate ; le canton de Vouneuil-sur-Vienne a bien quelques terres assez bonnes, mais le reste ne consiste qu'en une succession de terrains sablonneux et presque stériles ; le canton seul de Lencroître, à l'ouest, le meilleur sans contredit de tout le département, peut être considéré comme très-fertile : c'est une sorte de sable gras, où l'on cultive avec beaucoup de succès les légumes et les fruits. Creuzé-Latouche appelle ce beau pays *la Plaine de l'Envigne*. L'arrondissement de Poitiers, entre la Vienne et le Clain, ne contient guère que des terrains maigres et sablonneux. La vigne réussit toutefois dans le canton de Saint-Georges-les-Bailliargeaux, et l'on en retire un vin fort estimé. Les trois cantons de Vouillé, Neuville et Mirebeau, où le fond du terrain est d'une nature plus grasse, produisent en abondance, les deux premiers du vin, le troisième du blé. Enfin quoique, au sud et à l'ouest de Poitiers, le sol soit tantôt glaiseux et froid, tantôt maigre et graveleux, la rivière y baigne pourtant de nombreuses prairies où l'on récolte des foins magnifiques. On trouve quelques vignobles aux environs de Montmorillon ; le vin qu'ils fournissent ne vaut pas à beaucoup près celui des crus de Chauvigny : tout cet arrondissement, dont on n'a pu d'ailleurs défricher encore les landes considérables, n'offre presque partout qu'un terrain pauvre et argileux. Les bruyères occupent aussi de vastes espaces dans l'arrondissement de Civray : quelques cantons produisent cependant des châtaignes, de l'avoine, du seigle, et même du vin et du froment. Sur les bords toujours fertiles de la Charente s'étendent de riches prairies et des champs, ou l'on récolte toute sorte de grains.

Le sol ne présente pas une variété moins digne d'attention dans le département des Deux-Sèvres, lequel correspond, comme on sait, au Poitou intermédiaire. Nous remarquerons, d'abord, que l'arrondissement de Parthenay, composé à peu près du territoire de l'ancienne Gatine, et celui de Bressuire qui confine au bas Poitou, renferment presque tout le pays des collines. Plus des deux tiers de la totalité des marais du département, enclavés dans l'arrondissement de Niort, lui donnent un caractère tout opposé : quant aux étangs, moins étendus et moins nombreux, ils n'existent que dans la Gatine et le Thouarsais. Toutes les terres crayeuses sont situées dans le Niortais, où l'on trouve également les cinq sixièmes des terres pierreuses. Viennent ensuite les terres sablonneuses, dont l'arrondissement de Bressuire contient à lui seul presque la moitié ; le Niortais entre dans l'autre moitié pour plus d'un quart, et la Gatine pour un cinquième. Enfin les terres argileuses et grasses constituent le reste du sol dans les deux arrondissements de Melle et de Niort. Les plantes céréales, les vignes, les prairies et les bois : tels sont les principaux objets de la grande culture des Deux-Sèvres. Le tiers au moins des plaines de ce département, que nous voyons chaque année, au printemps, se couvrir de belles moissons, restèrent en friches jusqu'au milieu du XVIIe siècle ; mais le ministre de Choiseul ayant autorisé la libre exportation des grains dans les pays étrangers, en 1766, une révolution complète changea la face du pays : coteaux, landes, bois, vignes, prés, tout fut sillonné ou trans-

formé par la charrue, dans un espace de six années. L'épuisement des terres, exploitées sans règle ni mesure, amena bientôt, il est vrai, la dégénérescence des récoltes, et, par suite, une réaction en sens contraire. Aujourd'hui, dans dans tous les cantons des Deux-Sèvres, on fait une récolte de blé plus que suffisante pour la consommation locale : outre beaucoup de froment, ceux du sud ou du nord-ouest produisent de l'orge d'hiver et de l'orge de mars ou baillarge, un peu d'avoine, mais presque point de seigle. A toutes ces cultures, il faut ajouter celles du chanvre et du lin dont la croissance est favorisée par les lieux bas, les terrains frais, et celle du houblon, qui croît spontanément en certains endroits, notamment près de Niort. Le jardinage est aussi en honneur dans ce département. Chaque paysan a son jardin ou son verger, qu'il nomme une *ouche*, et qui est à la fois pour lui un luxe et une source d'aisance. La banlieue niortaise est toute couverte de jardins bien cultivés, où les arbres fruitiers du centre de la France sont en plein rapport, surtout l'amandier, auquel le sol même de cette campagne convient parfaitement.

Le plateau granitique de la Gatine ne se prête nullement à la culture de la vigne : ce n'est à proprement parler que dans la partie sud-ouest du département qu'on rencontre le pays de vignobles; les vins rouges qu'on y recueille sont assez médiocres : en revanche, on fabrique avec les vins blancs une eau-de-vie excellente. Les vignerons de l'arrondissement de Thouars ont cherché à améliorer leurs produits par des plants étrangers : mais celui de Bourgogne, dont les premiers essais avaient donné des résultats fort satisfaisants, n'a bientôt plus produit qu'un vin extrêmement plat; au contraire, celui de Champagne s'est soutenu, et le vin rouge qu'on en retire encore est bon et a du corps. La plupart des vignobles consistaient autrefois, dans l'arrondissement de Niort, en plants de *Cauché* ou de *Pineau*, d'où l'on extrait un vin léger et cordial : plusieurs propriétaires en ont abandonné l'exploitation pour cultiver *le Dégouttant*, plus abondant en effet, mais dont le vin, quoique fortement coloré, n'a ni sève ni bouquet. Il y a aussi la *Folle-Blanche* qui est d'un très-bon rapport dans la fabrication des eaux-de-vie. Parmi les crus les plus renommés du Niortais, on cite le vin de *Rochenard*, et surtout le vin de la *Foye-Monjault*, vanté par Rabelais, le premier du canton de Mauzé, le second de celui de Beauvoir. Les prairies naturelles des Deux-Sèvres, deux fois plus étendues que celles de la Vienne, sont divisées en *prés bas* et en *prés hauts*. Les foins des prés bas, fécondés par les rivières et les ruisseaux, sont très-riches. Dans les deux départements, les bois se trouvent répartis presque aussi inégalement que les pâturages; celui de la Vienne en contenant cinquante-un mille hectares, tandis que celui des Deux-Sèvres n'en renferme pas plus de trente mille.

Les bestiaux forment avec les grains, le froment, le seigle, l'orge à deux rangs et l'avoine, les bases de la richesse agricole des habitants de la Vienne. Cependant, comme ils élèvent très-peu de moutons et de bœufs, cette branche de l'économie rurale n'a point chez eux la même importance que chez leurs voisins des Deux-Sèvres, où l'éducation du bétail a pris un remarquable développement. On compte dans ce dernier pays trois espèces de bêtes à cornes : les bœufs du nord ou *gatinaux;* les bœufs *bourets* et les bœufs du *marais*. Les taureaux de la race de



Gatine, élevés dans le bocage des arrondissements de Parthenay et de Bressuire, jouissent d'une réputation mérité. Plus connus aux marchés de Poissy et de Sceaux sous le nom de *bœufs gras de Choltet*, ils ont la chair délicate, la robe sans tache et d'une couleur uniformément foncée. Les bœufs bourets, plus forts que les gatinaux, ont le poil long et d'un rouge-guigne, la tête allongée, les cornes grosses et larges; quant aux élèves du Marais, sur lesquels influe la proximité du bas Poitou, ils se distinguent des deux espèces précédentes par une tête plus grosse, un mufle de couleur sombre, une cornure verdâtre, un fanon très-bas, des hanches larges, un air lourd et une démarche inquiète et pesante. Les moutons, très multipliés dans les différents cantons des Deux-Sèvres, sont presque partout de haute taille et d'une belle espèce. Le croisement avec la race espagnole, entrepris d'abord dans l'arrondissement de Niort, a non-seulement accru de moitié la quantité de leur laine, mais encore amélioré leur toison d'une manière frappante. On nourrit beaucoup de porcs dans les deux départements, d'où on les envoie à La Rochelle, Nantes et Rochefort. Les baudets de la Vienne sont assez beaux, mais ceux des Deux-Sèvres les surpassent de beaucoup : c'est peut-être la pépinière des plus forts ânes de l'Europe; et il y a tel baudet fameux au haras de Saint-Juire, qui n'a pas coûté moins de cinq mille francs. Le département leur doit sa magnifique race de mules et de mulets. C'est surtout de l'arrondissement de Melle qu'on tire ces bêtes si précieuses pour la charge et pour le trait, appelés à tort *mulets d'Auvergne* et *mulets provençaux :* animaux de luxe, à la fois, et de première nécessité, dont le pied si sûr permet aux voyageurs de franchir sans danger les Pyrénées et les Alpes; que l'on voit traîner des fardeaux prodigieux sur toutes les routes de la France, et dont les Languedociens et les habitants de Vaucluse appliquent si utilement la vigueur intelligente au battage de leurs grains. Aussi, dans une famille du pays, se réjouit-on toujours de la naissance d'un mulet ou d'une mule, tandis que celle d'un cheval y cause une sorte d'affliction. Les juments poitevines, qualifiées *de race mulassière* parce qu'elles servent à la production de cette espèce bâtarde, offrent, pour type, une tête forte, des hanches bien sorties, une croupe musculeuse, des membres courts, un sabot gros et des jambes garnies de fanons. Sous l'ancien régime, le gouvernement introduisit dans quelques cantons des étalons normands et anglais, pour améliorer les formes des chevaux *de figure* et *de carrosse*, au préjudice de la race mulassière. Après quelques essais assez infructueux, on renonça à une tentative contraire d'ailleurs aux véritables intérêts du pays.

L'agriculture a été longtemps stationnaire dans le haut Poitou et le Poitou intermédiaire. En 1804, le préfet des Deux-Sèvres, M. Dupin, signalait la funeste puissance de la routine sur l'esprit de ses administrés : « C'est surtout dans la Gatine », disait-il, « qu'elle règne avec tyrannie; l'agriculture y est encore ce qu'elle était au XV[e] siècle; des livres de recette de ces temps anciens en font foi. Le nombre et les espèces de bestiaux qu'on élevait alors dans chaque métairie sont aujourd'hui les mêmes. Les fermes qu'on y cultivait sont encore cultivées en pareille quantité et en même nature de grains. Les semaines consacrées aux récoltes, comme celles des semailles, ne varient point : tout est immuable, parce que tout se fait sous les auspices de tel ou tel saint. L'usage de bénir les se-



mences et de décorer les champs de rameaux se perpétue, mais celui de *chauler* le grain que l'on confie à la terre est oublié. S'agit-il de détruire les mulots, les paysans refusent de recourir aux moyens les plns simples, par cela seul qu'ils ne sont accompagnés ni de messe ni de procession. Dans quelques avenx et denombrements faits au XIIIe siècle, on voit que des terres de Gatine, dites *gâtes*, sont encore incultes, que ce qui était *marais* est resté *marais*, etc. Innover est un crime, dans l'esprit du cultivateur et de l'homme à gages, et rien n'est bien que ce qne faisaient leurs aïeux. »

On peut dire avec vérité des trois départements formés de l'ancien Poitou, que le système des jachères et la vaine pâture sont les principaux obstacles qui s'y opposent aux progrès des différentes branches de l'agricnlture. Sans doute, depuis la publication de la statistique de M. Dupin, d'heureuses réformes ont été accomplies dans les procédés agricoles des Deux-Sèvres et de la Vienne. Les instruments aratoires perfectionnés n'y sont plns repoussés par un attachement absurde aux habitudes des temps passés. Les cultivateurs y ont modifié leur manière de voir et d'agir sur beaucoup de points et en bien des choses : un grand nombre se sont appliqués à défricher les bruyères et les landes, on a converti les marais en prairies artificielles et en chenevières. Il s'en faut de beauconp, tontefois, qu'il n'y ait plus d'améliorations à opérer dans les méthodes d'assolement, l'éducation des bestiaux, la culture de la vigne et les procédés de vinification. Les exploitations rurales des Deux-Sèvres sont encore trop souvent divisées en qnatre soles : la première année on les ensemence de froment ; la seconde de méture, mélange d'orge d'hiver et de froment ; la troisième d'orge d'été ou baillarge. Après avoir ainsi demandé à la terre bien plus qu'elle ne peut donner, en y faisant trois récoltes successives de grains, on la laisse en jachère pendant un laps de temps d'au moins de cinq années.

Le département de la Vendée, on plutôt le bas Poitou, borné par l'Océan sur une étendue de vingt-huit lienes, doit à sa situation géographique une physionomie à part. La formation de la côte, basse et vaseuse depuis l'embouchure du Lay jnsqu'à celle de la Sèvre-Niortaise, a contribué encore à le placer dans des circonstances toutes exceptionnelles. La mer ayant envahi une grande partie du littoral, dont la nature lui avait en quelque sorte ménagé l'accès, il a fallu regagner pied à pied le terrain perdu. Les Poitevins, depuis le moyen âge, ont ponrsuivi l'accomplissement de cette tâche avec une persévérance infatigable ; dans nulle autre partie de la France, assurément, l'industrie humaine n'a fait de si grandes choses en ce genre. Le département de la Vendée se compose de qnatre grandes subdivisions territoriales : le Bocage, la Plaine, le Marais méridional, le Marais occidental, les Iles. Toute une multitude de collines, partagées en deux chaînes principales, et entre lesquelles se dessinent de nombreux vallons, occupent la partie occidentale du Bocage ; elles sont le point de départ de plusieurs ramifications, dont l'évasement forme une succession de bassins. Le plns remarquable s'étend, en longueur, depuis les Essarts jusqn'au delà de Cesay, et, en largeur, depuis la rive droite du grand Lay jusqu'au Pont-Gravereau, sur le petit Lay. C'est le vaste lit de l'ancien lac intérieur du Poitou. Les eaux de la mer y ont séjonrné pendant des siècles, comme l'attestent encore les débris de

coquillages, de peignes, de cornes d'ammon, de pélerines, mêlés aux éléments primitifs du sol; aujourd'hui, ce bassin forme la grande plaine calcaire intérieure de la Vendée. La couche superficielle du Bocage, composée de sable et d'argile, repose ici sur un banc de glaise compacte, là sur une roche schisteuse ou granitique. Partout elle est susceptible d'être cultivée ou fertilisée, sans en excepter les landes envahies par l'ajonc et la bruyère, mais dont le travail agricole tend chaque jour à diminuer la superficie, malheureusement presque aussi considérable dans la Vendée que dans la Vienne. Parmi les cultures, le froment vient en première ligne, en seconde le seigle, en troisième le mil, nourriture du pauvre, et le blé noir ou sarrasin. Ces grains constituent avec les bestiaux la plus grande richesse du Bocage. L'avoine, l'orge de mars ou baillarge, et le lin, sont récoltés en petite quantité. Les plants de choux-verts, nourriture des bœufs, ont pris une extension vraiment prodigieuse, à tel point que, sur une ferme de quarante à cinquante mille hectares, on en voit, en moyenne, de quarante à cinquante mille pieds. Les deux forêts les plus importantes de la Vendée, celles de Vouvant et de La Chaise, dont la superficie totale ne dépasse pas trois mille deux cents hectares, sont situées dans le Bocage. Ce n'est point toutefois à leur existence qu'il doit son nom; celui-ci vient des clôtures qui entourent et, en quelque sorte, palissadent chaque champ ou chaque prairie. Qu'on se figure un inextricable labyrinthe de haies vives, la plupart fort hautes, soutenues à la fois et couronnées par toutes sortes d'arbres, chênes, ormes, érables, frênes, châtaigniers, pommiers, cerisiers, encastrés et presque cimentés dans ces murailles toujours verdoyantes; qu'on se représente l'ombre, le mystère, la tristesse, qui tombent de ces bois si capricieusement dessinés et dont les prairies et les champs sont comme les éclaircies; qu'on essaie de se plonger, par la pensée, dans des chemins profonds, encaissés, sombres, humides, espèces de ravins péniblement creusés par la main de l'homme à travers ces tristes solitudes, et l'on reconnaîtra aussitôt combien est vrai et juste le nom de ce Bocage vendéen que les royalistes et les républicains se sont disputé avec une si terrible énergie à l'époque des guerres civiles de l'Ouest. Du reste, on comprend sous la désignation générale de *têtards* les arbres des clôtures, parce que les fermiers en étêtent, c'est-à-dire en ébranchent le cinquième tous les cinq ans pour le convertir en fagots. Une partie de la coupe sert aux usages de la métairie, et le reste est vendu aux habitants des villes.

Nous avons déjà indiqué l'origine de la Plaine, grande langue de terre enlevée à la mer et ajoutée au continent par quelque révolution dont il ne nous reste aucun souvenir, et qui amena la retraite des eaux. Cette région, dépourvue de clôtures, a trente-sept lieues carrées d'étendue. La couche superficielle du sol, plus argileuse que celle du Bocage, y repose sur une glaise moins compacte et moins profonde, laquelle gît elle-même sur un fond de galets ou de roches calcaires. Les habitants de la Plaine cultivent le froment à épis ras; celui de machecoul pour les terres défrichées; celui de mars, principalement sur les bords de la Sèvre-Nantaise et les confins du département des Deux-Sèvres; l'orge de mars, dans le pays situé entre Fontenay et Luçon. Cette orge, d'une qualité supérieure, est très-propre à la fabrication de la bière; à diverses époques, il en a

été fait des envois considérables outre-Manche. L'absence des prairies naturelles, rendue plus sensible par la nécessité de pourvoir à l'entretien d'un immense bétail, a amené la culture des plantes fourragères : vesces, trèfles, luzernes, sans parler du chou-moelle très-répandu dans le canton de Chantonnay, et du maïs et du sarrasin destinés au même usage.

La mer s'est retirée de la plaine, mais elle a été, si nous pouvons nous exprimer ainsi, éconduite du bassin de la Sèvre. Les desséchements successifs, accomplis sur cette partie de la côte, étaient évalués par Cavoleau à vingt mille hectares, dont mille huit cent cinquante appartenaient au département des Deux-Sèvres, trois mille six cent cinquante-huit à l'arrondissement de La Rochelle, six mille trois cent quatre-vingt-neuf au Marais méridional de la Vendée et quatre mille six cent cinquante-six au Marais occidental. Des travaux plus récents ont encore accru les diverses parties desséchées du bassin de la Sèvre. Les Poitevins, pour recouvrer ces terres, longtemps ensevelies sous les flots, les ont sillonnées d'un grand nombre de canaux; l'ouverture de la première tranchée de cette espèce dont il soit parlé dans l'histoire de la province fut commencée en l'année 1217, avec l'autorisation de Pierre de Volvire, seigneur de Chaillé, par les abbés de Saint-Michel de l'Absie, de Saint-Maixent, de Maillezais et de Ncuil : on l'appela pour cette raison le *canal des cinq abbés*, et il eut pour objet le desséchement des marais du Langon et de Vouillé.

D'autres canaux, plus ou moins importants, creusés du XIIIe au XVIe siècle, assurèrent l'écoulement des eaux à l'ouest du bassin de la Sèvre; mais la partie méridionale formait encore un « cloaque fangeux », lorsque les encouragements, donnés par les rois Henri IV et Louis XII à l'industrie privée, en firent entreprendre le desséchement. Le Hollandais, Humfroy Bradley, Noël Champenois et Pierre Siette se succédèrent dans la direction des travaux. En 1664, on creusa le canal ou contrebot de Vix, le plus grand de tous; bien que d'une exécution plus facile que cet admirable ouvrage, la canalisation de la petite rivière du Jaunay a considérablement agrandi la zone des terres cultivées. La mer, il est vrai, n'a pas perdu tous ses droits sur ses anciens domaines, puisqu'elle couvre constamment les bas-fonds des *marais mouillés*, et qu'elle en inonde pendant les mois d'hiver les parties les plus hautes. Rien, au reste, de plus monotone, de plus triste, à la première vue, et cependant rien, en réalité, de plus nouveau, de plus intéressant pour l'habitant des villes que cette région des marais mouillés, dans laquelle on retrouve encore l'âpre et mélancolique virginité du vieux monde. C'est, en effet, le silence, le calme, la solitude et presque la vie sauvage des temps primitifs. Point de village se projetant à l'horizon avec son clocher et ses massifs d'arbres, point de fermes, d'enclos, ni de vergers : seulement, de distance en distance, une case isolée, tissue avec des roseaux et des branches flexibles, abrite quelque pauvre famille de huttiers. Là, les mille voix, les bruits sans cesse renaissants de la civilisation n'ont point d'écho. Les eaux mêmes dont les feuilles et les fleurs du nénuphar blanc tapissent la surface, coulent silencieusement et semblent dormir au milieu des roselières. C'est à peine si l'on entend, à de rares intervalles, les cris de quelques oiseaux aquatiques, l'explosion de l'arme à feu d'un chasseur perdu dans ce désert, le clapotement d'une rame, ou le chant lointain du huttier.

Les terres du Marais occidental, surtout celles des lais de mer, sont au nombre des meilleures du Poitou : la couche limoneuse, d'une grande profondeur, grasse, mais mélangée de sable, a l'avantage d'être à la fois compacte et maniable. Telle est l'inépuisable richesse de ce sol, que ni champs ni prairies ne reçoivent aucun engrais. Les parties culminantes du Marais, c'est-à-dire les noyaux des anciennes îles et les lais de mer des communes de Beauvoir, Bouin et Bourgneuf, protégés par des chaussées, donnent de l'orge et d'admirables récoltes de froment et de fèves : tout le reste est en prairies naturelles et se couvre spontanément, lorsque les eaux s'en sont retirées, des fourrages les plus savoureux. De là les bêtes à cornes et les chevaux si robustes du Marais. Les Maréchins les plus pauvres élèvent des nuées de canards, qu'ils laissent vaguer à l'aventure sur la plaine inondée ou la surface des canaux. Le sol du Marais méridional, limon gras et compacte, a pour base une couche de bri ou de glaise bleuâtre : il est tellement lourd que, pour le remuer, il faut un attelage de huit ou dix bœufs; dans les autres parties du Poitou, il suffit de quatre, cinq ou six bêtes de trait, bœufs, mules ou chevaux, pour tirer la charrue. Les quatre sixièmes de la terre servent à la nourriture des bestiaux; les cinq autres sixièmes, sauf une faible partie laissée à l'état de jachères, sont ensemencés en froment, en orge escurgeon, ou en fèves de marais. Les marais de Doix et de Vix produisent du lin et du chanvre. On voit à côté des saules et des frênes plantés sur les *terrées* ou *mottés* des marais mouillés du bassin de la Sèvre, des *roselières*, où le roseau (*arundo phragmites*) se développe avec un magnifique exubérance. L'extrême rareté du bois donne beaucoup de valeur à cette dernière plante, dont on se sert pour chauffer les fours, couvrir les bâtiments ruraux et garnir les digues de fascines. L'industrie agricole des côtes et des îles de la Vendée s'exerce, comme dans l'intérieur, sur les bestiaux, grains, légumineux, vignes, etc.

Nous n'avons point parlé jusqu'à présent de l'éducation et des caractères distinctifs du bétail. Les bêtes à cornes du Bocage se reconnaissent à la petitesse de la taille, la rondeur des formes, la couleur presque toujours unie du poil; celles du Marais occidental, de race flandrine, à leur hauteur gigantesque, leurs formes efflanquées, leurs os trop saillants, leur aspect presque disgracieux; et celles du Marais méridional à leur taille non moins colossale, qui contraste singulièrement avec leur maigreur habituelle. Nous ne dirons rien des bœufs de la Plaine, si ce n'est qu'ils sont plus forts que ceux du Bocage. Il en est de même de l'espèce des brebis; celles de la Plaine l'emportent de beaucoup pour les avantages corporels et la finesse de la laine sur celles du Bocage; exceptons, toutefois, dans cette dernière région, les *brebis de Mortagne*, au museau, aux oreilles, aux jambes, de couleur orange, et qu'on élève dans le canton de Mortagne et quelques communes des cantons de Pouzauges, des Herbiers et de Montaigu. On distingue les brebis du Marais en race de Champagné ou du Petit-Poitou, dite flandrine, et en race de Triaize, Saint-Michel-en-Lherm, Grues et Moricq. Ces animaux doivent leurs qualités supérieures à une nourriture abondante, et surtout à leur croisement avec les mérinos des montagnes de l'Estramadure. Si on prenait quelques peines pour améliorer l'espèce chevaline du Bocage, elle pourrait donner des chevaux de selle comparables à ceux du Limousin. Dans le Marais

méridional, les chevaux qui errent jour et nuit dans les prairies, et y vivent presque à l'état sauvage, « ont beaucoup d'étoffe, mais peu d'élégance ». On fait un cas particulier des chevaux de trait et de voiture que produit, en très-grande quantité, le Marais occidental. Les habitants de la Plaine s'occupent plus de l'amélioration de l'espèce des juments mulassières que de celle des chevaux ; la production ou l'élève des mules, dont ils tirent un nombre considérable du département des Deux-Sèvres, étant une des branches les plus lucratives de leur industrie.

Les vignobles du Bocage, à l'exception de ceux du bassin calcaire de Chantonnay, de plusieurs communes du canton de Mareuil et de quelques parties du canton de Talmont, ne donnent que des vins sans force, recherchés cependant par les plus riches habitants du pays dont ils forment la boisson ordinaire. Ces vins proviennent du plant dit *la Folle-Blanche*, commun à presque toute la Vendée, mais bien inférieur au muscadet de Sigonrnay, d'où l'on tire un excellent cru. Il y aurait de très-grands avantages à étendre cette culture pour en distiller les produits riches en alcool et les transformer en eaux-de-vie. C'est aussi la *Folle-Blanche* que préfèrent les vignerons de la plaine ; on en voit des plantations considérables dans les cantons de Fontenay, de Luçon, de Mareuil et de Montiers. Les crus de la commune de Corps ont plus de force que les autres vins de cette contrée. Sur la côte maritime de la Vendée, les vignes sont également fort répandues : elles produisent deux espèces de vins, l'un appelé *de sable*, l'autre de *terre-forte ;* celui-ci médiocre, celui-là plus estimé. Les pommiers et les cerisiers abondent dans les cantons de la Chateigneraye et de Chantonnay qui approvisionnent de leurs fruits la Plaine et le Marais. Enfin, c'est aussi au Bocage vendéen qu'appartiennent les communes de La Caillère, de Saint-Hilaire-du-Bois, de la Jaudonnière, etc., si renommés pour la culture des arbres fruitiers : la première surtout s'est fait une telle réputation, qu'on désigne sous le nom de *caillerots* les marchands qui achètent les récoltes de fruits pour les revendre en détail aux habitants des villes. Dans toute la Vendée, on donne, par la même raison, le nom de collectif de *caillères* aux jardins fruitiers.

L'industrie agricole, bien que favorisée par les qualités naturelles du sol, n'a point fait de progrès bien marqués dans ce département. Cela est vrai des méthodes d'assolement, de l'emploi des engrais, des instruments aratoires, de la culture des vignes, de l'usage des plantes fouragères, et de l'élève des bestiaux ; sous ces rapports capitaux, dans le Bocage, comme dans la Vendée, dans les Marais, comme sur la Côte, les propriétaires, les cultivateurs ou les éleveurs sont malheureusement fort arriérés. Pour ne nous occuper que des assolements, voyons comment on les dispose dans la Plaine. Les terres de chaque ferme y sont divisées en deux, trois ou quatre soles : la première prévaut à l'ouest de la Plaine, la seconde à l'est, la troisième au centre. Ces deux dernières sont surtout vicieuses. Le sol, condamné à porter sans interruption, pendant plusieurs années, du froment, de l'orge de mars ou de l'orge d'automne, succombe d'épuisement sous le travail de la production. D'ailleurs les champs consacrés exclusivement à l'alimentation de l'homme, ne produisent rien pour la nourriture des bestiaux. L'usage des quatre soles ou *guérètes* remonte, d'après M. Tillier, à

plus de mille ans et nous reporte à l'enfance de l'art agricole. Même absence de progrès et même défaut d'intelligence dans le Bocage, où la terre, cultivée de deux années l'une, pendant six ou huit ans, reste, après la troisième ou quatrième récolte, à l'état de *patis :* les genêts, les ajoncs, les bruyères, y foisonnent alors sans obstacle, et y règnent exclusivement huit, dix et quelquefois quinze années. Cependant d'importantes améliorations ont été introduites dans plusieurs branches de l'économie rurale de la Vendée, grâce aux efforts des comices agricoles et de quelques agronomes éclairés. Les prairies naturelles se multiplient, les plantes fourragères sont mieux appréciées, et l'on commence partout à adopter les instruments aratoires perfectionnés.

Nous terminerons cet aperçu sur l'agriculture des trois départements du Poitou par quelques détails sur les rapports du propriétaire avec l'exploitant du sol. Dans la Vienne, on donne le nom de *colonage* aux fermes des petites propriétés. En certains cantons, les fruits et les produits des bestiaux appartiennent par moitié au propriétaire, qui fournit en revanche la moitié des semences et la souche du bétail; il n'a droit qu'à un tiers, dans certains autres où le colon se charge de la totalité des semences. Dans les Deux-Sèvres, on divise les domaines ruraux en *métairies* et en *borderies :* les premiers étant exploités par les métayers ou cultivateurs à charrue, les autres par les bordiers ou cultivateurs à bras. Les mêmes dénominations de métairies et de borderies sont en usage dans la Vendée : les conventions du *métayage*, pour la répartition des charges et des produits de la ferme entre le propriétaire et le cultivateur, n'y diffèrent guère non plus de celles du colonage dans le département des Deux-Sèvres. Souvent tous les travaux, tous les soins agricoles ou économiques des domaines du Marais méridional sont confiés à un *sixtain* ou laboureur, auquel le propriétaire abandonne le sixième des produits. Les propriétaires et les fermiers ou métayers des Deux-Sèvres font eux-mêmes la moisson et le battage des grains, avec l'aide de plusieurs domestiques, hommes et femmes, dont ils ne louent la plupart que pour l'été seulement ou pour deux mois, moyennant un salaire en argent ou en blé. Il existe une autre classe d'ouvriers nommés *leveurs* ou *métiveurs*, lesquels ne reçoivent d'autre salaire que le cinquième des grains pris sur l'aire, et s'engagent, en outre, à donner au propriétaire un certain nombre de journées de travail dans le courant de l'année. Parmi les habitants de la Plaine de la Vendée, les moissonneurs ont droit à la neuvième partie de la récolte « pour scier le blé, le battre, le vanner, le transporter au grenier, » outre un pot-de-vin en froment pour la préparation de l'aire. Les éleveurs de bestiaux du Marais méridional ont une autre coutume que nous devons noter à cause de sa singularité : le principal ou le *grand berger* du troupeau de moutons a toujours, indépendamment de ses gages, la toute propriété d'une des bêtes confiées à ses soins; ce mouton, « qui ne meurt jamais, parce que c'est toujours le plus beau du troupeau, s'appelle *le bien gagné.* »

Les substances minérales sont moins abondantes dans la Vienne que dans les Deux-Sèvres et la Vendée : on n'y exploite guère des mines de fer que dans le voisinage de la Charente; le minerai qu'on trouve dans cette région, presque à fleur de terre, suffit ou à peu près à l'approvisionnement des forges de Ruffec. Il

existe aux environs de la Roche-Posay, une fontaine d'eaux minérales sulfureuses froides. La plupart des cantons du pays renferment des carrières de pierre meulière, de pierre à chaux et de pierre de taille; l'arrondissement de Civray a des marbres, dont le manque de débouchés a fait abandonner l'exploitation. Dans le département des Deux-Sèvres, il n'est pas rare de voir le fer couvrir le sol à l'état de pyrite et sous des formes régulières. On cite les filons de la mine de Gourgé, dans l'arrondissement de Parthenay, ceux de la colline qui s'étend de Montalembert à Melle, et la *mine limoneuse* de Mairé. Parmi les sources minérales, quatre surtout ont du renom: celles de Bilazais, de Vrère, de Tonneret et de Fontadou. La pierre meulière est très-répandue sur un coteau, au dessus de Saint-Maixent, et la pierre de taille dans l'arrondissement de Niort. A Conlauges, il y a une chaîne de rochers de marbre de différentes couleurs, gisant sur un lit d'argile. Le sol des Deux-Sèvres offre encore des schistes, de la *pierre rousse*, où pierre calcaire colorée par l'oxide de fer, des argiles, des marnes très-variées, des stalactites, imitant la blancheur de l'albâtre, du mica pur, des chalcédoines, des quartz et des cailloux transparents, dont la couleur, surtout près de Châtillon, rappelle la topaze de Bohême.

Parmi les produits minéraux de la Vendée, nommons d'abord la mine de plomb sulfuré argentifère, appelée vulgairement la mine *des Sarts*, située à l'est des Sables d'Olonne, dans la commune de Saint-Hilaire de Talmont; la mine d'antimoine de *la Ramée*, dans le canton de Pouzauges, et un autre gisement de ce dernier métal consistant en un filon sulfuré découvert, en 1839, aux moulins de la Véronière, près Les Essarts. On sait que le fer du Poitou servait particulièrement, dans le moyen âge, à la confection des armures et des fers de lance. M. de La Fontenelle de Vaudoré conjecture que ce fer provenait du gisement de La Vergne-des-Loges, situé à un myriamètre au nord-est de Fontenay, dans la commune de Payré-sur-Vendée. Ce savant auteur signale la présence du même minerai près de Saint-Michel-le-Cloucq, de Puy-de-Verre, de l'Hermenault; il constate, en outre, l'existence de schistes plus ou moins ferrifères, aux Boutanelières, au nord-ouest de la Chataigneraye et entre la Marzelle et le Petit Lay. A la Termelière, est un gisement de fer extrêmement riche, de plusieurs lieues d'étendue et d'une puissance d'un à deux mètres. N'oublions pas la minière d'ocre ou d'oxide de fer, du canton de Challans, ni les eaux minérales ferrugineuses de Fontenelles, de la Brossardière, de La Gilardière, de Beaulieu, de La Touche, de Réaumur, de la Ramée, du Pouet, etc. Le vaste terrain houiller de Vouvant, exploité dès le dernier siècle, puis négligé, puis reconnu et exploité de nouveau par les soins de MM. de La Fontenelle et Decressac, donne des produits déjà fort recherchés pour le chauffage des chaudières, les forges et la fabrication du coke. Les houilles du bassin de Chantonnay sont d'une qualité inférieure. Les carrières de pierre de taille abondent : mentionnons le calcaire de Pulteau, qui a la dureté du marbre; les granits si nombreux, et dont le plus beau est celui du Châtelier; les schistes du Bocage, combinés tantôt avec le granit, tantôt avec le calcaire; le gneiss ou le micaschiste, avec lequel a été bâtie la belle tour de *la Merlusine*, à Vouvant; le schiste à dalles des bords du grand Lay; la pierre meulière des environs de L'Hermenault; les ardoisières de

la Chaise, donnant une ardoise comparable à celle d'Angers; le kaolin de Clouseaux et de Fenouillet, propre à la fabrication de la faïence et de la porcelaine, etc. On pêche de l'ambre gris sur les côtes, et l'on y a ménagé une multitude de marais salants d'où l'on tire environ cinquante millions de kilogrammes de sel.

Le commerce et l'industrie sont partout à peu près les mêmes, bien que les progrès en soient moins marqués dans la Vienne que dans les Deux-Sèvres et la Vendée. En général, le travail des populations poitevines est alimenté par des fabriques de serges, de molletons, de draps, de dentelles communes, de bonneteries, de chapeaux; par des papeteries, des tanneries, des chamoiseries, des selleries, des blanchisseries de toiles et de cire, des distilleries d'eau-de-vie, des brasseries; par des forges et de hauts-fourneaux, des verreries, des poteries, des tuileries, etc. Quelques localités se sont créé des spécialités, ou bien ont devancé le reste de la province dans le perfectionnement des procédés de fabrication : comme, par exemple, Niort pour ses chamoiseries, Châtellerault pour sa coutellerie, les bords de la Sèvre-Nantaise pour leurs papeteries, Bourbon-Vendée pour sa tannerie, Faymoreau pour sa verrerie, etc. Les transactions commerciales roulent principalement sur les bestiaux, les cuirs, les vins, les eaux-de-vie, les céréales, les farines de minot, les légumes, les châtaignes, les fruits confits, le chanvre, le lin, la cire, le miel, le bois, la houille et les fers. Parmi ces diverses branches de commerce, il en est quelques-unes d'une haute importance et qui méritent d'être distinguées. Les bœufs, les chevaux, les poulains et les juments du Bocage et du Marais occidental attirent les éleveurs ou les marchands de la Bretagne, du Berry, de la Normandie et de l'Espagne. On estime encore davantage les mules et les mulets des Deux-Sèvres ainsi que ceux de la Plaine de la Vendée : ces utiles animaux font presque tous les transports sur les routes du midi de la France et sur celles de l'Algérie, de l'Espagne et l'Italie; on en expédie aussi un grand nombre jusque dans les Iles Maurice et Bourbon, où on les applique avec succès à la culture coloniale.

Nous avons peu de chose à dire sur l'histoire naturelle de la province, considérée dans ses rapports avec la pêche et la chasse, que les habitants du bas Poitou ont toujours aimée passionnément. Les loups, si multipliés après les guerres civiles de l'Ouest, sont aujourd'hui bien moins nombreux. Autrefois, lorsqu'un paysan avait tué une de ces bêtes fauves, il la promenait de village en village, au son du hautbois et des cornemuses, pour recueillir les dons en argent ou en nature des habitants de la campagne; cet usage subsiste encore, du moins quant à la quête, mais le chasseur se contente de montrer la tête du loup. Le cerf, la biche, le sanglier, le renard, se rencontrent plus ou moins fréquemment, selon les différents caractères géographiques du pays : dans la Vendée, le premier de ces animaux devient chaque jour plus rare. Les rivières et les étangs y sont aussi bien moins poissonneux que dans les autres parties du Poitou : les poissons communs à toute la province sont l'anguille, la carpe, la perche, le brochet, la tanche, la brême, etc.; mais la Vendée n'a ni la truite, dont l'espèce foisonne dans les deux autres départements, ni le saumon, la truite saumonée, l'alose, la lamproie et la plie, que, d'après Creuzé-Latouche, on ne trouve que dans la Vienne. Les habitants du littoral de la Vendée ne tirent point de grands bénéfices de la proximité de la

mer. La pêche maritime a surtout pour objet les sardines, aux Sables, à Saint-Giles et à l'île de Bouin; le thon, des côtes d'Espagne, que vont recueillir une vingtaine de barques de l'Ile-Dieu; et les bancs d'huîtres, autrefois si féconds, de la baie de Bourgneuf et du golfe de Noirmoutier. De 1816 à 1818, cette dernière pêche a fourni plus de vingt-cinq millions d'huîtres au commerce d'exportation.

La physionomie et le caractère du Poitevin, peu tranchés dans la Vienne, se dessinent plus vigoureusement dans les Deux-Sèvres et la Vendée. Prenez les habitants du Bocage de l'un et de l'autre de ces départements, vous reconnaîtrez en eux une parfaite analogie, au physique comme au moral : bien que séparés par la nouvelle division géographique de leur territoire, ils se ressemblent singulièrement. Tout au contraire, comparez-les à leurs propres voisins, à leurs propres compatriotes de la Plaine ou du Marais, vous remarquerez beaucoup de contrastes et presque point d'affinités. Le paysan du Bocage a cette taille médiocre et bien prise qui s'allie assez volontiers avec un tempérament sain et robuste, tout se trouvant en harmonie, et rien n'étant exagéré dans une telle nature; sa tête est grosse et ronde, sur son cou épais et sous ses cheveux longs et noirs, dont la teinte sombre fait ressortir davantage la pâleur de son teint; ses yeux petits, mais expressifs, semblent annoncer une vivacité à laquelle il est étranger par sa constitution et ses habitudes. C'est un homme simple, bon, loyal, hospitalier, charitable, ayant le respect de lui-même, de sa parole et de ses engagements. Il est lent à concevoir et à se résoudre, lent dans ses mouvements et ses actions; son esprit en est plus juste, sa volonté plus obstinée, ses croyances superstitieses plus invétérées, enfin son travail plus patient. Au temps désastreux où il soutenait une guerre acharnée contre les républicains, ses coups aussi en étaient plus sûrs : il ne jetait point sa poudre au vent, chacune de ses balles était mortelle. De loin il distinguait parfaitement, à la détonation des armes, si elles annonçaient l'approche ou la défaite des siens ou des bleus. Le feu était-il roulant et continu, les républicains avaient l'avantage et se précipitaient sur les pas des royalistes en déroute; les coups se succédaient-ils lentement et par intervalles, c'étaient les Vendéens qui l'emportaient cette fois et poursuivaient les bleus. Jusqu'au milieu des calamités de la guerre civile, les habitants du Bocage avaient d'ailleurs conservé les traits distinctifs de leur caractère : comme ils ne pouvaient ni se séparer de leurs familles, ni rompre avec leurs habitudes, ni oublier les pratiques de leur religion, ils les transportèrent dans les camps. Les vieillards, les femmes, les enfants, leurs prêtres, leur bétail même, les accompagnaient partout. Ce n'était pas la marche d'une armée, c'était l'émigration d'un peuple patriarcal. On voyait toute cette multitude tomber à genoux, à l'heure de la prière, ou aller au combat en chantant des cantiques. Hommes d'une bravoure à toute épreuve, sobres, durs à la fatigue, patients, résignés dans les dangers, mais soldats indisciplinés et indisciplinables; souvent, après la victoire, comme après la défaite, ils se débandaient, quelques efforts que fissent leurs chefs pour les retenir : une voix plus puissante les appelait, le désir de revoir leurs foyers domestiques et de reprendre la culture de leurs terres. Les troupes permanentes de l'armée *catholique-royale* étaient composées d'aventuriers, étrangers au pays par leur naissance, et dont l'amour du pillage était le principal mobile.

Si nous rappelons à regret ces luttes sanglantes, dans lesquelles les paysans du Poitou déployèrent un si grand courage, c'est qu'il faut en chercher l'explication dans leur caractère personnel et leurs sentiments intimes, bien plus que dans un principe exalté de dévouement pour les intérêts de l'ancienne monarchie. Religieux, sans lumières et sans discernement, par la force des traditions, par son humeur mélancolique, par l'ascendant du clergé sur son esprit taciturne; profondément attaché à son pays natal, parce qu'il s'est identifié avec le sol, en vivant isolé dans sa chaumière, retranché derrière ses fossés, et ne connaissant point d'autre monde que sa famille, d'autre horizon que la sombre ceinture de ses bois; le Vendéen ne pouvait hésiter à prendre les armes, du moment où sa religion était menacée et où l'on voulait l'assujettir au service militaire, pour lequel il a toujours eu une répugnance instinctive. Du reste, la mélancolie de l'habitant du Bocage, tout en le disposant à l'amour et aux affections domestiques, n'exclut en lui ni la gaîté ni le goût du plaisir. Il est l'homme des contrastes, des promptes réactions : à la fois franc, méfiant, irascible, mobile dans sa taciturnité, sobre par économie sinon par nécessité; vivant de pain de seigle, de bouillie de mil, et, pour toute boisson, buvant de l'eau de la fontaine ou du marais prochain, quoique le cabaret, le vin et la bonne chère aient pour lui un attrait tout particulier.

Il y a comme une échelle de graduation physique et morale qui va tantôt s'élevant, tantôt s'abaissant du Bocage, aux autres grandes divisions territoriales de la province. Dans la Vendée, les habitants de la Plaine ne diffèrent guère, nous le savons, quant à la stature, des populations bocagères; mais il n'en est pas de même dans les Deux-Sèvres, où une taille plus haute distingue les hommes de la Plaine : tous ont d'ailleurs, par une sorte d'analogie avec les terres découvertes, le grand jour et le rayonnement du soleil, au milieu desquels ils vivent, la physionomie plus franche, le teint plus coloré, l'intelligence plus active, le caractère plus expansif et plus souple. On sent que là le corps et l'âme ont échappé à l'isolement et à l'oppression qui pèsent sur eux au milieu des tristes et sombres solitudes du Bocage. La fréquentation des habitants des villes doit compter aussi pour beaucoup, sans doute, dans cette complète opposition. Les préjugés et les superstitions, par une conséquence naturelle, tiennent moins dans la Plaine au sentiment et à la volonté, qu'à l'ignorance et à la routine. La gaîté y est aussi plus bruyante, plus licencieuse, l'esprit d'intérêt ou de propriété plus âpre, plus processif, et les mœurs moins sévères, moins pures. Si nous passons dans le Marais des Deux-Sèvres et de la Vendée, nous rencontrons des hommes d'une stature encore plus élevée et d'une constitution en apparence plus robuste que dans le Bocage et la Plaine; mais leurs formes et leurs physionomies épaisses dénotent assez une nature apathique, une intelligence commune et de grossiers instincts. Le cabanier du Marais, le hutier surtout est maraudeur, glissant en silence sur les eaux avec sa barque et sans laisser aucune trace derrière lui. Relégué loin du monde dans sa cabane de roseaux, superstitieux et ignorant à l'excès, et tenant par-dessus toutes choses à conserver son misérable avoir, il s'affligerait moins de la perte de sa femme ou de son enfant que de celle de son bœuf ou de sa vache. Le tempérament lymphatique et les cheveux souvent blonds ou roux des Maréchins

occidentaux, et l'existence de ces mêmes caractères physiques chez tous les habitants de l'île de Bouin, ont fait supposer que cette île et une partie de la côte de la Vendée ont été originairement peuplées par une colonie d'aventuriers normands.

Il nous paraît inutile de décrire la physionomie et les mœurs de la race poitevine du département de la Vienne : ce serait, sous presque tous les rapports, nous exposer à des répétitions fatigantes. Les habitudes de la vie intérieure, la nourriture, les costumes offrent aussi très-peu de variété dans les diverses parties de l'ancien Poitou. Le pain du métayer, du bordier ou du cabanier est presque toujours composé de froment mêlé d'orge ou de baillarge; l'eau, sa boisson habituelle, se colore quelquefois avec le marc de raisin et prend alors les noms de piquette, de rape, de vinasse ou demi-vin. Ceci ne peut s'appliquer, toutefois, aux métayers ou aux cabaniers les plus riches, dont le pain est blanc, la table servie avec un luxe grossier et le cellier garni des meilleurs vins. Dans toutes les saisons, les hommes portent des vêtements de laine d'un gris bleu ou d'une couleur terreuse, tissus ordinairement avec la toison de leurs brebis, et ornés d'une profusion de plis et de boutons. L'habit ample, mais très-court de taille, recouvre une ou plusieurs vestes, le chapeau est de forme plate, toujours rabattu, et le pantalon uni ou rayé retombe sur les guêtres. Il y a moins de simplicité rustique dans le costume des femmes : une coiffure assez semblable à celle des sœurs grises, serre étroitement les joues et leur donne une forme rebondie : une espèce de corset se termine en pointe vers leur menton; un juste, un jupon, un tablier court, arrangés avec une certaine recherche, font ressortir leur taille; enfin une mante, dont le capuchon encadre le visage, est jetée sur leurs épaules. Mais le plus grand luxe des paysannes du Poitou consiste en quatre grandes chaînes d'argent attachées à leur ceinture par des crochets de même métal, auxquelles pendent un couteau, des ciseaux, un trousseau de clefs et une épinglière.

Le caractère extrêmement superstitieux des gens de la campagne se montre principalement dans les pratiques de dévotion et la croyance aux devins ou sorciers. Dieu sait les pouvoirs merveilleux que, sur toutes choses, leur crédulité complaisante suppose à ces hommes qu'ils redoutent presque à l'égal de leurs curés. Les contes de loups-garous et de revenants sont l'inépuisable entretien des longues veillées d'hiver. Ces réunions ne se tiennent pas toujours autour de l'âtre du foyer domestique : les carrières abandonnées, le creux d'un rocher ou une caverne bien ténébreuse en sont souvent le théâtre. Tout en écoutant de lugubres histoires, à la lueur d'une lampe, les femmes s'occupent activement à filer : si quelque fileuse laisse tomber son fuseau, c'est pour connaître son amant qui, en le ramassant, lui manifeste son amour. La veillée se termine par des danses auxquelles les jeunes filles se livrent avec emportement; elles ne s'arrêtent pas, elles tombent d'épuisement et de fatigue. Les hommes, à quelque partie du Poitou qu'ils appartiennent, prennent aussi le plus vif plaisir à ce divertissement. Rien de plus gai, de plus entraînant, aux fêtes patronales des villages, que les *ballades* ou danses champêtres, accompagnées de cris et de gestes animés. Pour tout orchestre, on a le son de la musette. L'amant, assidu auprès de sa maîtresse, lui tire les doigts ou appuie fortement le coude sur son épaule, langage dont l'éloquente simplicité est compris de tout le monde. Au milieu de cette foule

affairée de plaisirs, les domestiques sans condition se promènent tout parés d'épis ou de fleurs, selon qu'ils se destinent aux travaux du ménage ou à ceux de la moisson. Ils trouvent ainsi des maîtres. La récolte des châtaignes, le fanage, la moisson et la tonte des brebis, sont dans les campagnes l'occasion d'autres fêtes, dont la danse fait presque tous les frais.

Le patois du Poitou se compose en grande partie de mots dérivés de la langue d'*oïl*; mais on y reconnaît aussi les constructions et beaucoup de mots de la langue d'*oc*. Ce mélange s'explique par les rapports de la race poitevine avec les populations des pays limitrophes, et par la longue domination des ducs d'Aquitaine sur la province. La langue d'*oc* est en usage parmi les habitants de la contrée qui confine avec le Limousin et la Marche; on la parle encore vers Montmorillon, dans plusieurs communes et même plus loin. Du côté de la Saintonge et de l'Angoumois, au contraire, la langue d'*oïl* l'emporte, et étend son empire bien au delà des rives de la Charente. Pendant longtemps, le patois poitevin a eu ses poëtes populaires. Plusieurs recueils de leurs œuvres ont été publiés à la fin des guerres de religion; le plus célèbre est sous le nom de *Gente poitevintrie*.

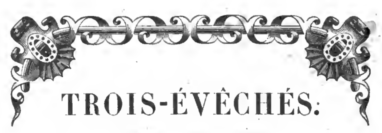
Quelques vestiges du culte druidique des fontaines et de la cérémonie religieuse du Gui se sont conservés dans le Poitou Cette province est d'ailleurs riche en monuments sacrés des temps celtiques. Dans le département de la Vienne le seul arrondissement de Loudun en compte plus de vingt. Au nombre des plus remarquables sont les deux énormes *pierres posées* de la butte de Saint-Dremond; le menhir de *Coursu*, dominant, de sa hauteur de quatre mètres, un vaste bois de bruyères; la grotte de la *Pierre-Folle*, sorte de galerie gigantesque enclavée dans le bâtiment même de la ferme de ce nom; et plus loin encore, au couchant, un autre dolmen, à moitié détruit, celui de la *Petite-Croix*. Non loin du Vieux-Poitiers (*Vetus Pictavis*), on voit une grosse pierre perpendiculaire, probablement aussi d'origine celtique; et à un kilomètre de Poitiers (*Limonum*), près de la route de Bourges, un dolmen de forme irrégulière, reposant sur cinq pierres. Montmorillon, possède un autel druidique de forme circulaire, curieux par sa distribution intérieure et auquel un bloc unique sert de toiture. Il y a dans la même ville un temple octogone, décoré de huit figures sculptées et d'un dôme en briques, dont Montfaucon attribue à tort la construction aux Gaulois. Les Deux-Sèvres ont aussi de beaux débris de ces siècles primitifs. On rencontre plusieurs dolmens dans la partie sud-est de l'arrondissement de Melle. Les antiquaires signalent principalement comme digne d'attention, la *pierre-pèse* ou pierre branlante du bois de Limelonge, près de la route de Melle à Civray: c'est une masse brute, énorme, terminée en pointe et soutenue en équilibre, à plus d'un mètre du sol, par trois supports ou pierres plates, restes de l'ancienne clôture de l'édifice. En fouillant sous la *pierre-pèse*, il y a quarante ans, on découvrit une quantité considérable d'ossements humains, des fragments de silex, très-tranchants, et deux pierres taillées en fer de hache.

Nous renonçons à décrire tous les peulven ou dolmen épars dans le bas Poitou, cette région, dans laquelle la religion druidique s'était retranchée comme dans un dernier rempart: qu'il nous suffise de dire que la plupart sont situés dans les communes du Bernard, d'Avrillé et de Rosnay, et particulièrement aux environs des Sables-d'Olonne, en tirant vers la mer. Nous ne pouvons, toutefois,

nous dispenser de mentionner au moins le peulven de Challans, large pierre plate, que le Diable, selon la tradition du pays, portait un jour sur ses épaules, à travers une lande déserte, lorsque l'apparition de la Vierge le mit en fuite et l'obligea à abandonner son fardeau sur le bord du Marais occidental, où il est resté depuis planté verticalement; ni l'autel druidique de la Frébouchère, table immense, autrefois, dont la masse divisée en deux parties inégales par un éclat de foudre, repose sur huit supports, et que M. Audé de Réaumur représente « comme le plus haut peut-être des dolmens connus. »

Quoique les Romains n'aient point séjourné dans le bas Poitou, on leur a attribué pendant longtemps la construction de la route pratiquée sur le falte granitique des collines dont la ligne de partage sépare le bassin de la Loire de l'Océan vendéen. De récentes explorations ont prouvé que c'était une voie gauloise, ouverte aux communications des marais salants et du port des Namnètes avec les montagnes du Limousin. Quant aux vastes massifs de maçonnerie découverts près de Challans, en 1802, et qu'on suppose avoir été les bâtiments d'une usine, leur date et leur origine nous semblent fort incertaines, malgré la tradition qui assigne en cet endroit l'emplacement d'une cité. Quelques vases en terre rouge, produit d'une fouille faite, la même année, près de Montaigu, pourraient être considérés avec plus de vraisemblance comme un dépôt romain. En revanche, dans les départements des Deux-Sèvres et de la Vienne, les vestiges laissés par le peuple-roi ont tous les caractères d'une incontestable authenticité : ce sont des cercueils en pierre et des vases lacrymatoires trouvés à Brion; deux voies, dont l'une, le *chemin ferré* ou le *chemin de César*, conduit de ce village à Vivonne, tandis que l'autre s'étend de Rom à Chenay; l'amphithéâtre et l'aqueduc de Poitiers, et plusieurs pans du *Vetus-Pictavis*, murs encore debout entre le Clain et la Vienne, dans ce même emplacement où l'on a découvert un si grand nombre de médailles romaines et qui est jonché de briques, de fragments de colonnes et de chapiteaux corinthiens. Enfin, l'art gothique et celui de la renaissance ont rayonné d'un vif éclat sur la vieille terre du Poitou. Il serait trop long d'en examiner en détail tous les monuments : rappelons seulement la cathédrale de Saint-Pierre et Notre-Dame de Poitiers; l'église de Saint-Jean à Châtellerault, celle de Civray de style byzantin, l'église paroissiale et le château de Chauvigny; Notre-Dame de Niort, dont la flèche est si légère et si hardie; la cathédrale de Luçon; les châteaux de Bressuire et de Thouars; l'église paroissiale de Saint-Savin, type complet des basiliques primitives; les ruines de l'abbaye de Charroux, consistant en une coupole maintenue par des piliers d'une délicatesse inouïe; et le château d'Oiron, vaste manoir de la famille des Gouffier, dont la masse domine la plaine de Moncontour. Au delà de la côte est le château-fort de l'Ile-Dieu, qui couvre de ses débris trois pointes de rocher à pic, dressées à cent pieds d'élévation au-dessus du niveau de la mer.[1]

1. Thibaudeau, *Histoire du Poitou*. — Dreux du Radier, *Bibliothèque historique et critique du Poitou*. — Berthre de Bourniseaux, *Précis historique de la guerre de la Vendée*. — *Mémoires* de madame de La Rochejacquelein, ch. III — *Mémoires* de Beauchamp. — Cochon, *Description topographique du district de Châtellerault*. — Dupin, *Mémoire sur la statistique du département des Deux-Sèvres*. — Cavoleau et de La Fontenelle de Vaudoré, *Statistique de la Vendée*. — *Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest*, tomes III, VI et VII.



TROIS-ÉVÊCHÉS.

PAYS-MESSIN. — TOULOIS. — VERDUNOIS.

DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE. — HISTOIRE GÉNÉRALE.

A la limite des plaines tristes et monotones de la Champagne, le voyageur marchant vers l'orient rencontre une chaîne de montagnes verdoyantes qu'il salue de loin avec bonheur. Ces montagnes sont celles de l'Argone, de ce dernier rempart que la Providence a placé sur la route de l'invasion germanique : en deçà, c'est la France; au delà, c'est le champ de bataille éternel des races gauloise et germaine. Au pied de l'Argone, du sud au nord, coule la Meuse sur laquelle est assise Verdun, l'antique *Virodunum*, capitale de la peuplade des Claves ou Virodunς (*Virodunenses*); un peu plus loin s'élève une nouvelle chaîne de montagnes, parallèle à la première, mais plus facilement franchissable et reliant l'Ardenne à la Vosge. Au delà encore s'étend la délicieuse vallée de la Moselle, riche de tous les trésors que la terre peut donner à l'homme. Les deux masses parallèles de montagnes que côtoient ces deux fleuves, grossis par les eaux de plusieurs affluents, tels que la Meurthe, la Seille et l'Orne, appartiennent à la formation géologique que l'on appelle calcaire oolitique; mais dans la plaine on voit affleurer partout le terrain liasique si riche en fossiles, et dont l'industrie humaine a su tirer la chaux hydraulique, la plus tenace qui existe au monde. Il n'y a point de terrains primitifs dans les Trois-Évêchés.

Sur les bords de la Moselle vivaient deux peuples de race belge, plutôt que gauloise, les *Leuci*, Leuks, et les *Mediomatrici*, Mediomatrikes, dont *Tullum* et *Divodurum* étaient les capitales. Placées ainsi en dehors de la Gaule proprement dite, et sans cesse exposées aux tentatives des Germains, ces peuplades devaient naturellement subir l'influence d'une situation toute exceptionnelle. Toujours en armes pour défendre leur territoire menacé par un ennemi infatigable, dont la vie était la guerre, les Mediomatrikes surtout s'habituèrent forcément à une existence qu'ils n'eussent peut-être pas choisie, mais que le destin leur imposait. Cette peuplade devint donc de fait la sentinelle avancée de la race gauloise, à laquelle d'ailleurs elle se souciait peu de se rattacher par les liens de la consanguinité, contre la race germanique dont elle repoussait obstinément le contact. De là vint tout naturellement cet esprit constant d'indépendance, dont il ne faut pas chercher ailleurs l'origine, et dont l'énergie indélébile fit naître, au moyen âge, trois petits États libres, qui vécurent pendant plusieurs siècles, malgré les agressions incessantes des peuples au milieu desquels ils se trouvaient enclavés. Nous verrons en étudiant en détail la vie de Metz, de Toul et de Ver-

dun, que cette solution du plus singulier des problèmes historiques ressort incontestablement des faits eux-mêmes.

Partout où la nature montrait à l'homme un point plus facile à défendre, il était tout simple que des peuples forcés sans cesse de repousser la guerre par la guerre, créassent des établissements militaires. C'est pourquoi les hauteurs qui commandent le mieux les communications du pays, sont occupées par les ruines des forteresses élevées au moyen âge sur le même sol que les Mediomatrikes, les Leuks et les Viroduns avaient choisi pour y fonder leurs lieux de refuge et de résistance contre ces peuplades germaniques, qui, parties d'outre-Rhin, remontaient la Moselle pour entrer dans la Gaule, but éternel de leurs migrations guerrières, en suivant ainsi la même route que suivirent plus tard les Vandales, puis les Franks, puis les Huns d'Attila.

Exposés les premiers aux coups de l'ennemi commun, les Mediomatrikes couvraient le territoire et les villes des Leuks et des Viroduns; aussi l'énergie de cette race guerrière était-elle le plus sûr des boulevards qui, de ce côté, pussent protéger la liberté des Gaules. Si les Belges Mediomatrikes eussent succombé dans une lutte contre les Germains, c'en eût été fait bientôt des deux nations fort inférieures en nombre, qui restaient seules à combattre entre la Germanie et la Gaule. C'est à cette nécessité de repousser efficacement les premiers coups, qu'est due certainement la suprématie morale que prit la nation Mediomatrike sur les nations voisines, ainsi que la suprématie relative de sa puissance guerrière. En effet, dans les temps antiques, le rôle militaire des Leuks fut peu important; celui des Viroduns fut nul : mais au moyen âge, à cette époque où la guerre intestine était partout, les habitants du Toulois et du Verdunois n'eurent plus pour bouclier la vaillante nation qui pendant tant de siècles avait vaincu pour eux, et le sang belliqueux de la vieille race belge, le sang des Leuks et des Viroduns, coula souvent pour cimenter les libertés des cités de Toul et de Verdun.

Nous étudierons successivement les diverses phases de l'histoire des trois villes que leur situation exceptionnelle constitua en petites républiques, reconnaissant, il est vrai, la souveraineté de l'Empire, mais pour la forme seulement et avec la ferme volonté de secouer violemment cette souveraineté, dès qu'elle porterait le plus léger ombrage à la fière indépendance des citoyens. C'est à Metz surtout que nous verrons ce caractère indomptable ne se démentir jamais, et nous serons forcés de reconnaître que si l'esprit de républicanisme compte encore dans les rangs de la population Messine de nombreux représentants, il ne faut point voir dans ce fait un résultat de propagande. Ce serait fausser la vérité, car pour le Messin c'est avec le sang qu'il tient de ses pères que vient l'amour de l'indépendance. Il n'est peut-être pas aujourd'hui de population plus attachée à la mère-patrie, que la population de Metz; mais à coup sûr il n'en est pas qui soit plus fière et plus digne de son histoire passée. Nous ne craignons pas de l'affirmer énergiquement : pour qu'un drapeau étranger pût flotter sur le vieux beffroi de la cité, il faudrait qu'il n'y eût plus de Messin, et que le fer ennemi eût frappé jusqu'au dernier enfant de cette noble ville. Demandez plutôt aux généraux de cette armée de l'Europe qui vint fondre sur une poignée de soldats brisés par les maladies et par le fer, lorsqu'elle les eut

épuisés par des centaines de victoires, espérant ainsi racheter par une gloire facile la honte de quinze années de revers; demandez-leur ce qu'ils ont fait à Metz. Il vous répondront : nous avons vu la ville de loin, hors de la portée des canons d'une garnison composée de recrues, décimées par le typhus, et de soldats bourgeois; ils vous diront aussi que souvent ces soldats bourgeois allèrent, comme faisaient autrefois leurs pères, les chercher bien loin de leurs remparts pour leur apprendre à ne point trop s'approcher d'une ville dont ils prétendaient même leur disputer la vue.

La province des Trois-Évêchés, dont les habitants étaient appelés *Évêchois*, dans la contrée même et aux environs, portait aussi le nom de *Département de Metz*, composé de trois parties : le Pays-Messin, le Toulois et le Verdunois. Le Pays-Messin comprenait toutes les possessions des anciens évêques souverains de Metz, évaluées approximativement à cent cinquante lieues carrées de superficie; le Toulois en avait vingt-cinq, et le Verdunois soixante. Le Messin, le Verdunois et le Toulois ne communiquaient pas, d'ailleurs, directement de l'un à l'autre, mais se trouvaient, au contraire, séparés par divers bailliages des duchés de Lorraine et de Bar. La province ne présentait donc qu'une configuration fort irrégulière : l'homogénéité n'était point dans les choses, elle était toute morale.

Les trois évêques de Metz, de Toul et de Verdun avaient pour métropolitain l'archevêque de Trèves. Metz et le Pays-Messin, Verdun et le Verdunois formaient un gouvernement-général militaire; Toul et le Toulois constituaient un second gouvernement, démembré de celui de Metz et de Verdun. Cette dernière ville et le pays qui en dépendait, avaient formé autrefois un troisième gouvernement-général qui existait encore au commencement du XVIII[e] siècle. La juridiction du parlement de Metz, créée en 1663, s'étendait sur cinq bailliages présidiaux, quatre bailliages royaux et un bailliage seigneurial. On suivait dans son ressort douze coutumes, parmi lesquelles il en était une, celle de Metz, dont la rédaction remontait à Louis XIII (1611); celles de Toul et de Verdun avaient été rédigées sous Louis XV (1741). L'intendance de Metz comptait onze subdélégations dans son district. La chambre des Comptes et l'hôtel des Monnaies, dataient de 1661. Depuis la Révolution de 1789, le territoire des Trois-Evêchés a été partagé entre trois départements : celui de la Moselle, dont Metz est devenu le chef-lieu, et ceux de la Meurthe et de la Meuse, où Toul et Verdun figurent comme chefs-lieux de sous-préfecture. Boulainvillers, d'après les Mémoires composés par Turgot, en 1698, comptait dans cette province 245,000 personnes. M. Moreau de Jonnès, dans la statistique de la France, attribue 349,300 âmes à la généralité de Metz, en 1784. En additionnant les chiffres de la population des trois arrondissements de Metz, de Toul et de Verdun, lesquels correspondent à la presque totalité du Pays-Messin, du Toulois et du Verdunois, nous trouvons un total de 312,106 habitants. [1]

1. Tacite. — Grégoire de Tours. — Sigebert de Gemblours. — *Chroniques de Philippe de Vignolles.* — *Histoire de Metz*, par dom Tabouillot et dom Jean François. — *Dictionnaire de la Moselle*, par de Viville. — *Histoire de Toul* du P. Benoît Picard. — *Histoire de Verdun*, par M. Clouet. — Wassebourg. — Dom Calmet. — Expilly, *Dictionnaire des Gaules*. — Bouiln. — Villiers.

METZ.

César met en première ligne, parmi les plus redoutables nations qu'il eut à combattre, dans ses mémorables campagnes des Gaules, les Belges, que la civilisation n'avait pas encore énervés. La première Belgique, ou Belgique supérieure, renfermait les Trévires, les Mediomatrikes, les Leuks et les Viroduns. Chacun sait avec quelle régularité les subdivisions territoriales des évêchés furent substituées plus tard aux cités des peuplades gauloises; les villes épiscopales de Trèves, Metz, Verdun et Toul remplacèrent les antiques capitales *Treveris*, *Divodurum*, *Virodunum et Tillum*. Jetons ici un coup d'œil en arrière et cherchons à reconnaître les motifs qui devaient déterminer les Mediomatrikes dans le choix de l'emplacement de leur métropole.

Au confluent de la Moselle et de la Seille s'élevait un vaste mamelon, défendu par son propre escarpement, et par les eaux des deux rivières; il n'y avait donc qu'à construire un rempart capable de relier les deux cours d'eau, du côté où la colline s'abaissait doucement et descendait au niveau de la plaine, pour qu'un lieu de refuge presque inattaquable, ou du moins très-facile à défendre, se trouvât constitué. Les Mediomatrikes, toujours en guerre avec les Germains, n'hésitèrent point à décider que là seraient leur ville et leurs richesses. La colline se couvrit de huttes modestes, aux mêmes endroits ou plus tard furent élevés les temples somptueux des Romains, les palais des rois d'Austrasie, et enfin la magnifique cathédrale qui domine de toute sa masse imposante la riche cité du moyen âge, dont les édifices se groupèrent autour d'elle. De tous les antiques monuments de Metz, pas un n'est resté debout : c'est à grand'peine que l'on en peut aujourd'hui reconnaître de faibles traces au-dessus du sol; mais toutes les fois qu'on pratique une excavation dans l'enceinte de la ville, la terre restitue à foison de précieux débris attestant le passage d'une civilisation qui n'est plus.

Les Romains étaient trop habiles pour ne pas faire de la capitale des Mediomatrikes une de leurs stations les plus importantes. Cinq voies militaires traversèrent cette ville, se dirigeant la première sur Reims, par Ibliodurum (Hannonville-au-Passage) et Verdun; la deuxième sur Toul, par Scarpone; la troisième sur Trèves, en suivant la rive droite de la Moselle, par Ricciacum (Ritzing) et Caranusca; la quatrième sur Trèves aussi, mais en suivant le flanc des hauteurs qui dominent la rive gauche de la Moselle [1]. Ces voies, traversant Trèves, conduisaient les légions romaines jusqu'à Sirmium, au fond de la Pannonie. Enfin, la cinquième route militaire aboutissait, par Pons-Saravi, probablement à Argentoratum ou Strasbourg.

Après la défaite d'Orgétorix toutes les nations de race belge se levèrent en masse pour disputer aux Romains l'entrée de leur territoire. César dit que, parmi

1. L'une des routes de Divodurum, la quatrième, existe encore de nos jours sous le nom de *Haute-Kem*.

C
con
sati
ren
sait
tué
Me
Vi
nat
l'er
l
pa
qu'
col
lie
vâ
sit
co
te
gr
m
m
er
le
à

n
s
v
s
(
(
(
i
f

i

CATHÉDRALE DE METZ.

les Belges, les Rhemi seuls se séparèrent de leurs frères; il omet cependant dans la liste des alliés les Mediomatrikes et les Leuks, tandis qu'il mentionne ensuite leurs plus proches voisins, les Eburons et les Condruses, les Pœmanes et les Cœreses. Ce silence étonne, surtout quand on réfléchit que les Mediomatrikes descendaient eux-mêmes des hordes germaines, qui, quelques siècles auparavant, avaient franchi le Rhin pour aller à la conquête d'un pays plus favorisé de la nature. Enfin, lorsque Vercingétorix se fut enfermé dans Alise, les Mediomatrikes, au nombre de cinq mille combattants, coururent avec toute la nation belge au secours de l'héroïque chef des Arvernes. Vercingétorix ayant été forcé de se livrer lui-même aux Romains, ils renoncèrent à prendre part à une tentative désespérée, pour recouvrer une liberté qu'ils regardaient comme à jamais perdue. Loin de conserver de la haine à leurs vainqueurs, ils leur offrirent une amitié solide et sincère. Les Romains, en retour, leur accordèrent le droit de cité et les firent participer aux dignités de l'empire en les accueillant dans les rangs de leurs légions. Le dixième de ces corps magnifiques fut presque composé de Mediomatrikes. Tacite nous a transmis le souvenir d'un événement terrible qui jeta le deuil dans leur capitale. Une division nombreuse de troupes romaines marchant du fond de l'Empire contre Galba, venait d'être accueillie à Divodurum avec les prévenances d'une hospitalité toute fraternelle; soudain les soldats furent saisis d'une épouvante inexplicable; le cri aux armes retentit de toutes parts, et les malheureux habitants furent égorgés sans pitié. S'il faut en croire Tacite, ce ne fut point la soif du pillage qui provoqua cette rage furibonde : il se contente d'affirmer que les causes en demeurèrent incertaines. Quatre mille hommes sans défense périrent dans cette journée. Les Mediomatrikes eurent pourtant la générosité de pardonner un acte aussi épouvantable de barbarie à ceux qu'ils avaient juré d'aimer et de soutenir comme des frères. En effet, cette même année, le Batave Civilis, qui se croyait destiné à renverser la puissance romaine dans les Gaules, les ayant conjurés de s'associer à sa fortune, non-seulement ils refusèrent de coopérer à ce qu'ils regardaient comme une perfidie, mais encore on les vit accorder un asile dans leurs murs aux légions que ses promesses avaient séduites, et qui, honteuses de leur défection, s'étaient enfuies de Trèves après un premier revers.

Heureuse sous la domination des Empereurs, Divodurum, à laquelle nous donnerons désormais le nom de Metz, s'était assez enrichie pour devenir une proie digne d'exciter les convoitises des conquérants barbares. Tout le monde a lu avec terreur les pages douloureuses où le prêtre Salvien raconte les cinq catastrophes sanglantes qui, au moment où il écrivait, avaient déjà mutilé la ville de Trèves. L'effroyable tableau de ces malheurs doit représenter trait pour trait ceux dont Metz fut frappée : une trop faible distance séparait d'ailleurs les deux villes, pour que le vainqueur, ivre déjà de sang et de pillage, pût oublier qu'à deux journées de marche il trouverait une seconde Trèves à dévaster. L'histoire nous a conservé le souvenir des deux événements qui ruinèrent à jamais la ville romaine. Le premier eut lieu, l'an 262, sous le règne de Gallien : un chef allemand, Chrochus, passa le Rhin à Mayence pour s'avancer à travers les Gaules; l'ancienne capitale des Mediomatrikes était sur sa route : elle succomba, et sa

population fut massacrée. Deux siècles après (451), Attila, venu des bords du Danube jusqu'au lac de Constance, suivit la vallée du Rhin et entra dans celle de la Moselle, qui lui offrait un facile accès dans les Gaules. Trèves eut probablement la visite des Huns; le fait est hors de doute pour Metz. Idace et Grégoire de Tours nous apprennent sa destruction. Les habitants avaient résisté avec assez d'énergie pour qu'Attila prît le parti de s'éloigner. La veille de Pâques, néanmoins, un pan de murailles, battu par les Huns, s'écroula, lorsque déjà leur roi était arrêté devant les remparts de Scarpone, qu'il ne pouvait enlever de vive force. On lui envoya en toute hâte un exprès pour lui annoncer que Metz était ouverte et envahie. Attila revint aussitôt sur ses pas, furieux du double échec qu'il avait éprouvé coup sur coup. Scarpone fut sauvée et Metz paya pour elle. Dans la journée même l'incendie eut tout dévoré, ne respectant que l'oratoire de Saint-Étienne, bâti sur le terrain où, quelques siècles plus tard, s'éleva la cathédrale.

Metz, sortie promptement de ses ruines, fut le dernier boulevard de la puissance romaine dans les Gaules. Ce n'est qu'en 510 que ses habitants se soumirent volontairement à Chlodwig. L'année suivante, ce prince ayant partagé ses États entre ses quatre fils, Théodrik, l'aîné, eut toutes les provinces arrosées par la Meuse et par le Rhin : royaume qui reçut le nom d'Osterreich ou d'Orient, et dont Metz fut la capitale. Théodrik, auquel on attribue la rédaction de la loi salique, mourut en 534, après un règne glorieux de vingt-trois ans, et fut enterré à Metz. Il eut pour successeur son fils Théodbert, prince conquérant, qui fit souvent trembler sur son trône l'empereur Justinien. Adoré de ses sujets, Théodbert revenait toujours à Metz se reposer des fatigues de la guerre : cette ville dut à ses bienfaits une partie de l'éclat dont elle brilla comme capitale de l'Austrasie. Théodbald, son fils, étant mort à la fleur de l'âge sans laisser de postérité, Chlotaire, roi de Soissons, courut à Metz, où il se fit reconnaître par les Leudes de l'Osterreich. Dans le nouveau partage des États de la monarchie franque, Sigbert, un des quatre fils de ce prince, eut le royaume d'Austrasie (561). Ce fut à Metz que Sigbert épousa, en 566, la fille d'Athanagilde, roi des Visigoths d'Espagne, la princesse la plus digne du trône : en un mot, cette illustre Brunihilde, dont on a cessé de calomnier la mémoire depuis que l'histoire des temps mérovingiens a trouvé dans M. Augustin Thierry un interprète digne d'elle. Nous savons maintenant ce que fut cette reine malheureuse dont Venantius Fortunatus nous a légué le plus brillant éloge. Au moment même où Sigbert tombait, près de Vitry, sous les coups des assassins apostés par Frédégonde, les émissaires de cette femme implacable arrêtaient à Paris sa veuve Brunihilde. Gundobald, un des chefs de l'armée austrasienne, réussit à enlever Hildebert, fils de Sigbert, et conduisit le royal enfant à Metz, où il fut proclamé roi, la veille de Noël de l'an 575. De ses deux fils, l'un, Théodbert, eut l'Austrasie, et l'autre, Théodrik, la Bourgogne, que le roi Gonthramn avait laissée à Hildebert, après l'avoir adopté, par deux traités, dont Grégoire de Tours lui-même avait apporté le second à Metz. Les deux frères furent toujours en guerre : Brunihilde, exilé d'Austrasie par l'épouse qu'elle avait donnée à son petit-fils, Théodbert, se réfugia à la cour de Théodrik : celui-ci parvint à s'emparer de son

père que Brunihilde fit mettre à mort à Châlon-sur-Saône. Brunihilde rejoignit ensuite son autre petit-fils à Metz, où les affronts qu'elle avait essuyés furent vengés dans le saug de deux innocentes créatures. Chlotaire, fils de Hilpérick et de Frédégonde, régnait en ce temps-là à Soissons. Théodrik s'apprêtait à marcher contre lui, quand il mourut de la dyssenterie à Metz. Brunihilde fit aussitôt proclamer Sigbert, l'aîné des fils de Théodrik, roi d'Austrasie. Warner, maire dn palais, leva de nombreuses troupes; mais lorsque les deux partis se trouvèrent en présence, il abandonna le petit-fils de Brunihilde, et décida les Austrasiens et les Burgundes à reconnaître Chlotaire pour leur chef. Ce prince fit égorger les deux fils aînés de Théodrik : le troisième parvint à s'échapper et sauva ses jours par l'obscurité à laquelle il se condamna; le quatrième fut exilé en Neustrie où il vécut dans la condition la plus humble. Quant à Brunihilde, son corps, traîné par un cheval indompté, fut mis en pièces. Le nom de cette reine est resté dans la mémoire du peuple Messin; mais, pour lui, ce n'est pas une méchante reine que désigne ce nom : il lui rappelle, au contraire, une princesse qui fit réparer les voies romaines, construire de nouvelles routes, et qui embellit de palais et d'édifices religieux la capitale de l'Austrasie.

Chlotaire, maître de l'Osterreich (613), abandonna le gouvernement à un maire du palais; les Leudes ne tardèrent point à se révolter : alors il envoya son fils Dagobert à Metz, avec le titre de roi d'Austrasie (620). Dagobert, grâce aux sages conseils de Pépin, maire du palais, et d'Arnold, évêque de Metz, réussit d'abord à se faire adorer de ses sujets; en 628, ayant hérité de la Neustrie, il fut obligé de quitter Metz pour se rapprocher de ses nouveaux États. L'Aquitaine lui échut, en 633, et toute la monarchie franque appartint encore une fois à un seul prince. Bientôt, malheureusement, Dagobert sacrifia les intérêts de son royaume à l'avidité et aux caprices de ses maîtresses. Ruiné par ses prodigalités, il ne put faire face à une guerre contre les Esclavons. Les Austrasiens demandèrent alors à grands cris un roi digne de les commander et Dagobert leur donna un de ses fils, à peine âgé de deux ans, Sigbert, qu'il avait eu d'une jeune et belle Austrasienne, nommé Ragnetrude, dont les charmes l'avaient séduit dans un de ses voyages à Metz. Sigbert, reconnu roi dans une assemblée solennelle des Leudes (632), reçut, pour gouverneur, Adalgise, maire du palais. Les Austrasiens, satisfaits, prirent soudain les armes, chassèrent les Esclavons des frontières du royaume et rétablirent la paix.

A la mort de Dagobert (637), le maire d'Austrasie, Pépin, que ce prince avait retenu à sa cour, se hâta de regagner Metz, où il reprit, auprès de Sigbert, les mêmes fonctions qu'il exerça pendant deux ans et qu'il transmit à son fils Grimoald. A partir de cette époque, les rois du sang mérovingien ne furent plus rois que de nom, et toute la puissance resta entre les mains des maires du palais. Grimoald, en 652, s'étant saisi du jeune Dagobert, héritier de Sigbert, le fit raser et conduire en Écosse, en annonçant hautement sa mort; puis prétextant une adoption, il plaça sur le trône son propre fils, Hildebert, qui en fut renversé, la même année. Chlodwig II, fils de Dagobert, devenu maître de l'Austrasie, de la Neustrie et de la Bourgogne, laissa trois enfants, dont l'un, Hildéric, fut proclamé roi d'Austrasie, à l'âge de huit ans, et succéda, en 670, à son frère Chlo-

taire dans le royaume de Neustrie. Trois ans après, il mourut assassiné, et le jeune Dagobert, revenu d'Écosse, rentra dans l'héritage de son père. Quelques années se passent; Dagobert tombe à son tour sous le poignard des assassins (679). Le maire du palais, Ébroïn, envoie aussitôt en Austrasie, pour y régner, un jeune enfant, Chlodwig, qu'il prétend fils de Chlotaire III. Mais deux Leudes, issus du sang de saint Arnold, profitant de ces troubles, se font reconnaître ducs de l'Osterreich. L'un, Martin, descendait de Chlodoald, évêque de Metz; l'autre, Pépin d'Héristal, était petit-fils de Pépin, maire du palais de Dagobert et de Sigbert II. Nous ne raconterons point ici en détail la lutte de ces trois rivaux, parce qu'elle est du domaine de l'histoire générale de France. Martin, Ébroïn et son successeur Bertaire périrent tour à tour de mort violente (680-687). Pépin, maître de Paris, et seul roi de fait, s'empara de Chlodwig, auquel il conserva le titre de roi d'Austrasie, comme à Théodrik celui de roi de Neustrie. On sait que les ennemis de Pépin essayèrent, après sa mort, de renverser la fortune de sa race (714). Charles-Martel, échappé de la prison où l'avait enfermé Plectrude, répudiée par son père, rallia les soldats qui défendaient sa cause, au moment même où ils étaient en pleine déroute. Reconnu bientôt duc d'Austrasie, comme Pépin, et réintégré dans toutes les dignités de sa famille, il se sentit assez grand et assez fort pour donner des rois à l'Austrasie et à la Neustrie, sans se déclarer roi lui-même (717-719). A la mort de Théodrik, sur le front duquel il avait placé une triple couronne, il ne s'occupa plus toutefois de la succession des princes du sang mérovingien; il règna dès lors, nominalement, sous le titre de duc de France, qu'il avait substitué à celui de duc d'Austrasie. Ses deux fils, Pépin et Carloman, gouvernèrent, sous Hildérick, dernier simulacre de roi, l'un la Neustrie, l'autre l'Austrasie. Pépin, mis en possession de ce royaume par la retraite volontaire de Carloman au fond d'un cloître, se fit proclamer roi de France dans une assemblée générale des Leudes, convoquée à Soissons en 752.

Le roi Pépin résida souvent à Metz et à Thionville, qu'il affectionnait. En 761, l'évêque de Metz, Chrodegang, ayant fondé l'abbaye de Gorze, le nouveau monarque vint assister à la dédicace de son église. Six ans après, le palais des rois de Metz reçut les ambassadeurs que le khalife avait envoyés auprès du roi de France : ils y passèrent l'hiver. Carloman, l'un des fils de Pépin, eut l'Austrasie, dont son frère l'aîné, depuis Charlemagne, s'empara, à l'exclusion de ses neveux (771). Ce prince aimait beaucoup aussi le séjour de Metz, et surtout le palais de Thionville, où il se rendait pour se reposer des fatigues de la guerre et se livrer au plaisir de la chasse. C'est là que mourut, au printemps de 783, sa femme Hildegarde, qui fut enterrée à Metz dans l'abbaye de Saint-Arnould. Charlemagne fit don à l'abbaye de la terre de Cheminot, afin que les moines entretinssent continuellement des lampes allumées sur la tombe d'Hildegarde et des prêtres en prière pour le repos de son âme. Il établit des écoles à Gorze et à Metz, et introduisit le chant grégorien dans l'église de cette ville.

Ce fut à Metz que Louis-le-Débonnaire, abreuvé de dégoûts par ses enfants, dont le pape Grégoire IV favorisait l'ambition, fut amené captif, avant d'être conduit à Compiègne, où une assemblée d'évêques devait le dépouiller des ornements impériaux, le revêtir d'un cilice et l'enfermer dans une cellule. Redevenu

libre, en 834, Louis séjourna, durant les fêtes de Noël, dans le palais de Metz; il convoqua, pour le mois de février suivant, une diète à Thionville : néanmoins, c'est dans la cathédrale même de Metz, qu'après avoir été de nouveau proclamé empereur, il fut solennellement replacé sur le trône. Pendant la cérémonie, l'évêque de Reims, Ebbo, qui avait présidé l'assemblée de Compiègne, se vit contraint de lire en chaire la condamnation des actes de ce concile. Un tribunal, composé de quarante-trois évêques, le déclara ensuite indigne de l'épiscopat; mais l'Empereur eut la générosité de le lui rendre. Depuis lors, Louis-le-Débonnaire ne cessa d'habiter tour à tour Metz et Thionville, résidences où il était sûr de trouver des sujets fidèles. En 838, son fils, Louis-le-Germanique, lui déclara la guerre; mais Adalbert, le premier comte de Metz dont l'histoire fasse mention, réussit à détacher les Saxons du parti du prince rebelle, et la guerre cessa. Des troubles éclatèrent bientôt en Aquitaine : l'Empereur fut forcé de quitter Metz, et Louis-le-Germanique reprit les hostilités. Aussitôt le comte Adalbert et l'évêque Drogo se portèrent à sa rencontre à la tête d'une armée d'Austrasiens. L'Empereur les rejoignit sur les bords du Rhin, où il succomba bientôt à ses chagrins. Son corps, rapporté à Metz, y fut déposé dans l'abbaye de Saint-Arnould, à côté de celui de sa mère Hildegarde. Le sarcophage de Louis-le-Débonnaire était un de ces sarcophages arlésiens, représentant le passage de la Mer Rouge, dont on a retrouvé à Arles même des exemplaires parfaitement semblables; vendu en 1794, le tombeau impérial fut dépecé par un marbrier qui en fit des devants de cheminée.

Nous n'avons point à raconter ici les démêlés de l'empereur Lothaire avec ses frères, Louis-le-Germanique et Charles d'Aquitaine. Les Austrasiens, sous le commandement du comte Adalbert, essuyèrent, en 841, une défaite; le comte perdit la vie dans le combat. La perte de la bataille de Fontenay suivit cet échec. Battu par ses deux frères, Lothaire n'en persista pas moins dans sa résolution de les dépouiller de leurs États. Il rassembla les grands d'Austrasie à Thionville, afin d'aviser aux moyens d'activer la guerre contre le roi d'Aquitaine (841) : c'est à cette époque qu'il visita l'abbaye de Saint-Martin de Metz et qu'il s'y fit agréger. Déclaré déchu du trône par une assemblée d'évêques réunis à Aix-la-Chapelle, en 842, il appela les Normands à son secours : les trois frères, cependant, s'étant réconciliés dans une entrevue, convoquèrent à Metz un concile chargé de régler le partage de leurs États respectifs. Ce concile, qui, à cause des intrigues de Lothaire, avait été transféré à Coblentz, eut lieu, l'année suivante, à Verdun. L'acte de partage de l'Empire fut signé, au mois d'août 842. Lothaire eut l'Italie, la Provence, le Lyonnais, la Franche-Comté, et tout le pays compris entre le Rhône, le Rhin, la Saône, la Meuse et l'Escaut : vaste empire dont Metz resta la capitale. Une nouvelle assemblée de prélats, tenue, la même année, dans l'église de Metz, y rédigea plusieurs règlements concernant la réforme des abus qui s'étaient glissés dans les monastères.

L'empereur Lothaire ayant, en 855, partagé ses États entre ses trois fils, Lothaire, l'un d'eux, eut tout le pays limité par la Saône et le Rhône, la Meuse et le Rhin : ce fut alors que ce royaume prit le nom de *Lotharii regnum*, ou de Lotharingie, dont on fit plus tard *Lohèrrègne*, et enfin Lorraine. Le nom de

royaume d'Austrasie fut ainsi supprimé ; toutefois Metz resta la capitale des États de Lothaire II. Ce prince prit, comme ses frères, une part active aux querelles de Louis-le-Germanique et de Charles-le-Chauve. Mais, en 866, les Normands, qui avaient pénétré au cœur de la France, s'étant avancés jusqu'aux portes de Metz, il oublia les dissensions de famille pour veiller au salut de ses États, et parvint à repousser ces Barbares. L'année suivante, Louis-le-Germanique et Charles-le-Chauve se rendirent à Metz pour conférer avec lui. Mais, toujours avides d'agrandir leurs possessions, ils eurent tous deux une entrevue secrète dans l'abbaye de Saint-Arnould, et s'y occupèrent du partage des États de leurs neveux, le roi Lothaire et l'empereur Louis, qui n'avaient pas d'héritiers. Lothaire, indigné, se plaignit au pape de l'avidité de ses oncles ; il partit même pour Rome, afin d'y faire casser l'acte par lequel ils se partageaient sa succession. Un autre motif le conduisait, d'ailleurs, dans cette capitale du monde chrétien : la répudiation de sa femme Teuteberge, et son union avec Valdrade avaient excité contre lui la colère du saint-siége. Son voyage ne fut pas heureux : à son retour, il mourut à Plaisance. La reine Teuteberge, à cette nouvelle, se hâta de revenir à Metz, où elle se retira dans le monastère de Sainte-Glossinde. Charles-le-Chauve, profitant des embarras de l'empereur Louis et de Louis de Germanie, retenus l'un en Italie, par les incursions des Sarrasins, l'autre en Allemagne, par la guerre contre les Esclavons, accourut à Metz, où l'évêque Adventius avait disposé les esprits en sa faveur et s'y fit couronner sans opposition, dans la cathédrale, le 9 septembre 869. Cette usurpation était à peine accomplie que le pape Adrien réclama au nom de l'empereur Louis, et Louis de Germanie pour son propre compte. Charles-le-Chauve conclut alors un accommodement avec celui-ci, par lequel il lui céda Metz et garda Toul et Verdun, tandis que l'Empereur ne recueillait de l'héritage de son neveu que le vain titre de roi de Lorraine.

A la mort de Louis de Germanie (876), Charles-le-Chauve voulut s'emparer de tout le royaume de Lothaire ; mais Louis, l'un des trois fils du dernier roi, auquel était échue toute la haute Lorraine, accourut à sa rencontre et le battit complétement devant Andernach. Le fils de Charles-le-Chauve, Louis-le-Bègue, lui survécut peu de temps. Les grands du royaume offrirent alors la couronne à Louis, fils de Louis-le-Germanique (879) ; ce prince accepta, se rendit à Metz et de là à Verdun, où il conclut un traité par lequel il renonçait à ses prétentions sur la couronne de France, en échange de la part que Charles-le-Chauve avait eue dans l'héritage de Lothaire. Charles-le-Gros, son frère et son héritier, recueillit aussi la succession de son autre frère, l'empereur Carloman, et réunit, en outre, la couronne de France à toutes celles qu'il possédait déjà. Incapable de tenir d'une main ferme les rênes d'un si vaste empire, il traita honteusement avec les Normands qui, en 882, dévastèrent les provinces du Nord, et pour assouvir leur cupidité il dépouilla la cathédrale de Metz de toutes ses richesses. Les Normands reparurent en 883 ; ils remontaient la Moselle, lorsque Walo et Adelard, l'un évêque, l'autre comte de Metz, vinrent les attaquer à Remich, entre Sierck et Trèves, et les mirent en fuite. Walo paya de sa vie le salut de la ville épiscopale. Un autre essaim de Normands assiégeait Paris : Charles-le-Gros ne sut

qu'assembler une diète à Metz, en juillet 886, pour aviser aux moyens de sauver le pays.

Louis III, fils d'Arnold, que les Allemands avaient élevé sur le trône, en 888, et auquel les Lorrains s'étaient soumis, eut un règne très-agité; il fut obligé, à deux reprises différentes, d'accourir à Metz pour réprimer des séditions (906-908). Les seigneurs allemands élurent, après lui, Conrad, duc de Franconie, tandis que les Lorrains, fidèles à la race de Charlemagne, se donnaient à Charles-le-Simple, roi de France. Charles prit possession à Metz de son nouveau royaume, en 912, et y revint, l'année suivante, afin de repousser Conrad, qui revendiquait la Lorraine. En 913, Charles-le-Simple avait établi à Metz, comme gouverneur du royaume de Lorraine, Giselbert, gendre de Henri; duc de Saxe. Giselbert tâcha de se rendre indépendant. Pour le punir, le roi Charles revint à Metz, en 916, et le dépouilla de toutes ses dignités. Peu d'années après (919), Henri fut élu roi de Germanie, et Charles-le-Simple s'empressa de rendre à Giselbert le gouvernement qu'il lui avait ôté. Une entrevue eut lieu sur le Rhin entre ces deux princes, qui se jurèrent amitié. Néanmoins, lorsque Charles eut été déposé par les grands de son royaume, Louis leur prêta son appui et pénétra en Lorraine avec une armée. Metz refusa de lui ouvrir ses portes : la ville ne se soumit qu'après un long siége, et Giselbert y rentra tout puissant. Dès leur avénement au trône (936), l'empereur Othon-le-Grand et Louis d'Outre-mer, fils de Charles-le-Simple, se disputèrent la possession du royaume de Lorraine. Giselbert prit cette fois le parti du roi de France, quoique beau-frère d'Othon; mais il périt avec toute son armée auprès d'Andernach. Tous les efforts de Louis pour conserver la Lorraine demeurèrent inutiles; Othon conquit le pays entier, et Metz fut la dernière ville qui, en 945, reconnut la souveraineté de ce prince. Conrad, gendre d'Othon, nommé par lui gouverneur de la Lorraine, paya la confiance de son beau-père de la plus noire ingratitude; il se révolta deux fois, malgré le pardon généreux que l'Empereur lui avait accordé, appela les Hongrois à son secours et les introduisit dans la place de Metz que ces Barbares livrèrent au pillage (953). Tout le pays messin fut saccagé, et une épidémie fit périr plus de dix mille personnes dans la seule ville de Metz. Deux ans après, les Hongrois ayant tenté une nouvelle invasion en Lorraine, Conrad, qui avait imploré la clémence de son père, fondit sur eux et les extermina : mais lui-même il périt dans l'expédition.

L'archevêque de Cologne, Bruno, auquel son père, l'empereur Othon, avait donné le titre de duc de Lorraine, comprit bientôt que ce pays formait un État beaucoup trop vaste pour qu'une seule volonté, si ferme qu'elle fût, pût y maintenir l'ordre. Il se décida donc, en 959, à diviser la Lorraine en deux provinces : l'une, la partie haute, constitua le duché de Mosellane; il se réserva l'administration de l'autre, composée de la partie basse. Le duché de Mosellane, auquel appartenaient les Trois-Évêchés, fut donné à Frédéric, comte de Bar. L'empereur Othon étant mort, les Lorrains se soulevèrent pour rentrer sous la domination des princes carlovingiens; Charles, frère de Lothaire, roi de France, réussit à se créer un puissant parti parmi eux, et l'empereur Othon II, venu à Metz pour juger de la disposition des esprits, se hâta d'offrir à Charles les États qu'il convoitait

en secret, afin de ne point les perdre entièrement. Charles accepta, fit hommage à l'Empereur de la basse Lorraine, et par cet acte de vassalité se ferma à tout jamais l'accès du trône de France. Lothaire alors voulut reconquérir la Mosellane, et Metz lui ouvrit ses portes avec joie (978). Le roi de France, dans une entrevue qu'il eut, en 980, avec Othon II, sur les bords de la Chiers, renonça pourtant à sa conquête, malgré les murmures des grands de sa cour. En 983, il essaya de reprendre la Lorraine, et Verdun tomba en son pouvoir; mais Charles, son frère, par l'appui qu'il prêta à l'Empereur, ruina les espérances de Lothaire. On sait qu'à la mort de ce prince, les grands du royaume refusèrent d'accepter pour roi le vassal de l'Empire. Son fils Othon hérita du duché de Lorraine et ne laissa pas d'enfants : ainsi s'éteignit la postérité de Charlemagne. Dès lors, les Lorrains, qui ne se sentaient aucune affection pour les princes de la maison de Saxe, n'hésitèrent plus à secouer l'autorité impériale. Partout s'établirent des petits États héréditaires qui ne reconnurent que pour la forme la suzeraineté de l'Empereur. C'est à cette époque que les prélats se saisirent de la puissance suprême dans leur ville épiscopale. Les évêques de Metz furent des premiers à s'arroger une autorité qu'ils ne purent conserver. Le peuple la leur enleva bientôt, et les prélats se virent forcés de sanctionner et de régulariser de bonne grâce l'érection d'un pouvoir communal dont ils ne pouvaient plus arrêter l'essor.

A l'avénement de l'empereur Henri II, Théodoric, duc de Mosellane, et quelques autres grands vassaux de l'Empire, essayèrent de s'affranchir d'une souveraineté qu'ils trouvaient trop pesante (1002). Henri finit par réprimer ces rébellions et parvint à détacher les Messins du parti de Théodoric, qui demanda la paix. Un peu plus tard, Adalbéron, fils du duc de Mosellane, et évêque de Metz, ayant été supplanté par l'évêque Théodoric, fils de Sigfried, comte de Luxembourg, l'Empereur vint en personne appuyer les prétentions du jeune Adalbéron. Mais Théodoric, soutenu par son frère Henri, comte de Luxembourg, résista opiniâtrément aux prières, aux menaces, à la force même. Il s'enferma dans Metz, dont la population lui était dévouée, et y brava pendant plusieurs années tous les efforts des armées impériales. Sur ces entrefaites le jeune Adalbéron mourut, et Théodoric resta maître de l'évêché, malgré l'opposition de l'Empereur. Sommé plusieurs fois de comparaître avec son frère, le comte de Luxembourg, qui avait été dépouillé de ses États, devant une diète convoquée pour juger sa rébellion, Théodoric refusa de se rendre à Coblentz, puis à Mayence, où il avait reçu l'ordre de venir se défendre. Condamné, quoique absent, le prélat attendit au retour les seigneurs et les prélats qui avaient voté contre lui, et ceux-ci tombèrent dans une embuscade où plusieurs furent tués. D'autres, comme Théodoric, duc de Mosellane, et Heimo, évêque de Verdun, furent plus heureux et ne perdirent que leur liberté. L'Empereur, furieux, fit interdire l'évêque Théodoric, qui n'en continua pas moins à gouverner sagement son évêché et qui profita même du moment où il était en butte à l'animadversion du monarque pour fonder la cathédrale de Metz (1014). Enfin l'Empereur se lassa de ces débats dans lesquels son autorité suprême était de plus en plus compromise. Cet exemple ne fut pas perdu pour les Messins. Leur évêque avait réussi à se soustraire à la puissance impériale; plus

tard, ils trouvèrent à leur tour que le joug épiscopal était trop lourd, et ils le secouèrent plus aisément encore.

En 1024, l'évêque de Metz et son frère Henri contribuèrent puissamment à l'élection de Conrad-le-Salique, successeur de l'empereur Henri II. Ce fut à Ditzweiler, près de Metz, que le nouvel empereur et Henri Ier, roi de France, se partagèrent, dans une entrevue, les États de Rudolphe III, roi de Bourgogne, qui venait de mourir. Eudes, comte de Champagne se prétendit lésé et entra à main armée dans la Lorraine pour faire valoir ses droits. Gozelon, duc de la Mosellane, accouru à sa rencontre, le combattit sur les bords de l'Orne, le 23 novembre 1037, et ce fut un renfort de Messins, conduit par leur évêque, Théodoric, qui décida de l'issue de la bataille. Le comte de Champagne périt dans la mêlée. La Lorraine jouit alors de quelque repos; mais la guerre ne tarda point à se rallumer, par le refus que fit l'empereur Conrad d'accorder à Godefrid, fils de Gozelon, l'investiture du duché qu'avait gouverné son père. Cette querelle dura plusieurs années, au bout desquelles Godefrid se réconcilia avec l'Empereur, qui l'investit du duché de la basse Lorraine, et donna celui de Mosellane à Gérard d'Alsace, époux d'Hadwide, princesse du sang carlovingien par sa mère Ermengarde, fille de Charles de Lorraine. C'est de Gérard d'Alsace qu'est issue cette noble et longue suite de souverains, qui pendant plusieurs siècles ont illustré le duché de Lorraine.

Un moine ambitieux, nommé Hildebrand, avait réussi, à force d'intrigues, à s'asseoir sur le siége de saint Pierre : il prit le nom de Grégoire VII, et tous les trônes de la chrétienté furent ébranlés jusque dans leurs fondements, par les audacieuses prétentions de ce pontife. Metz avait alors pour évêque un Saxon nommé Heriman, qui devait son élévation à l'Empereur, et qui devint l'un des ministres les plus dévoués de Grégoire. Chassé de Metz, en 1079, par Théodoric, duc de Lorraine, Heriman parvint à y rentrer, et assista au concile de Worms, dans lequel l'empereur Henri IV fit déclarer Grégoire VII déchu de la papauté. Peu après, Heriman, qui s'était réconcilié avec Grégoire VII, se fit chasser de nouveau de Metz par l'Empereur, et se réfugia à Verdun, puis dans l'abbaye de Saint-Tron. En 1080, l'usurpateur Rodolphe de Souabe fut tué, et l'évêque Heriman, revêtu de la dignité de légat, eut assez de crédit pour faire nommer empereur, en 1081, un homme de guerre nommé Hermann, qui était natif de Metz, et qu'il entretenait à sa solde. Pendant quatre années, cet Hermann fut opposé comme empereur légitime à Henri IV, contre lequel Grégoire VII avait fulminé l'anathème. A la mort de ce pontife, en 1085, l'empereur Hermann s'empressa d'abdiquer, et vint chercher, dans sa ville natale, le repos qu'il avait perdu; il y vécut jusqu'en 1088. En 1090, l'évêque Heriman alla de vie à trépas, et l'empereur Henri IV, sans consulter le peuple, donna l'évêché à son parent Adalberon. Les Messins protestèrent énergiquement, repoussèrent le prélat que le monarque avait prétendu leur imposer, et choisirent eux-mêmes pour leur évêque Poppon, frère du comte palatin Henri. Ce fut en vain que l'Empereur confisqua les biens de l'évêché, et que Théodoric, duc de Lorraine, ravagea le pays d'alentour: le peuple messin voulut conserver à tout prix son indépendance, et ne tint compte ni des ordres de l'Empereur ni des déprédations du duc de Lorraine.



Théodoric ne parvint qu'à développer les premiers germes de cette rivalité haineuse, qui divisa toujours depuis les sujets du duché de Lorraine et ceux de la république de Metz.

Aussitôt que Poppon fut mort, Adalberon fut accepté par les Messins, qui, du reste, n'eurent qu'à s'applaudir de leur condescendance; le nouvel évêque, en effet, ne sépara jamais sa cause de celle de son troupeau. Lorsqu'en 1110, les Messins, pour tirer vengeance de l'arrestation d'un de leurs concitoyens, que les gens de l'évêque de Verdun avaient emprisonné à Dieulouard, marchèrent sur cette place, qu'ils réduisirent en cendres, après en avoir dévasté les dépendances, Adalberon réunit ses propres forces à celles de la cité, pour concourir à cette expédition. Puisque dès lors la bourgeoisie de Metz savait se faire respecter, et punir par la guerre les injures qu'elle recevait d'un évêque aussi puissant que celui de Verdun, il est évident que le pouvoir communal était constitué de fait, et que la sanction épiscopale, accordée bien des années après, ne fut qu'une simple formalité dont la républiqua ne se mettait guère en peine. Favoriser la création des communes, était, de la part d'un évêque, une faute qui ne devait pas trouver grâce devant le saint-siége. Adalberon, que son dévouement à la bourgeoisie de Metz devait signaler à l'animadversion pontificale, fut accusé de négliger les intérêts de son Église pour ne s'occuper que d'affaires mondaines, et, dans un concile tenu à Reims, en 1115, il fut déposé. Les Messins n'étoient plus habitués à plier devant les ordres des puissants du siècle, ils refusèrent nettement d'élire un autre évêque. Au bout de deux ans, Théodger, frère de Folmar, comte de Metz, ayant été élu en secret par quelques membres du clergé messin, fut confirmé dans un concile tenu à Cologne. Théodger était un respectable vieillard, vénéré du peuple, et cependant il ne put obtenir l'entrée de la ville; il alla se réfugier d'abord dans l'abbaye de Gorze, d'où les Messins le forcèrent encore de s'éloigner, et il ne trouva d'asile qu'à Cluny, où il mourut en 1120. Le pape Calixte II fit alors donner le trône épiscopal à son neveu Étienne de Bar, qui fut repoussé comme l'avait été Théodger. En 1123, lorsque les différends entre l'Empire et la papauté furent apaisés, Adalbéron, pour rester à la cour, renonça à l'évêché de Metz, et Étienne de Bar fut enfin accueilli par la cité. Metz avait été la capitale du duché de Mosellane, jusqu'au moment où le duc Théodoric s'aliéna l'esprit du peuple par sa conduite dans l'affaire de l'évêque Poppon. A partir de ce moment, le duc de Lorraine dut renoncer à cette résidence, et il alla se fixer à Châtenoy, que le duc Simon son fils abandonna plus tard pour s'établir à Nancy.

Lorsque la première croisade entraînait vers les rivages de la Syrie toutes les populations de la chrétienté, les Messins eurent la sagesse de ne pas s'associer à cette entreprise. Ils sentaient que le moment était venu de se constituer en un État libre et fort; mais pour réussir il fallait que tous les enfants de la cité assistassent à la création de la république; il n'y avait pas de cœurs et de bras inutiles à envoyer sur les plages lointaines dans de pareilles circonstances. Ce ne fut donc pas un sentiment irréligieux, mais bien l'amour de l'indépendance qui retint les Messins dans leur ville. Le comte de Metz, Folmar, et quelques ecclésiastiques s'enrôlèrent seuls sous la bannière de la croix, et ils partirent sans regret d'une ville dont les projets d'émancipation ne pouvaient plus être ni mé-

connus ni compris. L'évêque Étienne de Bar, jugeant sagement les temps et les choses, favorisa lui-même la naissance de la république. Le premier acte de l'autorité populaire fut de déclarer que nul n'était de condition servile. Deux cent quatorze villages se rangèrent avec bonheur sous les lois messines, et jouirent des franchises et des libertés des citoyens, en participant aux charges que ceux-ci devaient supporter pour soutenir l'État. Ce ne fut pas sans une vive résistance que les seigneurs se virent enlever ainsi leur suprématie : habitués aux armes, ils attirèrent hors de la ville les bourgeois, qui furent défaits et virent périr par le fer plus de deux mille des leurs. Alors la fureur populaire ne connut plus de bornes, l'expulsion ou l'extermination des seigneurs fut jurée, et la voix éloquente de saint Bernard put seule arrêter les effets de la terrible vengeance que préparait le peuple. Une réconciliation eut lieu, et les franchises de la cité furent reconnues par les seigneurs, qui jurèrent de les respecter à tout jamais. Ceci se passait, d'après les chroniques contemporaines, en l'année 1153.

Le chef de la république était un magistrat à vie, portant le titre de maître échevin; il en est fait mention dès l'année 1032, et rien ne prouve que cet important office n'ait pas été créé longtemps avant cette époque. Quoi qu'il en soit, les Messins ne tardèrent pas à sentir les inconvénients d'un pouvoir qui ne finissait qu'avec l'homme qui en était revêtu ; ils résolurent donc de s'affranchir d'une sujétion qui leur était devenue intolérable, et l'évêque Bertram s'empressa de régulariser, par son intervention plutôt que par son adhésion, l'acte émané de la volonté des bourgeois. Une charte, datée de 1179, et que confirmèrent l'empereur Frédéric Barberousse et le pape Urbain III, décida qu'à l'avenir le maître échevin serait élu chaque année, pour qu'il fût forcé d'user humainement du pouvoir, et pour que la stabilité de cette charge cessant, l'insolence accoutumée de l'élu cessât également. Ce sont les propres expressions de la charte que nous venons de traduire. On pouvait choisir pour maître échevin un homme de quelque condition qu'il fût, soldat ou bourgeois, habitant de la ville ou des villages appartenant à la république. L'élection du chef de l'État était déférée à six dignitaires ecclésiastiques, à savoir : le primicier de la cathédrale, et les abbés de Gorze, de Saint-Arnould, de Saint-Clément, de Saint-Symphorien et de Saint-Vincent. On voit que Bertram, en accédant avec empressement au vœu du peuple, eut l'adresse de réserver à l'Église l'élection définitive du maître échevin ; mais cette prérogative fut illusoire et les choix furent toujours dictés hautement par la grande voix de la cité.

Il y avait encore des comtes de Metz, et le gouvernement de la république supportait impatiemment qu'une autre autorité que la sienne existât dans la cité. Aussi lorsque Thibaut, duc de Lorraine, qui avait reçu par alliance le titre de comte de Metz, mourut sans postérité, en 1220, ce titre s'éteignit avec lui, et les Messins n'eurent garde d'en avoir regret. Au commencement du XIIIe siècle, leur cité fut le théâtre d'un fait bien digne de remarque. Parmi les bourgeois se trouvaient des hommes assez versés dans les lettres pour pouvoir répandre dans le peuple des traductions des Écritures saintes; l'instruction fit des progrès dans toutes les classes, et bientôt l'ignorance des prêtres devint proverbiale. L'évêque s'en plaignit au pape, qui s'empressa d'écrire au peuple messin une lettre



toute paternelle, par laquelle il l'engageait à ne pas mépriser la simplicité de ses pasteurs et à honorer en eux le caractère sacerdotal, s'il ne pouvait admirer leur science.

La république était constituée, il n'y avait plus rien à craindre pour le berceau de l'État; les Messins ne refusèrent plus dès lors de s'associer aux croisades. A la nouvelle de la prise de Jérusalem par Selah-ed-dyn, ou Saladin, ils s'émurent, et beaucoup d'entre eux partirent sous le commandement de Henri de Salm. Quelques années après, l'évêque Bertram donna la croix à quinze prêtres, à trente bourgeois et à quinze écuyers, qui allèrent se joindre aux croisés allemands réunis par les prédications de 1195. La république était pourtant bien loin de jouir des douceurs de la paix. L'évêque Bertram, qui à force d'adresse avait espéré ressaisir le pouvoir, finit par se démasquer. Simon, duc de Lorraine, fut poussé par lui à prendre le parti des seigneurs contre les bourgeois; la guerre éclata; et les Messins vaincus deux fois eurent recours à l'inimitié du duc de Lorraine et du comte de Bar. Ils réclamèrent l'assistance de ce dernier prince, et bientôt les affaires changèrent si bien de face que le duc de Lorraine, Ferry, qui venait de succéder à Simon, son père, fut obligé d'acheter la paix au prix des concessions les plus humiliantes.

Nous avons déjà dit que Thibaut, dernier comte de Metz, était mort sans enfants en 1220. Thibaut, comte de Champagne, ayant épousé sa veuve, prétendit avoir des droits sur la ville et se mit en mesure de les faire valoir par la force. Il eut l'adresse d'attirer dans son parti les comtes de Bar et de Luxembourg; mais une défaite honteuse chassa bientôt les seigneurs coalisés des faubourgs de Metz, et força Thibaut à renoncer à ses exorbitantes prétentions. Jean d'Apremont, qui occupait le trône épiscopal lorsque le dernier comte de Metz mourut, s'empressa de profiter de l'occasion et se saisit de la plupart des fiefs du comté, qu'il occupa sans difficulté. Depuis plus de vingt ans, les prélats messins avaient été obligés de transférer leur juridiction à Vic, parce qu'ils avaient fini par désespérer de la maintenir à Metz : Jean d'Apremont se crut désormais assez puissant pour lutter avec la cité, et, en 1225, il fit l'essai de ses forces; mais l'amour de la liberté était trop bien enraciné dans le cœur des Messins pour qu'une réaction pût rendre à l'évêque un pouvoir à jamais perdu. Jean d'Apremont, assisté de quelques familles patriciennes, essaya d'entraver l'élection du maître échevin, qu'il voulait choisir à son gré. La cité résista, l'évêque excommunia son troupeau, qui le chassa de la ville en chassant avec lui les traîtres qui avaient secondé ses desseins. Le château de Saint-Germain reçut les fugitifs, qui y furent étroitement bloqués durant trois années, et pendant que les Messins punissaient la tentative du prélat par le ravage des terres de son évêché. Jean finit par se lasser d'un tel état de choses; il s'humilia devant les volontés de la république messine, et en 1235 il lui fut enfin permis de rentrer dans sa ville épiscopale.

Avant de poursuivre le récit des événements postérieurs, il nous paraît indispensable de donner, en peu de mots, un aperçu du système de gouvernement qui régissait alors la république messine. Le maître échevin était le chef suprême de l'État; vingt échevins formaient son conseil. Il nommait et révoquait à son gré les officiers civils et militaires, il dirigeait et réglait toutes les affaires publiques.

Les procès étaient soumis en premier ressort à la juridiction des magistrats nommés les *treize*, et ils revenaient par appel devant le maître échevin, qui les jugeait souverainement. Les finances de la cité étaient administrées par trois maires ou mayeurs, préposés chacun à une subdivision de la ville même et du territoire de la république. Les trois mairies portaient les noms de Porte-Muselle, Port-Sailly et Outre-Moselle. A la première étaient annexés cinquante-sept villages ou hameaux, à la deuxième cent quatorze, et quarante-trois à la troisième. Les tailles, les amendes et les bannissements étaient du ressort d'un conseil de prud'hommes composé de douze membres nommés *eswardours*. La promulgation des lois, le règlement des impôts et la discussion des questions de paix ou de guerre nécessitaient la réunion de grandes assemblées dans lesquelles tous les membres du gouvernement avaient voix délibérative. Mais dans ces assemblées le peuple avait vingt-cinq représentants, nommés *comtes* et qui étaient élus par les paroisses pour contre-balancer le pouvoir des *paraiges*. Voici ce qu'étaient ces paraiges. Six associations de familles bourgeoises alliées entre elles, et qui les premières avaient été investies des charges de la république, constituaient six classes de patriciens nommés d'abord *cognationes, parentelæ*, puis plus tard, paraiges. A partir de 1250, il fut décidé qu'à l'avenir il faudrait absolument appartenir à un paraige pour pouvoir être revêtu de la dignité de maître échevin, ou de treize; ces paraiges, en 1250, étaient composés ainsi qu'il suit : celui de Porte-Muselle comptait quatorze chefs de famille; celui de Jurue vingt-huit; celui de Saint-Martin quinze; celui de Port Sailly quinze; celui d'Outre-Seille quinze, et enfin celui de Commun trente et un Les cinq premiers ne formaient chacun qu'une seule et même famille, mais le sixième en contenait plusieurs. On ne pouvait entrer dans un paraige que par alliance. Enfin les six paraiges n'étaient pas plus nobles les uns que les autres, et dans chacun d'eux on comptait, sans distinction aucune, des chevaliers et d'humbles artisans. Pour éviter que les dignités ne se perpétuassent exclusivement dans un ou plusieurs paraiges, on décida un peu plus tard que le maître échevin serait pris alternativement dans chacun des six paraiges ; de plus, pour achever d'ôter à l'intrigue une action nuisible au bien de l'État, il fut décidé que le sort déciderait seul, parmi les candidats choisis dans le paraige en tour, par les électeurs ecclésiastiques chargés de la nomination annuelle du maître échevin.

Le pouvoir de ce magistrat parut bientôt trop grand, et on lui enleva la nomination des échevins ainsi que toute influence sur celle des treize, qui fut déférée aux chefs des cinq premiers paraiges, assistés de quatre députés du paraige de Commun. Toutefois, il fut décidé que le maître échevin sortant serait le premier des treize pendant l'année suivante. La dignité de maître échevin avait un tel éclat que les habitants de Metz auxquels il naissait un fils avaient l'habitude de lui souhaiter d'*être un jour maître échevin ou au moins roi de France*. Voici un second fait qui peint à merveille le caractère de ce peuple énergique. Sur l'une des portes de la ville, la porte Sainte-Barbe, le gouvernement de la cité fit écrire, au xve siècle, ces mots dont rien ne saurait surpasser la fierté,

Dieu nous doint paix dedans, nous avons paix dehors.

Il fallait que la république se sentît bien forte pour oser jeter ce vers orgueilleux

à la face de ses ennemis du dehors, quand ces ennemis étaient des empereurs, des rois et de puissants ducs. Cette inscription existe encore. Pendant la guerre, une taxe extraordinaire, d'un denier par tête, était perçue chaque semaine et nul n'en était exempt; les ecclésiastiques firent de vains efforts pour s'affranchir de cette charge, ils n'y purent réussir. Les revenus ordinaires de l'État consistaient en redevances foncières, en droits d'héritages, de pesage et de mesurage, enfin en droits d'octrol ou de tonneu que payait toute marchandise introduite dans la cité, qu'elle appartînt ou non à des clercs ou à des laïques.

Voici maintenant quelle était la pénalité en vigueur à Metz dans les premiers siècles de la république. Le meurtre et l'enlèvement d'une femme étaient punis de mort et le coupable était tué par ses propres parents, auxquels les eswardours devaient aide si besoin était. Si le coupable s'échappait, sa maison était rasée. La mutilation d'un membre était taxée à neuf francs et un an de bannissement; une fracture, à trente sous; la participation à un débat en armes, dix sous. Il était défendu aux magistrats eux-mêmes de paraître en public avec « glaives ou espées, même por défaire la mesleie » lorsqu'il y avoit du tumulte. Il était également défendu d'avoir des armes chez soi; et, frapper quelqu'un d'une arme quelconque, était un crime puni de l'exil à Saint-Jean-d'Acre (atour, ou ordondonnances de 1250 et 1254). Pour quelque cause que ce fût, il était interdit formellement d'avoir recours aux étrangers, dans les débats qui pouvaient surgir dans la cité; voici le texte de cette défense : « Por bestans qui aveigne entre ceulx de Mes, nul ne doit ameneir estrainge home dedens Mes. Qu'il amanroit, cil estoit arcevesques ou evesques ou dus ou cuens, li paraige en cui aide avanroit, paieroit cent livres de messins et videroit cent jors la banlue » (atour de 1250).

Le gouvernement n'était pas moins attentif à condamner tout ce qui pouvait démoraliser le peuple; ainsi un atour de 1245 avait expressément défendu les jeux de hasard, parce que « on y reniet Dieu, Nostre-Dame et tos saincts et ly enfans y devienent glouton et larron. » Le bannissement était un des châtiments les plus fréquemment appliqués aux délits légers; mais presque toujours le banni, avant d'être chassé de la ville, était soumis à une peine corporelle peu douloureuse, il est vrai, mais dont l'ignominie était extrêmement redoutée. Sur la place nommée le Champ à Saille était construit un bassin assez large, servant d'égout et dans lequel croupissait une eau toujours infecte. Celui qui, pour une action honteuse quelconque, avait encouru un bannissement plus ou moins prolongé, était plongé dans ce bourbier au moins une fois et quelquefois même à plusieurs reprises, suivant la gravité de la faute, au milieu des huées de la populace.

La rébellion contre le gouvernement de la cité était punie de mort, et le coupable, enfermé dans un sac, était jeté à la Moselle. Le suicide était voué à l'infamie, et le cadavre de l'homme qui s'était volontairement donné la mort était traîné par toute la ville, puis jeté à la Moselle dans un tonneau sur lequel était écrit : « boutez à val, laissez aller; c'est par justice ». La fraude, en matière de commerce, était très-sévèrement punie; les coupables étaient marqués au front, ou bien le bourreau leur coupait une oreille; en cas de récidive, la peine capitale était inévitable. Nous ne pouvons entreprendre ici l'examen détaillé de la pénalité adoptée par le gouvernement de la république messine, et les quelques

exemples que je viens de citer, suffiront pour donner une idée de l'inflexible rigueur avec laquelle les lois étaient appliquées.

Les forces militaires de la cité se composaient d'un corps d'aventuriers de tous les pays, qui portaient le titre de *Soldoyeurs* et qui se mettaient aux gages de la république; presque tous étaient des gentilshommes d'Allemagne. Tous les *citains* ou citoyens étaient forcés de contribuer à la défense et même à la garde de la ville. Il n'y avait de privilége pour personne, et le service militaire réunissait sur les remparts les riches et les pauvres sans distinction. Les prêtres eux-mêmes étaient astreints à payer de leur personne, et ce ne fut qu'à grand'peine que les chanoines du chapitre obtinrent de l'Empereur de n'avoir à monter la garde qu'en cas de siége. Sept officiers, nommés les *sept de la guerre*, étaient exclusivement chargés de tout ce qui était relatif à la partie militaire du gouvernement. Ils étaient renouvelés tous les ans par élection. Chacune des tours de l'enceinte était assignée à l'un des corps de métier, lequel demeurait seul responsable de l'entretien des armes qui y étaient déposées et de la défense du poste qui lui était confié. En cas d'alerte, tout citoyen sachant à l'avance le point où il devait se porter en hâte, la défense de la ville devenait beaucoup plus facile à organiser. Chacune des branches de l'administration était régie par un conseil de sept membres qui prenaient, ainsi que nous l'avons dit à propos de la guerre, le nom de sept. Il y eut ainsi, dès le XIII[e] siècle, les sept des pavés, qui furent commis au pavage des rues de la ville. Tous les actes émanés de l'autorité supérieure étaient conservés dans les archives de la cité et déposés, à cet effet, dans les combles de la cathédrale. Tous les actes privés, par lesquels les bourgeois s'engageaient entre eux, étaient passés devant des magistrats nommés *amans* qui conservaient les originaux dans d'immenses arches ou armoires de fer confiées à leur garde. A chaque paroisse était attachée une amandellerie, et les amans étaient toujours gens de paraige. Par ce dépôt régulier des contrats particuliers, on prévenait une foule de procès, qui eussent pu, sans cette précaution, naître de la mauvaise foi des parties contractantes. Enfin, presque toutes les charges étaient purement honorifiques, et ceux qui en étaient revêtus n'avaient droit qu'au remboursement des frais encourus par eux au service de la république.

On conçoit aisément qu'avec un mécanisme administratif aussi simple, un État qui n'avait pas la moindre envie d'augmenter son territoire, qui ne cherchait querelle à aucun de ses voisins, mais qui était parfaitement décidé à ne souffrir aucune injure, qui mettait tous ses soins à entretenir l'union parmi les citoyens, à perfectionner ses lois, à favoriser et à développer l'industrie et l'agriculture, on conçoit, dis-je, que cet État ait dû atteindre promptement un haut degré de prospérité. C'est ce qui ne manqua pas d'arriver. Metz en peu de temps devint l'une des villes les plus florissantes et les plus heureuses, jouissant de toutes les douceurs de la paix, tandis que ses évêques guerroyaient sans cesse pour défendre leurs vastes domaines contre la convoitise armée de leurs puissants voisins.

Nous l'avons dit plus haut, les ducs de Lorraine eussent été heureux de trouver l'occasion de rentrer en possession de Metz la Riche; aussi ne laissaient-ils échapper aucun sujet de guerre avec la cité. En 1288, une querelle surgit. Les Messins défaits aux Genivaux prirent peu de jours après leur revanche près de

Morhange, et le duc Ferry acheta, au prix exorbitant de deux mille francs, la liberté du sire de Choiseuil qui avait été fait prisonnier et conduit à Metz.

L'année suivante, l'évêque Bouchard d'Avesnes, engagé dans une guerre furieuse contre le duc Ferry, parvint à force de concessions à mettre la cité dans son parti. Dès lors le duc de Lorraine dut renoncer à continuer la guerre, et la paix fut conclue à l'avantage du prélat. Bouchard d'Avesnes mourut chéri des Messins; son successeur, Renaud de Bar, en fut exécré. Placé à la tête du comté de Bar par son frère Henri, qui venait de partir pour la terre-sainte, Renaud se crut assez fort pour heurter de front la haine des Messins. Ceux-ci obtinrent aussitôt l'appui du comte de Luxembourg, et Renaud battu coup sur coup, se vit dépouillé de tout son temporel. La juridiction épiscopale fut méconnue, et le clerc comme le laïc indistinctement soumis à la justice séculière; les religieux ayant été déclarés inhabiles à succéder, on défendit à leurs familles de leur rien donner. Le nombre des moines mendiants fut réduit à dix pour chaque couvent; on interdit aux citoyens de concéder aux établissements religieux des redevances en blé ou en vin sur le produit de leurs biens, et cela sous peine d'une amende également applicable à l'aman ou notaire qui aurait rédigé le contrat de cession. Enfin les moines furent exclus des lieux de promenade ou de divertissement, et l'habit séculier leur fut défendu sous peine d'une année d'emprisonnement.

Lorsqu'en 1297 le pape Boniface VIII prêcha la guerre contre le roi de France Philippe-le-Bel, qui avoit protesté contre la bulle pontificale par laquelle il était défendu au clergé de payer aucuns subsides sans la permission du saint-siége, les Messins, qui depuis longtemps avaient soumis les clercs aux mêmes impositions que les laïcs, n'eurent garde d'exécuter les ordres du pape. Ils firent plus : ils accordèrent des sauvegardes aux Français et les protégèrent contre leur évêque Renaud, lequel s'était follement engagé dans une guerre qui devait perdre le comté de Bar. La prospérité de la cité allait toujours croissant; mais avec cette prospérité malheureusement s'accrut l'orgueil des Messins. Les idées de noblesse s'infiltrèrent petit à petit dans les familles patriciennes. L'un des symptômes de ce retour aux idées que les citoyens de Metz avaient si énergiquement combattues se trouve dans l'ordonnance de 1305, qui prescrivit au maître échevin de se faire armer chevalier dans les trois premiers mois de son échevinat, sous peine de cinq cents francs d'amende. Beaucoup de bourgeois avaient acheté des terres situées dans les principautés au milieu desquelles se trouvait enclavé le territoire de la république; lorsqu'ils furent sommés de s'aquitter du service dû par les feudataires à leur suzerain, ils refusèrent formellement en se déclarant citoyens de la cité libre de Metz, et ces refus accumulèrent des ressentiments qui ne tardèrent pas à éclater.

Au mois d'août 1324, l'archevêque de Trèves, le roi de Bohême, le duc de Lorraine et le comte de Bar, se réunirent à Remich et se confédérèrent contre Metz au mois de novembre suivant. L'évêque Henry Dauphin entra dans cette ligue formidable à l'aide de laquelle il espérait ressaisir la puissance que ses prédécesseurs avaient perdue. Les Messins avaient prévu l'orage qui les menaçait, et ce fut précisément pour faire face à cette guerre imminente que les sept de la guerre furent créés dès l'année 1323. Aussitôt après la convention de Remich, les confé-

dérés étant venus mettre le siége devant la ville, essuyèrent une défaite honteuse, et le siége fut levé le 6 octobre 1324. On vit alors le maître échevin et une partie des patriciens trahir la cité et passer dans le camp de l'ennemi. Cette infâme défection fut loin d'abattre le courage des fidèles enfants de Metz, et dès que l'ennemi eut décampé, les sept de la guerre firent raser les maisons et détruire les jardins qui environnaient la ville, et pouvaient en compromettre la défense. Tranquilles alors sur l'état de la place, ils se mirent eux-mêmes en campagne et d'assaillis devinrent assaillants, mais une nouvelle trahison les força de rentrer dans leurs murailles. Cinq mois après sa déclaration de guerre, l'évêque Henry sollicita la paix; il l'obtint le 29 mars 1325, et les Messins payèrent sa défection au prix de quelques concessions, entre autres, du rétablissement de la juridiction épiscopale. La guerre contre les quatre seigneurs, c'est ainsi qu'on l'appela, dura encore une année entière, et la paix ne fut conclue que le 3 mars 1326, par une convention dans laquelle la république messine traitait d'égal à égal avec les princes qu'elle avait combattus. Néanmoins les Messins durent abandonner leurs prétentions sur la liberté absolue des fiefs qu'ils avaient achetés dans les terres des princes leurs voisins, et ils se reconnurent astreints à faire la garde dans les châteaux et à fournir les subsides accoutumés. Ce traité ne concernait pas les habitants qui avaient quitté la ville; le gouvernement de la cité refusa de leur accorder l'oubli de leur trahison. Le roi de Bohême et le comte de Bar reprirent alors les armes en faveur de ces exilés, et le 27 juin 1327, on leur permit de rentrer par un nouveau traité dans lequel il fut d'ailleurs stipulé que rien ne leur serait rendu de ce qui leur avait été confisqué pendant leur émigration. La paix étant ainsi rétablie, les parties belligérantes la consolidèrent par un nouveau traité conclu en 1331, entre Isabelle d'Autriche régente de Lorraine, Édouard comte de Bar, Adémar de Monteil, évêque de Metz, et les Messins.

L'alliance des Messins et de leur évêque fut sincèrement jurée de part et d'autre, et toujours Adémar de Monteil témoigna au gouvernement de la cité une confiance et une déférence complètes. C'est ainsi que ce digne prélat, fatigué des vains efforts qu'il avait faits pour éteindre les honteux désordres dont la gent monastique donnait sans vergogne l'affligeant spectacle, se vit contraint de demander l'assistance des magistrats « appelant la justice et toute la communaultéit en notre ayde, » ce sont les expressions de sa supplique, « comme le brais seculier, come li dicts moines ne weulent obéir as commandements don brais espirituel. » Le gouvernement de la cité se montra digne de cette confiance, et l'aide que le prélat demandait, il l'obtint prompte et vigoureuse. Les moines durent plier sous l'inflexible sévérité des lois séculières, et les mœurs monacales parurent momentanément moins dissolues. Les Messins ne se bornèrent pas à prêter à leur évêque le secours de leurs lois; ils avaient reconnu en lui un ami sincère de leurs institutions et de leurs libertés; et moins ils étaient habitués à ces nobles procédés, plus ils prirent à cœur de témoigner au prélat leur gratitude et leur dévouement. Aussi dans toutes les querelles qu'Adémar eût avec le duché de Lorraine, l'appui efficace des forces de la république lui fut constamment offert, et cet appui ne contribua pas peu à mettre la fortune de son côté. Il fallut la médiation de l'empereur Charles IV et du roi de France Jean-le-Bon pour faire cesser ces débats

interminables et dont les résultats les plus certains étaient le malheur et le deuil des deux pays. L'Empereur, pour juger par lui-même les différends de toutes les petites puissances qui se faisaient incessamment la guerre, convoqua pour les fêtes de Pâques de l'année 1354 une diète dont la réunion eut lieu à Metz, et dans laquelle tous les intérêts furent débattus et reglés. L'Empereur prolongea son séjour dans ces provinces pour lesquelles il avait une véritable affection, et dans une nouvelle diète solennelle tenue aux fêtes de Noël de l'année 1356, fut achevée à Metz la rédaction de la bulle d'or, cette loi fondamentale de l'empire germanique qui après avoir été respectée pendant cinq siècles fut mise à néant par l'épée de Napoléon.

Les chroniques messines nous ont révélé l'existence d'un fait que je dois me borner à raconter ici, en laissant au lecteur le soin d'apprécier le rôle qu'y joua le grand empereur Charles IV. Quelques mois avant la seconde venue du monarque dans sa ville impériale libre de Metz, des bouchers avaient tenté un soulèvement que les gouvernants n'avaient pas eu de peine à comprimer. Les principaux coupables, abandonnés par leurs complices, avaient été saisis les armes à la main, jugés sur-le-champ et punis incontinent du supplice des traîtres, c'est-à-dire ensachés et jetés à la Moselle. Par esprit de vengeance, quelques parents de ces malheureux conspirèrent dans l'ombre, et ils ne reculèrent pas devant la pensée de vendre leur pays; ce projet arrêté, ils résolurent de profiter de la visite de l'Empereur pour s'entendre avec lui. Charles reçut ces misérables, écouta leurs propositions et prit le temps de réfléchir avant de se décider à repousser ou à accepter leurs odieux services. Le cardinal de Périgord venu à la diète avec le Dauphin de France, fut consulté par l'Empereur qui, travaillé par quelques scrupules, crut devoir se confesser à lui de la tentation qu'il avait de profiter de l'offre qui lui était faite. Le prélat indigné fit honte à son pénitent de cette coupable pensée et il lui refusa l'absolution, en la lui promettant toutefois pour le jour même où il aurait révélé au gouvernement messin la trame ourdie contre ses libertés. L'Empereur s'y résigna, non sans effort. Il eut recours à une véritable comédie, peu honorable pour tous ceux qui y prirent part, afin de livrer les conjurés aux magistrats de la cité. Deux des sept de la guerre furent cachés sous les tentures du lit impérial et l'on introduisit ensuite les chefs du complot. Charles les engagea à développer de nouveau leur plan de trahison, les fit entrer dans tous les détails, et, après les avoir ainsi livrés au bourreau, il les congédia. Les sept s'empressèrent aussitôt de prendre les mesures nécessaires pour sauver la république. Les desseins des conjurés leur étant connus, ils n'eurent pas de peine à les déjouer, et en quelques heures tous les coupables furent jetés dans les cachots. L'Empereur, qui avait quelque honte du rôle qu'il avait joué, demanda comme une faveur que les coupables fussent épargnés pendant son séjour à Metz. La promesse lui en fut gracieusement octroyée; mais derrière le cortége impérial, quittant avec pompe l'opulente cité, marchait immédiatement un autre cortége: c'était le maître bourreau et ses aides, qui traînaient à la Moselle les chefs du complot. Au moment même où l'Empereur mettait le pied dans la nef pavoisée qui devait le porter à Thionville, les malheureux qu'il avait livrés étaient noyés aux acclamations du peuple.

La paix de Brétigny fut suivie, comme on sait, d'affreux désordres commis par les compagnies franches. Ces bandes, après s'être jetées sur les terres du duché de Bar, d'où elles n'avaient pas tardé à être chassées grâce à la coopération de l'évêque Adémar de Monteil, s'étaient ruées ensuite sur les terres du prélat. Le trop fameux Arnaud de Cervoles, surnommé l'archiprêtre, était à leur tête. Le roi de Bohême, les ducs de Lorraine et de Bar, les Messins et leur évêque se liguèrent contre eux par un traité du 4 mai 1360; mais les efforts réunis de ces puissances furent vains. L'année suivante les villes d'Alsace et l'évêque de Strasbourg entrèrent dans la ligue. Un peu plus tard, le pays messin ayant été envahi à son tour, les villages de Jouy et de Corny furent saccagés et les compagnies vinrent camper sur le mont Saint-Quentin qui domine la ville de Metz. En 1365, elles reparurent encore, et cette fois les Messins qui avaient reconnu l'impossibilité de s'affranchir par la force, de ces hôtes détestés, prirent le parti de les renvoyer en leur payant la somme énorme de dix-huit mille francs.

A peine délivrés de ces ennemis, les Messins eurent de nouveaux démêlés avec leur évêque. Jean de Vienne avait succédé à Adémar de Monteil, mais il n'avait pas hérité de l'esprit conciliant de son prédécesseur. Il voulut ressaisir toute l'autorité que la mitre avait à jamais perdue dans sa ville épiscopale et il prétendit faire juger par sa propre justice un citoyen que ses officiers avaient arrêté. Les magistrats réclamèrent le prisonnier: l'évêque refusa de le rendre, et les portes de l'officialité ayant été brisées, le bourgeois fut arraché de sa prison. Jean de Vienne s'enfuit à Vic et y convoqua subitement une assemblée de son clergé. Mais les curés des paroisses s'étaient rangés du parti du peuple; ils refusèrent d'obéir à l'injonction de leur évêque, et celui-ci lança l'interdit sur toutes les églises de la cité. L'anathème vint se briser contre l'obstination des curés, qui n'en tinrent compte, et Jean de Vienne désespéré se dépouilla volontairement de la dignité épiscopale. Thierry de Boppart, son successeur, s'empressa de rentrer dans la voie que lui avait tracée le sage Adémar de Monteil. La bonne intelligence fut rétablie entre les autorités ecclésiastique et temporelle, et les Messins profitèrent de ce nouveau répit pour mettre à la raison les seigneurs qui, retranchés dans leurs châteaux, se livraient à toutes sortes de désordres. Plusieurs des forteresses, repaires de ces nobles bandits, furent brûlées et rasées; et l'on décapita sans pitié ceux d'entre eux qui tombèrent entre les mains des Messins. Ainsi, le seigneur de Luttange, celui d'Ancerville et Colard des Armoises eurent la tête tranchée devant la cathédrale, et leurs soldats furent pendus. Le duc de Bar avait essayé de soutenir les ennemis de la cité; il fut victime de son dévouement à cette mauvaise cause; ses armes le trahirent : fait prisonnier, il n'obtint sa liberté des Messins (1370), qu'après deux ans de captivité, et au prix de douze mille florins d'or.

Débarrassée de ce côté, la cité eut aussitôt à faire face à la nouvelle agression de Pierre de Bar, sire de Pierrefort, soutenu par le duc de Lorraine lui-même et par la famille des Armoises. Ils se virent alors forcés de chercher des renforts dans les compagnies franches, et ils prirent à leur solde cinq cents de ces hommes déterminés qui, sous les ordres d'Ivain de Galles, de Rolland de Bretaignes et de Jehan de Maricourt, dévastèrent la Lorraine, pillèrent et brûlèrent les villes de



Neufchâteau et de Rozières, et revinrent à Metz gorgés de butin. Le duc de Lorraine, pour se venger, vint bravement mettre le siége devant la ville (1372), mais il fut bientôt obligé de renoncer à l'espoir de s'en rendre maître. Une trêve fut d'abord conclue entre lui et la cité, puis la paix fut rétablie, et le duc de Lorraine, abandonnant le sire de Pierrefort, s'unit aux Messins pour attaquer son ancien allié. Celui-ci résista pendant quatre années entières aux efforts combinés des ducs de Lorraine et de Bar, et de la république. Souvent il vint insulter la cité jusqu'au pied même de ses remparts; ce fut à la suite d'une expédition de ce genre que par un hardi coup de main il s'empara de toutes les dames de Metz, réunies pour danser au champ à Panne. Les Messins, furieux de voir leurs femmes insultées et dépouillées, poursuivirent l'audacieux chef de bandits et enlevèrent de vive force les châteaux de Pierrefort et de Solgne. Cette fois encore les chefs furent décapités, et les soldats pendus (1375). Mais Pierre de Bar échappa, et il fit si bien que, pour s'affranchir de ses tracasseries, la ville lui alloua une pension de six cents francs et le droit de bourgeoisie. Le sire de Fenestrange, Henri comte de Morhange, Waleran de Luxembourg, comte de Ligny, et le comte de Salm, se firent aussi donner des pensions et le droit de bourgeoisie, en s'engageant à ne plus harceler la cité.

Dans l'année 1375, les débris des compagnies franches reparurent dans le pays, sous le nom de *Bretons*, au moment où l'évêque et la cité étaient encore une fois en pleine querelle. Le péril commun fit cesser le différend et l'on usa du moyen qui avait été reconnu bon. La cité donna trente-quatre mille francs, et l'évêque seize mille, à titre de rançon, à ces bandits. Lorsque Thierry de Boppart mourut, il eut pour successeur un enfant de seize ans, Pierre de Luxembourg, qui voulut, à l'exemple de Jésus-Christ, faire son entrée solennelle dans sa ville épiscopale, nus pieds et monté sur un âne. A cette époque, Clément VII et Urbain VI se disputaient la thiare pontificale. Les Messins se déclarèrent pour le premier, bien que l'empereur Wenceslas eût accordé sa protection au dernier. Le jeune Pierre de Luxembourg, par cela même qu'il embrassa le parti du pape Clément, s'attira la haine de l'Empereur, qui vint à Metz pour le faire déposer et pour mettre à sa place Thillemand de Voise, sa créature et l'un des soutiens d'Urbain VI. Les Messins tinrent bon, et force fut à l'Empereur de leur laisser leur évêque. Toutefois, ils refusèrent d'autoriser le prélat qu'ils avaient si énergiquement soutenu à recevoir le serment des treize nouvellement élus, motivant leur opposition sur son extrême jeunesse.

Thillemand de Voise essaya de conquérir par la force des armes le trône épiscopal dont il avait été exclu par la volonté des Messins. Le duc de Juliers, le comte de Namur et le sire de Boulay lui prêtèrent vainement leur appui. La guerre dura trois années entières, et les Messins la soutinrent avec opiniâtreté. En 1387, Pierre de Luxembourg étant mort, le beau-frère du duc de Lorraine, Raoul de Coucy, lui succéda et fut accueilli avec joie par les Messins, auxquels le roi de France, Charles VI, l'avait chaudement recommandé. L'épiscopat de Raoul de Coucy fut encore signalé par la bonne intelligence qui exista pendant sa prélature entre les deux pouvoirs, ecclésiastique et séculier. Le prétendant Thillemand de Voise tenait toujours la campagne, et bon nombre de petits seigneurs, sous le prétexte

de soutenir les droits du prélat légitime, mettaient au pillage, à leur profit, les villages du territoire épiscopal ou du pays Messin. La cité recommença contre eux la guerre d'extermination qu'elle avait entreprise contre Pierre de Bar et les autres chefs de bande. Les chefs qui tombèrent en son pouvoir furent tous décapités devant la cathédrale, et la plupart de leurs écuyers périrent par la potence; le reste s'enrôla au service de la cité. Enfin, un traité du 16 novembre 1393 mit Thillemand hors de cause et, à partir de ce moment, Raoul de Coucy resta paisible possesseur de son évêché.

Nous avons vu déjà les Messins refuser d'accepter un évêque que l'Empereur voulait leur imposer. Nous allons maintenant les voir faire plus encore, et décliner nettement la juridiction impériale. Un habitant de Francfort, nommé Fritz Hoffmann, réclamait une somme qu'il prétendait lui être due par la cité. Les représentants de celle-ci, mandés à la chambre impériale, refusèrent de comparaître, et la cité fut mise au ban de l'Empire, par décret du 19 novembre 1394. Les magistrats sontinrent qu'ils n'étaient nullement justiciables de l'Empereur, et pour le mieux établir ils firent entrer leurs troupes sur le territoire du duché de Luxembourg, propriété de Wenceslas. Pendant cinq années entières, les Messins refusèrent de rien entendre, et ce fut l'Empereur qui se vit obligé de reconnaître authentiquement l'indépendance et les priviléges de la cité : il révoqua la sentence de condamnation, et déclara qu'il ne réclamait rien pour les incursions qui avaient été faites dans ses domaines. La charte authentique est du 23 mai 1399.

Dix ans auparavant (en 1390), une maladie pestilentielle avait enlevé seize mille personnes à Metz. Cette affreuse calamité revint, en 1400, et cette fois six mille personnes, sans compter les enfants, succombèrent sous les atteintes du mal : mais ce n'était pas assez pour abattre la noble cité. Il fallait que sa population, plus que décimée, résistât à un autre fléau. Wenceslas avait été déposé par un grand nombre de provinces de son empire qui s'étaient déclarées pour Ruppert; Metz fut du nombre. En 1402, Wenceslas se vit forcé d'engager son duché de Luxembourg au duc d'Orléans, et celui-ci s'empressa de profiter de l'occasion pour attaquer la république messine. Il sut trouver de nombreux auxiliaires, mais le sort des armes fut favorable aux Messins, qui battirent le sire de Belrain et lui firent de nombreux prisonniers. A cette époque, et au moment même où la cité se préparait à soutenir de nouvelles hostilités, éclata une révolution qui faillit perdre à tout jamais l'indépendance des Messins, et qui ne fit heureusement que retremper leur patriotisme.

Les priviléges exclusifs que possédaient les paraiges devaient naturellement inspirer aux patriciens des idées d'orgueil et de hauteur, contre lesquelles il était facile de prévoir quelque protestation populaire dans un temps plus ou moins rapproché. Lorsque la république fut constituée, tous ses enfants étaient égaux; mais les plus éclairés ou les plus braves prirent naturellement la direction des affaires. Leur lignée se perpétua dans les emplois de la république, et la suprématie nobiliaire que tous les Messins, sans distinction, avaient concouru à détruire, se réveilla, moins de deux siècles après, vivace et intraitable au sein même de la nation qui avait prétendu l'anéantir à tout jamais. Pendant de longues années le peuple patienta, parce qu'il pouvait se dire, « les maîtres que j'ai je me les suis

donnés ; » mais lorsque vint le moment où les patriciens, ne voulant plus reconnaître qu'ils jouissaient de droits concédés, prétendirent tout devoir à leur naissance, il se trouva dans les rangs des plébéiens des hommes d'énergie qui s'indignèrent des mépris dont ils étaient accablés. Cent cinquante familles en tout constituaient les paraiges ; les plébéiens se comptèrent, et, le 24 juin 1405, ils secouèrent violemment le joug des patriciens. Cette révolution renversa le gouvernement établi ; quelques-uns de ses membres furent emprisonnés, d'autres bannis, le reste fut décapité. Cependant les auteurs de ce mouvement populaire n'étaient pas en état de soutenir l'édifice qu'ils avaient ébranlé jusque dans ses fondements ; l'anarchie avec toutes ses horreurs pesa sur la cité, et bientôt ils sentirent le besoin de justifier leur conduite, et de remplacer par une autre loi la constitution qu'ils avaient violée. Une sorte de réconciliation eut lieu entre les partis. Des hommes sages apportèrent leurs lumières, et un *atour* (ou ordonnance), publié le 5 novembre de la même année (1405), ébaucha l'œuvre de la réédification. Dans cette ordonnance, destinée à réformer les abus introduits dans le gouvernement de la cité, on reprochait au maître échevin et aux treize « de ruiner les marchands par des droits excessifs de maltote et de courtages ; de juger arbitrairement les procès des bonnes gens ; de battre hommes et qui bon leur semblait ; de ravir l'honneur et les joyaux des femmes ; de détourner à leur profit les amendes et les impôts pour gouverner par la force, et pour eulx enrichir et appauvrir la ville ; de faire des emprunts forcés sur les habitants, sans jamais les restituer ; de ne point veiller à la sûreté publique, et de laisser dépouiller les propriétaires et les marchands par les princes voisins ou par leurs partisans sans exiger la réparation des dommages, au grand déshonneur et préjudice de la liberté des bonnes gens, etc., etc. » Ce même atour changea la forme du gouvernement, qui devint démocratique. Il fut statué qu'on élirait chaque année, hors des six paraiges, un prud'homme dans chacune des vingt paroisses de la ville, pour assister au conseil, aider à gouverner la ville, connaître les recettes et les mises, pour « le proufit, honneur et franchise de la cité. »

A partir de la promulgation de l'atour du 5 novembre 1405, le gouvernement nouvellement institué fit quelques efforts pour effacer les traces de la profonde dissension qui avait un instant compromis l'existence de la république et ensanglanté une des pages de ses annales ; malheureusement la concorde entre les patriciens et les plébéiens fut de courte durée. Les prud'hommes reçurent le pouvoir de faire élire en leur présence dans chaque paroisse, toujours en dehors des paraiges, les comtes jurés, qui devaient être pris parmi les gens de bonnes mœurs et de bonne conversation. L'institution des treize et du maître échevin, pris dans les paraiges, fut conservée, il est vrai, mais aux prud'hommes fut accordée une suprématie réelle sur les pouvoirs, qui jusqu'alors avaient été les premiers de l'État. Ainsi, ces prud'hommes furent chargés de faire rendre la justice « tant au grand, au moyen comme au petit », et de veiller à ce que les grands qui devaient fussent contraints de payer. Il fut donc permis d'appeler devant les prud'hommes des jugements rendus par les treize et par le maître échevin lui-même.

Voici maintenant la partie prohibitive du grand atour du 5 novembre 1405. Il y était défendu « d'emprisonner aucun habitant si ce n'étoit pour crime, pour

meurtre ou pour larcin, et de bannir hors de la cité, à moins qu'il y eût guerre avec le seigneur, ou que le débiteur fût fendataire du Messin créancier; d'aller dans les rues de la ville ou des faubourgs après neuf heures en hiver et dix heures en été, sans lanterne; d'entrer de nuit ni de jour, par huis, fenestre ou autrement, à l'aide de fausses-clefs en maison d'autrui, que ce ne soit par le droit huis et par le consentement des demeurants; de faire justice d'aulcun, que ce ne soit de plein jour, en publique, devant le peuple, et qu'on ne saiche la cause et pourquoi; de vendre deux fois ses récoltes, sous peine de mort; de prendre des sauvegardes des seigneurs, parce qu'elles étaient contraires aux franchises de la cité; et de souffrir dans la ville des ribauds, des joueurs de boules, de dés, ni autres oiseuses gens, sans rente, commerce, ni métier, lesquels devaient être expulsés, et s'ils reparoissoient, noyés[1]. » On voulut que les comptes de la ville fussent rendus aux prud'hommes tous les mois; que chaque semestre ceux-ci fissent connaître aux paroisses assemblées l'état des recettes et des dépenses, « afin que les bonnes gens saichent à quels usaiges l'argent sera mys et converty. » On annula toutes les ventes des biens de l'hôpital faites depuis trente ans. Enfin, on ordonna que « nul ne pourrait porter offices, s'il n'était de la nation, de loyal marjaiges, fils de la sainte Égiise, de franche condition, et ni tabellion, ni notaire, ni plaidoieur, ni clerc, ni pensionnaire de la cité.

Le rôle des paraiges était réduit à peu près à néant dans le grand atour de 1405; cette humiliation des orgueilleux patriciens fut la cause de nouveaux malheurs. Des actes du gouvernement messin, promulgués, en mars 1406, ne mentionnant point les paraiges, on peut conclure avec assez de vraisemblance que ceux-ci furent chassés de la ville avant cette époque, et ceci devient une véritable certitude quand on tient compte d'un passage d'un atour du 15 décembre 1409, qui donne au chapitre de la cathédrale une partie des biens confisqués sur les bannis, pour célébrer à perpétuité, « une vespre, et ung service solempney, en remembrance de la grâce que Notre Seigneur fist à la citey, le jour de l'Ascension de Notre Seignenr, 1406, qne la ville fut rewaignée, par les airmes de tons ceux de la citey. » Le jour des représailles était venu, trente-six des hommes du peuple, le plus fortement compromis, furent noyés dans la Moselle, un grand nombre d'autres chassés de la ville, et deux membres des paraiges, l'échevin Jehan Aubrion et Nicole le Gournaix, qui avaient pris parti pour les insurgés, perdirent tous leurs biens. On infligea des amendes considérables aux bourgeois, et beaucoup d'entre eux s'exilèrent volontairement pour ne pas les payer. Un atour du 7 juillet 1406, défend aux émigrés de rentrer dans la ville, et décide que « touts ceulx qui ont été noiel pour cause de la rebellion, et entreprinse dou gouvernement de la citeit qu'ils ont retenu entre eulx ne doivent estre translateit dou lieu où ils gisent en terre saincte, ni les bannis estre rappelés, etc. » Ce n'est que le 7 janvier 1407 que fut publiée une amnistie générale et définitive, en faveur de tous ceux qui avaient pris part à la rébellion, et qui n'avaient pas encore été condamnés.

Les bannis avaient conservé de nombreuses intelligences dans la ville, et cette

1. Nous empruntons textuellement ces citations à l'excellent précis de l'histoire de Metz, publié en 1817 par M. de Viville.

fois encore la soif de la vengeance enfanta des traîtres. Au mois de février 1407, le duc de Bar reçut des ouvertures des conjurés. Il s'empressa de les communiquer au duc d'Orléans : celui-ci lui répondit qu'il n'emploierait jamais contre Metz des moyens repoussés par l'honneur et qu'il n'en ferait le partage qu'après l'avoir conquise. Le duc de Bar crut alors devoir brusquer la tentative pour son propre compte. Le 15 de septembre dans la nuit, l'expédition, préparée en hâte à Pont-à-Mousson, arriva sous les murailles de la place dont les bannis devaient leur faciliter l'escalade. Mais les Messins faisaient bonne garde; l'entreprise fut découverte et les soldats du duc de Bar se virent forcés de prendre la fuite et d'abandonner toute leur artillerie et leurs échelles. Peu de temps après, le duc d'Orléans, détenteur du duché de Luxembourg, fut assassiné à Paris, et Josse de Moravie, nouveau duc de Luxembourg, se hâta de conclure un traité de paix avec les Messins (26 octobre 1407). L'année suivante, le 2 juillet, un autre traité de paix fut signé avec le duc de Bar et, le 25 du même mois, avec les comtes de Nassau, de Salm et le sire de Boulay. Les contractants eurent une bonne pensée; ils s'associèrent pour six mois afin d'extirper du pays les malfaiteurs qui l'infestaient. Le duc de Bar était un des signataires de ce traité et pourtant son fils, le marquis de Pont-à-Mousson, s'aboucha, au mois de janvier 1409, avec les bannis qui devaient lui livrer, par surprise, la ville de Metz. Des conférences eurent lieu à Vaux et à Mars-la-Tour, entre les conspirateurs et les gens du marquis de Pont-à-Mousson. Le gouvernement de la cité eut connaissance de ces réunions : le même jour, il fit arrêter sept des bannis qui étaient l'âme du complot, avec le prévôt de Bouconville, et tous périrent du supplice des traîtres. Trois gentilshommes du duché de Bar, Jehan de Sampigny, Guillaume de Stainville et Gillet de Sorcey, saisis en même temps, furent jetés en prison ; ils y restèrent un mois, au bout duquel on leur rendit la liberté, à la prière de l'évêque. Pour témoigner dignement leur reconnaissance de ce que la cité leur avait accordé la vie, ils n'hésitèrent pas à se reconnaître, eux et les leurs, hommes de la cité, à laquelle ils prêtèrent hommage avec le consentement du duc de Bar lui-même.

Les Messins étaient à peine délivrés de cette inquiétude, qu'un membre du paraige d'Outre-Saille, Simonnin Chevalot, excita contre la cité le comte de Crehange et un seigneur du Barrois nommé Carlot de Deuilly. Celui-ci parvint à s'assurer la coopération de quatre-vingt-huit autres gentilshommes, et pendant les mois de juin, de juillet et d'août 1409, les Messins ne cessèrent de recevoir des lettres de défi de ces nouveaux ennemis auxquels il fallut faire vigoureuse guerre, pendant plusieurs années, sans que les puissants princes du voisinage prissent parti d'aucun côté. De pareils défis furent adressés à la ville, en 1415, par Carlot de Deuilly, qui avait enfermé dans le château de Sancy les deux évêques d'Évreux et de Carcassone, à leur retour du concile de Constance. Les Messins l'ayant attaqué, conjointement avec les ducs de Lorraine et de Bar, avaient mis les deux prélats en liberté, rasé la forteresse où ils étaient détenus, et pendu l'un des complices du sire de Deuilly. Celui-ci fit si bien que neuf cent cinquante-trois nouveaux petits seigneurs, la plupart Bourguignons, envoyèrent des lettres de défi à la cité, qui n'en tint d'abord compte. Mais les confédérés étant entrés dans le pays Messin et ayant saccagé les villages de Scy et de Moulins, avec

l'assistance mal déguisée du duc de Lorraine, qui pourtant était alors l'allié des Messins et qui recevait d'eux une pension de trois mille livres, un cri d'indignation s'éleva dans la cité entière contre cette ignoble duplicité; la pension du duc fut supprimée, sans que ce prince se crût assez fort pour réclamer, et un peu plus tard, un détachement de soldats lorrains ayant été rencontré, près de Nommeny, par les Messins et taillé en pièces, le duc Charles fut contraint de dévorer ce nouvel affront sans oser en tirer vengeance.

Que faisait la bourgeoisie de Metz, pendant ces années calamiteuses pour tous? Elle prenait à tâche de témoigner, par des fêtes sans cesse renouvelées, le mépris profond qu'elle avait pour tous ses petits ennemis. Le Champ à Sallle était transformé en un champ de bataille courtois où la jeunesse messine venait s'exercer, par des joutes et des tournois, au noble métier des armes; la place du Change devenait un théâtre, où, dès 1412, on jouait, entre autres mystères, ceux de l'Apocalypse, la vengeance de notre Seigneur, ou celui de la Passion. Tout en faisant constamment face à ses ennemis avec les armes, l'opulente république ne négligeait pas de leur opposer des moyens plus innocents. La ligue des seigneurs finit par se lasser, quelques-uns des plus puissants se laissèrent gagner par les florins de la cité et s'engagèrent à son service. On put donc croire que bientôt la paix succéderait à l'état d'agitation guerroyante dans lequel on vivait, depuis plusieurs années. Il n'en était malheureusement rien, et ce fut encore le duc de Lorraine qui eut le tort d'élever une querelle injuste. L'abbaye de Saint-Martin-lès-Metz touchait aux portes de Metz et ses récoltes servaient à l'approvisionnement des marchés. Une hottée de pommes ayant été transportée dans la ville, les officiers du duc réclamèrent de l'abbé un droit de vente, que les magistrats défendirent à celui-ci de payer. Le duc de Lorraine, de son côté, se hâta d'interdire à tous ses vassaux de conduire à l'avenir aucune denrée dans Metz; l'abbé de Villers eut la malencontreuse idée d'obéir et les Messins lui intimèrent d'approvisionner la ville comme par devant, en lui annonçant que si « werre se faisoit, il seroit froutté et estrillé des premiers, et qu'on ne lui lairoit pain à mangier. » Les abbayes de Rethel et de Sainte-Marie-aux-Bois ayant été averties sur le même ton, et ne voulant pas céder, furent impitoyablement dévastées. Pendant deux années entières, les Messins vécurent aux dépens du duc de Lorraine, dont les terres fournissaient gratis à leurs maraudeurs ce qu'ils ne pouvaient plus acheter. Enfin le duc Charles, irrité au dernier point, se décida à la guerre ouverte et franche. Il envoya défier la cité et exigea que toute sa noblesse prît part à la guerre : si bien qu'en trois mois la cité reçut six mille cinquante-neuf lettres de défi. Elle eut alors recours à l'Allemagne, et elle recruta ses soldoyeurs d'une foule de gentilshommes allemands charmés de venir avec de bons gages, batailler dans un pays qui avait la réputation d'être le meilleur à butiner. Les ducs de Bar, de Bavière, de Bade, l'archevêque de Cologne, les sires de Rodemacheren et de Boulay réunirent leurs forces à celles de Charles de Lorraine; et le 28 juin 1429, une armée de deux mille fantassins et de dix mille chevaux entra en campagne. Des conférences tenues à Pont-à-Mousson et à Moulins, à la prière du cardinal de Bar et de Thierry de Boppart, évêque de Metz, n'aboutirent à rien, et le duc de Lorraine pénétra sur le territoire de la république, mettant tout à feu

et à sang dans les villages de Crepy, de Peltre et de Magny; puis tout à coup il s'arrêta, n'osant tenter le siége de la ville, qui, pour narguer son ennemi, ne prit même pas la peine de fermer ses portes. Bien plus, elle profita de la présence du sire de Rodemacheren pour envoyer un parti brûler cette place, et l'abbaye ainsi que le village de Saint-Martin-lès-Metz payèrent pour tous; la venue de leur seigneur, le duc de Lorraine, ne put les sauver, et les deux églises restèrent seules debout, tout le reste ayant été ruiné de fond en comble. Le duc de Bar quitta le premier la partie : dès le 20 juillet, il s'éloigna avec les siens. Le duc de Lorraine fut alors obligé de se retirer honteusement, harcelé à chaque pas par les Messins. Un atour du 2 octobre 1429 défendit de réédifier aucun édifice quelconque sur l'emplacement de l'abbaye et du village de Saint-Martin, dont les ruines fournirent, peu de temps après, les matériaux de la digue de Wadrineau qui alimente encore aujourd'hui les moulins de la commune.

De plus en plus furieux contre les Messins, Charles de Lorraine refusa constamment de ratifier aucun traité de paix avec leur cité, et ce ne fut que le duc René d'Anjou, son successeur et son gendre, qui prit le sage parti de terminer une guerre désastreuse pour ses sujets. Les Messins restèrent parfaitement neutres dans la guerre occasionnée par les débats de ce prince avec Antoine de Vaudemont : le sire de Commercy, qui était au service de la cité, ayant, malgré leur défense, pris parti contre le roi René, son engagement fut rompu. D'abord ce seigneur défia la cité, puis sentant qu'il n'avait rien à espérer de bon d'une pareille guerre, il demanda la paix et rentra en grâce, mais en conservant le souvenir de la rigueur avec laquelle il avait été traité, en 1434. Nous dirons dans l'histoire de Commercy comment il s'en vengea et comment les Messins le vinrent assiéger jusque dans sa petite capitale. Ces intrépides républicains eurent bientôt affaire à un autre ennemi. Les aventuriers français connus sous le nom de bouchers ou d'écorcheurs, s'étaient jetés sur leur territoire; les Lorrains n'avaient cessé de leur venir en aide que lorsqu'ils s'étaient aperçus, en 1438, que ces nouveaux amis étaient pires que des ennemis. Ils firent alors un traité d'alliance avec les Messins et les Luxembourgeois pour débarrasser le pays de ces tristes hôtes; et ce traité, signé le 12 février, fut aussitôt après regardé par eux comme non avenu. Les attaques des Lorrains recommencèrent de plus belle, et les Messins, après avoir nombre de fois réclamé vainement de la duchesse de Lorraine, régente du duché pendant l'absence de son mari, des conférences où ils pussent lui exposer leurs griefs, et établir les droits qu'ils avaient à des sommes fort considérables qu'ils réclamaient d'elle, finirent un beau soir, pour se rembourser eux-mêmes, par enlever tout le bagage de la duchesse qui se rendait à Pont-à-Mousson afin d'y recevoir les indulgences publiées par le pape Eugène. On était alors au mois de mai 1444. La duchesse partit en hâte pour l'Anjou et vint raconter à son époux l'insulte qu'elle avait reçue de la cité. René, trop faible pour venir à bout à lui seul d'un pareil ennemi, supplia le roi Charles VII d'épouser sa querelle. Celui-ci venait de conclure une trêve avec l'Angleterre, et pour occuper son armée, dont il n'eût su que faire, il s'empressa d'accorder à René l'appui que celui-ci réclamait, sans être arrêté un instant par la considération des services signalés que les Messins n'avaient cessé de lui rendre. Un orage terrible menaçait

Metz : il fallait y résister bravement ou voir périr l'indépendance de la cité. Les Messins n'hésitèrent pas un instant. On culbuta et l'on rasa, par l'ordre des sept de la guerre, tous les faubourgs de la ville et les villages les plus rapprochés ; les églises mêmes, qui pouvaient offrir des abris aux assiégeants, subirent le même sort. Dès la fin de septembre, le siége ou plutôt le blocus de la place fut commencé. Pendant trois mois entiers, il ne se passa pas un seul jour sans que les Messins sortissent de leurs murailles pour aller surprendre à l'improviste les postes français et lorrains. L'hiver était venu, rien ne faisait présager aux deux princes coalisés le succès de leur entreprise ; des pourparlers eurent donc lieu, à diverses reprises, et le 29 février 1445 la paix fut enfin signée par Charles VII : paix onéreuse pour les Messins, qui durent chèrement payer leur indépendance. Le but du roi de France et du duc était rempli ; ils avaient pressuré les coffres de Metz la Riche pour remettre dans les leurs quelques finances. Le 3 mars, René ratifia de son côté le traité conclu, le 29 février précédent, et le sire de Commercy, qui s'était réuni aux deux princes, ne fit son traité de paix particulier que le 12 juin. Charles VII toucha pour sa part quatre-vingt-quatre mille francs messins, et Pierre de Brézé, le négociateur de cette paix, se fit allouer dix mille florins d'or. Quant à René, il obtint l'annulation de toutes ses dettes envers la cité.

Après ce siége désastreux, il fallait de longues années à la cité pour cicatriser ses plaies : aussi fit-elle tous ses efforts pour éviter tout démêlé avec ses voisins, et cependant son gouvernement ne perdit rien de sa vigueur ni de sa noble droiture. Voici un fait qui le prouve merveilleusement. En 1462, Pie II déposa Dither, archevêque de Mayence, qui refusait, pour obtenir la confirmation papale, de payer au saint-siége quatorze mille écus d'or et de s'engager par serment à payer les dîmes et à vendre les indulgences. Toutes les puissances de l'Allemagne reçurent du pape et de l'Empereur l'injonction de s'armer en faveur d'Adolphe de Nassau, que le saint-siége donnait pour successeur à Dither. Les Messins, en réponse à ce double ordre, écrivirent au pape, que son rôle devait être d'éteindre et non d'allumer la discorde et la guerre ; à l'Empereur, qu'ils avaient trop à faire avec leurs voisins pour s'engager dans les démêlés d'autrui. Le chapitre de la cathédrale de Metz s'étant efforcé alors de susciter dans la ville une sédition, en faveur d'Adolphe de Nassau, le gouvernement lui signifia que si, dans le délai de sept jours, il n'avait pas changé de conduite, il serait mis hors de la garde de la cité. Vingt-quatre chanoines quittèrent la ville, et sept seulement y demeurèrent avec tout le reste du clergé. Le pape, l'Empereur, le roi de France, les ducs de Lorraine et de Bourgogne, prirent vainement sous leur protection les chanoines émigrés à Pont-à-Mousson. Des citations réitérées devant la cour impériale et cinq bulles d'excommunication successives ne purent intimider les Messins. L'office divin fut continué sans interruption dans les églises interdites, et l'on rédigea une protestation de la cité tout entière, clercs et laïcs, contre les condamnations du pape. Les chanoines, relégués à Pont-à-Mousson, parurent au gouvernement trop à portée de susciter des troubles, et le duc de Lorraine fut obligé de les en faire partir. L'évêque de Metz, partisan d'Adolphe de Nassau, les reçut alors à Vic.

Après de longs pourparlers, les Messins consentirent à laisser rentrer les chanoines, et le pape, par une bulle du 11 mars 1465, leva ses excommunications antérieures. Malheureusement le saint père crut pouvoir, dans cette bulle, non-seulement blâmer sévèrement ce qu'il appelait l'obstination des Messins, mais encore exiger que des priviléges contraires à la constitution de la cité fussent concédés aux chapitres ; les Messins s'empressèrent de renvoyer au pape sa bulle accompagnée d'une lettre par laquelle ils lui demandaient formellement de censurer le chapitre, bien loin d'approuver sa conduite, ajoutant que jamais les chanoines ne domineraient dans leur ville, et que, s'ils le désiraient, ils étaient fous. Grande fut la fureur du souverain pontife, et une nouvelle bulle, du 21 octobre, voua tous les Messins à la damnation éternelle, dans le cas où, avant un mois, ils n'auraient pas cédé à ses exigences. L'évêque Georges de Bade s'offrit alors comme médiateur entre le saint-siége et la république. Grâce à sa bienfaisante intervention, la paix se rétablit ; le pape fut charmé de trouver un moyen honorable de sortir de la voie de violence dans laquelle il avait grand regret de s'être lancé, et un traité fut conclu entre la cité et le chapitre. Il y fut décidé que les chanoines seraient dispensés de faire le guet et de monter la garde, sauf le cas d'attaque ou d'invasion, mais en payant annuellement pour cette exemption une somme de trente-six francs ; que lorsqu'une taille extraordinaire serait imposée sur le peuple, le chapitre y contribuerait pour le dixième de ses revenus et même plus, s'il était nécessaire ; qu'enfin il serait soumis à tous les droits d'octroi possibles, sauf pour le luminaire et pour les ornements achetés par la fabrique de la cathédrale.

Revenons maintenant quelque peu en arrière, afin de nous occuper d'autres dangers bien plus sérieux qui menacèrent Metz. Le 9 mai 1464, le maître échevin reçut du roi Louis XI, une lettre par laquelle ce monarque sommait la cité de se donner à la France, sous peine, en cas de refus, de s'exposer à sa colère. Quelques années auparavant, peut-être même au moment de la révolution de 1405, les Messins, vivement surpris par le duc de Lorraine, avaient, par un acte dont toute autre trace s'est perdue, offert au roi de France de se donner à lui, s'il voulait leur accorder une protection efficace et prompte contre leur puissant ennemi. C'est la réalisation de cette offre que Louis XI exigeait. On comprend l'embarras des gouvernants de la cité : mais bientôt leur parti fut pris, et ils répondirent que pour eux les craintes d'autrefois n'existaient plus, et que d'ailleurs ils ne pouvaient ni ne voulaient se séparer de l'Empire ; en même temps ils expédièrent une dépêche à l'Empereur pour le mettre au fait de la demande du roi de France. L'Empereur enjoignit aussitôt à tous les princes relevant de son autorité suprême, de se tenir prêts à secourir les Messins contre les envahissements du roi de France ; celui-ci fut sommé de s'expliquer sur le contenu de sa missive, qu'il désavoua et déclara fausse. Ainsi se termina cette affaire qui pouvait ruiner la cité. Néanmoins les Messins jugèrent prudent de redoubler de surveillance, et les bourgeois firent jour et nuit bonne garde. Malgré toutes leurs précautions, ils faillirent être pris en défaut. Le duc de Lorraine, Nicolas, put croire un instant avoir enfin reconquis la ville que les ducs ses prédécesseurs avaient toujours vainement convoitée. Ce prince en personne parti de Pont-

à-Mousson pendant la nuit du 9 avril 1473, se trouva, au point du jour, au hameau de Saint-Ladre accompagné de quelques seigneurs allemands, de quelques centaines de gentilshommes, de dix-huit cents chevaux et de huit mille fantassins. Une fois arrivé là sans encombre, on expédia deux chariots, sous la conduite de soldats déterminés, déguisés en marchands de poisson, vers la porte Serpenoise : le premier était chargé de tonneaux remplis d'armes, le second ne portait que du bois et devait être maintenu sous la herse, de telle sorte que les pointes de cette herse vinssent en tombant s'y planter, et laissassent le passage libre au-dessous de la voiture ainsi engagée. Le tout fut exécuté bravement et adroitement par les aventuriers lorrains. Le chariot étant passé, le portier fut aussitôt égorgé, et le poste de la porte arquebusé : ensuite, les Lorrains au nombre de plusieurs centaines se précipitèrent en un clin d'œil dans la rue Serpenoise criant à tue-tête : *Vive Calabre! ville gagnée! tue! tue!* Un boulanger nommé Forel, qui préparait sa fournée, entendant ce tintamarre, court à la rue, voit ce dont il s'agit, se faufile à travers les Lorrains, gagne le haut de la porte et lâche la herse, qui, beaucoup plus lourde que l'ennemi ne l'avait supposé, traverse la charrette arrêtée et ferme à peu près l'entrée de la ville. Forel, du haut de la porte, sonne l'alarme. Les bourgeois s'éveillent en sursaut, descendent dans la rue en chemise, et, armés de bûches et de haches, ils repoussent vertement les Lorrains, assommant tous ceux qui font mine de résister. Bertholdt Krantz, écuyer du duc de Bavière, protégeait la retraite, et un certain nombre d'hommes en se traînant à plat ventre par-dessous la herse, parvint à se tirer de ce mauvais pas. Trente-huit gentilshommes furent pris avec Krantz, au moment même de l'affaire, et l'on saisit cinquante-deux autres prisonniers pendant la journée dans les jardins où ils s'étaient cachés, en fuyant par le premier chemin qui se présentait à eux. Le duc Nicolas, honteux de l'issue de cette malheureuse tentative, regagna Pont-à-Mousson en toute hâte, et de là il réclama ses prisonniers et les étendards dont les Messins s'étaient emparés. On lui répondit qu'il vînt les chercher lui-même, et en attendant sa venue tous ceux qui avaient été arrêtés furent pendus. Nicolas se préparait à venger son affront par un siége en règle lorsqu'il mourut, le 23 juillet 1473. Une trêve demandée aussitôt par les régents du duché de Lorraine fut accordée, et elle fit place, après l'avénement du duc René II, à un traité de paix signé à Nommeny le 28 avril 1474. On érigea une chapelle à Metz en commémoration de cette attaque si heureusement repoussée. Cet édifice disparut en 1751, lorsqu'on abaissa le sol de la place d'armes.

Ce fut à cette époque que commencèrent les violents débats entre l'empereur Frédéric, le roi de France, Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne, et René, duc de Lorraine. Les Messins furent assez adroits pour se maintenir en bonne intelligence avec toutes les parties belligérantes et pour garder la plus stricte neutralité. Le 18 septembre 1473, l'Empereur fit son entrée solennelle à Metz, où il resta jusqu'au 27 du même mois. Cette neutralité habile fut en apparence gardée avec le plus grand soin pendant tout le temps que durèrent les querelles des trois souverains; et cependant il est certain que les Messins montrèrent toujours une prédilection marquée pour les Français. L'Empereur en témoigna même son mécontentement de la manière la plus violente : le 22 juillet 1481, il écrivait,

aux Messins : « J'ai obtenu par sentence en ma chambre impériale que toutes franchises, priviléges, que vous avez de nos prédécesseurs, de nous, du saint Empire, soient anéantis et perdus. » Toutefois cette sentence, fort mal accueillie par les Messins, fut promptement révoquée par le monarque, qui tenait avant tout à ne pas s'aliéner une population dont l'appui lui était sans cesse nécessaire.

Le roi de France, de son côté, tenait compte aux Messins de leurs bons procédés, et Louis XI lui-même, après avoir oublié la tentative qu'il s'était vu forcé de désavouer hautement, saisit toutes les occasions de leur témoigner son bon vouloir; aussi, lorsqu'il obtint, en 1480, le passage pour son armée sur les terres de la république, il dit aux députés chargés d'aller lui présenter les hommages de la cité : « Messieurs de Metz, j'ai plus grant mestier de vous que vous n'avez de moi. Vous m'estes venu visiter sans que vous ayez mestier de moi. Je veulx estre vostre amy et bon voysin, et me suis délibéré de ne vous faire jamais guerre, par ma foy, et si aulcun vous vouloit grever venez à moy, je vous seconderai comme mes amis. » Un peu plus tard encore, (février 1483), lorsqu'il fut question d'entamer des conférences au sujet des duchés de Bourgogne et de Luxembourg, le roi de France choisit Metz pour le siége du congrès, et son plénipotentiaire dit aux Messins : « Sachez que le roi nostre sire a choisi vostre cité pour nous y envoier tenir journée, comme le lieu le plus feable qu'il pût eslire. » Ces conférences, du reste, n'aboutirent à rien, parce que les Français prétendirent les tenir dans l'hôtel qu'ils occupaient, et que les Allemands s'y refusèrent obstinément, en déclarant qu'ils ne s'assembleraient que dans l'hôtel de ville ou dans le palais de l'évêque.

A cette époque, le sire de Rodemacheren, quittant le service de la France, se mit à la solde de la cité; ce seigneur, qui vivait à Metz avec un luxe auquel les revenus de ses appointements ne pouvaient en aucune façon suffire, se mit à courir incessamment pour son compte sur les terres des princes voisins, qui devinrent ainsi, malgré eux, ses bailleurs de fonds. Ils ne tardèrent pas à s'en lasser, et les ducs de Lorraine, les comtes de Bitche et de Nassau et le gouverneur de Luxembourg, sommèrent en commun la cité d'expulser de ses murs l'insolent soldoyeur, qui vivait ouvertement des brigandages qu'il renouvelait sur leurs terres. Les Messins ne purent se refuser à donner cette juste satisfaction aux princes lésés, et ils entrèrent même dans la ligue formée contre ce serviteur qu'ils venaient de congédier. Richemont, Rodemacheren et Neufchâtel étaient les trois forteresses que possédait le sire de Rodemacheren. Toutes les trois furent assiégées, enlevées d'assaut et rasées : ce furent les Messins qui, après un siége en règle de trente-neuf jours, prirent Richemont (7 juillet 1483).

Le chapitre de la cathédrale n'avait point oublié l'inflexible dédain avec lequel il avait été traité par le gouvernement de la cité. Le siége épiscopal venant à vaquer, il se vengea en y appelant Henri de Vaudemont, oncle du duc régnant de Lorraine, René II. Le premier acte du nouvel évêque fut de contester à la cité les priviléges dont elle jouissait depuis des siècles. La résistance des magistrats irritant son orgueil, Henri aliéna toutes les places de son évêché et les livra à son neveu le duc de Lorraine. Celui-ci excita tous les seigneurs, puissants ou faibles, qui vivaient de rapines à se jeter sur le pays Messin; un instant

même le duc de Lorraine se flatta d'obtenir l'appui du roi de France, Charles VIII; cet espoir lui échappant, il se trouva trop faible et fit des propositions d'accommodement. Mais la patience des Messins était à bout, ils se refusèrent à rien entendre; ils avaient envoyé des troupes en Flandre, au service de l'archiduc Maximilien, ils se hâtèrent de les rappeler; une nuée de gentilshommes de toutes les nations vint grossir le corps redouté des soldoyeurs, et le 28 janvier 1490, la cité déclara la guerre au duc de Lorraine. Aussitôt les hostilités commencèrent, et de part et d'autre on se fit une guerre sans merci. Les Lorrains brûlèrent un grand nombre de villages du pays Messin, et par représailles, cent vingt bourgs ou villages du duché furent pillés et brûlés à leur tour. Le butin que les Messins firent dans cette courte campagne fut immense; l'abondance et la joie régnaient à Metz, et René II, campé presque aux portes de la ville qu'il ne pouvait entamer, se désespérait en pensant aux malheurs effroyables de ses États, et en entendant le bruit des fêtes et des réjouissances continuelles auxquelles on se livrait dans la ville. La fierté du prince dut plier devant la force des événements; il se vit réduit à implorer la paix, et l'archevêque de Trèves vint à Metz, en son nom, pour demander la suspension des hostilités. Il fallut pour fléchir les Messins, que l'évêque de Metz, le marquis de Bade et l'ambassadeur de France unissent leurs efforts à ceux de l'archevêque. On finit par s'entendre, et la paix fut signée le 18 juin 1490.

Contre toutes les apparences, ce ne devait être qu'une courte suspension des hostilités. Le duc de Lorraine, toujours poussé par la soif de la vengeance, fit faire de nouvelles incursions par ses gens sur le territoire messin; il suscita le plus qu'il put d'ennemis à la république, et il mit le comble à la déloyauté en achetant la trahison de l'un des treize, nommé Jehan de Landremont, qui s'engagea à lui livrer la ville. Ce Jehan de Landremont était du paraige du commun; aidé d'un seul complice, nommé Charles du Quennelet, il devait ouvrir la porte du pont Thieffroy aux Lorrains dans la nuit du 15 novembre 1491. Un retard fut apporté à l'exécution du complot, et du Quennelet, bourrelé de remords, dévoila toute la trame aux magistrats. Jehan de Landremont fut aussitôt arrêté; on trouva dans ses papiers la preuve matérielle de son crime, qu'il ne chercha plus dès lors à nier. Il fut condamné au supplice le plus épouvantable, et les menaces du duc René, qui le réclamait comme son sujet et son pensionnaire, n'arrêtèrent pas un seul instant la marche de la justice. Jehan de Landremont fut conduit, le 5 janvier 1492, sur la place de Chambre, et là on l'attacha debout à une planche dressée sur un échafaud; puis le maître bourreau lui ouvrit le ventre, en arracha les entrailles, et le souffleta avec son propre cœur. Aussitôt après son corps fut écartelé, et les morceaux en furent exposés aux portes de la ville. Les haines s'envenimaient chaque jour davantage : l'archiduc Maximilien, roi des Romains, interposa son autorité pour faire cesser ces déplorables débats. Il vint à Metz, le 6 novembre 1492, et il eut grand'peine à calmer l'irritation du peuple contre les Lorrains; il y réussit néanmoins, et la paix fut définitivement signée à Nancy le 20 mai 1493. A partir de ce moment, le duc de Lorraine se montra loyal allié des Messins, et lui-même il fit cesser les courses des bandits qu'il avait naguère protégés et soudoyés. Quelques légers nuages s'élevèrent bien encore entre le

duc et la cité au sujet des villages de Corny et de Jouy, et des abbayes de Saint-Martin et de Freistroff; mais ils furent bientôt dissipés, au point même que la duchesse étant venue en pèlerinage à Sainte-Barbe, le 2 mai 1494, les Messins parvinrent à la décider à passer trois jours dans la ville. Elle y fut reçue de la manière la plus somptueuse, et partit comblée de présents et d'honneurs.

Le 26 septembre 1498 l'empereur Maximilien vint pour la seconde fois à Metz, où la plus brillante réception l'attendait. Il y séjourna dix jours, pendants lesquels il eut, sur le pont de Moulins, une entrevue avec le duc de Lorraine et avec les ambassadeurs du roi de France. Le 4 octobre l'Empereur regagna Thionville; et, en reconnaissance de ce que la cité lui avait prêté six mille florins du Rhin, il la dispensa de contribuer aux frais de son couronnement.

Nous avons vu déjà que les Messins ne cherchaient pas trop à cacher leur affection pour les Français. Lorsque Louis XI mourut, de nombreux services furent célébrés pour le repos de son âme dans toutes les paroisses de Metz; et plus tard, lorsque les Messins, en 1498, entrèrent dans une ligue offensive avec l'archiduc d'Autriche, ils signifièrent que jamais ils ne prendraient les armes contre le roi Charles VIII. Quelques années de paix avaient suffi pour faire de Metz la ville la plus opulente et la plus heureuse. Chaque jour c'était un tournoi au Change-à-Seille, des joûtes, ou la représentation d'un mystère sur la place du Change, des mascarades, des banquets et des danses, auxquels prenaient part tous les riches bourgeois et bourgeoises de la cité. Aussi les étrangers, qui étaient sûrs d'être accueillis avec bienveillance et franchise, affluaient-ils dans la joyeuse ville; on vit, entre autres, le duc de Suffolk, qui avait accompagné en France Marie d'Angleterre, lorsque cette princesse vint épouser le roi Louis XII, se retirer à Metz après les épousailles, parce qu'il n'osait rester à la cour de France par suite de ses anciennes amours avec la reine. Lorsque celle-ci fut devenue veuve, en 1515, Suffolk partit de Metz pour aller l'épouser secrètement; et aussitôt après que cette union fut conclue, le duc revint à Metz, où il passa six années au milieu des plaisirs de toute espèce.

Les plus grands seigneurs se faisaient honneur d'être au service de la république, et parmi eux qui en acceptèrent une solde, l'on vit le marquis de Bade, le comte de Salm, le comte de Linange et Robert de Lamark, prince de Sédan. Quand de hauts et puissants personnages venaient visiter la cité, ils étaient hébergés somptueusement à ses dépens et défrayés de tout. La soif des joies de ce monde n'était pas du reste le partage exclusif des laïcs messins; les chroniques locales nous fournissent, au commencement du XVIe siècle, bon nombre d'anecdotes fort scandaleuses, dans lesquelles les clercs jouèrent le principal rôle. Dans toutes les classes, la passion des divertissements était devenue si forte, que les églises elles-mêmes servaient de salle de danse aux fêtes patronales. Tout cependant n'était pas joie dans la ville de Metz : des pestilences vinrent à plusieurs reprises, et notamment en 1496, en 1508, en 1517 et 1518, imposer de terribles temps d'arrêt aux réjouissances publiques. Les quartiers baignés par les eaux de la Seille furent dévastés par des inondations épouvantables qui firent écrouler, vers la porte des Allemands, des pans entiers de la muraille d'enceinte. On se hâta de les rétablir à grands frais, et les nouvelles constructions furent couvertes de bas-reliefs gros-

siers et insolents que l'on peut voir encore dans la partie des fossés que baigne la Seille, à gauche de la porte des Allemands, et qui montrent au grand jour l'orgueilleux mépris des Messins pour tous leurs ennemis extérieurs. Vers cette même époque de nouveaux débats ensanglantèrent le pays Messin. Le seigneur d'Effenstein, Philippe Schlucterer, déclara la guerre à la cité et vint avec sa petite armée dévaster quelques villages de son territoire. Une armée messine fut aussitôt mise en campagne et réussit à dégager le pays. Mais, deux ans après (1517), ce même Schlucterer et son cousin, François de Seckingen, seigneur alsacien, reparurent plus menaçants que jamais avec une armée de douze mille fantassins et deux mille cinq cents chevaux, devant laquelle les populations s'empressèrent de fuir et de chercher un refuge dans les murailles de la place. Le 5 septembre 1518, après avoir brûlé nombre de villages abandonnés, Seckingen vint camper devant Metz sur la colline de Désirmont, qui sert aujourd'hui d'assiette au fort de Bellecroix, et y établit une batterie qui commença son feu sur la ville. L'artillerie messine répondit aussitôt et fit taire celle de Seckingen qui faillit être tué lui-même. Les assiégeants ne voulaient que rançonner la cité, et le comte de Salm réussit à faire conclure un traité par lequel les Messins se débarrassèrent, au prix de trente-quatre mille florins du Rhin, de ces visiteurs ruineux.

Les Messins avaient eu l'adresse de se soustraire aux prétentions de l'empereur Maximilien, et d'éluder, par des prêts volontaires, la dure nécessité de payer par ordre des contributions au chef de l'Empire. Ils se croyaient à l'abri derrière leurs priviléges, que Charles-Quint venait de reconnaître et de confirmer par une charte du 15 février 1521 ; ils n'en furent pas moins imposés, pendant la diète de Worms, à une somme énorme, dont ils ne purent obtenir la remise, et qu'ils payèrent en acomptes auxquels, pour l'acquit de leur conscience, ils donnèrent le nom de *dons volontaires*. Cependant le protestantisme ne tarda pas à pénétrer à Metz, où il fut accueilli avec faveur par la classe la plus obscure de la population ; dans une sphère plus élevée, un chanoine, deux curés et quelques magistrats embrassèrent la réforme. Quand la guerre éclata entre François Ier et Charles-Quint, les Messins, qui savaient par expérience tout ce qu'il y a d'avantages à conserver la neutralité, la réclamèrent et l'obtinrent des deux côtés. Mais cette fois encore leur prédilection pour les Français parut trop clairement : ils en reçurent de vifs reproches, et, pour se mettre à couvert, ils envoyèrent en hâte une somme de quinze cents florins d'or à Ferdinand, roi des Romains et frère de l'Empereur, qui se trouvait engagé dans une guerre dispendieuse contre les Turcs. Antoine-le-Bon était alors duc de Lorraine : les Messins s'attachèrent à vivre en bonne intelligence avec lui ; ils lui envoyèrent même des renforts lorsque ce prince marcha au-devant des anabaptistes qu'il battit à plate couture, près de Saverne (mai 1525), et qu'il détruisit en partie.

Les demandes de subsides arrivaient sans cesse avec des ordres sévères de Charles-Quint; ainsi on en vint à leur demander trente-six mille florins d'or pour subvenir aux frais de la guerre contre les Turcs. L'Empereur en personne visita sa bonne ville de Metz, au mois de janvier 1541. Malgré les rigueurs de la saison, il partit de Thionville à cheval et accompagné de toute sa cour, du duc de Savoie et de l'ambassadeur de France. Le maire de Porte-Moselle alla à sa rencontre jusqu'au

pont de Richemont, où il lui présenta les clés de la ville. Arrivé à Ladonchamps, l'Empereur prêta, entre les mains du magistrat, le serment de respecter les priviléges de la cité. A l'entrée du Pont-des-Morts, il fut reçu sous un dais magnifique, au bruit de l'artillerie et au son de toutes les cloches, par les notables et par tout le clergé revêtu de ses plus beaux ornements et escorté de cinq cents flambeaux. Le cortége s'achemina vers la cathédrale où l'Empereur fit sa prière et entendit chanter le *Te Deum*. De là il fut conduit au haut de Sainte-Croix, chez la veuve Remiatte de Raigecourt, qui eut l'honneur de loger Sa Majesté. Une heure après son arrivée, les magistrats vinrent lui offrir, 1° une coupe d'argent doré du poids de six marcs quatre onces, et contenant quinze cents florins d'or; 2° cent quintaux d'avoine, six cuves de vin du pays, et six poinçons de vins de Beaune et d'Arbois. Le lendemain, mardi, l'Empereur donna encore aux Messins une audience solennelle, où il reçut leurs serments et reconnut que, « comme vicaires nés du saint Empire, ils avoient le régime, gouvernement et administration entière de la justice. » Le même jour, il reçut une ambassade du roi d'Angleterre. Le mercredi, après avoir entendu la messe dans l'église des Cordeliers, Charles-Quint parcourut la ville à cheval et, au bas de Saint-Arnould, visita l'arsenal de la ville, qu'il trouva très-beau. Le jeudi matin, avant de partir pour Inspruck, il donna une dernière audience aux Messins; enfin, en prenant congé de son hôtesse et de sa fille, il offrit à chacune d'elles un collier d'or du prix de cent vingt écus d'or. Les ordonnances de police qui furent alors publiées font honneur à la prévoyance des magistrats. On y remarque un passage qui prouve combien les Messins étaient ombrageux et se tenaient sur leurs gardes. Ils eurent beaucoup de peine à déclarer que « pour ce que l'Empereur étoit magnanime, vertueux, fidèle et catholique... ils mettoient le tout au bon vouloir de Dieu et à la discrétion de S. M., et fut conclu qu'ils ne se garderoient ni fortifieroient. »

La guerre allait éclater de nouveau entre François Ier et Charles-Quint. Lorsque ce dernier vint à Metz, la cité profita de l'occasion pour demander à l'Empereur des lettres de neutralité. Il les leur accorda, et le roi de France, de son côté, leur fit la même concession. Grâce à la protection toute-puissante du maître échevin, Gaspard de Heu, la religion réformée avait fait de très-grands progrès dans la cité, où l'on avait permis aux protestants d'établir leur prêche dans l'église de l'hôpital Saint-Nicolas. Une réaction ne tarda pas à se manifester. A Gaspard de Heu succéda dans l'échevinat Richard de Raigecourt, ardent catholique, qui, s'appuyant sur une autorisation expresse de l'Empereur, fit fermer le temple, bannit les ministres et défendit l'exercice public du culte protestant. Cette espèce de petite révolution, opérée sans violence et sans forte secousse, fit un extrême plaisir à Charles-Quint; des lettres de félicitations furent, à ce sujet, adressées par lui aux magistrats, et il les exhorta de vive voix à persévérer dans leur *sainte croisade* contre l'hérésie, lorsqu'il vint, au mois de juin de l'année suivante (1544), passer de nouveau trois semaines à Metz, devant les murailles de laquelle l'armée impériale avait assis son camp. Ce fut une première source de ruine pour la cité que cette armée à nourrir; puis, en 1545, les troupes espagnoles répandues sur le territoire de la ville, achevèrent de le dévaster.

En 1546, Charles-Quint revint encore à Metz, et, voyant de ses propres yeux combien était changé l'état si florissant de la république, il promit de ne plus lui imposer à l'avenir de contribution forcée, de ne plus lui demander de ces dons volontaires qui l'avaient ruinée; mais, peu de temps après, malgré cette belle promesse, il exigea de nouveau des Messins trente-cinq mille florins d'or pour leur part des frais de la guerre faite en Allemagne contre tous les princes du grand empire germanique, qu'animait une haine violente contre le despote insatiable et orgueilleux qui était à leur tête. Le peuple messin commença à murmurer hautement, disant qu'il était exempt d'impôts, de toute ancienneté; et les magistrats, en portant ces plaintes aux pieds de l'Empereur, osèrent lui dire pour la première fois que ce peuple qu'il opprimait pourrait bien se soulever et se ranger sous une autre domination que la sienne. Charles-Quint ne voulut rien accorder : cette obstination aveugle lui aliéna à tout jamais les cœurs des Messins. Les princes allemands ayant formé une puissante ligue contre lui, envoyèrent des députés en France pour offrir au roi Henri II le titre de protecteur et de vicaire du saint Empire et pour implorer son appui. Henri s'empressa d'accepter, et les Messins se décidèrent à embrasser ouvertement le parti des mécontents. Leur nouvel évêque, Robert de Lenoncourt, qui espérait, en détachant Metz de l'Empire, trouver l'occasion de ressaisir l'autorité suprême dans cette ville, agit de toutes ses forces pour presser la détermination de la cité. Le 15 janvier 1552, le roi Henri II signa, dans son château de Chambord, le traité par lequel il s'engageait à délivrer les princes allemands du maître qui leur était odieux, et sur-le-champ les armées françaises se rassemblèrent en Champagne. Le roi vint, en personne, en prendre le commandement. Il était à Joinville lorsqu'une députation messine lui offrit les hommages de la cité, et lui assura le libre passage de son armée sur le territoire de la république. Henri ne perdit pas de temps. Le 10 avril 1552, l'armée française, qui avait pris en passant la place de Gorze, fut reçue à bras ouverts dans la ville de Metz. Le 18, qui était le propre jour de Pâques, Henri II rejoignit son armée et reçut à son entrée tous les honneurs que la cité avait coutume de rendre aux empereurs eux-mêmes. L'allégresse était grande dans la ville, et parmi ses gouvernants : mais pour ceux-ci elle fut de courte durée; car le roi les ayant fait mander au palais épiscopal, où il était descendu, les requit de lui prêter serment de fidélité. Le maître échevin, Jacques de Gournai, refusa nettement et préféra se dépouiller de la dignité dont il avait été revêtu que de reconnaître un nouveau maître. Séance tenante, et sans discuter, le roi nomma maître échevin le sire de Tallange qui n'appartenait à aucun paraige, et donna le gouvernement de la ville à M. de Gonnor avec des pouvoirs presque illimités. Peu de temps après, les princes d'Allemagne firent leur paix avec Charles-Quint; et Henri, devenu sans coup férir maître de la belle province qui a reçu le nom de Trois-Évêchés, revint à Paris, quelques mois après en être parti.

L'Empereur s'empressa d'enjoindre à toutes les populations qui s'étaient rangées du côté des Français, de revenir dans le délai de trois mois, sous la bannière du saint Empire; les Messins furent naturellement sommés de rentrer sous la domination impériale, et les Français d'évacuer au plus vite la place qu'ils avaient

envahie. Ni les uns ni les autres ne se soucièrent d'obéir; loin de là : le roi de France donna en toute hâte l'ordre de relever et de rendre le plus respectables possible les murailles de Metz, de Toul et de Verdun. Charles-Quint n'était pas homme à dévorer patiemment un pareil affront. Il résolut de reprendre à tout prix au roi de France la ville de Metz dont il connaissait personnellement toute l'importance, et une armée formidable fut rassemblée aussitôt. De son côté Henri II fit partir pour Metz, avec le titre de son lieutenant général, le plus noble et le plus brave des capitaines, cet illustre François de Guise qui devait immortaliser son nom par la plus admirable des défenses. Peu de mois suffirent à cet homme de guerre pour transformer complétement la place qui était confiée à sa garde. Sept faubourgs, cinq abbayes et dix-neuf églises furent rasés sans pitié, et un quartier de la ville, appelé le Grand-Meiss ou le Grand-Jardin, fut transformé en un vaste retranchement qui reçut le nom de *retranchement de Guise.*

Pendant que le duc de Guise poussait, jour et nuit, les travaux de défense, avec l'assistance la plus dévouée de la part des habitants, les jeunes gentilshommes français, jaloux de faire leurs premières armes à si bonne école, arrivaient de toutes parts à Metz, qui, en moins de trois mois, avait été transformée en place de guerre formidable. L'armée impériale s'était rapprochée jusqu'à Deux-Ponts, où elle s'arrêta, pendant quinze jours, pour laisser le temps d'arriver aux troupes attendues des Pays-Bas. De là elle vint camper à Forbach, et dès lors il ne fut plus permis de douter des intentions de Charles-Quint. Malgré la saison avancée, il était clair qu'il allait entreprendre le siége de Metz. François de Guise fit alors brûler tous les moulins situés dans un rayon de trois lieues autour de la ville; les garnisons des petites places fortes voisines, comme Rodemacheren, furent rappelées, et les portes de Metz se fermèrent sur une petite armée de quatre mille cinq cents fantassins, quatre cent quarante-quatre cavaliers et environ neuf cents gentilshommes volontaires. Le 19 octobre 1552, le duc d'Albe vint asseoir le camp de son corps d'armée sur l'emplacement des faubourgs Saint-Julien, des Allemands et Mazelle. Le lendemain, tandis qu'il établissait des batteries sur la côte de Châtillon, le prince de Condé et les ducs d'Enghien et de Montmorency arrivèrent dans la place. Pendant dix jours, l'armée impériale resta dans l'inaction, et le duc de Guise profita de ce répit pour renvoyer de Metz les bouches inutiles et pour arrêter à l'avance toutes les dispositions de police et de sûreté que les diverses phases du siége devaient naturellement rendre nécessaires. Le 30 octobre, l'ennemi couronna les hauteurs de Belle-Croix et s'étendit jusque vers la porte Mazelle. La nuit suivante, la tranchée fut ouverte au bas du faubourg Saint-Julien; mais l'artillerie de la place fit si bien son devoir, que cette attaque fut presque aussitôt abandonnée. Le duc d'Albe délogea, et, laissant à Saint-Julien le sire de Brabançon avec quelques milliers d'hommes, il vint passer la Seille à Magny et s'établit dans la plaine du Sablon, où son camp fut assis le 2 novembre. Pendant dix jours encore les approches de la ville furent bravement défendues par les postes extérieurs, et ce nouveau temps gagné permit au duc de Guise de compléter les ouvrages nécessaires pour couvrir le point d'attaque. On vit alors l'illustre capitaine lui-même faire le métier de terrassier au milieu des princes, des seigneurs, des soldats, des bourgeois et de leurs femmes, qui tous rivalisaient

d'ardeur pour imiter un si noble exemple. Une maison pouvait-elle compromettre la défense de la place, le maître la démolissait sans attendre que l'ordre lui en fût donné. C'est alors que le duc écrivit au roi, qui se trouvait à Saint-Mihiel, « qu'il pouvait conduire son armée où il lui semblerait bon ; qu'il n'avait besoin d'aucun secours, et qu'avec l'aide qu'on lui prêtait dans la ville, il était en état de soutenir un siége de dix mois. »

Les batteries impériales étant construites, le feu des assiégeants fut ouvert le 21 novembre. Le surlendemain 23, la place avait déjà reçu dix-sept cents coups de canon. Une brèche était faite sur une étendue de quarante pas environ, mais elle fut aussitôt réparée sous le feu de l'ennemi. C'est à ce moment que le marquis de Brandebourg, Albert, qui avait espéré pénétrer dans la place en protestant de son dévouement au roi de France, jeta le masque et vint s'établir sur le coteau qui domine le ban Saint-Martin. Là il construisit une batterie de vingt-quatre pièces de gros calibre, dont heureusement le feu ne fit aucun mal à la ville. Le 20 novembre, l'Empereur qui avait été retenu un mois à Thionville par un accès de goutte, arriva au camp et passa une revue générale de son armée : on y comptait cinquante-quatre mille Allemands et Walons, huit mille Espagnols, quatre mille huit cents Italiens, sept mille pionniers et cent quatorze bouches à feu. Il se logea d'abord dans les ruines de l'abbaye de Saint-Clément pour surveiller de plus près les progrès du siége, puis dans celles du château de la Horgne. A partir de ce moment, tous les efforts des assiégeants furent portés sur la partie de l'enceinte qui s'abaisse vers la Moselle, au point où sont placés actuellement les ouvrages avancés de la citadelle.

Le 21, deux nouvelles batteries, l'une de trente, l'autre de quinze canons, ouvrirent leur feu, et, le 26, trente-six autres canons tonnèrent sur la branche de l'enceinte qui fait face à la Moselle. Charles-Quint était sans cesse dans les tranchées, stimulant l'ardeur de ses soldats. Deux tours et trois pans de murailles s'écroulèrent. Cependant les Français faisaient de continuelles sorties qui jetaient la terreur dans les lignes impériales. Laissons raconter à l'illustre Ambroise Paré, qui était dans la place, l'effet de ces audacieux coups de main. « Tous leurs soldats, dit-il, cryoient *alarme, aux armes;* et les voyoit-on sortir de leurs tentes et petites loges drus comme fourmillons, lorsqu'on découvre leurs fourmillères, pour secourir leurs compagnons qu'on égosilloit comme moutons. » D'un autre côté, le maréchal de Vieilleville escarmouchait sans répit sur les derrières de l'armée, interceptant les convois de vivres, enlevant des partis qui se hasardaient un peu trop loin du camp, et exaspérant l'Empereur par de perpétuelles chicanes. Un convoi de six chariots de vivres de toute espèce avait été expédié de Lorraine pour le service de la bouche de l'Empereur lui-même : il tomba entre les mains de l'infatigable batteur d'estrade, de ce maudit Lyon-Vulpe de Vieilleville, que le monarque jura de faire *empaler* s'il pouvait jamais le tenir.

Le 27, les assiégeants étaient arrivés au fossé de la place ; le lendemain la tour d'Enfer fut ouverte sur une largeur de vingt pieds, et le mur de revêtement du rempart s'écroula tout d'une pièce, mais de telle sorte que sa chute devait rendre l'assaut fort difficile. De grands cris de joie des Impériaux avaient salué la destruction de la muraille : lorsque la poussière fut dissipée, ils virent dans quel état

se présentait la brèche et leur allégresse s'éteignit. Ce fut en ce moment qu'un Français, nommé Montilly, descendant dans le fossé et remontant par cette brèche, pour leur donner à entendre qu'elle était praticable, tourna le dos à l'ennemi avant de rentrer dans la place, et par un geste de soudart leur montra qu'il se moquait de leurs arquebusades, et qu'on s'inquiétait peu de leurs efforts. L'Empereur, furieux, fit aussitôt apporter des échelles et ordonna l'assaut; mais les assaillants arrivèrent à la brèche avec une hésitation extrême, et l'accueil qu'ils y reçurent la leur fit abandonner sur-le-champ. Cependant la mortalité s'était mise dans le camp impérial, et la démoralisation s'y répandait; Charles-Quint ne s'en obstina pas moins à presser plus vivement encore un siége dont le succès lui tenait au cœur plus que toutes les conquêtes du monde. De nouvelles batteries furent établies, des mines furent pratiquées, et leur effet ne répondant pas à l'attente de l'Empereur, il ordonna, le 7 décembre, de renouveler la tentative d'assaut. Elle fut aussi malheureuse que la première. Les Impériaux, cette fois, n'osèrent s'ébranler et Charles-Quint se vit contraint d'entamer une nouvelle brèche. Le 12, elle fut commencée et bientôt elle atteignit une étendue de cinquante pas. Mais elle n'était guère plus praticable que la première. Toutes les entreprises du sire de Brabançon et du marquis de Brandebourg étaient repoussées avec perte. Leurs deux camps étaient sans cesse harcelés par les sorties de la place. La maladie et le découragement étaient partout dans les troupes impériales, qui refusaient de se battre. Dans une sortie, les Français firent une pointe jusqu'au La Horgne et faillirent s'emparer de la personne de l'Empereur. Celui-ci, effrayé outre mesure du danger auquel il avait été exposé, commença à comprendre qu'il n'avait rien à gagner avec des adversaires qui, au dire d'Ambroise Paré, avaient résolu, militaires et bourgeois, de se défendre de maison en maison, si la ville était prise, et d'y mettre même le feu, s'ils ne pouvaient déloger les Espagnols. Enfin, après quarante-cinq jours de tranchée ouverte, pendant lesquels la ville reçut quatorze mille coups de canon, Charles-Quint, désespérant d'en venir à son honneur, prit brusquement le parti de lever le siége.

Les 26 et 27 décembre, les batteries continuèrent un feu très-vif contre la place pendant que Charles-Quint commençait à opérer en secret son mouvement de retraite. Il quitta lui-même La Horgne, le 1er janvier 1553, et se rendit aussitôt à Thionville avec douze cents hommes seulement. Le duc d'Albe suivit la même route; les Flamands se retirèrent par Sainte-Barbe, et le marquis de Brandebourg resta seul devant la place avec quinze mille hommes. Pour le déloger, des batteries furent établies sur l'île du Saulcy, à la tête de la digue de Wadrineau, et, le 6 janvier, aussitôt qu'elles ouvrirent leur feu, l'armée brandebourgeoise décampa en toute hâte. Vincent Carlois, dans ses Mémoires du maréchal de Vieilleville, parle en ces termes de l'effet de ces batteries: « A deux heures après midi, on commença à tirer de telle furie, que des clochers et des plus haultes maisons, M. de Guise, M. le Prince, M. de Nevers, M. de Vieilleville et aultres au clocher de la Grande-Église, on voyoit mouvoir et remuer ces ivroignes aussy dru et menu, comme qui jetteroit de l'eau chaulde en une fourmillère. » Le 6 janvier au soir, il n'y avait plus d'ennemis devant la place de Metz, ou du moins ceux qui y étaient restés étaient des mourants que la charité du duc

de Guise et des Messins fit recueillir dans la fange, où ils périssaient de froid et de misère, pour leur donner dans la ville tous les secours que leur position exigeait. Plus de trois cents Impériaux durent ainsi la vie à l'humanité des assiégés. On ne trouva pas moins de trente mille cadavres gisants sans sépulture dans les trois camps des troupes impériales. Beaucoup de bourgeois, pour se soustraire au péril d'un siége, s'étaient réfugiés à Strasbourg; dès que l'ennemi se fut éloigné, le duc de Guise les rappela. Cet illustre capitaine, avant de quitter Metz, le 24 janvier 1553, rendit aux magistrats toute leur autorité.

M. de Gonnor était resté gouverneur de la place, dans les murailles de laquelle se trouvaient vingt bataillons de fantassins, sans compter la cavalerie. Ces troupes, demeurant sans solde, ne tardèrent pas à secouer le frein de la discipline : bientôt les Messins se virent exposés à tous les outrages, à toutes les déprédations d'une soldatesque à laquelle le gouvernenr lui-même donnait l'exemple de l'immoralité la plus coupable. L'anarchie était complète. Le cardinal de Lenoncourt, croyant le moment venu d'accomplir ses desseins ambitieux, rentra dans sa ville épiscopale, commença par forcer les archives de la cité, et, après avoir anéanti les chartes authentiques qui pouvaient gêner son usurpation de pouvoirs, renversa de fond en comble la constitution qui avait régi la république messine depuis tantôt cinq siècles. L'audacieux prélat abolit les paraiges, choisit lui-même les treize, et dirigea à son gré l'élection du maître échevin, auquel il adjoignit l'évêque suffragant de son diocèse; ensuite, il se fit prêter serment par la nouvelle administration de la cité, comme s'il en eût été le souverain. Le roi Henri II, instruit de ces désordres, investit le maréchal de Vieilleville de pleins pouvoirs pour y mettre fin. A peine celui-ci fut-il arrivé à Metz, qu'il fit occuper militairement toutes les places de l'évêché, sans tenir aucun compte des réclamations du cardinal de Lenoncourt. Désespéré, le prélat se plaça sous la protection de l'Empire; il appela à son secours le duc de Lorraine, et s'efforça de recouvrer par les armes la place de Vic, dont la perte lui était particulièrement sensible : vaine tentative, qui fut suivie d'un autre échec dans l'intérieur même de la cité. Le cardinal se flattait encore de diriger l'élection des magistrats et de recevoir leurs serments; mais Vieilleville choisit à son gré et institua ces mêmes magistrats, qu'il prit parmi les hommes les plus dévoués à la cause française. Des complots ayant été tramés dans la ville, pour la remettre aux mains de l'Empereur, le maréchal les découvrit et les déjoua. Les coupables furent punis avec la dernière rigueur, et les Impériaux se firent battre à plate couture, au moment même où ils se croyaient maîtres de la place, qu'une communauté de religieux Cordeliers devait leur livrer. Le maréchal, pour prévenir toute nouvelle tentative de trahison, et s'assurer à l'avenir de la fidélité de la ville, y fit élever une citadelle; moins de trois années lui suffirent pour accomplir toutes ces choses.

En 1557, les vues ambitieuses du cardinal Charles de Lorraine, qui avait succédé à Robert de Lenoncourt, durent s'annihiler devant la cession forcée au roi de France de ses prétendus droits à la souveraineté de Metz. Le roi devint donc le maître de fait de la ville, tout en ne se donnant encore que le titre modeste de son protecteur; ce fut seulement en 1585 que Henri III prit définitivement le titre de souverain seigneur de Metz. Pendant cinquante années encore, les Messins

ne cessèrent d'adresser au roi de France des doléances sur la perte de leurs anciennes franchises et immunités. De temps à autre, ils parvinrent à recouvrer quelques droits, mais ils n'en jouirent que momentanément, et presque toujours ils en furent dépouillés peu à peu, pour ne les plus recouvrer jamais. Bientôt arrivèrent des présidents de justice et des procureurs-généraux qui empiétèrent naturellement sur les pouvoirs de la magistrature messine. En 1633, Louis XIII établit un parlement à Metz; l'année suivante, il y institua un bailliage : ce fut là le coup de grâce porté à la juridiction du maître échevin et des treize; enfin, en 1648, le traité de Westphalie incorpora le pays Messin à la France, ainsi que le territoire de Toul et de Verdun, et c'est alors que la nouvelle province acquise par la couronne reçut le nom des Trois-Évêchés.

Pendant les guerres de religion, les Messsins n'hésitèrent pas un seul instant à se déclarer avec énergie en faveur d'Henri IV, qui en conserva toujours un vif sentiment de reconnaissance : ils firent essuyer plusieurs défaites au duc de Lorraine, Charles III, un des chefs de la Ligue, et lui enlevèrent de vive force quelques-unes des places de l'évêché. Le duc, cependant, ayant eu l'adresse de s'assurer les services de quelques zélés ligueurs enfermés dans la place, espéra que leur trahison lui en livrerait les portes. L'armée ducale était déjà parvenue à Moulins, lorsque le complot fut découvert : les meneurs, qui étaient un gentilhomme français et un chanoine de la cathédrale, furent immédiatement décapités. Toute la population prit les armes pour marcher au-devant des Lorrains, bien loin de les attendre timidement derrière ses murailles, et Charles III, prévenu de cette résolution vigoureuse, jugea prudent de décamper au milieu de la nuit. Une trêve conclue, peu après, entre le duc de Lorraine et les Messins, fut ratifiée par le roi, le 28 avril 1591 ; mais, jusqu'en 1595, époque à laquelle la paix fut conclue entre Henri IV et le duc de Lorraine, on ne cessa de craindre à Metz que les hostilités suspendues ne se rallumassent plus violentes et plus désastreuses qu'auparavant. A la crainte de la guerre succéda un mal beaucoup plus fâcheux. Le gouverneur de Metz était un sieur de Sobolle qui, après avoir longtemps vécu dans la meilleure intelligence avec les bourgeois, devint tout d'un coup le plus insupportable des tyrans en sous-ordre. De justes doléances furent adressées au roi. Henri IV, un peu tardivement peut-être, envoya le duc d'Épernon à Metz pour examiner et réprimer, s'il y avait lieu, les actes du gouverneur; M. de Sobolle s'enferma dans la citadelle et refusa de reconnaître les pouvoirs du commissaire royal. Le roi prit alors le parti de venir en personne couper le mal dans sa racine. Il arriva à Metz, le 14 mars 1603, demanda à M. de Sobolle un compte sévère de sa conduite, et rendit la sécurité à un peuple qui ne cessa, pendant quinze jours entiers, de l'entourer de tous les témoignages de dévouement et d'affection.

Les Messins, après s'être montrés les plus fidèles sujets d'Henri IV, continuèrent de servir de cœur la cause de son successeur Louis XIII. Lorsqu'en 1621, le duc d'Épernon voulut les entraîner dans sa rébellion, ils résistèrent avec opiniâtreté à ses prières d'abord, puis à toutes les violences par lesquelles il espérait les contraindre à se jeter dans son parti. Ils tinrent bon, et l'armée royale n'eut qu'à paraître devant Metz pour anéantir les coupables espérances des rebelles. Le roi s'arrêta encore dans cette ville, en 1631, et y passa six semaines; il ne quitta le

pays, qu'après s'être emparé des places de Vic et de Moyenvic, qui étaient en la puissance du duc de Lorraine, Charles IV. En 1634, au moment où Gaston d'Orléans, le frère du roi, venait de s'unir clandestinement à la sœur du duc de Lorraine, l'ennemi le plus obstiné de la couronne de France, le parlement de Metz, par deux jugements consécutifs, enjoignit au duc d'Orléans de rentrer en France avant trois mois, et déclara Charles IV, son frère et sa sœur, coupables du crime de lèse-majesté pour rapt du premier prince du sang. Deux ans après, ce même parlement, qui s'était montré si zélé protecteur des intérêts de la France, devint, on ne sait trop pourquoi, suspect à M. de la Valette, gouverneur de Metz, et une lettre de cachet, en date du 20 mai 1636, l'exila à Toul où il resta vingt-deux ans.

Louis XIV, suivi de sa mère, du cardinal Mazarin, et de toute la cour, vint, en 1669, à Metz, où il resta depuis le 18 septembre jusqu'au 27 octobre. Lorsque la guerre se ralluma entre la Lorraine et la France, ce fut à Metz que le maréchal de Créqui (août 1675) vint se réfugier avec les débris de son armée, après avoir été battu à Conts-Sarrebrucke par le duc de Lorraine. Le 22 février 1678, le roi revint à Metz, et partit de là pour la campagne de Flandre, qui amena la conclusion du traité de Nimègue. Au mois de novembre 1681, lorsque Strasbourg se soumit à la France, Louis XIV traversa Metz de nouveau pour aller visiter la place importante qu'il venait d'acquérir. Sous le règne de son petit-fils, Marie Leczinska, fille de Stanislas, roi de Pologne, après avoir épousé par procuration le jeune roi, s'arrêta à Metz en venant de Strasbourg, et y séjourna trois jours, au milieu des fêtes les plus somptueuses. En 1744, Louis XV lui-même vint à Metz, où il fit son entrée le 4 août. Pendant son séjour dans cette ville, il tomba si dangereusement malade, que l'on désespéra d'abord de sa vie. Ce fut en ces moments de vives alarmes que madame de Châteauroux faillit être lapidée par la populace de Metz, qui l'accusait d'être la cause de la maladie du roi. Après quelques jours l'espérance revint, et les symptômes alarmants ayant successivement disparu, Louis XV recouvra assez rapidement la santé pour pouvoir quitter la ville, le 29 septembre suivant.

Il est facile de deviner que la révolution de 1789 fut accueillie avec joie par les Messins: c'était un retour à la liberté qu'ils avaient jadis achetée au prix de tant de sang et de sacrifices. Le règne de la Terreur ne laissa point de souvenirs néfastes à Metz. Ce peuple était habitué, de trop vieille date, à savourer la liberté pour en craindre l'enivrement: les hommes que la force des choses avait placés à la tête du pouvoir révolutionnaire, furent assez fermes pour résister à l'entraînement général, et le sang innocent ne fut pas versé. L'Empire vint bientôt avec ses pompes guerrières, et souvent la fière cité de Metz vit passer ces armées glorieuses dans les rangs desquelles presque tous ses enfants avaient pris place, depuis les premières années de la Révolution : souvent aussi elle salua avec enthousiasme le grand Empereur, qui, simple lieutenant, avait reçu naguère un modeste asile dans ses murailles. Plus tard Metz, que la guerre et le typhus avaient dépeuplée, accepta sans murmurer la Restauration ; mais l'esprit de ce qu'elle avait conservé d'habitants se révolta à la seule pensée que les ennemis, qui venaient d'envahir la France, pussent souiller de leur présence la ville devant laquelle les forces de Charles-Quint avaient été impuissantes. Les portes furent

donc fermées, et les soldats de la coalition ne virent jamais que de bien loin les murailles de Metz.

En 1830, les Messins accueillirent avec transport le retour des couleurs nationales, et le soir même du jour où la nouvelle du mouvement parisien se répandit, le drapeau tricolore fut arboré au sommet de la cathédrale. Vainement le chef militaire de la division tenta, le lendemain, de le faire descendre : il échoua devant la résistance énergique des sous-lieutenants des corps de l'artillerie et du génie. Presque au même instant, une tentative réactionnaire était déjouée, grâce à la fermeté et à la rapidité avec laquelle la population et la garnison firent connaître leur volonté : un régiment de cavalerie, caserné au Fort-Moselle, venait de recevoir de son colonel l'ordre de partir furtivement, pour aller opérer sa jonction avec d'autres corps de cavalerie partis de Lunéville et marchant au secours du roi Charles X. Sur-le-champ, l'artillerie s'apprêta à mitrailler le régiment, pendant que l'infanterie se disposait à le repousser des portes dont la garde lui était confiée. Cette crise ne dura qu'un instant, et le colonel, forcé de renoncer à son projet, s'éloigna de la ville.

Seize années de paix se sont écoulées depuis lors, et Metz a profité de ce long repos pour se mettre à l'unisson des villes qui vont toujours s'embellissant sous l'influence des institutions les plus sages. Des monuments se sont élevés, des rues nouvelles ont été ouvertes, d'autres se sont élargies et aérées : quelques années encore, et Metz, si recommandable par la culture de toutes les sciences et de tous les arts, ne se contentera plus d'être la plus formidable des places de guerre, elle pourra prétendre à bon droit à prendre rang parmi les plus belles villes de France. Sa population, qui s'élève à plus de 40,000 âmes, est loin d'avoir oublié ses idées innées d'indépendance ; car, à plusieurs reprises le conseil municipal et la garde nationale elle-même ont prouvé par leurs actes que le vieil esprit de républicanisme originel était aussi vivace au cœur des Messins d'aujourd'hui, qu'il le fut au cœur de leurs pères dans les siècles passés. Metz est peut-être, de toutes nos grandes villes, celle dont la population contient le plus grand nombre de juifs. On en compte plusieurs milliers, qui tous travaillent à la commune prospérité de la cité avec non moins de zèle et d'activité que ses autres enfants. Le plus beau monument religieux de Metz est sa cathédrale, dont on ne peut se lasser d'admirer la nef svelte, et les magnifiques vitraux ; elle fut fondée, en 1014, par l'évêque Théodoric II, mais on ne la termina qu'en 1546. La tour sur laquelle repose sa flèche contient une cloche du poids de vingt-six milliers et qui a reçu le nom de *Mutte*. Sous le gouvernement de la cité, cette cloche n'était sonnée que trois fois l'an : lors de la lecture des droits de l'Empereur, de l'élection du maître échevin et de celle des treize. En toute autre circonstance, le son de la Mutte était un appel aux armes pour tous les hommes en âge de les porter. L'élégante structure de la cathédrale est malheureusement masquée par un lourd et massif portail, que le chapitre fit construire, en 1764, en commémoration de l'heureuse guérison du roi Louis XV. Rien n'est plus disgracieux que ce portail, qui est pour la cathédrale de Metz ce que serait un goître pour le cou d'une jolie femme. Les établissements religieux étaient en très-grand nombre à Metz, avant la révolution de 1789; on y comptait cinq collégiales, sept abbayes d'hommes, quatorze de femmes, vingt-trois pa-

roisses, et, en tout, soixante et une églises. L'hôpital Saint-Nicolas existait dès l'époque la plus reculée. Il était d'une très-grande richesse, grâce aux dons des âmes pieuses, et jouissait de la singulière prérogative de prélever sur l'héritage de toute personne mourant à Metz son plus bel habillement complet, à la charge d'entretenir en bon état le premier pont bâti sur la Moselle, pont qui doit à cet usage le nom de *pont des Morts*, qu'il porte encore aujourd'hui.

La ville de Metz est le siége de la préfecture du département de la Moselle, d'un évêché, d'une cour royale, d'un tribunal civil, d'un tribunal de commerce, d'une académie universitaire, d'un collége et d'une académie royale des lettres, sciences et arts; elle a, en outre, l'école d'application de l'artillerie et du génie, une direction et un arsenal de construction d'artillerie, une direction et un arsenal de construction du génie, un des sept gymnases divisionnaires militaires, un cabinet d'histoire naturelle et une bibliothèque publique composée de trente-six mille volumes. Le département compte environ 440,000 habitants, et l'arrondissement près de 160,000. Metz est un des entrepôts les plus considérables du commerce actif qui se fait entre la France, la Prusse et les Pays-Bas. L'industrie manufacturière s'y exerce sur les toiles écrues, le linge de table, les draps et étoffes de laines; il s'y fabrique aussi beaucoup de papiers peints, de passementeries, de broderies, de quincaillerie et de clouterie. Les produits des tanneries, des brasseries et des distilleries de Metz sont fort estimés.

Les armes de la cité étaient *parti d'argent et de sable*. Il serait fort difficile de fixer l'âge de ces armoiries et de deviner ce qui a pu motiver le choix de deux couleurs qui étaient également celles de la république de Venise. On sait seulement que lorsque en 1490 les Messins déclarèrent la guerre au duc de Lorraine, le signe de ralliement de tous les défenseurs de la cité était une bande noire et blanche, et que beaucoup plus anciennement encore ses monnaies furent empreintes de l'écu parti d'argent et de sable, dont les émaux étaient désignés suivant les règles ordinaires de la science héraldique. Parmi le grand nombre de Messins qui se sont illustrés, on ne peut se dispenser de citer le maréchal de France, *Abraham Fabert; Paul Ferry*, ministre protestant, et le plus infatigable historiographe de sa ville natale; *Sébastien Le Clerc*, habile graveur; *Jacob Leduchat*, le savant éditeur de Rabelais; l'aréonaute *François Pilastre de Rosier;* le lieutenant-général *Adam-Philippe de Custine*, mort sur l'échafaud révolutionnaire; *Charles-Louis de Lassale*, lieutenant-général, tué à la bataille de Wagram; et enfin le baron *Athanase Marchant*, maire de Metz pendant de longues et difficiles années; médecin plein de sagacité et numismatiste profond, il consacrait tous les loisirs que lui laissait l'exercice de ses fonctions municipales, au soulagement des malades et aux travaux d'érudition. Nous croyons ne pouvoir mieux terminer que par le nom de cet homme de bien la liste des Messins qui, par leur génie, leurs talents ou leurs vertus, ont doté la commune patrie de nouveaux titres d'honneur et de gloire [1].

1. Tacite. — Grégoire de Tours. — Sigebert de Gemblours. — *Chroniques de Philippe de Vigneulles*. — *Histoire de Metz*, par dom Tabouillot et dom Jean François. — *Dictionnaire de la Moselle*, par de Viville. — Dom Calmet. — Expilly, *Dictionnaire des Gaules*. — Boulainvilliers.

TOUL.

Au point où la Moselle, après avoir longtemps coulé presque directement du sud au nord, fait un coude énorme pour se rapprocher brusquement de la Meuse, dont elle n'est plus alors éloignée que d'une très-faible distance, se trouve la ville de Toul, resserrée dans ses modernes remparts. Toul a pris la place de *Tullum*, l'antique capitale des Leuks, devenue au moyen âge *Leucha-Civitas*. César, dans ses Commentaires, compte les Leuks parmi les peuples voisins de la Germanie sur lesquels il croit pouvoir compter, et auxquels il doit avoir recours pour obtenir les vivres nécessaires à son armée. Un peu plus tard, le géographe Ptolémée cite chez les Leuks les deux villes de *Tullum* et de *Nasium* (les ruines de cette dernière existent à Naix entre Commercy et Bar-le-Duc). Tacite parle également de la cité des Leuks que traversa Valens lorsqu'il partit de Metz pour se rendre dans la capitale des Lingons (Langres), après avoir appris la mort de l'empereur Galba. Enfin la notice des villes de l'Empire rédigée vers le règne d'Honorius, mentionne *Civitas Leucorum Tullo*.

Le poëte Lucain nous apprend que les Leuks étaient généralement remarquables par leur force musculaire, et surtout par leur adresse à tirer de l'arc. De son côté, Ammien Marcellin affirme que cette peuplade avait des mœurs féroces qui la rendaient la terreur de ses voisins avec lesquels elle était presque toujours en guerre.

Les historiens nous ont transmis peu de détails sur le rôle que joua la ville de Toul, pendant les premiers temps de la monarchie franque. Nous savons seulement que le diocèse de Toul, qui s'était substitué sans aucun changement de limites à la cité des Leuks, fut compris dans le royaume d'Austrasie ; que le roi des Burgundes, Theodrik II, remporta une victoire signalée sur son frère Théodbert, roi d'Austrasie, dans la campagne de Toul; et qu'enfin Dagobert fut le fondateur et le bienfaiteur de l'église de cette ville. Lors du partage de l'Empire, fait en 843 par le traité de Verdun, après la mort de Louis-le-Débonnaire, le diocèse de *Tullum* fit partie des États de l'empereur Lothaire et demeura partie intégrante du royaume de Lorraine, jusqu'au moment où cet État fut divisé en deux duchés, celui de Mosellane et celui de Lotharingie. Les rois des deux premières races avaient plusieurs maisons de plaisance dans les environs de Toul; et fort souvent ils y séjournèrent pour s'y livrer aux plaisirs de la chasse et de la pêche. Gondreville, Tusey et Savonnière étaient ceux de ces palais qu'ils affectionnaient le plus. Une foule de chartes authentiques nous en fournissent la preuve pour Theodrik III, Charlemagne, Louis-le-Débonnaire, Lothaire Ier, Lothaire II, Charles-le-Chauve, Charles-le-Gros, Arnold, Zwentibald et Charles-le-Simple.

Il paraît fort probable que, dès l'époque de la puissance mérovingienne, Toul eut des comtes laïques chargés de rendre la justice et d'administrer les affaires de

la cité. Mais lorsque Henri-l'Oiseleur eut obtenu des évêques de Metz et de Toul qu'ils abandonnassent le parti de Charles-le-Simple, il conféra le comté de Toul à l'évêque Gauzelin, en lui accordant les droits régaliens et le pouvoir de nommer à son gré un officier haut justicier. Gauzelin choisit un certain Wido, qui reçut le titre de comte avec la charge dont il était investi par le prélat. Outre leurs fonctions judiciaires, les comtes de Toul avaient mission de défendre le temporel de l'évêché, de commander les troupes en temps de guerre, de régler la police, et de veiller à la sûreté de la ville. D'abord la charge de comte fut personnelle et même révocable, mais bientôt elle devint héréditaire, et alors les évêques de Toul firent de vains efforts pour se débarrasser d'un pouvoir que la politique des Empereurs était d'ailleurs intéressée à soutenir. Les chartes prouvent que les comtes jouirent de toute la plénitude de leur autorité jusqu'en 1261.

Un des comtes de Toul mérite une mention particulière, à cause de sa parenté avec l'illustre Godefroi de Bouillon. Le comte Renaud étant mort sans héritier mâle, sa fille Gertrude épousa un seigneur nommé Frédéric, auquel cette union apporta le comté de Toul. Ce Frédéric s'étant peu après révolté contre l'évêque Udo, fut excommunié avec sa femme; mais il rentra promptement en grâce. Il eut deux fils, Frédéric et Henri : ce dernier fut évêque de Liége et tuteur de Godefroi de Bouillon. Arnold, successeur de Frédéric, perdit sa dignité (nous dirons tout à l'heure à quelle occasion) et fut remplacé par le fils aîné de son prédécesseur, nommé aussi Frédéric. Celui-ci eut un fils, Renaud, qui lui succéda; il était déjà en possession du comté, en 1079. Il fut un des premiers à prendre la croix, au concile de Clermont, et tous les historiens des croisades le citent, ainsi que son frère, Pierre, comte de Stenay, parmi les plus illustres compagnons de Godefroi de Bouillon. A la fin du XIIe siècle, une alliance fit passer le comté de Toul dans la maison de Lorraine, de laquelle l'évêque Gilles de Sorcy le racheta, en 1261 : et à partir de ce moment il resta dans le domaine de l'évêché.

Mais déjà l'esprit d'indépendance avait jeté d'assez profondes racines parmi les habitants de la ville, pour que les évêques se sentissent obligés de créer des officiers laïques capables de remplacer les comtes dont ils supprimaient la charge. Ce furent un mayeur et un maître échevin. Le mayeur était gouverneur de la ville; il avait le commandement des troupes, et il était chargé de faire exécuter les sentences rendues par le maître échevin. Celui-ci, aidé de ses assesseurs, rédigeait les ordonnances de police, et jugeait souverainement les crimes et délits. Un conseil de dix pairs fut institué par l'évêque Gilles de Sorcy, pour assister le mayeur et former le conseil du maître échevin. Ces dix pairs étaient choisis dans les dix paraiges qui constituaient la commune. Plus tard ces pairs reçurent le nom de justiciers, et les paraiges de Toul changèrent leur nom contre celui de bannières. De l'existence de ces dix bannières vint la division de la ville en dix quartiers, dont le chef recevait le titre de banneret. Du reste, la commune de Toul n'était pas, comme celle de Metz, entièrement indépendante de l'autorité épiscopale : car les jugements du maître des dix (chef des justiciers) et ceux même du maître échevin n'étaient pas absolus et l'on pouvait toujours appeler de leur juridiction à celle de l'évêque, qui était souveraine.

Après avoir ainsi jeté un coup d'œil rapide sur l'ensemble de la constitution touloise, revenons maintenant en arrière et enregistrons tous les faits importants

qui se rattachent à l'histoire de Toul. S'il faut en croire le chroniqueur Reginon, les Normands, en 889, pénétrèrent jusqu'à cette ville, et en dévastèrent les environs. En 892, ils reparurent plus nombreux encore et s'emparèrent de Toul, qu'ils mirent en cendres après l'avoir pillée. Le roi Arnold, dans une charte de la dixième année de son règne, loue les bourgeois de la générosité avec laquelle, malgré le déplorable état de détresse où les avait réduits le sac de leur cité, ils ont fait volontairement l'abandon de ce qu'ils possédaient encore de plus précieux pour aider à rétablir la cathédrale. Arnold fit reconstruire la ville, qui fut bientôt tirée de ses ruines. Peu après, Zwentibald, fils et successeur d'Arnold, vint à Toul (28 décembre 898), et y signala son séjour par de nouvelles concessions accordées à l'évêque Ludelme et à l'abbaye de Saint-Epvre. L'élection du successeur de ce prélat (907) fut un sujet de troubles très-graves qui ensanglantèrent la cité. La noblesse et le peuple ne purent s'entendre sur le choix du nouvel évêque, et le clergé lui-même se partagea. On en vint alors aux armes, et le peuple eut raison. Le clergé tout entier fatigué de ces tristes dissensions, qui lui étaient grandement préjudiciables, finit par se réunir du côté du plus fort; Drogo, issu, à ce que l'on croit, du sang carlovingien, fut élu malgré les protestations armées de la noblesse, qui craignait de voir à la tête d'un diocèse placé comme celui de Toul sur la frontière du royaume de Lorraine, un prélat parent du roi de France, Charles-le-Simple. Toutes les tentatives pour empêcher l'intronisation de Drogo furent vaines, et lorsque Charles-le-Simple eut succédé à Louis III (911), il vint visiter la ville de Toul et son évêque. A Drogo succéda Gauzelin qui, après avoir soutenu longtemps les droits du roi de France contre les prétentions de Henri-l'Oiseleur, finit par s'attacher à la fortune de celui-ci. Nous avons vu déjà que ce dévouement ne resta pas sans récompense et qu'il valut à l'évêque des grâces nombreuses de la part de l'Empereur. Pendant l'épiscopat de Gauzelin, les Hongrois pénétrèrent de nouveau en Lorraine : à leur premier passage, sous l'évêque Drogo, ils avaient épargné Toul : cette fois ils la livrèrent impitoyablement aux flammes. Gauzelin obtint d'Otton I[er] que la ville fût rétablie aux dépens du trésor royal. Ce prélat, toujours habile, réussit plus tard, lorsque la Lorraine fut érigée en duché (958), à se faire un ami dévoué du nouveau duc, lequel, comme on l'a vu dans notre précédente notice, était frère de l'Empereur.

Sous l'épiscopat de Gérard, successeur de Gauzelin, une affreuse maladie pestilentielle sévit à Toul. Cet évêque Gérard, au retour d'un pèlerinage à Rome, promulgua des ordonnances qui reconnaissaient les droits du peuple toulois et le garantissaient contre les exactions sans cesse renaissantes de la noblesse du pays, mais en instituant des redevances régulières en faveur du pouvoir ecclésiastique. Ces réformes indignèrent les seigneurs. Deux des plus puissants d'entre eux, nommés Olderic et Richard, persuadèrent au peuple qu'il était loin de gagner au change et le poussèrent à la révolte. Gérard se hâta d'excommunier les fauteurs de la rébellion, qui n'en tinrent aucun compte et attentèrent même à la vie de l'évêque ; car un jour que le prélat était en prière dans l'église de Manoncourt, les révoltés y mirent le feu, et peu s'en fallut qu'il ne périt dans les flammes. N'oublions pas de dire que Gérard avait aliéné de son domaine le château et la ville de Bar, obtenus par le duc de Mosellane, Frédéric, au prix de quelques

villages; dans la suite, Bertold, l'un de ses successeurs au siége épiscopal de Toul, rendit la plupart des villages, qu'il avait reçus en échange, au duc Théodoric, fils de Frédéric et son héritier.

En 1026, à la mort de l'évêque Hermann, le clergé élut, pour lui succéder, un jeune diacre, nommé Brunon, de l'église de Toul. Celui-ci était proche parent de Conrad, et, au moment où la mitre lui fut décernée, il était en Lombardie, guerroyant à la tête des troupes qu'Hermann de Toul l'avait chargé de conduire au service de l'Empereur. Il se hâta de venir prendre possession de sa nouvelle dignité et fut sacré par l'archevêque de Trèves, le 9 septembre 1027. Vingt ans plus tard, Brunon passa de l'évêché de Toul à la chaire pontificale et prit le nom de Léon IX (12 février 1049). Pendant son épiscopat, Eudes, comte de Champagne, vint fondre sur le duché de Mosellane; et voici quel fut le sujet de cette guerre. Le roi de Bourgogne, Raoul II, venait de mourir sans héritier, mais il avait deux sœurs, nommées Gerberge et Berthe, dont les enfants revendiquèrent la succession de leur oncle : d'un côté, Giselle, fille de Gerberge et femme de l'empereur Conrad-le-Salique; de l'autre, Eudes, comte de Champagne et fils de Berthe, réclamaient les états de Raoul. Endes se hâta d'entrer dans le royaume de Bourgogne, mais le sort des armes lui fut contraire ; l'armée de Conrad battit la sienne, et il attendit alors avec impatience l'occasion de se venger de l'Empereur : cette occasion se présenta bientôt. Nous avons vu que, sous l'épiscopat de Gérard, une révolte avait été fomentée dans Toul par la noblesse; quoique celle-ci, d'abord soutenue par la bourgeoisie, n'eût pas tardé à se voir réduite à ses seules forces, elle avait continué de faire la guerre à l'autorité épiscopale. Eudes de Champagne profita habilement de la circonstance. Toul était une ville impériale : s'en saisir, c'était faire subir à l'Empereur des représailles pour ce qne lui, comte de Champagne, appelait l'usurpation de son royaume de Bourgogne. Il se hâta donc d'accourir au secours de la noblesse touloise, et mit le siége devant Toul. Mais les bourgeois avaient chaudement embrassé la défense de l'évêque Brunon; ils soutinrent avec énergie toutes les attaques de l'armée champenoise, et Eudes se vit forcé de se retirer de devant la place, après avoir brûlé le faubourg de Saint-Amand, l'église de Saint-Gengoulf, et les riches abbayes de Saint-Epvre et de Saint-Mansuy. Dans sa retraite, il incendia et saccagea Void, Commercy et Stainville. Conrad-le-Salique, instruit de cette nouvelle irruption de son ancien compétiteur, accourut sur le théâtre de la guerre, et força le comte de Champagne à lui demander la paix. Le traité venait d'être signé : l'armée impériale avait à peine eu le temps de s'éloigner, qu'Eudes reprenait déjà les armes et assiégeait la ville de Bar, menaçant cette fois le duché de Mosellane. Gozelon, qui était alors duc de Mosellane et de Lothier, se hâta de rassembler une puissante armée avec laquelle il marcha au-devant du comte de Champagne. Ce fut dans les plaines du Toulois que la rencontre eut lieu : une bataille terrible s'engagea, et Endes, dont les troupes furent taillées en pièces, y perdit la vie.

L'évêque Udon, successeur de Brunon, mit à fin une entreprise dans laquelle son prédécesseur avait échoué. Le château de Vaucouleurs était le repaire d'une troupe de bandits qui, sous les ordres du seigneur, couraient incessamment les grandes routes et rançonnaient les voyageurs. Brunon fit assiéger la place, mais les

comtes de Rinel et de Fliste accoururent au secours du sire de Vaucouleurs, et l'évêque de Toul se vit obligé de lever le siége. Depuis lors l'état du pays n'ayant fait qu'empirer, Udon résolut d'en finir à tout prix avec ses malencontreux voisins. Il acheta les secours du duc de Lorraine et du comte de Bar, et, après trois mois d'attaques continuelles, qu'il dirigeait toujours en personne, le belliqueux prélat enleva Vaucouleurs de vive force : le château fut brûlé et les remparts rasés. Cette heureuse expédition mit un terme aux brigandages dont les habitants de Toul étaient constamment victimes. Eudes de Champagne, quelques années auparavant, avait incendié le bourg de Saint-Amand; Udon le releva de ses ruines et en fit réédifier l'église. Ce prélat fit preuve d'une grande sollicitude pour les intérêts de la bourgeoisie. Arnold, dont nous avons déjà parlé, était alors comte de Toul, et le peuple souffrait des vexations continuelles de ce puissant personnage. Les remontrances n'ayant eu sur sa conduite aucune espèce d'influence, l'évêque se décida à réunir une assemblée générale de la noblesse et du clergé : là il déposa solennellement Arnold, en le dépouillant du titre et des prérogatives de comte. Un peu plus tard, Albéric, fils d'Arnold, tenta de surprendre la ville de Toul, à l'aide d'une bande d'aventuriers qu'il avait pris à sa solde. Ils étaient déjà maîtres d'une des portes de la ville, lorsque les bourgeois, tirés de leur premier sommeil par les cris d'alarme, rejetèrent vigoureusement les assaillants hors de leurs murailles. Albéric lui-même ne dut son salut qu'à la précipitation avec laquelle il se jeta dans les fossés d'enceinte, qu'il traversa à la nage. Udon l'excommunia et lui enleva tous ses fiefs, qu'il finit par lui rendre, à la sollicitation de Louis, comte de Mouson et de Sophie, sa femme. A Udon succéda Pibon, dont l'épiscopat fut assez agité. En effet, un clerc, custode de l'Église de Toul, accusa le prélat, devant le pape Grégoire VII, de simonie et d'impiété, affirmant qu'il vivait publiquement avec une femme dont il avait un fils. Le pape s'empressa de charger l'archevêque de Trêves, Udon, de faire à Pibon des représentations capables de le ramener dans la bonne voie. Pibon, au lieu d'obéir, chassa de Toul tous les bourgeois qui s'étaient rangés du côté de son accusateur, et confisqua tous les biens de celui-ci. Une nouvelle plainte parvint au souverain pontife, qui, en adressant des menaces plus formelles à l'évêque, ne réussit qu'à le faire adhérer de toute sa puissance au schisme, favorisé par l'empereur Henri IV, contre les prétentions de Grégoire VII. Udon assistait à l'assemblée de Worms, dont tous les membres furent excommuniés par le pape, auquel ils rendirent sur-le-champ anathème pour anathème. Peu après, Pibon se réconcilia avec le souverain pontife, mais il eut à souffrir de la rancune de l'Empereur dont il avait abandonné la cause. En 1087, il partit pour la Terre-Sainte, et il ne fut de retour que deux ans après; mais, comme il avait été expulsé par l'Empereur de son siége épiscopal, il n'osa y rentrer et attendit à Dijon que le monarque se laissât fléchir par les suppliques des bourgeois de Toul, qui obtinrent la grâce de leur évêque.

Pendant l'épiscopat de Henri de Lorraine, successeur de Pibon, Frédéric, comte de Toul, entama contre le chapitre une guerre désastreuse qui dura quatre ans entiers, et que les exhortations de saint Bernard ne purent apaiser. En 1146, Henri prit la croix et entraîna un grand nombre de bourgeois de Toul

dans la croisade dirigée par le roi Louis VII en personne. Il ne fut de retour qu'en 1151. Sous l'épiscopat de son successeur, Pierre de Brixei, les chanoines essayèrent de repousser par la force les prétentions de Mathieu de Lorraine, devenu comte de Toul par son union avec Béatrix, héritière du comté. Ce prince ne voulait pas se contenter des droits et des revenus que lui assignaient les règlements établis, en 1069, par l'évêque Udon; le chapitre, de son côté, ne voulait rien accorder. Deux armées furent donc mises sur pied : elles étaient prêtes à combattre, lorsque arriva, au secours de Mathieu, le duc Simon II, son frère, dont les troupes rendirent la partie tellement inégale, que le chapitre jugea prudent de ne pas l'engager. Les soldats capitulaires rentrèrent en hâte dans leurs murs, et pendant que le duc et son frère saccageaient les terres du chapitre, celui-ci, chaque matin, excommuniait au son des cloches le comte de Toul et ses adhérents. Cela dura trois années, au bout desquelles l'évêque Pierre réussit à ménager un accommodement entre le comte de Toul et le chapitre. Ce prélat fit reconstruire la forteresse de Liverdun, qui avait été renversée pendant cette guerre, et, pour y parvenir, il lui fallut vaincre la résistance du duc de Lorraine et de l'évêque de Verdun, qui craignaient, pour leurs places de Nancy et de Dieulouard, le voisinage d'un château si avantageusement situé. Pierre dut faire le serment de ne jamais donner asile dans Liverdun aux bandits et aux proscrits chassés des États de ses deux voisins. En 1192, Pierre de Brixei mourut à Jérusalem.

Henri VII, roi des Romains, passa par Toul, en 1224, pour se rendre à Vaucouleurs, où il devait rencontrer le légat du saint-siége. Henri, comte de Bar, vint au même moment dans la cité touloise, et il profita de son séjour pour y conclure un traité avec le chapitre. Par ce traité, ratifié en 1226, la garde du château de Void lui fut confiée, ainsi que celle des villages environnants; mais il ne pouvait y introduire que dix hommes d'armes agréés par les chanoines. En retour, il s'engageait à défendre et aider le chapitre contre tous ennemis, excepté le roi de France, l'Empereur, les évêques de Metz et de Verdun. Pour toute récompense, le comte de Bar devait percevoir sur chaque feu une mesure d'avoine, une poule et un sou toulois. En 1229, l'évêque Roger obtint de l'Empereur la permission de changer et d'étendre l'enceinte de sa ville épiscopale : de nouveaux remparts et de nouveaux fossés furent donc construits, et ils entourèrent le bourg de Saint-Amand et les paroisses Saint-Pierre et de Saint-Aignan.

Jusqu'ici, tout ce que nous avons rapporté de faits historiques ne concerne, à proprement parler, que l'histoire ecclésiastique de Toul; nous arrivons maintenant à l'époque de l'émancipation de la bourgeoisie et de la fondation de la commune. En 1243, l'évêque Roger ayant fait un règlement de police sur la corporation des drapiers, les bourgeois de Toul refusèrent de l'accepter; ils saisirent avidement cette occasion de signifier à l'évêque que le gouvernement de la cité n'appartenant qu'à l'Empereur, lui prélat n'avait pas le droit d'y décréter des ordonnances, sans la permission du monarque et sans leur propre avis. Tandis que, d'un côté, Roger, furieux de cette rébellion inattendue, se hâtait d'appeler à son secours Thibaut II, comte de Bar, Henri, comte de Luxembourg, et les régents du duché de Lorraine, pendant la minorité de Ferri IV; de l'autre côté, les bourgeois de Toul envoyaient à Metz Nemeric Barat, leur maître éche-

vin, pour faire avec les Messins dont ils venaient d'imiter les nobles exemples, une ligue offensive et défensive contre les ennemis de leurs libertés. Les puissants auxiliaires de l'évêque Roger ne tardèrent pas à lui fournir des troupes en assez grand nombre pour qu'il pût entreprendre le siége de la ville épiscopale d'où il avait été contraint de sortir. Le comte de Bar, chargé de l'attaque, la conduisit avec une grande vigueur. Après une défense énergique, les bourgeois de Toul furent obligés de livrer leurs portes, la veille de la Pentecôte de l'année 1251 : la capitulation qui leur fut imposée stipulait qu'ils renonceraient à leur ligue avec les Messins et qu'ils reconnaîtraient l'évêque pour leur seigneur. Les bourgeois durent céder à la force, et Roger rentra en souverain dans sa ville épiscopale. Toutefois, cette première tentative si promptement étouffée par la violence, ne fit naturellement que couvrir le feu sans l'éteindre; aussi, Gilles de Sorcy, successeur de Roger, eut-il sans cesse à défendre les lambeaux d'autorité que la bourgeoisie lui disputait et lui arrachait journellement. Après la mort de Roger, arrivée en 1252, la rébellion avait recommencé. Aussitôt élu, Gilles de Sorcy fit condamner au bannissement ceux des bourgeois qui en avaient été les fauteurs ; mais pour atténuer le mauvais effet de cet acte de rigueur, il fut entraîné malgré lui à faire une première concession en créant, pour administrer la justice, un maître échevin lequel avait pour assesseur dix justiciers laïques. Tout en essayant de conjurer l'orage qui menaçait sa puissance temporelle, Gilles de Sorcy ne négligea pas de se ménager les moyens d'y résister s'il éclatait; en conséquence, il imagina de faire bâtir dans l'intérieur de la ville une maison forte dans laquelle il lui fût possible de se réfugier et de se défendre, le cas échéant. Il fallut que Catherine de Limbourg, régente du duché de Lorraine, prêtât à l'évêque son assistance pour qu'il pût élever sa forteresse. Mais le maître échevin souleva de nouveau le peuple; des troupes messines vinrent à son aide, et la maison forte fut prise et rasée. L'évêque se sauva à Nancy, réclama de nouveau les secours du duc de Lorraine et du comte de Bar, et fit recommencer par ces princes le siége de Toul, qui dut encore capituler, reconnaître l'autorité épiscopale et relever la maison forte qui avait été détruite.

Les comtes de Toul avaient toujours favorisé les projets des bourgeois. Il importait donc à l'évêque, pour assurer sa puissance, de se débarrasser d'une autorité rivale qui était si nuisible à la sienne. Ferri IV, duc de Lorraine, tenait alors par engagement le comté de Toul. Ferri était l'ami du prélat, qu'il avait à plusieurs reprises soutenu contre les rebelles ; il consentit donc aisément à lui faire la cession de tous ses droits, et le comte titulaire, Eudes de Lorraine, sanctionna cette vente. Dès lors l'évêque crut sa partie gagnée ; mais par surcroît de précaution il fit publier, en 1261, une défense expresse aux bourgeois de vendre aux princes voisins aucune terre, aucune maison, soit dans l'enceinte de la ville, soit dans les deux faubourgs qui l'avoisinaient. Cette mesure offensante devait choquer et choqua le duc de Lorraine plus qu'aucun autre. Les bourgeois eurent l'adresse de profiter de cette circonstance pour offrir au prince de l'aider dans toutes les guerres qu'il aurait à soutenir, à la condition que lui-même assisterait la cité de Toul contre tous ses ennemis, excepté le roi de France, l'Empereur, le pape, l'évêque de Metz et le comte de Luxembourg, en leur fournissant deux

cents hommes d'armes. Le traité fut signé à Nancy, le 15 septembre 1261. Malheureusement pour les Toulois, le duc de Lorraine eut trop à faire pour son propre compte pour se mêler de leurs intérêts; il ne put, ainsi qu'il l'avait promis, venir à leur secours, et le traité de Nancy ne valut à la bourgeoisie que l'excommunication et l'interdiction prononcées par le grand archidiacre Robert.

Gilles de Sorcy étant mort en 1271, le siége épiscopal resta vacant pendant huit années, grâce à la division du chapitre qui, par ses doubles élections successives, finit par amener le pape Nicolas III à nommer lui-même à l'évêché un Allemand, nommé Conrad Probus. L'autorité municipale s'était singulièrement développée, pendant cette vacance, et lorsque le nouvel évêque vint prendre possession de son diocèse, il crut prudent de renouveler avec le duc de Lorraine et avec le comte de Bar les traités qui les obligeaient à l'aider contre les bourgeois. Cinq cents hommes d'armes lui furent promis, sous la foi du serment, et Conrad se crut alors assez fort pour heurter de front le pouvoir populaire qu'il voulait renverser. Il fit venir le maître échevin et ses assesseurs pour leur ordonner de punir les séditieux qui, pendant la vacance du siége épiscopal, avaient osé emprisonner les chanoines et démolir le palais épiscopal. Les magistrats, porteurs de cette sommation, assemblèrent la bourgeoisie et la décidèrent à déclarer la guerre à l'évêque, en appelant aussitôt à leur secours les cités libres de Metz et de Verdun. Il était évident qu'un conflit terrible allait éclater : les chanoines jugèrent prudent de quitter la place et se réfugièrent à Vaucouleurs; de son côté, Conrad Probus s'enferma dans sa demeure qu'il fortifia. Elle était contiguë aux murailles de la ville : il y fit pratiquer une ouverture pour pouvoir, suivant le cas, se sauver ou introduire dans Toul les auxiliaires qu'il attendait de ses alliés.

D'abord, il excommunia son troupeau qui n'en prit nul souci, tant il était accoutumé, depuis quelques années, à supporter le fardeau des censures ecclésiastiques; puis il demanda et obtint du duc de Lorraine un premier secours de cent cinquante hommes d'armes qui furent battus et faits prisonniers. Une nouvelle troupe de Lorrains arriva bientôt, et les bourgeois s'étant imprudemment jetés dans la campagne pour l'attaquer, se firent battre et repousser par elle. Mais les cités de Metz et de Verdun avaient envoyé, de leur côté, des soldats en assez bon nombre, et l'évêque prit le parti de déloger et de se réfugier à Liverdun. Ce fut alors que les bourgeois de Toul, pour se moquer de leur évêque, construisirent une tour fort élevée qui dominait le palais épiscopal, et qu'ils appelèrent *Gloriette* ou *Qui-qu'en-grogne*. Cette tour est restée debout jusqu'en 1700, année dans laquelle la construction de la nouvelle enceinte de la place en nécessita la suppression. Conrad avait trop compté sur l'appui de ses deux voisins, qui, d'ailleurs, étaient trop occupés à se défendre eux-mêmes pour songer à défendre un pauvre évêque auquel ils ne pouvaient vendre leurs services assez chèrement; il résolut donc d'aller chercher auprès des princes d'Allemagne l'appui qu'il n'espérait plus recevoir du duc de Lorraine et du comte de Bar. Ce voyage n'aboutit qu'à lui faire obtenir d'Henri, évêque de Bâle, une somme de douze cents livres à titre de prêt. Avec cette somme, pour tout secours, il ne restait à l'évêque de Toul qu'à rentrer dans sa forteresse de Liverdun et qu'à attendre avec patience : c'est ce qu'il fit d'abord. Mais, petit à petit, l'espoir de recouvrer par la ruse ce qu'il

ne pouvait regagner par la force, pénétra dans son cœur ; dès lors il se ménagea adroitement des intelligences dans la ville. Thomas de Blamont, princier de Verdun, s'engagea à fournir à Conrad une petite troupe d'hommes d'armes. La veille de la fête de saint Matthieu (1284), au dernier coup de matines, c'est-à-dire à minuit, les domestiques de l'évêque, restés dans Toul, ouvrirent la porte qui avait été pratiquée dans le mur d'enceinte et qui donnait dans le palais épiscopal. Déjà les soldats du princier de Verdun avaient traversé le fossé, lorsque les bourgeois, qui faisaient le guet, s'aperçurent de leur manœuvre. L'alarme fut donnée, la foule accourut en armes. Les uns firent tête à l'ennemi, à l'entrée de l'évêché ; les autres coururent en hâte hors de la ville pour couper la retraite aux assaillants, si bien qu'ils furent presque tous tués ou pris. Conrad attendait avec la plus vive impatience à Liverdun l'annonce d'un succès complet ; les quelques soldats qui parvinrent à se tirer de ce mauvais pas, vinrent lui annoncer que cette fois encore tout espoir était perdu pour lui. Le lendemain, les chanoines furent renvoyés de la ville, et tout ce qui était resté de la maison de l'évêque fut chassé. Quelques mois après, les bourgeois se sentant assez forts pour n'avoir plus rien à redouter des machinations de l'évêque, lui permirent, ainsi qu'aux chanoines, de rentrer dans Toul.

Jean de Sierck, successeur de Conrad, fut plus sage que lui : dès le commencement de son épiscopat, il ne fit aucune difficulté pour accorder aux bourgeois la faculté de lever des tailles et des subsides quand ils le jugeraient convenable. Pendant la vacance du siége qui avait précédé l'intronisation de Jean de Sierck, l'Empereur avait nommé Ferri, duc de Lorraine, gouverneur de Toul. Les bourgeois qui s'étaient opposés à ce que cet ordre fût exécuté, prièrent leur nouvel évêque d'aller auprès de l'Empereur en solliciter le retrait. Jean se hâta d'accepter cette mission ; il se rendit donc à Strasbourg, auprès du monarque, et parvint à obtenir de lui que la nomination du duc Ferri fût mise à néant. Vers 1325, sous l'épiscopat d'Amédée de Genève, les bourgeois de Toul eurent à soutenir une guerre sérieuse contre cinquante seigneurs du pays : cette guerre dura plusieurs années. La noblesse du duché de Lorraine, des comtés de Bar et de Salm ayant pris ouvertement parti contre la commune, la cité de Metz se hâta de la soutenir. Une première rencontre eut lieu près de Dieudonné, et les seigneurs, battus et mis en fuite, refusèrent d'entrer en accommodement avec les vainqueurs. Ils espéraient prendre une éclatante revanche : ils essuyèrent une seconde défaite à Gondreville, et se virent réduits à solliciter la paix qu'ils avaient naguère dédaigneusement refusée. Nous avons dit que l'Empereur avait nommé le duc de Lorraine, Ferri III, gouverneur de Toul, mais que l'évêque avait réussi à faire annuler cette nomination. Un peu plus tard, le duc Thibaut II réussit à se faire nommer à son tour, par Henri VII, gouverneur de Toul, et l'évêque Jean d'Aizelien se hâta d'acheter le désistement du duc de Lorraine, en lui faisant payer par les bourgeois une pension annuelle de cent livres. A Thiebaud succéda Ferri IV. Ce prince, après avoir quelque temps négligé de se faire servir la pension stipulée, finit par y penser et par en exiger le paiement. L'évêque Amédée refusa net, alléguant que les traités conclus avec le feu duc, son père, ne le concernaient en rien, et que l'évêque d'ailleurs étant le

seul souverain de Toul, lui seul avait le droit d'y nommer un gouverneur. La teneur de cette réponse décida la bourgeoisie; et par cette raison seule que l'évêque se déclarait souverain de Toul, les portes de cette ville furent ouvertes au duc de Lorraine qui, suivi de quarante lances fournies, vint prêter le serment d'usage, dans l'église métropolitaine, devant tous les magistrats de la commune. Amédée, pour se venger, interdit la cathédrale, ce qui n'empêcha pas les bourgeois de conclure avec le duc un traité par lequel celui-ci, en retour d'une pension de cent livres, s'engageait à les défendre contre tous ennemis, fût-ce même le roi de France et leur évêque. Philippe de Valois auquel cet engagement réciproque fut aussitôt dénoncé par Amédée, chargea le bailli de Chaumont de faire des incursions dans l'évêché; le comte de Bar vint au secours des bourgeois, et ne réussit qu'à s'attirer de méchantes affaires sur les bras. Le duc de Lorraine, plus prudent, se hâta de prier le roi de lui pardonner la faute qu'il n'avait commise que par ignorance, n'ayant jamais su, disait-il, que le roi de France eût été par d'anciens traités nommé protecteur de la ville de Toul. Ses excuses furent agréées, et à partir de ce moment il se montra constamment fidèle allié de la couronne. L'existence des traités invoqués par le roi était réelle, car le mayeur et les échevins de Toul s'étaient mis sous la protection de Philippe-le-Bel, en s'engageant à lui payer douze petits tournois par feu et à combattre pour lui sur les frontières de Champagne, pendant deux jours et à leurs dépens, conditions qui avaient été acceptées par lettres royales. Après Amédée, Thomas de Bourlemont fut élu évêque de Toul, et, à peine était-il intronisé, que les querelles sans cesse renaissantes entre le chapitre et la bourgeoisie se renouvelèrent plus vives que jamais. Forcés de s'exiler de la ville, les chanoines y rentrèrent par la force, à l'aide du damoiseau de Commercy, et s'emparèrent de la personne du maître échevin, qui, pour recouvrer la liberté, signa un traité déshonorant pour la cité. Les bourgeois refusèrent obstinément de le ratifier et défense fut faite à qui que ce fût de rien vendre aux chanoines, de telle sorte que pour ne pas mourir de faim, ceux-ci furent obligés de quitter encore une fois la ville. Adémar de Monteil, évêque de Metz, venait de conclure un traité avec l'évêque de Verdun, pour résister en commun aux bourgeois de leurs cités épiscopales; Thomas de Bouvemont s'empressa de se faire admettre dans la ligue; mais la bourgeoisie de Toul parvint de son côté à s'assurer le secours de la comtesse régente de Bar, Yolande de Flandres.

En 1356, l'empereur Charles IV vint à Toul, où il fut reçu par l'évêque Bertrand de la Tour d'Auvergne. Dans la même année, Marie de Blois, régente du duché de Lorraine pendant la minorité de son fils Jean, prétendit être mise en possession du gouvernement de cette ville; mais les bourgeois s'y refusèrent constamment, alléguant que les ducs de Lorraine prédécesseurs de Jean avaient renoncé à cette prétention en consentant à recevoir en échange une pension annuelle de cent livres. Le duc de Bar, Robert, appuya la réclamation des bourgeois, et force fut à la duchesse Marie de se contenter de cette même pension qui lui fut continuée, mais à laquelle le duc Jean renonça plus tard, par acte du 10 juillet 1376. En 1459, la peste fit de si affreux ravages dans le diocèse que, d'après les chroniques, il y périt à peu près le quart de la population. En

1402, un parti de Lorrains et d'Allemands ayant incendié les villages de Jouy et de Saint-Martin-sur-Meuse, le bailli de Chaumont, chargé par le roi de France de protéger la ville de Toul, requit les compagnies d'armes de la commune : deux fois de suite, il battit les agresseurs, d'abord à Lebdo, puis à Liverdun. Charles Ier était alors duc de Lorraine. Irrité de la double défaite que ses troupes avaient essuyée, il prétendit, pour se venger des bourgeois de Toul, être remis en jouissance de la pension de cent livres à laquelle ses ancêtres avaient eu droit. Sur leur refus, il se décida, avec l'appui de l'empereur Rupert que l'on venait de substituer à Wenceslas, à faire le siége de la ville qu'il qualifiait de rebelle. Son frère Ferri de Vaudemont, et Édouard, marquis de Pont-à-Mousson, réunirent leurs forces aux siennes. Pendant deux mois entiers les bourgeois résistèrent bravement, mais au bout de ce temps les vivres leur manquant totalement, ils s'engagèrent à rendre l'advocatie de Toul, avec une pension de quatre cents livres, au duc de Lorraine, qui se montra d'autant plus accommodant que le roi de France, protecteur de la ville, se préparait à lui envoyer des secours. En 1419, le duc renouvela ses prétentions, et, après une année de guerre, arracha aux bourgeois la promesse d'une nouvelle rente annuelle de quatre cents livres. Cette rente, jointe aux redevances anciennes allouées au duc de Lorraine, constitua pour celui-ci une rente de mille livres, qui lui fut exactement servie jusqu'en 1645, époque à laquelle le roi de France défendit expressément aux Toulois de la payer dorénavant.

En 1426, l'empereur Sigismond permit aux bourgeois de tenir une banque, et aux Lombards, qui s'étaient établis dans la ville de Toul, d'augmenter leur nombre, fixé à douze seulement par une ordonnance de Charles IV. L'année suivante, la cité courut un assez grand danger; Robert, Damoiseau de Commercy, suivi de vingt lances, était venu jusqu'aux pieds des remparts, défier les bourgeois. Ceux-ci réussirent à l'y retenir assez de temps, pour permettre à une troupe de cavalerie de sortir de la ville par une autre porte, et de couper toute retraite aux imprudents, qui furent tous faits prisonniers; le Damoiseau fut alors obligé d'enfourcher son cheval à rebours, et il fut amené en ville dans ce grotesque équipage. Après avoir ainsi servi de jouet à la populace, il fut relâché, moyennant quinze cents livres de rançon : mais l'affront était trop sanglant, pour se pouvoir oublier; le Damoiseau de Commercy chercha, par tous les moyens possibles, à se venger des bourgeois. Une première fois il prit à sa solde trois chefs d'aventuriers nommés Lahire, Lestrack et Pierre, qu'il réunit à sa petite armée, et qu'il tenta d'introduire furtivement dans la place, en profitant d'une journée de vendange. Mais le capitaine Pierre, entré dans la ville en habit de vendangeur, pour reconnaître les postes, fut arrêté sur sa bonne mine, convaincu d'être un espion, et comme tel condamné à être noyé sur l'heure. Pour sauver sa vie, il s'empressa de tout révéler aux magistrats; ceux-ci rassemblèrent leurs compagnies et marchèrent au-devant du Damoiseau, dont la troupe, rencontrée à Foug, fut mise en déroute, après avoir laissé cent cinquante hommes sur le carreau. Cet échec ne dégoûta pas le Damoiseau de Commercy, car, en 1432, il essaya de nouveau de se rendre maître de Toul par surprise; cette fois encore la tentative échoua au moment même de l'exécution, et le chef de l'entreprise, avec

cinquante des siens, fut noyé dans le fossé même qu'il avait essayé de franchir.

En 1430, Drouin Cardenois et Alix, sa femme, vendirent à Mangin de Rambervillers des rentes seigneuriales, qu'ils tenaient en fief de l'évêque de Toul; c'étaient la moitié de la chaussure d'un homme et d'une femme, payables chaque année par les cordonniers; une quarte de cire, due par le roi des ménestriers; quatre sols et un anneau d'argent de la valeur de quatre sols, de chaque personne qui se mariait; dix de chaque femme qui faisait faute; vingt-sept sols dus au fils du roi des ribauds, pour tous les ribauds et ribaudes qui se battaient; vingt-sept sols pour les ribauds qui se mariaient; six sols dus par les jottiers; quatre sols, enfin, à prendre sur la reine des mauvais lieux de la ville.

Nous avons raconté comment, en 1444, le roi de France Charles VII et le roi de Sicile René d'Anjou avaient pressuré les coffres de la cité de Metz, après lui avoir fait subir un blocus rigoureux. Peu s'en fallut que cette fructueuse expédition ne fût étendue à la ville de Toul. Charles VII, étant à Nancy, en avril 1445, somma la bourgeoisie touloise d'avoir à lui payer annuellement, à l'avenir, une rente de deux mille livres, indépendamment d'une somme de vingt mille autres livres pour arrérages de cette rente, en échange de quoi il s'engageait à les prendre sous sa protection. Les bourgeois, grandement surpris de cette exigence exorbitante, réclamèrent de toutes leurs forces; mais, pour toute réponse, le roi fit partir le sénéchal Pierre de Brezé, avec six mille hommes, pour aller commencer le siége de Toul. Arrivé sous les remparts, celui-ci débuta par brûler les faubourgs. Les bourgeois effrayés se hâtèrent d'ouvrir leurs portes, ils promirent tout ce que l'on voulut. Le roi lui-même vint à Toul pour ratifier la capitulation, et en repartit presque aussitôt; à peine avait-il retiré ses troupes, que la bourgeoisie cria à la violence, et déclara qu'elle n'exécuterait pas le traité. Pierre de Brezé revint sur ses pas, et un autre siége allait commencer, lorsqu'un nouveau traité, conclu le 25 mai 1445, fit grâce aux Toulois des vingt-cinq mille livres d'arrérages, et réduisit la pension annuelle à cinq cents florins. Il est assez curieux de voir Pierre de Brezé prendre, dans ces traités, le titre de lieutenant-général pour le roi dans les Trois-Évêchés.

En 1449, Guillaume Filâtre ayant été promu à l'évêché de Toul, les premiers actes de son autorité tendirent tous à comprimer l'essor du pouvoir communal, mais le prélat avait mal jugé le temps et les choses; il trouva, dans la bourgeoisie, une telle résistance, qu'il se vit contraint de quitter la ville et de se réfugier à Liverdun, où il transféra l'officialité et où il eut l'étrange idée de conférer à un bourgeois la dignité de maître échevin de Toul. Cependant la bourgeoisie touloise, frappée d'une excommunication, se réunit dans une assemblée générale; il y fut décidé que jamais on ne permettrait à l'évêque de rentrer à Toul, et que tous ses officiers en seraient bannis pour toujours. Le débat fut alors porté devant l'Empereur. Quelque bonne volonté que le monarque eût de donner raison à la commune, les supplications de tout le clergé le forcèrent de déclarer que le droit était du côté de Guillaume. Le 30 avril 1451, les délégués de la bourgeoisie, conduits en présence de l'Empereur, furent obligés de demander pardon à leur évêque, qui, de son côté, leva l'excommunication; mais la bonne intelligence fut de courte durée : l'évêque et le peuple se brouillèrent au premier contact, et

Guillaume se retira à Bruxelles, d'où il ne cessa d'excommunier son troupeau.

Dans la guerre qui, en 1475, éclata entre le duc de Bourgogne, Charles-le-Téméraire, et le duc de Lorraine, René II, la cité de Toul eut une peine extrême à rester dans la neutralité qu'elle désirait ardemment garder. Ainsi, le 4 octobre de cette année, elle fut obligée d'accueillir dans ses murailles le duc Charles, auquel elle fit une magnifique réception, tout en ne lui laissant amener que quatorze cavaliers avec lui, tandis que l'armée bourguignonne était hébergée dans les faubourgs, mais aux frais du duc. Lorsque la ville de Nancy fut prise, René II se hâta de prévenir les Toulois des desseins, vrais ou faux, que son heureux ennemi avait formés sur leur cité, et une petite armée lorraine fut aussitôt accueillie dans ses murs. Charles adressa de très-vifs reproches aux bourgeois, qui se tirèrent d'embarras en assurant que leur seule intention était de défendre leur propre liberté; le duc de Bourgogne agréa leurs excuses, et peu de temps après il périt sous les murailles de Nancy. Le 23 septembre 1498, l'empereur Maximilien vint à Toul. Peu après, la pension de mille francs que les bourgeois devaient payer au duc de Lorraine, devint le sujet d'une guerre qui tourna toute au désavantage de la cité. Du reste, René II sut se conduire avec tant d'adresse à l'égard des bourgeois de Toul, que leur cité, où les aides levées dans le duché se levaient également, devint, à vrai dire, une ville lorraine. En 1522, la peste éclata à Toul et y exerça de grands ravages. Elle y sévit de nouveau, en 1524, 1528, 1529 et, plus tard, vers la fin du siècle, en 1587.

Pendant la guerre qui éclata en 1543, entre François I[er] et Charles-Quint, le pays Toulois fut rançonné fréquemment par les deux partis de maraudeurs appartenant aux armées des puissances rivales. Une nouvelle compagnie de soixante hommes fut créée et organisée pour la défense des portes et, au mois d'août, on travailla dans la ville avec la plus grande ardeur, malgré la disette dont la population souffrait alors, à mettre les murailles de la place en état de résister à un coup de main que l'on croyait avoir à craindre de la part des Français. Le 11 juillet de l'année suivante (1544), Charles-Quint, accompagné de l'archiduc d'Autriche et du prince d'Orange, visita la cité de Toul, sous les murs de laquelle l'armée impériale, qui précédait le monarque, était venue, un peu avant, pour gagner ensuite Ligny dont elle se rendit maîtresse après quelques jours de siége. Vers le mois de septembre 1546, on apprit à Toul qu'une armée française allait envahir les Trois-Évêchés. A cette nouvelle, les chanoines s'empressèrent d'ordonner à la garnison de la forteresse de Void, de tenir bon et de refuser l'entrée au roi de France s'il se présentait. Jamais cependant le joug impérial n'avait pesé plus lourdement sur la bourgeoisie touloise; comme à Metz, c'était sans cesse des sommes énormes que la cité devait payer à l'Empire à titre de subsides, et l'on était las de cet état de choses. L'occasion de se saisir des villes que Charles-Quint s'était aliénées était trop belle pour que Henri II la laissât échapper.

Au mois de mars 1548, le duc de Guise vint à Toul. Il y prépara, dans les conférences secrètes qu'il eut avec les chanoines et avec ceux des bourgeois dont les sympathies françaises étaient connues, la révolution qui devait s'opérer un peu plus tard. Le duc de Nevers, placé à la tête de l'armée du roi, écrivit au chapitre

pour lui demander des vivres qui permissent à ses troupes de subsister pendant les mois de décembre et de janvier 1551 et 1552, puis la remise de la forteresse de Void. Probablement c'était chose convenue d'avance avec le duc de Guise, car les chanoines ne firent aucune difficulté d'accorder ce qui leur était demandé. Une garnison française vint occuper le château de Void. Pendant les mois de février et de mars, les troupes du roi continuèrent de venir s'établir sur les terres de l'évêché de Toul; enfin, le 12 avril, Henri II entra dans la place, suivi de cinq cents gentilshommes et de sept mille hommes pour sa garde; le 14, il repartit, en y laissant une garnison de cinq cents hommes d'armes, sous les ordres de M. d'Esclavolles. La ville passa ainsi sous la domination française, tout en continuant à reconnaître pour souverain de droit le chef du saint Empire. En effet, l'Empereur continua d'exiger de Toul des contributions en hommes et en argent, pendant les règnes de François II, de Charles IX, de Henri III et de Henri IV, jusqu'en 1611. Charles-Quint, irrité au dernier point de la conquête si facilement accomplie par le roi de France, résolut de tenter un effort suprême pour reprendre les Trois-Évêchés; nous avons vu tout à l'heure l'épouvantable échec que sa puissance reçut devant les remparts de Metz. Pendant ce siége mémorable, le duc de Nevers commandait à Toul; M. de Vieilleville, qui était à Verdun auprès du maréchal de Saint-André, vint l'y rejoindre pour faire face au marquis Albert de Brandebourg, dont l'armée menaçait la place. Ce renfort décida le marquis à opérer sa jonction devant Metz avec le gros de l'armée impériale. Vieilleville alors, se sentant les coudées franches, résolut d'enlever Pont-à-Mousson aux Espagnols. Il réussit à s'emparer par surprise de cette ville importante, et de là il ne cessa plus de voltiger sur les derrières de l'armée assiégeante à laquelle il fit le plus grand mal.

En 1561 le calvinisme, qui n'avait fait jusqu'alors que des progrès lents et secrets dans les rangs de la bourgeoisie, fut professé publiquement à Toul; de violents débats résultèrent bientôt de l'intolérance réciproque des catholiques et des protestants. Ceux-ci brisèrent les saintes images et profanèrent les églises, dans la nuit du 18 mars; le 25 du même mois ils forcèrent l'église de Saint-Vaast et y firent faire le prêche par un de leurs ministres. Les catholiques revinrent en nombre, et chassèrent à leur tour les protestants. Alors le chapitre supplia le roi d'exclure de Toul toute autre religion que la religion catholique, satisfaction qui lui fut d'abord sagement refusée. Mais le prince de Condé d'abord, puis Antoine de Croy, suivi d'un corps de reîtres, ayant dévasté les environs de Toul, et ces derniers surtout ayant essayé d'enlever la ville de vive force, Charles IX finit par autoriser les bourgeois et le chapitre à expulser de leurs murs tous les hérétiques. Les protestants furent donc mis dehors, et s'établirent dans les jardins qui environnaient la ville; ils y bâtirent des maisons, et un ministre de Metz les consola dans leur exil. En avril 1564, Charles IX vint à Toul avec sa mère. Il arrivait de Bar, où il avait tenu sur les fonts baptismaux, Henri de Lorraine, fils du duc Charles et de sa sœur, Claude de France. Cinq ans après, le jeune roi visita Toul une seconde fois (1569). Lorsque la Ligue se fut constituée, le duc de Lorraine somma cette ville de s'y associer. Le cardinal de Vaudémont et le duc de Guise excitaient aussi les bourgeois à se soulever contre la garnison fran-

çaise et contre leur gouverneur; mais le chapitre seul se rendit aux instances des rebelles : les ligueurs furent mis par les chanoines en possession des forteresses de Void et de Vicherey, tandis que la bourgeoisie tout entière restait fidèle au roi.

D'un autre côté, les protestants désiraient vivement s'emparer de Toul; l'un de leurs corps d'armée, sous les ordres du duc de Bouillon, s'étant mis en marche pour venir assiéger cette place, les ligueurs se hâtèrent de le prévenir. Arrivés les premiers devant Toul, ils en commencèrent le siége le 25 mai 1585; neuf jours après, la garnison fut obligée de capituler, et de livrer la ville. Les Toulois, ligueurs et royalistes, avaient également souffert des excès de l'anarchie : ils eurent le bon esprit de se rapprocher pour y mettre un terme : d'un commun accord, il fut décidé, qu'à l'avenir on conserverait une neutralité absolue entre les deux partis. Au commencement de l'année 1589, les princes ligués étant venus assiéger Toul, cette ville se défendit avec tant d'énergie que le siége dut en être abandonné. Après la mort de Henri III, la garnison presque tout entière prit parti pour la Ligue, et par sa sortie détermina les princes à tenter de nouveau le siége de la place; le 12 août, les attaques recommencèrent sous la direction du duc de Lorraine. Malgré leur belle défense, les bourgeois furent contraints de se rendre, le 18 août 1589. Henri IV, à son avénement, leur écrivit sans succès pour les sommer de le reconnaître; ses auxiliaires allemands échouèrent aussi devant les murs de Toul, dont ils pillèrent les faubourgs; ce ne fut qu'après l'abjuration du roi que les Toulois se soumirent à son autorité. Henri IV se rendit au milieu d'eux en 1603. Pendant son séjour à Toul, ce prince offrit au chapitre de lui acheter, moyennant cent mille livres, la souveraineté de son temporel; les chanoines refusèrent; plus tard, le traité de Munster leur enleva sans compensation ce qu'ils n'avaient pas voulu céder à des conditions si avantageuses.

A partir du XVIII[e] siècle, l'histoire de Toul ne présente plus aucun fait saillant. En 1700, l'ancienne enceinte fut renversée pour faire place aux fortifications modernes, que la science des ingénieurs militaires a, d'ailleurs, fortement améliorées de notre temps. Toul a pris rang parmi nos places de guerre. Depuis la révolution de 1789, deux de ses enfants ont commandé avec gloire nos armées et nos escadres; c'est dans ses murs que sont nés le général *Gouvion-Saint-Cyr* et l'amiral *de Rigny*. L'arrondissement de Toul, aujourd'hui chef-lieu de sous-préfecture du département de la Meurthe, compte près de 66,000 âmes; la ville elle-même en renferme un peu plus de 7,000. On y remarque plusieurs édifices d'une belle construction, entre autres la cathédrale, que les connaisseurs regardent comme un des monuments les plus précieux de l'architecture gothique. Le principal commerce des Toulois consiste en vins, eaux-de-vie; leur industrie alimente des manufactures de faïence, des fabriques de toiles de coton, de mousselines brodées et de bonneterie en laine.[1]

1. Sigebert de Gemblours. — *Chroniques de Philippe de Vigneulles*. — *Histoire de Metz*, par dom Tabouillot et dom Jean François. — Dom Calmet. — *Dictionnaire de la Moselle*, par de Viville.

VERDUN.

La première mention qui soit faite de Verdun se rencontre dans l'Itinéraire d'Antonin, où cette ville porte le nom de *Virodunum*. La Table de Peutinger la nomme simplement *Vironum*; mais on ignore absolument quelle fut l'origine de ce nom. D'un autre côté, il est certain que Verdun a longtemps été connu sous la dénomination d'*urbs Clavorum*, ville des Claves, ou d'*urbs Clabiæ*, ou *Claboa*, ville clabienne. Comme les chroniqueurs et les monuments numismatiques, sont d'accord pour constater la réalité de cette appellation, il est assez naturel d'en conclure que Virodunum était la capitale d'une peuplade de race mediomatrike, qui portait le nom particulier de Claves, peuplade féroce et inculte, *gens effera*, *totius veritatis ignara*, dit Hugues de Flavigny, écrivain du commencement du XII[e] siècle,

Presque tous les historiens ont avancé que l'armée des Huns, conduite par Attila, avait détruit la ville de Verdun et massacré sa population. Cette assertion ne nous paraît pas suffisamment établie. Que des Barbares quelconques, lors des invasions successives qui répandirent la désolation dans la Gaule entière, aient saccagé Verdun, cela est hors de doute; mais que ce soient précisément les soldats d'Attila, cela paraît fort contestable, surtout lorsqu'on discute sérieusement la marche possible de ce conquérant, sur le compte duquel, d'ailleurs, on s'est plu à mettre bien des cruautés et bien des ravages dont il fut fort innocent. En 485, Syagrius fut défait, près de Soissons, par Chlodwig qui le poursuivit l'épée dans les reins. Verdun, où il vint d'abord se réfugier, lui parut bientôt un asile trop peu sûr, et il s'enfuit chez les Wisigoths, qui finirent par le livrer au roi des Franks Pendant quelques années encore, Verdun refusa de reconnaître l'autorité souveraine de Chlodwig, qui vint en personne l'assiéger et le força de capituler, en 502. Théodbert, fils de Théodorik, roi d'Austrasie, était à Verdun, en 529; pendant le séjour qu'il y fit, il approuva l'élévation de Desideratus au trône épiscopal. En 563, Venance Fortunat y vint et y composa, en l'honneur de l'évêque Agericus, quelques poésies qui sont parvenues jusqu'à nous. Childebert séjourna aussi dans cette ville à la fin du VI[e] siècle, et l'évêque Agericus lui donna l'hospitalité dans son palais épiscopal. Vers 778, Charlemagne, pour punir Verdun de ce qu'elle s'était refusée pendant plusieurs années à admettre un évêque d'origine italienne, nommé Pierre, dont il avait fait choix lui-même, vint détruire les murailles antiques de son enceinte : par son ordre les pierres de grande dimension qui formaient la base des murailles furent transportées par la Meuse jusqu'à Aix-la-Chapelle, où elles furent employées à la construction de l'église à laquelle cette ville doit son nom. C'est à Verdun qu'en 843 fut conclu le traité qui régla la succession de l'empereur Louis-le-Débonnaire, entre ses héritiers; cette cité fit successivement partie des états de Lothaire et de Charles-le-Chauve. Après la mort de ce dernier prince, Verdun souffrit cruellement des débats qui s'élevèrent entre Louis-le-Bègue et Hugues, bâtard de Lothaire II et

de Valdrade, au sujet du royaume de Lorraine. Louis de Germanie intervint, comme on sait, dans cette querelle (877). Il marcha contre Louis-le-Bègue, en 879, et après avoir traversé Metz, il séjourna à Verdun, que ses troupes pillèrent et dévastèrent; il y était encore lorsqu'il consentit à un nouveau partage du royaume de Lorraine. Par ce traité, Verdun fut, avec Metz et Toul, définitivement distrait des états du roi des Franks. Dix ans après, en 889, les Normands dévastèrent le diocèse: sa ville métropolitaine étant tombée en leur pouvoir, ils la brûlèrent en partie. Plus tard, Verdun s'attira de nouveaux malheurs, en se déclarant pour Charles-le-Simple et en le soutenant contre ses compétiteurs successifs, Conrad et Henri-l'Oiseleur. Le comte Boson vint alors attaquer cette place, qu'il enleva de vive force, et qu'il détruisit presque entièrement par l'incendie, en 917. Lorsque les Hongrois pénétrèrent dans la Lorraine, ils s'emparèrent aussi de Verdun, qui subit alors un troisième désastre. Henri-l'Oiseleur, pour relever cette malheureuse ville de ses ruines, lui fit présent des sommes considérables, dont il avait dépouillé ces barbares en les chassant de ses états. En 939, Louis-d'outre-Mer, fils de Charles-le-Simple, se rendit facilement maître de Verdun, lors de son expédition en Lorraine; mais Othon-le-Grand réussit à la lui reprendre ainsi que toutes les villes qu'il avait envahies.

En 973, à la mort d'Othon Ier, Lothaire, roi de France, s'empressa de réclamer, les armes à la main, le royaume de Lorraine, échu à Othon II. La guerre qui s'ensuivit dura plusieurs années, et tout le pays de Verdun fut désolé à la fois par la famine et la peste. En 978, une espèce d'accord, qui eut lieu entre les compétiteurs, semblait devoir écarter un affreux fléau; il n'en fut malheureusement pas ainsi: Othon II mourut, et Lothaire, profitant de la minorité d'Othon III, accourut en Lorraine. Il vint d'abord mettre le siége devant Verdun; cette ville était occupée par Godefroi-le-Barbu, auquel Othon Ier avait accordé le comté de Verdun pour le récompenser de la fidélité avec laquelle il avait constamment combattu pour ses intérêts. Godefroi s'y défendit bravement d'abord; mais, s'étant aventuré dans une sortie imprudente, il fut fait prisonnier avec la plupart de ses soldats, et la ville, privée de ses défenseurs, s'empressa d'ouvrir ses portes au vainqueur (983). Cette première conquête de Lothaire resta toutefois sans résultat. Il alla échouer successivement devant les places de Hatton-Châtel et de Scarpone, dans lesquelles s'était réfugiée Mathilde, femme du comte de Verdun, avec les enfants de ce seigneur. La ville resta au pouvoir des Français jusqu'en 986, époque à laquelle elle fut définitivement considérée, par suite de traités, comme partie intégrante de l'empire germanique.

Nous venons de dire que Godefroy-le-Barbu, fils de Ricuin, avait reçu le comté de Verdun, et qu'ayant été fait prisonnier par Lothaire, roi des Français, il avait été retenu plusieurs années en captivité pendant que la comtesse Malthilde, sa femme, et ses fils, tenaient bon dans Scarpone et dans Hatton-Châtel; au mois de mai 986, Godefroy sortit de prison et rentra en possession de son comté, qu'il laissa à Frédéric son deuxième fils, frère d'Adalberon, évêque de Verdun. A celui-ci succéda Heimion, auquel le comte Frédéric, dans l'anné 997 et avant de partir pour un pèlerinage à Jérusalem, concéda à perpétuité le comté de Verdun, en ne s'en réservant que l'administration sa vie durant. Cette donation fut confirmée par l'em-

pereur Otton III, et l'évêque Heimion donna le titre de vicomte à Herman, frère de Frédéric. L'empereur Henri vint souvent à Verdun, et peu s'en fallut, assure-t-on, qu'il n'y prît la robe monacale dans l'abbaye de Saint-Vanne, pour laquelle il avait une prédilection marquée; mais les conseils de l'abbé et de l'évêque le décidèrent à rester à la tête de l'Empire. Herman, vicomte de Verdun, étant mort en 1028, son frère Gozelon, duc de Lothier, ne voulut pas accepter la nue-administration du comté de Verdun; il réclama de l'Empereur l'annulation de l'acte par lequel le comté avait été concédé à l'évêque Heimion et à ses successeurs. Débouté de ses prétentions, Gozelon prit les armes, attaqua Verdun, s'en rendit maître, brûla le palais épiscopal et fit périr Louis de Chiny que l'évêque Raimbert avait choisi pour vicomte. Afin de l'apaiser, on lui donna le duché de Mosellane, et il renonça au comté, mais tout en en conservant l'administration. De 1030 à 1033, la disette se fit si cruellement sentir à Verdun, que pour soulager la misère du peuple, on dépouilla les églises et on vendit tout ce qu'elles possédaient de plus précieux. En 1041, un autre fléau vint peser sur la ville : le mal des ardents y fit périr un très-grand nombre d'habitants. Hugues de Flavigny, abbé de Saint-Vanne, affirme dans sa chronique de Verdun qu'il n'y eut de soulagement que pour les malades qui venaient à l'abbaye boire du vin mêlé avec de la raclure d'une pierre du Saint-Sépulcre rapportée de la Terre-Sainte par l'abbé Frichard : pour obtenir une guérison complète, les malades devaient jurer solennellement d'observer la trêve-Dieu, c'est-à-dire de renoncer à tout débat les armes à la main, depuis le mercredi soir jusqu'au lundi de chaque semaine.

Lorsque Gozelon mourut, en 1044, l'empereur Henri III refusa l'investiture du duché de Mosellane à son fils Godefroy, qui prit les armes contre Gérard d'Alsace, auquel le duché venait d'être concédé. En même temps Godefroy renouvela les réclamations de son père sur le comté de Verdun, que l'Empereur avait conféré à l'évêque Thierry; il vint donc assiéger la ville, s'en rendit maître et y fit mettre le feu. Dans l'incendie, la cathédrale elle-même disparut, et Godefroy, désespéré de ce sacrilége qu'il avait espéré pouvoir éviter, en fit amende honorable de la manière suivante : parti à genoux de l'une des portes de la ville, il gagna l'emplacement de l'église incendiée, et là se fit donner des coups de fouet sur les épaules nues. Ce fut le prélude d'un accommodement avec l'évêque, qui consentit à laisser au pécheur repentant l'administration de son comté. Peu de temps après, l'Empereur força Godefroy d'indemniser les bourgeois de Verdun qui avaient été ruinés par l'incendie de leur ville. Dans l'année 1049, le pape Léon IX, se rendant en Allemagne, traversa Verdun, et y consacra l'église de Sainte-Madeleine. Aussitôt l'évêque Thierry se mit à l'œuvre, et la cathédrale, ainsi que les murs d'enceinte de la cité, furent rétablis en très-peu de temps.

Vers 1060, une partie de la ville fut de nouveau détruite par Raoul, comte de Crépy, qui venait réclamer des bourgeois un tribut de vingt livres. L'évêque, aidé des bourgeois, poursuivit l'agresseur, et le força à demander la paix, en renonçant pour toujours au tribut, cause de la guerre. Bientôt après, un incendie allumé par Alon, sire de Dun, dévora de nouveau la ville de Verdun; elle n'en fut pas seulement vengée par l'évêque Thierry : ce prélat pourvut, en outre, à sa réparation. En 1070, Godefroy mourut, laissant le comté de Verdun à son

fils Godefroy-le-Bossu, qui vécut en parfaite intelligence avec l'évêque jusqu'à sa mort, arrivée le 27 février 1076; il laissait pour héritier Godefroy de Bouillon, fils d'Ida, sa nièce, et d'Eustache, comte de Boulogne; mais l'Empereur lui refusa l'investiture, et l'évêque Thierry profita de la circonstance pour recouvrer le comté de Verdun, en prenant pour vicomte Albert, comte de Namur. L'Empereur sanctionna ces actes, et calma le ressentiment de Godefroy de Bouillon en lui donnant le marquisat d'Anvers. Ce seigneur, en 1086, n'en réclama pas moins le comté de Verdun, et, comme Thierry refusa de le lui rendre, une guerre sanglante éclata. L'évêque de Liége parvint à rétablir la paix, à la condition que le duc de Lothier serait remis en possession du vicomté. Dix ans plus tard, Godefroy ayant pris la croix, vendit à Richer, évêque de Verdun, les terres de Mouza et de Stenay, pour subvenir aux frais de son expédition en Terre-Sainte.

En 1107, Richard de Grandpré fut élu évêque de Verdun; l'empereur Henri vint assister aux solennités de son intronisation. Au commencement de son épiscopat, les Messins s'étant emparés du château de Dieulouard qu'ils rasèrent, Renaut, comte de Bar et vicomte de Verdun, fut sommé par l'évêque de venger l'injure qu'il venait de recevoir; mais comme Étienne, frère du comte de Bar, était évêque de Metz, Renaut refusa de marcher contre lui. Alors l'évêque Richard conféra le titre de vicomte à Guillaume de Luxembourg, auquel il engagea Stenay et Mouza pour l'indemniser des frais de la guerre qu'il allait soutenir. Dieulouard fut repris par Guillaume, pendant que Renaud de Bar entrait sur les terres de l'évêché et les mettait au pillage. Aussitôt les armes furent tournées contre lui : l'empereur Henri V en personne vint au secours de l'évêque, et le comte de Bar fut défait et mis en prison. En 1117, époque à laquelle la querelle des papes et des empereurs pour les investitures était dans toute sa vivacité, Henri, nommé évêque de Verdun par l'Empereur, fut repoussé par tout le clergé, tandis que les magistrats et la bourgeoisie le mettaient en possession du temporel de l'évêché, bien qu'il eût été excommunié par le légat du saint-siége. Dès lors se manifestèrent les premiers symptômes sérieux de l'impatience avec laquelle la bourgeoisie supportait le joug épiscopal. Henri eut l'idée d'aller à Rome chercher l'absolution et l'investiture pontificale; il partit donc et reçut à Milan, des mains du légat, le sacre qu'il allait chercher. L'Empereur enjoignit alors aux bourgeois de repousser celui qui s'était fait la créature du pape, et quand l'évêque revint à Verdun, il en trouva les portes fermées. Irrité de cette insulte, le prélat eut recours à l'appui de Renaud de Bar que les Verdunois avaient également refusé d'accepter pour vicomte; leurs troupes réunies vinrent assiéger la ville (1120), qui, après une vigoureuse résistance, fut forcée et brûlée. L'Empereur investit alors Henri comte de Grandpré du comté de Verdun, et le chargea de chasser l'évêque Henri de sa ville épiscopale. Renaud de Bar fit de vains efforts pour soutenir son allié. La place fut livrée par les habitants eux-mêmes, et Renaud battu à deux reprises. En 1124, un traité de paix rendit à l'évêque sa ville épiscopale, et Renaud de Bar reprit le titre de vicomte.

La conduite postérieure de Henri fut loin de calmer l'irritation des esprits : plusieurs fois il faillit être lapidé par les bourgeois. Il finit par être interdit, et

par se démettre de son évêché, où il n'était qu'un sujet perpétuel de scandale. Renaud de Bar, soit pour venger le prélat, auquel il devait le comté de Verdun, soit pour satisfaire sa propre ambition, forma le projet de s'emparer de cette ville. Pendant qu'Ursion, successeur de Henri, était allé à la cour de l'Empereur pour faire confirmer son élection, Renaud introduisit une petite armée dans Verdun, et commença sur-le-champ la construction d'une maison forte, munie d'un énorme donjon, auquel il donna le nom de *Courlouve*. Une garnison y fut laissée à poste fixe, avec mission de rançonner à plaisir les chanoines et les bourgeois opposés au comte de Bar. Bientôt la terreur régna dans la cité, et nul n'y fut exempt des déprédations des soldats. Force fut à Ursion de se démettre d'un évêché dont il n'espérait pas recouvrer l'administration. Son successeur, Alberon de Chiny, ayant à plusieurs reprises supplié Renaud de Bar de faire démolir le donjon de Courlouve, ce seigneur, qui prétendait rester souverain absolu dans Verdun, refusa obstinément d'acquiescer aux prières de l'évêque. Il ne restait au prélat d'autre ressource que la ruse. Il se ménagea adroitement des intelligences parmi la garnison de Courlouve, et, un beau jour, les bourgeois, à un signal donné du haut du donjon, attaquèrent la maison forte, qui fut aisément enlevée. Renaud accourut avec tout ce qu'il put rassembler de troupes; mais les bourgeois eurent la prudence de rester enfermés dans leurs murailles, et la destruction de la tour fut promptement achevée, malgré les courses incessantes du comte de Bar sur le territoire de l'évêché.

En 1147, Louis VII, roi de France, partant pour la Palestine, vint camper à Verdun avec son armée. En 1155, Renaud de Bar, à la mort d'Alberon de Chiny, refusa le titre de vicomte au nouveau comte de Bar, et lui substitua quatre notables bourgeois chargés de toute l'administration temporelle. Les quatre magistrats civils de la cité devaient être élus annuellement par la bourgeoisie, et acceptés par l'évêque, sous le serment de fidelité. Cette première constitution communale fut en vigueur, pendant près de quatre-vingts ans. En 1173, Agnès de Champagne, devenue veuve de Renaud-le-Pieux, comte de Bar, revendiqua pour son fils Henri le titre de vicomte de Verdun; mais Arnold de Chiny, qui occupait le siége épiscopal, déclara que la charge de vicomte avait été irrévocablement supprimée par ses prédécesseurs, et qu'il était bien décidé à suivre leurs intentions. Sur ce refus la guerre éclata, et les hostilités, que ne purent arrêter les excommunications fulminées par l'évêque, durèrent six années, au bout desquelles la paix fut heureusement rétablie. On vit alors le comte de Bar, qui était sur le point de partir pour la Terre-Sainte, venir à Verdun avec sa mère et recevoir de l'évêque lui-même l'absolution de l'excommunication qui leur avait été infligée. Le 14 août 1181, Arnold de Chiny fut tué au siége du château de Sainte-Menehould, refuge d'une troupe de bandits qui, sous les ordres d'un seigneur nommé Albert Pichot, infestaient les terres de l'évêché.

Vers 1195, sous l'épiscopat d'Albert de Hirgis, les bourgeois de Verdun commencèrent à refuser de se soumettre à l'autorité des officiers délégués par l'évêque. Pendant quelques années encore, celui-ci parvint à conserver une ombre de souveraineté; mais, en 1208, le peuple, appuyé par les seigneurs de la maison de Graudpré, déclara la guerre à l'évêque et au chapitre. Dès ce moment,

une révolution complète fut consommée. On chassa de la ville tous les partisans de l'autorité ecclésiastique; on expulsa les officiers de l'évêque de toute juridiction; enfin, une assemblée générale des bourgeois élut de nouveaux magistrats qui reçurent le nom de Recteurs de la cité, et un sénat fut chargé de l'administration de la justice. Les premiers sénateurs furent choisis dans les trois familles ou parentèles les plus influentes et qui portaient les noms de La Porte, d'Azenne et d'Estouf ou d'Estoupe. L'évêque fut obligé de quitter Verdun et de se retirer au château de Charny ; là il prit à sa solde tous les aventuriers qui voulurent s'enrôler sous sa bannière, et, en peu de temps, il força par la famine les bourgeois à se remettre sous sa domination. Mais à leur tour les recteurs de la cité levèrent des troupes, avec lesquelles ils ravagèrent les terres de l'évêque, qui périt lui-même, le 25 août 1208, traîtreusement assassiné dans une entrevue avec les chefs de la rébellion. L'autorité des magistrats civils reprit dès lors son existence, si bien que les clercs, à partir de cette époque, furent soumis comme les laïques aux tailles et aux impôts. Cependant Robert de Grandpré, le nouvel évêque, réussit un instant à ressaisir le pouvoir temporel : ce fut sous son épiscopat (1211), que l'hérésie des Albigeois se répandit à Verdun, après avoir envahi Metz, quelques années plus tôt. Mais à Verdun, comme à Metz, elle ne jeta que de faibles racines que les prédications de la croisade n'eurent pas de peine à enlever.

En 1227, Raoul de Torote se vit à son tour contraint de se réfugier à Charny, en fuyant devant la sédition. Les bourgeois venaient de se réveiller de nouveau et de réclamer leur droit de choisir eux-mêmes les magistrats chargés de leur administrer la justice. Raoul, aidé de Jean d'Apremont, évêque de Metz, vint mettre le siége devant Verdun ; mais les bourgeois tinrent bon et contraignirent l'évêque à se retirer du pied des murailles qu'il n'espérait plus forcer que par la famine. Ce moyen lui réussit, et il rentra dans la ville après la soumission de la bourgeoisie. Peu après, celle-ci obtint du roi des Romains (31 mars 1227) une charte qui lui donnait le droit de nommer, chaque année, sept jurés et quatorze échevins, lesquels seraient présentés à l'évêque simplement pour la forme, et sans qu'un refus de sanctionner leur élection pût l'infirmer en rien. Les Verdunois se croyaient enfin maîtres de leur cité; mais l'évêque vint à son tour solliciter le roi Henri qui, par lettres-patentes du 24 avril 1227, cassa les priviléges dont il avait tout récemment accordé la jouissance aux bourgeois. Un peu plus tard, vers 1236, Jean d'Apremont étant trop occupé à guerroyer avec les Messins pour songer à secourir l'évêque de Verdun, le peuple se souleva de nouveau et Raoul de Torote fut obligé de composer : ce prélat chercha à tirer le meilleur parti possible des concessions qu'il ne pouvait plus éviter; il vendit l'administration du comté avec faculté de rachat pour lui et ses successeurs, moyennant deux mille livres de forte monnaie qui furent payées par les trois familles de La Porte, d'Azenne et d'Estouf, à la condition que les magistrats à créer seraient perpétuellement choisis dans leur sein. Le traité conclu entre Raoul de Torote et ces familles patriciennes, portait que le maître échevin serait élu, chaque année, le lendemain de Pâques Fleuries, par les abbés de Saint-Vanne et de Saint-Paul, assistés du doyen de la cathédrale, et qu'il viendrait, après son élection, prêter entre les mains de l'évêque le serment de maintenir les droits

respectifs de l'évêque, du chapitre et de la cité. En 1246, l'évêque Guy de Mello prétendit user de son droit de rachat, mais les bourgeois refusèrent de le reconnaître, et l'évêque, après avoir jeté l'interdit sur toute la ville, en sortit et se retira à Charny. Les murailles de Verdun furent alors mises en si bon état et si bien gardées, que le prélat renonça à l'idée de commencer un siége; il attendit patiemment et bien lui en prit, car les bourgeois ayant imprudemment fait une sortie, furent assaillis à l'improviste par les troupes épiscopales qui les enveloppèrent, en tuèrent un grand nombre et en firent prisonniers un nombre plus grand encore. Cette déroute détermina la reddition de la ville, dont les habitants se soumirent à la domination de l'évêque. A Guy succéda Jean d'Aix qui, en 1247, jugea prudent, pour éviter tout nouveau conflit, de traiter avec la bourgeoisie et de remettre par accord les choses dans l'état où elles étaient lorsque l'évêque Raoul eut engagé le comté de Verdun au prix de deux mille livres.

En 1254, Jacques de Troyes réclama contre cet engagement volontaire du comté de Verdun, et les bourgeois ayant refusé de comparaître à Rome, où l'évêque les avait assignés pour s'entendre déclarer la nullité du traité d'aliénation du comté, des arbitres furent choisis de part et d'autre et le rachat fut consenti. Mais le départ pour Rome de Jacques de Troyes en empêcha l'exécution. De 1286 à 1290, le siége épiscopal resta vacant, et pendant ces quatre années, l'autorité des magistrats séculiers s'affermit notablement. Les évêques, espérant toujours reconquérir une souveraineté qu'ils avaient à jamais perdue, usèrent alternativement de la douceur, de la force, de l'excommunication; tous les moyens restèrent impuissants : les exemples que donnaient les cités de Metz et de Toul, furent exactement suivis par la cité de Verdun, leur alliée. Sous l'épiscopat de Nicolas de Neuville (1305 à 1312), les Verdunois réclamèrent la protection du roi de France, Philippe-le-Bel, et le prièrent de leur donner un gardien résidant dans leur ville, s'engageant à fournir tout ce qui était nécessaire à l'entretien de ce personnage, et à verser annuellement la somme de trois cents livres tournois pour reconnaissance de ce droit de garde; le roi y consentit, et le traité qui stipulait ces conditions fut signé à Paris, le 8 décembre 1310. En 1314, un nouvel engagement du comté de Verdun, moyennant deux mille francs verdunois, fut conclu par l'évêque Henri d'Apremont; mais, devinant que leur évêque avait conçu le projet de recouvrer l'autorité souveraine, ils sollicitèrent et obtinrent des rois Louis X et Philippe V de nouvelles lettres de sauvegarde, datées de 1315 et 1316. En 1320, des dissensions intestines éclatèrent à Verdun : une partie de la bourgeoisie s'était déclarée pour l'évêque; le lignage d'Azenne fut banni de la ville, mais grâce à l'intervention du connétable Gautier de Châtillon, que Philippe V envoya sur les lieux, les bannis purent rentrer dans Verdun.

En 1330, l'évêque Henry d'Apremont se décida lui-même à mettre son évêché sous la protection du roi de France, malgré les remontrances du chapitre qui alléguait qu'une semblable démarche ne pouvait qu'offenser l'Empereur. Il ne réussit pourtant pas à éviter les querelles violentes qui naissaient sans cesse du conflit des juridictions ecclésiastique et communale, et l'assassinat d'une femme commis par un clerc, réveilla toute la haine des deux partis. Le coupable, arrêté

et jugé par les officiers de l'évêque, fut simplement condamné à payer une amende imputable à la famille de la victime; il crut pouvoir ensuite reparaître dans la ville, mais les magistrats séculiers, recommençant aussitôt son procès, le condamnèrent à un bannissement de soixante et un ans. Le coupable s'était réfugié au château de Charny, appartenant à l'évêque, et de là il bravait le jugement rendu contre lui; il n'en fallait pas plus pour soulever le peuple, qui chassa de la ville tous les officiers de l'évêque : celui-ci excommunia les bourgeois, qui n'ayant pas tenu compte de l'anathème fulminé contre eux, furent bientôt assiégés dans leurs murailles par Édouard, comte de Bar, et forcés encore une fois de capituler avec l'évêque. Ces événements se passaient en 1336.

Quatre ans après, les évêques de Metz, de Toul et de Verdun contractaient une étroite alliance, pour réprimer ce qu'ils appelaient l'esprit de rébellion de leurs villes respectives (1340). Ils ne réussirent, toutefois, qu'à déterminer de nouveaux mouvements populaires plus sérieux que jamais; ainsi à Verdun, deux bourgeois, nommés Colinet et Gillet, ennemis déclarés du clergé, reçurent le titre de conseillers-facteurs de la ville, avec l'autorité que possédaient les consuls à Rome; sept autres magistrats armés, nommés les *exécuteurs de la cité*, leur furent donnés pour assesseurs, et six autres citoyens, sous la dénomination de *jurés de la cité*, furent institués pour distribuer la justice. Le premier acte de ce gouvernement républicain fut de soumettre les ecclésiastiques aux mêmes impôts, aux mêmes tailles que les laïques, et cette disposition lui valut un nouvel anathème prononcé en 1342; peu après cependant, l'excommunication fut levée et l'évêque et la bourgeoisie signèrent un traité de paix qui détruisit encore une fois le gouvernement populaire. En 1352, Hugues de Bar fut élu évêque de Verdun : ce prélat débuta par appeler les troupes du comté de Bar à son secours, afin d'assiéger sa ville épiscopale et d'abolir l'autorité de la bourgeoisie; mais des conférences ayant eu lieu, l'évêque renouça volontairement au droit de créer lui-même les magistrats séculiers de la cité. Un traité consacra cette renonciation, et les bourgeois élurent un maître échevin et quatre jurés chargés de gouverner la cité et d'administrer la justice. Ce n'était encore qu'un leurre : à l'instigation de son entourage, Hugues de Bar revint sur cette sage décision; et, pendant le séjour de l'empereur Charles IV à Metz, lors de la promulgation de la bulle d'or (1356), il parvint à faire casser le traité conclu avec la bourgeoisie, en se faisant confirmer la possession du comté de Verdun. Probablement le gouvernement populaire avait pesé sur la cité, car la charte impériale fut exécutée sans murmures par la bourgeoisie entière. Deux ans après, Yolande de Flandre, comtesse de Bar, et Wenceslas, duc de Luxembourg, réunirent leurs troupes pour venir assiéger Verdun, et l'armée coalisée ravagea impitoyablement les environs de cette ville. Le sujet de la guerre avait été le traité d'alliance de l'évêque et des bourgeois, traité qui lésait les intérêts de la comtesse de Bar, à ce qu'elle prétendait. La paix ne fut rétablie qu'en 1359. Dès le commencement des hostilités, deux chanoines ayant été envoyés à Clermont pour parlementer avec Yolande, ils disparurent, et le bruit se répandit aussitôt que la princesse les avait fait jeter dans un puits. Ce qui est certain, c'est qu'un peu plus tard, et sous l'épiscopat de Jean de Bourbon, Yolande fit bâtir trois chapelles pour que l'on y dît à perpétuité des prières pour le repos

de l'âme de certaines personnes que les actes de fondation ne désignent pas autrement; sans doute il s'agissait des deux malheureux chanoines qui ne revinrent jamais à Verdun.

Sur la fin de 1389, Charles VI, roi de France, passant à Verdun pour aller combattre le duc de Gueldre, l'évêque Liebaud de Cousance se mit sous sa protection directe, par un traité authentique du 30 septembre, en l'associant à l'administration du comté. L'empereur Wenceslas, informé de ce fait, par les bourgeois, se hâta, par un décret du 5 décembre 1389, de réunir à l'Empire le comté de Verdun, et de casser tous les traités passés à différentes époques entre l'évêque et les bourgeois. En conséquence, tout le temporel de l'évêché fut saisi par le commissaire impérial. Mais aussitôt le roi de France et le duc de Bourgogne appuyèrent ouvertement les vives réclamations du prélat. Un accommodement eut lieu, en 1396 : l'évêque promit de faire annuler par le roi de France le traité d'association incriminé, tandis que de leur côté les bourgeois s'engagèrent à faire retirer le décret impérial de 1389. Au commencement de 1440, le roi Charles VII, on ne sait pas bien sous quel prétexte, réunissait des troupes pour venir assiéger Verdun. Les bourgeois, bien qu'ils eussent fait de grands préparatifs de défense, aimèrent mieux traiter que de s'exposer à toutes les conséquences d'un siége; ils achetèrent la paix au prix de dix mille florins d'or. En 1469, Guillaume de Haraucourt, évêque de Verdun, étant entré dans la conspiration tramée par le duc de Bourgogne, par Jean de Calabre et par le cardinal La Balue, pour appuyer les prétentions de Charles, frère de Louis XI, le roi donna l'ordre à ses officiers de saisir l'évêque Guillaume, à Hatton-Châtel, et le fit enfermer dans une cage de fer à la Bastille, d'où il ne sortit qu'en 1482, après avoir consenti à renoncer à l'évêché de Verdun, en possession duquel il fut remis plus tard par Charles VIII.

Depuis la fin du xve siècle, l'autorité communale ne fut plus ébranlée, comme elle l'avait été pendant toute la durée des siècles précédents. Les évêques, fatigués de lutter contre une puissance basée sur la volonté de tout ce qui n'appartenait pas à l'Église, ne cherchèrent plus qu'à jouir en paix de leur autorité spirituelle et de l'ombre d'autorité temporelle qu'ils possédaient encore et que le peuple était d'autant moins tenté de leur disputer, qu'il la trouvait plus légère. Les dissensions intestines s'éteignirent donc graduellement, et Verdun jouit de la paix jusqu'au moment où Charles-Quint, voulant pénétrer en France (1544), mit dans cette ville une forte garnison allemande, qui n'en sortit qu'en 1551. Les soldats de l'Empereur ne devaient plus y rentrer. Le roi de France, Henri II, s'empara de Verdun, le 12 juin 1552; il supprima aussitôt le sénat, rétablit l'évêque dans toutes les anciennes prérogatives du comté, l'investit du droit d'instituer le maire de la ville, tous les trois ans, et d'autoriser l'exercice des hautes fonctions judiciaires de quatre échevins choisis annuellement par les notables : quinze conseillers, également élus chaque année par les notables, demeurèrent chargés de l'administration de la justice ordinaire; on pouvait appeler en dernier ressort à la cour de l'évêque des jugements de ces deux cours. Cette révolution qui dépouillait les trois lignées aristocratiques de la bourgeoisie des droits qu'elles s'étaient arrogés depuis des siècles, fut bien accueillie par le peuple qui passa avec joie

sous la domination française. Aussi, pendant que Charles-Quint était arrêté devant les remparts de Metz, la garnison et la population de Verdun travaillèrent-elles à l'envi pour mettre les fortifications dans un état respectable.

Un peu plus tard, Verdun fut exposée aux tentatives des calvinistes : c'est ainsi que, dans la nuit du 2 au 3 septembre 1562, un projet d'escalade échoua devant la bonne contenance des bourgeois et de la partie catholique de la garnison. Le commandant de la place ayant visiblement trempé dans le complot, fut immédiatement destitué. Six ans après (1568), une maladie pestilentielle, qui sévit pendant plusieurs mois, dépeupla presque entièrement la ville et ses environs. Pendant les troubles de la Ligue, les habitants de Verdun prirent le parti des princes lorrains qui mirent garnison dans la ville, tout en s'engageant, sous la foi du serment, à y respecter les droits de l'Empereur, de l'évêque et de la cité. Lorsque Henri IV se fut converti à la foi catholique, il se hâta d'écrire aux bourgeois de Verdun (27 juillet 1594), qu'il était bien convaincu que leurs rapports avec les princes de la maison de Lorraine ne les empêcheraient pas de reconnaître la protection du roi de France, et d'avoir pour agréable l'assurance qu'il leur donnait de leur conserver toujours une sincère et vive affection comme à ses plus chers enfants. Le duc de Bouillon, porteur de cette missive, parvint à décider les bourgeois à recevoir de nouveau garnison française dans leurs murailles.

Le roi, qui venait de racheter les droits régaliens de l'évêque de Metz, Robert de Lenoncourt, fit aux évêques et aux chapitres de Toul et de Verdun des offres analogues, mais elles furent rejetées. Toutefois, la souveraineté de Verdun lui revint un peu plus tard, sans bourse délier, comme celle de Toul. En vain l'évêque Erric de Lorraine et les magistrats cherchèrent à différer le moment de leur soumission : l'ordre leur arriva de prêter serment de fidélité au roi de France, et cet ordre, il fallut l'exécuter (septembre et octobre 1601). En 1607, un décret émané du conseil du roi décida qu'à l'avenir les appels à la cour impériale de Spire seraient remplacés par des appels au président de la chambre royale de Metz. L'établissement d'une chambre royale à Verdun même avait été demandé par une supplique signée d'un bon nombre de notables; cette chambre, malgré l'opposition de l'évêque Erric, du chapitre et des magistrats, fut définitivement instituée à Verdun, en 1611.

En 1624, on commença la citadelle : comme elle devait anéantir à tout jamais l'espérance conservée jusqu'alors, dans Verdun, d'empêcher l'occupation définitive de la ville, des représentations furent adressées au roi, à ce sujet; le cardinal de Richelieu n'en tint aucun compte, et fit poursuivre la construction de la citadelle par des prestations en nature de tous les habitants de Verdun et des villages du pays Verdunois. Néanmoins, en 1628, l'Empereur ayant réclamé contre la suppression de l'aigle impériale, qui avait été enlevée des portes, cet insigne d'autorité souveraine y fut rétabli par l'ordre exprès émané des conseils de Louis XIII. Mais en octobre 1631, le prince de Condé vint, de par le roi, intimer aux États de la cité de Verdun la défense expresse de reconnaître à l'avenir et de signaler dans aucun acte public l'autorité de l'Empire. Le duc de Lorraine, Charles IV, fut expulsé de ses États et l'évêque de Verdun, François de Lorraine,

dépouillé de sa juridiction religieuse pour avoir pris contre la France les intérêts de l'Empire. Enfin, un arrêt du 27 octobre 1633, rendu par le parlement de Metz, supprima tous les tribunaux où l'on rendait la justice au nom de l'évêque ou du chapitre, excepté ceux des prévôtés de la campagne dont les appels devaient être portés à la chambre royale de Verdun, laquelle fut érigée en bailliage et présidial dans le courant de l'année 1641. A partir de cette époque, l'autorité temporelle des évêques de Verdun fut complétement anéantie. Vint alors le traité de Munster qui réunit à jamais la cité au domaine de la couronne, tout en rétablissant François de Lorraine sur son siége épiscopal.

L'histoire de Verdun ne présente plus de faits bien saillants, depuis sa réunion définitive à la France jusqu'aux guerres de la Révolution; mais, à ce moment, le rôle de cette ville devint malheureusement assez triste, pour lui attirer une dure réprobation de la mère-patrie. Dès le mois de juillet 1792, à l'appel de l'Assemblée législative, on avait vu accourir des soldats de tous les points de la France; ces bataillons improvisés s'étaient précipités au-devant de l'armée d'invasion. Celle-ci était composée de soixante-dix mille Prussiens et de soixante-huit mille Autrichiens, Hessois et émigrés; le duc de Brunswick, à la tête des Prussiens, passa le Rhin à Coblentz, et, remontant la Moselle, il se dirigea d'abord sur Longwy, qui fut investi, le 20 août, tandis que le prince de Hohenlohe, à la tête des Hessois et des émigrés, échouait devant Thionville. Le bombardement de Longwy commença le 21, et le 24 la ville se rendit. Le 26 au soir, le ministre de la guerre, Servan, apprit à l'Assemblée législative la capitulation de Longwy, et, séance tenante, la peine de mort fut décrétée contre qui parlerait de rendre toute ville française assiégée. Le lendemain, une cour martiale fut instituée, pour juger le commandant de Lavergne et les lâches qui avaient rendu Longwy. Le 30 août, les Prussiens arrivèrent devant Verdun et commencèrent, dans la nuit, le bombardement de la place. Dans la soirée du 3 septembre, un nouveau rapport du ministre apprenait à l'Assemblée que Verdun avait honteusement capitulé, après un bombardement de quinze heures.

La lumière du guetteur, placé dans le clocher de la cathédrale, avait servi à fixer la direction du feu de l'ennemi. Au point du jour, celui-ci s'aperçut que la partie de la ville sur laquelle tombaient ses projectiles était étroite et dépourvue de bâtiments, parce que les jardins y étaient fort nombreux; en conséquence, des batteries furent ramenées sur la gauche de la ligne de tir primitive, et l'incendie fut bientôt allumé en quelques points. Le chef de bataillon Beaurepaire commandait dans la place. Homme de cœur, plutôt que chef expérimenté, il ne prit pas de dispositions convenables, pour s'assurer, en cas de revers, une retraite solide dans la citadelle, où il eût pu tenir fort longtemps. Ce ne fut qu'au moment même de l'investissement qu'il songea à y faire transporter des provisions, qui, dans la confusion et le tumulte, furent pillées en partie. La population peu aguerrie, et assez mal disposée, paralysa d'ailleurs tous les moyens de défense. Le commandant Beaurepaire se vit obligé de subir une capitulation; mais, pour se soustraire à un pareil déshonneur, il se fit sauter la cervelle en plein conseil. Le 12 septembre, l'Assemblée législative décida que les restes de ce brave officier seraient déposés au Panthéon. Dès le 14, le ministre de la guerre Servan

annonçait à l'Assemblée qu'une épidémie violente venait d'éclater parmi les Prussiens. En effet, l'abus des fruits verts, le manque de vivres sains, la nécessité de vivre dans la boue, avaient enfanté une affection dyssentérique mortelle, qui reçut dans le pays le nom de la *prussienne* et qui fit plus que décimer l'armée coalisée. Une fois maîtres de Verdun, et après avoir franchi les défilés de l'Argonne, mal gardés par Dumouriez, les Prussiens vinrent se faire battre dans les plaines de Valmy, et aussitôt la démoralisation détermina la retraite de ces mêmes hommes qui avaient juré de faire dîner les princes émigrés aux Tuileries, à la fin de septembre.

La reddition de Verdun fut signalée par un acte d'adulation inqualifiable, dont les auteurs eurent plus tard un compte terrible à rendre. Quelques femmes exaltées s'empressèrent de revêtir des habits de fête pour aller offrir des dragées au chef de l'armée prussienne, qui ne put leur dissimuler combien cette démarche lui paraissait blâmable. Le 24 avril 1794, les coupables, conduites à Paris, comparurent au nombre de quatorze devant le tribunal révolutionnaire : elles furent condamnées à la peine de mort, et douze périrent sur l'échafaud. On exposa les deux autres, qui n'étaient âgées que de dix-sept ans, pendant que l'on exécutait la sentence de leurs complices, parmi lesquelles se trouvaient, pour l'une, sa mère, pour l'autre, ses trois sœurs, dont la plus âgée n'avait que vingt-cinq ans. Les hommes qui s'étaient empressés de venir reprendre leurs fonctions administratives, dans le temps même où l'ennemi était à Verdun, subirent aussi la peine capitale. L'indignation qu'excita la honteuse reddition de la place, fut du reste si profonde, que, dans une pièce jouée sur les théâtres des boulevards, à Paris, un personnage lâche et méprisable portait le nom de *M. Verdun*, tandis qu'un homme de cœur y recevait celui de *M. Thionville*, en mémoire de l'énergique défense de cette place de guerre et de son commandant le brave Wimpfen. Sous l'Empire, la population de Verdun s'est réhabilitée en envoyant aux armées ses enfants, qui ont honorablement et noblement payé la dette de leurs pères.

La ville de Verdun a donné le jour à quelques hommes éminents parmi lesquels on doit citer en première ligne *Chevert*, lieutenant-général, né en 1697; le grammairien *Beauzée*, membre de l'Académie Française, et le poëte *Pons*. On remarque à Verdun le palais épiscopal, vaste et bien situé, et le quartier de cavalerie. Cette ville est encore le siége d'un évêché ; elle possède une bibliothèque riche de quinze mille volumes, un petit séminaire, un collége, et un tribunal de première instance. Sa population s'élève à prés de 11,000 habitants, et celle de l'arrondissement à 86,500. Les dragées et les liqueurs de Verdun sont trés-renommées. L'industrie y est représentée par des filatures de laine et de coton, des blanchisseries de cire, des brasseries, des teintureries, des mégisseries et des tanneries. Le commerce roule sur les dragées et les liqueurs, les vins, les huiles, les vermicelles, etc. [1]

1. Sigebert de Gemblours. — *Chroniques de Philippe de Vigneulles*. — *Histoire de Metz*, par dom Tabouillot et dom Jean François. — Dom Calmet. — *Dictionnaire de la Moselle*, par de Viville. — *Le Moniteur*. — Manuscrits et notes de l'auteur.

RÉSUMÉ.

AGRICULTURE. — INDUSTRIE. — COMMERCE. — CARACTÈRE.
MOEURS. — IDIOME. — ANTIQUITÉS.

L'agriculture n'a pas encore reçu dans le territoire des Trois-Évêchés tout le développement qu'elle pourrait y atteindre. La vieille routine y défend le terrain pied à pied contre les innovations heureuses que quelques cultivateurs instruits cherchent à faire adopter. Leurs efforts toutefois n'ont pas été complétement stériles jusqu'ici, et l'on peut regarder comme peu éloigné le temps où toutes les connaissances nouvelles acquises par les agronomes d'élite se seront infiltrées parmi les masses. Il en sera alors des bonnes méthodes de culture comme des mauvaises ; les gens de la campagne, une fois qu'ils les auront appliquées, ne s'en départiront plus; en cela, au moins, la routine sera bonne à quelque chose. Cette constance dans les opinions et dans les actes, même en agriculture, est un des caractères essentiels de la population répandue sur le territoire des Trois-Évêchés.

La culture de la vigne occupe une très-grande étendue du pays, et les produits que fournissent les coteaux qui bordent la Moselle et la Seille sont généralement estimés. Quelques localités comme le village d'Augny, par exemple, sont particulièrement favorisées sous le rapport de la qualité de leur cru. En général, ces vins sont légers et très-agréables. Ils se conservent bien et acquièrent avec le temps les qualités réservées aux seuls vins de bonne nature. Le fond des vallées de la Moselle et de la Seille consiste en magnifiques prairies qui fournissent chaque année des fourrages sains et abondants. Tout le haut pays est réservé à la culture des céréales : le terrain privilégié de la côte de Delme a la réputation de fournir le plus beau blé de toute la contrée. Le jardinage est développé sur une très-grande échelle à l'entour de Metz, et chaque jour les nombreux marchés de cette ville sont alimentés par des nuées de paysans qui apportent de tous les villages environnants des hottées de légumes et de fruits de toute espèce. Parmi les fruits il en est un qui jouit d'une certaine réputation, c'est la prune de mirabelle, dont chaque année la ville de Metz expédie sur tous les points des confitures fort prisées des gourmands. La culture du mirabellier est répartie sur le territoire des villages de Lorry, de Woippy, de Vigneulles et de Sauny; malheureusement il arrive quelquefois que la récolte manque entièrement, et depuis quelques années surtout, les chenilles, contre lesquelles les cultivateurs messins n'ont pas su se défendre, ont pour ainsi dire anéanti la culture de la mirabelle. Le colza commence à être exploité en grand, bien qu'il rencontre des obstacles dans la température rigoureuse de l'hiver. Enfin, depuis six ans, des tentatives ont été faites pour introduire la culture de la *madia sativa*, mais on a sagement renoncé, nous le croyons, aux espérances illusoires que les prôneurs de cette plante avaient inconsidérément données aux cultivateurs.

L'élève des bestiaux commence également à prendre de l'extension. L'Académie des sciences, lettres et arts de Metz, notamment, a fait de très-grands efforts pour améliorer la race bovine. Des taureaux du Glan ont été par elle achetés à grands frais, et distribués, à perte, dans les localités où la reproduction des bêtes à cornes est exploitée. Les porcs sont élevés en très-grand nombre dans tout le pays ; et il n'y a pas une seule famille, riche ou pauvre, qui n'engraisse et ne tue chaque année un porc, destiné à lui fournir du lard pour la vie ordinaire, et des jambons pour les grandes occasions.

Tous les cours d'eau, faibles ou puissants, et ils sont fort nombreux, alimentent des moulins et des usines développées sur une échelle plus ou moins grande. L'industrie du fer est admirablement représentée par les magnifiques établissements d'Hayange, de Jamaille et de Moyeuvre. Les mines de fer sont abondamment réparties sur le sol des Trois-Évêchés, et exploitées partout avec intelligence. Le lias, extrait des carrières situées dans la plaine de Vallière, fournit la meilleure chaux hydraulique qui soit connue au monde, et le quartzite de Sierck est aujourd'hui employé avec un très-grand avantage au pavage des rues. Une véritable source de richesses pour le pays est l'existence, dans presque toute la vallée de la Seille, d'immenses dépôts de sel gemme, dont l'exploitation se fait à Dieuze sur une échelle gigantesque. C'est à la présence des eaux salifères que l'on voit sourdre à chaque pas dans la vallée marécageuse traversée par la Seille, depuis Château-Salins jusqu'à Dieuze, qu'est dû le nom que cette rivière reçut des maîtres du monde antique. Des établissements considérables furent fondés par eux à *Marsallum* et à *Decempagi*, pour recueillir le trésor qu'emportaient les eaux de la rivière sacrée. En ce dernier point surtout, le passage des Romains et celui des hordes barbares qui renversèrent l'empire d'Occident, sont attestés soit par les ruines échappées à l'incendie, soit par les nombreux débris dont la charrue nous révèle chaque jour l'existence.

Les mœurs des habitants des Trois-Évêchés sont extrêmement douces et affables : les hommes y sont intelligents, persévérants, braves, laborieux ; la gaieté est un des caractères les plus saillants de leur humeur. Il n'est point de village qui n'ait sa fête, pendant laquelle chaque famille se met en dépense pour régaler les amis du voisinage. La majorité de la population est catholique ; mais le culte hébraïque est représenté dans le pays par une très-grande quantité d'hommes actifs et intelligents, s'adonnant au commerce des bestiaux et des chevaux, à celui des biens ruraux qu'ils achètent pour les revendre en détail ; beaucoup d'entre eux possèdent de très-grandes fortunes acquises à force d'humble patience et d'industrie. Il en est fort peu, nous croyons, qui se décident à abandonner la vie commerçante pour se livrer aux travaux de l'agriculture, pour lesquels ils semblent avoir une antipathie innée. Le culte réformé existe dans des villages entiers, et la secte des anabaptistes compte encore beaucoup de représentants parmi les habitants des campagnes situées au pied de la chaîne des Vosges. Ce sont les hommes les plus honnêtes et les plus probes qui se puissent rencontrer. Il est une dernière race d'hommes peu répandue aujourd'hui sur le sol de la France, et dont une troupe semble avoir fixé ses tentes dans certaines vallées voisines de Bitsche, et notamment dans celle de Beruthal.

Ce sont les *Zingeiner* ou Bohémiens, dont le type physionomique ne saurait passer inaperçu. Ils vont par bandes courir les fêtes de village, dans lesquelles ils se livrent spécialement à la profession de ménétriers. Voleurs, effrontés menteurs, impatients de toute espèce de joug, les Bohémiens courent sans cesse le pays, où ils sont toujours un sujet de haine et d'effroi. Ils ne s'allient qu'entre eux, et malgré leur tendance croissante à se tenir à poste fixe dans certaines localités de la Lorraine allemande, l'administration a toutes les peines du monde à les astreindre à se soumettre aux exigences de la vie commune; leurs efforts constants tendent à éluder l'intervention des officiers publics dans tous les actes de l'état civil où elle est obligatoire. Rien de plus noble et de plus distingué, du reste, que la physionomie de certains membres de cette caste de réprouvés. On y voit surtout des femmes d'une grande beauté, mais dont la peau bistrée et la chevelure noire contrastent fortement avec le teint rosé et la chevelure blonde des filles du sol.

La langue des habitants des Trois-Évêchés est celle que l'on est convenu d'appeler le patois lorrain; dans quelques cantons, comme aux environs de Pont-à-Mousson, par exemple, certaines articulations, telles que le *ch*, se prononcent avec une aspiration extrêmement caractérisée, qui donne une physionomie étrange au langage. A très-peu de distance de Metz, vers la frontière, l'idiome populaire change totalement et devient un allemand corrompu. La limite des deux langues a, de tout temps, été nette et tranchée : aussi voyons-nous des lieux dont les dénominations ont été distinguées par la langue qui s'y parlait; c'est ainsi que l'on trouve deux villages nommés *Audun-le-Roman* et *Audun-le-Tiche*. Le patois messin a eu ses poëtes au siècle dernier, et il n'est personne à Metz qui ne sache par cœur bien des vers tirés d'un charmant petit livre intitulé *Chan Hurlin* (Jean Hurlin). Il est impossible, en effet, de rien trouver de plus piquant, de plus spirituel, de plus gracieux et de plus gai que ce poëme sans prétention. Dès le commencement de notre siècle, l'auteur de *Chan Hurlin* a eu un imitateur, mais ses productions, quoique fort originales, sont restées bien en arrière d'un modèle vraiment inimitable. Quant au langage des Bohémiens, il n'est compris que d'eux seuls, et ne diffère point de celui que parlent les gitanos de l'Espagne, les zingari de l'Italie, et les gypseys de l'Angleterre.

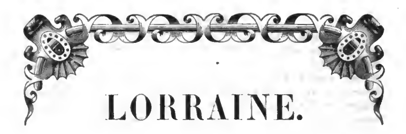
Les monuments de l'antiquité gauloise sont rares dans les Trois-Évêchés. Il en est un pourtant dont il importe de donner ici une idée. Nous voulons parler du radier immense à l'aide duquel les tribus celtiques établies sur les hauteurs qui dominent la Seille, sont parvenues à rendre le sol de la vallée assez solide pour qu'il devînt possible d'y établir des centres permanents d'exploitation des sources salifères. Ce radier consiste en un amas gigantesque de petits morceaux de terre cuite façonnés à la main et jetés ensuite dans le marais sur une étendue de plusieurs lieues carrées, et en telle profusion qu'ils forment partout une couche compacte de huit à dix pieds d'épaisseur. Le plus simple calcul montre qu'il a fallu une population de plusieurs milliers d'habitants continuellement occupés à ce travail pendant au moins deux siècles pour construire ce monument étrange de l'industrie humaine. Des traces d'enceintes fortifiées nommées improprement camps romains

se retrouvent en assez grand nombre, et nous nous contenterons de citer celles de Titelberg, près Longwy, et de Hieraple, près Sarreguemines. Les monnaies de l'ancienne Gaule s'y rencontrent si fréquemment, qu'il n'est pas possible de douter que ces enceintes aient servi de lieux de refuge aux Celtes bien avant la venue des Romains. Les Tombelles ou Barrows sont, en outre, assez communs dans les forêts, et les fouilles que l'on y a pratiquées ont procuré, en assez grand nombre, des armilles ou ornements annulaires du bras et des jambes et des torques ou colliers, seuls bijoux que portassent nos pères.

Le territoire des Trois-Évêchés est riche en souvenirs de l'antiquité romaine; on y voit peu de monuments de cette époque encore debout, il est vrai, mais il ne se passe pas de jour que la terre ne restitue aux curieux de véritables trésors historiques, tels que médailles, pierres gravées, colonnes milliaires, ustensiles, vases, etc. Le musée de Metz renferme une série déjà fort importante de monuments antiques, de bas-reliefs, de statues, de cippes funéraires et d'inscriptions votives exhumés du sol de l'antique Divodurum et de Solimaracia. L'aqueduc de Jouy peut à bon droit être mis au rang des plus beaux restes de l'antiquité romaine, et il n'est pas un étranger qui, en venant à Metz, ne s'empresse de visiter ces vénérables et imposants débris. Nous citerons encore un petit caveau sépulcral ou columbarium de famille existant dans la commune de Jœuf, arrondissement de Briey, et des murs romains appartenant sans doute à quelque énorme construction, dont les traces se retrouvent à Metz dans les caves de toutes les maisons de la rue des Clercs.

Les époques mérovingienne et carlovingienne ne nous fournissent pas de monuments d'une origine bien déterminée. Il existe cependant à Metz, dans les bâtiments de l'ancienne citadelle, des parties de construction qui se rattachent très-vraisemblablement à une église (Sainte-Marie) et à un petit hospice ou xenodochium antérieure au x[e] siècle. Partout dans le pays des Trois-Évêchés on rencontre des tombeaux grossiers dans lesquels les débris humains sont presque toujours accompagnés d'armes en fer et d'ornements ou bandes également en fer, mais damasquinés en argent, qu'il est impossible de ne pas faire remonter à l'époque mérovingienne. Quant aux monuments du moyen âge ils sont innombrables, et il serait impossible d'énumérer ici tous ceux qui ont un véritable intérêt historique ou artistique. Nous nous contenterons donc de citer la cathédrale de Metz, qui est au-dessus de tous les éloges qu'on pourrait lui donner, et celle de Toul qui, bien que beaucoup plus humble, n'en mérite pas moins d'attirer l'attention des hommes de goût et de savoir. [1]

1. *Dictionnaire de la Moselle*, par de Viville. — *Annuaires de la Moselle.* — Notes particulières de notre savant collaborateur, M. de Saulcy, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, dont, à notre prière, la plume obligeante a enrichi l'*Histoire des Villes de France* de ce beau travail sur Metz, Toul et Verdun, et sur le territoire des Trois-Évêchés.



LORRAINE.

LORRAINE PROPREMENT DITE. — LORRAINE ALLEMANDE. — PAYS DES VOSGES.
LUXEMBOURG FRANÇAIS. — DUCHÉ DE BAR.

HISTOIRE GÉNÉRALE. — DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE.

Longtemps avant la venue des Romains, une nation belliqueuse sortit des forêts de la Germanie, franchit le Rhin et marcha l'épée au poing à la conquête d'une terre plus heureuse et plus riante. Sur sa route elle trouva le pays limité par la Meuse, la Sarre, les Vosges et l'Aisne, où la chasse et la pêche lui offrirent d'abondantes ressources; elle s'y fixa et y vécut jusqu'à l'époque de l'invasion de la Gaule par César. Lorsque l'aigle romaine s'abattit sur ces contrées sauvages, les Médiomatrikes, les Viroduns et les Leuks étaient les maîtres du pays; ils ne tardèrent pas à être comptés au nombre des plus fidèles alliés des Romains, dont ils adoptèrent les lois et les coutumes. Bientôt des routes stratégiques étendirent leur réseau sur tout leur territoire et facilitèrent les communications des trois peuplades, en favorisant le développement des villes, qui prirent rapidement la place des *oppida*, des bourgades et des camps retranchés. Divodurum, Tullum, Virodunum, Ibliodunum, Scarpona, Nasium, Caranusca, Ricciacum, Decempagi, Pons-Sarravi, s'élevèrent en moins de deux siècles à une haute prospérité; mais leur vie florissante finit à l'arrivée des Barbares; il n'est pas une seule de ces villes qui alors n'ait été dévastée, brûlée, saccagée plusieurs fois. Cependant, le christianisme avait pénétré dans les masses dès le IIIe siècle, et y comptait de nombreux prosélytes. Le triomphe de la foi nouvelle ne fut pas même troublé par l'assujettissement du pays aux armes des Franks : elle en reçut, au contraire, un plus grand éclat. Les vainqueurs courbèrent la tête sous l'eau du baptême, et leur roi Chlodwig fut catéchisé dans l'église même de Toul. Lorsqu'à la mort du fondateur de la monarchie franque, ses états furent partagés entre ses fils, le royaume d'Osterreich ou d'Austrasie échut à Théodrich. Comme il ne peut entrer dans notre plan de raconter l'histoire détaillée de ce royaume sous la domination des princes mérowingiens, nous passons sans transition aux rois de la seconde race, à Lothaire II, petit-fils de Karl-le-Magne : ce fut lui qui, après la mort de l'empereur Lothaire, son père, eut pour sa part d'héritage l'Austrasie, laquelle prit dès lors le nom de *Lotharii regnum*, d'où vient, ainsi que nous l'avons dit précédemment, le nom moderne de Lorraine.

Ce royaume avait pour limites l'Escaut, la Meuse, le Rhin, le Rhône, le lac de

Genève, la chaîne du Jura et la Saône. En 869, Charles-le-Chauve en fut couronné roi dans la cathédrale de Metz, mais il ne jouit de cet honneur qu'à la condition de partager le royaume avec Louis de Germanie. Louis eut Aix-la-Chapelle, Cologne, Utrecht, Strasbourg, Bâle, Trèves, Metz, et tout le territoire qui dépendait de ces villes importantes; Charles-le-Chauve, dont la part fut plus particulièrement appelée Lorraine, eut Toul, Verdun, Cambrai, Besançon, Lyon, Vienne, Usez, le Hainaut et la plus grande partie des Pays-Bas. Sans cesse tiraillé par des ambitions rivales, le royaume de Lorraine ne devait pas tarder à périr. Après un demi-siécle de luttes sanglantes, dans lesquelles les prétentions d'une foule de souverains furent trop chèrement payées par les malheureux pays qui en étaient l'objet, on vit surgir une foule de petits états, nés de la dislocation de ce puissant état, qui n'existait plus que de nom et dont les lambeaux furent abandonnés à quelques grands vassaux avec le titre de duché, de comté ou de marquisat. Le premier duc de Lorraine fut Renier-au-Long-Cou (907), qui resta le plus fidèle appui de Charles-le-Simple et qui eut pour successeur Giselbert, son fils. Lorsque le faible roi des Franks fut emprisonné à Péronne, le duc Giselbert et l'archevêque de Trèves appelèrent en Lorraine le duc de Saxe, Henri l'Oiseleur, qui se hâta d'envahir le duché. Un peu plus tard, le même Giselbert vint offrir le duché de Lorraine au roi Louis d'Outre-mer. Une guerre éclata, dans laquelle Giselbert périt en traversant le Rhin, et le roi Louis d'Outre-mer épousa la duchesse Gerberge, sa veuve, afin de légitimer ses droits sur la Lorraine. L'empereur Otton ne tarda pas à rentrer en possession de la Lorraine, qu'il finit par donner à son frère Brunon, archevêque de Cologne. Ce prince, nous sommes forcés de nous répéter, comprenant toute la difficulté de gouverner un État aussi étendu que l'ancien royaume de Lorraine, le scinda en deux duchés. L'un, qui reçut le nom de haute Lorraine ou de Mosellane, comprit l'Alsace, la Lorraine proprement dite, le Barrois, le Luxembourg et l'électorat de Trèves, tels qu'ils étaient encore délimités au commencement du siècle dernier; cette portion fut donnée à Frédéric, comte de Bar. L'autre, que Brunon se réserva, fut appelée basse Lorraine, Lothier ou Brabant; elle s'étendait depuis Coblentz jusqu'aux bouches du Rhin, de la Meuse et de l'Escaut. Après Brunon, Charles, fils puîné de Louis d'Outre-mer et dernier rejeton de la race de Karl-le-Magne, reçut en fief le duché de basse Lorraine des mains de l'empereur Otton. On sait que cette transaction malheureuse fut la cause de la ruine du prince carlovingien et la base de la fortune de Hugues Capet.

Les premières concessions impériales en vertu desquelles on posséda les duchés créés par suite du démembrement du royaume de Lorraine, furent des concessions à vie. Frédéric, comte de Bar, et duc de la Lorraine mosellane, conserva ce duché jusqu'en 934. Son fils Théodrich en reçut l'investiture, et eut lui-même pour successeur son propre fils, Frédéric II, qui mourut sans héritiers en 1032. Conrad-le-Salique réunit alors le duché de Mosellane au duché de Lothier en faveur de Gozelon. A la mort de celui-ci, l'empereur Henri III ayant refusé le duché à Godefroi-le-Barbu, fils de Gozelon, pour le transmettre à Albert, comte d'Alsace, Godefroi fit assassiner son rival, et ce crime décida l'Empereur à transformer le duché de Mosellane ou de haute Lorraine en duché héréditaire qu'il

donna à Gérard d'Alsace, neveu du comte Albert. C'est de ce prince que descend la noble lignée des ducs de Lorraine, aujourd'hui assise sur le trône d'Autriche.

De 1048 à 1431, la descendance directe de Gérard d'Alsace conserva le duché de Lorraine. Mais, en cette année, le duc Charles II étant mort sans héritiers mâles, son gendre, René d'Anjou, lui succéda, malgré la protestation armée d'Antoine de Vaudemont, petit-fils du duc Jean et propre neveu du duc défunt. En 1453, René renonça au duché en faveur de son fils Jean, duc de Calabre, qui le conserva jusqu'en 1470, année de sa mort. Son fils, Nicolas d'Anjou, lui succéda, mais il mourut le 27 juillet 1473 dans sa vingt-sixième année. Avec lui s'éteignit la dynastie d'Anjou-Lorraine, du vivant même du roi René, qui l'avait fondée. Les prétentions qu'Antoine de Vaudemont avait élevées quarante ans auparavant devinrent alors légitimes, et René, son petit-fils, héritier du sang de Gérard d'Alsace, reprit la couronne ducale, que les événements avaient un instant enlevée à sa lignée. Jusqu'en 1626, année dans laquelle Charles IV prit la couronne, la Lorraine ne cessa de prospérer sous l'administration des sages princes auxquels la Providence confia ses destins : mais Charles IV, esprit remuant et inquiet, avide surtout des émotions de la guerre, attira bientôt tous les malheurs sur ses états. A peine couronné, il réussit à donner l'éveil à la méfiance du cardinal de Richelieu, qui dès lors rêva la réunion de la Lorraine à la France, et ne perdit plus de vue les moyens d'accomplir cette magnifique conquête. Le duc Charles IV ne vint que trop en aide aux desseins du rusé ministre, et les fautes qu'il amoncela finirent par justifier des agressions multipliées, et enfin l'occupation de Nancy par les armées françaises. Jusqu'à la paix de Riswick, signée le 30 octobre 1697, le duché de Lorraine ne fut pour ses souverains légitimes qu'une sorte de principauté de nom ; le nouveau traité remit le duc Léopold en possession de ses états, mais avec la condition : 1° de démanteler Nancy et toutes les places fortes de la Lorraine ; 2° d'abandonner à la France Sarrelouis et Longwy. Le règne de Léopold fut long et prospère. Grâce à ses vues sages, à son amour de ses sujets, la Lorraine put cicatriser les plaies profondes que les règnes précédents lui avaient infligées. Ce fut sous le règne de son fils, François IV, que le traité de Vienne (3 octobre 1735) décida : 1° que Stanislas Leczinskl, roi de Pologne, abdiquerait en faveur d'Auguste III, tout en conservant le titre de roi, et qu'en retour de ce sacrifice les duchés de Lorraine et de Bar lui seraient cédés, mais pour être remis après sa mort à la couronne de France ; 2° que le duc de Lorraine serait mis en possession du grand-duché de Toscane, pour lui et sa descendance, aussitôt que le prince régnant Jean-Gaston de Médicis aurait passé de vie à trépas. L'empereur Charles VI, pour indemniser le duc de Lorraine de ce singulier traité, dont la base principale était sa propre spoliation, lui donna la main de sa fille Marie-Thérèse, unique héritière de la couronne impériale. Quelque brillant que fût l'avenir qui s'ouvrait devant lui, le duc François IV ne s'en refusa pas moins pendant plus d'un an à souscrire l'acte qui donnait à la France les duchés de Lorraine et de Bar. Cet acte, convenu le 1er décembre 1736, ne fut signé par le prince que le 4 juillet de l'année suivante. En 1766, par la mort du roi Stanislas, la Lorraine devint définitivement une province française.

Nous ne pouvons mieux faire pour fixer les limites du duché que de copier

ici un paragraphe de l'excellente histoire de Lorraine que nous devons à la plume élégante de M. le docteur Bégin. « La Lorraine était déjà, au commencement du XIe siècle, renfermée comme elle le fut au XVIIIe, entre l'Alsace et le Palatinat du Rhin à l'orient, le Luxembourg au septentrion, le comté de Bourgogne au midi, la Champagne et le Barrois au couchant. Elle était naturellement divisée en Lorraine propre, Vosges et Lorraine allemande. Les Vosges couvraient l'orient et le midi de la province. La Lorraine proprement dite s'étendait depuis les Vosges jusqu'à la Meuse et au Toulois à l'occident; jusqu'au pays Messin au nord. La Lorraine allemande était située entre l'Alsace et le duché de Deux-Ponts à l'orient; le Palatinat et l'archevêché de Trèves au nord; les terres de Metz au couchant et au midi. Elle différait de la Lorraine française par son langage, ses mœurs et ses habitudes; dissemblance qui existe encore, mais que nos institutions modifient. »

L'ancien duché de Lorraine se trouve aujourd'hui représenté par des portions des départements des Vosges, de la Meurthe, de la Moselle et de la Meuse. Les principales rivières qui en fertilisent les plaines sont la Moselle, la Meurthe, la Meuse, la Seille et la Sarre. Les cours d'eaux secondaires sont en très-grande quantité. Un énorme massif de montagnes sépare les plaines de la Lorraine de celles de l'Alsace et de la Franche-Comté. Ce sont les Vosges, dont nous examinerons tout à l'heure la constitution géologique. Quant aux grandes vallées, elles s'ouvrent dans les formations suivantes. La vallée de la Moselle s'étend sur la limite du terrain liasique ou du calcaire à griphées arquées qui en suit la rive droite, et du calcaire oolitique qui en forme la rive gauche. Ce terrain oolitique constitue tout le bassin du cours de la Meuse, borné à ce qu'il traverse de pays dans la Lorraine, de telle sorte que l'étage inférieur de l'oolite se trouvant aux portes mêmes de Metz, on gagne, à mesure que l'on s'élève en se rapprochant de la Champagne, l'étage supérieur de cette formation, lequel se trouve former la vallée de la Meuse. La vallée de la Seille est creusée dans les marnes irisées qui servent de séparation entre le muschelkalk et la formation liasique à laquelle elles se rattachent évidemment. Quant à la Sarre, elle court sur le muschelkalk et sur le grès bigarré. La direction de ces vallées et des différentes rivières qui les arrosent est déterminée de la manière suivante : la Moselle, qui prend sa source près de Bussang, coule assez régulièrement du sud au nord jusqu'à Trèves où elle s'infléchit pour aller se jeter dans le Rhin à Coblentz, en suivant la direction du nord-est. La Sarre, qui prend sa source entre Mutzig et Turkestein, coule également du nord au sud jusqu'à Sarreguemines où elle s'infléchit pour courir dans la direction nord-ouest vers Conts-sarebrucke où elle se jette dans la Moselle. La Meurthe prend sa source près de Saint-Dié, court au nord-ouest et se réunit à la Moselle entre Frouart et Marbache. La Seille, qui part de l'étang de Lindre, se dirige d'abord directement de l'est à l'ouest, puis après avoir traversé Marsal et Vic, court vers le nord pour venir à Metz même verser ses eaux à la Moselle. Enfin, la Meuse, qui prend sa source près de Montigny, coule constamment du sud au nord.

Voilà pour les grandes vallées de la Lorraine; passons à l'étude de ses montagnes, c'est-à-dire des Vosges. Cette chaîne présente deux espèces fort distinctes de montagnes, les unes aux sommets arrondis et que l'on a nommées *ballons* pré-

cisément à cause de leur forme, les autres aplaties et aux profils carrés. Ces différences tiennent à une différence essentielle de nature. Ainsi les montagnes arondies ou ballons forment dans le midi de la chaîne des Vosges un groupe triangulaire dont les angles sont vers Massevaux, Remiremont et Schirmeck. Toute la masse de ces montagnes est de formation dite primitive, c'est-à-dire granitique ou porphyrique. Ces montagnes aplaties, dont la masse est composée du grès que l'on a nommé grès des Vosges, occupent toute la partie septentrionale de la chaîne, et trois files disposées sur les trois côtés du triangle formé par le groupe des montagnes arrondies.

Le sommet le plus élevé de la partie granitique des Vosges est celui du ballon de Guebwiller; le plus élevé de la partie de la chaîne appartenant à la formation du grès est celui de Donon qui, d'après les observations faites par les ingénieurs chargés de rédiger la carte de France, est situé à mille treize mètres au-dessus du niveau de la mer. Le plateau du Donon fut certainement un des derniers sanctuaires où se réfugia le culte druidique, et il présente encore des traces nombreuses de sa consécration à la religion de nos pères. Les vallées qui débouchent des Vosges sont de nature différente; riantes et presque fertiles vers l'Alsace, elles sont beaucoup plus sauvages et moins favorisées du côté de la Lorraine. Mais en compensation on rencontre à chaque pas des sites pittoresques de ce côté de la chaîne; des lacs à l'aspect sévère, où vivent des truites magnifiques, se trouvent au milieu des forêts les plus sauvages, à Retournemer, à Longemer, à Gérardmer, à sept cents mètres au-dessus du niveau de l'Océan, et en plusieurs autres points de la partie granitique des Vosges. Quelques-uns de ces lacs occupent d'immenses entonnoirs ou cirques ouverts sur les flancs des montagnes, comme par exemple le lac du Ballon, qui se rencontre sur le flanc septentrional du ballon de Guebwiller. Rien n'est plus grandiose que l'aspect de ce lac silencieux dont les bords sont couverts de forêts gigantesques où le sapin domine; à mesure qu'on s'élève sur les pentes de l'entonnoir au fond duquel dorment dans un éternel silence les eaux du lac, le sapin devient un peu plus rare et le hêtre prend sa place. Il est accompagné de frênes, de tilleuls, de merisiers, de saules et de sorbiers. Dans les clairières où les arbres sont plus petits, les framboisiers foisonnent; puis tous les arbres grands et petits disparaissent pour laisser entièrement la place à des hêtres rabougris et tortus qui sont les derniers habitants de la montagne. Les forêts qui jadis couvraient toutes les montagnes des Vosges n'ont malheureusement pas été conservées avec assez de soin. Des défrichements ont eu lieu en certains points, et aux arbres séculaires ont succédé par-ci par-là de maigres et pauvres champs de seigle, de sarrazin ou de pommes de terre.

Quelques magnifiques cascades se rencontrent dans la partie granitique des Vosges. Les principales sont celles de Tendon et de Bouchot. Les eaux du lac de Retournemer en s'écoulant dans celui de Longemer, présentent une belle cascade; et la Vologne, qui s'échappe de ce même lac de Longemer, en offre une autre au lieu dit le *Saut des Cuves*. A partir de ce point, cette même Vologne arrose de délicieuses prairies semées de bouquets de sapins, puis s'échappe vers la plaine à travers une gorge étroite et pittoresque. C'est la beauté sauvage de ces admirables sites qui a fait naître, il y a des siècles, le dicton lorrain suivant:

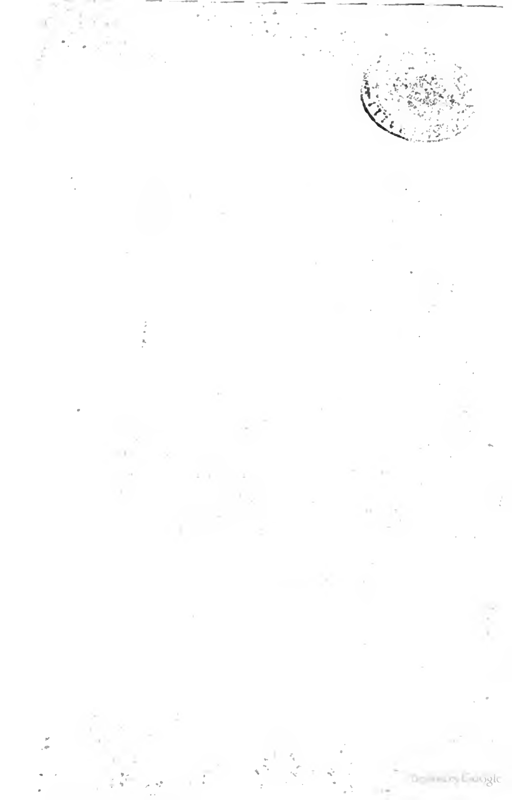
« Sans Gérardmer et un peu Nancy, qu'est-ce que ça seroit de la Lorraine? »

Nous avons dit plus haut que la masse granitique occupe la partie centrale des Vosges; elle borde la plaine du Rhin et sert de support au grès. Ce granit est d'un grain moyen et composé de feldspath blanc et de mica noir : il est exploité au pied du ballon de Guebwiller comme pierre de taille. Dans cette même partie centrale, on peut étudier toutes les transitions du granite dont nous venons de parler aux formations postérieures. Ainsi du granite on passe au leptynite, de celui-ci au gneiss, du gneiss au micaschiste qui occupe un espace assez étendu sur le revers occidental des Vosges : ce micaschiste se relie d'une part au gneiss et de l'autre à un schiste argileux et à la grauwacke. Enfin les montagnes primitives des Vosges présentent en quelques points des masses de calcaire subordonné qui se trouvent intercalées dans les schistes comme à Schirmeck et à Framont. Ce calcaire, qui a été exploité comme marbre, contient de nombreux débris organiques. Le marbre qu'il fournit est gris uni, ou blanc pénétré de veinules rouges et noirâtres, dues à la présence du fer.

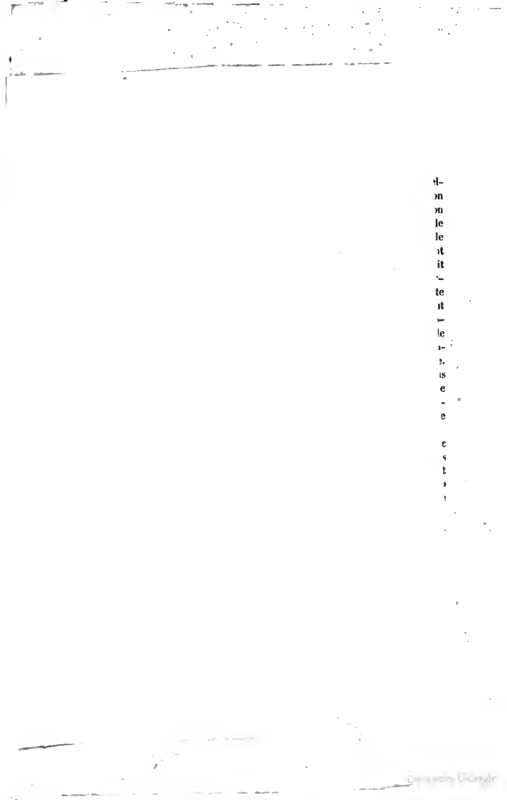
Les géologues se sont vivement préoccupés de la question de l'ancienneté relative des formations géologiques qui constituent la chaîne des Vosges : il semble résulter de leurs observations que le granite porphyroïde qui s'y trouve en si grande quantité est d'origine éruptive, et qu'il ne s'est épanché à la surface que par suite d'éruptions postérieures à la consolidation du gneiss et du leptynite. Les points où ces formations primitives sont en contact avec les formations postérieures offrent, en effet, des traces non équivoques d'une origine ignée et éruptive.

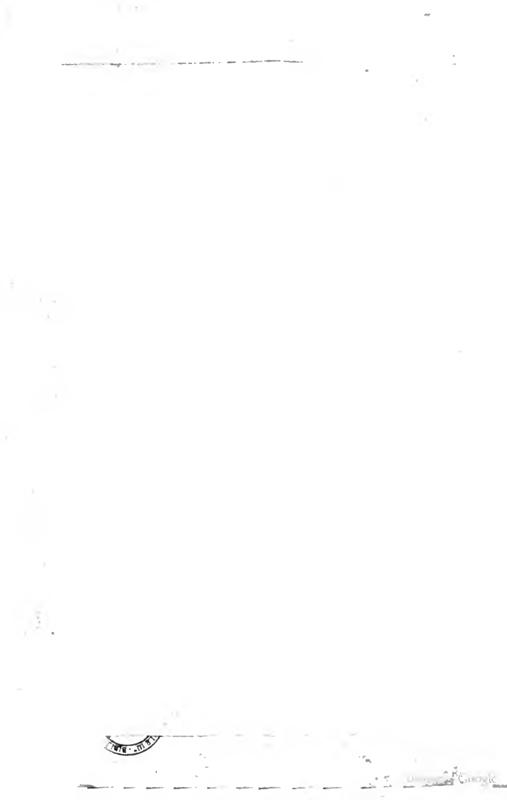
Depuis que la Lorraine cessa de former un état distinct s'administrant par lui-même, un gouvernement militaire, sous le nom de gouvernement de Lorraine, fut établi à Nancy. Les pays qui en dépendaient, outre les Trois-Évêchés, formant chacun un petit gouvernement subordonné, étaient la Lorraine propre, la Lorraine allemande, le pays des Vosges, le Luxembourg français, le duché de Bouillon et le Barrois. Nancy, sous le point de vue financier, était aussi le chef-lieu d'une intendance, de laquelle ressortissaient la Lorraine proprement dite et le Barrois; les Trois-Evêchés constituaient, avec les districts de Thionville, de Vic et de Sedan, l'intendance du pays Messin, dont le chef-lieu était à Metz. L'évêché de Nancy, formé dans le XVIIIe siècle, aux dépens des évêchés de Metz, de Toul et de Verdun, était suffragant de l'archevêché de Trèves. Les documents nous manquent, pour fixer la population actuelle de la Lorraine, précisément à cause du morcellement de cette province en plusieurs départements, dont elle n'occupe que des portions. Toutefois, d'après Herbin, le nombre des habitants de la Lorraine et des Trois-Évêchés, avant la révolution de 1789, aurait été de plus de 1,139,000. Les quatre départements de la Meurthe, de la Meuse, des Vosges et de la Moselle, en contiennent aujourd'hui environ 1,610,000. [1]

1. Dom Calmet, *Histoire de Lorraine.*—*Notice de Lorraine.*—L'abbé Hugo, sous le pseudonyme de Baleicourt, *Histoire de Lorraine.*—De Mory d'Elvange, *Histoire métallique de la Lorraine et des Trois-Évêchés*, manuscrit de la bibliothèque de Nancy.—Bégin, *Histoire des ducs de Lorraine.*—De Barante, *Histoire des ducs de Bourgogne.*—De Beaumont, *Géologie de la France.*—Herbin, *Statistique de la France.*



NANCY





NANCY.

L'histoire de Nancy la ville ducale, la ville polie et la ville élégante par excellence, ne date pas de bien loin. Nous allons rapporter brièvement tout ce que l'on sait des origines de cette ville. On a beaucoup discuté sur l'étymologie de son nom. Les uns ont prétendu que Nancy avait pris la place de la ville leukoise de *Nasium;* mais s'il est aujourd'hui un fait que la saine critique ait mis hors de doute, c'est bien que le village de *Naix* en Barrois a été fondé sur l'emplacement même de cette antique cité. D'autres savants, comme les Bollandistes, ont fait dériver le nom de Nancy d'un comte *Nanceius*, fondateur de l'abbaye de Noirmont au diocèse de Reims. Mais c'est une autre erreur basée sur une simple faute de copiste. Tous les titres authentiques qui parlent de ce personnage le nomment Nanterus, et non pas Nanceius; force est donc de rejeter encore cette étymologie. Quand on étudie l'histoire des temps obscurs qui suivirent la décadence de la race carlovingienne, il faut savoir se résigner souvent à laisser comme insolubles des problèmes qui ne portent que sur les faits d'un intérêt secondaire. L'origine du nom de Nancy nous paraît rentrer dans cette catégorie; nous nous bornerons donc à mentionner les faits les plus anciens qui se rapportent à cette ville, laissant à de plus habiles le soin de chercher une origine dont il est permis, ce nous semble, de ne pas se préoccuper plus qu'elle ne le mérite. Voici ce que nous savons de science certaine.

Gérard d'Alsace, premier duc de Lorraine, avait un frère nommé Odelric lequel devint la souche de la noble maison de Lénoncourt; Odelric mourut, vers 1070, laissant un fils, Herman, sénéchal de Lorraine sous le duc Thierry. Cet Herman, entre autres enfants, eut un nommé Drogo, qui prit le titre de *Drogo de Nancy*, comme Odelric le prenait lui-même dans un acte de l'année 1069. Ce Drogo, par un échange dont la date flotte entre 1153 et 1155, céda le château et le bourg de Nancy au duc de Lorraine, contre la châtellenie de Rosières, Lénoncourt, le Ban de Moyen et Haussonville; il se réserva néanmoins le droit de conserver le surnom de Nancy pour lui et sa descendance. La ville appartint donc bien réellement à la postérité d'Odelric, jusqu'à l'époque de cet échange qui la fit entrer dans le domaine ducal. Il n'est pas moins certain que dès le commencement du XIII[e] siècle, Nancy appartenait en propre aux ducs de Lorraine, puisque Agnès, femme du duc Ferry I[er], reçut cette cité comme douaire, et qu'elle en transmit la seigneurie à son fils, le duc Mathieu II, au mois de juin 1220. Lorsque ce prince, en 1249, maria son fils Ferry avec Marguerite fille du comte de Bar, il lui donna en dot plusieurs seigneuries parmi lesquelles figure aussi celle de Nancy. Enfin Ferry, devenu duc de Lorraine, affranchit cette ville, en 1265, en même temps que Port-Saint-Nicolas, Lunéville, et Amance. La loi de commune qu'il leur donna indistinctement, ne fut autre que la fameuse *loi*

de Beaumont, toujours invoquée dans les chartes d'affranchisement accordées aux villes de la Lorraine et des Ardennes.

Il n'entre pas dans notre plan de donner une histoire suivie des ducs de Lorraine, cela nous entraînerait beaucoup trop loin, et nous devons nous borner à enregistrer simplement les faits qui concernent spécialement la cité dont nous nous proposons de retracer la vie. Ce qui sans doute fit désirer à ces princes la conclusion de l'échange qui devait les mettre en possession de Nancy, c'est qu'ils avaient un palais auprès de cette ville; ce fait est mis hors de doute par une charte datée de 1130, et qui nous apprend que le duc Simon résidait près de Nancy. Nous ne devons pas cependant omettre ici de mentionner un fait bizarre et dont nous ne saurions donner l'explication, c'est que Gertrude, femme du duc Thierry-le-Vaillant, prenait, en 1060, le titre de duchesse de Nancy. Comme elle était fille du comte de Flandre, il est difficile de comprendre comment elle se trouve qualifiée de la sorte, tandis qu'Odelric prenait lui-même la qualification d'Odelric de Nancy, dans des titres postérieurs de neuf ans. Quoi qu'il en soit, nous admettons comme bien établi que, par suite de l'échange consenti par Drogo, petit-fils d'Odelric, cette ville devint une des places principales du duché dont elle devait être bientôt la capitale.

Dès 1080, nous voyons le duc Thierry fonder près de Nancy le prieuré de Notre-Dame. Quant à la résidence des premiers ducs, elle fut certainement à Saint-Dié et à Moyen-Moutier. Les monuments numismatiques le prouvent irréfragablement, puisque les premières monnaies ducales, frappées dans la ville dont nous esquissons l'histoire, ne datent que de Mathieu Ier. Vers 1131, le duc Simon, étant en guerre avec l'archevêque de Trèves, fut battu près de Toul et se réfugia blessé dans les murs de Nancy, où Geoffroy de Fauquemont, chef des troupes épiscopales, vint aussitôt l'assiéger. Un blocus rigoureux enveloppait la place, lorsque les assiégeants, pris subitement d'une terreur panique, abandonnèrent cette entreprise. On ne manqua pas d'attribuer leur retraite à une intervention divine, et le vœu que fit le duc de Lorraine, d'aller à Jérusalem s'il était tiré de ce mauvais pas, fut considéré comme la seule raison de l'espèce de faveur providentielle par laquelle Nancy se trouvait délivré.

C'est à Nancy qu'en 1176, le duc Mathieu Ier ressentit les premières atteintes de la maladie de langueur qui devait le mener au tombeau. Sentant sa fin approcher, il se fit transporter à l'abbaye de Clairlieu, où il mourut le 14 mai, léguant, par son testament, aux moines de ce monastère, sa vigne de Nancy, avec autorisation de l'étendre autant qu'ils le voudraient. C'est encore à Nancy que le duc Ferry II mourut le 10 octobre 1213. Ce prince prit activement part à la déplorable croisade contre les Albigeois, et une armée lorraine qu'il commandait en personne ne contribua pas peu au gain de la bataille de Béziers, à la ruine de la malheureuse ville de ce nom et aux désastres de Carcassonne et d'Alby. Son fils Thiébaut Ier lui succéda; il avait épousé, en 1206, Gertrude, fille d'Albert, comte de Dasbourg. Le roi des Romains, Frédéric II, vint, dit-on, à Nancy, en 1214, créa le jeune duc vicaire de l'Empire, en lui accordant le droit de porter l'aigle romaine sur sa bannière; déjà l'empereur Frédéric Barberousse avait accordé ce privilége au duc Mathieu, grand-père de Thiébaut.

En 1218, des démêlés ayant éclaté entre le duc de Lorraine et Blanche, comtesse de Champagne, le roi Frédéric entra, à la tête d'une armée, sur le territoire de Lorraine. Le duc vint s'enfermer à Amance où il fut aussitôt assiégé. Le roi Frédéric ayant alors appelé à son aide le comte de Bar et la comtesse de Champagne, ceux-ci entrèrent à Nancy, qui n'était encore qu'une ville ouverte, et y mirent le feu en sortant. De là, les deux armées coalisées vinrent opérer leur jonction avec l'armée assiégeante, et bientôt le duc Thiébaut fut réduit à implorer la clémence de son puissant ennemi, en se rendant à discrétion. Il fut conduit en Allemagne, après avoir chèrement payé son agression contre la comtesse de Champagne, et il ne recouvra sa liberté qu'en 1219, pour être empoisonné peu de jours après, à ce que l'on prétend; ce qui est certain, c'est qu'à peine de retour dans ses états, il fut pris d'une maladie de langueur dont il mourut à Nancy l'année suivante. Il ne laissa point d'héritiers directs et son frère Mathieu, deuxième du nom, lui succéda. La duchesse douairière, Gertrude de Dasbourg, s'étant remariée, dans l'année même de la mort de son premier époux, avec Thibaut comte de Champagne, elle reçut en douaire, du duc, son beau-frère, Nancy et Gondreville; la première de ces villes, donnée précédemment en douaire à la duchesse Agnès, mère du duc Mathieu, dut, malgré son opposition, lui être retirée pour être assignée à Gertrude.

Lorsqu'en 1249 Ferry III, qui plus tard succéda au duc Mathieu II, fut fiancé à Marguerite de Navarre, fille du comte de Champagne, son père s'engagea à donner pour douaire à sa belle-fille, Neufchâteau, Châtenoy, Nancy, Port-Saint-Nicolas et Varangeville. Ce mariage ne fut célébré qu'en 1255, époque à laquelle Ferry III atteignit sa majorité. En 1253, les bourgeois de Toul, dans leurs débats contre leur évêque, ayant obtenu à prix d'argent l'appui du duc de Lorraine, les villes de Nancy et de Neufchâteau furent assignées dans le traité comme garants de la bonne foi avec laquelle il était conclu. Ainsi que nous l'avons déjà dit, ce fut en 1265 que les bourgeois de Nancy reçurent, du duc Ferry III, des lettres d'affranchissement, en même temps qu'ils étaient soumis à la loi de Beaumont, sorte de constitution dont nous allons dire quelques mots : Beaumont est une petite ville champenoise, située dans l'Argonne, entre Stenay et Mouson, laquelle fut fondée, en 1182, par Guillaume de Champagne, archevêque de Reims; pour y attirer des habitants, le fondateur leur accorda certaines franchises qui reçurent le nom de *Lois de Beaumont*. Cette loi parut si sage, et le peuple porta si manifestement envie aux heureux habitants de Beaumont que, de bon gré ou de force, il fallut en passer pour toutes les petites villes des pays voisins, par l'octroi de chartes d'affranchissement, calquées sur celle de la commune champenoise. Ainsi, les comtes de Bar et de Luxembourg et le duc de Lorraine se virent dans la nécessité de l'accorder à toutes les villes soumises à leur obéissance.

Nous l'avons fait pressentir suffisamment, l'histoire particulière de Nancy n'est pour ainsi dire que l'histoire des ducs de Lorraine; on nous pardonnera donc la sécheresse des détails dans lesquels notre plan nous oblige à entrer. Après l'affranchissement de la cité, plus d'un siècle s'écoule sans que ses annales nous offrent aucun fait intéressant. En 1339, le duc Raoul fonda la collégiale de Saint-Georges dans un quartier de son palais. Une des dispositions expresses de cette

fondation pieuse fut que lorsqu'un duc de Lorraine ferait sa première entrée à Nancy, il se transporterait à cheval à l'église de Saint-Georges pour y faire le serment de maintenir les libertés et les franchises de la collégiale, en suite de quoi sa monture resterait en don aux chanoines. Le bailli et le prévôt de la ville entrant en charge, étaient tenus de venir faire à Saint-Georges le même serment que le duc à son avénement.

En 1350, les Messins firent invasion sur le territoire du duché de Lorraine, et pendant leur expédition, qui ne dura que quelques jours, ils essayèrent de se rendre maîtres de Nancy; ne pouvant y réussir, ils se contentèrent de brûler les faubourgs et se retirèrent en mettant à sac tous les villages situées sur leur route, le long de la Meurthe et de la Moselle. Au commencement du siècle suivant, cette ville fut le théâtre de nouveaux événements militaires. En 1407, le duc Charles, alors sur le trône ducal, soutenait les droits de l'empereur Rupert contre Wenceslas : Louis, duc d'Orléans, frère du roi de France Charles VI, avait embrassé le parti de Wenceslas; le prince français déclara la guerre au duc de Lorraine et l'envoya défier par un héraut d'armes, qui avait ordre de dire au duc de préparer, dans son palais de Nancy, un dîner pour le maréchal de Luxembourg et les princes et seigneurs ses alliés. Charles accepta bravement ce défi et fit répondre au duc d'Orléans, qu'à deux jours de là, il l'attendrait entre Nancy et la Meurthe. Le jour même, l'armée luxembourgeoise allait asseoir son camp devant les murs de la ville. Le lendemain l'assaut fut tenté, mais il fut repoussé bravement, et le duc de Lorraine, dans une heureuse sortie, fit prisonnier le maréchal le Luxembourg et ses alliés, les comtes de Saarbruck, de Sarwerden et de Salm, auxquels il fit donner à dîner, mais en prison. Ce combat fut livré au village de Champigneules. Du reste, le duc Charles aimait particulièrement le séjour de Nancy; cette ville lui dut de notables agrandissements; il fit aussi dessécher les marécages dont elle était environnée et qui jusqu'alors en avaient rendu le séjour malsain.

Le roi de France Charles VII vint, en 1444, à Nancy où il séjourna quelque temps pour s'entendre avec le roi René d'Anjou, duc de Lorraine, sur les mesures relatives au siége de Metz. Ce fut pendant le séjour de Charles VII à Nancy, que des députés de la ville d'Épinal lui offrirent la possession de cette cité qui voulait se soustraire à la domination de l'évêque de Metz. Charles VII, comme on le pense bien, n'eut garde de refuser, et peu de jours après la ville et le château d'Épinal furent occupés par les Français. Le roi, pendant toute la durée du siége et du blocus de Metz, resta auprès du roi de Sicile, soit à Nancy soit à Pont-à-Mousson. Quand la cité de Metz se fut affranchie par un traité onéreux, des malheurs qu'avait attirés sur elle la guerre injuste que les deux rois lui faisaient, ceux-ci revinrent à Nancy où se célébrèrent les fiançailles de Marguerite d'Anjou avec le roi Henri VI d'Angleterre. Des tournois et des fêtes de toute sorte signalèrent cette illustre alliance. En même temps, eut lieu le mariage de Ferry de Vaudemont, fils du prétendant Antoine de Vaudemont, avec Yolande, fille du roi René; union qui mit fin aux démêlés sanglants occasionnés par la succession au trône ducal. Au commencement de mars 1445, Charles VII quitta Nancy.

Toute la ville de Nancy, au mois de juin 1456, assista à un célèbre pas d'armes ordonné par Jean de Calabre, duc de Lorraine. Le combat dura quinze jours et eut lieu entre la neuve ville et Saint-Nicolas. L'année suivante, la somptueuse ambassade que Ladislas, roi de Hongrie, envoyait au roi Charles VII, pour lui demander la main de sa fille Madeleine de France, passa par Nancy, où, pendant trois jours, elle fut traitée de la manière la plus magnifique aux frais du prince. Les seigneurs hongrois qui en faisaient partie étaient au nombre de près de cinquante. Le 2 août 1471, le duc Nicolas d'Anjou fit son entrée solennelle à Nancy. Toute la noblesse était allée au-devant de lui jusqu'à Gondreville. Lorsqu'il approcha de sa capitale, le duc fut accueilli par un cortège composé de tout le clergé, des magistrats et des bourgeois de la ville, qui le conduisirent aux cris de *Noël! Noël!* jusqu'à Saint-Georges, où il fit le serment solennel de maintenir les droits et les privilèges des églises et du pays. Pour célébrer son intronisation, le nouveau duc ordonna des joûtes et des tournois dont les scènes brillantes se prolongèrent pendant plusieurs jours. Le règne de ce jeune prince, qui avait su captiver l'amour des Lorrains, fut de courte durée; il mourut empoisonné, à ce que l'on prétendit, le 27 juillet 1473. Ce fut un deuil général dans la ville de Nancy.

La mort du duc Nicolas mit la couronne sur la tête de René, petit-fils d'Antoine de Vaudemont. Le duc de Bourgogne, Charles-le-Téméraire, n'eut pas plus tôt appris que Nicolas était allé de vie à trépas, qu'espérant s'emparer du duché de Lorraine, qu'il convoitait ardemment, il tenta de faire enlever le jeune héritier de la couronne ducale. Heureusement pour René de Vaudemont, le roi de France ne pouvait prêter les mains à une pareille combinaison; Louis XI se saisit aussitôt de la personne du neveu de l'Empereur, qui était à Paris, et déclara qu'il ne lui rendrait sa liberté que lorsque René aurait recouvré la sienne. Charles fut contraint de se dessaisir de la personne du prince lorrain; mais celui-ci conçut naturellement contre son ennemi une haine qui ne finit qu'avec la vie du duc de Bourgogne. René, reconnu duc de Lorraine, fit son entrée à Nancy le 4 août 1473. De part et d'autre, pendant quelques années, on dissimula sa haine. Ainsi, lorsque Charles-le-Téméraire fit transporter à Dijon le corps de son père, Philippe-le-Bon, il dut traverser Nancy: le duc René sortit en grande pompe de la ville pour en faire les honneurs à son puissant voisin. Les princes se rencontrèrent entre Bouxières-aux-Dames et Champigneules. Ils s'embrassèrent et se firent toutes sortes de caresses; et pendant deux jours Charles fut festoyé à Nancy avec une apparente cordialité. A peine parti le duc de Bourgogne reprit ses projets d'usurpation. Il fit marcher une armée vers la Lorraine, sous le prétexte étrange de soutenir les droits du jeune prince contre ceux qui seraient tentés de les attaquer. Comme le voisinage d'une armée bourguignonne donnait de l'ombrage à celui-ci, il écrivit à Charles-le-Téméraire pour lui dire que ses états étant en pleine paix, il le suppliait de retirer de ses frontières des troupes qui ne pouvaient que nuire au bien-être de son peuple. Le Bourguignon refusa de céder aux instances de René, à moins qu'il ne signât avec lui une ligue offensive et défensive contre tous ennemis: le duc de Lorraine, de son côté, ne voulut point accéder à cette proposition, alléguant pour raison

qu'étant déjà lié par traité avec le roi de France Louis XI, il ne pouvait manquer à la foi qu'il lui avait jurée.

Charles-le-Téméraire insista, René II se vit abandonné par ses alliés, et force lui fut de signer un traité qui laissait aux troupes bourguignonnes le passage libre à travers la Lorraine, et qui leur ouvrait plusieurs places importantes du duché; enfin, le jeune duc s'engagea à ne contracter avec le roi de France aucun traité préjudiciable au duc de Bourgogne. On peut se figurer aisément avec quelle répugnance le prince lorrain se vit contraint d'accepter ces deux conditions; aussi Louis XI lui ayant offert de s'unir secrètement à la France contre le duc de Bourgogne, René, qui ne devinait que trop les vues ambitieuses de Charles, s'empressa de lier par serment ses intérêts à ceux du roi. Peu après cet accord secret, Louis XI pressa le duc de Lorraine de rompre ouvertement avec le prince bouguignon et de lui déclarer la guerre, s'engageant à le soutenir de tout son pouvoir dans la lutte qui allait s'engager. D'un autre côté, l'empereur Frédéric III ayant sommé René de ne pas accorder le passage sur ses terres aux troupes de Charles-le-Téméraire, le prince lorrain, se croyant appuyé par l'Empereur et par le roi de France, prit bravement son parti et fit porter par un héraut d'armes au duc de Bourgogne un défi, dans les formes, avec un gantelet ensanglanté suivant l'usage. Le héraut d'armes, chargé de cette commission épineuse, s'en acquitta le plus vite qu'il put; comme il cherchait à s'enfuir, le duc Charles le fit rappeler, lui donna douze florins et un de ses meilleurs vêtements pour lui payer la bonne nouvelle dont il était porteur. « Dis à ton maître, ajouta-t-il, que bientôt je serai en Lorraine. » Ce fut néanmoins le duc René qui, aidé de troupes françaises, commandées par le sire de Craon, commença les hostilités, et débuta par le siége de Damvillers. Dès que le duc de Bourgogne se mit en mouvement, le sire de Craon se retira, disant qu'il n'avait aucun ordre du roi pour faire la guerre aux Bourguignons. Heureusement pour René, il lui arriva un renfort de quelques milliers d'Alsaciens et de Suisses envoyés à son secours par les villes qui s'étaient liguées contre le duc de Bourgogne. A l'approche de Charles-le-Téméraire, René, qui était à Pont-à-Mousson, se décida à concentrer toutes ses forces dans les places les plus importantes, en abandonnant les autres. Presque toute son armée se renferma dans Nancy et dans Épinal. Le Bâtard de Calabre fut nommé gouverneur de la première de ces villes et chargé de sa défense. Ces dispositions prises, René se retira auprès de Louis XI, qui l'avait poussé à la guerre.

Nancy fut aussitôt mis en état de défense. Les faubourgs furent rasés; on coupa les arbres qui environnaient la place; on éleva de gros boulevarts devant les portes de la ville, et les murailles furent garnies d'artillerie. D'un autre côté, Charles-le-Téméraire s'emparait de Briey, de Mars-la-Tour, de Pont-à-Mousson et de quelques autres places. Pendant près d'un mois il concentra ses forces, tout en enlevant successivement de petites villes et des bourgades fortifiées. Il vint enfin mettre le siége devant Épinal qui se rendit au bout de neuf jours. En vain le duc René pressait le roi Louis XI de tenir toutes ses promesses et lui représentait la ruine de ses états. Le roi lui répondait sans cesse que toutes les nouvelles qu'il lui débitait étaient controuvées et que le duc de Bourgogne

n'était pas en Lorraine. Charles-le-Téméraire ayant ainsi les coudées franches, vint mettre le siége devant Nancy, le 25 octobre 1475. Il s'établit au faubourg Saint-Thiébaut, et les généraux de son armée au faubourg Saint-Nicolas, dans un quartier renfermé aujourd'hui dans la Ville-Neuve. C'est là que fut placée la batterie destinée à faire brèche aux murailles de la ville qui, en moins de huit jours, furent environnées des tranchées ennemies. Une tour gênait surtout, par son feu bien nourri et bien dirigé, les approches des Bourguignons; une énorme bombarde avait été dirigée contre cette tour qu'elle devait écraser rapidement; les canonniers de la place ne lui en laissèrent pas le temps. Ils tuèrent les bombardiers sur leur pièce, et celle-ci fut démontée et mise hors d'état de nuire. Le duc Charles savait malheureusement que la disette ne devait pas tarder à se faire sentir dans Nancy. Il temporisa donc habilement, parce qu'il ne craignait pas d'intervention armée de la part de l'Empereur ni du roi de France, et il réussit à faire naître dans la ville assiégée une misère si épouvantable, que le duc René lui-même eut pitié de ses fidèles sujets, et fit passer au gouverneur un message par lequel il l'autorisait à traiter avec le duc de Bourgogne de la reddition de la place, mais aux conditions les moins mauvaises possible. Ce message fut reçu le 25 novembre 1475, et dès le lendemain Nancy se rendit. Tous les soldats étrangers aux termes de la capitulation devaient se retirer avec armes et bagages et avec tous les honneurs de la guerre. La ville devait conserver ses priviléges et ses anciens droits, et enfin les fortifications ne devaient point être touchées. Le siége avait traîné en longueur, grâce à la trahison de Nicolas de Campobasso, seigneur napolitain, chassé de son pays et passé du service des princes angevins, René, Jean et Nicolas, à celui de Charles-le-Téméraire. Cette trahison, dénoncée par Louis XI lui-même au duc de Bourgogne, fut regardée par lui comme impossible, par la seule raison qu'il en devait la connaissance au roi de France, son plus ardent ennemi. Le duc de Bourgogne entra triomphalement à Nancy, le 30 novembre, par la porte de la Craffe, devenue plus tard la porte Notre-Dame; il alla se loger au palais ducal, après avoir accompli à la collégiale de Saint-Georges la cérémonie accoutumée de la prestation de serment des ducs de Lorraine, lors de leur première venue dans leur capitale. Dès le 18 décembre, il convoqua pour le 27 les trois États de la Lorraine, et, quand ils furent réunis, il leur tint un discours dans lequel il leur annonçait qu'il était décidé à faire de Nancy la capitale de ses vastes états : il voulait, disait-il, agrandir cette ville, y établir une cour souveraine, et il saurait bien la défendre toujours contre tous ses ennemis, fussent-ils l'Empereur ou le roi de France. Pourvu que les Lorrains lui gardassent leurs serments de fidélité, il leur promettait de se montrer à leur égard le meilleur des princes et le plus zélé des défenseurs; il concluait en annonçant qu'il confiait le gouvernement de la Lorraine à son cousin M. de Bièvre, auquel il les engageait d'obéir ainsi qu'ils l'eussent fait à lui-même.

Après avoir passé son armée en revue, et lui avoir laissé le temps de se préparer à une nouvelle campagne, Charles-le-Téméraire partit de Nancy, le 11 janvier 1476, et marcha vers la Suisse. En vain les habitants de cette âpre contrée supplièrent-ils le duc de respecter leurs libertés, en lui promettant de devenir pour lui de fidèles alliés; le duc Charles, poussé par la fatalité, ne voulut rien

entendre, et le 2 mars 1476, il essuya sous les murs de Granson une sanglante défaite, qui fut le premier acte du drame terrible dont le dénouement devait amener la ruine de la puissance bourguignonne et la mort du duc lui-même. L'effroyable revers de Granson altéra, assure-t-on, la raison de Charles-le-Téméraire; il eut un effet plus certain, ce fut de ne plus laisser à ce prince que la seule pensée de se venger promptement des Suisses, contre les lances desquelles le prestige attaché à son nom venait de se briser.

Dès que la nouvelle du désastre de Granson se fut répandue, quelques seigneurs lorrains profitèrent de l'occasion pour s'insnrger contre la domination bourguignonne; ils parvinrent à se saisir des places de Vaudemont et de Vezelise et de quelques petits postes moins importants encore. A l'annonce de ces symptômes de révolte, le sire de Bièvre, gouverneur de Nancy, se hâta de mettre la place en état de défense, s'attendant à la voir attaquer d'un instant à l'autre. Il assembla les bourgeois et leur dit qu'ils étaient libres, s'ils le voulaient, de sortir de Nancy; mais aucun d'eux, quelque envie qu'il en eût, n'osa se déclarer ouvertement du parti de René II. Cependant le duc Charles se préparait à tirer vengeance de sa défaite de Granson. Bientôt il se vit à la tête d'une armée de vingt-cinq mille hommes, et entrant en Suisse il vint mettre le siége devant Morat : on était alors au mois de juin 1476. La garnison tint bon et laissa aux Suisses confédérés le temps de se rassembler et d'arriver sous les murs de la place. Dès que les Suisses s'étaient vus menacés de nouveau par le duc de Bourgogne, ils avaient envoyé au duc René, qui était à la cour de Louis XI, un message qui le suppliait de venir se mettre à leur tête. Le jeune duc trouvait là uue trop belle occasion d'assouvir enfin sa haine implacable contre le prince qui avait envahi ses états, pour qu'il pût se dispenser de la saisir. Il sollicita du roi de France la permission d'aller combattre dans les rangs des Suisses ses fidèles alliés, ce qui lui fut accordé; il obtint en même temps qu'un corps français de quatre cents lances le suivrait en Suisse. Ce petit corps d'armée traversa toute la Lorraine, sans que les Lorrains et les Bourguignons songeassent à se chercher querelle; mais parvenue à Sarrebourg, les troupes françaises s'arrêtèrent et refusèrent d'aller plus loin.

René II arriva donc sans elles à Strasbourg, et suivi seulement de la petite compagnie de seigneurs lorrains qui s'étaient joints à lui pendant sa marche à travers le pays. Dans cette capitale de l'Alsace un nouveau message des Suisses vint presser René, qui partit pour Zurich le 2 juin 1476. Il arriva sous les murs de Morat peu d'heures avant la bataille, qui eut, on se le rappelle, la même issue que celle de Granson : une fois encore l'orgueil de Charles-le-Téméraire se brisa contre le patriotisme des Suisses et la valeur du jeune duc. Ce nouvel échec releva les espérances des Lorrains, et toutes les places fortes occupées par les Bourguignons leur échappèrent en peu de temps. Le siége fut mis devant Nancy, et René vint en personne le diriger. Bientôt la famine se fit si cruellement sentir dans la place, que la garnison, réduite depuis plusieurs jours à vivre de la chair des chiens et des chevaux morts de faim, somma le gouverneur de capituler. Vainement celui-ci supplia à genoux ses soldats de patienter huit jours encore pour laisser au duc Charles le temps d'arriver à leur secours; ils ne voulurent point l'écouter, et force lui fut de se rendre. Le 6 octobre 1476, la ville fut occupée

par les Lorrains. Le jour même Jean de Rubempré, sire de Bièvre, envoya au duc René un pâté de chair de cheval, en lui faisant dire que depuis quelque temps il n'avait usé d'autres vivres; René s'empressa de lui faire passer des provisions de toute espèce pour lui et tous ses officiers. Le lendemain matin la garnison bourguignonne qui devait sortir avec armes et bagages évacua Nancy par la porte de la Craffe. Arrivés au faubourg Saint-Dizier, ils furent enveloppés par les Allemands de l'armée lorraine qui se mirent en devoir de les détrousser. Il fallut l'intervention de René pour mettre fin à cette violation du droit des gens. Le duc assista en personne au défilé des assiégés, et quand le sire de Bièvre parut, il mit pied à terre, le salua, et lui dit en l'empêchant de descendre de cheval: « Monsieur mon oncle (ils étaient cousins par alliance), je vous remercie très-humblement de ce que vous avez si courtoisement gouverné mon duché. Si vous avez pour agréable de demeurer avec moi, vous aurez le même traitement que moi-même. » M. de Bièvre lui répondit: « Monsieur, j'espère que vous ne me saurez pas mauvais gré de cette guerre: j'aurais fort souhaité que monsieur de Bourgogne ne l'eût jamais commencée; et je crains qu'à la fin lui et nous n'y demeurions et n'en soyons les victimes. » Ces paroles prophétiques ne devaient pas tarder à recevoir un triste accomplissement. Le siége de Nancy par les Lorrains dura depuis le 15 septembre jusqu'au 5 octobre 1476. René, après avoir envoyé une bonne garnison dans la place, vint s'établir à Saint-Nicolas pour rendre plus facile le service des subsistances de son armée. Il y était à peine arrivé qu'on vint l'avertir que le duc de Bourgogne approchait et que ses troupes étaient déjà aux environs de Neufchâteau.

La nouvelle était vraie. Le 8 octobre 1476 le duc Charles se présentait aux portes de Toul que les magistrats lui fermèrent en le suppliant de respecter leur neutralité, moyennant quoi ils lui fourniraient tous les vivres dont il aurait besoin pour ses troupes qui se logèrent dans les faubourg et dans les villages voisins. Le 17, il était à Dieulouard. Quelques jours se passèrent de part et d'autre à s'observer et à escarmoucher; enfin, le 25 octobre, les Bourguignons vinrent mettre le siége devant Nancy. C'était la troisième fois depuis quelques mois. René se rendit aussitôt à Bâle pour tenir conseil avec les Suisses ses confédérés, sur les moyens de résister à leur puissant ennemi et de faire lever le siége de Nancy. Cette ville était étroitement bloquée depuis plus d'un mois déjà, que les cantons n'avaient pas encore pris de décision définitive. L'hiver était venu, et les Suisses ne se souciaient pas de se mettre en campagne dans une saison si défavorable. Le duc René se décida à offrir quatre florins de solde par mois à tous ceux qui s'enrôleraient sous sa bannière, et, à partir de ce moment, il eut plus de soldats qu'il n'eût osé en espérer. Cependant les provisions des assiégés étaient épuisées, on manquait de tout à Nancy; d'un autre côté les capitaines lorrains qui commandaient dans toutes les petites places environnantes, ne cessaient de tourmenter et d'inquiéter les assiégeants. Le jour de Noël, les Suisses se mirent en marche ayant le duc de Lorraine à leur tête.

Le siége traînait toujours en longueur, grâce à la trahison de Nicolas de Campobasso qui, par ressentiment d'un outrage qu'il avait reçu du duc Charles, avait résolu de le perdre et de le livrer mort ou vif à ses ennemis. Voici à quelle occasion.

Le maître-d'hôtel du duc René, nommé Chiffron de Vachière, voulant pénétrer dans Nancy pour annoncer aux assiégés la venue prochaine de son maître, fut pris par les Bourguignons, et Charles donna l'ordre de le pendre incontinent. En vain tous les officiers, qui environnaient le duc, le suppliaient d'accorder la vie au pauvre prisonnier. Il ne voulut rien entendre et Campobasso lui dit alors : « Monsieur, il a fait comme un fidèle serviteur. Si un de nous était pris en vous servant et qu'on le fist pendre, vous n'en seriez pas content. Si vous le faites mourir, vous devez vous assurer que les Lorrains vengeront sa mort sur plusieurs des vôtres qui sont entre leurs mains. » Le duc de Bourgogne, cédant alors à un mouvement de violence impardonnable, souffleta, de son gantelet de fer, le comte de Campobasso, qui, forcé de dévorer cet affront, jura, au fond de son cœur, qu'il s'en vengerait. Chiffron de Vachière fut pendu sur l'heure à la lueur des flambeaux. Le lendemain les assiégés réclamèrent le prisonnier en échange des Bourguignons qu'ils avaient en leur pouvoir. Il était trop tard ; ils ne purent obtenir que son corps, qui ne leur fut même livré qu'avec grand'peine et qui fut enterré avec pompe à côté du maître-autel de Saint-Georges. Ce pieux devoir accompli, les représailles commencèrent ; un prisonnier bourguignon fut pendu à la fenêtre d'une tour qui faisait face au camp du duc de Bourgogne, et le duc René donna l'ordre de traiter de la même manière tous les prisonniers bourguignons qui étaient détenus dans les petites places de guerre dont il était encore maître, ou qui seraient pris à l'avenir. On devait leur attacher sur la poitrine un écriteau portant ces mots : « Pour très-grande inhumanité et meurtre commis cruellement en la personne de feu le bon Chiffron de Vachière et de ses compagnons, après qu'ils ont été pris en bien et loyaument servant leur maître, par le duc de Bourgogne, qui, par sa tyrannie, ne se peut saouler de répandre le sang humain, faut ici finir mes jours. » Cet ordre terrible fut exécuté, et plus de cent vingt malheureux prisonniers périrent victimes de la brutale opiniâtreté du duc Charles.

Mais revenons au siége de la place. La famine y allait toujours croissant, et la garnison en était venue à vivre de la chair des chevaux, des chiens, des chats et des rats. A deux reprises différentes, des émissaires parvinrent à s'échapper de Nancy pour aller supplier le duc René de faire hâte pour secourir sa fidèle capitale. Nous l'avons déjà dit, le duc n'était parvenu à se mettre en marche que le 25 décembre. Dès qu'il se vit assuré des auxiliaires qu'il avait eu tant de peine à réunir, il s'empressa de mander à tous les commandants des places lorraines de réunir leurs contingents, le 4 janvier 1477. Le 4 de ce mois, René entrait en effet à Saint-Nicolas avec une quinzaine de mille hommes. Le jour même, Campobasso déserta avec sa troupe, et suivi de quelques autres traîtres, passa dans le camp des Lorrains. Le dimanche 5 janvier 1477, Charles-le-Téméraire, qui, dès la veille au soir, avait pris la résolution d'attaquer le duc René, mit sa troupe en bataille et marcha à l'ennemi. Il s'établit sur un ruisseau passant entre la Madelaine et Jarville, au point où est aujourd'hui Bon-Secours. De leur côté, les Lorrains se mirent en marche et s'acheminèrent, en bon ordre, vers Nancy. Bientôt les deux armées furent en présence : la bataille commença entre dix et onze heures du matin. En peu de temps les Bourguignons furent culbutés de toutes leurs positions, et le duc Charles comprit qu'il ne lui restait plus qu'à

mourir en brave chevalier, en soutenant les siens. Lorsqu'il voulut se couvrir la tête de son heaume, un lion d'argent doré, qui en ornait le cimier, se détacha et tomba. *Hoc est signum Dei*, dit le prince frappé de ce mauvais présage, et il se jeta au plus fort de la mêlée. Ses efforts furent vains; entraîné lui-même par la foule des fuyards, il cherchait à regagner, de toute la vitesse de son cheval, le quartier qu'il avait occupé pendant le siége, lorsqu'il fut atteint, à la queue de l'étang Saint-Jean, par un gentilhomme lorrain nommé Claude de Beaumont, lequel le renversa d'un coup de lance. Le duc se releva et se mit en défense; deux autres coups de lance l'ayant mis en grand péril, il s'écria : «Sauve le duc de Bourgogne.» Beaumont, qui par malheur était sourd, crut entendre *vive le duc de Bourgogne*, il revint à la charge, fendit la tête à son adversaire, depuis l'oreille jusqu'à la mâchoire, et passa outre sans savoir à qui il avait eu affaire. Le soir même, René entra triomphalement dans la ville de Nancy.

Dans la cour de son palais, il trouva une espèce de trophée composé des têtes des chevaux, des ânes, des chiens et des chats que les habitants avaient été réduits à manger pendant le siège. Cependant on était toujours dans l'ignorance absolue de ce qu'était devenu le duc de Bourgogne, lorsque Compobasso vint présenter à René un jeune page de Charles-le-Téméraire, nommé Baptiste Colonna, qui lui raconta qu'il s'était trouvé près de son maître quand celui-ci avait été renversé de cheval, et qu'il l'avait vu tuer sur place. Le lendemain de la fête des Rois on fit des recherches au lieu indiqué, et parmi une foule de cadavres on trouva celui du duc; il avait été complétement dépouillé, et une partie du corps et du visage était engagée dans la glace. On s'assura de son identité à l'absence de quelques dents qu'il avait perdues dans une chute, à la cicatrice de la blessure dont il avait été atteint à la gorge en combattant sur le champ de bataille de Montlhéry, à la longueur de ses ongles, à la trace d'un bouton charbonneux qu'il avait eu jadis à l'épaule, à une fistule qui s'était déclarée à l'abdomen, et enfin à un ongle de pied difforme. A ces différents signes, son frère, le Bâtard Antoine de Bourgogne, qui avait été fait prisonnier, le reconnut de la manière la plus positive. A côté de lui gisait, la tête écrasée, Jean de Rubempré, sire de Bièvre. Leurs deux corps furent rapportés en grande cérémonie à Nancy, où on leur rendit tous les honneurs funèbres dus à leur rang; René visita l'illustre mort plusieurs fois, pendant qu'il demeura exposé sur son lit de parade, et dans une de ses visites il prit la main du cadavre en disant : «Chier cousin, vos ames ait Dieu, vous nous avez fait moult maux et douleurs.» Le dimanche 12 janvier, le corps embaumé et renfermé dans un double cercueil de plomb et de bois, fut porté en grande cérémonie à Saint-Georges, où il demeura jusqu'en 1550. Tous les morts restés sur le champ de bataille furent enterrés près d'une chapelle que le duc René fit bâtir, et qui reçut le nom de *chapelle des Bourguignons;* à la même place est aujourd'hui l'église de Bon-Secours.

A l'endroit où le corps de Charles-le-Téméraire fut retrouvé on planta une croix de pierre portant l'inscription suivante :

En l'an de l'Incarnation
Mil quatre cens septante six

Veille de l'apparution,
Fut le duc de Bourgogne occis
Et en bataille ici transis,
Ou croix fut mise pour mémoire,
René, duc de Lorraine, mercy
Rendant à Dieu pour la victoire.

En 1610, cette croix étant tombée de vétusté, M. de Haraucourt, gouverneur de Nancy, la fit relever. On la voit encore aujourd'hui à l'étang Saint-Jean.

Quelques années après la bataille dans laquelle périt Charles-le-Téméraire, eut lieu à Nancy l'un des derniers duels judiciaires dont l'histoire ait conservé le souvenir. Il s'agissait de la rançon du Bâtard de Bourgogne, dont Baptiste de Roquelaure, homme d'armes français, réclamait moitié de Jehennon de Bidots, panetier du duc René. Plusieurs fois le débat des deux parties fut porté devant le duc de Lorraine. On ne put venir à un accommodement, et un duel en champ clos fut enfin assigné aux deux adversaires, pour le 22 octobre 1482. Jehennon de Bidots se présenta seul dans la lice, et Roquelaure fut débouté de toutes ses prétentions et condamné à tous les dépens. René enrichit Nancy de monuments somptueux; ainsi l'église de Saint-Nicolas fut commencée sous son règne, en 1495; l'église des Cordeliers fut de même construite par ses ordres, ainsi que la fontaine située au milieu de la place Saint-Epvre. En 1502, ce prince voulant soulager la misère de son peuple, en proie à la famine, fit commencer la construction de son palais de Nancy. Après sa mort, arrivée le 10 décembre 1508, son corps fut transporté à Nancy, où il reçut la sépulture dans l'église des pères Cordeliers. Le tombeau de ce prince, placé aujourd'hui à la chapelle Ronde, est un des plus magnifiques monuments du XVI[e] siècle.

Antoine-le-Bon succéda à son père René II, et son règne, qui ne dura pas moins de trente-cinq ans, fut une ère de bonheur pour la Lorraine. On fêta avec pompe la naissance de François, fils aîné d'Antoine (15 février 1517); entre autres divertissements, un magnifique tournoi eut lieu à Nancy. Vingt-huit ans plus tard, les obsèques du duc François, célébrées avec la plus grande magnificence, attiraient dans la ville tous les princes de la maison de Lorraine; sa dépouille mortelle fut enterrée dans l'église des Cordeliers. Charles III, son fils et son successeur, n'avait que trois ans lorsqu'il monta sur le trône ducal. En 1551, la fameuse ligue des princes allemands et du roi de France amena Henri II en Lorraine. Le 14 avril, le monarque fit son entrée à Nancy. La duchesse douairière Christine de Danemark, qui voyait avec une extrême appréhension l'intervention de la France dans les affaires du duché, s'était hâtée de prévenir l'empereur Charles V de ce qui se tramait contre sa puissance; elle fut dépouillée de la régence du duché de Lorraine, et ses supplications pour obtenir du roi lui-même la révocation de cette décision, furent vaines. Henri II lui répondit qu'il considérait le duc Charles comme son propre fils puisqu'il lui destinait la main de sa fille Claude; qu'il serait le plus zélé défenseur de ses états; et que s'il croyait devoir les occuper militairement, c'était que les conjonctures présentes lui imposaient cette dure obligation. Le lendemain, il quitta Nancy et y laissa le maréchal de Saint-André avec cent hommes d'armes et

environ six mille hommes d'infanterie. Le 18 du même mois, Henri II entrait en maître dans la ville de Metz.

Pendant quelques années le duc Charles résida à la cour de France. Le 22 janvier 1558, il épousa la princesse Claude, à Notre-Dame de Paris; ce fut seulement au mois d'octobre de l'année suivante qu'il fit son entrée à Nancy. Il y consacra quelques mois à remettre l'ordre dans toutes les affaires de l'état et retourna ensuite à la cour de son beau-père. Au mois de mai 1564, le jeune roi Charles IX et la reine, sa femme, visitèrent Nancy, après avoir assisté, comme parrain, au baptême de Henri, fils aîné du duc Charles III; les cérémonies et les fêtes somptueuses qui accompagnèrent ce baptême furent célébrées à Bar et durèrent neuf jours entiers. Dès qu'elles furent terminées, la cour se rendit à Dijon. En l'année 1598, nous voyons le duc Charles III faire en cour de Rome quelques tentatives pour obtenir que la ville de Nancy devînt le siége d'un nouvel épiscopat, qui devait être donné au cardinal de Lorraine, son fils. Mais ces projets furent traversés par l'influence du cardinal d'Ossat, chargé des affaires de France auprès du saint-siége. De son côté, l'archevêque de Trèves protesta contre cette création nouvelle qui eût porté préjudice à ses droits; les démarches de Charles III restèrent donc sans résultat. Ce prince dut se contenter de solliciter et d'obtenir seulement l'érection d'une collégiale, dont le chef prit le titre de primat. Cette primatiale fut créée par une bulle pontificale du 15 mars, et érigée dans la *ville neuve* de Nancy, que le duc Charles avait fondée et entourée de murailles. On posa la première pierre de l'église le 13 septembre de cette année.

Pendant toute la durée des guerres de religion, la haute sagesse du duc de Lorraine sut garantir ses états des commotions violentes qui ébranlèrent le royaume. En 1603, Henri IV vint passer quelque temps à Nancy pour voir sa sœur Catherine de Bourbon, laquelle avait épousé le duc de Bar, fils aîné de Charles III. Le roi de France fut accueilli par le prince lorrain de la manière la plus brillante. Le 14 mai 1608, Charles III mourut à Nancy après avoir longtemps souffert de la maladie qui le conduisit au tombeau. Ses funérailles furent célébrées avec une rare magnificence. Un livre spécial, composé avec le luxe le plus splendide par le sieur de la Ruelle, nous a conservé tous les détails de cette cérémonie funèbre qui peut à bon droit passer pour un des plus grands spectacles de l'époque. Un même jour, le 18 juin 1608, vit les obsèques de Charles III et l'intronisation de son successeur; mais l'entrée solennelle du nouveau duc Henry, surnommé le Bon, n'eut lieu que deux jours plus tard. Ce fut aussi à Nancy que ce prince mourut (31 juillet 1624), et suivant son désir, il fut enterré devant l'autel de Notre-Dame, dans l'église de Saint-Georges. Le duché passa ensuite à son gendre, Charles de Vaudemont, qui avait épousé la princesse Nicole de Lorraine, sa cousine germaine. Charles de Vaudemont était né le 5 avril 1604 : à l'âge de dix ans il avait été conduit par son père à la cour de France; là, élevé auprès du roi Louis XIII, qui n'avait que trois ans de plus que lui, il s'en était fait aimer. Quand son brillant mariage lui eut assuré la couronne ducale, il fit son entrée solennelle à Nancy, le 1[er] mars 1626. Bien différent de ses deux prédécesseurs, Charles IV était plein d'effervescence, batailleur et brouillon; aussi saisit-il avidement et sans s'inquiéter des intérêts de son peuple, la première occasion

qui se présenta de satisfaire son humeur guerrière : il eut l'insigne folie de s'allier secrètement au roi d'Angleterre, Charles I[er], pour faire la guerre à la France. Les menées des deux alliés furent découvertes, et de ce moment le cardinal de Richelieu décida la ruine du duché de Lorraine au profit de la couronne royale. Une espèce de raccommodement entre Louis XIII et Charles IV suspendit pour quelque temps la marche fatale des événements. En septembre 1629, Gaston d'Orléans, frère du roi, s'étant retiré à Nancy, à la cour du duc, par haine contre le ministre tout-puissant, il y fut accueilli avec les égards et les prévenances dues à son rang. Pendant son séjour en Lorraine, le prince français devint amoureux de Marguerite, sœur du duc Charles IV, et les propos qui, dès cette époque, se tinrent sur les projets de mariage qu'on prêtait à son frère, portèrent Louis XIII à lui faire toutes les avances possibles pour le décider à revenir à Paris. Gaston se rendit à l'invitation du roi, mais sans rien oublier de ses griefs contre le cardinal. Au commencement de 1631 il fit de nouveau demander un asile au duc de Lorraine, en même temps qu'il sollicitait la main de sa sœur Marguerite. Charles IV voulait prendre le temps de réfléchir ; le duc d'Orléans n'en devint que plus pressant ; enfin les paroles étant de part et d'autre engagées, il revint à Nancy. Le roi envoie alors message sur message en Lorraine pour demander au duc des explications sur les bruits qui courent relativement au mariage de sa sœur Marguerite avec le duc d'Orléans. Charles IV en nie la réalité ; et pendant quelques mois il va guerroyer en Allemagne à la tête des troupes lorraines. L'arrivée du roi à Metz le décide à revenir dans ses états qu'il craint de voir envahir ; bientôt le mariage, cause de tous ces démêlés, est célébré le 13 janvier 1632, dans le monastère du Saint-Sacrement de Nancy. La colère de Louis XIII en fut si grande qu'il fit écrire au parlement de Metz pour demander la punition exemplaire d'un acte qu'il qualifiait de rapt. Charles IV, sous prétexte de tenir une armée au service de l'Empereur, et de se mettre en garde contre une agression de Gustave-Adolphe, ne cessait de lever des troupes. Louis XIII le fit en vain prier de désarmer, il n'y voulut pas consentir ; le cardinal de Richelieu résolut de l'y contraindre par la force. La province fut envahie, et les troupes françaises parurent devant Nancy. Un traité onéreux pour le duc de Lorraine en paya la retraite.

Ce traité signé à Liverdun ne ramena le calme que pour trop peu de temps. Dès l'année 1633, le roi de France marcha de nouveau sur la Lorraine ; Charles IV dépêcha son frère, le cardinal, au-devant de Louis XIII, pour tâcher de l'adoucir et d'éloigner l'orage qui le menaçait. Celui-ci renvoya le cardinal à son ministre, et Richelieu lui signifia crument que, si le duc Charles IV voulait que le roi se fiât à sa parole, il n'avait d'autre parti à prendre que de lui donner en dépôt la ville de Nancy, la seule qui lui restait de tous ses états. Le cardinal de Lorraine se récriant contre une condition si dure, déclara qu'il ne conseillerait jamais à son frère de l'accepter. Les conférences furent rompues, le roi refusa de suspendre sa marche, et, le 22 août les troupes françaises parurent devant Nancy. Ce fut alors que Charles IV, pour désarmer la haine du cardinal, se démit des duchés de Lorraine et de Bar en faveur de son frère le cardinal François (26 août 1633). Le cardinal de Richelieu, qui voulait à tout prix occuper Nancy, n'en persista pas moins dans ses projets : les hostilités commencèrent devant cette place. Un

nouveau traité, souscrit par le duc Charles IV, le 6 septembre 1634, stipulait la remise de la capitale de la Lorraine entre les mains du roi; mais Charles avait enjoint à M. de Mouy qui commandait dans la ville, de n'en ouvrir les portes que sur un ordre exprès signé par lui. Il avait le dessein de s'y jeter lui-même et de s'y défendre jusqu'à la dernière extrémité; il n'y put parvenir. Le 24 septembre 1633, la garnison lorraine évacua Nancy et la livra aux troupes françaises, qui l'occupèrent incontinent.

Le lendemain 25, Louis XIII entra en conquérant dans la cité ducale. Ce fut un jour de deuil pour les habitants, qui s'enfermèrent chez eux et refusèrent de s'associer par le moindre signe de joie au triomphe des armes françaises. Toutefois, le soir, l'ordre leur ayant été donné d'allumer des feux devant chaque maison, ils furent contraints d'obéir. Un grand artiste, Jacques Callot, né à Nancy, en 1593, se montra surtout animé de ces sentiments patriotiques. A la fois illustre comme dessinateur, peintre et graveur, il avait, à la demande du roi de France, déjà exécuté quelque belles gravures pour transmettre à la postérité ses principaux succès militaires. Louis XIII lui fit des offres magnifiques, après la prise de Nancy, afin de l'engager à perpétuer aussi par la gravure le souvenir de cette conquête; mais l'artiste lorrain répondit avec une noble fierté « qu'il aimerait mieux se couper le pouce plutôt que de faire quelque chose de contraire à l'honneur de son prince et de sa patrie. » Louis XIII eut le bon esprit d'admirer ce patriotique désintéressement et d'envier à Charles IV un pareil sujet. Lorsque le duc de Lorraine rentra à Nancy, tous les habitants s'empressèrent de lui témoigner par leurs acclamations la vive affection qu'ils lui portaient. Il n'y en avait pas un qui ne partageât les sentiments de Callot. Le 1er octobre suivant, Louis XIII reprit la route de Paris, laissant pour gouverneur de la place M. de Brassac, avec une garnison de huit mille hommes. Le duc Charles, par déférence, suivit le roi jusqu'à Toul, puis revint à Nancy; mais désespéré de ne plus être le maître dans sa capitale, il s'en éloigna bientôt. D'abord il alla à Lunéville, puis il s'établit à Mirecourt, où il passa l'hiver à dissimuler son humiliation. L'annulation du mariage de Gaston d'Orléans préoccupait toujours Louis XIII et son ministre. Ils en vinrent à faire citer Charles IV devant le parlement de Paris, comme coupable de rapt et de séduction de la personne du prince français; et le duc de Lorraine, outré de cet affront, se démit une seconde fois de tous ses états en faveur du cardinal son frère, qui prit aussitôt le titre de duc de Lorraine. Charles sortit de ses états et se retira en Alsace.

La substitution du cardinal-duc François, à la place de son frère Charles IV, n'amena aucune amélioration dans les affaires de la Lorraine : Richelieu le poursuivit de la même haine obstinée qu'il avait déployée contre son prédécesseur. Le nouveau duc ayant épousé en toute hâte sa cousine Claude de Lorraine, sœur cadette de la duchesse Nicole, pour contrarier les vues usurpatrices de la France, fut arrêté à Lunéville et conduit à Nancy, où on l'enferma avec la duchesse dans le château ducal. Les deux époux parvinrent à se soustraire à la surveillance active dont ils étaient environnés, et s'évadant à la faveur de la nuit du 1er avril 1634, déguisés en paysans, ils gagnèrent Besançon, où ils trouvèrent le duc Charles, et de là se retirèrent en Toscane auprès de la duchesse leur tante, fille du duc

Charles III. Cependant Richelieu activait avec ardeur l'achèvement de son œuvre; il lui tardait d'être maître de la Lorraine, et la seule place forte importante qui lui fit encore ombrage était la Mothe.

L'investissement de la place commença, le 8 mars 1634. Bientôt le siége commença; il fut extrêmement long et meurtrier, car la capitulation qui livra la Mothe aux troupes françaises ne fut signée que le 26 juillet 1634. L'année suivante, le duc Charles rentra en Lorraine et se rendit promptement maître de quelques petites places et châteaux-forts défendus par les Français. Ses succès alarmèrent tellement le cardinal de Richelieu, qu'il décida Louis XIII à rentrer dans cette province. Le 6 septembre, le roi arriva à Saint-Dizier où était fixé le rendez-vous général de son armée. Après une campagne désastreuse, le duc de Lorraine fut encore obligé d'abandonner ses états et de se retirer en Franche-Comté d'abord, puis dans les Pays-Bas. En 1636, ordre fut donné de démolir tout ce qui restait de châteaux et de maisons fortes dans le pays conquis. Déjà Nancy avait été démantelé.

En 1638, Charles rentre de nouveau en Lorraine que les Français envahissent encore une fois. L'année suivante, le cardinal de Richelieu fait des démarches pour détacher le duc du parti impérial et pour le gagner à la France; mais ces démarches n'ont aucun succès. Les négociations abandonnées, reprises, abandonnées encore, puis remises sur le tapis, amenèrent enfin une solution. Charles se détacha de l'Empire et de l'Espagne, et vint en personne à Paris, où il arriva le 7 mars 1641. Un traité, qui reçut le nom de *Petite Paix*, fut conclu le 21 du même mois : mais le 28 avril suivant, le duc protesta contre ce traité qui lui avait été extorqué. Il tint d'abord sa protestation secrète, pour se donner le temps de recouvrer les places qui devaient lui être rendues, selon la teneur du traité. Cet artifice ne les lui donna que peu de temps; ses dispositions hostiles furent bientôt évidentes, et le cardinal de Richelieu fit sur-le-champ reprendre possession par les Français de toutes ces mêmes places, excepté de celle de la Mothe dont on ne put faire sortir les Lorrains que par un nouveau siége, après lequel on en démantela les fortifications (1644). La guerre avait donc éclaté de nouveau, lorsque le cardinal de Richelieu mourut le 4 décembre 1642. Louis XIII n'ayant pas tardé à le suivre au tombeau (14 mai 1643), l'espérance revint dans le cœur du duc Charles. Il ne gagna rien toutefois à ce changement. Le nouveau ministre, Mazarin, ne fit qu'enchérir sur la haine de son prédécesseur; le duc, en 1645, reprit donc ouvertement le parti de l'Espagne. En 1648, Charles IV fit encore une vaine tentative pour rentrer en grâce avec la France. En 1650, une armée lorraine, sous les ordres du comte de Ligniville se saisit rapidement de quelques places importantes : elle menaçait Nancy, lorsque M. de La Ferté parvint en une nuit à ravitailler cette ville, et à y jeter assez de monde pour la mettre à l'abri d'une surprise. Toutes les conquêtes de M. de Ligniville furent bientôt reprises par le même capitaine.

Pendant dix années encore, le duc Charles IV éprouva toutes les adversités auxquelles il était voué depuis si longtemps, et ce ne fut qu'en 1661 qu'un nouveau traité lui rendit tous ses états à la condition que Nancy serait démantelé (28 février). Le 4 mai 1661, les Français commencèrent à raser les fortifications

de la ville neuve, et au mois de septembre suivant ce fut le tour de la vieille ville. C'est par une des brèches faites dans les murailles de sa capitale, que Charles IV y reparut d'abord, le 4 septembre 1663, aux acclamations de ses fidèles sujets ravis de revoir leur prince. Le lendemain eut lieu la cérémonie solennelle de son entrée, à la tête de toute sa cour, de ses gardes et d'une partie de la population. Dès qu'il se revit en possession de sa ville ducale, Charles ne songea plus qu'aux fêtes et aux plaisirs de toute espèce. Les carrousels, les bals, la comédie et la chasse devinrent ses seuls passe-temps et ses seules occupations. Le peuple lui-même trouvait dans ces amusements un allégement à la misère à laquelle il était réduit par l'excès des charges publiques. Ces joies devaient être de courte durée. En 1670, la Lorraine fut envahie de nouveau par une armée française sous les ordres du maréchal de Créqui : le 1er septembre, celui-ci entra dans Nancy sans éprouver la moindre résistance. Le palais ducal fut livré au pillage, la bourgeoisie désarmée, les archives enlevées ainsi que les registres de la cour des comptes; on saisit et l'on emporta également l'artillerie et les armes qui se trouvaient emmagasinées dans l'arsenal. Le duc Charles, qui s'était réfugié dans les montagnes des Vosges, fut réduit une fois de plus à s'éloigner de ses états et à se retirer en Allemagne. En 1673, Louis XIV vint s'établir à Nancy dans le palais ducal, pour tenir plus efficacement en échec la ligue formée le 1er juillet contre les Français, par le roi de Hollande, l'Empereur et le duc de Lorraine. La vieille ville, par ses ordres, fut remise en état de défense. Enfin le belliqueux duc Charles mourut le 18 septembre 1675, à l'âge de soixante-douze ans et au moment où il venait de gagner la bataille de Konts-Sarebruke sur le maréchal de Créqui.

A Charles IV succéda son neveu Charles V, fils du duc Nicolas-François. Pendant toute la durée de son règne, il fut, comme l'avait presque constamment été son prédécesseur, dépossédé de ses états, qui restèrent entre les mains de Louis XIV. Charles V mourut le 18 avril 1690. Le duc Léopold, son fils, remis en possession de la Lorraine par le traité de Riswick, signé le 31 octobre 1697, fit apporter à Nancy le corps du duc Charles V, qui était resté dans l'église des Jésuites à Inspruck : on déposa la dépouille mortelle du feu duc dans l'église des Cordeliers, et ses obsèques furent célébrées avec une grande pompe, le 19 avril 1700 et les deux jours suivants. Léopold trouva sa capitale presque déserte et démantelée; son premier soin fut d'effacer les traces des désastres qui l'avaient accablée. Son règne fut une époque de paix et de bonheur; la Lorraine put cicatriser ses plaies : Nancy devint, grâce aux embellissements qui lui furent prodigués, la ville la plus élégante et la plus brillante. En 1704, après la prise de Landau, Louis XIV fit annoncer à Léopold qu'il recevrait incessamment une garnison française à Nancy. Le duc fit de vaines protestations; il dut céder à la force, et se retira à Lunéville où il bâtit un palais magnifique. Il y fit sa demeure tant que les troupes françaises occupèrent Nancy. En 1714 seulement, les troupes françaises évacuèrent Nancy, et le 25 novembre la cour ducale y rentra solennellement. Léopold mourut à Lunéville, le 27 mars 1729; son corps, transféré à Nancy, y resta en dépôt dans l'église des Jésuites jusqu'au 7 juin suivant, jour marqué pour son inhumation dans l'église des Cordeliers. Le duc François, fils et successeur de Léopold, apprit à la cour de Vienne que la couronne

lui était échue. Il vint en Lorraine et fit son entrée solennelle à Nancy le 3 janvier 1730. Bientôt il retourna en Autriche, après avoir visité ses états qu'il ne devait plus revoir. Le 3 octobre 1735, un traité fut signé à Vienne, qui dépouillait le duc François, auquel les puissances contractantes assuraient en échange le grand-duché de Toscane. La Lorraine devait être donnée au roi Stanislas Leczinski, beau-père de Louis XV, pour être réunie après lui à la couronne de France. L'Empereur, voulant dédommager le jeune duc de Lorraine, qu'il aimait tendrement, lui donna la main de sa fille Marie-Thérèse, unique héritière de l'Empire. Quelque brillant que fût l'avenir qui lui était réservé, François hésita longtemps avant d'accéder au sacrifice qu'on attendait de lui.

Le 21 mars 1737, le roi Stanislas fut mis en possession des duchés de Lorraine et de Bar. Des fêtes somptueuses, sans doute, signalèrent cet événement, mais le cœur des Lorrains y prit fort peu de part. Le nouveau souverain n'avait pas encore fait son entrée solennelle à Nancy, il attendait que les préventions se fussent calmées; mais force lui fut de passer outre. Le 9 août, lorsqu'il entra à Nancy, cette ville resta muette et présenta plutôt l'image de la désolation que celle de la joie. Plusieurs familles avaient fait murer les fenêtres de leurs hôtels donnant sur la rue où devait passer Stanislas; presque tous s'étaient réfugiés à la campagne pour ne pas être les témoins d'un fait qui froissait toutes leurs affections, toutes leurs susceptibilités. Le règne entier de Stanislas fut employé à préparer la réunion définitive de la Lorraine à la France, en effaçant jusqu'aux souvenirs d'une nationalité dont le souvenir importunait. Cette proscription s'étendait jusqu'aux monuments. Le palais de la Malgrange, commencé par les derniers ducs et encore inachevé, fut détruit, et ses matériaux employés à l'édification de l'église de Bon-Secours, qui s'éleva sur l'emplacement même de la chapelle des Bourguignons. Le palais ducal, bâti à l'extrémité de la Carrière, par Léopold et par François IV, fut également rasé, et sur le même emplacement, s'éleva l'hôtel du gouvernement, qui sert aujourd'hui à loger le préfet de la Meurthe. L'ancien château, l'arsenal, la salle de l'opéra, l'hôtel des pages, et d'autres bâtiments considérables, furent convertis en casernes. Enfin, on ne respecta pas davantage l'église de Saint-Georges elle-même. Chaque année, le jour des Rois, une procession rappelait au peuple la delivrance de Nancy; elle fut défendue. On ordonna la suppression des confréries bourgeoises d'arbalétriers et d'arquebusiers, et aucun habitant ne put avoir chez lui des armes à feu, à moins qu'il ne fût noble. Il ne faudrait pas croire cependant que le règne de Stanislas ait été fatal à la Lorraine, en général, et à la ville de Nancy, surtout. A partir de 1745, l'influence du souverain donna dans cette cité une très-grande impulsion à la culture des sciences et des arts libéraux. C'est à Stanislas que sont dues les constructions de la place Royale, et les portes triomphales qui donnent accès dans la ville. La place Carrière, digne d'une capitale, par sa magnificence, fut construite alors; les fontaines de la place Stanislas, aujourd'hui la place d'Alliance, s'élevèrent; enfin une statue du roi Louis XV décora le centre de la place Royale. La malencontreuse idée qui avait présidé à la consécration de ce dernier monument fut, il est vrai, plus que critiquée par les Lorrains. Aussi, l'effigie du roi de France reçut-elle de nombreuses insultes dont on ne rechercha pas les auteurs. Elle devait, en défini-

tive, tomber sous les coups des volontaires marseillais à l'époque de la Révolution. Aujourd'hui, à la même place, on voit la statue du roi Stanislas. Jamais hommage plus mérité ne fut, du reste, rendu à un prince; car Stanislas, qui avait à lutter contre les préventions les plus profondément enracinées, eut l'art de se faire aimer des Lorrains, qui lui donnèrent le surnom de *Bienfaisant*.

Lorsque la nouvelle de la mort du duc de Lorraine, devenu l'empereur François I[er], arriva à Nancy, ce fut dans cette ville un deuil général, et personne n'essaya de comprimer les manifestations de la douleur publique. Chacun sait la fin tragique du roi de Pologne, qui mourut le 23 février 1766, à Lunéville : il fut enterré aux Minimes de Bon-Secours et généralement regretté de ses sujets. De ce moment, Nancy devint une ville française. Les Lorrains durent s'habituer peu à peu à la perte de leur ancienne indépendance; mais il faut le dire, cette transformation en province française ne s'est pas effectuée en un jour. Il existe encore des familles dans lesquelles ce vieil esprit de nationalité n'est pas tout à fait éteint.

Dès le commencement de la Révolution, la population de Nancy s'associa sans réserve à ce grand mouvement des esprits. Nous devons ici nous arrêter un instant sur un fait qui alors occupa vivement les hommes placés par la force des choses à la tête des affaires du pays. Au commencement du mois d'août 1790, une insurrection éclata dans les trois régiments qui tenaient garnison à Nancy. C'étaient les régiments du Roi-infanterie; de Mestre de Camp-cavalerie; et de Châteauvieux-Suisse. Ils réclamaient la remise de tout l'arriéré de solde qui leur était dû. Les caisses furent enlevées à main armée, l'autorité des officiers méconnue, à tel point que beaucoup d'entre eux demandèrent à se retirer, tandis que les autres se cachaient pour se soustraire aux mauvais traitements de la soldatesque. L'Assemblée nationale prit aussitôt les mesures les plus énergiques pour mettre un terme à ce fâcheux état de choses, et un décret sévère, qu'elle rendit contre les insurrections militaires, dans sa séance du 16 août 1790, sembla tout faire rentrer dans l'ordre. Dès le 20 août, l'insurrection paraissait étouffée, mais le régiment suisse persista dans son insubordination; les deux autres régiments se joignirent bientôt à lui, et la populace de Nancy se réunit aux rebelles.

Un régiment de carabiniers était en garnison à Lunéville; il n'avait pas pris part à l'insurrection. M. de Malseigne, général inspecteur, et quelques officiers de la garnison de Nancy, se réfugièrent dans ses rangs. M. Denoue, commandant de la ville, fut blessé et traîné en prison; l'arsenal fut forcé, et toute la garnison avec quelques gardes nationales sortirent de Nancy pour marcher contre les carabiniers de Lunéville : ceci se passait le 28 août. Dans sa séance du 31 août, l'Assemblée nationale adopta une proclamation rédigée par Barnave, où elle rappelait la garnison de Nancy à l'honneur et au devoir; M. de Bouillé avait pris quelques mesures pour réprimer le désordre : l'Assemblée les approuva à l'unanimité. Dans la séance du 2 septembre, on apprit que M. de Malseigne avait été livré aux mutins par les carabiniers, mais que M. de Bouillé ayant réuni à Frouard tout ce qu'il possédait de troupes disponibles et de gardes nationales de Metz, de Toul et de Pont-à-Mousson, avait marché sur Nancy, et avait sommé les trois régiments de lui remettre MM. de Malseigne et Denoue, et d'attendre sa venue hors de la ville en bataille, en jurant que si ces conditions n'étaient pas exécutées

dans deux heures, il saurait donner force à la loi et faire respecter les décrets de l'Assemblée nationale. Les deux prisonniers furent rendus, on annonça que les régiments allaient obéir; mais, en approchant de Nancy, la petite armée de M. de Bouillé trouva une porte gardée par les Suisses. Les volontaires de la garde nationale composaient l'avant-garde. Ils furent reçus à coups de canon et de fusil, une affaire s'engagea. La fusillade dans les rues devint extrêmement vive. Les régiments insurgés obligés enfin de se rendre, reçurent l'ordre de quitter Nancy sur l'heure. On envoya le régiment du Roi à Verdun; le Mestre de Camp, en partie dispersé, en partie prisonnier, partit immédiatement pour Toul; et les Suisses du régiment de Châteauvieux, qui avaient le plus souffert, furent envoyés à Moyenvic et à Marsal (31 août, de quatre à sept heures du soir). Le nombre des morts était grand de part et d'autre; la seule garde nationale de Metz eut trente hommes tués dans ses rangs. Depuis des siècles, il régnait entre les populations de Metz et de Nancy une sorte de rivalité malveillante; les tristes événements du 31 août 1790 n'ont fait que l'aviver, et aujourd'hui encore ces deux villes si voisines n'en sont pas encore venues à avoir l'une pour l'autre des sentiments tout fraternels. Le 4 septembre, le conseil de guerre, assemblé à Nancy, prononça son jugement contre cent trente-huit soldats suisses arrêtés dans la journée du 31 août. Le nommé Soret, l'un des cinq membres du comité des rebelles, fut condamné à être roué vif; vingt-deux à être pendus; trente-neuf, à trente années de galères; deux contumaces, à la même peine; et les soixante-quatorze autres, à la détention. Dans beaucoup de villes des services solennels furent célébrés en l'honneur des soldats de Bouillé, morts pour la défense des lois et de la liberté.

Nancy, à titre d'ancienne capitale, était, avant la Révolution, la résidence du commandant général des duchés de Lorraine et de Bar, et de l'intendant de la généralité; il y avait une cour souveraine de justice, avec une chambre des comptes à laquelle était unie une cour des aides, un hôtel des monnaies, un bailliage, une grande maîtrise des eaux-et-forêts, un hôtel de ville et une juridiction consulaire, dont l'origine remontait au moyen âge. « Les merciers de Nancy, Port-Saint-Nicolas, Rozières et autres, » dit l'abbé Expilly, « ayant formé une confrérie *en la révérance et remembrance de monsieur saint George*, le duc Raoul confirma leur association au mois de janvier 1341. Le chef de la confrérie recevait le titre de *roi*. Les marchands de Nancy obtinrent des ducs, à différentes époques, des lettres de confirmation. » Il y avait sept paroisses dans cette ville : Notre-Dame, Saint-Epvre, Saint-Sébastien, Saint-Roch, Saint-Nicolas, Saint-Fiacre et Saint-Pierre; toutes dépendaient du diocèse de Toul. Nancy renfermait de nombreuses communautés religieuses : c'étaient des chanoines réguliers de Saint-Augustin de la congrégation du Sauveur, des Prêtres de l'Oratoire, des Bénédictins, des Prémontrés, des Augustins, des Cordeliers, des Jacobins, des Carmes déchaussés, des Pénitents, des Minimes, des Tiercelins ou pénitents de Picpus, des dames Prêcheresses ou Dominicaines, des Annonciades célestes, des dames du Saint-Sacrement, des filles de la congregation de Notre-Dame, des dames de la Visitation, des dames du Refuge, des Carmélites, des Tiercelines, des Sœurs grises ou sœurs de sainte Elisabeth, et des sœurs de la Charité. Les

Bénédictins habitaient l'opulente abbaye de saint Léopold, de la congrégation de Saint-Vanne, dont le savant dom Augustin Calmet fut abbé. Les hôpitaux étaient au nombre de trois : *Saint-Julien*, *Saint-Charles* et *la Charité*.

Nancy, chef-lieu du département de la Meurthe et siége d'un évêché, compte 35,901 habitants ; l'arrondissement en renferme 140,899, et le département 444,803. C'est une des villes les plus belles et les plus agréables de France ; bâtie dans un site charmant, sur la rive gauche de la Meurthe, à l'extrémité d'un bois complétement découvert au levant, mais entouré de tous les autres côtés par des coteaux d'une grande élévation : la largeur des rues de la cité moderne lui donne malheureusement l'air un peu désert. Les mœurs des habitants, douces et élégantes, conservent toujours l'empreinte que leur fit prendre jadis la fortune toute princière de cette somptueuse capitale du duché de Lorraine. Les sciences et les lettres y sont cultivées par eux avec amour, et l'Académie de Nancy est, sans contredit, l'une des plus brillantes du royaume. Un collége royal, une école secondaire de médecine, l'école royale forestière, une académie universitaire, une chambre consultative des manufactures, une société centrale d'agriculture, un hôpital militaire, quatre hôpitaux civils, et la maison mère des sœurs hospitalières de Saint-Charles, tels sont les établissements et les institutions les plus remarquables de cette ville. Nancy se compose de deux quartiers parfaitement distincts : la *Ville-vieille* et la *Ville-neuve*. Dans la première, réseau de places et de rues irrégulièrement construites, on trouve les restes du palais des ducs de Lorraine ; l'église de Saint-Epvre, dont la tour carrée dépassait en hauteur tous les autres édifices, à l'époque du siége des Bourguignons, et la chapelle ducale dévastée pendant la tourmente révolutionnaire, visitée par l'empereur d'Autriche, en 1815, et restaurée sous le règne de Louis XVIII. La place de Grève, au milieu de laquelle jaillissent les gerbes d'un château d'eau ; le Cours d'Orléans, promenade délicieuse, terminée par un arc-de-triomphe d'ordre ionique érigé en commémoration de la naissance du Dauphin et de l'alliance de la France avec les États-Unis (1785), appartiennent également à l'ancienne cité. Un autre arc-de-triomphe, bâti à l'une des extrémités de la place Carrière, fait communiquer la Ville-vieille avec la place Royale, située dans la Ville-neuve. Ce quartier, dont les rues fort larges et coupées à angles droit ont été tirées au cordeau, offre au visiteur plusieurs places, promenades ou monuments dignes de toute son admiration. C'est d'abord cette même place Stanislas, sur laquelle figurait, avant la Révolution, la statue de Louis XV, et où l'on voit à présent celle de Stanislas, posée en 1831. Ce sont ensuite les portes Stanislas, Saint-Jean et Sainte-Catherine, et celle de Notre-Dame, autrefois appelée Porte de la Craffe ; l'hôtel de l'université, bâti par Louis XV, où l'on a installé la bibliothèque publique ; le magnifique établissement des bains ; la cathédrale, bel édifice moderne ; l'immense promenade de la Pépinière ; la place d'Alliance, etc. L'église de Bon-Secours s'élève à l'extrémité du faubourg Saint-Pierre : Stanislas et sa femme, Catherine Opalinska, reine de Pologne, morte le 19 mars 1747, y ont leur tombeau.

Le commerce de Nancy a pour objet les grains, les vins, les eaux-de-vie, les liqueurs, les fruits confits, les laines et les cuirs. Des fabriques de draps, connues autrefois sous le nom de *Saint-Jean*, de *Saint-Thiébaut* et de *la Verrerie* ; des

bonneteries, des huileries, des filatures de coton, des tanneries, des corroieries, des fabriques de dentelles, de boules d'acier, de papiers peints et de chandelles renommées, occupent encore l'activité de ses habitants. Parmi les personnages célèbres nés à Nancy, nous citerons en particulier l'illustre graveur *Jacques Callot*, dont nous avons déjà rappelé l'énergique trait de patriotisme; le père *Maimbourg*, qui a écrit plusieurs ouvrages d'histoire; madame de *Graffigny*, dont les *Lettres Péruviennes* ont obtenu une place distinguée dans la Bibliothèque des Romans; *Pierre Chompré*, auteur du *Dictionnaire abrégé de la Fable;* le littérateur *Palissot;* le critique *Hoffmann;* les lieutenants-généraux *Drouot* et *Grand-Jean;* les peintres *Isabey* et *Bellangé;* le spirituel dessinateur *J.-J. Grandville*, et l'agronome *Mathieu de Dombasle.*[1]

LUNÉVILLE.

D'après une ancienne tradition, fort répandue parmi les Lorrains, l'étymologie du nom de Lunéville se rattache aux croyances religieuses de l'époque gallo-romaine et peut-être même de l'existence du culte des astres parmi les nations primitives de la Gaule. Ce nom signifierait *la Ville de la Lune* ou plus poétiquement *la ville de Diane*, et son introduction dans la nomenclature géographique du pays ne serait que la constatation d'un fait. La science héraldique se serait appliquée elle-même à en traduire le sens dans les armoiries de Lunéville, qui portait *d'or à la bande d'azur, chargée de trois croissants montants d'argent.* Il est vrai, comme on l'a fait observer, qu'avant sa réunion à la France, la Lorraine était une province de l'Empire, qu'on y parlait allemand, et l'on y parle encore cette langue dans les villages même assez rapprochés de Lunéville; et qu'en allemand, on l'appelle *Luenenstadt*, et non *Mondstadt*, traduction littérale de *ville de la lune.* Mais parce qu'une étymologie est plus ou moins contestable, est-ce une raison pour repousser absolument le témoignage de la tradition? Nous ne le pensons pas. Celle-ci s'appuie d'ailleurs sur plusieurs circonstances ou découvertes locales fort importantes. A une lieue des murs de Lunéville s'élève une colline appelée *Léomont*, où existait, au temps de la domination romaine, un temple de Diane : en remuant profondément le sol, au XIe siècle, sur l'emplacement de ce temple, pour y construire un prieuré, on trouva des médailles et plusieurs autres objets qui, par leur origine antique, attestaient la consécration païenne de l'édifice, du bois sacré et de la fontaine, dont les eaux savonneuses coulent encore du côté de Saint-Epvre. D'autres fouilles pratiquées, vers la fin du XVIIIe siècle, sur les terres de la commanderie de Saint-Georges, voisine de

1. Dom Calmet, *Histoire de Lorraine.* — L'abbé Hugo, *sous le pseudonyme de Baleicourt.* — Begin, *Histoire des ducs de Lorraine.* — Huguenin, *Siége de Nancy.* — *Annuaires de la Meurthe.* — Expilly, *Dictionnaire des Gaules.* — *Moniteur universel*, année 1791.

la ville, mirent aussi au jour une figure d'homme en pierre tenant une enseigne ornée d'une lune, et, à quelque distance du même endroit, on déterra une figure de femme surmontée d'un grand croissant renversé, dont les deux cornes lui retombaient sur les épaules. Nous ne pousserons pas plus loin nos observations sur l'origine de Lunéville : l'espace nous manque d'ailleurs pour analyser le savant mémoire que dom Calmet a consacré à l'examen de cette question.

Hors de l'écusson allégorique de Lunéville, l'antiquaire y chercherait en vain quelques vestiges, quelques pans de murs de la cité gallo-romaine : il n'y trouverait non plus aucun monument de l'architecture romane ou ogivale, ni aucune œuvre de la renaissance. Lunéville est à la Lorraine ce que Versailles était à l'ancienne monarchie française ; comme Versailles, elle fut d'abord une maison de chasse ou de repos, près de laquelle s'élevèrent quelques habitations, une abbaye et une chapelle ; comme Versailles, elle offre au regard du voyageur de vastes rues alignées au cordeau, d'où la vie et le mouvement paraissent s'être retirés avec la royauté et où l'herbe croît sans obstacle entre les pavés. La position de Lunéville est, du reste, heureusement choisie. Située à cinq lieues de Nancy, au commencement d'une belle plaine qui s'étend du côté de Blamont, entre la Meuse et la Vesouze, dont la jonction se fait un peu au-dessous, cette ville devait, tôt ou tard, prendre un grand développement.

Lunéville est nommée pour la première fois par les annalistes de la Lorraine, à propos de l'acquisition de son territoire et de celui de Gerbeviller, faite, en 1243, par le duc Mathieu. Elle avait appartenu, dans le xe siècle, à des seigneurs qualifiés de comtes et descendants de la maison de Metz. L'un d'eux, nommé Fulmar-le-Vieil, y avait fondé en 999 une abbaye dédiée à Saint-Remi. Quant à l'établissement de la maison de chasse, il nous est impossible d'en préciser la date : nous savons seulement que la piété du duc Raoul y adjoignit une chapelle (1343). En 1265, les bourgeois de Lunéville avaient été mis sous la loi de Beaumont, c'est-à-dire affranchis de la servitude. Nous ne trouvons aucun fait militaire à enregistrer dans leur histoire antérieurement à la guerre que le duc René II soutint contre Charles-le-Téméraire : plusieurs seigneurs lorrains vinrent alors investir Lunéville, où s'étaient enfermés quatre cents hommes de l'armée bourguignonne. Les assiégés, vivement pressés et ne recevant aucun secours de Nancy, furent obligés de se rendre (1476). Au temps de la Ligue, en 1587, le baron d'Haussonville, colonel de l'infanterie de Charles III, fit fortifier à la hâte Lunéville, menacée par les troupes protestantes d'Allemagne, que les huguenots de France devaient prendre à leur solde. Les protestants passèrent, en effet, sous les murs de la place, au mois de septembre ; mais d'Haussonville, qui s'y était enfermé, après avoir laissé une garnison à Blamont, fit si bonne contenance, qu'ils n'osèrent point l'attaquer.

Dans les premières années du xviie siècle, le duc Henri, fils de Charles III, fonda le château-fort de la ville, l'un des plus beaux de la Lorraine (1610). A l'époque de l'abdication fictive du duc Charles IV, Lunéville fut le théâtre d'un événement assez singulier. Le cardinal François, son frère, auquel il avait ostensiblement cédé tous ses droits, craignant, qu'à défaut d'héritier mâle, sa cousine germaine, la princesse Claude, ne fit sortir le duché de la maison de Lorraine par un ma-

riage avec un prince étranger, prit subitement le parti de l'épouser lui-même : il n'y avait pas de temps à perdre, car le maréchal de La Force arrivait à marches forcées pour enlever la princesse au nom de Louis XIII, sous la protection duquel le cardinal de Richelieu prétendait qu'elle s'était placée. Le cardinal François ne pouvait cependant épouser sa cousine sans une dispense du pape; mais, en qualité d'évêque diocésain, il avait la prérogative de se dispenser de la publication des bans ou de transmettre à un ecclésiastique le pouvoir de l'en dispenser. Tous les obstacles furent aplanis de cette manière, et le prieur des chanoines de Saint-Rémi bénit le mariage du cardinal et de la princesse dans la chapelle du château (11 février 1634).

La cérémonie était à peine achevée, et un courrier parti à toute bride pour aller expliquer au pape les causes politiques de cette union si précipitée, que le maréchal de La Force se présentait devant la ville, à la tête de ses troupes. Il y entra aussitôt, s'assura des deux époux sans aucune forme de procédure, et, comme il a été précédemment raconté ailleurs, les fit conduire sous bonne bonne escorte à Nancy. Les troupes de Louis XIII campées à Lunéville ne l'évacuèrent qu'à l'approche des Impériaux. Le pays d'alentour était épuisé : Jean de Vert ne pouvant y subsister, l'abandonna aux Français qui remirent garnison dans la place (1637). Ceux-ci en furent expulsés, en 1638, par le marquis de Ville, général de Charles IV. Le marquis voulait rétablir les fortifications de la ville; mais l'armée du roi, composée de trente-cinq mille hommes, y rentra au bout de six jours de siége. Le marquis de Ville tint un moment dans le château, où il s'était retiré avec une partie de ses soldats; contraint de capituler, il fut enfermé au château de Vincennes, et la garnison envoyée aux galères. Louis XIII fit aussitôt procéder à la destruction des remparts et des terrasses de Lunéville. Ce n'est toutefois qu'en 1641, qu'un officier français, appelé Mattarel, requit tous les paysans dans un rayon de dix à douze lieues pour procéder à la démolition des remparts; chaque ouvrier reçut pour salaire un pain de deux livres et quatre gros d'argent, environ soixante centimes.

Le 17 février de la même année, Lunéville s'ouvrait de nouveau à Charles IV, dont le retour fut salué par des feux de joie. Cependant une misère horrible s'était répandue partout au milieu de ces cruelles vicissitudes de la guerre. Aux environs de la ville, les loups dévastaient la campagne, et, à l'intérieur, une famine si affreuse en décimait chaque jour la population, qu'on déterrait les cadavres pour les dévorer. Les bourgeois, deux années après, sur le commandement du roi de France, de fournir à ses troupes des pionniers pour le siége de Thionville, quittèrent leurs foyers et se réfugièrent dans les bois. En 1678, Louis XIV, à la suite d'une nouvelle invasion du duché, fit démanteler les fortifications de Lunéville et raser le château; mais il ne toucha point à la cour souveraine de justice pour la province de Lorraine, distincte de celle du Barrois et dont le siége avait été fixé dans cette ville par l'édit du 26 mars 1661.

Le 14 mai 1698, Léopold, rétabli sur le trône ducal de Lorraine par les articles 28 et 43 du traité de Ryswyck (1697), fit son entrée à Lunéville; c'est là qu'il attendit que les troupes du roi de France eussent évacué Nancy; son séjour s'y prolongea jusqu'au 16 août, et il n'eut durant tout ce temps d'autres troupes que

la milice bourgeoise, qui remplissait auprès de sa personne le service des mousquetaires. En 1702, il s'y retira encore une fois, abandonnant sa capitale, où Louis XIV, résolu à un nouveau partage de la Lorraine, venait de mettre garnison. Dès lors, Lunéville devint, sinon la ville souveraine du duché, du moins la résidence habituelle des ducs et le siége de tous les pouvoirs de l'état. Décidé à ne plus habiter Nancy, Léopold s'occupa activement de la reconstruction du château démoli par le roi de France, et confia le plan et la construction de son palais à l'architecte Boffrand, auquel la Lorraine doit plusieurs autres édifices remarquables. On sait quelle intelligente activité Léopold déploya dans l'administration de ses états et de quelle prévoyante sollicitude il fut animé pour les intérêts et le bien-être de son peuple. C'est lui qui, en 1709, et avec les ressources d'une loterie tirée la même année, releva, sous le titre de Saint-Jacques, l'hôpital détruit dans les guerres précédentes, et lui incorpora les hospices d'Ogeviller et d'Ecuville. Il transféra aussi les Sœurs Grises, introduites à Lunéville par René II, en 1481, dans un local beaucoup plus commode, à l'entrée du faubourg de Viller, il aida les religieuses de la Congrégation, venues, en 1629, sur une permission de Charles IV, à édifier leur église, et prépara la fondation de la *Charité*, que le duc François III, son successeur, et le roi Stanislas devaient soutenir de leurs bienfaits

En 1700, Stanislas, roi de Pologne, avait vu à Nancy la cour de Lorraine; et certes, il ne songeait pas alors qu'il se trouverait un jour heureux de continuer dans cette province le pouvoir et la vertu du *bon Léopold*, comme l'appelaient ses sujets; il la revit encore à Lunéville, en 1714, et probablement sans songer davantage à ce que lui réservait l'avenir; cependant, à ce second voyage, ce n'était déjà plus le roi de Pologne qui traversait Lunéville, c'était le comte de Cromstein, nom sous lequel il se rendit à Deux-Ponts, le cœur triste et la bourse vide; si vide, qu'à Lunéville il fut forcé de vendre plusieurs bijoux de prix pour continuer sa route. Le marquis de Beauveau, depuis prince de Craon, le sut et l'apprit au duc, qui les fit racheter et les envoya à Stanislas avec leur valeur en argent, circonstance que celui-ci se plaisait, du reste, à rappeler plus tard comme l'origine de son affection pour la maison de Lorraine. L'année suivante, quelques mois avant la mort de Louis XIV, un autre souverain étranger, l'électeur de Bavière, s'arrêta à Lunéville: il était dans une position plus brillante que le pauvre roi Stanislas, et fut reçu avec honneur par Léopold, qui le mena voir les travaux déjà assez avancés du château de Malgrange, laissé inachevé par le duc, et dont il ne reste plus d'autres vestiges que les planches qu'en a publiées l'architecte Boffrand. Léopold préféra toujours le château de Lunéville, qu'il avait créé et qu'il eut la douleur de voir presque entièrement consumé par un incendie, le 3 janvier 1719; les ravages du feu furent tellement rapides, qu'en quelques heures la plus grande partie des richesses renfermées dans cette demeure ducale devinrent la proie des flammes. On n'en évalua pas la perte à moins de plusieurs millions. La reconstruction de la partie détruite fut immédiatement recommencée; mais la mort ne permit pas au bon duc de jouir de son œuvre, car il fut enlevé à l'amour des Lorrains, le 27 mars de la même année. On déposa son cœur dans l'église des Carmes de Lunéville, tandis qu'on transférait en grande pompe



son corps à Nancy. La duchesse douairière fut immédiatement proclamée régente, à Lunéville, pendant l'absence de François III, son fils, alors à Vienne.

Le nouveau duc arriva dans cette ville le 29 novembre suivant. Après avoir pourvu par des ordonnances aux soins de son nouveau gouvernement, il la quitta le 26 janvier pour aller rendre hommage au roi de France. Il revint bientôt dans ses états, où il ne devait pas demeurer longtemps Attentif, comme son père, aux soins du gouvernement et à l'amélioration du sort des classes ouvrières, il remplaça par des ponts en pierre, les ponts de bois jetés sur la Vesouze, assainit les rues les plus obscures de la ville, en fit sortir de nouvelles des fonds marécageux, et substitua des établissements considérables aux vieilles masures des remparts (1720-1721). Lorsque Stanislas prit possession des duchés de Bar et de Lorraine, on supposait que ce prince fixerait sa résidence à Nancy, et que Lunéville continuerait d'être celle de la duchesse douairière; mais cette princesse préféra la principauté de Commercy. Cependant elle resta à Lunéville jusqu'au mariage de sa fille, la princesse Élisabeth, que le prince de Carignan y épousa, par procuration, pour le roi de Sardaigne, le 5 mars 1737.

Le lendemain, 6 mars, Lunéville voyait sortir de ses murs, pour ne plus y rentrer, la veuve et les enfants du duc Léopold, et la foule silencieuse sur leur passage manifestait par sa contenance une douleur profonde. Stanislas arriva à Lunéville, le 3 avril; la reine de Pologne l'y rejoignit le 13; tous deux occupèrent d'abord l'hôtel de Craon en attendant qu'on eût terminé les réparations du château. Un des premiers soins de Stanislas fut de soutenir l'académie que Léopold et François avaient fondée à Lunéville. Ami des arts, il avait formé sa musique de sujets du premier mérite; on y remarquait le célèbre violon Baptiste, l'ami et le compagnon de Lulli; il eut aussi une bonne troupe de théâtre, et pour qu'il fût bien entendu que Nancy serait désormais la capitale des affaires et Lunéville celle des plaisirs, il fit transporter dans la salle de spectacle de celle-ci les décorations et machines de l'Opéra de Nancy. Mais en même temps qu'il offrait des délassements à une société brillante, le roi de Pologne songeait à alléger les souffrances des pauvres. Depuis 1721, le chirurgien Rivard, appelé à Lunéville par le duc Léopold, avait *taillé* à l'hôpital de cette ville, plus de six cents pauvres calculeux de la Lorraine et du Barrois. Stanislas soutint de ses deniers cet établissement utile, et, en 1740, fit acheter par le baron de Mesyeck, grand maréchal de sa cour, la terre et seigneurie de Chanteheux qu'il donna à l'hôpital. Grâce à cette munificence, Rivard continua d'opérer à Lunéville jusqu'en 1746, époque de sa mort; il forma d'excellents élèves qui ont soutenu la réputation de l'hôpital.

Le château qui avait déjà été en partie détruit par les flammes sous le règne de Léopold, fut de nouveau ravagé, dans la nuit du 14 janvier 1744, par un incendie qui consuma toute l'aile extérieure du côté du canal. Bientôt les malheurs de la guerre, le passage du Rhin par le prince Charles, et la prise de Weissembourg, forcèrent la cour de Lorraine à se réfugier momentanément à Metz. Mais l'alarme ne fut pas de longue durée; la retraite des Allemands permit à Stanislas de rentrer à Lunéville, le 25 juillet, et d'y attendre le roi, Louis XV, son gendre. Pendant les mois de septembre et d'octobre, la cour de Lunéville offrit la plus brillante réunion de princes et de princesses, de généraux et de grands seigneurs

que jamais petite ville ait vue dans ses murs : c'étaient le roi et la reine de France, le Dauphin, Madame, madame Adélaïde, le duc de Chartres et mademoiselle de Charolais. Le 14 mai de l'année suivante on apprit à Lunéville la victoire de Fontenoy et le 19 juin la prise de Tournay. Stanislas, complétement rassuré sur la stabilité de son pouvoir en Lorraine, put s'occuper de nouveau des améliorations dont il voulait doter ses états, et notamment Lunéville, sa résidence de prédilection. L'église paroisiale de Saint-Jacques tombait en ruine; François III en avait commencé une autre sous l'invocation de saint Remi, mais on ne l'achevait pas, faute de fonds. En 1745, le roi de Pologne fit abattre complétement Saint-Jacques et convertit son emplacement en une belle place qui prit son nom et sur laquelle on construisit l'hôpital de la Charité que Stanislas augmenta et enrichit de plusieurs dotations; Saint-Remi fut achevé rapidement, et M. de Bégon, évêque de Toul, en fit la consécration le 20 octobre.

Le 19 mars 1747, la reine de Pologne, duchesse de Lorraine et de Bar, décéda à Lunéville, à l'âge de soixante-six ans. Cette même année et la suivante, la cour eut des hôtes non moins illustres qu'en 1744, quoique d'un rang moins élevé pour la naissance et le pouvoir. Montesquieu, qui travaillait alors à l'*Esprit des Lois*, y séjourna quelque temps; il écrivait à l'abbé de Guasco : « J'ai été comblé de bontés et d'honneurs à la cour de Lorraine, et j'ai passé des moments délicieux avec le roi Stanislas. » Voltaire et madame du Châtelet se trouvaient également, en 1748, à Lunéville et dirigeaient des représentations théâtrales qui plaisaient fort au bon roi; les seigneurs et les dames de la cour se faisaient une fête de remplir les principaux rôles sur le théâtre du château. C'est en présence de Voltaire et de madame Duchâtelet que Stanislas fit faire, à la faïencerie de Lunéville, les premiers essais sur la terre de pipe; cette matière soutint les plus fortes épreuves du feu, et l'heureux succès des expériences décida S. M. à accorder le privilége de cette industrie à Jacques Chambrette qui l'avait exploitée le premier, sous le règne de Léopold. La fabrication de la faïence prit, plus tard, à Lunéville, une grande extension; elle forme aujourd'hui une des principales branches de ses revenus. C'est à Lunéville que la marquise du Châtelet mourut le 10 septembre 1749, des suites d'un accident dont les causes sont bien connues; ce fut une perte douloureuse pour Voltaire, bien qu'elle lui eût préféré le poëte Saint-Lambert. Quelques instants avant sa mort elle mettait la dernière main à ses commentaires sur Newton; son corps fut inhumé dans les caveaux de la nouvelle église paroissiale, où l'on voit encore aujourd'hui son mausolée.

Le château de Lunéville, qui déjà deux fois avait failli être la proie des flammes, fut encore le théâtre d'un incendie, dans le mois de juillet 1755. C'était pendant la nuit, un froid intense donnait une nouvelle activité à la flamme, l'eau se convertissait en glace au bout de quelques instants; en trois heures presque toute l'aile droite fut entièrement détruite. Les années suivantes furent marquées par quelques mouvements de troupes en Lorraine; le maréchal de Richelieu vint à Lunéville en 1757; le comte de Clermont, prince du sang, traversa ses murs en 1758, pour aller prendre le commandement de l'armée du Rhin; et le prince de Condé, à son retour de l'armée du maréchal de Broglie, s'arrêta le 23 novembre 1759, à la cour du roi Stanislas.

En 1762, Lunéville vit les dernières fêtes que l'on dût célébrer dans ses murs; ce fut à l'occasion du voyage de Mesdames à Plombières, dont on leur avait recommandé les eaux; leur aïeul les reçut avec une pompe royale. Pendant les années qui suivirent, Lunéville ne présente plus cet aspect de fête et de bonheur par lequel elle s'était distinguée entre toutes les villes. Le roi fit de fréquents voyages à Versailles, mais à chaque absence, pour ainsi dire, il apprenait la mort de quelque parent ou de quelque souverain. Lui-même semblait prévoir sa fin prochaine, et faisait remarquer souvent qu'il était le plus ancien des monarques régnants. Le 4 février 1766, à six heures et demie du matin, il fumait dans un large fauteuil devant son feu; il se leva pour voir de près l'heure à la pendule; il était vêtu d'une robe de chambre de soie fort légère, présent de la reine, sa fille; le courant d'air attira l'un des coins et le feu s'y mit; Stanislas ne s'en aperçut pas et se replaça dans son fauteuil. Seulement, au bout de quelques instants, voyant s'élever de la fumée et croyant qu'elle venait de la cheminée, il appela; l'air, en pénétrant par la porte ouverte, donna une nouvelle activité à la flamme qui s'éleva tout à coup jusqu'au-dessus de la tête du roi; on parvint enfin à l'éteindre, mais les brûlures étaient vives et profondes. Après des alternatives de crainte et d'espérance, Stanislas Leckzinski expira le 23 février 1766, à l'âge de quatre-vingt-huit ans. Il fut pleuré comme Léopold, dans toute la Lorraine, mais surtout à Lunéville dont le peuple, qui le voyait chaque jour, pouvait mieux apprécier ses qualités : ses restes mortels quittèrent cette ville le 3 mars à six heures du soir, et avec lui s'effaça la grandeur éphémère qui avait animé Chanteheux, Einville, la Malgrange, Commercy, résidences ordinaires de cette petite cour où tout était de bon goût, le luxe, l'esprit, le plaisir, la gaieté.

Lorsque Lunéville fut réunie à la France, avec le duché, Louis XV, pour la dédommager de la perte de la cour du feu roi, y envoya en garnison le corps brillant de la gendarmerie de la reine, composé de dix compagnies. La cité, à moitié déserte, puisa dans le mouvement militaire une vie factice, qui parut la ranimer un peu. L'année 1767 fut marquée par la fondation de la magnifique abbaye de Ménil de l'ordre des Bénédictins. Trois années après, l'archiduchesse Marie-Antoinette allant à Paris épouser le dauphin, depuis Louis XVI, traversa Lunéville (16 mai 1770). On y vit encore l'archiduc Maximilien (4 mars 1775) et l'empereur Joseph II (13 avril 1777). Des fêtes brillantes furent données au comte de Provence, frère du roi, pendant le séjour qu'il fit dans cette ville, en 1783.

La révolution trouva à Lunéville des amis fermes et dévoués dans toutes les classes de la population, dans l'administration municipale et la garde nationale. Cependant cette ville se ressentit, en 1790, de la fermentation qui régnait parmi les troupes casernées à Nancy. Le 28 août, quelques cavaliers du régiment de Mestre-de-Camp assaillirent, le sabre à la main M. de Malseigne, commandant la brigade des carabiniers, et chargé, par un décret de l'Assemblée nationale, de concert avec le marquis de Bouillé, de réprimer et de punir les séditions. Un combat assez vif s'engagea sur la place des Carmes, les cavaliers de Mestre-de-Camp eurent le dessous : mais, dans la soirée même, on apprit que six mille hommes des troupes de Nancy se dirigeaient à marches forcées sur la ville afin de l'incendier et de s'emparer de M. de Malseigne. Ils conduisaient avec eux, comme otage,

ceux des gardes nationaux de Lunéville qui s'étaient rendus à Nancy pour assurer l'exécution du décret de l'Assemblée, déclarant que la vie des captifs dépendait de l'accueil que leurs compatriotes feraient aux corps militaires insurgés. A cette nouvelle, le reste de la garde nationale posa les armes, tandis que, sur l'invitation de la municipalité, les deux régiments des carabiniers se dirigeaient vers Croismare. Le lendemain 20, à six heures du matin, l'armée insurrectionnelle, qui avait campé la nuit sur la hauteur de Flainval, débouchait par le faubourg, et ses premières colonnes se rangeaient en bataille sur la place des Carmes, sur celle du Château et dans la rue des Ponts. Quelques députés du corps des carabiniers essayèrent alors d'ouvrir une conférence; mais les insurgés exigèrent impérieusement qu'on leur livrât M. de Malseigne. Les plus déterminés se portèrent aussitôt sur l'hôtel de ville, afin d'y délivrer ceux des soldats de Mestre-de-Camp qui avaient été faits prisonniers la veille. Après un tumulte épouvantable, ils arrachèrent à leurs adversaires un traité, en vertu duquel ce général devait être conduit à Nancy, sur la première réquisition de la municipalité. M. de Malseigne, survenu pendant les débats, fut obligé d'y apposer lui-même sa signature. Les insurgés, dont ce premier succès augmentait l'audace, voulurent alors le contraindre à partir immédiatement. Il réussit à leur échapper, et dans l'irritation causée par sa fuite, les soldats de Nancy échangèrent avec les carabiniers plusieurs coups de feu, qui jetèrent des deux côtés beaucoup de morts et de blessés sur le carreau. Telle était la situation critique de la ville, lorsque les propres soldats de M. de Malseigne, se laissant gagner par les préventions de leurs camarades, l'emmenèrent prisonnier à la maison-commune. Le général sortit de la ville, escorté par deux cents gardes nationaux qui l'accompagnèrent jusqu'à Nancy : précaution fort utile, puisque l'un des sous-officiers de l'escorte, le caporal Liegey, reçut une blessure grave en parant un coup de baïonnette qu'on avait lancé au prisonnier dans la voiture.

En 1801, le nom de Lunéville eut un grand retentissement dans le monde. Les négociations pour la paix, commencées après la victoire de Marengo, furent reprises dans cette ville, au mois de janvier, entre Joseph Bonaparte, représentant de la France, et le comte de Cobentzel plénipotentiaire de l'empereur d'Allemagne. La victoire de Hohenlinden avait fixé les irrésolutions du diplomate autrichien : il consentit enfin à signer, le 9 du mois de février (20 pluviôse an IX), un traité par lequel la rive gauche du Rhin et les provinces belgiques étaient pour la seconde fois cédées à la France. Le Milanais restait à la république cisalpine, et l'Empereur n'obtenait d'autre indemnité que les États Vénitiens jusqu'à l'Adige, dont la possession lui avait été précédemment assurée par le traité de Campo-Formio. On ôtait, en outre, à la maison de Lorraine le duché de Toscane; quant aux forteresses situées sur la rive droite du Rhin, on ne les rendait à l'Empereur que démantelées. La paix était déclarée commune aux républiques batave, helvétique, cisalpine et ligurienne, et leur indépendance reconnue. La nouvelle de la signature du traité fut transmise au premier consul par un télégraphe établi à Lunéville sur le donjon du chateau. Le soir même, le général Bellavène, porteur du traité, partit en courrier extraordinaire pour Paris.

Les derniers faits qu'il nous reste à consigner dans cette notice sont l'incendie

de l'aile gauche du château (31 décembre 1819), suivi quinze jours après du passage du maréchal duc de Belluue avec son corps d'armée; l'entrée des troupes alliées dans la ville (15 jauvier 1814), et son occupation par les Bavarois (26 juin 1815) qui frappèrent les habitants d'énormes contributions. En 1814, le duc de Berry et le comte d'Artois avaient visité Lunéville. Cette même anuée, les Polonais rentrant dans leur patrie ne voulurent point quitter la France sans honorer d'un dernier hommage les cendres de Stanislas, en mémoire duquel un service funèbre fut célébré à Bon-Secours.

Le château de Lunéville, converti en caserne, dès 1768, conserve encore cette destination; il a été agrandi, néanmoins, et il peut loger aujourd'hui six mille chevaux. Le parc et les bosquets de Léopold et de Stanislas servent de promenade publique. L'industrie des habitants, languissante pendant les guerres de l'Empire, a repris quelque développement; elle compte plusieurs manufactures de drap, des filatures de laine et de coton; des bonneteries, des chapelleries, des corroieries, une usine renommée pour la confection des fourneaux et cheminées en tôle, et quatre manufactures de faïence, dont une surtout donne des produits fort recherchés. Le commerce roule sur les grains, les vins et eaux-de-vie, les broderies, le lin, le chanvre et les bois. La ville, chef-lieu de sous-préfecture du département de la Meurthe, possède un manége couvert, l'un des plus beaux de France, dans lequel peuvent manœuvrer deux cents hommes de cavalerie; de belles casernes, un théâtre, deux hospices et une synagogue. Il y avait autrefois à Lunéville, outre les établissements religieux dont nous avons parlé, trois couvents d'hommes : des Minimes, des Capucins et des Carmes, établis de 1600 à 1707. La population dépasse 12,000 âmes; celle de l'arrondissement se compose de 89,279 habitants.

Lunéville a donné le jour à plusieurs personnages célèbres : nous mentionnerons le graveur *Charles Chéron*, fils d'un orfévre joaillier du duc Charles IV; *Jean Girardet*, peintre distingué; *Jean-Nicolas Jadot*, qui fut l'architecte du duc François III; le sculpteur *Barthélemy Guibal*, auquel sont dues les fontaines qui ornent encore aujourd'hui la place Royale de Nancy; le célèbre et licencieux chevalier *de Boufflers*, et *Monvel*, auteur et acteur tragique.[1]

1. *Histoire de Lorraine*, par dom Calmet. — *Description de la Lorraine*, par Durival. — *Essai historique sur Lunéville*, par Guerrier. — *Histoire de Lunéville*, par C. Marchal. — *Précis des fondations du roi de Pologne.* — *Correspondance générale de Voltaire.* — Guasco, *Lettres familières de Montesquieu.* — *Relation* de M. Mory d'Elvange. — *Arrêts de la cour souveraine de Lorraine.* — *Gazette de France.* — *Journal* de M. Fillion de Charignen.

SARREBOURG. — PHALSBOURG.

Sarrebourg, ou Saarbourg, est située sur la rive droite de la Sarre, et sur la route royale de Paris à Strasbourg. Nous n'y avons remarqué aucun monument digne de fixer la curiosité de l'antiquaire; on ne peut, en effet, qualifier de ce nom les quelques pans de murailles flanquées de restes de tours rondes, et les fossés à demi comblés, qui forment vers le sud une partie des limites de la ville. Une seule rue mérite l'attention de l'étranger, elle traverse Sarrebourg dans toute sa longueur, de l'est à l'ouest; à ses deux extrémités sont les anciennes portes de la ville : celle de l'est se trouve en tête du pont qui réunit les deux rives de la Sarre.

Le nom de Sarrebourg est commun à une autre ville, également située sur la Sarre, mais à plus de vingt-cinq lieues au-dessous de celle dont nous nous occupons : voilà sans doute la raison pour laquelle on a ajouté au nom de celle-ci le mot allemand de *Kauffmann*, qui signifie marchand, commerçant (*Sarrebourg la Marchande*). Sa position prés de la voie romaine qui menait de Strasbourg à Metz, et l'indication d'un *Pons-Saravi*, sur cette même route, ont fait supposer que son origine remontait à l'époque de la domination romaine dans les Gaules. Cette ville aurait toujours été, d'après la même hypothèse, une station militaire, une étape pour les légions qui traversaient les Vosges, lorsqu'elles allaient combattre les Germains ou défendre le Rhin.

Sarrebourg appartint de bonne heure aux évêques de Metz, par donation de l'empereur Othon Ier, vers le milieu du xe siècle; ils y établirent une monnaie, et enfermèrent la ville dans une enceinte fortifiée flanquée de tours. Plusieurs ducs de Lorraine se succédèrent même, sans qu'aucun d'eux songeât à leur ôter un aussi beau domaine. Un historien du dernier siècle nous apprend que les évêques de Metz, comme seigneurs de Sarrebourg, donnèrent cette ville à des seigneurs particuliers, qui la gardèrent jusqu'à la mort de Gertrude de Dagsbourg (1227), à laquelle l'évêque Jean d'Aspremont l'avait cédée en fief, avec d'autres terres que son père tenait de l'évêché de Metz, sous l'expresse condition que, si elle mourait sans enfants mâles, les fiefs retourneraient à ladite Église. Observons, en passant, que Gertrude était de la famille des fameux comtes de Dabo, d'où sortit le pape Léon IX; on voit encore aujourd'hui, à quelques lieues de Sarrebourg, le rocher sur lequel s'élevait la demeure de ces comtes.

Dans le cours du xiiie siècle, Sarrebourg et ses habitants eurent à souffrir des maux causés par la guerre entre Philippe, roi des Romains, et Othon IV, empereur d'Allemagne; mais Jacques de Lorraine, successeur de Jean d'Aspremont à l'évêché de Metz, rétablit la ville et acheva ses fortifications (1240). Ce prélat portait, sans doute, un grand intérêt à Sarrebourg, car il y fonda, en 1256, la collégiale de Saint-Étienne. Ce n'est, du reste, qu'au milieu du xive siècle que les bourgeois, qui jouissaient déjà de certains priviléges, essayérent de secouer le

joug épiscopal (1350). Moins heureux que les habitants de Metz, de Toul et de Verdun, toutes leurs tentatives n'aboutirent d'abord qu'à payer une amende de trois mille francs d'or ; ils les renouvelèrent pourtant, en 1390, et, s'étant précipités en armes dans la demeure du gouverneur, ils ne se retirèrent qu'après l'avoir entièrement dévastée.

Raoul de Coucy, alors évêque, ayant fulminé contre eux une excommunication, vint les assiéger à la tête de ses troupes, les soumit, leur imposa encore une amende de trois mille francs d'or, et, pour les contenir, engagea la moitié de la ville au duc Charles II de Lorraine, moyennant vingt mille francs de bon or, au coin du roi de France. Il paraît que, depuis cette époque, la domination épiscopale ne fut plus guère en vigueur à Sarrebourg, puisque les habitants, en 1464, reconnurent solennellement, pour leur souverain, Jean II, duc de Lorraine et de Calabre, et qu'en 1472, ils se donnèrent au duc Nicolas, son fils, à la condition que ce prince acquitterait les grandes dettes qu'ils avaient contractées pour réparer les ruines faites aux murailles de la ville dans une révolte. Le prévôt, le conseil des quarante et toute la communauté dressèrent acte de l'acquiescement du duc et lui prêtèrent serment de fidélité, en levant un doigt vers le ciel : traité consenti également par René II, en 1476. Néanmoins on voit, en 1535, les Sarrebourgeois demander à Henri de Lorraine, leur évêque, des lettres confirmatives de toutes les immunités et franchises que ses prédécesseurs leur avaient accordées. Ces privilèges furent considérablement augmentés, en 1556. Le commerce de la ville acquit alors assez d'étendue, pour que les Lombards y établissent leur banque. Cette même année aussi, la paroisse collégiale fut complétement reconstruite.

Le duc Charles IV, dépouillé de ses états par Louis XIII, espérait que le traité des Pyrénées le remettrait en possession de Sarrebourg ; mais celui de Vincennes le força de céder tous ses droits à Louis XIV, avec la souveraineté d'un chemin qui conduisait en Alsace (1661). Depuis ce traité, confirmé en 1718, Sarrebourg a définitivement appartenu à la France, et son importance n'a fait que s'accroître de jour en jour. Il y avait dans cette ville, avant la Révolution, une prévôté royale, créée en 1661, et ressortissant, par édit de février 1685, au bailliage de Sarrelouis ; une commanderie de l'ordre teutonique ; un hôpital de Charité ; et deux couvents d'hommes, l'un de Cordeliers, l'autre de Capucins, fondés, le premier en 1267, le second en 1629. Le corps municipal se composait d'un maire et de deux échevins, électifs et annuels ; d'un receveur des revenus, d'un secrétaire-greffier et d'un sergent, tenant tous trois leur commission de la bourgeoisie.

La population de Sarrebourg, chef-lieu de sous-préfecture du département de la Meurthe et siége d'une société d'agriculture, dépasse 2,300 âmes. On y trouve des fabriques de siamoises et de toiles de coton, des faïenceries, des fabriques de produits chimiques et de limes, faux, scies et fer-blanc. On ne peut plus, il est vrai, lui donner son vieux nom de *Kauffmann* (commerçante) ; mais encore quelques années, et l'on verra passer au pied de ses murs les locomotives qui, parties le matin de Paris, iront saluer le même jour les remparts de la capitale de l'Alsace. En même temps, les riches houillères des rives de la Sarre viendront, par un canal dont on projette la construction, verser près de Sarrebourg leurs produits, qui de là remonteront ou descendront le beau canal du Rhin à la Marne. L'arron-

dissement de Sarrebourg, dans lequel on compte 78,220 habitants, n'y gagnera pas moins que son chef-lieu.

Sur les limites de l'ancienne Lorraine, et sur la crête des Vosges, s'élève la petite ville de Phalsbourg, fondée en 1570 par le comte palatin Georges-Jean de Weldentz. En effet, le nom même qu'elle porte rappelle son origine : *Phalz* signifiant Palatinat, mot auquel on ajouta celui de *bourg* pour indiquer que c'était un lieu fortifié (*forteresse du Palatinat* ou *du comte palatin*). Les forêts immenses qui enveloppent encore aujourd'hui cette ville de guerre, touchaient alors au donjon du vieux château d'*Einartz-Hausen*, dont les commencements nous sont inconnus. Einartz-Hausen paraît avoir été jadis possédé par les seigneurs de Lutzelbourg, puis par ceux de la Petite-Pierre, enfin par Georges-Jean, fondateur de Phalsbourg. La ville du comte palatin acquit bientôt de l'importance et devint un lieu de refuge pour les voyageurs et les marchands qu'une secrète terreur accompagnait au milieu de ces montagnes escarpées. Georges-Jean, pressé d'argent, ou par tout autre motif que nous ignorons, engagea la ville aux ducs de Lorraine et la leur vendit ; quelques années plus tard, Phalsbourg avec les lieux circonvoisins, acquis par ces mêmes ducs, fut érigé en principauté en faveur d'Henriette de Lorraine, célèbre par sa beauté et ses intrigues. Le cardinal de Richelieu, dont elle s'était attiré l'inimitié, ayant envahi les états de Charles IV, la chassa de sa principauté qu'elle ne devait plus revoir.

Le traité de Vincennes réunit Phalsbourg à la France (1661) ; Louis XIV, en 1679, y envoya Vauban pour fortifier la place ; en 1713 ce qui restait de l'ancien château fut incendié. Phalsbourg, qui avait déjà eu l'honneur d'arrêter les ennemis de la France, au commencement du XVIII[e] siècle, les empêcha de nouveau, en 1744, de pénétrer dans les Trois-Évêchés et en Lorraine. Les alliés bloquèrent la place, en 1814, et se présentèrent de nouveau sous ses murs, en 1815. Plusieurs habitants reçurent alors des blessures glorieuses sur les remparts.

Les fortifications qui entourent Phalsbourg sont l'ouvrage de Vauban. Malgré la difficulté de tailler les fossés en plein roc, les travaux furent rapidement achevés. La forme de cette place de guerre est celle d'un hexagone allongé. Outre les deux belles casernes qui datent du même temps, on vient d'en construire deux nouvelles à l'abri de la bombe. Au centre de la ville est une belle place carrée, sur l'une des faces de laquelle on voit une église bâtie par Louis XIV. La population de Phalsbourg est d'environ 2,000 habitants *intra muros*. La ville a pour annexes les Barraques-du-Bois-de-Chêne, de Lützelbourg et Biehelberg, dont les habitants sont cultivateurs : l'excellente eau de noyau qu'on fabrique dans ses murs, et qu'on expédie jusqu'en Amérique, lui a valu une réputation européenne. Phalsbourg a donné le jour au maréchal *Lobau*, aux généraux *Gérard*, *Latour-Foissac*, *Rettenbourg*, et au colonel *Forty*, tué en l'an VII à côté de la Tour-d'Auvergne et enfermé avec lui dans le même tombeau. [1]

1. Dom Calmet, *Histoire de Lorraine*. — Durival, *Description de la Lorraine*.

MARSAL.

L'origine de la petite ville de Marsal se perd dans la nuit des temps. On a la preuve, aujourd'hui, qu'elle existait dès le règne de l'empereur Claude ; son nom était *Marosallum*. La découverte récente, faite à Marsal même, d'un piédestal qui supporta vraisemblablement une statue votive érigée par les *vicani marosallenses*, en l'honneur de Claude, dans l'année 47 de l'ère chrétienne, ne permet plus aucun doute à cet égard. Longtemps avant la venue des Romains dans les Gaules, Marsal fut le séjour d'une peuplade qui exploitait les sources salifères abondantes dans le pays, et qui, afin de solidifier le sol boueux de la vallée de la Seille sur tous les points où elle désirait s'établir, y construisit un immense radier artificiel composé de petits fragments de terre cuite, façonnés à la main et noyés dans la vase. Ce radier, connu sous le nom de *Briquetage de Marsal*, est sans contredit le monument le plus extraordinaire et le plus gigantesque de l'industrie opiniâtre de nos sauvages aïeux. Il suffira, pour en donner une idée, de dire que le calcul le plus simple démontre que quatre mille ouvriers, en y travaillant pendant huit heures consécutives, chaque jour, durent employer plus d'un siècle à l'achever. La série des monuments numismatiques de l'époque mérovingienne nous offre des triens d'or frappés à Marsal par différents officiers monétaires, et portant la légende locale, *Marsallo* ou *Marsallo vico*.

Vers le milieu du VI[e] siècle, si nous en croyons les agiographes, saint Livier, martyr, eut la tête tranchée sur le revers du mont Saint-Jean, au pied duquel Marsal est bâti. Deux chapelles furent élevées sur cette montagne, l'une dédiée à saint Jean, l'autre à saint Livier. Dans une donation, faite en 709, par un certain comte Vulfoalde, à l'abbaye de Saint-Mihiel, et dont le titre s'est conservé, l'on trouve mentionné le bourg de *Marsallum*. Il paraît que, dès cette époque, la fabrication du sel était fort développée à Marsal, puisqu'une charte du roi Lothaire, datée de l'an 844, exempte l'abbaye de Munster, en Alsace, des droits de péage institués pour le transport du sel tiré de Marsallum. Déjà, sous Charlemagne (*titre de Saint-Denis de l'année* 777), il était question des poëles à fabriquer le sel, en activité à Marsal, « *patellas ad sal faciendum in Marsallo.* »

En 1222, Clémence, abbesse de New-Munster, au diocèse de Metz, avait fondé la collégiale de Marsal. Renaud de Lorraine, sire de Bitche, reconnut, en 1251, qu'il tenait Marsal en fief de sa belle-sœur, Catherine, duchesse de Lorraine, et du duc Ferry III, son neveu, avec faculté d'y faire tout ce qu'il voudrait, c'est-à-dire d'y construire une forteresse. Ce fief retourna cependant au duc Ferry III, puisqu'en 1259 il le céda à son oncle, Jacques de Lorraine, évêque de Metz. Le prélat fit aussitôt fortifier Marsal, qu'il légua à son Église par testament en date de 1260. Depuis lors, les évêques de Metz jouirent de la seigneurie directe et utile de Marsal. L'évêque Laurent, successeur de Jacques de Lorraine, toujours

en guerre avec Ferry III, fut fait prisonnier en 1273, près de cette ville, dont le duc de Lorraine s'empara et qui ne fut rendue qu'en 1284 à l'évêque Bouchard d'Avesnes. Vers la fin du XIIIe siècle, un atelier monétaire, frappant au nom des évêques de Metz, existait déjà depuis longtemps à Marsal.

En 1369, sous le règne du duc Jean Ier, quelques gentilshommes lorrains réussirent à enlever cette ville, en s'y introduisant sous le costume de paysans : elle fut livrée au pillage. Tandis que le duc Jean se réjouissait de sa facile conquête, l'évêque de Metz, Thierry de Boppart, parvint à faire rentrer ses troupes dans la place. Les Lorrains furent ou taillés en pièces ou faits prisonniers, et de là naquit le dicton lorrain : « C'est la joie de Marsal, » que l'on emploie pour désigner une joie de courte durée. En 1552, le roi de France, Henri II, s'empara de Marsal et augmenta ses fortifications. L'année suivante, les protestants s'en rendirent maîtres; mais le duc de Lorraine, Charles III, vint les y assiéger et les chassa de la place, dont les fortifications reçurent de nouveaux développements. Le même prince acquit Marsal, le 14 décembre 1593, par échange contracté avec son fils, le cardinal de Lorraine, évêque de Metz. En 1620, le duc Henri II fit continuer les fortifications de la ville, que le duc de La Force investit au nom de Louis XIII, en 1631. Par le traité de paix conclu le 10 janvier 1632, entre le roi de France et le duc Charles IV, Marsal devait être livré au roi et rester entre ses mains pendant trois années En 1641, un autre traité stipula que cette place serait démantelée avant d'être remise au duc. Heureusement pour Marsal, le roi envahit la Lorraine, et les Français n'eurent garde de penser à l'exécution de cette clause. En 1662, un nouveau traité livrait les duchés de Lorraine et de Bar au roi de France. A peine était-il signé, que Charles IV écrivit au gouverneur de Marsal de tenir bon dans la place et d'en refuser la reddition. En 1670, les armées françaises envahirent encore une fois la Lorraine; Marsal fut pris, et, onze années après, on en commença la démolition.

En 1699, quoique le traité de Ryswick eût rendu le duché de Lorraine à Léopold, les remparts de Marsal furent relevés; la place resta dans le même état jusqu'en 1736, époque de la réunion définitive de la Lorraine à la France. Depuis lors, Marsal n'a été le théâtre d'aucun événement mémorable. On conserve toujours, comme une place importante, cette ville, dont les fortifications ont été notablement améliorées, il y a quelques années, parce qu'elle est en effet la clé de la vallée de la Seille. C'est, du reste, une ville fort petite et d'un séjour malsain, à cause des marécages au milieu desquels elle se trouve située. Marsal avait pour se régir une coutume particulière, rédigée sous le règne du duc Charles III, et homologuée, le 13 mars 1634, par le duc Charles IV.[1]

1. Dom Calmet, *Notice de la Lorraine.* — D'Artezé de la Sauvagère, *Recherches sur le Briquetage de Marsal.* — Meurisse, évêque de Madeure, *Histoire des évêques de Metz.*

SARREGUEMINES. — BITCHE.

Sarreguemines, ville importante du département de la Moselle, est située sur la rive gauche de la Sarre, où elle forme l'extrême frontière de la France et du royaume de Prusse. A son nom ancien de *Guemünde* fut ajouté plus tard celui de Sarre, que les Allemands écrivent *Sáár* (*confluent*). En effet, sur la rive droite de cette rivière, en face de Sarreguemines, la Blies vient confondre ses eaux boueuses avec celles de la Sarre et justifie ainsi le nom actuel de la ville. Sarreguemines se trouve adossée en partie contre une montagne, dont elle gravit les pentes, et va confondre ses édifices avec les ruines d'un vieux château-fort. Ce que l'on voit aujourd'hui des restes de cette ancienne forteresse ne permet guère de juger de son étendue et de son importance primitive, surtout depuis qu'on a construit sur son emplacement une vaste prison. L'aspect général de la ville, ainsi bâtie en amphithéâtre, est des plus pittoresques Les nombreux vergers, couronnant le sommet de la côte, où ils simulent une épaisse forêt; les belles prairies qui entourent sa base, et au milieu desquelles la Sarre promène ses flots tranquilles; le pont avec ses arches solides, et les moulins si pittoresquement groupés sur les bords de ce cours d'eau : tout enfin contribue à rendre le paysage charmant. Si vous pénétrez dans la ville, vous admirez ses rues et ses places régulières, ses maisons généralement jolies et surtout fort propres; vous êtes frappé de l'air d'aisance de cette population active et industrieuse qui a conservé la vieille franchise du Lorrain, et en partie ses mœurs et ses habitudes. L'habitant de Sarreguemines parle indistinctement l'allemand et le français; mais le peuple de la ville et de la campagne se sert encore, de préférence, de la première de ces langues.

Les envahissements de Louis XIV ont été pour Sarreguemines une cause indirecte d'accroissement. On se rappelle que le roi de France s'étant emparé de la Lorraine, vers la fin du XVIIIe siècle, avait envoyé Vauban sur cette frontière et s'était décidé, d'après ses conseils, à y ériger une place de guerre sur les rives de la Sarre. En même temps que la nouvelle forteresse s'élevait comme par enchantement, une vieille ville, la capitale de la Lorraine allemande, voyait non-seulement détruire ses remparts, mais encore s'exécuter l'arrêt qui la condamnait à disparaître complétement du monde : son nom était Vaudrevange, et elle était le siége du bailliage d'Allemagne et la résidence d'un grand nombre de personnages marquants. Le traité de Ryswick, par lequel la France fut forcée de restituer ses états au duc de Lorraine, décida ce prince à choisir un autre lieu pour y installer son bailliage d'Allemagne. Ses vues se portèrent sur Sarreguemines, qu'un édit du 31 août 1698 érigea en chef-lieu de toute la province. Cette ville ne devait plus perdre la prééminence administrative qu'elle venait d'acquérir. En effet, à l'époque de la réunion, en 1736, elle conserva la vaste

juridiction de son bailliage et elle vit affluer dans son sein une population chaque jour plus considérable. Lors de la division de la France en départements, elle fut encore choisie pour être le chef-lieu d'un district; plus tard enfin, on y établit une sous-préfecture.

Ce qui, de nos jours, a contribué à maintenir Sarreguemines au rang qu'elle occupe parmi les villes de la Moselle, c'est son industrie. Nous mentionnerons, en première ligne, sa belle faïencerie, dont les produits variés et la qualité supérieure sont recherchés dans toute la France et même au delà de la frontière. Nous parlerons encore d'une industrie établie depuis vingt ans à peine dans cette ville, c'est-à-dire de ses fabriques de peluches et de velours, lesquelles luttent avec avantage contre les produits du même genre sortis des ateliers du département et de l'intérieur. Enfin, une foule d'ouvriers, soit de la ville soit des environs, sont occupés à la fabrication de tabatières en carton, recouvertes d'un vernis qui en constitue la beauté et la solidité, et dont l'inventeur fut, dit-on, un meunier du pays de Nassau.

Nous avons dit plus haut que le nom ancien de Sarreguemines était Guemünde; mais il ne faut pas confondre ce lieu avec un autre, nommé aussi Guemonde, et qui a changé son nom contre celui de Hornebach, lieu célèbre par l'abbaye que saint Firmin y fonda, vers 727, et dont il ne reste plus rien aujourd'hui. C'est de Guemonde que, le 13 mai 706, Pépin, duc d'Austrasie, sous le roi Childebert, fit expédier une charte en faveur de l'abbaye d'Epternach; mais on ignore si ce Guemonde est notre Sarreguemines ou bien Hornbach. Comme on le voit, l'origine de la ville dont nous nous occupons est fort obscure : elle se confond, sans nul doute, avec celle du château qui la dominait, et pour l'origine duquel il y a aussi absence de date précise. La même remarque s'applique, du reste, à tous les châteaux dont on voit les ruines éparpillées sur les rives de la Sarre. Les chroniqueurs semblent cependant s'accorder pour admettre qu'ils furent tous érigés, à l'époque des invasions des Normands, vers le x[e] siècle. Il paraît que, dans le xi[e], ces lieux firent partie du domaine des ducs de Lorraine. En effet, un de leurs descendants, Charles III, affirme, en 1541, que « *Guemünde a été autrefois le siége des ducs*, et, par conséquent, qu'elle n'a jamais appartenu aux comtes des Deux-Ponts. » On sait, d'ailleurs, que Gérard d'Alsace, premier duc héréditaire de Lorraine, jouissait, en 1048, lorsqu'il fut élevé sur le trône ducal, de vastes propriétés sur les bords de la Sarre, et dans les environs de Bitche. Selon toutes les probabilités, Sarreguemines, avec ses immenses forêts et son château fortifié, en était une dépendance. Enfin, en écartant même toute conjecture, il est hors de doute que les ducs de Lorraine possédaient ce domaine dès le xiii[e] siècle; nous en trouvons la preuve dans des pièces authentiques : telles que la cession faite à sa femme par le duc Thiébaut II de Dalheim et Bérain contre Guemünde (1236), et l'acte dans lequel Henri, comte des Deux-Ponts, et la comtesse Agnès, sa femme, reconnaissent que Valéran, leur fils, retient ligement, envers et contre tous, Guemünde et ce qui en dépend, en fief, alleu, hommage, etc. (19 octobre 1263).

Depuis cette époque, jusqu'en 1736, les ducs de Lorraine régnèrent, sans interruption, sur les lieux dont nous venons de parler. Ils se virent plus d'une

fois, il est vrai, forcés de céder temporairement une partie de leurs droits à des seigneurs lorrains ou étrangers ; mais ce ne fut jamais que dans des circonstances difficiles, et surtout à l'occasion de quelque crise financière. Ainsi, pour ne citer que ceux de ces actes qui nous semblent le plus significatifs, René Ier, pendant la guerre qu'il soutint contre Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne, engagea le château et la ville de Guemünde, avec faculté de rachat, à Wéric de Hochemburg et à Jean d'Altdorff, moyennant la somme de six mille florins du Rhin ; et, en 1628, l'inconstant et capricieux duc Charles IV vendit à Jean-Philippe, comte de Cratz et de Scherffen, la ville, le château et la seigneurie de Sarreguemines, pour le prix de deux cent mille florins, rachetables en tout temps.

Nous ne savons rien sur le château de Sarreguemines, si ce n'est qu'il fut pris et détruit, en 1634 ou 1635, par l'armée française qui avait envahi la Lorraine ; depuis lors, il n'a plus été réédifié. Quant à l'existence de la ville, elle remonte assez loin. En 1380, le duc Jean III la fit brûler, afin de punir les habitants de s'être soulevés contre lui pour soutenir leurs priviléges et franchises. La chronique rapporte que les chartes de la ville périrent dans l'incendie; mais le duc s'engagea, par écrit, à respecter ses immunités. On lit, à la fin de ces lettres ducales, que Jean donna aux bourgeois les produits de la gabelle nouvellement établie à Guemünde, *pour l'employer en travaux de fortification, comme ils avaient fait jusqu'alors :* ce qui démontre clairement que cette ville était depuis longtemps fortifiée. En 1525, les luthériens d'Alsace ayant, au nombre de quatre mille, traversé les Vosges pour soulever la Lorraine, vinrent se retrancher dans les bois près de Sarreguemines. Ils y furent attaqués par le duc Antoine, qui, à Saverne et aux environs, en fit un affreux carnage. De nos jours, en 1814, l'armée française, battant en retraite, se porta sur Sarreguemines, après avoir coupé le pont de la ville et avoir fait sauter plusieurs arches de celui de Sarrebruck. Mais l'ennemi, ayant passé la Sarre au gué de Welferding, nos troupes se replièrent sur Metz, où elles arrivèrent le 12 janvier. Les alliés se présentèrent encore, le 24 juin 1815, devant Sarreguemines dont le pont, faiblement défendu, fut emporté après une courte résistance. Le corps bavarois y établit son quartier général.

Sarreguemines est aujourd'hui une ville ouverte : ses maisons s'étendent en tous sens et prennent, chaque année, plus de développement. La maison commune, vieux bâtiment, précédé d'une très-belle place, ne mérite aucune mention. L'église, située au centre de la ville, fut fondée, en 1765, sur l'emplacement d'une vieille chapelle dédiée à sainte Catherine et autrefois collégiale; c'est un monument vaste et solidement construit, mais dont l'architecture est lourde. Depuis quelques années, on a bâti à Sarreguemines un temple destiné aux nombreux ouvriers protestants employés dans les fabriques. L'ancien couvent des Capucins, qui date de 1721, est actuellement occupé par les écoles primaires. La caserne de cavalerie et le collége communal peuvent passer pour des édifices remarquables. Sur les terrains du château s'élève la prison, grand bâtiment de forme carrée, principalement peuplé de contrebandiers. La population de Sarreguemines dépasse 4,200 âmes, et celle de l'arrondissement est d'environ 125,500 habitants. Parmi les hommes distingués que cette ville a vus naître, nous citerons

Claude Rennot, peintre, graveur et membre de l'Institut. Plus récemment la tombe s'est fermée sur les dépouilles d'un modeste et savant manufacturier, de Utzschneider, dont le souvenir sera longtemps cher encore aux nombreuses familles d'ouvriers, et à tous les habitants dont il a emporté l'estime et les regrets. Durival, dans sa description de la Lorraine, dit que les armes de Sarreguemines étaient *un champ d'or traversé d'une bande de gueulles chargées de trois ailerons d'argent.*

A environ quarante kilomètres sud-est du chef-lieu de cet arrondissement, on trouve la petite ville de Bitche, dont la forteresse, fondée sur un rocher presque à pic, défend les défilés des Vosges entre Sarreguemines et Wissembourg : c'est une des clefs de nos frontières sur ce point. Le fort domine d'étroites vallées, d'immenses forêts de sapins et des montagnes tapissées de bruyères. Le gouvernement s'occupe avec activité des fortifications de Bitche, et, pour leur donner tout le développement dont elles sont susceptibles, consacre aux travaux projetés des sommes énormes. La ville basse, autrefois appelée Kaltenhausen, est construite à la base ouest du rocher, et près d'un étang spacieux où la Horne prend naissance. Bitche correspond, par des chaussées d'une fréquentation difficile, avec Strasbourg, Wissembourg, Phalsbourg et Sarreguemines. C'était anciennement le chef-lieu d'un comté considérable et l'un des plus anciens domaines des ducs de Lorraine. Adalbert, aïeul de Gérard d'Alsace, premier duc héréditaire de cette province, était en possession de Bitche, dès le XI[e] siècle. En 1297, Ferry III céda Bitche au comte Éverard de Deux-Ponts, en échange de Guemünde (Sarreguemines). Ce fut Éverard qui fonda le château.

Le comté eut ensuite des seigneurs particuliers, lesquels se liguèrent souvent avec les princes voisins contre les évêques de Metz et la république, quoiqu'ils se fussent reconnus vassaux et hommes liges des seigneurs spirituels de cette ville. Confisqué, en 1571, par Charles III, sur le comte de Hanau, pour félonie, le comté de Bitche demeura en litige jusqu'en 1606, époque à laquelle il rentra définitivement dans les états du duc de Lorraine. Le duc Charles IV, n'ayant pas voulu accepter les articles du traité de Nimègue, Louis XIV s'empara de Bitche et la fit bien fortifier. Il en jouissait encore, en 1698, quand l'article 30 du traité de Ryswick la rendit avec le reste de la Lorraine à Léopold. Les fortifications de la place et celles du château, qui avaient été construites d'après les plans de Vauban, furent rasées, et l'on arrêta qu'elles ne pourraient être rétablies (1698). Lorsque Louis XV eut enfin ajouté, en 1736, cette province à ses états, on s'occupa de relever les fortifications de Bitche, dont la première pierre fut posée en 1744 : elles sont d'une extrême solidité, et fondées sur un roc impénétrable et continu, qui s'élève à quatre cent quatre mètres au-dessus du niveau de la mer. En 1793, l'armée prussienne pénétra à travers les gorges des Vosges jusqu'à Bitche, dont le fort n'était défendu que par sept cents hommes; mais quoique, à la faveur de la nuit, l'ennemi eût déjà enlevé les premières sentinelles et une partie des ouvrages de la place, cette faible garnison fit une défense tellement vive que les Prussiens durent se retirer, laissant dans les fossés deux cents morts ou blessés et deux cent cinquante prisonniers. A la même époque,

un corps de quatre mille Autrichiens fut complètement battu sous les murs de Bitche.

Il y avait dans cette ville, avant la Révolution, un couvent d'Augustins, fondé, en 1651, par Henri de Bourbon, duc de Verneuil, évêque de Metz. Dans ses bâtiments on a établi un collége, dont la direction est confiée à des prêtres. La population de Bitche s'élève à 2,000 habitants. L'industrie y est nulle et le commerce très-borné. Bitche a donné le jour au lieutenant-général *Schneider*, ex-ministre de la guerre. [1]

THIONVILLE.

Parmi les chefs des tribus franques, qui traversèrent le Rhin pour faire la conquête des Gaules et s'étendirent d'abord sur le territoire du diocèse de Trèves, il y en avait un, d'après quelques historiens, nommé Théodon. Ce chef choisit un vallon fertile situé sur la rive gauche de la Moselle et y jeta les fondements d'un château, fortifié peut-être, qui, plus tard, devint célèbre, au temps de la domination carlovingienne, sous le nom de son fondateur (*Thionville*, *Theodonis villa*). L'histoire garde le silence sur le commencement de cette future demeure des empereurs, jusqu'au règne de Pépin-le-Bref. Elle est désignée alors comme l'une des résidences habituelles des souverains franks : le nom de *Diedenhafen*, ou *Tiedenhaven*, que lui donnent les Allemands, confirme cette transformation du petit château de Théodon.

Nous ne suivrons pas les auteurs contemporains en relatant les divers passages où ils citent le palais (*palatium publicum*) de Thionville; son histoire est celle des souverains carlovingiens, qui l'habitèrent par intervalles dans leurs courses guerrières. Ces détails appartiennent à un travail, sinon plus complet du moins plus étendu. On pourra les trouver dans les ouvrages nombreux qui ont été écrits sur la Lorraine, et dans ceux qui traitent des faits et gestes de la race de Charlemagne. Nous dirons seulement que tour à tour visité par ce prince et par ses fils, le palais de Thionville fut le théâtre de tous les grands événements de ces époques reculées; que la reine Hildegarde y perdit la vie (783); qu'on y convoqua plusieurs assemblées générales de la nation et quelques conciles, notamment ceux où les prélats fidèles à la cause royale, présidés par l'évêque Drogon, fils naturel de Charlemagne, vengèrent Louis-le-Débonnaire, en déposant Ebbon, évêque de Reims, principal auteur de la révolte qui avait privé Louis de son trône.

Après la mort de ce prince, Thionville, devenue une dépendance du royaume

1. Dom Calmet, *Histoire de la Lorraine*. — Durival, *Description de la Lorraine*. — Audedelle, *Description des frontières nord-est de la France*.

de Metz, passa successivement sous la domination de Lothaire, de Louis-le-Germanique et de Lothaire II (840-855). A dater du milieu du IXe siècle cette résidence perdit son éclat primitif. Les souverains, sans cesse occupés par les guerres qu'ils soutinrent, ne la visitèrent plus; ils la confièrent à l'administration d'un gouverneur temporaire, et souvent nous la voyons passer sous le sceptre allemand, pour revenir sous celui des Français austrasiens.

La chute des rois de la seconde race fut précédée par un événement célèbre dans l'histoire du moyen âge. Des hordes hongroises ravagèrent nos provinces orientales, et forcèrent les habitants des campagnes à chercher un refuge dans les lieux écartés ou fortifiés. On est en droit de soupçonner que ce fut à cette irruption que Thionville dut ses habitants, et qu'à compter de cette époque elle ne fut plus seulement un château royal, mais une cité régie par un gouverneur toujours temporaire. Un fait légitime cette hypothèse : lorsque Othon Ier fut reconnu empereur d'Allemagne (en 936), il marcha sur Metz, dont il s'empara malgré les efforts des habitants et de leur évêque. Il quitta aussitôt cette ville et alla à Thionville, dont il détruisit la chapelle, monument que Louis-le-Débonnaire y avait fait élever sur le plan de celle d'Aix-la-Chapelle. Othon craignait, disent les historiens, que ses ennemis n'en fissent une place d'armes dangereuse : si Thionville fût toujours demeuré simple résidence royale, le nouveau souverain n'eût pas eu sans doute des appréhensions de ce genre. Lorsque le fils de ce prince, Bruno, archevêque de Cologne, divisa la Lorraine en deux gouvernements, Thionville ne fit plus partie du territoire messin. Il appartint à celui de Luxembourg, qui fut érigé en duché au profit de Frédéric, comte de Bar.

En 963, Sigrefroy, comte des Ardennes, du consentement de Bruno, fit, avec un abbé de Saint-Maximin de Trèves, l'échange du domaine de *Viulna*, *in pago Arduennæ*, contre le château de Luxembourg (*Castellum Lucilinburhut, in pago Metzingowi*) : quelques petites villes situées sur les rives de la Moselle, tout en demeurant sous la suzeraineté impériale, firent partie de ses seigneuries; nous y voyons figurer celle de Thionville. Les chartes, émanées des Empereurs, et qui sont datées de cette cité, prouvent qu'elle méritait depuis longtemps ce titre, et confirment ce que nous avons dit plus haut; elles sont terminées par ces mots : *Actum Theodonis villâ*, sans y joindre, comme autrefois, celui de *palatium* ou ceux de *villa publica*.

La postérité de Sigefroy demeura feudataire du Luxembourg et de ses dépendances jusqu'à son extinction, arrivée en 1354. Quelques-uns de ses membres, à l'imitation des rois de France, et peut-être aussi par des raisons analogues, octroyèrent des chartes d'affranchissement. Le 15 août 1239, Thionville eut part à ce bienfait des comtes luxembourgeois. Sa municipalité fut organisée, elle eut un maire, *maiour*, des échevins, *scabini*, des doyens, *præcones villæ*, et des forestiers, tous exempts des taxes en argent. Les comtes furent représentés par un sénéchal qui à l'autorité militaire réunissait la haute juridiction administrative. En 1324, une coalition puissante se forma entre Ferry IV, duc de Lorraine, Édouard Ier, comte de Bar, Baudouin, archevêque de Trèves, et Jean, roi de Bohême et comte de Luxembourg. Ces princes se réunirent à Thionville dans le but de se concerter pour l'entreprise qu'ils projetaient contre l'indépendance

de la république messine. La guerre qui s'alluma bientôt porta ses ravages presque sous les murs de la ville où elle avait été décidée. Au mois de mai 1336, le maire et les échevins signèrent, comme garants, le contrat de mariage de Jean, roi de Bohême et comte de Luxembourg, avec Béatrix de Bourbon, ce fut le dernier acte de fidélité des Thionvillois en faveur de ce prince qui périt, le 25 août 1346, à la funeste bataille de Crécy, et en qui finit la maison que Sigefroy avait élevée au comble de la puissance.

L'empereur Charles IV érigea en duché, le 13 mars 1354, le comté de Luxembourg en faveur de son frère Venceslas. Peu de temps après les Thionvillois obtinrent de ce même Charles IV une charte qui les déclara non responsables des dettes des comtes de Luxembourg. C'est à cette même année qu'il faut reporter les désordres de la jacquerie dont les environs de Thionville furent le théâtre.

Vers l'année 1388, Venceslas II, ruiné par de folles prodigalités, engagea le duché de Luxembourg, qui était retombé dans le domaine de la couronne par suite de la mort du frère de l'Empereur, à Josse (*Jodocus*), marquis de Moravie. Louis d'Orléans, frère de Charles VI, roi de France, remboursa au marquis la somme qu'il avait prêtée, et devint ainsi le détenteur provisoire du Luxembourg. Ce prince, quoiqu'il ne prît dans ses actes que les titres de *mambour et gouverneur des pays et duchié de Lucemboure*, s'empressa d'exercer les droits d'une souraineté véritable. Il se rendit à Thionville le mardi *devant la Sainet-Mathieu* et en prit possession. Après la mort de ce prince, assassiné à Paris, le 23 novembre 1407, Luxembourg et Thionville revinrent au premier engagiste, le marquis Josse, et bientôt passèrent entre les mains d'Élisabeth de Gorlitz, à l'époque de son mariage avec Antoine de Bourgogne (1409). Ce prince ayant été tué en 1415 à la bataille d'Azincourt, sans laisser d'enfants, sa femme gouverna seule le duché. Mais les entraves qu'elle trouva la décidèrent à une nouvelle union; elle épousa Jean de Bavière, alors évêque de Liége, et qui mourut aussi sans postérité. Les difficultés devinrent alors beaucoup plus graves, et les peuples soumis à la duchesse ne tardèrent pas, excités par les émissaires de la maison de Saxe, à se révolter ouvertement. Trop faible pour opposer une longue résistance, elle appela à son secours Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne et neveu de son premier mari, le 5 mars 1441. La lutte n'en devint que plus vive. Les Luxembourgeois, irrités de la présence des étrangers, expulsèrent Élisabeth de Gorlitz avec ses partisans, et ouvrirent les portes aux troupes saxonnes; les Thionvillois suivirent leur exemple (1443).

Philippe-le-Bon rassembla promptement une armée; la plupart des villes du duché rentrèrent dans le devoir, Luxembourg et Thionville seuls persistèrent dans leur révolte. Le 9 septembre il marcha contre cette dernière ville, mais cette tentative ne fut point couronnée de succès, il fut forcé de se retirer. Le 21 novembre 1443, la capitale du duché tomba, par surprise, en son pouvoir. Les Thionvillois, persuadés alors de l'inutilité d'une résistance plus longue, ouvrirent leurs portes aux Bourguignons, le 19 décembre 1444. Jean de Neufchâtel, sire de Montagu, prit possession de la ville, le 4 janvier suivant, au nom d'Élisabeth et du duc de Bourgogne. Malgré les concessions qui eurent lieu de la part des vainqueurs, la paix était loin d'être solidement établie. La maison de Saxe, héritière

naturelle du duché de Luxembourg, cherchait par tous les moyens à rentrer dans ses droits primitifs; la mort d'Élisabeth, survenue le 3 août 1451, ranima ses espérances. Ladislas V, roi de Hongrie et de Bohême, frère d'Anne, duchesse de Saxe, se ménagea des partisans dans le duché, lesquels, profitant de l'absence de Philippe, alors occupé à la guerre contre les Gantois, se soulevèrent et chassèrent ses officiers. Pour assurer le succès de leur rébellion, ils marchèrent sur Thionville dont ils s'emparèrent. Cette lutte qui menaçait d'être longue fut bientôt terminée par un traité, dont Jacques de Sierck, archevêque de Trèves, fut le principal médiateur (1453). Par ce traité, Thionville et sa banlieue furent confiés à la garde de l'archevêque, qui confirma par une charte, datée du lundi après l'exaltation de la Sainte-Croix, de la même année, les priviléges et libertés dont jouissaient ses habitants. La mort de Ladislas, en 1457, changea cet état de choses et fit renaître les prétentions de la maison de Saxe. Guillaume, beau-frère de Ladislas, vendit ses droits au roi de France Charles VII. Rien ne prouve que ce prince ait pris entière possession du duché dont il s'était, ainsi, rendu l'acquéreur. Par une charte émanée de Philippe (août 1461), les Thionvillois furent amnistiés de leur coopération à la révolte de 1453, et leur cité, à partir de cette époque, fit partie du domaine des ducs de Bourgogne devenus souverains du Luxembourg, jusqu'au moment où ce dernier état passa sous la domination de la maison impériale d'Habsbourg par le mariage de Marie de Bourgogne avec l'archiduc Maximilien. Cette princesse, à peine âgée de vingt-cinq ans, mourut le 27 mars 1483, et laissa deux enfants, Philippe I[er], roi d'Espagne et père de Charles-Quint, et Marguerite de Savoie.

Thionville, habituée depuis longtemps à changer de maîtres, semblait attendre de la paix seule la prospérité qu'elle avait vainement cherchée dans ses luttes récentes. Un sire de Rodemack, Robert de la Marck, duc de Bouillon, seigneur de Florange, troubla bientôt la tranquillité dont jouissaient ses habitants, en cherchant à se saisir de la ville au profit du roi de France; mais cette tentative n'eut aucun succès (1514).

Dans le but de se mettre désormais à l'abri de toute surprise, les Thionvillois, en 1519, augmentèrent, à leurs dépens, les fortifications de la place. Cet acte de dévouement, assez rare dans l'histoire, fut récompensé par des priviléges et des franchises pour une foire annuelle que leur accorda Charles-Quint. La guerre éclata bientôt entre ce prince et François I[er]. Le Luxembourg et le pays Messin devinrent alors le champ de bataille de ces deux princes. Metz tomba au pouvoir des Français; Thionville, forte de ses murailles et du courage de ses citoyens, demeura sous la domination espagnole. Le 23 juin 1558, ses efforts furent moins heureux; enveloppée par une armée que commandait le duc de Guise, et qui comptait l'élite de la noblesse française, elle fut forcée de capituler après deux mois de siége. Elle ne rentra au pouvoir de la monarchie que par suite du traité désastreux de Cateau-Cambrésis, le 3 juin de l'année suivante.

Thionville, par suite de l'occupation française, avait perdu, avec ses habitants, son antique splendeur. Sans cesse sous le coup des entreprises de la garnison de Metz, investie successivement par les troupes de Henri de Bouillon, en 1596, par celles du maréchal de Biron, en 1597, sa décadence était complète à l'époque

de la paix de Vervins (2 mai 1598). Les événements de la guerre de trente ans attirèrent sur cette ville de plus grands malheurs encore. Pendant qu'une armée suédoise, sous les ordres du duc Weimar, incendiait la Saxe, des corps de troupes françaises ravageaient la partie wallonne du Luxembourg. Les environs de Thionville furent dépeuplés, quelques villages même disparurent pour toujours, et, pour accroître encore les souffrances de ce pays, une épidémie enleva, en peu de temps, une portion considérable de la population. Malgré les fléaux qui fondirent sur leur cité, les Thionvillois et la garnison espagnole trouvèrent assez d'énergie pour opposer une vive résistance au marquis de Feuquières, qui vint les assiéger, le 15 mai 1639, à la tête d'une armée de douze mille trois cent quarante-quatre hommes. Piccolomini accourut aussitôt à leur secours, jeta des troupes dans la place, livra bataillle à l'armée française et la défit. Ce revers fut bientôt suivi d'un second auprès de Terville; notre armée y fut à peu près anéantie et son général tomba au pouvoir des Espagnols. La guerre se ralluma avec plus de fureur après la mort de Louis XIII. Les armées espagnoles envahirent le territoire français, et ne furent arrêtées que par la victoire de Rocroy. Le grand Condé marcha sur-le-champ contre Thionville, et l'investit, à la tête de cinquante mille hommes, le 18 juin 1643. Pendant ce siége, l'un des plus importants de l'histoire moderne, la garnison montra la plus grande énergie : un boulet frappa le gouverneur sur la brèche, le maire fut tué d'un coup de mousquet. Enfin, la place ouverte en trois endroits, et près d'être prise d'assaut, capitula le 10 août de la même année.

Thionville, devenue ville française, tout en conservant ses anciens priviléges, fut gouvernée comme les autres parties du royaume. Les événements qui y eurent lieu alors, sont trop peu importants pour être rapportés en détail. Elle fut placée sous la juridiction du parlement de Metz. Louis XIV, appréciant l'importance de sa position militaire, fit élever de nouvelles fortifications sur les plans de Vauban. En 1673, la ville fut dotée du pont couvert qui traverse la Moselle, et que construisit Rodolphe de Salsgueber. Malgré les événements qui précédèrent la mort de Louis XIV, Thionville continua de jouir du calme dont elle avait un si pressant besoin pour redevenir florissante. Nous ne retrouvons son nom cité d'une manière remarquable que depuis la révolution de 1789.

La première coalition, en 1792, rendit à Thionville ses habitudes guerrières, en lui fournissant une occasion de signaler son dévouement aux institutions nouvelles. Le 23 août, les Autrichiens, sous les ordres du prince de Hohenlohe-Kirchberg, parurent sous les murs de la place. Le blocus, commencé sans énergie, fut conduit faiblement; la ville, défendue par Félix de Wimpfen, souffrit peu, et fut délivrée le 16 octobre de la présence des étrangers. En 1814, lorsque les puissances coalisées envahirent de nouveau nos frontières, un corps d'armée prusso-hessois forma le blocus de Thionville et le conduisit avec vigueur. Le général Léopold Hugo, commandant supérieur de la ville, déploya dans ces circonstances difficiles une rare énergie. Manquant de troupes et des approvisionnements les plus indispensables, il se défendit jusqu'au moment où le sénat conservateur adhéra à l'acte d'abdication de l'empereur Napoléon. La relation de ce siége mémorable, ainsi que de celui de 1815, ayant été écrite avec soin et avec

les plus grands détails sous les yeux du général Hugo, nous croyons devoir y renvoyer nos lecteurs.

L'histoire militaire de Thionville, on vient de le voir par les événements remarquables qui s'offrent à chacune de ses pages, est assurément l'une des plus glorieuses de nos annales. Il est à regretter que son histoire monumentale nous soit à peu près inconnue. Le palais, qui vit la cour de Charlemagne et de ses fils, les monuments dont ils dotèrent leur résidence, seraient un objet digne de la curiosité et de l'examen de nos archéologues; mais il n'en reste plus rien que le vague souvenir qui se mêle à celui des combats par lesquels ils ont été effacés de la carte thionvilloise. Les monuments qui les ont remplacés sont tous d'origine moderne, et c'est à peine si, d'après un auteur digne de foi, l'on peut faire remonter à trois siècles d'ancienneté les cuisines dites de Charlemagne. La tour aux Puces, aujourd'hui magasin de l'artillerie, rappelle bien encore, il est vrai, son fondateur présumé par le nom de *tour de Thion* que lui donne le peuple; peut-être occupe-t-elle la place où le soldat frank planta sa bannière. Les murailles de Thionville sont percées de trois portes, celles de Metz, de Luxembourg et du Pont-Couvert. Les rues, ce qui est rare dans les places de guerre, sont larges et belles. Quelques bâtiments publics méritent d'être vus; on peut citer l'église paroissiale, les casernes, la halle au blé, la salle de spectacle et le manége. Nous ne parlons point du pont beaucoup trop vanté, qui réunit les deux rives de la Moselle. Chef-lieu d'un arrondissement de 90,000 âmes, Thionville compte près de 6,000 habitants. Cette ville a un tribunal de première instance, un collége communal et une société d'agriculture : on y trouve des fabriques de bonneterie, des tanneries, des distilleries d'eau-de-vie de grains, des verreries, des forges, et elle fait un commerce assez considérable en produits agricoles, tels que céréales, chanvre, lin, etc. Thionville a donné le jour à *Étienne de Bock*, à *Pierre Stator*, à *Boudet de Puymaigne*, au conventionnel *Antoine-Christophe Merlin*, et à ses trois frères. [1]

CHATEAU-SALINS.

L'origine de Château-Salins n'est pas très-ancienne; sa proximité de Vic, ancienne capitale du temporel des évêques de Metz, ferait supposer, si la suite de son histoire ne venait nous le prouver, que le territoire sur lequel s'élevait le châ-

1. Sigeberti *Gemblacensis monachi chronicon*, ad ann. 915.—Bertholet, *Histoire du duché de Luxembourg*, III, Preuves. —Meurisse, *Histoire des évêques de Metz*, II. —Bonamy, *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, XX. —Le père Barre, *Histoire générale d'Allemagne*, VI, 768. —Marc Duncan de Cerisantes, *Combat de Thionville*, in-4°. —*Memorie recondite* de Vitorio Siri. —Perau, *Vie de Feuquières*. — Dom Calmet, *Histoire de Lorraine*. — Villaret, *Histoire de France*.

teau, et plus tard la ville, faisait partie des domaines de ces prélats vers le XIIe et le XIIIe siècle. Quoi qu'il en soit, nous voyons qu'en 1277, un duc de Lorraine, Ferry III, associa Thiébaut, comte de Bar, à la moitié du fief d'*Amelincourt* (aujourd'hui Château-Salins), et au tiers des salines du même lieu, qu'il tenait probablement lui-même des évêques de Metz. Vers 1340, Isabelle d'Autriche, veuve du duc Ferry IV, mort le 21 avril 1329, fit bâtir, près d'Amelincourt, un château, qui n'est autre que celui de Château-Salins. De son côté l'évêque de Metz, Adémar de Monteil, fit aussi construire une forteresse à quelque distance de là, qu'il nomma Beaurepaire, afin de pouvoir surveiller celui de la duchesse à Amelincourt. Tout ceci s'accomplit en l'absence du duc Raoul, encore mineur, qui était alors à l'armée de Philippe de Valois. A son retour dans ses états de Lorraine, le jeune duc trouva l'évêque Adémar fort irrité contre la duchesse Isabelle, et prêt à commencer les hostilités. Le prélat avait en effet réuni beaucoup de troupes et attiré dans son alliance le comte de Bar et quelques autres seigneurs du pays.

La guerre éclata, en 1342, et fut poussée de part et d'autre avec beaucoup de vivacité; mais le comte de Bar étant mort en 1344, les partis contraires firent la paix par l'intermédiaire du duc de Luxembourg. Il fut convenu que l'évêque paierait dix mille livres au duc de Lorraine, auquel demeura la forteresse de Château-Salins. Cependant, l'évêque n'avait consenti qu'à regret à laisser ce dernier prendre ainsi pied dans ses domaines. L'occasion lui parut belle quelque temps après pour rompre le traité de 1344. A la mort de Raoul, en 1346, son épouse, Marie de Blois, reconnue régente de Lorraine pendant la minorité de son fils Jean, fit ses reprises auprès d'Adémar de tous les fiefs que les ducs de Lorraine, prédécesseurs de Raoul, tenaient des évêques de Metz. Le prélat envoya alors son frère Vautier ou Gaucher à Nancy, sommer la duchesse-régente de lui faire, de son côté, hommage pour la forteresse de Château-Salins, et lui défendre, en outre, de construire de nouveaux bâtiments sur les fiefs relevants de l'évêché. De là de grandes contestations, qui bientôt dégénérèrent en guerre ouverte. Adémar donna à son frère Vautier le commandement de ses troupes, qui commirent de terribles dégâts sur les terres du duc et surtout autour de Château-Salins, dont elles entreprirent le siége. La garnison lorraine, commandée par Jean de Wisse et Pierre du Châtelet, fit une sortie, et engagea un combat acharné dont le succès resta indécis (1347).

Au mois d'avril de l'année suivante, les gens de la duchesse-régente, commandés par Jean de Wisse et Pierre du Châtelet, envahirent les terres de l'évêque. Après y avoir commis de grands dégâts, les Lorrains vinrent investir Saint-Avold; mais ils furent repoussés, et Adémar les ayant attaqués avec toutes ses forces, les battit et leur tua deux mille trois cents hommes. Après cette victoire, l'évêque usa de représailles sur les terres de Lorraine, les ravagea, et vint enfin investir Château-Salins.

La duchesse douairière fit alors des propositions de paix que l'évêque agréa. Elle consentit à restituer le château à l'évêque, moyennant le remboursement d'une certaine somme. Ce dernier, en attendant qu'il eût trouvé de l'argent, mit en dépôt, entre les mains de sa rivale, le château de Beaurepaire et celui de

Château-Salins. Mais lorsque le prélat offrit de payer l'indemnité dont il était convenu, la duchesse chercha des prétextes pour éluder les promesses et les stipulations du traité. Cette mauvaise foi provoqua une nouvelle prise d'armes de la part de l'évêque; les Messins ayant embrassé son parti, il attaqua de nouveau Château-Salins, le prit, en démolit les fortifications et en arracha jusqu'aux fondements. Il obtint ensuite, de Marie de Blois, une renonciation complète aux droits qu'elle prétendait avoir sur la forteresse et les terres en litige. Cependant un rapprochement ne tarda pas à s'opérer entre le prélat et la duchesse, car nous voyons Adémar, en 1348, engager à celle-ci, pour trois ans, son château de Beaurepaire comme caution de la promesse qu'il lui fait de ne pas mettre d'obstacle *au rétablissement de la maison forte de Château-Salins*, à la reconstruction de laquelle il contribua d'ailleurs en payant à la duchesse une indemnité de six mille florins.

Il ne faut pas croire qu'il s'agissait seulement, dans ces guerre acharnées, de la possession d'une forteresse : ce qu'on se disputait surtout, c'était les produits considérables des salines auxquelles la ville a donné son nom. L'histoire de Château-Salins (*Castrum Salinarum*) commence et finit, du reste, avec les sanglants débats dont nous venons de donner une rapide esquisse. Depuis le XVe siècle, ses habitants, absorbés entièrement par l'exploitation des salines, ne prirent aucune part ostensible, du moins, aux événements politiques ou militaires du duché. La ville puisa dans les ressources de son industrie, une importance qui y fit établir un bailliage, lequel était régi par les coutumes de Lorraine et de Saint-Mihiel. Jusqu'en 1555, les ducs de Lorraine y entretinrent un prévôt de Marche, ayant une compagnie de cent hommes sous ses ordres, et dont la juridiction s'étendait des rives de la Meuse à celles du Rhin. La réunion de la Lorraine à la France, en 1736, n'amena aucun changement à Château-Salins. D'après l'abbé Expilly, les produits de ses salines, en 1764, alimentaient en partie la consommation de l'évêché de Strasbourg et étaient exportés au delà du Rhin. Cent livres d'eau salée donnaient onze livres de sel. L'exploitation de cette industrie ayant été abandonnée en 1826, on vendit les bâtiments qui y étaient consacrés depuis si longtemps. La ville de Château-Salins, située sur la Seille, a des faïenceries, des verreries, des tanneries, des moulins à plâtre, et fait un commerce considérable de toiles de chanvre. Elle possède une société d'agriculture qui a rendu des services au pays. Bien qu'elle soit le chef-lieu de l'arrondissement de son nom, dans lequel on compte plus de 70,000 habitants, elle n'en a point le tribunal de première instance, dont le siége a été établi à Vic. La population de Château-Salins ne s'élève pas à 3,000 âmes. Avant la Révolution, on y voyait un couvent de Sainte-Élisabeth ou de sœurs grises. [1]

1. Dom Calmet, *Histoire de Lorraine*. — Durival, *Description de la Lorraine*. — Expilly, *Dictionnaire des Gaules*. — Hesseln, *Dictionnaire universel de la France*.

ÉPINAL.

Sur les confins de la Lorraine et de l'Alsace s'étend une chaîne de montagnes dont les croupes molles et onduleuses semblaient autrefois s'être pliées à regret sous le fardeau des châteaux-forts de la féodalité, et attendre les conquêtes plus pacifiques de l'agriculture et de l'industrie. Ces montagnes n'ont ni l'imposante grandeur des Alpes, ni l'aspect des Apennins, ni les richesses des Pyrénées; mais sur leurs flancs, vit une population active, industrieuse, hospitalière, rude d'aspect, quoique de mœurs douces, qui joint à la vigueur ordinaire de l'enfant de la montagne, la finesse et l'expérience des habitants des villes. Ces montagnes ce sont les Vosges, dont le nom dérive, suivant quelques auteurs, des mots celtiques *vou*, bœuf, *guez*, sauvage, et *hus*, hauteur, c'est-à-dire mont aux bœufs sauvages, *Vogesus*, Vosges.

Avant la conquête romaine, les Vosges faisaient partie de la Belgique; la civilisation n'y pénétra point avec les vainqueurs. Au temps de l'invasion des Barbares, les populations refoulées gagnèrent ces solitudes qui se peuplèrent bientôt d'anachorètes. Aujourd'hui le voyageur ne fait pas un pas dans ces vallons si riches, sans rencontrer les témoignages de pieux efforts, et sans s'apercevoir que leurs habitants n'ont dépouillé ni la foi, ni le respect profond qu'ils portaient jadis aux instructions religieuses.

Un vieux mémoire, cité par Dom Calmet, nous apprend que le château d'Épinal, un des plus anciens de la Gaule Belgique, dominait autrefois une ville du nom de Chaumont, *Calmonensis;* qu'il fut détruit ainsi que la ville, par les Vandales, en 406; qu'Albéric ou Ambron les fit rebâtir l'un et l'autre, en 431, et qu'en 636 les Barbares les ruinèrent de nouveau de fond en comble. Par la suite, ce lieu se couvrit de ronces et d'épines, d'où lui est venu plus tard le nom *Spinalium*, du latin *spina*, puis celui d'*Espinal*, d'*Épineaux*, et enfin d'Épinal. D'autres veulent que vers le VIe siècle, des pêcheurs ayant quitté volontairement le village de Dogneville, remontèrent la Moselle et vinrent s'établir en un lieu couvert d'épines: de là le nom d'Epinal, origine dont la statue en bronze de *Pinau*, enfant qui retire une épine de son pied, et qu'on voit encore au bout de la rue Boudioux, semble rappeler le souvenir. Adrien de Valois prétend, de son côté, que l'endroit situé au pays de Chaumont, entre la Moselle et la montagne, est appelé *Spinal* dans la langue des paysans, à cause de la configuration toute particulière du lieu; en effet, si l'on regarde avec attention la forme affectée par la montagne qui domine la ville, on s'aperçoit bientôt que son sommet est pointu et effilé comme une épine. Cette dernière opinion nous paraît la seule vraisemblable.

Quoi qu'il en soit, l'origine de la ville actuelle remonte à Thierry Ier, évêque

de Metz, qui construisit en ce lieu un monastère et bientôt une église, dans laquelle il fit transporter le corps de saint Goéric, un de ses prédécesseurs. Son successeur Adalbéron II, auquel on attribua également la fondation du monastère, établit des clercs dans l'église, et les remplaça, peu de temps après, par des religieuses de Saint-Benoît. Épinal fut longtemps à prendre le rang de cité. Toutefois, son importance était déjà considérable au XI[e] siècle; mais ce ne fut que de l'an 1238 à l'an 1260 que Jacques de Lorraine, évêque de Metz, la fit fortifier. Bientôt les religieuses abandonnèrent leur discipline austère, pour embrasser la vie séculière. En 1294, Conrad, évêque de Toul, tenta inutilement de les réformer; elles lui firent signifier que les dames de l'abbaye n'avaient jamais porté l'habit de l'ordre de Saint-Benoît et qu'elles ne voulaient faire profession d'aucune règle.

Les évêques de Metz conservèrent longtemps la souveraineté d'Épinal, qu'ils disputèrent vivement jusqu'au XVI[e] siècle; de là, des luttes incessantes avec les bourgeois, qu'ils accablèrent et qui n'eurent jamais à se louer de leur administration, et avec les seigneurs séculiers qui enviaient et revendiquaient cette belle possession. Épinal était devenue en effet la ville la plus importante des Vosges et l'une des plus grandes de la Lorraine; avant les guerres qu'elle eut à soutenir pour la conservation de ses franchises elle compta jusqu'à 14,000 habitants. L'administration des biens et la défense des terres dépendant de l'abbaye et de la ville d'Épinal furent enfin confiées, selon l'usage du temps à des avoués. Après quelques débats ce furent les évêques de Metz qui disposèrent toujours librement de l'avouerie d'Épinal, concession que les avoués firent souvent tourner contre les évêques mêmes. C'est ainsi qu'en 1139, l'avoué s'enferma dans le château haut, qui conserva longtemps le nom de Chaumont, et refusa de reconnaître l'autorité de l'évêque de Metz, Étienne de Bar. Pour le faire rentrer dans le devoir, le prélat fut obligé d'invoquer le secours du duc de Lorraine, Mathieu I[er]. Les bourgeois d'Épinal ne trouvant pas assez efficace la protection des évêques, tentèrent plusieurs fois de se soustraire à leur domination. C'est ainsi qu'en 1272 ils firent avec le comte de Bar un traité par lequel ils remettaient entre ses mains la ville et le doyen jusqu'à ce que les démêlés qu'ils avaient avec l'évêque Laurent fussent terminés. C'est la première tentative qu'ils firent pour échapper à la domination temporelle des évêques de Metz, lesquels néanmoins conservèrent leur souveraineté jusqu'en 1466.

L'antipathie qui existait entre les évêques et les bourgeois jaloux de leurs droits, éclata surtout au mois d'avril 1422 ou 1423. Le duc de Lorraine, Charles II, revenant de Bourgogne avec son armée et devant passer sous les murs d'Épinal, avait obtenu de Conrad-Bayer de Boppart, évêque de Metz, que la ville lui serait ouverte; mais les bourgeois, soit qu'ils suspectassent ses intentions ou celles de l'évêque, soit qu'ils fussent animés du désir de faire respecter l'inviolabilité de leurs droits, refusèrent la libre entrée de la ville, ne l'accordant qu'au duc seul et à une suite de cinquante ou soixante personnes. Le duc, offensé, refusa les présents d'usage qu'on lui offrait; il fit prendre à son armée une autre direction, défendit à ses sujets toutes relations et tout commerce avec la ville d'Épinal, et la fit bloquer par ses troupes. Le ressentiment de l'évêque n'était pas moindre, mais

en homme habile il sut dissimuler, et, profitant des dispositions de Charles, il résolut de recouvrer dans toute son étendue le pouvoir temporel de ses prédécesseurs sur la ville et les terres qui en dépendaient. Il échoua dans cette tentative, quoiqu'il fût arrivé avec vingt hommes bien armés dans la place, rigoureusement bloquée par le duc, et qu'il eût fait saisir le boucher Jean Born, surnommé le *Petit Prince*, lequel exerçait une grande influence sur les bourgeois.

L'évêque Conrad ayant voulu, en 1429, imposer de nouvelles charges à la ville d'Épinal, celle-ci se souleva et chassa l'évêque et ses officiers. L'affaire fut appelée à Rome, où le prélat fut condamné à restituer aux bourgeois une somme de quinze cents florins qu'il avait indûment exigée. La même année il fut obligé de leur accorder la permission de se placer sous la protection de René d'Anjou, duc de Bar, lequel promit de les délier de leur serment quand il serait appelé à succéder au duc de Lorraine, Charles II, son beau-père. Conrad continua cependant ses exactions, et il fallut que le concile de Bâle rendit un arrêt pour terminer les différends de l'évêque et de la ville. C'est à ce même concile de Bâle que l'empereur Sigismond accorda aux habitants d'Épinal la faculté de trafiquer dans tous les pays relevant de l'Empire. On voit qu'à cette époque leur commerce était considérable, et que leurs relations s'étendaient fort loin. Après avoir été pendant quelques années sous la protection des ducs de Lorraine et des marquis du Pont, les bourgeois résolurent, en 1444, de se donner à la France. Charles VII accepta l'offre qu'étaient venus lui faire les députés de la ville, où il entra triomphalement, accompagné de René, roi de Sicile et de Jérusalem. L'évêque Conrad porta, dix années durant, ses plaintes et ses réclamations auprès du roi, de l'Empereur et du pape, mais elles n'eurent aucun résultat.

Louis XI, absorbé par la multiplicité de ses affaires, ne put empêcher qu'Épinal, malgré la solidité de ses remparts, fût pris, en 1463, pendant la nuit, par les routiers qui l'incendièrent. Toutefois, ces pillards furent presque aussitôt repoussés et taillés en pièces par les bourgeois revenus de leur stupeur, et surtout par les bouchers, qui déployèrent en cette occasion un courage et un dévouement admirables. Louis XI, au surplus, tenait fort peu à la possession d'une ville si éloignée du reste de ses états; aussi ne fit-il aucune difficulté pour céder en 1465, à Thibaut de Neufchâtel, maréchal de Bourgogne, les terre et seigneurie d'Épinal. Mais, sur la demande des bourgeois, arguant surtout de l'antipathie existant entre les Lorrains et les Bourguignons, le roi leur permit de choisir pour leur seigneur le duc Jean de Calabre qui se trouvait alors à la cour, et ils passèrent sous la domination des ducs de Lorraine (1466). Le maréchal de Bourgogne, irrité du mépris que lui avaient témoigné les bourgeois d'Epinal, s'apprêtait à faire le siége, lorsque le marquis du Pont, fils du duc de Calabre, accourut au secours de la ville, et le fit renoncer à son entreprise. Le successeur de l'évêque Conrad, Georges de Bade, ayant épuisé vainement tous les ressorts possibles pour rentrer en possession, s'allia avec Charles-le-Téméraire, alors en guerre avec le duc René II de Lorraine, et lui engagea le château d'Épinal et la moitié des domaines qu'il pourrait recouvrer par la voie des armes ou de la justice, se réservant toutefois la faculté de les retirer des mains de Charles moyennant une somme de quinze mille francs, monnaie de Bourgogne. L'exécution de

ce traité ne se fit pas longtemps attendre; Charles envahit les états de René II, à la tête d'une armée de quarante mille hommes et d'une artillerie nombreuse. Il parut, le 14 octobre 1473, devant Épinal où commandait le bâtard de Vaudemont. La garnison ne se composait que de cent hommes, tant Allemands que Gascons. Cependant la résistance que trouva le duc de Bourgogne, et une vigoureuse sortie des bourgeois, le forcèrent d'entreprendre un siége en règle, lequel dura neuf jours. Au bout de ce terme, la place dut se rendre, mais les habitants posèrent au vainqueur la condition qu'on respecterait leurs droits et priviléges, et que les étrangers se retireraient la vie sauve avec armes et bagages.

Le lendemain de l'entrée du duc, les habitants, assemblés par son ordre, promirent d'être bons sujets, mais ils sentirent dans leur cœur qu'ils étaient bons Lorrains, et le duc, qui ne se méprenait point à leurs sentiments, partit en laissant une forte garnison dans la place pour la défendre contre les Français et les Allemands. Bientôt les gens de la campagne refusèrent d'alimenter le marché de la ville, de sorte que la disette atteignit à la fois les bourgeois et la garnison. Dans cette extrémité, ils expédièrent à Strasbourg un agent secret au duc René pour le prier d'envoyer en toute hâte du monde devant la place dont ils voulaient lui ouvrir les portes (1476). Le prince promit que le 8 septembre il serait sous les murs d'Épinal. Il s'y présenta, au jour indiqué, avec cinq cents cavaliers et deux mille piétons que lui avaient fournis les magistrats de Strasbourg, sans compter les soldats les mieux montés du bâtard de Vaudemont auquel il avait donné ordre de le rejoindre. Aussitôt les bourgeois prirent les armes, la garnison en fit autant; mais, pénétrant leurs véritables intentions, et jugeant toute résistance impossible, elle prit le parti de capituler. Le duc lui laissa la vie, les armes, les bagages, et lui accorda un sauf-conduit. Le soir même, il n'y avait plus un seul Bourguignon à Épinal, car la garnison du château n'avait pas hésité non plus à se rendre. René étant entré dans la ville avec une petite armée, rangée en ordre de bataille, y reçut de nouveau le serment de fidélité que lui prêtèrent avec joie les habitants pleins de foi dans les promesses de ce jeune prince, dont la figure aimable, les manières gracieuses et affables inspiraient la confiance et ajoutaient à l'intérêt qu'on éprouvait pour ses malheurs. Il partit enfin, laissant, dans la place et dans le château, une forte garnison et des chefs choisis qui, pendant la durée de la guerre, surent les préserver avec habileté et courage de toute surprise et de tout désastre.

En 1497, Henri de Lorraine, évêque de Metz, et son neveu le duc René résolurent de mettre fin aux débats qui existaient entre les évêques de Metz et les ducs de Lorraine relativement à la possession de la ville, du château et du territoire d'Epinal. Un projet de traité intervint entre eux, mais d'habiles jurisconsultes de Paris, consultés sur sa validité, le déclarèrent nul, parce que l'évêque y faisait une aliénation au duc de son domaine, sans retour de la part de son neveu. Ils pensèrent qu'il serait plus convenable d'attendre que les ducs renonçassent à leur possession et consentissent spontanément une restitution. On s'en tint à cet avis, et, l'an 1500, René II jura foi et hommage à Henri, évêque de Metz, pour Épinal. Il paraît que, depuis cette époque, les successeurs de Henri ne poursuivirent plus la restitution de la ville. Cependant un bailliage avait été

créé à Épinal et soumis à la coutume orale que lui avaient léguée les siècles. Le duc de Lorraine, Charles III, voulant établir l'administration et la justice sur des bases fixes, rendit, le 22 septembre 1605, une ordonnance portant homologation des coutumes du bailliage d'Épinal qu'il avait fait rédiger par écrit, afin d'en rendre l'application moins sujette à contestation. Ces lois particulières étaient en partie la reproduction de la coutume générale de Lorraine, qui constituait le droit commun dans les cas non prévus par le droit local.

Les orages que souleva dans la Lorraine le prince Charles de Vaudemont, lorsqu'il prit possession du trône ducal, en 1624, sous le nom de Charles IV, firent partager à Épinal les vicissitudes communes. Ce fut à Épinal même que le nouveau duc fut obligé d'abdiquer en faveur de son frère le cardinal François (26 août 1633). Mais Louis XIII, comme on l'a vu, n'en poursuivit pas moins la conquête de la Lorraine. Épinal capitula devant l'armée commandée par le maréchal de la Force. Charles, cependant, tenait toujours la campagne, car il n'avait pas perdu tout espoir de recouvrer ses états. Il fit investir les montagnes et contraignit le duc de La Force à se replier sur Lunéville. Épinal et la garnison française, sous les ordres de J.-B. de Lamazan, firent une si vigoureuse défense, que la ville et le château ayant été emportés d'assaut, il n'y resta que quatre Français et le commandant, lequel demeura pendant un an prisonnier des Lorrains; les autres avaient été renvoyés sur parole (1634). Épinal fut repris au printemps de l'année suivante par Lassure, et presque sous les yeux de Charles IV; puis alternativement il tomba de nouveau entre ses mains (1636), entre celles du duc de Longueville (1637) ; il revint aux Lorrains, en 1638, à la suite de l'échec essuyé par Turenne à Remiremont. En 1641, l'obstiné Charles IV, ayant protesté contre les conditions qui lui avaient été imposées, fit dresser, le 28 avril, acte de ses déclarations par-devant un notaire d'Épinal. A quelques jours de là, le régiment de Melun et deux cents hommes de celui de Grancey investirent cette ville, dont ils eurent beaucoup de peine à se rendre maîtres ainsi que du château.

Après la mort de Louis XIII, Épinal ouvrit ses portes aux Lorrains, commandés par les colonels Béru et Rémicourt. Le maréchal de La Ferté vint, en 1647, mettre le siége devant la ville. L'artillerie française étant parvenue à pratiquer une brèche légère, Béru et Rémicourt firent dire au maréchal que, s'il ne trouvait pas la brèche assez grande, ils feraient abattre cinquante pas de murailles, résolus qu'ils étaient de livrer bataille au cœur même de la ville; mais La Ferté n'accepta pas cette proposition héroïque et se retira. L'année suivante, il fit une tentative plus heureuse et parvint à se faire ouvrir les portes (1648).

Charles IV profita du traité de paix conclu, quelque temps après, entre lui et Louis XIV, pour fortifier les points les plus importants de ses états, entre autres Épinal, où, quand la guerre se fut rallumée, il se retira, après la prise de Nancy (1670). Le maréchal de Créqui, comprenant toute l'importance de cette place, l'investit en personne, le 19 septembre 1671, et fit dès le lendemain ouvrir la tranchée. Pendant cinq jours les assiégés se défendirent avec intrépidité; enfin la mésintelligence qui existait entre le gouverneur de la place et ses soldats vint en aide au maréchal plus que la force des armes, et la ville fut livrée presque à la discrétion du vainqueur, qui la fit démanteler. Sous le règne de Louis XV, l'his-

toire d'Épinal n'offrit rien de remarquable. En 1790, l'Assemblée nationale érigea cette ville en chef-lieu du département des Vosges : la Révolution y trouva de sympathiques adhésions et n'y fut souillée d'aucun excès.

Épinal, située dans une vallée assez resserrée sur les bords de la Moselle, laquelle divise ses eaux, en l'abordant, pour les réunir à sa sortie, est ainsi partagée en trois parties distinctes : la grande ville sur la rive droite, la petite ville dans une île, et le faubourg sur la rive gauche. Cinq ponts, dont un en fer suspendu, et l'autre en pierre, récemment achevé, relient toutes ces parties entre elles. Les rues sont tortueuses et irrégulières, mais assainies par de nombreuses fontaines et des ruisseaux d'eaux vives. Il n'y a guère d'autres monuments que l'église, dont la fondation date du XIe siècle : elle avait depuis longtemps besoin de réparations urgentes ; le curé, M. l'abbé Boulanger, a employé le zèle le plus louable et le plus éclairé pour arriver à conserver cet édifice, l'un des plus anciens et des plus curieux de la Lorraine. Le département des Vosges renferme 419,992 habitants, sur lesquels il faut en prendre 97,098 pour l'arrondissement du chef-lieu et 10,018 pour la ville même. Le commerce d'Épinal consiste en grains et graines grasses, chanvre et lin, bestiaux, papier, fer, bois de merrain et planches de sapin; on y exploite des forges, des verreries, des faïenceries, des fabriques de broderies et de dentelles, et surtout d'images coloriées, produit que le commerce répand dans le monde entier, dont on a trouvé des exemplaires à Alger, en 1830, et qui ont peut-être contribué, autant que les œuvres les plus précieuses du génie français, à propager et à populariser les idées de la grande nation. Épinal s'est distinguée, entre toutes les villes de la Lorraine, par son ardeur à accomplir toutes les réformes. L'instruction primaire, les hautes études, les sociétés agricoles, industrielles et littéraires, les maisons de bienfaisance, la bibliothèque publique, le musée, toutes ces institutions sont en progrès. Les habitants trouvent aux alentours de la ville, entourée de forêts, des promenades agréables et variées; mais la plus rapprochée et la plus belle est celle du jardin Doublat : c'est une montagne entière où les efforts de l'art le plus ingénieux ont substitué à des rocs nus et arides des avenues fleuries, percées à travers une jeune forêt, des bosquets, de vastes pelouses, un lac que traverse un pont de bois, une serre qui renferme les plantes les plus rares, des colonnes, des statues, des chalets, des ruines féodales, des antres, des cavernes, de vieilles armures, tout ce qui a pu, enfin, éclore du caprice d'une riche imagination, et par dessus tout un riant belvédère au sommet de la montagne, d'où l'on découvre la vue admirable de tous les environs.

Parmi les illustrations d'Épinal, nous citerons particulièrement l'abbé *Georgel*, grand vicaire du cardinal de Rohan, et son défenseur dans la fameuse affaire du collier; on sait que le poëte *Pellet*, surnommé le *barde des Vosges*, et dont la mort a laissé des regrets à tous les amis de la poésie, était aussi natif de cette ville. Qu'il nous soit permis, en terminant, de signaler quelques hommes qui honorent en ce moment Épinal de leurs travaux : ce sont MM. *Charles Charton*, chef de bureau à la préfecture, auquel on doit, depuis 1821, l'Annuaire des Vosges, publication pleine de renseignements exacts et curieux, ainsi que la Revue pittoresque des Vosges, écrite avec autant de talent que de connaissances; *A. E. Cerf-*

berr, inspecteur général adjoint des prisons du royaume, économiste et journaliste distingué; et *Ballon* fils, avocat, qui prépare une histoire complète d'Épinal et auquel nous sommes redevables de plusieurs des éléments dont se compose cette notice. Épinal, d'après D. Calmet, portait *d'azur à la croix d'argent, l'écu semé de fleurs de lys d'or*, et, d'après Durival et Charton, *de gueule à la tour crénelée et tourellée d'argent, maçonnée de sable*. [1]

SAINT-DIÉ.

Vers l'an 660, Childéric II, devenu roi d'Austrasie, fit venir d'Alsace, Dieudonné ou Déodat, ancien évêque de Nevers, pour l'engager à former dans le Chaumontois un établissement pareil à celui de l'île de *Novientum*, ou Ebersmunster, en Germanie, qu'il dirigeait avec éclat. Le saint homme, obéissant aux désirs du prince, se dirigea vers sa nouvelle patrie, avec quelques-uns de ses disciples. L'un d'eux, suivant la légende, surpris par la nuit à la descente de la montagne d'Ormont, « fut contraint de se coucher sur un petit mont qu'ils appelaient les Jointures, et, abattu d'un profond sommeil, reçut en songe ordonnance de la bienheureuse mère de Dieu pour l'établissement d'un monastère, à l'endroit même et place où il prenait son repos; si que, peu après, il y bâtit une église et colloqua le maître autel au lieu de la vision. » Le même lieu devait devenir, plus tard, le noyau d'une ville importante, et la cathédrale s'éleva sur l'emplacement de la première église.

Childéric, en persuadant à Dieudonné de venir continuer dans les Vosges le succès de sa mission, lui avait fourni tous les fonds et tous les privilèges qui pouvaient l'aider à l'accomplir. L'apôtre, descendant la montagne d'Ormont, s'arrêta au confluent de la Meurthe avec le ruisseau de Robache, et nomma *Val de Galilée* le beau vallon qui s'étendait à ses yeux et où l'avait conduit une ancienne voie romaine partant de *Novientum* et aboutissant à *Stivagium* par le val de Bruch. Il fallait que les montagnes des Vosges offrissent un attrait bien puissant aux âmes pieuses, puisque l'établissement créé par Déodat existait à peine depuis quelques années, que déjà de nouveaux monastères s'élevaient dans le voisinage et augmentaient le nombre de ceux qui l'avaient précédé dans le pays. Les communautés nouvelles prospérèrent : leur puissance temporelle s'agrandit et s'affermit. Le monastère de Galilée possédait à lui seul une étendue de pays de sept

1. Dom Calmet, *Histoire de Lorraine* et *Notice de la Lorraine*. — Durival, *Mémoires sur la Lorraine*. — Bexon, *Abrégé de dom Calmet*. — Charles Charton, *Annuaire des Vosges* et *Revue pittoresque des Vosges* — Huguenin, *Guerre de Lorraine*. — Bégin, *Histoire de Lorraine*. — Adrien de Valois, *Notitia Galliarum*. — *Chronique inédite du XVe siècle*, attribuée à Jean de Pont. — Charles Chanzy, *Essai sur l'histoire d'Epinal*. — *Annales de la société d'émulation des Vosges*. — Ballon, *Histoire inédite d'Epinal*.

lieues de long sur cinq de large. Mais bientôt les mœurs des moines changèrent ; les murs simples qui avaient suffi pour abriter leur pauvreté glorieuse, se convertirent peu à peu en forteresses capables de résister aux attaques et aux invasions si fréquentes dans ces siècles grossiers.

En 769, Charlemagne, après avoir fait reconstruire l'église du couvent, placée sous l'invocation de Notre-Dame, et réparer le logis des moines, donna Galilée, qui, depuis quelque temps, avait pris le nom de son fondateur, à l'abbaye de Saint-Denis, sous la condition qu'on y entretiendrait constamment dix à quinze frères. Charlemagne avait failli perdre la vie, au passage de la Meurthe ; en commémoration de cet accident, il ajouta, dit-on, à ses bienfaits la construction d'une église, qu'on prétend être celle de Sainte-Marguerite, dont la tour subsiste encore et présente, en effet, tous les caractères de l'architecture carlovingienne. L'Empereur, qui possédait dans les Vosges une maison de chasse, porta, en outre, son attention sur les mœurs relâchées des moines et réforma les divers couvents répandus dans ces montagnes, entre autres Moyen-Moûtier et Sénones. C'est alors que toutes ces abbayes furent confiées à des avoués chargés de défendre et d'administrer leurs biens. Lothaire, devenu roi de Lorraine, disposa des abbayes pour en gratifier ses courtisans. Il donna, en 860, celle de Saint-Dié au comte de Chaumontois : ce fut là l'origine de son indépendance, qu'elle n'aurait pu acquérir en restant attachée, comme un simple prieuré, à l'abbaye de Saint-Denis.

Les mœurs des moines s'étaient de nouveau relâchées ; ils avaient transformé leur cloître en une véritable forteresse : ils étaient soldats plutôt que prêtres, et encore de la pire espèce, car ils se livraient, dans les environs, à tous les excès d'un brigandage effréné. Les troubles qui remplissaient le pays furent augmentés par les invasions réitérées des Hongrois, qui incendièrent tous les monastères ; les religieux de Galilée se réfugièrent dans les montagnes, où ils achevèrent de se dépraver, et les abbayes demeurèrent désertes pendant plusieurs années.

Après bien des vicissitudes engendrées par la faiblesse des successeurs de Charlemagne et les querelles des prétendants qui se disputaient la possession de la Lorraine, le duc Ferry, auquel l'archevêque Brunon, archiduc de Lorraine, avait cédé le gouvernement de la Mosellane, tenta de réformer le monastère de Saint-Dié (960). Ferry procéda avec énergie à la réforme des couvents tombés sous sa dépendance. Il chargea de cette mission Adalbert, bénédictin de l'abbaye de Gorze, et en peu de temps Sénones et Moyen-Moûtier eurent changé d'aspect. Adalbert tenta la même entreprise à Saint-Dié ; mais, accablé de travaux, il chargea Erchambert, religieux d'Achéry, de continuer son œuvre. Celui-ci abusa de sa puissance pour dissiper les biens du monastère, et, croyant apaiser la colère du duc par des présents, vendit à cet effet les vases sacrés. Ferry, indigné, chassa les religieux, qui étaient des bénédictins, et les remplaça par des chanoines (964). L'empereur Othon II essaya de rétablir l'autorité épiscopale sur les monastères, en les donnant aux évêques à titre de bénéfices. Pour indemniser Gérard, évêque de Toul, de l'usurpation commise sur les terres de son Église par le duc Ferry, il lui concéda les monastères de Moyen-Moûtier et de Galilée, avec le droit de battre monnaie, que les chanoines conservèrent longtemps, quoiqu'il n'eût été accordé qu'à Gérard seul. La monnaie de Saint-Dié a circulé jusque vers l'an 1400. C'est à

cette époque que les religieux, uniques possesseurs du peu de lumières répandues dans le monde, profitant du trouble et de l'anarchie universelle, substituèrent au pouvoir brutal des comtes-abbés et des seigneurs, une domination non moins lourde et oppressive qu'ils surent rendre plus durable. La veuve de Ferry devait jouir, jusqu'à la majorité de son fils, de l'avouerie de Galilée; mais les chanoines se crurent déjà assez forts pour en refuser les émoluments. La duchesse ne se désista de ses prétentions que par la crainte de profaner le tombeau de saint Dié, en faisant assiéger le cloître du monastère. Elle encourut cependant, à cette occasion, l'excommunication de l'évêque de Toul, dont elle ne se fit décharger qu'en contribuant à la réparation de l'église de Galilée qui tombait en ruines. Tel fut le couronnement de la longue lutte que les chanoines de Saint-Dié soutinrent contre les ducs de Lorraine.

La peste et la famine désolèrent les Vosges, de 1022 à 1028. Les chanoines de Galilée, pour rendre un peu d'espoir au peuple et tromper sa misère, empruntèrent au monastère de Moyen-Moûtier les reliques de saint Hippolyte; ce moyen leur réussit: un concours immense de peuple accourut à Saint-Dié; des foires s'y établirent, et le commerce y prit une assez grande extension. Le chapitre, voyant les heureux effets de la châsse, refusa de la rendre; mais les moines de Moyen-Moûtier armèrent leurs serfs et vinrent la reprendre aux chanoines. Ceux-ci, pour conserver autour de leur monastère la foule de pèlerins et de marchands qu'y avait attirés la châsse, firent construire un hospice sur la rive gauche de la Meurthe. Après la mort de Thierry, fils de Ferry, l'empereur Henri III, ayant donné la Lorraine à Gérard d'Alsace, celui-ci publia des ordonnances contre lesquelles se révoltèrent les seigneurs, qui s'étaient considérés jusque-là comme indépendants, et quelques communautés religieuses, au nombre desquelles se trouvaient le chapitre de Saint-Dié et le monastère de Moyen-Moûtier. Les moines furent soutenus dans leurs prétentions par le célèbre Brunon, que l'Église vénère comme un saint, et qui récemment élu pape par le concile de Worms, avait pris le nom de Léon IX (1048). Le pontife avait de puissants motifs pour accorder sa protection à ces abbayes, car sa mère avait habité longtemps Moyen-Moûtier, et lui-même, avant son élévation au siége de Toul, avait été prévôt du chapitre de Galilée, fonctions dont son propre frère était encore investi. Il résolut donc de les soustraire non-seulement à la puissance séculière, mais encore à la dépendance des évêques de Toul; il obtint, à cet effet, dans l'assemblée de Mayence, en présence de Gérard d'Alsace, un jugement impérial, qui affranchit complètement à l'avenir Moyen-Moûtier et le chapitre de Saint-Dié, lequel, à partir de cette époque, renonça tout à fait à son ancien nom pour conserver définitivement celui de son fondateur.

Les Vosges furent tranquilles pendant quelque temps; mais bientôt les serfs, qui n'avaient fait que changer de servitude, trouvèrent trop lourde celle que les moines faisaient peser sur eux. Ne pouvant se venger à main armée, ils eurent recours à l'incendie: les flammes dévorèrent en un instant l'église et la maison du chapitre (1065). La famine, une maladie affreuse, appelée *le Feu Sacré*, engendrée par la mauvaise nourriture, un froid excessif, une grêle monstrueuse qui détruisait les moissons, enfin les guerres civiles de France et d'Allemagne,

tous ces fléaux réunis ne tardèrent point à désoler les Vosges. De l'an 1065 à 1087, les populations eurent à souffrir toutes les misères, et la barbarie la plus grossière semblait de nouveau régner sur le monde. Cependant, à cette époque même, la ferveur religieuse reprit un essor remarquable, comme si les malheurs publics augmentaient pour quelques âmes le besoin de la retraite. On se mit à rechercher les lieux solitaires, comme aux temps primitifs de la foi, et pas un endroit écarté des Vosges ne resta sans cénobites ou sans cloîtres.

En 1114, l'empereur Henri IV régla les différends qui existaient entre l'avoné et le chapitre de Saint-Dié, dont il confirma les concessions et priviléges. Les chanoines eurent, quelques années après, de vifs démêlés avec Simon Ier, duc de Lorraine, qui fut obligé de faire amende honorable, devant les reliques de saint Dié, à l'archevêque de Trèves, avec lequel il avait été en guerre. Fiers de cet avantage, et voulant en consolider la durée, les chanoines offrirent la prévôté de leur chapitre à Henri, évêque de Toul, frère du duc Simon, mais en retenant pour eux la plus grande partie des attributions de cette dignité, restriction de pouvoir dont ils le dédommagèrent, en substituant au titre de prévôt celui de *grand prévôt*. Cette élection réconcilia le chapitre avec la maison de Lorraine.

Cependant la partie des possessions du duc, située sur la rive gauche de la Meurthe, dans un lieu appelé le *Forum*, recevait tous les jours une population active et industrieuse, tandis que le cloître restait tristement isolé au pied de la montagne d'Ormont. Le chapitre, voyant avec chagrin cet agrandissement, résolut de fonder lui-même une ville dont le cloître serait la citadelle. Pour la peupler, il promit des avantages à ceux qui voudraient s'y établir. Les habitants du *Forum*, auxquels le chapitre fit espérer, à l'ombre du cloître, une protection plus efficace contre les incursions et les déprédations de toute sorte que l'on commettait sur le ban du prince, livré sans défense au premier occupant, émigrèrent dans la nouvelle cité. En quelques années, elle avait déjà pris une certaine importance, ainsi que le nom de Saint-Dié, et il ne lui manquait plus que des murailles qu'on allait construire, lorsqu'un violent incendie, attribué à la jalousie et à la vengeance, détruisit la ville, le monastère et l'église (1155). Le chapitre se releva bientôt de ses pertes, par de nombreuses donations; mais la ville resta plus de cinquante ans sous ses décombres. En 1212, le duc Ferry, projetant de réduire le chapitre de Saint-Dié, qui prétendait ne relever que de l'Empereur et du pape, entreprit d'arriver à ses fins par la ruse, et proposa aux chanoines de rebâtir la ville à frais communs. Il s'engagea à faire construire cinquante maisons, lesquelles seraient habitées par ses sujets, le chapitre se contentant, pour la conservation de ses droits, de l'emplacement destiné à une halle, en mémoire de son ancienne domination.

Ce nouvel état des choses inspira la confiance; les habitants arrivèrent en foule, et bientôt la ville reparut plus brillante et plus belle que jamais : trois années avaient suffi à cette transformation. Le successeur de Ferry abandonna, quelque temps après, au chapitre la propriété du *Forum*, et finit par se faire arracher, à force de concessions, jusqu'au dernier droit régalien qu'il possédait sur le pays. Jusqu'en 1255, le chapitre avait conservé ses fortifications; mais à cette époque il fut ouvert et les chanoines quittèrent la vie commune pour occu-

per des maisons particulières, dans le voisinage de leur église. Les fortifications de la ville ne furent commencées qu'en 1266 ; on mit plus de dix ans à les terminer.

Au XIIIe siècle, l'établissement des communes et l'adoption de la loi dite de *Beaumont* par les ducs de Lorraine, changea en quelques années la position des habitants des Vosges ; peu à peu ils s'initièrent au droit politique que leur créait le nouvel état des choses, de serfs ils devinrent sujets et prirent le rang de bourgeois. Ce fut pour la ville une ère nouvelle et pour les chanoines le signal de la perte de leur pouvoir ; leurs démêlés avec les ducs devinrent de jour en jour plus vifs à mesure qu'ils sentaient leur domination décroître. Cependant, le droit de juridiction appelé *féauté* (*fides limitum*) leur fut maintenu par le duc contre les prétentions de ses propres officiers, et ils le conservèrent longtemps après que cette sage institution fut tombée en désuétude. Les monastères des Vosges s'opposèrent longtemps au système libéral de Ferry III, mais ils furent enfin obligés d'y souscrire, et, prenant l'initiative, ils *octroyèrent, en* 1310, *la grande charte, sur les plaintes et murmures de leurs sujets.* Thiébaut, successeur de Ferry, défendit, contre les attaques des seigneurs, les institutions de son frère, et mérita par là le surnom de Libéral. Toutefois il ne put déjouer les entreprises des moines. Ceux-ci n'avaient point encore dépouillé leurs habitudes guerrières et ne s'étaient pas désistés de toutes leurs prétentions. L'établissement d'un moulin par le duc, et sa démolition ordonnée par le chapitre, furent l'occasion d'une sanglante collision entre les bourgeois et les chanoines, qui, revêtus de cottes de mailles, le casque en tête et la lance au poing, tentèrent vainement de soutenir les ouvriers qu'ils avaient chargés de démolir le moulin. Le sang coula, de part et d'autre, en abondance ; mais la cauteleuse politique du chapitre finit par arracher à la faiblesse du prince ce que la violence n'en avait pu obtenir.

Les Templiers possédèrent dans les Vosges plusieurs maisons dont le voisinage devint, pour les monastères, une cause de jalousie et de discorde. Lors de la suppression de l'ordre, leur extermination fut complète, et leur maison de Bellieuvre rasée. Peu après (1312), les juifs subirent le même sort : leurs dépouilles profitèrent également à ceux qui avaient provoqué ces deux grandes exécutions ; aux seigneurs et aux moines. Pendant le XIVe siècle, nous voyons le chapitre de Saint-Dié constamment en guerre avec les ducs de Lorraine. Tour à tour attaqué ou agresseur, il subit les diverses chances de la guerre et attira dans les Vosges des calamités de toutes sortes. Ce ne fut qu'en 1361 que la province jouit de quelque tranquillité, grâce à la trêve que l'on convint d'observer jusqu'au lendemain de Pâques 1363. Les ducs de Lorraine, à leur avénement, étaient obligés de se rendre à Saint-Dié pour prêter serment en qualité d'avoués de l'Église. Le prince, à genoux devant les reliques du saint et la main sur l'Évangile, jurait de maintenir les priviléges accordés par ses prédécesseurs, par les empereurs et par les papes. Jean, successeur de Raoul, s'astreignit à cet usage, mais il le racheta par le droit de premières prières qu'il obtint du chapitre, et en profita aussitôt en faisant accorder une prébende à son notaire Olry.

A l'expiration de la trêve, les Vosges furent mises au pillage par les aventuriers de l'archiprêtre Arnaut de Cervoles. Le duc ne put en délivrer le pays une pre-

mière fois qu'en leur payant un tribut, pour lequel le chapitre de Saint-Dié lui prêta quatre cents florins, dont le remboursement devint bientôt le prétexte d'un impôt onéreux qui acheva de déconsidérer le chapitre dans l'esprit des bourgeois. Les chanoines, cependant, dont les mœurs beaucoup trop libres avaient déconsidéré l'autorité, sentirent le besoin d'une réforme. Les dignitaires du chapitre reçurent donc la défense de porter la guerre au dehors; le concubinage des prêtres fut proscrit, et l'on prononça des peines canoniques contre ceux qui jureraient et blasphémeraient dans le sanctuaire. Ces réformes peu sincères ne réconcilièrent pas les chanoines avec le peuple, qui pilla et incendia leurs maisons, et bientôt le chapitre, autrefois si riche, ne vécut plus que d'emprunts faits aux Lombards (1410).

Le margrave de Bade, Jacques Ier, avait reçu les prévôtés de Saint-Dié et de Raon, en garantie de la dot de sa femme Catherine de Lorraine; il les conserva jusqu'en 1458. Le margrave résidait au château de Saint-Dié, bâti vers l'an 1284 par Isabelle d'Autriche, épouse de Ferry IV. Peu à peu, se substituant à tous les droits et priviléges du chapitre, il le força par ses violences, en 1449, à se retirer à Denœuvre. Lorsque Charles-le-Téméraire s'empara de la Lorraine et vint ravager les Vosges (1475), le chapitre entra en composition avec lui; mais les bourgeois neutralisèrent ses efforts, et après la bataille de Morat ils livrèrent la ville au duc René. Ce fut le châtelain de Saint-Dié, Claude de Beaumont, qui tua le Téméraire, fuyant à travers un marais, après la funeste bataille de Nancy (5 janvier 1477). Symphorien Champier rapporte que Beaumont mourut du regret d'avoir tué un si grand prince, et surtout d'avoir manqué la riche rançon qu'il en pouvait espérer.

Le règne de René II fut favorable à la tranquillité des Vosges, et particulièrement à la ville de Saint-Dié, dont le chapitre exerçait, à cette époque, une grande influence sur l'esprit religieux des ducs de Lorraine. Ce chapitre, composé de vingt-quatre ou trente membres qui ne reconnaissaient au-dessus d'eux que l'Empereur et le pape, formait une espèce de sénat républicain présidé par un doyen, le premier de ses égaux. Il s'était affranchi de toute soumission envers son grand prévôt, auquel les chanoines n'accordaient d'autres prérogatives que d'officier avec la crosse et la mitre. Il exerçait sa juridiction temporelle en une assemblée qui prit le nom de *Buffet de la pierre hardie*, d'une pierre énorme jadis placée devant l'église et sur laquelle s'exécutaient ses sentences. Les chanoines étaient si jaloux de leur indépendance envers l'évêque de Toul ou le duc de Lorraine, que lorsque le prélat ou le prince venaient au milieu d'eux, ils ne l'admettaient qu'après en avoir obtenu préalablement des lettres de non préjudice à leurs droits et priviléges. Le chapitre de Saint-Dié renfermait dans son sein un homme de génie. Valter Lud joignait à une vertu éprouvée une science profonde : il les employa, ainsi que toute sa fortune, au service de ses concitoyens; littérateur et bon typographe, il introduisit dans les Vosges la représentation des mystères, fit briller aux yeux de ses collègues étonnés les premières pages sorties de ses presses et tenta de réparer les maux qu'engendrèrent, au commencement du XIIe siècle, la stérilité et des maladies épidémiques, en fondant la confrérie de Saint-Sébastien, chargée de secourir les malheureux. De cette époque aussi date

pour le pays des Vosges l'exploitation de ses vastes forêts et la confection des planches de sapin dont il s'est fait depuis un commerce immense. Lud continua ses travaux typographiques, fit des éditions estimées, répandit parmi le peuple des livres de morale, et encouragea les essais du premier écrivain qu'ait eu le chapitre de Saint-Dié : nous voulons parler de Pierre de Blarut, qui chanta, en 1518, la prise de Nancy par René II, dans un poëme intitulé *Nanceidos*.

Pendant près d'un siècle, malgré la fermeté déployée par les ducs de Lorraine et surtout par Antoine-le-Bon, de nombreux procès de sorcellerie affligèrent les Vosges et y firent des milliers de victimes. Le 6 juillet 1554, un violent incendie détruisit en un instant presque toute la ville de Saint-Dié; cent vingt-quatre maisons furent détruites, et les cloîtres et les églises fortement endommagés. Le peuple en accusa les chanoines qui avaient l'imprudente habitude de s'exercer au tir de l'arquebuse au milieu des rues composées de maisons de bois. Cet incendie tourna cependant au profit des bourgeois : les chanoines les traitèrent moins durement et finirent par leur accorder des institutions plus libérales à l'octroi desquelles contribua beaucoup le duc Charles III, qui vint à Saint-Dié, après son mariage avec Claude de France, fille de Henry II, accompagné de Marie Stuart, veuve de François II, et de Catherine de Médicis. Dès lors, les sujets du chapitre furent admis au conseil de la ville et prirent une part active à son administration et à sa défense. Saint-Dié acquérait de son côté une extension très grande, favorisée surtout par les émigrations d'Alsace, et par la protection du duc de Lorraine. Charles IV organisa, en 1628, le conseil de ville, et priva le chapitre de toute influence dans les affaires municipales, sauf le droit de préséance conservé au sonrier du chapitre.

En 1633, les Suédois, qui occupaient l'Alsace, ravagèrent le val de Saint-Dié, et furent repoussés par les troupes de Charles IV, qui bientôt, lors de ses démêlés avec la France, eut à reprendre cette ville sur le rhingrave Othon de Salm. Les Suédois s'en rendirent maîtres, une seconde fois, en 1639; la maison du prévôt et d'autres maisons canoniales furent pillées et livrées aux flammes. Les chanoines avaient fui devant l'ennemi. La peste et la famine vinrent aggraver les ravages de la guerre; les habitants fuirent de tous côtés, et les Suédois, seuls maîtres du pays, le couvrirent de ruines fumantes. Pendant ces calamités, les Vosgiens conservaient à leur prince une fidélité inébranlable, et le chapitre de Saint-Dié choisit pour son grand prévôt le propre neveu de Charles IV, enfant âgé de cinq ans à peine. Revenu de sa captivité en Espagne (1659), le duc Charles IV réorganisa la justice de son duché, ordonna la création d'un bailliage à Saint-Dié, et nomma pour lieutenant du bailli et gouverneur, Laporte, homme franc et intègre, que le chapitre réussit cependant à faire renvoyer de la ville. Le duc, cédant aux vœux des bourgeois et ne tenant aucun compte des réclamations des chanoines, réunit définitivement le gouvernement à la prévôté.

Lorsque le traité de Nimèguo donna presque toute la Lorraine à Louis XIV, un arrêt du parlement de Metz rendit à l'évêché de cette ville, ainsi qu'à celui de Toul, les quatre établissements religieux des Vosges. Enfin, la création d'un office de procureur du roi près du conseil de ville et d'un maire royal à Saint-

Dié, y ruina complétement la vieille domination du clergé. Saint-Dié fut rendue aux ducs de Lorraine (1697). Les débats suscités par la bulle *Unigenitus* ne manquèrent pas de soulever des discussions au sein du chapitre. Cependant le désir de se soustraire aux prétentions de l'évêque de Toul, par l'érection d'un siége épiscopal à Saint-Dié même, détermina les chanoines à adhérer à la bulle. Leur désir ne fut cependant pas satisfait de sitôt; trop d'intérêts contraires s'y opposaient; les ducs Léopold et François III moururent sans pouvoir arriver à conclure cette grande affaire, et ce n'est que lorsque la Lorraine fut cédée, en échange de la Toscane, et donnée en usufruit au roi de Pologne, Stanislas, que celui-ci, croyant concilier tout, nomma et maintint l'évêque de Toul grand prévôt du chapitre, malgré la plus opiniâtre résistance de la part des chanoines. La ville prospérait sous la sage administration de Stanislas : tout semblait lui assurer un avenir heureux et durable, lorsque tout à coup un violent incendie, qui détruisit, en moins de quatre heures, cent seize maisons, anéantit l'ouvrage des siècles et les espérances de l'avenir (27 juillet 1757).

Stanislas s'émut à l'aspect de ce grand désastre; il voulut que la ville fût reconstruite entièrement. Sa cassette, qui semblait inépuisable au service de la Lorraine, fournit à presque toutes les dépenses. Saint-Dié se releva de ses ruines comme par enchantement, et devint bientôt la plus jolie ville du duché, après Nancy. Les bienfaits du roi de Pologne ne s'arrêtèrent pas là; il dota la nouvelle cité d'institutions libérales, réforma tous les anciens abus, et donna une constitution et un éclat nouveaux au chapitre, dont il combla les vœux, en obtenant, par bulle du 21 juin 1776, l'érection tant souhaitée d'un évêché. Le premier prélat investi de la dignité épiscopale, répondait aux généreuses intentions du prince; M. Chaumont de La Galaisière a laissé dans son diocèse une mémoire vénérée. Il fut remplacé, au commencement de la révolution, par un évêque constitutionnel. L'évêché, peu après, fut supprimé, et ce n'est que depuis 1824 qu'il a été rétabli.

Saint-Dié, sous l'ancien régime, était le siége d'un grand bailliage et d'une maîtrise particulière des eaux et forêts; chef-lieu de sous-préfecture du département des Vosges, la ville renferme aujourd'hui plus de 8,000 âmes, et l'arrondissement en compte à peu près 115,800. On trouve à Saint-Dié des filatures de coton, des papeteries et des forges. Les habitants exploitent, en outre, des mines de fer et de cuivre et des carrières de marbre de diverses couleurs, situées dans les environs; ils font le commerce des grains, des toiles, des planches de sapin et des bestiaux. La ville est d'un séjour agréable, ses alentours sont pittoresques. Les mœurs douces et laborieuses de ses habitants, la tranquillité dont on y jouit, les ressources qu'y trouve l'esprit, tout avait su y attacher Delille, qui vint s'y abriter une année entière contre la tourmente révolutionnaire et y terminer sa traduction de l'*Énéide*.

Dom Calmet, auteur de l'*Histoire de la Lorraine*, et l'un des hommes les plus savants du XVIIIe siècle, était abbé de Senones, près de Saint-Dié. Voltaire vint le visiter pendant son séjour à la cour de Lorraine, et resta trois semaines près de lui. *Catherine Bared*, appelée la mère *Mecthilde*, institutrice des Bénédictines de l'Adoration perpétuelle, naquit à Saint-Dié. On doit à M. *Edouard de Baze-*

loire, natif aussi de cette ville, un travail intéressant sur son histoire et sur les Vosges. Les armes de Saint-Dié, que l'on écrivait aussi autrefois Saint-Diez et Saint-Diey, étaient *d'azur à une croix de Lorraine d'or coloyée d'une S et d'un D de même, liés d'un ruban de gueules brochant sur le tout.* [1]

REMIREMONT.

PLOMBIÈRES.

Remiremont doit sa célébrité au fameux chapitre de dames nobles qui lui donna naissance. En 620, Romaric, un des principaux seigneurs d'Austrasie, qui avait quitté le monde pour embrasser la vie monastique à l'abbaye de Luxeuil, fonda un monastère de filles sur une montagne au sommet de laquelle était bâti un château du nom de *Habend*. Un couvent de moines fut élevé tout à côté, et le même abbé gouverna d'abord les deux communautés. Le château de Romaric est mentionné plusieurs fois dans l'histoire, tantôt sous le nom de *Rumerici castellum*, tantôt sous celui de *Rumerici mons*, mont de Romaric, d'où dérive *Remiremont*. Charlemagne et Louis-le-Débonnaire y résidèrent à plusieurs reprises. A la mort de Lothaire, roi de Lorraine (869), la fameuse Valdrade, sa concubine, quitta le monastère de Lure et prit le voile à Remiremont. Les deux monastères ne tardèrent pas, cependant, à avoir leur administration distincte, et la première abbesse fut, dit-on, Macteflède, fille d'une haute vertu. La communauté fort nombreuse se partageait en sept chœurs de douze vierges chacun, lesquels se succédaient les uns aux autres, de manière à établir une psalmodie perpétuelle. On bâtit à cet effet sept chapelles, qui subsistèrent jusque dans les derniers temps. Le monastère d'hommes avait son église particulière. En 849, Louis d'Outre-mer tint à Remiremont une grande assemblée, où il confirma la fondation du monastère de Grandval. Lors des invasions des Huns, au commencement du xe siècle, les deux monastères furent saccagés, et leurs habitants se retirèrent au delà de la Moselle, où ils avaient une métairie considérable; ils y construisirent une nouvelle abbaye qui, depuis cette époque, subsista toujours sur l'emplacement actuel de la ville. En 1051, le pape Léon IX vint à Remiremont, où il consacra l'église paroissiale. Le monastère demeura double comme auparavant, et l'on bâtit deux églises sous l'invocation de saint Pierre et de la Vierge. Les religieuses étaient soumises à une abbesse, les religieux à un abbé, et les uns et les autres concouraient à l'élection d'une abbesse de Remiremont, en vertu d'une bulle du pape Pascal II, qui porte que l'abbesse sera élue suivant la règle de saint Benoit, par les religieuses, du commun con-

1. *Histoire du monastère de Galilée*, par le chanoine Herquel de Plainfaing. — Vassebourg, *Antiquités de la Gaule Belgique*. — N. F. Gravier, *Histoire de la ville et de l'arrondissement de Saint-Dié*. — E. de Bazelaire, *Promenades dans les Vosges*.

sentement des frères. L'abbesse, en signe de dépendance, devait, tous les trois ans, envoyer au saint Père une pièce d'étoffe couleur de pourpre et un cheval blanc. C'est pourquoi l'on portait dans les processions devant l'abbesse un *pallium* ou étoffe de soie, en signe de son éminente dignité.

Il paraît que la règle sévère de saint Benoît, beaucoup plus rigide encore que celle de saint Colomban, à laquelle elle avait succédé, était mal observée à Remiremont; car l'église des Dames ayant été consumée par un incendie vers l'an 1145, et l'abbesse ayant demandé au pape quelque secours pour la reconstruire, le pontife agréa sa demande, en déclarant toutefois que c'était moins par considération pour les religieuses dont la vie mondaine déshonorait la règle de saint Benoît, que dans l'espérance de voir cette église rendue au culte de Dieu. Les chanoinesses étaient exemptes de l'ordinaire, c'est-à-dire de la juridiction de l'évêque de Toul, dans le diocèse duquel se trouvait leur monastère. Au concile provincial, tenu en 1152, par Hillin, archevêque de Trèves, le duc Matthieu Ier confirma pleinement les droits et priviléges de l'abbesse, qui ne reconnaissait au temporel que l'Empereur et jouissait des droits régaliens. Après l'incendie de 1057, les religieuses ne vécurent plus en communauté; elles eurent chacune une maison particulière, tout en conservant l'habit et le titre de Bénédictines, et finirent même par cesser complétement de faire des vœux. C'est vers la fin du XIe siècle que les deux communautés se séparèrent; les religieux retournèrent au saint mont, lieu de leur première demeure, prirent la règle des chanoines de Saint-Augustin, et furent remplacés, en 1620, par des Bénédictins réformés de la congrégation de Saint-Vanne.

Au commencement du XIIIe siècle, les Dames de Remiremont avaient encore un comte ou avoué, différent des ducs de Lorraine; mais, dans la suite, les empereurs donnèrent le comté à ces derniers, à charge de défendre et protéger l'abbaye. Le 15 juillet de chaque année ils étaient obligés de venir à Remiremont, où ils portaient sur leurs épaules la châsse de saint Romaric, et renouvelaient le serment de soutenir les droits et priviléges de l'abbaye, serment qui était transcrit et signé de leur main dans un volume in-folio, en vélin, couvert de plaques d'or et doré sur tranche. On voyait encore ce livre, avant la révolution, dans le trésor de l'abbaye. La qualité de comte ou avoué donnait aux ducs le droit d'exiger certaines redevances sur les sujets de l'abbaye; le duc Thiébaut voulut agrandir ce droit, mais l'Empereur l'obligea d'y renoncer, et confirma à l'abbesse le titre de princesse d'Empire ainsi que la régale de son abbaye. Les entreprises des officiers des ducs contre le chapitre étaient incessantes : le grand nombre de traités et transactions qui survinrent entre les parties font foi de la grande puissance de l'abbaye, de l'étendue de ses biens et des priviléges considérables dont elle jouissait.

Lorsque Charles VII occupa la Lorraine, en 1444, il donna des lettres de protection à la ville et à l'église de Remiremont, et prit le chapitre sous sa protection spéciale. Les ducs continuaient cependant à contester au chapitre la souveraineté et la jouissance des droits régaliens ; les Dames de Remiremont obtinrent, en 1563, des lettres très-amples de protection de l'empereur Ferdinand Ier, en vertu desquelles elles prétendirent mettre la ville de Remiremont au rang des

villes impériales indépendantes. Le duc Charles III, irrité de ces prétentions, réclama auprès de l'Empereur et de son successeur Maximilien II, et envoya le bailli des Vosges retirer les armes de l'Empire de tous les endroits où les Dames les avaient fait placer. On enferma l'abbesse et les religieuses dans leurs maisons, et, après quelques heures seulement de cette réclusion, elles se décidèrent à donner satisfaction au duc et à le reconnaître pour leur souverain. Cet épisode est connu dans l'histoire de la Lorraine sous le nom de *guerre des panonceaux*. Quelques années après, Charles vint à Remiremont, et fit avec le chapitre une transaction définitive qui régla désormais la position à l'égard des ducs de Lorraine (1579). De 1612 à 1614, l'abbesse Catherine de Lorraine tenta de réformer les chanoinesses, mais tous ses efforts échouèrent devant la résistance du chapitre et de la noblesse du pays.

Pendant la guerre de trente ans, Louis XIII s'empara de Remiremont, dont il fit raser les fortifications (1637). Le duc de Lorraine, Charles IV, vint y assiéger en personne les Français; ceux-ci ayant épuisé leurs dernières ressources, menacèrent, si on ne les admettait point à une honorable composition, d'enfermer les religieuses dans l'église et d'y mettre le feu. Les chanoinesses épouvantées réclamèrent si énergiquement auprès du duc, que celui-ci accorda aux assiégés ce qu'ils lui demandaient. L'année suivante, Turenne investit la ville; mais, quoique les murailles fussent en mauvais état, et que la garnison, composée de trente soldats seulement, manquât à peu près de munitions, l'abbesse prit si bien ses mesures, que le général français fut obligé de lever le siége, au bout de six jours, après trois assauts et l'ouverture d'une brèche; il y perdit huit cents hommes. En 1727, sur un bref du pape Benoît XIII, le cardinal de Rohan fit la visite apostolique du chapitre de Remiremont. Ses règlements furent homologués à la cour souveraine de Lorraine et approuvés par le souverain pontife. Le chapitre avait la haute justice et la police de la ville; le tribunal, appelé le *ressort supérieur*, fut supprimé en 1751 par le roi de Pologne et remplacé par un autre siége intitulé la *justice commune*.

Le chapitre de Remiremont n'était composé que de Dames de haute noblesse : elles devaient fournir des preuves de quatre quartiers, des côtés paternel et maternel. Ces preuves étaient si rigoureusement exigées, qu'une fille de France ne put être admise à cause de l'intrusion des Médicis. Les chanoinesses pouvaient posséder plusieurs prébendes, et se perpétuaient en adoptant comme nièces des jeunes personnes qui leur succédaient. L'abbesse appartenait toujours à une famille princière de France ou d'Allemagne. Après elles, venaient deux autres dignitaires : la doyenne et la secrète, ensuite une sonrière, une aumônière, dix autres officières et quatre chanoinesses-chantres. L'abbesse, princesse d'Empire, avait comme une cour formée des dames de son chapitre. On portait devant elle, dans les cérémonies, le *pallium*, la crosse et l'épée. Lorsqu'elle entrait pour la première fois à Remiremont, elle y était reçue avec une pompe presque royale. La milice urbaine se mettait sous les armes, et quelques chanoinesses, déléguées à cet effet, allaient la recevoir à une petite distance de la ville, aux portes de laquelle l'attendaient le bailli, ses officiers et les députés des maîtrises et des corporations qui la complimentaient; au lieu des clefs de la ville on lui en offrait *les*

vins dans une riche coupe qu'elle portait à ses lèvres. Elle se rendait ensuite à l'église où l'attendaient les chanoinesses, rangées selon leur ordre, revêtues de leur costume, décorées de leur cordon moiré bleu et de leur médaille; après avoir pris possession de son siége, elle était conduite sous un dais emprunté au palais abbatial. Ce palais, autour duquel étaient groupées les maisons particulières des chanoinesses, bâties avec goût et meublées avec élégance, répondait à sa destination princière. Construit en 1752, par la princesse Anne-Charlotte de Lorraine, d'après le goût italien, il présentait une longue suite d'appartements somptueux, décorés avec la plus grande magnificence et resplendissants de glaces et de sculptures. L'abbesse y déployait un luxe oriental. Telles étaient la grandeur et la beauté de l'édifice, qu'il résista aux efforts des démolisseurs révolutionnaires et qu'en ce moment il renferme à lui seul la mairie, le tribunal, le collége, la bibliothèque et le théâtre de la ville.

Les Dames de Remiremont, qui n'étaient point astreintes par des vœux à une vie régulière et commune, acquirent de bonne heure une heureuse influence sur le pays soumis à leur domination. Les habitants étaient renommés pour l'élégance de leurs mœurs et leur urbanité. Il y avait dans les Vosges quatre chapitres de chanoinesses où la noblesse était également exigible. Néanmoins on disait dans le pays : les *Dames* de Remiremont, les *caignes de chambre* d'Épinal; les *servantes* de Poussay, les *vachères* de Bouxières.

Remiremont, aujourd'hui chef-lieu de sous-préfecture du département des Vosges, est situé au pied des montagnes, dans une des situations les plus pittoresques des Vosges; les riches villages répandus dans la vallée et les eaux limpides de la Moselle égaient le paysage. La ville offre elle-même un aspect attrayant; les maisons en sont propres, peu élevées et presque toutes à arcades; de nombreuses fontaines y entretiennent la propreté, et les habitants ont tous cet aspect de santé et de gaieté que donne le bien-être en général. Outre l'ancien palais et l'hôpital, le mieux doté des Vosges, on y remarque l'église, charmant édifice dans le style du XV[e] siècle, à ogives et absides, dont les voûtes grandes, souples et légères reposent sur de fines colonnettes, sans ornements et sans sculpture. Dès le XVI[e] siècle, Remiremont passait, du reste, pour une ville fort agréable. Son importance datait de loin : l'empereur Rodolphe, qui avait épousé, en 1284, la fille de Hugues, duc de Bourgogne, et deux ducs de Lorraine, y étaient morts, l'un, Gérard d'Alsace, en 1070, et l'autre, François I[er], en 1545; on fit à ce dernier des obsèques magnifiques. Montaigne, qui s'arrêta à Remiremont, lors de son voyage en Italie et en Allemagne, nous a laissé de son séjour une curieuse relation. La doyenne et les chanoinesses firent à l'illustre visiteur le plus aimable accueil et lui envoyèrent des artichauts, des perdrix et un baril de vin.

L'arrondissement de Remiremont renferme 68,400 habitants, et ce chef-lieu de sous-préfecture un peu plus de 5,000. Là se concentre le commerce de toutes les montagnes voisines, dont les principaux articles sont le fromage façon Gruyère et celui de Gérardmer ou de Jéromée. Il y a dans la ville des fabriques considérables de toiles de coton siamoises et mousselines, et dans l'arrondissement des fabriques d'acier et des forges. Remiremont a donné naissance à *Pierre Blaise*, savant mathématicien du dernier siècle; à *Bexon*, le collaborateur de

Buffon, et au général *Humbert*. C'est aux environs qu'habitent les *Fleurot, du val d'Ajol*, famille célèbre de *renoueurs*, ou chirurgiens, qui depuis plusieurs siècles possèdent, de père en fils, un merveilleux talent pour la guérison des fractures et luxations. Ils emploient leur science avec le plus parfait désintéressement. Les armoiries de Remiremont étaient *de gueules à deux clefs d'argent en sautoir*.

Les bains renommés de *Plombieres*, *Plumières* ou *Plumeires* ont été connus des Romains, qui y avaient ramassé les eaux chaudes et fondé un établissement fréquenté. On y voit encore quelques traces de leur passage, quoiqu'il ne soit fait mention de ces bains dans aucun des géographes ni des historiens de l'antiquité. Les plus vieilles maisons de l'endroit ne datent que de l'an 1500, un incendie ayant, en 1498, complétement détruit le village. La seigneurie de Plombières appartenait aux dames chanoinesses de Remiremont, sous la souveraineté des ducs de Lorraine. Pendant une longue suite de siècles, les bains restèrent dans un oubli profond. Il paraît cependant que les eaux de Plombières avaient déjà de la réputation, puisqu'en 1292, Ferry III fit bâtir dans le bourg un château pour la sûreté des baigneurs. Il était réservé au roi de Pologne, Stanislas, de restaurer cet établissement thermal : sa sollicitude et ses soins en firent, pour ainsi dire, une création nouvelle dont les pauvres surtout devaient profiter, car son inépuisable bienfaisance commença par y fonder un hôpital, où, à chaque saison, une soixantaine de malades indigents des deux sexes venaient recouvrer la santé et bénir son nom.

Depuis ce temps, l'importance et les agréments de Plombières, situé dans une vallée très-resserrée, au milieu des montagnes les plus pittoresques des Vosges, et traversé par le torrent de l'Eaugronne, n'ont fait que s'accroître de jour en jour. Tout, du reste, y rappelle la mémoire du royal fondateur de la ville : la reconnaissance des habitants a donné le nom de Stanislas à l'un des bains, lesquels sont au nombre de quatre, à une promenade charmante et à une fontaine qui est un but de pèlerinage agréable. Plombières compte environ 1,800 habitants; ses maisons à balcons, propres et jolies, sont élevées seulement de deux étages. Le séjour en est attrayant et justifie la réaction qui, depuis plusieurs années, a ramené la foule aux établissements de bains du royaume. Plombières a particulièrement gagné à ce revirement d'opinions : ses eaux, dont les propriétés stimulantes activent la circulation, ont le précieux avantage d'être de deux sortes, froides et thermales : une plus grande variété de malades y trouvent donc la guérison de leurs maux. Le mouvement annuel des baigneurs peut être évalué à près de mille personnes.

Il serait trop long de donner la liste de tous les hommes célèbres ou de tous les seigneurs qui ont visité les bains de Plombières. Les ducs de Lorraine s'y rendirent souvent avec leur cour. Montaigne y chercha vainement un remède à l'affection chronique dont il mourut; il dit dans son Voyage d'Italie que les bains de France « qui ont le plus d'aménité de lieu, sont ceux de Bagnères et de Plombières ». Stanislas avait décoré la ville et ses environs de plusieurs embellissements pour recevoir Mesdames de France, pendant les différents séjours qu'elles

y firent. Le chevalier de Boufflers, filleul du prince, célébra ces lieux dans quelques-unes de ses plus charmantes productions : on voit encore les inscriptions qu'il fit graver en divers endroits ; elles sont consacrées toutes à de chers souvenirs. [1]

MIRECOURT.

Mirecourt est une de ces anciennes villes de la Lorraine, qui durent leur importance à l'avantage d'avoir été choisies comme siéges des grands bailliages du duché. La révolution de 1789 lui fit perdre, à la vérité, sa prééminence judiciaire; mais elle la dota, en échange, de nouveaux éléments de prospérité, en l'élevant au rang de sous-préfecture du département des Vosges. D'un autre côté, le commerce de Mirecourt, qui fleurissait déjà sous l'ancienne monarchie, a pris de nos jours une extension fort considérable. Qui ne connaît les fines dentelles si bien faites qui sortent des mains des ouvrières de cette ville et les instruments de musique que fabriquent ses luthiers et qu'on rencontre dans toutes les provinces avoisinantes? Deux genres de produits, deux spécialités qui auraient suffi pour faire la réputation de Mirecourt et qui assurent le bien-être à un grand nombre de ses habitants.

Les historiens ont voulu trouver quelque analogie entre le nom de Mirecourt et celui de *Mercure;* mais ils ne produisent à l'appui de leur opinion aucune citation, aucune tradition, ni aucun monument ancien. Originairement la seigneurie de Mirecourt appartint aux comtes de Toul. On sait que ces seigneurs étaient très-puissants. Ce fut l'un d'eux, Frédéric de Toul, qui affranchit, en 1234, les bourgeois de Mirecourt; il donna pour garant de ses promesses, son frère, le seigneur Renard. On remarque dans sa charte de concession, qu'il parle comme souverain et maître absolu de ses sujets. Du reste, le droit public, le droit civil et le droit criminel, y sont mêlés et confondus sans ordre. A côté des impôts, des corvées, des exigences excessives du seigneur, on y trouve de bizarres châtiments. Ainsi, par exemple, il y est dit que si l'on surprend un homme dans le jardin d'un autre, *il perdra l'oreille*, ou paiera cinq sols. Isabelle, petite-fille du comte Frédéric, et Simon de Rozières, son mari, vendirent Mirecourt, en 1284, à Ferri III, duc de Lorraine.

Mirecourt changea plusieurs fois de maître, pendant la guerre de succession qu'Antoine de Vaudemont fit au duc René Ier. Le peu d'importance de ses fortifications, qui ne lui permettait pas de soutenir un siége régulier, en rendait d'ailleurs la réduction assez facile. En 1438, la prise de Mirecourt par Fort-Épice,

1. Valdenaire, *Histoire de Remiremont.* — E. de Bazelaire, *Promenades dans les Vosges.* — Charton, *Revue des Vosges.* — D. Calmel, *Notice de la Lorraine.* — *Coup-d'œil sur Plombières*, par un voyageur. — *Voyage à Plombières*, par P. D. C. — *Une saison à Plombières*, par le baron de M. — Notes manuscrites.

capitaine du parti du comte de Vaudemont, alarma tellement le maréchal de Lorraine, qu'il appela à son aide plusieurs guerriers renommés de la France. La Hire, Pothon, Blanche-Fleur, répondirent à cet appel. Peu de temps après, Mirecourt rentra sous la domination de René : le capitaine Floquet, gagné par cinq mille salus que lui donna l'évêque de Metz, abandonna les intérêts du comte de Vaudemont et remit la place aux Lorrains. Mirecourt tomba au pouvoir des troupes de Charles-le-Téméraire à l'époque de ses démêlés avec René II ; mais, en 1476, les soldats du Bourguignon en furent chassés par les Lorrains.

Les ducs de Lorraine régnèrent sur la ville depuis cette époque, sans contestation, jusqu'au règne de Charles IV. Elle éprouva alors à peu près les mêmes vicissitudes que les autres cités de la province. Le malheureux Charles vint, en 1633, se réfugier dans cette place, après l'occupation de Nancy par les troupes de Louis XIII. Il y passa l'hiver, attendant du sort un avenir meilleur. Le 20 août 1641, Mirecourt fut investie par cinq cents mousquetaires français, sous les ordres du sieur de Folleville; la garnison du fort, qui avait d'abord résisté, se voyant menacée de la mine, capitula le lendemain à sept heures du matin.

Après la paix des Pyrénées, en 1659, la Lorraine ayant été rendue au duc Charles IV, à condition que Nancy serait démantelé, ce prince se retira de nouveau à Mirecourt; il s'y livrait, dit la chronique, au divertissement de la chasse. Comme il allait souvent à l'abbaye de Poursas ou Poussai, il y fit connaissance de la comtesse Isabelle de Ludres, connue sous le nom de la belle comtesse de Ludres, et en devint si éperdument amoureux qu'il résolut de la prendre pour femme. Mais ce projet de mariage ne se réalisa point. Après la nouvelle rupture du duc avec la France et sa sortie de ses états, en 1670, le maréchal de Créqui surprit Mirecourt et en fit raser les murailles qui ne devaient plus être relevées.

Cette ville avait pour armes *de sinople à la face d'or*. Il y avait autrefois à Mirecourt quatre couvents, dont le plus ancien était celui des Cordeliers, bâti en 1414 ; les Capucins, les religieuses de la Congrégation et les religieuses de Sainte-Claire y avaient été établis dans la première moitié du XVII[e] siècle (1609-1634). On cite l'hôpital au nombre des établissement de ce genre les plus beaux et les mieux tenus. Le duc Léopold, par sa déclaration de 1724, avait imposé à tout testateur l'obligation de faire à cette maison hospitalière un legs proportionné à sa fortune. Il n'existe qu'une église à Mirecourt. Comme l'une des sous-préfectures des Vosges, la ville est le siége d'un tribunal de première instance et d'un tribunal de commerce. Sa population est de 5,385 habitants, et celle de l'arrondissement de 73,276. Le père *Pierre Fourier*, réformateur des chanoines réguliers de Saint-Augustin, de la congrégation de Saint-Sauveur en Lorraine, et instituteur des religieuses de la congrégation de Notre-Dame ; le jurisconsulte *Etienne-Charles Abram* et le sculpteur *Lupot*, naquirent à Mirecourt. Le savant jésuite *Nicolas Abram* est sorti de Xaronval, village situé à une petite distance de la ville. [1]

1. Dom Calmet, *Histoire de Lorraine*. — Hesseln, *Dictionnaire universel de la France*.

NEUFCHATEAU.

En suivant le cours de la Meuse, on rencontre sur la rive droite de cette rivière, à l'endroit où elle reçoit les eaux du Mouzon, une éminence, sur laquelle s'élevait jadis un château fortifié, entouré de fossés et flanqué de tours. Ce manoir dominait, dès le moyen âge, plusieurs groupes d'habitations. Le château et ses dépendances portaient le nom de *Neufchâteau*. Nous ne discuterons point si l'origine de cette cité se rattachait à l'existence de l'ancien *Neomagus*, ville ou station située sur la voie romaine qui allait de Metz à Langres. C'est une opinion fort contestable, et à l'appui de laquelle on n'a pu donner aucune preuve satisfaisante. Il n'est pas non plus démontré que Neufchâteau ait eu des comtes particuliers, comme le croit le savant dom Calmet, bien que ses armes fussent *d'or, à la bande de gueules, chargée de trois tours d'argent*.

Jusqu'au XIe siècle, l'histoire garde un silence complet sur Neufchâteau; il n'en est question, pour la première fois, qu'en 1097, à propos de la fondation faite par un certain Ursus, d'un prieuré de l'ordre de Saint-Benoît, lequel fut uni au monastère de Saint-Mansui de Toul. Dom Calmet entend sans doute parler de cette même fondation, lorsqu'il dit : « Le duc Thierry fit faire un *nouveau faubourg* ou une *nouvelle ville* à Neufchâteau, et y érigea une église en l'honneur de saint Nicolas, dont il fit présent à l'abbaïe de Saint-Mansui. L'évêque Pibon la dédia et la déclara indépendante de la paroisse de Saint-Christophe de la même ville, en 1097. » S'agit-il ici de la fondation du château ou d'un agrandissement de la ville? Nous n'osons trancher cette question. Ailleurs, dom Calmet dit encore : « Dans le château se trouvait une église dédiée à saint Nicolas. Le duc Thierry l'avait fait bâtir, sous Pibon, évêque de Toul. La mort ne permit pas à Thierry d'achever cette église; elle fut terminée par le duc Simon, lequel fit aussi bâtir un monastère, joignant l'église, pour des religieux de Saint-Mansui de Toul. Le monastère se trouvant trop resserré, le duc Simon et la duchesse Adélaïde en construisirent un nouveau, au dehors du château, pour ces religieux, qui furent mis en possession de l'église Saint-Christophe et des terres de sa dépendance. En 1123, l'évêque Pibon confirma les dispositions prises par le duc et par la duchesse. » Cette citation, outre qu'elle confirme l'existence du château, en 1097, prouve, aussi qu'à la même époque les ducs de Lorraine en étaient maîtres. Nous connaissons dès lors avec certitude l'histoire de la ville, puisque tous les historiens s'accordent à dire qu'à partir du XIIe siècle les ducs de Lorraine tenaient en fief des comtes de Champagne la seigneurie de Neufchâteau avec ses annexes, savoir : Montfort, Frouart et la moitié de Grand. En effet, le duc Matthieu II, dans un acte daté du 30 juillet 1220, déclare avoir reçu Neufchâteau en augmentation du fief, pour lequel il avait déjà rendu hommage au comte Thiébaut, fils de Blanche de Navarre; et à la mort de Matthieu, Ferry III, son successeur, obtient dans un autre

acte la confirmation *des droits tant des seigneurs que des bourgeois de Neufchâteau.*

Philippe-le-Bel, devenu par son mariage avec Jeanne Ire, comtesse de Champagne et reine de Navarre (1284), suzerain de la ville et de ses dépendances, ordonna, dans des lettres-patentes du 22 janvier 1297, que les habitants seraient reçus aux foires de Champagne. Quelque temps après, néanmoins, il renonça à tout droit de souveraineté et de ressort sur Neufchâteau et sur ses autres fiefs situés au delà de la Meuse; mais les lettres relatives à cette renonciation n'ayant point été enregistrées au parlement, Thibaut, fils du duc Ferry, fut obligé de prêter hommage au roi de France pour ce fief que son père lui avait donné en mariage. En 1300, Philippe-le-Bel accorda divers priviléges au nouveau titulaire. Sous Charles VI, un arrêt célèbre du parlement de Paris condamna Charles, duc de Lorraine, à remplir l'obligation du serment, dont il avait refusé d'abord de s'acquitter (1399). La même formalité fut successivement accomplie par tous les princes de la maison d'Anjou, dans laquelle Isabeau, fille du duc Charles, avait apporté la Lorraine. On ne voit point, toutefois, que le duc René, fils d'Iolande d'Aragon, ait reconnu les rois de France comme suzerains de Neufchâteau, ni même que les officiers royaux aient dirigé contre lui aucune poursuite. La souveraineté de tous ces lieux resta pleine et entière aux ducs de Lorraine, pendant près de deux cents ans : ce n'est qu'en 1681 que la chambre royale de Metz, dite de *réunion*, les incorpora au domaine de la couronne, leur seigneur ayant encouru la commise et la confiscation desdits fiefs, par défaut d'hommage au roi de France, à cause du comté de Champagne. Le traité de Ryswick annula l'arrêt de la cour de Metz, et rétablit le duc Léopold Ier dans la souveraineté de Neufchâteau (1697).

Dès le XIIIe siècle, les habitants de cette ville s'étaient associés aux efforts que firent alors les cités les moins populeuses de la Lorraine pour arracher à leurs maîtres des franchises et des priviléges : nous les voyons, en 1225, se racheter de la servitude, et, à force d'énergie et de persévérance, obtenir ensuite différentes immunités, tantôt de leurs propres seigneurs, tantôt des rois de France eux-mêmes, dont, au reste, la sollicitude toute paternelle s'attacha constamment à les garantir du despotisme des princes lorrains. Le château ducal était situé dans le haut de la ville : le duc Raoul y fonda, dans le XIIe siècle, une chapelle, en l'honneur de la Vierge et de Saint-Julien, et affecta à l'aumônier une rente annuelle de cent sols petits tournois, percevable sur le *tabellionnage de Neufchâteau et autres lieux.* Le duc fit, d'ailleurs, de son château une espèce de citadelle, avec fossés et pont-levis, comme il appert d'une plainte que les bourgeois présentèrent, à ce sujet, au roi de France, en 1352. La duchesse douairière, Christierne de Danemark, y assembla, le 5 novembre 1545, les États de Lorraine et de Barrois. En 1641, la bourgeoisie de Neufchâteau, bien disposée pour Louis XIII, se barricada contre les soldats de la garnison qui voulait la contraindre à poser les armes. Le comte de Grancey en ayant eu avis, marcha aussitôt sur la place, avec l'évêque d'Auxerre, commandant de l'armée française. La garnison fut forcée de se retirer dans le château et ensuite dans la grande église. Le reste de ses troupes étant arrivé, l'évêque d'Auxerre dressa des batteries contre la citadelle dont le gouverneur fut contraint de capituler.

Neufchâteau, chef-lieu de sous-préfecture du département des Vosges, compte un peu plus de 3,500 âmes; l'arrondissement en renferme près de 66,000. La ville, petite mais jolie, a un collége communal et une bibliothèque publique où l'on peut consulter plus de huit mille volumes. On y trouve des forges, des fabriques de couvertures de laine, de clous, et de pointes de Paris; et il s'y fait un assez grand commerce en toiles communes, clous, fer et ouvrages d'osier, l'une des principales industries des habitants. Cette ville a donné le jour au littérateur *Nicolas François de Neufchâteau*, tour à tour député à l'Assemblée législative, ministre de l'intérieur, membre du Directoire et sénateur.[1]

BAR-LE-DUC.

Le pays des Leuks, dans lequel était située la ville de Bar (*Barrum*, *Barri-villa* et plus tard *Barri-Dux*), ne joua aucun rôle pendant la conquête romaine. Il a été dit dans la notice sur Toul que cette peuplade, remarquable par sa force musculaire et par son adresse à tirer de l'arc, était presque toujours en guerre avec ses voisins : elle resta libre, quand déjà toute la Gaule était soumise. Sous le règne de Trajan, le sort des Leuks n'avait pas changé : Pline dit nettement *Leuci liberi*. Mais lorsque les invasions commencèrent à grouder sur le Rhin, le pays des Leuks fut occupé; on le fortifia et des routes le sillonnèrent. C'est vers cette époque que l'on peut faire remonter la fondation de Bar. D'abord, ce ne fut qu'un village jeté sur les bords de l'Ornain, adossé à la route qui conduisait de Toul à Reims, et protégé par le camp romain (existant encore aujourd'hui sur les hauteurs de Fains) qui fut établi pendant l'anarchie des trente tyrans. Quel était le nom de ce village? Question insoluble, à l'aide même des hypothèses. On peut supposer, toutefois, qu'il dut bientôt une certaine prospérité au voisinage des villes de Gran, Nasium et Solimariaca, que les Barbares punirent de leur résistance en les détruisant. Le camp romain servit alors plus d'une fois de refuge aux populations de ces malheureuses contrées que le débordement des hordes conquérantes dévastait comme un tremblement de terre; et les habitants du village, en souvenir de la barrière qu'il leur avait opposée, lui donnèrent le nom gaulois de *Bar*. L'importance du lieu n'était pas assez grande pour que Bar jouât un rôle dans l'espèce de révolution qui établit dans les Gaules la domination des chefs de tribus franques : aussi l'histoire ne le mentionne point. Cependant, lorsque Childérik revint de Thuringe, en 467, ce fut à Bar qu'il rencontra son conseiller Véomade, sur l'avis duquel il s'était décidé à cette démarche : *Apud castrum cui nomen Barrum est*, dit le moine Aimoin, que certains historiens ont accusé de mensonge, en cette circonstance, faute de n'avoir

1. Dom Calmet, *Histoire de Lorraine*. — Expilly, *Dictionnaire des Gaules*. — *Biographie des contemporains*. — *Annuaires des Vosges*.

pas exploré le pays et vu le camp qui domine le village moderne de Fains. Childéric, reconnaissant du bon accueil que lui firent les habitants, les exempta d'impôts et leur permit de constituer chez eux une sorte de municipalité; mais comme l'esprit romain n'avait pas prévalu dans le pays des Leoks, le municipe ne fut point établi.

En 496, Chlodwig, après sa victoire de Tolbiac, allant de Toul à Reims, pour y recevoir le baptême, passa à Bar, la seule direction qu'il pût suivre parce qu'il n'y avait pas alors dans les Gaules d'autres routes que les voies romaines. Sous le règne de ses successeurs, le nom de cette ville n'apparaît pas une seule fois dans les chroniques. C'est à cette époque, sans doute, que Bar, occupé par l'un des leudes du roi d'Austrasie, vit s'élever le château de Mirouault au pied de la montagne qui dominait le bourg. Plus tard, Vulfoald, fondateur de l'abbaye de Saint-Mihiel, donna à cette abbaye tout ce qui lui appartenait dans le lieu de Bar, comme le prouvent deux titres datés, l'un de 674, l'autre de 709. Ce fut aussi dans le château de Bar que Louis-le-Débonnaire expédia des lettres-patentes en faveur de l'abbaye de Montier-en-Der (828); enfin on trouve le Barrois spécialement désigné dans le partage fait entre Charles-le-Chauve et Louis-le-Germanique (870).

Dans la seconde moitié du x[e] siècle, Frédéric I[er], duc de la Mosellane, fit construire sur la montagne qui surplombe Bar une solide forteresse, sous le prétexte d'arrêter les courses des Champenois dans la basse Lorraine. Il échangea ensuite les domaines de sa femme contre des terres sises près du château, et s'intitula duc de Bar. Son fils et successeur, Thierri I[er], ayant jeté en prison sa mère Béatrix, qui voulait le retenir trop longtemps en tutelle, fut censuré par le pape Jean XXII, qui lui imposa comme pénitence la fondation de quatre canonicats. La forteresse de Frédéric, autour de laquelle s'étaient groupées de nombreuses habitations, n'avait pas d'église. La paroisse était dans la ville même, que l'on commençait déjà à nommer la ville-basse, à cause de sa position à l'égard du château. Thierri s'associa au chevalier Hezeb, pieux pèlerin, qui, ayant rapporté de ses voyages des reliques de saint Maxe de Tours, construisit une chapelle pour les recevoir près de la forteresse de Bar. C'est à cette chapelle que furent annexés les quatre canonicats, et, en 994, saint Gérard, évêque de Toul, vint la consacrer en l'honneur de la Vierge et de saint Étienne. Malgré cette dédicace, la nouvelle église porta, jusqu'à sa destruction, le nom de Saint-Maxe.

Vers l'an 1011, le duc Thierri fut attaqué sous les murs du château de Bar par Vidric, comte de Clermont, et Amaury, archidiacre de Langres; il les repoussa l'un et l'autre, et, quoique blessé, tua Amaury de sa propre main. Thierri mourut en 1024; son fils, Frédéric II, ne laissa que deux filles (1033), Sophie et Béatrix. La première épousa Louis de Montbelliard, comte de Mousson; la seconde fut mariée à Boniface, marquis de Montferrat. De cette union naquit Mathilde, comtesse de Toscane, qui joua un si grand rôle en Italie, pendant les guerres de l'Empire et du saint siége, auquel elle légua la Toscane et la Lombardie. Louis de Montbelliard, homme de petite noblesse et de faible caractère, n'osa prendre le titre de duc et abandonna tout le gouvernement à sa femme, l'une des princesses les plus remarquables de son siècle. Les seigneurs de Bar ne

se qualifièrent plus dès lors que de comtes, jusqu'à Robert, gendre du roi Jean, qui se créa duc. Les réclamations de la France sur le Barrois mouvant n'ont pas eu dans la suite d'autre origine. En 1036, Eudes, comte de Champagne, ayant attaqué les alliés de Conrad, son compétiteur à l'Empire, s'empara de Bar et y mit le feu; le 17 septembre de l'année suivante, il fut tué dans une bataille que lui livra, sur le territoire de cette ville, Gothelon, duc de la basse Lorraine, envoyé par l'Empereur, avec une armée, au secours de la comtesse Sophie. Celle-ci mourut, en 1092, après avoir fondé le prieuré de Notre-Dame, qu'elle donna, en 1088, à l'abbaye de Saint-Mihiel; en y ajoutant les fonds et les revenus appartenant à la cure de la ville. Son arrière-petit-fils, Renaud Ier, rude batailleur du moyen âge, fit tour à tour la guerre au comte de Luxembourg, à l'évêque Richard de Verdun et à l'Empereur lui-même, qui vint l'assiéger dans son château, l'y prit et l'emmena prisonnier. C'est sur cette captivité du comte de Bar que les auteurs allemands basent les prétentions de l'Empire à la suzeraineté du Barrois. On verra dans la notice sur Pont à-Monsson comment l'Empereur rendit la liberté à Renaud. Celui-ci n'en profita que pour se venger de l'abbé de Saint-Mihiel, ainsi que de l'évêque de Verdun dont il était l'avoué et dont il ravagea tous les domaines (1149). Renaud II, son fils, accompagna Louis-le-Jeune en Palestine, et se fit remarquer au siége de Damas. Le Barrois fut augmenté par lui de la châtellenie de Ligny, dot de sa femme, Agnès de Champagne.

Henri Ier, fils de Renaud II, alla combattre aussi dans la Terre Sainte où il fut tué aux côtés de Richard-Cœur-de-Lion, à la terrible journée d'Arzur (1192). Son frère, Thibaut Ier, qui lui succéda, acheta du duc de Bourgogne le comté de Luxembourg, et fit la guerre au duc Ferry de Lorraine et à l'évêque de Metz. Il s'empara de Ferry auprès de l'abbaye de Gorze, et lui imposa des conditions qui rendirent le Barrois l'égal du duché de Lorraine. A Bouvines, le comte de Bar, Henri II, combattait dans la bataille de Philippe-Auguste, mais, au lieu de s'attacher à la fortune de ce monarque, il retourna dans le Barrois, où il eut à soutenir des guerres contre les comtes de Champagne et les ducs de Lorraine. Sur la fin de sa vie, à l'exemple de ses prédécesseurs, il prit la croix et périt à la bataille de Gaza, en 1239. Thibaut II fut le personnage le plus politique de son temps. Louis XI au petit pied, continuellement en guerre avec ses voisins, il rendit le Barrois plus compacte que jamais, et l'éleva à une telle puissance qu'il était en quelque sorte l'arbitre de la Lorraine et de la Champagne. Sous Henri III, gendre d'Édouard Ier roi d'Angleterre, la prospérité du comté souffrit grandement des luttes de son prince avec la France. Henri III prit parti pour son beau-père contre Philippe-le Bel, entra aussitôt en Champagne, y fit d'immenses ravages et brûla l'abbaye de Beaulieu. Le roi de France se hâta d'envoyer contre lui Gaucher de Crécy, connétable de Champagne, qui ne tarda pas à s'emparer du comte. Une fois prisonnier, Henri fut conduit à Bruges dont il ne sortit qu'après deux ans de captivité, en signant le traité le plus désastreux des annales du Barrois (1301). Il s'obligeait pour lui et ses héritiers à faire hommage-lige au roi et à ses successeurs les rois de France, de sa ville et châtellenie de Bar, et de tout ce qu'il y tenait en franc-aleu en deçà de la Meuse : — à réparer, avant la fin du mois d'août de la même année, les dommages faits par lui et les siens à l'abbaye de Beaulieu;

— à faire la guerre en Chypre, et à y résider jusqu'à ce qu'il plût au roi de le rappeler. Peu de temps après la conclusion de ce traité, la noblesse du Barrois s'assembla et protesta contre ce que le comte avait fait, prétendant qu'il n'était pas en son pouvoir d'aliéner sa souveraineté qui avait été indépendante de tout temps. Mais la France ne tint compte de ces protestations, et le traité de 1301 fut la première brèche pratiquée contre l'indépendance du duché de Bar. Henri mourut en allant à l'Ile de Chypre.

Son successeur, Édouard Ier, guerroya sans succès contre les ducs de Lorraine. Pris à la bataille de Frouart par le duc Frédéric II, il fut forcé de démembrer ses états pour acheter sa liberté (1314). L'année suivante, il concourut à la construction de la collégiale de Saint-Pierre, fondée par Anselme de Joinville et soixante-deux gentilshommes : il amortit gratuitement les biens de cette fondation et tous ceux que le chapitre pourrait acquérir pendant cent ans, sous la retenue pour lui et ses successeurs de la collation de toutes les prébendes. Édouard assista sous les bannières de Philippe VI à la bataille de Mont-Cassel (1329). Le comte Henri IV mourut à la cour du roi de France (1344). L'esprit français favorisé par les guerres continuelles du comté avec la Lorraine, envahissait le Barrois; le traité de Bruges portait ses fruits. Robert, devenu comte de Bar en 1351, prit, en 1354, la qualification de duc. Aucun historien ne rapporte ni ne cite le titre primordial de ce changement, et l'on n'a rien de plus positif et de plus certain que deux actes qui se trouvaient dans les archives de Saint-Pierre-de-Bar. Le premier est conçu en ces termes : « faisons asscavoir, que nous, l'an de grâce notre Seigneur, 1354, le mercredi après la fête Saint-Luc, avons scellé ces présentes du scel de ladite comtié de Bar... » L'autre contient ceux-ci : « Faisons connoissant à tous, que nous l'an de grâce 1354 lou 30 janvier, par la vision desquelles lettres, nous susdits avons scellés les présentes lettres dou scel doudit douchiés de Bar... » Le sceau du mois d'octobre a pour légende : *Sigillum comitatûs Barri*, et on lit sur l'autre : *Sigillum ducatûs Barri*. Robert ne faisait qu'user de son droit, il reprenait simplement son véritable titre; quant aux affirmations des écrivains français qui prétendent que ce fut pour faire honneur à la fille du roi Jean son épouse, elles tombent devant la date de ce mariage, qui n'eut lieu à Bar que le 5 octobre 1364. En 1360, les grandes compagnies se jetèrent sur le Barrois, appelées par le comte de Vaudemont qui disputait la Lorraine au duc Jean. Robert secourut le duc et fut battu avec lui à Saint-Bénigne. Cette victoire livra le pays aux grandes compagnies, qui le ravagèrent si cruellement que la famine et la peste les obligèrent à le quitter. Malgré ces malheurs, Robert fonda à Bar, en 1366, une maison de religieux de Saint-Antoine; c'était le premier couvent placé dans la cité, il était situé dans la ville basse. Quelques années après, le duc de Bar fut pris par les Messins (1368) auprès de Ligny; sa captivité dura un an, et coûta encore un nouveau démembrement au Barrois. Cela n'empêcha pas Robert de fonder à Bar, avec Marie de France, son épouse, un nouveau couvent pour l'ordre des frères ermites de Saint-Augustin (1372). Les fondations religieuses achevaient de ruiner le duché. Cependant ce fut sous ce règne que l'on commença à fortifier la ville basse de Bar : commencé en 1367, ce travail languit jusqu'en 1372 et ne fut terminé que sous les ducs suivants. Les murailles avaient vingt pieds de hauteur et quatre

pieds de largeur jusqu'aux entablements : elles furent construites au moyen de corvées exécutées par les Barisiens et les habitants des villages voisins. La ville haute était fortifiée depuis sa fondation.

Édouard III fut tué à Azincourt (1415). Sa mort fut le signal de la perte du Barrois : un de ses frères, Louis de Bar, évêque de Verdun et cardinal, s'empressa de saisir ce magnifique héritage qui ne tarda pas à lui être disputé par sa sœur aînée, Marie, épouse du duc de Mont. La loi salique n'était pas reconnue dans le Barrois, le cardinal était un usurpateur, mais il disposait des forces du Verdunois et il avait eu soin de s'emparer de Bar ; il était d'ailleurs soutenu par le duc de Lorraine. Aussi, malgré le soulèvement du Barrois, il n'avait rien à craindre de son compétiteur. Cependant quand il apprit que le duc de Mont était à la tête d'une armée, il commença à témoigner des craintes et il se démit du duché à Saint-Mihiel, le 13 août 1419, en faveur de René d'Anjou, comte de Guise, son petit-neveu. Pour mieux assurer l'avenir de son favori, le cardinal lui fit épouser la fille du duc Charles II, Isabelle de Lorraine, unique héritière de ce duché. C'était réunir le Barrois à la Lorraine, joindre deux peuples ennemis ; aussi y eut-il des tumultes à Bar, et dans toutes les villes on attendit avec impatience l'issue de la guerre que venait d'entreprendre le duc de Mont. Ce dernier débuta par des succès ; il emporta Briey, Étain, et ne s'arrêta que devant l'armée lorraine commandée par le duc Charles. Alors « advint qu'il retournait de voir sa mie à Soleure (Soleuvre) laquelle dame étoit religieuse de l'abbaye de Tiffertange. Le duc Charles le fit pourchasser, lequel fut prins et dit : — Messieurs que me demandez-vous ? Je suis un pauvre gentilhomme qui vient de voir sa mie, de par qui me faites-vous prisonnier? — De monsieur notre maître le duc Charles. — Je crois quand je serai vers lui il me fera la bonne chère. Lesdits l'emmenèrent à Nancy. Quand le duc Charles le vit, le fait emprisonner en sa maison, où demeure à présent Chasteau-Neuf, et n'en partit jusqu'à ce qu'il quitta son droit qu'il disait avoir au duché de Bar, et eut bon appointement au dit duc Charles ». Cet échec consomma la perte du Barrois : considéré par la Lorraine comme pays annexé, il eut à subir plus de malheurs qu'il n'en avait supporté jusqu'alors ; c'est pourquoi, à dater de ce moment, la population et le commerce de Bar allèrent toujours décroissant.

Sous les anciens seigneurs Bar était gouverné, après le comte, par la chambre du conseil et des comptes. On n'a pas les titres de son établissement, mais il existe des chartes de Thibaut II, qui prouvent que de son temps cette institution était en plein exercice. Tous les officiers qui en faisaient partie étaient conseillers du comte, et répartissaient la subvention et les autres impositions générales sur toute l'étendue du Barrois. Ils vérifiaient en outre les dépenses, faisaient ce qu'on appelle aujourd'hui le budget, et rendaient la justice basée sur des coutumes locales et traditionnelles. Ces coutumes, comme l'Établissement de saint Louis, consacraient la responsabilité morale des animaux et les assujettissaient aux châtiments de la loi pénale : ainsi, on voit à Bar, en 1467, le dernier jour de mars, maître Didier, sergent et exécuteur de la haute justice, pendre à la potence des Preys un chat qui avait étranglé un enfant de quatorze mois, au lieu de Longeville, en la maison de Clément le bachelier dudit lieu. La cour supérieure de justice du

Barrois siégeait à Saint-Mihiel sous le nom de Grands-Jours : c'était une espèce de jury. Il avait aussi des assises dans cette ville, mais elles furent quelquefois tenues à Bar (1465 et 1469). La chambre des comptes se composait d'un président, de onze conseillers, d'un procureur général et d'un avocat général; elle fut laissée au Barrois jusqu'à sa réunion à la France. Comme princes souverains, les comtes de Bar battaient monnaie; on parle de quelques pièces frappées à Bar sous Charibert et Childebert II; c'est un fait très douteux et impossible à vérifier; quant aux monnaies comtales et ducales, elles ne sont pas rares. Toutefois les plus communes sont celles du comte Edouard Ier et du duc Robert. Henri IV avait fait un traité avec Jean, roi de Bohême et comte de Luxembourg, pour la fabrication d'une monnaie à l'empreinte de leurs armes, et qui aurait eu cours dans le Barrois et le Luxembourg : elle devait être frappée pour le roi de Bohême à Luxembourg et à Damvillers, pour le comte de Bar à Saint-Mihiel et à Etain, ou ailleurs s'il lui convenait. En 1344, Geoffroy de Gondrecourt était maître de la monnaie d'Édouard II. En 1354, le duc Robert concède la ferme de ses monnaies à Humblot de Gondrecourt, avec pouvoir de faire à Saint-Mihiel ou ailleurs, une monnaie blanche (nommée *planquet* ou *blanquette*), « qui sera à trois deniers d'aloy « et en général de faire toutes manières de monnoyes blanches et noires de tel « poids et aloy comme sont les monnoyes du roi de France et seront au nom du « dit comte. » Les ateliers de fabrication étaient : Bar-le-Duc, Saint Mihiel, Clermont et Étain; ils furent fermés à l'avénement du duc René au trône de Lorraine. La juridiction ecclésiastique était tenue par l'évêque de Toul qui avait un official et un promoteur résidant à Bar pour connaître dans la mouvance du Barrois des affaires qui étaient de sa compétence. Le commerce du duché était concentré dans sa capitale, et il avait une certaine importance pour les lainages et les tanneries. Les métaux étaient travaillés à Bar avec assez de succès, et c'est sous le règne des comtes que fut établi le canal de dérivation qui fait passer l'Ornain au pied de la montagne où est bâtie la ville haute. Il n'y eut de fontaines à la ville basse que vers 1755, quant au château il était abreuvé par deux puits d'une remarquable profondeur et une vaste citerne.

Le 12 février 1469, les flammes consumèrent en grande partie le château. C'était un sinistre présage qui ne tarda point à se réaliser. Louis XI, prétextant la crainte que Charles-le-Téméraire ne fît passer son armée par le Barrois pour pénétrer en Champagne, s'empara de Bar en 1474; il s'empressa de faire réparer les murs de la ville haute et fortifia les portes sur lesquelles furent mises les armes de France. Cette occupation ne dura que onze années, ce qui fut presque suffisant pour rendre le Barrois français; en effet, le peuple, qui s'était accoutumé à appeler des sentences de Bar aux présidiaux de Vitry, de Sens, de Châlons et de Chaumont, parfois même au châtelet de Paris, continua d'y porter ces appels, après même la restitution du Barrois, délaissant le tribunal souverain des Grands-Jours de Saint-Mihiel. La juridiction du ressort était en quelque sorte à leur choix; elle ne fut fixée au parlement de Paris que dans le concordat solennel fait par Charles IX avec le duc de Lorraine, Charles III (1571). L'administration du temporel des églises appartenait aux comtes et ducs de Lorraine, avant l'incorporation du duché de Bar à leurs états. Lorsque, à la mort de Louis XI, la ré-

gente, Anne de Beaujeu, eut rendu le Barrois au duc René (1483), celui-ci, voulant couper court aux empiétements que n'avait cessé de faire le clergé, protégé par la France, écrivit au bailli de Saint-Mihiel de publier la défense d'exécuter et fulminer aucunes grâces et expéditions apostoliques, sans *placet* dans le Barrois (1484). Toutefois, afin de tempérer cette juste rigueur, il établit à Bar, en 1487, un couvent de religieuses clairistes, lesquelles ne devaient avoir d'autre revenu que la charité des fidèles. Bar vit dans ses murs, en 1517, le roi de France, François Ier, venu pour servir de parrain au fils du duc Antoine; les joyeuses fêtes du baptême scellèrent l'union des deux souverains.

En 1550, un grand gruyer et maître des eaux et forêts fut créé pour le duché de Bar. Depuis que la France avait mis la main sur le Barrois, on ne cessait d'entendre des réclamations à ce sujet. Le bailli de Sens osa imposer les Barisiens, en 1552; il fallut avoir recours au roi de France, Henri II, qui déclara absurdes ces prétentions. Néanmoins, elles étaient toujours appréhendées, car, lors du passage de François II à Bar avec Marie Stuart, ce jeune roi crut devoir déclarer publiquement que le Barrois ne lui devait que foi et hommage (1559). Malheureusement ses paroles étaient oubliées aussitôt que prononcées, et Charles IX s'étant rendu à Bar pour être parrain du fils aîné de Charles III (1564), Amyot, grand aumônier du roi, fit ouvrir les prisons aux criminels, suivant l'usage observé dans les villes où le souverain fait son entrée pour la première fois. Il y eut vive protestation du duc, et la question des droits régaliens fut enfin terminée à l'avantage de la Lorraine, en 1573. L'heureuse conclusion de cette épineuse affaire engagea le duc Charles III à faire écrire les coutumes locales, pour empêcher que la justice ne fût rendue par la France. Dès 1506, les anciennes coutumes de Bar avaient été rédigées par ordonnance des trois États : vers 1555, on avait essayé vainement de les faire reconnaître par la France, au moment de la révision des coutumes de Sens : le duc vint lui-même à Bar le 12 septembre 1579, pour en diriger la rédaction. Présentées par René de Florainville et Martin le Marlorat, procureur général, elles furent adoptées par les représentants des trois États, en moins de quinze jours, et aussitôt promulguées. Le procureur général du parlement de Paris en appela, mais la cour ordonna (1587) que les coutumes du bailliage de Bar seraient reçues et mises en son greffe, ainsi que les coutumes qui sont arrêtées par ordonnance et sous l'autorité du roi. De cette manière on établissait une assimilation dont Louis XIV devait tirer les conséquences. Ce fut aussi en 1579, que l'on rétablit l'unité du calendrier dans la Lorraine et le Barrois : les uns comptaient l'année à commencer du jour de l'Annonciation (25 mars), les autres du jour de Pâques, et même quelques-uns de Noël, ce qui causait la plus singulière complication qui puisse se voir.

En 1589, un mois après l'assassinat de Henri III roi de France, Bar fut pris par les bandes protestantes du prince Palatin, Casimir, venant au secours de Henri IV. Ce fut sans doute pour expier les profanations et les sacriléges commis dans cette circonstance, que fut fondé (1597) le couvent des Capucins. A dater de ce moment, Bar est envahi par les moines (1617). Les Jésuites remplacent au collége les prêtres séculiers établis par Gilles de Trèves, fondateur de cet édifice (1618); Jean de Maillet, président de la cour des comptes, pose la première

pierre du couvent des Minimes. L'année 1621 est marquée par l'établissement des religieuses de la Congrégation. Les Carmes construisent une église et un monastère auprès de la collégiale de Saint-Pierre, en 1631. Dès l'ouverture de son règne, le duc Charles IV, ayant essayé de se soustraire à l'influence française, Louis XIII marcha aussitôt sur le Barrois et prit en personne la capitale du pays (19 juin 1632). Les ducs de Lorraine y rentrèrent rarement, depuis cette époque; l'annexation était déjà opérée de fait. Du reste, la présence des troupes françaises dans la ville de Bar la préserva de toutes les calamités qui ravagèrent la Lorraine sous le long règne du duc Charles IV; pourtant elle ne put échapper à la peste qui la décima en 1636; ni aux flammes qui, en 1649, dévorèrent encore le château. L'année suivante, le comte de Ligniville, général de Charles IV, se saisit de Bar; la place fut bientôt assiégée par le maréchal de La Ferté Senneterre, qui s'en empara au bout de seize jours de tranchée ouverte. Le chevalier de Guise, soutenu par le prince de Condé et le comte de Ligniville, l'emporta, en 1652, pour la laisser reprendre, le 9 décembre de la même année, par les maréchaux de Turenne et de La Ferté, en présence du cardinal Mazarin. Bar, au milieu de toutes ces guerres, avait perdu la moitié de sa population. Louis XIV, en 1670, ayant envahi la Lorraine et le Barrois, fit démolir les fortifications de cette ville, et ne conserva que la tour de l'Horloge pour servir de beffroi.

Ce fut à Bar que le second successeur de Charles IV, auquel le traité de Ryswick avait restitué la Lorraine et le Barrois, épousa, en 1698, mademoiselle de Chartres, fille du duc d'Orléans. Le règne heureux et tranquille de Léopold répara un peu les désastres inouïs de ce pays; la ville de Bar sortit de ses ruines, et renaquit au commerce et à l'industrie. Elle devait changer bientôt de maître : le traité de Vienne de 1735 donna la Lorraine à Stanislas, roi de Pologne; et, le 8 février de cette année, M. de la Galaizière, chancelier de Lorraine, et M. de Mezcheck, maréchal de la cour de Stanislas, prirent ensemble possession *actuelle* du Barrois dans le château de Bar. M. de la Galaizière seul en prit ensuite possession *éventuellement*, pour la France, et reçut le serment des sujets, représentés par la chambre des comptes et par les cinq baillis du Barrois. En 1745, Stanislas leva à Bar, pour Louis XV, le régiment *Roial-Barrois*, qui fit la campagne de 1746 en Italie, sous les ordres du prince de Conti : les restes du château de Bar furent convertis en caserne, en 1750, et, en 1752, le roi créa deux écoles gratuites tenues par des frères de l'institut des écoles chrétiennes.

Enfin, à la mort du roi de Pologne, Bar devint ville française (1766). Les commencements de la révolution furent souillés dans l'ancienne capitale du Barrois par quelques violences : un marchand de grains, nommé Pélissier, soupçonné d'accaparement, périt sous les coups de la populace qui se livra au pillage pendant quelques heures. En 1792, l'église de Saint-Maxe fut enveloppée dans la destruction des couvents, perte très-regrettable pour les arts. Les halles avaient été incendiées, en 1788. Quelques mouvements réactionnaires éclatèrent dans cette ville, à la fin de l'Empire; mais ils n'eurent aucun caractère sanglant.

Le bailliage de Bar renfermait cent quatre-vingts villes, bourgs, villages ou hameaux. Le palais et la chambre du conseil et des comptes siégeaient au château : au milieu de la ville haute était l'auditoire commun au bailliage, à la pré-

vôté, à la police et à la maîtrise des eaux et forêts. L'hôtel de ville se composait d'un président, d'un maire, d'un syndic, d'un secrétaire, de deux procureurs, d'un receveur des deniers patrimoniaux et de huit conseillers, dont quatre du tiers-état, trois choisis par le souverain dans la chambre des comptes, le bailliage et la noblesse. Le prévôt était conseiller perpétuel de l'hôtel de ville, que l'on renouvelait tous les ans et que l'on transporta, en 1752, à l'hôtel de Fouraire, où fut reçue, le 10 mai 1770, l'archiduchesse Marie-Antoinette, qui allait épouser le dauphin, depuis Louis XVI.

Bar, aujourd'hui chef-lieu du département de la Meuse, a un tribunal de première instance et un tribunal de commerce; un collége communal, une chambre consultative des manufactures, une bibliothèque, un musée, et une société d'agriculture. Le canal qui joint la Marne au Rhin, et une station sur le chemin de fer de Paris à Strasbourg contribueront sous peu au développement de son industrie et de son commerce. On y trouve des fabriques de cotonnades dites de Bar, de bonneterie, de tricots de prunelle et de mouchoirs de couleur; des filatures de coton, faisant marcher plus de cinquante mille broches; des tanneries, des brasseries, et des teintureries en rouge d'Andrinople. Des forges et des carrières de pierre de taille sont exploitées dans les environs. Le commerce roule sur les toiles, les tissus de coton, les cotons filés, les fers, les cuirs, les bois, et enfin sur les vins renommés du Barrois, ainsi que sur les délicieuses confitures de groseille, connues sous le nom de *confitures de Bar*. La population de la ville s'élève à 12,530 habitants; l'arrondissement en renferme 82,109 et le département 326,372. Bar portait autrefois cette devise orgueilleuse : *Plus penser que dire !* Ses armes étaient, parti du Barrois : *d'azur, semé de croix recroisettées au pié fiché d'or, à deux bars adossés de même*, *brochant sur le tout*, et parti : *d'argent à trois pensées feuillées*, *tigées au naturel.*

Bar-le-Duc a donné le jour à un grand nombre de personnages remarquables, parmi lesquels il faut distinguer : *N. Volquter*, qui, l'un des premiers en Europe, traduisit les écrivains militaires de Rome, et raconta les guerres épiques de la Lorraine contre les luthériens; *J. Errard*, auteur d'un traité de fortifications, que Sully appelait, dans ses Mémoires, *« un ouvrage inouï »*; *M. Le Marlorat*, rédacteur des Coutumes du Barrois, procureur général à la cour des comptes de Bar-le-Duc; *P. Gaget*, sculpteur. *Prudhomme*, président des Grands-Jours à Saint-Mihiel, a laissé : *Commentarius lothariensis. Claude Woeiriot*, graveur sur bois, ornait de ses œuvres, à Paris, les nombreux romans de chevalerie du XVIe siècle, tandis que son frère, *Pierre Woeiriot*, inventeur de la taille-douce, se créait à Lyon et Cologne un nom fameux à côté de celui d'Albert Durer. Le 17 février 1519, *François de Lorraine*, duc de Guise, qui trois fois devait sauver la France avant de mourir du coup de pistolet de Poltrot, naquit au château de Bar. L'archidiacre *F. de Rosières* essaya de renverser les Valois au profit des Guises par son paradoxal ouvrage intitulé : *Stemmata Lotharingiæ et Barri ducum*. Plus tard on trouve le sculpteur *Houtzeau*, dont les statues décorent toujours le parc de Versailles; *F. Lemoleur*, premier ministre de l'aventureux Charles IV; *N. de Bar*, peintre consciencieux; *S. Broulier*, historien; *J. Villotte*, intrépide missionnaire, auquel on doit un Dictionnaire arménien et des Voyages; *B. de Maillet*, philo-

Croix-sur-le-Pont; mais il n'en fit construire que le chœur, et l'église ne put être achevée qu'en 1450, par les soins d'Yolande d'Anjou.

La ville de Pont-à-Mousson contenait trois hospices différents. Un titre du comte de Bar, Renaud Ier, écrit en 1147, en mentionne un placé dans l'ancienne ville *dudùm juxta pontem Sub monte*. Thiebaut II, fonda en 1257 un second hôpital dans la ville neuve, vis-à-vis de l'église de Sainte-Croix. Enfin, dès 1257, existait à Pont-à-Mousson la maison de saint Antoine qui tenait également lieu d'hospice. La multiplicité de ces établissements de charité tenait à ce que, chaque année, de nombreux pèlerins se rendaient dans cette ville, afin de se prémunir contre l'affreuse maladie, connue sous le nom de feu saint Antoine, qui fit tant de victimes pendant les XIe et XIIe siècles.

Vers le commencement du XIIIe, fut fondée la ville neuve de Pont-à-Mousson, sur l'autre rive de la Moselle. En mars 1261, Thiebaut II, afin d'y attirer des habitants, offrit à ceux des villages voisins des terrains pour bâtir, avec l'assurance qu'il leur serait permis de vivre sous le régime de la Loi de Beaumont. Cette mesure lui réussit à merveille, et la nouvelle ville ne tarda pas à se peupler. Les titres de cette époque parlent souvent de la centaine (*centena*) de la ville : il y a lieu de croire que c'est au corps de la bourgeoisie que s'applique cette désignation. Régis d'abord par la Loi de Beaumont, les bourgeois furent ensuite soumis à la loi de Stenay. Ils avaient un mayeur et sept échevins qu'ils choisissaient chaque année. Un sénat à vie de quarante jurés complétait la constitution municipale de Pont-à-Mousson. Ce régime se maintint jusqu'à l'érection de la ville en marquisat par l'empereur Charles IV (1354). Plus tard, Pont-à-Mousson obtint tous les priviléges des villes impériales, et la commune fut administrée par un échevin, assisté de sept jurés et de dix-huit conseillers. Cette nouvelle forme de gouvernement se maintint jusqu'à la réunion à la France. Le 30 octobre 1369, les Messins s'emparèrent de la ville et la brûlèrent. En 1443, ils enlevèrent, comme nous l'avons déjà raconté dans notre notice sur Metz, tous les bagages de la reine Isabelle, femme de René d'Anjou, venue en pèlerinage à Saint-Antoine du Pont. Charles-le-Téméraire s'empara de la ville, en 1475, après huit jours de siége. Le duc René II y rentra, dans le mois d'octobre 1476; mais il n'y demeura qu'une nuit. Ses troupes s'étant révoltées, il fut obligé de se retirer et les Bourguignons y revinrent, dès le lendemain, sans éprouver la moindre résistance.

Le 8 avril 1552, le roi de France Henri II se saisit de Pont-à-Mousson, et ordonna sur-le-champ de fortifier la ville et le château. M. de Vieilleville, à l'abri derrière ses murs, ne cessa de tourmenter l'armée impériale, pendant toute la durée du fameux siége de Metz, en lui enlevant coup sur coup les convois de toute nature qui lui étaient expédiés de l'Allemagne et des Pays-Bas. Le comte d'Egmont, en 1553, étant parvenu à rentrer dans la place, au nom de Charles-Quint, les travaux de fortification furent interrompus encore une fois : on les reprit plus tard, et la ville resta dans un état respectable jusqu'en 1670. M. de Créqui la fit alors démanteler complétement. C'est au château de Mousson que s'opéra, en 1567, la jonction des protestants allemands amenés par Casimir, fils de Frédéric II, comte palatin du Rhin, avec les protestants français, commandés par le prince de Condé et l'amiral de Coligny. Le duc d'Aumale, pour ralentir

ce mouvement, fit ruiner deux des arches du pont, lesquelles ne furent rétablies qu'en 1580, par le duc Charles III. Déjà, en 1524, un effroyable débordement de la Moselle en avait détruit quatre arches, ainsi que plusieurs maisons et un très-grand pan de la muraille d'enceinte. Vers 1640, il fut de nouveau emporté par les eaux : on le reconstruisit en bois, et c'est au duc Léopold qu'est dû le beau pont de pierre qui subsiste encore aujourd'hui.

En 1572, Charles III fonda à Pont-à-Mousson une université, devenue justement célèbre, et dont tout l'enseignement fut confié aux PP. Jésuites. En 1579, il accorda aux habitants quatre foires de quinze jours chacune. Le dernier événement militaire relatif à Pont-à-Mousson est sa reddition aux troupes françaises, le 7 août 1641. Tant que la ville dépendit du duché de Lorraine, elle fut le chef-lieu d'un bailliage ressortissant à la cour souveraine de Nancy. On y compte aujourd'hui 7,260 habitants qui exploitent des fabriques de gros draps et de pipes de terre, et qui font le commerce des grains, des vins, des vinaigres, des eaux-de-vie, des légumes et des planches de sapin. Pont-à-Mousson a donné le jour au lieutenant-général *Jacquinot* et au maréchal *Duroc*, tué par un boulet, en 1813.

Au sommet de la montagne de Mousson, couronnée de nos jours par les ruines imposantes de la forteresse du moyen âge, se trouvaient jadis un château-fort, un village, une église paroissiale et une chapelle castrale. Le château date sans aucun doute d'une très-haute antiquité : les débris romains qu'on y a retrouvés, à diverses époques, ont fait penser qu'une station fortifiée avait existé sur ce point, et, de conjectures en conjectures, on est venu à prétendre que le nom latin *Monsio* n'était qu'une abréviation du nom primitif *Mons Jovis.*

Dès le XIe siècle, le château de Mousson joue un rôle important dans l'histoire du pays. A Louis de Montbéliard succède Thierry II, qui reporte le titre de comte de Mousson dans la maison de Bar, d'où il était sorti par le mariage de Louis avec Sophie, fille de Frédéric II. En 1113, l'empereur Henri V, ayant fait prisonnier le comte Renaud Ier, successeur de Thierry, vint assiéger le château de Mousson. La comtesse Gillette, fille du comte Sigfrid de Briey, y était enfermée; elle résista bravement aux efforts des troupes impériales. Henri V fit alors planter une potence devant le château et menaça la comtesse de faire pendre son mari si elle ne rendait la place. Dans la nuit même, Gillette accoucha d'un fils, depuis le comte Hugues, et le lendemain elle fit dire à l'empereur qu'il y avait un nouveau comte de Bar, et qu'il fit de l'ancien ce qu'il voudrait. Le monarque, furieux, allait faire pendre le comte Renaud; mais tous les seigneurs qui l'accompagnaient intercédèrent si bien pour le prisonnier, qu'il eut la vie sauve.

En 1492, un accident mit le feu au magasin à poudre du château de Mousson, qui fut presque entièrement brûlé. On le rétablit, et en 1567 il donna asile au prince de Condé et à l'amiral de Coligni. Il subit enfin le sort de toutes les places fortes de la Lorraine et fut démoli par les Français, en 1670.[1]

1. Dom Calmet, *Histoire de Lorraine* et *Notice de Lorraine*. — Philippe de Vigneulles, *Chronique de Metz.*

COMMERCY.

CHATEAU-HAUT. — CHATEAU-BAS.

Le nom de Commercy (*Commarchia*, frontiére) indique suffisamment sa position topographique; cette ville, en effet, s'élève aux bords de la Meuse, entre les anciennes circonscriptions du Toulois, du Barrois, du Verdunois et de la France, dont elle fait partie depuis le dernier siècle. Son blason fut d'abord d'*azur semé de croix pommetées en pied long d'argent*, et plus tard *de gueules à trois demoiselles d'argent mises en pal;* mais ces armoiries étaient plutôt celles de la principauté que de la ville, dont le sceau municipal portait la figure de saint Pantaléon, son patron. Aucun document authentique n'atteste l'existence de Commercy sous la domination romaine. Son nom paraît pour la premiére fois dans l'histoire, au IXe siècle, époque à laquelle les empereurs d'Allemagne la cédèrent en fief aux évêques de Metz; ceux-ci la confièrent eux-mêmes à des *liges*, ou vassaux temporels; ce qui ne l'empêcha point de relever, pour le spirituel, des évêques de Toul.

En 827 ou 831, selon toute probabilité Commercy avait un château, puisque Louis-le-Débonnaire y séjourna. Une charte de Saint-Gérard mentionne, en 937, un certain Louis, seigneur de Commercy, sans ajouter d'autre détail: Étienne II, comte de Champagne, assiégea la place, en 1037, et livra le château aux flammes, ainsi que l'église dédiée déjà à saint Pantaléon, dont elle possédait un bras qui fut sauvé par un moine de Verdun, lequel l'emporta dans cette ville. Vers la même époque, s'il faut ajouter foi à un manuscrit de la Bibliotèque royale, l'évêque de Metz échangea la seigneurie de Commercy contre le fief de Bouzonville; mais on n'a pas la preuve que cet échange ait eu lieu. En 1100, nous trouvons Ricuin, seigneur de Commercy, qui donna la moitié du fief à l'évêché de Toul, dont son fils était titulaire. Quarante et un ans après, Étiennette de Bar, morte selon dom Calmet, en 1178, est désignée comme dame de Commercy, dans l'acte de fondation du couvent de Riéval. Simon, son gendre, qui lui succède, fonde la collégiale en 1186. La seigneurie passe ensuite, en 1265, à Simon de Montbéliard, comte de Sarrebrouck, par son mariage avec Élisabeth, fille sans doute de Gaucher, petit-fils du gendre d'Étiennette de Bar. L'un des successeurs de Simon, Jean Ier de Sarrebrouck, fait hommage en 1301, à l'évêque de Verdun; il se met au service du roi de France, Louis-le-Hutin, et engage la seigneurie de Commercy à son frère, Philippe-le-Long (1318). Il meurt, en 1341, après avoir accordé à ses sujets une charte d'affranchissement (1324), et donné le droit de *recept* à son suzerain, Philippe de Valois (1335). Simon II, petit-fils de Jean Ier, partage le fief de Commercy avec Jean IV, son cousin, se réservant expressément le château et quelques autres fiefs sis à l'entour (1344). La seigneurie forme dès lors deux états séparés: l'un, que Simon transmet à ses héritiers, est appelé le *Château-Haut;* l'autre prend le nom de *Château-Bas*, aussitôt que ses titulaires ont construit leur manoir.

Nous allons, d'abord, pour plus de clarté, raconter sommairement tous les faits relatifs aux seigneurs du Château-Bas, avant de nous occuper des seigneurs du Château-Haut, dont l'histoire est plus longue et plus importante. Jean IV avait obtenu de Simon II, entre autres propriétés, « les belles maisons entre le donjon et le moutier des Chanoines, avec faculté de faire un donjon » ; il usa de son droit et bâtit le Château-Bas. Ce n'est d'ailleurs qu'à de rares intervalles que ce prince habita Commercy ; il guerroya pendant toute sa vie, au service de France, et se distingua particulièrement à la bataille de Poitiers. Les rois de France le récompensèrent de son dévouement, en lui accordant les charges de grand bouteillier et de président des comptes. Jean IV eut pour héritière Jeanne, comtesse de Sarrebronck, femme de Jean, comte de Nassau (1381). Philippe, fils de Jeanne, contracta une alliance offensive et défensive avec le Château-Haut (1408). Ses successeurs, fort insignifiants, du reste (1429-1444), furent Jean de Nassau, puis Louis de Lorraine, à la mort duquel René d'Anjou, roi de Sicile, son père, reprit la seigneurie de Château-Bas qu'il donna, en 1472, au comte de Campo-Basso. Il la lui ôta, en 1475, lorsque le comte fut entré au service de Charles-le-Téméraire, et la vendit au duc de Lorraine, René II, qui la donna à son tour au même Campo-Basso, pour prix de sa trahison envers le duc de Bourgogne (1476). Campo-Basso n'en jouit pas longtemps. Les comptes sont rendus, en 1478, au duc René : celui-ci s'en dessaisit encore en faveur de son écuyer, Gérard d'Aviller. Le nouveau titulaire fit du Château-Haut une véritable forteresse. La seigneurie rentra, à sa mort (1526), sous la domination du duc de Lorraine, qui la céda, en 1530, à Jacques de Larban, en échange de la terre de Kœurs, dont le séjour semblait à la duchesse René plus *solacieux et récréant* que celui du Château-Bas. Antoinette, fille de Jacques de Larban, épousa, en 1542, Jean d'Urre, seigneur de Thessières, lequel, en l'absence des seigneurs du Château-Haut, jouit paisiblement de tous les honneurs civils et militaires attachés à la souveraineté. Charles d'Urre, son fils, se rendit utile dans diverses ambassades ; mais nourri dans de minutieuses pratiques de dévotion, il fit du Château-Bas une sorte de monastère, où sa femme et lui, l'un sous le nom de *Placide*, l'autre sous celui de *Scolastique*, menèrent une existence de vrais cénobites, dirigés par un capucin nommé Meuna, qui, trouvant la règle de son ordre trop douce, leur imposa celle de saint Benoît. Jean des Armoises, petit-fils de Charles d'Urre, régla avec le cardinal de Retz, seigneur du Château-Haut, les difficultés résultant, entre les deux seigneuries, des prétentions élevées par leurs titulaires sur la propriété de la rivière de Commercy. La veuve de Jean des Armoises fut bloquée dans son château, en 1663, par ordre du duc de Lorraine, Charles IV, qui recommanda expressément au général de ses troupes de ne point permettre qu'elle y rentrât si elle en sortait. Louis des Armoises (1663-1696) et Pierre, son fils (1696-1722), furent les derniers seigneurs du Château-Bas, par suite d'un échange qui assura au duc de Lorraine, Léopold, la souveraineté unique de Commercy.

Venons maintenant aux seigneurs du Château-Haut. Simon II, dont nous avons parlé, eut pour héritier son frère Jean III, lequel ayant eu des démêlés avec ses sujets, fut condamné au parlement de Paris à deux mille francs d'amende (1382). Simon III, fils de Jean, partagea volontairement la seigneurie avec son frère Amé,

qu'on appela, pour le distinguer de son frère, *domicellus*, le petit seigneur, en français *damoiseau*, titre qui devint héréditaire dans la famille des seigneurs du Château-Haut. Cette famille avait acquis sans doute une assez grande puissance, puisque le damoiseau Robert Ier, fils d'Amé, fut continuellement en guerre avec tous ses voisins, avec le duc de Lorraine et le roi de France lui-même. Ses trois successeurs, Amé II, Robert II qui fit hommage de Commercy à Louis XI (1478), et Amé III, fixèrent leur résidence à Braine. Philippe de Sarrebruck, sa fille, épousa, en 1504, Charles de Silly, seigneur de la Roche-Guyon, auquel elle apporta en dot le Château-Haut. Veuve en 1516, Philippe de Sarrebruck fit sa résidence à La Roche-Guyon, se faisant représenter à Commercy par son écuyer Guillaume de Bouchet. En 1542, la damoiselle voulant maintenir entre les Impériaux et les troupes françaises la neutralité du Château-Haut, le fit mettre en état de défense: on y fabriqua, par son ordre, deux cents livres de poudre pour les canons, vingt-cinq pour les arquebuses, et l'on compléta la garnison composée *de huit hommes*. On comprend que le duc de Guise n'eut point de peine à s'emparer d'une place pourvue de tels moyens de défense. Charles-Quint l'attaqua, à son tour, et, malgré la neutralité de la damoiselle, mit à feu et à sang sa capitale. Le Château-Bas souffrit aussi beaucoup, à la même époque, Jean d'Urre, qui, en l'absence des titulaires du Château-Haut, exerçait, comme nous l'avons déjà dit, la souveraineté sur les deux seigneuries, n'ayant pu sans doute en cette circonstance séparer ses intérêts de ceux de la damoiselle. Nous lisons, en effet, qu'il fit réparer son manoir démantelé par Charles-Quint.

En 1568, l'amiral de Coligny fut reçu au Château-Haut. Cette même année, Jacques, frère de Charles de Silly, mourut laissant la seigneurie à ses deux neveux, Henri, comte de La Roche-Guyon, et Antoine, comte de La Rochepot, qui en affermèrent les revenus à divers marchands de la ville, où ils n'habitèrent jamais. Le seul acte qu'on puisse mentionner, sous ces deux damoiseaux, est la charte des bouchers par laquelle furent réglés les droits et devoirs de cette profession. Henri avait épousé Antoinette de Pons, célèbre par sa vertueuse résistance aux obsessions de Henri IV; c'est elle dont le portrait a été tracé dans les *Amours du grand Alcandre,* sous le nom de *Scilinde*. En 1599, la peste qui avait déjà sévi à Commercy, au commencement du XVIe siècle (1528), ravagea de nouveau la ville; on établit alors un cimetière hors des murs et l'on fonda une chapelle dédiée à saint Sébastien (1600). Madelaine, dame du Fargis, fille d'Antoine, hérita, en 1607, de la portion de la seigneurie du Château-Haut, qu'elle posséda par indivis avec François, son cousin, lequel, à la mort de son père, Henri, l'avait possédée de la même manière avec Antoine, son oncle. François ayant été tué au siége de La Rochelle (19 janvier 1628), Madelaine eut seule en propriété la seigneurie de Commercy. Sa vie, plus que légère, s'écoula d'ailleurs loin de cette ville, au milieu d'intrigues de cour et de galanterie. Le cardinal de Richelieu, dont elle était l'ennemie, la fit condamner à mort; elle se réfugia en Belgique et fut exécutée en effigie sur le carrefour Saint-Paul.

Charles d'Angenne, fils de madame du Fargis, visita, en 1640, Commercy, où il était déjà venu plusieurs fois, du vivant de sa mère, pour veiller à ses intérêts. Il trouva le pays désolé par les guerres de Louis XIII, et par les ravages qu'y

avait encore exercés la peste, en 1630 et 1635. Charles d'Angenne mourut, cette même année, au siége d'Arras, laissant la seigneurie de Commercy à son cousin, l'abbé de Gondi, depuis cardinal de Retz, qui, pour recueillir le legs, fut obligé de payer aux créanciers du donataire la somme de trois cent un mille cinq cents livres qu'il emprunta. L'abbé de Gondi, malgré une aussi forte dépense, négligea d'abord sa seigneurie de Commercy qu'il abandonna en quelque sorte aux malversations et aux exigences de ses officiers, ainsi qu'aux malheurs de la guerre.

La ville, en 1652, se rendit à Chabert, lieutenant de Condé, sans attendre le résultat d'une députation que les habitants avaient envoyée au duc de Guise. Ceux-ci, mécontents, introduisirent bientôt les Français dans la place; mais les Français l'ayant mise au pillage, la presque totalité des habitants déserta ses murs. Revenus plus tard dans leurs foyers, les bourgeois se soumirent à *M. le Prince*, et le trahirent une seconde fois pour les Français : il leur en coûta trente mille neuf cent quarante-sept livres, sans compter les impôts qui les réduisirent à la misère. C'est dans ce triste état que le cardinal de Retz, quand il se retira du monde, en 1662, trouva la seigneurie qu'il avait payée plus de trois cent mille livres. Il la revendit, en 1665, après avoir restauré le château, qui était devenu inhabitable, publié des édits, surveillé les finances, fondé un hôpital et un dépôt de sel, et après s'être accordé, comme nous l'avons dit, avec Jean des Armoises, seigneur du Château-Bas, sur les propriétés de la rivière de Commercy. Le prix de cette vente, faite à Anne de Lorraine, princesse de Lillebonne, moyennant cinq cent cinquante mille francs, et sous la réserve de l'usufruit, permit au cardinal de payer ses dettes : il commença dès lors de vivre en hobereau de province, complétement étranger aux affaires publiques. De retour de son ambassade à Rome, il reçut à Commercy, en 1670, la visite du prince de Condé, et, en 1672, celle du duc d'Orléans. C'est à cette époque que le cardinal de Retz rédigea ses fameux mémoires, tantôt les dictant à un religieux bénédictin qui lui servait de secrétaire, tantôt prenant la plume lui-même, chaque fois que la pudeur du moine se refusait à écrire ce qu'il entendait. Après avoir puissamment contribué à l'élection des trois papes Alexandre VII, Clément IX et Clément X, le cardinal, qui avait un moment voulu résigner son chapeau et s'était retiré à l'abbaye de Saint-Mihiel, fut encore envoyé en ambassade à Rome pour l'élection du nouveau pape (Innocent XI, — 1678); il se rendit ensuite à Paris, où l'appelait un procès, et y mourut le 24 août 1679 : on l'inhuma à Saint-Denis, dont il était abbé. La princesse de Lillebonne, devenue propriétaire de la seigneurie, fut dépouillée par Louis XIV, qui revendiqua Commercy, en sa qualité de seigneur de Metz, et gagna sa cause par arrêt du parlement de Paris (15 avril 1680). En 1707, un arrangement conclu entre le roi de France et le duc de Lorraine, Léopold, investit celui-ci de la principauté de Commercy, dont il donna l'usufruit au prince de Vaudemont. Ce fut au Château-Haut, réparé par ses soins, que le prince de Vaudemont reçut le prétendant d'Angleterre, Édouard, réfugié en France sous le nom de chevalier de Saint-Georges. En 1723, Léopold ayant réuni le Château-Haut au Château-Bas, qu'il avait acquis en 1722, les incorpora l'un et l'autre à ses états et érigea la ville de Commercy en chef-lieu de bailliage. En 1736, lorsque la Lorraine, dont on laissait le gou-

vernement au roi de Pologne, Stanislas, eut été réunie à la France, Commercy redevint une principauté indépendante, c'est-à-dire que l'usufruit en fut donné à la duchesse-douairière, Élisabeth-Charlotte d'Orléans, qui en jouit jusqu'à sa mort, sous le nom de *madame Royale* (1745). Le roi de Pologne visita la ville cette même année. C'est lui qui embellit le château de Commercy et y créa des merveilles d'hydraulique, telles que le château d'eau, le kiosque à stores d'eau, la fontaine royale et la superbe avenue par laquelle on y arrivait. Ce fut dès lors sa maison de plaisance : il y reçut le poëte Saint-Lambert, madame du Châtelet et Voltaire, qui composa à sa cour *Sémiramis* et *Nanine*. Les princesses Adélaïde et Victoire, filles de Louis XV, et la reine Marie Leckzinska vinrent ensnite, tonr à tour, à Commercy, où leur séjour fut l'occasion de fêtes brillantes (1761-1765). La mort de Stanislas porta un coup mortel à la prospérité de cette ville : les bassins tarirent, les chemins s'encombrèrent, les forêts furent coupées à blanc, le canal desséché, le jardin divisé et vendu, et le châtean n'attendit pas le nivellement révolutionnaire ponr être converti, comme tant d'autres demeures princières, en simple caserne : le régiment d'Autichamp y tint garnison, dès 1767. De la mort de Stanislas à la fin du siècle, pas un fait à enregistrer. En 1800, Saint-Mihiel disputa vivement à Commercy l'honnenr d'être érigé en chef-lieu d'arrondissement. Commercy l'emporta enfin, mais Saint-Mihiel obtint, comme dédommagement, le tribunal de première instance. En 1813, les soldats malades, dirigés sur Commercy, répandirent dans la ville une contagion cruelle qui décima la population. Les troupes des alliés, en 1814, furent cantonnées dans ses murs ou aux environs.

Il y avait autrefois à Commercy, du temps que c'était nne principauté indépendante, une cour souveraine, dite des *Grands-Jours*, qui jugeait les procès en dernier ressort. La ville était divisée en deux paroisses : Saint-Pantaléon et la collégiale de Saint-Nicolas, dont les églises situées l'une à droite, l'autre à gauche du château, y communiquaient par des tribunes. Commercy possédait, en ontre, un hôpital que le prince de Vaudemont avait rebâti et doté, en 1709, et plusieurs écoles publiques gratuites dont Stanislas avait confié la direction aux frères de l'institut des écoles chrétiennes. Les couvents n'étaient pas nombreux : on n'y voyait que des Capucins et des Ursulines, établis à pen près vers la même époque (1704-1709), et des Bénédictins de la congrégation de Saint-Vannes et de Saint-Hidulphe, fondés au XIIe siècle. Commercy, chef-lieu de sous-préfecture dn département de la Meuse, renferme près de 3,700 habitants; la population de l'arrondissement s'élève à 88,500 âmes. Le commerce roule sur les grains, les vins, les huiles, les chanvres, les bois, les cuirs et les bestiaux. L'industrie est représentée par des filatures de coton, des fabriques de couverts en fer battu, des brasseries et des tanneries. La ville, assez bien bâtie, s'élève sur la rive gauche de la Meuse; elle a un collége et on y remarque, à part le château, plusienrs édifices : le grand manége couvert, la maison commnne, l'hôpital et les halles. Commercy a donné le jour aux architectes *Hogier* et *Jean*, célèbres, l'un par la construction des tonrs et dn portail de la cathédrale de Toul, l'autre par celle du puits et de la croix du *Pont des morts* de Metz. *Panthaléon*, *Thévenin*, écrivain du XVIe siècle; le littérateur *Riboutè; Durival*, auteur d'une description

de la Lorraine, ouvrage estimé, et le docteur *Marjollin*, sont également originaires de Commercy. Le savant *Dom Calmet*, abbé de Senones, était né à Ménil-la-Horgue, à une lieue et demie de cette ville.[1]

SAINT-MIHIEL.

La ville de Saint-Mihiel est située au bord de la Meuse, dans un vallon où coule le ruisseau de Marsoupe, et dominée par des montagnes sur l'une desquelles on voyait encore, au XVIII[e] siècle, les restes d'un ancien château. Elle avait pour armoiries *d'azur à trois rochers d'argent*, 2 *et* 1, et son orgueilleuse devise : *Donec moveantur*, était une allusion facile à saisir. L'origine de cette ville nous reporte aux temps des légendes. Le comte de Mosellane, Vulfoalde avait une foi très-grande en certaines reliques de saint Michel, du mont Gargan, qu'il faisait toujours porter avec lui dans une bourse gardée par son chapelain. Un jour, dans une halte de chasse, le comte s'arrêta en un lieu nommé *Castellio*, au milieu des montagnes que baigne le ruisseau de Marsoupe, et le chapelain suspendit la bourse à une branche d'arbre. La chasse continue : à quelque distance, le chapelain s'aperçoit qu'il a oublié de reprendre le précieux dépôt; on revient sur ses pas, et on le retrouve à la même place. Mais, ô prodige! chaque fois qu'un des assistants étend la main pour ressaisir la bourse, la branche s'élève d'elle-même hors de sa portée. Vulfoade, effrayé, fait alors le vœu de fonder un monastère en l'honneur de saint Michel : aussitôt la branche s'abaisse et dépose la bourse aux pieds du comte.

Fidèle à son vœu, Vulfoalde, de concert avec sa femme Aldasinde, bâtit, en 709, dans le lieu même où s'était accompli le miracle, un monastère avec trois églises : l'une, celle du couvent, fut dédiée à saint Michel (par une contraction toute lorraine, *Saint-Mihiel*); l'autre, réservée à la comtesse, eut la Vierge pour divine patrone; enfin, la troisième, celle du comte, fut à la fois placée sous l'invocation de saint Martin, de saint Pierre et de saint Paul. En 756, Pépin-le-Bref donna l'abbaye de Vulfoalde aux moines de Saint-Denis, pour punir le comte d'avoir pris les armes contre lui. Dans le IX[e] siècle, sous l'abbé Smaragde (813-824), le monastère fut transféré sur les bords de la Meuse, et autour de ses murs s'éleva la ville, à laquelle il donna son nom. En 884, à la prière de l'abbé Heinard, qui était son chancelier, Charles-le-Chauve révoqua la donation faite par Pépin aux moines de Saint-Denis. L'évêque de Verdun, Thierri, brûla l'abbaye en 1086. Un château avait été construit, l'année précédente, par Sophie, comtesse de Bar; l'abbé Ulric l'acheta, dans le XII[e] siècle, du comte

1. Dom Calmet, *Histoire de Lorraine*. — Durival, *Description de la Lorraine*. — C.-F. Dumont, *Histoire de la ville et des seigneurs de Commercy*. — Piganiol, *Description de la France*. — Expilly, *Dictionnaire des Gaules*. — Hesseln, *Dictionnaire universel*.

Renaud. L'abbaye avait cependant acquis une extension considérable; à la fin du siècle suivant, elle possédait même au dehors plusieurs succursales, puisque Simon, comte de Sarrebrouck, accorda à ses religieux, en 1269, pour leur maison de Domrémy, le droit d'usage dans les bois voisins. Quant à la ville même, c'était, dès le commencement du xive siècle, une localité assez importante pour que le duc Édouard II en fit un chef-lieu judiciaire, en y établissant *les Grands-Jours du Barrois;* il paraît même qu'on y battit monnaie : le duc Robert, en affermant les monnaies de ses états à Humbelet de Gondrecourt, permet, en effet, « de faire à Saint-Mihiel, ou ailleurs dans le comté, une manière de monnaies d'argent blanches qui s'appelleront *plagues.* » Ce fut à Saint-Mihiel que les États du Barrois s'assemblèrent, en 1419, pour ratifier le mariage de René d'Anjou avec Isabelle, fille du duc Charles; et, qu'en 1445, Louis de Lorraine jura la charte de franchise des bourgeois de Commercy, dont il avait acquis la souveraineté.

En 1511, le duc Antoine alla tenir à Saint-Mihiel ses Grands-Jours, où se trouvèrent tous les nobles du Barrois et de la Lorraine. « Les seigneurs y prononcèrent sur tous les appels depuis quatorze ans en çà, ce qui fut un spectacle aussi agréable que nouveau. » De 1532 à 1571, l'existence des Grands-Jours fut menacée par une mésintelligence survenue entre le duc Antoine et les rois de France, qui élevèrent la prétention de faire porter les appels du Barrois au parlement de Paris, en vertu du traité de Bruges. Le duc Charles III, par son édit de Nancy, les rétablit (1571) et leur donna un nouvel éclat en les rendant permanents sous le nom de *cour souveraine.* Dégoûtés du séjour de Pont-à-Mousson par l'introduction des Jésuites (1572), les professeurs laïques demandèrent à être transférés ailleurs; on eut égard à leurs réclamations, et une école de droit fut établie à Saint-Mihiel. Quelque temps après, cependant, les professeurs et les élèves voulurent revenir à Pont-à-Mousson, malgré l'opposition des Jésuites, ce qui leur fut encore accordé. En 1615, le père Meuna, directeur de Charles d'Urre, fut inhumé avec pompe par son noble pénitent dans les grottes dépendantes de l'abbaye, où les grands personnages de Lorraine et du Barrois tenaient à honneur de reposer après leur mort, et où Charles d'Urre prit place lui-même, en 1629, à côté de son directeur.

En 1635, les Français ayant envahi la Lorraine, vinrent investir Saint-Mihiel (9 septembre) et se logèrent au faubourg Saint-Thiébaut, que les habitants incendièrent pour en chasser l'ennemi. La résistance du gouverneur, le bailli Lenoncourt, et du colonel Salin, son lieutenant, força Louis XIII à venir conduire le siége en personne. Il arriva, le 30, et tandis qu'il parcourait en calèche les lignes de circonvallation, un boulet parti de la place brisa l'impériale de sa voiture. Ce danger l'irrita profondément : aussi, quand Lenoncourt, qui, trahi par les bourgeois, avait consenti à se retirer avec ses soldats, se présenta aux portes de la ville, les Français, violant tous les articles du traité, se saisirent de lui et le jetèrent en prison. Le colonel Salin, quoique en leur pouvoir, refusa de signer la capitulation : interrogé par les officiers du comte d'Angoulême sur les motifs de sa résistance désespérée, il répondit avec calme : « Un gentilhomme à qui son maître confie la défense d'un moulin-à-vent doit s'y maintenir tant qu'il lui reste une livre de poudre. » Les bourgeois se rachetèrent du pillage, moyen-

nant cinquante mille écus; ils les apportèrent en argent; mais l'officier chargé de les recevoir leur fit observer qu'on ne payait le roi qu'en or, ce qui quadrupla le prix de la rançon. La cour de Saint-Mihiel, qui avait remplacé les Grands-Jours, réunie alors par Louis XIII à celle de Nancy, fut rétablie, en 1641, par Charles IV. En 1681, Louis XIV supprima non-seulement la cour, mais le bailliage; et sous Léopold même, auquel le traité de Ryswick avait restitué la Lorraine et le Barrois, il n'y eut plus d'autre cour souveraine que celle de Nancy.

Au milieu de ces diverses vicissitudes, les abbés du monastère de Saint-Mihiel s'étaient acquis un grand renom par leurs qualités personnelles: en 1665, nous y trouvons pour prieur Dom Hennezon, qui fut trois ans le secrétaire du cardinal de Retz; les Lorrains les appelèrent, l'un *l'éminence rouge* et l'autre *l'éminence grise*. C'est sans doute par suite des relations de ces deux personnages que, pendant longtemps on a conservé dans l'abbaye le manuscrit original des mémoires du cardinal. Lorsque la ville vit disparaître dans la tourmente révolutionnaire, ses couvents de Capucins, de Minimes, de Carmes, d'Augustins, de Carmélites et d'Annonciades, sa fameuse abbaye de Saint-Mihiel ne fut pas épargnée. Des anciens bâtiments de ce monastère, il ne reste plus aujourd'hui qu'une partie des constructions élevées par les Bénédictins au XVIII[e] siècle. Presque tous leurs livres ont été soigneusement recueillis et ont servi de noyau à la bibliothèque de la ville. On admire dans l'église de Saint-Étienne un saint sépulcre, chef-d'œuvre de sculpture dû au ciseau de Ligier Richier, et derrière le maître-autel une statue de sainte Lucie, dans le goût de la renaissance.

Nous avons dit dans notre notice sur Commercy qu'en dédommagement de la sous-préfecture qu'on refusait à Saint-Mihiel, le gouvernement consulaire y avait établi, en 1800, le tribunal de première instance. Cette ville est aussi le chef-lieu judiciaire du département. Elle renferme environ 6,000 âmes. Les principaux articles de son commerce sont les grains, les vins et les bois; et l'on y exploite des forges, des taillanderies et des tanneries. Saint-Mihiel a vu naître, à part *Dom Hennezon*, dont nous avons parlé, l'historien *Richard de Wassebourg*, le prémontré *Charles-Louis Hugo*, écrivain célèbre; le médecin *Ignace-Isidore Mengin;* l'ingénieur *Nicolas Maréchal;* le dessinateur *Bérain*, et l'architecte bénédictin *Léopold Durand.* [1]

BRIEY.

Nous ne savons rien de précis sur l'origine de Briey: les époques romaines et gallo-romaines n'y ont laissé aucune trace, et il est probable que sa fondation ne remonte pas au delà de la seconde moitié du X[e] siècle. En ce temps-là, elle

1. Dom Calmet, *Histoire de la Lorraine.* — Delisle, *Histoire de Saint-Mihiel.* — Benoît Picard, *Histoire de Toul.* — De Maillet, *Essai chronologique sur le Barrois.*

appartenait, comme franc-aleu, aux ducs de Bar. A la mort de Frédéric II, en 1033, Briey échut à sa fille Béatrix, épouse du comte de Montferrat, et Mathilde de Toscane, leur fille, fonda, en 1096, auprès de cette bourgade, la célèbre abbaye de Saint-Pierremont pour les chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin. Elle plaça le nouveau monastère sous l'autorité pontificale. Mais pour le mettre à l'abri de l'ambition des seigneurs, ses voisins, elle donna la seigneurie de Briey, en s'en réservant la suzeraineté, à l'un de ses vassaux, Albert, frère de Richer, évêque de Verdun et ami dévoué de la comtesse. « *Albertus accepit potestatem Briacensem sub fide Mathildis comitissæ*, » dit Laurent de Liége, auteur presque contemporain. Dans les chartes de fondation de l'abbaye de Saint-Pierremont, Briey est désigné sous le nom de *Brigegyum Castrum*, indication que l'on retrouve dans tous les titres et diplômes des siècles suivants. Cependant, Albert, lorsque la comtesse mourut, prit le nom de comte et le légua à ses descendants. D'un autre côté, les comtes de Bar, héritiers directs de Mathilde, conservèrent toujours leur suzeraineté et la firent valoir dans toutes les occasions où ils en eurent la puissance. Ainsi dans le contrat de mariage de Thibaut, fils du comte Henri Ier, avec Ermenson de Luxembourg, Thibaut prend le titre de Briey. Encouragés dans leurs tentatives par l'usurpation des tenanciers de Briey, les évêques de Metz essayèrent de réunir ce territoire à leurs domaines, tant par les armes spirituelles que par les armes temporelles dont ils disposaient. Mais les comtes de Bar étaient si bien de taille à lutter contre ces adversaires, qu'en 1225 ils se firent rendre par eux la ville de Briey, dont l'abandon fut déguisé sous la formule « augmentation de fief » : en effet, Henri II tenait déjà Thiaucourt en Barrois et Fribourg en Lorraine, de l'église épiscopale de Metz. Cette inféodation fut faite avec le consentement du duc de Moravie, comte palatin de Bourgogne, représentant des intérêts de l'Empire. Le comté de Briey passa des ducs de Bar à ceux de Lorraine par la cession du cardinal Louis de Bar à René d'Anjou, son petit-neveu, sans mention d'hommage-lige. Pour rendre ce domaine inaliénable on y installa une prévôté (1296); les officiers de la prévôté étaient régisseurs et administrateurs des biens du domaine, le prévôt était receveur et capitaine du château.

Édouard Ier fonda à Briey, en 1331, une collégiale dans la chapelle de Sainte-Catherine, avec seize seigneurs et dames mentionnés dans l'acte de fondation. Jean des Armoises fut nommé châtelain, en 1347, par les comtes de Bar. En 1369, pendant la détention du duc Robert, pris à la bataille de Ligny par les Messins, l'évêque de Metz s'empara de Briey, dont il brûla les faubourgs neufs la veille de la Toussaint. Cette ville fut rendue au duc lorsqu'il sortit de sa captivité. Au moment où Adolphe de Mont revendiqua contre Louis, cardinal de Bar, dernier duc du Barrois, la succession de sa mère, il commença ses opérations par envahir le territoire de Briey (1421) : la garnison ne fit pas grande résistance et fut bientôt réduite ; mais l'armée lorraine du duc Charles II reprit la place immédiatement, lorsque le duc de Mont fut fait prisonnier à Soleuvre. La position avancée de Briey, vers le Luxembourg, présentait cette châtellenie comme un appât irrésistible à l'ambition des ducs de Bourgogne et des princes de l'Empire. Aussi sous le règne du duc René Ier, Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, prétendant que le marquisat de Pont-à-Mousson lui appartenait comme fief du duché de

Bourgogne, réclama-t-il les châteaux et forteresses d'Amance, Briey, Clermont en Bassigny, Conflans, Châtillon, Lamarche et leurs appartenances. Pour ne pas irriter ce puissant voisin en lui refusant net ses demandes, René s'obligea par serment à lui en faire hommage un mois après que le duc de Bourgogne ferait apparaître, par bons titres, que ces places étaient de son fief de Bourgogne. La négociation en resta là, faute de preuves; mais Charles-le-Téméraire s'empressa de reprendre les prétentions de son père. Après avoir déclaré la guerre à René II, il tomba sur la ville de Briey (1475). L'écuyer Gérard, qui la défendait, ayant eu le bras emporté d'un coup de serpentine dès l'ouverture du siége, les bourgeois se rendirent à l'armée bourguignonne. En considération du vieux roi René, à qui Briey appartenait, Charles fit grâce à tous les gentilshommes, et leur permit de se retirer où ils voudraient; mais il fit pendre impitoyablement quatre-vingts soldats allemands qui faisaient partie de la garnison.

Ce fut encore sous le règne de René II, que le roi René donna à Jean, bâtard de Calabre (1489), les comtés, terres et seigneuries de Briey, Sancy et Perpont, rachetables pour trente mille florins du Rhin, en récompense des services qu'il lui avait rendus dans la conquête du royaume d'Aragon. Partageant plus tard les vicissitudes de la Lorraine, Briey fut une des villes dont la France commença par s'emparer, et qu'elle ne rendit qu'au traité de Riswick au duc Léopold. Ce prince y établit un couvent de Cordeliers qu'il logea dans l'ancien château des comtes. Stanislas, par son édit de 1751, supprima la prévôté de Briey pour établir à sa place un bailliage royal, l'un des plus vastes du duché et comprenant quatre-vingt-dix villages dans son ressort ainsi que les célèbres abbayes de Saint-Pierremont et de Justèmont. A cette époque, il y avait à Briey environ 300 habitants, une seule paroisse ayant saint Gengou pour patron, un hôtel de ville, une maîtrise des eaux et forêts, et une recette des finances et des bois. Son bailliage ressortissait de la cour souveraine de Nancy, et la coutume de Saint-Mihiel régissait tous les lieux de sa dépendance, excepté le village de Bronvaux qui suivait celle de Lorraine. Briey possédait, en outre, un hôpital qui faisait partie de la fondation de la commanderie de Saint-Antoine de Bar.

Cette ville, située sur le Wagot, petit affluent de l'Ornain, couchée dans la gorge de deux montagnes et divisée en ville haute et en ville basse, portait *d'azur, à trois pals pointés d'or.* Elle a aujourd'hui une sous-préfecture et un tribunal de première instance; sa population est de 1,955 âmes; celle de l'arrondissement s'élève à 65,527. Briey jouit d'une grande industrie alimentée par le voisinage de Metz, et fabrique des draps et des molletons. Parmi les personnages remarquables qu'elle a produits on peut citer: *Bérault-Bercastel*, auteur ecclésiastique et poëte; *Duquesnoy*, publiciste, membre de l'Assemblée constituante et délégué du tiers-état du Barrois. [1]

1. Dom Calmet, *Histoire civile et ecclésiastique de la Lorraine.* — Longuerue, *Description de la France.* — De Viville, *Dictionnaire du département de la Moselle.* — Chevrier, *Histoire militaire et civile de la Lorraine.* — Bégin, *Biographie de la Moselle.* — Verronnais, *Annuaires de la Moselle.*

RÉSUMÉ.

AGRICULTURE. — INDUSTRIE. — COMMERCE. — CARACTÈRE.
MOEURS. — IDIOME. — ANTIQUITÉS.

L'agriculture a reçu, dans les vingt dernières années de ce siècle, de notables améliorations en Lorraine, grâce à la création de la ferme modèle de Roville, fondée par le célèbre agronome Mathieu de Dombasle. De cet établissement sont sortis plusieurs élèves distingués qui n'ont pas peu contribué à répandre en France les bonnes méthodes agricoles. A cette ferme modèle sont annexés environ deux cents hectares de terres en culture, et des ateliers où l'on construit des instruments aratoires perfectionnés. Chaque année, deux comices agricoles se tiennent à Roville; l'établissement, pour mieux propager l'instruction, a une revue publiée, sous le nom d'*Annales*, par le directeur de la ferme et dans laquelle sont consignés les résultats de toutes les expériences nouvelles. Nous l'avons dit déjà, l'ancien duché de Lorraine comprenait les départements de la Meurthe et des Vosges, et une partie des départements de la Meuse et de la Moselle. Dans la Meurthe, on compte actuellement 305,000 hectares de terres labourables, 216,000 en forêts, 16,500 en vignes et 5,000 en prés. Dans les Vosges, on évalue les terres en culture et les prés à environ 250,000 hectares; les forêts à 221,000, et les vignes à 4,000 seulement. Il serait difficile d'établir les chiffres correspondants pour les parties lorraines de la Meuse et de la Moselle. Les productions varient nécessairement selon la nature du sol. Ainsi les terres des cantons de Château-Salins et de Lunéville peuvent être mises au rang des plus productives de la France; les bords de la Meuse et de la Moselle sont garnis de magnifiques prairies d'où l'on tire d'excellents fourrages. Quant aux Vosges, ce sont les prairies qui font leur principale richesse territoriale; la production en froment n'y suffit pas à la consommation locale; mais on en exporte chaque année de l'avoine. La culture des céréales est si répandue dans le département de la Meurthe, qu'elle y dépasse d'un sixième les besoins des habitants. Enfin dans les environs de Rambervillers, la culture du houblon est très-développée.

Les vins du pays sont estimés généralement : nous nous bornerons à citer les vignobles de Thiaucourt, dont on transforme les produits, pour la plupart, en vin mousseux, dit de Champagne, et le vin de Bar, si justement prisé des gourmets. Nous n'en dirons pas autant des vins du Toulois : leur médiocre qualité a donné sans doute naissance au dicton lorrain suivant, contre la première partie duquel on a, du reste, le droit de s'inscrire en faux :

Femmes du Barrois
Vins du Toulois
Ne valent pas le charroi.

Les vins de la Moselle se recommandent par un goût agréable, mais on est forcé de les consommer généralement presque tous sur place, parce qu'ils ne suppor-

tent pas facilement le transport. Enfin les vins de Mirecourt et de Neufchâteau jouissent de quelque réputation. Il se fait une abondante récolte de fruits à noyaux dans tous les vergers : couëtches, reines-claudes, mirabelles, merises ; ces dernières servent, dans le département des Vosges, à la fabrication en grand du kirschwasser. Aux environs de Bar et de Ligny la groseille est cultivée avec soin, et ses produits deviennent ces délicieuses confitures de Bar si renommées.

L'élève des bestiaux est très-bien entendue dans toute l'ancienne Lorraine. Ainsi la Meurthe compte 80,000 chevaux, 75,000 bêtes à cornes et 100,000 moutons. Chaque année, ce seul département produit 136,000 kilogrammes de laines. Les Vosges renferment 45,000 chevaux, 110,000 bêtes à cornes, 90,000 chèvres, 40,000 porcs et 35,000 moutons. Les chevaux de la Meurthe sont d'une petite taille, d'une tournure médiocre ; mais doués d'une très-grande énergie, ils résistent bien à la fatigue. Dans les Vosges tous les animaux domestiques sont d'une qualité inférieure ; néanmoins la fabrication des fromages a pris dans les montagnes une assez grande extension. Le gros gibier est devenu assez rare dans tout le pays ; le cerf en a totalement disparu, mais on y trouve encore des sangliers et des chevreuils. Quant au petit gibier, il diminue chaque année, grâce au goût de la chasse, un des principaux passe-temps des Lorrains. Le rouge-gorge n'a point encore cependant déserté le pays, car il s'en fait annuellement une consommation énorme. Les rivières sont d'ailleurs assez poissonneuses : on estime beaucoup les truites des Vosges et les écrevisses de la Meuse, dont il se fait de nombreux envois pour la capitale.

L'industrie manufacturière et commerciale s'est développée sur une très-grande échelle. La Meurthe fait un commerce considérable de verrerie, de faïencerie, de poterie, de toiles, d'étoffes de laine, de cuirs et peaux, et d'instruments de musique. Les broderies de Nancy ont une réputation européenne. Pont-à-Mousson fabrique une quantité prodigieuse de pipes et de poterie commune. Phalsbourg exporte d'excellentes liqueurs, et la verrerie et cristallerie de Baccarat doit à la bonté de ses produits un remarquable état de prospérité. Le département des Vosges, où les cours d'eau sont fort multipliés, possède des usines de toute espèce : hauts-fourneaux, forges, fabriques d'acier, de fer-blanc et de tôle, ateliers de coutellerie, papeteries, scieries de marbre et de planches, verreries, faïenceries, tréfileries, clouteries, filatures, tissages et fabriques d'étoffes. Parmi les produits les plus estimés du département, nous nous bornerons à citer les papiers dits grand-raisin des Vosges, la coutellerie de Bruyères, les instruments de musique de Mirecourt, la clouterie de Neufchâteau, la carrosserie et l'imagerie d'Épinal ; la boissellerie et la sabotterie sont encore deux de ses industries les plus considérables. Le département de la Meuse exploite à peu près les mêmes sources de richesses que celui des Vosges. Nous citerons avec distinction les usines de fer de Thonnelle et de Stenay, les filatures de coton de Bar, la papeterie de Jean-d'Heurs et la fabrication de bois de brosses et de rouets à filer de Clermont en Argonne. Jametz a une industrie toute particulière à cette ville : ses habitants tricotent des bas dont ils répandent, chaque année, plus de six mille paires dans le commerce. Les industries en voie de prospérité dans le département de la Moselle, sont les forges, la draperie, la

broderie, la poterie, la faïencerie, la verrerie et la papeterie : nous citerons comme usines de la plus haute importance les forges d'Hayange, de Moyeuvre et de Jamaille ; la faïencerie de Sarreguemines et la verrerie de Saint-Louis. Les tabatières de Sarreguemines sont aussi très-renommées.

Les Lorrains sont en général bons et hospitaliers, braves, actifs, sobres et industrieux. L'ancien proverbe, *Lorrain, vilain, traître à Dieu et à son prochain*, ne serait plus aujourd'hui qu'une indigne calomnie. Si autrefois ce dicton populaire fut répandu, cela tient à ce que le gouvernement ducal, sans cesse harcelé par ses puissants voisins, sans cesse en butte aux mauvais vouloirs des grands états, entre lesquels il se trouvait englobé, dut souvent avoir recours à une prudence voisine de la duplicité pour maintenir son indépendance toujours menacée. C'est surtout chez les habitants des Vosges que les qualités estimables que nous venons d'énumérer, comme formant le caractère général des Lorrains, sont portées à un point remarquable. Les Vosgiens ont des mœurs sévères et pures; la tolérance religieuse est très-grande chez eux, bien que chacun tienne fermement à la foi dans laquelle il est né. Aussi, catholiques, protestants, anabaptistes et israélites vivent-ils côte à côte dans une parfaite intelligence. Les habitants de la montagne sont en général robustes, d'une bravoure à toute épreuve, mais un peu sauvages, s'il est permis de s'exprimer ainsi. Pour eux, la famille est tout, et l'isolement ne leur donne aucun souci. Dans quelques parties de la Lorraine il existe encore un usage fort ancien et qui se retrouve dans le pays Messin. Voici en quoi il consiste : lorsqu'un jeune garçon a fixé son choix sur la jeune fille dont il veut faire sa compagne, si ses hommages sont agréés, tous les deux prennent le nom de *Valentin* et de *Valentine;* dès lors ils sont fiancés et paraissent toujours ensemble dans les fêtes et aux danses villageoises; les autres jeunes gens du pays les proclament « Valentins, » et reçoivent d'eux quelques petits présents : à partir de ce moment, leur union devient, pour ainsi dire, indissoluble. Le langage des villes est le français, caractérisé par une prononciation un peu chantante qui n'est pas toujours agréable. Les habitants des campagnes parlent en général le patois lorrain, lequel ne manque pas de grâce, bien qu'il sonne assez durement à l'oreille : ainsi, dans quelques cantons, il est modifié par de rudes aspirations qui affectent la prononciation de certaines lettres. Cette observation n'est pas, du reste, applicable au patois barrois. Différent de celui de la Lorraine et de la Champagne, il est plus doux, plus harmonieux. Dans toute l'ancienne Lorraine allemande, c'est-à-dire vers Bitche, comme aux environs de Sarrebourg et de Château-Salins, l'idiôme actuel est un allemand corrompu.

La Lorraine, quoique riche en souvenirs des temps passés, n'offre que des monuments assez rares de la période gauloise : cependant on retrouve dans les montagnes, et notamment au sommet du Donon, des traces non équivoques du culte druidique. Évidemment la religion de nos pères alla chercher en ces lieux un dernier asile. On y voyait encore, il y a quelques années, un assez grand nombre de figures de divinités gauloises taillées en bas-reliefs sur des sortes de stèles votives. Une enceinte parallélogrammique, formée d'énormes pierres de taille, ajustées avec le même soin que celles du mur de Sainte-Odile, en Alsace,

se reconnait fort nettement sur le plateau même de la montagne; et parmi les rochers où s'élève le signal géographique placé sur le Donon, comme sur l'un des points les plus importants de la triangulation qui a donné le lever exact de la chaîne, on pouvait voir un bas-relief, qu'on a eu le tort d'enlever depuis peu d'années pour le transporter à Strasbourg : il représentait un lion acculant un sanglier à un précipice. Les deux figures d'animaux étaient accompagnées, la première du mot BELLICCVS (*sic*) et la deuxième du mot SVRBVR. Cette double inscription et le sujet du bas-relief lui-même ont longtemps exercé la sagacité des antiquaires, sans qu'ils aient jusqu'à ce jour trouvé l'explication satisfaisante de cette espèce d'énigme. Enfin, la vallée de la Seille renferme un singulier monument de l'industrie gauloise, et dont nous avons eu déjà occasion de parler : c'est le *briquetage de Marsal* qui a servi à solidifier le sol des prairies boueuses à travers lesquelles coule la rivière. On rencontre assez fréquemment des tombelles gauloises dans le pays. Les Romains y ont laissé des traces nombreuses de leur passage; mais c'est surtout dans la localité nommée aujourd'hui *Tarquinpol*, laquelle occupe le terrain de *Decem pagi*, et au hameau de Charpagne, qui a remplacé *Scarpona*, que l'on retrouve des substructions, des médailles, des sculptures et des inscriptions constatant l'existence de villes assez florissantes. Dans les Vosges, la petite commune de Grand offre les vestiges très-reconnaissables encore d'un amphithéâtre. A Soulosse, on a retrouvé bon nombre de monuments funéraires, et d'inscriptions qui démontrent que là était la ville romaine de *Solimariaca*. Tout le monde connaît les belles découvertes faites il y a quelques années dans les fouilles exécutées à Naix, l'ancienne *Nasium ;* aujourd'hui encore le sol de Naix est une sorte de mine inépuisable que tous les antiquaires du pays explorent à l'envi. Les enceintes fortifiées auxquelles on donne le nom de *camps romains*, abondent dans l'ancienne Lorraine : on en trouve des traces incontestables sur plusieurs points comme au *camp d'Afrique*, près Nancy; à Jaillon, près Toul; au *Hieraple*, près Sarreguemines; au *Titelberg*, près Longwy, etc.

Les ruines des châteaux-forts du moyen âge sont fort nombreuses et plusieurs d'entre elles méritent d'être visitées. Nous citerons entre autres les châteaux de Preny, dont le nom servait de cri de guerre aux Lorrains ; ce cri était : *Preny! Preny! aide au bon duc Ferry!* Dans le donjon était placée une cloche d'alarme, dont le battant n'était ébranlé que lorsque le duc de Lorraine déclarait la guerre à quelque puissance voisine. On appelait cette cloche le *mande-guerre*. Mentionnons encore les châteaux de Mousson, où l'on remarque dans la chapelle castrale de précieux fonts baptismaux du XI[e] siècle; de Liverdun, place forte des évêques de Toul; de Sierck, de Meinsberg, de Frouart, de Saint-Blaise, de Deneuvres, de Mussy, etc., etc. Les bords de la Meuse, de l'Orne et de l'Ornain sont aussi parsemées des ruines d'un grand nombre de châteaux et d'abbayes. [1]

1. Dom Calmet, *Histoire et Notice de Lorraine*. — Albert Montemont, *Atlas statistique de la France*. — *Mémoires des académies de Metz et de Nancy*.

FIN DU TOME QUATRIÈME.

TABLE

DES

PROVINCES ET VILLES

CONTENUES DANS LE TOME QUATRIÈME.

DAUPHINÉ.

Graisivaudan. — Royanez. — Champsaur. — Briançonnois. Embrunois. — Gapençois. — Les Baronnes. — Viennois. — Valentinois. Tricastinois. — Diois.

Pages.

Introduction (*M. Eugène Faure*, de Décines, département de l'Isère)............. 1

Grenoble (*M. Aristide Guilbert*)............. 10

Voiron (*M. Augustin Chevalier*)............. 30

Briançon (*M. Eugène Faure*)............. 31

Embrun (*M. Eugène Faure*)............. 33

Gap (*M. Eugène Faure*)............. 37

Nyons (*M. Augustin Chevalier*)............. 43

Vienne (*M. Alphonse Dantier*)............. 44

La Tour-du-Pin, Bourgoin (*M. Chenu de Pierry*)............. 53

Valence (*M. Eugène Faure*)............. 55

Romans, Saint-Marcellin, Montelimar (*M. Aristide Guilbert*)............. 61

Die, Saint-Paul-Trois-Chateaux (*M. Augustin Chevalier*)............. 66

Résumé (*M. Eugène Faure*)............. 69

COMTAT D'AVIGNON.

Comtat Venaissin. — Principauté d'Orange.

Introduction (*M. Aristide Guilbert*)............. 73

Avignon (*M. Alphonse Dantier*)............. 76

Orange (*M. Alphonse Dantier*)............. 101

Carpentras (*M. Jules de Lamadelène*, de Carpentras)............. 105

Cavaillon (*M. Jules de Lamadelène*)............. 113

Vaison, Caderousse, Crillon (*M. Jules de Lamadelène*)............. 114

Résumé (*M. Aristide Guilbert*)............. 118

BOURBONNAIS. — BERRY. — NIVERNAIS.

VAUX DE NEVERS. — DONZIOIS. — VAUX D'YONNE. — MORVANT.
BAZOIS. — PAYS D'ENTRE-LOIRE-ET-ALLIER.
VAUX DE MONTENAISON.

Pages.

Introduction (*M. Aristide Guilbert*) 121

MOULINS (*M. Rosseeuw-Saint-Hilaire*, professeur agrégé d'histoire à la faculté des lettres) 133

BOURBON L'ARCHAMBAULT, SOUVIGNY, SAINT-MENOUX (*M. Rosseeuw-Saint-Hilaire*). 153

LA PALISSE, CUSSET, VICHY-BILLY, GAIÈTE, VARENNES (*M. Rosseeuw-Saint-Hilaire*) 155

GANNAT, EBREUIL, SAINT-POURÇAIN (*M. Rosseeuw-Saint-Hilaire*) 158

MONTLUÇON, NÉRIS (*M. Rosseeuw-Saint-Hilaire*) 160

BOURGES (*M. Pierquin de Gembloux*, inspecteur de l'Université à Bourges) 162

VIERZON, LIGNEROLLES, LURY, MENETOU (*M. Chenu de Pierry*, de Bourges) 193

SANCERRE (*M. Chenu de Pierry*) 197

ISSOUDUN (*M. Chenu de Pierry*) 206

LA CHATRE, LE BLANC (*M. Chenu de Pierry*) 210

CHATEAUROUX, ARGENTON, VALENÇAY (*M. Chenu de Pierry*) 214

SAINT-AMAND (*M. Augustin Chevalier*) 223

NEVERS (*M. Aristide Guilbert*) 224

LA CHARITÉ-SUR-LOIRE (*M. Eugène Maron*, de Nevers) 244

DONZY (*M. Aristide Guilbert*) 250

COSNE (*M. Eugène Maron*) 253

SAINT-PIERRE-LE-MOUTIER, LA FERTÉ-LANGERON (*M. Eugène Maron*) 256

CHATEAU-CHINON, MOULINS-ENGILBERT (*M. Eugène Maron*) 258

DECIZE (*M. Eugène Maron*) 261

PRÉMERY, SAINT-BENIN-DES-BOIS, SAINT-SAULGE (*M. Aristide Guilbert*) 263

CLAMECY (*M. Pierre de Champrobert*, de Nevers) 268

RÉSUMÉ (*M. Aristide Guilbert*) 280

POITOU.

HAUT-POITOU. — MIREBELAIS. — LOUDUNOIS. — GATINE. — NIORTAIS.
THOUARSAIS. — BAS-POITOU. — LUÇONNAIS. — OLONNAIS.

Introduction (*M. de la Fontenelle de Vaudoré*, conseiller à la Cour royale de Poitiers, et membre correspondant de l'Institut) 297

POITIERS (*M. de la Fontenelle de Vaudoré*, membre correspondant de l'Institut) .. 313

CHATELLERAUT (*M. Émile de la Bédollière*) 342

MONTMORILLON, CHAUVIGNY (*M. Émile de la Bédollière*) 346

Pages.

Civray (*M. Émile de la Bédollière*) ... 348

Loudun, Moncontour (*M. Émile de la Bédollière*) ... 349

Niort (*M. Augustin Chevalier*) ... 355

Saint-Maixent (*M. Charles Arnault*, de Niort) ... 374

Melle (*M. de la Fontenelle de Vaudoré*, membre correspondant de l'Institut) ... 377

Partenay (*M. Charles Arnault*, de Niort) ... 382

Thouars (*M. de la Fontenelle de Vaudoré*, membre correspondant de l'Institut) ... 385

Bressuire, Chatillon-sur-Sèvre, Argenton-Chateau (*MM. Thoré et de la Fontenelle de Vaudoré*, membre correspondant de l'Institut) ... 393

Fontenay-le-Comte (*M. Charles Arnault*) ... 400

Maillezais (*M. Charles Arnault*) ... 402

Luçon (*M. de la Fontenelle de Vaudoré*, membre correspondant de l'Institut) ... 403

La Roche-sur-Yon, Napoléon, Bourbon-Vendée (*M. le baron de B****, membre de l'Institut) ... 409

Mortagne-sur-Sèvre, Tiffauges, Les Herbiers (*M. Émile de la Bédollière*) ... 417

Les Sables-d'Olonne (*M. Émile de la Bédollière*) ... 419

Noirmoutier (*M. Émile de la Bédollière*) ... 421

Résumé (*M. Aristide Guilbert*) ... 424

TROIS-ÉVÊCHÉS.

Pays-Messin. — Toulois. — Verdunois

Introduction (*M. de Saulcy*, membre de l'Institut, ancien professeur de mécanique à l'école d'application de l'artillerie et du génie, de Metz) ... 441

Metz (*M. de Saulcy*, membre de l'Institut) ... 444

Toul (*M. de Saulcy*, membre de l'Institut) ... 488

Verdun (*M. de Saulcy*, membre de l'Institut) ... 503

Résumé (*M. de Saulcy*, membre de l'Institut) ... 515

LORRAINE.

Lorraine proprement dite. — Lorraine allemande. — Pays des Vosges.
Luxembourg français. — Duché de Bar.

Introduction (*M. de Saulcy*, membre de l'Institut) ... 519

Nancy (*M. de Saulcy*, membre de l'Institut) ... 525

Lunéville (*M. Paul Huot*) ... 546

Sarrebourg, Phalsbourg, (*M. Gustave Regnier*, de Sarrelouis) ... 555

Marsal (*M. de Saulcy*, membre de l'Institut) ... 558

Sarreguemines, Bitche (*M. Gustave Regnier*) ... 560

Pages.
THIONVILLE (*M. Léopold de Lalapie*) ... 564
CHATEAU-SALINS (*M. Gustave Regnier*) ... 569
ÉPINAL (*M. Cerfberr de Medelsheim*, d'Épinal) ... 572
SAINT-DIÉ (*M. Cerfberr de Medelsheim*) ... 578
REMIREMONT, PLOMBIÈRES (*M. Cerfberr de Medelsheim*) ... 586
MIRECOURT (*M. Gustave Regnier*) ... 591
NEUFCHATEAU (*M. Paul Huot*) ... 593
BAR-LE-DUC (*M. Théodore Coursiers*, de Ligny-en-Barrois) ... 596
PONT-A-MOUSSON, CHATEAU DE MOUSSON (*M. de Saulcy*, membre de l'Institut) ... 605
COMMERCY (*M. Paul Huot*) ... 607
SAINT-MIHIEL (*M. Paul Huot*) ... 612
BRIEY (*M. Théodore Coursiers*) ... 614
Résumé (*M. de Saulcy*, membre de l'Institut) ... 617

ERRATA.

Page 7, ligne 4, au lieu de *toris*, lisez : *trois*.

Page 19, ligne 32, au lieu de *Guillaume de Saint-Marel*, lisez : de *Saint-Marcel*.

Page 99, ligne 29, supprimez : *Nicot qui, le premier, apporta en France le tabac appelé d'abord Nicotiane*.

Page 360, ligne 25, au lieu de 1476, lisez : 1876.

Page 373, ligne 1, au lieu de *natif à*, lisez : *natif de*.

Page 325, ligne 34, au lieu de *est parvenue à cet état*, lisez : *a accompli ce mouvement de retraite*.

Page 430, ligne 24, au lieu de *Louis XII*, lisez : *Louis XIII*.

Page 444, ligne 8, au lieu de *Tillum*, lisez : *Tullum*.

Page 546, ligne 14, au lieu de *peut-être de*, lisez : *peut-être à*.

Page 567, ligne 40, après *monarchie*, ajoutez : *espagnole*.

Page 569, ligne 27, au lieu de *Boudet de Puymaigne*, lisez : *Boudet de Puymaigre*; et même page, ligne 31, au lieu de *s'élevait*, lisez : *s'éleva*.

Page 571, ligne 15, au lieu de *auquel la ville a donné son nom*, lisez : *auquel la ville doit son nom*.

